







Acad. 208<sup>9</sup> (1866, 1)



SOC

**REVUE**  
**DES**  
**SOCIÉTÉS SAVANTES**



C  
**REVUE**  
—  
DES  
**SOCIÉTÉS SAVANTES**

**DES DÉPARTEMENTS**

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

---

QUATRIÈME SÉRIE

**TOME III**

ANNÉE 1866 — 1<sup>re</sup> SEMESTRE



**PARIS**  
**IMPRIMERIE IMPÉRIALE**

---

M DCCC LXVI

46169/108

SOC

COMITÉ IMI

SECTI

M. Morand,  
la continuation  
plète le travail  
dont il a déjà  
Renvoi à la  
de MM. Delisle

M. Raymond  
tion des docu  
*ments relatifs à*  
Il existe, é  
des Basses-P  
langue roman

REV. DES S

REVUE  
DES  
SOCIÉTÉS SAVANTES.

JANVIER 1866.

---

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES  
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

---

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1865.

---

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Morand, membre non résidant, adresse la copie textuelle de la continuation du cartulaire de Saint-Bertin. Ce document complète le travail de rectification entrepris par M. Morand, travail dont il a déjà communiqué plusieurs parties.

Renvoi à la Commission précédemment désignée et composée de MM. Delisle, Huillard-Bréholles et A. de Barthélemy.

M. Raymond, correspondant, propose de publier dans la collection des documents inédits un volume qui aurait pour titre : *Documents relatifs au Béarn sous Gaston-Phœbus*.

Il existe, écrit M. Raymond, dans les archives de la préfecture des Basses-Pyrénées, quatre registres du XIV<sup>e</sup> siècle, rédigés en langue romane (dialecte béarnais), par ordre de Gaston-Phœbus,

comte de Foix et seigneur de Béarn. Ces registres contiennent : 1° le rôle des maisons de Béarn dressé en 1385; 2° la montre militaire faite, par ordre de Gaston-Phœbus, pour tout le sud-ouest de la France (1376-1378); 3° le rôle du revenu des habitants du Béarn, totalisé par commune, dressé vers 1380; 4° le livre des serfs du comte de Foix, rédigé vers 1385.

M. Raymond a transcrit ces manuscrits, qui formeraient la matière d'un volume in-4° d'environ 800 pages, y compris les tables et une introduction qui ne dépasserait pas 50 pages d'impression. Le correspondant offre de communiquer cette copie. Il ajoute immédiatement quelques détails qui permettront au Comité de se rendre compte de l'importance des documents dont il s'agit : ces registres, dit M. Raymond, sont des originaux et donnent une connaissance complète de l'état social du Béarn à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, sous les divers points de vue militaire, féodal, financier : ils fournissent les indications les plus utiles sur l'état des personnes, pour une époque que Marca n'a pas retracée dans son *Histoire du Béarn*.

Enfin M. Raymond déclare que, son travail ayant été préparé sans frais matériels pour lui, il renoncera à toute indemnité d'éditeur dans le cas où la publication qu'il propose serait agréée.

M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques, croit utile, avant toute discussion, d'appeler l'attention de la section sur l'état des fonds consacrés à la publication des documents inédits. Ce crédit, qui a subi déjà de fortes réductions, est encore menacé de diminution, et M. le Ministre recommande expressément de ne pas l'engager. Il en résulte que beaucoup d'ouvrages, dont la publication a été décidée et dont les manuscrits sont déposés depuis plusieurs années, ne peuvent être mis sous presse. On est même arrêté pour les ouvrages en cours d'exécution. La section examinera s'il serait prudent, dans de pareilles circonstances, d'adopter en principe de nouvelles publications, et de donner ainsi aux éditeurs un espoir qui ne pourrait se réaliser que dans un avenir très-éloigné.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Chéruef, Huillard-Bréholles, Amédée Thierry et Bourquelot, la section décide que, vu la situation des fonds destinés à la publication des documents inédits, il ne peut être donné suite, quant à présent, à la demande de M. Raymond.

M. Édouard de Barthélemy, membre de la section d'archéologie, transmet les copies de deux chartes dont les originaux sont conservés dans les archives du château de La Roche-Guyon, appartenant à M. le duc de Larochefoucauld-Liancourt. La première, qui est de l'an 1196, est relative aux droits de péage dus par les gens de la ville de Mantes pour leurs bateaux chargés de vin et de sel passant sur la Seine, au pied du château de La Roche-Guyon. La seconde charte, datée de 1259, contient un accord entre le sire de La Roche-Guyon et les habitants de ce bourg.

Ces documents sont renvoyés à l'examen de M. Delisle.

M. le baron de Girardot, membre non résidant, annonce qu'il a trouvé dans les papiers de Viaud de Belair les copies d'anciens documents dont il adresse la note au Comité.

La section, après avoir pris connaissance des sommaires de ces pièces, remercie M. de Girardot de cette communication et adopte le dépôt des documents aux archives.

M. J. d'Arbaumont, correspondant, transmet l'extrait d'un compte de la recette générale de Bourgogne relatif à une somme de 120 florins, payée, en 1360, au maître des écoles de Dijon, par la reine Jeanne de Boulogne, gouvernante du duché de Bourgogne, pour la pension de quatre jeunes gentilshommes.

Renvoi à M. Jourdain.

M. Beauchet-Filleau, correspondant, adresse copie de deux documents de l'an 1281 : 1° lettre collective des évêques de la province de Bordeaux, adressée au roi Philippe le Hardi, relativement aux entreprises de ses officiers, baillis et sénéchaux, sur les personnes et les choses ecclésiastiques; 2° lettre de frère Gauthier de Bruges, évêque de Poitiers, au sujet de la châtellenie de Sivrai qu'il réclamait de ce prince, et des dilapidations commises dans l'abbaye de Saint-Benoît de Quinçay par les hommes qu'y avait placés le sénéchal de Poitou.

Renvoi à M. Boutaric.

M. l'abbé Magloire Giraud, correspondant, communique copie d'un document, conservé aux archives du département des Bouches-du-Rhône, et relatif aux signaux qui étaient en usage au XIV<sup>e</sup> siècle

sur les côtes de Provence pour la défense du pays et la sécurité des habitants.

Renvoi à M. P. Clément.

M. Nozot, correspondant, présente une notice sur Donchery, petite ville du canton de Sedan. Cette notice contient une histoire abrégée de la ville, des copies de chartes, etc.

Renvoi à M. Bellaguet.

La section a reçu de M. Prioux, correspondant, communication de cinq pièces originales en parchemin, portant les signatures des rois Henri II, Henri III, Henri IV et Louis XIV, et accompagnées chacune d'une transcription faite avec beaucoup de soin. Voici l'indication sommaire de ces pièces : 1° lettre du roi Henri II, en date du 25 mars 1557, qui fait remise aux gens du clergé de Soissons d'une partie des impôts pour l'année 1557, en considération des maux qu'ils ont soufferts pour le fait de la guerre; 2° ordre de Henri II (28 mai 1557) aux trésoriers de son épargne de payer à Jean de Lyonne, receveur et payeur des dépenses de son écurie, la somme de 9,478 livres 18 sols tournois, qui avaient été assignés audit de Lyonne, l'année précédente, pour qu'il pût satisfaire à ses obligations de payeur; 3° ordre du roi Henri III (3 mars 1584) au trésorier de l'Épargne de payer à Barbe Castraton, Écossaise, veuve de Guillaume Lesly, et à Georges Lesly, son fils, une somme de 2,000 écus qui seront pris sur les amendes infligées aux usuriers du diocèse de Soissons; 4° ordre de Henri IV (28 novembre 1584) à François Hotman, trésorier de son épargne, de payer au sieur de Laurens la somme de 1,100 écus pour le récompenser de plusieurs voyages par lui faits pour le service du roi; 5° ordre du roi Louis XIV (11 mai 1646) au bureau des finances de Soissons de payer à Guillaume de Presselles ce qui lui est dû des gages de sa charge de contrôleur de Crépy-le-Valois, dans laquelle il a succédé à Jean Boisart.

La section décide que des remerciements seront adressés à M. Prioux pour cette communication; que les pièces originales lui seront renvoyées, et que les copies seront déposées aux archives du Comité.

M. l'abbé Rouchier, correspondant, transmet un procès-verbal de

réception d'un prévôt d'armes, daté du 22 avril 1469, relatant avec détails les épreuves subies et le cérémonial usité en pareille circonstance.

Renvoi à M. Cocheris.

M. l'abbé Tisserand, correspondant, communique le commencement d'un travail sur le cartulaire de l'abbaye de Lérins. Il a copié les chartes sur le manuscrit conservé dans les archives de la préfecture des Alpes-Maritimes.

M. de Rozière est chargé d'examiner ces documents.

M. Cottard, recteur honoraire, demeurant à la Ciotat, envoie une pièce qui se rattache aux nombreuses conspirations du règne de Louis-Philippe. C'est une longue circulaire lithographiée, signée JEAN BONHOMME, et datée de Paris 6 septembre 1832. Elle a pour but de signaler le roi à la haine publique.

La date de cette pièce est trop récente pour que le Comité puisse en faire usage. La section décide qu'elle sera renvoyée à M. Cottard avec ses remerciements.

M. G. Leroy, archiviste de la ville de Melun, présente une notice sur les usages, mœurs, coutumes et dictons des villages des environs de Melun.

M. Levasseur est prié de rendre compte de cette communication.

M. G. Leroy adresse, en outre, un travail sur les registres de l'état civil de Melun avant 1790, avec le relevé des actes concernant les principaux personnages qui se rattachent à cette ville.

M. le Président charge M. Bourquelot d'examiner ces documents.

M. le Président désigne, pour rendre compte des publications des Sociétés savantes, MM. P. Clément, Delisle, Rendu, Patin, Lascoux, L. Lalanne, de Courson, Bellaguet et Meyer.

M. le Président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Depuis notre dernière séance, un grand vide s'est fait dans nos

rangs : la mort a frappé M. V. Le Clerc. Ce cri de regret, l'Institut et l'Université l'ont déjà proféré sur sa tombe; car partout où siégeait M. Le Clerc, la multiplicité de ses connaissances, la hauteur et la finesse de son esprit, enfin la puissante méthode qu'il savait porter dans les études les plus variées, en faisaient tout aussitôt un représentant éminent de la science qu'il cultivait.

« Sa vie scientifique fut pour ainsi dire partagée en deux par la nature de ses travaux. Interprète passionné de l'antiquité, il s'attacha avec la même ardeur à l'étude de notre littérature nationale au moyen âge, quand la mort de M. Daunou, qu'il remplaça dans la continuation de l'*Histoire littéraire de la France*, l'eut introduit dans ce domaine si peu exploré encore, mais attrayant, saisissant par son inconnu même. La philologie française lui a dû, sans contredit, un de ses plus beaux, sinon son plus bel ouvrage. De ce jour aussi, Messieurs, il nous appartint. Il fit dériver vers le Comité un des courants de cette science, dont il faisait couler le fleuve si abondamment ailleurs. Aucun de nous n'a oublié le charme de cet esprit éveillé sur toutes les questions et pour qui la moindre discussion devenait une occasion d'enseignement. Nul n'a oublié non plus, durant sa trop courte présidence de la section, et l'affabilité qu'il savait mettre dans ce petit et tranquille gouvernement, et la ferme direction qu'il savait imprimer au travail. Lorsque des infirmités prématurées lui firent abandonner ce fauteuil, nous fûmes unanimes pour demander au ministre que M. Le Clerc absent continuât à nous présider, songeant que sa pensée serait toujours comme une boussole, et que son nom était pour nous un honneur.

« Une note, insérée dans un des derniers numéros de la *Revue des Sociétés savantes*<sup>1</sup>, a retracé la constante coopération de M. Le Clerc aux travaux du Comité de la langue française, depuis 1837, à travers les variations que ce comité a subies jusqu'aujourd'hui. Toutefois j'ai cru répondre au vœu de la section d'histoire et de philologie, en rendant ce court mais respectueux hommage à la mémoire de M. Le Clerc. »

La section s'associe unanimement aux sentiments de regrets dont son président s'est fait l'éloquent interprète.

M. Huillard-Bréholles donne lecture du rapport de la commission

<sup>1</sup> Livraison de septembre 1865, p. 382.

chargée d'examiner le manuscrit de l'*Histoire des familles d'Outremer de Du Cange*.

Comme ce rapport sera publié textuellement dans la *Revue des Sociétés savantes*, nous nous bornerons à en citer les conclusions : La commission propose de modifier la décision adoptée par le Comité le 3 décembre 1849, en ce qui concerne la disposition avec notes marginales dites *manchettes*; elle est d'avis d'y substituer l'usage actuel du renvoi au bas des pages. Elle maintient, au contraire, la décision du 3 décembre, qui stipulait que, pour les notes et additions des éditeurs qui seraient insérées dans le texte même de Du Cange, on emploierait un caractère particulier qui les distinguerait de l'œuvre originale.

La commission déclare que le manuscrit, tel qu'il lui a été remis, peut être livré à l'impression dès que les signes de renvoi auront été convertis en numéros. Ce manuscrit ne formerait qu'un volume in-4° de 75 feuilles, ou 600 pages environ.

Elle croit nécessaire de joindre au volume une carte de la Terre Sainte dressée par M. Guillaume Rey, où seraient marquées les circonscriptions territoriales des principautés créées par les Francs en Orient, et où serait indiquée la position des capitales de leurs fiefs, en ajoutant les noms modernes aux désignations géographiques, tels que les donne Du Cange. Cette carte, dans les dimensions de 0<sup>m</sup>,50 sur 0<sup>m</sup>40, pourrait rentrer aisément dans le format de la collection des documents inédits, et serait à une échelle suffisante pour qu'on pût se rendre compte de la très-grande majorité des noms.

Enfin la commission demande que les noms des deux continuateurs de Du Cange (MM. Taranne et G. Rey) figurent au-dessous du sien dans le titre de l'ouvrage.

Les propositions de la commission sont adoptées par la section, qui prie Son Exc. M. le Ministre de vouloir bien y donner également son approbation. La section attendra cette décision pour désigner un commissaire responsable.

L'ordre du jour appelle l'examen des propositions qui pourraient être faites au sujet des séances de lecture des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Chéruel, Bel-laguet, Servaux, Victor Foucher, Cocheris, Lascoux, Delisle, Jour-

dain, Boutaric, Rathery, Meyer, la section adopte, sur la proposition de MM. Boutaric et Jourdain, les résolutions suivantes :

1° La date de la remise au ministère des mémoires destinés à être lus dans les réunions générales annuelles de la Sorbonne sera fixée d'une manière précise;

2° Aucun mémoire ne sera admis désormais pour les lectures de la Sorbonne, s'il n'a été lu préalablement devant une Société savante des départements, et jugé digne par cette Société d'être proposé au Ministre de l'Instruction publique;

3° Une commission prise dans le sein du Comité sera chargée de déterminer l'ordre dans lequel les mémoires envoyés seront lus en séance publique.

Ces propositions sont adoptées par la section, qui est d'avis qu'elles doivent être appliquées à la prochaine réunion. Elles seront soumises à l'approbation de M. le Ministre.

La section entend ensuite plusieurs rapports sur des documents manuscrits.

M. Chérue! rend compte d'une communication de M. Mathon père, correspondant du Comité, qui a envoyé un *Tableau généalogique de la maison de Saint-Simon*, dressé au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans le but d'établir la parenté des Saint-Simon de Grumesnil avec la branche de Rasse. Cette généalogie n'ajoute rien, dit le rapporteur, aux renseignements fournis par les dictionnaires de Moréri et de la Chesnaye des Bois. En conséquence, il propose de remercier M. Mathon de cette communication, et de lui renvoyer le document original, suivant le désir qu'il en a exprimé.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Bellaguet fait un rapport sur diverses pièces adressées par M. Nozot : 1° renouvellement d'édits (18 décembre 1574) concernant la police de la principauté de Sedan, etc.; 2° ordonnance du 7 mai et du 4 octobre 1578, enjoignant aux habitants de Sedan de ne pas fréquenter la ville ni les faubourgs de Mézières, ni le camp des Espagnols, à cause de la peste, et aussi de ne recevoir ni héberger aucun de ceux qui viendraient desdits lieux; 3° ordonnance du 19 novembre 1580 et du 16 juin 1620 relatives, la première, aux poursuites à exercer dans la principauté de Sedan contre les crimes,

meurtres et assassinats, la seconde, aux mesures à prendre contre les abus résultant des mariages contractés avec les soldats ou les ouvriers étrangers, etc.

M. Bellaguet propose de déposer ces diverses pièces aux archives. Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. Rathery rend compte verbalement de deux mémoires, dont la copie annotée a été envoyée par M. Le Roy, correspondant. Ces mémoires, adressés au régent, en 1715 et 1717, par Blouin, gouverneur de Versailles, indiquent bien la situation de cette ville au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle et ont un certain intérêt pour l'histoire générale de la France. M. Rathery propose de les publier dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Levasseur lit un rapport sur les documents suivants : 1<sup>o</sup> compte du domaine royal en 1649, communiqué par M. G. Leroy ; 2<sup>o</sup> copies de quatre pièces du xvi<sup>e</sup> siècle, envoyées par M. le comte d'Héricourt : ces pièces sont relatives à des maladies contagieuses et aux précautions sanitaires prises par la municipalité de Béthune ; 3<sup>o</sup> copie des anciens statuts de la corporation des drapiers de Gondrecourt, adressée par M. Cassan.

M. le rapporteur propose le dépôt de ces documents aux archives du Comité. Ces conclusions sont adoptées.

M. Levasseur rend ensuite compte verbalement d'une seconde communication de M. G. Leroy, intitulée : « Budget d'une église de village au xvi<sup>e</sup> siècle, compte et estat des recettes et mises de l'église et fabrice de M. Saint-Etienne de Livry, etc. » Ce compte s'étend du 1<sup>er</sup> mai 1595 au dernier jour d'avril 1596. L'intérêt que peut présenter ce document, dit M. le rapporteur, est trop local pour qu'il y ait lieu d'en demander l'impression dans la *Revue*. Il propose le dépôt aux archives.

La section adopte ces conclusions.

Enfin M. Levasseur entretient la section d'une importante communication de M. Gauthier, correspondant à Lyon, sur des documents relatifs aux États généraux de 1614.

M. le Président invite M. Levasseur à présenter un rapport écrit sur cette communication.

M. Jourdain rend compte de trois pièces envoyées par M. T. Lacroix, correspondant : deux de ces pièces, l'une de 1213 et l'autre de 1338, concernent diverses redevances établies en faveur de l'hôpital de Bourgneuf, à Mâcon ; la troisième, datée de 1317, fait connaître quelques incidents d'un long procès que cet hôpital soutint, au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, contre les gens du roi pour s'affranchir d'une rétribution en avoine qu'il devait au fisc royal. Ces documents n'ont pas paru à M. le rapporteur assez importants pour être publiés dans *la Revue*. Il y a, d'ailleurs, relevé des erreurs de transcription : *nota* pour *mota*, *abstentibus* pour *absentibus*, *dota* pour *dato*. Cependant, comme ces documents remontent à une époque assez ancienne et qu'ils sont les seuls, à ce qu'il paraît, que possèdent les archives de Mâcon sur l'hôpital de Bourgneuf, ils ne sont pas dénués d'intérêt pour l'histoire locale. M. le rapporteur propose le dépôt aux archives de la lettre du correspondant et des pièces qu'il y a jointes.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Bourquelot donne lecture d'un rapport sur une pièce tirée des archives de la Côte-d'Or et relative aux foires de Champagne. Cette pièce, qui a été adressée par M. Jules d'Arbaumont, n'ajoute rien d'important à ce que l'on connaît déjà sur cette matière. M. Bourquelot propose d'adresser des remerciements à M. d'Arbaumont et de déposer le document aux archives.

M. Bourquelot lit un second rapport sur une lettre de l'amiral de Coligny aux maieur, prevost et eschevins de la ville d'Amiens (6 juin 1559). M. le rapporteur pense que cette lettre, dont une copie a été transmise par M. Dusevel, mérite d'être publiée dans *la Revue des Sociétés savantes*.

Les conclusions des deux rapports de M. Bourquelot sont adoptées.

M. Boutaric propose de déposer aux archives un document également adressé par M. Dusevel et relatif à la mort et aux obsèques du roi Charles VIII.

La section adopte les conclusions de ce rapport.

M. Lascoux rend compte de deux communications de M. Jules d'Arbaumont, l'une ordonnant à un exécuteur des hautes œuvres d'avoir à remplir ses fonctions sous peine de la hart, l'autre relative

à la détermination de la lieue en Bourgogne au xv<sup>e</sup> siècle. Ce dernier document paraît à M. le rapporteur présenter un certain intérêt.

M. Bourquelot croit que cette détermination de la longueur de la lieue se trouve dans le *Nouveau coutumier général* de Richebourg.

M. Lascoux vérifiera l'exactitude de ce renseignement<sup>1</sup>, et, si la mention se trouve, en effet, dans Richebourg, les documents envoyés par M. d'Arbaumont seront déposés aux archives.

M. de Mas-Latrie donne lecture d'un rapport sur un mémoire historique de M. Lhuillier, concernant la baronnie-pairie de Bray-sur-Seine. M. le rapporteur propose de remercier M. Lhuillier et de lui renvoyer ce travail.

M. de Mas-Latrie entretient ensuite la section d'une pièce adressée par M. Mathon fils et que ce correspondant a intitulée : *Bulle du pape Léon X accordant des indulgences pour l'achèvement de la cathédrale de Beauvais*. C'est une affiche du xvi<sup>e</sup> siècle, découverte par M. Desjardins et que ce dernier doit publier dans l'*Histoire de la cathédrale de Beauvais* qu'il prépare depuis plusieurs années. M. de Mas-Latrie propose le dépôt de cette pièce aux archives.

Les conclusions du rapport de M. de Mas-Latrie sont adoptées.

M. Cocheris propose également de déposer aux archives le testament d'Eustache de Ribemont (1332), dont une copie a été adressée par M. Gomart.

Ces conclusions sont adoptées.

La section entend ensuite le rapport de M. Valentin Smith sur les tomes XI et XII des *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*<sup>2</sup>.

Ce rapport sera publié dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Sur la proposition de M. le président, la section décide que, vu l'abondance des matières à l'ordre du jour, elle tiendra, le 18 décembre, une séance extraordinaire.

A. CHÉRUEL,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

<sup>1</sup> La vérification a été faite et a constaté l'exactitude du renseignement fourni par M. Bourquelot.

<sup>2</sup> Années 1862-1864.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1865.

PRÉSIDENTE DE M. AMEDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

A l'occasion de la lecture du procès-verbal, M. Bourquelot exprime le désir que l'on adopte une formule qui serait placée en tête du volume des lectures de la Sorbonne, afin de dégager complètement la responsabilité du Comité. La déclaration insérée dans l'avertissement du volume de 1864 ne lui paraît pas suffisante.

MM. Meyer et Cocheris appuient les observations de M. Bourquelot. Ils trouvent que le titre même des volumes et des notes ajoutées aux mémoires impliquent, de la part du Comité, une responsabilité réelle. Ils demandent que le titre du volume soit modifié.

M. le président fait observer que les mesures qui ont été adoptées dans la dernière séance<sup>1</sup> auront pour résultat d'éviter les inconvénients signalés par M. Bourquelot. Une responsabilité sérieuse pèsera à l'avenir sur les Sociétés savantes, au nom desquelles des mémoires seront présentés à la Sorbonne. Il convient de la leur laisser tout entière, sans enchaîner toutefois le Comité, qui gardera toujours son droit de contrôle. Peut-être s'est-on laissé aller antérieurement à un excès d'indulgence, dans la crainte de froisser les Sociétés savantes? Il sera facile de porter remède à cet abus. Les commissions d'examen, désignées dans chaque section du Comité, sauront se montrer sévères, quand les circonstances l'exigeront, et ménager en même temps les susceptibilités des Académies départementales.

La section est informée que M. le Ministre a approuvé la proposition faite, dans la dernière séance, de mettre immédiatement sous presse l'*Histoire des familles d'Outremer de Du Cange*. Il y a lieu, en conséquence, de proposer un commissaire responsable au choix du ministre. M. Huillard-Bréholles, qui a été chargé de suivre les tra-

<sup>1</sup> Voyez le compte rendu de la séance du 4 décembre 1865, p. 8.

vaux préparatoires de cette publication, est désigné pour remplir ces fonctions.

L'ordre du jour spécial de cette séance appelle la lecture de rapports sur les publications des Sociétés savantes. La section entend successivement les rapports de MM. Wey, A. de Barthélemy, V. Foucher, Rathery, Bourquelot, Lalanne, Cocheris, Meyer et Marty-Laveaux sur les *Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*<sup>1</sup>; le *Bulletin et les Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*<sup>2</sup>; l'*Annuaire des Sociétés savantes de la France et de l'étranger*, par M. le comte Achmet d'Héricourt<sup>3</sup>; les *Travaux de l'Académie de Reims*<sup>4</sup>; les *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*<sup>5</sup>; le *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*<sup>6</sup>; le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*<sup>7</sup>; les *Mémoires de la section des lettres de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier*<sup>8</sup>; enfin les *Mémoires de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*.

Ces rapports seront publiés dans la *Revue des Sociétés savantes*.

A l'occasion des rapports de MM. A. de Barthélemy et Cocheris, M. V. Foucher présente quelques observations. M. A. de Barthélemy ayant blâmé M. d'Héricourt d'avoir admis dans son *Annuaire des Sociétés savantes* une compagnie qui a son siège à Paris et qui prend le titre d'*Institut d'Afrique*, M. Victor Foucher fait remarquer que cette société, dont il fait partie, a plus de consistance que ne le croit M. le rapporteur; elle a publié deux volumes de Bulletins et un volume de Mémoires.

M. de Barthélemy répond qu'il n'a pas contesté l'existence de cette société, mais son caractère scientifique. Il a dû signaler, en outre, cette nouvelle infraction à l'article 41 de la loi du 11 floréal

<sup>1</sup> Tome VIII de la 2<sup>e</sup> série.

<sup>2</sup> *Bulletin* 1862 à 1864; *Mémoires*, t. I, 1865.

<sup>3</sup> Deux volumes, 1863-1865.

<sup>4</sup> XXXVII<sup>e</sup> volume, année 1862-1863.

<sup>5</sup> Tome I.

<sup>6</sup> Tome I.

<sup>7</sup> 1864.

<sup>8</sup> Tome III, fascicules II, III et IV; t. IV, fascicule I.

an x, qui réserve exclusivement le titre d'Institut au corps savant qui se réunit au palais Mazarin, et qui interdit à toute autre société savante de France de prendre cette qualification.

M. V. Foucher fait encore ses réserves à l'occasion de l'histoire des guerres du calvinisme et de la ligue dans l'Auxerrois, etc. de M. Challe, dont le *Bulletin de la Société de l'Yonne*, analysé par M. Cocheris, renferme la seconde partie. Quoique cet ouvrage ait obtenu de l'Académie des inscriptions et belles-lettres le second prix Gobert, il renferme des erreurs matérielles et des appréciations fausses que signale M. Victor Foucher; en demandant que sa protestation soit mentionnée au procès-verbal.

A. CHÉRUEL,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

---

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1865.

---

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION,

ET DE M. LE BARON DE GUILHERMY,

CONSEILLER À LA COUR DES COMPTES.

M. le baron de Girardot, membre non résident, informe M. le Ministre des mesures qui viennent d'être prises afin d'assurer la conservation d'une haute pierre levée, l'*aiguille de la Madeleine*, qu'on voit sur les communaux de Pontchâteau, arrondissement de Savenay (Loire-Inférieure). Par les soins de M. Girardot ces vastes terrains ont été vendus, à l'exception de la parcelle sur laquelle s'élève le monolithe, et des fonds ont été alloués pour la fermer au moyen d'une haie vive.

Des remerciements seront adressés à M. le baron de Girardot, à l'initiative duquel on devra la conservation de cet important monument. C'est un nouveau service ajouté à tant d'autres dont les amis des sciences historiques sont redevables au zèle persévérant de notre collègue.

M. Barbier de Montault adresse copie de seize inscriptions recueillies dans sept départements, ainsi que douze dessins destinés par ce correspondant à compléter son *Inventaire du diocèse d'Angers*. La première partie de cette communication sera examinée par M. de Guilhermy; la seconde sera déposée aux archives.

M. l'abbé Baudry, curé du Bernard, adresse un rapport sommaire sur le résultat des fouilles exécutées sous sa direction sur la colline de Troussepoil, au moyen des fonds mis à sa disposition par M. le Ministre de l'instruction publique; le savant correspondant annonce

en même temps le prochain envoi de son rapport définitif, qu'il n'achèvera que lorsqu'il aura reçu d'un chimiste de Nantes l'analyse des cendres contenues dans les urnes provenant de ses fouilles. Des remerciements seront adressés à M. l'abbé Baudry.

M. le comte d'Héricourt, correspondant, adresse les dessins de vases gallo-romains trouvés à Souchez, canton de Vimy (Pas-de-Calais), dont il a fait précédemment connaître la découverte au Comité. Cette communication sera conservée dans la bibliothèque du Comité : des remerciements seront adressés à son auteur.

M. Leclercq de La Prairie, correspondant, adresse un troisième rapport sur les anciennes cloches du département de l'Aisne, et annonce qu'il espère compléter ce travail par de nouvelles recherches. En même temps, le correspondant demande l'autorisation de publier dans le *Bulletin de la Société archéologique de Soissons* les inscriptions de cloches antérieurement envoyées par lui, et qui, dit-il, n'ont pas paru au Comité d'un intérêt assez général pour être publiées dans la *Revue des Sociétés savantes*.

La section ne voit aucune raison de refuser à M. de La Prairie l'autorisation qu'il sollicite, mais le zélé correspondant se trompe au sujet des motifs qui ont empêché la publication de ses envois dans la *Revue des Sociétés savantes*. Ce recueil serait insuffisant pour contenir les inscriptions adressées de toutes les parties de l'Empire au Comité, et d'ailleurs on ne doit pas ignorer que, si l'on se contente de les mentionner rapidement dans des rapports, c'est parce qu'on les réserve pour la publication du *corpus des Inscriptions de la France*, confiée à M. le baron de Guilhermy, et dont notre collègue poursuit activement la préparation. Le troisième rapport de M. de La Prairie sera donc, ainsi que les précédents, remis à M. de Guilhermy.

M. Nozot, correspondant, envoie une notice sur Champigneul-Mondigny (Ardennes), qui est accompagnée de dessins et de copies d'inscriptions. C'est encore à M. de Guilhermy que la section renvoie cette communication.

M. Maximilien de Ring, correspondant, envoie une nouvelle note sur une tombe romaine découverte sur le territoire de la commune

de Schiltigheim, près de Strasbourg. M. Quicherat fera un rapport sur cette communication, qui fait suite à celle que l'auteur a adressée au ministère pour les lectures de la Sorbonne de 1865, et qui doit paraître dans le *Recueil* actuellement sous presse.

M. Ch. Aubertin, conservateur du Musée de Beaune, adresse un rapport sur les résultats des fouilles qu'il a fait exécuter aux Saules-Guillaume, finage de Premeaux (Côte-d'Or), au moyen de l'allocation à lui accordée à cet effet par Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique. M. Marion examinera ce rapport.

M. Bonnafoux, bibliothécaire à Guéret, adresse une note sur un inscription gauloise trouvée dans le courant de cette année à Saizeirat, commune d'Arènes, canton de Bourganeuf (Creuse), près de la gare de Marsac. M. Bonnafoux lit ainsi l'inscription, qui est gravée sur l'une des faces d'un bloc de pierre granitique de 0<sup>m</sup>,67 de longueur et 0<sup>m</sup>,67 de largeur :

SACERPEROCO  
IEVRV DVORI  
CO · V · S · L · M ·

Cette inscription intéressante, en ce qu'elle offre une fois de plus l'énigmatique IEVRV, et qui sera conservée dans le musée de Guéret, est renvoyée à l'examen de M. Léon Renier.

M. le comte Clément de Ris, attaché à la conservation des musées impériaux, adresse une description des peintures de la chapelle de Saint-Jean-du-Ligêt, près Loches (Indre-et-Loire), qu'il croit remonter à la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle. Cette communication sera examinée par M. Albert Lenoir.

M. Conny, bibliothécaire-archiviste, à Moulins, adresse trois estampages d'inscriptions de cloches de diverses églises de l'Allier, qui seront remis à M. le baron de Guilhermy.

M. G. Leroy, archiviste de la ville de Melun, adresse deux notes accompagnées de dessins; la première sur un émail byzantin trouvé à Rozoy-en-Brie, 1861, aujourd'hui déposé au musée de Melun; la seconde sur un bassin émaillé du XIII<sup>e</sup> siècle (bassin d'église) pro-

venant des environs de Melun, appartenant également au musée de cette ville. Ces deux notes sont renvoyées à l'examen de M. Darcel.

M. Léon Renier communique à la section des renseignements qu'il a reçus, suivant lesquels on aurait trouvé récemment à Tours, dans les fondations de l'enceinte gallo-romaine, une inscription où se lisent ces mots : CIVITAS TVRONORVM; et il fait ressortir l'importance de ce document historique, dont il serait si utile de posséder un estampage. Son Exc. M. le Ministre sera prié de vouloir bien faire demander cet estampage à M. Grandmaison, archiviste du département, à Tours, et correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. E. de Barthélemy, Marion, de La Villegille, de Guilhermy, de La Grange et G. Bertrand.

L'ordre du jour appelle la délibération sur les modifications qui pourraient être apportées au programme des réunions annuelles des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, et au sujet desquelles Son Exc. M. le Ministre a demandé l'avis du Comité. Les membres de la Société qui, depuis plusieurs années, assistent à ces séances et ont pu se rendre compte des améliorations qu'on pourrait introduire dans les statuts de cette institution, prennent tous une part active à la discussion ouverte par le Président. Le résumé d'observations diverses présentées par MM. Quicherat, Chabouillet de La Villegille, Renier, de Guilhermy et Darcel, formulé par M. le Président, sera soumis à Son Exc. M. le Ministre.

M. Paul Lacroix annonce à la section que M. le préfet de la Seine a pris en considération les vœux émis par la section en faveur de la pierre sculptée, placée comme borne à l'angle des rues des Marmousets et des Deux-Ermites, et que, conformément à ce vœu, cette pierre sera déposée au musée de Cluny. La section fera prier M. le Ministre de vouloir bien adresser, à ce sujet, une lettre de remerciements à M. le préfet de la Seine. Les documents relatifs à cette affaire, dont l'initiative a été prise par M. P. Lacroix, seront conservés dans les archives.

M. Paul Lacroix lit un rapport sur les tomes XV et XVI du *Bul-*

letin de la *Société archéologique, historique et scientifique de Soissons* (Aisne).

M. de La Villegille lit un rapport sur les publications de la *Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux* (Seine-et-Marne).

M. Quicherat donne lecture d'un rapport sur le *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan* <sup>1</sup>.

M. Éd. de Barthélemy donne lecture de deux rapports, l'un sur les *Mémoires de l'Académie impériale de Metz* <sup>2</sup>, l'autre sur le *Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts du Var*, à Toulon <sup>3</sup>.

M. Marion lit un rapport sur le deuxième semestre de l'année 1864, tome II, des *Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*.

M. G. Bertrand lit un rapport sur les *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry* <sup>4</sup>.

Tous ces rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Chabouillet donne lecture d'un rapport sur une communication de M. A. Dupré, qui a pour titre : *Note sur l'église paroissiale de Cour-sur-Loire*. Ce rapport est renvoyé à la commission de rédaction de la *Revue*; la communication sera mise en réserve pour le *Répertoire archéologique de la France*.

M. Darcel, après avoir proposé le renvoi à M. Barbier de Montault, avec prière de la compléter, d'une communication de fragments d'un inventaire de la cathédrale d'Angers en 1391, met sous les yeux de ses collègues un vase de terre cuite trouvé dans un cimetière en pratiquant des fouilles pour la construction d'une église, à Saint-Grat, commune de Vallhourles, canton et arrondissement de Villefranche (Aveyron). En même temps, M. Darcel donne lec-

<sup>1</sup> Année 1864 et 1<sup>er</sup> semestre de 1865.

<sup>2</sup> 45<sup>e</sup> année, 1863-1864.

<sup>3</sup> 32<sup>e</sup> et 33<sup>e</sup> année, 1864, 1865, un vol.

<sup>4</sup> Année 1864.

ture d'une note sur ce vase et sur les circonstances de sa découverte. Une discussion s'engage entre plusieurs membres au sujet de l'époque à laquelle ce monument doit être attribué. La section penche pour y reconnaître une œuvre du xi<sup>e</sup> siècle. La note de M. Darcel est renvoyée à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

CHABUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

## RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

### SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

---

*Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.* — Année 1862, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> semestre, 1 vol. in-8° de 600 pages; t. XXXIII de la collection. — Année 1863, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> semestre, 1 vol. in-8° de 620 pages; t. XXXIV de la collection. — Année 1864, 1<sup>re</sup> semestre, 1 vol. in-8° de 163 pages.

Les travaux publiés par la Société académique de Nantes dans les trois derniers volumes de ses *Annales*, et qui concernent la section historique du Comité, se rapportent presque exclusivement à l'histoire générale, à la philosophie, à la morale, à la politique, à la statistique ou à des contrées et à des questions étrangères, non-seulement à la Bretagne, mais encore à la France. Toutefois, quoique un peu étrangers par leur caractère et leur généralité aux études les plus habituelles du Comité, et aux sujets qu'on préfère généralement voir traiter dans les Sociétés départementales, à l'aide de documents qu'on ne trouverait pas ailleurs, ces mémoires ne méritent pas moins d'être signalés comme témoignages de la variété d'études et de connaissances des membres de la Société académique de Nantes.

Le plus important de ces travaux, dont j'ai déjà eu occasion, dans un précédent rapport, de signaler l'intérêt et le mérite, est le complément (vol. de 1862 et de 1863) de l'ouvrage dont la publication a été commencée antérieurement par M. le baron de Girardot, sous le titre de *Correspondance de Louis XIV avec le marquis Amelot, son ambassadeur en Portugal* (1685-1688), correspondance qu'il a recueillie depuis et publiée isolément en un volume de plus de 400 pages.

Cette correspondance avait principalement et presque uniquement pour objet l'intention du gouvernement de Louis XIV d'accroître l'influence de la France sur le Portugal et sur la maison de Bragançe rétablie par la révolution de 1640. Un double mariage, celui du roi don Pedro II et celui de la jeune infante Isabelle avec des membres de la famille de Louis XIV paraissait devoir atteindre ce but, et contre-balancer l'influence de l'Autriche, contre laquelle la France ne cessait de lutter. Malgré le peu de succès de la mission du marquis Amelot, la correspondance qu'elle fit naître n'en est pas moins des plus intéressantes pour l'histoire du Portugal et de la politique de la France, à une époque où elle était bien près de perdre momentanément sa grande influence en Europe. Cette collection, dont M. de Girardot n'indique pas la provenance, mais dont l'authenticité est incontestable, se compose de cent quarante-trois lettres; soixante-dix-sept sont de Louis XIV lui-même : on y suit avec curiosité les intentions manifestes et les vues secrètes du monarque. L'introduction de l'auteur en signale parfaitement le caractère, en même temps que l'état politique de l'Europe au moment où ces lettres ont été écrites.

Un mémoire de M. le colonel d'état-major de Rozières, intitulé *Considérations sur la guerre et la paix dans l'histoire des peuples*<sup>1</sup>, touche à des intérêts encore plus généraux, à une question plus insoluble que les alliances des dynasties qui en furent si souvent l'occasion. La lecture de ce mémoire, écrit avec esprit et avec une logique désespérante, empruntée à l'histoire et à la triste réalité des passions humaines, par un militaire distingué, laisse néanmoins une impression pénible. Le but de l'auteur est, en effet, de prouver que, malgré tous les progrès de la civilisation, la fraternité des peuples n'est qu'un rêve; que la guerre est une nécessité à laquelle l'humanité doit être à jamais soumise; que les congrès embrouillent plus qu'ils n'éclaircissent les différends entre les puissances et les peuples, et que c'est seulement sur les champs de bataille que ces différends peuvent se vider. Espérons toutefois, avec l'abbé de Saint-Pierre et d'autres économistes plus modernes, que la paix entre les nations cessera enfin d'être une utopie; et n'admettons pas aveuglément, avec M. le colonel de Rozières et par cette sorte de logique qu'on a nommée la sagesse des nations, que la raison du

<sup>1</sup> Vol. de 1863, p. 273 à 286.

plus fort est toujours la meilleure, que la paix énerve les peuples, que la guerre les retrempe, les renouvelle et n'est pas moins favorable aux progrès de l'humanité dans les différentes voies que les paisibles développements des lettres, des sciences, des arts, de l'industrie pendant de longues ères de tranquillité. Il serait trop pénible, malgré les souvenirs de l'histoire, de désespérer ainsi du genre humain.

C'est sous un point de vue différent, mais sans les compensations de la gloire, du courage et de l'héroïsme des vertus guerrières, que M. Lambert, conseiller à la cour impériale de Rennes, a traité de la *Philosophie de la cour d'assises*. Une analyse de son ouvrage a été publiée par M. Rousse, avocat, dans les *Annales de la Société de Nantes*<sup>1</sup>, et en donne la plus favorable idée, quoique celui-ci ne partage pas toutes les opinions de l'auteur. Indépendamment des hautes questions de philosophie générale que M. Lambert a traitées dans son livre, touchant la loi et l'exercice de la justice, touchant les droits de la société sur les coupables qui la troublent, touchant la nécessité d'associer la philosophie à l'étude et à l'application des lois criminelles, touchant l'interprétation morale des intentions, on y trouve une suite d'études approfondies du cœur humain au point de vue des crimes divers que les passions font commettre. C'est principalement sous cet aspect que M. Lambert cherche à scruter, pour ainsi dire, la philosophie du crime. Il passe successivement en revue le parricide, le fratricide, les crimes des époux, l'infanticide, les attentats aux mœurs, le vol, l'incendie et d'autres crimes jugés par les cours d'assises. Il étudie les principaux mobiles de chacun de ces crimes, combat avec raison cette excuse, si fréquente dans les plaidoiries, que l'entraînement des passions en est le mobile, puisqu'il n'y en a presque jamais d'autre, et que la monomanie elle-même n'est que trop souvent le fruit de passions aveugles non contre-balancées par les scrupules de la conscience. M. Lambert ne néglige pas l'étude des influences de la vie habituelle sur l'impulsion aux vices, puis aux crimes. Sous ces différents aspects, ce livre d'un magistrat éclairé et d'un philosophe semble très-digne d'estime.

C'est aussi à une question de morale et d'intérêt public que se rapporte un mémoire de M. le docteur Anizon, *Sur le placement des*

<sup>1</sup> Vol. de 1863, p. 177 à 186.

*vieillards indigents dans leurs familles, à l'aide d'une pension*<sup>1</sup>. Cette mesure a déjà été appliquée avec succès à Paris, à Orléans, à Genève et ailleurs. M. Anizon en développe tous les avantages, qui sont réels, surtout au point de vue moral, puisqu'elle permet au vieillard indigent de résider au milieu des siens, en favorisant ainsi les sentiments de dignité personnelle, d'affection et de dévouement. Elle est, en même temps, une sorte de récompense accordée aux familles honnêtes, et elle permettrait de disposer en faveur d'autres infortunés, malades ou indigents, de locaux toujours trop étroits dans les établissements de bienfaisance, en n'y maintenant que les personnes isolées ou incapables, par leurs habitudes, par leur caractère, par la gravité de leurs infirmités, de trouver dans leurs familles les soins nécessaires à leur pénible position.

M. Léon Bureau, dans ses *Études sur les langues et la littérature des Indous*<sup>2</sup>, donne un aperçu rapide des principaux idiomes en usage dans la presqu'île de l'Hindoustan, et fait connaître quelques-unes de leurs productions littéraires. Quoique très-générales et nécessairement peu approfondies, les considérations auxquelles l'auteur se livre paraissent justes et fondées; elles ne présentent point une compilation faite par une personne étrangère à la connaissance des langues orientales, qui aurait emprunté à des traductions ou à des ouvrages de seconde main les opinions qu'elle expose; mais c'est le fruit des propres lectures de l'auteur dans les textes originaux, c'est le résultat d'un goût très-prononcé pour cette branche de l'étude des langues et des littératures d'Orient, qu'il s'est trouvé en mesure d'acquérir pendant plusieurs voyages dans l'Inde, entrepris dans un but commercial, et utilisés au profit d'une étude sérieuse des langues de cette partie de l'Asie. M. Léon Bureau, en poursuivant ces études difficiles puisées à de bonnes sources, et particulièrement dans les cours d'hindoustani professés par M. Garcin de Tassy, nous donnera sans doute de plus en plus un nouvel exemple qu'elles peuvent être cultivées avec succès hors du foyer central de Paris. Il en apprécie toute l'importance pour l'histoire des origines des peuples d'Occident. A sa notice il a joint l'analyse d'un roman primitivement rédigé en sanscrit et traduit en hindoustani, le *Baital-Patchisi, ou les vingt-cinq histoires d'un démon*, roman qui présente

<sup>1</sup> Vol. de 1862, p. 1 à 26.

<sup>2</sup> Vol. de 1862, p. 136 à 178.

quelque analogie, quant à la forme, avec les *Contes des mille et une nuits*.

Il suffira d'indiquer les titres de deux autres mémoires publiés dans ces derniers volumes de la Société académique de Nantes, pour faire voir qu'on y chercherait vainement quelques faits propres à éclairer des questions historiques concernant la France. L'un est le récit d'un *Voyage à Rome et dans quelques villes d'Italie*, par M. l'abbé Fournier; l'autre est intitulé : *Études pittoresques sur le quartier Saint-Pierre (île de la Réunion)*, par M. Eudel. On ne trouve dans ces deux notices, fort étendues et d'une lecture intéressante, sur des lieux tant de fois décrits et si bien connus, que des impressions personnelles et des tableaux contemporains. On suit avec plaisir les souvenirs que leurs auteurs se sont plu à consigner de bonne foi et sans prétention. Ils jettent beaucoup de variété dans les publications de l'Académie nantaise et permettent aux lecteurs de rapprocher des civilisations si différentes, étudiées dans deux contrées si éloignées, où se sont confondues et succédé tant de populations diverses. On peut toutefois signaler comme des plus attachantes et des plus peuves, dans le *Voyage à Rome* de M. l'abbé Fournier, la partie qui concerne les catacombes et les monuments chrétiens. On sait combien cette branche des études sur l'archéologie chrétienne a reçu de développements neufs et précieux des travaux récents de MM. de Rossi, Ed. Le Blant et l'abbé Martigny.

Nous revenons en France, en Bretagne, dans les trois mémoires qu'il me reste à indiquer :

*Les Poètes du Croisic et de Blain*, par M. Bizeul; — *Savenay au 12 mars 1793*, par M. Ledoux, ancien maire de Savenay, juge de paix du canton de Saint-Gildas<sup>1</sup>; — *Le quai et le port Maillard* (à Nantes), par M. Renoul<sup>2</sup>.

Dans la première de ces notices, feu M. Bizeul, auteur de recherches variées et approfondies sur l'archéologie gallo-romaine de la Bretagne, a cherché à faire connaître la vie et les écrits de plusieurs poètes bretons du xvii<sup>e</sup> siècle qui ont laissé de bien faibles traces dans l'histoire littéraire. Le moins obscur était René de L'Espine, *poète domestique* de Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, né en 1610, au Croisic, d'une famille protestante nommée Gen-

<sup>1</sup> Vol. de 1862, p. 399 à 430.

<sup>2</sup> Vol. de 1863, p. 133 à 176.

*tilhomme*. Ses poésies ont été conservées dans un recueil très-rare dont il paraît avoir été lui-même l'éditeur, et qu'il aurait publié à Paris, en 1662, sous le titre de *Poésies rares et nouvelles d'auteurs extraordinaires*<sup>1</sup>. On y trouve quelques renseignements intéressants sur la petite cour de Gaston, sur les collections d'émaux et autres curiosités que le poète du Croisic se plaisait à rassembler, et enfin des pièces de vers obscures et prétentieuses. On voit figurer dans ce petit recueil vingt et un autres poètes, la plupart d'origine bretonne, avocats, chanoines, docteurs en Sorbonne, étudiants en théologie, ministres protestants, une dame nommée *Susanne Vigneu* et un aveugle, P. Guiard, qualifié de *doctissimus*. M. Bizeul a donné sur la plupart de ces écrivains, si peu connus aujourd'hui, quelques renseignements biographiques et des fragments de leurs poésies. Ce travail ne manque pas d'intérêt, et a été complété par M. Dugast-Matifeux, qui avait le premier appelé l'attention sur René de L'Espine.

Le second mémoire de M. Ledoux offre un récit très-circonstancié, appuyé sur des titres, des traditions, des souvenirs conservés dans la localité même ou dans les archives de Nantes et Savenay, d'un épisode de la révolution en Vendée. Il s'agit d'une émeute qui eut lieu à Savenay, à l'occasion de la levée de 300,000 hommes ordonnée par la Convention, et des violences qui en furent la suite. Pendant cette émeute fut tué, avec d'autres habitants, un prêtre, curé de Savenay, qui avait prêté serment, et peu après fut jugé et aussi exécuté, avec plusieurs habitants, un autre prêtre, resté vicaire d'une paroisse voisine, et qui avait été quelque temps réfractaire aux décrets rendus. On voit les mêmes passions, les mêmes intérêts, la même lâcheté se manifester dans cet épisode sanglant, pareil à tant d'autres qui se produisirent alors sur beaucoup d'autres points de la France.

Dans sa *Description du quai et du port Maillard*, à Nantes, M. Renoul retrace l'histoire de l'ancienne physionomie et des embellissements successifs de cette partie de la ville; il ajoute un chapitre de plus à ceux qu'il a déjà publiés sur les accroissements successifs de Nantes.

Plusieurs notices biographiques, rédigées avec un très-grand

<sup>1</sup> 1 vol. petit in-8°.

soin, et présentant beaucoup de renseignements nouveaux, sont en partie le résultat de concours proposés par la Société de Nantes. Quatre m'ont paru surtout mériter une mention particulière; ce sont :

- I. La *Biographie de Lubin Impost (Lidener)*, par M. le docteur Viaud-Grand-Maraïs;
- II. La *Notice sur Danyel de Kervegan*, par M. Renoul père;
- III. La *Notice sur Eugène Bonamy*, par M. Rostaing de Rivas.
- IV. La *Notice sur Moser*, par M. Ducrest de Villeneuve.

## I.

M. Lubin Impost, né à Noirmoutier, en 1790, et mort dans cette même île, en 1861, fut un des quatre ou cinq savants, littérateurs et naturalistes, d'Orbigny, Piet, Ed. Richer et un petit nombre d'autres, qui firent de cette contrée le sujet de leurs études à tous les points de vue. Ils étaient désignés sous le nom d'Académie ambulante par la population industrielle de cette île, qui les voyait sans cesse visitant les falaises, recueillant des objets d'histoire naturelle, roches, fossiles, plantes marines et terrestres, ou étudiant les rares débris de monuments qu'on y rencontre. Impost, dont la famille était d'origine allemande, s'occupait avec la même ardeur d'histoire naturelle et de littérature. Mais il n'a guère publié ou laissé en manuscrits que des poésies, des satires et plusieurs volumes de fables et de ballades imitées surtout de Goëthe, de Schiller, d'Uhland, de Heine, de Buckert et d'autres poètes allemands. Il signait habituellement ses écrits du pseudonyme de *Lidener*, qui indiquait ses goûts poétiques.

## II.

M. Danyel de Kervegan a laissé, dans la Bretagne méridionale, et dans la ville de Nantes en particulier, des souvenirs d'une autre nature. Né en 1735, dans cette ville où il mourut en 1817, M. de Kervegan, issu d'une famille commerçante les plus estimées du pays, y a tenu un rang très-élevé comme magistrat et administrateur municipal. Il assista aux événements de la Révolution comme membre et souvent comme président ou député des assemblées électorales; sa modération, son influence, sa bonne renommée ont

laissé les plus honorables souvenirs. L'auteur de sa biographie l'a montré au milieu des événements dont la ville de Nantes fut le théâtre et qu'il retrace avec détails, toujours digne de l'estime de ses concitoyens.

A l'occasion d'une des assemblées électorales que M. de Kervegan présidait comme maire en 1789, M. Renoul a cité un document intéressant qui mérite d'être indiqué; c'est la liste des divers corps et compagnies qui jouissaient alors du droit de vote.

Les corps étaient : le siège royal de l'amirauté; le siège royal de la maréchaussée; le siège royal des eaux, bois et forêts; le siège royal de la monnaie; le siège royal du consulat; le corps de l'amirauté; le collège des maîtres en chirurgie; le général du commerce; le siège présidial de Nantes; le siège royal des traites; l'ordre des avocats; les procureurs à la chambre; les huissiers à la chambre; les compagnies de la milice bourgeoise; les compagnies des pompiers.

Les communautés étaient celles des notaires; des huissiers au présidial; des imprimeurs; des orfèvres; des architectes; des marchands de draps; des monnayeurs; des chapeliers; des poëliers; des vitriers-peintres; des fripiers; des apothicaires; des meuniers; des taillandiers; des poulieurs; des tourneurs; des ferblantiers; des potiers d'étain; des traiteurs; des cordonniers; des selliers; des mégissiers; des sergiers et cotonniers; des teinturiers; des voiliers; des coffretiers-bahutiers; des bonnetiers; des tanneurs-corroyeurs; des vinaigriers; des boulangers; des fondeurs; des couteliers; des cordiers; des tisserands; des perruquiers; des cloutiers; des serruriers; des tailleurs; des bouchers; des maréchaux; des vanniers; des fourreurs; des arquebusiers.

Cette liste n'est-elle pas le tableau le plus complet de l'organisation administrative et de la vie civile et industrielle de nos grandes villes de France avant la révolution de 1789? Quelques mois plus tard, toutes ces corporations étaient dissoutes, et un décret donnait à tous les citoyens le droit d'élire directement leurs représentants et leurs magistrats.

### III.

M. Charles-Eugène Bonamy, né en 1808, mort en 1861, à Nantes, fut un des médecins les plus distingués de cette ville, et un des membres les plus actifs de l'académie de Nantes, dont il fut plusieurs fois

président ou secrétaire. Ses nombreux travaux sont presque tous relatifs à la médecine, à la physiologie, à l'hygiène publique et aux épidémies qui ont sévi sur Nantes à différentes époques. Un seul de ses ouvrages offre un caractère historique, c'est celui qu'il a publié en 1835 et 1836, avec son collègue et ami M. le docteur Guépin, sous le titre de *Nantes au XIX<sup>e</sup> siècle, statistique topographique, industrielle et morale*, avec une notice sur le tombeau de François II, duc de Bretagne.

#### IV.

La quatrième notice biographique concerne un historien des plus remarquables et des plus estimés, mais étranger à la Bretagne et même à la France, M. Moser, auteur d'une histoire d'Osnabruck. Né vers 1720, mort en 1794, cet écrivain jouit à juste titre en Allemagne, et parmi toutes les personnes qui s'occupent de l'histoire du moyen âge, d'une légitime réputation; il a été, pour ainsi dire, le précurseur, dans la critique historique, de graves historiens français nos contemporains, qui en ont renouvelé et illustré la méthode. Dans son histoire d'Osnabruck et de la Westphalie, M. Moser a exposé non-seulement le récit des événements, mais surtout le tableau des institutions, de la souveraineté et de la propriété depuis la période carolingienne jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Il retrace avec détails l'histoire de l'établissement de l'évêché d'Osnabruck par Charlemagne, la biographie des premiers évêques, le récit des missions envoyées dans les différentes parties de la Westphalie, de la Franconie, de la Saxe, pour y propager l'Évangile par la création de monastères; il expose les origines du double pouvoir ecclésiastique et temporel des évêques de ces contrées; il retrace enfin les vicissitudes du pouvoir temporel. Par l'analyse très-succincte qu'il a donnée de cet excellent ouvrage, M. Ducrest de Villeneuve fait désirer la traduction complète qu'il a entreprise de l'histoire d'Osnabruck et dont il a offert le manuscrit à la Société académique de Nantes.

Pour compléter l'histoire des travaux de la Société de Nantes pendant ces trois dernières années, il est juste de mentionner les rapports des secrétaires, MM. L. Bureau et Calloch, et de leurs prédécesseurs, MM. Ménard et Blanchet, dont les discours présentent sur le mouvement et le progrès social et sur la littérature contemporaine des aperçus intéressants.

On voit que cette Société continue, par la variété et la maturité

de ses travaux, de tenir une place honorable parmi les associations littéraires et scientifiques des départements.

J. DESNOYERS,

Membre du Comité.

---

*Revue Africaine. Journal des travaux de la Société historique algérienne,*  
années 1862 et 1863. — Alger, 2 vol. in-8°.

Au moment où l'attention publique vient d'être ramenée sur notre colonie d'Afrique par un événement qui prouve toute la sollicitude que lui porte le pouvoir central, nous n'avons pas besoin de justifier la place donnée par nous, dans cette *Revue des Sociétés savantes*, aux travaux de la *Société historique algérienne*. Il en est sans doute dont l'existence a plus d'éclat et de durée; il n'en est pas dont les efforts soient plus méritoires, et le président de cette Société, M. Berbrugger, dans la réunion annuelle du 17 janvier 1862, en constatant qu'elle entrait alors dans la sixième année de sa publication, pouvait dire avec un légitime orgueil : « Dans un pays comme le nôtre, où les créations scientifiques de ce genre ont de la peine même à naître, et eu égard aux difficultés particulières et en apparence insurmontables qui ont accueilli nos débuts, ces chiffres ne laissent pas d'avoir une certaine éloquence. Naître était déjà quelque chose; avoir vécu semble presque un tour de force. »

Dans les deux volumes dont nous avons à vous rendre compte, même en laissant de côté les nombreux articles qui touchent à l'archéologie, nous trouvons d'importants mémoires sur des questions relatives à l'histoire, l'éthnographie, les mœurs et coutumes, la littérature même des diverses populations qui ont apparu sur la terre d'Afrique, depuis les Romains jusqu'à nous.

Parmi ces mémoires, deux nous frappent tout d'abord par leur importance, par l'époque à laquelle ils se rapportent, et aussi par cette circonstance, commune à l'un et à l'autre, que leurs auteurs sont morts avant d'avoir pu mettre la dernière main, ou du moins donner une forme définitive à leurs recommandables travaux. Dans le premier, *Notice sur les dignités romaines en Afrique*, M. Bache a extrait de la *Notitia dignitatum utriusque imperii* tout ce qui concerne l'Afrique, et a augmenté ce travail d'analyse de tout ce que les com-

mentaires de Pancirolle et de Böcking ont pu lui fournir d'explications et d'éclaircissements. Cette utile publication, qui ne remplit pas moins de neuf articles successifs dans les deux volumes dont nous nous occupons, est tristement interrompue par l'annonce de la mort de son auteur, M. Paul-Eugène Bache, emporté par une fièvre maligne, en août 1863. La *Revue* a consacré une intéressante notice à ce vaillant collaborateur, d'abord journaliste à Paris, arrivé en Algérie comme caporal au 20<sup>e</sup> de ligne, puis successivement commis de préfecture, employé des finances, vérificateur des poids et mesures, en dernier lieu inspecteur de la maison centrale de Lambèse où il est mort; poète, prosateur, également propre à la littérature légère et aux travaux d'érudition, type curieux de ces existences aventureuses, mais énergiques, parmi lesquelles se recrutent d'ordinaire, dans toute colonie, les premiers pionniers de la civilisation. Le directeur de la *Revue*, en annonçant qu'il est à même de donner la suite de ce mémoire dont il possède le manuscrit complet, et qui restera l'œuvre capitale de son auteur, exprime le vœu qu'il soit plus tard réuni en un volume; car, ainsi que l'a fait remarquer M. Adr. Berbrugger, « dans la voie où la France se trouve engagée, la connaissance de l'organisation romaine en Afrique cesse d'être une curiosité archéologique à l'usage exclusif des savants; c'est un utile enseignement rétrospectif, où le passé peut fournir des indications pratiques au présent. » Cette judicieuse observation s'applique également à l'étude de M. Frédéric Lacroix, ancien directeur général des affaires civiles de l'Algérie : *Colonisation et administration romaines dans l'Afrique septentrionale*, programme substantiel d'un vaste travail que la mort n'a pas permis à l'auteur de réaliser.

M. H. Tauxier, sergent, écrit du Fort-Napoléon qu'il a terminé une série d'études sur les migrations des populations africaines avant l'islamisme, et, comme spécimens de ce travail, il envoie successivement à la *Revue Africaine* : 1<sup>o</sup> *Examen des traditions grecques, latines et musulmanes, relatives à l'origine du peuple berbère*; 2<sup>o</sup> *Études sur les migrations des tribus berbères avant l'islamisme*; 3<sup>o</sup> enfin, *Ethnographie de l'Afrique septentrionale au temps de Mahomet*, travail considérable dont nous n'avons ici que le commencement et qui doit être continué dans les livraisons suivantes.

Grâce aux recherches de ce genre et aux secours que leur prêtent l'archéologie et l'épigraphie, on peut espérer de voir reconstruire,

peu à peu, et, pour ainsi dire, pierre à pierre, l'histoire de l'Afrique ancienne; mais il n'existe que de rares documents sur l'époque intermédiaire, c'est-à-dire sur la période qui s'est écoulée entre la chute de l'empire et la conquête française. Un de ces documents, relatif au xvii<sup>e</sup> siècle, *Traité de paix avec le gouvernement de la ville et du royaume d'Alger* (1689), publié et annoté par M. Berbrugger, nous fournit l'explication d'une particularité qui nous avait déjà frappé dans des actes de ce genre. Louis XIV y prend le titre d'*empereur de France et roi de Navarre*. Le savant éditeur nous apprend, dans une note, que le titre d'*Empereur*, impliquant chez les Musulmans l'idée de souverain d'un ordre supérieur et qui commande à plusieurs *Beys* ou rois, nos monarques avaient fini, dès la fin du règne de François I<sup>er</sup>, par l'adopter dans leurs traités avec les Turcs et les Barbaresques.

*Un consul à Alger au xviii<sup>e</sup> siècle*, tel est le titre d'un article dû également à l'active collaboration de M. Berbrugger. Ce consul n'est autre que l'Écossais Jacques Bruce, qui, avant d'entreprendre en Afrique le voyage d'exploration dont le souvenir est resté attaché à son nom, occupa pendant trois ans, de 1763 à 1765, le consulat britannique à Alger. C'est en complétant et rectifiant au besoin, par des documents conservés à la bibliothèque de cette ville, les notes de voyage du célèbre explorateur auquel on a longtemps attribué la découverte des sources du Nil, que M. Berbrugger est parvenu à éclairer quelques points de l'histoire si peu connue des Européens dans les États Barbaresques avant 1830.

C'est aussi au xviii<sup>e</sup> siècle que se rapporte un récit dont nous avons déjà analysé le commencement<sup>1</sup>, celui d'une *Ambassade marocaine en Espagne*, traduit par M. Gorgnos. Cette fois, l'ambassadeur musulman nous conduit à Ceuta et à Granja, où il est reçu par le roi d'Espagne, racontant, à son point de vue, tout ce qui a frappé ses yeux ou ses oreilles, avec le même mélange de puérilité et d'outrage dont la première partie nous avait offert l'exemple. Il est curieux de voir ce naïf diplomate interpréter, à la plus grande gloire de la puissance qu'il représente, les détails les plus ordinaires de la discipline militaire européenne ou de l'étiquette des cours, prétendant que le roi catholique s'est déclaré « le très-humble serviteur, l'esclave du sultan, » et s'imaginant que les sentinelles et les

<sup>1</sup> Voyez la *Revue des Sociétés savantes*, 1864, p. 187.

patrouilles qui gardent les fortifications de Ceuta ne s'imposent des précautions aussi gênantes que depuis une certaine attaque de Muley-Ismaïl. « A partir de l'époque où cet événement eut lieu, dit notre relation, les hommes ne dorment pas, ils ne quittent point leurs armes, malgré leurs fortifications, tant ils ont peur des Musulmans! » Cette crédulité nous fait sourire, nous autres Européens, mais sommes-nous bien sûrs qu'il n'y ait pas des méprises aussi ridicules dans les rapports de nos agents sur certaines contrées lointaines?

Comme on pouvait s'y attendre, l'histoire contemporaine, celle au moins du siècle où nous vivons, est la plus largement représentée dans les volumes qui nous occupent. Nous pouvons citer, comme se rapportant à cette catégorie : 1° les *Documents sur Alger à l'époque du Consulat*, contenant plusieurs lettres du général Bonaparte aux autorités indigènes et aux agents français dans la régence, de 1798 à 1802; 2° la *Première proclamation adressée par les Français aux Algériens en 1830*, texte arabe et traduction, pièce qui, chose singulière! n'aurait jamais été publiée, si l'on en croit la direction de la *Revue*; 3° la suite de l'*Histoire des derniers beys de Constantine, depuis 1793 jusqu'à la chute de Hadj-Amed*, par M. Vayssettes. A cet ordre de documents on peut rattacher, par voie d'analogie, la *Notice sur Bou-Sada* (province de Constantine), par M. le baron Henri Aucapitaine, sous-lieutenant au 36° de ligne, où sont retracés quelques épisodes de l'expédition qui se termina par la prise de Zaatcha, et l'*Exploration du Djebel Bou Kahil*, par M. Arnaud, interprète de l'armée.

Sous ce titre, *Mœurs et usages kabiles*, un autre interprète, M. L. Féraud, a envoyé de Constantine à la *Revue Africaine* un tableau fort intéressant de cette race, autrefois hostile, mais signalée dans des écrits récents et à la tribune du Corps législatif comme désormais plus disposée qu'aucune autre à reconnaître notre autorité et à former le premier noyau de la colonisation française en Afrique. On y trouve de curieux détails sur la condition des femmes, sur les cérémonies usitées dans les mariages, sur les chansons populaires, dont l'auteur donne des échantillons dans trois chants d'amour, de guerre, et de funéraille, ces derniers assez semblables aux *voceri* corses, enfin sur les compositions pécuniaires usitées pour les crimes et offenses, et dont l'auteur cite un tarif tout semblable à ceux qui se rencontrent dans les anciennes lois barbares.

L'histoire des arts chez un peuple se rattache intimement à celle

des mœurs. Aussi est-ce le lieu de mentionner ici le travail très-étendu de M. Salvador *Sur la musique arabe dans ses rapports avec la musique grecque et le chant grégorien*. La thèse de l'auteur est celle-ci : les Arabes ont emprunté aux Grecs leur système musical. L'harmonie proprement dite leur est restée inconnue comme à ceux-ci ; mais, dans les douze gammes ou modes qu'ils se flattent de posséder, on retrouve les quatre principaux modes usités chez les Grecs, et dans les *gloses*, espèces de variations ou fioritures communes aux deux peuples, le déchant ou *discantus* du moyen âge. L'étude de cette musique est donc utile surtout en ce qu'elle peut nous donner l'idée de celle qui a régné en Europe jusqu'au xiii<sup>e</sup> siècle. Telle est, si nous l'avons bien comprise, la théorie de l'auteur. Il ne faudrait pas moins pour la juger que l'érudition musicale de notre savant collègue M. Vincent, et nous devons nous borner à l'exposer ici. Mais nous empruntons au mémoire de M. Salvador quelques détails sur la musique instrumentale et les chants populaires des Arabes. Ils ont un certain nombre d'instruments plus ou moins primitifs qui rappellent ceux des Hébreux et dont l'usage se trouve encore en Espagne. Tels sont le *kanoun* ou harpe de David ; la *kouitra* ou *kithara* des Grecs, le *rebeb* ou violon primitif, où l'on reconnaît notre *rebec*, de même que notre tambour dans leur *atambor*, grosse caisse que l'on frappe avec un os, car les instruments de percussion, de dimensions graduées, jouent un grand rôle dans la musique arabe ; ils servent à marquer un rythme qui pour nos oreilles semble étrange et parfois, excepté pour le commencement de chaque mesure, indépendant de la mélodie, mais qui, à leur sens, est tellement essentiel, que, pour accompagner cette mélodie, ils se passent plus volontiers du violon ou de la guitare que du tambour. Le plus souvent une flûte et un tambour constituent l'orchestre populaire arabe, de même que leurs airs les plus anciens sont résumés dans les quatre notes de la flûte à trois trous.

Les Arabes n'écrivant le plus souvent ni la musique ni les paroles de leurs chants populaires, on peut juger de la peine qu'a eue M. Salvador pour arriver, à la suite d'un voyage d'exploration musicale, aux résultats qu'il décrit ainsi : « J'ai parcouru les trois provinces de l'Algérie, tant sur le littoral que dans l'intérieur ; j'ai visité Tunis, qui est pour l'Afrique, au point de vue musical, ce que l'Italie est pour l'Europe ; de Tunis j'ai été à Alexandrie, puis en Espagne, où j'ai trouvé encore dans les chansons populaires les

traces de la civilisation arabe. Enfin, possesseur d'environ quatre cents chansons, je suis rentré à Alger, où j'ai essayé de coordonner les notes recueillies un peu partout, et de reprendre, sur des bases positives, cette étude de la musique arabe.»

Espérons que l'auteur réunira un jour dans une publication séparée les fruits de ses laborieuses recherches. Ces frères monuments de la muse populaire, si prompts à se disperser, si difficiles à réunir, ne servent pas seulement à l'histoire de l'art musical, mais aussi à celle de la poésie, des mœurs, de la vie intime, surtout chez les peuples qui ont retenu les traditions des âges primitifs.

En attendant que ce vœu soit réalisé, nous pourrions emprunter au mémoire de M. Salvador quelques citations qui donneraient une idée de cette poésie, telles que la *chanson de Salah-Bey*, dont l'effet est si puissant sur les auditeurs indigènes, ou la *légende du musicien arabe Alfarabi*. Mais nous préférons transcrire ici, et c'est par là que nous terminerons notre analyse, la chanson que les Kabiles composèrent lors de la conquête de la Kabylie par M. le maréchal Randon, en 1857<sup>1</sup> :

« Le maréchal allant combattre a fait arborer son étendard.

« Les soldats qui le suivent, munis de toutes armes, sont habitués à la guerre.

« Infortunés Kabiles qui n'ont pas écouté les conseils; ils vont être asservis!

« Les Aït-Iratar, surtout, étaient prévenus depuis longtemps;

« Le Kabile n'avait obéi ni à l'Arabe ni au Turc;

« Mais le Roumi, guerrier puissant, vient s'établir dans son pays.

« Il y construit le fort du Sultan; c'est là qu'il habitera.

« Aït l'Hassen a été enlevé de force;

« Tant mieux pour lui, car les enfants de Paris fout toujours ce qu'ils promettent.

« L'étendard des généraux éblouit d'éclat;

« Tous marchent pour une même cause et pour un même but;

« Chacun d'eux porte les insignes du grade sur les épaules.

« Les Zouaoua vaincus se sont soumis.

« Le canon tonnait, les femmes mouraient d'épouvante.

« Les chrétiens, ornés de décorations, avaient ceint leurs sabres;

« Et, lorsque le signal a été donné, chacun a couru au combat.

<sup>1</sup> Voir année 1862, p. 198.

« Mézian a été rasé jusqu'aux fondations.

« Que ceux qui comprennent réfléchissent! »

La poésie n'est pas seulement représentée dans notre colonie d'Afrique par l'élément indigène. En tête des volumes dont nous avons à rendre compte, nous trouvons une adresse poétique de M. Ausone de Chancel à M. Ferdinand de Lesseps, intitulée *l'Isthme de Suez*, écrite de verve, et qui n'aurait pas fait dire à Voltaire avec une variante, s'il avait vécu de nos jours, ce qu'il disait des vers français composés en Allemagne :

Faites tous vos vers à Paris  
Et n'allez pas... en Algérie.

Mais ce qui précède suffit, nous le croyons, pour faire juger du mérite et de la variété des travaux de la *Revue Africaine*, et pour mettre en évidence ce fait, que le drapeau de la science dans cette contrée est tenu d'une manière digne de la France, et souvent par les mêmes mains qui ont établi d'une manière si éclatante le prestige de ses armes et de sa domination.

E. J. B. RATHERY,  
Membre du Comité.

---

*Mémoire de la Société historique et archéologique de Langres, t. I et II,*  
livr. 1, 2 et 3, 1847-1864.

La Société archéologique de Langres, avec de modestes ressources, trouve le moyen de former un musée qui est déjà d'une richesse peu commune, et aussi de donner des mémoires qui sont édités avec un luxe typographique assez rare : des planches nombreuses et exécutées par des artistes habiles, des gravures sur bois intercalées dans le texte, tout cela, avec un format académique, met entre les mains des bibliophiles et des érudits des publications estimables et estimées. Malheureusement, les volumes sont lents à se former : la Société ne dispose que des ressources provenant des sacrifices faits par ses membres, et aussi des subventions ministérielles, qui ne sont pas toujours périodiques ; or le nerf des belles publications est le même que celui de la guerre. On ne voit donc paraître chaque année qu'une seule livraison ; le premier volume,

commencé en 1847, a mis treize ans à réunir les 360 pages grand in-4° et les 48 planches qui le constituent. Trois livraisons du second volume ont paru, il est donc arrivé au quart de sa route.

La part la plus large appartient à l'archéologie antique et à l'archéologie du moyen âge du département de la Haute-Marne; néanmoins les études historiques ne sont pas négligées à Langres. J'ai remarqué plus d'un mémoire dans lequel l'histoire et l'archéologie sont étroitement liées; mais je ne pourrais en parler sans risquer de faire des digressions dans l'art héraldique, la numismatique ou l'archéologie monumentale; nos collègues d'une autre section apprécieront mon silence et ne manqueront pas de faire ressortir l'excellent parti que les antiquaires langrois savent tirer de la combinaison de l'histoire et de l'archéologie proprement dite: permettez-moi donc de résumer brièvement les travaux purement historiques qui ont paru dans les quinze livraisons des mémoires de la Société de Langres.

M. Th. Pistollet de Saint-Ferjeux s'est occupé du château du Pailly et de la ville de Nogent-le-Roi. Le château du Pailly, construit par le maréchal de Tavannes, a été pour l'auteur une occasion de résumer la vie de ce personnage et celle de son fils aîné, Guillaume. Si la carrière agitée et brillante de Gaspard de Saulx excite la curiosité, comme ces romans, ou ces drames, dans lesquels on voit des héros, des traîtres et des pourfendeurs faire l'impossible et réussir dans les extravagances les plus saisissantes, on aime à s'arrêter devant la figure de Guillaume de Saulx, seigneur du Pailly qui, d'après l'aveu de ceux qui appartenaient à des partis parfaitement opposés, méritait d'être considéré comme « un contempteur de la vanité mondaine, qui disoit estre assez récompensé, estant parvenu au but qu'il désiroit et pour lequel il travailloit, le bien de la religion, de l'estat et du service du roy. » De notre temps, on parle souvent du dévouement et de la fidélité comme étant des vertus de l'ancien temps; il suffit d'étudier le xvi<sup>e</sup> siècle, sur lequel nous avons tant de documents certains, pour reconnaître que nos ancêtres n'étaient ni pires ni meilleurs que nous. Dans cette maison de Saulx, entre Gaspard et ses deux fils Guillaume et Jean, un seul, le seigneur du Pailly, est ferme dans ses convictions et désintéressé dans son dévouement; c'est celui qui est le moins célèbre.

La notice de M. Pistollet de Saint-Fergeux sur Nogent-le-Roi, ainsi nommé depuis son acquisition par le comte de Champagne, alors

roi de Navarre, est soigneusement élaborée : j'en dirai autant de l'esquisse sur l'histoire de Chaumont en Bassigny, par M. l'abbé Godard, et de celle de Vignory, par M. Fériel; ces monographies, résumant les annales des localités importantes du pays de Langres, éclaircissant la chronologie de leurs seigneurs, notant avec soin les chartes d'affranchissement, ont un intérêt sérieux, et les membres de la Société archéologique de Langres ne sauraient trop multiplier ces études. Je me permettrai cependant deux observations : à Nogent-le-Roi, M. Pistollet de Saint-Fergeux considère comme très-peu onéreuses les conditions imposées aux habitants par le comte Thibaut V, en 1235, pour cesser d'être mainmortables : chacun de ces hommes devait annuellement au comte un porcelet ou dix sous, et une poule; cette imposition forcée ne laissait pas cependant, à mon avis, d'être assez lourde; d'après certaines évaluations, dix sous, en 1235, représentaient une valeur de 40 à 45 francs de notre époque. A Vignory, M. Fériel n'a pas parlé du blason des anciens seigneurs, si peu ou si mal connu, que, dans les salles des croisades du musée de Versailles, on leur a attribué un écusson chargé de pièces qui ne leur ont jamais appartenu.

Puisque je viens de prononcer le nom des expéditions d'outre-mer, je dois mentionner une note de M. Gustave Van Hooebeke, établissant par acte authentique la part prise par un membre de la maison de Grey-sur-Aujon aux guerres de Palestine, entre 1231 et 1236; Odon de Grey avait été oublié à Versailles, et l'acte conservé aux archives de Chaumont a été reproduit en fac-simile dans le livre que j'ai sous les yeux, avec une rare perfection.

N'oublions pas non plus le plaidoyer de M. Ath. Renard, tendant à établir que Jeanne d'Arc appartenait au Bassigny français et non pas à la Lorraine.

Je termine en faisant des vœux pour que la Société archéologique et historique de Langres puisse arriver à jouir d'un revenu qui lui permette de faire profiter moins lentement le public des travaux très-recommandables de ses membres.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

Mémoires d

Le tom

est tout e

La Plane,

marais, a

situé à un

de Saint-

Ce n'e

histoire d

sertation

unes des

même q

pects. Au

ses archie

car rien

de tout

descript

ce siècle

plétées

sement

place t

à tour

forme

cienne

On c

nous a

Le

de de

La

de l'a

nédic

du m

1137

grâce

des c

prit

*Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. XI. 1 vol. in-8°. — Saint-Omer, 1864.

Le tome XI des *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie* est tout entier rempli par un travail considérable de M. Henri de La Plane, secrétaire général de la compagnie, sur l'abbaye de Clairmarais, ancien monastère de Cisterciens, dépendant de Clairvaux, situé à une petite distance de l'abbaye de Saint-Bertin et de la ville de Saint-Omer.

Ce n'est point une véritable histoire, mais les matériaux d'une histoire définitive que donne M. de La Plane; c'est une série de dissertations, de considérations et de descriptions, indépendantes les unes des autres, rattachées cependant par un lien commun, le sujet même qu'elles concernent et qu'elles envisagent sous différents aspects. Aussi l'œuvre a-t-elle pour titre : *l'Abbaye de Clairmarais d'après ses archives*. M. de La Plane aurait pu ajouter *et d'après ses monuments*, car rien de ce qui subsiste encore des bâtiments et des monuments de tout genre de l'ancien monastère n'a été négligé par lui. La description des ruines, magnifiques encore au commencement de ce siècle, et des dernières constructions aujourd'hui debout, complétées au moyen de plans, de vues et de vieux documents, laborieusement recherchés et intelligemment interprétés, tient même une place très-notable dans l'ouvrage. L'ensemble de ces études, tour à tour historiques et archéologiques, descriptives ou narratives, forme un tableau complet et fort intéressant de ce que fut l'ancienne abbaye de Clairmarais.

On en jugera par la rapide indication des divisions du travail que nous allons donner.

Le premier volume, le seul parvenu au ministère, se compose de deux parties et de plusieurs appendices.

La première partie comprend d'abord l'histoire de la fondation de l'abbaye, qui prit son origine d'une petite colonie de moines bénédictins, établie en 1128, près de Saint-Omer, par Foulques, abbé du monastère des Dunes, au diocèse de Bruges, et remplacée, vers 1137, par une société de Cisterciens, qui s'y maintint et s'y accrut, grâce aux bienfaits des comtes d'Alsace, des comtes de Flandres, des comtes de Boulogne et des châtelains de Saint-Omer. L'abbaye prit son dernier développement en 1166, lors de sa translation

dans un lieu différent, mais très-voisin, de son premier emplacement, au milieu d'un pays marécageux, que le travail des moines devait successivement rendre à la culture. M. de La Plane ne poursuit pas l'histoire de la communauté au delà de ses premières années et de son organisation définitive. Il termine son premier chapitre par la description archéologique des monuments de l'abbaye et de leurs dépendances, travaux d'époques bien différentes, en éclairant ses explications par de nombreuses planches exécutées avec soin et s'arrêtant aux monuments divers retrouvés dans les ruines, tels que les sceaux, la croix pastorale de l'abbé Gunfrid, les portraits et les attributs de plusieurs personnages sculptés au portail de l'église et autres monuments accessoires.

La seconde partie est un tableau complet de la vie intérieure des moines de Clairmarais, semblable, à peu de chose près, à la vie de tous les Cisterciens, sujet de l'un des plus curieux travaux du savant archiviste de l'Aube. La pauvreté et l'obéissance étaient les devoirs communs des religieux; on peut y ajouter, pour toutes les congrégations soumises à la règle bénédictine, l'obligation de la fixité (*stabilitas*) dans le monastère même choisi au début de la vocation religieuse, préservatif nécessaire contre l'inconstance de caractère qui survivait quelquefois à la prise d'habit, la récitation de l'office divin de jour et de nuit, le silence, la lecture spirituelle, le jeûne, l'abstinence, la communauté d'habits et de tous les objets à l'usage particulier, l'étude, l'aumône, le devoir de l'hospitalité et le travail manuel.

Les appendices placés à la fin du volume sont au nombre de trois et ont tous une réelle utilité. Le premier renferme une monographie succincte des quatre abbayes ou communautés dépendant de Clairmarais, à savoir : l'abbaye de Sainte-Colombe de Blandecques, fondée en 1182; l'abbaye de Notre-Dame de Woostine ou Woestine, dite l'*Oustine*, fondée vers 1195, à trois lieues de Clairmarais; l'abbaye d'Outhof ou Ravensberg, fondée vers 1191, à peu de distance de Merckeghem, châtellenie de Cassel, et enfin l'abbaye de Beaupré, établie vers 1221, à trois kilomètres de Merville, par Robert et Daniel, avoués de Béthune, et devenue peu après une dépendance de Clairmarais. Ces communautés étaient autant d'essaims et de colonies qui restaient sous la direction et la surveillance de l'abbaye mère.

Dans le second appendice, M. de La Plane a réuni ce qui reste

des anciens catalogues des manuscrits de Clairmarais. Un prix particulier s'y attache. Ce n'est pas que les ouvrages aient par eux-mêmes une grande importance : pour l'ordinaire, ce sont des œuvres des Pères de l'Église, des Bibles, avec ou sans commentaire, et des Vies de saints, dont plusieurs ont été consultées avec fruit par Malbrancq, dom Martène et Mabillon. Mais ils ont été l'objet, de la part de l'un des derniers religieux, qui en a vu la collection dans son intégrité, dom Bertin de Vissery, d'une série de notes et d'observations que M. de La Plane a eu la bonne pensée de publier et qui ont de l'intérêt.

La plupart des manuscrits de Clairmarais étaient encore, à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, reliés entre deux fortes planches de chêne recouvertes d'une peau de sanglier ou de loup, conservant le poil de la bête. Deux courroies de cuir, se bouclant sur des agrafes de cuivre, fermaient le manuscrit. Cinq gros clous, placés sur les couvertures, protégeaient la peau et la préservaient de l'usure. Le plus souvent, le titre du manuscrit se faisait au premier plat du volume, sur une petite bande de parchemin, recouverte d'une légère feuille de corne transparente, encadrée par des bordures de cuivre clouées dans le bois.

Les manuscrits n'étaient pas, comme en d'autres bibliothèques plus considérables, assujettis par des chaînes à des pupitres; on les avait seulement placés dans des armoires. Mais le plus grand soin était recommandé à ceux qui voulaient en prendre connaissance, et le copiste lui-même, soucieux de la durée de son œuvre, recommandait de la ménager, en écrivant souvent à la dernière page ces mots connus :

Qui servare libris pretiosis nescit honorem,  
Illius a manibus sit procul iste liber.

L'anathème est fréquemment prononcé contre le téméraire qui oserait enlever un manuscrit : *Liber Sancte Marie de Chlaromarech*. « Si quis eum abstulerit, anathema sit. »

Arrivé à la fin de sa tâche, le copiste exprimait souvent sa satisfaction en demandant des prières : « Scriptor Nicolaus scripsit, orate pro anima ejus; » ou en faisant de l'esprit par quelque facétie rarement heureuse : « Explicit expliceat, scriptor ludere eat. En sancti Bonaventure, vinum scriptori detur quod consonet ori. Si vina debentur, bona dentur. » Dans ces dernières mentions, *vinum* n'a pro-

bablement pas d'autre sens que celui de gratification ; et encore croyons-nous que les copistes, en les écrivant, ne prétendaient réellement ni à une récompense ni à un pourboire quelconque, et qu'il n'y avait d'autre intention dans ces habitudes traditionnelles des scribes que de faire de l'esprit en terminant l'œuvre par une plaisanterie.

Le travail des copistes s'effectuait à Clairmarais dans une pièce spéciale, appelée l'*Écritoire*, située au bas du dortoir et à l'exposition du midi. Chaque copiste avait sa table et une armoire, ou une place réservée dans l'une des armoires ménagées par l'architecte autour de la salle. Le travail n'était pas abandonné à l'ignorance. Beaucoup d'abbés et des auteurs les plus doctes avaient été employés à la copie des manuscrits. Plusieurs se sont nommés à la fin des manuscrits, ou ont indiqué leur nom d'une manière plus ou moins énigmatique ; rarement ils ont mis une date à leur labeur. Un manuscrit de Richard de Saint-Laurent, *De charitate et aliis virtutibus*, aujourd'hui à la bibliothèque de Saint-Omer, représente, à la première page, Robert de Béthune offrant un manuscrit à la Vierge, et passe pour avoir été écrit par Robert lui-même, qui fut abbé de Clairmarais de 1257 à 1266. Les copistes reliaient souvent leurs manuscrits ou les donnaient à relier à d'autres religieux de leur maison. On voit aussi, d'après les indications relevées par dom Vissery, que l'opération avait lieu quelquefois au dehors de la communauté, dans certaines abbayes, pourvues sans doute de frères particulièrement habiles dans ce métier. On lit à la fin du III<sup>e</sup> tome de la Vie des saints de Clairmarais : « Iste liber pertinet abbacie de « Claromarisco, Cisteriensis ordinis, juxta sanctum Audomarum in « Arthesia, diocesis Morinensis; quem dominus Ingerannus abbas 34 « ejusdem fecit religare per fratres Willelmitas in Peene, anno Do- « mini M. cccc. lxxi. »

La plupart des manuscrits de Clairmarais provenaient du travail des moines. Plusieurs avaient été achetés par l'abbaye ou donnés à la communauté, et le mode d'acquisition est souvent indiqué sur le livre : « Epistolæ sancti Pauli glossatæ, ex dono magistri Thomæ « Audomarensis (Thomas, abbé de Saint-Bertin); Opuscula sancti « Hieronimi, ex emptione Godefridi prioris (mort vers 1216); istum « librum dedit abbas de Camberone ut fiat specialis oratio pro anima « illius, etc. »

M. de La Plane donne deux catalogues des manuscrits de Clair-

marais, l'un de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou du commencement du XIV<sup>e</sup>, l'autre est le dernier catalogue dressé en 1791. La totalité des manuscrits de l'abbaye était à cette époque de deux cent cinquante-neuf. Sur ce nombre, cent seize se trouvent aujourd'hui à la bibliothèque de Saint-Omer et sont décrits dans le III<sup>e</sup> volume du Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements. La bibliothèque de Boulogne possède un autre manuscrit, le n<sup>o</sup> 53, *Robertus de divinis officiis*, XIII<sup>e</sup> siècle.

L'un des plus précieux ouvrages manuscrits de Clairmarais, non compris dans ce catalogue, est une histoire manuscrite de l'abbaye, rédigée au dernier siècle par dom Bertin de Vissery, que nous avons eu l'occasion de nommer comme auteur des annotations relevées sur les manuscrits de la communauté. Son œuvre, composée à une époque où les archives de Clairmarais étaient intactes, est fort précieuse, et M. de La Plane reconnaît avec un loyal empressement les inappréciables ressources qu'il y a trouvées. L'histoire de dom Bertin de Vissery paraît avoir formé primitivement trois volumes. Sauvée par le dernier abbé de Clairmarais, lors de la suppression des ordres religieux, elle fut remise en dépôt chez un de ses amis de Saint-Omer, où elle resta à peu près ignorée jusqu'en 1833, époque à laquelle les deux premiers volumes furent mis en vente. Le premier de ces deux volumes se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de Saint-Omer; le second appartient aux héritiers de M. Lefebvre, ancien député au Corps législatif; le troisième est perdu : il contient, croit-on, un recueil considérable d'épithames et autres inscriptions concernant Clairmarais et ses dépendances.

Le dernier appendice de M. de La Plane, sous la rubrique de *Titres consultés*, renferme les pièces justificatives. Ces preuves sont de trois natures différentes : 1<sup>o</sup> des analyses sommaires des documents relatifs à l'abbaye de Clairmarais, existant dans les archives municipales de Saint-Omer et aux archives de la Chambre des comptes de Lille, documents qu'il n'était pas possible d'imprimer en entier sans donner un développement excessif à l'ouvrage; 2<sup>o</sup> des extraits, peu étendus, mais qu'on eût pu réduire encore davantage, d'œuvres trop répandues, comme la *Gallia Christiana* et la *Flandria illustrata*, pour qu'il fût nécessaire de s'y référer autrement que par de simples renvois; et 3<sup>o</sup> enfin de véritables pièces justificatives renfermant, en soixante-quatorze articles, un choix de documents

inédits ou déjà publiés, mais ayant de l'importance, et dont la source est toujours exactement indiquée.

Nous aurions quelques observations à soumettre au savant auteur à propos de ces documents. Nous regrettons qu'il n'ait pas adopté un système uniforme pour leur publication. Tantôt les pièces sont précédées d'un sommaire analytique indiquant d'une manière suffisante leur objet (c'est le cas le plus rare); tantôt le sommaire est réduit à quelques mots trop généraux, soit en français, soit en latin; quelquefois l'analyse fait complètement défaut.

Parmi les sommaires rédigés par M. de La Plane, ou extraits par lui d'ouvrages antérieurs, plusieurs devraient être notablement modifiés. Les mots *Eugenius episcopus*, mis en tête de la pièce n° 11, ne peuvent servir de cote à cet acte; ils appartiennent au texte même du document qu'ils précèdent, et ils complètent le sens des mots *servus servorum Dei*, qui les suivent, et dont ils n'auraient pas dû être séparés. Les mots *Chirographum inter nos et canonicos Teruanenses* (n° 10), et plusieurs cotes semblables, n° 37, 55, 61, etc. sont évidemment d'anciennes rubriques écrites par l'archiviste de Clairmarais ou par le copiste de l'un des cartulaires de l'abbaye, que l'éditeur aurait dû remplacer par sa propre rédaction. M. de La Plane a trop respecté encore, en d'autres cas, la disposition des manuscrits qui lui ont fourni ses preuves, en conservant des annotations, des remarques ou des gloses comme faisant partie intégrante des documents originaux : voir les n° 28 et 29. Alors même que ces additions sont précédées des mots *Nota bene* (voir n° 39), il eût été mieux de les séparer complètement du texte original. Il y a eu là évidemment un peu de précipitation et de hâte de la part de l'éditeur.

Dans la reproduction des documents, on regrette de ne pas trouver plus de régularité. Tantôt les abréviations les plus simples de l'écriture ancienne sont conservées, tantôt elles sont déchiffrées et données en lecture courante, comme il nous paraît toujours préférable, excepté dans les cas incertains ou douteux d'abréviations insolites ou de noms géographiques peu connus. Il y aurait à dire aussi quelque chose sur la ponctuation, dont les règles sont très-variables. Pour les dates, enfin, il eût été facile d'arriver à plus de précision. La plupart des pièces fournissent les éléments nécessaires à ce complément si utile d'une bonne publication.

Nous insistons peut-être trop sur des observations de détail. Mais

nos observations n'amoindriront pas, nous l'espérons, l'estime due à un intéressant travail, et nous terminons ce rapport en annonçant au Comité qu'un second volume, destiné à la biographie particulière des cinquante-quatre abbés de Clairmarais, doit compléter l'œuvre de M. de La Plane, et en engageant la Société des antiquaires de la Morinie à consacrer l'un de ses plus prochains volumes à l'achèvement d'un livre qui lui fera honneur, et qui ajoutera aux témoignages flatteurs qu'a recueillis déjà le savant auteur de l'*Histoire de Saint-Bertin*.

L. DE MAS-LATRIE,

Membre du Comité.

---

*Bulletin de la Société académique de Laon*, t. XIII et XIV, 1863-1864.

Le XIII<sup>e</sup> volume du Bulletin de cette compagnie est presque entièrement rempli par des études archéologiques, au premier rang desquelles figure une série de rapports et de discussions sur le résultat des fouilles entreprises à Mauchamp, en 1861, par ordre de l'Empereur. On sait que des savants très-autorités ont cru retrouver sur ce plateau l'emplacement choisi par César quand, après avoir passé l'Aisne, le général romain résolut de faire halte afin de barrer la route aux Belges qui arrivaient par le nord-ouest. Il n'est donc pas étonnant que cette opinion nouvelle ait trouvé des adhérents zélés et des contradicteurs non moins convaincus au sein de la Société académique de Laon, qu'une question de ce genre devait vivement émouvoir. J'empêterais certainement sur le domaine de la section d'archéologie, si je résumais ici les raisons topographiques et stratégiques qui ont porté d'une part M. Piette et M. Édouard Fleury à se décider pour Mauchamp, d'une autre part M. Léon Fallue à se prononcer pour la colline de Chaudardes, et M. Melleville pour le camp de Saint-Thomas. Mais, cette controverse ayant produit des aperçus d'un ordre purement historique, nous croyons qu'il n'est peut-être pas hors de propos de les signaler au moins en passant.

M. Fallue soutient que le camp de Mauchamp ne se présente pas suivant les règles de la castramétation romaine de la belle époque; il ne voit dans cette enceinte fortifiée et dans l'autre camp voisin,

mais plus petit, qui enveloppe le village de Berry-au-Bac, que des barrages gallo-romains. Ces barrages ont été faits, à *coup sûr*, dit-il, dans le but de couvrir la cité de Reims à l'époque des formidables invasions qui eurent lieu sous le règne d'Honorius, de 375 à 423. M. Melleville s'arrête à une époque encore plus basse. S'il considère l'emplacement de Mauchamp comme ayant pu être occupé par une ancienne population gallo-romaine, il persiste à croire que le camp proprement dit, tel qu'on le retrouve aujourd'hui, ne remonte pas au delà du 1<sup>x</sup> siècle; qu'il a été établi pour une armée composée surtout de cavalerie, et qui l'aurait occupé pendant un temps assez long; que même, si le camp de Mauchamp eût existé au temps des incursions normandes, les Normands s'y seraient arrêtés de préférence, plutôt que d'aller à Saint-Thomas, où ils étaient à une moins grande proximité de leurs barques; qu'enfin ce camp est très-probablement l'œuvre du roi Eudes, qui, en 894, se fortifia solidement sur la rive gauche de l'Aisne pour en disputer le passage aux troupes étrangères que Charles le Simple amenait avec lui. Nous nous bornons à exposer cette conjecture ingénieuse sans la discuter, mais en reconnaissant que, historiquement, les textes des annales de Saint-Bertin, de Metz et de Saint-Waast n'y répugnent pas. Le point capital est de savoir si le camp de Mauchamp est romain, et si, étant reconnu romain, il peut remonter jusqu'à César : c'est aux archéologues qu'il appartient de décider.

Je laisserai également à la section d'archéologie le soin d'apprécier l'intérêt que peuvent offrir deux planches représentant les me-reaux et les jetons frappés en divers lieux de l'ancienne Picardie à l'occasion de la fête des Fous. Mais ces dessins, dus au crayon de M. Hidé, sont accompagnés d'un mémoire qui est tout à fait de notre domaine et que je ne puis passer sous silence. Dans ce travail, dont M. Hidé est également l'auteur, sont groupés tous les renseignements qu'on a pu recueillir sur la célébration de ces fêtes burlesques à Laon et dans les deux diocèses voisins. L'ensemble des faits montre que là aussi elles ne différaient guère des cérémonies indécentes et quelquefois impies qui se pratiquaient au moyen âge par toute la chrétienté, non-seulement dans les églises cathédrales et paroissiales, mais encore dans un grand nombre de monastères. Une cause générale explique la faveur dont ces divertissements grossiers furent l'objet. La première simplicité des fêtes liturgiques chrétiennes n'avait pu suffire longtemps à des populations que leur con-

dition sociale condamnait à une vie monotone et à un immense ennui. Si le peuple et le bas clergé prenaient une vive part à ces réjouissances tumultueuses, si la joie publique débordait alors avec une sorte de frénésie, c'est que, comme le remarque justement l'auteur, en ces temps d'ignorance et d'oppression, les classes inférieures trouvaient, ce jour-là, l'occasion de sortir de leur contrainte habituelle et d'oublier leurs quotidiennes souffrances. Peut-être aussi ces fêtes se rattachaient-elles à un usage immémorial dont la tradition païenne ne s'était jamais perdue, car elles avaient lieu le plus communément à Noël et à l'Épiphanie, et c'était précisément à cette époque, de décembre à janvier, que se célébraient aussi les anciennes saturnales. Le théâtre moderne eut les mêmes origines populaires que le théâtre antique, et, si les représentations dramatiques connues sous le nom de jeux et de mystères furent le travestissement des fêtes liturgiques, on peut dire avec non moins de raison que la fête de l'Ane, la fête des Fous, la fête des Innocents, furent les véritables parodies des cérémonies du culte.

Quoiqu'il ne soit question de la fête des Fous à Laon que vers l'année 1280, il paraît bien certain qu'elle remontait plus haut. Les registres capitulaires, qui ont fourni à M. Hidé la principale source de ses informations, établissent que l'élection du patriarche des fous était faite par les chapelains, dans le chœur de la cathédrale, la veille de l'Épiphanie. Après des processions tumultueuses, la burlesque mascarade prenait possession de l'église pendant deux jours, y chantait des antiennes bouffonnes et s'y livrait à mille extravagances, pendant que le patriarche distribuait à la foule des indulgences grotesques et des jetons à légendes joyeuses. Le texte de ces indulgences et de ces légendes avait souvent une intention satirique ou grivoise, analogue aux hardiesses que l'on retrouve dans l'office de la fête des Fous à Sens, édité avec un savant commentaire par notre collègue M. Bourquelot. La fête des Innocents, célébrée à Laon par les enfants de chœur, huit jours avant celle des Fous, était comme la petite pièce avant la grande. Elle se passait d'une manière un peu moins scandaleuse, quoiqu'elle donnât lieu aux mêmes gambades et aux mêmes grimaces, et qu'on y récitât des épîtres farcies, où les textes saints n'étaient guère plus respectés. Malgré le décret du concile de Bâle, qui défendit, en 1435, de donner des spectacles dans l'église, malgré l'admonestation sévère adressée au clergé par la faculté de théologie de Paris, l'évêque et le doyen de Laon eurent

beaucoup de peine à obtenir de leurs subordonnés que ces divertissements fussent célébrés hors des lieux consacrés. Peu à peu, cependant, une représentation régulière de *jeux*, qui finit même par être soumise à une sorte de censure préventive, se substitua aux parodies désordonnées de la fête des Fous, laquelle dura, mais en s'affaiblissant graduellement, jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. La fête des Innocents cessa à Laon, vers 1550, du moins comme cérémonie publique; le chapitre continua seulement de distribuer de l'argent aux enfants de chœur pour qu'ils pussent faire entre eux un joyeux repas.

Après ce mémoire je ne trouve plus à citer, dans le XIII<sup>e</sup> volume, qu'une chanson ou plutôt un cantique sur la prise de Cambrai, en 1677. Ce cantique en deux parties, composé sur le chant *O filii, o filie*, est de la plus insigne platitude et ne fait guère honneur à son auteur Claude Rohault, curé d'Holnon. Si l'on en juge par ce spécimen, les autres poésies religieuses de cet auteur méritent bien le profond oubli où elles sont tombées; mais Claude avait un frère aîné Jacques Rohault, mort en 1672 (et non en 1675 comme le disent les biographes), lequel a laissé une assez grande réputation comme mathématicien et philosophe de l'école cartésienne.

Le XIV<sup>e</sup> volume est plus riche en mémoires et en documents historiques. Si je suis l'ordre chronologique, j'y rencontre d'abord, sous le titre un peu ambitieux de *Chapitre inédit d'histoire locale*, un travail de M. E. Fleury sur les Templiers. Après avoir énuméré les possessions qui relevaient des nombreuses commanderies du Temple dans les diocèses de Laon, de Soissons et de Noyon, l'auteur extrait des volumineuses pièces du procès les noms de soixante-cinq Templiers picards qui y furent impliqués et qui appartenaient aux deux premiers de ces diocèses. Il n'a point trouvé parmi les accusés des chevaliers qu'il pût rattacher à la partie du département de l'Aisne comprise dans le diocèse de Noyon, partie qui renfermait cependant deux commanderies importantes, celles de Saint-Quentin et de Maurepas.

Au premier rang des accusés qui soutinrent avec le plus de fermeté l'innocence de l'ordre, doit être placé Ponzard de Gizy, précepteur de Payans; et cependant la lettre saisie sur lui laisse subsister des accusations graves en ce qui touche la façon simoniaque

dont l'ordre se recrutait, l'obligation du secret imposée sous peine de mort ou de prison perpétuelle, l'exécution sommaire des membres soupçonnés de trahison. Sur les soixante-cinq chevaliers du Temple dont il vient d'être fait mention, trente-neuf prirent part à la délibération qui avait pour objet de nommer des délégués auxquels seraient confiés le pouvoir et la mission de défendre l'ordre. Ces trente-neuf furent très-probablement compris avec Ponzard de Gizey dans la terrible exécution du 11 mai 1310, où cinquante-cinq chevaliers furent brûlés comme relaps, à la porte Saint-Antoine.

Les Templiers ne furent condamnés que sur les aveux de leurs anciens frères, car les dépositions des personnes étrangères à l'ordre sont assez insignifiantes. Toutefois, parmi ces dépositions, il en est une, celle de Raoul de Presles, personnage très-grave et très-consideré, qui a, selon nous, plus d'importance que M. Fleury n'est disposé à lui en accorder; car, si elle prouve peu quant aux griefs capitaux imputés aux Templiers, elle prouve beaucoup pour établir qu'il y avait certainement dans le régime de l'ordre, à côté d'une règle ostensible très-pure, des observances secrètes qui donnaient prise aux plus fâcheux soupçons: « Un des premiers devoirs des Templiers, a dit notre collègue, M. Boutaric, dans son récent ouvrage sur Philippe le Bel, était l'obéissance passive. Chaque récipiendaire s'y obligeait par serment. On le mettait immédiatement à l'épreuve, en obtenant de lui la plus grande marque de soumission qu'on pût lui demander, la renonciation à sa foi, mais cette renonciation n'était évidemment que fictive; de même dans la cérémonie des baisers réciproques, quelquefois obscènes, on doit voir une marque d'humilité et de fraternité. La cordelette, dont les Templiers se ceignaient, peut être considérée comme une marque de chasteté. L'autorisation de se livrer à la sodomie n'est établie que par des faits isolés, résultant des mœurs orientales. » Cette explication peut certainement être soutenue; j'essayerai pourtant, à mon tour, d'en proposer une autre. J'ai toujours pensé que l'ordre des Templiers, institution religieuse et militaire reconnue, avait voulu ajouter à son influence ostensible la force redoutable que donne à une association d'hommes habiles et résolus leur organisation en société secrète. Le secret dans les initiations, le secret dans les engagements, le secret dans les cérémonies, le secret dans les délibérations, tel est le mot d'ordre des chefs qui imposent à leurs inférieurs une soumission absolue. Le re-

niement de la croix et le remplacement de ce symbole du salut par on ne sait quelle idole fantastique sont les gages de cette obéissance; l'excitation à la sodomie peut être aussi considérée comme un moyen de préserver les frères du contact des femmes, dans le but de ne laisser au monde extérieur aucune action sur cette société particulière, qui ne vit que pour elle seule. La foi et l'amour, comme les entend et les pratique le reste des hommes, en sont bannis et exclus. Les Templiers agissent sur le monde qui les entoure par le prestige de leur puissance, par l'usage des recommandations, par des prêts d'argent, par des opérations de banque; mais plus ils augmentent leur clientèle, plus ils se renferment en eux-mêmes; ils espèrent dominer la société civile tout en ne s'y mêlant pas. Voilà pourquoi leur chute inspira peu de sympathies. Je concède volontiers que la cupidité et le désir de s'emparer des biens des Templiers fut le grand mobile de leurs persécuteurs; je réproûve autant que qui que ce soit les moyens odieux qu'on employa pour les détruire, et l'atrocité des lois pénales qui leur furent appliquées; mais je crois que l'ordre fut justement supprimé, non-seulement comme inutile, mais même comme dangereux. Cette conclusion est aussi celle de M. Fleury.

M. Gomart a retracé avec soin, et en puisant aux bonnes sources, l'histoire du Catelet, histoire qui ne remonte qu'à l'année 1520, et qui cependant renferme une suite d'événements intéressants. Pour défendre plus efficacement la frontière du côté de la Picardie, François I<sup>er</sup> chargea Jean d'Estrées d'élever sur la rive gauche de l'Escaut et en face de l'ancien château de Gouy, point d'attaque contre la France, un nouveau fort nommé d'abord le Catelet-lez-Gouy, pour le distinguer du Catelet voisin de Péronne. Le sieur d'Estrées ne manqua point, à l'abri de cette forteresse, de se créer, aux dépens de voisins faibles et accommodants, en raison même de leur faiblesse, un domaine arrondi qui se composa d'un petit bourg avec manoir, censives, héritages et juridiction seigneuriale<sup>1</sup>. Pris par les Espagnols en 1557, à la suite de la funeste journée de Saint-Quentin, le Catelet fut restitué à la France par le traité de Cateau-Cambresis, et il reçut pour gouverneur Guillaume de la Fontaine, qui sut, en 1585, mettre la place à l'abri d'une surprise tentée

<sup>1</sup> Voir, à ce sujet, le rapport de M. Taïé sur les travaux de l'année 1862-1863, en tête du XIV<sup>e</sup> volume.

par Montluc de Balagny. Ce redoutable partisan, qui s'était créé dans le Cambresis un gouvernement indépendant, ne réussit pas mieux à s'emparer du Catelet de vive force, et il fallut toute une armée espagnole, une nombreuse artillerie de siège, et plusieurs assauts pour emporter, en 1595, le Catelet défendu seulement par quatre cents hommes de garnison. Ce fort resta trois ans entre les mains des Espagnols, qui le rendirent à la paix de Ver vins.

Entre les deux sièges du Catelet se place une aventure dont Marguerite de Valois et le duc de Guise furent les héros. Dans l'été de 1577, Marguerite, sous prétexte de se guérir d'un érysipèle au bras, s'était fait ordonner les eaux de Spa, mais le véritable objet de son voyage était de préparer à son frère, le duc d'Alençon, les moyens d'obtenir la souveraineté des Pays-Bas. Ce voyage se fit en grande pompe. Arrivée au Catelet, la reine, qui devait aller passer la nuit à Cambrai, arrangea si bien les choses, qu'il fallut coucher à l'auberge du Catelet, où venait d'arriver, de son côté, un jeune seigneur, affligé, par sympathie sans doute, d'un érysipèle au visage. Mais ce mal prétendu, que l'on voilait avec soin, n'était autre chose que la trace d'une honorable cicatrice. Il paraît que la haine des Guises pour les Valois ne s'étendait pas jusqu'aux femmes de la famille; du moins le beau *balafre* fut introduit dans la chambre de la princesse, mais, si l'on en croit les mémoires de Marguerite, la conversation ne roula que sur la politique. La politique, au reste, eut réellement sa part dans cette galante campagne, car Marguerite réussit à gagner à la cause de son frère le sieur d'Inchy, gouverneur de Cambrai, qui ne tarda pas à rendre, ou plutôt à vendre, la place au duc d'Alençon, devenu le chef des confédérés dans les Pays-Bas.

En 1636, quand la guerre se ralluma entre la France et l'Espagne, les hostilités débutèrent par la prise du Catelet, alors aussi mal défendu par Saint-Léger qu'il l'avait été en 1557 par Solignac. Des prodiges de valeur et les efforts d'une armée entière furent nécessaires pour reconquérir cette forteresse, que sa position rendait si importante. Pendant les troubles civils de la fronde, elle fut prise et livrée aux Espagnols par Turenne d'abord, puis par Condé, fit retour à la France en vertu du traité des Pyrénées, et fut enfin demantelée par l'ordre de Louis XIV, afin d'enlever à ceux qui en seraient possesseurs le pouvoir d'incommoder les villes de Cambrai et de Saint-Quentin. Les conquêtes de Louis XIV ayant reculé les frontières du

royaume, cette place forte devenait inutile. Depuis lors, le Catelet n'a plus d'histoire, et il n'en fut que plus heureux. « Les habitants du pays, dit M. Gomart, virent avec plaisir tomber ces murailles qui, loin d'avoir servi à les protéger, n'avaient été pour eux qu'une cause de désastres et de malheurs. »

C'est aussi à l'époque des guerres de la Fronde et de la défection de Turenne, en 1650, que se rapportent deux lettres de Duplessis-Praslin, tirées par M. Matton des archives du Dépôt de la guerre, et relatives au siège de Guise par les Espagnols. Elles ne font que confirmer ce que nous savons déjà, par tant d'autres documents, sur la mauvaise organisation de l'intendance militaire à cette époque, sur l'irrégularité de la solde et sur les disputes de préséance entre les régiments, soit pour la marche, soit pour le combat. Le général lui-même se montre fort découragé dans cette correspondance, adressée probablement au ministre de la guerre Letellier, et, selon l'habitude des officiers du temps, il se plaint amèrement pour son propre compte : « Je vous supplie encore une fois, Monsieur, de faire envoyer de l'argent pour les menues dépenses, sans quoi je vous assure que tout ira en désordre. Quant au pain, vous sçavez s'il est nécessaire, et sy je puis demeurer dans l'armée, sy l'on ne me donne de quoy y subsister; vous protestant qu'encores qu'on ne m'envoyat pas relever, je la quitterai sy je n'ay de quoy soutenir ma despense. Le pis quy m'en puisse arriver est d'estre mict dans la Bastille où l'on me nourrira. C'est une belle ressource pour un homme qui sert le roy depuis trente-quatre ans dans ses armées. » On voit que sous Mazarin rien n'avait été changé à un état de choses qui, même sous la ferme administration de Richelieu, donnait déjà lieu aux plaintes les plus vives et aux désertions les plus scandaleuses.

Le village de Saint-Paul-aux-Bois, situé entre Blérancourt, Trosly-Loire et Manicamp, est bien connu dans le pays par les sites riants et pittoresques qui l'entourent, mais, historiquement, il n'a quelque importance que par le monastère fondé en ce lieu dans l'année 1096. La donation considérable faite à cette date par Raymond, châtelain de Coucy, à Godefroi de Lappion, abbé de Sauve-Majeure, eut pour effet de constituer dès le principe un riche établissement monastique, auquel Enguerrand, sire de Coucy, seigneur dominant, concéda, de son côté, des droits fort étendus, avec affranchissement des habitants de Saint-Paul et abandon des aubaines. M. Marville s'est appliqué

à recueillir les renseignements les plus complets sur ce prieuré, dont l'histoire est d'abord liée assez étroitement avec celle des comtes de Soissons et des sires de Coucy, puis se rattache au mouvement communal du XII<sup>e</sup> siècle. En effet, les villages voisins, Lappion, Juvigny, Selens, Saint-Aubin, eurent successivement des chartes de communes, calquées en grande partie sur la coutume de Vervins; mais les habitants de Saint-Paul n'obtinrent la leur qu'en 1441, par l'octroi de Charles, duc d'Orléans, qui avait dans son apanage l'ancienne sirie de Coucy. Les trois foires annuelles et le marché hebdomadaire qui furent établis à Saint-Paul par Charles IX ne paraissent pas avoir jamais joui d'une grande prospérité.

Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, le prieuré de Saint-Paul passa de l'abbaye de Sauve-Mâjeure près Bordeaux aux Oratoriens de Paris; c'est là que mourut et fut enterré, en 1697, le célèbre Abel Louis de Sainte-Marthe, supérieur général de l'Oratoire, exilé par Louis XIV, comme suspect de jansénisme. Féodalement, le monastère, ainsi que les couvents de Nogent et de Bellefontaine, continua de relever de la grosse tour de Coucy. M. Marville a signalé quelques droits aussi onéreux que bizarres, auxquels les religieux étaient encore astreints en 1735, et qui montrent bien que les fondateurs des établissements monastiques ne faisaient point leurs donations sans réserves. La notice de M. Marville est accompagnée de pièces justificatives extraites d'une histoire manuscrite du prieuré, conservée à la Bibliothèque impériale : ces pièces ne sont pas sans intérêt. Les Archives de l'Empire ont aussi dans le fonds de l'Oratoire quelques documents sur Saint-Paul et sur Lappion.

Je n'ai pas à analyser ici le récit du siège d'Aubenton par les gens du comte de Hainaut, en 1340, récit tiré de l'*Essai historique* de M. Martin sur *Rosoy-sur-Serre et ses environs*. Ce récit n'est point un travail qui appartienne en propre à la Société académique de Laon, et il n'est inséré dans le bulletin que pour servir en quelque sorte de texte explicatif à un ancien dessin qui représente ce fait de guerre. Une autre communication relative à Nicole Aubry, la possédée de Vervins, n'a point non plus le caractère d'une étude originale, puisqu'elle est empruntée à un article de M. Dinaux et extraite des *Archives historiques du nord de la France*. Les détails, bien que curieux, ne sont donc ni inédits ni même nouveaux. Mais, comme ils complètent ceux qui ont été donnés sur Nicole Aubry dans un des précédents volumes du Bulletin, je rappellerai seule-

ment que cette démoniaque, aussitôt qu'elle eut été délivrée du méchant diable Belzébuth, en 1566, éprouva le besoin de se remettre en puissance de quelqu'un, et épousa Louis Pierret, marchand de Vervins. Elle jouit quelque temps de sa gloire, mais, quand la renommée du miracle accompli en sa personne commença à baisser par l'effet du temps, M<sup>me</sup> Pierret résolut d'en obtenir un second. Tout à coup (c'était en 1577) elle perdit la vue, et les médecins, à l'unanimité, la déclarèrent incurable. Cependant, dès qu'elle eut accompli une neuvaine à Notre-Dame d'Amiens, et qu'elle y eut baisé le chef de saint Jean-Baptiste, elle s'écria : Jésus ! que je vois clair. On la porta en triomphe à son hôtellerie, et elle revint chez elle, chargée de présents et de certificats. Elle eut même l'honneur de ranimer la verve poétique de Jean des Caurres, principal du collège d'Amiens, qui avait déjà chanté les hauts faits des massacreurs de la Saint-Barthélemy. L'échantillon qu'a donné M. Dinaux du second poème, où Jean des Caurres célèbre la guérison miraculeuse de l'expossédée, n'est pas de nature à faire regretter que cette élucubration soit restée manuscrite.

Quant à la communication de M. de Marsy sur la Chartreuse du Val-Saint-Pierre, ce n'est encore qu'une esquisse, mais elle a du moins le mérite de mettre en lumière des documents originaux et que nous croyons inédits, au sujet de ce monastère peu connu, fondé en 1140. Une chartre de Louis VII, datée de 1177, et une déclaration de biens datée de 1726, donnent l'état comparatif, à cinq cents ans de distance, des possessions de cet établissement monastique. A en croire les chartreux, leurs charges à cette dernière époque excédaient leurs recettes de 9,322 livres. Mais, d'après Brayer, secrétaire de l'intendance de Soissons, cette évaluation serait bien loin d'être exacte, et les moines auraient dissimulé le chiffre réel de leurs revenus.

L'archiviste du département, M. Matton, a, de son côté, communiqué à la compagnie deux lettres de M. Dulaurent, chanoine d'Origny-Sainte-Benoite; ces lettres, écrites au mois d'octobre 1757, renferment des renseignements assez curieux sur les revenus de la prébende et la valeur des bénéfices de cet ecclésiastique : il s'agissait d'une permutation à opérer avec un autre abbé, nommé Doinet, chanoine de Saint-Pierre de Soissons, et le brave chanoine d'Origny n'oublie rien pour faire, comme on dit, valoir sa marchandise. Il y a quelque chose qui sent le trafic et qui nous choque aujourd'hui

dans ces négociations entamées pour transférer, avec le plus grand profit possible, le gros et le casuel attachés, dans l'origine, à des fondations pieuses. Au reste, la Révolution allait supprimer ce régime qui entraînait beaucoup d'abus, et c'est un épisode de cette même révolution que M. Matton traite ensuite dans une notice très-substantielle *sur la formation du département de l'Aisne et de ses arrondissements*. On y saisit au vif les difficultés que la grande mesure, décrétée en principe par l'Assemblée constituante, rencontra dans son exécution, moins encore par suite du vieil esprit provincial que par l'effet des rivalités de canton à canton et de ville à ville. Quand il eut été décidé que le Vermandois et le Soissonnais formeraient un des quatre départements de l'Île-de-France, la lutte au sujet du chef-lieu s'engagea surtout entre Laon, placé presque au centre du département projeté, et Soissons, qui avait été longtemps le siège d'une généralité importante, qui, de plus, avait de nombreux partisans au sein de la Commune de Paris. L'Assemblée des électeurs s'étant réunie à Chauny, le 17 mai 1790, des hommes qui devinrent plus ou moins célèbres dans nos luttes politiques, Lebrun, Quinette, Letellier, Saint-Just, plaidèrent successivement, les uns pour Soissons, les autres pour Laon. Enfin, sur 450 votants, Laon obtint 411 voix, et Soissons, 37 seulement. Malgré les protestations de la minorité, l'Assemblée nationale confirma purement et simplement le choix des électeurs, et Laon devint le siège de l'administration nouvelle. Les jalousies de clocher se manifestèrent encore, notamment entre Guise et Vervins, lorsqu'il fallut désigner les chefs-lieux d'arrondissements ou diminuer le nombre des arrondissements eux-mêmes. Ce furent les lois du 28 pluviôse an VIII et du 3 vendémiaire an X qui fixèrent à cinq le chiffre des arrondissements et réduisirent à trente-sept les soixante-trois cantons qui subsistaient encore.

Cet épisode de la réforme, si importante et si mal connue, qui renouvela l'administration de la France, est raconté avec exactitude par M. Matton. Ce laborieux archiviste en a donné aussi le résumé dans la préface de son dictionnaire topographique du département de l'Aisne, travail encore inédit, que la section d'histoire attend depuis longtemps avec impatience.

J'espère, Messieurs, n'avoir rien omis qui mérite d'être signalé, dans cette rapide analyse des deux nouveaux volumes de la Société de Laon. Je ne puis que répéter ce que j'ai eu occasion de dire dans

mes précédents rapports : c'est que cette compagnie savante mérite des éloges et des encouragements pour le zèle persévérant avec lequel elle rassemble de toutes parts les matériaux de l'histoire locale, sait les mettre en œuvre et réussit à y porter l'ordre et la lumière.

**HUILLARD-BRÉHOLLES,**

Membre du Comité.

---

## SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

---

*Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or,*  
t. VI, années 1861-1864, 1 vol. in-4° avec planches.

La Commission des antiquités de la Côte-d'Or est une des compagnies savantes des provinces les plus laborieuses et le mieux partagée par la valeur des mémoires qui lui sont donnés à publier. Ce volume est entièrement rempli, sauf la portion nécessairement réservée au rapport annuel du secrétaire, par un travail considérable de M. Mignard, sous le titre d'*Histoire des principales fondations religieuses du bailliage de la Montagne*. Ce mémoire renferme de précieux renseignements historiques; l'archéologie y tient aussi également une place assez considérable pour que je puisse en parler avec quelques détails. Le bailliage de la Montagne ne comprenait plus, à la fin du moyen âge, que la portion centrale du *pagus Laticensis*, dont la ville ruinée de Laticum était le chef-lieu. Ce *pagus* était également dénommé dans la charte *comitatus de Montana et comitatus Rossilonis*, par allusion au mont Lassois ou mont de Rossillon. La dénomination de bailliage de la Montagne lui demeura, et il se trouva limité par l'Auxois, le pays d'Arnay, le Dijonnais et la Champagne. D'importants établissements religieux s'y trouvaient, à savoir, par ordre d'ancienneté: l'abbaye de Sainte-Seine, ordre de saint Benoît, fondée vers le milieu du vi<sup>e</sup> siècle; l'abbaye d'Ogny, ordre de saint Augustin, fondée en 1106; l'abbaye des chanoines réguliers de saint Augustin, fondée en 1138, et Châtillon; le prieuré de la chartreuse de Lugny, fondé en 1172; le prieuré des trappistes du Val-des-Choux, fondé vers 1200.

M. Mignard a tracé une excellente monographie historique et archéologique de chacun de ces monastères, sachant en faire une œuvre non-seulement savante, mais intéressante au plus haut point pour tous ceux qui s'occupent de la Bourgogne et de l'histoire du monachisme. L'abbaye de Sainte-Seine méritait bien d'ailleurs une pareille étude par son antiquité; elle remonte au milieu du vi<sup>e</sup> siècle

et doit sa création à un fils du comte de Mémont qui embrassa la vie religieuse. Son église est un magnifique monument des premiers temps de l'époque ogivale; M. Mignard en donne une minutieuse description, et n'oublie aucun des intéressants accessoires qu'on y remarque, dalles tumulaires, peintures, stalles sculptées, etc. Les bâtiments de l'abbaye subsistent également, mais ne datent pas d'une époque antérieure au xvii<sup>e</sup> siècle. Si je pouvais m'étendre sur le côté historique de ce travail, je parlerais avec empressement des excellentes pages consacrées par M. Mignard à sa première réforme par saint Benoît d'Aniane, de sa constitution administrative si sagement et si sûrement expliquée, du gouvernement de l'abbé de Conti, qui rendit de grands services au monastère, mais eut malheureusement pour successeur cet abbé de Choisy, l'un des quarante de l'Académie française, mais l'un des plus déplorables originaux du monde. Ces bâtiments sont actuellement appropriés au service d'un établissement hydrothérapique.

L'abbaye d'Ogny est moins ancienne, quoique remontant encore aux premières années du xii<sup>e</sup> siècle; elle a fourni à M. Mignard l'occasion d'une importante dissertation sur la signification du mot *mairie*, au moyen âge. Nous y trouvons aussi le texte du concordat intervenu, le 27 mars 1647, entre les religieux et leurs abbés commendataires, qui donne de curieux renseignements sur la vie des moines à cette époque.

« Huit religieux effectifs et résidants. — Sept feuilletes de vin clair et avec quarante mesures de blé, mesure de Dijon, pour chacun. Quant à la viande, ils se contenteront, pour ce genre de consommation, du revenu qu'ils appellent leur mépart. Ils jouiront de tous les revenus des fonds dépendant de leurs offices; auront 24 livres par chacun an, plus, pour un serviteur, 10 mesures de conceau, 10 mesures de seigle et 9 livres en argent; 150 chariots de bois pour leur chauffage, cuisine et infirmerie. — Pour le luminaire de l'église, 26 livres de cire jaune. — Pour l'entretien de la lampe d'église, 12 livres. — Une feuillette de vin pour la célébration des messes. — 24 mesures de conceau et 20 livres en argent pour l'entretien des chirurgiens et pour les médicaments. — Entre les choses ci-dessus, en faveur de la réforme et afin d'aider les religieux à l'entretien de la sacristie, décoration de l'église, infirmerie et entretien de l'horloge, cloches, meubles et ustensiles, il leur a été accordé la somme de 200 livres par chacun an. Tout cela leur

sera fourni par l'économe et l'abbé. — Sur les huit charges de blé que l'abbé a droit de prendre sur la saline du comté de Bourgogne, il en sera fourni deux aux religieux. Ceux-ci seront tenus de défrayer les visiteurs et supérieurs de la congrégation; ils seront tenus aussi de payer pension aux religieux anciens qui sont à présent dans ladite abbaye.»

L'abbaye de Chatillon eut une singulière destinée; elle fut complètement ruinée par la guerre de la ligue, et Henri IV imagina d'en donner ensuite la commende à sa belle maîtresse, Corizande d'Andoins, qui se choisit un abbé *fiduciaire*, Pierre Conard, auquel on dut le rétablissement d'une partie des bâtiments. Plus tard, le bel esprit Bois-Robert fut nommé abbé de Chatillon, et il eut à soutenir une lutte, racontée d'une façon bien curieuse par M. Mignard, contre le modeste infirmier de l'abbaye, qui voulait absolument y faire introduire une réforme devenue indispensable, et qui y parvint. L'abbaye est transformée aujourd'hui en hôpital.

Au sujet de la Chartreuse de Lugny, M. Mignard fournit sur la vie, les usages, les pratiques des religieux de cet ordre, les détails les plus circonstanciés et les plus curieux. Le couvent malheureusement n'est plus représenté que par des vestiges insignifiants.

Il en est à peu près de même du prieuré du Val-des-Choux, qui procure à M. Mignard l'occasion d'étudier la vie intérieure des trapistes, après avoir successivement examiné celle des religieux bénédictins, des chartreux et des augustins : les bâtiments claustraux ont presque entièrement disparu. L'auteur y supplée, en donnant une ample description de ce qu'était le monastère avant que l'industrie moderne ne l'ait complètement dénaturé pour l'approprier à ses besoins et à ses exigences.

L'ensemble de ces cinq études sur autant d'établissements de cinq ordres différents présente un grand intérêt et fait singulièrement bien connaître l'état social de nos pères durant le moyen âge. Tous les cinq ont eu leur plus brillante période aux *xii<sup>e</sup>* et *xiii<sup>e</sup>* siècles. Tous les cinq se proposaient les deux mêmes buts : l'éducation de la jeunesse et le développement de l'agriculture. Les moines de Sainte-Seine ont rendu, à ce dernier point de vue, les services les plus considérables. Ils commencèrent par défricher eux-mêmes les vastes forêts au milieu desquelles ils étaient venus se fixer; puis ils firent opérer le défrichement par leurs vassaux, et se créèrent ainsi d'importantes ressources avec les dîmes dites *novales* : plus tard

encore ils cédèrent à leurs vassaux, moyennant des baux à cens très-modérés, bon nombre de terrains à mettre en culture, et augmentèrent notablement leurs richesses, tout en faisant également la fortune de leurs fermiers ou censitaires. Les écoles de Sainte-Seine jouissaient aussi dans les temps anciens d'une honorable célébrité. L'abbaye était encore connue par la libéralité avec laquelle les aumônes y étaient pratiquées. Les écoles de Chatillon jouissaient aussi d'une légitime notoriété.

Jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle, trois de ces cinq monastères demeurèrent à l'abri des relâchements qui provoquèrent en tant d'endroits de sévères réformes.

Les augustins de Chatillon violèrent les premiers leurs pieuses traditions et s'attirèrent une rude répression dès le xiv<sup>e</sup> siècle. Ceux d'Ogny ne furent guère plus persévérants : la société les corrompit, et ils substituèrent à la vie commune un régime de liberté qui leur permettait de vivre chacun à part.

Dans les autres, la réforme ne fit sentir sa nécessité qu'au xvii<sup>e</sup> siècle, comme dans la plupart des abbayes de France, à la suite de ce système de la commende qui porta un coup si fâcheux à la vie monastique.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY.

Membre du Comité.

---

*Journal de la Société d'archéologie lorraine et du Comité du Musée lorrain,*  
in-8°, années 1861, 1862, 1863, 1864.

La Lorraine est une des provinces où le goût du travail s'est le mieux conservé et aussi où l'amour de l'étude des questions locales s'est le plus vivement soutenu. Chaque année, d'importants travaux y sont édités, et les deux Sociétés nancéennes, la vieille Académie Stanislas et la Société d'archéologie y suivent avec éclat ce mouvement littéraire, historique, archéologique et scientifique.

La Société d'archéologie, fondée depuis quatorze ans déjà, publie chaque année un volume de journal, un de mémoires et un ou deux de documents purement lorrains. Nous ne nous occuperons aujourd'hui que du journal, dans lequel sont relatés les travaux mensuels, la chronique de la Société, et insérés quelques courts mémoires.

Dans l'année 1861, je signalerai une étude biographique sur les peintres Héré et Lamour, par M. Louis Lallement; un mémoire de M. J. de Widranges sur six cercueils récemment trouvés à Sorbey (Meuse) et appartenant, selon l'auteur, à l'époque mérovingienne; un travail de M. A. Joly sur les armoiries de la ville de Lunéville, pour démontrer que la bande dont cet écusson est chargé doit être de gueules et non pas d'azur.

En 1862, nous enregistrons la monographie du château d'Harrowé, par M. Henry Lepage; la biographie du peintre Philippe Lamoureux, par le même; d'autres notes très-curieuses de M. l'abbé Guillaume sur la cathédrale de Toul.

Pour 1863, le journal fournit à l'archéologie la description de l'hôtel d'Haussonville à Nancy, celle des constructions romaines découvertes aux *Thermes*, dans la commune de Crezilles, et qui sont bien, en effet, les débris d'un antique établissement de bains; les épitaphes lorraines à Rome, recueillies par l'abbé Barbier de Montault; la monographie du village de Bagneux, par M. Olry; une note de l'abbé Guillaume sur les peintures murales et les inscriptions découvertes dans l'église Saint-Epvre de Nancy; l'histoire des prieurs de Luz-Saint-Christophe, travail inédit de dom Calmet.

En 1864, M. l'abbé Guillaume fait connaître les résultats de fouilles exécutées au cimetière mérovingien de Maizières-lez-Vic; M. Gaudé s'occupe avec succès des voies romaines de la partie occidentale de la cité des *Leuci*; M. Olry, des sépultures gallo-romaines trouvées à Barisey.

Après cette rapide excursion à travers les travaux de la Société d'archéologie lorraine, je voudrais m'arrêter un moment, et je ne crois pouvoir mieux faire qu'en visitant, avec M. Léon Mongenot, les hôtelleries du vieux Nancy.

L'auberge de la Croix-Blanche mérite, à Nancy, la première mention : elle est citée dès 1502 dans les comptes du receveur général de Lorraine, et a conservé sa vieille porte carrée, encadrée dans une triple ogive surbaissée; on y voit encore une de ces cuisines monumentales, ornée d'une immense cheminée du xv<sup>e</sup> siècle. Il n'y a qu'un an tout au plus que cette auberge est redevenue simple maison bourgeoise. Il faut aussi nommer l'*Oste de la Croix double*, en 1486. La piété bien connue de nos pères avait donné naissance à toute une série de dévotes enseignes : l'Ange, les Trois-Roys, Saint-Martin, Saint-Humbert, la Croix-d'Or, le Grand et le Petit-

Saint-Nicolas. Dans le faubourg qui vit passer Jeanne d'Arc, on trouve, en 1575, l'enseigne de Saint-George.

L'hôtel de l'Ours semble rappeler le concours décisif prêté par la Suisse au duc de Lorraine contre les Bourguignons. Une autre série de noms atteste la naïveté de nos pères : le Petit-Écu, le Pillier-Vert, la Corne-de-Bœuf, la Teste-Noire, les Quatre-Assiettes, le Bras-d'Or, la Teste-d'Or, l'hôtel des Forces et celui de l'Échiquier sont mentionnés de bonne heure ; celui de Vieil-Portenseigne, dans la « Neulve-Rue, » est qualifié, au xvi<sup>e</sup> siècle, de « logis d'ambassadeur. »

L'hôtel du Chapeau-Rouge aura eu pour bienfaiteur un des nombreux cardinaux de la maison de Lorraine. Celui de Fleur-de-Lys rappelle évidemment l'hymen du duc Antoine avec Renée de Bourbon.

Trois hôtels ont successivement porté, à Nancy, l'enseigne de la Licorne. Il faut signaler encore les hôtels de la Charrue, du Lion-d'Or, de l'Aigle-d'Or, de la Couronne, des Cygnes, des Quatre-Fils-Émond (*sic*), du Sauvage, de la Hache.

Autrefois, les hôtels ou auberges tenaient aussi lieu de cabaret : c'est ce qui explique leur extrême multiplicité.

En 1585, le rôle des bourgeois et habitants de Nancy constate la présence de trois hôteliers dans la seule rue du Petit-Bourget. Parmi d'autres documents cités par M. Mongenot, nous remarquons qu'en 1623 un cabaretier était affranchi du paiement de sa taxe comme ayant abattu le *Papegai* ; et qu'en 1572 l'hôte des Trois-Rois est Claude Callot, le grand-père de l'illustre graveur. Parmi les hôtels postérieurs au xvi<sup>e</sup> siècle, le premier est celui du Cheval-Blanc, dans la rue de la Source, habitée autrefois par la meilleure noblesse lorraine. Au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, une peste terrible ravagea Nancy, et l'on remarqua que l'auberge du Cheval-Blanc n'eut pas un de ses habitants atteint par cette terrible maladie : grand émoi, on consulte les savants, et il fut reconnu que l'auberge devait cette heureuse exception à ce que, grâce à l'absence des hôtes de la rue, le ruisseau qui coulait devant sa fenêtre n'exhalait aucune des odeurs pestilentielles que causaient plus bas les ordures de toute sorte qu'on y entassait.

Nous citerons encore, sur la place Saint-Epvre, les hôtelleries du Point-du-Jour et du Maure-qui-Trompe. La première avait succédé à l'ancien gîte de la Ville-de-la-Rochelle, connue dès 1585 : son en-

seigne mérite une description détaillée. Elle consistait en une pierre de 40 centimètres carrés, incrustée dans le mur, sur laquelle on voyait deux anges soutenant un écusson chargé d'une roue autour de laquelle trois lions, deux en flanc et un en pointe, paraissaient vouloir grimper : au-dessus, un aigle étendait ses plumes, desquelles sortaient des rayons, avec l'inscription : *Au Point-du-Jour*.

Les peintures murales décrites par M. l'abbé Guillaume sont dignes d'intérêt. Elles existaient dans l'ancienne église de Saint-Epvre de Nancy, et ont été transportées dans la salle du musée lorrain, lequel est installé dans la grande galerie de l'ancien palais des Ducs. Les peintures composent une série extrêmement intéressante et sont très-bien conservées; elles reproduisent certaines légendes probablement très-populaires à cette époque en Lorraine, et dans lesquelles la Sainte-Vierge occupe toujours la place principale. On y remarque également une Assomption, une Adoration éternelle du saint Enfant présenté au monde entier par sa mère. Les peintures sont attribuées, par M. l'abbé Guillaume, au xvi<sup>e</sup> siècle; mais il n'a pu retrouver aucun renseignement sur les artistes auxquels nous les devons. M. l'abbé Guillaume complète sa notice relative à l'ancienne église Saint-Epvre, en recueillant les inscriptions tumulaires qui peuvent encore y être plus ou moins incomplètement déchiffrées.

Nous ajouterons que, dans chacun des douze numéros annuels du *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, deux ou trois pages sont réservées aux procès-verbaux des séances du Comité du musée lorrain et à l'enregistrement des objets donnés. L'esprit provincial est très-développé, comme je l'ai dit, en Lorraine, et chaque mois la galerie ducale voit arriver nombre d'objets intéressants. Dès aujourd'hui elle renferme une très-curieuse collection de curiosités lorraines de toute espèce, et le Comité peut maintenant étendre utilement le champ de ses recherches et de ses achats, grâce à la subvention annuelle qu'il doit à la bienveillance de M. le Ministre de l'instruction publique.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

---

*Bulletin de la Société académique de Laon*, t. XIII et XIV, in-8°,  
1863 et 1864.

L'archéologie occupe une place notable dans ces deux nouveaux volumes de la Société laonnaise : à côté de petites notices sur lesquelles nous allons revenir, il y a une étude très-importante des chaussées romaines du département de l'Aisne, par M. Piette, et une série de travaux — huit au moins — par MM. Ed. Fleury et Melleville, sur le camp de Mauchamp.

M. Piette a déjà commencé, dans les précédents volumes de la Société, cette importante publication. Cette fois il étudie les voies romaines de Dizy à Faucouzy, de Saint-Quentin à Etroung, à Guise, à Vervins et à Gateau; de Nizy à Chavignon et à Laon; de Laon vers Senlis, de Soissons à Dormans, de Vervins à Maquenoise, de Reims en Belgique par Nizy et Rozoy, de Laon à Reims par Bruyères, des Ardennes vers le nord-ouest. Une carte très-détaillée accompagne cette monographie.

M. Piette suit chaque route de village en village, notant toutes les découvertes d'antiquités qui y ont été faites, et relevant aussi les indications portées dans les chartes du moyen âge. Son œuvre mérite une mention toute spéciale, car elle sert grandement à l'histoire de la géographie ancienne et éclaire nombre de points ignorés de l'archéologie locale. On en jugera plus facilement par cette rapide analyse de l'un des chapitres du travail de M. Piette. Je choisis au hasard le chemin de Reims en Belgique.

Avant la construction de la grande voie romaine de Reims à Bavai, il existait entre la première de ces villes une voie gauloise qui porte encore, sur certains points du département, le nom de *Vieux chemin de Reims en Belgique*. La voie romaine se l'appropriera jusqu'à Nizy-le-Comte, mais, à partir de cette localité, les deux chemins se séparent, le premier inclinant légèrement à droite, le second à gauche. Le vieux chemin passe à l'abbaye de la Val-Roy, à Savigny, rentre dans le département de l'Aisne à la ferme de Beaumont, passe à Rozoy, près la butte de Parfondeval : son tracé dans ces parages est appelé *Chemin des Fées*. La butte de Parfondeval, qui s'élève à une hauteur de six mètres, porte le nom de *Hottée du Diable*, parce que le diable, s'étant chargé de construire ce chemin, la brette de sa hotte se brisa en cet endroit, et il laissa tomber sa charge

de terre, laquelle forma ce monticule. Des fouilles récemment pratiquées dans l'intérieur de cette butte n'ont amené aucun résultat pouvant faire croire qu'elle ait servi de sépulture; en revanche, à sa base et dans tout le terrain qui la sépare de la route, on trouve une grande quantité de tuiles et de poteries brisées.

Près du village de Brunehamel, on a exhumé beaucoup d'antiquités dans ces derniers temps. Au bois des Nuées notamment, des bûcherons ont mis à jour dix statuettes de femmes en argile blanche. Le chemin passe ensuite à Aubenton, que M. Piette étudie en insistant sur l'opinion de quelques érudits qui ont placé dans cette petite ville le lieu de station d'une légion romaine, et en faisant remarquer à l'appui les importantes trouvailles en tombeaux, en urnes et en monnaies de l'époque romaine, et l'étendue des anciens retranchements encore faciles à reconnaître.

La voie sort d'Aubenton par la porte pratiquée vers le milieu des fortifications septentrionales, précisément au point où furent particulièrement exhumées les antiquités que nous venons de signaler. Elle s'avance vers la Belgique en passant près de Wattigny, à Fumilly, aux Logettes, à Maquenoise, et sur tout ce parcours les découvertes sont fréquentes. Elle se perd ensuite dans les bois à l'approche de la frontière, mais les voituriers qui parcourent le terrain pour l'exploitation des coupes en reconnaissent facilement l'emplacement par la solidité et la sonorité du sol aux endroits occupés par elle.

On comprendra facilement la valeur d'un travail du genre de celui entrepris par M. Piette pour l'étude d'un pays au point de vue romain. Nous croyons ne pouvoir que le féliciter très-hautement du plan adopté par lui et de la manière dont il atteint son but.

J'indiquerai seulement pour mémoire la discussion provoquée au sujet du camp de Mauchamp. Il y a là une question qui passionne les érudits locaux : M. Melleville soutient que ce camp n'est nullement romain, mais qu'il a été construit par les ordres du roi Eudes pour la sécurité de cette partie de la frontière. M. Fleury se prononce pour l'opinion contraire, en soutenant que le camp de Mauchamp est bien le fameux camp de César, cherché depuis si longtemps aux environs de Bibrax, opinion que partage la commission topographique de la carte de la Gaule. Toutes les pièces de ce procès scientifique sont dans le volume de la Société académique de Laon et méritent d'être étudiées.

M. Pilloy fait connaître les antiquités franques découvertes à Verly (canton de Wassigny), dans un cimetière. Le village de Verly remonte à une haute antiquité : il est bâti sur une sorte de promontoire dont le pied est baigné par les eaux du Noirieu. Dans de récents travaux, exécutés pour l'embellissement de la place de l'église, on mit au premier coup de pioche des ossements humains à découvert; à mesure que l'on s'enfonçait dans les déblaiements, on trouvait un plus grand nombre de corps superposés et des débris de poterie, poterie depuis longtemps connue, puisque la rue où ces travaux s'effectuaient était appelée, dans le vieux titre, *rue à Tessons*. Parvenus à une profondeur de 1<sup>m</sup>,50, les ouvriers rencontrèrent de grands cercueils en pierre calcaire. M. Pilloy a recueilli avec soin tous les détails de cette découverte quant à l'emplacement précis du cimetière, à la position du corps inhumé sur le dos, la face tournée vers le soleil, les jambes légèrement rapprochées et les bras alignés le long des côtés. Il énumère tous les objets trouvés dans les tombeaux, lesquels consistent en boutons, fibules, plaques de ceinturon, dont l'une est remarquablement conservée et d'une véritable élégance : elle est en métal blanc encore très-brillant, en forme de cœur allongé; les bords sont taillés en biseaux et décorés de cinq clous bombés ornés de zigzags; une bordure composée de sillons et de zigzags se trouve à la partie supérieure; une autre d'entrelacs occupe les parties latérales; sur le milieu se trouve un dessin bizarre ressemblant à quatre poissons adossés. Des armes fortement oxydées, quelques vases funéraires, complètent le catalogue des objets recueillis à Verly et dont M. Piette a donné en même temps d'excellents dessins.

D'autres tombes franques ont été découvertes à Caumont, près de Chauny, et décrites par M. Capaumont; mais aucun objet n'a été trouvé à côté des ossements.

Je citerai maintenant le travail de M. Papillon sur les hachettes en silex recueillies en grand nombre dans l'arrondissement de Ver vins, et la description de la chapelle des Endormis à Sissy, par M. Gomart, charmant édifice du xvi<sup>e</sup> siècle, où l'on voit un sépulcre qui peut être cité même après celui de saint Mihiel.

A propos d'une notice sur les fêtes de l'évêque dit *Innocent* et du *patriarche des Fous* à Laon, M. Hidé s'occupe des monnaies, mereaux et jetons frappés à cette occasion. On sait que nulle part cette folle solennité n'était célébrée avec plus d'éclat.

Il n'est question de la fête des Fous, à Laon, d'une manière certaine, que vers 1280, époque où les registres du chapitre de Notre-Dame constatent que ses membres s'assemblaient avec les vicaires, choristes, etc. de l'église cathédrale, pour élire, la veille de l'Épiphanie, après prime, un patriarche des Fous. Le chapitre payait audit le pain, le vin, un festin de huit livres, lui fournissait la mitre, les masques et les travestissements. Pendant deux jours la folie régnait souverainement à Laon, l'église appartenait aux Fous; le service divin y était suspendu et les rues étaient encombrées par une foule véritablement désordonnée. Les évêques de Laon interdirent à la fin l'entrée de Notre-Dame à ces saturnales; les doyens du chapitre tentèrent même de les supprimer, soutenus en cela par une pressante ordonnance de Charles VII; mais le bas clergé persista et, en 1442, célébra la fête « plus excessivement qu'aux temps passés. » Depuis ce moment, l'autorité ecclésiastique supérieure essaya de parvenir à ses fins en prenant des mesures détournées, et en réglementant peu à peu la célébration de la fête. Les notes recueillies à ce sujet par M. Hidé sont précieuses et très-curieuses pour l'histoire des mœurs de nos pères. Peu à peu on reprima les écarts par trop violents de ces réjouissances païennes : l'autorité ecclésiastique agit habilement en cherchant à tourner ces fêtes au profit du divertissement et de l'instruction de la foule : elle introduisit adroitement au milieu de ces mascarades des représentations scéniques empruntées à des textes religieux. A dater de 1456, on vit aussi les représentations dramatiques devenir la principale affaire du patriarche des Fous, mais les cérémonies ridicules subsistaient toujours en partie dans la cathédrale; en 1560 seulement, la fête fut légalement abolie. L'existence de plusieurs jetons postérieurs à cette date prouve que la confrérie des Fous ne tint aucun compte de cette défense et chercha le moyen de continuer, au moins dans les rues, ses jeux plus ou moins inconvenants. Devant une résistance aussi vivace, le chapitre recourut encore à un accommodement : il substitua à la fête antique une cérémonie dite des *Primes folles*, laquelle avait lieu la veille de l'Épiphanie : l'office était chanté en grande cérémonie dans la cathédrale, les séculiers occupaient les stalles hautes et tous les assistants recevaient des couronnes de feuillage. Cet usage existait encore au xvii<sup>e</sup> siècle.

Huit jours avant l'Épiphanie, on célébrait également à Laon, avec beaucoup de pompe, la fête des Innocents, au profit des en-

fants de la maîtrise, qui y jouaient des rôles de patriarches, cardinaux, abbés, etc. Très-extravagante encore, elle était cependant moins bruyante et surtout moins scandaleuse que celle des Fous; elle fut supprimée en 1526 et remplacée par une distribution de deniers faite par les chanoines aux enfants de chœur pour qu'ils puissent s'amuser entre eux. Il en est question, dès 1284, dans les registres capitulaires. On y voit que les enfants de chœur faisaient une cavalcade dans la ville, que les chanoines fournissaient la mitre, la crosse, les chapes et les ornements, et qu'ils assistaient à la cérémonie. Les enfants de chœur se rassemblaient la veille de la fête de Saint-Nicolas, après le souper de la *férie*. Ils disaient une antienne et un *De profundis*, puis ils procédaient à l'élection d'un évêque. Le lendemain avait lieu leur entrée processionnelle dans la cathédrale. L'office en l'honneur du saint patron commençait aussitôt avec solennité. Mais au quatrième verset du *Magnificat*, qu'on répétait avec vacarme, *Deposuit potentes de sede*, les enfants de chœur, qui étaient assis sur les dalles, se levaient et se précipitaient sur les chanoines qu'ils expulsaient de leurs stalles pour s'y installer. Ceux-ci prenaient humblement alors la place des enfants, qui continuaient l'office avec une pompe bouffonne, servis par les membres du clergé. Un *innocent*, en sous-diacre, montait au jubé et y chantait une épître *farcie*. L'évêque des enfants, trônant sur le siège épiscopal, remplissait toutes les fonctions de l'évêque véritable. Il portait la mitre, la crosse, les gants, la chape brodée, et distribuait au peuple des indulgences grotesques. L'office terminé, la mascarade courait la ville en chantant et en gambadant. Le soir, un grand festin rassemblait les innocents; le chapitre donnait deux douzaines de pains, huit pots de vin et une somme d'argent. Chaque chanoine ou prêtre pouvait y assister en payant douze deniers.

A partir de ce moment, on voit les Fous montrer une plus grande déférence envers l'autorité capitulaire. En 1486, le patriarche, après avoir soumis son jeu à l'examen du doyen, obtint la permission de donner sa représentation devant saint Martin, au parvis, et se fit donner une gratification. En 1490, le chapitre refusa au patriarche le congé de faire ses jeux et ses cavalcades, autorisant seulement le repas, et encore à condition d'y exercer une police sévère. En 1522, on paraît s'être relâché d'une aussi grande sévérité, et les portes de l'église sont rouvertes aux Fous, mais sans pouvoir y venir avec des torches ou flambeaux. En 1541, on ré-

prime, ce semble, de nouveaux abus, puisqu'on refuse au patriarche Absalon Bourgeois, maître des enfants de chœur, la permission « de faire semblant de dire la messe à liesse. »

D'un autre côté, tous les membres du chapitre étaient toujours obligés, sous peine d'amende, de prendre part à l'élection du patriarche : le chapelain Jean Hulebrand, en 1500, « fut mulété » pour s'y être refusé. En 1518, un autre chapelain fut condamné à huit jours de prison par l'officialité pour avoir, s'étant porté au-dessus du portail de la cathédrale, jeté du feu sur le patriarche et sur sa cour la veille de l'Épiphanie. On voit qu'il y avait à Laon des gens qui n'aimaient pas la fête des Fous.

A ce même moment, sans doute pour en donner le goût, les graves chanoines de Laon jouaient des mystères. En 1462, ils représentèrent la *Vie de Notre Seigneur*, divisée en cinq journées ; en 1464, la *Vengeance de la Passion* ; en 1465, le *Jeu de Madame Sainte Barbe* ; en 1476, celui de *Monseigneur Saint Denis*, et ce jour-là on dit la messe à huit heures, et les vêpres à midi. Et il faut ajouter que le chapitre de Laon, l'un des plus riches du royaume, comptait parmi ses membres les ecclésiastiques les plus éminents et les plus qualifiés.

A Laon, il faut encore enregistrer la fête de Saint-Éloy, pour laquelle les écoliers évisaient un évêque et jouaient une comédie ; elle cessa en 1526. Celle du roi des Braies, toute laïque, mais fort bruyante, avait lieu à la mi-janvier. Tous les habitants de la ville y prenaient part ; pendant trois jours on buvait, on soupaît, on chantait sous la surveillance peu sévère d'un roi élu avec un connétable le lendemain de Noël. Toutes ces royautés éphémères avaient, pendant une ou deux fois vingt-quatre heures, le droit de faire frapper des mereaux ou jetons, généralement en plomb. M. Hidé en a recueilli une vingtaine de variétés empruntées aux Foux, aux Innocents, au roi des Braies et aux corps de métiers, qui, à Laon aussi, évisaient chacun un roi la veille de l'Épiphanie. Il en donne la description commentée et les dessins. La plupart sont du xvi<sup>e</sup> siècle.

Pour le roi des Braies, ces pièces portent, par exemple :

LE ROI DES BRAIES. † (Une braie.)

R. Même légende, une croix semblable à celle des monnaies de

Louis de Mâle, comte de Flandres, avec le mot LAON entre les branches. Celle du patriarche des Fous :

IVDICE·FVI·ELECTVS. (Une mître.)

R. IPSE·PARVVVLVS·EPVS. † (Crosse à double volute entre deux cœurs.)

Dans le volume de 1864, comme dans le tome précédent de la Société de Laon, il est encore grandement question du passage de l'Aisne par César et du camp de Mauchanip à l'occasion de l'excursion de l'Empereur; je me contenterai de citer pour mémoire ces travaux des MM. Fleury et Fallue. J'ai remarqué dans ce volume une notice bien faite de M. l'abbé Desployé sur les gravures et les médailles de Notre-Dame de Liesse, célèbre pèlerinage, situé, comme on sait, aux environs de Laon. L'auteur a classé dans un premier chapitre les gravures et planches dites historiques, dont quelques-unes datent du XIV<sup>e</sup> siècle, et qui représentent les diverses particularités de l'histoire de ce sanctuaire, la vue de l'église construite au XVII<sup>e</sup> siècle, l'accomplissement du vœu fait par la ville de Laon pendant la peste de 1688, les pèlerinages des rois de France, princes et princesses, etc. — Dans une seconde série figurent les gravures et médailles, toutes des trois derniers siècles et reproduisant chacune une partie de l'église de Liesse. — Dans une troisième sont classées quelques belles croix et médailles de confréries, et aussi diverses variétés de médailles où l'on voit sur un côté Notre-Dame de Liesse, et sur l'autre la sainte Face de Montreuil ou l'image de saint Hubert, vénérés par les champenois. Je citerai ensuite l'inventaire du trésor de la collégiale de Saint-Quentin en 1405, découvert par M. Ed. Fleury et qui fournit la description d'une vingtaine de fort beaux reliquaires.

La notice de M. Gautier sur l'église de Novion-le-Vineux, monument romain des plus intéressants; le mémoire de M. Marville sur le monastère de Saint-Paul-au-Bois; la note de M. Pilloy sur les fouilles exécutées dans les cimetières francs de Lisy. Ces fouilles ont amené les plus intéressants résultats. Mais le travail qui m'a le plus particulièrement frappé dans ce volume est celui consacré par M. Fleury aux établissements de Templiers dans le Laonnais et à leurs procès.

Il est important, pour l'érudition locale, de connaître tous les établissements, grands et petits, des Templiers dans le département

de l'Aisne, comme il est bon pour l'histoire des familles de savoir les noms des enfants de ce pays qui ont compté parmi les membres de cet ordre fameux.

M. Fleury rappelle que la préceptorerie de Laon date des premiers temps de l'ordre, puisqu'elle y a été fondée en 1128 : sa chapelle fut terminée en 1194 : il cite ensuite les maisons, plus ou moins importantes, de Saint-Quentin, de Libermont, de Courtemanche, d'Éverpilly, de Catillon, de Cerny, de Puisieux, de Boncourt, de Maupas, de Mortefontaine, du Mont-de-Soissons; cette dernière commanderie est encore dans un remarquable état de conservation et peut certainement être considérée comme l'un des types les plus complets de l'architecture adoptée par les Templiers : on y voit le corps de logis, de forme quadrangulaire, percé de baies ogivales du XIII<sup>e</sup> siècle, et soutenu par des contre-forts avec larmiers; une grange de quarante-cinq mètres sur seize, séparée au milieu par deux rangées de dix piliers carrés montant jusqu'au toit; une autre grange plus petite, une chapelle de forme rectangulaire avec chevet à sept pans, et qui mérite d'être citée comme un des plus élégants modèles de chapelle du XIII<sup>e</sup> siècle : au-dessous de ces bâtiments, qui datent tous de la même époque, sont de vastes souterrains.

M. Fleury décrit avec soin tous les vestiges matériels qui subsistent et remontent à l'époque où florissait la milice du Temple. Il recueille ensuite les soixante-neuf noms des dignitaires et chevaliers de l'ordre mentionnés dans les pièces du procès et qui appartiennent à des familles laonnaises et soissonnaises. Quelques-uns, comme Henry de Harcigny, Eudes de Monteuil, Jean de Noircourt, Étienne de Valbelain, Vernon de Saconin, Ponsard de Gisy, ont bravement défendu leur ordre et rétracté même au milieu des tortures de honteux aveux arrachés par de précédentes tortures. L'auteur a seulement tort évidemment de trop insister sur la déposition écrite par Ponsard de Gisy, qui lui semble contredire de courageuses dénégations et laisse à la charge de ses confrères quelques faits répréhensibles : ces faits, d'ailleurs, n'auraient pas été particuliers aux Templiers et n'auraient eu aucun rapport avec les griefs impies qui leur étaient reprochés. Je ne puis suivre M. Fleury dans les appréciations générales au point de vue desquelles il étudie le procès des Templiers : je noterai seulement qu'il l'étudie avec un grand tact et conclut tout à fait en faveur de ces opulents chevaliers hospitaliers, victimes de leurs richesses et de leur puissance.

Je finirai en donnant des éloges au travail de M. Gomart sur le Catelet et ses sièges : tout en regrettant de ne pouvoir m'étendre sur la partie historique de ce mémoire, je ne puis m'empêcher de signaler les excellentes notes recueillies par lui au point de vue de l'archéologie des anciennes fortifications de cette place, fondée en 1520, et qui, par sa position sur la frontière, joua un rôle important dans nos guerres du xvi<sup>e</sup> siècle.

Après avoir rapidement esquissé les incidents de l'occupation romaine dans ces contrées, M. Gomart mentionne le château de Gouy, qui, dans les temps anciens, était destiné à défendre le passage de l'Escaut. François I<sup>er</sup>, trouvant ce point de la frontière picarde trop découvert, confia à Jean d'Estrées la mission de chercher en face du fort de Gouy, alors aux Espagnols, un emplacement pour élever un château capable de couvrir utilement ces parages : telle fut l'origine du Catelet-lez-Gouy. M. Gomart fournit les détails les plus complets sur son aspect, sa dimension, ses moyens de défense, les luttes que ses constructeurs eurent à subir, et la formation du bourg qui s'éleva rapidement à l'abri de ses remparts. Son histoire s'inaugura malheureusement par un échec de guerre, car le Catelet suivit le sort de Saint-Quentin, en 1557, et dut ouvrir ses portes aux Impériaux : il ne nous fut rendu que par le traité de Cateau-Cambrésis : il repoussa ensuite plusieurs assauts, jusqu'en 1595, que, défendu par quatre cents soldats et attaqué par toute la division du comte de Fuentes, il dut de nouveau capituler. Un nouvel échec signale l'année 1636; mais il faut ensuite mentionner le magnifique siège de 1638, car, à la suite de vingt-deux jours de tranchées, nos troupes s'en emparèrent malgré une résistance désespérée. Le Catelet eut encore à subir bien de vicissitudes, mais le reculement de nos frontières le rendit bientôt inutile, et il fut démantelé en 1659.

M. Gomart a accompagné ce travail de plans curieux : il n'a pas négligé non plus d'égayer son récit à l'aide d'un épisode galant que la reine Marguerite de Navarre sut se ménager pendant un séjour au Catelet au milieu des ennuis de la représentation princière et des soucis de la politique, à une époque où l'escadron volant des filles d'honneur de la reine faisait au moins autant de conquêtes que les gros bataillons d'hommes d'armes. Marguerite avait choisi le Catelet comme lieu de rendez-vous avec le duc de Guise, qui l'adorait alors. On attendait la reine à Cambrai, mais un accident de voiture, survenu fort à propos, permit à la reine de demeurer dans

la modeste auberge du bourg où était arrivé le matin précisément un malade dont nul n'avait pu approcher, et qui était le Guisard, mourant d'amour peut-être, mais du reste en fort belle santé.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

---

*Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, 7<sup>e</sup> année. — Bulletin ; Mémoires, 1864.*

La Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, vous le savez depuis longtemps, Messieurs, est une de celles dont les travaux répondent le plus fidèlement à leur titre. Nous avons à vous rendre compte des deux volumes de Bulletin et de Mémoires qu'elle a publiés en 1864. Le Bulletin contient les procès-verbaux des séances, qui échappent à l'analyse. Il faudrait les reproduire à peu près intégralement pour faire connaître tous les détails intéressants qu'ils contiennent. Nous nous contenterons de dire qu'on y trouve une remarquable abondance de renseignements sur les découvertes d'antiquités qui ont lieu journellement à Metz ou dans le département, et sur les restaurations entreprises pour la conservation des anciens monuments. La Société se montre justement reconnaissante envers le Ministère des beaux-arts et la Commission des monuments historiques, dont les efforts et les subventions ont sauvé d'une ruine imminente la chapelle octogone des Templiers de Metz.

Les travaux les plus importants communiqués à la Société dans les séances mensuelles sont ensuite réunis pour la composition du volume des Mémoires. La section d'histoire et de philologie trouvera sa part dans le volume de 1864. Nous nous sommes strictement renfermé dans le domaine de l'archéologie.

Le Président, M. Victor Simon, a écrit trois courtes notices sur l'anneau de saint Arnould, vingt-neuvième évêque de Metz, de 611 à 626, sur une villa romaine dont les ruines existent encore dans la forêt de Cheminot, canton de Verny, et sur des vases égyptiens en terre cuite qui paraissent présenter des emblèmes chrétiens. Quelques mots seulement au sujet de l'anneau de saint Arnould, qui se compose d'un cercle d'or auquel s'adapte une cornaline gravée.

M. Victor Simon y voit trois langoustes, dont une s'engage dans un filet; le dessin qu'il en publie ne permet guère d'y voir autre chose. Ces poissons cependant ont été pris par d'autres yeux pour des pommes de pin. Nous accepterions les langoustes sans trop de difficulté; mais il nous est vraiment impossible de les considérer comme un emblème chrétien, comme une figure symbolique du Christ ou des fidèles régénérés par l'eau du baptême. On n'a que trop abusé de pareilles interprétations. Félicitons-nous d'ailleurs que ce précieux anneau du VII<sup>e</sup> siècle soit rentré dans le trésor de la cathédrale, d'où il avait disparu à l'époque de la Révolution.

MM. Anatole Durand et de Sailly méritent d'être signalés au Comité, le premier pour ses recherches sur plusieurs communes du département de la Moselle, le second pour son travail sur la classification des armoiries.

Nous arrivons au mémoire de M. Ch. Abel, qui nous a particulièrement intéressé. C'est un traité aussi complet que possible de l'œuvre du peintre verrier Herman à la cathédrale de Metz. Une inscription, retrouvée tout récemment près du mur occidental de l'édifice, derrière le retable d'ordre dorique d'un autel moderne de saint Jean-Baptiste, nous fournit tout ce qu'on sait de la patrie de cet artiste et du temps où il vécut :

ci : devant : gist : maistre : harmant : li : valrier : de : monstr  
e : an : waistfalle : z : fist : le : grant : oz : de ceans : qui : mor  
vt : le : ior : de : la : nostre : dame : en : mirs : m : ccc : iiii<sup>xx</sup> : z : xii : preïs : p : lvi.

Le grand O de la cathédrale, c'est-à-dire la rose de la façade principale, a été par bonheur respecté par les architectes de Louis XV, lorsqu'ils ont retouché cette partie de l'édifice. Cette rose reste encore, avec la claire-voie ogivale qu'elle domine, telle que la fit tailler l'architecte Pierre Pierrat vers 1380. Les vitraux qu'elle encadre sont une des belles pages de l'art à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Le sacrifice du calvaire y apparaît entouré d'esprits célestes qui célèbrent les louanges du Rédempteur. Huit apôtres proclament les articles les plus importants du symbole chrétien, et autant de prophètes attestent que Dieu leur avait révélé longtemps à l'avance les mystères de la nouvelle loi. L'exécution de cette immense verrière n'est pas inférieure à la pensée qui en règle l'harmonie, et M. Abel nous semble l'avoir dignement appréciée. L'épithaphe du peintre Herman, retrouvée d'une manière si imprévue, avait été comprise.

en 1770, par dom Dieudonné dans sa collection manuscrite des inscriptions funéraires de Metz, que la bibliothèque de cette ville possède sous le n° 215; mais on croyait qu'elle avait eu le sort de tant d'autres monuments, dont le souvenir même se serait effacé, s'il n'eût été rencontré quelque savant pour le recueillir.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

---

*Orfèvrerie mérovingienne*, par M. Ch. de Linas.

Sous le titre d'*Orfèvrerie mérovingienne, œuvre de saint Éloi et verrerie cloisonnée*, M. Charles de Linas, membre non résidant de la section d'archéologie, vient de publier et d'adresser au Comité un livre d'un véritable intérêt, fruit de longues et intelligentes recherches, renfermant un grand nombre de documents précieux pour l'histoire de l'art, et digne à tous égards de prendre place parmi les travaux les plus complets récemment publiés sur les œuvres de l'ère mérovingienne.

Le calice de Chelles, les ouvrages d'orfèvrerie attribués à saint Éloi, les couronnes des rois goths conservées à l'hôtel de Cluny, tous les monuments analogues existant au cabinet des antiques de la Bibliothèque impériale, au Louvre et dans les collections publiques de la France et de l'étranger, ont été, de la part de notre savant collègue, l'objet d'une étude approfondie et d'appréciations qui souvent diffèrent en plusieurs points essentiels de celles des auteurs qui ont traité antérieurement les mêmes questions.

Nous regrettons que la situation de M. de Linas, comme membre du Comité, nous impose à son égard une réserve toute spéciale, et nous défende la critique en nous interdisant l'éloge; nous nous bornerons donc à signaler au Comité la nouvelle publication de notre collègue, publication dont la place est toute marquée auprès des excellents travaux publiés sur la même matière par MM. Ferdinand de Lasteyrie, Jules Labarte, Eug. Grésy, Alfred Darcel et l'abbé Texier.

E. DU SOMMERARD,

Membre du Comité.

---

*Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*,  
nouvelle série, t. VI.

Des dix-huit articles de science ou de littérature qui composent le sixième volume de la nouvelle série des *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*, trois seulement, dont je vais avoir l'honneur de vous rendre compte, appartiennent à l'archéologie.

Le premier, dû à la plume de M. Mathieu, ancien professeur au lycée de Clermont, est intitulé : *Nouvelles observations sur les camps romains de Gergovia*. Il fait suite à un mémoire du même auteur sur Vercingétorix et César, imprimé dans le précédent volume.

On sait quelles discussions interminables a soulevées de tout temps, mais surtout dans ces dernières années, l'interprétation géographique des *Commentaires* de César. C'est à peine s'il est un lieu mentionné dans la *Guerre des Gaules* dont l'emplacement soit incontesté, et il semble vraiment que ce soit à l'intention de ce livre célèbre qu'a été dite la parole de l'Écriture : *Tradidit mundum disputationibus eorum*. Le fameux *oppidum* de Gergovia ne pouvait échapper au sort commun. Ici, la querelle portait principalement sur l'emplacement qu'il convenait d'assigner au grand et au petit camp romain (*majora et minora castra*), plusieurs fois mentionnés par César dans le récit du siège de Gergovie. La majorité des archéologues auvergnats, cependant, s'accordait à placer le grand camp sur la colline de la Serre, et le petit camp sur le plateau de la Roche-Blanche, lorsque M. Mathieu, après une étude attentive des lieux, proposa de substituer à ces deux emplacements ceux de Gondole et de la butte d'Orcet, situés en arrière des premiers, et répondant, suivant lui, bien mieux que ceux-ci, par leurs dimensions et leurs positions relatives, aux exigences du texte césarien. Mais César a écrit à propos de ces deux camps une phrase capitale : *Fossam duplicem duodenum pedum a majoribus castris ad minora perduxit*. Dans ces deux lignes était le nœud de la question, et, tant qu'on n'aurait pas retrouvé les traces du double fossé, large de douze pieds, qui reliait les deux camps, les opinions favorables aux localités rivales de la Serre et de Gondole, de la Roche-Blanche et d'Orcet, devaient rester à l'état de simples conjectures. Or les dernières fouilles exécutées sur le plateau de Gergovie, à la suite de la visite et d'après

les indications mêmes de l'Empereur, puis les découvertes amenées par les travaux du chemin de fer de Clermont à Brioude, ont donné raison, au moins jusqu'à nouvel ordre, à M. Mathieu, qui consacre le présent mémoire à expliquer et à justifier sa victoire. On a mis à découvert, à la sortie du camp de Gondole, deux tranchées parallèles, fuyant dans la direction d'Orcet, ayant 1 mètre ou 1<sup>m</sup>,20 de largeur, 2 mètres de profondeur, et placées à 32 mètres d'intervalles l'une de l'autre. Ces tranchées se retrouvent, dans les mêmes conditions de forme et de dimension, à 100 mètres plus loin, puis à trois autres endroits, puis enfin au pied même de la butte d'Orcet, où les traces disparaissent. Dans ce double ouvrage de défense, s'il est aussi nettement tracé que le dit l'auteur du mémoire, il me semble difficile en effet de ne pas reconnaître les deux fossés de César, bien qu'entre les dimensions de largeur que nous donne M. Mathieu (1 mètre à 1<sup>m</sup>,20) et les *duodeni pedes* du texte latin, l'écart soit singulièrement considérable. Il faut faire la part bien forte à ce que l'auteur appelle « les différences amenées par dix-neuf siècles. » Malgré cela, je le répète, la thèse de M. Mathieu a trouvé dans le résultat des fouilles un argument capital. Quant aux emplacements sacrifiés de la Roche-Blanche et de la Serre, M. Mathieu propose de voir, dans le premier, un des nombreux camps gaulois, qui, d'après le texte, entouraient l'*oppidum* de Gergovie, durant le siège, et, dans le second, où les traces d'ouvrages romains sont innombrables, le campement de circonstance dans lequel César rassembla le reste de ses légions après la levée du siège et au moment de la retraite.

Les travaux de déblais des deux fossés ont amené à la surface du sol des ossements humains mêlés à des os de cheval, en telle quantité que les propriétaires du terrain renoncent à les enlever. M. Mathieu pense, non sans raison, qu'il faut voir là les restes des soldats tués dans l'assaut terrible livré par Vercingétorix en l'absence de César (liv. VII, chap. XLI). A ces débris sont mêlés des monnaies gauloises et des fragments de vases pareils à ceux dont la plaine de Gondole est semée. Plusieurs de ces fragments de vases portent encore les estampilles du potier qui les a fabriqués. Enfin une grande fibule en airain et un boulet en basalte complètent la nomenclature des objets déterrés.

Le deuxième mémoire, du même auteur, est, ainsi que son titre l'indique (*Souterrains et dolmen découverts près du domaine de Gergovia*),

la suite du premier, qu'il est destiné à compléter. M. Mathieu y donne la description d'une des nombreuses galeries souterraines creusées dans les flancs de la montagne de Gergovie, et dont, à chaque fouille, on met à découvert quelque nouvelle branche. Ces intéressantes trouvailles ne datent pas d'aujourd'hui, il s'en faut, puisque, dès 1575, l'historien Belleforest signalait l'existence d'un souterrain dans lequel on avait récemment recueilli des médailles gauloises. Depuis cette époque, il n'est pas une investigation sous le sol qui n'ait été couronnée de succès. La galerie, dont M. Mathieu nous annonce la nouvelle découverte dans l'antique domaine qui porte le nom de *Gergovia*, est précédée, en guise de vestibule, d'une sorte de trou carré, de 0<sup>m</sup>,60 de côté, creusé à une profondeur de 3 mètres et clos de murs en moëllons de basalte. Une étroite ouverture, de 0<sup>m</sup>,75 de largeur sur autant de hauteur, donne accès dans la galerie, qui est entièrement creusée dans le calcaire et assez haute pour qu'on puisse y marcher debout. A droite et à gauche sont pratiquées de petites chambres carrées, de 2 mètres de côté sur 1<sup>m</sup>,70 de hauteur, où l'on ne pénètre qu'avec une extrême difficulté par d'étroites ouvertures percées au niveau du sol, dans les parois de la galerie. Deux puits, d'un diamètre de 0<sup>m</sup>,60 et presque entièrement comblés, occupent le centre de la plus grande de ces chambres. Au premier détour de la galerie principale s'embranchent à droite une autre galerie, plus étroite, plus tortueuse, s'enfonçant en terre par une pente très-rapide, et, après s'être brusquement repliée à gauche, s'en allant passer sous la première. Un éboulement considérable, survenu dans cet endroit, ne permet pas, quant à présent, de pénétrer plus avant. L'auteur du mémoire ne mentionne aucun objet trouvé soit dans la galerie, soit dans les chambres contiguës : serait-ce l'indice d'une exploration antérieure, dont le souvenir n'aurait pas été conservé ?

A cinq pas de l'entrée du souterrain que je viens de décrire, le propriétaire du domaine a trouvé, enfouis sous une épaisse couche de terre végétale, une table de basalte carrée, de 1<sup>m</sup>,45 de côté sur 0<sup>m</sup>,45 d'épaisseur, et trois gros blocs de wake volcanique. Dans ces énormes pierres, renversées si près les unes des autres, l'auteur croit reconnaître les débris d'un dolmen.

A propos des découvertes dont il a rendu compte à l'Académie, M. Mathieu hasarde quelques hypothèses historiques, dont je ne parlerai que pour en louer la sagesse et la parfaite réserve. Dans

un temps où l'imagination des archéologues est si sujette à prendre feu, la modération est une qualité qu'il convient de signaler, quand on en trouve l'heureuse occasion.

Trois plans lithographiés accompagnent les mémoires de M. Mathieu.

*Notice sur les estampilles ou noms de potiers observés sur les vases gallo-romains découverts en Auvergne*, tel est le titre du troisième mémoire, publié par le savant et zélé directeur du musée de Clermont-Ferrand, M. Bouillet.

On sait l'extrême abondance des poteries estampillées trouvées en Auvergne. Cette abondance est attribuée à l'existence, chez les Arvernes, d'un vaste établissement céramique, dont les importantes substructions ont été découvertes au siècle dernier, près de la ville actuelle de Lezoux, et dont les produits, grâce aux signes graphiques qu'ils portent, ont été retrouvés et reconnus jusque sur les bords de la Tamise. Le musée de Clermont a largement profité des fouilles faites à sa portée. Le nombre des fragments estampillés que M. Bouillet a su y réunir s'élève à plus de quinze cents, dont mille sont à peu près indéchiffrables. Les noms des potiers qui les ont fabriqués sont tracés tantôt en toutes lettres, tantôt en abrégé, tantôt en initiales seulement; ici ils sont précédés de *o* ou *of*, abréviation de *officina*; là ils sont suivis du mot *manu* ou de l'abréviation *fe* ou *fec.* pour *fecit*; quelquefois enfin les noms sont écrits à rebours, c'est-à-dire de droite à gauche.

Mais le grand intérêt du mémoire de M. Bouillet, et cet intérêt est considérable, consiste dans la longue liste de noms qu'il a relevés sur les vases de son musée, et qu'il nous donne transcrits avec un soin scrupuleux. Les noms écrits en entier ou en abréviation y sont au nombre de quatre cent soixante-sept; une quarantaine seulement sont indiqués par les lettres initiales. En lisant attentivement cette nomenclature, qui n'est aride qu'en apparence, j'ai remarqué que les noms romains, ou tout au moins gallo-romains, y sont en majorité : Acutus, Acrinus, Anarius, Avitus, Catinus, Celsinus, Curillus, Jucundus, Julius, Junius, Licinius, Marcellus, Martinus, Masculus, Nisius, Paternus, Primus, Salvius, Secundus, Severus, Tiberius, Verecundus, Vibius, Vitalis, etc. Quant aux noms de forme purement gauloise, ils ne laissent pas que d'être assez nombreux, et voici les mieux caractérisés de ceux que j'ai relevés : Boduocus, Burdecato, Cacrovir, Cacuti, Cadgnati, Comiaixus, Com-

primui, Cosiram, Dagomarus, Divicatus, Hiva, Icacuti, Igocatus, Laxtucis, Liomar, Ofmug, Okasti, Otna, Ovintilianim, Ozcueri, Pugnim, Riomar, Rottalim, Sacilaniro, Sigorail, Siniurus, Titoc, Tituronis, etc. L'importance de ces relevés pour l'étude de la philologie sera facilement appréciée de tous les archéologues, qui ne sauraient trop encourager, *verbo et exemplo*, les travaux du genre de celui-ci.

JULES MARION,

Membre du Comité.

---

## RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR DES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

---

### SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

---

*Rapport de M. Lascoux, membre du Comité, sur une communication de M. J. d'Arbaumont, correspondant, relative au droit de bourgeoisie ducale, en Bourgogne, au xv<sup>e</sup> siècle.*

M. d'Arbaumont a transmis au Comité la copie de quelques documents conservés aux archives de la Côte-d'Or, et relatifs à la manière dont s'acquerrait ou se perdait au xv<sup>e</sup> siècle le droit de bourgeoisie ducale dans plusieurs localités dépendant de la prévôté de Cessey, près Viteaux.

Au moyen âge, l'obtention du droit de bourgeoisie était soumis à certaines conditions : avant de devenir bourgeois d'une ville, il fallait, en général, que le candidat résidât dans cette ville pendant plus d'un an, qu'il y achetât ou y bâtit une maison, et le défaut de résidence entraînait la déchéance du droit.

Il y avait bien des bourgeoisies foraines, qui n'étaient pas assujetties à la résidence; mais la plupart de ces bourgeois forains étaient de puissants personnages auxquels une ville ou une commune donnait des lettres de bourgeoisie, en échange des secours ou de la protection qu'elle en espérait.

Cette manière de faire sa cour ou de montrer sa reconnaissance s'est maintenue jusqu'à une époque peu éloignée de nous. En 1782, la petite ville de Sarlat, en Périgord, octroya des lettres de bourgeoisie à l'avocat qui avait plaidé pour elle devant la cour des aides. Je cite cet exemple, non pas pour sa singularité, car il en existe sans doute beaucoup de pareils, et d'époque contemporaine, mais parce qu'il se rapporte à un homme qui plus tard eut l'honneur de

défendre Louis XVI devant la Convention, M. Romain de Sèze, mort quelques années avant 1830 premier président de la Cour de cassation.

En 1434, époque à laquelle nous ramènent les documents fournis par M. d'Arbaumont, les choses se passaient très-lestement en Bourgogne.

Ainsi un habitant de Flavigny voulait-il abandonner la seigneurie de son abbé pour celui du duc et devenir bourgeois d'Arnay? il n'avait qu'à se présenter devant un sergent ducal, lui déclarer verbalement son intention, et payer 12 deniers tournois : il était bourgeois d'Arnay. Quant à la résidence, le duc ne se montrait pas exigeant, il lui suffisait que le récipiendaire « vint audit Arnay tenir bourgeoisie et faire résidence de son corps aux festes de la Nativité-Saint-Jehan-Baptiste, de la feste de la Toussaint, de la Nativité-Nostre-Seigneur et de la feste de Penthecoste, et y ester la veille des dictes à heure de vespres, et aussi y demoirer jusques au premier coup de vespres des dictes festes. »

L'habitant de Viteaux qui voulait devenir bourgeois de Cessey était soumis à des conditions un peu plus gênantes.

D'abord il devait payer 5 sols tournois, ensuite il était tenu de « se despartir et aler hors du dit lieu et finaige de Viteaux chascun jour, à l'heure du soleil couchant, le temps et terme d'un an durant, et aler gesir ès villes de mon dit seigneur (le duc de Bourgogne), c'est à savoir à Cessey, Vevre, Marcilly et Aunay, ou aultre part où bon lui semblera. » Après ce terme d'un an, le nouveau bourgeois n'était astreint qu'à venir, quatre fois l'année, avec sa femme, tenir bourgeoisie à Cessey le jour des quatre fêtes que j'ai énumérées plus haut.

Quand on avait assez de la bourgeoisie ducale, on pouvait y renoncer et devenir, comme devant, bourgeois de Flavigny ou de Viteaux, en payant, pour sortir, la même somme qu'on avait payée pour entrer.

Malgré toutes ces facilités, il ne paraît pas que les privilèges de la bourgeoisie ducale aient tenté beaucoup de Bourguignons. On lit, en effet, dans le compte de 1434, rendu par le commis à la recette :

« Des bourgeoisies des habitants du dit Viteaux de l'an de ce présente compte, néant, parce que aucunz des diz habitans ne sont advoez bourgeois de mon dit seigneur. »

Le receveur dit ensuite que depuis neuf ans un seul individu, nommé Girart, s'est avoué bourgeois de Cessey, et ajoute tristement que quatre mois après le dit Girart s'est désavoué, pour rentrer au bercail de Viteaux.

De ces documents on peut bien conclure que le duc de Bourgogne avait un double but, celui d'attirer dans ses domaines une population plus considérable, et celui de se créer une source de revenus; mais on se demande si les mesures par lui prises étaient bien efficaces. L'augmentation de la population ne pouvait, ce semble, résulter que d'une résidence effective. Or le duc se contentait d'une résidence fictive, et, quant à la perception en numéraire, la somme imposée au nouveau bourgeois était trop minime pour enrichir beaucoup la caisse ducale.

Mais, si ces mesures n'atteignaient pas le but que je viens de signaler, elles pouvaient, à un autre point de vue, entraîner des abus considérables.

Supposez qu'un habitant de Flavigny eût commis un méfait pour lequel il redoutât la justice de son pays, il pouvait s'avouer bourgeois d'Arnay et échapper aussitôt à la juridiction locale, non-seulement pour l'avenir, mais même pour le passé. C'est du moins ce qui semble résulter de ce passage, où l'on voit qu'une fois la déclaration faite par les nouveaux bourgeois, le sergent du duc peut faire défense à l'abbé et à ses officiers, à « certenes et grosses penes, que eux ne s'entremetent aucunement d'avoir congnoissance d'eulx de quelque cas qu'ils commettront ou auront commis, leur bourgeoisie durant. »

Telles sont les remarques que m'a suggérées l'examen des documents transmis par M. d'Arbaumont : elles n'ont pas plus d'importance que ces documents eux-mêmes, et j'ai l'honneur de proposer au Comité d'ordonner le dépôt aux archives des pièces communiquées par notre correspondant.

LASCoux,

Membre du Comité.

## BIBLIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE.

### PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

*Société d'émulation de l'Ain, à Bourg. — Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts, rédigé par des membres de la Société, année 1865, livraisons 2 et 3, février-mars, in-8°.*

Maistre Loys Van Boghem, maistre masson (*sic*) flamand, par M. Dufay. 5 pages.

Alesia-Isernore dans le département de l'Ain, par M. J. Maissiat. 5 pages.

*Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, t. I, 1865, in-8°.*

Du municipalisme dans l'ancien comté de Nice, étude historique, par M. A. Carlone. 40 pages.

De la domination sarrasine dans la Narbonnaise et sur le littoral de la Méditerranée, par M. A. Carlone. 1<sup>re</sup> partie, 47 pages; 2<sup>e</sup> partie, 53 pages.

La mission et les services de la critique au XIX<sup>e</sup> siècle, par M. Xavier Eyma. 18 pages.

Recherches sur la vie et les ouvrages de Boccace, par M. Rastoin-Brémont. 12 pages.

*Épisodes de l'histoire des Alpes-Maritimes :*

1<sup>o</sup> La Presche de Mouans-Sartoux en 1792, par M. l'abbé Tisserand. 10 pages.

2<sup>o</sup> Troisième persécution de l'évêque de Grasse et de Vence, par M. l'abbé Tisserand. 8 pages.

3<sup>o</sup> Les luttes du moyen âge (1366), par M. l'abbé Tisserand. 18 pages.

Notice sur André Verany, par le pasteur Léon Pilate. 10 pages.

Le Palazzo Vecchio de Florence, par M. A. F. Brun. 9 pages.

L'hypocauste de Cimiès, par M. A. F. Brun. 10 pages.

*Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, t. IX, année 1864, in-8°.

Alesia, étude d'archéologie militaire, avec planche, par M. A. Sarrette.  
74 pages.

Étude sur Théodore Jouffroy, par M. Valfrey. 20 pages.

La Table d'or de Saint-Jean de Besançon, par M. A. Castan. 13 pages.

Les anciens fers de chevaux dans le Jura. avec planches, par M. A. Quiquerez. 13 pages.

La Busandale, appendice au mémoire de M. Quiquerez, par M. A. Delacroix, avec planche. 3 pages.

Le patois des Fourgs (introduction, grammaire et glossaire), par M. J. Tissot. 232 pages.

Les préliminaires du siège d'Alesia (septième rapport fait au nom de la Commission des fouilles), par M. A. Castan. 32 pages.

---

*Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura)*,  
années 1862, 1863, 1864 et 1865, in-8°.

Une médaille de l'abbaye de Rosières, par M. Vionnet. 2 pages.

La peste à Poligny, par M. le docteur Perron. 2 pages.

Le lac de Chalain, par M. F. Tavel. 2 pages.

Henri IV devant Poligny, par M. Cottet. (2 articles.) 8 pages.

Marguerite de Flandre dans le Jura (1385), par M. le docteur E. B.  
5 pages.

L'Alésia de César, par M. Bousson de Mairat. 15 pages.

Le monastère de Vaux, par M. Désiré Bergère. 32 pages.

Les clefs du Jura, par M. Gindre. 42 pages.

Le monastère de Vaux, par M. Désiré Bergère (suite et fin). 3 pages.

Benjamin Constant de Rebuque, par M. Regnault. 5 pages.

Charte de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, relative à Château-Châlon, par M. le docteur Niobey. 2 pages.

Études sur les patois du Jura, par M. Gindre. 12 pages.

Notice sur les grands chanceliers de la Légion d'honneur, par M. Regnault. (6 articles.)

Objets trouvés à Arçon, canton de Montbenoit. 2 pages.

Dissertation sur la monosyllabe *ca*, par M. Gindre. 3 pages.

Mœurs et coutumes des habitants de Lons-le-Saulnier, par M. Marminia.  
5 pages.

Notice sur la tour du Meix (Jura). à propos du mont Meix et de Calvin.  
par M. Bel. 2 pages.

- Y aurait-il lieu d'admettre une troisième Alize? par M. Bel. 2 pages.  
Additions aux observations de M. Gindre sur le sens des syllabes *ca*,  
*cha*, *chau*, etc. par M. Bel. 3 pages.  
Le siège de Saint-Amour, en 1637, par M. Corneille Saint-Marc (suite  
et fin). 10 pages.
- 

*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. —  
Mémoires, nouvelle série, t. VI, 1864, in-8°<sup>1</sup>.*

- Nouvelles observations sur les camps romains de Gergovie, par M. P. P.  
Mathieu. 28 pages.  
Souterrains et dolmen découverts près du domaine de Gergovie, par  
M. P. P. Mathieu. 8 pages.  
Saint Sidoine Apollinaire et son siècle, par M. l'abbé L. A. Chaix. 42 pages;  
2<sup>e</sup> article, 110 pages.  
De la durée moyenne de la vie et du mouvement de la population en  
France, par M. Em. Enjubault. 112 pages.  
*Il ne faut jamais dire : fontaine...* proverbe en un acte et en vers, par  
M. Louis Chalmeton. 28 pages.  
Quelques jours en Galice (Espagne), en 1859, extraits par M. Blatin-  
Mazelhier. 20 pages.  
Familles rurales en communauté, actes de constitution communiqués par  
M. Henri Doniol. 6 pages.  
Notice sur les estampilles ou noms de potiers observés sur les vases gallo-  
romains découverts en Auvergne, par M. J. B. Bouillet. 46 pages.  
De la substitution fidéicommissaire dans la démocratie, par M. Fabre.  
20 pages.  
Notice historique sur les ban et arrière-ban de la province d'Auvergne,  
par M. de Sartiges-d'Angles. 136 pages.  
Rapport sur les travaux de l'Académie des sciences de Clermont-Fer-  
rand (années 1863-1864), par M. Blatin-Mazelhier, secrétaire adjoint.  
26 pages.  
Note sur les noms propres chez les Romains, par M. Grellet-Dumarcau.  
16 pages.  
Note sur les correspondances de Thomas avec Ducis, par M. Bardoux.  
12 pages.

<sup>1</sup> La bibliographie du tome V sera donnée ultérieurement.

---

*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. (Suite.)*  
— *Mémoires*, nouvelle série, t. VII, livraisons de janvier, février  
et mars 1865.

Notice historique sur les ban et arrière-ban de la province d'Auvergne,  
par M. de Sartiges-d'Angles (suite et fin). 78 pages.

Saint Sidoine Apollinaire et son siècle, par M. l'abbé L. A. Chaix (suite).  
56 pages.

Les fondateurs du *Journal des Débats*, en 1789, par M. Francisque Mége.  
29 pages.

---

*Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace,*  
*à Strasbourg.* — *Bulletin*, t. II, livraisons 1 et 2, in-8°.

Communications sur une découverte d'objets d'antiquités trouvés à  
Gerstheim, par MM. le colonel de Morlet et Nicklès. 6 pages.

Notice sur quelques découvertes archéologiques effectuées dans le canton  
de Saar-Union et Drulingen (arrondissement de Saverne), par M. le colonel  
de Morlet. 6 pages.

Découverte de sépultures antiques à Obernai, par M. L. Levrault. 7 pages.

Mémoire sur la grande voie romaine de Brumath à Seltz, pour la por-  
tion de Weitbruch à Kaltenhausen, par M. Siffer. 4 pages.

Argento-Varia, station gallo-romaine retrouvée à Grussenheim (Haut-  
Rhin), par M. Coste. 7 pages. avec une carte lithographiée.

Notice historique sur l'Hôtel-de-Ville de Orbernai, et sur les anciens em-  
placements judiciaires dits *Seelhof* et *Laub*, par M. l'abbé Gyss. 19 pages.

Fortifications d'Huningue, par M. Sabourin de Nauton. 5 pages.

Lettre de frère Sigismond à l'abbé Barthélemy d'Andlau, sur les anciennes  
tapisseries de l'abbaye de Murbach, par M. X. Mossmann. 6 pages.

Une excommunication de Mulhouse au xiii<sup>e</sup> siècle, par M. Louis Spach.  
14 pages.

Herbitzheim, par M. Jules Thilloz. 28 pages, avec une carte lithogra-  
phiée.

L'église de Walbourg, par M. l'abbé Straub. 9 pages.

Note sur la pierre aux armes de Jean Hamerer, par M. le baron de  
Schauenburg. 3 pages.

Notes sur les ruines de villes romaines, près d'Oberbronn, par M. l'abbé  
Siffer. 3 pages.

Mémoires sur les antiquités de Stefensfeld, par M. le baron de Schauen-  
burg. 4 pages. avec planches.

Helvetus et ses environs, au v<sup>e</sup> siècle, par M. Napoléon Nicklès. 46 pages.

Saint Léon IX, le pape alsacien, par M. Louis Spach. 23 pages.

La marche d'Aquilée, par M. P. Ristelhuber. 4 pages.

Notice sur les cimetières gaulois et germaniques découverts dans les environs de Strasbourg, par M. le colonel de Morlet. 12 pages, avec une planche.

Analyse d'une charte datée du 26 mai 1415, faisant mention, entre autres, de Ramshardt, de Cronenbruch et de Buchhurat, par M. Jér. Ans. Siffer. 2 pages.

---

*Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin (nouveaux mémoires), t. II, année 1864.*

Mémoires sur les biens communaux dans le département du Bas-Rhin, par M. Wallié. 112 pages.

Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1862, par M. Durry, secrétaire général. 13 pages.

---

*Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. — Mémoires, classe des lettres, nouvelle série, t. XI. Paris et Lyon, 1862-1863 (publié à la fin de 1864), gr. in-8°.*

Notice sur Charles Richter, professeur de géographie à Berlin, par M. le docteur Lortet. 10 pages.

Éloge de Pierre Révoil, peintre lyonnais, par M. Genod. 20 pages.

Jean-Baptiste Dumas et ses œuvres, par M. Alphonse Gilardin. 32 pages.

Notice sur la découverte des restes de l'autel d'Auguste, à Lyon, par M. E. C. Martin-Daussigny. 34 pages.

Réflexions sur la doctrine du Père Gratry, à propos de la lecture de M. Blanc Saint-Bonnet : « De l'infini et de l'infinitésimal, » par M. Alphonse Gilardin. 12 pages.

Notice sur saint Avite, évêque de Vienne, par M. A. de Lagrevol. 28 pages.

Notice sur une inscription bilingue trouvée à Genay (Ain), par M. C. Guigue. 8 pages.

De l'intervention de la physiologie dans l'interprétation d'un passage fort controversé des églogues de Virgile, par M. J. E. Petrequin. 60 pages.

Études historiques et critiques sur la vie et les travaux de Symphorien Champier, et particulièrement sur ses œuvres médicales, par M. le docteur Poton. 52 pages.

---

*Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans.* — *Bulletin*,  
2<sup>e</sup> série, t. X, 1<sup>er</sup> trimestre 1865, in-8°.

Compte rendu des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts de  
la Sarthe, pendant l'année 1864, par M. H. Chardron. 22 pages.

De l'utilité du latin pour l'étude des langues vivantes, par M. Clouet.  
7 pages.

---

*Académie impériale de Savoie, à Chambéry.* — *Mémoires*, 2<sup>e</sup> série,  
t. IV<sup>1</sup>, in-8°.

Souvenirs du règne d'Amédée VIII, premier duc de Savoie, par M. le  
marquis Léon Costa de Beauregard. — Pièces justificatives. En tout,  
276 pages.

Mémoires sur les premiers évêques du diocèse de Maurienne, par M<sup>r</sup> Bil-  
liet. 4 pages.

Inscription chrétienne du vi<sup>e</sup> siècle, trouvée à Grésy-sur-Ain, par M. Louis  
Pillet. 14 pages.

---

*Société savoissienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.* — *Mémoires  
et documents*, t. VI<sup>1</sup>. Chambéry, 1862, in-8°.

Obituaire des frères mineurs conventuels de Chambéry de l'ordre de saint  
François, précédé d'un résumé historique et accompagné de notes et tables,  
publié par M. François Rabut. 114 pages.

Aperçu historique et artistique sur le château et la Sainte-Chapelle de  
Chambéry, par M. Théodore Fivel. 18 pages.

Liste chronologique de quelques baillis, gouverneurs, châtelains et juges  
du Chablais, publiée par M. Melville-Glover. 18 pages.

Documents inédits relatifs à la Savoie, extraits de diverses archives de  
Turin; 5<sup>e</sup> décade; histoire de Thonon, publiée par M. Auguste Dufour.  
94 pages.

Notice sur la bijouterie et l'iconographie religieuse des campagnes de la  
Savoie, par M. Laurent Sevez. 28 pages.

Le Parlement de Chambéry sous François I<sup>er</sup> et Henri II (1536-1559),  
fragment historique par M. Eugène Burnier. 184 pages.

Bulletin bibliographique de la Savoie (6<sup>e</sup> année), recueilli par M. Fran-  
çois Rabut. 64 pages.

<sup>1</sup> La bibliographie de ce volume avait été ajournée.

Description de la vallée de Maurienne, extrait d'un manuscrit du xvii<sup>e</sup> siècle existant à la bibliothèque du roi à Turin, publié par M. Auguste Dufour. 13 pages.

---

*Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers. — Mémoires, t. XXIX, année 1864 (1865).*

Rapport sur les travaux de la Société, par M. Ménard, secrétaire. 16 pages.

Époques antéhistoriques du Poitou, ou recherches et études sur les monuments de l'âge de la pierre recueillis dans les cavernes, le diluvium et les celtiques en plein air de cette contrée, par M. Brouillet. 148 pages, avec planches.

Études physiques et historiques sur le littoral vendéen, compris entre Saint-Gilles-sur-Vic et Bourgneuf-en-Retz, par M. Charles de Sourdeval. 62 pages, avec planches.

Notice sur des sépultures antiques et mérovingiennes, par M. Beauchet-Filleau. 20 pages, avec planches.

Notice sur la station romaine de Prætorium, par M. le docteur Élias de Beaufort. 20 pages.

Carte des voies romaines vers Prætorium. 2 pages, avec planche.

Notice sur le château de Montreuil-Bellay, par M. Georges d'Ariau de Piollant. 24 pages, avec planches.

Notice sur les vicomtes de Thouars de la famille de ce nom, par M. Hugues Imbert. 104 pages.

Observations sur le droit de retour ou viager. 6 pages.

---

## CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

*Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.* —  
Prix proposés pour les années 1866, 1867 et 1868.

1866.

LEGS BOUCTOT.

L'Académie décernera un prix de 500 francs au meilleur tableau dont le sujet sera puisé dans l'*Histoire de la Normandie*. Les ouvrages envoyés resteront la propriété de leurs auteurs, mais le lauréat devra remettre une esquisse de son œuvre à l'Académie.

1867.

1° LEGS BOUCTOT.

L'Académie décernera un prix de 500 francs à la meilleure « étude géologique et paléontologique des falaises du département de la Seine-Inférieure. »

2° LEGS GOSSIER.

L'Académie décernera un prix de 700 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet suivant : « Les origines du théâtre à Rouen et son histoire jusqu'à Pierre Corneille. »

1868.

LEGS BOUCTOT.

L'Académie décernera un prix de 500 francs à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant : « Rechercher dans l'histoire, la littérature et les monuments de tout genre de la Normandie, en les comparant aux documents empruntés aux origines scandinaves, les traces que le génie normand primitif a laissées dans notre province, principalement dans les apti-

tudes intellectuelles et le caractère moral des populations, et en outre dans les croyances populaires, les superstitions, les légendes, les formes littéraires, etc.»

OBSERVATIONS COMMUNES À TOUS LES CONCOURS.

Chaque ouvrage manuscrit portera en tête une devise qui sera répétée sur un *billet cacheté* contenant le nom et le domicile de l'auteur. Pour les tableaux, la désignation du sujet remplacera la devise. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les ouvrages envoyés devront être adressés *francs de port*, avant le 1<sup>er</sup> mai de l'année où le concours est ouvert (*terme de rigueur*), soit à M. H. Duclos, soit à M. A. Decorde, secrétaires de l'Académie.

*Médailles d'honneur.*

L'Académie décerne alternativement chaque année, dans sa séance publique, des *médailles* aux auteurs, nés ou domiciliés en Normandie, qui les auront méritées par leurs travaux dans les *sciences*, les *lettres* ou les *arts*.

La distribution qui aura lieu en 1866 est destinée à la *classe des arts*.

LEGS DUMANOIR.

Elle décerne, également chaque année, dans la même séance, une somme de 800 francs à l'auteur d'une *belle action* accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

Les renseignements fournis à l'Académie devront former une *notice circonstanciée* des faits qui paraîtraient mériter d'être récompensés, et être accompagnés de l'attestation dûment légalisée des autorités locales.

Ces pièces doivent être adressées *franco* à l'un des secrétaires de l'Académie, avant le 1<sup>er</sup> juin (*terme de rigueur*).

*Extrait du règlement de l'Académie.*

«Les manuscrits envoyés au concours appartiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire prendre des copies à leurs frais.»

*Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers. — Composition  
du bureau pour 1866.*

*Président :*

M. l'abbé Auber, Chanoine de la cathédrale.

*Vice-Président :*

M. Beaussire, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers.

*Secrétaire :*

M. Ménard, ancien Proviseur du Lycée de Poitiers.

*Vice-Secrétaire :*

M. P. de Fleury, Élève de l'École des chartes.

*Trésorier :*

M. Redet, Archiviste de la Vienne.

*Questeur :*

M. Brouillet, Directeur adjoint de l'École communale de dessin de Poitiers.

*Questeur adjoint à titre officieux :*

M. René d'Orfeuille.

*Conseil d'administration :*

MM. Lecointre-Dupont, correspondant du Ministère de l'Instruction  
publique.

de Longuemar, correspondant du même Ministère, Officier d'aca-  
démie.

Audinet, Inspecteur de l'Académie de Poitiers.

de Gennes, Conseiller à la Cour impériale de Poitiers.

---

*Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres,  
à Niort. — Composition du bureau pour 1866.*

*Président :*

M. Charles Arnauld.

*Vice-Président :*

M. Ferdinand David.

*Secrétaire :*

M. Abel Bardonnnet.

*Secrétaire adjoint :*

M. Eugène Delavault.

*Trésorier :*

M. Soutain.

---

*Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.  
— Programme des concours.*

La Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille décernera, s'il y a lieu, des médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze, aux auteurs des travaux qui lui seront adressés sur les sujets désignés ci-après.

Les pièces ou mémoires couronnés pourront être publiés par la Société et formeront un recueil séparé, dont la publication est dès à présent commencée.

Par décision particulière, prise le 17 mars 1865, la première médaille d'or décernée pour la meilleure pièce de poésie ou de littérature sera remplacée par un objet d'art.

I.

SCIENCES PHYSIQUES.

*Questions proposées pour le concours de 1866.*

1° Examen critique comparé des nombreux procédés proposés pour empêcher les incrustations dans les chaudières à vapeur. Indication du procédé

le plus efficace et le plus économique pour chaque nature d'eaux d'alimentation.

2° Étudier, sous le double rapport de la composition chimique et des propriétés calorifiques, les diverses espèces de houille du nord de la France.

3° Faire l'étude comparée des photomètres proposés jusqu'à ce jour, et indiquer celui de ces instruments que l'on peut regarder comme le plus simple et le plus exact.

4° Faire un exposé élémentaire, propre à être introduit dans l'enseignement, de la théorie mécanique de la chaleur et de ses applications aux machines.

5° La viande de boucherie est, comme on sait, répartie en plusieurs catégories ou qualités dont le prix au kilogramme est fort différent.

On n'a aucune analyse chimique comparative de ces diverses qualités de viande du même animal.

Quelles sont les différences que ces qualités présentent sous le rapport de la composition immédiate ?

Sous le rapport alimentaire, ces qualités offrent-elles réellement des différences tranchées et en conformité de leurs valeurs vénales ?

Pourquoi les bas morceaux, à quantités égales de *chair*, nourriraient-ils moins bien que les morceaux de premier choix ?

Est-il possible à la chimie de donner des réponses précises à ces questions, qui intéressent si puissamment l'hygiène publique ?

6° Faire l'analyse immédiate comparative des principales espèces de fromages dans l'état où ils servent à la consommation, et tirer des résultats analytiques obtenus des déductions qui assignent la valeur réelle des fromages dans l'échelle comparative des aliments.

*Question proposée pour le concours de 1868.*

Parmi les aliments ou condiments empruntés au règne végétal, il en est un grand nombre dont on ne connaît pas d'une manière exacte la composition immédiate, et dont, par conséquent, il est bien difficile d'apprécier la véritable valeur alimentaire.

De ce nombre sont : les petits radis roses et les petites raves (*raphanus sativus*) ; — le radis noir ou gris (*raphanus niger*) ; — le grand raifort (*cochlearia armoracia*) ; — le souchet comestible (*cyperus esculentus*) ; — le gouet comestible (*caladium esculentum*) ; — la châtaigne de terre (*bunium bulbocastanum*) ; — la gesse tubéreuse ou gland de terre (*lathyrus tuberosus*) ; — la racine de raiponce (*campanula rapunculus*) ; — les bulbes d'ail (*allium sativum*), d'échalotte (*allium ascalonicum*), d'oignon (*allium cepa*) ; — les bulbes et feuilles du poireau (*allium porrum*), d'orchis (*orchis, morio, mascula, etc.*) ; — les feuilles de laitue (*lactuca sativa*), de scorzonère (*scorzonera hispanica*), de chicorée sauvage (*cichorium intybus*), de chicorée endive

(*cichorium endivia*), de pissenlit (*taraxacum dens-leonis*), de cresson de fontaine (*nasturtium officinale*), de cresson de jardin ou alénois (*lepidium sativum*), de ciboule (*allium fistulosum et schænoprasum*), des différents choux (*brassica oleracea*), de persil (*petroselinum sativum*), de cerfeuil (*anthriscus cerefolium*), de pimprenelle (*poterium sanguisorba*), d'estragon (*artemisia dracunculus*), d'oseille (*rumex acetosa*), d'épinard (*spinacia oleracea*), de salicorne herbacée (*salicornia herbacea*), de poirée (*beta cicla*), de pourpier (*portulaca oleracea*), de mâche (*valeriana olitoria*), de raiponce (*campanula rapunculus*); — les tiges de céleri (*apium graveolens*, variété *dulce*), de céleri-rave (variété du précédent), d'angélique (*angelica archangelica*), de rhubarbe (*rheum ribes*), de cardons (*cynara cardunculus*); — les sommités fleuries de la sariette (*satureia hortensis*); — les réceptacles ou fonds d'artichaux (*cynara scolymus*); — les jeunes pousses ou turions de l'asperge (*asparagus officinalis*), du houblon (*humulus lupulus*); — les gousses vertes des pois (*pisum sativum*), des haricots verts (*phaseolus vulgaris*); — les concombres (*cucumis sativus*); — les cornichons (variété du précédent); — les fruits d'aubergine (*solanum melongena*), de tomate (*lycopersicum esculentum*); — les figes (*ficus carica*); — les dattes (*phœnix dactylifera*); — les carouges (*ceratonia siliqua*); — les châtaignes et marrons (*castanea vesca*); — les glands doux (*quercus ballota*); — les châtaignes d'eau ou mâcre (*trapa natans*).

Il serait intéressant de déterminer, dans ces différentes substances comestibles, les proportions relatives de l'eau, des matières organiques azotées et non azotées, des matières grasses, des sels (notamment des phosphates et des alcalis), de l'azote total.

## II.

### SCIENCES MÉDICALES ET PHYSIOLOGIE.

#### Questions proposées pour le concours de 1866.

1° Déterminer, d'après l'état actuel de la science, les influences chimiques et mécaniques qu'exercent sur le torrent circulatoire les gaz absorbés par les muqueuses intestinale et pulmonaire.

Rechercher les affections et les effets produits sur l'économie animale par le passage des principales substances gazeuses dans le système sanguin.

La Société des sciences, en laissant toute liberté aux concurrents pour arriver à la solution de cette importante question, désire qu'on consulte les travaux de Nysten, de Vidal, de MM. Andral et Gavarret, etc. et qu'on fasse des efforts pour remonter à l'étiologie de certaines affections dont l'origine et la nature sont encore inconnues.

2° Rechercher les troubles apportés dans les fonctions de nutrition et de

relation par l'usage du tabac; déterminer, en s'appuyant sur de nombreuses observations, quelle est la manière de fumer la plus nuisible à la santé.

3° On connaît l'action physiologique et thérapeutique de la quinine : étudier et faire connaître par des expériences, les effets physiologiques des autres principes contenus dans les quinquinas.

4° Faire la même étude pour le tabac.

*Questions proposées pour le concours de 1867.*

1° Le mode de reproduction des anguilles est complètement inconnu des naturalistes; on ne sait pas quels sont les organes producteurs des éléments qui servent à la génération, et l'on ignore si les anguilles produisent des œufs ou des petits vivants.

On connaît plusieurs espèces ou variétés d'anguilles; certains naturalistes ont pensé que ces différentes formes pourraient bien n'être que des formes sexuelles.

Examiner et résoudre ces différents problèmes, importants pour la physiologie et pour la pisciculture.

2° Étudier les phénomènes cadavériques qui précèdent la période de putréfaction, à l'effet de déterminer, par des recherches positives, à quelle époque apparaît et cesse la rigidité chez l'adulte et l'enfant nouveau-né.

Tirer de cette étude des applications à la médecine légale.

III.

SCIENCES APPLIQUÉES À L'INDUSTRIE.

*Questions proposées pour le concours de 1866.*

1° Indiquer un moyen industriel pour préparer directement l'acide oxalique à l'aide de la betterave en nature.

2° Faire l'histoire technologique du lin et indiquer l'importance de sa culture et de son exploitation dans le nord de la France et en Belgique.

3° Rédiger un *Guide pratique pour l'installation des générateurs à vapeur*, résumant, aussi brièvement que possible et dans un langage simple et non scientifique, les règles et les données numériques fournies par les recherches et les expériences les plus certaines et les plus récentes, relativement à la construction des chaudières, des fourneaux, des cheminées, et relativement à la conduite du feu.

4° Indiquer un procédé simple, industriellement pratique et économique, pour rendre saponifiables les matières grasses extraites des lessives de laines. — Considérer la question dans ses applications commerciales.

IV.

AGRICULTURE.

*Questions proposées pour le concours de 1866.*

1° Faire l'analyse comparative de tout ou partie des espèces de calcaire qu'on utilise dans le nord de la France, soit pour le chaulage, soit pour le marnage des terres. — Mentionner les gisements et les caractères physiques de ces calcaires.

2° Faire connaître les différents modes de chaulage et de marnage mis en pratique dans le nord de la France, en précisant pour chaque nature de terre, les doses de chaux ou de marne adoptées dans chaque localité, ainsi que la durée du chaulage ou du marnage. — Donner le prix de revient de ces deux opérations dans chaque localité.

3° Faire une statistique raisonnée de l'état agricole de l'arrondissement de Lille, de 1850 à 1864.

V.

LÉGISLATION.

*Questions proposées pour le concours de 1866.*

1° De la législation des *prébendes* avant la période révolutionnaire et depuis cette époque. — Des avantages et des inconvénients de ces sortes de fondations.

2° Rechercher quelle a été la législation des établissements incommodes ou insalubres dans la ville de Lille, antérieurement au décret de 1810.

VI.

HISTOIRE.

*Questions proposées pour le concours de 1866.*

1° Indiquer la topographie physique de la Flandre maritime lors de la conquête romaine. Discuter, au point de vue de la critique scientifique et en s'appuyant sur les documents géologiques, géographiques et archéologiques, les diverses opinions déjà émises sur ce sujet.

Rechercher s'il existe dans le département des débris de l'industrie humaine pouvant se rapporter à l'âge de pierre.

2° Histoire d'une commune rurale du département du Nord.

3° Histoire de l'organisation judiciaire des diverses provinces formant aujourd'hui le département du Nord, depuis l'invasion des barbares jusqu'en 1789.

4° Notice sur la vie et les écrits de Jacques Meyer, auteur des *Annales de Flandre*.

5° Histoire des établissements charitables et hospitaliers de l'arrondissement de Lille situés en dehors de l'ancienne ville.

6° Étude biographique sur le botaniste Desmazières.

7° Étude biographique sur le naturaliste Macquart.

## VII.

### LITTÉRATURE ET POÉSIE.

Chaque année il sera ouvert un concours de poésie et décerné des médailles aux auteurs des meilleures pièces de vers : le sujet est laissé à la disposition des concurrents.

La première médaille d'or décernée pour le travail le plus remarquable dans les deux concours de littérature et de poésie sera remplacée par un objet d'art.

#### *Questions proposées pour le concours de 1866.*

1° Histoire de la littérature dans les provinces qui forment aujourd'hui le département du Nord, depuis l'incorporation à la France (1667) jusqu'à nos jours.

2° Une scène dramatique comprenant des personnages et des chœurs, destinée à être mise en musique.

3° Éloge de l'un des bienfaiteurs des pauvres à Lille (la comtesse Jeanne, Gantois, Masurel, Stappart, etc.).

## VIII.

### BEAUX-ARTS.

#### *Questions proposées pour le concours de 1866.*

1° On demande un projet de monument à élever sur une des nouvelles places de Lille; ce monument devant pouvoir servir à des expositions d'art

ou d'industrie, à des solennités publiques, comme des distributions de prix, par exemple, à des concerts ou même à des bals.

2° On demande un projet de statue à ériger à l'un des bienfaiteurs des pauvres à Lille (la comtesse Jeanne, Gantois, Masurel, Stappart, etc.). Le modèle devra être en plâtre et au quart d'exécution.

3° Histoire des arts du dessin à Lille depuis la fondation de la ville jusqu'au xix<sup>e</sup> siècle inclusivement. Par les arts du dessin, il faut entendre la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers.

4° Étudier la vie et les œuvres d'Arnould de Vuez.

5° Étudier, principalement au point de vue de la décoration extérieure, les conditions architecturales des édifices bâtis en briques ordinaires ou en briques et pierres. Examiner les difficultés particulières que présente l'ornementation lorsqu'on emploie exclusivement les briques ordinaires, et indiquer les dispositions les plus convenables.

6° Il sera décerné une médaille à l'auteur d'une œuvre musicale remarquable, telle que symphonie, ouverture, chœur avec ou sans accompagnement.

Pour une œuvre de chant sans accompagnement ou avec accompagnement de piano, la médaille pourra, au choix du concurrent, être remplacée par la publication aux frais de la Société.

7° *Photographie.* — Indiquer un mode de préparation fournissant un collodion renfermant en lui-même les éléments photogéniques, de manière à dispenser des opérations qui sont nécessaires pour sensibiliser le collodion ordinaire. Ce collodion devrait être assez sensible pour l'obtention des portraits ou des paysages animés.

## IX.

### ENCOURAGEMENTS DIVERS.

La Société se réserve de récompenser et d'encourager par des primes et par des médailles les auteurs de productions ou travaux scientifiques, littéraires, artistiques, agricoles et industriels non mentionnés dans le présent programme.

Elle pourra même récompenser l'importation dans l'arrondissement de Lille d'une industrie nouvelle ou de procédés industriels nouveaux; et, en général, tout travail ayant pu exercer une influence heureuse sur la situation du pays.

X.

RÉCOMPENSES AUX AGENTS INDUSTRIELS.

Depuis 1831, la Société récompense par des livrets de la caisse d'épargne, des primes et des médailles, la fidélité et l'attachement des serviteurs à leurs maîtres; chaque année elle décernera de semblables distinctions aux vieux serviteurs de l'industrie.

Les certificats délivrés en faveur des agents industriels devront être reconnus et certifiés sincères par les patrons.

CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONCOURS.

Chaque année, les mémoires et travaux présentés au concours seront adressés, *franc de port*, au secrétaire général de la Société, à l'hôtel de ville, avant le 15 octobre.

Chaque envoi portera une épigraphe reproduite en forme d'adresse sur un billet cacheté, contenant l'indication du nom et du domicile de l'auteur, avec une attestation signée de lui, constatant que le travail envoyé est inédit et n'a été présenté antérieurement à aucun concours. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le concurrent aurait mérité une récompense.

Tout ouvrage manuscrit, dessin, plan ou modèle, envoyé pour le concours, reste la propriété de la Société, qui peut autoriser les auteurs à en faire prendre copie à leurs frais.

La disposition précédente n'est point applicable aux objets d'art.

Les certificats délivrés en faveur des ouvriers et agents industriels, qui prétendent aux médailles et primes offertes en faveur des bons et longs services, devront être adressés, avant le 15 octobre, au Secrétaire général.

PRIX WICAR.

(Fondation du prix Wicar.)

*Extrait du procès-verbal de la séance du 17 mars 1865.*

La Société arrête les résolutions suivantes :

1° Il est fondé un prix annuel qui portera la dénomination de *prix Wicar*. — Ce prix, dans l'état actuel des ressources de la Société, sera de 1,000 francs.

2° Le prix Wicar sera attribué successivement et par année aux diverses

branches d'études, lesquelles seront, à cet effet, partagées en trois sections, comme suit :

*Section de la littérature et des beaux-arts* : littérature, poésie, architecture, peinture, sculpture, etc.

*Section des sciences* : physique, mécanique, chimie, médecine, etc. sciences industrielles.

*Section des sciences historiques, morales et économiques.*

3° Un prix ne pourra ni être réduit ni partagé; il ne sera pas attribué de mentions honorables.

Dans le cas où le prix attribué à une section ne serait pas décerné la première année, le concours restera ouvert pour les années suivantes, jusqu'à ce que le prix soit décerné ou jusqu'à ce que le roulement triennal ramène le prix dans la même section. Dans ce dernier cas, la Société aura à ouvrir de nouveau dans cette même section un concours pour lequel la somme affectée au prix nouveau sera ajoutée à celle du prix resté sans emploi : il pourra alors être proposé deux prix ou un seul de valeur double.

4° Un programme détaillé sera rédigé le plus tôt possible en vue des prochains concours à ouvrir.

#### *Concours de 1866.*

#### SECTION DES SCIENCES.

##### GÉOLOGIE.

« Faire connaître la distribution des végétaux fossiles dans le bassin houiller du nord de la France, et indiquer les conclusions que l'on peut tirer de cette distribution par rapport à la constitution géologique du bassin et à son mode de formation. »

On devra constater si, dans les diverses couches de notre bassin houiller, on peut distinguer des flores spéciales analogues à celles que M. Geinitz a reconnues en Saxe. Une telle découverte aurait une grande importance, puisqu'il suffirait de recueillir un certain nombre de végétaux dans une couche de houille pour connaître immédiatement la place que celle-ci occupe dans le terrain houiller. Elle permettrait aussi de s'assurer si notre bassin houiller est complet, ou si ce n'est plus qu'un reste dont on doit rechercher ailleurs les parties enlevées par un cataclysme.

On devra ensuite examiner si la nature des végétaux constituant ces diverses flores est telle que l'on puisse admettre qu'ils ont vécu dans des conditions différentes, et l'on cherchera à déterminer ces conditions comme l'a fait M. Ludwig pour les combustibles tertiaires des bords du Rhin.

Il serait bon de considérer aussi l'influence des diverses flores sur la composition de la houille.

*Concours de 1867.*

SECTION DES SCIENCES HISTORIQUES, MORALES ET ÉCONOMIQUES.

HISTOIRE.

Le prix sera décerné à la meilleure monographie d'un établissement ecclésiastique ou civil, tel que abbaye, chapitre, ville, du département du Nord.

Le travail demandé devra avoir pour base les documents authentiques, inédits, textuellement rapportés en forme de cartulaire ou de pièces justificatives. Il sera suivi d'index comprenant les noms des lieux et des personnes.

*Concours de 1868, avancé par décision spéciale en 1866.*

SECTION DE LA LITTÉRATURE ET DES BEAUX-ARTS.

PEINTURE.

En raison de l'exposition de peinture qui aura lieu exceptionnellement à Lille en 1866, la Société, dans sa séance du 15 décembre 1865, a décidé que le concours de 1868, allérent à la section de la littérature et des beaux-arts, serait un concours de peinture, et que, par exception, ce concours serait avancé en 1866.

En conséquence, le prix Wicar, qui aurait été décerné en 1868, sera décerné, à la suite de l'exposition de peinture de Lille en 1866, à l'auteur du tableau jugé le plus remarquable par un jury pris dans le sein de la Société ou désigné par elle.

*Concours de 1865<sup>1</sup>, reporté en 1866.*

SECTION DE LA LITTÉRATURE ET DES BEAUX-ARTS.

ARCHITECTURE.

*Projets d'habitations.*

On propose l'étude de trois genres d'habitations :

1° Un hôtel de première classe;

<sup>1</sup> Le prix n'ayant pas été décerné en 1865, il sera décerné en 1866, s'il y a lieu; sinon, le concours sera pour la dernière fois reporté en 1867.

- 2° Une habitation privée ou maison simple pour une famille;
- 3° Une maison à loyer par appartements, en se conformant aux conditions du programme ci-après détaillé :

### *Programme.*

On donne la délimitation, l'orientation et le tracé des voies publiques d'une parcelle de terrain relevée sur le plan de la ville de Lille agrandie<sup>1</sup>.  
On demande :

1° Des avant-projets ou esquisses bien arrêtées (plans et élévations), des trois catégories d'habitations désignées.

La façade principale de l'hôtel de première classe devra être rendue avec le plus grand soin : on y joindra une étude particulière d'un détail important.

Ces trois habitations doivent être conçues de manière à trouver leur place dans le projet d'ensemble demandé ci-après.

2° Des esquisses, plans et élévations exprimant d'une manière claire et exacte un système d'agencement des trois types d'habitations demandés. Il sera donc loisible de les réunir ou de les séparer dans tel agencement que l'on voudra, de recouper les flots compris entre les voies publiques par des voies nouvelles ou par des espaces libres, etc. etc. Mais le tracé des rues relevées au plan annexé ne peut être modifié.

### *Hôtel de première classe.*

Dépense approximative de la construction (non compris les tentures, les glaces et l'ameublement) : 300,000 francs.

Terrain disponible : 2,500 mètres carrés.

Dimension en front à rue : 40 mètres.

On n'a pas cru utile de donner la désignation des pièces; il n'est imposé aucune disposition, aucune forme, aucune autre dimension que la longueur du front à rue et une limite de profondeur. La dépense même n'est pas fixée d'une manière rigoureuse, mais elle est indiquée pour engager les concurrents à tenir compte du mérite de l'économie relative. La liberté extrême laissée aux concurrents ne doit pas paraître un abandon des principes fondamentaux de l'art architectural; la Société en recommande, au contraire, la mise en pratique très-sévère; mais elle accueillera également les idées et les formes nouvelles en tant qu'elles répondront au programme sagement raisonné d'une habitation riche, confortable et d'un goût élevé.

<sup>1</sup> Voir le plan annexé.

*Habitation privée ou maison simple.*

Il faut comprendre par ce titre une maison qui puisse convenir à une famille nombreuse dont le chef exercerait une profession libérale, et dont les relations d'affaires et de société seraient assez étendues.

La longueur du front à rue peut varier entre 10 et 13 mètres; la profondeur n'est pas fixée. La dépense sera basée approximativement sur le chiffre de 300 francs par mètre carré de surface couverte (rez-de-chaussée et deux étages).

Comme dans le programme précédent, on se contente d'indiquer les intentions générales, laissant à chacun des concurrents tout le mérite de l'initiative dans les idées. La maison moderne doit comprendre sans grandes dépenses beaucoup d'agrément et un confort trop peu recherché par les architectes. L'art doit s'allier à la science pour donner un cachet de distinction à nos demeures, sans oublier cependant qu'une réserve modeste dans l'ornementation doit être considérée comme une économie nécessaire, en même temps qu'une preuve de goût.

*Maison à loyer par appartements avec magasins au rez-de-chaussée.*

Ce genre d'habitation, si généralement employé à Paris, est encore peu en usage à Lille, où les habitants préfèrent les maisons réservées à une seule famille; il y fait défaut cependant; les étrangers ne trouvent pas à se loger convenablement; le système des appartements groupés dans une maison donnerait satisfaction à une nécessité réelle. On comprend de suite que la question de dépense devient ici dominante, et qu'il faut renoncer aux avantages de l'habitation entièrement privée pour admettre un système de communauté partielle. Les prix de location les plus élevés ne pourraient dépasser 2,500 francs.

La Société appelle tout spécialement l'attention des concurrents sur le problème difficile de l'installation de logements à prix réduits pour les ouvriers. Pensant qu'il est utile, dans un intérêt social, de ne pas trop éloigner les unes des autres les diverses classes de la population, elle entend en faire une partie essentielle du présent programme; on ne pourra donc se soustraire à la difficulté de loger les diverses classes de la société sous le même toit, qu'en proposant une solution spéciale aux logements d'ouvriers s'agencant dans le plan général demandé. Dans ce logement, le loyer ne doit pas s'élever à plus de 75 francs en moyenne par pièce et par année. Les conditions d'hygiène, de propreté, de moralité, et, autant que possible, d'agrément, devront être remplies au moyen d'une dépense proportionnée au revenu<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Quelle que soit la combinaison adoptée, le prix du terrain, même au centre d'un îlot, ne peut descendre au-dessous de 15 francs le mètre carré.

La longueur du front à rue est fixée à 24 mètres; la profondeur du terrain est indéterminée, c'est-à-dire que l'on pourra à volonté proposer un ou plusieurs corps de bâtiments. Le nombre et l'étendue des pièces ne sont pas fixés; ils doivent dépendre de conditions qu'on ne peut préciser sans nuire à la conception des types qu'on désire obtenir. Il peut être ajouté, comme avertissement, que les dispositions ingénieusement commodes qui sont à rechercher dans le présent cas ne doivent accuser aucune négligence des prescriptions de l'hygiène.

Les arrêtés relatifs à la voirie sont les mêmes à Lille qu'à Paris.

#### DISPOSITIONS GÉNÉRALES POUR LE CONCOURS D'ARCHITECTURE.

Encourager la science étendue et complexe qui s'applique à l'art de bâtir des habitations répondant à tous les besoins présents, en même temps qu'élever le goût public par la vue des meilleurs types de l'architecture civile et domestique moderne, tel est le but spécial que la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille a en vue dans le présent concours; elle prévient donc les concurrents qu'elle accordera la même valeur aux qualités d'économie, de commodité et de salubrité qu'au mérite artistique de la forme architecturale. Elle ne considérera ses intentions bien remplies que par l'application simultanée de la science et de l'art.

Le fond et la forme des idées, ainsi que leur mode de réalisation, sont laissés à l'initiative des concurrents. Cependant, sans exclure l'emploi de matériaux transportés à grands frais, il serait sage d'employer de préférence les matériaux du pays ou d'une provenance peu éloignée (pour les murs, les briques rouges ou émaillées; en soubassement, les grès, la pierre de Soignies (Belgique); pour les couvertures, les ardoises violettes ou vertes).

Les dessins d'ensemble seront donnés à l'échelle de 0,0025.

Les plans et coupes des habitations seront dessinés à l'échelle de 0,025.

Les façades à l'échelle de 0,05.

Un détail de façade demandé sera représenté grandeur d'exécution.

Indépendamment des pièces demandées, les concurrents pourront envoyer tous dessins et notes explicatifs ou descriptifs qui leur paraîtront nécessaires.

La Société des sciences constituera en vue du concours un jury dans lequel les architectes seront en majorité.

La plus grande publicité sera donnée au résultat du concours.

Une exposition précédera la lecture en séance publique du rapport sur le concours. Puis, après que le jugement motivé aura été ainsi proclamé, une seconde exposition complétera les garanties d'impartialité offertes aux concurrents par la Société des sciences. Sur la demande expresse des concurrents, leurs projets pourront porter leur nom pendant cette seconde exposition. Elle ne pourra durer plus de vingt jours, et aucune pièce ne pourra être reprise avant la clôture.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES POUR LES CONCOURS WICAR.

Les pièces destinées au concours pour le prix Wicar doivent être adressées *franc de port*, au secrétariat général de la Société, à l'hôtel de ville, à Lille. Passé le 15 octobre, aucune pièce ne sera admise.

La Société fera connaître par la voie des journaux de Lille quels sont les travaux reçus pour le concours.

Chaque envoi portera une épigraphe reproduite en forme d'adresse sur un billet cacheté contenant l'indication des noms, prénoms, qualités et domicile de l'auteur, avec une attestation signée de lui, constatant que les travaux ou dessins envoyés sont inédits et ne sont la reproduction d'aucune œuvre exécutée ou publiée. L'inexactitude reconnue de cette affirmation entraînerait la mise hors de concours.

Il ne sera ouvert d'autre billet que celui qui correspondra à l'œuvre couronnée.

Toute œuvre envoyée pour le concours reste la propriété de la Société, qui peut autoriser les auteurs à en faire prendre copie à leurs frais.

La disposition précédente n'est pas applicable aux tableaux, dessins, plans et modèles destinés aux concours des beaux-arts. Dans le concours d'architecture, l'œuvre qui aura mérité le prix restera la propriété de la Société, qui se réserve de la publier.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétaire général de la Société.

---

*Société académique d'architecture de Lyon.* — Concours de 1867.

La Société académique d'architecture de Lyon met au concours la question suivante :

« Donner la biographie des principaux architectes lyonnais, ou qui ont eu leur résidence à Lyon, à l'exception de ceux encore vivants; faire connaître leurs œuvres, les écoles d'où ils sont sortis; au besoin, les procédés de construction qu'ils ont employés, comme aussi l'influence que par leur exemple ou leur enseignement ils ont pu exercer sur l'art à leur époque.

Les mémoires seront transmis *franco* au palais des Arts de Lyon, à l'adresse du Secrétaire de la Société, avant le 1<sup>er</sup> décembre 1867.

A chaque mémoire sera jointe une enveloppe cachetée, sur laquelle sera inscrite l'épigraphe du mémoire et qui contiendra le nom de l'auteur.

Cette enveloppe ne sera décachetée que si le mémoire est couronné.

Le rapport sur le concours sera confié à une commission de sept membres élus au scrutin secret. Le jugement sera ensuite rendu, également au

scrutin secret, à la majorité des suffrages, dans la séance solennelle de janvier 1868.

Le premier prix consistera en une médaille d'or et une somme de 800 francs.

Le deuxième prix consistera en une médaille d'or.

Les manuscrits couronnés resteront à la Société, mais leurs auteurs auront le droit de les publier.

REVUE  
DES  
SOCIÉTÉS SAVANTES.

FÉVRIER 1866.

---

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES  
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

---

SÉANCE DU 8 JANVIER 1866.

---

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,  
SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. J. d'Arbaumont, correspondant, adresse un extrait du compte du receveur du bailliage de Dijon pour l'année 1447-1448. Cette pièce constate qu'un condamné à la hart fut soustrait au supplice lorsqu'il montait déjà l'échelle des fourches patibulaires de Beaune, grâce à l'intervention du procureur de l'évêque d'Autun, qui vint le réclamer comme clerc, soumis à la juridiction ecclésiastique.

Remerciements et dépôt aux archives du Comité.

M. d'Arbois de Jubainville, correspondant, fait hommage du tome IV de son *Histoire des ducs et comtes de Champagne*.

Remerciements et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. Dupré, correspondant, communique un mémoire intitulé : *Recherches sur l'ancien collège de Blois.*

M. Jourdain est prié d'examiner ce travail.

Le même correspondant envoie copie d'un acte de foi et hommage fait par un seigneur de Saint-Aignan-sur-Cher et de Valençay à un comte de Blois, en 1253. Ce document lui a paru offrir un double intérêt : d'abord il est écrit en français; ensuite le devoir féodal est rempli par un personnage considérable, Eudes de Bourgogne, fils d'Eudes IV, duc de Bourgogne, et mari de Mahaud, fille d'Archambaud IX, sire de Bourbon.

Renvoi à M. Jourdain.

M. de La Fons, baron de Mélicocq, correspondant, ayant vu que la *Revue des Sociétés savantes* publiait une chronique en vers relative au siège de Boulogne, en 1544, a pensé que le Comité trouverait dignes de son attention des plaintes rimées, relatives soit au même siège, soit à la dernière lutte qu'eut à soutenir Thérouanne, en 1553. Il en adresse des copies.

Renvoi à M. Huillard-Bréholles.

M. l'abbé Tisserand, correspondant, transmet la continuation du Cartulaire de l'abbaye de Lérins. Cette communication comprend trente-sept chartes.

Renvoi à M. de Rozière.

La section a reçu de M. A. de Lamothe, archiviste du Gard, un extrait du *Liber exerciciorum domus consularis Ucciae*, qui contient la relation de la réception solennelle faite le 2 février 1344 à Hélias, évêque d'Uzès, lors de sa première entrée dans cette ville.

Renvoi à M. Cocheris.

M. G. Leroy, archiviste de la ville de Melun, adresse copie du testament de Charles de Balzac d'Entragues, dit *le Bel-Entraguet*, seigneur de Graille, près Melun. Cette pièce est datée du 1<sup>er</sup> avril 1588.

Renvoi à M. Rathery.

Le secrétaire du Comité donne connaissance des ouvrages présentés

pour le concours de 1865, où le prix doit être décerné au meilleur cartulaire ecclésiastique ou civil publié par une Société savante des départements, du 1<sup>er</sup> juillet 1862 au 31 décembre 1865.

Treize ouvrages ont été adressés au Comité, savoir :

Par l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Clermont-Ferrand,

1° Le Cartulaire de Sauxillange, par M. Henri Douniol (imprimé);

2° Le Cartulaire de Brioude, par le même (imprimé);

Par la Société Éduenne,

3° Le Cartulaire d'Autun, par M. de Charmasse (imprimé);

Par l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon,

4° Le Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon, connu sous le nom de *Livre enchaîné* (imprimé);

Par la Société archéologique de Touraine,

5° Le Livre des serfs de Marmoutiers, publié par M. Ch. Grandmaison (imprimé);

Par l'Académie Delphinale,

6° Le Cartulaire de Saint-Robert et des Écouges, par M. l'abbé Auvergne (imprimé);

Par la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille,

7° L'Inventaire analytique et chronologique des archives de la Chambre des comptes de Lille (imprimé);

Par la Société archéologique d'Eure-et-Loir,

8° Le Cartulaire de Notre-Dame de Chartres, par MM. Lépinois et Merlet (imprimé);

Par la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère,

9° Le Cartulaire de l'hospice de Mende, par M. l'abbé Bosse (manuscrit);

Par la Société d'émulation de Montbéliard,

10° Le Cartulaire de l'ancien comté de Montbéliard, première partie, par M. Tuetey (manuscrit);

Par la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons,

11° Le Cartulaire de Saint-Yved de Braine, par M. Prioux (imprimé et manuscrit);

12° Le Cartulaire de Saint-Pierre de la Réole, du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle, suivi des coutumes de la Réole, publié par M. Grellet (imprimé);

13° Une partie du Cartulaire de l'abbaye de Lérins, par M. l'abbé Tisserand (manuscrit);

Il a été écrit à MM. Grellet et Tisserand pour les prévenir que le concours n'étant institué qu'entre les Sociétés savantes des départements, leurs travaux seraient nécessairement écartés s'ils ne les présenteraient pas sous le patronage d'une Société.

M. le Président désigne, pour composer la commission qui sera chargée d'examiner les ouvrages présentés au concours, MM. Delisle, Huillard-Bréholles, Bourquelot, A. de Barthélemy, Cocheris, Boutaric, Servois, auxquels s'ajointront les membres du bureau.

M. Chéruel donne lecture d'un rapport sur les copies de lettres de Catinat, adressées par M. Maurice Ardant, et en propose le renvoi à la commission des *Mélanges*.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Bellaguet rend compte de diverses communications de M. Nozot :

1° Copie d'une charte de 1218, reproduite dans une requête rédigée vers 1780, en faveur des habitants de Chagny (Ardennes). Cette charte contient la concession d'un four à l'usage des habitants de Chagny faite, sous certaines conditions, par l'abbé de Saint-Remi de Reims; chaque famille s'engage, entre autres redevances, à fournir au prieur un demi-setier d'avoine et une poule à la saint Martin.

2° Ordonnance de Françoise de Bourbon, princesse souveraine de Sedan, datée du 5 décembre 1582, et contenant des instructions relatives à la réforme du calendrier, opérée la même année par Grégoire XIII (extrait des archives de Sedan).

3° Ordonnance de la même princesse en date du 30 avril 1575, concernant la recherche d'un criminel, et promettant 500 écus à celui qui pourra livrer vivant le sieur d'Harville, homme d'armes, coupable d'assassinat sur la personne du capitaine de ville Lamothe; 250 écus à celui qui pourra le rendre mort ou apporter sa tête; 100 écus à celui qui pourra indiquer sa retraite (extrait des mêmes archives).

4° Ordonnance de Robert de La Marck, seigneur de Sedan, du 26 avril 1585, touchant ceux qui donnent des démentis ou des soufflets. Pour les démentis de bourgeois à bourgeois, la peine est la prison ou l'amende, selon la qualité des personnes et les cir-

constances; de bourgeois à soldat ou de soldat à soldat, réparation doit être faite sur le lieu même en présence des capitaines. Si un soufflet a été donné dans la ville à un soldat étranger ou à un bourgeois de la garde, le coupable aura le poing coupé.

5° Ordonnance, en date du 12 avril 1624, de Frédéric Maurice de La Tour, permettant à ses sujets de la souveraineté de Sedan et de Raulcourt, pour se rendre plus adroits au maniement des armes, de tirer avec des mousquets sur toutes bêtes et oiseaux non défendus par les ordonnances. Les animaux prohibés sont les lièvres, lapins, perdrix et pigeons.

6° Règlement d'Élisabeth de Nassau pour les monnaies, en date du 2 août 1634, portant abaissement de prix de certaines espèces.

7° Ordonnance de Robert de La Marck, seigneur de Sedan, en date du 6 novembre 1585, concernant la translation de la justice de Raulcourt en la ville de Sedan, motivée sur la difficulté pour les baillis et officiers de Raulcourt d'aller et venir en sûreté pour exercer la justice, à cause des vols et pilleries qui se commettent dans les environs de cette ville.

8° Ordonnance de Henri de La Tour, en date du 14 décembre 1620, pour l'institution des registres mortuaires. « Il est enjoint, dit cette ordonnance, à tous, bourgeois, manants et habitants de Sedan, en la maison desquels viendra à décéder quelque personne, de porter ou envoyer, dans vingt-quatre heures après l'enterrement, au maître d'école, chantre de la paroisse, un billet contenant les noms, surnoms, âge et lieu de naissance du défunt, pour en faire par lui registre, qu'il sera tenu de porter chaque année au greffe du bailliage pour y avoir recours, quand besoin sera. » Les contrevenants sont condamnés à une amende de 100 sols pour la première fois, et du double pour la seconde.

9° Ordonnance de la princesse Élisabeth de Nassau, duchesse douairière de Bouillon, etc. du 25 octobre 1624, contre les banqueroutiers : « Les déclarons punissables, dit l'ordonnance, comme larrons, voleurs et aguesteurs de grands chemins. Voulons que contre eux il soit procédé criminellement et extraordinairement, et qu'ils soient punis des mêmes peines. » Il est enjoint de procéder de même contre ceux qui auront prêté la main aux banqueroutiers.

10° Ordonnance du 27 décembre 1624, rendue par Élisabeth de Nassau, tutrice de son fils, Frédéric Maurice de La Tour, par laquelle défense est faite aux maîtres de jeux de paume de faire

crédit de plus de 10 livres aux écoliers et enfants de famille; même interdiction pour les bourgeois, artisans et gens de métier, sous peine de perdre leur dû. « Cette ordonnance, dit M. le rapporteur, se fait remarquer par des considérations qui dénotent, de la part d'un petit État, une sollicitude particulière pour les études et l'éducation de la jeunesse. Elle pourrait être publiée dans la *Revue des Sociétés savantes*. »

11° Règlement du 27 juillet 1630 (probablement d'Élisabeth de Nassau) pour les porteurs de la ville. Il contient des mesures relatives : 1° au transport des vins et autres boissons et présente des détails minutieux pour le portage, l'encavage, la mise au clair, la mise sur le chantier, etc. 2° au transport des grains, qui est réglé avec tous les détails relatifs au montage au grenier, décharge, prix selon les distances, etc. Il est défendu aux porteurs d'exiger plus que le droit stipulé, et aux particuliers de donner plus, sous peine d'amende.

M. le rapporteur propose, en terminant, de remercier M. Nozot de ces diverses communications, et de déposer aux archives les pièces communiquées, à l'exception de l'ordonnance du 27 décembre 1624, qui sera renvoyée à la commission de la *Revue*.

Ces conclusions sont adoptées.

La section adopte également la proposition faite par M. Bourquelot de déposer aux archives les statuts de la ville de Beaucaire, en 1373, dont une copie a été envoyée par M. A. de Lamothe.

M. Bourquelot donne ensuite lecture d'un rapport sur des documents envoyés par M. Barbier de Montault, et concernant le prieur de Villesalem. M. Bourquelot, après avoir discuté l'authenticité, qui lui paraît difficile à admettre, d'une charte de 1089, en propose le dépôt aux archives, ainsi que des autres pièces transmises par M. Barbier de Montault.

La section est d'avis qu'il y a lieu d'insérer textuellement la charte de 1089 dans le rapport de M. Bourquelot, afin que l'on puisse mieux apprécier la discussion dont elle est l'objet. Les autres documents seront déposés aux archives.

M. Bourquelot lit un troisième rapport sur un leude de la ville de Beaucaire, en 1317, dont une copie a été adressée par M. de Lamothe, et il en propose l'insertion dans la *Revue*, à la suite du *tariffe de péage, rève et leude*, de la même ville, en 1315, envoyé par

le même correspondant, et que M. Delisle avait précédemment proposé de publier<sup>1</sup>. Ces deux documents se complètent l'un l'autre. M. Bourquelot rappelle qu'un tarif du même genre, fait pour la ville de Perpignan et rédigé en langue latine, a déjà été publié par le Comité<sup>2</sup>. Mais ces anciens tarifs de péage fournissent des notions trop précieuses pour n'en pas multiplier, autant que possible, les publications.

M. Meyer fait remarquer que les diverses pièces mentionnées dans le dernier rapport de M. Bourquelot auraient plus d'importance si elles étaient réunies et si l'on y joignait la réimpression rectifiée de la leude de Perpignan, qui n'a pas été éditée avec toute la correction nécessaire. Il serait d'un grand intérêt de former un recueil de pièces de cette nature, en les accompagnant de notes et d'un glossaire qui expliquerait certaines expressions spéciales. M. Meyer pense, en conséquence, qu'il serait préférable de réserver pour le recueil des *Mélanges* les diverses leudes dont M. Bourquelot a proposé l'impression dans la *Revue*.

M. Bourquelot se rattache à la proposition de M. Meyer.

M. le Président fait observer qu'il y a déjà un grand nombre de documents mis en réserve pour les *Mélanges*, et que, lors même que cette publication serait reprise, les nouvelles pièces indiquées par M. Bourquelot n'y pourraient figurer qu'à une époque éloignée. D'ailleurs, l'intérêt de la publication des leudes consisterait surtout dans la comparaison d'un grand nombre de documents analogues. La publication dans la *Revue* aurait l'avantage d'appeler l'attention des correspondants et de provoquer des communications de même nature.

M. Lascoux appuie les observations de M. le Président.

M. Boutaric signale l'utilité qu'il y aurait à publier pour chaque province des documents semblables à la leude de Beaucaire.

Après avoir entendu quelques observations sur les motifs qui ont fait suspendre la publication des *Mélanges*, la section décide qu'elle attendra, pour prendre une résolution définitive, qu'un plus grand nombre de documents de cette nature soient parvenus au Comité.

M. Boutaric rend compte verbalement de deux communications qui avaient été renvoyées à son examen. Il propose de déposer aux archives un document envoyé par M. Legier de Mesteyme, sous le

<sup>1</sup> *Revue des Sociétés savantes*, 4<sup>e</sup> série, t. II, p. 194.

<sup>2</sup> *Ibid.* 3<sup>e</sup> série, t.<sup>IV</sup>, p. 390.

titre de *Charte communale de Viens, en Provence* (aujourd'hui département de Vaucluse). M. le rapporteur fait remarquer que ce n'est pas une charte communale proprement dite, mais seulement une transaction entre les habitants de Viens et leur seigneur, à la date de 1357. Cette charte accorde aux habitants de Viens de nouvelles franchises.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. Boutaric entretient ensuite la section de deux documents envoyés par M. Beauchet-Filleau. Ces pièces, qui portent la date de 1281, sont :

1° Une lettre collective des évêques de la province de Bordeaux au roi Philippe le Hardi;

2° Une lettre de Gauthier, de Bruges, évêque de Poitiers, au sujet de la châtelainie de Sivrai.

La section attendra, pour prendre une décision sur ces documents, que M. Boutaric ait rédigé par écrit le rapport qu'il a présenté verbalement.

M. Valentin Smith lit un rapport sur un mémoire manuscrit de M. l'abbé Richard (de Dambelin, département du Doubs), intitulé : *Recherches historiques sur l'origine de l'ancien droit coutumier de la Franche-Comté*. M. le rapporteur donne des éloges au travail et au zèle de M. l'abbé Richard, mais il signale dans son mémoire des erreurs qui ne permettent pas d'en proposer la publication dans la *Revue*.

Ces conclusions sont adoptées.

La section entend ensuite la lecture des rapports de MM. Bourquelot, Meyer et Michelant, sur les *Bulletins de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan*<sup>1</sup>; sur le XIII<sup>e</sup> volume des *Mémoires de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, et sur les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*<sup>2</sup>.

Ces rapports seront publiés dans la *Revue des Sociétés savantes*.

A. CHÉRUEL,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

<sup>1</sup> Année 1864.

<sup>2</sup> Année 1864.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

---

SÉANCE DU 15 JANVIER 1866.

---

PRÉSIDENTE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Léon Renier annonce que M. le marquis de La Grange lui a écrit pour exprimer ses regrets de ne pouvoir venir présider cette séance. L'état de la santé de notre président ne lui permettra d'arriver à Paris que vers la fin de ce mois.

M. d'Arbaumont, correspondant, adresse un extrait des comptes du receveur général du bailliage de Dijon, années 1448-1449, qui contient de curieux détails sur la construction, par un archier de cette ville (constructeur d'arches), d'un auditoire en bois pour la justice dans la halle d'Auxonne. M. Lance est chargé d'examiner cette communication qui, s'il y a lieu, sera insérée dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Maurice Ardant adresse une notice sur une découverte de médailles gauloises en argent à Saint-Just, près Limoges. M. Chabouillet rendra compte de cette communication.

Le même correspondant adresse une notice sur Couly Noylier, émailleur limousin, qui sera déposée à la bibliothèque du Comité.

M. le chanoine Barbier de Montault adresse l'estampage de l'inscription de la cloche de l'église de Maulevrier (Maine-et-Loire). Cette cloche, apportée de Rablay, par Stofflet, pendant les guerres de la Vendée, porte le millésime de 1508, et il est question de la refondre.

M. de Guilhermy est chargé d'examiner cette communication.

Le même correspondant a adressé des empreintes de onze fers à

hosties des XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, qui sont renvoyés à l'examen de M. Marion. Quant à un fragment de pierre, considéré comme provenant d'un couteau celtique, la section en ordonne le dépôt dans les archives. Dans ce même envoi figurent deux ouvrages de M. de Montault : 1<sup>o</sup> *Essais d'agiographie angevine*; 2<sup>o</sup> un deuxième exemplaire de son *Étude archéologique sur le reliquaire du chef de Saint-Laurent*, antérieurement adressée à la section, mais qui n'est pas parvenue au ministère. Des remerciements seront adressés au zélé correspondant, dont les ouvrages seront placés dans la bibliothèque des Sociétés savantes.

M. l'abbé Barrère, correspondant, adresse un travail sur l'emplacement supposé du temple de Jupiter, à Agen, dont une inscription a révélé l'existence dans cette cité. M. Léon Renier, qui, en 1854<sup>1</sup>, a fait un rapport sur cette inscription, se charge de l'examen du travail de M. l'abbé Barrère.

M. l'abbé Baudry, correspondant, adresse un rapport sur le nouveau puits funéraire de l'époque romaine de la colline de Trousepoil, qu'il a fouillée à l'aide de la subvention accordée l'été dernier sur la proposition du Comité. M. Quicherat examinera ce rapport.

M. Combet, correspondant, adresse une description sommaire de quelques objets antiques trouvés récemment dans les démolitions exécutées dans la ville d'Uzerche. M. Chabouillet est chargé de faire un rapport sur cette communication.

M. Dupré, correspondant, adresse copie d'un document appartenant à la ville de Blois, et qui fait connaître en quoi consistait le présent de vaisselle d'argent offert par la ville d'Orléans à Charles, son duc, en 1441, à l'occasion du mariage de ce prince avec Marie de Clèves. M. du Sommerard rendra compte de cet envoi.

M. Garnier, correspondant, adresse copie d'un document qu'il vient de découvrir aux archives de la Côte-d'Or, et qui intéresse l'histoire de la statuaire au XV<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'une œuvre inconnue

<sup>1</sup> Voyez *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, t. II, p. 448.

de Jean de La Huerta, sculpteur espagnol, à qui Philippe le Bon avait confié l'exécution du tombeau de son père, Jean sans Peur, qu'on voyait dans l'ancienne église de Saint-Jean à Dijon. M. Marion examinera cette intéressante communication.

M. de Grandmaison, correspondant, archiviste d'Indre-et-Loire, adresse un extrait des registres des comptes de la ville de Tours, finissant au 31 octobre 1461, qui peut servir aux biographes de Jean Foucquet, peintre de Louis XI. Ce document fait connaître que Jean Foucquet et d'autres artistes avaient été chargés de faire « certain devis d'aucun chafaulx, mistères et farces pour la venue et entrée nouvelle du roy, à Tours. » M. Le Roux de Lincy examinera cette communication.

M. le comte d'Héricourt adresse deux cartes, comprenant : 1° les anciennes limites des diocèses d'Arras, Boulogne et Saint-Omer; 2° l'évêché de Théroüanne, supprimé au xvi<sup>e</sup> siècle. Ces cartes sont destinées à un *Artesia christiana* que MM. l'abbé Van Drival et le comte d'Héricourt se proposent de publier. Le correspondant annonce en même temps qu'il s'occupe personnellement de la topographie de l'Artois, mais que son travail n'est pas encore en état d'être présenté au Comité. Des remerciements seront adressés à M. le comte d'Héricourt.

M. le comte de Mellet, correspondant, envoie une photographie d'un charmant retable du xvi<sup>e</sup> siècle, en bois, qui se trouve dans l'église de Fromentières, arrondissement d'Épernay (Marne). Dans le même envoi figure une clef de voûte de l'abside de l'église d'Avèze. Des remerciements seront adressés à M. de Mellet, dont les communications seront mises en réserve pour le répertoire archéologique de la Marne.

Une seconde communication du même correspondant comprend les copies de cinq inscriptions des xvi<sup>e</sup>, xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles. Dans le nombre se trouve l'épithaphe de la femme d'un médecin de Sézanne, dont M. de Mellet signale l'originalité.

M. le baron de Guilhermy examinera cette communication, ainsi que des notices sur la commune de Saint-Aignan, arrondissement de Sedan, et sur Mesnil-Lépineois, arrondissement de Rethel, que l'on doit à M. Nozot, correspondant.

M. le commandant Payen, correspondant, envoie copie et estampage d'une inscription latine que porte une borne découverte au point culminant d'un tertre, à 2 kilomètres des ruines romaines, sur l'emplacement desquels les Turcs ont construit, en 1559, le fortin dit *Bordj de Bou-Aréridj*. M. L. Renier se charge d'examiner cette communication.

M. L. Rostan adresse une communication relative au frère Vincent Funel, religieux dominicain, mort en odeur de sainteté dans son couvent, en 1694, qui fut un sculpteur habile, et auquel le correspondant attribue les boiseries du chœur de l'église de Saint-Maximin. M. de Moutaiglon examinera cette communication.

M. Simonnet, correspondant, adresse copie de cinq pièces relatives à ce Jean de La Huerta mentionné plus haut. Le rapporteur, chargé de l'examen de la communication de M. Garnier, est chargé naturellement de rendre compte en même temps de celle de M. Simonnet, qui révèle d'intéressantes particularités sur ce personnage, entre autres sa condamnation à faire pour la ville de Dijon une statuette de Notre-Dame, en réparation d'une offense commise par lui à l'endroit du maire.

M. Ch. Abel adresse copie et estampage d'une inscription trouvée en 1865 sur le pavé de la nef de la chapelle prieurale des Célestins de Metz, et qui avait pour objet d'indiquer le chemin de l'église de ce monastère. M. le baron de Guilhermy est chargé d'examiner cette communication.

M. Charles Aubertin, conservateur du musée de Beaune, adresse une note sur une petite tête de bœuf en bronze trouvée à Gamay, commune de Saint-Aubin (Côte-d'Or). M. Douet d'Arcq rendra compte de cette communication.

M. Bréan adresse un supplément à son rapport du 28 septembre dernier sur l'emploi du crédit de 500 francs mis à sa disposition pour les fouilles de Gien-le-Vieux, par Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique, sur la proposition du Comité. M. Quicherat rendra compte de cette communication.

M. G. Leroy, archiviste de la ville de Melun, adresse une note,

accompagnée d'un dessin, sur trois chapiteaux mérovingiens trouvés dans l'intérieur d'un mur de l'église de Saint-Aspais à Melun, construite au <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle, et en même temps une note sur une pierre tumulaire du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, trouvée dans la même église, où elle était employée comme table d'autel.

La première de ces communications est renvoyée à l'examen de M. A. Lenoir, la seconde à celui de M. de Guilhermy.

M. Rochet, instituteur primaire à Tourmelois (Marne), signale les importantes découvertes faites depuis quelques années sur le territoire du village de Saint-Étienne-au-Temple. M. Éd. de Barthélemy se charge de rendre compte de cette communication.

M. Verly, membre de la Société impériale des sciences de Lille, adresse la continuation de ses travaux sur l'*épitaphie* locale, ainsi qu'un exemplaire du compte rendu de la séance de la Société de Lille tenue le 24 décembre 1865. Les inscriptions funéraires qui proviennent, les unes de la collégiale de Saint-Pierre de Lille, détruite au siècle dernier, et les autres de la chapelle des jésuites de la même ville, seront renvoyées à M. de Guilhermy.

M. Chazereau, maire d'Aubigny-Ville, adresse deux communications relatives à de nouvelles découvertes d'inscriptions faites à Neuvy-sur-Barangeon. M. Léon Renier rappelle à ce sujet à la section que notre collègue, M. de La Saussaye, qui, il y a une vingtaine d'années, a exécuté des fouilles dans cette localité, n'a pas rencontré une seule inscription dans le cours de ses sérieuses explorations, dont les résultats sont constatés par des dessins que le savant académicien publiera quelque jour. On est d'ailleurs fondé à croire, par d'autres motifs antérieurement exposés dans le sein du Comité, que les inscriptions qu'on trouve aujourd'hui à Neuvy sont le produit d'une mystification dont l'époque et l'auteur sont inconnus; en conséquence, la section passe à l'ordre du jour.

M. Servaux fait savoir à la section que la *Société Éduenne* demande à être reconnue comme établissement d'utilité publique. La section émet l'avis que l'importance de cette compagnie est trop bien établie pour qu'il soit nécessaire de renvoyer à une commission l'examen de ses titres à l'obtention de la faveur qu'elle sollicite. Il est, en conséquence, décidé que Son Excellence sera avertie qu'en ce

qui concerne l'archéologie la section est unanime pour recommander la demande de la Société Éduenne.

M. le Président désigne, pour rendre compte de travaux de Sociétés savantes, MM. de Montaignon, P. Lacroix, Marion et Éd. de Barthélemy.

M. le Président désigne ensuite, pour faire partie de la commission qui devra examiner les envois faits en vue du concours de 1865, MM. de Guilhermy, Quicherat, Lance, Marion, Darcel, auxquels s'adjoindront, comme d'ordinaire, les membres du bureau, MM. de La Grange, président; Léon Renier, vice-président; Chabouillet, secrétaire de la section; de La Villegille, secrétaire du Comité, et Servaux, chef du bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes.

Divers rapports sont lus :

1° Par M. Paul Lacroix, sur le *Bulletin de la Société archéologique, historique, etc. de Soissons*<sup>1</sup>;

2° Par M. de La Villemarqué, sur le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*<sup>2</sup>;

3° Par M. Édouard de Barthélemy, sur le tome I de la 3<sup>e</sup> série<sup>3</sup> des *Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts, etc. du département de l'Aube*;

4° Par le même membre, sur le *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*<sup>4</sup>;

5° Par M. de Guilhermy, sur le XIII<sup>e</sup> volume publié par la *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*;

6° Par le même membre, sur les *Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France*<sup>5</sup>;

7° Par le même, sur le tome III de la 6<sup>e</sup> série des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions, etc. de Toulouse*;

8° Par M. J. Marion, sur le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur*<sup>6</sup>;

<sup>1</sup> Tome XVII.

<sup>2</sup> Années 1862, 1863 et 1864.

<sup>3</sup> Année 1864.

<sup>4</sup> Tome IX, 1<sup>re</sup> partie.

<sup>5</sup> Tome VIII, 6<sup>e</sup> livraison, 5<sup>e</sup> série, 1865.

<sup>6</sup> 1<sup>re</sup> année, 1864.

9° Par M. Lance, sur trois articles du *Bulletin de la Société du Vendômois*<sup>1</sup>;

10° Par M. Darcel, sur les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*<sup>2</sup>.

Ces nombreux rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*, mais seulement lorsqu'ils auront été l'objet de diverses modifications demandées par la section après discussion.

M. Quicherat rend compte verbalement de diverses communications manuscrites renvoyées à son examen. Le rapporteur propose l'impression dans la *Revue des Sociétés savantes* : 1° d'un rapport de M. l'abbé Cochet, sur des fouilles opérées en 1864 dans le vallon des Petites-Dalles; 2° d'un rapport de M. Léopold Charles, sur la découverte d'une villa de l'époque romaine à Saint-Jean-des-Échelles, canton de Montmirail (Sarthe); 3° d'une note de M. Maximilien de Ring, sur une tombe romaine découverte sur le territoire de la commune de Schiltigheim, près de Strasbourg.

Les conclusions de M. Quicherat sont adoptées par la section.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

<sup>1</sup> 2° année.

<sup>2</sup> 2° série, t. IX.

## RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

### SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

---

*Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année.*  
1862. 1863 et 1864.

Il n'a pas encore été rendu compte, dans le Comité, des travaux de la Société archéologique du Vendômois. Cette Société, il est vrai, n'existe guère que depuis trois ans. Elle a déjà néanmoins donné des preuves de son zèle et de son activité. Fondée au mois de janvier 1862, et approuvée par arrêté ministériel du 25 juillet 1863, elle a publié, chaque année, un Bulletin dont l'étendue et l'intérêt vont toujours croissant. Elle a formé un musée et une bibliothèque, qui ont commencé à s'enrichir d'objets d'art, d'antiquité et de numismatique, d'échantillons d'histoire naturelle, d'ouvrages divers et de pièces d'archives. Des fouilles pratiquées avec intelligence sous sa direction ont amené des découvertes curieuses et même importantes, propres à éclairer certains points de l'histoire locale, entre autres celle d'un théâtre gallo-romain à Areines, près de Vendôme, qui a excité l'attention de nos collègues de la section d'archéologie et valu à la Société les premiers encouragements du ministère de l'Instruction publique. Si nous avons à nous applaudir de cet heureux début, nous n'avons pas lieu d'en être étonnés. Car le Vendômois est riche en souvenirs historiques, et les travaux de M. de Passac, de l'abbé Simon et du savant et regrettable M. de Pétigny, n'ont pas tout épuisé.

Si la Société Vendômoise, ainsi que semble l'indiquer son titre, bornait exclusivement ses sujets d'étude à l'archéologie proprement dite, nous n'aurions point à en entretenir la section. Mais elle n'a

pas entendu se renfermer dans cette étroite limite, comme l'a déclaré son président dès la première séance dans son discours d'inauguration, et comme le prouvent les volumes déjà publiés, dans lesquels une assez large part a été faite à l'histoire, à la littérature et aux sciences. Nous trouvons parmi les publications projetées par la Société un recueil des anciennes poésies populaires du Vendômois, un dictionnaire géographique de l'arrondissement de Vendôme et une biographie vendômoise. Ce dernier projet a même reçu déjà un commencement d'exécution. Deux notices ont été lues à la Société, l'une sur Maillé-Bénéhart, gouverneur de Vendôme en 1559, par M. Achille Lacroix, l'autre sur Ronsard, par M. Jeannotte-Bozérian. Ces deux notices ayant été imprimées en dehors du Bulletin de la Société, en raison de l'insuffisance des ressources de son budget, nous regrettons de n'avoir pu en prendre connaissance. Nous avons été plus heureux pour une troisième notice, de M. de Déservillers, sur la vie du célèbre Hildebert, né à Lavardin en 1057, évêque du Mans, puis archevêque de Tours, qui joignit au mérite d'un poète et d'un savant les vertus d'un prélat et les qualités d'un habile administrateur. M. de Déservillers a pensé que, pour faire mieux connaître et apprécier le personnage dont il a voulu faire revivre la mémoire, il convenait de rappeler les circonstances au milieu desquelles il a vécu. Aussi a-t-il, sous forme d'introduction, fait précéder sa notice d'une étude sur le XI<sup>e</sup> siècle. Hildebert appartient à cette époque si agitée de la querelle des investitures, de la lutte violente entre Grégoire VII et l'empereur Henri IV; époque où la guerre était partout, entre l'église et le pouvoir séculier, entre les seigneurs féodaux, entre la féodalité et la commune. Cet état de choses exerça une influence directe sur tous les événements importants de la vie d'Hildebert. « Placé d'abord comme évêque, dit M. de Déservillers, au sein de ce pays du Maine qui fut, pendant presque tout le temps de son épiscopat, un champ de bataille que se disputaient le roi d'Angleterre, le duc d'Anjou et le comte du Maine, il eut plus à souffrir qu'aucun autre des conflits incessants de la féodalité. Il ne se laissa jamais absorber par sa puissance ni envahir par ses mœurs, et sa vie présente le beau spectacle d'un caractère ferme et doux tout à la fois, accomplissant son devoir à travers les persécutions et les adversités, et manœuvrant, pour ainsi dire, au milieu des tempêtes, avec la sérénité de la vertu. »

Après ces préliminaires, M. de Déservillers entre en matière. Il rectifie en passant, d'après les Actes des évêques du Mans, la date de la naissance d'Hildebert, que quelques auteurs placent à tort en 1054 et qui doit être fixée en 1057. Il donne ensuite des renseignements sur sa famille et sur ses premières années, et démontre, par des raisons qui nous ont paru fort plausibles, contrairement à l'opinion de plusieurs écrivains, entre autres de François de Rive, d'André Duchesne et des auteurs du *Gallia christiana*, qu'il ne fut ni disciple de Saint-Hugues de Cluny, ni moine de cette abbaye, mais qu'il fit ses humanités et sa philosophie à Tours sous Bérenger. Il le justifie, contre les reproches du savant auteur des *Annales ecclésiastiques*, de son affection et de son admiration constantes pour son maître, qui inquiéta tant l'église par les hérésies dont Hildebert n'a jamais, d'ailleurs, partagé les égarements, et qui, s'étant toujours fait remarquer par la pureté de sa vie et la pratique des vertus sacerdotales, finit par abjurer complètement et sincèrement ses erreurs. Ce fut du vivant même de Bérenger qu'il fut appelé à la direction de l'école du Mans par le pieux et sage évêque Hoël, qui, après sept ans environ d'enseignement, le nomma archidiaque en 1092. Les cinq années qu'il passa dans ces fonctions lui attirèrent l'estime du diocèse, et, Hoël étant mort le 29 juin 1097, Hildebert, malgré l'opposition du roi d'Angleterre et du comte du Maine, représentants de la puissance féodale, qui désiraient l'élévation de Geoffroy, Breton de noble naissance et doyen de la cathédrale, fut proclamé évêque par le suffrage du clergé et du peuple réunis. C'est là que s'arrête la première partie de l'intéressante notice de M. de Déservillers, dont la suite doit paraître dans le prochain Bulletin de la Société archéologique.

La découverte faite au mois de février 1863, à Morée, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Vendôme, d'un certain nombre de pièces de monnaies remontant presque toutes au dernier tiers du XI<sup>e</sup> siècle, dont M. Yvon, notaire, a fait don à la Société, a suggéré à M. Ch. Bouchet, bibliothécaire de Vendôme, l'idée de rechercher les traces d'une expédition anglaise qui aurait traversé le Vendômois en 1280 pour aller, sous la conduite du comte de Buckingham, au secours de Jean de Montfort, duc de Bretagne. Il a essayé, à l'aide des chroniques de Froissart, de marquer l'itinéraire des Anglais, depuis leur débarquement à Calais, à travers l'Artois, la Picardie, la Champagne, l'Orléanais et le Maine, jusqu'au lieu de

leur destination. La tâche n'a pas été sans embarras, surtout en ce qui concerne les noms géographiques, qui sont souvent altérés par le chroniqueur. Mais, si M. Bouchet n'est point parvenu à résoudre à cet égard toutes les difficultés, si, en voulant suppléer au manque de précision de son guide, il s'est trouvé quelquefois réduit lui-même à de simples conjectures, on ne doit pas moins lui savoir gré de ses efforts pour mettre en lumière certaines particularités peu connues de l'histoire locale.

Nous devons à M. A. de Trémault l'analyse d'un manuscrit de la fin du *xvi<sup>e</sup>* siècle contenant un aveu rendu, le 16 septembre 1571, par Nicolas de Dampmartin, écuyer, seigneur du fief de Villeprouvaire, qui relevait des châtellenies de Montoire et des Roches-l'Évêque, à la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, veuve d'Antoine de Bourbon, comme tutrice de son fils Henri, prince de Navarre et duc de Vendôme. Cet aveu est en quelque sorte un tableau fidèle et complet de ce qu'étaient alors ces fiefs d'un ordre inférieur, répandus en si grand nombre sur le sol de l'ancienne France.

M. de Trémault, comme annexe à cette analyse, a reconstitué, d'après d'anciens titres, aveux et pièces diverses relatives au fief de Villeprouvaire, la série des personnes qui l'ont successivement possédé depuis la fin du *xiv<sup>e</sup>* siècle jusqu'à la fin du *xviii<sup>e</sup>*.

Dans une notice sur Beaufou, M. Neiz a entrepris de démontrer que ce village ignoré et qui n'existe plus a été le théâtre de la bataille connue sous le nom de bataille de Fréteval, livrée le 5 juillet 1194 entre Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion, et célèbre par les pertes qu'y éprouva le roi de France. Les raisons et les renseignements que M. Neiz produit à l'appui de ses assertions, et qu'il a puisés pour la plupart dans l'histoire du comte Dunois de l'abbé Bordas, n'ont pas paru à l'un de ses confrères, M. Martellière-Bourgogne, suffisants pour faire adopter cette opinion nouvelle, qui ne tendrait à rien moins, dit-il, qu'à déplacer le lieu où s'est passé le plus important des faits qui se rattachent à l'histoire du Vendômois. M. Martellière-Bourgogne pense que les textes anciens qui portent que le combat se livra entre Fréteval et Blois s'accordent mieux avec la tradition et répondent d'une façon plus satisfaisante aux exigences de la critique. Le vent est aujourd'hui aux querelles archéologiques sur l'emplacement des anciens champs de bataille. Nous nous en remettons à la sagacité des archéologues Vendômois pour vider ce nouveau débat.

Une charte vendômoise du xvi<sup>e</sup> siècle, provenant des archives d'une étude de notaire et ayant pour objet un simple règlement de succession, a donné lieu à une notice de M. Bouchet, qui a tiré de ce document quelques renseignements sur des noms de lieux et de personnes, sur certains mots de l'ancienne langue du centre de la France et sur certaines coutumes locales.

M. Ch. Chautard a présenté un aperçu des relations de Jean de La Fontaine avec Louis Joseph, duc de Vendôme, et Philippe, grand prieur de Malte. On sait que Saint-Simon a peu flatté ces deux princes, dont la vie privée n'était pas en effet très-recommandable. Après avoir tracé du premier un portrait des plus sévères et très-partial à certains égards, selon son habitude, voici sous quels traits il représente le second : « Intimement lié avec son frère, il en avoit tous les vices. Sur la débauche, il avoit de plus que lui d'avoir l'avantage de ne s'être jamais couché le soir, depuis trente ans, que porté dans son lit ivre-mort, coutume à laquelle il fut fidèle le reste de sa vie; il n'avoit aucune partie de général; sa poltronnerie reconnue étoit soutenue d'une audace qui révoltoit; plus glorieux encore que son frère, il alloit à l'insolence, et pour cela même ne voyoit que des subalternes obscurs; menteur, escroc, fripon, voleur... malhonnête homme jusque dans la moëlle des os... supérieurement avantageux et singulièrement bas et flatteur aux gens dont il avoit besoin, et prêt à tout faire et à tout souffrir pour un écu; avec cela le plus désordonné et le plus grand dissipateur du monde. Il avoit beaucoup d'esprit et une figure parfaite en sa jeunesse, avec un visage autrefois singulièrement beau : en tout la plus vile, la plus méprisable et en même temps la plus dangereuse créature qu'il fût possible. »

M. Chautard, tout en relevant les jugements injustes et excessifs de Saint-Simon sur le duc de Vendôme, qui, malgré ses fautes et ses revers, n'en est pas moins justement compté parmi les grands capitaines du règne de Louis XIV, et tout en contestant le reproche de lâcheté adressé au grand prieur, n'a pas prétendu écrire la biographie ni réhabiliter la mémoire de ces deux personnages. Il a voulu seulement indiquer comment ils avaient aimé et protégé les lettres, et quels avaient été leurs rapports avec quelques poètes contemporains, et particulièrement avec l'illustre fabuliste, qui recevait une pension du duc de Vendôme, et qui lui adressa plusieurs épîtres et lui dédia la charmante pièce de *Philémon et Baucis*. Il les

a représentés se plaisant à réunir dans le fameux palais du Temple, résidence du grand prieur, les Chaulieu, les La Fare, les Vergier, les Saint-Aulaire et toute cette société d'esprits forts où régnaient les lettres et les plaisirs, la science spirituelle et l'incrédulité, et où La Fontaine était sans doute encore plus goûté pour ses contes que pour ses fables.

Nous signalerons à l'attention du Comité un mémoire sur les monuments celtiques du Vendômois, œuvre posthume de M. de Pétigny, que son fils a trouvée parmi les nombreux manuscrits laissés par le savant académicien, et qu'il a bien voulu offrir à la Société. Bien que ce travail soit resté incomplet et que l'auteur n'ait pas eu le temps d'y mettre la dernière main, on y retrouve l'esprit d'investigation et l'érudition judicieuse qui distinguaient l'historien du Vendômois.

Nous ne nous arrêtons pas à une dissertation de M. Devaux, dans laquelle il cherche à établir que le mot *huis* ne vient pas d'*ostium*, comme on le croit généralement, mais du teutonique, et signifie, comme tous les mots de cette famille, *haus* en allemand, *house* en anglais, *hus* en suédois, *huis* en hollandais, *maison* et non pas *porte*. Un de ses collègues, M. de Martonne père, s'est chargé de combattre victorieusement cette tentative plus qu'aventureuse en restituant à ce mot son étymologie et sa signification, et M. Devaux lui-même s'est avoué vaincu et convaincu avec une bonne grâce propre à désarmer toute insistance de la critique.

Nous mentionnerons, parmi les sujets littéraires traités dans ces premiers Bulletins, une causerie de M. de La Hautière sur Ronsard. La Société de Vendôme était naturellement appelée à s'occuper avec un intérêt particulier de ce poète, son compatriote, que son ami Belleau avait surnommé *le cygne vendômois*, qui fut d'ailleurs si passionnément goûté par ses contemporains, tant recherché, tant vanté, et si largement récompensé par François I<sup>er</sup>, Henri II, Charles IX et Henri III, et qui depuis a été si diversement apprécié. La causerie de M. de La Hautière porte principalement sur une comparaison d'un sonnet de Ronsard avec une chanson de Béranger, accompagnée de remarques ingénieuses sur le mérite de chacun des deux poètes.

Nous citerons encore un article de M. Martellière-Bourgogne sur Rabelais, qui fut pendant quelques années, de 1524 à 1530, curé de Souday. M. Martellière-Bourgogne suppose que c'est là, au mi-

lieu des loisirs que lui laissaient ses fonctions, que Rabelais conçut Gargantua. « Il ne nous est pas défendu de croire, dit-il, que les premières esquisses en ont pu être communiquées à nos grands-pères, qu'avant d'être livrée au monde entier l'œuvre a été soumise à leur jugement, à leur critique, et qu'ainsi nous avons, dans une faible mesure, contribué à faire éclore un génie puissant. Ne retrouve-t-on pas dans la confiante bonhomie de ses personnages, dans l'amour de la paix à tout prix, dans leur tolérance, dans leurs joyusetés et aussi dans leurs plus humbles aspirations, les traits distinctifs du caractère de nos contrées? » Nous laissons à leur auteur la responsabilité de ces hypothèses.

La poésie tient aussi une petite place dans les Bulletins de la Société de Vendôme, et y est représentée par une épître familière adressée à ses confrères par M. Ch. Chautard, et par une traduction de la dixième élégie du livre premier de Tibulle, due à M. Richard de La Hautière.

Si nous ajoutons qu'indépendamment des travaux d'histoire et de littérature que nous venons de passer rapidement en revue, on trouve encore dans les mêmes volumes un grand nombre d'articles relatifs à l'archéologie, à la météorologie, à la botanique, à la paléontologie et à d'autres branches des sciences naturelles, on pourra juger de la diversité des matières dont s'occupe la Société archéologique du Vendômois, apprécier l'activité de ses membres et en tirer l'augure le plus favorable pour son avenir.

L. BELLAGUET,

Membre du Comité.

---

*Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*  
(classe des lettres), années 1862-1863.

Les biographies des personnages illustres, des littérateurs, des savants, des bienfaiteurs de l'humanité, de tous ceux enfin dont le nom a marqué dans l'histoire, tiennent naturellement une grande place dans les publications des Académies. Quoi de plus juste et de plus moral? Cet hommage rendu aux morts, quand l'éloge ne dépasse pas la mesure et que la vérité seule dicte les jugements dont ils sont l'objet, est la meilleure manière d'inspirer le désir

d'imiter ceux qui ont traversé la vie en laissant une trace utile ou brillante de leur passage. Ensuite, le cadre d'une biographie est d'une élasticité précieuse : état des esprits ou de la science à une époque donnée, révélations historiques, correspondances privées, travaux interrompus par la mort, juste appréciation des caractères, il admet tout et se prête à tout. L'Académie impériale de Lyon a publié, dans ses précédents volumes, d'intéressantes biographies ; celui que je suis chargé d'examiner aujourd'hui n'en contient pas moins de quatre, celles de saint Avite, évêque de Vienne au vi<sup>e</sup> siècle, de Symphorien Champier, célèbre médecin du xv<sup>e</sup> siècle, de Jean-Baptiste Dumas, littérateur contemporain, du géographe Charles Ritter ; et toutes méritent, à des titres divers, l'attention du Comité. Je ne parle pas de la biographie d'un peintre lyonnais distingué, Pierre Revoil, biographie dont l'appréciation revient à la section d'archéologie.

Bossuet a proclamé saint Avite, *Alcimus Ecdicius Avitus*, l'un des plus grands hommes du vi<sup>e</sup> siècle. Né à Vienne sur le Rhône, d'une famille gallo-romaine, Avitus fréquenta les écoles de Lyon, alors très-renommées, où il eut des maîtres demeurés célèbres, entre autres Claudien Mamert, auteur d'un traité *De natura anime*, où un juge très-compétent, M. Guizot, a reconnu une élévation et une profondeur d'idées, une finesse et une netteté d'aperçus sur la nature propre de l'âme et son unité, dignes de faire honneur aux philosophes de tous les temps. Sénateur romain par sa naissance, ayant tous les biens du monde en partage ou en perspective, Avitus quitta le monde et s'ensevelit dans un monastère, d'où il fut arraché pour remplacer Isique, son père, sur le siège épiscopal de Vienne, qu'il illustra pendant trente ans (490-520). Toujours sur la brèche, persécuté par les Ariens, chassé par eux de son siège, plusieurs fois menacé de mort, « il se tira de toutes ces épreuves, dit encore M. Guizot, avec sagesse et bonheur, respecté et ménagé des maîtres du pays, sans jamais abandonner son opinion. » Nous nous plaignons des agitations de notre temps. Que sont-elles donc, comparées à celles des temps antérieurs ? Elles sont différentes, voilà tout, et c'est ce qui nous les fait trouver exceptionnelles. L'auteur de la notice sur saint Avite, M. Lagrevol, se borne à indiquer à grands traits les faits principaux au milieu desquels se passa la vie de l'illustre évêque ; car, exposés avec détail, ces faits, si l'on y rattachait surtout les grandes questions du temps, fourniraient la

matière d'un livre. M. Lagrevol constate, à l'honneur d'Avitus, que le premier, il demanda l'abrogation des lois sur l'usage du duel judiciaire et de la prétendue *épreuve de Dieu*, institution barbare qui outrageait Dieu, violait la loi évangélique et mettait la faiblesse et l'innocence aux prises avec la force brutale et la ruse. Il rappelle en outre que c'est à lui qu'on doit la publication d'un des monuments littéraires les plus curieux du v<sup>e</sup> siècle, les œuvres de Sidoine Apollinaire, son parent et son ami. Les nombreuses lettres d'Avitus aux plus illustres personnages de son temps fournissent, depuis plusieurs siècles, à nos meilleurs historiens, un ample et inépuisable champ d'études. Publiées en 1643, elles offrent, dit M. Lagrevol, des déficiences de texte signalées dans le temps par Baluze, qui en avait projeté une édition nouvelle, toujours ajournée, et que M. Lagrevol se propose de donner avec la traduction en regard. Avitus avait laissé encore d'autres œuvres, notamment une épopée chrétienne de laquelle M. Guizot a dit : « Ce n'est point par le sujet et le nom seuls que l'ouvrage de saint Avite rappelle celui de Milton; les ressemblances sont frappantes dans quelques parties de la conception générale et dans quelques-uns des plus importants détails. Ce n'est pas à dire que Milton ait eu connaissance des poèmes de saint Avite; rien, sans doute, ne prouve le contraire. Ils avaient été publiés au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, et l'érudition à la fois classique et théologique de Milton était grande... Quoi qu'il en soit, l'analogie des deux poèmes est un fait assez curieux; et celui de saint Avite mérite l'honneur d'être comparé de près à celui de Milton. »

A la suite de son intéressante communication à l'Académie de Lyon sur saint Avite, M. Lagrevol a lu le premier chant en vers français du poème dont il s'agit. Ce chant, intitulé *la Création*, donne une grande idée, à travers les ombres inévitables et la forme un peu compassée de la traduction, des qualités que M. Guizot a signalées dans les poésies d'Avitus : le mouvement et la grandeur. « Je ne saurais le nier, disait Avitus à son frère, évêque de Valence, dans une charmante épître dédicatoire, j'ai fait beaucoup de vers. Si l'on rassemblait toutes les épigrammes de ma composition, elles formeraient un volume. Mais, tandis que je cherchais à les classer par ordre de date et suivant les matières, elles se sont presque toutes égarées, au milieu des troubles récents et de nos calamités que personne n'ignore. » Et, au lieu d'un recueil d'épigrammes, Avitus dé-

die à son frère un poëme que les maîtres comparent aujourd'hui au *Paradis perdu*. Ce sont là encore des traits de mœurs et de caractère particuliers à ces temps si curieux à étudier. Il m'a semblé que l'étude de M. Lagrevol méritait d'être signalée particulièrement au Comité, qui fera certainement des vœux pour la prompt publication de la nouvelle édition des lettres du célèbre évêque de Vienne.

Je m'arrêterai moins longtemps aux biographies suivantes. Celle de Symphorien Champier, médecin célèbre du xv<sup>e</sup> siècle et auteur de nombreux ouvrages sur la médecine, par M. le docteur Potton, qui a entrepris une histoire des médecins lyonnais, est pourtant des mieux faites. Né en 1572, attaché d'abord au duc de Lorraine, avec lequel il fit les guerres d'Italie, puis, à son retour, nommé deux fois échevin à Lyon, où il s'était fixé, ensuite conseiller et recteur de la ville, il profita d'un édit de François I<sup>er</sup>, créant de nouvelles ressources aux administrations locales par la vente de quelques biens du clergé, pour fonder à Lyon le collège de la Trinité, auquel il rattacha une corporation médicale qui, sous le nom de Collège de médecine, enseigna la pratique et le perfectionnement de l'art. On aurait pu croire que cette création heureuse vaudrait à Symphorien Champier la reconnaissance de ses concitoyens. Ce fut tout le contraire. « Un nouveau droit, dit son biographe, ayant été décrété pour achever les murailles de la ville au moment d'une excessive cherté de grains, le peuple, furieux, se souleva... Plus de deux mille révoltés, les femmes en tête, s'attroupèrent... Symphorien Champier avait pris part à la délibération prescrivant l'impôt. Sa maison fut envahie, saccagée, livrée au pillage. » Dans un opuscule où il raconta plus tard cet événement, il déplore la destruction des objets d'art, curiosités, médailles, antiquités, inscriptions et livres recueillis avec tant de patience et de soins. Ulcéré, il se réfugia chez son protecteur, le duc de Lorraine. Mais rien ne vaut le ciel et les horizons de la patrie, si ingrate qu'elle soit. Il revint donc plus tard dans sa ville natale, s'y livra complètement à la culture des sciences et des lettres, et composa sur l'histoire, la médecine, la théologie et la philosophie de nombreux écrits que M. le docteur Potton me paraît avoir appréciés avec sagacité.

La notice de M. Alphonse Gilardin sur M. Jean-Baptiste Dumas, ancien président de l'Académie de Lyon, a dû être écoutée par ses confrères de la veille avec une sympathie marquée. Négociant recom-

mandable, homme public distingué plusieurs fois par les suffrages de ses concitoyens sans avoir atteint pourtant les cimes de la vie politique, auteur d'un savant mémoire *sur les secours publics en usage chez les anciens*, d'une *Histoire de l'Académie de Lyon* en deux volumes, de nombreuses notices sur des membres de l'Académie, d'une multitude d'opuscules inédits ou publiés, parmi lesquels on remarque une *Lettre sur les amours de Boileau*, M. Dumas méritait bien le souvenir qu'il a obtenu, et son éloge ne pouvait manquer au recueil qu'il a lui-même enrichi de tant de manières. Analysant en traits rapides, mais avec beaucoup de goût et de tact, les productions de son prédécesseur, M. Gilardin insiste particulièrement sur le mémoire de M. Dumas concernant les secours publics distribués chez les anciens, et sur l'*Histoire de l'Académie de Lyon*. Quelques dialogues des morts (on sait combien cette forme littéraire, où tant de grâce et d'atticisme sont nécessaires, a séduit d'esprits cultivés) lui paraissent d'une trame bien légère, et d'ailleurs les qualités essentielles s'y font désirer. J'ai parlé de la *Lettre sur les amours de Boileau*. Voici ce qu'en dit M. Gilardin : « Dumas y discute un problème de biographie dont je ne veux pas redire les termes. La lettre est fort piquante. Elle montre, par des vers de Boileau, rapprochés d'explications puisées dans la chronique de l'époque, que le satirique n'était pas l'homme rebelle aux inclinations tendres et de glaciale froideur qu'on a supposé. » A la bonne heure, et voilà le législateur du Parnasse réhabilité.

Un savant travail de M. Lortet sur un célèbre géographe prussien, Charles Ritter, clôt la série des biographies dont j'avais à rendre compte au Comité. Les travaux géographiques de Charles Ritter sont en grande estime parmi les savants, et l'on peut dire qu'il a fait école. En 1817, il publiait son premier ouvrage, dont le titre seul indique la haute portée : *Étude de la terre dans ses rapports avec la nature et l'histoire de l'homme, ou géographie comparée générale*. La seule partie de cet ouvrage concernant l'Asie ne comprend pas moins de vingt et un volumes de mille à douze cents pages. Les mots suivants, que l'auteur avait fait graver au bas de son portrait, résument la pensée philosophique qui le guidait dans ses vastes travaux : « Notre terre n'est qu'un astre au milieu des astres ; et nous, sur cette terre, notre séjour actuel, ne devons-nous pas nous préparer à contempler le monde, ainsi que son créateur et son maître ? » On voit par là que, grâce à Dieu, tous les savants alle-

mands n  
1809, à  
Il me  
sur un p  
C'est le f

De ns  
sait, da  
l'autre.  
de celui  
disserta  
sujet et  
quin s  
physio  
interpr  
due à

L  
que  
lon  
pre  
de  
ti  
d  
s  
q

mands ne sont pas des panthéistes. Charles Ritter est mort en 1859, à l'âge de quatre-vingts ans.

Il me reste à signaler une savante dissertation de M. Pétrequin sur un passage fort controversé d'une des belles églogues de Virgile. C'est le fameux

Incipe, parve puer, risu cognoscere matrem :  
Matri longa decem tulerunt fastidia menses ;  
Incipe, parve puer ; cui non risere parentes  
Nec deus hunc mensa, dea nec dignata cubili est.

De nombreux commentateurs et traducteurs ont pensé qu'il s'agissait, dans le premier et le troisième vers, du sourire de la mère. D'autres, au contraire, prétendent que le divin poète a voulu parler de celui de l'enfant au moment où il reconnaît sa mère. Dans la dissertation très-savante, très-approfondie, qu'il a consacrée à ce sujet et qui ne compte pas moins de cinquante pages, M. Pétrequin se prononce, par un grand nombre de raisons naturelles et physiologiques qui paraissent très-solides, en faveur de la seconde interprétation, et il adopte, comme sens définitif<sup>1</sup>, cette traduction due à un poète du premier Empire, Désaugiers aîné.

Par ton sourire, enfant, connais déjà ta mère ;  
Elle a souffert dix mois ; qu'elle doit l'être chère !  
Reconnais-la ; le fils, ouvrant les yeux au jour,  
Qui n'eut point pour sa mère un sourire d'amour,  
Ne verra point le ciel honorer sa jeunesse  
De la table d'un dieu, du lit d'une déesse.

L'Académie de Lyon avait mis au concours cette intéressante question : « Étudier le système des anciennes corporations dans leur longue variété, et le mécanisme des associations d'aujourd'hui ; apprécier la valeur de ces dernières par une comparaison naturelle ; déterminer enfin ce qui reste encore à faire pour que les institutions actuelles portent tous les fruits et ne laissent rien à regretter de celles d'autrefois. » Un seul concurrent s'est présenté, et l'on doit s'en étonner, la ville de Lyon étant, après Paris, celle de France que la question touchait le plus. Heureusement, ce mémoire unique a été en même temps un mémoire excellent, auquel le prix a été dé-

<sup>1</sup> En substituant à *cui non risere* le texte *qui non risere* donné par quelques manuscrits et par quelques bonnes éditions.

cerné, bien que l'auteur, M. Paul Rougier, avocat à la cour impériale de Lyon, ait un peu trop concentré ses recherches sur l'étude des Sociétés de secours mutuels récemment établies dans cette ville.

En faisant ses réserves au sujet de quelques lacunes regrettables au point de vue historique, M. Dareste de La Chavanne, dans un rapport remarquable, rend pleine justice à la netteté des vues, à la fermeté des opinions, aux sentiments de justice et de charité chrétienne qui abondent dans le mémoire couronné. On sait les bons effets des Sociétés de secours mutuels et avec quels soins particuliers l'État en favorise, depuis quelques années, le développement. Les chiffres suivants sont sa récompense. La ville de Lyon, qui comptait, au 31 décembre 1852, huit Sociétés approuvées, en possédait cent soixante-huit, neuf ans après. Favorisées par l'État, qui met à leur disposition des instruments d'épargne excellents, comme par exemple la Caisse des retraites pour la vieillesse; elles sont néanmoins indépendantes de lui, dirigent elles-mêmes leurs affaires, font le bien sous leur propre responsabilité. Un autre avantage non moins grand de ces Sociétés, c'est qu'elles créent, entre ouvriers, une sorte de responsabilité morale. « L'homme qui appartient à une association, dit justement M. Dareste, est forcé d'être honorable. » — « La mutualité, ajoute-t-il avec raison, a pour objet plus particulier de prévenir la misère, et la charité, de la soulager. Chacune a donc son rôle et sa sphère; on les dénaturerait en les confondant. Nous n'avons qu'un vœu à faire, c'est que la mutualité ne diminue en rien la charité, et qu'elle la rende plus efficace, en augmentant le nombre de ceux qui reçoivent. C'est là le progrès qu'il est permis d'espérer. »

M. Dareste rappelle enfin, sans se livrer néanmoins à des regrets déplacés, que les anciennes corporations d'ouvriers faisaient plus, sous certains rapports, que les Associations ouvrières; qu'exerçant sur leurs membres un contrôle plus étendu, entrant dans les ateliers et les visitant, elles assuraient la bonne exécution des commandes, discutaient au besoin les intérêts des parties et savaient quelquefois trouver du travail dans les jours de chômage. « Ces différents avantages, dit-il, sont-ils perdus pour toujours? Si la liberté de l'industrie et (pourquoi ne pas le dire?) des raisons d'ordre public ne permettent pas de revenir directement à des mesures désormais impossibles, est-il interdit d'y arriver par d'autres voies? »

Non certes, et l'on peut affirmer, au contraire, d'après les résultats obtenus depuis un quart de siècle, qu'aucune amélioration aujourd'hui prévue n'est impossible, et qu'il en sera réalisé d'autres dont l'esprit humain ne s'est pas encore avisé. Il faut seulement pour cela que les classes industrielles n'empêchent pas, par des impatiences déraisonnables et des prétentions exagérées, le bien qu'on veut leur faire, et qui est dans la force des choses, comme il est dans les vœux de tous.

PIERRE CLÉMENT,

Membre du Comité.

---

*Rapport sur les Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, 1864, 2<sup>e</sup> semestre.*

Messieurs,

*La Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure* est trop connue; et ses excellents travaux vous ont été trop fréquemment signalés, pour que j'entreprenne d'esquisser son histoire; je me bornerai donc strictement à l'examen de ses publications du deuxième semestre de 1864.

J'y rencontre d'abord un discours dans lequel M. Papin de La Clergerie, président, traite *De l'influence de l'éloquence de la tribune en France sur les mœurs et les caractères*. Quoique ce morceau soit avant tout philosophique et littéraire, il renferme une histoire, fort sommaire il est vrai, de nos luttes parlementaires, et doit à ce titre vous être signalé.

*Le Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1863-1864* mentionne deux lectures que nous devons noter aussi: d'abord *l'Itinéraire romain en bas Poitou*, de M. Dugast-Matifeux, qui, bien qu'appartenant en réalité à l'archéologie, éclaircit toutefois d'intéressants points d'histoire; ensuite une étude du même auteur sur les divers changements opérés dans l'administration de l'hôpital-aumônerie de Montaigu, étude qui, d'après le témoignage du rapporteur, M. Renoul fils, repose sur les chartes locales et les documents originaux.

*Le Rapport de la Commission des prix sur le concours de l'année 1864* nous signale :

Une *Histoire du Bouffay*, par M. Renoul, qui a obtenu une médaille d'or;

Une *Notice historique sur le Château de Nantes*, par M. Bougoin fils, qui a obtenu une médaille d'argent;

Enfin une *Notice sur le canton de Loroux-Bottereau*, par M. Peigné, qui a obtenu une médaille de bronze.

Nous pouvons examiner avec quelques détails le premier de ces ouvrages, qui est imprimé *in extenso* dans le volume que nous avons sous les yeux.

On devait déjà à M. Renoul un grand nombre de travaux intéressants sur les divers quartiers de Nantes et sur les hommes célèbres de cette ville; nous nous contenterons de rappeler les ouvrages intitulés : *Les cours Saint-Pierre et Saint-André de Nantes; Grashin et le quartier de Nantes qui porte son nom; L'Ile-Feydau; Les quais Brancas et Flesselles*. L'histoire du Bouffay complète ces curieuses études. Ce quartier, le plus ancien de Nantes, peut être considéré comme le berceau de la ville, mais son histoire ne commence à devenir certaine, et surtout quelque peu suivie, qu'à partir de 988, époque à laquelle Conan, dit le Tors, comte de Rennes, étend sa domination sur toute la Bretagne, s'en fait déclarer duc malgré la résistance des Nantais, et construit le château du Bouffay, afin de les tenir en respect plus aisément.

Pendant longtemps ce château fut la résidence des ducs de Bretagne; c'est là qu'en 1096, Alain Fergent, entraîné à la croisade par les prédications enthousiastes de Pierre l'Hermitte, donnait rendez-vous à ses vaillants Bretons; mais au XIII<sup>e</sup> siècle les ducs changèrent de demeure, ils vinrent habiter le château de la Tour-Neuve ou de l'Hermine, et celui du Bouffay se transforma bientôt en cour de justice et en maison de force.

« C'est dans le château du Bouffay, dit M. Renoul, que, le 25<sup>e</sup> jour d'octobre 1440, Gilles de Laval, seigneur de Retz, fut atteint et convaincu de sodomie, sacrilège, homicide, invocation du diable et de violements des immunités ecclésiastiques. L'exécution eut lieu en présence du duc, sur la prairie de la Magdeleine. Les restes de ce grand criminel furent recueillis par des dames de charité et inhumés dans la chapelle de Notre-Dame de Lorette. » Sans nous arrêter plus qu'il n'est nécessaire à ce terme de « dames de charité, » qui forme cependant ici un singulier anachronisme, remarquons que, suivant Monstrelet, qui consacre tout un chapitre au « seigneur de Raix, » les personnes qui réclamèrent le corps étaient parentes du criminel. « Après ladicte exécution première accomplie, dit-il, et

qu'il fu mis ou feu et en partie brulé, il y eut aucunes dames et damoiselles de son linage et amitié, qui requirent au dessusdit duc de Bretagne de avoir le corps pour le mettre en terre sainte. Lequel duc leur accorda, et y fu mis.»

M. Renoul ne parle pas de ce récit de Monstrelet, et, en général, il ne vérifie pas assez exactement aux sources mêmes les faits qu'il recueille trop souvent dans des travaux de seconde main. Il l'avoue du reste en ces termes en toute sincérité : « Pour tout ce qui précède le xvii<sup>e</sup> siècle, nous devons déclarer tout d'abord que nous serons à peu près simple compilateur. Il est évident, en effet, que tous les documents qui nous sont restés, antérieurs à cette époque, ont été bien des fois fouillés, étudiés, mis au jour, et qu'ils ne pourraient plus guère maintenant donner lieu à de nouveaux développements, ni même à une controverse sérieuse. » De tels principes, venant d'un homme aussi éclairé et qui a enrichi l'histoire locale de la Bretagne de si intéressants travaux, causent une pénible surprise, et nous croirions manquer à notre devoir en ne les combattant pas. C'est singulièrement méconnaître la puissance d'investigation de la critique moderne que de déclarer qu'il n'y a plus rien à découvrir pour elle; mais si, par une sorte de miracle, il existait une ville dont les historiens aient exploré les documents importants avec assez de bonheur pour n'en pas laisser échapper un seul, avec assez de sagacité pour en tirer tout ce qu'ils renferment, croit-on qu'on serait à jamais dispensé d'y recourir, et que celui qui ne s'occupe que d'un quartier comme le Bouffay ne trouverait pas encore bon nombre de renseignements importants dans des archives où l'on n'aurait recherché que ce qui regarde la province de Bretagne, ou du moins toute la ville de Nantes ?

L'axiome si bien formulé par La Fontaine,

Ne l'attends qu'à toi seul,

devrait être continuellement présent à la pensée de l'historien et du critique; si M. Renoul avait eu plus de confiance en lui, il eût entrepris des recherches personnelles qui auraient donné à son travail, sinon plus d'exactitude, du moins plus de précision. Du reste, le sujet, heureusement choisi, présente par lui-même un intérêt qui soutient et anime tout l'ouvrage, et chaque grand événement de notre histoire a au Bouffay son retentissement local.

La Saint-Barthélemy vient d'avoir lieu; le 27 août, Orléans imite

Paris; le 29, Angers et Saumur ont leur tour; la municipalité de Nantes reçoit aussi des instructions sanglantes; le maire, Guillaume Harrouis de la Seilleraie, réunit les échevins, et ils jurent tous de ne point obéir aux ordres qu'ils ont reçus.

C'est sur la place du Bouffay que Chalais eut la tête tranchée; c'est là encore qu'eurent lieu en 1675 les *penderies* dont parle M<sup>me</sup> de Sévigné; c'est là enfin que de Guer, marquis de Pontcallec, Lemoine, chevalier de Thalouet, de Montlouis et du Couédic, chefs bretons de la conspiration de Cellamare, furent décapités le 26 mars 1720.

L'histoire de la période révolutionnaire s'appuie plus fréquemment sur les documents officiels, sur les pièces originales. Un arrêté tiré du registre des délibérations du Conseil du département ordonne : « que l'échafaud et la guillotine soient peints en rouge; que le dessous de l'échafaud soit garni de sable à un pied ou deux de hauteur; que l'échafaud soit renfermé de planches, et qu'il soit enjoint à l'exécuteur de prendre ses précautions pour que les exécutions soient promptes. »

Ce terrible arrêté ne s'applique guère qu'aux Vendéens, mais nous ne sommes encore qu'en mars 1793; quelques mois plus tard la loi des suspects est promulguée, et le 8 octobre, date qui a laissé à Nantes un bien douloureux souvenir, Carrier entre dans la ville. Aux exécutions succèdent alors les massacres; ces scènes de cruauté et de deuil sont vivement retracées dans l'ouvrage de M. Renoul, et l'on y trouve pour ce temps quelques particularités nouvelles<sup>1</sup>. L'histoire du Bouffay se continue ensuite sans grands événements jusqu'à la révolution de juillet. En 1830, la place cesse d'être consacrée aux exécutions; en 1832, la prison est transférée ailleurs; à partir de cette époque, il n'est plus guère question que des constructions entreprises, des améliorations effectuées, et ces annales si sombres, si sanglantes, depuis Conan le Tors jusqu'au farouche Carrier, se terminent paisiblement, en 1865, par la mention du vote d'une somme annuelle de six cents francs, allouée par le

<sup>1</sup> Il n'est peut-être pas hors de propos, au moment où nous parlons de l'histoire révolutionnaire de Nantes, de signaler aux travailleurs un curieux volume, récemment entré à la Bibliothèque impériale. Le *Catalogue de l'histoire de France*, dans lequel il porte la marque LK 7 5476, le désigne ainsi : *Recueil d'affiches de la municipalité de Nantes, du 24 octobre 1792 au 17 brumaire an X, classées par ordre chronologique*, in-fol.

Conseil municipal à la personne chargée d'entretenir l'horloge communale.

CH. MARTY-LAVEAUX.

Membre du Comité.

---

*Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, 3<sup>e</sup> série, t. X (XX<sup>e</sup> de la collection générale). — Paris et Amiens, 1865, 1 volume in-8° de 664 pages.

Ce volume termine la seconde série des Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, qui, depuis 1838, a publié sans interruption un recueil parvenu aujourd'hui à son vingtième volume; c'est-à-dire plus d'un volume pour deux années, indépendamment des quatre volumes de sa Collection in-4° de Documents originaux, et de huit volumes de son Bulletin, dont chacun embrasse trois années. Ainsi que j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de le faire remarquer dans des rapports sur les précédents volumes, et comme je me fais un devoir et un plaisir de le répéter aujourd'hui, cette Société savante est une de celles qui, par la spécialité de ses travaux, par l'extension qu'elle a su leur donner sur les différentes périodes historiques et sur les différentes parties de la province qu'elle embrasse, par l'importance de plusieurs des mémoires qu'elle a fait naître et qu'elle a publiés, travaux résultant soit des recherches personnelles de ses membres, soit des concours qu'elle a suscités, cette Société, dis-je, est une de celles qui ont rendu le plus de services à l'étude de l'archéologie et de l'histoire locales, et qui ont le plus contribué à en entretenir et à en propager le goût dans une de nos provinces les plus riches en souvenirs et en monuments historiques.

Ce nouveau volume renferme huit mémoires, presque tous complètement relatifs à des sujets historiques. Deux d'entre eux, seulement, et les moins étendus, touchent à des questions archéologiques.

Voici la liste de ces huit mémoires, dont je donnerai ensuite l'analyse :

I. *Catalogue analytique et raisonné des manuscrits sur la Picardie, conservés dans les dépôts publics de Paris*, par M. H. Cocheris, 4<sup>e</sup> suite (p. 5 à 138).

II. *Notice sur les Compagnies d'archers et d'arbalétriers de la ville de Roye*, par M. E. Coët (p. 139 à 237).

III. *Les Seigneurs de Maintenay, essai historique*, par M. Albéric de Calonne (p. 239 à 288).

IV. *Notice sur une médaille de dévotion présumée d'origine amiénoise*, par M. l'abbé J. Corblet (p. 289 à 302).

V. *Notice sur quelques enseignes de pèlerinage en plomb concernant la Picardie*, par M. J. Garnier (p. 303 à 339).

VI. *Notice sur le menhir de Doingt, près Péronne*, par M. Vallois (p. 341 à 350).

VII. *Notice sur l'ancienne chapelle du Saint-Sépulcre de Saint-Firmin-le-Confesseur, d'Amiens, au xv<sup>e</sup> siècle*, par M. F. Pouy (p. 605 à 618).

VIII. *Recherches sur l'époque de la prédication de l'Évangile dans les Gaules et en Picardie, et sur le temps du martyre de Saint-Firmin, premier évêque d'Amiens et de Pampelune, en réponse à un rapport de M. Alfred Maury et à un discours de M. Dufour*, par M. C. Salmon (p. 351 à 603).

I.

*Catalogue des manuscrits sur la Picardie conservés dans les dépôts publics de Paris*, par M. Cocheris. — C'est en 1852, c'est-à-dire il y a douze ans passés, que le travail très-considérable et des plus utiles dont ce volume contient une quatrième partie fut couronné par la Société des antiquaires de Picardie, à la suite d'un concours qu'elle avait proposé deux ans auparavant. Trois fragments de cet ouvrage ont déjà vu le jour avant celui dont nous allons parler : le premier, en 1853, dans le tome XII des *Mémoires de la Société*, qu'il remplit à peu près entièrement, et où il n'occupe pas moins de 544 pages; le deuxième, en 1854, dans le tome XIII de la même collection (p. 337 à 484); le troisième, en 1859, dans le tome XVI, où il occupe 626 pages. Le quatrième fragment, celui qui a paru en 1865, comprend 138 pages.

D'après le plan adopté par M. Cocheris, qui, sans être le plus méthodique, ainsi qu'il le fit lui-même remarquer, et auquel il avait d'abord préféré la division en grandes contrées géographiques, mais qui est cependant le plus propre à faciliter les recherches, but principal d'un travail de cette nature, les documents indiqués et analysés sont rangés suivant l'ordre alphabétique des localités aux-

quelles ils se rapportent. Presque toujours, excepté pour les lieux les plus considérables, tels qu'Amiens, Beauvais et quelques autres, ainsi que pour l'article consacré à la *Picardie* et placé en tête de l'ouvrage, un seul numéro d'ordre est appliqué à chaque localité, et pour chacune de ces divisions topographiques une seconde série de numéros désigne les principaux documents. Ceux-ci sont habituellement distribués dans l'ordre suivant, toutes les fois que l'étendue des matières et l'importance des lieux le comportent : — Notices géographiques, avec annexes de cartes et plans ; — Notices d'histoire civile ; — Notices d'histoire religieuse ; — Notices d'histoire littéraire. Il est bien évident que le plus habituellement il n'y a pas lieu d'appliquer ces points de vue divers à une foule de petites localités dont le nom ne figure dans les titres que pour un acte d'hommage ou de propriété, ou par la simple mention d'un fait d'histoire ou de statistique. Toutefois le nombre des indications variées, relatives à beaucoup de petits lieux, est encore fort considérable, et il a fallu toute la sagacité, toute la persévérance d'érudition dont M. Cocheris a déjà donné d'autres preuves, pour extraire tant d'informations de nature si diverse des fonds nombreux de la Bibliothèque impériale et des Archives de l'Empire, sans parler des autres bibliothèques de Paris. Ce n'était point, en effet, des collections spécialement relatives à la Picardie, déjà préparées par les soins d'érudits des siècles derniers, telles que la collection de Ducange et celle de dom Grenier, qu'il s'agissait d'étudier de nouveau, d'extraire, d'analyser et de distribuer dans un ordre différent : la Société d'Amiens avait eu grand soin d'excepter ces deux vastes trésors de recherches ; elle en demandait le complément, et M. Cocheris a dignement répondu à ses intentions.

Le quatrième fragment du *Catalogue des manuscrits sur la Picardie*, publié en 1865, comprend l'indication des pièces concernant les localités qui se rapportent aux lettres H et J. Il s'étend du n° 776 au n° 930, ce qui ne borne pas à ce nombre les documents indiqués, mais principalement les localités différentes ; plusieurs d'entre elles embrassent parfois vingt, cinquante et même plus de cent analyses et extraits. Comme dans les parties précédentes, les principales mentions consistent, surtout pour les petites localités, en aveux, dénombremens de fiefs, de terres et de mouvances ; en actes de foi et hommage pour fiefs et portions de fiefs ; en titres de concessions, de vente, d'échange, de donation ; en baux, en arrêts, en lettres

patentes pour création de foires, de marchés, ou autres objets; en procès-verbaux de visite; en déclarations de temporels ecclésiastiques; en énumérations de plans et descriptions de papiers-terriers seigneuriaux ou communaux. Mais, au milieu de ces indications de pièces, dont le principal mérite est souvent de n'avoir point échappé à la sagacité de l'érudit qui les a presque devinées, et, grâce à lui, d'être sorties d'une obscurité qui les avait si longtemps voilées. on en remarque un certain nombre tout à fait digne d'intérêt.

C'est ainsi qu'on peut signaler la plupart des documents relatifs à la forêt de Hallatte, aux communes du Ham et de Hesdin; des chartes, soit originales du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle, soit ultérieurement vidimées, parmi lesquelles on peut indiquer (n<sup>o</sup> 796) la charte d'affranchissement du village de Hannapes, en 1179, selon la coutume de Vervins, par Enguerrand, abbé de Saint-Jean de Laon, avec le consentement du seigneur et du prévôt dudit lieu; — des chartes, avec sceaux (n<sup>o</sup> 883), concernant l'abbaye d'Homblières; l'une de février 1223, par laquelle l'abbé cède au roi le lieu de la Neufville, ou Villeneuve, en récompense de certains droits dont le roi l'avait exempté; une autre charte plus ancienne, confirmée en février 1316, par laquelle Louis VII lui abandonnait, eu égard à cette cession, le droit qu'il avait de réclamer de l'abbaye, chaque année, un verrat (*verrem*), une couronne de branchages (*de racemis*), et un cheval de somme (*soumarium*) quand il allait à la guerre.

On peut encore remarquer (n<sup>o</sup> 929) un cartulaire du prieuré de La Joye, dit *de Sainte-Claire*, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Soissons (du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle); — un recueil de pièces concernant la commanderie d'Ivry-le-Temple, ordre de Saint-Jean de Jérusalem (n<sup>o</sup> 914); — le registre des comptes de la commanderie de Haute-Avesne dans l'arrondissement de Château-Thierry, du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle (n<sup>o</sup> 817).

Ces deux derniers recueils offrent des renseignements intéressants sur l'état de la culture et les baux des terres en Picardie, aux époques auxquelles ils se rapportent.

Une autre sorte de documents, que M. Cocheris a pris soin de signaler et d'analyser souvent avec détails, consiste en de nombreuses lettres royales de remission du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle. Elles font connaître de curieuses particularités de mœurs, analogues à celles qu'on rencontre dans les lettres semblables insérées par M. Douet d'Arcq

dans le *Choix des pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, que ce savant publia en 1863 et 1864 pour la Société de l'histoire de France.

Le document le plus important, celui qui tient le plus de place dans cette portion de l'ouvrage de M. Cocheris (n° 777), est le *Cartulaire de la forêt de Hallatte, appartenant au Roi (avec les ordonnances des eaux et forêts)*. Ce cartulaire, rédigé en 1394, est conservé dans la section historique des Archives de l'Empire. On y trouve l'histoire complète d'une forêt au moyen âge, les dénominations des triages; la mention des droits et usages que les vicissitudes de la propriété féodale avaient partagés en tant de mains avant que cette forêt devint une propriété unique de la couronne; les droits de pâturage, de porcherie, de pasnage pour les différentes sortes d'animaux, droits conservés ou concédés à des communes, à des établissements ecclésiastiques, à des seigneurs, à de simples manants; la réserve des droits de chasse et de garenne pour le roi, sa famille ou sa cour; les diverses sortes de gibiers, depuis le *conil* (lapin) jusqu'au *goupil* (renard); les différentes essences de bois, y compris certains arbres fruitiers sauvages, toujours exceptés des libertés de coupes accordées; les méthodes d'exploitation. En un mot, les droits, les franchises, les usages forestiers sont clairement retracés dans ce document, l'un des meilleurs qu'on puisse consulter pour la connaissance de l'administration d'une grande forêt royale au XIV<sup>e</sup> siècle.

Comme on le voit par cet extrait trop succinct d'une analyse déjà fort succincte elle-même, la quatrième partie du grand travail de M. Cocheris sur les sources historiques de la Picardie est digne des précédentes, et n'offre pas seulement un intérêt local.

## II.

*Notice sur les Compagnies d'archers et d'arbalétriers de la ville de Roye*, par M. E. Coët. — Il est le plus souvent très-difficile de reconnaître l'origine des confréries, en partie civiles et bourgeoises, en partie militaires, dont on constate l'existence dans un si grand nombre de villes du nord de la France et de la Belgique, pendant les derniers siècles du moyen âge, sous les noms d'archers, d'arbalétriers, d'arquebusiers et autres. Comment ces compagnies ou associations libres ont-elles succédé aux compagnies guerrières plus

anciennement organisées en d'autres parties de la France sous les mêmes noms, et qui sont devenues insensiblement l'un des éléments des armées régulières du *xiv*<sup>e</sup> au *xvi*<sup>e</sup> siècle, tandis que les autres se sont perpétuées ou reproduites jusqu'à nous dans les mêmes contrées, avec une organisation qui rappelle, sous plus d'un rapport, les corporations du moyen âge? Comment, après avoir été des sortes de milices bourgeoises, la plupart d'entre elles sont-elles devenues des corporations confraternelles, organisées comme les autres corporations religieuses, industrielles, littéraires, artistiques des mêmes temps, ayant leurs usages, leurs lois, leurs officiers, leurs fêtes, leurs costumes? Ces questions et d'autres analogues se sont plus d'une fois présentées à l'esprit des auteurs qui ont fait connaître quelques-unes des corporations dont il s'agit; elles ne me semblent pas avoir été encore suffisamment éclaircies, et l'auteur du nouveau travail publié par la Société des antiquaires de Picardie n'a pas plus que ses devanciers nettement établi une filiation qui n'est peut-être en réalité que fort indirecte.

On voit bien en effet, dès le *xiii*<sup>e</sup> siècle, des compagnies d'archers figurer dans les armées royales; puis, au *xiv*<sup>e</sup> et au *xv*<sup>e</sup> siècle, les arbalétriers les remplacent pour faire place, dans les siècles suivants, aux arquebusiers, avec les progrès et les modifications des engins meurtriers de la guerre. On est encore assez disposé à reconnaître que, malgré ces modifications successives, des représentants des anciennes armes se conservèrent et se constituèrent, prêts à donner au besoin leur appui à la cité et au souverain, mais plus habituellement indépendants et organisés pour des jeux et des luttes d'adresse plutôt que pour afficher des prétentions belliqueuses.

C'est ainsi que, dans la ville de Roye, on a pu constater, dès la fin du *xiv*<sup>e</sup> siècle et pendant toute la durée du *xv*<sup>e</sup>, l'existence de corps d'arbalétriers dont on ne reconnaît point la liaison avec les compagnies d'arbalétriers et d'archers qu'on trouve organisées un siècle plus tard. On peut augurer seulement, comme on le voit sous Louis XI et ses premiers successeurs, que la protection royale, dont les compagnies étaient l'objet, avait pour but principal de perfectionner dans le maniement des armes et d'avoir sous la main, dans les besoins pressants, des forces supplémentaires dont les villes usaient encore plus que les souverains.

Quoique, dès l'année 1580, on voie les archers de Saint-Gilles, au faubourg de Roye, institués pour l'honneur de saint Sébastien et

pour ajouter par leur présence à l'éclat de ses fêtes, ce n'est cependant que beaucoup plus tard, dans le xvii<sup>e</sup> et le xviii<sup>e</sup> siècle, qu'on peut reconnaître à cette compagnie le but unique de divertissements et d'exercices d'adresse, et qu'on ne doit plus la considérer que comme une association de plaisir et de parade.

C'est d'après un registre authentique de cette *Confrérie du noble jeu de l'Arc*, remontant seulement à l'année 1712 et conservé dans les archives de la ville de Roye, que M. Coët a rédigé la notice dont il s'agit. Il y est fait, à la vérité, mention de l'existence, antérieure de plus de deux siècles, de cette compagnie et de celle des arbalétriers qui siégeait au faubourg Saint-Médard de Thoule, et de leur fusion en l'année 1610; il est évident que leurs statuts, analogues en tant de points à ceux de la plupart des confréries du moyen âge, reproduisent des prescriptions et des usages antérieurs. On voit que, florissantes déjà au xvi<sup>e</sup> siècle, elles se réorganisent définitivement de 1683 à 1687; qu'autorisées par le maire et les échevins, elles possédaient des biens et surtout un *jardin* destiné à leurs exercices, qu'elles avaient leurs officiers, que l'une d'elles, celle des arbalétriers, élisait un *roi* de leur *Connetablie*. Le registre de 1712 reproduit l'établissement et les statuts de la confrérie de Saint-Sébastien remontant au 19 avril 1580.

On y voit que les paroissiens de l'église Saint-Gilles obtinrent du chapitre de l'église Saint-Florent, dont elle relevait pour la juridiction spirituelle, le droit d'ériger une confrérie « en l'honneur de Dieu et de Monsieur saint Sébastien; suivant aussi l'assentiment des chevaliers et confrères de la Connétablie de Soissons, comme première et souveraine de toutes les confréries des pays de Soissonnais, Picardie et environs; supériorité acceptée sous toute réserve, et sous toutefois le bon plaisir de l'évêque d'Amiens, leur pasteur et prélat. »

Les statuts, datés de 1589 ou 1590, de la confrérie du Jeu de l'Arc, présentent plusieurs articles intéressants à noter; ils concernent les frais et contributions d'entrée et de bienvenue; le serment à prêter; les droits du jeu, soit entre les confrères, soit avec ceux des villes voisines; le mode de réception; les droits et devoirs à l'occasion du mariage et de la mort des confrères, etc. Je me bornerai à indiquer quelques-unes de ces prescriptions.

Art. 4. « Et avenant que aucuns des confrères se mariassent, seront iceux tenus de donner et livrer à chacun des dits confrères une *flèche* bonne et valable en estimation de deux sols six deniers. »

Art. 5. « Et seront en réciproque, chacun des dits confrères, tenus à payer à chacun des dits qui se marieront, pour étrennes, la somme de douze deniers, au jour de leur mariage. »

Art. 6. « *Item* les dits confrères mariants seront tenus, au jour de leur dit mariage, donner, fournir et livrer à leurs autres confrères du dit jardin un plat de viande bien fourni, avec sept lots de vin, mesure de Roye. »

Art. 7. « Aussi seront tenus les dits confrères et archers aller trouver les dits confrères mariants en leur logis, étant en bon ordre, avec les étendards, le tambour sonnante. . . »

Art. 9. « Seront tenus aussi tous les dits confrères de aider et secourir l'un l'autre, si aucuns autres les vouloient outrager et molester, en gardant son droit et en son corps défendant. »

Art. 11. « Davantage, avenant qu'aucun des dits confrères aille de vie à trépas, les autres confrères seront tenus porter ou faire porter le corps mort en terre et icelui accompagner, pourvu toutefois qu'il n'y ait aucun danger. »

Art. 12. Obligation aux confrères de faire dire un service au défunt. — Prix fixé pour les frais d'église.

Art. 13. « Et si appartiendra aux confrères du dit jardin tant les arcs du décédé que les traits, carquois, brasselets, que autres qui en dépendent. »

Art. 19. « Est défendu à tous confrères et autres, tels qu'ils soient, et qui se trouveront auxdits jardin et buttes, de dire ni proférer paroles vilaines et déshonnêtes, en peine de six deniers d'amende. »

Art. 20. « Nul ne pourra jurer ni blasphémer le nom de Dieu, de ses saints et saintes, sous même peine que dessus. »

Art. 21. « Comme aussi nul ne doit invoquer ni nommer les diables, sous la même amende de six deniers. »

Art. 22. « Ne doit aussi personne quelconque démentir ni injurier son compagnon et prochain, sous même peine. »

Art. 23. Amende d'une demi-livre de cire à celui qui contreviendra aux défenses ci-dessus.

Art. 25. Obligation de secourir et de défendre le connétable et ses officiers. Obligation de leur porter honneur et révérence.

Art. 26. « Est défendu à tous confrères et archers de tirer de l'arc aux colombes blanches, à la tourterelle, ni aux roitelets, en peine pour chacune fois de six deniers d'amende. »

Art. 30. « Les dépenses de bouche qui se feront tant par le ser-

gent de la confrérie que par celui qui battra le tambour, avec les dits confrères, le jour de Saint-Sébastien, premier jour de may et mi-carême, se payeront par les dits confrères également. Celui qui battra le tambour pour son plaisir le fera à ses dépens.»

Art. 31. «Est enjoint à tous les dits confrères de faire acoustrer leurs barbes au dit jour de Saint-Sébastien, mi-carême et premier jour de may, mèmement au jour que aucun des dits confrères se mariera, sur l'amende de six deniers tournois.»

Art. 33. «Si sera tenu chacun confrère porter un trait en main tant aux vêpres et messe du jour de Saint-Sébastien, premier jour de may, que quant il sera besoin de faire quelque assemblée honnête, par le commandement du connétable, à peine de six deniers tournois d'amende.»

Art. 35. «Plus, est enjoint à chacun confrère d'être attaché de quatre éguillettes à ses chausses, avoir un cordon à son chapeau, une ceinture et des jarretières, en tirant au prix le jour de mi-carême et autres jours.»

Art. 36. «Ne pourront, les dits confrères, porter aucune dague ni couteau, en tirant de l'arc.»

Art. 37. «Si ne pourront-ils continuer à pratiquer le dit jeu de l'arc sans, au préalable, être bien et dûment armés tant d'une flèche, bracelets, carquois, qu'autres nécessaires.»

Outre les règlements les plus anciens de la corporation des archers, ou de la *Compagnie du noble Jeu de l'Arc*, de Roye, on trouve dans le travail de M. Coët des renseignements intéressants sur sa réorganisation, ses coutumes, ses fêtes, l'uniforme de ses membres, et, autant que possible, sur son histoire pendant le xvii<sup>e</sup> et le xviii<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'époque de sa dissolution en 1790. On voit des détails curieux sur le *tir à l'oiseau* ou au *rossignol*, but en bois peint que les confrères devaient viser et atteindre, dans leurs grandes réunions, auxquelles ils invitaient fréquemment les compagnies des autres villes de Picardie.

Plusieurs des lettres de convocation à ces fêtes sont assez originales; l'une d'elles, datée du 21 juillet 1719, et signée de Turpin, lieutenant et roi de la noble compagnie, présente le passage suivant :

«Pendant que le temple de Thémis est fermé, que Cérès donne encore de l'occupation aux moissonneurs à la campagne, que Bacchus retarde la vendange pour la rendre plus abondante, que Bel-

lone éloignée de nos climats nous laisse goûter les douceurs de la saison autant que dans la plus profonde paix, que Phœbus, au signe du lion, nous promet de beaux jours, que tout enfin semble inviter au plaisir et à la joye; quel temps plus libre et plus favorable pouvons-nous souhaiter pour représenter à d'illustres confrères le bouquet dont ils nous ont honorés...? Nous sçavons que l'exercice de l'arc vous plaît... Venez donc, venez, hâtez-vous, de satisfaire l'extrême impatience que nous avons de vous posséder ici...»

Comme on le voit, la noble compagnie de l'Arc, de Roye, savait se faire représenter par des chefs qui unissaient le culte des muses à celui de Bellone.

Remarquons que la plupart des constitutions de confréries d'archers et d'arbalétriers de la France étaient rédigées sur des modèles à peu près semblables, ainsi qu'on peut le voir, entre beaucoup d'autres, par celles qu'a publiées M. Janvier sur les confréries de la ville d'Amiens, dans un précédent volume de la Société des antiquaires de Picardie<sup>1</sup>. Aujourd'hui, les corporations analogues qui existent sur un très-grand nombre de points dans nos provinces rappellent utilement et agréablement, pour leurs membres, ces vieux souvenirs des mœurs de nos pères.

### III.

*Les Seigneurs de Maintenay; essai historique*, par M. Albéric de Calonne. — Ce n'était pas une œuvre facile que de remettre en lumière l'existence, sinon l'illustration d'une famille et d'une seigneurie qui ont laissé d'aussi faibles traces que celle qui fait le sujet de ce mémoire.

Dans le département du Pas-de-Calais, vers les limites de l'ancienne Picardie et de l'Artois, à quelques lieues de Montreuil-sur-Mer, on voyait encore, il y a une vingtaine d'années, sur une faible éminence dominant les bords de l'Authie, les débris d'un château ou donjon carré, dont l'origine était à peu près inconnue. Le village de Maintenay, sur le territoire duquel s'élevaient ces ruines, figure, dans plusieurs chartes du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle, sous les noms de *Montenaium*, *Meutenaium*, *Menteniacum*, sous celui de

<sup>1</sup> Tome XIV. 1856.

*Montenoy* au xv<sup>e</sup> siècle, et plus incertainement sous le nom de *Menticka* vers le milieu du ix<sup>e</sup>. C'est surtout par la fondation d'un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, situé près de ce château, qu'il en est question dans les titres historiques. Ses possesseurs, fondateurs du prieuré, étaient en même temps seigneurs de Montreuil-sur-Mer (*de Monsteriolo*), lieu et famille beaucoup mieux connus au moyen âge. Plusieurs seigneurs de Montreuil, Foulques, Enguerrand, Guillaume, Arnould, Gaultier et plusieurs autres qui figurent dans les chartes, et même, pour la plupart, dans l'histoire du xi<sup>e</sup> et du xii<sup>e</sup> siècle, possédèrent aussi Maintenay, ou le transmirent à des membres de leur famille. Ce fut l'un d'entre eux, Enguerrand de Montreuil, qui paraît avoir été, sinon le véritable fondateur, du moins le plus généreux bienfaiteur du prieuré, dans les premières années du xiii<sup>e</sup> siècle.

C'est en s'appuyant sur cette base et en éclairant ses recherches de quelques documents conservés dans les archives d'Arras et de l'Hôtel-Dieu de Montreuil, qui fut aussi fondé par un membre de la même famille, que M. de Calonne est parvenu à rédiger un mémoire fort étendu. Il a retracé, autant qu'il lui a été possible, l'histoire obscure des différentes branches de cette famille, d'abord se confondant avec celle de Montreuil, puis, à partir de 1220 jusqu'en 1378, formant une branche distincte sous le nom de Maisnières. Depuis cette dernière époque, la seigneurie de Maintenay passa dans les familles d'Harcourt, d'Orléans, d'Estouteville, de Montmorency, d'Angoulême, et parvint enfin, du moins par le nom, à la famille encore vivante de M. Alexandre de Maintenay, dont les archives ont aussi fourni des documents au travail de M. de Calonne. Ce mémoire a près de cinquante pages, et, si l'on doit louer le zèle consciencieux que son auteur a apporté dans la recherche des faits obscurs qu'il avait à comparer et à mettre en lumière, on ne peut aussi se défendre de reconnaître que, si toutes les seigneuries de France aussi peu connues dans l'histoire donnaient lieu à de pareils développements, une nouvelle édition de l'ouvrage du P. Anselme deviendrait une œuvre d'une bien effrayante étendue.

#### IV.

*Notice sur une médaille de dévotion présumée d'origine amiénoise*, par M. l'abbé J. Corblet. — Cette médaille, en cuivre, munie d'une

anse de suspension, se rapporte à une confrérie religieuse, instituée pendant la peste de 1581, dans l'église de Saint-Firmin-le-Confesseur, à Amiens, et qui avait pour patrons saint Roch, saint Sébastien, saint Adrien et saint Marcoul. M. Corblet avait reconnu, dans les cinq personnages représentés sur cette médaille, les saints patrons ci-dessus nommés, et de plus saint Christophe, qui était, dans la ville d'Amiens et d'autres villes de Picardie, l'objet d'une vénération populaire très-répandue et dont la statue colossale se voit encore à l'un des portails de la cathédrale. L'auteur explique fort naturellement la réunion sur une même médaille d'un si grand nombre de patrons comme protecteurs d'une confrérie unique, et le choix qui en avait été fait pour une association fondée en mémoire et comme sauvegarde d'une maladie contagieuse. Il retrace l'histoire de l'introduction et du caractère du culte de chacun d'eux dans la province de Picardie, ainsi que les traditions religieuses qui se rattachent à la vie de ces saints personnages qu'on invoque dans toute la France septentrionale.

Cette attribution est d'autant plus vraisemblable que M. l'abbé Corblet est passé maître dans l'étude de la symbolique chrétienne, comme il le prouve dans l'intéressant recueil périodique qu'il publie depuis plusieurs années sous le titre de *l'Art chrétien*.

## V et VI.

Les deux notices suivantes sont du domaine de l'archéologie, et je me bornerai à les indiquer.

L'une est relative à quelques *enseignes de pèlerinage en plomb concernant la Picardie*, par M. Garnier.

La base de ce travail a été une analyse détaillée de l'ouvrage neuf et intéressant de M. A. Forgeais *sur les plombs historiés trouvés dans la Seine*; quant à la portion concernant la Picardie, M. Garnier y a ajouté plusieurs observations nouvelles résultant de ses propres recherches ou des découvertes de M. Prioux.

L'autre mémoire est la *description d'un menhir des environs de Péronne*, par M. Vallois, monument dont la hauteur totale était de 6 mètres  $\frac{1}{2}$ , tant hors de terre qu'en terre, et dont l'origine véritable est demeurée inconnue, car les fouilles qu'on a faites n'ont produit aucun résultat.

VII.

*Notice sur l'ancienne chapelle du Saint-Sépulcre de Saint-Firmin-le-Confesseur, d'Amiens, et sur diverses fondations curieuses de Simon le Bourguignon au xv<sup>e</sup> siècle*, par M. Ferdinand Pouy. — Le personnage dont il est question dans cette notice était un riche bourgeois d'Amiens, mort au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, peu après l'an 1417, époque où il rédigea son testament. Né à Bresles, dans le Beauvoisis, il paraît s'être fixé à Amiens vers l'année 1400. Il possédait dans cette ville plusieurs maisons; celle qu'il habitait portait pour enseigne « Au dieu des amours. » L'auteur de la notice suppose que ce pouvait être un symbole religieux, un emblème de l'amour divin, et ses nombreux legs charitables sont de nature à lui supposer des sentiments très-religieux. Il ne serait peut-être pas difficile d'imaginer une autre interprétation, et de considérer avec autant de vraisemblance ces charités posthumes comme une sorte d'amende honorable d'une vie plus mondaine. Quoi qu'il en soit, Simon le Bourguignon a laissé un testament qui dénote les sentiments les plus généreux, les plus religieux et les plus patriotiques.

Il prend d'abord soin de sa sépulture et de celle de sa femme, qui paraît lui avoir survécu, en demandant que, dans l'église Saint-Firmin-le-Confesseur, sa paroisse, il soit construit ou agrandi une chapelle dite *du Saint-Sépulcre* ou *des Cinq-Plaies*, fondation dont il fait les frais par une rente perpétuelle de 32 livres parisis. Chaque jour une messe devra y être célébrée pour le salut de son âme et pour le salut de l'âme de ses parents; le choix du prêtre est réservé à l'aîné de ses descendants, et il désigne le premier desservant. Dans cette chapelle, ses exécuteurs testamentaires « feront, dit-il, mettre une tombe honorable, bien taillée, lettrée du jour de mon trépas et armoriée de mes armes et des armes de ma dicte épouse, et ymagée des ymages de moy et d'elle, si il lui plaist. » La chapelle fut en effet édifiée; il lui fut aussi élevé devant l'autel un tombeau construit en pierre bleue, recouvert d'une lame de cuivre sur laquelle étaient représentés le fondateur et son épouse. Mais il ne reste plus rien ni du tombeau ni de la chapelle, qui paraît avoir été démolie en 1726, avec plusieurs autres.

La partie de ce testament vraiment instructive et touchante, en même temps, est celle qui concerne les donations charitables. Elle

fait connaître l'existence à Amiens, dès le commencement du xv<sup>e</sup> siècle, d'un plus grand nombre d'établissements de bienfaisance qu'on n'y en compte même aujourd'hui.

Après avoir donné à la fabrique de l'église Saint-Firmin divers mantels, houpelandes, plus 40 sols parisis, et aux pauvres de la même paroisse 20 sols parisis, et une certaine somme aux curé, chapelains et élèves de cette même église, puis à la fabrique de l'église Notre-Dame « ses meilleurs mantels, houpelandes, hautbrion et bachinets, » il pense aux établissements charitables, entre lesquels il partage d'autres dons en argent, savoir :

« L'ottelrie de Monsieur Saint-Jehan, » ou hôpital Saint-Jean-Baptiste;

La confrérie instituée dans l'église Saint-Jacques pour les pèlerins, et pour offrir un dîner aux membres de cette confrérie dont il était membre;

Chacun des ordres des Augustins, des Jacobins et des Cordeliers;

La fabrique de Saint-Nicolas des pauvres clercs, et les pauvres clercs eux-mêmes; établissement qui était aussi connu sous le nom de la Grande-École, et où l'instruction était donnée gratuitement;

L'hôpital Saint-Nicaise de Hem-lez-Amiens;

Les hôpitaux de Saint-Leu, de Saint-Nicolas-en-Coquerel et de Sire-Liénard;

L'hôpital Saint-Jacques, destiné aux pèlerins de Compostelle;

L'hôpital Saint-Ladre, pour aider à le réparer;

L'hôpital des pauvres prêtres, pour aider à sa réédification;

L'hôpital des Rincevaux (Roncevaux?), où étaient reçus les pèlerins de Saint-Jacques en Galice;

Les pauvres honteux de la ville d'Amiens;

Les confréries de Saint-Nicolas et de Saint-Antoine;

Les prisonniers du Belfroy; ceux de Monsieur l'Évêque; ceux du chapitre.

D'autres dons sont encore faits par le testateur, qui laissa aussi à sa famille une part considérable de sa fortune. Il imposa à ses exécuteurs testamentaires l'obligation de fonder, pour le salut de son âme, deux pèlerinages à des lieux alors célèbres, l'un à Saint-Thibaud en Anjou, l'autre à Saint-Pierre de Luxembourg en Avignon.

Une dernière disposition de son testament est relative à une dis-

tribution de vêtements particuliers, qui devait être faite, en mémoire de lui, à certains pauvres mendiants ou frères quêteurs.

La mémoire d'un homme aussi charitable méritait sans doute d'être tirée de l'obscurité où elle fût restée sans la découverte de son testament, que l'auteur de cette notice a bien fait de publier. Il l'a terminée par une liste des anciens curés de l'église Saint-Firmin, depuis l'année 1190 jusqu'à 1791.

## VIII.

*Recherches sur l'époque de la prédication de l'Évangile dans les Gaules et en Picardie, et sur le temps du martyre de Saint-Firmin, premier évêque d'Amiens et de Pampelune, en réponse à un rapport de M. Alfred Maury et à un discours de M. Dufour, par M. Charles Salmon.* — Par l'importance et les difficultés du sujet, par les controverses qu'il a suscitées non-seulement dans ces derniers temps, mais déjà depuis plusieurs siècles, par les recherches étendues et consciencieuses auxquelles l'auteur s'est livré pour l'éclaircir suivant ses convictions, par les longs développements qu'il lui a donnés, ce travail est l'un des plus remarquables du vingtième volume de la Société des Antiquaires de Picardie où il n'occupe pas moins de deux cent cinquante pages.

Déjà dans un précédent rapport, où j'avais à rendre compte d'un autre mémoire de M. Salmon sur le même sujet et du travail de M. Dufour auquel ce nouveau mémoire a pour but de répondre, j'ai cru devoir me prononcer contre les opinions que M. Salmon continue de défendre avec beaucoup de talent et de persévérance. La lecture très-attentive que j'ai faite de son nouveau mémoire n'a point affaibli ma conviction, et, tout en rendant pleine justice au talent, tout en comprenant la vivacité d'exposition des doctrines qu'il soutient, je n'en persiste pas moins à considérer comme beaucoup plus probable, au point de vue de la critique et de l'érudition, l'opinion soutenue au nom de l'Académie des inscriptions par M. A. Maury (en 1862), plus anciennement par M. Paulin Paris (en 1858), dans leurs deux rapports sur les concours des Antiquités nationales, et avec de plus longs développements par M. Dufour dans l'avant-dernier volume de la Société des antiquaires de Picardie.

Cette question des premières prédications du christianisme dans la Gaule touche de trop près aux ardeurs et aux scrupules de la foi,

aux ambitions locales de traditions comparables à celles des églises le plus favorisées par l'antiquité de leurs origines, pour qu'il soit toujours possible de l'en détacher complètement et de la réduire à une simple question d'érudition dégagée de toute préoccupation étrangère à l'appréciation des textes. Tel devrait être cependant le seul point de vue sous lequel il faudrait l'envisager dans un travail d'histoire et d'archéologie.

Si l'on eût toujours eu soin de bien distinguer, d'une part, la prédication de la foi chrétienne par les premiers missionnaires évangéliques, et, d'une autre part, l'établissement et l'administration des églises, des diocèses, des provinces ecclésiastiques, on aurait été peut-être moins en désaccord. Mais, quand on voit admettre avec la même confiance les récits des plus anciennes missions chrétiennes dans les Gaules, et saint Lazare pour premier évêque de Marseille, saint Lin, successeur immédiat de saint Pierre, pour premier évêque de Besançon, saint Denys l'Aréopagite pour premier évêque de Paris, et ainsi de beaucoup d'autres dans la plupart des diocèses qu'on suppose ainsi créés et organisés dès les temps apostoliques, il est impossible à la critique historique de ne pas exiger d'autres preuves que des traditions locales ou les entraînements et les convictions de la foi. C'est cependant, en les examinant de près, sur de semblables témoignages que la croyance à toutes ces origines s'est fondée.

Lorsque l'érudition du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle réclama des preuves plus solides, on se récria bien haut et l'on confondit presque dans le même anathème les bénédictins Mabillon, Ruinart, l'impartial et modéré de Tillemont, l'abbé Fleury si sage et si réservé, et le théologien en Sorbonne de Launoy qui, dès l'année 1651, avait soulevé la plupart des questions et des doutes auxquels on ne répond pas plus péremptoirement aujourd'hui. La division sur ce sujet si délicat et si obscur existe encore maintenant dans le clergé français, comme durant les deux siècles passés. Si, d'un côté, M. l'abbé Faillon, dans ses *Monuments de l'Apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*; D. Piolin, dans son *Histoire de l'Église du Mans*; M. Ravenez, dans ses *Recherches sur les origines des églises de Reims, de Soissons et de Châlons*; M. l'abbé Arbellot, dans son *Apostolat de saint Martial de Limoges*; M. l'abbé Pergot, dans sa *Vie de saint Front, apôtre et premier évêque de Périgueux*; M. l'abbé Do, dans ses *Recherches sur saint Regnobert, second évêque de*

Bayeux; M. l'abbé Darras dans son *Saint Denys l'Aréopagiste*, premier évêque de Paris; si, dis-je, ces savants ecclésiastiques ont soutenu chaudement l'apostolat évangélique de la Gaule dès le premier siècle, d'autres ecclésiastiques non moins éclairés ont défendu l'opinion contraire, tels que M. l'abbé Salvan, dans son *Histoire générale de l'Église de Toulouse*; M. l'abbé Pascal, dans son *Gabatum christianum*, et plusieurs autres; mais, il faut en convenir, le nombre de ces derniers est bien moins considérable. La doctrine de l'établissement de la foi dans les Gaules aux temps apostoliques tend de plus en plus à être l'opinion dominante dans le clergé français.

M. Salmon, profondément convaincu de la doctrine qu'il défend avec tant d'ardeur, a réuni dans une partie de son nouvel ouvrage, pour chacun des diocèses de France, les opinions et les autorités qui font remonter aux temps apostoliques non-seulement la prédication de la foi, mais encore l'organisation épiscopale dans la plupart d'entre eux. Or, tout en admettant sans difficulté, quoique non sans examen préalable, pour quelques-uns, cette origine presque apostolique, on ne peut s'empêcher de remarquer que M. Salmon a confondu, d'une façon nuisible même à la cause qu'il soutient, des faits et des témoignages d'une valeur essentiellement différente. Si l'on examine isolément chacune des preuves présentées pour chaque diocèse, on voit prédominer, dans la plupart, des vies de Saints, des légendes et des traditions locales conservées, des textes dont les plus anciens remontent très-rarement au delà du ix<sup>e</sup> siècle, et bien plus souvent des autorités beaucoup plus modernes, telles que des leçons de Bréviaires et des Propres de Saints locaux, rédigés du xvi<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle d'après des traditions qui paraissent locales et dont les dates ne peuvent être assignées, même à quelques siècles près.

Il ne nous appartient pas de discuter ici même un petit nombre de ces assertions dont la réunion semble présenter un appareil formidable de preuves contre lesquelles le doute et la critique doivent se trouver fort arrêtés, à moins d'opposer un examen sérieux aux assertions les plus positives, et le contrôle le plus rigoureux a une foule de citations dont l'exactitude d'ailleurs ne peut être révoquée en doute.

Cependant, comme le savant auteur du mémoire que nous examinons a jugé convenable, ainsi qu'il le dit lui-même, de s'appuyer très-souvent sur les ouvrages récents cités plus haut, en pleine con-

fiance de leur autorité et de leur jugement, il m'a semblé utile de relire; au moins en partie, plusieurs d'entre eux, et surtout le plus considérable, le plus souvent cité, celui dont l'autorité et l'érudition ont exercé une si grande influence sur la renaissance dans le clergé français des opinions de la fondation de l'Église chrétienne dans la Gaule aux temps apostoliques; je veux parler de l'ouvrage si connu de M. l'abbé Faillon, publié en 1848, dans la grande collection de M. l'abbé Migne, sous le titre suivant :

*Monuments inédits de l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence, et sur les autres apôtres de cette contrée, saint Lazare, saint Maximin, sainte Marthe et les saintes Maries Jacobé et Salomé*<sup>1</sup>.

M. Salmon ne peut récuser le choix de cet ouvrage, car il le présente comme un monument de la plus rare érudition; « travail que l'on a désigné avec raison, dit-il (p. 414), comme le plus rempli d'érudition qui ait paru dans ce siècle, » comme un ouvrage plein de preuves auxquelles on n'a rien objecté jusqu'ici; qu'on peut citer en toute confiance et sur lequel M. Salmon s'appuie dans un grand nombre de passages de son mémoire. En effet, l'auteur y a prodigué les textes originaux, les dissertations à l'appui, les chartes authentiquées par des sceaux nombreux, illustrées de fac-simile, des vues de monuments de toute sorte, des traditions locales dont le caractère et les sources ne sont pas suffisamment appréciés, des chants populaires, des hymnes ecclésiastiques, des extraits de bréviaires modernes, des récits de pèlerinages remontant aux derniers siècles du moyen âge, enfin tout ce qui, de près ou de loin, peut éclairer, même très-indirectement, le sujet qu'il traite. Mais si, tout en rendant justice à ce luxe extraordinaire d'érudition, on écarte les éléments, relativement beaucoup trop modernes pour avoir quelque poids aux yeux de la critique historique, et si l'on cherche au fond du sanctuaire les documents primitifs vraiment originaux, les *Acta sincera*, comme dom Ruinart dénommait si justement les récits authentiques du martyr des premiers chrétiens, que trouve-t-on? Je regrette de le dire pour un ouvrage et pour un écrivain de cette valeur; mais, comme cet exemple peut s'appliquer très-aisément à la plupart des témoignages concernant d'autres diocèses, il est indispensable de le citer. 1° On trouve une Vie de sainte Marie Madeleine et de sainte Marthe, qu'on présume écrite vers le

<sup>1</sup> Paris, 1848, 2 vol. in-8°, comprenant 3226 colonnes.

milieu du ix<sup>e</sup> siècle par Raban-Maure, abbé du célèbre couvent de Fulde, et mort en 856 archevêque de Mayence. Ce texte, conservé à Oxford dans une copie du xiv<sup>e</sup> siècle, est évidemment interpolé, même aux yeux de ceux qui le considèrent comme datant du ix<sup>e</sup> siècle, puisque le nom de la Normandie, qui n'existait point alors, y figure déjà : *Rothomagus, cum sua provincia Lugdunensi secunda, quæ nunc est Normannia* (c. xxxvii). Dès qu'on ne peut s'empêcher de reconnaître dans ce texte une interpolation aussi évidente, il perd toute sa valeur à l'égard de la mission prétendue de saint Lazare et des Saintes Femmes, passage qui peut être aussi une interpolation. D'ailleurs, la date du document ne prouverait qu'une tradition existant sept à huit siècles après les événements. 2<sup>o</sup> On voit deux vies anonymes de sainte Marie Madeleine, peut-être un peu plus anciennes, tirées d'un lectionnaire de l'église d'Aix, qu'on ne connaît aussi qu'avec de nombreuses interpolations, dans lesquelles on suppose, mais sans preuves, que Raban-Maure, et après lui Odon de Cluny, ont puisé une partie de leur récit, et qu'on attribue, sans plus de motifs, au vi ou au vii<sup>e</sup> siècle. Tels sont les éléments historiques les plus anciens sur lesquels on appuie le prétendu apostolat de saint Lazare et la mission des Saintes Femmes en Provence, peu d'années après la mort de Jésus-Christ.

En étudiant avec la même attention les autorités données à l'appui de conclusions analogues dans d'autres diocèses, on y aperçoit les mêmes incertitudes, le même vague, et surtout les origines relativement modernes des traditions. S'il est possible de reconnaître quelques difficultés chronologiques pour deux des noms des sept missionnaires indiqués par Grégoire de Tours comme ayant introduit, au iii<sup>e</sup> siècle, le christianisme dans les Gaules, ainsi que M. l'abbé Faillon et M. l'abbé Arbelot l'ont justement remarqué, s'il paraît incontestable qu'antérieurement plusieurs missionnaires chrétiens ont parcouru quelques portions limitées de la Gaule, il est bien autrement difficile, et peut-être même impossible, de démontrer une organisation épiscopale à peu près complète de la Gaule dès le second siècle de l'ère chrétienne; et c'est cette organisation même, postérieure au iv<sup>e</sup> siècle, que Raban Maure, ou l'auteur quel qu'il soit de la Vie de sainte Marie et de sainte Marthe, a fait remonter au premier siècle. Saint Irénée, Lactance, Tertullien témoignent, il est vrai, qu'avant la grande mission des sept évêques, sous le règne de Dèce, la parole de l'Évangile pénétra sur quelques points

du vaste territoire des Gaules et y fut trop fréquemment et trop promptement étouffée par le paganisme encore florissant; les martyrs de Lyon sont un fait des plus certains et des plus glorieux des origines chrétiennes de la Gaule. Mais, quant à la mention des sièges épiscopaux substitués aux anciens *civitates* ou grands territoires gallo-romains, il est incontestable qu'on doit descendre jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle pour en trouver des traces certaines, et la *Notitia civitatum*, qui remonte à peu près à cette époque, ne devint que plus tard la base des divisions diocésaines de cette contrée. Aucun texte authentique ne fournit de données certaines contraires à ce résultat, et Grégoire de Tours, qui recueillait avec tant d'ardeur toutes les traditions et les légendes chrétiennes antérieures à son temps, n'eût pas manqué de conserver celles de saint Lazare et des Saintes Femmes, si elle eût existé avant le VII<sup>e</sup> siècle.

Par une autre sorte d'argument, par l'étude scrupuleuse et complète des inscriptions chrétiennes de la Gaule, M. Le Blant est arrivé, avec la plus complète impartialité, à la même conséquence, puisqu'il n'en a pas reconnu d'antérieures au III<sup>e</sup> siècle et peut-être même au IV<sup>e</sup>, si ce n'est deux inscriptions de Provence, non datées, dont le caractère chrétien laisse encore quelques doutes, et qu'en raison de leur formule en partie païenne il serait disposé à faire remonter jusqu'à la fin du II<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Mais de ces deux inscriptions une seule est conservée dans le musée de Marseille; de l'autre il existe une copie dans les manuscrits de Peiresc : toutes deux sont complètement étrangères à sainte Madeleine et à saint Lazare. Ne pourrait-on pas voir l'une des origines de la légende des traditions provençales dans la représentation fréquente sur les sarcophages chrétiens des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles de la résurrection de Lazare, symbole bien connu de la résurrection suivant la foi chrétienne? Mais cette même scène se retrouve, avec beaucoup d'autres du Nouveau Testament, sur les sarcophages chrétiens de l'Italie.

Si j'ai d'abord rappelé les questions les plus générales exposées dans le mémoire de M. Salmon, c'est en raison de leur importance et parce que je suis persuadé que ses arguments sont, en partie, plus nuisibles qu'utiles à l'opinion qu'il défend. Mais il serait injuste de ne pas faire remarquer que, pour le sujet plus restreint et plus local,

<sup>1</sup> *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII<sup>e</sup> siècle*. Le tome I<sup>er</sup> de cet important ouvrage a paru en 1856; le II<sup>e</sup> est sur le point de paraître : il est entièrement imprimé.

c'est-à-dire la vie de saint Firmin qui a été le point de départ de ses vastes et érudites recherches, l'auteur a examiné pied à pied les objections qui ont été faites à son précédent mémoire, surtout par M. Dufour. Il a répondu à chacune des objections, tirées principalement de l'examen des textes les plus anciens de la biographie de ce saint, et, quoique ces réponses ne me paraissent pas avoir détruit la force des objections de M. Dufour, que j'ai exposées dans un précédent rapport, je ne m'en fais pas moins un devoir de reconnaître que les réponses de M. Salmon sont une nouvelle preuve de son érudition.

Il en est malheureusement des nombreuses questions et des discussions soulevées dans cette région de la critique historique, élargie par les ardeurs et les scrupules de la foi, comme de tant d'autres; chacun demeure de chaque côté, après de longs et consciencieux débats, aussi convaincu qu'auparavant de ses premières opinions et aussi peu persuadé de la valeur des convictions étrangères, quoique les considérant comme très-sincères et très-légitimes.

Ce n'est pas seulement par la publication de ses Mémoires et de son Bulletin que la Société des antiquaires de Picardie se rend utile aux études historiques. Elle a contribué à élever dans la ville d'Amiens une statue à l'un des plus grands érudits de la France, à Du Cange; elle a conduit à bonne fin la création d'un musée archéologique, le *Musée Napoléon*, qui, dès aujourd'hui, par son importance monumentale, et un jour peut-être par la valeur de ses collections, rivalisera avec les plus importants musées des départements, sans pouvoir toutefois, à cause de sa situation, rivaliser pour les richesses archéologiques de la période romaine avec les grands musées des villes du midi de la France.

La Société des antiquaires de Picardie prépare aussi la publication de plusieurs autres ouvrages importants, entre autres du précieux manuscrit de Froissart de la bibliothèque de la ville d'Amiens, et, si je ne me trompe, celle du cartulaire de l'abbaye d'Ourscamp (xiii<sup>e</sup> siècle), dont le propriétaire, M. Peigné-Delacour, est animé d'un si grand zèle pour les études archéologiques, et peut-être aussi d'un autre cartulaire non moins important, celui de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Arouaise. Grâce à la générosité de plusieurs fondateurs, MM. Ledieu, Leprince, Thelle, etc. cette Société propose chaque année plusieurs sujets de prix, et ces concours ont déjà produit

d'utiles résultats. L'un de ces concours est particulièrement consacré aux questions d'archéologie, et l'autre aux questions d'histoire locale. C'est ainsi que le dernier sujet proposé était l'histoire d'une abbaye de fondation royale, telle que Corbie ou Saint-Riquier. Un concours spécial a eu pour objet une histoire de la ville de Douvens, dont le prix a été remporté par M. l'abbé Delgove; d'autres concours désignent la meilleure statistique archéologique d'une commune. Une bonne histoire de la Ligue en Picardie a déjà été le résultat d'un de ces concours.

On ne saurait trop encourager ces travaux utiles et désintéressés, et l'on ne doit pas non plus oublier la part très-active et très-intelligente que prend à leur direction M. Garnier, modeste et dévoué secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires de Picardie.

J. DESNOYERS,

Membre du Comité.

---

*Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, t. XI  
1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cahier, 1861, 1862 et 1863.

Dans une ville dont la population n'est pas nombreuse, il faut savoir grouper autour d'un même centre les esprits studieux qui ont des loisirs à consacrer aux travaux de l'intelligence, et présenter aux divers talents l'attrait de leurs études favorites. L'isolement, si nécessaire à l'étude, peut devenir mortel quand l'écrivain n'a pas la faculté de se retremper à certaines heures dans le commerce d'autres écrivains, et quand il ne peut pas échanger ses idées, les essayer en quelque sorte sur la pierre de touche de la conversation et puiser dans l'émulation de nouvelles forces. C'est ce qu'a compris la Société d'émulation des Vosges, et dans le cercle de ses occupations elle a compris les sciences et les lettres, l'agriculture et l'histoire, l'archéologie et l'industrie. Ce qui, dans une grande cité, serait un inconvénient, est un avantage à Épinal, et on ne saurait que féliciter la Société de s'être pliée aux besoins de son département. C'est ainsi que les lois changent avec les lieux, et qu'en matière de travaux intellectuels, comme en bien d'autres matières, il serait imprudent de tracer une règle inflexible.

On comprend aisément pourquoi l'histoire et la littérature ne

trouvent qu'à glaner dans les Annales de la Société d'émulation. Dans la dernière séance solennelle dont nous ayons à rendre compte, la Société a décerné des prix pour défrichements, améliorations agricoles, reboisements, arboriculture, pisciculture, etc. Elle n'a pu réserver à la littérature que deux médailles ; mais l'une d'elles a été décernée à une jeune fille qui paraît avoir le don rare et précieux de la poésie inspirée par un sentiment vrai. C'est, il paraît, un don de famille ; la mère avait, un jour, sur le tombeau d'une jeune amie, morte en donnant le jour à son premier enfant, écrit ce vers :

Neuf mois épouse, et mère un jour !

La fille a été élevée à cette école, et la Société a fait preuve de bon goût en récompensant l'auteur du morceau ayant pour titre : *Plus d'enfant*<sup>1</sup>.

L'Académie donne elle-même l'exemple ; M. Charton, un de ses poètes les plus féconds, a publié dans les trois volumes que nous avons sous les yeux plusieurs pièces qui dénotent une verve facile et un sincère amour de l'antiquité. Je nommerai, entre autres, la traduction de l'épisode de *Nisus et Euryale*, de la *Moselle* d'Ausone, les *Juges de la Bresse* et le *Capitaine Chardin*.

C'est à M. Charton que nous devons aussi un curieux parallèle entre l'état d'Épinal en 1774 et en 1863. Ce parallèle est instructif pour l'histoire ; il nous montre les changements et, sur quelques points, les progrès accomplis de nos jours. Il nous fournit un exemple nouveau de l'accroissement des populations urbaines ; quoique le nombre des habitants du département ait à peine augmenté d'un tiers depuis le siècle dernier, celui de la petite ville d'Épinal, où aucune grande industrie n'attire la foule des ouvriers, a presque doublé. Il serait intéressant de comparer dans le détail l'administration d'un district à ces deux époques, de chercher quel enseignement on pourrait tirer de chiffres comme ceux que donne M. Charton, de rapprocher la préfecture et l'intendance ou le bureau du subdélégué, le bailliage et le tribunal de première instance, la maîtrise des eaux et forêts et la conservation, la commission des fermes et la direction des contributions indirectes. On trouverait que sur la

<sup>1</sup> Page 104, 1861.

plupart des points le nombre des employés a augmenté, mais aussi que sur tous les points le service est beaucoup plus régulier et beaucoup mieux adapté à la commodité des administrés. Nos rouages, qui ne sont pas aussi radicalement différents qu'on pourrait le supposer des rouages anciens, sont sans contredit meilleurs.

E. LEVASSEUR,

Membre du Comité.

## SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

---

*Bulletin de la Commission historique du département du Nord, t. VIII.*

Ce qui domine dans tout ce volume, c'est l'activité déployée par la Commission pour mener à terme, dans un temps assez prochain, la statistique archéologique du département. Le travail est achevé déjà pour cinq arrondissements, et l'on annonce qu'il le sera bientôt pour l'arrondissement d'Avesnes.

Ce répertoire archéologique de la France, que le Ministre a tant et si souvent recommandé, n'avance que très-lentement : à peine quelques départements y ont-ils satisfait. On comprend que le répertoire réclamé par nos confrères de la section d'histoire et de philologie soit mené plus vite, puisqu'on y peut travailler sur place et sans sortir d'une bibliothèque ou d'un dépôt d'archives. Le statisticien d'archéologie est obligé au contraire de fouiller minutieusement tout un pays, et cela ne va pas sans une grande dépense d'argent, de temps et de fatigue. Il faut complimenter d'autant plus ceux qui ont donné l'exemple.

Le volume que nous avons sous les yeux contient les statistiques archéologiques des arrondissements de Valenciennes et de Douai. La première a été rédigée par M. Cellier, archiviste de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes ; la seconde, par M. Brassart, avocat à Douai. Chacune est précédée d'une carte qui donne, auprès du nom de chaque ville ou village, un ou plusieurs signes indiquant l'existence de tel genre de monuments, la découverte de telle espèce d'antiquité, le souvenir de telle bataille, ou le siège ancien de telle attribution féodale ou religieuse dans la localité. Cette idée est empruntée, je crois, aux cartes du *Guide du Voyageur dans la France monumentale*, publié par Richard, il y a une trentaine d'années ; il était bon de l'appliquer aux statistiques dont nous parlons, et nous pensons que l'exemple sera suivi.

Une chose qui frappe tout d'abord dans les Statistiques archéologiques de MM. Cellier et Brassart, c'est qu'elles dépassent de beau-

coup les promesses du titre. Il s'en faut bien qu'elles se réduisent à l'archéologie : elles donnent beaucoup aux renseignements topographiques et surtout à l'histoire proprement dite. Nous apprenons ainsi la situation géographique, les qualités du sol, les habitudes du climat, le nombre et l'importance des cours d'eau, des bois et forêts, des voies et chemins, en même temps que les anciennes divisions territoriales et juridictions de l'arrondissement. La notice consacrée à chaque commune est régulièrement soumise au formulaire que voici : *Situation; Noms anciens; Armoiries; Monuments; Institutions; Faits historiques; Hommes remarquables; Bibliographie.*

En général, la partie historique est traitée abondamment. La rubrique consacrée aux noms anciens est excellente, et nous croyons de toute justice de rappeler à cette occasion les *Études étymologiques et historiques sur les noms des bourgs et villages du département du Nord*, publiées il y a quelques années par M. Mannier.

Nous voudrions pouvoir dire que la rubrique *Monuments*, qui nous intéresse avant tout et qui répond au titre général du travail, est la plus développée de toutes. Il n'en est rien. Parfois même elle se réduit à des renseignements trop peu explicites, comme ceux-ci : église moderne, château ancien, tour assez haute... Il faudrait, ce semble, serrer de plus près la date probable du monument et de telle ou telle de ses parties, en déterminer approximativement les dimensions, en accuser au moins en deux mots le style et la valeur esthétique...

Nous croyons que, si les savants qui entreprennent ces travaux avec un zèle et une intelligence si louables, avaient toujours sous les yeux le formulaire des instructions données par le Comité, la multiplicité et la précision des questions amèneraient tout naturellement et sans aucun effort des renseignements plus explicites. Au reste, dans le nombre si restreint des statistiques de ce genre qui sont publiées à l'heure qu'il est, il en est au moins une qu'on peut considérer comme un type, et qu'on doit proposer pour modèle à tous ceux qui travailleront désormais. On sent que nous voulons parler de celle de M. d'Arbois de Jubainville, pour le département de l'Aube.

Il va sans dire que, par la critique énoncée plus haut, nous n'avions pas l'intention de juger tout le travail de MM. Cellier et Bras-sart. Ils n'ont été si brefs que pour les monuments d'une importance médiocre ou nulle, et nous avons plaisir à citer les notices archéologiques sur Valenciennes, Saint-Amand, Condé, Famars, sur

Douai, Cantin, Cuincy, Orchies, qui seront consultées avec utilité. M. Brassart, nous devons lui en donner acte, s'est préoccupé davantage de la description des édifices. Notre observation n'en subsiste pas moins en thèse générale : dans ce travail archéologique, l'archéologie est relativement moins soignée et moins heureuse que certaines autres parties, que le récit des faits historiques par exemple. C'est probablement en ce sens que MM. Cellier et Brassart retoucheront et compléteront leurs mémoires, avant la publication définitive qui doit en être faite dans le recueil général de la statistique archéologique du département.

La Commission historique ne fait pas seulement appel à la sollicitude toute naturelle des auteurs; elle invite ses correspondants à lire avec soin les statistiques partielles à mesure qu'elles sont publiées, et à concourir fraternellement à ce travail de révision, dans l'intérêt et pour l'honneur commun (circulaire du 20 juin 1864).

On pourrait relever plusieurs passages intéressant l'archéologie dans l'*Analyse du compte de dépenses de la maison du duc Charles de Bourgogne*, par M. Brun-Lavainne, de Roubaix.

On ne pouvait manquer de trouver quelques détails de musique dans un compte de dépenses de Charles le Téméraire; car ce rude personnage était amateur, et il écrivait lui-même en contrepoint. C'est précisément la chapelle qui ouvre l'état des comptes, elle se compose de vingt-six personnes; et, dans le chapitre présidé par le roi d'armes, nous trouvons les hérauts et trompettes, le roi des ménétriers et vingt joueurs d'instruments. Il y avait un bien plus grand nombre de chapelains-chantres et de musiciens dans l'état général de la maison ducal; mais le duc était alors en voyage, au château du Crotoy, et n'avait que la moitié ou le tiers de son service avec lui. M. Brun-Lavainne fait remarquer que chaque ménétrier recevait autant que le roi d'armes, et que ce détail témoigne de l'importance relative des musiciens dans cette cour élégante des ducs de Bourgogne. Le reste de ce travail important et très-bien fait ne nous concerne pas expressément.

Parmi les diverses communications et mentions qu'on trouve encore dans ce volume, nous avons à distinguer la description, par M. l'abbé Dehaisnes, d'un reliquaire en argent doré, de forme carrée, orné de ciselures, et portant une inscription gothique qui donne la date 1412 et le nom de l'artiste, Nicolas, orfèvre de Madame Marie de France. Ce reliquaire appartient à un particulier.

Je voudrais aussi reproduire une communication faite par M. de Coussemaker à la Commission historique du Nord et qui mérite publication : il s'agit d'un portrait de Josquin des Prés, retrouvé récemment à la Bibliothèque royale de Bruxelles : cette découverte importe à l'histoire de l'art français. Josquin est le plus illustre des contrapontistes nés en France; sa renommée fut aussi grande en Europe que celle de Roland de Lattre et de Palestrina, qui, d'ailleurs, vinrent après lui. On avait des portraits de Palestrina et de Roland de Lattre; on pourra désormais mettre en regard celui du maître français.

GUSTAVE BERTRAND,

Membre du Comité.

---

*Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Année 1864. — Mémoire sur les voies romaines qui traversent le département de l'Yonne, par MM. Quantin et Boucheron.*

Un mémoire sur les voies antiques qui traversent le département de l'Yonne a été publié par MM. Quantin et Boucheron dans le Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de ce département, 1<sup>er</sup> trimestre 1864. Le Comité connaît les nombreux ouvrages qui traitent du même sujet : sans parler de la Table Théodosienne et de l'itinéraire d'Antonin, les auteurs ont pu mettre à profit les travaux de d'Anville sur l'ancienne Gaule; les excellents mémoires géographiques laissés par Pasumot, et notamment ceux qu'il a consacrés à la voie de Sens à Auxerre et à Avallon; un très-bon livre publié en 1836 par M. Jollois sur les antiquités du département du Loiret; les *Itinéraires romains* publiés par M. Léon Renier dans l'annuaire de la Société des antiquaires de France; la carte du Dépôt de la guerre, etc.

L'ouvrage de M. Jollois, surtout, a dû être consulté avec fruit par MM. Quantin et Boucheron; indépendamment d'un itinéraire des voies antiques qui reliaient Sens à Orléans, on trouve dans cet ouvrage un tracé complet des routes romaines appartenant au département de l'Yonne, tracé qui fut exécuté d'après une carte dressée par un ingénieur en chef de ce département, M. Fèvre, à qui les fonctions qu'il remplissait durent rendre faciles les recherches et les investigations de toutes sortes.

Une autre source de précieux renseignements, plus modeste sans doute, mais non moins sûre, doit être rappelée ici : je veux parler de l'abbé Pierre, curé du village de Champlost, et de la notice qu'il fit insérer dans l'Almanach de Sens, année 1783. L'abbé Pierre, peu satisfait des indications données jusqu'à cette époque sur la position géographique de l'Eburobriga des Romains que l'abbé Lebeuf plaçait à Saint-Florentin, Pasumot au Bac-à-Poulet, d'autres à Briennon, l'abbé Pierre, dis-je, vint démontrer péremptoirement que le véritable emplacement d'Eburobriga n'était autre que le village d'Avrolles. Ses preuves étaient non-seulement dans l'étymologie du nom de la ville antique, comparée aux diverses appellations données à Avrolles pendant le moyen âge et jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle, mais encore les mesures des distances d'Avrolles à Auxerre et d'Avrolles à Troyes, qui s'accordaient parfaitement avec celles de l'itinéraire d'Antonin. Convaincu par les arguments de l'abbé Pierre, Pasumot, avec une bonne foi qui fait honneur à sa mémoire, déclara, dans une lettre rendue publique par le même Almanach de Sens, année 1784, que le travail de son contradicteur était très-satisfaisant, très-instructif, ce sont ses expressions, et que l'Eburobriga était bien Avrolles. C'est donc à l'humble curé de Champlost que revient tout entier l'honneur d'avoir déterminé la station de cette ville antique.

D'autres publications encore existent sur les voies antiques du département de l'Yonne, mais ce ne sont, pour la plupart, que des livres faits avec d'autres livres; il est donc inutile de les mentionner ici. Assez de bons matériaux d'ailleurs étaient à la disposition de MM. Quantin et Boucheron sans qu'ils aient eu besoin de recourir à des compilations, à des redites inutiles. Ces matériaux, les auteurs ont su les mettre en œuvre avec méthode, avec clarté, et l'ensemble de leur travail offre cet intérêt que les nombreuses études laissées par leurs devanciers se trouvent aujourd'hui coordonnées grâce aux recherches faites sur le terrain par les agents voyers de département que l'administration préfectorale avait bien voulu donner aux auteurs comme auxiliaires.

Les parties les plus neuves de ce travail sont celles qui ont trait aux voies d'Auxerre à Eutrains (Intaranum) et de Tonnerre à Vertaut (Vertilium). Pour la première de ces voies, guidés par une inscription sur marbre qui a été publiée dans le livre intitulé *Autun archéologique*, ainsi que dans l'Annuaire de la Société des antiquaires

de France, année 1850, MM. Quantin et Boucheron ont pu compléter l'itinéraire d'Auxerre à Intaranum. Quant au tronçon de voie allant de Tonnerre à Vertilium, la découverte paraît en être due aux auteurs, mais ils ne disent pas comment l'existence de cette voie leur a été révélée.

Le mémoire de MM. Quantin et Boucheron est accompagné d'une carte itinéraire et de nombreux profils des voies antiques par eux étudiées. Ces profils prouvent une grande variété dans la largeur et la disposition, non-seulement des voies entre elles, mais de la même voie par rapport à différents points de son parcours. Ainsi, pour la grande voie d'Autun à Boulogne-sur-mer, la voie d'Agrippa, dont les auteurs ont relevé onze profils, la section transversale de l'empierrement donne, pour la voie proprement dite, ici une ligne de niveau, là une ligne inclinée tantôt à droite, tantôt à gauche, plus loin deux pentes dont le sommet commun marque l'axe de la voie. De Sens à Orléans, et de Sens à Troyes, la voie est généralement ou bombée ou à double pente rectiligne. Elle est quelquefois bordée, ainsi que celle de Sens à Auxerre, de fossés de drainage et d'écoulement. Quant à l'empierrement, on conçoit que sa composition doive varier avec la nature du sol à sa surface et les ressources géologiques de chaque contrée. Si l'empierrement est formé de quatre couches de matériaux, la première n'est qu'un blocage de pierres posées en hérisson, sauf dans les endroits marécageux où cette fondation est bétonnée. La deuxième couche se compose de pierres concassées mélangées de sable; un autre blocage forme la troisième couche; enfin la couche supérieure est faite de gravier ou de scories de fer. Souvent l'empierrement se réduit à deux couches, parfois même à une seule. Quelquefois on trouve entre les deux premières couches un lit de marne destiné évidemment à remplir là, tant bien que mal, l'office d'un mortier.

MM. Quantin et Boucheron, je l'ai déjà dit, ont joint à leur travail un tracé géographique des voies antiques qu'ils ont étudiées; c'était là le complément indispensable de leurs longues et minutieuses descriptions. Mais devaient-ils, ainsi qu'ils l'ont fait, donner à ce tracé le titre, selon moi contestable, d'*Itinéraire des voies romaines dans le département de l'Yonne*? Je ne le pense pas. Attribuer aux Romains tous les chemins d'origine antique dont on retrouve les traces sur le sol du département de l'Yonne, n'est-ce pas préjuger une très-grosse question? Je comprends que les auteurs n'aient

pas hésité à qualifier de romaines ces routes qui, comme les voies impériales, se distinguent par un luxe de proportion et de construction qui ne permet pas même le doute sur leur origine; mais toutes les voies mentionnées par MM. Quantin et Boucheron sont-elles dans ce cas? Non, les profils qu'ils en donnent prouvent le contraire. On sait que pour les voies romaines la chaussée en relief et bombée est de règle constante; cependant un grand nombre des profils relevés par les auteurs appartiennent à des chemins plats, établis au ras du sol, et ferrés d'un seul rang de pierre. Ne peut-on pas inférer de là que les auteurs ont pu parfois faire confusion entre les voies romaines proprement dites et les chemins gaulois pré-existants au moment de la conquête? En effet, si l'on admet que les Romains ne durent pas refaire à nouveau tous les chemins ferrés qui, en définitive, avaient suffi à leurs armées pour pénétrer au cœur de la Gaule, il faut bien admettre aussi que, dans la province dont il s'agit, beaucoup de ces chemins furent conservés par les vainqueurs, et que, probablement, quelques-uns d'entre eux subsistent encore.

On peut objecter, je le sais, qu'il n'a pas encore été établi avec certitude que les Gaulois aient empierré leurs chemins, mais que d'hypothèses possibles sur l'âge des routes qui ne sont pas d'origine romaine! Les rois mérovingiens, les carolingiens ont veillé aux chemins publics, et depuis Philippe-Auguste il est question dans les actes de chemins royaux. Qualifier de romaines toutes les voies empierrées dont on retrouve des traces ou des vestiges, c'est donc trop se hâter de conclure.

Je suis étonné que ces réflexions ne soient pas venues à MM. Quantin et Boucheron à propos de la voie de Sens à Alise. En comparant les deux premières sections de cette voie, celle de Sens à Avrolles, et celle d'Avrolles à Tonnerre, on est frappé de la dissemblance qui existe entre leurs empièrtements; de Sens à Avrolles les divers profils donnés sont ceux d'une voie à deux pentes, c'est-à-dire très-probablement romaine, tandis que de cette dernière ville à Tonnerre les profils de la voie, relevés sur onze points différents de son parcours, accusent partout un seul rang de pierres posées de niveau. Les auteurs n'ont pas fourni de profils de la dernière partie de cette voie, celle qui partant de Tonnerre arrive à Périgny, sur la limite du département; c'est là une lacune regrettable. On sait qu'il existe encore un vieux chemin ferré sur le plateau d'Alise; peut-être ce

chemin n'est-il que la continuation du même empierrement rudimentaire constaté entre Avrolles et Tonnerre. Or il est peu probable que ce chemin ait appartenu à la ville somptueuse des Romains; il doit être postérieur à sa destruction définitive, c'est-à-dire dater tout au plus du VIII<sup>e</sup> siècle.

Par les mêmes raisons, on peut, il me semble, douter de l'origine romaine du tronçon de voie découvert entre Tonnerre et Vertilium : l'empierrément de cette voie est de niveau, sa composition se réduit à une seule couche de matériaux de peu d'épaisseur, et sa largeur n'est que de quatre mètres; or ce ne sont là ni les dimensions ordinaires ni le mode de construction qui caractérisent les voies romaines.

Ma conclusion est, sur ce point, que, dans l'intérêt de la vérité historique et jusqu'à ce que la science se soit prononcée nettement sur ce sujet, il serait préférable de s'en tenir au terme générique, et de qualifier simplement de *voies antiques* des chemins qui ne sont très-probablement pas tous l'ouvrage des Romains.

Je termine en disant que, si dans ce mémoire peu de choses nouvelles sont dues à l'initiative des auteurs, il faut néanmoins reconnaître que c'est là un travail d'érudition exécuté sur des données sérieuses et des faits généralement constatés avec soin.

ADOLPHE LANCE,

Membre du Comité.

---

*Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest*, années 1859-1860-1861.

J'ai rendu compte précédemment<sup>1</sup> des travaux d'archéologie compris dans la majeure partie de ce volume; je n'ai que peu d'observations à faire sur les travaux du même genre qui me restent à signaler.

Je trouve à la page 400 une *Notice sur quelques inscriptions et monuments du canton de Montbron (Charente) et sur une inscription découverte en 1859 dans la cathédrale d'Angoulême*, par M. Ch. des Courtis. Cette notice est consacrée à l'examen de quatre épitaphes qui remontent à des dates assez reculées, principalement celle qui a été

<sup>1</sup> Voir *Revue des Sociétés savantes*, 3<sup>e</sup> série, t. II, p. 39.

découverte en 1858 dans la cathédrale d'Angoulême ; elle est relative à Guillaume, évêque d'Angoulême, mort en 1070.

Je signalerai encore une de ces épitaphes placée sur un tombeau qui se trouve dans le parement extérieur du mur méridional de la nef de cette même église ; cette épitaphe est divisée en deux lignes qui sont réparties entre les six arcatures romanes du tombeau ; elle nous apprend que plusieurs membres de la même famille reposaient sous cette pierre ; la date n'a pu être déterminée, l'auteur du mémoire pense qu'elle remonte au XI<sup>e</sup> siècle, d'après les caractères, dit-il, formant de nombreuses abréviations. Il faudrait avoir sous les yeux un fac-simile de cette épitaphe pour juger de l'exactitude de cette assertion ; mais ordinairement les abréviations nombreuses n'indiquent pas le XI<sup>e</sup> siècle.

Je mentionnerai encore un discours de M. Longuemar qui a pour titre : *Excursion archéologique dans le Loudunais* (page 426). L'auteur a divisé son travail en dix paragraphes dont voici les titres : I. Le sol du pays. — II. Les habitations souterraines du Loudunais. — III. Monuments celtiques et romains du Loudunais. — IV. La ville de Loudun. — V. Les églises rurales du Loudunais. — VI. Clochers et campanilles du Loudunais. — VII. Édifices en ruines et églises fortifiées du Loudunais. — VIII. Monuments accessoires des églises du Loudunais. — IX. Châteaux et forteresses du moyen âge dans le Loudunais. — X. Mouvement archéologique du Loudunais.

Ce discours, consacré à l'examen rapide de toutes les richesses archéologiques comprises dans la ville de Loudun et dans ses environs, échappe à l'analyse. Il faut tenir compte à M. Longuemar de s'être affranchi, dans le troisième paragraphe, qui traite des monuments celtiques (page 429), de toutes ces théories singulières, également fausses, sur les Druides et leur culte, théories qui sont encore admises dans plusieurs des Sociétés savantes de nos provinces et contre lesquels on ne saurait trop protester.

Je dois encore indiquer, en terminant cette note, une *Étude sur certains airs de danse du Poitou au XVI<sup>e</sup> siècle*, par M. Robin (page 457). Cette notation musicale ancienne est l'œuvre d'un certain Brand de Fontenay qui en a couvert les pages blanches d'un *Aristote* imprimé en 1576. Ce volume appartient à M. B. Fillon, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest.

Je renvoie l'examen de cette note au membre nouveau de notre

Comité, qui s'est occupé spécialement de l'histoire de la musique en France.

LE ROUX DE LINCY,

Membre du Comité.

*Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers,*  
années 1861, 1862, 1863 et 1864, in-8°.

*Répertoire archéologique de l'Anjou,* années 1863 et 1864, in-8°.

Je réunis dans le même rapport l'examen de ces deux recueils qui se publient tous les deux dans la même ville et qui sont rédigés en grande partie par les mêmes personnes. J'ai signalé déjà plusieurs fois le zèle et l'activité des archéologues dont les travaux se retrouvent plus ordinairement dans l'un comme dans l'autre de ces recueils.

La première place appartient à M. Godard-Faultrier, président de la Commission archéologique d'Angers, la seconde aux abbés Corblet et Barbier de Montault. Plusieurs autres membres de ces deux Sociétés savantes ont également pris part à ses travaux.

Dans les mémoires de la Société impériale d'Angers, année 1861, M. Godard-Faultrier a rendu compte d'un essai sur la numismatique gauloise de M. Lambert de Bayeux; il a de plus adressé à M. le Ministre d'État deux lettres remplies d'observations judicieuses sur les réparations nouvelles dont la cathédrale d'Angers était menacée. Dans le même recueil, années 1862 et 1863, le même savant a continué ses recherches sur la numismatique angevine, dont il avait publié les premières parties dans les années précédentes, recherches que j'ai eu l'occasion de signaler. La suite de ces recherches comprend aussi une partie importante du Répertoire archéologique de l'Anjou pour les années 1863 et 1864. Le cahier d'août et septembre 1864 du Répertoire archéologique contient le catalogue des objets d'art exposés à Angers cette même année; ce catalogue comprend trois cents numéros sous lesquels étaient rangées des curiosités diverses, telles que tableaux, sculptures, meubles, tapisseries, bijoux plus ou moins rares ou précieux, mais qui tous appartenaient à des habitants de l'Anjou. Ce catalogue mérite d'être signalé: c'est l'inventaire des richesses archéologiques que possède encore une des grandes provinces de la

France ; c'est une preuve de l'ardeur et du soin avec lesquels ces richesses sont maintenant recherchées et conservées.

Les cahiers des mois de janvier et mai 1863 du même recueil renferment la suite des travaux de M. Godard-Faultrier sur les monuments antiques de l'Anjou. J'y trouve signalés et décrits plusieurs objets antiques remarquables, tels qu'un disque qui représente Apollon, deux cantares ou vases, avec inscriptions; plusieurs masques de métal précieux trouvés en Anjou. Le même archéologue signale dans les différentes localités qu'il a parcourues les antiquités celtiques, gallo-romaines, du moyen âge et de la Renaissance qu'il rencontre dans ses recherches.

Je signalerai encore une courte notice placée au commencement du numéro de juillet 1864 du Répertoire archéologique; cette notice est relative à quelques statues antiques provenant du château de Richelieu, qui ont été retrouvées en mai 1862, dans le château de la Mauvaisinière, arrondissement de Cholet. Après avoir dit comment ces statues, expulsées du château de Richelieu en 1793, ont passé en des mains différentes et sont tombées en celles de M. le marquis de Gibot, leur possesseur actuel, M. Godard-Faultrier cite plusieurs ouvrages consacrés à la description du château de Richelieu, entre autres un recueil de gravures dont la légende commence ainsi : « Richelieu n'est pas seulement admirable par ses avenues, par son architecture, mais l'est encore davantage par les rares ouvrages de l'ancienne Grèce et de la vieille Italie dont il est enrichi, etc. <sup>1</sup> »

Le château du marquis de Gibot ne posséderait pas seul quelques débris des statues de Richelieu ; on en trouverait d'autres encore au musée d'Orléans.

Je ne terminerai pas l'analyse des travaux de M. Godard-Faultrier, sans indiquer une notice du Répertoire archéologique (octobre 1864, p. 293), relative à des cercueils de plomb découverts en 1862, lors de la démolition de l'ancienne église de Saint-Jean-

<sup>1</sup> « Le magnifique chasteau de Richelieu en général et en particulier, ou les plans, les élévations et profils généraux et particuliers du dit chasteau et de ses avenues, basses-courts, anticourts, courts, corps de logis, aïsls, galeries, escuries, manèges, jardins, bois, parc, et généralement de tous ses appartements. Commencé et achevé par Jean Armand du Plessis, cardinal duc de Richelieu, sous la conduite de Jacques Lemercier, architecte ordinaire du roy, gravé et réduit au petit pied, par Jean Marot, aussi architecte et graveur de sa dite Majesté. Dédié à M<sup>re</sup> le duc de Richelieu. »

des-Mauvrets (commune de l'arrondissement d'Angers, à 14 kilomètres de cette ville), démolition que M. Godard-Faultrier regrette avec raison, puisque certaines parties de cette église dataient des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Les cercueils que M. Godard-Faultrier décrit avec soin ne remontent qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, aussi bien que le caveau dans lequel ils ont été découverts par les ouvriers chargés de la démolition de cette église, qui voulaient s'emparer du plomb et se le partager, sans l'heureuse intervention du président de la Société angevine. Ce qui ajoute à l'intérêt de ces cercueils, qui sont au nombre de cinq, c'est que, d'après les recherches faites par l'auteur de cette notice, ils renferment les dépouilles des cinq membres de la famille des Châteaubriand, ancêtres de l'illustre écrivain de ce nom.

La part qui revient dans la rédaction des deux recueils à MM. Barbier de Montault et Corblet est loin d'avoir la même importance que celle de M. Godard-Faultrier. C'est dans le Répertoire archéologique de l'Anjou que sont insérés leurs travaux. Le mémoire de M. l'abbé Corblet, intitulé *Coup d'œil sur la sculpture et la peinture au XIII<sup>e</sup> siècle*, inséré dans le Répertoire archéologique de 1864 (p. 71), l'avait été déjà l'année précédente dans les Mémoires de l'Académie de la Somme. Ce mémoire ne renferme rien de remarquable au point de vue de l'archéologie; celui de M. Barbier de Montault touche au contraire à plusieurs points de cette science, et n'est pas sans intérêt; il a pour titre *Appendice aux actes de saint Florent, prêtre et confesseur*, et contient des recherches étendues sur la personne du saint, fondateur du Mont-Glone, dont la mémoire a toujours été en grande vénération dans l'Anjou. Les reliques du saint, les châsses qui ont renfermé ces reliques, les statues, les vitraux, les tapisseries qui le représentent ou qui retracent ses actes, sont étudiés et décrits par l'auteur avec le plus grand soin. Entre les documents qu'il a reproduits, je dois signaler deux relations du pillage de l'abbaye de Saint-Florent par les Huguenots, en 1560 et 1562, pillage dans lequel furent détruits plusieurs objets précieux, entre autres la châsse d'argent doré donnée par Louis XI : elle avait six pieds de long, deux de large, cinq de haut; « elle étoit couverte de toutes parts d'argent doré, duquel or et argent la quantité estoit de trois cents marcs, merveilleusement élaboré » (p. 97).

Le 22 avril 1858, en vertu d'une délégation spéciale de l'évêque

d'Angers, M. l'abbé Barbier de Montault ouvrit la châsse contenant les reliques de saint Florent qu'on avait pu sauver du pillage des Huguenots. Cette châsse en bois sculpté, fort simple, date de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, au témoignage de M. l'abbé Barbier de Montault. Parmi les objets qu'il a trouvés dans cette châsse, il signale trois morceaux de *peau jaune tannée et épaisse*. Il croit y reconnaître des débris de la peau de cerf dans laquelle le moine Absalon rapporta, au x<sup>e</sup> siècle, le corps de saint Florent de l'abbaye de Tournus à Saumur (p. 196).

On sait que pendant plusieurs siècles, au moyen âge, la peau de cerf fut généralement employée à l'usage des suaires. L'auteur du mémoire rapporte plusieurs exemples de cet usage, parmi lesquels il n'oublie pas de citer un passage du roman de Garin le Loherin, roman dans lequel sont dépeints les mœurs des xi<sup>e</sup> et xii<sup>e</sup> siècle: «On lave le cadavre d'eau et de vin... on l'enveloppe d'un drap de velours, ensuite on recouvre le guerrier d'une peau de cerf; une bière est préparée: on l'y couche<sup>1</sup>.»

L'ouverture de la châsse de saint Florent a mis au jour un morceau d'une étoffe précieuse que M. Barbier de Montault décrit en ces termes: «Le tissu est épais et solide, la trame est tissée jaune et or, de manière à former d'élégants dessins. Son ornementation la classe parmi les étoffes dites *circumrotatæ* ou *scutellatæ*, à cause des roues ou écus dont elle est semée. Sur le cercle de la roue, bordée de deux filets d'or, se détachent, également en or, des cœurs violets, qu'égayent des feuilles découpées en trèfle. Au centre, des griffons adossés ouvrent les ailes, replient leurs queues et montrent leurs griffes acérées<sup>2</sup>.» L'auteur assigne avec raison à cette étoffe une provenance orientale.

Ce mémoire curieux est imprimé dans le Répertoire archéologique de l'Anjou, année 1864; il avait paru, en 1863, dans les Mémoires de la Société impériale d'Angers avec de plus grands développements.

J'ai dit, au commencement de ce rapport, que plusieurs autres membres des deux Sociétés angevines avaient également pris part à la rédaction des Mémoires et du Répertoire archéologique. Je vais signaler les travaux les plus importants qui résultent de cette col-

<sup>1</sup> Le Glay. *Fragments d'épopées romanes du XII<sup>e</sup> siècle*, etc., p. 128-129.

<sup>2</sup> *Mémoires de la Société d'Angers*, etc. 1863, p. 298.

laboration. Le premier que je trouve dans les Mémoires de la Société impériale d'Angers est une étude sur la construction des voûtes en briques, dont M. Dainville est l'auteur (p. 175) ; mais cette étude, faite avec soin, est plutôt du ressort de la technique que de l'archéologie ; c'est pourquoi je me contente de la signaler, en ajoutant que plusieurs planches lithographiées d'une bonne exécution viennent à l'appui des explications données par l'auteur.

Dans les Mémoires pour l'année 1864 (p. 125), j'indiquerai une lettre adressée à M. le Ministre de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts, par les membres de la Société, pour signaler à son attention les ruines assez importantes d'un monument dont le caractère est difficile à déterminer, et qui a reçu le nom vulgaire de *Tour des Druides* ; ces ruines se trouvent à Angers même, près de l'emplacement de l'ancien couvent des Carmes : elles consistent en deux tours carrées, dont l'une est à peu près renversée, et dont l'autre existe encore dans sa partie principale ; sous cette tour on trouve une cave voûtée à plein cintre, une vaste salle dont la voûte en ogive est soutenue par quatre faisceaux de colonnes, différents planchers auxquels donnait accès un escalier circulaire comme celui d'un clocher. Le jour, dans ces deux édifices, pénétrait par d'étroites fenêtres plein cintre (voir page 126). Je trouve encore dans le Répertoire archéologique de l'année 1864 (p. 306), sous le titre de *Tour dite des Druides et ses annexes*, un curieux mémoire de M. Godard-Faultrier, que j'ai par mégarde passé sous silence en parlant des travaux de ce savant. Dans ce mémoire, le président du Comité d'archéologie d'Angers rend compte de tous les efforts qu'il a faits pour conserver ces ruines ; il ajoute des détails curieux à la description succincte que je viens de reproduire. Les efforts de M. Faultrier auprès des autorités compétentes n'ont pas réussi ; il espère cependant que les propriétaires actuels de ces ruines consentiront à ne pas les anéantir complètement.

Les proportions déjà bien étendues de ce rapport m'obligent à ne faire qu'une mention succincte de plusieurs notices que je trouve encore dans le Répertoire archéologique de l'Anjou pour l'année 1864. C'est d'abord une note de M. Grésy sur la crose dite de *Saint-Aubin*. M. Grésy démontre qu'elle n'est pas du *v<sup>e</sup>* siècle, et n'a jamais pu, par conséquent, appartenir au saint personnage dont elle porte le nom. Viennent ensuite quelques détails donnés par M. Cotterau sur des traces de monuments gallo-romains dans les

communes de Rigné, d'Echemiré et de Rogé (p. 31); des renseignements sur la découverte des tombeaux du maréchal de Rieux et de Suzanne de Bourbon (page 35); d'autres renseignements dus à M. Chambers sur les orgues anciennes de la cathédrale d'Angers. Parmi ces renseignements je relève le suivant : « 5 juillet 1504 : La reine Anne de Bretagne envoie *Ponthus Jousseume*, excellent facteur d'orgues, qui avait fait celles de Notre-Dame de Cléry et de Saint-Sauveur de Blois, pour faire les grandes orgues. On fit marché avec lui à un pain de chapitre tous les jours, et quatre cents écus d'or à la couronne, et son logement, et ce, pour la façon seulement, le chapitre fournissant toutes les étoffes. »

Je signalerai encore une note, qui ne porte aucune signature, sur les anciennes tapisseries de cette même cathédrale de Saint-Maurice d'Angers; une autre note, également anonyme, sur une plaque d'émail du musée du Mans, sur laquelle est représenté, debout, Geoffroy Plantagenet; « il est couvert d'un riche costume et tient dans la main droite une épée, de la gauche il s'appuie sur un bouclier d'azur chargé de quatre lionceaux. » En haut de la plaque on lit le distique suivant :

Ense tuo, princeps, prædonum turba fugatur,  
Ecclesiisque quies, pace vigente, datur.

Vers la fin du *xv<sup>e</sup>* siècle, en 1562, cet émail n'était plus connu que comme la représentation d'un *seigneur anglais*. Cette pièce importante fut égarée pendant de longues années; en 1816, le département ayant fait l'acquisition du cabinet de M. Maulny, cette plaque se trouva cachée derrière un vieux meuble. Elle est maintenant bien connue par tous les travaux récents sur l'histoire de l'émaillerie et par le mémoire spécial de M. Hucher, notre correspondant.

Enfin, sous le titre de *Découverte de Pressigny-le-Grand*, dans le voisinage d'Angers, le docteur Lèveillé annonce qu'il a rencontré dans un sous-sol de plusieurs hectares, un immense atelier d'armes et d'instruments de toute espèce, appartenant à l'époque que les archéologues appellent l'*âge de pierre*. Ce terrain est rempli de cassètes, de haches, de couteaux, de lances et de flèches en silex, « et cela, dit la note, en telle abondance, que l'on en pourrait doter richement toutes les collections de France. Ces haches, ces flèches et ces couteaux se trouvent dans un gisement de terre végétale avoi-

siné par des dépôts de sable diluvien parfaitement caractérisé. » L'auteur de la note promet de revenir sur cette importante découverte.

LE ROUX DE LINCY,

Membre du Comité.

---

*Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, 1<sup>re</sup> année. — Meaux, typographie de J. Caro, 1865. in-8° de 255 pages, avec 7 planches.*

Nous assistons à la création spontanée et au développement rapide d'une Société savante. Au commencement de l'année 1864, le département de Seine-et-Marne, qui a conservé un si grand nombre de monuments, ruines de tous les âges, églises, châteaux, maisons anciennes, après en avoir vu tomber et disparaître bien davantage; qui est rempli de tant de traditions, de tant de souvenirs historiques; qui possède des archives si riches où son histoire est intimement liée à celle de la capitale; le département de Seine-et-Marne n'avait pas encore de Société savante. Un journal de Coulommiers, *l'Éclairneur*, publia, dans son numéro du 28 février 1864, un appel que M. le vicomte E. de Fontaine de Resbecq adressait à ses compatriotes d'adoption, à tous les travailleurs intellectuels du département, comme il les appelait, pour les inviter à fonder une Société savante dans la Brie, qui était restée trop longtemps en arrière du mouvement scientifique et littéraire de la France. L'appel fut entendu; deux mois après, la Société était fondée: elle avait son siège à Melun, avec un Comité pour chaque arrondissement de Meaux, de Fontainebleau, de Provins et de Coulommiers; deux mois plus tard, dans une assemblée générale qui réunissait plus de trois cents membres, on adoptait les statuts rédigés par MM. Bourquelot et de Pontécoulant, avec le concours de MM. A. Caro, Jules David, Anatole Dauvergne et Eugène Grésy, et, le 23 juillet suivant, la Société nouvelle était autorisée, sous le titre de *Société d'archéologie, sciences, lettres et arts*, par un arrêté du préfet de Seine-et-Marne.

Aussitôt la Société commence à fonctionner avec une étonnante activité; elle tient régulièrement ses séances dans chacun de ses différents centres; elle fait des rapports sur les fouilles, les découvertes, et sur d'autres questions d'intérêt local; elle lit des mémoires d'érudition; elle reçoit des communications verbales ou écrites, re-

latives à tous les faits qui se rattachent à ses travaux ; elle manifeste le désir, en quelque sorte, de réparer le temps perdu, en étudiant et inventoriant tout ce que le département renferme de curieux et d'intéressant au point de vue de l'histoire et de l'archéologie. En un mot, l'année n'est pas écoulée, que cette Société naissante, qui semble promise à de brillantes destinées, est en mesure de mettre sous presse le premier volume de son Bulletin, un beau volume qui contient, outre l'histoire de la fondation de la Société, outre les longues listes de ses membres, outre les discours d'apparat de ses présidents, outre les procès-verbaux trop succincts de ses séances, un choix de mémoires, la plupart archéologiques, que recommandent le nom et le talent de leurs auteurs<sup>1</sup>.

N'oublions pas que la Société a placé l'archéologie au premier rang de ses travaux. « L'archéologie mérite de notre part cette prédilection, disait à ses collègues M. le comte Ad. de Pontécoulant, président provisoire de cette Société, à la formation de laquelle il avait contribué plus que personne. L'archéologie ne brille pas beaucoup par ses grâces extérieures ; elle est bien timide, bien modeste ; elle fait peu de bruit dans le monde, elle ne vit pas par la gloire. Ses travaux ne sont lus et admirés que d'un bien petit nombre d'hommes éclairés. L'archéologie a donc besoin d'être encouragée, d'être aidée, et il faut lui fournir cette publicité, sans laquelle ses travaux resteraient perpétuellement ignorés. »

Je ne résiste pas au plaisir de continuer cette citation, qui est un hommage juste et sincère rendu à l'archéologie et aux archéologues : « Chacun de vous, Messieurs, ajoutait M. de Pontécoulant, s'est-il bien rendu compte des travaux d'un archéologue ? Qu'on se représente un mélange confus de débris mutilés et incomplets d'inscriptions à demi-effacées ; que l'on se représente ensuite, sous l'habile main de l'archéologue, chaque morceau de pierre, chaque portion de sculpture, chaque débris de lettre, allant reprendre sa place, allant se réunir au morceau détaché, à la partie absente, à d'autres débris épars, et alors tout ce monument, détruit depuis tant de siècles, et toutes ces inscriptions, presque entièrement illisibles, se reconstruisent dans leur forme, leur caractère, leur signification ; on assiste enfin à une résurrection monumentale, opérée à la voix de la science et du génie. »

<sup>1</sup> Le II<sup>e</sup> volume a paru avant la fin de l'année 1865. (Note de la rédaction.)

M. de Pontécoulant terminait ainsi cet ingénieux éloge de la science, que ses collègues cultivent avec autant de zèle que d'émulation : « L'archéologie marche bien lentement et souvent à tâtons, mais ses pas sont presque toujours assurés. Elle est une science pour ainsi dire certaine, positive. Chez elle, l'imagination a peu d'empire. Il en devrait bien être ainsi dans les autres sciences. »

M. de Pontécoulant ne parle là que de la bonne et vraie archéologie, et non de la fausse archéologie, qui aime à courir les aventures et qui ne se plaît que parmi les fictions plus ou moins audacieuses qu'elle a créées. Heureux quand cette fausse archéologie, avide de succès équivoques, n'invente pas, pour justifier ses systèmes extravagants, des monuments qui ne sont que la preuve matérielle de ses mensonges, et qui, si grossiers qu'ils soient, trouvent toujours quelques dupes ! Voilà pourquoi le Comité des Sociétés savantes doit surtout tenir à ce que l'archéologie reste, suivant l'expression de M. de Pontécoulant, une science certaine et presque positive.

En tête des travaux de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, la notice que M. de Colombel a consacrée à un tumulus situé près de la ville de Melun n'offre peut-être pas des renseignements assez positifs, quoique la lecture en soit agréable. Ce tumulus, ce tertre de gazon, qu'on appelle la Croix-de-Saint-Faron, était, avant la Révolution, surmonté d'une croix, qu'on y avait élevée, selon la légende, à la place d'une statue de Mars. On y allait en pèlerinage, ce qui peut faire croire, en effet, qu'il y avait eu là un édicule païen. Mais, du reste, aucun fait, aucun document, aucune date. Une fouille nous en apprendrait peut-être davantage. C'est ainsi, après des fouilles faites avec soin et persévérance en plusieurs localités, et notamment aux cimetières celtiques de Villeneuve-Saint-Georges et de la Varenne-Saint-Hilaire, que M. Louis Leguay, architecte-expert, a pu traiter la question, encore très-obscur et problématique, des sépultures de l'âge archéologique de la pierre chez les Parisii. M. Louis Leguay peut compter, au nombre des connaissances requises pour l'étude d'une pareille question, l'expérience que lui ont donnée ses recherches personnelles ; il décrit, *de visu*, les divers modes de sépultures qu'il a observés dans les nombreuses fouilles dont il a été le conducteur ou le témoin. Nous pensons cependant qu'il aurait bien fait de s'en référer quelquefois, dans un sujet si vague et si peu connu, aux définitions et aux prin-

cipes généraux que M. J. Quicherat a posés d'une manière sûre et précise dans plusieurs rapports concernant ces mêmes sépultures, qui servent de base au nouveau travail que nous avons lu avec intérêt dans le Bulletin de la Société du département de Seine-et-Marne. Il est juste de rappeler que c'est M. Louis Leguay qui a déposé, au Musée impérial des Thermes et de l'hôtel Cluny, une sépulture celtique, qu'il avait découverte, en 1858, à la Varenne-Saint-Hilaire, et que le savant directeur de ce musée a fait rétablir dans l'état où elle avait été trouvée. M. Leguay pense que les plus anciennes sépultures qui soient parvenues jusqu'à nous ne remontent pas, du moins dans nos contrées, au delà de la troisième époque des temps primitifs, c'est-à-dire *l'âge de la pierre polie*, comme il la désigne. Nous serions tentés de ne pas admettre cette distinction, car la présence des haches en pierre polie parmi des haches de silex taillé ne nous paraît pas indiquer un progrès réel dans l'industrie des peuples qui se servaient des unes et des autres pour des usages sans doute différents. La hache en pierre polie étant généralement d'une autre matière que la hache en silex, il en est résulté un autre genre de fabrication, et la taille du silex nous semble même plus ingénieuse et plus difficile que le polissage du granit vert ou du jaspé noir.

Dans une note bibliographique sur un livre d'heures imprimé en 1509, M. Th. Lhuillier décrit une édition que le savant M. Jacques-Charles Brunet n'a pas connue, puisqu'elle n'est pas signalée dans sa remarquable notice sur les heures gothiques, qui fait suite au *Manuel du libraire*. Ces *Heures à l'usage de Paris*, imprimées pour Guillaume Eustache, demeurant à Paris en la rue de la *Juifrie*, à l'enseigne des *Deux Sagittaires*, et achevées d'imprimer l'an de grâce 1509, le vingt-huitième jour d'octobre, in-8° de 135 feuillets non chiffrés, paraissent sortir des presses de Tavernier, qui imprimait à Provins vers cette même époque : on y reconnaît les caractères gothiques allemands que cet imprimeur employait, et on y trouve une oraison à saint Fiacre, *patron de la Brie*. Enfin des annotations manuscrites prouvent que l'exemplaire unique décrit par M. Th. Lhuillier n'a pas quitté la ville de Provins depuis le commencement du xvi<sup>e</sup> siècle.

M. le vicomte de Ponton d'Amécourt a rendu compte de la première excursion archéologique faite dans le département de Seine-et-Marne par quelques membres de la Société savante de ce départé-

ment. Les touristes de l'archéologie ont visité tour à tour Naugis, où l'on remarque une église du XIII<sup>e</sup> siècle et un château féodal remanié sous les règnes de Charles VII et de Henri II; Rampillon, dont la belle église du XIII<sup>e</sup> siècle, construite pour l'ordre des Templiers, a conservé intact son portail, orné de sculptures et de statues; la Croix-en-Brie, dont l'église appartenait aussi aux chevaliers du Temple; Châteaubleau et Saint-Just, villages qui occupent l'emplacement d'une ville romaine, que l'on croit être Riobe, et qui prouvent leur origine antique, non-seulement en faisant sortir du sol quantité de monnaies du haut empire, mais encore en présentant aux archéologues les traces évidentes d'un théâtre encore enfoui sous les broussailles; le château de Beaulieu, dont M. l'abbé Denis a écrit l'histoire et celle de ses seigneurs; Jouy-le-Châtel, dont la petite église n'a rien d'intéressant qu'une Notre-Dame en pierre du XIII<sup>e</sup> siècle et une dalle tumulaire, incrustée de marbre, représentant une jeune fille dans un riche costume du temps de Henri IV; Villegagnon, dont le château a été démoli, mais dont l'humble église a hérité de quelques panneaux peints et de belles stalles sculptées et autres précieux débris, provenant de la célèbre abbaye de Jouy; Bannost, qui a également de superbes sculptures en bois, statues, bas-reliefs, panneaux, chaire et lutrin, dans une église du XI<sup>e</sup> siècle; Vaudoy, dont l'église, construite aux XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles et restaurée au XVI<sup>e</sup>, est une vraie cathédrale gothique en miniature; enfin Mirevault, où les voyageurs ont cru reconnaître la circonvallation et les fossés d'un camp, sans oser se prononcer sur l'âge et la destination de ces ouvrages militaires.

Le plus habile, le plus dévoué des archéologues de Seine-et-Marne, M. Grézy, a eu la bonne fortune de découvrir, dans un cimetière de campagne, à Montereau-sur-le-Jard, un monument funéraire du XIII<sup>e</sup> siècle, avec une inscription en lettres onciales, qui nous apprend que le sire Ancelin de Courciaus et sa femme ont été inhumés sous ce monument, que surmontait une croix entourée des attributs des quatre évangélistes.

M. G. Leroy a fourni deux courts mémoires sur le Refuge de Barbeau à Melun et sur des antiquités romaines trouvées dans la même ville. L'*ostel* du Refuge de Barbeau était une grande habitation que les moines de Barbeau possédaient à Melun et qui leur servait de retraite, dit-on, quand leur abbaye était menacée par les guerres féodales; mais il n'en reste qu'un vague souvenir et une espèce de

crypte voûtée en ogives, dont les nervures viennent s'appuyer sur un pilier central. Quant aux antiquités découvertes l'année dernière aux abords de la place Notre-Dame à Melun, ce sont des débris de sculptures frustes et mutilées; un tombeau en pierre tendre représentant un jeune homme aux cheveux longs et flottants, vêtu d'une tunique à mi-corps, avec une inscription illisible; une tête d'enfant en pierre, un fragment de colonnette, et un petit sarcophage en calcaire grossier. M. Leroy fait justice, en passant, des rêveries de quelques-uns de ses concitoyens, qui avaient imaginé de voir, dans un bassin de forme semi-circulaire, ayant une ouverture à l'un de ses angles inférieurs, une *portion d'autel antique* ou un *réservoir pour le sang des victimes*.

M. A. Carro avait cru reconnaître sur les coteaux qui dominent au nord la ville de Meaux un petit *cromlech* ou entourage de pierres, mais les fouilles qu'il a fait exécuter sous ses yeux n'ont amené aucune découverte qui vint justifier cette attribution. M. A. Carro avait été plus heureux dans ses fouilles à l'hypogée de Crécy, qui renfermait les ossements d'une cinquantaine de cadavres et une quantité d'objets en silex, en serpentine et en os travaillés; entre autres une hache en silex, fixée dans un morceau de corne de cerf.

Nous laisserons pour compte à M. de Ponton d'Amécourt une note un peu hasardée en étymologies sur l'origine du nom de Trilport. Quant à la preuve de l'existence de cette localité à l'époque gallo-romaine, nous ne refuserons pas de la tirer, avec M. Ponton d'Amécourt, des substructions romaines et des blocs de béton qu'on a mis à découvert dans des travaux de terrassement, et surtout des médailles de Tetricus, de Claude le Gothique et de Posthume, qu'on a recueillies dans ces travaux.

M. Lemaire a courageusement mis à néant un tumulus qu'on voyait avec un peu trop de complaisance dans la *motte* de Mirevaux, et, en empruntant des documents inédits aux archives départementales, il a démontré que ce tertre avait été l'emplacement d'un château fort qui était en ruine de temps immémorial et dont les mesures, entourées de fossés, existaient encore au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle. On a lieu d'être surpris qu'un tumulus gaulois ait pu, en si peu de temps, pousser à la place du manoir de Mirevault.

A propos des ruines du château de Saint-Ange, créé par François I<sup>er</sup> et rebâti par Henri IV pour Gabrielle d'Estrées, sur le territoire de Villecerf, canton de Moret, M. Th. Lhuillier fait l'histoire

de ce château et de ses propriétaires jusqu'à nos jours. Ce château, qui appartenait à la famille Caumartin Saint-Ange avant la Révolution, contenait une importante collection de tableaux, de sculptures, de tapisseries, de livres, d'objets d'art et surtout de chinoïseries. La plus grande partie de ces objets fut brûlée en auto-da-fé, comme *monuments de l'orgueil féodal*, sur la place d'armes de Nemours, en vertu d'un arrêté du citoyen Métier, le 5 du second mois de l'an 11; les portraits de divers savants et hommes célèbres avaient été compris dans la proscription avec les *effigies des tyrans*. Cependant M. Caumartin père, étant revenu de l'émigration en l'an 7, retrouva et se fit restituer par le Gouvernement « deux petits canons, deux obsusiers, deux mortiers et cinq arbalétriers, quelques meubles et tapisseries de velours brodé, des tableaux, une collection de dix-neuf médaillons-portraits de famille, une sculpture en bois représentant la *Procession de la Ligue*; le buste du réclamant, en albâtre, exécuté par Houdon en 1779; le cadre d'un portrait en pied, du même, brûlé en 1793, etc. » Ce ne fut pas la Révolution, il est vrai, mais la Bande noire qui fit tomber sous le marteau le château de la belle Gabrielle, château construit certainement par les architectes de Fontainebleau, et qui ne subsiste plus que dans un croquis à la plume, dessiné en 1694 par L. C. de Caumartin Saint-Ange.

Dans une note sur deux sceaux du XIII<sup>e</sup> siècle apposés par deux doyens de la *chrétienté* de Melun au bas de deux actes de vente, M. Leroy suppose, avec peu de vraisemblance, que l'un de ces sceaux représente les deux tours de Notre-Dame de Melun, le fronton surmonté de la statue de la Vierge et le portail voûté en plein cintre, suivant la disposition architecturale antérieure au remaniement du XVI<sup>e</sup> siècle. La plupart des sceaux ne portent, en général, que des types de convention, et, par conséquent, imaginaires.

Enfin M. Gaultron, dans une lettre à M. J. David, accorde un souvenir de regret et d'admiration à l'illustre peintre Eugène Delacroix, qui n'avait jamais vu l'Italie, mais qui venait souvent s'inspirer au milieu des sites pittoresques de la forêt de Fontainebleau; et M. Jules David, fils lui-même d'un peintre non moins illustre, prend occasion de sa réponse à M. Gaultron pour faire un juste éloge du maître d'Eugène Delacroix, de Pierre Guérin, l'auteur des tableaux de *Marcus Sextus*, de *Phèdre*, de *Didon* et de *Clytemnestre*, ce peintre académique dont le talent s'était formé par l'étude de l'antiquité.

Remarquons enfin une heureuse innovation qui distingue le Bulletin de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne : le volume se termine par des *Nouvelles diverses*, qui ne sont que le relevé très-méthodique et très-exact, sous le nom de chaque localité, des découvertes archéologiques qui ont été faites dans le département durant le cours de l'année. On peut apprécier, par ce spécimen, quelles seraient l'importance et l'utilité d'un dictionnaire chronologique de toutes les découvertes du même genre qui ont eu lieu en France depuis les temps anciens jusqu'à nos jours.

PAUL LACROIX,

Membre du Comité.

---

*Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 3<sup>e</sup> série, VIII<sup>e</sup> volume, 1863.

La Société d'émulation du Doubs a pris une place importante par la persévérance avec laquelle elle poursuit l'étude des questions qui se rattachent à Alaise, et par le talent avec lequel plusieurs de ses membres défendent dans cette question certaines idées que l'on peut appeler francomtoises. Aussi ne trouvons-nous guère à nous occuper que d'Alaise et des nouvelles fouilles faites sur les plateaux qui l'avoisinent, dans le volume de *Mémoires* que cette société a publié l'an dernier sur ses travaux de 1863.

Comme la section d'archéologie s'est fait une loi de ne s'occuper, dans les volumes renvoyés à l'examen de ses membres, que des mémoires fondés sur l'étude des monuments et non sur celle des textes, nous n'aurons rien à dire d'un travail fort important, publié par M. le lieutenant-colonel Sarrette, sur les *Guerres d'Arioviste contre les Gaulois et contre César*. Nous avons lu ce mémoire cependant, et, comme nous sommes surtout habitués à ne travailler que sur des choses visibles et tangibles, ce n'est point sans un certain étonnement que nous avons fait connaissance avec ces études sur la stratégie gauloise et césarienne, qui donnent à la langue des *Commentaires* toute la rigueur mathématique que l'on peut rencontrer dans la théorie moderne des fortifications et des sièges. Un mot cependant : c'est que le mémoire de M. Sarrette place à Alise-Sainte-Reine le camp où Arioviste dominait les Celtes, et celui où il fut bloqué par César.

Cette solution nouvelle de la grande question pendante au sujet

de l'emplacement de l'Alesia des *Commentaires* nous ramène aux mémoires archéologiques insérés par MM. A. Castan et A. Delacroix parmi les travaux de la Société d'émulation du Doubs.

Ces travaux sont les suivants :

De M. A. Castan, 1° Une lettre à Son Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique servant d'introduction aux rapports de la commission des fouilles d'Alaise;

2° Les camps, les tombelles et les villas du pourtour d'Alaise;

3° Les champs de bataille et les monuments du culte druidique dans le pays d'Alaise;

4° L'inscription tumulaire de Sylvestre I<sup>er</sup>, évêque de Besançon.

De M. Delacroix, Fouilles dans les rues de Besançon.

Nous n'avons point à nous occuper de la lettre adressée à Son Exc. M. le Ministre pour lui annoncer que la Société d'émulation du Doubs se proposait de concourir pour le prix de 1,500 francs, à décerner en 1863, pour « une description raisonnée de fouilles archéologiques importantes. » La Société d'émulation du Doubs a cette année-là partagé le prix avec la Société polymathique du Morbihan, et cette lettre a dû être examinée dans les précédents rapports du Comité.

Le mémoire sur *les camps, les tombelles et les villas du pourtour d'Alaise* est le cinquième rapport fait à la Société par la commission qu'elle a chargée de poursuivre les fouilles dans le pays d'Alaise.

Ce rapport commence par un examen de la plaine des Laumes qui entoure le plateau d'Alise en Auxois, car il ne faut pas oublier le but que se proposent les savants de Besançon. Ils prétendent prouver que c'est en Franche-Comté, et non en Bourgogne, que se trouve le tombeau de la nationalité gauloise.

Or ils avaient déjà trouvé soixante raisons, ce qui est un nombre respectable, surtout si les raisons sont bonnes, pour soutenir leur opinion, et les fouilles nouvelles faites à Alise avec un soin et une intelligence qu'ils s'empressent de reconnaître, au lieu de renverser leur système, les y enfonce de plus en plus.

Ainsi l'on trouve dans la plaine des Laumes un fossé de circonvallation et un fossé de contrevallation, restes évidents des travaux d'un siège. Mais au-dessous du massif d'Alaise on trouve aussi ces fossés, et bien plus importants. De plus, on y rencontre ces cinq rangées de pieux dont parle César. On reconnaît sur les hauteurs qui enceignent la plaine et Alise des vestiges des camps des assié-

geants. Mais ces camps sont de formes arrondies, tandis que les camps que l'on trouve sur les massifs qui entourent le plateau d'Alaise sont tracés sur un carré. Or la castramétation du temps de César était carrée; elle était ronde au 1<sup>er</sup> siècle de notre ère.

Enfin, si ce mémoire eût été de date plus récente, M. A. Castan eût pu dire que ces fers d'armes offensives qu'un officier, archéologue un peu nouveau en ces matières, a pris pour des points de pilum, ne sont, au dire de toutes les archéologues, que des fers d'angon, semblables à ceux que l'on trouve dans les tombes mérovingiennes.

Rentrant dans l'objet de ses fouilles, qui ont pour motif principal d'enrichir le musée archéologique de Besançon, M. A. Castan est toujours ramené à cette question d'Alesia par les vestiges qu'il trouve sur les plateaux qui enserrent le massif d'Alaise.

Ainsi, à la pointe d'un vaste plateau triangulaire, celui d'Amancey, dont le sommet s'avance dans la plaine, vers le massif, on trouve, sur une longueur de un kilomètre environ, les traces de deux bourrelets parallèles, en terres recueillies sur place, distants de 7 à 8 mètres, de 9 à 10 mètres d'épatement chacun, avec un relief de 0<sup>m</sup>,90 à 1<sup>m</sup>,25.

Quelques coupures dans ces levées ont donné des débris de poteries romaines en terre jaune compacte à couverte noire.

Des antennes de même nature s'étendent sur les déclivités du plateau, aux points où les escarpements se changent en pentes propres à l'attaque. En ces ouvrages, témoins sans doute d'attaques de la part des assiégés, existent de nombreux tumulus, qui, explorés il y a quelques années, avaient fourni quelques bronzes gaulois en même temps que des ossements d'hommes et de chevaux.

Fouillés de nouveau, ces tumulus ont donné des fragments de poteries Eldspathiques de fabrication gauloise, des armilles en bronze et un anneau d'une excellente exécution. Une tombelle déjà bouleversée a donné un style romain en même temps que des poteries gauloises.

Dans un bois voisin, quatre des nombreuses tombelles qui s'y rencontrent ont été explorées, trois sans résultats; ce que M. A. Castan attribue à la construction des tombelles, formées de larges dalles superposées en retraite comme les tuiles d'un toit, et percées de nombreux soubiriaux, formés par les intervalles de pierres brutes et qui laissaient un facile passage aux carnassiers.

Une quatrième tombelle a donné des dents de cheval en compagnie de quelques fragments de poteries jaunes, plutôt romaines que gauloises.

Cette anomalie s'expliquerait, suivant M. A. Castan, par la présence de peuplades voisines des établissements romains du midi, venues au secours de Vercingétorix.

Non loin de là fut trouvé un denier d'argent, frappé vers l'an 580 de Rome, 174 ans avant Jésus-Christ, et qui portait le nom de Quintus-Fabius Labeo, consul l'an de Rome 571, 183 ans avant Jésus-Christ, c'est-à-dire 131 ans avant le siège d'Alesia, qui est de l'an 52 avant Jésus-Christ.

D'importants vestiges d'une villa romaine, car ils mesurent 99 mètres sur 26, ont en outre été explorés sur le plateau d'Amancey.

Derrière un portique ouvert, long de cent pieds romains, étaient les chambres de l'habitation, élevées quelque peu au-dessus du sol, qui est en pente. Des canaux en bois amenaient l'eau aux bains placés dans une aile saillante qui était toute une piscine ouverte au sud et au sud-ouest et mesurant 3<sup>m</sup>,60 sur 2 mètres. Le dallage en marbre et le siège en brique de cette piscine étaient destinés à être submergés, car le seuil des portes y est placé à un niveau supérieur. Derrière est l'hypocauste.

M. A. Castan donne le plan des ruines explorées par lui, ainsi que par MM. Delacroix et Bial, auxquels s'était joint notre collègue, M. J. Quicherat. Ce plan, qui indique une habitation ouverte au dehors, contrairement aux usages romains, nous semble assez insolite pour être signalé.

Les trouvailles faites dans ces ruines sont assez nombreuses : elles consistent en trois bases de colonnes, en un fragment de chapiteau et en un chambranle, le tout en marbre. Les murs, au-dessus d'un soubassement en pierre polie étaient revêtus de peintures d'ornement.

Des fragments de poteries en terre rouge, portant les noms de Sacadius et de Borillus, dont la signature s'est trouvée dans les fouilles de l'Allier; d'autres fragments en terre grossière, ceux d'une lampe et d'une statue de Junon, du verre à vitre et des fioles, mais en petit nombre, puis, parmi les bronzes, une lampe, des fibules, une armille à têtes de serpent, une pince à épiler; des monnaies de Néron, de Trajan et de Marc-Aurèle, sont, avec une tessère en os, parmi les choses les plus notables que l'on ait rencontrées.

Des bois carbonisés indiquent qu'un incendie a détruit cette villa, et les monnaies font présumer que c'est vers le 1<sup>er</sup> siècle qu'il eut lieu.

Le sixième mémoire, qui a pour titre *Les champs de bataille et les monuments du culte druidique au pays d'Alaise*, nous transporte sur un autre point, sur le mont de la Chau, entre la côte Bataille et les Champs de la Victoire. C'est là, suivant la théorie bisontine, que les armées de Vercingétorix et de Vergasillaune auraient été successivement battues par César.

Les tumulus de cette partie sont formés d'un noyau central en terre marneuse peu conservatrice, recouvert d'une enveloppe de pierres sèches, recouverte elle-même d'un revêtement de gazon, le tout superposé à une aire de terre sur laquelle un feu a été allumé et qui est recouverte de cendres ainsi que de morceaux de terre calcinés.

La conséquence que tirent MM. J. Quicherat et Castan de cette constitution des tumulus est que les Gaulois commençaient par allumer un grand feu sur le sol où ils élevaient ensuite des mottes sépulcrales autour des dépouilles de leurs morts.

Ces tumulus ont fourni des poteries grossières en terre noire, des annelets en bronze, un bracelet orné de renflements annulaires et de stries, et des disques formés de deux anneaux de bronze reliés ensemble, pièces d'armure probablement, dans lesquelles M. A. Castan, un peu trop ingénieux, à notre avis, veut voir des symboles des croyances gauloises.

Les tumulus de la région moyenne du plateau d'Amancey n'ont rien donné aux explorateurs; mais un grand amoncellement de pierres à moitié calcinées qui se trouve au Bergeret, sur une déclivité que les assiégeants devaient suivre pour descendre dans la plaine, a permis de faire une curieuse observation.

Cet amoncellement est un agrégat de pierres plates plus ou moins calcinées, dans lequel on trouve des fragments d'os de sanglier, de chien, de cheval, de volaille, cassés suivant un même système, en compagnie de quelques poteries et de quelques bronzes gaulois.

Ce lieu aurait été consacré aux sacrifices par le feu, suivant M. A. Castan.

De tous ces vestiges explorés avec un grand soin par MM. Castan, Delacroix et Bial, il résulte évidemment que les Gaulois et les Romains se sont trouvés en présence et en lutte sur le territoire d'Alaise. Les reliques des uns se superposent aux vestiges des autres.

Quand eut lieu le conflit? C'est une question que résoudra sans doute l'étude persévérante à laquelle sont soumis les lieux circonvoisins d'Alise et d'Alaise.

*Les fouilles exécutées dans les rues de Besançon*, par M. A. Delacroix, sont moins fertiles en hautes controverses, bien qu'elles soulèvent une question fort intéressante : celle de l'ancienneté des fers de cheval, tels ou à peu près qu'on les forge encore aujourd'hui.

On sait que les fouilles du Viel-Évreux, dans le département de l'Eure, avaient donné à M. Bonnin des espèces de sandales en fer qu'il fit connaître au monde savant en l'année 1840. M. Bonnin croyait, et beaucoup de personnes croient avec lui, que ces sandales étaient destinées à chausser des chevaux, sur les sabots desquels elles étaient maintenues au moyen de courroies.

Bien que ce mode de chaussure pût sembler peu solide à ceux qui ont l'habitude des chevaux, rien n'était venu infirmer cette attribution. Mais des trouvailles faites dans les fouilles de Besançon ont donné de ces prétendues hipposandales dont la forme se refuse absolument à l'emploi qu'on leur assignait. Enfin, tout dernièrement, quelques autres spécimens du même genre ont été trouvés avec des débris de chars dans les débris romains du IV<sup>e</sup> siècle de la rue du Battant, qui suit l'ancienne voie romaine, laquelle est superposée à une voie gauloise; mais les mêmes fouilles ont donné concurremment une centaine de fers de cheval, à peu près semblables à ceux d'aujourd'hui. Leur bord est festonné par les saillies que fait le percement des trous à clous, trous fraisés longitudinalement, afin de loger la tête allongée des clous; un crochet termine les deux branches.

Des fers semblables ont été trouvés à Rouen par M. Thaurin, dans les fouilles qui ont mis à découvert les anciennes voies gauloise, gallo-romaine et mérovingienne, qui y sont superposées comme à Besançon. Ces fers sont conservés par lui dans l'intéressant musée qu'il a formé avec la plupart des trouvailles faites sous le sol de Rouen depuis une quinzaine d'années.

Enfin un fer semblable avait été trouvé par M. Castan près de la villa romaine d'Amancey, avec une monnaie de Vespasien. Nous ne pouvons suivre M. A. Delacroix dans les digressions auxquelles il se livre à propos de l'ancien pont gallo-romain du Battant, que des additions modernes, nécessitées par son élargissement, cachent presque en entier. Mais nous devons dire que la voie antique qui

relie ce pont à la *Porte-Noire*, et qui était l'ancienne route d'Italie, est postérieure à ces deux monuments, car elles ne se trouve dans l'axe d'aucun d'eux. Cette rue, reconnue sur une grande partie de sa longueur, consiste en une chaussée de grandes dalles à joints parallèles obliques, comprises entre deux trottoirs qui protégeaient les maisons de bordure, dont les substructions existent encore.

Parmi les produits de ces fouilles il faut noter des fragments de colonnes en calcaire grossièrement taillé, puis dans d'autres points d'autres débris d'un fort beau caractère, et entre autres deux torses en marbre, mutilés par le pied des chevaux, vestiges de la destruction de l'antique cité au 11<sup>e</sup> siècle par les ordres de Constance.

Tels sont les faits les plus saillants que nous avons trouvé à noter dans le huitième volume des mémoires de la Société d'émulation du Doubs, qui se place en tête des sociétés provinciales les plus intelligemment actives.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

---

*Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. I, 1865.

Le premier volume des *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord* ne renferme que deux travaux qui intéressent l'archéologie.

Le premier, de M. J. Geslin de Bourgogne, s'occupe de l'église de Saint-Léon, en Merléac.

Le second, de M. J. Gaultier du Mottay, décrit les substructions gallo-romaines de Caulnes.

Ces substructions, qui couvrent une superficie considérable, semblent appartenir à une agglomération de maisons plutôt qu'à une villa. Leur plan assez confus nous montre des salles presque toutes garnies d'hypocaustes. M. J. Gaultier du Mottay s'est demandé avec raison s'il fallait voir dans ces substructions les ruines de bains romains, ou s'il ne fallait pas plutôt considérer ces hypocaustes comme des calorifères destinés à chauffer le pavage des habitations. M. Gaultier du Mottay s'est arrêté à cette seconde opinion, et nous pensons qu'il a eu raison, d'autant plus qu'il a trouvé le long du mur de l'une des pièces ce double mur intérieur, élevé parallèlement et à une petite distance du premier, que Vitruve recommande contre l'humidité.

Il faut dire cependant que le sol de cette salle, dont le dallage existe encore au-dessus des piles en briques construites en encorbellement qui le soutiennent, était placé en contre-bas du seuil des portes, car on n'en voit point la trace sur les plans exécutés avec soin qui sont annexés au mémoire.

Des bronzes qui vont depuis Antonin le Pieux jusqu'à Claude le Gothique, des fragments de poteries grises assez grossières, quelques poteries rouges à reliefs, des fragments de statuettes en terre blanche, des débris de feuilles de schiste sculptées de palmettes, de rinceaux et même de figures grossières, ont été recueillis par M. le maire de Caulnes, et déposés par lui dans les vitrines préparées à cet effet dans la salle du Conseil municipal. C'est un exemple que nous ne saurions trop recommander à toutes les municipalités, puisque la salle de la mairie y offre sans grands frais un asile assuré aux débris que l'on peut trouver dans la commune.

L'église de Saint-Léon-en-Merléac, commune placée dans le sud du département des Côtes-du-Nord, dans ces parties que l'éloignement de la mer laisse pauvres et incultes, faisait partie jadis d'une ville assez importante pour en avoir possédé trois autres. La ville n'existe plus que dans les légendes, et de ses quatre églises il n'y en a plus qu'une qui soit debout, c'est celle de Saint-Jacques, qui est du **xiv<sup>e</sup>** siècle avec additions au **xv<sup>e</sup>**. Nous comprenons à la description de M. Geslin de Bourgogne, un peu trop académique pour être bien précise, que c'est une église à trois nefs, à chevet carré, avec un seul toit abritant les trois nefs d'inégale hauteur et recouvertes d'un berceau en bois.

M. Geslin de Bourgogne fait surtout un grand éloge de la maîtresse vitre, tant pour son réseau que pour les vitraux qu'elle possède encore, et qui représentent la légende de saint Jacques, avec les écussons des Rohan. La signature du peintre verrier et la date se sont conservées jusqu'à aujourd'hui dans cette inscription : « G. Brart fist cest... l'an mil **iiii<sup>e</sup>** **ii.** »

Cette fenêtre fut ajoutée au commencement du **xv<sup>e</sup>** siècle à la nef, qui avait été reconstruite à nouveau au **xiv<sup>e</sup>** siècle comme le constate une charte de 1317.

Des peintures décoraient les murs de la nef, ainsi que les trois berceaux. Dans la nef, les différentes scènes de la passion avaient été peintes en personnages de plus d'un mètre de hauteur, au commencement du **xv<sup>e</sup>** siècle. Le berceau de la grande nef est séparé en

quatre parties par une grande croix rouge dont le champ est chargé d'une légion d'anges et d'archanges. Les quatre sections de la voûte sont semées d'un rang de médaillons circulaires, surmonté d'un rang de tableaux carrés représentant les scènes de la création avec légendes explicatives.

Les berceaux des nefs latérales sont décorés : l'un, d'un côté par la légende de la Vierge, de l'autre par un concert d'anges; l'autre, d'un côté par la légende de saint Jacques, de l'autre par un chœur d'anges; ces chœurs étaient disposés sur la partie des berceaux qui longent la nef centrale.

Les habitants de Saint-Léon-en-Merléac, la Fabrique de l'église, le Conseil général du département et la Société d'émulation des Côtes-du-Nord s'efforcent à l'envi de conserver et de restaurer ce monument, pour lequel on a sollicité l'appui de Son Exc. M. le Ministre des cultes. Sans rien préjuger sur le mérite de la restauration, le monument nous semble digne d'un grand intérêt.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

## RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR DES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

---

### SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

---

*Rapport au sujet d'une proposition de M. Mary-Lafon,  
relative à la publication de la vie de saint Honorat.*

M. Mary-Lafon demande à publier dans la Collection des documents inédits la Vie de saint Honorat, écrite en provençal, vers l'an 1300, par Raimon Féraud.

La commission à laquelle vous avez renvoyé l'examen de cette proposition constate tout d'abord que la Vie de saint Honorat n'est point proprement un document inédit, puisque Raynouard en a publié un fragment dans le tome I<sup>er</sup> du Lexique roman, et qu'en 1859 des extraits nombreux et étendus en ont été mis au jour par M. Sardou, qui, pour ce travail, s'est servi du meilleur manuscrit, celui qui est présentement en la possession de M. Guessard.

Dans ces circonstances, la publication qui vous est proposée ne saurait être admise qu'autant qu'elle se recommanderait par un grand intérêt, et qu'elle aurait trop d'étendue pour avoir chance d'être exécutée sans le concours de l'État.

Votre commission ne croit pas que la Vie de saint Honorat ait une importance bien considérable, ni par sa date, puisqu'elle appartient aux derniers temps de la littérature provençale, ni par la nouveauté des faits qu'elle rapporte, puisqu'elle est rédigée d'après des sources parfaitement connues. Quant à son étendue, il est certain qu'elle n'occuperait pas le quart d'un volume ordinaire des Documents inédits.

M. Mary-Lafon propose à la vérité de compléter le volume par l'addition d'autres vies de saints. Il est regrettable que ces vies

n'aient pas été exactement indiquées : votre commission eût été en état de vous présenter un rapport définitif sur la proposition qui vous est soumise. Toutefois elle a cru devoir dresser la liste des vies de saints dont on possède des textes provençaux.

Indépendamment de la Vie de saint Honorat, on connaît actuellement cinq légendes écrites en provençal :

- 1° La Vie de sainte Énimie ;
- 2° La Vie de saint Alexis ;
- 3° La Vie de saint Trophime ;
- 4° La Vie de sainte Foi d'Agen ;
- 5° La Vie de saint Georges.

Il faut tout d'abord écarter la Vie de sainte Énimie, qui a déjà été publiée trois fois : 1° avec quelques suppressions par Raynouard, dans le tome I<sup>er</sup> du *Lexique roman* ; 2° par le docteur Sachs, à Berlin, en 1856 ; 3° par le docteur Bartsch, à Stuttgart, la même année.

La Vie de sainte Foi d'Agen n'est pas non plus inédite ; elle a été imprimée par Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 104-107, et on n'en connaît point de manuscrit.

Restent :

- La Vie de saint Alexis, 1,150 vers ;
- La Vie de saint Trophime, 1,000 vers ;
- La Vie de saint Georges, 800 vers.

Et encore faut-il noter que Raynouard a donné un fragment des deux premiers de ces textes dans le tome I<sup>er</sup> du *Lexique roman*. Écrits au xiv<sup>e</sup> siècle, d'après des légendes latines, ces trois petits ouvrages n'ont que bien peu de valeur, et, d'ailleurs, joints à la Vie de saint Honorat, ils formeraient à peine le tiers d'un volume in-4°.

Votre commission pense donc qu'aucun de ces textes ne mérite de prendre place dans la Collection des documents inédits. Elle ne peut que vous proposer de demander à M. Mary-Lafon s'il a connaissance de légendes provençales autres que celles qui viennent d'être énumérées, et de retarder votre décision jusqu'au moment où sa réponse vous sera parvenue.

PAUL MEYER,

Membre du Comité.

*Rapport sur deux lettres inédites de Rubens, communiquées  
par M. l'abbé André.*

M. l'abbé André, correspondant, a envoyé copie de deux lettres inédites de Rubens, qui, dit-il, ne se trouvent pas dans le recueil publié en Belgique, 1840, in-8°, par M. Émile Gachet. En effet, les lettres de Rubens à Peiresc et à son beau-frère Valavès (nous allons voir que celles dont il s'agit sont adressées à ce dernier) ont été publiées par M. Gachet d'après les copies qui existent à Aix; celles-ci ont été prises sur les originaux conservés à Carpentras. Cela prouve que les originaux des lettres à Peiresc et à Valavès n'ont pas tous disparus, comme M. Lalanne paraît le croire dans une intéressante note bibliographique insérée aux *Archives de l'art français*.

Les deux lettres en question sont datées de Bruxelles, 28 novembre et 12 décembre 1626. Elles ne portent pas de suscription. M. l'abbé André a conclu de ces expressions de la première, *Bacio à V. S. con tutto il cuore le mani*, qu'elles devaient être adressées à un prélat. Ce serait, à priori, une conclusion bien hasardée, si elle n'était pas ici positivement démentie par les faits. Or nous retrouvons exactement la même formule, page 18 de la publication de M. Gachet, dans une lettre qui n'est pas écrite à un évêque, mais au sieur de Valavès, beau-frère de Peiresc, comme le prouvent les mots : *al signor consigliere, suo fratello, mi raccomando*. Ces mêmes mots se rencontrent aussi dans la première des lettres envoyées par l'abbé André, d'où la conséquence qu'elle est adressée au même personnage.

Bien que le correspondant termine sa transcription par ces mots, *Pour copie très-conforme*, il y a, sans parler des passages laissés en blanc comme illisibles, plusieurs fautes évidentes : *Cales* pour *Cadiz*, *gli Mouschi di Argel* pour *Moreschi*, et probablement d'autres encore.

Malgré ces incorrections, qu'un renvoi au correspondant ferait peut-être disparaître, ces lettres, qui contiennent des nouvelles politiques et militaires des Pays-Bas, d'Espagne et d'Italie, mériteraient d'être imprimées dans la *Revue*, si elles sont véritablement inédites, comme l'avance M. l'abbé André. Nous nous sommes assuré du moins qu'elles ne se trouvent, en effet, ni dans le volume publié par M. Gachet, qui renferme des lettres de la même

date et adressées au même correspondant, ni dans les *Mémoires et documents inédits sur Rubens*, publiés par W. Carpenter, ni dans les *Rubens Papers*, par Sainsbury, Londres, 1859, in-8°.

*Note postérieure de M. Rathery.* — Nous avons vérifié, dans le *Catalogue des manuscrits de Carpentras*, par C. G. A. Lambert, t. II, p. 232, et t. III, p. 109, si les deux lettres envoyées par M. l'abbé André y étaient spécifiées. Il n'y a que des indications sans date ou à des dates différentes, avec mention que plusieurs lettres de Rubens ont dû être soustraites. Ainsi, rien de précis. D'un autre côté, M. l'abbé André dit positivement qu'il a copié les siennes sur le *manuscrit de Carpentras*, sans autre désignation. Un autre que lui les retrouverait-il facilement? On pourrait écrire à M. Lambert, sauf à recourir à M. l'abbé André en désespoir de cause.

*Nota.* — Dans la séance du 24 juillet 1865, M. Lalanne a, au contraire, affirmé que les deux lettres de Rubens en question étaient indiquées d'une manière très-précise dans le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Carpentras*. Il ajoute, du reste, que ces lettres sont inédites<sup>1</sup>.

E. J. B. RATHERY,

Membre du Comité.

<sup>1</sup> Ces deux lettres seront publiées dans la prochaine livraison.

## SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

*Rapport de M. le baron de Guilhermy sur divers envois d'inscriptions  
en 1864 et 1865.*

Depuis mon dernier rapport, les archives du Comité se sont enrichies de plus de trois cents copies ou estampages d'inscriptions. J'espère pouvoir mettre prochainement sous les yeux du Comité le tableau complet de tous les monuments épigraphiques dont communication lui a été faite à partir de l'époque où je me suis trouvé chargé de leur classement. On pourra se convaincre alors que jamais il n'a existé de collection aussi considérable des inscriptions de notre pays. C'est un dépôt des plus précieux dont nous ne saurions assez recommander la conservation et qui servira bien quelque jour de base à une importante publication. A défaut d'autre mérite, nous aurons eu du moins celui de préparer avec un certain ordre des matériaux qui n'attendent plus que leur mise en œuvre. Les correspondants dont nous analysons aujourd'hui les envois ont tous droit à notre gratitude. Il eût été difficile, au milieu de tant de communications diverses, d'établir un classement par ordre de mérite; nous avons donc suivi l'ordre alphabétique, qui laisse au lecteur le soin de régler les préséances.

M. Aubertin. Un ancien registre des délibérations du conseil de fabrique de la paroisse de Saint-Martin de Beaune a fourni à M. Aubertin la série des inscriptions funéraires qui existaient autrefois dans l'église ou dans le cimetière, et qui ont disparu avec l'édifice lui-même en 1793. Elles étaient au nombre de quarante-deux, gravées sur des tombes de prêtres, de bourgeois, de vigneron, d'artisans, dont les noms et la mémoire sont tombés dans un éternel oubli. Les plus anciennes dataient seulement du xv<sup>e</sup> siècle. M. Aubertin a extrait aussi des archives de Beaune les titres et délibérations relatifs au beffroi communal<sup>1</sup> et à l'horloge qui s'y trouve

<sup>1</sup> Une notice sur ce beffroi a été publiée par M. Aubertin sous forme de brochure,

placée, depuis l'époque de cession de la tour par l'abbaye de Mézières, en 1395, moyennant une exemption de droits sur les vins, jusqu'en 1787. C'est un recueil intéressant pour l'histoire locale. Nous y avons trouvé copie de l'inscription rimée en français, qui se lit encore sur la cloche de l'horloge, fondue en juin 1407,

Douce et courtoise  
Qui quatre mil et cinq cents poise.

Les vœux formés pour sa durée n'ont pas été vains; elle est déjà vieille de plus de quatre siècles et demi.

M. de Baecker. Huit épitaphes des trois derniers siècles, copiées à Creil, à Pontoise et dans l'ancienne abbaye d'Ourscamp. Deux seulement portent des noms connus; ce sont celles de René le Roullié, évêque de Senlis, abbé commendataire d'Ourscamp et du Val, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, mort en 1559, et de Gautier de Montagu, abbé de Saint-Martin de Pontoise, mort en 1677.

M. l'abbé Cochet. Notre savant confrère a la main heureuse. Au mois de juin 1864, il a retrouvé, sous le badigeon qui recouvrait les murs de la chapelle de la Vierge, dans l'église de Veules (Seine-Inférieure), une inscription en français, rimée, relatant la fondation de la chapelle en 1272. Cette curieuse inscription se compose de dix vers alexandrins, dont les huit premiers présentent tous la même rime, et d'une dernière ligne qui paraît en prose. Elle nous donne les noms du fondateur Nicole, de sa femme Isabelle, de son père et de sa mère Guillaume et Crispine, en demandant à Jésus-Christ que le diable n'ait pouvoir en leur corps ni en leur âme, et que tous tant que nous sommes, fondateurs ou lecteurs, nous allions en paradis; amen. Nous prions instamment M. l'abbé Cochet de nous procurer de l'inscription de Veules un estampage meilleur, et surtout plus lisible que celui qui nous est parvenu, en papier ordinaire, et tout crevassé. Il faut employer du papier spécial, non collé, et de la mine de plomb.

M. Conny. Six inscriptions estampées sur des cloches des xv<sup>e</sup> et

dont deux exemplaires ont été offerts à la section d'archéologie (séance du 10 juillet 1865).

xvi<sup>e</sup> siècles, qui appartiennent à des églises des départements de l'Allier, du Cher et de la Creuse. La cloche de Vaumas porte le nom de « Voix du Seigneur » *Vox Domini vocor*.

M. Dumoutet. Trois envois qui ne comprennent pas moins de quarante et une inscriptions. L'épigraphie du diocèse de Bourges, dont notre collègue s'occupe depuis plusieurs années avec un zèle et une activité qui ne sont pas ralentis un instant, forme déjà une riche et importante collection. Nous avons trouvé dans ses derniers envois des épitaphes de personnages illustres, des fondations ou des reconstructions de chapelles, des donations à charge de prières, des actes de baptêmes de cloches avec les noms des artistes qui les ont fondues. Nous citerons une belle épitaphe latine, en distiques, consacrée à la mémoire de Jean Beguin, premier recteur de l'Université de Bourges, au xv<sup>e</sup> siècle. Dans l'église paroissiale de Déols, une inscription, qui date peut-être du xi<sup>e</sup> siècle, accuse la Parque de s'être montrée trop avare à l'égard du clerc Bernicius :

Clericvs hac sede parvaqve quiescit in ede  
Bernicivs fvsvm cvi volvens abstvlit vsvm  
Vite parca nimis cvm splendida miscvit imis.

M. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois. Les églises et les autres édifices de Blois ne possèdent plus que trente-huit inscriptions, la plus ancienne de 1383, la plus récente de 1786. M. Dupré nous en a fait parvenir des copies; il nous indique en même temps, à la Bibliothèque impériale, n<sup>o</sup> 8229 du fonds français, un recueil manuscrit de toutes celles qui existaient autrefois dans la même ville. Nous avons souvent insisté sur l'avantage qu'il y a toujours à estamper les inscriptions. Une nouvelle occasion se présente d'insister encore. Nous conservions en portefeuille des copies courantes de plusieurs monuments que M. Dupré a copiés à son tour. Nos textes diffèrent; un estampage suffirait pour lever tous les doutes. Nous avons remarqué dans le cahier de M. Dupré : la donation d'une maison de ville aux Blésois, en 1459, par Jean de Saveuse, leur bailli, plusieurs devises gravées sur des maisons du xvi<sup>e</sup> siècle; quelques *graffiti* tracés à la pointe du couteau ou de l'épée sur les murs du château; l'épitaphe du célèbre Ronsard, composée, en 1585, par Jean Hérouard, médecin du roi; les libéralités de M<sup>sr</sup> de Thémines, en 1780, pour obtenir que les

pauvres de l'hôpital ne fussent plus couchés plusieurs dans le même lit.

M. Germer Durand. Une épitaphe, datée de 1617, relevée dans l'église d'Albaron (Bouches-du-Rhône).

M. Goze. Excellentes notices, accompagnées d'armoiries peintes et d'estampages, sur les tombes en cuivre des deux illustres évêques qui ont construit la cathédrale d'Amiens, dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle; sur le monument de Jean de Hangest, prud'homme et vaillant aux armes, mort à Londres, où il était retenu comme otage du roi Jean, son souverain seigneur; sur les fondations de l'évêque Jean Avantage, qui avait été médecin, comme ses prédécesseurs Derolde au X<sup>e</sup> siècle, et Godefroy d'Eu au XIII<sup>e</sup>; sur les inscriptions explicatives de la légende de saint Firmin, sculptée à la clôture du chœur de la cathédrale d'Amiens; sur les stalles de la même église; sur le tombeau de marbre du cardinal Hémarde de Dénonville, décoré par son peuple du glorieux titre de *Bon Pasteur*; sur la sépulture du célèbre Hernandès Teillo de Porto Carrero, qui défendit Amiens pour les Espagnols contre Henri IV; enfin sur les modestes épitaphes de Gresset.

Les notices de M. Goze abondent en détails intéressants. Ainsi nous y lisons que l'évêque d'Amiens, Thibaud d'Heilly, mort en 1204, oncle du roi Philippe-Auguste, avait, dans l'église abbatiale de Saint-Martin-aux-Jumeaux, un tombeau de bronze porté par des lions, qui pesait 1350 livres; que les Célestins, devenus possesseurs de l'abbaye, cédèrent ce monument au sculpteur Blasset, en 1658, pour payement d'un maître-autel, à raison de 7 sous la livre, soit 472 livres 10 sous; et que cet artiste le revendit pour la fonte à un messager de Rouen. Les révolutionnaires n'ont pas montré plus de vandalisme.

M. Goze, qui aime les anecdotes, nous raconte que Gresset naquit à Amiens, dans la rue des Verts-Aulnois, en 1709, et qu'il mourut dans la même ville, en 1777, rue des Fossés-Saint-Merry. La maison natale, désignée par une inscription sur marbre, disparaîtra bientôt par suite de l'achèvement du nouvel hôtel de ville. Les Amiénois n'ont pas été ingrats envers leur célèbre compatriote. En 1785, ils mirent son éloge au concours. Bailly et Robespierre se rencontrèrent, pour la première fois, dans cette lutte littéraire.

Le premier obtint l'accessit ; l'autre n'eut rien. Gresset avait été inhumé au cimetière Saint-Denis, abandonné à l'époque de la Révolution. La ville d'Amiens fit transférer ses cendres et son épitaphe à la cathédrale en 1811. Un portrait peint par Nattier, un buste sculpté par Berruer, une statue de marbre exécutée récemment par M. de Forceville, complètent la série des honneurs rendus à la mémoire du poète.

M. Grésy. Épitaphe d'une famille de marchands, xv<sup>e</sup> siècle, découverte sur l'emplacement d'un ancien cimetière, à Brie-Comte-Robert.

M. Leclercq de La Prairie. Second rapport sur les cloches du département de l'Aisne, contenant quatorze inscriptions des quatre derniers siècles. On y lit quelques noms illustres dans l'histoire de l'Église de France.

M. de Longuemar. Notre zélé correspondant s'est empressé, d'après le désir exprimé par le Comité, de nous communiquer les copies de toutes les inscriptions qu'il a pu recueillir à Poitiers, à Loudun, à Oiron, à Châtellerault, à Lusignan, à Fontenay-le-Comte, etc. Nous en avons compté quatre-vingt-huit dans son dernier envoi, déduction faite des inscriptions qui revenaient de droit à M. Léon Renier. Les manuscrits historiques de dom Fonteneau, déposés à la Bibliothèque municipale de Poitiers, lui ont aussi fourni quelques monuments disparus dans la tourmente de 1793. La collection qu'il nous adresse aujourd'hui commence aux premiers temps chrétiens pour se prolonger jusque vers le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle. Les inscriptions des tombeaux de saint Maixant et de saint Léger, les textes bibliques du célèbre portail de Notre-Dame-la-Grande, les spirituelles devises gravées sur des maisons de la Renaissance, le vœu d'Anne d'Autriche pour la guérison de son fils, Louis XIV, en 1658, méritent d'être signalés dès à présent à l'attention du Comité. Deux inscriptions du xii<sup>e</sup> siècle nous conservent les noms des sculpteurs Guillaume et Audebert, qui ont décoré de leurs œuvres les portails des églises de Saint-Pompain et de Saint-Hilaire-du-Foussay.

M. le comte de Mellet. Vingt inscriptions, dont la plus ancienne

ne remonte pas au delà du xvi<sup>e</sup> siècle. Elles proviennent de plusieurs villes et bourgs du département de la Marne, Épernay, Cuys, Montmort, Sacy, Vertus et Villers-aux-Bois. Il y en a une qui mérite d'être citée en raison de la circonstance singulière qu'elle nous atteste. C'est l'épithaphe placée dans l'église de Montmort, au-dessus de la sépulture des entrailles de Françoise de Nargonne, décédée le 10 août 1713, veuve de Charles de Valois, duc d'Angoulême, fils légitimé de Charles IX. Cette princesse mourut ainsi cent trente-neuf ans après le roi son beau-père. Le duc d'Angoulême était né en 1573, un an avant la mort de son père ; il mourut âgé de soixante-dix-sept ans, et sa veuve lui survécut soixante-trois ans.

M. Nozot. Nous avons extrait vingt-deux inscriptions des notices que M. Nozot continue de nous adresser sur le département des Ardennes. Ce sont, pour la plupart, des épithaphes gravées sur des sépultures de personnages qui ont joué leur rôle dans l'histoire de leur province, pendant les deux derniers siècles. Nous y avons trouvé cependant un nom plus illustre, celui de Claude Renart de Fuchsamberg, seigneur d'Amblimont, chef d'escadre, qui, à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, soutenait vaillamment l'honneur du drapeau français contre les flottes de la Hollande.

La lecture de la notice sur la ville et l'abbaye de Mouzon nous a inspiré un vif intérêt. M. Nozot n'a pas manqué de nous adresser copie de la lettre remarquable écrite, le 18 février 1650, par le cardinal Mazarin aux Mouzonnais pour les féliciter de leur fidélité au service du roi. Les archives de la commune possèdent encore ce glorieux témoignage. Notre correspondant a recueilli bien d'autres faits dignes de mémoire. C'est ainsi qu'il nous apprend la résistance héroïque opposée, pendant plusieurs heures, à huit cents dragons impériaux, le 25 août 1711, par un sergent français qui était chargé, avec six soldats, de la garde du pont de Blagny. L'ennemi ne se rendit maître du passage qu'après la mort du sergent et de trois de ses hommes.

M. Oudet. Épithaphe, retrouvée en 1864, du fils de Christophe, baron de Walkenstein, maréchal héréditaire et maître d'hôtel de l'archiduc Ferdinand. Le jeune homme mourut en 1586, à Saint-Mihiel, où son cercueil de plomb fut posé verticalement dans un mur de l'église Saint-Étienne.

M. Quantin. La persévérance de M. Quantin dans ses excursions pédestres à travers le département de l'Yonne n'a pas produit moins de trente-quatre inscriptions, qui appartiennent, pour plus d'un tiers, aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. La plupart de celles-ci sont gravées sur des dalles d'un beau dessin, enrichies de personnages et d'ornements d'architecture. Nous avons surtout remarqué celle de deux enfants, le frère et la sœur, inhumés en 1300, dans l'église de Granges-le-Bocage, et la tombe à trois figures de la famille de Clugny, relevée aujourd'hui contre le mur septentrional de la magnifique église de Vézelay.

Les estampages que M. Quantin se procure au prix de tant de recherches et de fatigues nous arrivent, par malheur, dans un état qui en compromet singulièrement la durée. Il faudrait d'abord les exécuter à la mine de plomb, sur papier non collé, comme nous l'avons déjà dit au commencement de ce rapport, puis les rouler autour d'une canne, en évitant soigneusement les plis, qui finissent presque toujours par occasionner des déchirements.

M. Révoil. Cette fois, M. Révoil a pris pour objet de ses explorations l'île Saint-Honorat de Lérins, un des sanctuaires les plus antiques et les plus illustres du monde chrétien. Nous mentionnerons seulement pour mémoire cinq inscriptions romaines, qui sont du ressort de M. Léon Renier. Notre part se compose de neuf monuments des XI<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Le cloître est un des plus curieux qui nous restent. On y lit, en lettres enclavées du XI<sup>e</sup> siècle, sur la piscine où les religieux se lavaient les mains avant d'entrer au réfectoire :

*Christe, tua dextra, que mundat et intus et extra,  
Interiori munda mundare quod hec nequid unda.*

Le Comité apprendra avec satisfaction que le Ministre des beaux-arts, sur la proposition de la Commission des monuments historiques, vient d'allouer quelques fonds pour empêcher la ruine complète de l'abbaye et du château de Saint-Honorat. Le bon emploi du crédit accordé nous est garanti; c'est à M. Révoil qu'il se trouve confié. Rachetée par le diocèse de Fréjus, l'île de Lérins a été mise à la disposition d'une communauté à la fois agricole et religieuse. Les nouveaux habitants de ce lieu vénérable ont formé, dans une chapelle de la principale église, un musée de tous les objets pré-

cieux qui se rencontrent à chaque pas ; nous n'avons qu'à les en féliciter ; mais nous exprimerons, en même temps, nos regrets sur la mutilation de quelques petits oratoires que les moines avaient construits, à une époque très-reculée, sur divers points de l'île, et qui sont affectés à des usages profanes.

M. Tournal. Le sol de Narbonne est inépuisable en monuments. Tandis que, d'un côté, on exhumait de l'ancienne église des Cordeliers une épitaphe élégamment sculptée, en marbre, des premières années du xvii<sup>e</sup> siècle ; de l'autre, on découvrait, dans la cour d'une maison, une inscription, du vi<sup>e</sup> siècle environ, malheureusement incomplète, consacrée à la mémoire d'une jeune chrétienne nommée Festa, enlevée à la fleur de l'âge, trois ans après son mariage.

Ter rosa vix fuerat, ter spicæ et pampinus, ex quo  
Tradita Gregorio Festa jaces tumulo.  
Anni, vota simul, heheu ! quam parva fuerunt !  
Heu quam vita brevis, quam breve conjugium !

A l'envoi des estampages de ces deux monuments, M. Tournal a joint une lettre d'un intérêt extrême sur les accroissements du Musée de Narbonne, sur les découvertes les plus récentes et sur le projet de démolition de l'enceinte fortifiée construite, comme on le sait, aux dépens des monuments antiques. Nous demanderons l'insertion de cette lettre dans la *Revue*.

M. l'abbé Trey-Signalès. Dix estampages d'inscriptions de Saint-Bertrand-de-Comminges, dont M. l'abbé Barbier de Montault nous avait adressé précédemment les copies annotées, et dont nous avons déjà rendu compte au Comité.

Nous avons réservé pour la fin la mention des inscriptions qui peuvent intéresser notre histoire, recueillies à Rome par M. l'abbé de Montault. Trois appartiennent à l'antiquité ; elles portent les noms d'un préfet de la province narbonnaise, d'un légionnaire de la même province, et d'un Gaulois mort à Rome. Six autres rentrent dans nos attributions. La plus importante est un long texte latin du xi<sup>e</sup> siècle, qui relate la délivrance de Rome par Charlemagne, la fondation de l'église de Saint-Michel *in borgo* sur le lieu de sé-

pulture de plusieurs guerriers morts en combattant les Sarrasins, et d'autres circonstances plus ou moins authentiques.

Le Comité avait aussi renvoyé à notre examen une notice de M. Jacquemin sur l'épithaphe de Geoffroi I<sup>er</sup>, comte de Provence, donnée, comme nous l'avons dit dans un rapport précédent, au Musée d'Arles, par M. Révoil, et un mémoire de M. de Sourdeval sur le costume de guerre des chevaliers au XIII<sup>e</sup> siècle. Nous proposerons d'admettre dans la *Revue* la note de M. Jacquemin, comme contenant des détails curieux sur l'ouverture du tombeau du comte Geoffroi, en 1771. Quant au mémoire de M. de Sourdeval, nous nous contenterons de remercier l'auteur du soin qu'il a mis à décrire toutes les pièces de l'armure des contemporains de saint Louis. Ce travail, qui s'est développé au point de former un mémoire important, fut entrepris à l'occasion de la statue de Jean II d'Alluye, autrefois posée sur un tombeau, dans le cloître de la Clarté-Dieu, en Touraine, aujourd'hui conservée dans l'orangerie du château d'Haudebert, à peu de distance de l'ancienne abbaye. Jean d'Alluye, un des fondateurs du monastère, fit le voyage de Terre-Sainte, après 1240; il mourut en 1248. Un fragment de la vraie croix, qu'il avait rapporté pour l'abbaye de la Boissière, est aujourd'hui en la possession de l'Hôtel-Dieu de Baugé.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

---

*Note sur quelques fragments de poteries incrustées et vernies trouvés à Rouen par M. Thaurin.*

Les fragments de poteries que M. Thaurin, de Rouen, annonçait, dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, être de même nature que les faïences dites de *Henri II*<sup>1</sup>, dont Oiron semble être le lieu de fabrication, sont au nombre de quatre. Trouvés sur quatre points différents dans les fouilles que les grands travaux qui ont transformé toute une partie de la ville de Rouen ont nécessitées, ils appartiennent tous au même centre industriel.

Ce sont des fragments de plats de diamètres différents, en terre

<sup>1</sup> Voir le Rapport de M. P. Lacroix sur les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années du *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, lu dans la séance du 19 juin 1865, n<sup>o</sup> 25.

blanche, assez compacte, semée de quelques petits trous, happant fortement à la langue. Leur épaisseur varie de 8 à 9 millimètres, et est même de 13 millimètres dans les parties anguleuses, comme à la jonction du bord avec le marly.

Le décor est formé de terre rouge incrustée dans des cavités obtenues par la pression de matrices, probablement en bois dur, imprimées fortement dans la pâte blanche de la pièce. Ces matrices consistent principalement en petits balustres qui forment une ou deux zones sur le bord; en fleurs de lys; en sections d'arc; en fleurs dont les éléments sont nettement détachés les uns des autres, et qui sont dentelés comme ceux de l'œillet ou du bluet; en rosaces.

Après leur impression sur la pièce, celle-ci a dû être couverte de terre rouge, qui s'est déposée sur toute la surface et que l'on a enlevée au tour, ne laissant que celle qui avait pénétré dans les empreintes. Ainsi s'explique l'altération de quelques-uns des éléments de l'ornementation, qui n'existent qu'en partie. Puis le tout a été recouvert d'une glaçure au plomb, incolore, ou plutôt jaune paille, pour aviver les couleurs. Le revers n'est point glacé. Un des fragments montre des traces de vernis vert au cuivre, qui provient d'une pièce couverte de cette espèce de glaçure, très-ordinaire au xv<sup>e</sup> siècle, qui lui était juxtaposée dans le four.

L'analyse de la terre, que nous avons confiée à M. Salvétat, chef des travaux chimiques à la manufacture de Sèvres, nous dira si cette terre est de même composition que celle des pavés de la collégiale d'Oiron, laquelle est kaolinique, ainsi que celle des faïences dites *de Henri II*.

Mais, quel que soit le résultat de l'analyse, les fragments recueillis à Rouen par M. Thaurin n'appartiennent point à la même fabrication que les faïences que se disputent les amateurs. Ils leur sont antérieurs, à notre avis, et nous semblent appartenir, soit au xv<sup>e</sup> siècle, soit au commencement du xvi<sup>e</sup>. Ils sont précieux en ce sens qu'ils complètent ce que nous savions de la fabrication des pavés incrustés et vernis qui étaient en usage depuis le xii<sup>e</sup> siècle. La vaisselle incrustée à laquelle ils appartiennent comble une lacune entre ces pavages et les faïences dites *de Henri II*, dans la fabrication desquelles on n'a fait ainsi que suivre, en les perfectionnant, des procédés connus déjà.

Nous devons maintenant dire un mot du jeton de Claude Gouffier, qui a été trouvé avec l'un des fragments recueillis par M. Thaurin.

Ce jeton et ce fragment, absolument semblable aux trois autres recueillis par M. Thaurin dans les déblais de fouilles exécutées dans d'autres quartiers de Rouen, et à d'autres identiques et de même provenance qui appartiennent au musée d'antiquités du département, ont été trouvés, en 1855, dans un caveau voûté qui était situé dans l'enclave Saint-Louis, place de la Rouge-Mare, aujourd'hui occupée par la caserne de gendarmerie. Ils étaient accompagnés d'une foule de fragments de poteries appartenant à tous les siècles du moyen âge, d'os d'animaux de boucherie, d'un crâne de levrier, de cornes de cerf, etc.

Ce jeton, trouvé en telle compagnie, ne peut pas plus se rapporter au fragment de vaisselle incrustée qu'aux fragments de poteries non vernies et ornées de pastillages qui apparaissent dès le <sup>xii</sup> siècle. Suivant nous, il ne prouve rien.

Les autres fragments ont été trouvés : l'un en 1863, dans la rue de l'Hôtel-de-Ville (rue nouvelle), à son croisement avec l'ancienne rue Dinanderie; les deux autres en 1864, le long du percement de la rue de l'Impératrice : le premier, près de la rue aux Ours; le second sur l'emplacement de l'hôtel de la poste actuelle, à 400 mètres plus loin environ.

Ces faits prouvent l'abondance de ces poteries incrustées à Rouen au <sup>xv</sup> siècle, lesquelles nous semblent devoir appartenir à la céramique normande, et peut-être rouennaise, dont M. Thaurin a su recueillir, avec un zèle intelligent, une nombreuse collection, qui va depuis l'époque gauloise jusqu'au <sup>xvii</sup> siècle, en compagnie d'une foule de débris, en fer, en bronze, en os, en corne de cerf, en verre, en marbre et en stuc, qui appartiennent à toutes les époques historiques.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

## BIBLIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE ET ALGÉRIENNE.

---

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

---

*Société des beaux-arts de Caen. — Bulletin, III<sup>e</sup> volume, 3<sup>e</sup> cahier.*  
Caen, juin 1865, gr. in-8°.

Un manuscrit du duc d'Harcourt sur l'art d'embellir et de décorer les jardins, par M. Hippeau. 16 pages.

Application de l'électricité aux grandes orgues, par M. Peschard. 25 pages.

Monanteuil, dessinateur et peintre, par M. Léon de La Sicotière. 23 pages.

Poésies de Claude de Morenne, évêque de Sées, par M. Hippeau. 3 pages.

Liste des artistes normands qui ont été admis à l'exposition du mois de mai 1864. 12 pages.

Festival de l'association des sociétés musicales du Calvados. 9 pages.

---

*Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch.*  
— *Bulletin, t. II, 1861.* Paris et Auch, gr. in-8°.

Géographie d'Aquitaine, par M. J. F. Bladé. 33 pages.

Eustache de Beaumarchès et son époque, par M. l'abbé P. Larroque. 3 articles.

Encore Lecture, par M. Ferdinand Cassassoles. 6 pages.

Le tombeau de sainte Quitterie, par M. l'abbé Pedegert. 14 pages.

Vocabulaire d'archéologie chrétienne, par M. l'abbé F. Canéto. 4 articles.

M<sup>re</sup> de Salinis, par M. l'abbé F. Canéto. 63 pages.

L'abbé Monlezun et son histoire de la Gascogne, par M. l'abbé F. E. Sabinati. 39 pages.

Histoire sacrée de l'Aquitaine, par M. Léon d'Ordac. 17 pages.

Procès-verbal de l'état des églises du diocèse d'Aire au xvi<sup>e</sup> siècle. 27 pages.

Les derniers moments de M<sup>sr</sup> de La Croix, par M. le vicaire général G. Darré. 16 pages.

Les Wisigoths jusqu'à l'époque d'Alaric I<sup>er</sup>, par M. J. F. Bladé. 23 pages.

Numismatique française : des insignes et des légendes monétaires, par M. l'abbé F. Canéto. 13 pages.

Vitraux posés dans la chapelle de Notre-Dame à Saint-Pierre de Condom, par M. Joseph Lassalle. 16 pages.

M<sup>me</sup> de Cassand, par M. Prosper Barateau. 14 pages.

Les sources de l'histoire de la Gascogne, par M. J. F. Bladé. 20 pages.

Les neuf peuples principaux et les douze cités de l'Aquitaine novempoulaine, par M. le baron Chaudruc de Crazannes. 21 pages.

Les monuments de Tarn, par M. L. P. Laplace. 33 pages.

Correspondance inédite de M<sup>sr</sup> de Gain-Montagnac. 16 pages.

Esquisse d'une histoire littéraire de la Gascogne pendant la Renaissance, par M. Léonce Couture. 39 pages.

La signature d'un sculpteur du xvi<sup>e</sup> siècle, par M. l'abbé F. Canéto. 3 pages.

Translation et déposition du cœur de M<sup>sr</sup> de La Croix dans la cathédrale d'Auch, par M. l'abbé Fauqué. 24 pages.

La cathédrale d'Auch et la chapelle dans laquelle est déposé le cœur de M<sup>sr</sup> de La Croix, par M. l'abbé F. Canéto. 26 pages.

Recherches historiques sur l'art musical religieux dans la province ecclésiastique d'Auch, par M. Aloys Kunc. 15 pages.

Correspondance historique : Lettres de Catherine de Bourbon; Jacques de Caumont; Jean de Podenas; la reine mère; Louis XIII; le cardinal de Richelieu; Alphonse, comte de Poitiers; Henri III, roi de Navarre; Henri III, roi de France; Catherine de Médicis, et du maréchal de Biron.

*Brevis instrumentorum series*; pièces justificatives et documents inédits ou peu répandus :

Délibération du Conseil municipal de Mirande concernant le serment de fidélité (1594).

Lettre d'Ossat à M. de Villeroy (1595).

Entrée du prince de Condé à Condom, en 1611.

Ordonnance de sépulture en l'église de Reisle (1623).

Essai d'éducation du ver à soie au xviii<sup>e</sup> siècle et de nos jours.

De l'église de Beaumarchès (document de 1502).

Estat des fraiz faits et fourniz par Pierre de Locgratz pour les funérailles de feu le cappitaine Gourgues et autres affaires (1593).

Peste du xvi<sup>e</sup> siècle.

Un certificat d'authenticité relatif aux cartulaires de l'église d'Auch, de l'abbaye de Berdones et de l'abbaye de Gimont (1784).

---

*Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch.*  
(Suite.) — *Revue de Gascogne* (continuation du *Bulletin*), t. VI,  
1865<sup>1</sup>, gr. in-8°.

Deux inscriptions inédites des Auscii, par M. Edward Barry. 4 pages.

François de Noailles, évêque de Dax, par M. Philippe Tamizey de Larroque. 17 pages.

A propos de l'essai sur la géographie ancienne du département des Landes, de M. H. Tartière, par M. J. F. Bladé. 16 pages.

Les institutions religieuses d'Aubiet, 2<sup>e</sup> article, par M. l'abbé R. Dubord. 17 pages.

Étude historique sur la charité dans le Bigorre, par M. F. Couaraze de Laa. 15 pages.

Le diocèse de Bayonne pendant le xviii<sup>e</sup> siècle, par M. Léonce Couture. 18 pages.

Lettres inédites de François de Noailles, évêque de Dax (xvi<sup>e</sup> siècle), publiées par M. Ph. Tamizey de Larroque. 54 pages.

M<sup>sr</sup> Gerbet et la presse catholique (notice biographique), par M. l'abbé C. de Ladoue. 19 pages.

Saint Hubert, sa légende, son siècle et les monuments relatifs à son culte, par M. l'abbé F. Canéto. 80 pages.

Notice biographique sur M<sup>sr</sup> Savy, ancien évêque d'Aire, par M. l'abbé Sébie. 25 pages.

Le cardinal Arnaud d'Aux, par M. P. Larroque. 12 pages.

La seigneurie et la commune d'Aubiet, par M. l'abbé R. Dubord. 29 pages.

Le château de Mauvezin, en Bigorre, et sa devise murale au xiv<sup>e</sup> siècle, par M. l'abbé F. Canéto. 7 pages.

Lettre de l'évêque de Lombez, P. de Laucrau, à Henri IV (xvi<sup>e</sup> siècle), publiée par M. Ph. Tamizey de Larroque. — Document inédit relatif à la démolition du château de Mauléon de Soule, en 1642, publié par le même. En tout, 3 pages.

La nouvelle édition de Monluc, article par M. Léonce Couture. 11 pages.

Le gallicanisme à Marmande, par M. J. F. Bladé. 9 pages.

Trois lettres inédites de l'abbé de Foulhiac à Baluze. 7 pages.

Monuments de l'âge de pierre et de la période gallo-romaine dans la

<sup>1</sup> Nous publierons ultérieurement la bibliographie des tomes III, IV et V.

vallée du Gers; lettre à M. l'abbé Canéto, par M. Ed. Bischoff. — Réponse de M. Canéto. En tout, 8 pages et planches.

Vies des poètes gascons, par Guillaume Colletet, de l'Académie française. Notice par M. Ph. Tamizey de Larroque. 24 pages.

La ville d'Auch, *Augusta Auscorum*, poème latin du P. Jean-Henri Aubery, jésuite, traduit en français, par M. L. C. (Léonce Couture?). 15 pages.

Vies des poètes gascons, par Guillaume Colletet, publiées avec notes, par M. Ph. Tamizey de Larroque. 38 pages.

Aubiet pendant les guerres de religion, par M. R. Dubord. 13 pages.

Lettre au Directeur de la *Revue de Gascogne* sur l'article intitulé *Le gallicanisme à Marmande*, par M. L. Daubas. — Réplique de M. Bladé. — Observations de M. Léonce Couture, rédacteur en chef. En tout, 25 pages.

L'apostolat de saint Martial et de sainte Véronique, par M. l'abbé de Ladoue. 10 pages.

Inscription romaine trouvée à Auch, par M. Ed. Bischoff. 9 pages, avec planches.

---

*Académie des sciences et lettres de Montpellier.* — *Mémoires de la section des lettres*, t. III, 4<sup>e</sup> fascicule, année 1863, in-4<sup>o</sup>.

Recherches sur les origines étymologiques de l'idiome catalan, par M. Cambouliu. 18 pages.

Les professeurs de droit civil et canonique de la Faculté de Montpellier (1510-1789), par M. Faucillon. 74 pages.

Les commencements du règne de Louis XIV et la Fronde à Montpellier, par M. Germain. 24 pages.

Relation inédite concernant le complot de Nîmes et de Montpellier, en 1705, publiée avec une notice par M. Germain. 6 pages.

---

• *Académie des sciences et lettres de Montpellier.* (Suite.) — *Mémoires de la section des lettres*, t. IV, 1<sup>er</sup> fascicule, année 1864.

Recherches sur les origines étymologiques de l'idiome catalan, par M. Cambouliu (2<sup>e</sup> mémoire). 12 pages.

Pline le Jeune, sa vie et ses œuvres; étude sur l'antiquité romaine au siècle de Trajan, par M. J. Grasset. 114 pages.

*Société académique de Maine-et-Loire, à Angers. — Mémoires, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> volume. Angers, 1864, in-8°.*

L'oratoire et le cartésianisme en Anjou, par M. le docteur Dumont. 206 pages.

L'homme, par M. le docteur T. Ridard (4<sup>e</sup> étude). 25 pages.

Les fédéralistes de Maine-et-Loire en 1793, par M. Victorin Larevel-lière. 26 pages.

Si j'étais roi! par M. le docteur Ridard. 6 pages.

---

*Comité flamand de France, à Lille et à Dunkerque. — Bulletin, t. II, n<sup>os</sup> 13 à 18, année 1862, in-8°.*

Un concours de rhétorique dans un village flamand de France, par M. Victor Derode. 14 pages.

Note sur la présence des gueux à Boescepe, par M. A. Ricour. 3 pages.

Curés de Pitgam, par M. C. David. 2 pages.

La briqueterie flamande, par M. J. J. Carlier. 7 pages.

Lettre sur le Hoop, par M. Courtois. 5 pages.

Le sanctuaire de Notre-Dame-de-la-Visitation, à Bollezeele, par le R. P. Vitse. 3 pages.

Institution d'une chapelle dans l'église paroissiale de Bourbourg, par Robert de Fiennes, connétable de France, document communiqué par M. E. de Coussemaker. 3 pages.

Un mot sur ce que la *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*<sup>1</sup> contient au point de vue des Flamands de France, par M. A. Bonvarlet. 15 pages.

L'œuvre des Flamands de Paris. 2 pages.

Analectes historiques sur la Flandre maritime. par M. E. de Coussemaker. 3 pages.

États généraux de 1789; procès-verbaux constatant l'élection des députés et la rédaction des cahiers de doléances par les trois ordres de la Flandre maritime, communiqués par M. E. de Coussemaker. 8 pages.

Compte rendu du septième congrès de linguistique et de littérature, tenu à Bruges en septembre 1862, par M. J. J. Carlier. 31 pages.

<sup>1</sup> Publiée par la Société d'émulation de Bruges.

*Comité flamand de France, à Lille et à Dunkerque. (Suite.) — Bulletin,*  
t. III, n<sup>os</sup> 1 à 6, année 1866.

Les poètes flamands de la décadence : Nicolas Posture, par M. l'abbé D. Carnel. 7 pages.

D'un soldat du guet qui avait féru un Flamand, à Senlis, en 1383, par M. J. J. Carlier. 4 pages.

Pierre Pintaflour, évêque de Tournay, et Jean Waels, de la Compagnie de Jésus, par le R. P. Possoz. 7 pages.

Extrait du *Nederlandschen Spectator*, n<sup>o</sup> du 15 février 1862, traduction de M. l'abbé Becuwe. 2 pages.

Note sur les Vierschaers de la châtellenie de Cassel, par M. C. David. 3 pages.

Notice nécrologique sur C. Thelu, archiviste du Comité flamand, par M. J. J. Carlier. 4 pages.

Note sur une gravure du xvii<sup>e</sup> siècle, par M. R. de Bertrand. 3 pages.

Les artistes flamands au salon de peinture de 1863, par M. J. J. Carlier. 2 pages.

Bibliographie flamande, par M. l'abbé Becuwe. 4 pages.

Notice sur un scel des seigneurs de Millam et de Seneghem, par M. A. Bonvarlet. 5 pages.

Pèlerinage de Saint-Folkin à Ekelsbeke. 1 page et 1 planche.

Notes sur l'ancien diocèse d'Ypres, par M. l'abbé D. Carnel. 9 pages.

Analogies de la langue quichée et du flamand, par M. V. Derode. 4 pages.

Documents autographes : Quittance d'un bourreau de Dunkerque, par M. J. J. Carlier. 4 pages.

Remi Diutius, second évêque de Bruges, par le R. P. Possoz. 3 pages.

Analectes historiques sur la Flandre maritime, par M. E. de Coussemaker. 5 pages.

Note recueillie aux archives du royaume, à Bruxelles, par M. E. Van der Straeten. 1 page.

Sur les archives d'Hondschoote, par M. R. de Bertrand. 2 pages.

Notice sur les ouvrages de P. J. Thiry, par M. A. Ricour. 11 pages.

Notes sur l'église d'Hondschoote, par M. Alfred Dezetter. 6 pages, avec une planche lithographiée.

---

*Comité flamand de France, à Lille et à Dunkerque. (Suite.) — Bulletin,*  
t. III, n<sup>os</sup> 7 à 12, année 1864.

La procession à Dunkerque, par M. V. Derode. 3 pages.

Notes sur l'ancien diocèse d'Ypres, par M. l'abbé D. Carnel (suite et fin). 6 pages.

Nécrologie : M. R. de Bertrand, par M. Bonvarlet. 3 pages.

Note sur des verrières des églises de la Flandre maritime, par M. E. de Coussemaker. 9 pages.

Revue du mouvement flamand, par M. l'abbé D. Carnel. 4 pages.

Notice sur les auteurs de l'ancien jubé de l'église de Saint-Jean-Baptiste à Bourbourg, par M. le chevalier Léon de Burbure. 10 pages.

Note sur des verrières des églises de la Flandre maritime, par M. E. de Coussemaker (suite). 4 pages.

Un imprimé d'invitation à prier pour un condamné à mort, par M. J. J. Carlier. 5 pages.

Note à propos d'une gravure concernant le monastère du Préavin, par M. A. Bonvarlet. 3 pages et 1 planche.

Revue du mouvement flamand, par M. l'abbé D. Carnel. 4 pages.

Notes sur d'anciens registres et archives de la tour et de la ville de Cassel, par M. le docteur de Smyttère. 14 pages.

Notes sur les sociétés de rhétorique de la Flandre maritime, par M. Van der Straeten. 2 pages.

Revue du mouvement flamand, par M. l'abbé D. Carnel. 8 pages.

Liste des gravures concernant la Flandre maritime, que l'on peut se procurer au musée de chalcographie du Louvre. 2 pages.

Notes pour servir à l'histoire des maisons religieuses ou hospitalières et des églises de la Flandre maritime, par M. A. Bonvarlet. 21 pages.

Pèlerinage de Saint-Corneille à Hazebrouck. 1 page et 1 planche.

Notice sur la seigneurie de Couthof, par M. Hémart de Neufiré. 3 pages.

Note sur Couthof, par M. A. Bonvarlet. 5 pages.

Octrois de 1587 et 1653 en faveur de la ville d'Hazebrouck. 4 pages.

Transport de la ville de Bourbourg au roi de France, en 1383. 1 page.

Revue du mouvement flamand, par M. l'abbé D. Carnel. 4 pages.

La ville de Bergues, port de mer, par M. G. de La Roière. 17 pages.

Gilles de Brecht, bel langagier en françois et en flamand. 4 pages.

Lettre de rémission en faveur de Francequin Van Bierst. 2 pages.

Revue du mouvement flamand, par M. l'abbé D. Carnel. 4 pages.

---

*Comité flamand de France, à Lille et à Dunkerque. (Suite.) — Bulletin,*  
t. III, n<sup>os</sup> 13 et 14, janvier à avril 1865.

Deux rectifications aux *Opera diplomatica* de Miræus, par M. J. J. Carlier. 6 pages.

Notes sur quelques tableaux de l'église de Bollezeele, par le R. P. Vitse. 3 pages.

Curés du doyenné de Bailleul, diocèse d'Ypres, notes communiquées par M. David. 11 pages.

Revue du mouvement flamand, par M. l'abbé D. Carnel. 3 pages.

Curés du doyenné de Bailleul, par M. C. David (suite). 10 pages.

Documents relatifs à la ville de Bergues, communiqués par M. E. de Coussemaker. 5 pages.

Notes recueillies par M. J. J. Carlier. 8 pages.

Revue du mouvement flamand, par M. l'abbé D. Carnel. 3 pages.

---

*Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, à Melun. — Bulletin, 2<sup>e</sup> année. Meaux, 1865, in-8°.*

Compte rendu des travaux de la Société, par M. Lhuillier. 6 pages.

La pierre à cent têtes du bois de Montaignillon, par M. l'abbé Puyo. 12 pages.

Les reliques de l'église Saint-Étienne de Brie-Comte-Robert, par M. Le-maire. 8 pages.

Sur l'étymologie du nom de *Montereau*, par M. P. Quesvers. 4 pages.

Une fête officielle à Melun sous Louis XV, par M. Leroy. 10 pages.

Le menhir de Saint-Brice, près Provins, par M. Victor Plessier. 10 pages.

Érection de la paroisse Saint-Louis à Fontainebleau, lettre inédite de Louis XIV. 8 pages.

Note au sujet d'une lettre autographe de Colbert, par M. Sollier. 4 pages.

Excursion aux ruines du château de Boissy et à l'église de Forfry, par M. A. Carro. 4 pages.

Notice sur Daniel Giltard, architecte du temps de Louis XIV, par M. A. Taillandier. 10 pages.

La tour du bourreau, à Provins, par M. Michelin. 20 pages.

Note sur une médaille rencontrée à Provins, par M. le vicomte de Ponton d'Amécourt. 10 pages.

Rapport sur les fouilles de Melun, par M. Leroy. 30 pages.

Notice sur les monuments dits *druidiques* et les sépultures de Maintenon, par M. Leguay. 18 pages.

Du mariage en Algérie et de son influence sur la colonisation, par M. A. Tabouret. 14 pages.

Étude sur la *Bible de l'humanité*, par M. Maxime Beauvilliers. 8 pages.

Un souvenir de l'Amérique du Sud, par M. Étienne David. 6 pages.

Fables par M. Labiche. 6 pages.

*Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres, à Niort. — Mémoires, 2<sup>e</sup> série, t. III, 1863, in-8°.*

Le volume est rempli par l'ouvrage intitulé :

*Chants et chansons populaires des provinces de l'Ouest, Poitou, Saintonge, Aunis et Angoumois, avec les airs originaux, recueillis et annotés par Jérôme Bujeaud. Tome I, Niort, 1865. 332 pages.*

---

*Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers. — Mémoires, t. XXVIII, année 1863 (publié en 1864), in-8°.*

Rapport sur les travaux de la Société, par M. Ménard, secrétaire. 16 pages.  
Épigraphie du haut Poitou, par M. de Longuemar. 357 pages, avec planches.

Notice descriptive de la chapelle de Notre-Dame-du-Salut, connue sous le nom de *chapelle de Saint-Gelais*, à Angoulême, par M. Alphonse Terneau de Rochebrune. 16 pages, avec planches.

Notices biographiques sur deux membres de la famille Le François des Courtis, par M. Jules de La Marsonnière. 48 pages.

---

*Société d'études d'Avallon. — Bulletin, 5<sup>e</sup> année, 1863.*

Avallon, 1864, in-8°.

Recherches sur l'origine de quelques noms de localités dans les environs de Santigny, par M. Ch. Goureau. 19 pages.

Naissance et fondation de l'église collégiale d'Avallon, par M. Forestier. 22 pages.

Statue à ériger au maréchal Davout, documents divers. 28 pages.

Le château de Chastellux, par M. le comte de Chastellux. 11 pages.

Notice historique sur la commune de Saint-Germain-des-Champs, par M. l'abbé Henry. 24 pages.

Quelques mots sur une statuette et une médaille trouvées à Avallon, par M. Bardin. 7 pages.

Mouvement du médaillier d'Avallon, par M. Bardin. 14 pages.

---

*Société historique algérienne, à Alger. — Revue Africaine, journal des travaux de la Société, 8<sup>e</sup> année, n<sup>os</sup> 43, 46 et 48<sup>1</sup>, in-8<sup>o</sup>.*

N<sup>o</sup> 43, janvier 1864 :

Notice sur les dignités romaines en Afrique, par M. E. Bache (10<sup>e</sup> article).  
11 pages.

Reprise d'Oran par les Espagnols, en 1732, par M. A. Berbrugger.  
17 pages.

Les édifices religieux de l'ancien Alger, par M. Albert Devoulx. 16 pages.

La colonie nervingienne Auguste Martiale des vétérans de Sétif, par M. A. Berbrugger. 5 pages.

Inscriptions de Sétif, par M. Fourtier. 4 pages.

Ethnographie de l'Afrique septentrionale au temps de Mahomet, par M. H. Tauxier. 18 pages.

Chronique archéologique.

N<sup>o</sup> 46, juillet 1864 :

Notice sur les dignités romaines en Afrique, par M. E. Bache (12<sup>e</sup> article).  
14 pages.

Expédition d'Oreilly contre Alger, en 1775, d'après la tradition textuelle de son manuscrit, par M. Mazarredo. 12 pages.

Épigraphie numidique, par M. A. Berbrugger (3<sup>e</sup> article). 18 pages.

Un scribe de la liburne Auguste, par MM. L. Renier et A. Berbrugger.  
5 pages.

El-Hadj Pacha (1545), par M. A. Devoulx. 9 pages.

Captif et patronne à Alger, en 1640, par M. A. Berbrugger. 14 pages.  
Chronique.

N<sup>o</sup> 48, novembre 1864 :

Notice sur les dignités romaines en Afrique, par M. E. Bache (15<sup>e</sup> article).  
7 pages.

Traduction de documents sur l'expédition du comte O' Reilly, par M. Berbrugger. 13 pages.

Miliana, par MM. le docteur Lebrun, de Caussade. Berbrugger, etc.  
14 pages.

Siège d'Aïn-Madi, par M. L. Arnaud (2<sup>e</sup> et dernier article). 19 pages.

Ruine du marabout de Sidi Abd el-Kader (Affreville), par M. Berbrugger.

11 pages.

Chronique.

<sup>1</sup> Les autres livraisons de ce volume ne sont pas parvenues à la bibliothèque des Sociétés savantes.

*Société historique algérienne, à Alger. (Suite.) — Revue Africaine, journal des travaux de la Société, 9<sup>e</sup> année, n<sup>os</sup> 49, 50, 51, 52 et 54, in-4<sup>o</sup>.*

N<sup>o</sup> 49, janvier 1865 :

Notice sur les dignités romaines en Afrique, par M. E. Bache (16<sup>e</sup> article).

17 pages.

Expédition du comte O' Reilly contre Alger, en 1775, relation confidentielle du général don Félix Geronimo Buch. 5 pages.

Miliana, par MM. le docteur Lebrun, de Caussade, Berbrugger, etc.

13 pages.

Les consuls d'Alger pendant la conquête de 1830, par M. Berbrugger.

4 pages.

Chronique.

N<sup>o</sup> 50, mars 1865 :

Notice sur les dignités romaines en Afrique, par M. E. Bache (17<sup>e</sup> article).

13 pages.

Expédition du comte O' Reilly contre Alger, en 1775, traduction de la relation du maréchal de camp don Diego de Brias, par M. A. Berbrugger.

15 pages.

Miliana, par MM. le docteur Lebrun, de Caussade, Berbrugger, etc.

13 pages.

Épitaphe d'Ouzoum-Hassan, le conquérant d'Oran, en 1708, par M. A. Berbrugger. 4 pages.

Un exploit des Algériens, en 1802, par M. A. Devoulx. 5 pages.

Notice sur les ruines romaines de l'Oued-Chair, par M. le docteur Rebond. 14 pages.

Chronique.

N<sup>o</sup> 51, mai 1865 :

Notice sur les dignités romaines en Afrique, par M. E. Bache (18<sup>e</sup> article).

13 pages.

Notice sur les ruines romaines de l'Oued-Chair, inscriptions par MM. le docteur Rebond et A. Berbrugger. 6 pages.

Deuxième récit indigène de l'expédition du comte O' Reilly contre Alger, en 1775, par M. L. Féraud. 13 pages.

Situation religieuse et politique de la Mauritanie lors de la grande révolte berbère, à la fin du III<sup>e</sup> siècle, par M. A. Berbrugger. 9 pages.

Le fort de Cherchel, par M. A. Berbrugger. 5 pages.

Le dieu Manu Draconis, par M. A. Berbrugger. 5 pages.

Chronique.

N° 52, juillet 1865 :

Notice sur les dignités romaines en Afrique, par M. E. Bache (19<sup>e</sup> article).  
10 pages.

Mers el-Kebir, traduction de Suarez, par M. A. Berbrugger. 17 pages.

Épigraphie numidique d'après les matériaux adressés par M. le docteur Rebond, article de M. A. Berbrugger. 12 pages.

Notices sur l'histoire et l'administration du beylik de Titeri, par MM. Federmann et Aucapitaine. 23 pages.

Expédition de O' Reilly, en 1775, partie légendaire, traduction par M. Féraud. — Note de la rédaction à ce sujet. 4 pages.

Épigraphie d'Auzia (Aumale), par M. Berbrugger. 9 pages.  
Chronique.

N° 54, novembre 1865 :

Notice sur les dignités romaines en Afrique, par M. E. Bache (21<sup>e</sup> article).  
9 pages.

Mers el-Kebir, traduction de Suarez, par M. Berbrugger (3<sup>e</sup> article).  
20 pages.

Étude critique sur la géographie comparée et la géographie positive de la guerre d'Afrique de Jules César, par M. O. Mac Carthy (1<sup>re</sup> partie).  
13 pages.

Les édifices religieux de l'ancien Alger, par M. Albert Devoux (6<sup>e</sup> article). 15 pages.

Ethnographie de l'Afrique septentrionale au temps de Mahomet, par M. H. Tauxier (3<sup>e</sup> article). 17 pages.

Chronique.

*Société archéologique de la province de Constantine. — Recueil de notices et de mémoires, 1865, in-8°.*

Sur quelques animaux attribués ou refusés à la Libye par Hérodote, par M. le docteur A. Judas. 22 pages.

Note sur les vestiges de l'aqueduc romain venant de Toudja à Bougie, par M. le lieutenant Mélix. 8 pages.

Notice sur les canons de la Kalaâ des Beni Abbès, par M. E. Vayssettes. 9 pages.

Note sur les travaux hydrauliques romains exécutés à Tubusuptus (Tiklat), environs de Bougie, par M. Mélix. 7 pages.

Expédition du comte O' Reilly contre Alger, en 1775, par M. L. Féraud. 17 pages.

Lettre à M. le Président de la Société archéologique sur trois inscriptions

romaines recueillies dans le cercle de Bordj Bou Aréridj, par M. Payen. 3 pages.

La prise d'Alger en 1830, d'après un écrivain musulman, par M. L. Féraud. 13 pages.

Notice sur les fouilles d'El-Mengoub, par M. Neltnez. 8 pages.

Lettre à M. le Président de la Société archéologique sur une inscription arabe, par M. Ch. Dolly. 4 pages.

Notice ethnographique sur l'établissement des Arabes dans la province de Constantine, par M. le baron H. Aucapitaine. 21 pages.

Inscriptions funéraires recueillies à Constantine et dans la banlieue, par M. Jules Marchand. 64 pages.

Lettre à M. le Président de la Société archéologique. — Notes sur Hadjar-T'seldj, K'sar-Tekkouk et Aïn el-Rhettat, par M. Chabassière. 7 pages.

Résumé historique sur Bougie, par M. Masselot. 6 pages.

## CHRONIQUE.

---

Le Comité des travaux historiques, qui payait au mois de décembre dernier à M. Victor Le Clerc son ancien président, le tribut légitime de ses regrets, ne prévoyait pas qu'il aurait bientôt à rendre un hommage du même genre à un autre membre, dont rien ne pouvait alors faire pressentir la fin prochaine. M. Victor-Adrien Foucher assistait, plein de santé et de vie, à la séance où était annoncée la mort de M. V. Le Clerc; lui-même était, le 2 février suivant, enlevé inopinément à sa famille, à la magistrature, au conseil général de la Seine, au Comité des Sociétés savantes, dont il faisait partie depuis le 22 février 1858, et en qualité de vice-président de la section d'histoire et de philologie depuis le 17 mai 1865.

Né à Paris le 1<sup>er</sup> juin 1802, M. Victor Foucher entra à vingt ans dans la magistrature en qualité de procureur du roi, à Alençon, et fut successivement procureur du roi à Argentan, avocat général à la cour de Rennes, maître des requêtes, puis enfin directeur général des affaires civiles en Algérie. Il déploya dans ces dernières fonctions, comme l'attestait le maréchal Bugeaud dans un rapport sur la situation de l'Algérie en 1847, «une ardeur, une activité et un zèle, que l'on trouve rarement dans les fonctionnaires civils, se dépoignant au besoin des préjugés de robe pour suivre ce qui était utile et vrai.» Le maréchal de Saint-Arnaud rendit à ses talents le même témoignage.

De retour en France en 1847, M. Victor Foucher fut nommé conseiller à la cour royale de Paris, et, en 1849, procureur de la République près le tribunal de la Seine. L'année suivante, il entra comme conseiller à la cour de cassation. Il a été depuis conseiller à la haute cour de justice, membre du conseil de la Légion d'honneur et du conseil municipal de Paris. Il était depuis le 21 février 1850 commandeur de la Légion d'honneur.

Nous ne pouvons que mentionner ici d'une manière sommaire les services rendus à la cause de l'ordre par M. Victor Foucher, pendant les troubles qui suivirent la révolution de 1848, ses nombreux ouvrages sur toutes les parties de notre législation civile et criminelle comparée avec celle des différents États de l'Europe, les lumineux rapports faits par lui au conseil général sur les questions administratives les plus importantes. Nos regrets devant s'adresser plus particulièrement au membre du Comité des Sociétés savantes, nous devons nous borner à constater le vif et constant intérêt qu'il prit à nos travaux. Ce fut lui qui, lors de la première réunion des

Sociétés savantes à la Sorbonne, fut chargé de présenter le tableau des travaux historiques publiés par les Sociétés des départements pendant les dix années qui avaient précédé cette époque. M. V. Foucher avait pris depuis longtemps une place honorable parmi les bibliophiles les plus distingués. Il laisse une belle et précieuse bibliothèque d'environ 20,000 volumes.

Aux connaissances solides et variées que possédait M. Victor Foucher, se joignaient une aménité et une douceur de caractère qui le rendaient cher à toute sa famille et qui donnaient le plus grand charme à son commerce. Le nombre et l'importance des fonctions auxquelles il avait été appelé n'étaient pas dus, comme on l'a prétendu, à un amour exagéré des honneurs et des distinctions ; elles n'étaient que la juste récompense d'une existence active et laborieuse. Les dernières dispositions par lesquelles il a voulu que sa famille lui fit les funérailles les plus simples et les plus modestes ont prouvé que son âme, toute chrétienne, estimait à leur valeur les hautes dignités dont il avait été revêtu : s'il y attachait quelque prix, c'est qu'elles lui offraient le moyen de faire quelque bien et de rendre aux hommes de lettres qui s'adressaient à lui des services dont il n'a pas emporté entièrement avec lui le secret dans la tombe.

---

On écrit de Besançon :

Le 13 février 1866 ont eu lieu à Besançon les funérailles de M. Charles Weiss.

M. Pérennès, parlant au nom de l'Académie, a retracé éloquemment la vie de l'homme qui fut, pendant de si longues années, l'oracle de la savante compagnie.

M. Castan, dans un discours qu'on lira plus loin, a rappelé tout ce que la province doit au dévouement infatigable du second fondateur de la bibliothèque de Besançon.

M. Clerc de Landresse, au nom de la ville, a payé un tribut de reconnaissance au vénérable savant qui a si libéralement consacré les épargnes du travail à l'embellissement et à la gloire de la cité.

Enfin M. le premier président Loiseau a dit, d'une voix douloureusement émue, de touchants adieux à l'excellent Charles Weiss, le vigilant gardien du patrimoine d'honneur de la Franche-Comté, le tuteur des jeunes talents qui s'y produisaient, l'ami sûr et dévoué qu'on recherchait plus encore dans les mauvais jours que dans les bons.

Voici le discours de M. Castan :

Messieurs,

Si, comme l'a dit un ancien, les grands deuils sont muets, la bibliothèque de Besançon, que j'ai le pénible honneur de représenter ici, n'aurait

à manifester devant cette tombe qu'un lugubre silence. Mais le sentiment ne peut prescrire contre le devoir. Charles Weiss a été le second fondateur de notre bibliothèque, et cet établissement lui doit de contribuer à faire vivre sa mémoire.

Weiss (Pierre-Charles) est né à Besançon le 15 janvier 1779. Conservateur de la bibliothèque de cette ville depuis 1812, il était avant-hier encore le doyen, disons mieux, le patriarche des bibliothécaires français. C'est de ce dernier titre qu'aimaient à le saluer les princes de la science qui traversaient Besançon.

Doué de tous les avantages physiques et intellectuels qui distinguent les créatures d'élite, connu de toute l'Europe savante par son immense coopération à la *Biographie universelle* et par son édition des *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, ami d'enfance ou de jeunesse des Charles Nodier, des Joseph Droz, des Abel Rémusat, des Théodore Jouffroy, Weiss fut sollicité maintes fois de s'établir à Paris, où l'attendaient les positions les plus séduisantes. Il préféra rester dans sa ville natale, pour en accroître les ressources intellectuelles, pour y féconder tous les germes utiles à l'avenir du pays.

Lorsqu'il fut préposé à la conservation de notre bibliothèque, ce dépôt ne comptait guère que cinquante mille volumes, et le classement en était à peine ébauché. Aujourd'hui, grâce à son vaste savoir, à ses dons innombrables, à ses démarches incessantes, la ville de Besançon s'enorgueillit de posséder l'un des plus remarquables arsenaux d'érudition qui existent en France.

Du sein de cet établissement, dont il était l'âme, rayonnait sur toute la province sa bienfaisante influence; et cette influence était telle que cet homme, qui longtemps ne posséda rien, fut, durant un demi-siècle, le dispensateur des encouragements qui avaient pour objet de soutenir les efforts du patriotisme franc-comtois, comme aussi et avant tout de faire surgir les talents capables d'illustrer le pays. Sa sollicitude, vraiment paternelle, ne se bornait pas à rendre les services qui lui étaient demandés; elle ambitionnait les occasions de se multiplier, et employait à les faire naître toutes les ressources du plus charmant esprit et du cœur le plus tendre. La jeunesse franc-comtoise fut pour lui une véritable famille; il lui prodiguait les conseils, s'ingéniait à lui trouver des protecteurs, s'efforçait enfin de maintenir dans son sein l'union qui fait la force, et l'amour de la patrie originelle, qui est le ciment de cette union. D'une bienveillance sans égale, il pouvait être le confident de tous, en restant l'ami de chacun. Tout ce que le pays a produit, pendant les cinquante dernières années, en fait de littérateurs, de savants et d'artistes, s'honore de devoir à Weiss quelques services importants et une foule de relations utiles.

Nul ne poussa plus loin que Weiss le culte de la terre natale; mais nul aussi n'en obtint une plus complète unanimité d'affections et de respects. Il

sut réaliser le difficile problème d'être prophète dans son propre pays, et l'opinion publique n'y eut qu'une voix pour acclamer toutes les distinctions qui vinrent surprendre sa touchante modestie. L'Institut de France le comptait parmi ses correspondants, le Comité impérial des travaux historiques parmi ses membres non résidants; l'Académie de Besançon lui avait décerné le titre de président perpétuel, la Société d'émulation du Doubs celui de membre honoraire; et, lorsqu'en 1850 le Prince Président de la République voulut faire descendre la croix d'officier de la Légion d'honneur sur une personnalité de cette ville qui fût exceptionnellement méritante et qui réunit les sympathies de tous, son auguste choix n'étonna que l'aimable et savant bibliothécaire.

Les dernières volontés de Weiss sont d'accord avec les sentiments de sa vie; elles se résument dans ce généreux don de 30,000 francs, destiné tout à la fois à glorifier l'une des grandes figures de notre histoire, et à faire valoir un statuaire bisontin aussi distingué par le talent qu'élevé par le caractère.

La carrière de Charles Weiss, longue de quatre-vingt-sept années, et autant heureuse que le bonheur peut exister sur terre, est une preuve que la Franche-Comté n'est pas ingrate envers ceux qui la servent; et, en adressant à ce vénérable ami les derniers adieux d'un établissement qui lui était particulièrement cher, je ne saurais déposer sur sa tombe une pensée qui réjouisse davantage son noble cœur.

---

*Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez. — Avis.*

La Société a chargé l'un de ses membres, M. Victor Advielle, de recueillir et de publier la correspondance et les travaux inédits d'Amans-Alexis Monteil, né à Rodez, le 7 juin 1769, décédé à Cély (Seine-et-Marne), le 20 février 1850, auteur de *l'Histoire des Français des divers états*, du *Traité des matériaux manuscrits*, etc.

Elle fait en conséquence un appel à toutes les personnes qui possèdent des lettres autographes ou des manuscrits de Monteil, et les prie de vouloir bien en transmettre *franco* une copie, le plus tôt possible, à M. Victor Advielle, place d'Armes, n° 1, à Rodez (Aveyron).

Les noms des personnes qui auront envoyé des communications seront mentionnés en tête du volume dont la publication est décidée.

---



**REVUE**  
DES  
**SOCIÉTÉS SAVANTES.**

**MARS 1866.**

---

**COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES**  
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

**SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.**

---

**SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1866.**

---

**PRÉSIDENCE DE M. L. DELISLE,**

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. le Président donne lecture d'un arrêté de M. le Ministre, en date du 27 janvier 1866, qui nomme M. Hippeau secrétaire de la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, en remplacement de M. Chéruel, nommé recteur de l'Académie de Strasbourg.

M. Hippeau se félicite d'une nomination qui lui permet de prendre aux travaux du Comité une part plus active qu'il n'avait pu le faire jusqu'ici. Il espère ne pas rester au-dessous de la tâche qui lui est confiée, et il compte à cet effet sur le bienveillant appui de M. le Président, ainsi que sur le concours de tous les membres de la section.

M. Hippeau pense être l'interprète des sentiments de chaque membre en affirmant que M. Chéruel emporte avec lui les regrets du Comité pour le zèle et le dévouement dont il a fait preuve pen-

dant les huit années qu'il a rempli les fonctions de secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

M. le Président, au nom de la section, s'associe aux regrets exprimés par M. Hippeau à l'occasion de l'éloignement de M. Chéruef.

La Société éduenne des lettres, sciences et arts demande à être reconnue comme établissement d'utilité publique.

La section, qui connaît depuis longtemps l'importance des travaux de la Société éduenne, se réunit à la section d'archéologie pour déclarer que la Société éduenne est digne en tous points de la faveur qu'elle sollicite.

M. Dusevel, membre non résidant, annonce qu'il s'est remis à l'œuvre pour rectifier et compléter l'inventaire des archives de la mairie de Doullens, antérieures à 1790. Cet inventaire avait été dressé précédemment sans qu'il fût tenu compte des prescriptions ministérielles; il espère que ce long travail lui fournira un certain nombre de documents intéressants qu'il adressera au Comité.

Remercîments et dépôt aux archives.

M. Barbier de Montault, correspondant, adresse au Comité :

1° Trois séquences latines pour les fêtes de sainte Catherine et de saint Maurice, extraites de manuscrits des xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles.

2° Trois lettres autographes du xvii<sup>e</sup> siècle.

3° Quatre lettres d'ordination des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles.

Remercîments et dépôt aux archives.

M. Dupré, correspondant, adresse au Comité la copie de huit pièces inédites du xv<sup>e</sup> et du xvi<sup>e</sup> siècle, tirées des archives de Joursanvault, à la bibliothèque communale de Blois.

Renvoi à l'examen de M. Cocheris.

M. Marchegay, correspondant, adresse les copies de deux lettres missives de dames écrites à la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

M. Nozot, correspondant, fait connaître que l'ordonnance d'Élisabeth de Nassau, contenant défense de prendre du tabac, et celle du duc de Bouillon, prescrivant un jeûne, pièces dont il avait ou-

bli d'indiquer la provenance, sont conservées dans les archives de Sedan.

Le même correspondant envoie au Comité quatre ordonnances de Robert de Lamarck.

Renvoi à M. Bellaguet.

M. Chauvet adresse au Comité un recueil de documents concernant le séjour d'un membre de la famille Bonaparte dans le lieu de Monteux (Vaucluse) en qualité de gouverneur de cette ville.

Renvoi à M. Francis Wey, pour examiner quelle destination pourrait être donnée à cette communication.

M. G. Leroy, archiviste de la ville de Melun, envoie la copie des comptes de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques, à Melun, pour l'année 1389, et la copie du testament d'un bourgeois de cette ville, au <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle (1269).

Renvoi à MM. Levasseur et Bourquelot.

M. Leroy fait hommage au Comité de trois brochures intitulées : *Antiquités gallo-romaines de la place Notre-Dame de Melun; Fouilles exécutées en 1865 par la Société d'archéologie; Causeries sur Poinsinet, auteur dramatique, né à Fontainebleau.*

M. A. de Barthélemy fait hommage d'une brochure ayant pour titre *Charles de Brémont d'Ars, marquis d'Ars, tué à bord de la frégate l'Opale, dans un combat contre les Anglais sur les côtes de Bretagne,* et d'une *Lettre à M. F. Bourquelot, sur un texte attribué au ix<sup>e</sup> siècle, et mentionnant la monnaie de Provins.*

M. Michelant présente, au nom de M. Auguste Prost, un volume ayant pour titre : *Études sur l'histoire de Metz; les Legendes* (fort volume in-8°).

Ces divers ouvrages seront déposés dans la bibliothèque du Comité, et des remerciements seront adressés à leurs auteurs.

M. le Président entretient la section de la perte de M. Victor Foucher, son vice-président. *La Revue des Sociétés savantes* fera connaître, dit-il, les services rendus au Comité par son honorable collègue, mais l'expression des regrets que cause cette mort imprévue

doit trouver place dès aujourd'hui dans le procès-verbal de la séance.

M. le Président désigne ensuite, pour rendre compte des mémoires envoyés par les Sociétés savantes, MM. Servois, Lalanne, Jourdain, de Rozière, Rathery, P. Clément, Bellaguet et Hippeau.

#### Rapport sur le concours.

Le secrétaire du Comité fait connaître les propositions soumises à l'approbation de la section d'histoire et de philologie par la commission chargée d'examiner les ouvrages envoyés en vue du concours de 1865.

Ces ouvrages étaient au nombre de quatorze, sur lesquels douze seulement ont été l'objet d'un examen. La commission pense qu'il y a lieu de décerner :

1° Le prix à la Société archéologique d'Eure-et-Loir, pour le cartulaire de Notre-Dame de Chartres, publié par MM. de Lépinos et Merlet. 300 francs et une médaille de bronze seraient donnés à la Société, et 1,200 francs seraient partagés entre les deux éditeurs, qui recevraient en outre chacun une médaille en bronze.

2° Deux mentions très-honorables, *ex æquo*, à la Société archéologique de Touraine, pour le livre des serfs de Marmoutiers, publié par M. Charles Grandmaison, et à l'Académie des sciences de Mâcon, pour le cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon, édité par M. Ragut.

MM. Grandmaison et Ragut recevraient chacun une médaille d'argent, et chacune des Sociétés une médaille de bronze.

3° Deux mentions honorables à la Société éduenne, pour les cartulaires de l'église d'Autun, par M. de Charmasse, et à l'Académie delphinale, pour les cartulaires de Saint-Robert et des Écouges, publié par M. l'abbé Auvergne.

Des médailles de bronze seraient attribuées à chacune des Sociétés et à chacun des éditeurs.

Il y aurait donc lieu de prier Son Excellence M. le Ministre de vouloir bien accorder, indépendamment de la somme de 1,500 francs, montant du prix, deux médailles d'argent et neuf médailles de bronze.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées par la section, qui les soumettra à l'approbation de M. le Ministre.

La section entend ensuite la lecture des rapports faits par

MM. Desnoyers, Jourdain, Levasseur, Rathery, Bellaguet, Servois, Valentin Smith, sur les ouvrages suivants :

1° *Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube* <sup>1</sup>.

2° *Mémoires de la Société impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts de Douai* <sup>2</sup>.

3° *Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Dijon* <sup>3</sup>.

4° *Mémoires de la Société académique d'archéologie de l'Oise* <sup>4</sup>.

5° *Annales de la Société d'émulation des Vosges* <sup>5</sup>.

6° *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons* <sup>6</sup>.

7° *Annales de la Société éduenne* <sup>7</sup>.

8° *Mémoires de la Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres* <sup>8</sup>.

9° *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse* <sup>9</sup>.

Ces neuf rapports sont renvoyés à la Commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

C. HIPPEAU,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

<sup>1</sup> Tome I, 3<sup>e</sup> série.

<sup>2</sup> Tome VII, 1861-1863.

<sup>3</sup> Tome XI.

<sup>4</sup> Année 1864, tome V.

<sup>5</sup> Tome XII; 1<sup>er</sup> cahier 1864.

<sup>6</sup> Tome XVII.

<sup>7</sup> De 1862 à 1864.

<sup>8</sup> Tome II, 2<sup>e</sup> série.

<sup>9</sup> Tome IX.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

---

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1866.

---

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Léon Renier donne lecture d'une lettre par laquelle M. le marquis de La Grange fait savoir à la section qu'à son vif regret il ne pourra encore cette fois prendre part à ses travaux. Il y a lieu toutefois d'espérer que l'indisposition qui, depuis quelque temps, prive la section du précieux concours de son honorable Président, lui permettra prochainement de reprendre ses fonctions.

M. le Ministre de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts, en réponse au renvoi qui lui avait été fait d'une lettre par laquelle M. Émile Lefèvre appelait l'attention sur la grosse tour de Provins, informe M. le Ministre de l'instruction publique de la décision qu'il vient de prendre à ce sujet. M. Mimey, architecte, est chargé de se rendre à Provins, et d'adresser au Ministre des beaux-arts un rapport sur l'état de ce monument, ainsi que sur les mesures qui lui paraîtront devoir être prises afin d'en assurer la conservation.

Le même ministre renvoie à son tour à son collègue de l'instruction publique des rapports et des croquis qui lui ont été adressés par M. Luignes, agent voyer cantonal, et qui concernent deux mosaïques antiques récemment découvertes au lieu dit *les Caves Césarines*, commune de Soury-la-Briche, arrondissement d'Étampes (Seine-et-Oise).

Ce rapport et les dessins qui l'accompagnent seront communiqués à la commission de la topographie de la Gaule.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Président du Comité flamand de France, qui réclame contre quelques expressions d'un

rapport sur les *Annales* de ce comité, rapport qui, après avoir été lu à la section, a été imprimé dans la *Revue des Sociétés savantes*.

La section, après avoir entendu cette lettre et s'être fait représenter le rapport dont il s'agit, est d'avis que la réclamation n'est pas fondée; ni le rapporteur, ni la section, qui a donné son adhésion au rapport, n'ont jamais eu l'intention de blesser les membres du Comité flamand de France.

M. Dusevel, membre non résidant, offre au Comité un numéro du journal *l'Authie* (feuille d'annonces de l'arrondissement de Doullens), dans lequel il a publié un article sur l'ancienne église de Saint-Pierre de Doullens. Des remerciements seront adressés à M. Dusevel.

M. Allmer, correspondant, adresse les textes, accompagnés des notes nécessaires, des inscriptions romaines qui, dans le cours de l'année 1865, ont été extraites de la Saône et du Rhône ou trouvées sur divers points de la ville de Lyon. Cette communication est renvoyée à l'examen de M. Renier, qui, à cette occasion, annonce que M. Allmer vient d'être nommé conservateur du Musée de Vienne (Isère). M. le Président ajoute qu'on ne peut trop se féliciter de cette nomination : dans une ville où l'on découvre si fréquemment les plus précieux monuments, il est très-heureux que leur recherche et leur conservation soient confiées à un archéologue aussi zélé et aussi expérimenté que M. Allmer.

M. Maurice Ardant, correspondant, annonce qu'il vient de découvrir un reliquaire qu'il croit être l'œuvre de l'émailleur Poillevé, dont il a signalé, il y a quelques années, un calice d'argent ciselé et émaillé. M. Darcel se charge de rendre compte de cette communication.

M. le marquis de Castelnau d'Essenault, correspondant, adresse une notice manuscrite sur l'église de Saint-Pierre de la Sauve (Gironde), et sur les peintures murales du XIII<sup>e</sup> siècle dont ce monument est décoré. M. Lance est chargé de rendre compte de cet envoi, et des remerciements seront adressés à M. de Castelnau, qui a fait en même temps hommage au Comité d'une brochure intitulée : *Quels progrès ont fait les études archéologiques dans la Gironde depuis quinze ans environ, etc.*

M. l'abbé Canéto, correspondant, adresse l'estampage d'une ins-

cription antique trouvée à Auch, dans les fouilles pratiquées pour la construction de la gare du chemin de fer. M. Léon Renier, à qui cette communication est renvoyée, fait remarquer que l'inscription dont il s'agit, épitaphe, en dix vers, d'une petite chienne nommée *Muia*, est, pour le mètre comme pour les idées, une imitation évidente de la célèbre pièce de Catulle sur la mort du moineau de Lesbie. Elle est ainsi conçue :

QVAM DVLCISFVITISTAQVAMBENIGN  
QVAECVMVIVERETINSINVIACEBAT  
SOMNICONSCIASEMPERETCVBILIS  
OFACTVMMALEMYIAQVODPERISTI  
LATRARESMODOSIQVISADCVBARET  
RIVALISDOMINAE LICENTIOSA  
OFACTVMMALEMYIAQVODPERISTI  
ALTVMIAMTENETINSCIAMSEPVLCRW  
NECSEVIREPOTESNECINSILIRE  
NECBLANDISMIHIMORSIBRENIDES

Quam dulcis fuit ista, quam benigna,  
Quæ, cum viveret, in sinu jacebat  
Somni conscia semper et cubilis!  
O factum male, Muia, quod peristi!  
Latreres modo, si quis adcubaret,  
Rivalis dominæ licentiosa.  
O factum male, Muia, quod peristi!  
Altum jam tenet insciam sepulcrum,  
Nec servire potes, nec insilire,  
Nec blandis mihi morsibus renides<sup>1</sup>.

Quoique la découverte de ce gracieux petit poëme ne date que de quelques mois, il a déjà été plusieurs fois publié, par M. Tournal d'abord<sup>2</sup>, puis par M. Barry, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse<sup>3</sup>, et enfin par M. Bischoff, membre de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Agen<sup>4</sup>. « Cette découverte,

<sup>1</sup> Aucun des A n'est barré, et les lettres DE du mot *renides* forment un monogramme.

<sup>2</sup> Dans la *Gazette du Midi*, n° du 3 décembre 1865, et dans le *Bulletin monumental*, 4<sup>e</sup> série, t. I, p. 803.

<sup>3</sup> Dans la *Revue de Toulouse*, n° du 1<sup>er</sup> janvier 1866, où il en a fait l'objet d'un excellent article.

<sup>4</sup> Dans la *Revue de Gascogne*, n° de décembre 1865, lequel a paru après l'article de M. Barry, dont M. Bischoff combat quelques assertions.

ajoute M. Renier, a une réelle importance, car elle montre quels progrès dans la civilisation les habitants de l'Aquitaine avaient déjà faits à la fin du premier siècle de notre ère, époque à laquelle la forme des lettres, dont nous pouvons maintenant juger par l'estampage que nous avons sous les yeux, permet d'assigner la date de cette inscription. Je demande, en conséquence, que des remerciements soient adressés à M. l'abbé Canéto, à qui nous devons cet estampage. »

Cette proposition est adoptée.

M. Grandmaison, auquel, sur l'invitation de la section d'archéologie, M. le Ministre avait demandé un estampage d'une inscription trouvée à Tours et dans laquelle se lisent les mots CIVITAS TVRONORVM, répond qu'il ne s'agit pas d'une inscription nouvellement découverte, mais du fragment (bien connu des membres de la section) qui est encastré dans les restes des anciennes murailles de Tours qui se voient dans les souterrains de l'archevêché. M. Grandmaison rappelle que cette inscription, publiée dès 1828 dans l'*Histoire de Touraine* de Chalmel, a été souvent reproduite depuis cette époque, et qu'elle figure dans *la Touraine* de M. l'abbé Bourassé, publiée en 1855, où le texte est donné avec une grande exactitude. Toutefois, M. Grandmaison se met à la disposition du Comité pour lui fournir un estampage, ou, si le Comité le préfère, un plâtre de ce monument.

La section remercie M. Grandmaison de ses offres de service; les explications qui viennent d'être entendues lui paraissent suffisantes.

M. Martin Daussigny, correspondant, adresse le dessin d'un objet antique en bronze, trouvé en Italie, près de Crémone, et dont le musée de Lyon vient de s'enrichir. M. Chabouillet est chargé d'examiner cette communication.

M. Ch. Aubertin adresse la copie de deux procès-verbaux de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune (20 novembre 1865 et 8 janvier 1866).

Le premier de ces procès-verbaux mentionne la découverte faite à Mont-Saint-Jean, arrondissement de Beaune, d'une ins-

cription romaine très-fruste, enclavée dans la base d'une croix rogatoire :

DEO  
MERCVRIO  
ET · APOLONI  
SEXTVS · TRI  
FAVST · FILIV  
V · S · L · M

On trouve dans le second de ces procès-verbaux, la mention de la présentation faite à la Société de Beaune, par M. Ch. Aubertin, de deux fers à clous, encore adhérents au pied d'un cheval dont le squelette s'est rencontré dans une tourbière, au faubourg Papreuil de Beaune. Ces fers sont de petites dimensions et percés de six trous.

Des remerciements seront adressés à M. Ch. Aubertin.

M. Bréan adresse le reçu, délivré par le directeur du musée d'Orléans, d'un premier envoi d'antiquités découvertes à Gien-le-Vieux. Il donne en même temps l'état des objets qui restent encore à transporter; mais il attendra, pour en faire la remise, qu'on lui ait fait connaître la marche à suivre. Il annonce enfin qu'il réserve une certaine quantité d'objets pour le musée historique qu'il fonde à Gien. Cette communication est renvoyée à l'examen de M. Quicherat.

M. Léopold Charles adresse le relevé des inscriptions qui existent dans l'église de la Ferté-Bernard (Sarthe). M. de Guilhermy examinera cet envoi.

M. le comte A. de Rochambeau, membre de la Société archéologique du Vendômois, adresse le Recueil épigraphique de l'arrondissement de Vendôme, recueil qui sera également soumis à l'examen de M. de Guilhermy.

M. Beauchet-Filleau, correspondant, fait hommage du tirage à part d'une *Notice sur des sépultures antiques et mérovingiennes*, qu'il a publiée dans les Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest. Des remerciements seront adressés à M. Beauchet-Filleau.

M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes, dépose sur le bureau un manuscrit qui vient d'être retrouvé au ministère. Ce manuscrit, qui forme un petit volume in-8°

et renferme de nombreuses copies d'inscriptions romaines, est intitulé : *Dissertation sur le pays des Voconces*, par le citoyen Philibert Bouché, de Cluny, conservateur des hypothèques à Die, en l'an VII de la République (1799).

M. Léon Renier examinera ce manuscrit.

M. le Président désigne, pour rendre compte des publications des Sociétés savantes, MM. Marion, de Guilhermy, Lance, Douet d'Arcq, P. Lacroix, Le Roux de Lincy, de La Villegille, Quicherat et de Montaiglon.

M. Chabouillet donne lecture du rapport qu'il a rédigé au nom de la commission chargée d'examiner les travaux envoyés en vue du concours de 1865. Les conclusions de ce rapport sont que, bien que tous les travaux soumis à l'examen de la commission soient l'œuvre de savants consciencieux, ils ne sont cependant pas assez importants, par le choix des sujets, par l'étendue ou l'intérêt des développements, par l'exécution enfin, pour mériter l'éclatante distinction instituée par l'arrêté du 22 février 1858, et qu'en conséquence elle pense qu'il n'y a pas lieu de décerner de prix cette année. Le rapporteur, après avoir rapidement analysé les ouvrages de tous les concurrents, expose les divers motifs qui ont décidé la commission à proposer cette mesure; mais il termine en demandant la permission d'ajouter, non plus comme rapporteur de la commission, dont il s'est efforcé de reproduire toutes les pensées, mais en sa qualité de secrétaire de la section, qu'après mûres réflexions il ne croit pas devoir s'associer à la détermination de ses collègues.

En conséquence, la discussion s'ouvre sur cette importante question, qui, mise aux voix, après une délibération à laquelle prennent part MM. Quicherat, Hamille, A. de Montaiglon et Chabouillet, est résolue dans le sens de la commission. Il est donc décidé que Son Exc. le Ministre de l'instruction publique sera informé que la section d'archéologie est d'avis qu'il n'y a pas lieu de décerner de prix cette année.

M. Quicherat propose l'impression d'une *Notice sur le dolmen d'Escout* (Basses-Pyrénées), qui a été adressée par M. Raymond. Cette proposition est adoptée. Le même membre donne ensuite lecture d'un rapport sur une communication de M. Aubertin, relative

à un disque en serpentine trouvé à Volnay près Beaune. Ce rapport est également renvoyé à la commission de la *Revue*.

M. Léon Renier donne lecture d'une note sur une inscription découverte dans les constructions souterraines des Arènes de Nîmes, et dont un estampage a été envoyé par M. Revoil. Cette inscription est ainsi conçue :

T·CRISPIVS  
REBVRRVVS  
FECIT

La note de M. Renier est renvoyée à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

A l'occasion d'un passage de cette note, M. A. Lenoir déclare que le chapiteau de l'église de Saint-Laurent hors les murs, où l'on remarque une grenouille et un lézard, qui seraient les signatures parlantes des deux architectes grecs Batrachus et Saurus, ne lui paraît pas remonter à l'antiquité, comme on le croit généralement, et ne pourrait être, selon lui, qu'une imitation exécutée au XIII<sup>e</sup> siècle. Ce serait là un point intéressant à établir, et c'est ce que M. Lenoir tentera sans doute de faire quelque jour; mais, en attendant, on peut dire dès à présent que, son opinion à cet égard fût-elle adoptée, cela ne changerait rien à l'argumentation de M. Renier au sujet de la véritable interprétation qu'il faut donner de la curieuse inscription des Arènes de Nîmes, dont on doit la connaissance à M. Revoil, notre zélé correspondant.

M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques, fait savoir à la section que M. le Ministre désire avoir son avis sur le projet de publication d'un Recueil général des diplômes militaires romains, qui lui a été soumis par M. Léon Renier. En conséquence, le savant académicien donne lecture d'un rapport sur ce projet, et met en même temps sous les yeux des membres de la section, non-seulement les copies des cinquante-deux diplômes militaires connus, mais encore deux diplômes en nature, qui font partie des collections particulières de l'Empereur. La section est unanime à reconnaître l'utilité de ce recueil, qui n'intéresse pas seulement l'archéologie générale, mais se rattache aussi à l'histoire de la Gaule sous la domination romaine, puisque, parmi les corps de troupes auxquels

furent accordés les privilèges mentionnés dans ces diplômes, figurent un grand nombre de cohortes et d'ailes de cavalerie gauloises. Ces diplômes, d'ailleurs, nous font connaître quelle fut, pendant les trois premiers siècles de notre ère, la composition des armées de Germanie, qui défendaient contre les barbares la Gaule devenue romaine, et d'où étaient tirées chaque année les troupes chargées de maintenir l'ordre dans les provinces gauloises. En conséquence, il est décidé que M. le Ministre sera prié de vouloir bien ordonner la publication du recueil en question dans la collection des Documents inédits.

M. A. Lenoir donne lecture d'un rapport dans lequel il propose l'impression, dans la *Revue des Sociétés savantes*, des recherches de M. l'abbé Dufour sur les charniers de l'église Saint-Paul à Paris; mais, sur l'avis donné par M. Paul Lacroix que le savant ecclésiastique s'est décidé à commencer lui-même la publication de son travail, la section décide que le rapport de M. Lenoir sera seul imprimé dans la *Revue*.

M. Le Roux de Lincy propose l'impression, dans la *Revue des Sociétés savantes*, d'un document relatif au peintre Jean Fouquet, document envoyé par M. Grandmaison. Cette proposition est adoptée.

M. Marion propose le dépôt aux archives d'empreintes de fers à hosties envoyées par M. le chanoine Barbier de Montault. Ces empreintes, dit le rapporteur, n'offrent aucune particularité nouvelle. En conséquence, sa proposition est adoptée.

M. Marion fait ensuite connaître un rapport de M. Aubertin sur les résultats de fouilles exécutées à Prémieux (Côte-d'Or), à l'aide d'une très-modeste subvention accordée, dans les termes demandés par M. Aubertin lui-même, par Son Exc. le Ministre de l'instruction publique. Le rapporteur émet le vœu, partagé par la section, qu'une somme plus forte soit mise à la disposition de M. Aubertin, afin de le mettre en état de continuer ses explorations.

Le même membre donne encore lecture d'un rapport sur des documents relatifs à Jean de la Huerta, sculpteur du xv<sup>e</sup> siècle, communiqués par MM. J. Simonnet et J. Garnier. Ce rapport est, ainsi que le précédent, renvoyé à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Douet d'Arq lit un rapport dans lequel il analyse une note de M. Aubertin sur une tête de bœuf en bronze trouvée à Gamay, commune de Saint-Aubin (Côte-d'Or). Ce rapport est également renvoyé à la commission de la *Revue*.

M. Lance fait un rapport verbal dans lequel il propose l'impression dans la *Revue* d'un extrait du compte du receveur du bailliage de Dijon pour l'année 1448-1449, envoyé par M. d'Arbaumont. Le rapporteur partage l'avis du correspondant sur l'intérêt de ce document, qui contient de curieux détails sur la construction d'un auditoire pour la justice dans la halle d'Auxonne. Ses conclusions sont adoptées.

M. Marion dépose sur le bureau, sans rapport, le volume des Mémoires de la Société académique de Nantes, qui avait été renvoyé à son examen<sup>1</sup>; ce volume ne contient rien qui soit du ressort de la section.

CHABUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

<sup>1</sup> *Annales*, t. XXXVI, suite du 1<sup>er</sup> semestre de 1865.

## RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

### SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

*Mémoires de l'Académie de Metz, années 1863 et 1864.*

Je suis chargé de vous entretenir de la partie historique des Mémoires publiés par l'Académie de Metz en 1863 et 1864. Ces Mémoires se composent de trois volumes. C'est vous dire que je serai long, trop long sans doute, quoiqu'en restant toujours fort incomplet.

Année 1863.

I. Le volume de 1863 s'ouvre par une *Notice* de M. de Bouteiller, sur les anciennes abbayes de Saint-Pierre et de Sainte-Marie de Metz, et de la collégiale royale de Saint-Louis.

Quoique ces monastères de religieuses ne présentent pas de faits saillants, cependant, suivant la remarque de M. de Bouteiller, « on y trouve un spectacle intéressant, celui de la transformation à laquelle aspiraient un grand nombre de couvents de femmes, dès le xv<sup>e</sup> siècle, et des luttes ardentes qu'elles soutinrent avec une infatigable ténacité. » (P. 25.)

M. de Bouteiller montre très-bien tout ce que les dames de Saint-Pierre et de Sainte-Marie de Metz déploierent d'intrigue et d'audace pour secouer l'austère joug de la règle de Saint-Benoît, et comment, la règle une fois secouée, l'on vit bientôt s'introduire dans le couvent, à côté du relâchement de la prière, la vanité, toutes les vanités, avec une coquetterie mystique parfaitement ordonnée, et, peu après, un esprit d'indépendance s'agitant et s'exaltant dans les plus étranges révoltes.

La révolte fut poussée si loin, qu'un arrêt du Parlement de 1667 ayant ordonné que « toutes les maisons religieuses de Metz seraient tenues de « remettre ez quinzaine, entre les mains de l'ordinaire (l'évêque), la déclaration de leurs revenus, charges et réparations, » les dames de Saint-Pierre et de Sainte-Marie protestèrent contre cet ordre de justice, en soutenant qu'elles n'étaient « qu'une congrégation ou séminaire de filles de qualité pour la descharge des maisons de gentilshommes. » (P. 57.)

Deux ans plus tard, l'évêque de Metz, M<sup>sr</sup> d'Aubusson de la Feuillade, s'étant présenté, en vertu de son droit épiscopal, au monastère de Sainte-Marie, accompagné de plusieurs ecclésiastiques, le porte-croix en tête, il fut reçu par un domestique qui lui annonça qu'il avait ordre de lui refuser la porte. (P. 59.)

Peu de jours après, muni d'un arrêt du Parlement, « l'évêque retourna devant l'abbaye, avec une forte troupe, et entreprit d'en faire briser les portes; les religieuses résistèrent, et il se retira importuné de la foule énorme attroupée par le fait de cette exécution.

Le lendemain, les dames de Sainte-Marie lui adressèrent un acte signifié par voie d'huissier, pour le prévenir qu'elles se disposaient, en cas de nouvelle tentative, à *récipier contre lui tous les dépens, dommages et intérêts faits et à faire, de par ledit attentat injurieux et scandaleux.* » (P. 60.)

Chose singulière! dans cette étrange lutte, les religieuses parvinrent à intéresser en leur faveur non-seulement le duc de Lorraine, mais le confesseur de Louis XIV, et le nonce même du pape. (P. 62.)

En vain interviennent contre elles une décision du conseil d'État, un bref du pape Innocent XII. (P. 64.) Les religieuses protestent et résistent toujours, jusqu'à ce qu'enfin, ayant obtenu officiellement le titre de *chanoinesses* qu'elles s'étaient donné par usurpation, elles purent s'abriter sous la protection royale, et « continuer, comme le dit M. de Bouteiller, un genre de vie plus séculier que monastique, qui avait lassé le zèle des réformateurs. » (P. 74.)

En 1763, les deux monastères de Saint-Pierre et de Sainte-Marie furent supprimés, et devinrent le chapitre royal de Saint-Louis, destiné, suivant les termes des statuts, « à recevoir des filles de qualité appelées à la vie commune, et non à l'état parfait de religieuses. » (P. 76.)

Ainsi disparurent les deux couvents de Saint-Pierre et de Sainte-

Marie de Metz. Leur histoire est celle de la plupart des autres couvents de France. Ils n'ont pas été renversés par la Révolution, comme on le dit souvent; ils se sont suicidés eux-mêmes, en déviant de leur origine, en s'écartant de la règle qui guide et maintient, en méconnaissant l'autorité qui protège et vivifie, pour se jeter dans les hasards et les agitations d'une indépendance mutine et sans frein; désordre qui ne dissout pas seulement les couvents, mais les institutions, toutes les institutions, qui tombent vite, dès qu'elles cessent de se mouvoir sous l'action conservatrice de la règle et de la discipline.

II. Après la notice dont nous venons de vous parler, vient un *Vocabulaire topographique, historique et étymologique des rues de Metz*.

Nous nous bornons à mentionner ce vocabulaire, intéressant pour la ville de Metz, dans lequel nous eussions voulu voir rappeler l'inscription latine, souvent citée, de la rue Pontifroi, attestant l'existence d'un *vicus pacis*<sup>1</sup>. Cette inscription méritait d'être rappelée, non-seulement comme monument lapidaire de la localité, mais aussi parce qu'elle offre un élément de plus pour l'étude des *vici* du pays des *Mediomatrici* et de l'époque gallo-romaine.

III. Le vocabulaire des rues de Metz est suivi d'un travail de M. Susane sur les *fusées de guerre*. M. Susane définit la fusée « un canon qui recule. » (P. 211.) Elle lance tous les projectiles de l'artillerie, depuis la balle de mitraille jusqu'à la bombe. (P. 323.) Sa portée est ordinairement de 600 à 1,000 mètres; elle peut s'étendre à 3,000 mètres. (P. 225-247.)

C'est au xv<sup>e</sup> siècle, sous Charles VII, que l'emploi des fusées a été le plus fréquent. (P. 318.)

Le perfectionnement de cette arme par Congrève eut lieu en 1804, devant la menace du camp de Boulogne. (P. 222.)

On a cru fort longtemps qu'un secret entraît dans la composition des fusées à la Congrève. Cette erreur paraît avoir longtemps aussi paralysé, chez nous, la pensée de s'occuper de ce projectile. (P. 228.)

<sup>1</sup> Orelli donne cette inscription au n° 2097. — A-t-elle été apportée à *Mettis* (Metz), ou bien appartient-elle à ce chef-lieu de la *civitas Mediomatricorum*? — Est-ce un *vicus de urbe*, ou bien un *vicus de rure*: — un *vicus pars pagi*? — Gruter, p. 12, n° 10, signale un *vicus honoris*.

La fusée ne constitue pas une arme par excellence; cependant c'est une arme à ne pas dédaigner. Une enquête démontre que, dans la dernière guerre d'Italie, les Autrichiens en ont fait un usage meurtrier contre nous. Ils avaient un corps de fuséens qui formait le huitième du personnel de leur artillerie de campagne (p. 238); et c'est une fusée, croit-on, qui fit tomber à Magenta l'une de nos gloires militaires.

La question de fabrication des fusées n'est qu'une question de mécanique. « Comme science, elle est dans l'établissement d'une juste harmonie entre toutes les parties du projectile; comme pratique, elle est tout entière dans la puissance et la régularité de l'outillage employé au chargement. » (P. 256.)

C'est ce que M. Susane promet de démontrer dans un second travail, que fait vivement désirer celui dont nous venons de vous donner une bien imparfaite connaissance.

IV. Enfin la partie historique du volume de 1863 des *Mémoires de l'Académie de Metz* se termine par une *Étude* de M. de Saulcy sur la série des rois inscrits à la salle des ancêtres de Thoutmès III.

Profane, nous ne pouvons que vous signaler cette étude, dont les hommes compétents se plaisent à redire la portée et la valeur, et dans laquelle, comme par un privilège de famille, M. de Saulcy, de Metz, a su, à son tour, se montrer l'habile interprète des annales égyptiennes, cette source féconde d'une civilisation dont la grandeur nous est chaque jour de mieux en mieux révélée par les investigations de la science.

Année 1864.

I. Le volume de 1864 renferme d'abord, sous le titre de *Souvenirs épistolaires de madame Récamier et de madame de Staël*, une lecture faite en séance publique par M. de Gérando, président de l'Académie de Metz.

M. de Gérando nous initie à une correspondance intime de mesdames Récamier et de Staël avec son père et sa mère; correspondance qu'on se plaît à consulter avec cette curiosité qui s'attache toujours à tout ce qui émane de personnes ayant occupé la renommée.

M. de Gérando père, l'une de nos notabilités contemporaines, était le compatriote de M<sup>me</sup> Récamier, « cette reine des élégances, »

suivant le mot de M. de Sainte-Beuve; il se lia, ainsi que M<sup>me</sup> de Gérando, avec M<sup>me</sup> de Staël, vers l'année 1800. Dans une lettre datée de Coppet, du 19 mai 1800, de M<sup>me</sup> de Staël à M. de Gérando, on lit : « Parlez de moi avec Annette (M<sup>me</sup> de Gérando). Ne vous désaccoutumez pas de m'aimer. Ce triste hiver n'est pas maudit par moi, puisqu'il m'a valu votre amitié. Laissez-moi ce bien qui m'a consolée, soutenue et honorée. »

Nous ne citerons que quelques fragments de la correspondance de M<sup>me</sup> de Staël.

En 1806, M<sup>me</sup> de Gérando avait adressé à Coppet, à M<sup>me</sup> Récamier, alors fort agitée par des revers, des paroles consolantes et amies. M<sup>me</sup> de Staël, impressionnée par ces paroles, le lui exprimait en ces termes : « Je suis si touchée, Madame, de ce que M<sup>me</sup> Récamier m'a montré de votre lettre, que j'ai besoin de vous le dire. Il est vrai qu'à une certaine époque de la vie la douleur s'apaise par l'idée de la mort qui s'annonce de loin, comme un point noir, ou un point lumineux. Mais d'où vient que je me laisse aller à vous parler comme cela, tout de suite, du fond de la destinée? C'est un grand hommage que je rends à votre âme. »

Dans chacune des lettres de M<sup>me</sup> de Staël, le nom de Mathieu de Montmorency revient sous sa plume, avec l'enthousiaste expression de l'amitié et de l'estime qu'elle lui portait, malgré leur grande dissidence dans les questions religieuses et politiques. « Parlez de moi, disait-elle en l'une de ses lettres à M. de Gérando, avec Mathieu, cet être si parfait, qui est pour moi toute une patrie. » (P. 41.)

Quelle existence inquiète, tourmentée, que celle de M<sup>me</sup> de Staël, cette femme supérieure! Que d'agitation dans cette vie intérieure, si mobile, si pleine d'émotions et de mystères!...

Qu'il était dur pour elle son exil de Paris, dont rien ne pouvait la distraire, ni ses voyages répétés, en Allemagne, en Italie, en Suède, en Russie et à Londres, ni son ardeur pour la littérature et la philosophie! Et comme sa correspondance avec M. de Gérando est un témoignage nouveau et palpitant de ses impatiences et de la soif qu'elle avait de la société parisienne, qui lui semblait presque un élément de son existence!

« Je vous supplie à genoux, lui écrivait-elle, en 1803, de Maffliers, de venir tout de suite; j'ai à vous prier de dire un mot à Talleyrand. Venez, venez, je vous en conjure. Que je puisse écrire à Ma-

thieu que je vous ai vu!... Vous n'avez rien à faire qui soulage davantage une âme souffrante.» (P. 33.)

Et en 1804, de Weimar, elle lui disait : «A force de réflexion, je supporte la vie malgré l'exil; mais j'ai le cœur toujours serré. Je ne sais où est un proverbe dont la simplicité me touche : *Dieu mesure le vent à la brebis-tondue*. J'espère que ce qui est trop dur à supporter n'arrive pas.»

En parcourant cette correspondance, on se reporte souvent à cette pensée que M<sup>me</sup> de Staël exprimait si bien dans l'un de ses meilleurs ouvrages : «La gloire ne saurait être pour une femme qu'un deuil éclatant de bonheur<sup>1</sup>.»

Je ne cite plus que quelques mots d'une lettre de 1811, dans laquelle M<sup>me</sup> de Staël, parlant de son mariage avec M. Rocca à M<sup>me</sup> de Gérando, lui écrivait : «J'irai vous voir quand je sortirai de l'agitation où me jette un si grand événement, un événement dans lequel je ne puis savoir si mon *saint là haut* m'approuve bien en tout.» (P. 43.)

Il fallait un grand tact pour produire au grand jour cette correspondance, toute d'intimité. Ce tact n'a pas manqué à M. de Gérando. Dans sa communication, on sent le souffle de l'honnête homme, qui n'a pas moins cédé à un profond sentiment de piété filiale qu'au désir d'honorer la mémoire de deux femmes célèbres, à des titres divers, qui furent les amies de sa famille, et qui lui accordèrent à lui-même une amitié dont il garde pieusement le souvenir.

II. Le même volume contient ensuite une *Etude biographique et littéraire de M. de Serre*, par M. Salmon.

Né en 1776, à Pagny-sous-Frémy, département de la Meurthe, après avoir été élevé à l'école d'artillerie de Metz, M. de Serre émigra lors de la Révolution, et ne tarda pas, malgré sa jeunesse, à se faire remarquer dans l'armée de Condé. Cette armée dissoute, il étudia, dans les écoles d'Allemagne, la littérature allemande, et s'arrêta plus particulièrement à l'histoire et à la philosophie.

Rentré en France, il fut successivement avocat à Metz, premier avocat général dans cette ville, premier président à Hambourg; puis, sous la Restauration, premier président à Colmar, député, président de la Chambre des députés, garde des sceaux, enfin ambassadeur à Naples.

<sup>1</sup> De l'Allemagne, III<sup>e</sup> partie, chap. xix.

Personne, à notre avis, mieux que M. Salmon, n'a fait ressortir la vie militante de M. de Serre à la tribune nationale; et personne, non plus, mieux que lui, n'a fait comprendre tout ce qu'il y avait d'élévation dans les idées de cet homme d'État, de force dans sa pensée, mûrie par l'étude et la méditation, de puissance dans sa parole qui sortait tout entière de l'âme et de la raison; d'amour pour la conciliation et l'apaisement des partis.

L'histoire retiendra toujours ses nobles paroles, lorsqu'il s'écriait : « Celui qui n'a pas compris que la Révolution renferme plusieurs siècles, et que la Charte avait reculé dans le temps tous les actes antérieurs, cet homme n'a pas élevé ses pensées assez haut pour concourir à donner des lois à la France. » (P. 158.)

Aux élections qui suivirent la session de 1819, dans laquelle M. de Serre avait déployé un si grand talent, par une de ces fautes que l'histoire enregistre et qui préparent des ruines, le ministère de Villèle combattit M. de Serre au collège de Briay, où il succomba. Ce collège lui préféra un quidam resté muet et inconnu.

M. de Serre fut toujours fort sensible à cette ingratitude du pays. Envoyé ambassadeur à Naples, il mourut, pendant son ambassade, en 1824, à Castellamare, dans une résidence que le roi des Deux-Siciles avait mise à sa disposition. (P. 179.)

Voici comment M. Salmon raconte ses derniers moments :

« M. de Serre demanda un prêtre pour lui administrer les derniers secours de la religion; il ne s'en trouva point qui parlèrent la langue française, et, M. de Serre lui-même ne parlant point la langue italienne assez nettement pour soutenir, à la satisfaction de sa conscience, cet entretien suprême, il fut obligé de se confesser en latin : il le fit avec calme et résignation, recueilli au milieu d'assistants en larmes, et surmontant avec courage toutes les épreuves de la fin, jusqu'à la douleur de ne pouvoir prononcer, dans la langue de sa patrie, ces dernières paroles qui tombaient de sa bouche, pour confesser sa foi et placer ses espérances dans la miséricorde de Dieu. » (P. 180.)

Rien ne montre mieux tout ce que cet homme illustre recérait en son âme d'énergie et de conviction, que ce récit simple et saisissant.

III. Le volume de 1864 contient également six notices biographiques.

1° Sur M. Magnier, l'un des principaux organisateurs de l'Académie de Metz, par M. Thiel. (P. 109.)

2° Sur la duchesse de Belle-Isle, née de Béthune, dont le mari fut maréchal de France et gouverneur de Metz, par M. Leclerc. (P. 209.)

3° Sur Bardou-Duhamel, bibliothécaire de la ville de Metz, par M. Chabert. (P. 263.)

4° Sur Jean-Baptiste Beccœur, savant naturaliste. (P. 269.)

5° Sur Abraham Fabert, maréchal de France. (P. 277.)

6° Sur Nicolas-François Lançon, maître échevin de Metz. (P. 298.)

Ces trois dernières notices sont de Bardou-Duhamel, le même dont M. Chabert a rappelé les travaux en quelques mots bien sentis.

C'est une noble tâche que d'honorer la mémoire des personnes célèbres ou utiles qui sont l'orgueil et le patrimoine du pays qui les a vus naître.

Lorsqu'un corps savant retrace la vie de ces personnes, leurs travaux et leurs œuvres, il ne rend pas seulement un juste hommage aux gloires d'une contrée; il sème aussi d'utiles exemples.

Ainsi fait l'Académie de Metz.

IV. M. Raillard a donné un excellent travail sur *les principaux ponts du moyen âge à Metz*. (P. 335.) Un tel travail est trop technique pour qu'il nous soit possible de vous en présenter une analyse, qui entraînerait des longueurs que nous ne pouvons nous permettre, avec l'obligation où nous sommes de courir sans pouvoir nous arrêter sur un sujet, comme nous aimerions souvent à pouvoir le faire.

Il nous reste à vous parler d'un long mémoire de M. Abel sur *les populations rurales de la Moselle avant les communes*.

M. Abel a entrepris là une rude et difficile tâche.

La première chose en un tel sujet eût été d'étudier la condition sociale des classes rurales, leur condition de servage, d'affranchissement ou de liberté; d'examiner spécialement, pour les temps celtiques, les questions de clan; pour les temps gallo-romains, les questions du colonat apprécié dans toutes ses variétés; de s'inspirer, enfin, des excellentes publications de MM. Dareste et Henry Doniol sur l'histoire des classes agricoles.

M. Abel nous paraît s'être trop jeté dans la voie conjecturale de

l'étymologie, trop lancé dans des systèmes aventureux, au lieu de fouiller aux sources, de marcher pas à pas avec des textes, toujours avec des textes, à l'exemple des Savigny et des Guérard.

Certaines de ses interprétations sur les noms de lieux nous paraissent singulièrement hasardées. Si l'étymologie a pris rang dans le domaine des sciences, comme toutes les sciences elle a ses règles sans lesquelles on risque toujours de s'égarer.

On ne peut suivre M. Abel quand il voit dans le Luxembourg (*lutzenburg*, forteresse des leuth), et dans le hameau d'Usselkirch (*lutzen-kirch*, temple des leuth), le centre d'une colonie de *leuth* (p. 479); — ou bien quand il trouve la trace des Alains dans la Moselle, en faisant dériver le nom d'Allémont d'*Alani mons*. (P. 485.)

Le système de M. Abel sur les *pagi* et les *vici* de l'époque gallo-romaine, cette matière si difficile et si obscure, n'est justifié ni par l'histoire générale de la Gaule, ni par l'histoire particulière des *Mediomatrici*, non plus que par les divisions territoriales de l'époque gallo-romaine.

Il n'hésite pas à considérer le *vicus* gallo-romain comme se mouvant toujours sous la dépendance et dans la circonscription d'un *pagus*. « A la tête, dit-il, de chaque *pagus* fut placé un fonctionnaire romain qui résidait dans le *vicus* le plus important, avec le titre de *præpositus*; au-dessus était un *præfectus* qui avait sous sa surveillance un certain nombre de *pagi*. »

Et sans qu'il soit facile de s'en rendre compte, M. Abel ajoute : « Les *pagi* n'étaient pas l'unité topographique; c'était la centurie ou agrégation d'hommes cultivant cent arpents. L'autorité romaine y était représentée par un *vicarius*. » (P. 471.)

Tout ceci ne répond à aucune donnée historique. Ainsi nulle part l'on ne voit au-dessus de l'important *vicus* de Genève un *præfectus* ayant sous sa surveillance un certain nombre de *pagi*. Bien mieux, il y a cela de fort particulier, en cette matière, qui appelle l'examen des érudits, c'est que, dans certaines cités, les inscriptions de l'époque gallo-romaine ne fournissent que des *pagi*, et pas un seul *vicus*; tandis que dans d'autres cités, au contraire, l'on ne rencontre que des *vici* et jamais des *pagi*<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> La *civitas Mediomatricorum* mérite d'être examinée au point de vue des questions que peuvent soulever les *vici* et les *pagi* de l'époque gallo-romaine. Cette *civitas* était

Quelles que soient au surplus ces observations, elles ne nous empêchent pas d'apprécier tout ce que le travail de M. Abel renferme d'ingénieux aperçus, de curieux, d'intéressant, pour le département de la Moselle. L'auteur captive vivement l'attention lorsqu'il retrace la ligne séparative, dans ce département, de l'élément celtique avec l'élément germanique, en nous montrant la race caucasique s'y décomposant en variété blonde et en variété brune. (P. 451.)

On ne saurait trop applaudir à de tels travaux, d'autant plus méritoires qu'ils n'ont d'autre mobile que l'amour du pays.

*socia*, comme nous le voyons par Tacite : « Legionis in Mediomatricis, *sociam* civitatem, abscessere. » (Hist. IV, LXX.)

Qu'est-ce que c'était que le *pagus pacis* de l'inscription de Metz ?

A quelle sorte de circonscription territoriale répondait *Decempagi*, que MM. Beupré et Beaulieu ont démontré n'être pas Dieuze, comme on l'a cru longtemps, mais bien Tarquimpol, et dont M. Ancelot, dans une excellente Notice sur Dieuze, a signalé les dix bourgades qui en auraient dépendu, suivant lui ?

Tout ceci est à étudier, en rapprochant les *vici* et les *pagi* de la *civitas Mediomatricorum* de ceux qui existent dans les autres *civitates* de la Gaule, à l'époque gallo-romaine.

L'on ne connaît point de *vici* chez les Voconces qui jouissaient du *ius latinum*; les inscriptions gallo-romaines ne fournissent que des *pagi* dans cette cité.

Chez les Helvètes, qui n'étaient ni *latini*, ni *liberi*, ni *fœderati*, ni *socii*, les inscriptions gallo-romaines ne présentent que des *vici*<sup>2</sup>, et pas un seul *pagus*, quoiqu'au temps de César leur cité fût divisée en quatre *pagi*. Orelli et M. Mommsen ont signalé la fraude de l'inscription qui porte GENIO PAG·TIGOR. — Chez les *Viennenses* qui jouissaient du *ius italicum*, les inscriptions de l'époque gallo-romaine ne présentent non plus aucun *pagus*. Genève était un *vicus* ne relevant d'aucun *pagus*.

On connaît, de la même époque, en dehors de la *Provincia*, les *pagi* : Autessiodurum, Condatensis, Toutact, Divionensis, Aribrignus, Venecti, etc.

On connaît également les *vici* : Neromagus, Venetonimagus, Aquensi Helvetiæ, Vungus, Orolaunus, Portensis Nannetorum, Bellicensis, Aquensis vicus (Bagnières), etc.

Il reste à étudier à quelle nature de division territoriale répondaient les *pagi* et les *vici* de l'époque gallo-romaine, suivant les cités, et quels étaient leurs rapports avec le siège principal de la cité, au point de vue de la curie, de l'administration, de la justice et du culte.

Voir, sur les *pagi* et les *vici* gallo-romains, Giraud, *Hist. du dr. franç. au moyen âge*; in-8°, 1846, t. I, p. 137. — Jacobs, *Géogr. de Grégoire de Tours*; in-8°, 1858, p. 54. — Le Pagus aux différentes époques de notre histoire; in-8°, 1859, p. 16. — Deloche, *Divisions territoriales du Limousin, au moyen âge*; in-4°, Paris, 1861, p. 107 et suiv.

<sup>2</sup> Voir Mommsen, *Inscriptiones confœderationis helveticæ latinæ*; in-4°, Turici, 1854 : 1° Lousonna (p. 22); — 2° Ebrodunum (p. 23); — 3° Minnodunum (p. 25); — 4° Solodurum (p. 41); — 5° Turicum (p. 45); — 6° Vitodurum (p. 46); — 7° Vindonissa (p. 50).

Par la variété des sujets, par la manière dont ils sont traités, le Comité jugera que l'Académie de Metz compte honorablement parmi les corps savants de la province, qui travaillent avec persévérance et succès.

VALENTIN-SMITH,

Membre du Comité.

---

*Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, 2<sup>e</sup> série, t. VIII.*

Cette livraison compacte d'un recueil soutenu par une active et forte collaboration embrasse des sujets très-variés; l'esprit pratique y soumet à d'utiles applications les théories de la science; les lettres, la poésie même s'y marient aux recherches de l'histoire.

Le volume s'ouvre par une étude de M. Eschenauer sur *saint Jean Chrysostôme, considéré comme orateur populaire*. Ce travail est moins une œuvre de critique, une dissertation sur les ouvrages, sur l'influence de l'illustre prélat ou sur la société de son temps, qu'un panégyrique de ses talents et de ses vertus.

On comprend très-bien qu'ému, devant ce prince des orateurs sacrés, par un mélange frappant de résignation et de volonté, d'humilité et de domination, de douceur patiente et de fougueuse énergie qui, dans ces temps de luttes, élevait certains apôtres à des rôles si différents de leur nature première, on conçoit, dis-je, que M. Eschenauer, prenant la plume pour entretenir ses lecteurs de saint Jean Chrysostôme, n'ait trouvé que des louanges. Cette impression a été si invincible que, dès le début, l'auteur semble non-seulement exalter son modèle, mais le défendre contre des contradicteurs absents, et que son travail d'analyse ressemble presque autant à un plaidoyer qu'à une oraison funèbre.

C'est un art que de rester maître de son sujet; mais c'est un art aussi que d'abandonner à propos les rênes et de se laisser entraîner par des émotions fortement senties. La perfection serait peut-être à concilier ces deux partis. M. Eschenauer, qui a bien caractérisé, et en trop peu de mots, le mérite de la fameuse *homélie pour Eutrope*, a touché très-juste en s'efforçant d'appeler l'attention du public sur les Pères de l'Église, maîtres trop peu répandus encore et

trop peu étudiés de l'antiquité chrétienne. L'époque où leur voix a retenti correspond, il est vrai, à un âge où la décadence commençait à se précipiter; mais ces écrivains, nourris pour la plupart des chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome, vivaient encore au milieu de leurs merveilles. Les préceptes d'une religion nouvelle, la simplicité d'une vie austère, les dogmes de l'humilité, du sacrifice, de la fraternité entre les hommes, avaient émondé d'une foule de vains ornements le style des Pères de l'Église. Avec cette élévation, cette ampleur qui caractérisent les œuvres de l'antiquité, ils ont, les premiers, donné une forme à des principes, à une manière de sentir et d'éouvoir propres à l'art des sociétés actuelles. La forme antique des pensées du monde moderne ne peut-être interprétée que des Pères de l'Église; c'est une source féconde où il sera toujours salubre de remonter, et où non-seulement l'historien, mais l'orateur, le moraliste et même le poète auraient profit à se désaltérer.

*Essai historique sur le Hoop.* — En commençant une notice fort nette et très-instructive sur une des institutions les moins connues du Nord, M. de Coussemaker énonce « que tout ce qui se rapporte aux institutions civiles et politiques de la Flandre est du plus haut intérêt pour l'histoire générale de la civilisation. » Rien n'est plus vrai : le développement communal et social, les privilèges du commerce, tous ces établissements qui préludent par des libertés au pacifique avènement de la liberté, se sont fait jour de bonne heure dans les Flandres et ont, durant tout le moyen âge, cheminé dans une régulière progression. Ces contrées acclimatées depuis des siècles à l'indépendance, à une certaine pratique d'une égalité relative, sont aujourd'hui, plus que d'autres, en état de soutenir, sans péril pour la tranquillité publique et sans risque d'anarchie, un régime politique très-libéral.

L'institution du *Hoop*, spéciale à la Flandre maritime, et dont aucun légiste du pays, suivant M. de Coussemaker, n'aurait fait mention, était une assemblée générale des échevins et conseillers (*Keurheers*) d'un certain nombre de communes associées entre elles par des intérêts mutuels et réciproques. Cette réunion était à la fois judiciaire et législative. Au premier de ces rôles répondaient les attributions de tribunal d'appel, de haute cour de justice et de chef-jugement, mission d'arbitrage avec voix consultative pour les affaires des communes associées.

Ce mot *Hoop*, en dialecte flamand, signifie assemblage, monceau, troupeau, agglomération, entassement, mont, et, par extension, réunion ou assemblée. Dans la charte de Cappellebrouc de 1241, le *Hoop* est appelé « *consilium totius universitatis de Brocho, quod vulgariter dicitur Hoop.* »

Dans d'autres actes, et notamment dans la charte de Merville, *Hoop* est traduit par « *ad montem apud Hazebrucck,* » à l'assemblée d'Hazebrouck. C'est dans ce sens probablement qu'une de nos plus anciennes associations ou institutions charitables a été intitulée, au XIII<sup>e</sup> siècle, le Mont de piété.

Au moyen âge, il existait trois *Hoop* dans les Flandres.

Celui d'Hazebrouck réunissait les échevinages de Cassel, Bailleul, Steenvoorde, Staples, Renescure, Zegers-Capple, Broxeele, Morbecque et Merville.

Le second comprenait Bergues, Bourbourg et Furnes.

Le troisième, Cappellebrouc, Holque, Ravensberghe et quelques autres localités du Brocho.

Ces assemblées statuaient sur les appels formés contre les arrêts de l'échevinage, au sujet desquels les seigneuries étaient sans compétence. Organisés en cours d'assises assez analogues aux Grands Jours, les *Hoop* prononçaient, au moins une fois l'an, sur les grandes affaires criminelles. Ces procédures, qu'accompagnaient des enquêtes sur place, étaient vulgairement nommées *jugements de franche vérité*. Les seigneurs étaient obligés de favoriser ces réunions. Pour arbitrer certaines causes propres aux communes d'un même *Hoop*, les échevins et conseillers des divers ressorts « *avoient fraternité et congrégation ensemble;* » ils se visitaient et communiquaient entre eux, de sorte qu'une affaire intéressant Bergues était jugée par ceux de Furnes, et que, si Furnes était en jeu, Bourbourg, désintéressé dans la cause, était appelé à statuer. Un passage de la charte de Cappellebrouc fait présumer que les affaires administratives étaient portées devant le *Hoop*, où ne pouvait exercer comme avocat aucun échevin, ni devant le tribunal de son échevinage, ni près de la juridiction où il allait à *chef de sens*.

Comme institution législative, le *Hoop* était considérable. Les statuts des communes avaient alors, on le sait, une grande extension; ils réglaient les franchises et droits de bourgeoisie, les taxes, impôts et octrois; ils embrassaient tout le droit public. Le *Hoop* avait le droit de modifier sous ces statuts. Ainsi tous ces droits mutuels,

collectifs ou opposés, si difficiles à équilibrer entre les communes et les seigneuries, c'est le *Hoop* qui avait mission de les régler ou de fixer les compositions et accords. Les statuts authentiques du *Hoop* remontant à 1322 sont formels sur ce point : au *Hoop* seul appartenait la prérogative de modifier, non les règlements communaux laissés à chaque échevinage, mais les lois régissant les matières civiles, judiciaires, administratives; pouvoir énorme dont ces assemblées générales paraissent n'avoir point abusé; institution bourgeoise, préservatrice des droits de tous, et qui semble avoir donné une belle part au tiers état, bien avant la définition de l'abbé Sieyès.

Recherchant avec sagacité l'origine du *Hoop*, M. de Coussemaker trouve l'institution implantée dans les mœurs germaniques, dès les temps antiques. Tacite raconte, en effet, qu'au moment de la pleine lune les Germains s'assemblaient pour délibérer sur les affaires publiques et exercer le ministère de la haute justice. Tacite, en parlant de ces peuples, ajoute : « nec dierum numerum ut nos, sed noctium computant. » Eh bien, circonstance unique et très-bizarre, dans les statuts du *Hoop* on comptait encore par nuits et non par les jours. Nous lisons dans le règlement de celui d'Hazebrouck en 1326, précédé d'une lettre patente de Robert de Flandre, sire de Cassel, donnant plein pouvoir à son bailli de tenir le *mont* d'Hazebrouck, qu'on dit le *Hoop* : « . . . on doit faire les convocations partout où demeurent les échevins siégeant au *Hoop*, de dimanche en dimanche, *trois fois quinze nuits* avant le *Hoop*. »

Ce droit de se réunir pour statuer sur les affaires nationales a traversé tout le moyen âge, dit notre auteur, et il s'est perpétué en Flandre sous les noms de fraternités, hanseries, alliances, *Hoops*, « jusqu'à l'époque moderne, où il s'est transformé *en ce qui est devenu la base du gouvernement anglais*. » Ce droit était tellement fondamental et imprescriptible qu'on jugeait superflu de l'insérer dans les conventions conclues avec le souverain. C'est pourquoi sans doute, dans ces sortes d'accords, il n'en est pas question avant Louis de Mâle et avant le dénombrement de Louis de Luxembourg, en 1458.

Cependant on a des preuves formelles que le *Hoop* fonctionnait, avec ses privilèges étendus, dès la fin du xiii<sup>e</sup> siècle. En 1300, un Jean Richer, écuyer, ayant appelé d'une sentence des échevins de Bourbourg au Parlement de Paris, Philippe le Bel ordonne que l'affaire soit jugée à Bourbourg par les échevins et *keurheers* de Bergues et de Furnes, *selon la coutume*.

M. de Coussemaker a exhumé de la série de la chambre des comptes, aux archives de Lille, un recueil de décisions du *Hoop*, contenant ses statuts approuvés par Philippe d'Alsace, qui porta la couronne comtale de 1168 à 1191. Ce document, rédigé en langue flamande, daterait de cette époque, ce qui le rendrait doublement précieux, les instruments du XII<sup>e</sup> siècle en dialecte vulgaire étant peu multipliés.

Après nous avoir montré le *Hoop* à son apogée, on nous fait assister à sa décadence, qui remonte à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. A la suite des dissensions des princes, des dynasties et des cités, et après la bataille de Roosebecke, tombeau des antiques libertés flamandes, Louis de Mâle ordonna que les villes remissent leurs privilèges; ordre exécuté en 1382, où un arrêt du conseil retint dans les prérogatives souveraines les attributions judiciaires du *Hoop*.

Cependant, réduites à une portée plus humble, mais conservées comme élément d'association, d'influence et de lutte contre certains impôts, ces assemblées se prolongèrent jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle : l'assemblée *des trois bancs*, réunissant à Bergues les magistrats de plusieurs châtellenies, en 1732, pour juger les amendes et les répartir, est une dérivation du *Hoop*; enfin le texte de l'*alliance de Bourbourg*, conclue entre plusieurs communes qui imposent une dîme sur tous biens et héritages à ceux qui n'en font point partie, est évidemment inspiré des traditions du *Hoop*. Mais il n'en est resté que cette tendance à se lier, à mettre des intérêts en commun, qui, si elle ne constitue plus la puissance, peut en certaines occasions la faire renaître. Ces grands lits de justice, on les voit finir comme la plupart des vieilles institutions de la bonne Flandre; elles ne meurent point, parce qu'on les désaltère pour les soutenir, et on en vient à les sanctionner le verre à la main. Le traité d'alliance de Bourbourg finit par cet article : « Les magistrats de Dunkerque et Bourbourg, buvant bouteille ensemble, ont fait pareille alliance environ l'an 1740, et, depuis la promesse verbale réciproque, on l'observe. »

Nous devons supposer que cet enseignement à l'adresse de Bruges, de Furne-Ambacht, de Berghes et du pays de Langle, aura été compris, et qu'un si cordial appel aura été entendu.

*Étude historique sur la découverte de la vapeur, et sur les législations romaines et du moyen âge concernant les établissements dangereux ou insalubres. Historique de la législation sur les appareils à vapeur, etc. . .*

par M. Houzé de l'Aunoit. — Des institutions du moyen âge aux prodiges de la science industrielle, il y a moins loin en Flandre qu'ailleurs; car le développement ancien des libertés communales en ce pays l'a prédisposé à mettre à profit les conquêtes de notre siècle plus rapidement que les populations méridionales, moins enrichies, moins accoutumées à l'initiative et à l'activité.

Un travail sur la découverte de la vapeur semble ne rentrer qu'accessoirement dans les attributions de la section d'histoire; mais, comme l'auteur l'a accompagné de notices biographiques purement historiques sur les inventeurs des âges précurseurs de la locomotive, il convient d'en dire quelques mots, ne fût-ce que pour féliciter l'auteur d'un bon travail, étayé de recherches puisées à bonne source. Il est d'autant plus intéressant, qu'un esprit sensé l'a dégagé des inventions romanesques qui compliquent d'ordinaire et travestissent par des amplifications dites *pittoresques* des faits très-curieux en général et dont chacun aimerait le récit à la condition de pouvoir y ajouter foi.

Ces courtes réflexions sont un prélude naturel pour arriver à la biographie de ce Salomon de Caus, devenu depuis quelques années le patron des génies méconnus, et qui, comme héros populaire, a presque détrôné Galilée de la fabuleuse royauté d'un martyr qu'il ne souffrit jamais.

Salomon de Caus était un physicien préoccupé d'applications ingénieuses, comme il appert par son livre intitulé : « Les raisons des forces mouvantes, avec diverses machines tant utiles que plaisantes auxquelles sont adjointes plusieurs desseins de grottes et fontaines, par Salomon de Caus, ingénieur et architecte de Son Altesse Palatine et Électorale. »

Parmi ces raisons des forces motrices, il mentionne le feu, qui, en échauffant un vase d'eau bien bouché auquel s'adapte un tube, peut faire monter le liquide dans ce tube. Voilà toute l'invention de Salomon de Caus. Rivault en 1605, Mathécius en 1562, Blasco de Garay en 1543, avaient bien davantage approché du but, puisque le dernier, capitaine de vaisseau espagnol, a fait mouvoir dans le port de Barcelone un navire de 200 tonnes, à l'aide d'une machine secrète où l'on ne put voir qu'une chaudière d'eau et des roues mises en mouvement à bâbord et à tribord. Au surplus, l'idée d'appliquer la force propulsive de la vapeur remonte jusqu'à Héron d'Alexandrie, qui, cent vingt ans avant l'ère chrétienne, lançait une boule

hors d'un tube ou canon de métal ajusté à une marmite d'eau chaude. Il faisait aussi tourner une petite sphère sur son axe au moyen d'une marmite chauffée; amusement des premières leçons de physique, que Jean-Jacques, avec un enfant de son âge, avait eu l'idée d'exploiter au profit de leur commune fortune. Il a raconté dans *les Confessions* sa déconvenue.

Comment se fait-il donc que l'honnête Salomon de Caus, candide et désintéressé comme un architecte épris de la fantaisie de se consacrer aux jardins, se soit tout à coup emparé d'une gloire usurpée et fait canoniser au martyrologe des inventeurs? C'est ce que nous explique M. de l'Aunoit.

En 1813, dans le *Journal des Mines*, un inspecteur, M. Baillet, s'avisait d'attribuer à Salomon de Caus la première machine à vapeur. Plus tard, en 1829, comme il s'agissait de disputer à l'Angleterre la gloire de l'invention, Araçgo recueillit ce nom dans le *Journal des Mines*, et lui attribua tout l'honneur de la découverte. Sous un patronage si autorisé, notre Normand a fait son chemin dans le monde, et il est resté en possession, grâce à ce vain théorème résolu avant lui : « élever l'eau par l'aide du feu, au-dessus de son niveau, » solution déjà mentionnée par Porta, comme étant antérieure à lui.

Salomon de Caus ayant ainsi reçu l'investiture de la plus grande découverte de nos âges, il ne restait qu'à jeter sur lui l'aurole des persécutions et à le léguer à la légende. Chacun connaît cette lettre fameuse que Marion Delorme a écrite à Cinq-Mars en sortant d'une visite aux aliénés de l'hospice de Bicêtre. — Derrière les barreaux d'un cabanon, un fou furieux criait à tous les visiteurs qu'il avait fait une découverte admirable; qu'il pouvait faire marcher les carrosses et les manéges par la seule force de l'eau bouillante, et ce fou furieux, c'était Salomon de Caus. Cette épître, si souvent reproduite et tant de fois commentée, est datée de 1641.

Or Salomon de Caus est mort en 1630; en outre, à la fin du règne de Louis XIII, Bicêtre était une commanderie de Saint-Louis où l'on hébergeait d'anciens militaires et non des fous; enfin la lettre de Marion Delorme, œuvre d'un mystificateur qui n'a pris la peine de déguiser ni son langage ni son style archimoderne, a vu le jour pour la première fois au mois de novembre 1834, dans le *Musée des familles*. On l'a attribuée à M<sup>me</sup> Sand fort gratuitement. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle est annotée par M. Berthoud.

Depuis lors, cette fable a acquis une vogue d'autant plus belle qu'on y trouve une accusation nouvelle contre la vieille monarchie, qui jetait les grands hommes dans des cabanons au lieu de les combler de richesses. Depuis lors, les poètes, les romanciers se sont emparés de Salomon de Caus; aujourd'hui les peintres s'y mettent, et nous reverrons souvent sur leurs toiles, comme à l'exposition de 1855, le bon Salomon de Caus personnifiant le génie méconnu, entre le Tasse et Galilée.

Nous ne suivrons pas notre auteur dans la portion de son travail où, à la suite des essais de l'évêque de Wilkins qui fit un tournebroche à vent, du père Kircher et du marquis de Worcester, il arrive aux travaux tout à fait spéciaux de Torricelli et de Pascal, de Otto de Guéricke, de Papin, de Savery, de Newcomen, de Potter et de James Watt. Dès ce moment, en effet, le travail entre de plain-pied dans l'analyse scientifique, dans la description des appareils, et, tout en gardant un vif intérêt, il échappe à notre cadre.

A la suite de cette estimable étude, M. de l'Aunoît donne, ainsi qu'on l'a dit plus haut, l'*historique de la législation sur les appareils et bateaux à vapeur*. On y verra que le plus ancien document législatif sur la navigation à vapeur est du 23 avril 1823. C'est une ordonnance royale de police qui a pour but de protéger les passagers contre les périls d'un genre de navigation *établi déjà sur plusieurs fleuves*. Dès l'an 1821, le préfet de la Gironde avait pris des arrêtés réglant la police des bateaux à vapeur de la Garonne. On sait d'ailleurs, et notre auteur n'oublie pas de le rappeler, que le premier des bâtiments à vapeur, construit par le marquis de Jouffroy, a remonté la Saône en présence d'une foule assemblée sur les quais de Lyon, le 15 juillet 1783.

Le succès fut tel, que le marquis demanda à M. de Calonne l'autorisation d'établir un service de bateaux à vapeur sur la Saône et le Rhône; mais ce ministre, qui avait consulté l'Académie des sciences, exigea de nouvelles épreuves et voulut qu'avant toute concession le bateau pût remonter la Seine avec un chargement de trois milliers. Les capitaux manquaient pour entreprendre sans garantie un essai si coûteux : l'affaire en demeura là, c'est ce qu'on avait voulu. La Révolution survint, le marquis émigra, ce qui laissa le temps à Fulton de reprendre l'invention, de l'essayer inutilement sur la Seine en 1801, en 1802 et en 1803, devant une commission qui probablement fit attendre son rapport ou le rédigea

froidement; si bien que, méconnu chez nous et découragé en Angleterre, Fulton alla porter en Amérique sa merveilleuse découverte. Lorsqu'il mourut en 1815, les grands fleuves du Nouveau-Monde étaient sillonnés de bâtiments à vapeur. . . .

Ce n'est pas avant 1816 que, revenu de l'émigration, le marquis de Jouffroy put revendiquer pour la France l'honneur d'une si belle découverte. Il obtint un brevet, et le 20 août, pendant les fêtes qui suivirent le mariage du duc de Berry, il lança sur la Seine le *Charles-Philippe*. Une société s'étant formée, la fortune sembla lui sourire; mais une concurrence la ruina sans autre avantage que celui d'une victoire stérile.

De tels récits appartiennent évidemment à l'histoire, et s'élèvent au-dessus des *spécialités*, ainsi qu'on dit à présent. Ils donnent lieu à plus d'une réflexion, et ils ont pour tout le monde cet intérêt qui s'attache aux causes premières, aux préludes d'un événement qui a bouleversé le monde moderne.

M. de l'Aunoit a rehaussé de beaucoup de recherches cette notice considérable et si bien remplie. La seconde partie du travail est précédée d'un rapide et curieux exposé des *législations diverses* de l'ancienne Rome et du moyen âge par rapport aux *établissements dangereux, insalubres ou incommodes*. Il est intéressant d'y observer les restrictions que, *pour empêcher de nuire à autrui*, la loi romaine si prévoyante avait infligées *au droit d'abuser*. Ces citations, d'ailleurs, sont de précieuses indications sur les usages, sur les industries, sur la police urbaine de l'antiquité.

Au moyen âge, ce tableau présente plus d'arbitraire, parce que chaque ville était régie par sa coutume, par ses échevins, par des édits locaux ou des ordonnances communales. On voit alors se produire des singularités, et des préjugés aussi.

En 1486, le prévôt de Paris défend aux potiers de s'établir au centre de la ville, la fumée de ces établissements étant préjudiciable au corps humain et enfantant diverses maladies.

La coutume de Berry interdisait de nourrir du menu bétail à Bourges et à Issoudun, «sauf quelques chèvres pour maladies ou nourriture des petits enfants.»

1566 : «N'est loysible à personne faisant sa demeure en la ville d'Étampes tenir bestes à laine, porcs, oies et cannes, sur peine de confiscation et amendes.»

La coutume de Metz ne permettait d'ouvrir une forge de maré-

chal qu'après enquête *de commodo et incommodo* : ceci est tout à fait louable.

1502 : Défense d'élever à Paris des lapins, ni des oies, ni des cannes, etc. . .

Il serait facile de multiplier les documents de cette nature. L'étude des registres conservés dans nos anciennes archives communales m'a fourni presque partout des arrêtés plus étranges, plus caractéristiques, et souvent, il faut le dire aussi, marqués au coin du bon sens et de la sagacité. Je dois résister à la tentation d'en citer quelques-uns pour ne pas ajouter une digression à un rapport déjà trop développé peut-être.

Ce volume comprend aussi, entre ces travaux assez sérieux et des études algébriques plus graves encore, quelques poésies légères; deux fables de M. Deplanck, et trois fables d'un ton plus vif et d'une versification plus légère par M. Delerue. L'une, intitulée *le Papillon*, est un charmant morceau, comme sentiment et comme facture. Celle qui est intitulée *le Hérisson et la Marmotte*, et qui raconte qu'un hérisson alla chez une marmotte en hiver pour lui demander asile, causerait un très-vif étonnement à un chevrier de la Savoie.

FRANCIS WEY,

Membre du Comité.

---

*Bulletin de la Commission historique du département du Nord, à Lille,*  
t. VIII, 1865, in-8°.

Les morceaux les plus importants de ce volume sont les *Statistiques archéologiques* de deux arrondissements du département du Nord, ceux de Valenciennes et de Douai. La première est rédigée par M. Cellier, la seconde par M. Félix Brassart.

Le plan est excellent. Les cantons, et dans chaque canton les communes, sont rangés par ordre alphabétique, ce qui rend les recherches très-faciles. Pour chaque localité, les auteurs ont adopté les divisions suivantes : *Situation; Noms anciens; Monuments; Armoiries; Institutions civiles et religieuses; Hommes remarquables; Faits historiques; Hameaux et Lieux-dits; Bibliographie*. Toutes ces parties me semblent suffisamment développées. Ainsi l'article *Monuments*, outre la liste des antiquités et des édifices anciens et modernes, comprend

l'énumération des pierres tombales, des inscriptions, des objets d'art, comme sculptures, tableaux, ouvrages d'orfèvrerie, etc. conservés soit dans les établissements publics, soit chez les particuliers. Ce sont là des renseignements précieux que l'on serait fort embarrassé de trouver ailleurs.

Sous la rubrique *Faits historiques* sont indiqués non-seulement les guerres, les sièges, les batailles, les incendies, les inondations et autres fléaux qui tiennent tant de place dans l'histoire de l'humanité, mais encore les changements politiques et administratifs, les chartes de commune, les donations, etc. Enfin, dans la *Bibliographie*, à côté des sources imprimées et manuscrites, figure la mention des estampes, des dessins, etc. relatifs à la localité.

Ce travail est donc bien conçu, et, autant qu'il est permis d'en juger à une personne étrangère au pays, il paraît bien exécuté. Je demanderai toutefois aux auteurs d'apporter un peu plus de précision dans quelques-unes de leurs indications. Ainsi, au chapitre des *Hommes remarquables* de la ville de Saint-Amand, on lit les mentions suivantes : Pierre Desbleumortiers, 2<sup>4</sup> abbé de Vicogne; Nicolas Dubois, 75<sup>e</sup> abbé de Saint-Amand; Denis, poète latin; Hertaing, poète latin. Ce sont là des notes trop vagues, et l'auteur, à défaut d'une date exacte, aurait dû nous dire dans quel siècle ces hommes ont vécu.

La *Statistique* de l'arrondissement de Valenciennes est suivie de l'*Analyse d'un compte de dépense de la maison du duc Charles de Bourgogne*, par M. Brun-Lavainne. C'est un état détaillé des gagés payés pour un jour (le 31 juillet 1470) aux personnes attachées à la maison du prince. Il est bien annoté, et l'on doit remercier M. Brun-Lavainne de cette publication. Mais il me permettra de lui adresser quelques observations, qui touchent, non point au fond, mais à la forme de son travail.

Le document en question n'offre rien de remarquable, et il n'est ni plus ni moins intéressant que tant de pièces du même genre conservées dans nos bibliothèques et nos archives. Dès lors était-il nécessaire de venir nous dire, dans une introduction, qu'il ne faut pas dédaigner les petites choses, parce que « Dieu s'est montré aussi grand dans la création d'une mouche que dans celle du plus gigantesque éléphant. » Je ne contredirai certainement pas l'auteur, mais est-ce là la place de ces réflexions philosophiques? Pourquoi, et ceci est un peu plus grave, en voulant faire le panégyrique de

Charles le Téméraire, venir nous vanter son caractère miséricordieux. C'est, je crois, la première fois que pareil éloge a été adressé au grand duc d'Occident. Avant de l'écrire, M. Brun-Lavainne aurait dû se souvenir des affreux massacres qui ont eu pour théâtre les villes de Nesle et de Liège, et le château de Grandson.

Après avoir signalé encore un rapport de M. Desplanque sur plusieurs documents du XVIII<sup>e</sup> siècle concernant la Flandre, communiqués par M. le baron de Girardot, je terminerai cette courte analyse en appelant l'attention sur les *Extraits des procès-verbaux des séances de la Commission historique du département du Nord*, qui occupent une quarantaine de pages dans le volume. Ils sont remplis de faits intéressants et témoignent de l'heureuse influence que la Commission exerce autour d'elle.

LUDOVIC LALANNE,

Membre du Comité.

## SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

---

*Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, t. XI, 2<sup>e</sup> cahier, 1862; Épinal, veuve Gley, imprimeur de la Société; in-8° de 380 pages.  
— T. XI, 3<sup>e</sup> cahier, *id. ibid.* in-8° de 244 pages.

La Société d'émulation des Vosges s'occupe d'agriculture et de poésie plus que d'archéologie, mais le désir d'accroître et d'enrichir le musée d'Épinal l'empêchera d'abandonner tout à fait une science à laquelle la ramènent sans cesse les découvertes archéologiques qui ont lieu dans le département, où chaque coup de pioche, pour ainsi dire, fait sortir de terre des médailles gauloises et romaines, des armes rongées par la rouille, des statuettes en bronze, des fibules et des bagues antiques, des vases funéraires, etc. C'est toujours le musée d'Épinal qui recueille et qui conserve ces monuments que rend d'autant plus intéressants leur provenance locale, et, il faut le dire bien haut à l'honneur de l'administration de ce département, on ne manque jamais d'argent pour acheter les objets qui méritent de venir augmenter les collections déjà très-nombreuses d'un établissement auquel on est forcé d'ajouter tous les ans de nouvelles vitrines, sinon des salles nouvelles.

Le savant et infatigable directeur du musée, M. Jules Laurent, dans un rapport annuel adressé au préfet, rapport que publient chaque année les *Annales de la Société d'émulation*, se plaint à énumérer les accroissements des collections qui lui sont confiées : il provoque ainsi les dons individuels, et il obtient, de la générosité des particuliers, beaucoup d'objets précieux qu'il sauve de la destruction, ou du moins de la dispersion. Nous avons rappelé plusieurs fois l'importance de la collection numismatique, qui sera tout à l'heure une des plus considérables que puisse posséder un musée départemental. N'est-il pas singulier que la plupart des monnaies ou des médailles gauloises, romaines, françaises, soit royales, soit féodales, lorraines et même étrangères, qui composent cette collection, aient été trouvées sur le sol même du département des Vosges

ou sur celui des départements circonvoisins? Dès qu'il se fait une trouvaille de monnaies anciennes, on est sûr que M. Jules Laurent arrive à point nommé pour les acquérir. Voilà comment il a pu mettre la main sur la presque totalité d'un trésor de monnaies des <sup>xii</sup><sup>e</sup> et <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècles découvert à Diarville, département de la Meurthe, trésor dans lequel se sont rencontrées bien des pièces rares ou inédites des ducs de Lorraine, des évêques de Metz et de Toul, et des barons lorrains.

M. Jules Laurent a décrit les plus curieuses de ces monnaies dans une notice qui servira d'appendice aux ouvrages de MM. de Saulcy et Robert sur la numismatique lorraine. Il signale surtout à l'attention des numismatistes les deniers d'Épinal avec la légende de *S. Georic*, qui n'avaient pas encore été décrits, et d'autres deniers à l'effigie de saint Pierre, au revers desquels on lit : *Novum Cast.* ce qui doit s'entendre de Neufchâteau, dont le seigneur aura fait frapper cette monnaie destinée à avoir cours sur les terres de l'évêque de Toul. Nous admettons moins volontiers une supposition de M. Laurent, qui, remarquant un denier épiscopal de Toul sur lequel le portail de la cathédrale a été remplacé par un objet assez peu distinct, qu'il suppose être une chaire épiscopale, veut voir dans ce symbole une espèce de rébus qui annoncerait la vacance du siège de Toul, au moment où ce denier fut frappé, selon lui, après la déposition de l'évêque Mahère en 1205.

Dans les tournées archéologiques que M. Jules Laurent fait chaque année pour la recherche des antiquités qui peuvent entrer dans les collections de son musée, il a étudié les localités où des fouilles accidentelles ont produit des découvertes intéressantes. A Châtillon-sur-Saône, dans l'endroit même où l'on avait trouvé la belle inscription funéraire du petit-fils de Livaticus, ce chef éduen qui prit part à la grande insurrection des Gaulois sous les ordres de Vercingetorix, un cultivateur a extrait de terre des tronçons de colonnes, des chapiteaux et des débris de sculpture, appartenant probablement à un édifice qui fut renversé dès les premiers siècles du christianisme, et qu'il serait peut-être possible de relever dans une salle basse du musée d'Épinal; à Martigny, où l'on avait déjà exhumé des tombeaux en pierre qui renfermaient des armes de l'époque gallo-romaine, M. Laurent a recueilli un beau statère d'or, offrant au droit la tête laurée d'Apollon, et au revers un cheval libre en course; à Serecourt, il a constaté que l'église, qui est dans un état de

conservation excellent, avait été construite comme une forteresse avec mâchecoulis et meurtrières, pour servir de refuge aux habitants en temps de guerre et de pillage ; à Crainvilliers, il a eu le bonheur d'assister à des fouilles qui ont mis à découvert plusieurs sépultures, dans lesquelles il a ramassé différents objets en bronze et en fer, ainsi que des médailles de Gordien et de Gallien ; à Dieulouart, ancien château des évêques de Verdun, il a pu se procurer un denier inédit de Théodore, évêque de Metz, et une charmante petite médaille gauloise portant la tête diadémée de Vénus, avec la légende incomplète de **MA... NOS**, pièce imitée des deniers consulaires de la famille Cordia et attribuée par M. de Saulcy à une peuplade de la cité des Éduens.

M. J. Ch. Chapellier est l'auteur de diverses notices historiques et biographiques sur les principaux défenseurs de la ville de la Mothe pendant les deux sièges mémorables que cette ville forte a soutenus, en 1634 et en 1645, contre les armées du roi de France. Ces notices, dont les éléments sont empruntés aux relations des deux sièges, aux nobiliaires de Lorraine et aux documents inédits que possèdent les archives départementales et communales des Vosges, seront examinées sans doute par la section d'histoire, mais on nous permettra de les mentionner ici avec éloge, à cause des inscriptions que l'auteur a relevées soigneusement dans les églises de Médonville, de Clairlieu et d'Outremecourt, où furent inhumés quelques-uns des braves gentilshommes lorrains qui avaient défendu la ville et le château de la Mothe. Quant à cette ville dont les femmes elles-mêmes avaient pris part à l'héroïque défense de la place, quant à la forteresse qui avait tenu en échec pendant sept mois l'armée royale, il n'en reste plus vestige : le cardinal Mazarin se fit l'exécuteur des dernières volontés de Richelieu, en ordonnant que, malgré les termes de la capitulation, le château fût démoli et la ville rasée ; aujourd'hui le vaste plateau sur lequel cette malheureuse ville était bâtie est un terrain nu, resté en friche, et où ne croissent pas même quelques arbrisseaux ; çà et là des excavations couvertes de décombres marquent seules la place des bastions qui s'élevaient à plus de 30 mètres de hauteur et qui commandaient les coteaux environnants. Toutes les places de guerre du duché de Lorraine étaient ainsi fortifiées au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, mais la plupart perdirent à cette époque leurs fortifications, comme Épinal, qui est représenté avec son château, ses tours, ses remparts,

dans un tableau peint en 1626, qu'on voit aujourd'hui en une des salles de son hôtel de ville et qu'on ferait mieux de transporter dans son musée.

Un des correspondants les plus actifs de la Société d'émulation des Vosges, M. Vergnaud-Romagnési, qui habite Orléans, s'est occupé encore une fois de Jeanne d'Arc, que le poète Villon appelait *la bonne Lorraine* : il nous fait connaître un monument historique ou soi-disant tel, qui n'est pas même contemporain de Jeanne d'Arc, mais qui se rattache pourtant par la tradition à l'héroïne d'Orléans. Lorsque, le 29 avril 1429, à huit heures du soir, la Pucelle entra dans cette ville dont les Anglais faisaient le siège, elle alla loger dans l'hôtel de Jacques Bouchier, trésorier du duc d'Orléans : elle y fut reçue honorablement ; elle y soupa et coucha, « en la chambre qui lui avoit esté ordonnée, » avec la fille du trésorier. La maison de ce trésorier, qu'on nommait *maison de l'Annonciade* à cause de son enseigne, était située dans la rue du Tabour, c'est-à-dire du Tambour, que M. Vergnaud-Romagnési a le tort d'écrire *Tabourg*. Cette maison devint plus tard la propriété de François Colas, maire d'Orléans, qui la fit rebâtir, de 1586 à 1589, et qui ne conserva de l'ancien hôtel de Jacques Bouchier que la façade avec l'enseigne sculptée représentant l'Annonciation. Ce bas-relief, que les protestants avaient mutilé en 1552, fut enlevé et probablement détruit en 1792.

On prétend que François Colas se vit obligé de faire démolir le bâtiment, dans lequel se trouvait la chambre où Jeanne d'Arc avait couché, et qu'il le remplaça par un pavillon qui non-seulement existe encore, mais qui a gardé son caractère au dehors comme à l'intérieur. Une gravure au trait, assez mal exécutée, nous donne l'aspect de ce pavillon, qui ne manque pas d'élégance ; une autre gravure, plus satisfaisante que la première, reproduit les détails de l'ornementation sculptée de la voûte d'une salle du rez-de-chaussée. Cette ornementation se compose de ces arabesques fantastiques qu'on retrouve dans tous les desseins décoratifs de cette époque, et dont les estampes d'Étienne de l'Aulne, de René Boyvin et de Pierre Biart offraient d'ingénieux modèles aux artistes : ce sont des rinceaux et des entrelacs, au milieu desquels se jouent des oiseaux et des animaux imaginaires, des chimères, des furies, des satyres, etc. Il n'y a rien là qui ne soit dans les arabesques en usage pour la décoration des appartements du temps de Henri III. M. Vergnaud-

Romagnési en a pensé autrement, en s'appuyant, il est vrai, de l'autorité de l'abbé Le Gaigneux, qui avait recueilli la tradition populaire.

Il faut dire aussi que cette voûte sculptée n'est pas la seule énigme à expliquer dans ce pavillon, qui semble avoir été construit et ordonné avec beaucoup de soin sous le rapport de l'art. Au-dessus de l'entrée, à l'intérieur, on voit encore les traces d'une peinture qui représentait un château dans un paysage. Cette entrée à plein cintre est fermée par une lourde porte en bois de chêne, en haut de laquelle s'avance en saillie un buste de vieillard barbu, enveloppé d'un ample manteau d'où ses mains débordent garnies de bracelets. Ce n'est pas tout : suivant la description que M. Vergnaud-Romagnési s'attache à rendre aussi exacte que possible, dans le cabinet du premier étage où les arabesques du plafond offrent une répétition presque identique de ceux du rez-de-chaussée, la porte, également en bois de chêne, présente, au lieu du buste de vieillard que nous avons vu dans la salle du bas, un buste de femme « portant, dit M. Vergnaud-Romagnési, une robe tailladée à l'espagnole, ouverte sur la poitrine, garnie d'un fichu-guimpe à col, ajoute M. Vergnaud-Romagnési, tenant de la main droite une branche d'arbuste à deux roses et semblant offrir ces fleurs de la main gauche. »

Eh bien, que vous en semble? Jeanne d'Arc a-t-elle quelque chose à réclamer dans ces allégories, si allégories il y a? Je ne parle pas des armoiries de la famille Colas, qui figurent en médaillon parmi les arabesques, et qui sont *d'or au chêne de sinople, au sanglier de sable passant et brochant sur le tout*. C'est à l'abbé Le Gaigneux que revient l'honneur d'avoir expliqué ces symboles, non compris le sanglier de la famille Colas. Notre rôle se bornera ici à celui de citateur, et, en vérité, cette interprétation n'est pas ce qu'on trouvera de moins curieux dans le cabinet de Jeanne d'Arc.

« Le vieillard de la porte d'entrée du rez-de-chaussée indiquerait la prudence; le pélican de la voûte rappellerait le dévouement de Jeanne d'Arc et le sacrifice qu'elle fit de son existence pour sauver ce pays. Les Hercules feraient allusion à la force physique et morale de notre héroïne. Les furies et les monstres disposés çà et là désigneraient ses ennemis, ses persécuteurs et ses bourreaux; les femmes, armées de javelines, de boucliers, rappelleraient aussi qu'elle ne s'est jamais servie de ses armes que pour sa défense; les femmes armées de massues, qu'elle écrasa les ennemis de son roi, et les miroirs seraient un souvenir de la pureté et de la sincérité de ses

relations. Enfin la figure de jeune fille à mi-corps de la porte d'entrée et les deux roses qu'elle présente seraient là en mémoire de la bonne odeur de sa pureté virginale. »

Malgré cette citation, que M. Vergnaud-Romagnési aura empruntée textuellement, nous aimons à le croire, à l'abbé Le Gaigneux, qui n'est plus là pour répondre de ses imaginations symboliques, il faut reconnaître que cette notice sur le cabinet (*sic*) de Jeanne d'Arc à Orléans est curieuse et nouvelle.

PAUL LACROIX,

Membre du Comité.

---

*Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, à Caen,*  
t. XXV, 4<sup>e</sup> livraison.

Ce fascicule est le dernier du volume.

Il me fournira tout d'abord l'occasion de revenir sur une question que j'ai traitée déjà bien des fois, et au sujet de laquelle je ne cesserai jamais de revendiquer la solution qu'elle a reçue, en ces dernières années, d'un savant de Besançon. Je veux parler de l'emplacement d'Alesia. La Normandie, elle aussi, a voulu entrer dans cet interminable débat, ou, pour parler plus juste, un savant de la Société normande a cru devoir à sa conscience de porter dans le camp des Bourguignons le drapeau sous lequel il est inscrit. C'est M. Dansin qui a consommé cette alliance par un article dont le titre est : *Une excursion à Alise*.

Je m'explique parfaitement que M. Dansin, après tant d'autres érudits, se soit senti entraîné par la ressemblance apparente du mont Auxois avec le lieu décrit par César, où périt la nationalité gauloise. L'Alesia des Commentaires est bien voisine, par son nom, de l'*Alisia* des inscriptions et autres documents de l'antiquité qui mentionnent la localité bourguignonne. Alesia était sur une montagne entre deux rivières, et Alise-Sainte-Reine est sur une montagne entre deux rivières. Alesia fut enfermée entre deux lignes d'investissement, et on a retrouvé dans le sol autour d'Alise les vestiges de deux lignes d'investissement. N'y a-t-il pas de quoi faire illusion? C'est en de pareils cas qu'il faut déployer toute la force d'attention dont on est susceptible, et savoir résister à l'en-

traînement, car que valent trois ou quatre traits de ressemblance pour établir une identité qui doit reposer sur soixante-dix ou quatre-vingts?

Des considérations de philologie, de topographie ou d'histoire ne seraient point ici à leur place. N'examinons que le côté archéologique de l'excursion de M. Dansin, et voyons si les vestiges de travaux militaires qu'on lui a montrés à Alise répondent d'une manière aussi satisfaisante qu'il le pense aux travaux du siège d'Alesia.

Les ouvrages exécutés par César sur sa première ligne d'investissement comprenaient deux fossés parallèles de 15 pieds de large et 15 pieds de profond (4<sup>m</sup>,15); puis, à 400 pieds ou 116 mètres en avant (et non point à 400 pas, ou un demi-kilomètre, comme se l'est laissé dire M. Dansin), un autre fossé à fond de cuve de 20 pieds (5<sup>m</sup>,80) de profond et de large; enfin, dans l'espace qui séparait ce fossé antérieur des deux fossés parallèles, une suite non interrompue de fosses d'abatis et de trous de loup, excavations creusées, les unes à 1<sup>m</sup>,47, les autres à 48 centimètres de profondeur. Ce formidable ensemble constituait ce que nous appelons la contrevallation. Si Alise nous représente Alesia, il faut que la contrevallation ait régné sur toute la ligne d'investissement des Romains, c'est-à-dire sur un développement de 11,000 pas, ou 16,300 mètres. La configuration des lieux exige cela, et la composition du terrain exige, d'autre part, que non-seulement les fossés, mais même les fosses d'abatis et trous de loup, aient laissé leur empreinte dans le sol, parce qu'ils furent creusés plus profondément que la couche meuble, qui, dans sa plus grande épaisseur, ne dépasse pas 40 centimètres.

De la deuxième ligne ou circonvallation, il doit rester, sur un développement de 14 milles ou 20,700 mètres, des ouvrages absolument pareils à ceux de la contrevallation, sauf le fossé antérieur de 20 pieds.

Est-ce tout cela qu'il a été donné de voir au studieux antiquaire normand?

Pour ce qui concerne la contrevallation, il déclare qu'on s'est appliqué vainement à chercher le fossé antérieur. Cet ouvrage, qui devrait avoir laissé la trace la plus reconnaissable, n'en a pas laissé du tout. Les excavations pour les pièges qui furent disposés derrière le fossé n'ont pas été davantage retrouvées. La seule chose qu'on ait montrée à M. Dansin, c'est un double fossé. Il l'a me-

suré, et il a trouvé, au lieu de la profondeur voulue de 4 mètres, celle de 1<sup>m</sup>,80 à 2 mètres seulement. A la vérité, il lui a semblé qu'on pouvait trouver les 4<sup>m</sup>,15, c'est-à-dire les 15 pieds des Commentaires, en supposant la mesure prise du fond des fossés au sommet du terre-plein qui bordait l'arrière-fossé; mais cette explication est incompatible avec le témoignage de César, qui dit avoir fait les deux fossés de 15 pieds, et derrière eux un rempart et une palissade qui en avaient douze : « Duas fossas xv pedes latas eadem « altitudine perduxit... Post eas aggerem ac vallum xii pedum « extruxit. » (Lib. VII, c. LXXII.)

N'ayant fait qu'apercevoir le double fossé par quelques trous d'anciennes tranchées non encore recomblés, M. Dansin n'a pas pu le suivre dans toute sa longueur, ni, par conséquent, constater s'il avait bien 16 kilomètres de développement. Il n'a pas pu voir non plus s'il était double sur tous les points. Enfin il n'a pas eu l'idée de s'assurer si les mesures étaient les mêmes pour l'avant et pour l'arrière-fossé. Or il résulte de constatations faites dans la nouveauté des fouilles que les deux fossés n'ont ni la même coupe ni la même profondeur; que l'un est de forme triangulaire, tandis que l'autre a un fond plat entre ses deux escarpements; que ce dernier s'arrête à 50 centimètres au-dessus de l'autre; que d'ailleurs le doublement du fossé n'existe que dans la plaine des Laumes; que c'est un simple fossé qui forme à mi-côte la plus grande partie de la contrevallation, et que la ligne entière, d'après une induction facile à tirer de son tracé, n'a pas 16 kilomètres<sup>1</sup>.

La circonvallation n'était pas encore découverte en son entier lors de la visite de M. Dansin; donc il n'a pas pu dire si elle répondrait à la mesure de 20,700 mètres. Cependant il était possible d'arriver par le raisonnement à juger qu'elle resterait de 3 ou 4 kilomètres au-dessous, et je sais qu'il en est ainsi. Cette ligne a laissé voir à M. Dansin des fossés de 1<sup>m</sup>,50, qui, dit-il, dévient de la ligne droite pour envelopper des espaces circulaires de 130 à 140 mètres de diamètre. Pour l'éclaircissement de cette description, que je ne comprends pas bien, je recours à l'un des documents précédemment invoqués par moi, lequel me dit qu'un fossé unique de circonvalla-

<sup>1</sup> *La vérité sur Alix-Sainte-Reine*, par Paul Bial, capitaine commandant d'artillerie, professeur à l'École d'artillerie de Besançon. Paris, Garnier, 1861. — *Les Camps, les Tombelles et les Villas du pourtour d'Alaise*, par A. Castan. Besançon, 1863.

tion relie entre eux deux groupes chacun de trois camps ronds. Les camps ronds appartiennent à la décadence, et ne peuvent, par conséquent, être les restes des travaux de César; leur fossé, ajouté au fossé qui les enveloppe, ne constitue pas le double fossé qui devrait régner sur toute la ligne; enfin la profondeur indiquée de 1<sup>m</sup>,50 n'est pas celle qu'il faut, car 1<sup>m</sup>,50 fait un peu plus de 2 pieds romains et non 15 pieds.

Je remarque encore que, sur un point de cette circonvallation, M. Dansin a vu des trous de loup. Ils sont accouplés deux par deux et distancés régulièrement de 14 mètres. Eh bien, ceux dont parle César étaient en quinconce et formaient des groupes de huit rangs, séparés les uns des autres par des intervalles de 88 centimètres. « *Obliquis ordinibus in quincuncem dispositis, scrobes trium in altitudinem pedum fodiebantur. . . . Hujus generis octoni ordines ducti, ternos inter se pedes distabant.* » (Lib. VII, cap. LXXIII.) Les deux systèmes, il faut en convenir, ne se ressemblent pas.

Voilà comment ce que l'on est conduit à prendre au premier abord pour une conformité parfaite peut se trouver plein de dissemblance quand on en vient à une confrontation rigoureuse.

On annonçait, il y a quelques mois, la découverte d'une cinquième ou sixième Alesia. Celle-ci se trouve en Savoie, ce qui n'est pas à son avantage; mais elle a pour elle de posséder les lignes de fossés couplés de 15 pieds romains dans toutes leurs dimensions, plus le fossé de 20 pieds creusé à fond de cuve en avant de la contrevallation, tout cela conservé comme à plaisir pour prouver l'exactitude de la description de César. Quel ne serait pas l'embarras de M. Dansin et des autres visiteurs satisfaits d'Alise-Sainte-Reine, s'ils se trouvaient en présence de ces nouveaux vestiges, encore plus éloquents que ceux par lesquels ils ont été convaincus!

L'archéologie est appelée à jeter la lumière sur un grand nombre de faits restés obscurs, mais à condition qu'on en usera avec critique; autrement elle serait la perturbation jetée dans l'histoire. Des événements à peu près semblables se sont passés dans des temps et dans des lieux différents. Si la terre laisse sortir de son sein les témoignages matériels de l'un, qu'on prenne garde de les prendre pour les témoignages d'un autre. Le meilleur préservatif contre les illusions de ce genre est d'avoir sans cesse présente à l'esprit l'idée des lacunes sans nombre qu'il y a dans l'histoire en général, et particulièrement dans la nôtre. Que savons-nous de la

Gaule avant et après César? Où est le récit des guerres que coûta l'acquisition de la province romaine? de celles qu'Auguste eut à pacifier? de celles dont le pays ne cessa plus d'être le théâtre depuis Commode jusqu'à Clovis? Cette dernière période surtout donne à supposer l'infini en fait de catastrophes. Pendant trois siècles les légions révoltées, les usurpateurs, les bagaudes, les barbares, se sont déchainés à l'envi sur notre territoire; des batailles ont été données, des villes assiégées, prises, détruites; si bien que, lorsque l'on voit apparaître des vestiges d'opérations militaires, toutes les probabilités sont pour qu'ils se rapportent à des faits inconnus. Je suis bien aise que M. Dansin m'ait fourni l'occasion de rappeler cela à lui et à tous nos honorables correspondants qui le savent, mais qui, sous l'empire des circonstances, sont exposés à l'oublier.

Deux notes de peu d'étendue complètent le contingent archéologique de la livraison.

M. Olivier, président de la Société, conjecture que les Gaulois ont pu avoir recours, pour le transport des très-grosses pierres, à un procédé qu'emploient encore les Indiens du Bengale, et qui est l'idée première de nos écluses à sas. Il ne faut, pour l'accomplissement de l'ouvrage, que la proximité de l'eau, un sol meuble de vase ou de sable, et beaucoup de bras.

L'autre note est de M. Joly. Elle concerne une médaille satirique de Calvin, obtenue par le surmoulage de la belle médaille de 1552, à laquelle on a ajouté des anagrammes injurieuses. L'année 1588 est la date du remaniement.

J. QUICHERAT,

Membre du Comité.

---

*Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges,*  
t. XIII et XIV.

A un kilomètre de la Souterraine, petite ville située sur le parcours du chemin de fer entre Limoges et Argenton, dit M. Buisson de Mavergnier dans sa notice sur la *juridiction druidique* de la ville de Breith, notice insérée dans le tome XIII du Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, se trouvent de vastes champs couverts de débris et de ruines. « Il n'existe pas en France de coin de terre plus riche en fragments de briques romai-

nes. Le buis y pousse à grand renfort de végétation entre les murs enfouis d'une cité dont la destruction remonte, suivant toute probabilité, au v<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne.

« Là repose depuis plus de treize cents ans une ville qui dut être grande et riche. Chose étrange! nos chroniques sont restées muettes à son égard, aucun auteur n'en a parlé; on fouille en vain César, Pline, les écrivains profanes, les écrivains du moyen âge, nulle part le nom de Breith n'est prononcé. Cependant, à travers les siècles, malgré le silence de l'histoire, la tradition a conservé comme une précieuse épave le nom de cette cité disparue du monde, et Cassini, recueillant les éléments de son admirable carte de la France, y a consigné en son lieu le nom de *Breith, ville ruinée*. »

Les ruines de Breith, la ville *du jugement* d'après le dictionnaire de Le Pelletier, ou la ville *peinte* selon M. Mérimée, sont de nature à intéresser vivement l'archéologie, et M. Buisson de Mavergnier a donné, dans une des dernières réunions générales des Sociétés savantes à la Sorbonne, le 10 avril 1863, lecture d'un travail qui a été fort remarqué et dont certaines parties, celles relatives aux sacrifices humains et aux pierres destinées à recueillir le sang des victimes, ont été l'objet d'une sérieuse discussion. C'est ce travail que reproduit aujourd'hui le Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.

Nous ne saurions reprendre ici à nouveau l'analyse de la notice de M. Buisson de Mavergnier; M. Anatole Chabouillet, notre savant collègue, s'est déjà acquitté de ce soin dans son compte rendu des séances de 1863<sup>1</sup>; mais nous ajouterons que les découvertes faites à Breith se sont continuées dans ces derniers temps, grâce au zèle d'un homme auquel M. Buisson de Mavergnier s'empresse de rendre lui-même le plus complet hommage. Simple chef d'institution à la Souterraine, M. Yves Fesneau a consacré tous les loisirs que lui laissent d'incessantes fonctions à l'étude des ruines de Breith. C'est lui qui a fourni à l'auteur du Mémoire les principaux éléments de son travail; « c'est lui qui, étudiant longuement l'emplacement et les environs de la ville de Breith, y a fait une ample moisson d'antiques de toute nature. Les jours de fête, il se rend avec ses élèves dans les champs recouverts de buis; les enfants arrachent les arbustes, et quelquefois dans la terre qu'entraînent ces

<sup>1</sup> *Revue des Sociétés savantes*, 3<sup>e</sup> série, t. I, p. 630.

racines séculaires il se trouve quelque bijou précieux, une bague, une médaille, une lampe en bronze, etc. »

Les recherches du modeste instituteur ont un but bien désintéressé, qu'il nous soit permis de l'ajouter, car les plus importants spécimens de ses découvertes ont été récemment envoyés par lui, en pur don, au Musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny, et certaines collections départementales lui sont redevables de bien des richesses.

Breith est du reste un immense champ ouvert aux investigations, et dans lequel des fouilles faites d'une manière régulière et habilement dirigées amèneraient d'importants résultats. Je m'y suis rendu l'an dernier, et, à plusieurs reprises, j'ai commencé, de concert avec l'infatigable M. Yves Fesneau, quelques fouilles interrompues malheureusement par des pluies torrentielles. En moins de deux jours nous avons reconnu les substructions d'un immense édifice, mis à jour, sur un autre point du territoire ouvert presque au hasard, une chambre tout entière avec ses quatre murs entourés de peintures dans le meilleur état de conservation, ramassé presque à chaque coup de pioche des vases en terre rouge encore intacts, et trouvé partout d'innombrables débris de marbres, de stucs et d'enduits recouverts de couleurs et rehaussés d'arabesques. Il n'est pas une maison dans les environs qui ne recèle quelques débris antérieurs au v<sup>e</sup> siècle trouvés presque à la surface du sol. Des fouilles bien dirigées avec des moyens d'exécution suffisants amèneraient donc, je le répète, de sérieux résultats.

Le XIII<sup>e</sup> volume du Bulletin contient aussi une intéressante notice de M. l'abbé Rongerie *sur les lanternes des morts* ou *fanoux de cimetières* en Limousin. Ces fanoux sont nombreux dans la Creuse ainsi que dans la Haute-Vienne. Ils paraissent tous dater du xi<sup>e</sup> au xiv<sup>e</sup> siècle.

Ces monuments, dont la forme diffère peu, occupent presque toujours la même position dans les cimetières ; placés au centre et en général sur un tertre un peu élevé, ils paraissent dominer le champ des morts. On en rencontre quelques-uns en dehors des cimetières et sur le bord des grands chemins ; mais cette position s'explique facilement aux yeux de l'auteur de la notice par ce que rapporte Sponde<sup>1</sup> : « Saint Augustin, dit-il, nous enseigne que

<sup>1</sup> *Les Cimetières sacrés*, p. 110.

les sépulcres sont appelés *monuments* d'autant qu'ils admonestent les hommes de prier pour les morts. — Et de là les cimetières sont maintenant colloqués auprès et devant les églises, et étaient anciennement devant les portes des villes et sur les *grands chemins*, afin que par ce moyen les passants, et ceux qui entrent ou sortent des églises ou des villes, se ressouviennent de prier pour ceux qui y sont enterrés. »

Ces fanaux sont tous d'une grande simplicité de formes, les uns ronds, les autres carrés, comme à Cognac, Saint-Goussaud, Oradour-sur-Glane; d'autres hexagones, comme celui de la Souterraine; un plus grand nombre octogones, comme à Felletin, Saint-Barbant, Coussac, Bonneval, Oradour-Saint-Genest.

La plupart de ces fanaux ont un autel destiné à la cérémonie des funérailles et à la célébration du sacrifice de la messe. Les lanternes des morts n'étaient allumées qu'à certaines époques, ou du moins à certains jours. M. l'abbé Rongerie a retrouvé plusieurs titres établissant cet usage : ainsi, à Mauriac (Cantal), un curé du lieu fit, au XIII<sup>e</sup> siècle, une fondation pour qu'on éclairât tous les samedis la lanterne qu'il avait fait élever au milieu du cimetière de sa paroisse; en 1187, Bernard de Rodolphe de Sécheira, avec sa femme et ses enfants, laissèrent six livres pour entretenir une lampe durant la nuit au cimetière de Valon (Corrèze); à Saint-Goussaud, on faisait une quête à la messe pour l'entretien du fanal, et à Saint-Michel de Limoges, le P. Bonaventure nous dit qu'on y mettait des lampes allumées aux vigiles qu'on célébrait.

L'auteur de la notice donne la description de vingt et un fanaux mortuaires retrouvés par lui dans le Limousin. Sur ces vingt et un fanaux, quinze appartiennent à la Haute-Vienne; de ce nombre sept n'existent plus; les huit autres sont encore debout et en bon état; la Creuse en a eu au moins cinq, dont quatre sont bien conservés; la Corrèze n'en a présenté qu'un seul. Dix de ces lanternes ont été reproduites en lithographie par les soins de M. l'abbé Rongerie et sont jointes à son intéressante notice.

Dans un inventaire, dressé en 1483, du trésor de la Sainte-Chapelle de Chambéry, M. Fabre, président du tribunal de première instance de cette ville, a trouvé, sous le chapitre intitulé *Tuellie altaris*, qu'il faut traduire par « nappes ou couvertures d'autel, » les désignations suivantes : « Una pala *Limogiata* auro et cyrico; » autre part : « Una pala . . . sine *Limogeris*; » autre part encore : « Alia

«pala facta de diversis *Limogiis* de diversis coloribus, et aliquibus parvis *Limogiis* auri, . . . . due tellie de tella urticarum cum sex *Limogiaturis* multum bene operatis de auro, in quarum duabus sunt imagines leonum, leopardi et cervi.» M. Fabre en a conclu qu'on faisait à Limoges soit des étoffes d'or ou d'argent et de soie, soit des broderies ou passementeries qui s'appliquaient sur les ornements sacerdotaux.

Tel n'a pas été l'avis de M. Ferdinand de Lasteyrie, membre honoraire de la société archéologique du Limousin, et de M. de Linas, notre savant collègue. On ne saurait admettre, selon M. de Linas, qu'on puisse donner au mot *Limogiæ* ou *Limogeriæ* le sens d'une étoffe damassée ou tissée spécialement à Limoges, et ce serait d'émaux, ou tout au moins d'imitation d'émaux, qu'il serait question dans l'inventaire de Chambéry. Il cite à l'appui de cette opinion un monument fort curieux découvert par lui dans la cathédrale de Palerme; c'est un *antependium* ou parement d'autel, monté sur châssis, en soie brodée et striée de raies verticales, lesquelles sont, ainsi que les bandeaux qui les entourent, ornées d'aigles émaillés et de petits émaux cloisonnés circulaires. M. de Linas voit donc dans l'inventaire de Chambéry des étoffes ornées d'émaux de Limoges, comme celles de l'*antependium* de Palerme; il s'appuie, du reste, pour défendre cette opinion, sur celle de l'abbé Bock, de Cologne, qui assure avoir vu, dans le trésor de la cathédrale d'Halberstadt, des touailles ou nappes d'autel en linge, brodées et enrichies d'émaux *champlevés*. Il n'y a donc plus, selon lui, de doute possible sur la valeur des termes *Limogia* et *Limogiatura* de l'inventaire de Chambéry.

L'interprétation donnée par M. de Lasteyrie est moins précise. Comme M. de Linas, il n'admet pas qu'il puisse s'agir d'une fabrication d'étoffes spéciale à la cité de Limoges, à une époque aussi récente que le xv<sup>e</sup> siècle, sans qu'il en soit resté la moindre trace de nos jours. Il serait, à son avis, rigoureusement possible qu'il s'agit ici d'émail proprement dit, d'après l'exemple de l'*antependium* de Palerme; mais, par cela même que cet objet constitue une curieuse rareté à peine connue, il lui semble difficile, impossible même, de supposer que, dans le seul trésor de la sainte chapelle de Chambéry, trésor d'un ordre secondaire, il s'en trouvât, au xv<sup>e</sup> siècle, huit ou dix de la même nature; et il se déclare en conséquence disposé à pencher pour l'opinion qui ferait de *Limogia* et de *Limogeria* une imitation d'émail en broderie.

Se reportant à l'emploi de l'émail dans l'ornementation des étoffes jadis affectées au service de l'autel, M. F. de Lasteyrie n'en retrouve jamais l'application qu'à l'état d'orfroi. Or ne pourrait-on pas admettre, d'après lui, que, par suite de cet usage même, les orfrois d'autre nature par lesquelles on suppléa bientôt à la rareté, à la cherté des émaux, ont fini par être désignés à leur tour sous le même nom qu'un long usage avait consacré aux émaux eux-mêmes? L'extension donnée aux mots *Limogia*, *Limogeria*, *Limogiatura* et *Limogiatus*, lui paraît toute simple, et, comme M. de Lasteyrie, nous inclinons d'autant plus à la tenir pour fondée que, ainsi entendus, ces mots présentent un sens parfaitement clair et logique dans tous les passages de l'inventaire de Chambéry.

Les noms d'*opus Lemovicum*, *Lemovicense*, *Limogiæ*, dit M. de Lasteyrie, donnés aux émaux pendant une grande partie du moyen âge, sont connus et acceptés de tous les archéologues. « La question aujourd'hui est donc uniquement de savoir si, par extension, ils ont pu être attribués également aux ornements de soie ou d'or appelés à jouer le même rôle que les émaux eux-mêmes dans la décoration des parements d'autel et autres linges sacrés. Ajoutons qu'ainsi compris le mot *Limogiatus* caractérise toute une nature de tissus du moyen âge, les ornements de toile blanche à bordures ou dessins en couleurs, dont l'usage a été depuis abandonné par nos églises, et qu'on ne trouve désignés, dans les anciens textes, par aucun autre mot. »

La question des émaux de Limoges et des émaux allemands a été depuis quelque temps vivement controversée et a déjà donné lieu à de nombreux mémoires et à de vastes discussions, auxquelles ont surtout pris part, d'un côté, MM. Maurice Ardant et le comte F. de Lasteyrie; de l'autre, MM. F. de Verneilh, Labarte et le baron de Quast, inspecteur général des monuments historiques en Prusse. Le travail de M. de Lasteyrie, communiqué à la Société archéologique du Limousin, a fait naître, de la part de M. de Verneilh, un nouveau mémoire inséré dans le tome XIII du Bulletin de la Société, mémoire dont nous ne saurions donner une analyse exacte et surtout complète, mais dont il nous semble intéressant, dans l'état où se trouve aujourd'hui la question, de présenter à la section d'archéologie le résumé et les conclusions.

« Les émaux primitifs, autant qu'il est permis de préciser leur origine, ont pris naissance, dit M. de Verneilh, en se résumant

en ses points essentiels, et en achevant sa réponse à M. le comte F. de Lasteyrie, dans la partie des Iles Britanniques qui restait étrangère à la domination romaine, et se sont surtout propagés dans la Grande-Bretagne. Le commerce s'en est emparé bientôt, et les a répandus sur une foule de points, mais plutôt dans le nord que dans le sud de la Gaule, plutôt sur les côtes que dans l'intérieur. La France mérovingienne et carlovingienne conserve l'idée des émaux, mais sans en tirer parti. Elle se borne, à en juger par les monuments et par les inscriptions anciennes, à des incrustations grossières de verre coulé, ou à des incrustations de verre taillé, plus grossières encore. Byzance seule fait de l'émaillerie un art si fécond, si avancé, qu'il n'y a désormais rien de mieux à faire que de l'imiter dans la mesure du possible. Les émaux cloisonnés sur fond d'or, les émaux à personnages, créés depuis longtemps par les Byzantins, apparaissent en Allemagne vers la fin du x<sup>e</sup> siècle et sous des influences byzantines. Un peu plus tard, à la fin du xi<sup>e</sup> siècle, ils se montrent en Aquitaine avec le même aspect, les mêmes caractères, et probablement les mêmes influences. Là aussi, le contact des Byzantins semble raviver et féconder, sinon créer l'émaillerie, dont les procédés sont d'abord, dans tous les cas, pleinement analogues à ceux des artistes grecs.

« Les émaux sur cuivre et en taille d'épargne viennent après, dès le milieu du xi<sup>e</sup> siècle en Allemagne, au xii<sup>e</sup> siècle en Limousin. Jusqu'aux premières années du xiii<sup>e</sup> siècle, l'école allemande garde l'avantage pour la priorité des inventions, pour l'abondance et la perfection des produits; mais bientôt, avec l'avènement du style gothique, elle se restreint, s'efface devant l'orfèvrerie sculptée et disparaît complètement; tandis que l'école limousine, appuyée sur l'industrie et sur le commerce, devient plus prospère, plus féconde et plus populaire que jamais. Elle est même alors la seule qui ait un nom, la seule dont parlent les inventaires et les lettres familières, parce que, en étendant singulièrement les applications de l'émail, elle a ajouté aux grands reliquaires et aux rétables, faits sur commande et plus souvent sur place, une foule de menus objets destinés à l'exportation, parce qu'elle constitue pour la première fois un *art industriel*.

« Au xiv<sup>e</sup> siècle l'école limousine s'attarde et s'éclipse sans s'éteindre, et je ne crois pas que Limoges puisse disputer à la Toscane l'invention des émaux translucides sur relief; mais pour les émaux

sur apprêt, pour la vraie peinture en émail qui débute dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle pour briller du plus vif éclat à la Renaissance, Limoges jouit réellement d'un monopole complet; ses artistes remplissent la France de leur légitime renommée et travaillent pour l'Allemagne elle-même.»

La gloire de Limoges ne saurait être altérée par ces discussions archéologiques sur l'ancienneté des fabrications d'émaux, comme l'a fort bien dit M. le comte de Viel-Castel dans un article sur le même sujet que contient le XIII<sup>e</sup> volume du Bulletin. «Que cette fabrication lui vienne directement des Celtes, ou qu'elle soit empruntée aux ouvriers lorrains employés par l'abbé Suger à la décoration de l'église de Saint-Denis, il lui restera toujours quelque chose de plus glorieux que le hasard d'une invention, que la jalouse possession d'une recette secrète, qu'un monopole enfin; c'est d'avoir vaincu sur le terrain de l'art industriel une cité aussi riche et aussi éclairée que Cologne, c'est d'avoir conquis contre de dignes rivaux une réputation réellement universelle, qui, après s'être maintenue pendant un siècle et demi, puis éclipsée, s'est encore renouvelée avec le même éclat pendant la Renaissance, et à laquelle les musées d'Allemagne rendent aujourd'hui si complète justice<sup>1</sup>.»

Les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> volumes du Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin renferment encore un certain nombre de notices sur lesquelles nous regrettons de ne pouvoir appeler l'attention du comité que d'une manière toute sommaire; telles sont les recherches sur la voirie romaine en Limousin, et la relation des fouilles faites au mont de Jouer, par M. Buisson de Mavergnier; une note sur l'oppidum gaulois de Courbefy, par M. F. de Verneilh, et une autre sur la Tour de Bar, commune de Saint-Martin-de-Jussac, par M. Th. de Font-Réaulx.

Il faut nous contenter de citer également plusieurs notices intéressantes de M. Maurice Ardant sur la numismatique limousine, sur le monastère de Solignac et son fondateur saint Eloi, orfèvre et émailleur, sur les Marbareaux, ouvriers très-renommés de leur temps dans l'art de l'orfèvrerie et du monnayage, «enfants de Limoges, disent les annales manuscrites préparées par M. l'abbé Nadaud, curé de Teyjac, pour le dictionnaire géographique, historique

<sup>1</sup> *Les émaux d'Allemagne et les émaux limousins*, communications de M. le baron de Quast et de M. de Verneilh.

et politique des Gaules et de la France de l'abbé d'Expilly, étant les meilleurs maîtres du temps et qui furent appelés pour aller demeurer aux Thuilleries du Louvre à Paris. Ils ont fait, ajoute l'abbé Nadaud, les plus belles pièces du siècle, en or, argent, cuivre, assier, fert, ivoire, esbène, etc. métaux et bois, gravures, estampes, coings pour faire médailles.»

C'est également à M. Maurice Ardant que sont dues plusieurs notices sur Poncet, émailleur contemporain de Jehan II Limousin, sur des monnaies d'argent de Carloman II et des rois d'Aquitaine.

Trois articles sur les plombs historiés trouvés dans la Seine et acquis pour les collections de l'Hôtel de Cluny, sur les enseignes de pèlerinage, les méreaux des corporations, et principalement sur les deux saints limousins, Éloi et Léonard; une liste des orfèvres et argentiers limousins du vi<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle; une autre liste des armuriers et fourbisseurs limousins de 1433 à 1756, avec les statuts des maîtres fourbisseurs en date de septembre 1578; l'extrait des lettres patentes accordées par le roi en 1593 en faveur des maîtres fondeurs de la ville, cité et faubourgs de Limoges, avec le relevé des fondeurs et mouleurs en métaux depuis l'année 1440 jusqu'en 1758, complètent la part prise par M. Maurice Ardant dans les travaux de la Société archéologique et historique du Limousin pendant les années 1863 et 1864, travaux qui forment l'objet des deux volumes publiés sous le titre de *Bulletin* et qui témoignent du zèle et de l'activité des membres de cette importante Société.

E. DU SOMMERARD,

Membre du Comité.

Dans la séance du 12 mars 1866, M. A. Darcel a confirmé l'opinion de M. E. du Sommerard d'après une communication verbale qui lui a été faite par M. Nivet-Fontaubert, membre de la Société archéologique et historique du Limousin.

M. Nivet-Fontaubert, préoccupé de ces termes de *Limogiata*, *Limogiis*, *Limogiaturis*, employés à Chambéry, à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, pour désigner autre chose que des émaux, eut l'occasion d'en parler avec un commerçant de cette ville, qui lui apprit que le mot *Limoges* y servait encore dans le commerce pour désigner une certaine espèce de fil.

En effet, sur la demande adressée immédiatement par ce com-

mercant à l'un de ses correspondants de Chambéry de lui envoyer un échantillon de *Linoges*, M. Nivet-Fontaubert reçut, par le retour du courrier, un écheveau de fil rouge.

Ainsi il est permis de supposer, d'après l'usage d'une locution conservée à Chambéry depuis quatre siècles, que les différents termes employés dans l'inventaire de 1483, cité plus haut, provenant tous du même radical, s'appliquèrent d'abord à une broderie en fil rouge, puis à toutes espèces de broderies, puisqu'il est question dans le document de *Limogiaturis... de auro*; de *Limogiata... de cyrico nigro*.

E. DE S.

---

*Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, 9<sup>e</sup> série.*

M. Le Roux de Lincy, en rendant compte de la 9<sup>e</sup> série des *Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest*, a bien voulu réserver à notre examen un mémoire relatif à la musique dont voici le titre : *Étude sur certains airs de danse du Poitou au XVI<sup>e</sup> siècle*, par M. Robin. Ces airs sont manuscrits et se trouvent interfoliés dans un *Aristote* imprimé en 1576.

Ce n'est pas ici la notation vulgaire; ces notes sont représentées par des lettres disposées sur les lignes de la portée suivant un ordre qui peut paraître capricieux aux lecteurs d'aujourd'hui, et qui, en effet, a singulièrement exercé la patience et la curiosité de M. Robin. Il s'est tout d'abord persuadé qu'une notation aussi bizarre ne pouvait être qu'une fantaisie individuelle, et n'a pas moins entrepris d'en trouver la clef et d'en donner la traduction : nous avons le regret de dire qu'il s'est égaré ainsi dès le point de départ. La notation dont il nous donne deux échantillons autographiés n'est rien moins qu'inconnue; elle était d'un usage général en France dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, durant tout le XVII<sup>e</sup>, et n'avait pas même absolument disparu au siècle dernier. C'est ce qu'on appelait la tablature, notation propre à certains instruments. La difficulté de la tablature, même au temps où l'on s'en servait, était proverbiale; de là, par exemple, cette locution : donner de la tablature à quelqu'un. M. Robin est donc fort excusable d'avoir échoué dans sa première tentative; nous tenions tout d'abord à mettre son amour-propre hors de cause.

Les airs dont il s'agit n'ont pu être écrits pour la cornemuse, comme il le pense; la tablature ne se faisait point par lettres pour la cornemuse, non plus que pour les autres instruments à soufflet. La tablature alphabétique, au moins en France, appartenait aux instruments à cordes, et d'abord on mettait autant de lignes à la portée qu'il y avait de cordes à l'instrument : de là ces diverses portées qui ont surpris l'honorable antiquaire; parmi les morceaux qu'il avait sous les yeux, les uns sont pour le luth, qui avait six cordes, d'autres pour la guitare, qui en avait cinq, d'autres enfin pour la mandore ou la vieille guitare à quatre cordes. La tablature était absolument la même pour la viole et pour le luth, mais il est aisé de distinguer la musique écrite pour ce dernier instrument aux accords nombreux qui se rencontrent dans sa tablature, et qui sont tout simplement figurés par la superposition des lettres; la musique de guitare en avait également beaucoup.

Nous comprenons que ces accords aient pu sembler barbares et impossibles à M. Robin, s'il attribuait aux lettres la valeur absolue qu'elles avaient eue au moyen âge dans la notation grégorienne; mais il n'y a rien de tel. Voici quelle était invariablement la signification des lettres dans la tablature : l'*a* marquait toujours la corde sonnante à vide; *b, c, d, e, f, g, h* marquaient le toucher du manche divisé en demi-tons, comme est encore le manche de nos guitares. La même lettre avait donc diverses valeurs sur les diverses lignes, et, pour traduire en notation vulgaire, il faut naturellement tenir compte de l'accordage de l'instrument. Quant aux notes placées au-dessus de la portée, elles indiquent la durée proportionnelle, le rythme...

Nous n'avons pas à essayer ici une théorie complète; il nous suffit de donner en quelques mots le sens des différents signes qui ont le plus excité l'attention de M. Robin dans le manuscrit en question. Sans rechercher les vieux manuels de guitare et de luth, qui sont fort rares, M. Robin peut trouver dans l'*Harmonie universelle* du P. Mersenne (1630, in-folio) les plus minutieux renseignements sur les instruments et leur tablature.

Avant de se frapper de cette idée que la notation qu'il avait à déchiffrer n'était qu'une exception individuelle, ne devait-il pas consulter les anciens traités de musique, et s'assurer qu'il n'existait pas d'équivalent? Il eût trouvé la clef dans Mersenne ou ailleurs, et depuis longtemps il eût mené à terme, je ne dis pas sans peine,

car la tablature ne saurait être aujourd'hui familière à personne, mais avec une sécurité et une certitude absolue, ce travail de traduction, qui, en raison du nombre considérable des pièces contenues dans le volume, paraît devoir être très-intéressant pour l'histoire musicale.

GUSTAVE BERTRAND,

Membre du Comité.

---

## RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR DES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

### SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

*Rapport sur des documents communiqués par M. Dupré.*

Sous ce titre : *Documents sur quelques désordres qui s'introduisirent à différentes époques dans le régime intérieur et dans l'administration des biens et revenus de l'ancien Hôtel-Dieu de Blois*, M. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois, nous a transmis une série de pièces tirées soit des archives du département de Loir-et-Cher, soit des archives municipales.

La plus ancienne de ces pièces remonte à l'année 1415, la plus récente est de 1666.

Dans le principe, l'administration de l'Hôtel-Dieu de Blois était confiée à des religieux de l'ordre de saint Augustin. Cette administration ne fut pas heureuse; en 1415 on se trouva dans l'obligation de vendre certains domaines pour faire face à des besoins urgents : les fermes ne donnaient plus de revenus, les bâtiments tombaient en ruine, et tout cela « per factum, culpam, incuriam, malum regimen et negligentiam fratris Stephani Viviani, prioris et administratoris dictæ domus . . . »

En 1530, « Jehan Vallée, prebstre et administrateur du dict Hostel Dieu était signalé comme malversant notoyrement en la dite administration, consommant par chacun jour les biens, fruits et revenus de la maison, abatant boys de haulte fustaye, faisant baulx pour petit et vil revenu, après avoir pris gros pots de vin, jouant à jeux prohibés, et en soi maintenant autrement que religieusement . . . »

Le désordre était à son comble; pour y remédier, François I<sup>er</sup> fit

acte d'autorité souveraine, et en 1532 il enleva l'administration de l'hospice aux religieux et la confia « à trois bons et dévots personnages, qui par les échevins de la dite ville seront choisis et élus. » Ce coup d'état ne fit pas disparaître les causes de troubles et de dissensions au sein de l'Hôtel-Dieu.

Dans le cours du xvii<sup>e</sup> siècle, des plaintes nombreuses s'élevèrent contre les religieux qui desservaient le couvent, et qui, en 1636, furent remplacés par des sœurs de l'ordre de saint Augustin.

Ce nouveau service obtint d'abord l'approbation générale, mais cet âge d'or dura peu, et, dans des remontrances datées du mois d'août 1666, les administrateurs disaient, en parlant des religieuses :

« Elles ne se contentent pas de viande de boucherie, savoir veau, bœuf et mouton. . . . c'est trop peu; elles veulent vivre de viandes délicates. . . . C'est, disent-elles, chose indigne de religieuses de remuer des enfants mâles. . . . Quand il leur ennuye de leur clôture, elles mandent quelques musiciens pour faire une partie de musique, car c'est leur divertissement ordinaire, pendant que les administrateurs sont dans leur bureau à peiner, et sur leurs papiers pour faire venir de l'argent à la maison. Si il y en a quelqu'une de malade, il faut aller incontinent à la campagne en quelque belle maison pour y prendre l'air, des eaux et récréation : la musique s'y chante sans contredit; . . . les religieuses y vont tour à tour dans une belle et grande charrette, qui tient bien huit personnes, étoffée non pas à la pauvre, mais à l'excès, ayant coûté plus de 600 ou 700 livres, tandis qu'il n'y a pas un sol dans la bourse du receveur. . . . »

C'est à ce tableau peu édifiant que s'arrête la dernière des pièces dont vous m'aviez confié l'examen.

Si ces pièces, comme le dit M. Dupré, enseignent une triste vérité et démontrent que les abus se glissent dans les meilleures institutions et finissent par altérer les œuvres les plus saintes, je crois que l'intérêt qu'elles peuvent présenter est trop local, et par conséquent trop restreint, pour qu'il soit nécessaire de les publier dans le Bulletin; et vous penserez sans doute qu'il suffira de les déposer aux archives et de les classer dans le carton du département de Loir-et-Cher.

Je dois d'ailleurs ajouter que le travail de M. Dupré est fait avec soin : les textes qu'il transcrit sont rattachés les uns aux autres par des récits rapides et substantiels, et éclaircis par des notes, soit his-

toriques, soit philologiques, qui décèlent un compilateur exact et intelligent.

LASCoux,  
Membre du Comité.

*Rapport sur un mémoire de M. d'Arbaumont, relatif au partage féodal en Bourgogne.*

M. d'Arbaumont a transmis à M. le Ministre de l'instruction publique un mémoire sur une question de droit féodal, et dans sa lettre d'envoi il exprime le désir que ce mémoire soit publié dans notre Bulletin.

Le travail de M. d'Arbaumont a pour titre : *Quelques mots sur le partage féodal dans l'ancienne coutume du duché de Bourgogne, d'après des documents inédits.*

Ces *quelques mots* ne couvrent pas moins de vingt-deux pages in-folio, et j'espère que vous ne m'en voudrez pas si, au lieu de les lire, je me contente de les analyser rapidement.

En 1276, le duc de Bourgogne donna à Guillaume de Grancey un accroissement de fief, la châtellenie de Larrey, et fit savoir au seigneur de Larrey, Renaut de Grancey, frère cadet de Guillaume, qu'il aurait désormais, lui et ses hoirs, à entrer dans l'hommage de son aîné et de ses successeurs.

Renaut étant mort sans enfants, son héritage fit retour au chef de la famille, Guillaume, en faveur de qui s'opéra ainsi ce que les feudistes ont appelé *une union de fiefs*.

Guillaume mourut à son tour vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ; par son testament, il laissa à Robert, son fils cadet, la châtellenie de Larrey, à charge de reprendre de fief de l'aîné, Eudes, sauf le cas où cette reprise serait contraire aux droits du chef seigneur.

En vertu de ce testament, Eudes interpella son frère d'avoir à reprendre de lui son partage, et, sur le refus de Robert, fit saisir le fief : de là procès. Après plusieurs années de débats, sans solution judiciaire, Eudes termina la querelle en abandonnant au duc de Bourgogne tous les droits qu'il pouvait avoir *es fyez de Larrey*, et ordonna à son frère de porter son hommage au duc.

Abstraction faite de quelques questions secondaires dont il était inutile de grossir ce rapport, les faits que je viens d'indiquer donnaient naissance à une question principale, celle de savoir si, au

cas de fréage, ou de partage de la chose féodale, le puîné devait reprendre de fief de son aîné, ou du chef seigneur.

Cette question, en thèse générale, avait son importance. Il est évident que les prétentions d'Eudes de Grancey, quoique s'appuyant sur la donation de 1276 et sur le testament postérieur de Guillaume, portaient une grave atteinte au système féodal. En effet, à la mort du chef de famille, le fief se démembrait : au lieu d'un seul fief, rattaché au suzerain par les liens de la foi et de l'hommage, il se formait un fief servant, amoindri à l'égard de ce suzerain, et autant d'arrière-fiefs qu'il y avait de frères puînés. De là, le morcellement indéfini des fiefs, et l'affaiblissement des grands feudataires.

Cet inconvénient n'avait pas échappé à Philippe-Auguste, qui, par une ordonnance de 1209, rendue d'accord avec plusieurs grands seigneurs et notamment avec le duc de Bourgogne, avait décidé que la partie démembrée du fief, par succession d'héritiers ou tout autre mode de division, serait tenue directement et sans intermédiaire du chef seigneur, de qui le fief relevait avant la division.

En présence des termes de cette ordonnance, le procès qui s'agitait entre Eudes et Robert de Grancey semblait facile à juger; mais l'ordonnance de Philippe-Auguste n'était pas observée en Bourgogne : la coutume laissait au puîné le choix entre les deux hommages, et cette faculté subsista jusqu'en 1459, époque à laquelle la coutume fut révisée et le droit facultatif aboli. « Partage ou division des choses féodales, disait l'article 18 de la nouvelle coutume, ne préjudicie point au seigneur du fief : ainsi demeurera chacun homme féodal et vassal dudit seigneur pour sa part et portion. »

Le président Bouhier fait remarquer que c'est précisément pour abroger l'ancien usage que cet article 18 a été promulgué, et, à cette occasion, M. d'Arbaumont s'étonne « que le savant auteur de l'Histoire du droit français, M. Laferrière, ait cru devoir écrire que l'ordonnance de 1209, faite de l'avis du duc de Bourgogne, fut observée dans le duché et passa dans ses vieux coutumiers et dans la coutume de 1459. »

Tel est, en résumé, le mémoire de M. d'Arbaumont, et, quand j'aurai ajouté qu'à côté des réflexions de l'auteur il renferme de longues citations du texte de la coutume bourguignonne et la copie de certaines pièces inédites tirées des archives de la Côte-d'Or, vous connaîtrez, du moins sommairement, le travail envoyé à M. le Ministre.

Ce travail doit-il être publié dans le Bulletin du Comité?

Je reconnais volontiers que le mémoire dont j'ai tâché de vous présenter une analyse exacte a exigé beaucoup de temps et témoigne de patientes recherches. Mais son étendue me paraît être un premier obstacle à l'accomplissement du désir exprimé par M. d'Arbaumont. D'un autre côté, l'intérêt qu'il peut présenter n'est pas bien vif. . . .

Ces divers motifs me portent à penser qu'il n'y a pas lieu d'imprimer dans notre Bulletin le mémoire de M. d'Arbaumont.

LASCoux,  
Membre du Comité.

---

*Communications de MM. S. Prioux, Lagrèze-Fossat, P. Marchegay  
et Jacquemin.*

M. Stanislas Prioux a transmis une copie authentique des lettres du roi Henri II, en date du 12 avril 1558, relatives aux taxes établies pour payer des travaux entrepris à Soissons; il s'agissait de compléter et de restaurer les fortifications de cette ville, au moment où l'on mettait en état de défense les places qui pouvaient être menacées par Charles-Quint, après la reprise d'armes qui suivit la rupture de la paix de Villers-Cotterets.

On avait d'abord pensé à démolir l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes que sa position sur une colline dominant la ville faisait condamner par les ingénieurs militaires; mais, sur les instances de l'évêque, le monastère épargné fut compris dans l'enceinte des fortifications; seulement il eut à acquitter une taxe annuelle de 1,400 livres pour sa quote-part dans la dépense. Un peu plus tard, l'abbaye faisait valoir la part qu'elle avait prise dans les travaux, les préjudices que lui avait causés la guerre dans les revenus provenant de ses biens, les maisons, héritages, pourpris, moulins dont elle avait été expropriée; elle obtint l'exemption de la taxe, et c'est cette exemption même qui fait l'objet du mandement précité, adressé par le roi à M. de Montmorency son lieutenant à Soissons et gouverneur de l'Île-de-France. Je crois que le titre original doit être renvoyé à M. Prioux pour être déposé dans les archives de la ville de Soissons, et que la copie qui y est jointe peut être classée parmi les documents qui forment les archives du Comité.

Dans la séance du 11 avril 1864, j'ai eu l'honneur, dans un rapport sur le tome VII des publications de la *Société archéologique du midi de la France*, de vous parler d'un travail de M. l'abbé Carrière sur l'histoire de Castel-Sarrazin. M. Lagrèze-Fossat, correspondant à Moissac, a transmis des observations rectificatives appuyées de preuves dignes d'être prises en considération, et que je crois devoir résumer ici : l'analyse la plus complète possible que j'essayerai de faire pourra donner aux personnes intéressées le désir de prendre, dans les archives du Comité où il devra être déposé, communication du travail de M. Lagrèze-Fossat. Tout d'abord, qu'il me soit permis de signaler combien sont précieuses les recherches faites patiemment par les érudits qui consacrent leurs loisirs à l'étude minutieuse des annales d'un pays : ils peuvent donner les moyens de rectifier des erreurs souvent accréditées, et que la connaissance profonde de l'histoire locale peut seule révéler.

Ainsi, jusqu'à présent, il a été admis à peu près généralement que le nom latin de Castel-Sarrazin avait été *Castrum Cerrucium*; cette opinion, souvent répétée de nos jours, remonte jusqu'à D. Vaisète, et s'appuie sur une charte de 847, donnée par un seigneur nommé Astonavus, en faveur de l'abbaye de Moissac. M. Lagrèze-Fossat rappelle que MM. Taupiac et Devals aîné ont déjà établi que le *Castrum Cerrucium*, situé, d'après la charte en question, sur la rive gauche de la Garonne, ne pouvait être Castel-Sarrazin, qui est sur la rive droite, mais bien Castel-Ferrus. Il rectifie ensuite très-judicieusement le texte, connu seulement par des copies plus ou moins correctes, et qui a été imprimé ainsi : « castrum quod Cerrucium » vocatur, et est situm in pago Tolosano, super fluvium Garones, in « vicario Garonense. » Pour lui l'original devait porter *Ferrucium* au lieu de *Cerrucium*, et *Garnense* au lieu de *Garonense* : la *vicaria Garnensis* aurait eu pour chef-lieu le bourg appelé aujourd'hui le Mas-Garnier.

Recherchant ensuite quelle était l'ancienne dénomination de Castel-Sarrazin, M. Lagrèze-Fossat n'a pas de peine à établir qu'il ne s'agit ici nullement du souvenir d'un établissement de musulmans. Il prouve que, depuis le ix<sup>e</sup> siècle jusqu'au xvii<sup>e</sup>, des actes donnent positivement à la ville de Castel-Sarrazin la dénomination de *Villa Longa* : antérieurement au ix<sup>e</sup> siècle et aux invasions des Maures, *Villa Longa* se nommait *villa Sarpanas* ou *Sarranas*; on comprend que, par la suite, *villa Longa Sarranas* ait pu devenir, lorsqu'il

y fut établi un château fort, *castrum Sarracenum*, en langue romane *Castel-Sarrazz*.

Enfin notre correspondant établit que, du moment que *castrum Cerrutium* ou *Ferrucium* n'est plus Castel-Sarrazin, il ne faut plus chercher dans cette ville de traces historiques du prieuré de Bonneval; il pense que l'on aurait chance de trouver des détails sur Bonneval dans les titres de l'abbaye de Belleperche, parce que Bonneval dut lui être cédé par échange avec Castel-Ferrus, en 1264, par l'abbaye de Moissac. M. Lagrèze-Fossat termine en donnant les détails les plus précis sur le prieuré de Castel-Sarrazin, qui possédait les paroisses de Saint-Germain, aujourd'hui Saint-Jean, et de Saint-Sauveur, et qui relevait de l'abbaye de Moissac.

M. P. Marchegay, qui a déjà fait d'heureuses découvertes dans les archives de M. le duc de La Trémouille, nous signale aujourd'hui des lettres patentes, en date de septembre de 1315, par lesquelles le roi Louis X ordonne, en faveur de ses sujets des provinces de Touraine, Anjou, Maine, Saintonge et Angoumois, l'abolition de nouvelles charges indûment imposées et le retour à l'état où ces provinces étaient sous le règne de Louis IX. Dans la même année 1315, Louis X donna des lettres analogues à la Normandie, à la Bourgogne, au Forez, au Beaujolais, à la Picardie et à la Champagne; mais, ce qui donne de l'intérêt au nouveau document que nous envoie M. Marchegay, c'est que le roi y mentionne exceptionnellement que cette mesure est prise en reconnaissance des services rendus à lui et à son père par ces provinces, sans qu'elles aient exigé de récompense avec l'ardeur dont les autres ne se faisaient pas faute. Louis X semble tenir à constater que cette réforme procède en quelque sorte de son initiative, et il suffit d'ouvrir l'histoire pour voir combien ce cas était rare sous le règne de ce prince, habitué à avoir la main forcée. Je crois que la publication de cette pièce assez courte figurerait parfaitement dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Mes conclusions seront les mêmes pour un autre document communiqué également par M. P. Marchegay, et qui a la même provenance que celui sur lequel je viens d'avoir l'honneur d'appeler l'attention du Comité; il s'agit de la minute des instructions données aux chefs de l'armée royale pour l'assaut de la ville de Pontoise, le 19 septembre 1441. Cet ordre du jour est très-curieux, et par le détail des mesures qui sont arrêtées, et par le nom des capitaines dont le rôle est indiqué; il complète et rectifie le récit donné dans la

chronique attribuée au héraut d'armes Pierre Berry, imprimée à la suite de l'histoire de Charles VII de Jean Chartier. Je ne sache pas d'ailleurs que l'on ait encore publié de document de ce genre remontant au xv<sup>e</sup> siècle.

Les copies de pièces, envoyées par M. Jacquemin, correspondant à Arles, sont nombreuses et touchent à des ordres d'idées variés.

Ce sont d'abord trois actes relatifs à l'état des israélites en Provence : le premier est une ordonnance en date du 8 mars 1308, par laquelle Charles II, roi de Sicile, défend de confier aux juifs des emplois consistant à peser le blé et la farine et à procéder à des ventes publiques dans la ville d'Arles : le roi se fonde sur la mauvaise foi dont ils sont accusés, et sur le nombre des bons catholiques qui doivent être préférés aux israélites dans la distribution des emplois publics. La seconde pièce émane de Bertrand de Beauvau, gouverneur de Provence, qui, en février 1431, écrit à Elzéard de Romieu, viguier d'Arles, pour lui ordonner de défendre, sous des peines sévères, les exactions dont les juifs étaient victimes de la part des *joyeux compagnons*, à l'occasion du « caresme entrant. » Enfin la troisième pièce, empruntée au *livre noir* qui contient les statuts de la cité d'Arles, est la formule du serment exigé des juifs lorsqu'ils étaient appelés à déposer en justice contre un chrétien.

Vient ensuite la copie d'un acte de 1427, en langue provençale, contenant une attestation de trois médecins et chirurgiens d'Arles, en faveur d'un particulier, nommé Rostang Renaud, de la ville de Caux, soupçonné d'être atteint de la lèpre : ces praticiens s'accordent à déclarer que Renaud n'a aucun symptôme de la maladie et qu'il n'y a pas lieu de le séquestrer.

Les registres de l'hôtel de ville d'Arles ont encore fourni à M. Jacquemin des détails sur les dépenses faites à l'occasion de la venue de Charles IX, lorsque, suivant les conseils de L'Hôpital, Catherine de Médicis vint montrer le roi aux populations méridionales, qui ne connaissaient que le prince de Navarre : ces solennités ont toutes entre elles une certaine analogie ; néanmoins, au point de vue de l'histoire locale et du prix des objets fournis et des travaux faits, leur détail offre toujours quelques points qu'il est utile de consulter dans des travaux spéciaux : le chancelier de France, dans cette circonstance, reçut un don de *vin vieux de Crau* qui coûta 66 florins 9 sous ; le connétable en eut à peu près autant. On offrit au roi le passe-temps d'un combat de taureaux ; ces animaux coûtèrent

700 florins à acheter. Dans ces comptes qui nous font passer prosaïquement sous les yeux toute la mise en scène de ces fêtes officielles, nous voyons acheter le cœur et les clefs d'argent qui devaient être présentés à Charles IX; le velours, la façon et les franges du dais; les réparations aux degrés des Arènes pour la visite de la cour; les chausses des tambourins et des fifres, les robes des consuls, les bottines de l'individu qui était chargé de remplir le rôle de Mercure, etc.

Il est à remarquer que, dans toutes ces dépenses, on se sert de florins, monnaie de Provence, de sous coronats, de deniers et de liards; une seule fois on emploie la monnaie tournois: un peu plus fréquemment on emploie des écus d'or pistolets, estimés alors 49 sous, et représentant chacun 4 florins de Provence; ce fut cette monnaie qui servit, sur l'avis du connétable, aux dons faits par la ville aux hérauts, huissiers et laquais du roi. J'ai remarqué que ces *écus pistolets*, qui probablement n'étaient autre chose que des *écus d'or au soleil*, sont indiqués dans les comptes de la municipalité d'Arles par un petit triangle surmonté d'une croix; j'ai déjà signalé un détail semblable indiqué par M. Lagrèze-Fossat d'après des comptes conservés dans les archives municipales de Moissac.

Le dernier document transmis par M. Jacquemin est la copie faite par lui, dans les manuscrits provenant de la bibliothèque du marquis de Méjanès, d'un mémoire rédigé en 1595 par François d'Anthonelle: c'est un curieux monument des persécutions qu'eut à souffrir un gentilhomme catholique, mais du parti des royaux, de la part de Pierre de Biord, l'un des lieutenants de la Ligue, qui, pendant quelque temps à Arles, traita les personnages qui avaient le malheur d'être d'une opinion contraire à la sienne avec une inhumanité qui n'est guère moins sauvage que ce que l'on vit aux plus mauvais jours de la fin du siècle dernier. Le sieur d'Anthonelle, dans ce mémoire rédigé par lui pour son fils, raconte avec des détails les plus minutieux ses angoisses en prison, ses souffrances lorsque, soumis à la question, il subit l'estrapade: c'est un chapitre curieux à consulter pour l'histoire des guerres de la Ligue en Provence. Le récit de Fr. d'Anthonelle n'est peut-être pas présenté avec toute l'impartialité que peut souhaiter l'historien: on comprend facilement qu'un gentilhomme arlésien, racontant à sa famille tout ce qu'il a eu à souffrir à cause de ses opinions politiques, ait été porté, alors qu'il était toujours en scène, à exagérer certains détails.

A cette époque, d'ailleurs, les esprits devaient être singulièrement surexcités à Arles : cette ville s'était d'abord mise sous la protection du pape en attendant l'avènement d'un roi catholique, et avait refusé de se soumettre à Lavalette, considéré comme chef des hérétiques, aussi bien qu'au duc de Savoie, parce qu'elle ne voulait pas des étrangers. Profitant des divisions, Pierre de Biord s'était attribué une espèce de dictature, au nom du duc de Mayenne. Le duc de Savoie s'était offert pour délivrer les Arlésiens de la tyrannie du ligueur et l'avait même fait arrêter, puis s'était empressé de faire occuper la ville par ses troupes. Bientôt les Arlésiens, fatigués des soldats piémontais, avaient chassé la garnison, et le duc de Savoie ne pensait à rien moins qu'à accepter les services de Pierre de Biord pour se venger, lorsque celui-ci fut assassiné.

En tout cas, on aime mieux lire les mémoires de Fr. d'Anthonelle, dont toute la conduite semble prouver la droiture, que de jeter les yeux sur la biographie d'un certain marquis du même nom, qui, deux siècles plus tard, jouait au tribunal révolutionnaire de Paris, comme chef du jury, dans le procès de la reine Marie-Antoinette et dans celui des Girondins, un rôle non moins odieux que jadis celui du sieur de Biord à Arles.

Les communications faites par M. Jacquemin me paraissent devoir être toutes déposées aux archives du Comité.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

## SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

*Notice sur un plat en cuivre repoussé découvert à Beaumont-sur-Oise, communication de M. l'abbé Grimod, curé de l'Isle-Adam.*

Des fouilles faites l'an dernier sous une maison de Beaumont-sur-Oise amenèrent la découverte d'un certain nombre de pots en étain et d'un grand plat en cuivre repoussé que l'on crut tout d'abord remonter à une époque fort ancienne. Le plat portait à son centre la tête de Cicéron en relief, avec une légende latine et une inscription en langue allemande.

Ces vases en étain et ce plat furent apportés à l'Hôtel de Cluny; les vases étaient tout simplement des *pinthes* ou mesures à liquides poinçonnées de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle.

Le plat datait à peu près de la même époque, avait été exécuté en cuivre martelé et repoussé, et se trouvait dans un état de délabrement tel qu'il eût été difficile de lui donner place dans une collection publique.

Ce plat a fait l'objet d'une notice et d'un dessin adressés à Son Excellence le Ministre de l'instruction publique par M. l'abbé Grimod, curé de l'Isle-Adam et correspondant du Comité. Sa forme est ronde, dit M. l'abbé Grimod; il porte 0<sup>m</sup>,42 de diamètre, et est de fabrique allemande. Au centre du bassin, dans un cercle de 0<sup>m</sup>,10 de diamètre, est une belle tête de Cicéron; elle porte une couronne de lauriers, et cette figure, ajoute notre correspondant, ne manque pas de caractère. Elle est faite au repoussé, ainsi que les mots de l'inscription : *Marcus Tullius* (sic) *Cicero cons.* Les lettres, qui ont été dorées, sont en majuscules du xvi<sup>e</sup> siècle.

Entre le premier cercle qui entoure la tête de l'orateur et un second qui se développe sur 0<sup>m</sup>,07 de largeur, se trouve un nouveau champ occupé par quinze bossages également au repoussé. Puis court une légende composée de quatre mots allemands qui se répètent cinq fois, et dont les lettres ont été exécutées au poinçon sur un fond brettelé et doré.

AVS · NOT · HILF · GOT ·

Que Dieu nous aide dans le besoin.

Des gaudrons au repoussé ornent les parois qui séparent le bassin du bord supérieur, décoré lui-même de guirlandes, de feuillages et de cordes disposées de manière à former des lambrequins terminés par des glands.

Ce plat n'est pas, comme le dit avec raison M. le curé de l'Isle-Adam, l'œuvre d'un artiste, mais bien celle d'un ouvrier exercé dans l'art de battre le cuivre. Nous ajouterons que les spécimens de travaux analogues ne sont pas rares; notre correspondant nous dit en posséder lui-même un de même exécution, de même époque et de même provenance, puisqu'il a été trouvé non loin de l'Isle-Adam, chef-lieu du canton de Beaumont-sur-Oise. Nos collections publiques en présentent un grand nombre qui témoignent de l'habileté des mar-teleurs chaudronniers des xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles. Celui de Beaumont-sur-Oise a malheureusement souffert de son long séjour dans un terrain humide; le dessin de M. l'abbé Grimod a du moins l'avantage d'en conserver une restitution exacte et complète.

E. DU SOMMERARD,

Membre du Comité.

---

*Inventaire des tableaux et meubles trouvés à la Fère en 1551,*  
communication de M. Matton.

*Documents extraits du chartrier de Thouars et relatifs à Prégent de Coëtivy,*  
*amiral de France, communication de M. Paul Marchegay.*

M. Matton, correspondant du Comité, a envoyé un extrait des archives de la chambre des comptes de la Fère contenant l'inventaire des « tableaux existant en la chambre des meubles à la Fère le xxix<sup>e</sup> jour de janvier mil cinq cens cinquante et ung. »

Nous y trouvons trente tableaux de sainteté, tant sujets de l'Annonciation et de la vie de la Vierge qu'*Ecce Homo*, et motifs de la passion, dont « l'un faict à l'émail; » cinquante-trois « aultres ymaiges et pourtraits » historiques, au milieu desquels on est étonné de voir figurer une petite cassette dans laquelle « a été trouvé plusieurs menues besongnes, comme perles faulx, aiguières faulx et aultres menues choses qui ne sont de nulle valeur, » ainsi que « pois et febves d'Inde dans une boîte. »

Vient ensuite la description du mobilier de trente-deux chambres

du château, consistant « en challys de bois de noyer, buffets de bois de chesne, escrans et scabeaux, quelques bancs à dossiers, des tables garnyes de treteaulx, » mobilier d'une extrême simplicité et dont les deux pièces saillantes paraissent être « deux grans myrouers d'assier. » Les garnitures en étoffe sont rares, et, sauf certains meubles de toilette dont l'usage constituait à cette époque une certaine élégance et que nous retrouvons, à l'inventaire de la Fère, recouverts en satin de Bruges, en drap vert, et en autres étoffes, nous n'y voyons aucune trace de rideaux, tentures et objets de tapisserie.

L'extrait envoyé par M. Matton n'en est pas moins intéressant à classer parmi les archives du Comité.

Six documents se rapportant à Prégent de Coëtivy, amiral de France, et découverts récemment dans le chartrier de Thouars, ont été adressés au Comité par M. Paul Marchegay, l'un de ses correspondants, aux Roches-Baritaud dans la Vendée. Ces documents sont l'engagement à un bourgeois d'Angers, Jehan Du Vergier, le 6 août 1443, de la vaisselle d'argent de l'amiral, moyennant quarante réaulx d'or de poids ; — l'inventaire baillé, le 8 juillet 1449, à sire Guillaume Vincent, des cordages, ancres et avirons de la nef de l'amiral, en la ville de la Rochelle ; — un reçu signé par Marie de Rais, femme de l'amiral, pour la remise « de petites heures escriptes en lettres de forme, enluminées d'or et d'azur, couvertes de velours cramoiisi avec dix clous d'or en manière de roze, » le xix<sup>e</sup> jour de janvier 1450 ; — un état des dépenses faites à Bordeaux par l'amiral, pendant le séjour qu'il y fit, du 2 au 11 août 1451, pour recevoir les serments des habitants, compte dressé par Poulet Baudry, argentier de l'amiral ; — l'inventaire de l'artillerie envoyée de Taillebourg et de Saint-Séverin à Royan ; — et enfin un inventaire postérieur de quelques mois à la mort de l'amiral et comprenant les bijoux, pierrieres, reliquaires, objets précieux et livres d'heures d'Olivier de Coëtivy, frère de l'amiral et son principal héritier.

E. DU SOMMERARD,

Membre du Comité.

*Inventaire ecclésiologique du diocèse d'Angers*, par M. l'abbé X. Barbier de Montaut. (Suite<sup>1</sup>.)

Nous avons rendu compte au Comité, dans le courant de l'année dernière, d'une série de communications transmises à Son Exc. le Ministre de l'instruction publique sous le titre d'*Inventaire ecclésiologique du diocèse d'Angers*. La première de ces communications, en date du 1<sup>er</sup> février 1863, comprenait l'émaillerie; et la nomenclature donnée par M. l'abbé Barbier de Montaut, nomenclature qui n'avait d'*ecclésiologique* que le nom, puisque nous y trouvions nombre d'objets profanes, tels qu'assiettes, coupes, portraits, aiguières, et une certaine quantité de pièces d'une destination purement civile et privée, comprenait plus de soixante émaux dont plusieurs portaient des noms et des signatures d'auteurs.

Une deuxième communication faisait suite et embrassait l'orfèvrerie, les objets en bronze et en fer, sauf les fers à hosties, réservés par notre correspondant pour un article spécial; — une troisième communication, destinée à compléter la partie de l'inventaire *ecclésiologique* relative à l'orfèvrerie, présentait le dessin d'un reliquaire du chef de saint Cyr et du doigt de sainte Julite, sa mère.

Le nouvel envoi de M. l'abbé Barbier de Montaut, en date du 26 juin 1865, forme la suite de son Inventaire ecclésiologique du diocèse d'Angers, et cette série comprend, comme l'indique son titre, la sculpture sur bois et sur pierre, les carrelages et la peinture décorative, représentés par vingt-six feuilles de dessins et de photographies exécutées pour la plupart par M. E. de Livonnière.

Cette nouvelle partie du travail de M. Barbier de Montaut est, il faut bien le reconnaître, au-dessous du niveau de ses premières communications, et les dessins qu'il adresse au Ministre ne donnent qu'une idée assez incomplète des richesses du diocèse d'Angers.

La sculpture sur bois est représentée par deux spécimens seulement, un panneau en forme de serviette comme en portent toutes les menuiseries des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, et une petite châsse en bois doré du règne de Louis XV; la sculpture sur pierre, par un petit dessin du portail de l'église du lion d'Angers et de l'église de l'abbaye de Saint-Florent, deux fragments du tombeau de René d'An-

<sup>1</sup> *Revue des Sociétés savantes*, novembre-décembre 1864, p. 377.

jou, existant au musée de la ville, et quelques croquis de chapiteaux de Saint-Laurent du Tertre. Les reproductions de carrelages et de peintures murales sont également bien incomplètes et tout à fait insuffisantes.

En rendant compte au Comité des premières parties de ce travail<sup>1</sup>, nous avons traité l'inventaire de M. l'abbé Barbier de Montaut comme une œuvre sérieuse et importante, et nous lui avons soumis quelques observations sur la marche suivie par lui et sur l'intérêt que pourrait avoir un inventaire rédigé avec ordre et avec suite; c'est cet ordre élémentaire, cette suite dans les idées et dans la classification que nous voudrions trouver dans les communications dont nous avons à rendre compte aujourd'hui, et ce sont là, nous ne pouvons que le répéter, les conditions essentielles d'un travail de cette nature.

Il ne saurait suffire, pour justifier le titre d'inventaire diocésain, de recueillir quelques croquis de monuments, de sculptures, de carrelages et de chapiteaux; il faut que le recueil soit complet, qu'il soit dressé méthodiquement et puisse être utile aux recherches des archéologues, des artistes et des amis des temps passés. M. l'abbé X. Barbier de Montaut est plein de zèle et d'ardeur pour les travaux qu'il entreprend, et nous lui avons plus d'une fois rendu pleine et entière justice; nous lui demandons aujourd'hui de transformer un travail incomplet en une œuvre sérieuse, qui donne une idée exacte et précise des richesses du diocèse d'Angers, et qui contribue à assurer à tout jamais la conservation des monuments intéressants qui en font encore aujourd'hui la richesse.

E. DU SOMMERARD,

Membre du Comité.

<sup>1</sup> *Revue des Sociétés savantes*, novembre-décembre 1864, p. 377.

## DOCUMENTS.

---

*Excommunication prononcée par un archevêque de Sens, au XI<sup>e</sup> siècle.*

Le doyen des titres originaux conservés aux archives de l'hôtel de ville de Melun remonte au XI<sup>e</sup> siècle; il y en a peu d'antérieurs dans les autres dépôts du département de Seine-et-Marne. Son antiquité ne fait pas seulement sa valeur; le fait qu'il atteste est par lui-même des plus intéressants. Voici la substance de ce document, qui est reproduit littéralement d'autre part :

Hugues, archevêque de Sens, célébrant la dédicace de l'église de l'abbaye de Saint-Père de Melun (Saint-Pierre), prononce l'excommunication des clercs et laïques qui choisiront leur sépulture dans le cimetière de la Léproserie dépendant de l'abbaye. Cette sentence, rendue à la prière de Guillaume, abbé de Saint-Père, confirmait de pareilles dispositions émanant d'un autre archevêque de Sens, Henri-le-Sanglier. Son but principal, quoique non avoué, était d'empêcher la fréquentation des lépreux, et de les isoler davantage, en les mettant en quelque sorte au ban de la société. On peut donc la considérer plutôt comme une mesure sanitaire que comme tendant à réprimer le prétendu sacrilège de ceux qui se faisaient enterrer avec les lépreux. Elle fut rendue en présence de Renaud, évêque de Meaux; Godefroi, abbé de Lagny; Thibaud, abbé de Chaumes; Guillaume, archidiacre de Sens; Étienne, archidiacre de Melun; Hugues d'Avallon, Odon et Guy, chanoines; Fromond, chapelain; Ulric, doyen de Melun, et Beaudouin, doyen de Moret. La date, qui n'est pas précisée, est indiquée en ces termes : « Actum publice Miliduni, in dedicatione ecclesiæ Sancti Petri de Monte, XI kal. Julii. » Comme on sait que Renaud, évêque de Meaux, dont la présence est constatée à l'acte en question, fut élu en 1158, et qu'il mourut en 1161, cet acte ne saurait varier dans sa date qu'entre ces deux époques. L'occupation du siège archiépiscopal de Sens par Hugues de Toucy (1144-1168) se concilie avec cette date, confirmée en outre par la présence d'Étienne, archidiacre de Melun, mort en 1161, comme

le prouve une charte de Louis VII, donnée la même année en faveur de la collégiale Notre-Dame de Melun.

L'état matériel de cette pièce peut se résumer ainsi :

Elle est écrite sur un parchemin carré, de 0<sup>m</sup>,22 de côté. Les caractères appartiennent à la minuscule diplomatique se rapprochant des formes gothiques, et ne différant de la minuscule des manuscrits plus récents que par certains signes abrégatifs et le prolongement des hastes des lettres B, D, F, L, S.

Au bas est suspendu, par une lanière de cuir, un sceau de cire blanche, en ogive, d'une hauteur de 0<sup>m</sup>,073 sur 0<sup>m</sup>,046 dans sa plus grande largeur. Hugues y est représenté debout, revêtu d'habits pontificaux et la tête mitrée; il tient sa crosse de la main droite et les Évangiles de la main gauche. *Légende* : « Sigillum Hvgonis, Senonis archiepiscopi. » Ce sceau est légèrement endommagé.

G. LEROY.

*Excommunication prononcée par Hugues, archevêque de Sens, à la prière de Guillaume, abbé de Saint-Père de Melun, contre ceux qui se feront enterrer dans le cimetière de la Léproserie, dépendant de l'abbaye.*

Ego Hugo, Dei gratia Senonensis archiepiscopus. Quod justum esse cognoscimus et assentaneum rationi, præcipue unde auctoritatem habemus ab his qui fuerunt ante nos prædecessoribus nostris, occasione remota, effectui mancipare debemus, et, ut in seculis venturis successura posteritas recognoscat, memoriæ commendare. Notum itaque fieri volo et præsentibus et futuris quia, quum ecclesiam monachorum Sancti Petri Milidunensis de Monte dedicare voluissemus, venerunt ante nos Guillelmus, ejusdem ecclesiæ abbas, et fratres sui, de leprosis conquerentes quia, quum jam dudum a defuncto Joscelino, ejusdem ecclesiæ abbate, indultum eis fuisset cymiterium infra terminos et parrochiæ et proprii territorii ipsius ecclesiæ ad sepulturam tantummodo leprosorum, nunc, contra constitutionem et contra privilegium bonæ memoriæ prædecessoris nostri, Henrici archiepiscopi, usurpantes, alios quam leprosos presumebant ausu sacrilego in eodem cymiterio velle tumulare. Unde quia in hac parte temporibus venturis plurimum lædi poterat ecclesia ipsa, eidem quæ specialiter nostra est preceventes in futurum, hoc omni modo fieri interdiximus, atque in omnium conventu et audientia qui ad ipsam dedicationem convenerant, excommunicavimus omnes tam clericos quam laicos qui in eodem cymiterio tumulare presumerent alios quam leprosos, adicientes, ad terrorem quidem gentis, ipsos eosdem qui inibi tumulari se juberent contra excommunicationis nostre

sententiam, si hoc aliquo modo attemperarent, in eadem involui sententia, exceptis leprosis de quibus superius constat esse determinatum. Actum publice Miliduni, in dedicatione ecclesie Sancti Petri de Monte, xi kal. Julii, in presentia venerabilis fratris nostri Renaudi, Meldensis episcopi; abbatum quoque Godefredi de Latiniaco et Teobandi de Canmis; adistentibus quibusdam personis ecclesie nostre et canonicis quorum nomina in rei testimonium subscribi fecimus: Guillelmus, Senonensis archidiaconus; Stephanus, Milidunensis archidiaconus; Hugo de Avallone, canonicus; Odo, canonicus; Guido, canonicus; Fromundus, capellanus; Ulricus, decanus Milidunensis, et Bauduinus, decanus Moreti. Ut autem hoc ratum maneret et inconcussum, sigilli nostri auctoritate fecimus roborari.

Fromundus notarius scripsit.

Pour copie conforme :

G. LEROY.

*Trois chartes originales en langue vulgaire.*

LANGUE VULGAIRE, N° 1.

23 août 1276.

Charte de Girard Chabot, chevalier, seigneur de Rays, et d'Olivier de Machecou, seigneur de la Benaste, contenant concession à un nommé Jeannin Guérin et à ses héritiers du passage de la Frette, mettant l'île de Bouin en communication avec le marais Coutumier, moyennant une redevance annuelle de 5 sous, et à la charge par le concessionnaire de faire sur son terrain et d'entretenir en bon état, une voie ou charroyère de 13 pieds de largeur, pour entrer et sortir aisément de terre à mer et de mer à terre.

A toz ceus qui cestes presentes lettres verront e orront, Girart Chaboz, chevalier seignor de Rays, e Oliver de Macheco, seignor de la Benaste, saluz en Nostre Seigneur. Saychez toz que nous, por le comun profict, de nostre pure volenté, avons baillé, doné, livré e octreyé a Johannin Garin dou Mer nostre passage de la Frette, assis d'une partie en l'isle de Boig e de l'autre partie en Costumer, a avoir a tenir e a espleiter a toz jorz més a lui e a ses heirs e a ses successors, a cinc soz de annau rante randant checun an a nous e a noz hoirs e a noz successors a toz jorz més de lui e de ses hoirs e de ses successors, en la feste de la Nativité seint Johan Baptiste; en telle maniere que le dit Johan Guarin e les siens donent e font voye e charrau de trezze piez de large sus eus, en lor terre e en lor domene, a venir, a arriver, a entrer e a exir soffisablement de mer a terre e de la terre a mer. E est tenu, sus l'obligacion de toz ses biens mobles e non mobles, presenz e

a venir, queque part que il soyent, a la voye garantir e tenir en point a toz jorz més, e a relever e tenir en point les rochers. E nous li somes tenu a garantir e deffendre le port desusdit de toz e contre toz, nous en obeissant come seignors e le devoir desus dit nous randant. E que ce soit ferm e estable, nous en avons doné au dit Johan cestes presentes lettres saelées de noz seyaus, en vantaige de verité. Ce fut fet e doné en Boig, le diemiene avant la seint Berthome, l'an de grace mil e dous cenz sexante e sezze.

*Au dos, écriture du xv<sup>e</sup> siècle* : Le don du passage de Boign et de la Frecte.

Chartrier de Thouars. — Petite charte originale en parchemin, ayant eu deux sceaux sur queue simple. Jolie écriture, bonne conservation. Elle a été copiée dans le Cartulaire des sires de Rays, sous le n° 211. Voir notre table analytique de ce manuscrit, page 28.

LANGUE VULGAIRE, N° 2.

Octobre 1278.

Accord passé en la cour de Nantes, entre Girard Chabot, seigneur de Rays, et Olivier de Machecou, seigneur de la Benaste, et de Saint-Philibert de Grand-Lieu, au sujet du mariage du fils d'Olivier avec la fille de Girard.

Sachent touz prezenc e avenir que en nostre court, a Nantes, en dreit personaument establiz nobles homes mon sor Girart Chaboz, seignor de Rays, d'une partie, e mon sor Olivier de Machecou, seignor de la Benaste e de Saint Philebert de Grant Leu, chevaliers, de l'autre partie, vodrent e graerent de lor bone volenté que come mon sor Girart, davant dit, aest nommé e assis a Johan de Coché, fiz do dit Olivier, cent livres de annau rente en mariage o Eustace sa fame, fille do dit mon sor Girart, sus la cohue de Chasteau Gontier e sor autres choses assises en la ville de Chasteau Gontier, a prisier e a bailler e asseoir a iceus Johan de Coché e a Eustace sa fame par mon sor Brient le Buef e par mon sor Hameri de Saint Marz, chevaliers, si com il est contenu en unes letres saelées o seiau de nostre dite court e as seiaus de davant diz mon sor G. e mon sor Ol. ; fesanz mention sus ce que les davant diz mon sor Ol. e Jehan son fiz e Eustace sa fame, ou l'un d'aus. ne poent par forcier ne contraindre celui mon sor G., par la vertu ne par la convenance des dites letres, de asseoir les dites cent livres de rente, ne partie d'elles quelle que elle soit, sus ladite cohue, einz sont tenuz [iceus] mon sor Ol. en nom de iceus Johan e de Eustace, e iceus Johan e Eustace prandre e accepter les dites [cent livres de ren]te sus les autres rentes e sus les autres choses do dit mon sor Girart de la dite ville de Chasteau [Gontier]. au dit e au devis de mon sor Hameri de Saint Marz,

davant dit, e de mon sor Henri de Sarmaise che[valier]s, [e s'il]z [i estoient] a desacort, au dit e au devis mon sor Jahan de Grenon; a les avoir e prendre par la maen d'iceus Johan e Eustace [ou de] lor commandement, sus les leus e sus les choses ou elles lor seront assises. E les amandes, s'elles i acheant; e si l'on lor defailloit de paier la dite rente en tout ou en partie en aucuné année, i ceus Johan e Eustace, ou lor alloez, se porront vengier e si ammeier do defaut e des amandes, s'elles i acheant, sus les leus e sus les choses ou la dite rente leur sera assise. E doit estre fete l'assise des dites cent livres de rente a iceus Johan e Eustace, ou au dit monsor Ol. [en nom] de aus, dedenz Noel prochenement avenir. E de cestes choses tenir e enteriner sont estreiz iceus mon sor G. mon sor [Ol. e] Johan e Eustace par les seremenz de lor cors, fez de aus por ce en nostre dite court, e que encontre ne vendront [iceus] Johan e Eustace par reson de menor aage ne par autre reson. E en tesmoign de ce, a la requeste des parties, fut en cestes presentes lettres aposé le seiau don l'an use por nous a Nantes, en contraiz, sauve nostre droiture e nostre seignorie e a touz autres. E iceus mon sor G. e mon sor Ol. i aposerent lor seyaus, en greignor vertu. Ce fut fet o mois de oictoure, l'an de grace m. cc. sestante dez e oict.

*Au dos, écriture contemporaine :* C'est de c livres de rente a monsor Jehan de Machecou sus Chateau Gontier, de son mariage.

Chartier de Thouars. — Original mutilé et n'ayant plus aucun des trois sceaux qui étaient fixés sur double queue de parchemin.

Cette charte est copiée dans le Cartulaire des sires de Rays, n° 107, d'après le texte duquel j'ai complété celui de l'original.

LANGUE VULGAIRE, N° 3.

12 mars 1286 (nouveau style).

Donation faite, en la cour du vicomte de Thouars, à l'abbaye de Saint-Laon dudit lieu, par un nommé Vincent Muez, de deux rentes : l'une de deux setiers de froment et l'autre de quatre deniers.

Sachent tuit presens e avenir que, en nostre cort Guy viconte de Thoarz, en dreit personaument establiz Vincent de Muez, fils e hers fau Guillaume de Muez, cognut e confessa sey aver doné e octreyé a perpetuauté a Dé e au convent de Saint Lont de Thoarz, en pure e en perpetual aumonne e en non rappellable doneison fayte entre vis, por le salu e por le remede de s'arme e de ses parens, dous sexters de froment, a la mesure de Thoarz, de rende, e quatre deners de cens; les quaus lidiz Vincens haveit e aparceveit chascun an, en la feste saint Michea, de Doucin Brunet de Orbe, sus dous pieces de terre assises an terroer de Orbe; des quaus une piece est assise an leuc qui est vulgaument appellé les Ardilons, joste la terre Jehan Auboin,

e l'autre piece est assise au ron de nous, joste la terre au diz abbé e convent qui se tient au bois de Feole. E a baillé e transporté li diz Vincens au diz abbé e convent, par la baillete de ceste presente lettre, tot ceu de dreit e de destreit, de possession, de propriété, de seignorie e de quanque raison ou cause que li diz Vincens haveit e haver poeit e deveit en totes les choses e chasques desus dites. Les quans choses li diz Vincens promist e est tenuz, sus l'expresse e espetiaul obligacion de toz ses biens muebles e non muebles, presens e avenir, quauque part que il séent e puischent estre, e de ses hers e de ses successors, garir e deffendre au diz abbé e convent de toz e contre toz, e de toz liens e enpeshemens e de totes obligations. E li diz Doucin Brunet, en dreit en nostre cort personaument establiz, promist e graanta, do quemandement e de la voluté do dit Vincent, rendre e paer chasquom an au diz abbé e convent ou a lor quemandement, a l'abbaye de Saint Lont de Thoarz, en la feste saint Michea, les dous sexters de froment de rende e les quatre deners de cenz desus nomez. E a ceu obliget li diz Doucin au diz abbé e convent e au lor sei e ses hers e ses successors e les terres desus dites, a prendre e a venger do diz abbé e convent e do lor sus celles dites terres secont l'usage e la costume do pais. E ont abrenuncié li diz Vincent et Doucin a action e a exception de tricherie e de circonvencion e de decevance en fait, a tot benefice e a tot ayde de dreit escript e non escript, e a totes les raisons qui lor porréent aider a venir contre la tenor de ceste lettre. E de tot ceu desus dit garder e tenir fermement e feaument, sanz jamés venir en contre par eos ne par autres, por nulle raison, donnent li dit Vincent e Doucin la fei de lor cors en nostre cort; e en furent jugé a lor requeste par le jugement de nostre cort, sauve nostre dreit. Ceu fut fait le mardi enpres Oculi Mei, en l'an de grace mil dous cenz quatre vinz e cinc.

Chartrier de Thouars. — Original; magnifique conservation.

Scellé en cire jaune sur double queue d'un sceau rond de moyenne dimension.

F. Écu portant à gauche de Mauleon : lion rampant avec bordure chargée de besans; et à droite de Thouars : de fleurs de lys avec un quartier; S. *Guidonis vicecomitis de Toarcio*.

R. Rond et plus petit : écu à trois fleurs de lys, avec la légende : *Contras vicecomit. de Toarc*.

Pour copie conforme :

PAUL MARCHÉGAY.

*Lettres de Rubens.*

PREMIÈRE LETTRE.

Qui non habbiamo nouita d'importansa si non che le nostre nauì de Duynckereg hanno *guasta la pescaria delle haringue* per questo

anno haueudo posto a fundo certa quantitta delle nauì di quei pescatori con ordine espresso della Sere<sup>ma</sup> Infanta di saluar y trattar bene tutte le persone come si... (trois mots illisibles) a V. S. le nuoue che passano prima d' arrivar a noi per Francia, a saper *che la flotta Inglese ha preso terra a Cadis males y posto in terra dodici mille combattenti et si come alcun scriuono preso d' assalto una fortezza che d' altri viene negato. In summa tutta Spagna era in armi e si inuiaua a quella volta tanto piu che gli Moreschi d' Argel si erano mossi ancora per congiungersi con gli Inglesi et Ollandesi o per far impressione di qualq. altra banda. Questo erano le brauate del Boucquingam che certo mi parono essere delle estremita inaudite e atti di desperation il congiungersi con Turchi e Mori a danni de Christiani facendo loro professione d' una religione riformata come dicono ma di questo successo si sapra con qualq. straordinaria maggior par... (deux mots illisibles)... della cortezia non e dubbio alcuno. Infra tanto spero c' haueremo la corte di ritorno in Brusselles nella mi assenza non si ponno penetrare gli auisi più reseruati esterni. Io non mi marauiglio ch' el Re di Francia voglia seruirsi della buona occasione y del auantaggio grandi che ha adesso sopra gli suoi ribelli poiche nella guerra d' Italia al mio parere si fara poco frutto d' ambe le parti. Io penso di ritirarme presto in Anuersa poiche per la gracia diuina *la peste se va scemando di giorno in giorno* ed io sono stoffo di star tanto tempo fuori di casa mia. Con che facendo sue bacio à V. S. con tutto il cuore le mani e mi raccomando nella sua buona gracia.*

Supplico V. S. sia seruita di far il complimento debito de mia parte al Sig. Consig. suo fratello per la morte del suo s' pa<sup>d</sup> et ricordargli ch' io sono affett<sup>o</sup> suo seruitore.

Di V. S<sup>a</sup> molto ill<sup>a</sup>

Servitor Osse<sup>mo</sup>

PIETRO PAUOLO RUBENS.

Di Brusselles il 28 di nouembre 1625.

DEUXIÈME LETTRE.

Qui non habbiamo noua certa ancora del arriuo del signor Duca di Bouchingam in Hollanda. Ma per certo sappiamo con un espresso di Spagna degli 15 di nouembre *che gli Inglesi essendosi sbarcati il*

*primo del meze sotto Cadis*, ed hauendo posto in ordinanza sei mille combattenti, per attacar la piazza furono ributtati, ed il quinto uscendo un vecchio di 70 anni c' habbiamo visto in Fiandra *Don Fernando Gyron*, della fortezza con cinque centi mosquettieri soli gente scelta oltre qualche altra fanteria che qui scaramuchiaua, e qualche pero di caualleria leggiera, di poco momenti furono sforzati à rimbarcarsi con molto disordine, restandone da cinque a seicento morti nel litto. Ne dipoi si e inteso altro di certo, verso donde si siano incaminati. Questo e l'auiso che il Re ha dato à la *Ser<sup>ma</sup> Infanta*, et si ha posto buon ordine, come scriue il S<sup>r</sup> *Don Diego Mexia* (il quale è stato dichiarato maestro di campo general del Re di Spagna in questa guerra, la quale si pensaua douesse durar molto) per condurre à saluamento gli galeoni della Plata, che si dubita essi Inglesi cercaranno di rincontrar, per hauerne la lor parte. Quella testa bizzarra di *Halberstadt* ha pur una uolta riposo, essendo lui morto di febre maligna. *Il capricio di M<sup>r</sup> de Vaudemont e degno d' ammiratione* e potria causar qualqu' imbrogli, se il figliolo non hauera figli maschi di quella sua moglie.

Veramente l' *assedio di Veriia si e levato vituperosamente* y con scorno del Duca di Feria y de Don Gonzalo. Credo che questo inuerno si fara poco per tutto, si non e forse l' armata Inglese.

PIETRO PAOLO RUBENS.

Di Bruxelles il 12 di decembre 1625.

Pour copie conforme :

L'abbé J. F. ANDRÉ,

Correspondant.

## BIBLIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

*Société académique de Laon. — Bulletin, t. XV, 1865.*

Essai de pierres lithographiques découvertes dans les environs de Ver-  
vins, par M. L. Papillon, membre correspondant. 4 pages.

Quelques mots sur le camp de Mauchamps, par M. le général Creuly.  
6 pages et 1 planche.

Guérison miraculeuse de Marie Courjean, procès-verbal communiqué par  
M. Matton. 9 pages.

Médailles romaines découvertes à Cessières, description par M. Pilloy.  
4 pages.

Relation des fêtes qui eurent lieu à Laon à l'occasion de la publication  
de la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1749, lecture de M. l'abbé Baton. 9 pages.

Le siège de la Fère par Henri IV, notice par M. Gomard. 17 pages et  
1 planche.

Notice sur la prise de la Fère, en 1589, par M. A. de Marsy, membre  
correspondant. 3 pages.

Notes sur la Fère, par M. Poissonnier. 9 pages.

Acte d'adhésion à la Ligue, par les jurés et maire de la Fère, en 1590.  
1 page.

Lettre de Colas, gouverneur de la Fère, en 1596. 2 pages.

Lettre inédite de Voltaire, communication de M. Déy. 4 pages.

Autre lettre inédite de J. J. Rousseau, communication de M. Déy. 8 pages.

Origine des armoiries, dissertation par M. de Vilestivaud. 9 pages.

Abrégé de l'histoire de Ribemont et de ses comtes, manuscrit commu-  
niqué par M. Dubois de Ribemont. 53 pages.

Le Grand Laleu, sa vie et ses travaux, esquisse par M. S. Prioux, membre  
correspondant. 8 pages.

Étude sur les lieux où s'est arrêté Charles le Chauve, en 867, par M. Mar-  
ville, membre correspondant. 16 pages.

Fouilles du cimetière franc de Lizy, compte rendu par M. Pilloy. 9 pages  
et 1 planche.

L'épidémie de 1668 et la chambre de santé de Laon, notice par M. Matton. 24 pages.

---

*Société des antiquaires de Normandie, à Caen. — Bulletin, 6<sup>e</sup> année, 1865, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestre, in-8<sup>o</sup>.*

Recherches archéologiques et historiques sur le Cotentin, par M. Léopold Quenault; analyse de M. J. Le Dart. 14 pages.

Mémoire sur la joaillerie chez les anciens, par M. A. Castellani; analyse de M. Tesnière. 6 pages.

*Atti del decimo congresso degli scienziati italiani*; M. J. Cauvet. Notes, communications. 6 pages.

Antiquités gauloises et romaines découvertes dans l'arrondissement de Coutances, etc. etc. M. Léopold Quenault. 14 pages.

Saint-Évremond; — l'abbaye de Fontenay-sur-Orne; — la paroisse de Cintheaux; M. Albert Pellerin. 16 pages.

Notes sur Saint-Évremond, par M. l'abbé Do. 5 pages.

Réponse aux observations présentées par M. l'abbé Do; article de M. Albert Pellerin. 8 pages.

Nouvelle note sur Saint-Évremond, par M. l'abbé Do. 10 pages.

Aumônes de l'abbaye de Troarn, par M. Ch. Fierville. 5 pages.

Nouvelles archéologiques, par MM. Charma, l'abbé Cochet, Le Héricher, l'abbé Hatat, Chéruef, etc. etc. 15 pages.

---

*Société d'émulation des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc. — Bulletin, année 1862 (publié en 1863); année 1863 (1864); année 1864 (1865).*

Compte rendu des séances de la Société.

---

*Société du Berry, à Paris. — Compte rendu des travaux, 12<sup>e</sup> année, 1864-1865, gr. in-8<sup>o</sup> (publié en décembre 1865).*

Résumé des travaux des deux dernières années de la Société du Berry, par M. Fauconneau-Dufresne, secrétaire. 28 pages.

Notice sur la vie et les ouvrages de Gilles Le Bouvier, dit *Berry*, premier roi d'armes et chroniqueur du roi Charles VII, par M. Vallet (de Viriville). 32 pages.

Journal ou relation de l'ambassade envoyée par les Florentins à Louis XI, du 27 octobre 1461 au 13 mars 1462; — son passage en Berry, par M. Vallet (de Viriville). 8 pages.

Mémoires inédits sur l'histoire civile et religieuse de Vatau, par M. A. Desplanque. 71 pages.

Note sur l'origine du prieuré de Notre-Dame-de-Forêt-Blanche, par M. Gemähling. 6 pages.

Un seigneur de Germigny, au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, par M. de La Tremblais. 8 pages.

Excursion à travers la vallée noire et sur les bords de la Creuse, par M. Ch. Robin-Duvernoy. 31 pages.

Poésies par M. Clément, M. l'abbé Berthier et M<sup>me</sup> Agathe Baudouain.

Notices nécrologiques sur les membres décédés pendant l'année académique 1864-1865, par M. Fauconneau-Dufresne. 20 pages.

---

*Société impériale archéologique du midi de la France, à Toulouse. — Mémoires, t. VIII, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> livraison, 5<sup>e</sup> série, 1866.*

Étude historique et archéologique sur la citadelle de Perpignan et sur le Castillet, par M. le vicomte de Juillac-Vignoles. 10 pages et 3 planches.

Quelques mots sur Lombez et sur la cathédrale, par M. de Marcelier de Caujac. 12 pages et 1 planche.

Un document inédit sur l'abbaye de Saint-Sernin, par M. Caussé. 10 pages.

Impressions sur les transformations récentes de Paris et sur les tendances de l'architecture moderne, par M. A. d'Aldéguier. 27 pages.

Éloge de M. Jean-Pierre Laffont, architecte, par M. A. d'Aldéguier. 5 pages.

---

*Société archéologique de Montpellier. — Publications, n<sup>o</sup> 29. (Mémoires, t. V, 2<sup>e</sup> livraison.) Montpellier, août 1862.*

Détermination de l'unité métrique linéaire en usage à Carthage avant l'époque de la conquête romaine, par M. Aurès. 22 pages et 3 planches.

Des pierres de fronde trouvées dans les habitations lacustres de la Suisse, par M. Marcel de Serres. 4 pages.

Statuts inédits des Repenties du couvent de Saint-Gilles de Montpellier, publiés avec une introduction explicative, par M. A. Germain. 20 pages.

Rapport sur un mémoire de M. Aurès, intitulé : *Étude des dimensions du Parthénon, et nouvelle détermination de la longueur de l'hécatompédon antique déduite de cette étude*, par M. A. Puiggati. 12 pages.

Un feuillet inédit de l'histoire du règne de Charles VI, par M. A. Germain. 10 pages.

*Société archéologique de Montpellier.* (Suite.) — *Publications*, n° 30. (*Mémoires*, t. V, 3<sup>e</sup> livraison.) Montpellier, août 1863.

L'œuvre de la rédemption des captifs à Montpellier, par M. A. Germain. 34 pages.

Privilèges et franchises de Balaruc. — Pièces justificatives. En tout. 28 pages.

Un manuscrit de l'ancien monastère Saint-Germain à Montpellier, par M. Paulin Blanc. 6 pages.

Le registre de la chandelle de Castelnau, par M. A. Germain. 6 pages.

Les étymologies des noms géographiques dans le département de l'Hérault. par M. Eug. Thomas. 21 pages.

*Académie Delphinale, à Grenoble.* — *Bulletin*, 2<sup>e</sup> série, t. III, 2<sup>e</sup> partie, 1864. Grenoble, 1865, in-8°.

Le trophée de Quintus Fabius Maximus Æmilianus, par M. de Saint-Andéol. 10 pages.

Note sur la crypte de Saint-Laurent de Grenoble, par M. de Saint-Andéol (2 articles). 3 pages.

De l'esprit du gouvernement chez les femmes dans l'ancienne Bourgogne et dans l'ancien Dauphiné, par M. A. du Boys. 21 pages.

Quelques doutes soumis à M. Macé, par M. A. du Boys, à propos de certaines questions bibliographiques. — Lettre de M. Brunet, auteur du *Manuel du libraire*. 3 pages.

Définition et analyse esthétique de l'idée de l'art considérée dans l'artiste et dans l'œuvre d'art, par M. Maignien. 11 pages.

Éloge de M. Ad. Blanchet, magistrat de Grenoble, par M. J. C. Mallein. 11 pages.

Des institutions commerciales d'Athènes au siècle de Démosthène, par M. Caillemer. 18 pages.

Lettre adressée à M. Ad. de Longpérier, directeur de la *Revue numismatique*, par M. Gustave Vallier. 3 pages.

Notice sur M. Fauché-Prunelle. — Bio-bibliographie de M. Fauché-Prunelle, par M. Gariel. En tout, 23 pages.

Notice sur M. Matthieu de Ventavon, par M. de Galbert. 5 pages.

Le sérapéum de Sakkara, par M. de Galbert. 9 pages.

*Académie Delphinale, à Grenoble. (Suite.) — Bulletin, 3<sup>e</sup> série,*  
t. I, 1865 (publié en 1866), 1 gros vol. in-8°.

Phylis de la Charce, ou une héroïne du Dauphiné au xvii<sup>e</sup> siècle, par M. A. du Boys. 30 pages.

Notes sur les restes d'un tombeau celtique situé près de Tallard (Hautes-Alpes), par M. E. Chaper. 9 pages.

Observations, par M. l'abbé Trepier, sur un passage de l'éloge de M. Fauché-Prunelle, prononcé par M. Gariel. 4 pages.

La poésie, les principaux poètes et leur influence sur les sociétés dans les différents âges, par M. C. Vertzay. 19 pages.

Antoine de Gorea fut-il conseiller au Parlement de Grenoble? par M. Caillemet. 17 pages.

Réponse de M. Gariel à la protestation de M. l'abbé Trepier à propos du préambule de la charte xvi<sup>e</sup> du 2<sup>e</sup> cartulaire de l'église de Grenoble. 23 pages.

Le mont Viso, par M. Albert. 23 pages.

De l'extinction de la mendicité et de l'assistance des pauvres à domicile, par M. Morellet. 28 pages.

Réflexion sur les excès commis pendant les guerres de religion. — Un autographe du baron des Adrets. — Une lettre inédite de Henri III, par M. G. Vallier. 18 pages.

Poésies par M. Ch. Vertzay.

Découverte d'objets antiques à Moiran, par M. de Saint-Andéol. 4 pages.

Philologie et grammaire comparée : dangers d'une méthode uniforme dans l'enseignement des langues, par M. J. Lapaume. 56 pages.

Observations à propos d'une lecture de M. de Saint-Andéol (objets antiques trouvés à Moirans), par M. Antonin Macé. 4 pages.

Loisirs littéraires. — Louis Bertrand, — Souvenirs de Dijon, par M. Aug. Petit. 28 pages.

Mémoire sur divers usages de la vie commune chez les anciens, par M. Lapaume. 27 pages.

Une découverte historique, par M. le chanoine Auvergne. 8 pages.

M. Paul Simjan, par M. J. Taulier. 3 pages.

Dissertation sur une colonne milliaire au nom de Constantin, découverte récemment à Saint-Paul-d'Izeau, par M. Gustave Vallier. 17 pages.

Récit de la visite faite par la cour de Grenoble à Napoléon I<sup>er</sup>, lors de son retour de l'île d'Elbe, le 8 mars 1815. par M. Béranger. 16 pages.

Note servant de complément à la traduction de la charte de Jean de Bernin, par M. H. Gariel. 2 pages.

Notice sur M. Barthélemy d'Orbanne, avocat consultant au Parlement de Grenoble. par M. Albert du Boys. 26 pages.

Charte découverte par M. le chanoine Auvergne, et dont la traduction a été donnée sous le titre de *Une découverte historique*. 6 pages.

---

*Société archéologique du Vendômois, à Vendôme. — Bulletin, 4<sup>e</sup> année, 1865, in-8°.*

Description sommaire des objets offerts à la Société ou acquis par elle depuis la réunion du 13 octobre 1864 jusqu'au 12 janvier 1865. 9 pages.

Trois chartes du XIII<sup>e</sup> siècle et une du XIV<sup>e</sup>, relatives à une ancienne maison de Vendôme, par M. Aug. Tremault. 18 pages.

Renseignements statistiques sur la statistique religieuse (avant 1789) des paroisses de l'arrondissement de Vendôme. par M. Dupré (4 articles). 70 pages.

Note supplémentaire relative aux fouilles de Pezou. par M. Launay. 2 pages.

Poésies par MM. Fontemoing, Gindre de Nancy et Mareschal-Duplessis.

Description des objets reçus depuis le 12 janvier jusqu'au 6 avril. 7 pages.

Vie d'Hildebert, chapitre II, par M. de Desverillers. 21 pages.

Nouveaux documents sur l'histoire du Vendômois, par M. Ch. Bouchet.

— Pièces justificatives. En tout, 40 pages.

Description des objets reçus du 6 avril au 13 juillet 1865. 8 pages.

Rapport sur une excursion archéologique à Sargé. par M. Launay. 3 pages.

Note sur une arme de l'âge de bronze, découverte à Naveil, par M. Ch. Bouchet. — Observation de M. de Vibrage. En tout, 4 pages.

La légende de la Vierge noire de Villavard. par M. l'abbé C. Bourgogne. 4 pages.

Description des objets reçus depuis le 13 juillet jusqu'au 12 octobre 1865. 7 pages.

Nouveaux renseignements sur la maison de Ronsard à Paris. par M. Ach. de Rochambeau. 13 pages.

Hans Sachs. par M. Hinglais. 5 pages.

---

*Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, à Mende. — Bulletin, t. XVI, juillet à décembre 1865, in-8°.*

Dolmens du causse de Saint-Georges de Levejac, rapport sur les recherches de M. l'abbé Solanet, par M. l'abbé Bosse. 4 pages.

Vie de l'abbé Jean-Louis de Mende. par M. Ferdinand André. 7 pages.

Notice sur les armoiries de la ville de Mende, par M. Ferdinand André.  
11 pages.

Les évêques de Mende, comtes du Gevaudan, par M. Ferdinand André.  
38 pages.

Poésie par M. l'abbé Baldit.

Rapport sur les travaux de la Société d'agriculture, adressé à M. le préfet de la Lozère à l'occasion de la session du conseil général (années 1864-1865), par M. Delapierre, président. 8 pages.

Document relatif au rétablissement de la ville de Marvejols, par M. Ferdinand André, archiviste. 8 pages.

Dalle funéraire du xv<sup>e</sup> siècle, par M. Ferdinand André. 3 pages.

M<sup>lle</sup> de Lescure, fondatrice du couvent de l'Union chrétienne, à Mende, par M. Ferdinand André. 5 pages.

---

*Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — Mémoires, nouvelle période, t. VIII, année 1865, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cahier, in-8°.*

Quinze jours en Normandie, fragments par M. Victor Paire. 19 pages.

Du son des instruments et de son influence sur les compositions qu'on leur destine, par M. El. Lachèse. 7 pages.

De quelques institutions militaires chez les Romains, par M. Paul Lachèse.  
18 pages.

Un coup de mer à Pierre-Percée, par M. Em. Affichard. 14 pages.

Mouvement provincial en 1789, d'après un ouvrage de M. Bougler, par M. E. Lachaise. 15 pages.

Passage de Louis XIII à Angers, par M. Ch. de Sourdevalle. 10 pages.

Note sur le cartulaire d'Autun, publiée par M. de Charmasse, par M. A. Lachaise. 18 pages.

Quinze jours en Normandie : Jumièges. Duclair, Barentin, par M. Victor Paire (suite). 17 pages.

---

*Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. Commission archéologique du département de Maine-et-Loire. — Répertoire archéologique de l'Anjou, année 1865, in-8°.*

Médailles gauloises et romaines rencontrées dans l'arrondissement de Cholet, et spécialement dans l'ancienne *statio*, par M. Tristan Martin.  
38 pages.

Noël Taillepiéd, lettres à M. Godard-Faultrier, par M. l'abbé Cochet.  
2 pages.

La cathédrale d'Angers, de 1533 à 1543, par M. V. Godard-Faultrier. 44 pages.

Chronique archéologique : Aumônerie de fils de prêtre, par M. V. Godard-Faultrier. 4 pages.

Églises souterraines à Doué-la-Fontaine et à Soulanges. — Souterrain refuge à Douces, par M. V. Godard-Faultrier. 5 pages.

Notice historique sur la relique de l'église de Saint-Martin d'Angers, appartenant actuellement à l'église de Saint-Pierre de Saumur, par M. l'abbé G. Briffault. 3 pages.

Chronique archéologique.

La cathédrale d'Angers, de 1543 à 1619, par M. V. Godard-Faultrier. 21 pages.

Ancien mobilier de la cathédrale d'Angers : Vase de Cana; œufs d'autruche; pommes dorées, par M. V. Godard-Faultrier. 16 pages.

Enseigne de pèlerin, par M. R. D. R. 4 pages.

Chronique archéologique.

Ancien mobilier de la cathédrale d'Angers, par M. V. Godard-Faultrier. 41 pages.

Médaille gauloise récemment découverte à la Ségourie (*Statio Segora*), par M. Tristan Martin.

Chronique archéologique.

La cathédrale d'Angers. — Saint-Ceréné (Cerenedius). — Sa châsse. — Pierre d'Avoir, sire de Château-Fremont, bienfaiteur. — Bienfaiteurs ecclésiastiques, par M. V. Godard-Faultrier. 39 pages.

Notice historique sur le château et la commune de Montsoreau, par M. Louis Raimbault. 11 pages.

Notice sur les Arvii, voisins de l'Anjou, par M. F. Prevost. 10 pages.

Notice biographique sur Pierre Ayrault (1536-1601). 2 pages, avec portrait.

Lettre sur les inventaires de la cathédrale d'Angers, par M. l'abbé X. Barbier de Montault. 6 pages.

Chronique archéologique.

---

*Société d'archéologie lorraine, à Nancy. — Mémoires, 2<sup>e</sup> série, t. VII.*  
Nancy, 1865, in-8°, avec planches.

L'église d'Allamps, par M. E. Olry. 9 pages.

Les voies romaines de l'arrondissement de Sarrebourg, par M. Louis Benoit. 16 pages.

Mémoire sur l'emplacement de la bataille gagnée par Jovin sur les Germains, dans la Lorraine, par M. Aug. Digot. 13 pages.

Poésies populaires de la Lorraine (dont quelques-unes avec les airs notés). publiées par M. l'abbé Maréchal. 45 pages.

Épître en patois adressée par les habitants de Gerardmer à Son Exc. M. le Ministre de l'intérieur, par M. L. Jouve. 22 pages.

Le baron Jean de Vaudières, par M. Aug. Digot. 15 pages.

Traduction, en patois du pays de Toul, d'une bulle du souverain pontife Pie IX, par M. l'abbé Guillaume. 41 pages.

Recherches sur l'emplacement et la disposition d'ensemble du château du duc Raoul à Nancy, par M. Morey. 15 pages.

Numismatique de la Lorraine allemande, par M. Louis Benoit. 24 pages.

La première tragédie de *Jeanne d'Arc*, par M. Aug. Digot. 24 pages.

L'hôpital de Revigny, par M. J. Gaudé. 20 pages.

Le trésor de l'abbaye de Prum, par M. Aug. Digot. 12 pages.

Notice sur l'église de Champile-Duc (département des Vosges), par M. Aug. Digot. 20 pages.

Répertoire archéologique des cantons de Colombey et de Toul-Sud, par M. E. Olry. 27 pages.

---

*Société d'archéologie lorraine, à Nancy. — Journal, 14<sup>e</sup> année, 1865, in-8°.*

Description de la tombe d'Isabelle d'Autriche, duchesse de Lorraine, à Koenigsfelden, par M. A. Benoit. 5 pages.

Voyage de l'abbé Desmarais en Lorraine, en 1680, par M. A. Benoit. 6 pages.

Pierre Gringore, par M. Henri Lepage. 15 pages.

Les voies romaines de la partie occidentale de la cité des Leuci, par M. J. F. Gaudé. 25 pages et 1 carte.

Biographie : Jean Leuvehon, par M. Gillet. 6 pages.

Rapport fait sur les travaux de la Société d'archéologie lorraine au congrès des délégués des Sociétés savantes en avril 1865, par M. E. A. Ancelon. 5 pages.

La commanderie de Saint-Jean-du-Vieil-Aître, par M. Henri Lepage. 20 pages et 1 planche.

Le promptuaire de Germiny (extraits). 39 pages.

Les pierres tombales de l'église paroissiale de Vic-sur-Seille, par M. J. A. Schmit. 5 pages et 1 planche.

Incendie de la flèche du clocher de Vézelize, en 1726, par M. E. Olry. 3 pages.

Sur quelques changements opérés, en dernier lieu, dans l'église des cordeliers, par M. l'abbé Guillaume. 5 pages.

Notes sur un manuscrit ayant appartenu à Philippe de Gueldres. par M. Aug. Digot. 6 pages.

---

*Comité flamand de Flandre, à Dunkerque et à Lille. — Bulletin*, t. III, n<sup>os</sup> 15 et 16, mai, juin, juillet et août 1865, in-8°.

Curés du doyenné de Poparenghe, diocèse d'Ypres (partie française), par M. C. David. 8 pages.

La musique dans l'église paroissiale de Bourbourg, au xvi<sup>e</sup> siècle, par M. E. de Coussemaker. 11 pages.

La ville de Bergues, port de mer. document communiqué par M. de La Roïère. 3 pages.

État des villes et villages composant la châtellenie de Cassel, avant 1789, document communiqué par M. E. de Coussemaker. 4 pages.

Curés du doyenné de Cassel, diocèse d'Ypres, notes communiquées par M. C. David. 27 pages.

Inventaire fait et scellé apposé à l'abbaye de Saint-Winock, à Berghues, le 17 d'avril 1685, communication de M. A. Preux. 6 pages.

---

*Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes. — Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique*, 17<sup>e</sup> année, 1865, t. XIX, n<sup>os</sup> 7 à 12, in-8°.

Biographie valenciennoise : Ant. Gillis, sculpteur et peintre (1702 à 1781), par M. Grar. 1 page.

Lettre d'un provincial à M. Despréaux, par M. J. D. 4 pages.

Biographie valenciennoise : Arthur Dinaux, homme de lettres (1795-1864), par M. E. Grar. 10 pages.

Note sur le triptyque de Rubens du musée de Valenciennes, par M. J. D. 1 page.

---

*Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, à Beauvais. — Mémoires*, t. VI, 1<sup>re</sup> partie. Beauvais, 1865, gr. in-8°.

Quelques notes sur la royale abbaye de Saint-Lucien, tirées d'un cérémonial manuscrit de 1759. par M. l'abbé Eugène Müller. 10 pages.

Histoire de l'abbaye de Saint-Paul-lez-Beauvais (ordre de Saint-Benoît),  
par M. E. Delarue. 182 pages.

---

*Société d'émulation du département des Vosges. — Annales, t. XII,*  
1<sup>er</sup> cahier, 1864 (publié en 1865), in-8°.

L'administration bavaroise dans les Vosges, en 1814. par M. Ch. Charton.  
45 pages.

Poésies par MM. Rambaud et Charton.

---

## CHRONIQUE.

---

*Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. —*  
Programme des questions mises au concours pour les années  
1866 et 1867.

*Questions proposées pour 1866.*

### LITTÉRATURE.

L'action qu'exercent réciproquement les littératures de chaque époque et de chaque pays sur le génie de chaque langue est généralement reconnue, mais n'a pas toujours été convenablement appréciée.

L'Académie croit utile de la faire étudier; c'est pourquoi elle pose la question suivante :

« Traiter des influences que les littératures étrangères ont exercées, à partir du *xvi<sup>e</sup>* siècle, sur le génie de notre langue et de notre littérature françaises. »

Prix : une médaille d'or de 500 francs.

« Influence des idées économiques et des idées morales sur le patriotisme des peuples modernes. »

Prix : une médaille d'or de 200 francs.

### HISTOIRE.

« Rechercher les institutions qu'ont produites, dans les pays situés entre la Garonne et les Pyrénées, la paix et la trêve de Dieu, et les comparer à celles qui ont existé pour la même cause dans les autres parties de la France. »

Prix : une médaille d'or de 200 francs.

« Faire l'histoire du Parlement de Bordeaux, depuis son origine jusqu'à la fin du *xvi<sup>e</sup>* siècle, en étudiant son influence comme corps politique et comme corps judiciaire. »

Prix : une médaille d'or de 500 francs.

### LINGUISTIQUE.

Il serait désirable de posséder un glossaire général de la langue gasconne parlée dans notre département. Pour qu'il fût complet, il faudrait que l'on

y trouvât non-seulement les synonymes et les équivalents, mais encore et surtout les variations des mots dans les divers dialectes du pays.

La rédaction d'un pareil ouvrage ne sera possible qu'à la condition d'avoir été précédée par la publication de glossaires spéciaux, embrassant des localités plus ou moins étendues, mais toujours assez restreintes pour qu'un même auteur puisse en posséder complètement et exactement le dialecte.

L'Académie engage les hommes d'étude à diriger leurs recherches de ce côté, avant que l'usage du français, se généralisant de plus en plus, ait fait disparaître les derniers vestiges de ces vieux idiomes.

En conséquence, l'Académie demande le travail suivant :

« Donner, de la langue gasconne parlée dans le département de la Gironde, un lexique qui, à une nomenclature exacte et suffisamment complète des mots d'une localité déterminée, joigne la définition, l'explication précise de ces mots, soit dans leurs acceptions de l'usage ordinaire, soit dans les idiotismes, adages, proverbes, dictons agricoles, noëls et vieilles chansons où ils peuvent se trouver employés. »

Prix : une médaille d'or de 300 francs.

#### HYDROLOGIE.

La question des forages artésiens a été traitée *théoriquement*, et pour quelques points isolés du vaste bassin de l'Aquitaine, dans diverses publications et communications académiques de MM. de Collegno, de Lamothé, Jacquot et Raulin ; elle l'a été *expérimentalement* par d'heureuses tentatives faites dans le département.

Plusieurs administrations municipales demandent, en ce moment, des documents sur les chances de succès que leurs localités pourraient offrir à de telles entreprises.

L'Académie, s'associant à ce mouvement des esprits, propose la question suivante :

« Traiter la question des forages artésiens d'une manière *générale* pour l'Aquitaine, d'après les données que la géologie fournit sur la pente de fond du bassin aquitanique, sur ses caractères orographiques et sur les niveaux d'absorption des eaux que présentent les diverses roches encaissantes de ses bords. »

Prix : une médaille d'or de 500 francs.

#### NOTICES BIOGRAPHIQUES.

Comme tous les ans, l'Académie demande des notices biographiques sur les hommes célèbres ou utiles qui ont appartenu, soit à la province de Guienne, soit au département.

#### RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES.

L'Académie, désirant encourager les recherches archéologiques dans le

département de la Gironde, décerne des médailles d'encouragement aux auteurs des recherches les plus importantes.

BEAUX-ARTS.

Justement fière de son triple titre d'*Académie des sciences, belles-lettres et arts*, et du nombre d'artistes et d'amateurs distingués qu'elle a toujours comptés dans son sein; jalouse aussi de concourir de plus en plus au progrès des arts à Bordeaux par de fréquents témoignages de sa sollicitude et de son intérêt, l'Académie, dans sa séance du 26 janvier 1865, avait pris la décision suivante :

« Une commission, nommée chaque année à cet effet, sera chargée de rendre compte à l'Académie des tableaux envoyés par des artistes bordelais à la Société des Amis des arts. La Compagnie pourra, sur le rapport de cette commission, décerner chaque année trois médailles : une d'or, une d'argent, une de bronze. »

En vertu de cette décision, une commission, désignée dans la séance du 6 avril 1865, s'est transportée au local de l'exposition faite par la Société des Amis des arts, pour y apprécier les envois des peintres bordelais, et l'Académie a voté les récompenses que le rapporteur lui a demandées pour trois de ces artistes.

Une commission sera également nommée cette année pour cet important objet.

*Questions proposées pour 1867.*

HISTOIRE.

« Influence de la conquête de la Guienne par les Français, sous Charles VII, sur l'organisation politique, militaire, civile, commerciale et religieuse des pays conquis. »

Prix : une médaille d'or de 200 francs.

FAUNE DE LA GIRONDE.

La Gironde possède des catalogues plus ou moins complets de ses animaux vertébrés, de ses mollusques testacés, coléoptères, lépidoptères, etc. mais cette Faune, assez avancée déjà, manque encore de tout document d'ensemble relativement aux animaux marins des ordres inférieurs.

Considérant qu'à défaut de côtes rocheuses, notre département renferme du moins un vaste estuaire (bassin d'Arcachon) bien favorable à l'étude d'un grand nombre de ces organismes divers, l'Académie demande le travail suivant :

« Dresser des catalogues des crustacés, annélides, radiaires, etc. qui manquent encore à la Faune du département de la Gironde.

« Donner des dessins des espèces nouvelles ou peu connues. »

Prix : une médaille d'or de 500 francs.

CONDITIONS DU CONCOURS.

Les pièces destinées à concourir pour les prix proposés par l'Académie devront remplir les conditions suivantes :

- 1° Être écrites en français ou en latin;
- 2° Être rendues au secrétariat de l'Académie, rue Jean-Jacques-Bel, avant le 31 octobre de chaque année (1866 ou 1867) indiquée au programme;
- 3° Elles devront être affranchies;
- 4° Les pièces ne devront point être signées de leurs auteurs, ni renfermer aucune indication qui puisse les faire connaître;
- 5° Elles porteront une épigraphe;
- 6° Cette épigraphe sera répétée sur un billet cacheté annexé à la pièce à laquelle elle se rapportera. Ce billet contiendra encore l'épigraphe, plus le nom et l'adresse de l'auteur de la pièce, avec la déclaration *qu'elle est inédite, qu'elle n'a jamais concouru, et qu'elle n'a été communiquée à aucune Société académique.*

Toute pièce venant d'un auteur qui aurait préalablement fait connaître son nom serait, par ce seul fait, mise hors de concours. *Cette mesure est de rigueur.*

Les billets cachetés ne seront ouverts que dans le cas où les pièces auxquelles ils seraient joints auraient obtenu une récompense académique.

Sont exemptés de l'observation des formalités précitées, les travaux des aspirants aux médailles d'encouragement et aux prix dont l'obtention aurait exigé des recherches locales ou des procès-verbaux d'expériences qu'ils auraient faites eux-mêmes.

Sont admis à concourir, les étrangers et les regnicoles, même ceux de ces derniers qui appartiennent à l'Académie à titre de membres correspondants.

*Extrait du règlement de l'Académie.*

ART. 46. Aussitôt que l'Académie a rendu sa décision sur chaque question, et lorsqu'il y a lieu de décerner des prix ou des mentions honorables, le président procède, en assemblée générale, à l'ouverture des billets cachetés annexés aux ouvrages couronnés.

Les billets des ouvrages qui n'ont obtenu ni prix ni mention honorable sont détachés des mémoires, scellés par le président et conservés par l'archiviste.

Les auteurs des ouvrages couronnés sont immédiatement informés de la décision de l'Académie.

Les décisions de l'Académie, sur tous les sujets de prix, sont rendues publiques.

ART. 47. Les manuscrits, et toutes les pièces justificatives de quelque

nature qu'elles soient. adressés à l'Académie pour le concours, restent aux archives tels qu'ils ont été cotés et parafés par le président et le secrétaire général, et ne peuvent, dans aucun cas, être déplacés. Toutefois, l'Académie ne s'arrogeant aucun droit de propriété sur les ouvrages, leurs auteurs peuvent en faire prendre copie aux archives, après avoir prouvé néanmoins que ces travaux leur appartiennent.

ART. 48. Indépendamment des prix dont les sujets sont déterminés dans le programme annuel, l'Académie accorde des médailles d'encouragement aux auteurs qui lui adressent des ouvrages d'un mérite réel, et aux personnes qui lui font parvenir des documents sur les diverses branches des sciences, des lettres et des arts.

ART. 49. L'Académie peut également décerner un prix à celui des membres correspondants qui aura le mieux mérité de l'Académie par l'utilité de ses communications et par l'importance des travaux qu'il lui aura soumis.

---

## CORRECTIONS.

---

Tome II de la 4<sup>e</sup> série (1865), p. 270. — Au lieu de *fundamentum unius turris IN ASSISUM*, lisez *MASSIMUM*.

Page 274, note 3. — Au lieu de *Voy. supra, page 13, note 3*, lisez *page 268, note 4*.

---

REVUE  
DES  
SOCIÉTÉS SAVANTES.

AVRIL 1866.

---

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

---

SÉANCE DU 5 MARS 1866.

---

PRESIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Abel Desjardins, répondant à la demande qui lui a été faite d'une note explicite sur les matériaux qu'il propose de faire entrer dans le IV<sup>e</sup> volume des *Négociations de la France avec la Toscane*, adresse au Comité les informations suivantes :

Le tome III se termine à la date de 1574, époque de la mort de Charles IX.

M. Desjardins désire faire entrer dans le tome IV les documents qui se rapportent aux règnes de Henri III et de Henri IV (1574-1610).

Les pièces qui concernent le règne de Henri III (1574-1589) suffiraient à elles seules pour former un volume. M. Desjardins se propose cependant de ne consacrer à Henri III que le tiers du volume, et de réserver les deux autres tiers à Henri IV, sauf une légè-

tion, dont les extraits sont entre les mains de l'éditeur. Il faudrait demander tout le reste des documents aux archives de Florence.

M. Hippeau fait observer qu'il a fait copier pour son compte personnel, dans les archives de Florence, une partie des documents qui doivent entrer dans le IV<sup>e</sup> volume des *Négociations de la France avec la Toscane*, et notamment toute la négociation de Giovanni Niccolini, signalée dans le rapport de M. Abel Desjardins. Il mettra volontiers ces copies à la disposition de l'éditeur.

La section remercie M. Hippeau de cette offre, et renvoie la demande de M. Abel Desjardins aux deux commissaires déjà chargés d'examiner les premiers volumes de la publication, MM. Rathery et Huillard-Bréholles.

M. Rathery demande que M. Hippeau soit adjoint à la commission. Cette proposition est adoptée.

M. d'Arbaumont, correspondant, envoie au Comité la copie d'un éloge funèbre de Frédéric Frégose, prononcé au XVI<sup>e</sup> siècle dans l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon. Ce document est accompagné d'une courte introduction, où sont indiquées plusieurs autres pièces concernant le même personnage.

Renvoi à M. Jourdain.

M. Maurice Ardent, correspondant, informé du renvoi qui a été fait à la commission des *Mélanges* des Lettres de Catinat par lui adressées à la section, offre de lui communiquer d'autres lettres du même, conservées dans les archives de la Haute-Vienne.

M. Servaux fait observer que, M. Le Bouyer de Saint-Gervais ayant cédé à la Bibliothèque impériale tous les documents qui lui ont servi à éditer les *Mémoires* de Catinat, il serait convenable que l'on s'assurât s'il n'y en aurait pas qui fissent double emploi avec les lettres conservées à Limoges.

La section est d'avis que M. Maurice Ardent soit prié de vouloir bien faire cette vérification. On lui adressera, suivant sa demande, la note des lettres qu'il a précédemment transmises, et on l'invitera à faire connaître ce qui reste encore des Lettres de Catinat à communiquer.

M. Dupré, correspondant, envoie les copies des documents suivants :

1° Fondation religieuse dans l'église des Cordeliers de Blois, par Marie de Clèves, mère de Louis XII (2 juillet 1479);

2° Testament de Louis Ronsard, père du poète, daté du 13 mai 1578;

3° Trois pièces inédites sur la première guerre de religion, en 1562.

Tous ces documents, annotés par le correspondant, sont envoyés à l'examen de M. Cocheris.

Une autre communication de M. Dupré est relative aux inondations de la Loire, à Blois, aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles. Ces renseignements sont extraits des registres des délibérations municipales antérieures à 1789.

Renvoi à M. Desnoyers.

M. Lhuillier, secrétaire général de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, envoie à la section :

1° Une copie d'un mémoire (sans signature) de l'an 1409 sur le minage et le droit de tonlieu, perçus aux foires de Meaux pour le compte de l'évêque et du vicomte;

2° Une copie de lettres patentes de Louis XVI, pour l'établissement des frères des écoles chrétiennes dans la ville de Melun;

3° Une note sur un manuscrit de la bibliothèque de Melun, contenant la relation sommaire des principaux événements qui ont donné lieu à des réjouissances ou à des cérémonies pendant le temps que M. Camus de Pontcarré a été prévôt des marchands de la ville de Paris (du 16 août 1758 jusqu'au 16 août 1764).

Ces trois pièces sont renvoyées à M. Bourquelot.

M. Poncer, archiviste adjoint du département du Jura, informe M. le Ministre de l'instruction publique que les archives de Noyon possèdent plusieurs documents se rapportant à l'abbaye de Saint-Oyans, dépendante de celle de Saint-Claude, dont on s'occupe en ce moment de publier l'inventaire.

Renvoi à M. le Ministre de l'intérieur, dans les attributions duquel se trouvent les archives départementales.

M. Ach. de Rochambeau soumet à M. le Ministre quelques obser-

vations sur les archives des hospices, des presbytères et des communes, sur l'utilité de leur étude, etc.

Renvoi à M. de Rozière.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. A. de Barthélemy, Bellaguet, de Rozière et Jourdain.

Le Secrétaire du Comité donne connaissance à la section de plusieurs propositions faites par M. Chéruel à l'égard de divers documents renvoyés à son examen.

M. Chéruel propose le dépôt aux archives :

1° D'un contrat de fondation des sœurs charitables de la Ferté-Gaucher, et d'une lettre inédite de Bossuet, communiqués par M. Dauvergne ;

2° D'une lettre de Louis XIV au sultan Achmet (1704), communiquée par M. Quantin ;

3° D'un inventaire adressé de Madrid, de pièces historiques relatives aux règnes de Charles-Quint, Philippe II, François I<sup>er</sup> et Charles IX, d'une lettre du marquis de Pescaire à Charles-Quint, pour lui annoncer la victoire de Pavie, d'une lettre au même, relative au même objet, écrite par l'abbé de Nogerat : ces diverses pièces avaient été envoyées par M. Al. de La Mothe ;

4° D'une lettre de Louis XIV à Catinat, dont la copie a été envoyée par M. Lecointre-Dupont ;

5° Enfin d'une communication, par M. de La Ferrière-Percy, de lettres de Charles IX et autres papiers provenant de la collection Granvelle.

Le même rapporteur propose de renvoyer à la commission de la *Revue* :

1° Un pouvoir de lieutenant général donné à M. le Prince en l'armée de Flandre, communiqué par M. Feillet ;

2° Récit de la bataille de Lens (22 août 1648), communiqué par M. Feillet ;

3° Correspondance concernant la réception de Marie Stuart à Angers, en 1548 ; envoi de M. Célestin Port ;

4° Documents relatifs aux Templiers, envoyés par M. Louis Blancard.

Les conclusions du rapport de M. Chérnel sont adoptées.

M. Bellaguet propose l'impression dans la *Revue* d'une lettre de Fabert aux membres du conseil souverain de Sedan (26 septembre 1655), dont une copie a été adressée par M. Nozot. On s'assurera d'abord que cette lettre n'existe ni à la Bibliothèque impériale ni aux Archives de l'Empire.

M. Delisle propose le dépôt aux archives des pièces suivantes :

1° Copie du *Veni Creator*, d'après un manuscrit du ix<sup>e</sup> siècle, de la bibliothèque de Sainte-Croix de Jérusalem, à Rome, pièce connue;

2° Litanie gallicane, d'après un psautier manuscrit du x<sup>e</sup> siècle;

3° Lettre du cardinal de Sourdis au cardinal Baronius, au sujet de l'insertion du nom du roi dans le canon de la messe (1606) : cette lettre a été imprimée;

4° Répons en l'honneur de saint Bertrand, évêque, patron de Comminges;

5° Analyse de titres concernant l'histoire de l'église et de la commune de Pommart.

Les quatre premières pièces ont été envoyées par M. Barbier de Montault, et la cinquième par M. Ch. Aubertin.

M. Delisle propose d'imprimer dans la *Revue* :

1° Deux chartes conservées dans les archives du château de la Roche-Guyon, dont la copie a été envoyée par M. Édouard de Barthélemy;

2° Une lettre de Pierre de Celle, abbé de Saint-Remy de Reims, et une charte accordée aux habitants de Venduvre (Aube), en février 1271, par Guillemette de Darnay et par Girard, son fils, document écrit en langue vulgaire, offrant une certaine importance au point de vue de l'histoire du droit rural.

Ces deux dernières pièces ont été envoyées par M. d'Arbois de Jubainville.

Une cinquantaine de chartes et autres documents, comprenant l'intervalle de 1494 à 1785, sont transmis par M. d'Arbois de Ju-

bainville de la part de leur possesseur, M. Maxe, à Troyes, qui consent à s'en dessaisir en faveur de la Bibliothèque impériale.

M. Wey, faisant observer que ces documents seraient plus utilement déposés aux archives des départements formés dans l'ancienne province de Franche-Comté, propose d'écrire en ce sens à M. d'Arbois de Jubainville<sup>1</sup>.

M. Jourdain propose l'impression dans la *Revue* d'un travail de M. Dupré, intitulé *Recherches sur l'ancien collège de Blois*, et d'un compte du duché de Bourgogne des années 1359 et 1360, communiqué par M. d'Arbaumont.

M. Bourquelot propose le dépôt aux archives d'une communication de M. G. Leroy, relative aux registres de l'état civil de Melun avant 1790.

M. Cocheris fait la même proposition au sujet d'une note sur un procès pour un droit de justice seigneuriale au XIV<sup>e</sup> siècle, également envoyée par M. G. Leroy.

M. Cocheris propose la publication dans la *Revue* d'un procès-verbal de la réception d'un prévôt d'armes, en 1489, dont une copie a été envoyée par M. l'abbé Rouchier.

M. Servois propose le dépôt aux archives des deux documents suivants, communiqués par M. G. Leroy :

1<sup>o</sup> Règlement du roi Henri III en faveur des arquebusiers de Melun;

2<sup>o</sup> Trois lettres inédites du même prince à M. de Sourdis.

M. Rathery propose enfin de publier dans la *Revue* le testament de Charles de Balzac d'Entragues, dont la copie a été envoyée par le même M. G. Leroy.

Les conclusions des rapports de MM. Delisle, Jourdain, Bourquelot, Cocheris, Servois et Rathery sont adoptées, et leurs rapports écrits renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. de La Villegille donne lecture d'un rapport qui lui a été remis

<sup>1</sup> M. le chef du bureau des travaux historiques a été informé, depuis la séance, que M. Maxe consentait à déposer aux archives du Doubs et du Jura les pièces qu'il avait offertes d'abord à la Bibliothèque impériale.

par M. Chéruef sur le *Bulletin de la Société littéraire de Strasbourg*<sup>1</sup>. Ce volume, conformément aux conclusions du rapporteur, est renvoyé à l'examen de M. Michelant, en raison des travaux philologiques de M. Spach, qu'il contient.

MM. Delisle, Bellaguet, Cocheris, Lalanne et de Courson lisent des rapports sur les *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*<sup>2</sup>; les *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*<sup>3</sup>; les *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie (Documents concernant la Province)*<sup>4</sup>; les *Mémoires de la Société d'émulation du Jura* (section de l'association philotechnique<sup>5</sup>); le *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*<sup>6</sup>.

Les six rapports précédents sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. Dauban dépose le tome I<sup>er</sup> du *Bulletin de la Société d'archéologie, sciences et arts de Seine-et-Marne*<sup>7</sup>, qui ne renferme que des travaux de philologie, et il en propose le renvoi à M. P. Meyer. Cette proposition est adoptée.

C. HIPPEAU,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

<sup>1</sup> Tome II, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> livraison.

<sup>2</sup> Tome V, n<sup>os</sup> 29 et 30.

<sup>3</sup> Tome XV, travaux divers.

<sup>4</sup> Tome V.

<sup>5</sup> Années 1863 et 1864.

<sup>6</sup> Année 1865.

<sup>7</sup> 1<sup>re</sup> année.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

---

SÉANCE DU 12 MARS 1866.

---

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. le chanoine Barbier de Montault, tout en donnant à la section les explications qui lui avaient été demandées au sujet d'une communication par lui faite de fragments de l'inventaire de la cathédrale d'Angers, annonce qu'il désire utiliser son séjour dans le Gers au profit du répertoire archéologique de ce département. En conséquence, le zélé correspondant adresse quelques notes par lui recueillies dans diverses paroisses. Il appelle plus particulièrement l'attention sur le fait de l'existence, dans l'église d'Ardenne, « du pied en bois sculpté d'un calice du xvii<sup>e</sup> siècle, dont la coupe devait être en métal ». Plusieurs membres émettent des doutes au sujet de l'attribution de ce pied en bois à un calice, et pensent que ce pied aurait pu tout aussi bien servir à un autre objet mobilier, un chandelier par exemple.

M. Paul Durand sollicite l'intervention du Ministre pour empêcher la démolition de la salle Saint-Côme de l'ancien Hôtel-Dieu de Chartres, dont la construction remonte à la première moitié du xiii<sup>e</sup> siècle. Cette communication sera renvoyée à Son Exc. le Ministre de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts.

M. Nozot, correspondant, adresse des renseignements sur le village de Letanne, à 8 kilomètres de Mouzon. Cet envoi sera examiné par M. le baron de Guilhermy.

M. Léopold Charles transmet une note destinée à compléter par quelques nouveaux détails ses précédentes communications relatives à une villa romaine découverte à Saint-Jean-des-Échelles

(Sarthe), et aux restes d'un édifice carlovingien à Souday (Loir-et-Cher). Cette note est renvoyée à l'examen de M. Quicherat.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de sociétés savantes, MM. Douct d'Arcq, Darcel, de Guilhermy, Quicherat et Le Roux de Lincy.

M. Quicherat donne lecture d'un rapport sur l'état de la question des puits funéraires, d'après les dernières fouilles exécutées au moyen des allocations accordées à MM. Baudry et Rian.

Sur la demande de M. Quicherat, ce rapport, renvoyé à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*, devra être immédiatement suivi du compte rendu par l'abbé Baudry des fouilles exécutées par le savant ecclésiastique, en septembre 1865, à Troussepoil, ainsi que du compte rendu par M. Bréan de ses fouilles de Gien-le-Vieux, qui datent de la même époque.

M. Quicherat lit ensuite une note au sujet des objets qui doivent compléter la livraison d'antiquités faite par M. Bréan au musée d'Orléans.

M. A. de Montaiglon donne lecture d'un rapport sur diverses communications de M. G. Leroy, qui est renvoyé à la commission de la *Revue*. A l'occasion de la partie de ce rapport qui traite des fouilles de la place Notre-Dame à Melun, M. Dauvergne, membre non résidant, qui assiste à la séance, annonce que de nouvelles et intéressantes découvertes ont eu lieu sur le même point, postérieurement à l'époque de l'envoi de ce rapport.

M. de Montaiglon donne ensuite lecture d'un second rapport dans lequel il conclut à l'impression d'une communication de M. L. Rostan, qui fait connaître que les boiseries du chœur de l'église de Saint-Maximin (Var), dont on ignorait le véritable auteur, ont été sculptées par le frère Vincent Funel, religieux du couvent des dominicains de Saint-Maximin.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

M. Darcel lit un rapport sur deux communications du même

M. G. Leroy, et conclut en en demandant le dépôt aux archives. La section adopte ces conclusions, et renvoie le rapport à la commission de la *Revue*.

M. le Président annonce la mort prématurée et à tous égards si regrettable de M. Stanislas Prioux, l'un des correspondants les plus zélés du Comité, et qui, ainsi que chacun le sait, avait montré le dévouement le plus éclairé ainsi que le plus désintéressé à la science et particulièrement à l'archéologie nationale. La section accueille avec les sentiments du plus vif regret cette nouvelle aussi douloureuse qu'inattendue. M. Servaux, chef du bureau des travaux littéraires et des Sociétés savantes, fait savoir que Son Exc. le Ministre venait de signer l'arrêté portant nomination de M. Stanislas Prioux comme officier d'académie, arrêté qui ne devait être lu qu'à la séance de la Sorbonne du 7 avril, et dont, par conséquent, notre collaborateur n'a pu avoir connaissance.

La section entend ensuite la lecture de nombreux rapports sur des publications de sociétés savantes :

De M. de Montaiglon, deux rapports : 1° sur le XVIII<sup>e</sup> volume des *Mémoires de l'Académie de Reims*, 2° sur ceux de la *Société des sciences, d'agriculture et des arts de Lille*<sup>1</sup>;

De M. G. Bertrand, sur les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*<sup>2</sup>;

De M. Éd. de Barthélemy, sur les *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*<sup>3</sup>;

De M. Marion, sur les *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*<sup>4</sup>.

Ces différents rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Darcel donne lecture d'une *note* qui a pour objet de confirmer l'opinion émise par M. du Sommerard dans son rapport sur le tome XIII du *Bulletin de la Société archéologique* du Limousin, au sujet du terme *Lemogiatura*. Cette note sera imprimée à la suite du rap-

<sup>1</sup> Année 1864, 3<sup>e</sup> série, t. I<sup>er</sup>.

<sup>2</sup> Tome XXVII, 3<sup>e</sup> partie, et t. XXVIII, 2<sup>e</sup> partie.

<sup>3</sup> Année 1865.

<sup>4</sup> Tome I<sup>er</sup>.

port de M. du Sommerard. Le même membre entretient l'assemblée de l'exposition rétrospective qui doit avoir lieu en même temps que l'exposition universelle de 1867, dans le même bâtiment; et qui sera désignée sous le nom d'*Histoire du travail en France*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

---

## RAPPORTS

DÈS MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

### SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

---

*Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, 1862 à 1864.*  
— *Mémoires de la même Société, t. I, 1865, in-8°.*

Il y a trois ans, j'annonçais à la section de philologie et d'histoire la création d'une Société savante à Saint-Briec<sup>1</sup>. Cette bonne nouvelle nous avait été notifiée par l'apparition d'un *Bulletin* destiné à contenir le résumé des travaux de la nouvelle compagnie, en attendant que ses ressources financières lui permettent d'éditer des *Mémoires*.

Le *Bulletin* a été le seul organe de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord pendant les années 1862, 1863 et 1864. En 1865 a paru le premier volume des *Mémoires*, dont j'essayerai, dans un instant, de vous faire apprécier le mérite. Jetons d'abord un coup d'œil rapide sur les bulletins.

Nous y trouvons de courtes analyses faites par les présidents de sections sur des travaux qui forment déjà une réserve considérable, dans laquelle la Société trouvera de quoi former de bons volumes. En ce qui touche aux études spéciales de la section, je fais des vœux pour voir publier *in extenso* la *Monographie de Trédias*, par M. Le Sage, curé de la paroisse de ce nom; les *Documents inédits sur la Ligue* recueillis par M. Gaultier du Mottay dans les archives municipales de la commune de Plérin; les *Avis moraux de René Fleuriot, seigneur de Coatguenou*, retrouvés par M. P. Legué.

Dans le volume des *Mémoires*, je remarque deux dissertations

<sup>1</sup> *Revue des Sociétés savantes*, 2<sup>e</sup> série, t. VII, p. 444.

qui méritent de nous arrêter : *Le roi Théodore*, par M. le comte Rivaud de La Raffinière, et *La famille de Boisgelin*, par M. Lamare.

M. le comte Rivaud, naguère préfet des Côtes-du-Nord, avait administré auparavant le département de la Corse, qui fut le théâtre des aventures du roi Théodore. Là il recueillit des détails curieux sur ce singulier monarque, qui eut le tort de naître quelques siècles trop tard pour se faire une place dans l'histoire et devenir peut-être un personnage légendaire; et il s'empressa d'en faire profiter la nouvelle Société créée sous son patronage. Nous ne sommes plus au temps où les personnages placés aux premiers rangs de la hiérarchie administrative considéraient le domaine des lettres comme un terrain inutile, bon tout au plus à employer les loisirs de quelques inoccupés : souverain et ministres ont donné au mouvement scientifique et littéraire une impulsion qui se révèle dans toutes les provinces. Les administrateurs qui aiment la littérature, et qui ont le droit de l'avouer et de le prouver, comme l'a fait M. le comte Rivaud, peuvent, en satisfaisant leur goût, favoriser singulièrement le progrès des études autour d'eux; je pourrais signaler plus d'un département où il en est ainsi.

Le sujet choisi par M. Rivaud emprunte à sa plume facile et élégante un attrait qui donne au récit tout le charme d'une conversation spirituelle et savante; du reste, ce sujet y prêtait. Théodore, baron de Newhof, brouillé avec sa famille par suite d'une mésalliance, page chez la duchesse d'Orléans, puis officier dans un régiment allemand au service de la France, puis agent secret du baron de Guertz, ministre de Charles XII, puis favori du cardinal Alberoni, ensuite du duc de Ripperda, ensuite du contrôleur général Law; le baron de Newhof, dis-je, est un véritable type d'aventurier, prêt à tout tenter, ignorant la valeur de l'argent, et courageux sur le champ de bataille.

Il était à bout de ressources lorsqu'il fut affilié à une conspiration corse qui avait pour but de secouer le joug des Génois. Le baron de Newhof parvint à se faire élire roi de Corse le 15 avril 1736; depuis cette date jusqu'en décembre 1739, il régna vraiment, ayant une armée relativement assez forte, frappant monnaie, tenant la campagne contre les Génois. Mais la mauvaise fortune se déclara dès que le nouveau roi eut épuisé ses ressources financières : nulle part il ne trouva de crédit, et il mourut à Londres, vivant de la charité publique, non sans avoir connu les ennuis de la prison des débi-

teurs insolubles. Les Anglais lui devaient bien l'hospitalité, eux qui, à un certain moment, avaient essayé de se servir de son nom pour animer de nouveau le zèle des Corses contre les Gênois.

M. Lamare n'a pas simplement voulu faire une généalogie; son but a été d'étudier le rôle historique de la noblesse bretonne depuis les premiers temps de la féodalité jusqu'à la révolution de 1789. — Je diviserai volontiers le travail de M. Lamare en deux parties : dans l'une, il résume l'histoire de l'ancienne aristocratie bretonne ; dans l'autre, il relate les services rendus au pays, presque simultanément, par plusieurs membres d'une famille qui, au xviii<sup>e</sup> siècle, était arrivée au premier rang dans l'ordre de la noblessé.

Pour la première partie, M. Lamare s'appuie évidemment sur les théories, proposées depuis quelques années par les érudits, que quelques personnes désignent sous la dénomination collective d'*école bretonne*. Ce système historique a des adversaires passionnés, je ne sais trop pourquoi, car il se présente appuyé sur des arguments solides : c'est le fait des modifications apportées à d'anciennes idées que d'être longtemps attaquées et même niées, avant d'obtenir la sympathie de tous. — M. Lamare voit donc au v<sup>e</sup> siècle les institutions de la Bretagne insulaire transportées en Armorique par les émigrés qui fuyaient devant l'invasion saxonne; de ces institutions procède le fief astreint, envers le seigneur supérieur, aux devoirs de fidélité, de service militaire et d'assistance aux plaids; au système romain, le propriétaire du fief breton emprunte la fiscalité; du ix<sup>e</sup> au x<sup>e</sup> siècle, et à la suite des désastres causés par les invasions des Normands, le possesseur de fief usurpe le droit de rendre justice. Depuis le xii<sup>e</sup> siècle, l'action monarchique enlève peu à peu à la féodalité le droit de juridiction, l'influence de la bourgeoisie grandit. Dans les deux derniers siècles qui précédèrent 1789, comme le fait très-judicieusement remarquer M. Lamare, le seigneur féodal n'était plus qu'un simple propriétaire, jouissant de privilèges qui n'avaient d'autre résultat que de vexer la grande majorité de la nation. La noblesse était devenue une institution qui avait perdu son utilité sociale, et qui, sans de grandes modifications dans sa constitution, ne pouvait plus marcher avec le courant des idées. — J'insiste sur cette proposition établie par M. Lamare, parce qu'elle prouve qu'il a su, tout en rendant hommage aux services rendus par l'aristocratie féodale, échapper à cette admiration systématique et irréflectie du moyen âge qui a égaré et qui égare encore certains écrivains. Le

père Lacordaire a parfaitement signalé cette erreur, lorsqu'il écrivait à M<sup>me</sup> Swetchine : « Présenter l'ordre du moyen âge comme un ordre absolu, conséquence exacte de l'Évangile et de Jésus-Christ, en caresser la pensée, l'élever à la dignité d'archétype souverain, c'est froisser inutilement le siècle où nous vivons, et s'exposer très-probablement à recevoir de l'avenir, ce juge en dernier ressort, un éclatant démenti. »

La seconde partie du travail de M. Lamare est le tableau des services rendus au pays, durant le dernier siècle, par plusieurs membres de la maison de Boisgelin, dans l'armée de terre, sur les flottes, dans le parlement, dans l'église et même dans le domaine des lettres. C'est une justice à rendre aux Boisgelin, qu'ils ne pensaient pas qu'une immense fortune et un grand nom autorisassent à se livrer à une opulente oisiveté ou à une noble domesticité à la cour. C'était René-Gabriel de Boisgelin, brigadier des armées royales, qui prit une part active à la guerre de *sept ans*, et sut vaillamment conquérir ses grades dans l'armée, où sa naissance l'avait fait entrer comme capitaine à 22 ans. — C'était son frère jumeau, Charles-Eugène, capitaine de frégate. — C'était Louis Bruno, maréchal des camps, puis ambassadeur, qui présida avec fermeté et prudence les États de Bretagne, défendit franchement d'antiques institutions que de bonne foi il croyait bonnes, et fut guillotiné en 1794, bien qu'il n'eût pris aucune part ni aux conspirations ni aux menées réactionnaires. — C'était Jean-de-Dieu, son frère, successivement évêque de Lavaur, puis archevêque d'Aix, un moment président de l'Assemblée nationale, archevêque de Tours en 1804, cardinal en 1864, sénateur et membre de l'Institut. — C'était enfin Pierre-Marie, chevalier de Malte et littérateur modeste, qui laissa vingt volumes manuscrits, conservés aujourd'hui à la bibliothèque d'Aix.

Si je suis en désaccord avec M. Lamare, c'est sur un point de minime importance, puisqu'il touche simplement à un détail généalogique. La maison de Boisgelin a figuré trop brillamment dans l'histoire de sa province, pendant quatre ou cinq siècles, pour qu'elle ait besoin de chercher à faire remonter sa généalogie dans la nuit des temps, au moyen de conjectures peu solides.

M. Lamare fait remonter les Boisgelin à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle ils auraient porté le titre de vicomtes de Plehédél. Je crois que cette famille, depuis le quatorzième siècle seulement, figura dans les rangs de cette petite noblesse bretonne dont les

*monstres et les réformations* nous font connaître la nombreuse phalange; leur haute position dans l'aristocratie bretonne ne commença à se révéler que lorsqu'ils eurent acquis un fief ayant haute, moyenne et basse justice, et cela à une époque peu ancienne. Jamais le Boisgelin, fief où cette famille prit naissance et dont elle prit le nom, ne fut une haute juridiction; c'est là une forte présomption en faveur de ma restriction. Lorsque l'on a compulsé avec attention les archives bretonnes, on constate, pièces en main, que la presque totalité des grandes familles qui représentaient la haute aristocratie au siècle dernier étaient, par leur origine, parfaitement étrangères aux antiques maisons chevaleresques des XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Dans le Goëlle, d'ailleurs, circonscription territoriale dans laquelle les Boisgelin avaient la plus grande partie de leurs fiefs, il est facile, aujourd'hui que les anciennes chartes sont presque toutes publiées, de se rendre compte des tours de force commis par les anciens généalogistes pour exagérer l'antiquité d'anciennes familles et pour admettre des titres nobiliaires qui n'étaient conférés par aucune autorité.

Ces observations ne m'empêchent pas de reconnaître que le travail de M. Lamare est une excellente étude historique, et que ses recherches généalogiques, à dater de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, se font remarquer par une exactitude qui permet de les citer comme modèles.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

---

*Annuaire des Sociétés savantes de la France et de l'étranger*, par le comte Achmet d'Héricourt, 2 vol. in-8°. — Paris, 1863-1865.

Dans une préface où M. le comte d'Héricourt résume en quelques pages l'histoire de la formation et du développement des associations scientifiques, l'auteur indique clairement le but qu'il s'est proposé. Il a voulu rendre plus accessibles les moyens de se procurer les travaux publiés par les compagnies savantes de la France et des pays étrangers; il a entendu donner une statistique générale des associations formées par les érudits, et, en indiquant leurs publications, donner une idée exacte de l'influence exercée sur le

monde intellectuel par les groupes nombreux de travailleurs qui se réunissent pour élucider les questions d'art et les problèmes de la science.

Cette idée a déjà été conçue en France et au delà de nos frontières, en Allemagne et en Angleterre; mais son application a été circonscrite dans les limites territoriales de quelques États. Pour la France, chacun de nous connaît le catalogue des Sociétés littéraires publié en 1842 par la Société de l'histoire de France; en 1846, le Ministre de l'instruction publique faisait paraître un annuaire qui était pour notre pays ce que M. d'Héricourt a tenté pour l'univers.

M. d'Héricourt a-t-il obtenu le résultat que ses recherches patientes et multipliées lui faisaient espérer? Son ouvrage est-il un manuel qui comble le vide signalé par lui? Je ne le pense pas; et, tout en rendant justice à ses excellentes intentions, je me crois autorisé à dire que la tâche qu'il s'était imposée ne peut pas être considérée comme accomplie.

Tout d'abord je demanderai pourquoi il a donné à ses deux volumes un titre qui n'est nullement justifié. Un *annuaire* est un recueil périodique dans lequel on constate chaque année les modifications survenues dans le personnel d'un corps politique ou savant. Or l'Annuaire dont vous m'avez fait l'honneur de me confier l'examen a paru en trois années, et le premier tome de la seconde série est daté de 1866. Lorsque les dernières feuilles du tome second sont tirées, tout le premier volume n'est plus que de l'histoire passée.

En effet, l'auteur a tenu à donner les noms des officiers de chaque compagnie savante; mais nous savons que dans ces associations le bureau est modifié annuellement, quelquefois même à de plus courts intervalles. Ces listes, qui tiennent une place considérable dans l'*Annuaire des Sociétés savantes*, ne peuvent donc être d'une grande utilité.

Je crois qu'il eût été plus profitable de donner la liste des membres titulaires, une bibliographie aussi complète que possible des travaux de chaque société, et son règlement qui indique exactement le cadre de ses travaux. La meilleure preuve à l'appui de cette dernière observation, c'est qu'à propos de la *Société impériale des antiquaires de France*, par exemple, M. d'Héricourt fait observer que cette compagnie s'écarte parfois de sa spécialité en publiant dans ses mémoires des travaux relatifs à l'histoire ou à l'archéologie

étrangères, aux études hiéroglyphiques ou d'écriture cunéiforme. S'il avait pris connaissance du règlement de la Société, à laquelle du reste il est affilié, l'auteur aurait reconnu que sa critique n'est pas fondée.

Un autre grief, à mes yeux, est fondé sur la désignation de certaines associations qui me paraissent avoir été admises par surprise au nombre des compagnies savantes: je ne prendrai d'exemple que dans la France, et je citerai *la Société des anciens élèves des écoles impériales des arts et métiers, l'Association des artistes dramatiques, la Société d'émulation nautique, la Société d'encouragements pour l'amélioration des races de chevaux en France, la Société protectrice des animaux, l'Union nationale du commerce et de l'industrie, les Sociétés orphéoniques*, et bon nombre d'autres associations qui s'occupent un peu d'art, beaucoup de secours mutuels ou d'œuvres philanthropiques, mais qui ne fournissent rien au mouvement intellectuel par des travaux scientifiques. Je proteste aussi contre la mention de *la Société des spirites, de la Société du mesmerisme et de l'Institut d'Afrique*. Dans un Annuaire des Sociétés savantes, on ne peut pas compter des réunions composées d'hommes à qui Robert Houdin expliquerait beaucoup de mystères, ou qui consentent à payer généreusement le droit très-contestable de porter un titre pompeux qui n'a pas de valeur réelle, puisqu'il ne peut être officiellement reconnu. Ai-je besoin de rappeler ici que l'article 41 de la loi du 11 floréal an x réserve exclusivement aux savants qui se réunissent au palais Mazarin ce titre de membres de l'Institut que recherchent avec une noble émulation les célébrités de tous les pays?

Tels qu'ils se présentent, je considère les deux volumes de M. le comte d'Héricourt comme l'ébauche d'un travail dans lequel il y a à revoir, à retrancher, à ajouter, mais pouvant servir de canevas à un recueil utile, à la condition qu'il ne porte plus le nom d'*Annuaire*, et qu'il ne paraisse qu'à des périodes fixes sans doute, mais éloignées les unes des autres.

J'ajouterai que *la Revue des Sociétés savantes* me semble être, par le fait, la publication qui permettra d'attendre patiemment l'apparition du livre destiné à réaliser complètement l'idée conçue par M. d'Héricourt; cette *Revue* tient aussi exactement que possible au courant des travaux scientifiques de la France; nos Comités sont un lien réel entre les Compagnies savantes, lien tout confraternel qui leur laisse une entière indépendance; chacun de nous cherche

toujours à mettre en relief les travaux des érudits de la province, mais sans avoir la prétention d'exercer un contrôle qui serait incompatible avec la liberté qui doit régner dans le domaine de la science et des lettres.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

*Travaux de l'Académie impériale de Reims, XXXVII<sup>e</sup> volume.*  
années 1862-1863, in-8°.

*Le premier Consulat de Jules César*, tel est le titre d'une étude de M. Goguel, membre correspondant, par laquelle s'ouvre le XXXVII<sup>e</sup> volume des *Mémoires de l'Académie de Reims*, et qui provoquerait un rapprochement curieux avec les chapitres IV et V du livre II de la nouvelle *Histoire de Jules César*. Sans trop nous laisser aller à cette tentation, nous indiquerons quelques points où les deux récits se contrôlent l'un par l'autre, et l'on jugera comment ces questions ardues, pour lesquelles la hauteur du point de vue, les préoccupations gouvernementales peuvent sembler une condition heureuse en même temps qu'un écueil, ont été abordées par un savant judicieux dans la sphère modeste de ses idées et de ses travaux.

Et tout d'abord, M. Goguel, sans nier le génie de César, ni son action puissante sur la grande révolution qui se personnifie en lui, fait ressortir avec soin les conditions historiques qui permirent à son œuvre de s'accomplir. « Il ne faut pas croire, dit-il, que les théories, à la fois philanthropiques et politiques, qui contribuèrent tout particulièrement à son élévation, aient été de pures créations de son génie. Elles existaient en germe et fermentaient déjà dans beaucoup d'âmes que n'aveuglaient point les préjugés romains, et qui les avaient présentes, en quelque sorte, comme un remède efficace aux maux présents. Nous dirons plus : cette activité merveilleuse de César, qui confondit ses contemporains et excite notre étonnement, trouva, en quelque sorte, son aliment principal dans le mouvement intime du monde que Rome avait négligé de s'assimiler, après l'avoir enchaîné à ses destinées. Cette ville superbe, qui dictait ses lois à l'univers, après avoir détruit les nationalités diverses, sentait, à son tour, sa propre nationalité subir la réaction de tous ces éléments. Une tendance irrésistible entraînait les peuples vers un nouvel ordre de

choses qui s'annonçait encore sous le voile du mystère. Ce qui fit la force de César, c'est qu'il sut trouver son point d'appui dans la plus grande crise qu'ait jamais éprouvée la société antique. Alexandre, dont la glorieuse jeunesse lui inspirait des regrets amers, avait eu pour mission d'amalgamer la Grèce et l'Orient; pour lui, il avait une tâche tout aussi grande, peut-être plus grande encore à accomplir, celle de briser le vieux moule romain, d'élargir l'étroite enceinte de la cité et d'ouvrir au monde les portes de Rome.»

Sous le mérite de ces observations générales, M. Goguel montre avec quelle habileté César, réconciliant Pompée et Crassus, exploitant les défiances qu'inspirait au Sénat la possibilité d'une dictature de la part du premier, les vellétés qu'avait le second de jouer un rôle politique, enrôla au service de ses desseins la renommée militaire de l'un et les immenses richesses de l'autre.

César est enfin consul, mais, s'il a des alliés puissants en dehors du consulat, il a dans le consulat même un ennemi, Bibulus, auquel, malgré des essais énergiques et multipliés de résistance, il parvient à imposer en définitive un rôle passif devenu proverbial.

Non Bibulo quidquam nuper, sed Cæsare factum est;  
Nam Bibulo fieri consule nil memini.

Les actes de ce consulat si rempli sont divisés par M. Goguel en quatre chapitres, sous le titre desquels il range la série de lois dont ce titre résume les principaux résultats.

### I.

*César se concilie la reconnaissance du peuple, des chevaliers et des accusés; — Lex Julia de agro Campano; — Lex Julia de publicanis; — Lex Vatinia de consiliis rejiciendis.*

La première et la plus importante des lois proposées par le nouveau consul après son entrée en fonctions fut cette fameuse loi agraire, destinée, dit M. Goguel, à relever l'agriculture et à repeupler les solitudes de l'Italie; ajoutons, avec Dion Cassius et l'auteur de l'*Histoire de Jules César*, à appeler au travail et à la vie de campagne la population de Rome, dont l'accroissement excessif avait été le principal élément des séditions. Ce qu'il fallut d'énergie et de dextérité pour manier ces questions brûlantes qui avaient déjà dé-

voré des tribuns et des consuls, pour dominer l'opposition systématique d'un sénat hostile et l'effervescence redoutable d'un forum tumultueux, pour faire enfin accepter par l'aristocratie aussi bien que par le peuple ces concessions de terres, formidable instrument de popularité pour les magistrats qui s'assuraient par là l'adhésion des prolétaires et des vétérans, c'est ce qui ressort du récit de M. Goguel, qu'il est bon, comme nous l'avons dit, de comparer parfois avec la narration vive et magistrale consacrée aux mêmes faits par une autre plume.

## II.

*César se concilie l'attachement des populations non italiennes; — Lex Julia de actis Pompeii; — Lex Julia de rege Ptolemeo; — Lex Julia de rege Ariovisto; — Lex Julia de pecuniis repetundis; — Lex Julia de liberis legationibus.*

César avait réussi, dans les premiers mois de son consulat, à se procurer trois auxiliaires puissants et dévoués, le peuple, les chevaliers et les accusés; mais il lui fallait encore le concours des provinces romaines, et même celui des peuples non encore soumis à la domination de Rome. Il parvint à se l'assurer par la série de lois importantes que nous venons d'indiquer d'après l'auteur du mémoire que nous analysons. Nous n'y voyons pas figurer la loi importante de *provinciis ordinandis*, dont la date n'est pas certaine, et dont M. Goguel semble avoir confondu les dispositions avec celle de *pecuniis repetundis*, qui n'en est que la sanction et le complément. Quoi qu'il en soit, elles mirent un terme à l'oppression séculaire et en quelque sorte légale qui pesait sur les provinces, et valurent à leur auteur la reconnaissance de plus de cent millions d'hommes. L'analyse de la première loi se trouve dans l'*Histoire de Jules César*, in-8°, p. 333, et celle de la seconde, p. 35 et suiv. du mémoire de M. Goguel. Suivant le premier écrivain, un mobile unique animait César en la proposant, l'intérêt public. Le second y voit de plus un coup porté à ses adversaires politiques, qui jusqu'alors, dit-il, avaient puisé à pleines mains dans les provinces qu'ils administraient les sommes dont ils avaient besoin pour se concilier les faveurs du peuple et influencer les élections à leur profit, et qui se virent ravir du même coup la possibilité de continuer leurs exactions et l'une des principales sources de leur puissance.

III.

*César, en se faisant attribuer le gouvernement de trois provinces importantes, se crée par cela même une puissance redoutable et une armée invincible; — Lex Vatinia de imperio Caii Cæsaris; — Lex Vatinia de colonis Comum deducendis.*

On sait que le tribun Vatinius, créature de César, proposa de lui déléguer pour cinq années le gouvernement de la Gaule cisalpine avec trois légions, et comment le sénat y ajouta de lui-même celui de la Gaule transalpine et une légion supplémentaire que les amis du consul, se fiant à la force des choses pour amener ce résultat, avaient omis de demander, par une tactique habile que sout ressortir M. Goguel et mieux encore l'historien de César. Grâce à ces divers commandements, et soit que sa pensée eût ou non marqué d'avance les étapes de sa marche victorieuse, le futur dictateur était assuré d'une double base pour ses opérations à venir : au delà des Alpes la Gaule à conquérir, en deçà le Rubicon.

IV.

*César assure la durée de ses lois et de sa puissance; — Lex Vatinia de Vettii indicio; — Lex Curiata de adoptione F. Clodii.*

Nous passerons rapidement sur l'épisode de Clodius que M. Goguel raconte avec détail, ainsi que sur ce complot ténébreux de Vettius, diversement jugé par les deux écrivains dont nous nous contenterons d'exposer ici les appréciations différentes. M. Goguel, s'emparant du témoignage de Suétone qui reproche à César d'avoir suborné Vettius afin de jeter le blâme sur ses adversaires, et de celui de Cicéron qui accuse Vatinius de l'avoir fait étrangler dans sa prison pour couper court à des aveux compromettants, n'hésite pas à faire remonter jusqu'à César la responsabilité de ce meurtre. L'auteur de *l'Histoire de Jules César*, tout en reconnaissant que l'événement lui profita, en lui permettant de prendre des mesures pour protéger sa dignité et sa sûreté personnelle, conclut « que Vettius, cet obscur agent de menées ténébreuses, s'était fait l'instigateur d'un complot pour avoir le mérite de le révéler et s'attirer la bienveillance de César en signalant comme complices ses adversaires politiques. »

Cependant l'instant était venu pour César de déposer le consulat,

mais, avant de quitter Rome, il prit ses précautions pour que son action s'y fit sentir pendant son absence. M. Goguel, après avoir exposé comment il y pourvut, termine son intéressant mémoire par les considérations suivantes : « Si l'activité merveilleuse que César déploya pendant son consulat excita avec raison l'admiration de ses contemporains non prévenus, cette admiration ne put que s'accroître encore lorsqu'on vit cet élégant débauché, qui mêlait le plaisir aux préoccupations les plus graves, cet homme au teint pâle, aux membres délicats, qui avait caché son génie pendant quarante ans, déployer pendant une longue suite d'années, dans des luttes terribles au milieu de pays sauvages, une activité infatigable, une énergie indomptable, et des talents militaires dont peu de personnes s'étaient doutées auparavant. Il fallut oublier ses antécédents tant soit peu équivoques, pour reconnaître enfin le grand général réduisant à l'obéissance, après une série non interrompue de victoires brillantes, cette race gauloise qui fut si longtemps un épouvantail pour Rome, refoulant jusque dans leur pays les Germains, dont l'invasion formidable avait, un demi-siècle auparavant, ébranlé la République, découvrant la Bretagne et prenant possession de ce pays dont les Romains n'avaient rien su jusqu'alors. Tel était le prestige de gloire qui l'entourait déjà, que les quatre légions accordées par le sénat et le peuple ne purent plus lui suffire : il lui fallut une armée entière, et cette armée, forte de onze légions, comptait dans son sein les meilleurs soldats que Rome eût jamais eus, endurcis à tous les genres de fatigues, accoutumés à combattre sur terre et sur mer, toujours victorieux et toujours sûrs de vaincre; les camps étaient leur patrie; devenus comme étrangers à la patrie commune par de longues et nombreuses campagnes, ils obéissaient aveuglément à leur général, qui les avait conduits à la renommée et qui avait partagé fraternellement avec eux le butin fait sur l'ennemi. »

Sous ce titre : *Beaumont-en-Argonne et la loi de Beaumont, ou histoire d'une commune et d'une coutume depuis le XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la révolution de 1789*, M. l'abbé Dufourny a donné la monographie animée, ingénieuse, parfois un peu paradoxale d'une petite ville de Champagne, aujourd'hui presque réduite à l'état de bourg, mais qui fut autrefois une espèce de centre pour le pays environnant, par ses marchés, ses institutions municipales, sa charte de commune, que M. Guizot, au dire de l'auteur, a proclamée *la plus libérale du moyen*

âge, et qui, étendue par Ferry III, duc de Lorraine, à tout le pays de Bar, était encore suivie, au xviii<sup>e</sup> siècle par plus de 500 communes du ressort.

La *Loy de Belmont* fut donnée en 1182 par Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, l'un de ces prélats fondateurs de la civilisation française, dit M. l'abbé Dufourny, qui, du reste, méconnaissant les enseignements que lui offre l'histoire même de la commune de Reims, celle de Laon, de Beauvais, d'Arras, de Vézelay, déclare qu'il ne croit point à la révolution communale telle qu'elle a été décrite par MM. Augustin Thierry, Guizot et autres.

Quoi qu'il en soit, l'auteur, qui donne dans une série de pièces justificatives intéressantes le texte de la charte de Beaumont et de divers documents se rapportant au même ordre de faits, affirme, après l'avoir étudiée dans ses détails et sur les lieux mêmes où elle fut appliquée, qu'elle justifie pleinement le jugement favorable de ceux qui en ont parlé avec éloge; c'est pour faire partager sa conviction qu'il s'efforce d'en indiquer la teneur et surtout l'esprit.

Il examine d'abord la constitution de la commune, la forme des élections, la nomination des magistrats municipaux par le suffrage universel et annuel. Il croit y trouver réalisé ce que, de nos jours encore, beaucoup s'obstinent à regarder comme une utopie, le gouvernement du peuple par le peuple, l'accord de la vraie liberté avec l'autorité. Ce qui reste vrai, c'est qu'en se renfermant dans les temps rapprochés du xii<sup>e</sup> siècle, et en restreignant cette appréciation aux libertés purement communales, il y avait là, comme le dit l'auteur, une vie publique sérieuse; mais aller jusqu'à prétendre « que c'est la conception d'une société parfaite avec un gouvernement modèle, qu'elle a été heureusement appliquée pendant un espace de six siècles » (p. 90), c'est méconnaître trop ouvertement les leçons de l'histoire, ou s'imaginer que, dans cet âge de fer qui pesait sur le reste de la France et de l'Europe, l'âge d'or s'était réfugié à Beaumont-en-Argonne.

Le mémoire passe ensuite en revue ce qui, dans la coutume qu'il analyse, se rapporte à l'état des personnes, à la condition des terres, à l'assiette et à la répartition de l'impôt. Sans le suivre dans la comparaison qu'il établit entre le seigneur du xii<sup>e</sup> siècle et le propriétaire du xix<sup>e</sup>, comparaison tout à l'avantage du premier, l'on ne peut méconnaître les différences qu'il se plaît à relever entre les idées païennes et les idées chrétiennes sur la propriété, non plus que

l'heureux adoucissement que ces dernières apportèrent à la rudesse du régime féodal, surtout chez les seigneurs ecclésiastiques, tels que l'archevêque Guillaume, l'auteur de la charte modèle dont il s'agit de faire ressortir les bienfaits. A ce propos, M. l'abbé Dufourny cite avec complaisance un dicton populaire : *Sous la crose il fait bon vivre*, que nous croyons né de l'autre côté du Rhin et appliqué surtout à l'administration patriarcale des petites principautés ecclésiastiques allemandes : *Unter dem Krummetab is gut wohnen*. Tout en signalant les illusions auxquelles se laisse aller parfois l'auteur, nous ne refuserons pas d'admettre quelques-unes de ses appréciations sur les avantages que purent avoir au moyen âge certaines coutumes qui dégénérèrent plus tard en abus, telles que la banalité des moulins et des fours, la vaine pâture, etc. Il y a là des aperçus ingénieux, comme par exemple lorsque, signalant dans les dispositions relatives à ce dernier objet une heureuse conciliation entre le principe de la propriété privée et le droit naturel sanctionné par les paroles de l'Écriture : *terram dedit filiis hominum*, il dit du prélat auteur de la charte de Beaumont : « Il n'est pas *communiate* dans le sens attaché de nos jours à ce mot, mais, pour nous servir de l'expression qui rendra le mieux notre pensée, il est *communier*. »

Nous n'insisterons pas sur le chapitre consacré à l'examen des droits civils : il ne renferme guère qu'un éloge fort contestable du retrait lignager, tel qu'il existait dans notre ancienne législation, et des avantages qu'il offrait pour la conservation des biens dans les familles. De même, quand il s'agit de la loi pénale, l'auteur cherche à prouver qu'alors elle était plus douce que de nos jours, et, en vérité, pour réfuter cette opinion paradoxale, nous n'aurions pas besoin d'autres exemples que ceux qu'il emprunte lui-même à la loi de Beaumont, tels que ces trois pénalités draconiennes sur le suicide, sur la diffamation, sur certaines violations de la propriété, qui, suivant lui, « révèlent le mieux la vigueur morale de cette époque », et cet article dont il s'efforce en vain d'atténuer la portée trop claire et trop significative dans son laconisme : « L'home qui sera trouvez peschant ès fossez du seigneur ou en son estang, sera à la voulonté du seigneur le corps et la vie. »

Ce n'est pas là le cas, ce semble, de méconnaître les bienfaits de la maxime moderne : les Français sont égaux devant la loi. Et pourtant elle ne trouve pas grâce devant M. l'abbé Dufourny : elle lui paraît mal formulée, menteuse, et, la comparant à ce qui existait

dans la loi de Beaumont, il conclut, à son ordinaire, que celle-ci appliquait bien mieux ces passages des Livres saints qui sont, suivant lui, la véritable formule égalitaire : « Non est personarum acceptor Deus ; — Potentes potenter tormenta patientur ; — Exiguo conceditur misericordia. »

L'auteur ne pouvait manquer de retrouver et de signaler avec une satisfaction légitime dans l'œuvre du pieux législateur de Beaumont des traces de l'influence du christianisme sur la condition des femmes. Il y remarque cette disposition en contradiction avec les lois antiques qui faisaient de l'époux le maître absolu de la communauté : « Le mari peut bien acquiescer héritage sans le grez de sa femme, mais il ne le peut vendre sans son grez, dit nostre loy. » Mais il va plus loin ; il cherche à établir, par l'interprétation forcée d'un passage du cartulaire de l'abbaye de Belval, qu'à Beaumont la femme jouissait de véritables droits politiques, et cela à propos d'un acte de notoriété tendant à constater des usages locaux, dans lequel l'auteur relève avec un étonnement bien gratuit le nom de 22 femmes appelées en cette circonstance, comme elles l'ont été de tout temps, à déposer d'un fait, d'une pratique dont elles auraient été témoins.

Il était d'autant plus nécessaire de faire des réserves sur certaines tendances du mémoire de M. l'abbé Dufourny, que ce travail, inspiré d'abord à son auteur, comme il le dit lui-même, par ce sentiment d'affection que la religion met au cœur du prêtre pour les fidèles confiés à sa sollicitude pastorale, l'a entraîné, peut-être contre son gré, à des appréciations générales souvent contestables, et renferme, avec une certaine part de vérité finement et chaleureusement mise en lumière, des assertions qu'une critique impartiale ne saurait admettre.

Du reste, l'auteur a senti lui-même le besoin d'aller au-devant du reproche de professer un enthousiasme aveugle pour le moyen âge et de croire que tout y fut irréprochable. « Non, dit-il, tout en les admirant, nous ne regrettons aucune des formes des institutions humaines qui ont disparu, suivant la destinée des choses de ce monde, mais ce que nous regrettons amèrement, ce que nous regrettons hautement, c'est l'âme, c'est le souffle divin, c'est l'esprit éminemment chrétien qui les animait ! »

En consignait ici cette déclaration que rendait peut-être nécessaire l'entraînement de l'auteur vers un passé qui a fait son temps, comme il le reconnaît lui-même, nous ne pouvons qu'applaudir à

ces sentiments et comprendre ces regrets, après avoir préalablement rempli le devoir qui nous était imposé, celui de revendiquer les droits de la vérité historique lorsqu'ils nous ont semblé méconnus.

E. J. B. RATHERY,

Membre du Comité.

---

*Rapport sur les Annales de la Société des lettres, sciences et arts  
des Alpes-Maritimes, à Nice, t. I<sup>er</sup>.*

La Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, dont j'ai à examiner les travaux, est toute jeune encore; elle est née en 1861, après la réunion de l'ancien comté de Nice à la France; elle a été officiellement approuvée en 1862, et elle a publié, en 1865, le premier volume d'un recueil auquel elle donne le titre d'*Annales*. Quelle que soit d'ailleurs la valeur de ce volume, la compagnie qui l'a produit a droit à toutes nos sympathies et à tous nos encouragements : sa formation accuse l'avènement d'une ère nouvelle dans un pays où les choses de l'esprit n'avaient eu jusqu'alors que des manifestations individuelles, et, comme l'a très-bien dit un de ses membres, elle a été le premier lien intellectuel qui a consacré l'annexion de Nice à la France.

Les *Annales* de la Société des Alpes-Maritimes renferment, ainsi que ce titre l'indique, diverses espèces d'écrits appartenant aux sciences naturelles, à l'archéologie, aux belles-lettres et à l'histoire. Je n'ai point à m'occuper de ceux qui rentrent dans les deux premières catégories; quant aux œuvres de pure littérature, je me contenterai de signaler un morceau publié par M. Xavier Eyma, sous le titre de *Mission et services de la critique au XIX<sup>e</sup> siècle*, morceau qui dénote une plume habile et exercée, et où de judicieuses appréciations sont exprimées dans un style vif et plein de sève. Des *Recherches* de M. Rastoin-Brémont *sur la vie et les ouvrages de Boccace* doivent être classées plutôt dans l'ordre littéraire que dans l'ordre historique proprement dit. L'auteur raconte sous une forme agréable les événements principaux de l'existence de Boccace, et donne quelques notions sur les écrits de cet homme célèbre, que son *Décameron* a placé à la tête des prosateurs de l'Italie. Si j'ai à manifester un regret, c'est que M. Rastoin ait donné à sa notice le titre de *Recherches*,

Il ne me semble pas qu'il ait puisé à des sources originales, et qu'il ait été au delà de l'*Histoire de la littérature italienne* de Tiraboschi et de la *Vita di Giovanni Boccaccio* de Baldelli, publiée à Florence en 1806. Il s'est borné à un récit dépourvu de discussion, et la vie de Boccace présente des incertitudes et des difficultés assez graves pour que les assertions des biographes aient souvent besoin d'être contrôlées.

J'arrive aux ouvrages d'un caractère historique bien dessiné. Le premier qui se présente est un mémoire sur le *Municipalisme dans l'ancien comté de Nice*, par M. A. Carlone. L'étude du passé sert ici moins de but que d'instrument; l'intention de l'auteur est de démontrer que Nice et son territoire ont appartenu originellement à la Gaule, et qu'ils ont toujours été unis à la France par les sentiments de leur population. Le mémoire de M. Carlone débute par des considérations un peu aventureuses sur l'existence primitive d'Antibes, de Nice et de Cimiez, qui n'est plus aujourd'hui qu'un pauvre village, mais qui fut jadis le chef-lieu de la province des Alpes-Maritimes. Suivant l'auteur, le nom d'Antibes, appliqué à une ville à laquelle on ne peut opposer que Nice dans le voisinage, indique une existence postérieure à celle de Nice elle-même; je ferai seulement remarquer que, dans la liste que nous donne Strabon des établissements formés par Marseille, Nice n'occupe que le dernier rang. Quelques autres passages peuvent soulever des objections : M. Carlone avance que Marseille et ses colonies ne furent comprises que fort tard dans la circonscription des provinces de l'empire romain, et c'est, à son avis, ce qui explique pourquoi la localité celtique de *Cemenelum* ou Cimiez est devenue le siège de la préfecture des Alpes-Maritimes. Il est vrai que, dans la formation successive des provinces de la Gaule, dont le nombre finit par s'élever à dix-sept, les Alpes-Maritimes ne se présentent que parmi les dernières; mais ce fait n'a aucune valeur dans la question, et, au moment où il se produisit, Marseille et ses colonies étaient depuis longtemps placées sous la direction des agents impériaux. L'idée exprimée par M. Carlone, que rien ne défend de croire au maintien de l'indépendance de Marseille et de ses possessions jusqu'à la chute de l'empire, est inacceptable, et n'a pas, je crois, besoin d'être discutée; le choix fait par les Romains de Cimiez pour être le chef-lieu de la nouvelle province tient sans doute à l'importance relative qu'avait cette ville dans les Alpes-Maritimes. Je lis un peu plus loin dans le mémoire

dont il s'agit : « L'absence absolue de restes antiques sur le sol de Nice prouve . . . » Cette assertion est erronée ; de nombreuses inscriptions ont été retrouvées à Nice, spécialement au château et dans le territoire environnant, et il n'y a là, ce me semble, rien que de fort naturel. Enfin M. Carlone regrette qu'il ne soit pas possible de déterminer avec certitude si la province des Alpes-Maritimes était regardée par les anciens comme faisant partie de la Gaule ou de l'Italie. Pour ma part, je crois que, s'il y a eu pendant un temps hésitation à cet égard, cette hésitation n'existait plus à la fin de l'empire. Sextus Rufus est à cet égard très-explicite : « Sunt in Gallia, dit-il, provinciæ octodecim : Alpes Maritimæ, Gallia Narbonensis, » etc. Une autre preuve inattaquable réside dans la *Notice des provinces et des cités*, et j'en pourrais citer bien d'autres encore.

En lisant le mémoire de M. Carlone, on cherche le municipalisme, et on ne le trouve dessiné qu'en traits faiblement accusés. Quelques mots seulement le montrent se produisant à Nice, soit comme héritage marseillais, soit comme imitation des républiques italiennes, et donnant à la ville une sorte d'individualité. On voit ensuite les Niçois prenant en aversion le régime provençal et repoussant la suzeraineté qu'ils avaient subie jusqu'alors, pour se jeter dans les bras des comtes de Savoie, qui sont restés leurs maîtres jusqu'à l'annexion à la France. Dans cette circonstance encore, le rôle du municipalisme, puisqu'il me faut, malgré moi, employer ce mot, est fort effacé. Il y aurait eu aussi beaucoup de choses, et de choses neuves à dire sur les institutions municipales que Nice a possédées au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècle. Mais toute notion spéciale et précise sur un point qui aurait dû appeler particulièrement son attention et ses études manque dans le mémoire de M. Carlone. L'auteur a mieux aimé s'engager dans des récits détaillés de l'histoire de Nice sous le régime des princes de Savoie, récits dont je ne nie pas l'intérêt, mais qui ne me semblent pas à leur place. La conclusion est celle que j'indiquais au début ; souhaitons que les sentiments qu'on attribue dans le passé aux populations des Alpes-Maritimes soient aussi ceux qu'elles garderont dans l'avenir.

Malgré les imperfections que je viens de signaler et une regrettable disproportion dans les développements, le mémoire de M. Carlone témoigne d'un esprit ouvert, actif et capable d'heureuses inspirations.

La Société des Alpes-Maritimes doit au même écrivain un second

travail fort étendu, divisé en deux parties, et qui a pour titre : *De la domination sarrazine dans la Narbonnaise et sur le littoral de la Méditerranée*. Ce sujet a déjà, comme on sait, été traité par M. Reinaud, dans son volume des *Invasions des Sarrazins en France*. M. Carlone avait l'avantage d'être sur les lieux, et par conséquent à même de recueillir des renseignements qui avaient pu échapper au savant orientaliste; mais les documents locaux sont rares, et les traditions se bornent à un petit nombre de mots restés dans la langue, et à quelques noms donnés aux localités. Pour les textes orientaux, l'auteur, qui s'en est servi avec sagacité, a dû se borner à les emprunter à M. Reinaud.

J'ai dit que le mémoire de M. Carlone était divisé en deux parties. La première s'ouvre par une introduction dont l'utilité est contestable. C'est une tendance assez commune chez les auteurs que de vouloir aborder les généralités dans lesquelles se trouve compris le sujet spécial qu'ils ont à traiter. On se demande ce que font ici l'étymologie du mot *Sarrazin*, les détails sur l'origine et le siège primitif des arabes scénites. C'est en s'aventurant ainsi sur des terrains inconnus qu'on s'expose à de fâcheuses erreurs. Ainsi il est inexact de dire que Mahomet était *issu de la lie du peuple*; on sait, au contraire, que la famille du prophète tenait un rang distingué à la Mecque, et que son mariage avec la riche Cadishah, contracté par lui à l'âge de 25 ans, le plaça dans la condition la plus prospère. Il ne paraît pas non plus que Mahomet ait eu une connaissance directe des livres juifs et chrétiens. Enfin il ne s'est pas emparé, comme le dit M. Carlone, de *toute* l'Arabie. La plus grande partie de la presqu'île arabique ne fut conquise et convertie que plus tard.

On pourrait ajouter d'autres critiques, contester certains faits et certaines idées. J'aime mieux louer M. Carlone des considérations qu'il a émises sur le rôle des Sarrazins dans la Provence et dans les Alpes-Maritimes. Ce rôle paraît n'avoir pas été aussi destructeur qu'on se le figure généralement, et il est certain que bien des ruines imputées aux Musulmans doivent être mises à la charge d'autres envahisseurs. Il reste à savoir si notre auteur, dans ses efforts de réhabilitation, n'a pas poussé les choses à l'extrême. Est-on fondé à dire, comme il le fait, que les Sarrazins ont été les *vrais et seuls éducateurs* de la société dans le midi de la France pendant le moyen âge? Est-il vrai que nous devons à leur présence dans notre pays et dans les contrées voisines, en Espagne et en Italie, aux relations de nos sou-

verains avec leurs califes, la renaissance des lettres, des sciences et des arts? Je ne le pense pas, et, sans songer à nier la salutaire influence de la civilisation musulmane, je crois que les progrès qui ont fait sortir l'Europe et la France en particulier des ténèbres de la barbarie où on les voit plongées pendant plusieurs siècles dépendent de beaucoup de causes dont la plupart sont tout à fait étrangères aux Arabes. M. Carlone n'a pas complètement démontré, à mon sens, que les établissements formés dans les Alpes et dans la Provence par les Musulmans aient été aussi considérables et aussi durables qu'il le prétend. Il leur attribue, sur la foi de certains noms et de certaines traditions, l'exploitation de mines dès longtemps abandonnées, dont on retrouve la place dans le pays. Mais le nom de *Pagans* ou de *Payens*, qui peut s'appliquer aux Sarrazins, convient aussi bien à d'autres populations, et rien n'empêche de faire intervenir les anciens habitants, Gaulois ou Ligures, Grecs ou Romains. Le monument ruiné que l'on observe sur le flanc méridional du *mont Chauve*, et que les habitants appellent *Forteresse des Pagans*, appartient, sans aucun doute, à une civilisation antérieure à celle des Romains.

La deuxième partie du mémoire de M. Carlone est une étude des événements qui ont marqué les invasions des Sarrazins dans la Provence et dans les Alpes-Maritimes. L'auteur a basé son récit sur les textes latins et arabes qui ont été produits par M. Reinaud, mais en conservant, comme il le déclare, sa liberté d'appréciation, et en contredisant quelquefois les théories de son guide. Sa préoccupation est surtout de corroborer la thèse soutenue dans la première partie, à savoir : que les Alpes-Maritimes ont été non-seulement parcourues, mais longtemps habitées par les Sarrazins; que ceux-ci, en beaucoup de cas, ont été appelés par les populations ou par les princes; qu'ils se sont liés par des mariages avec les gens du pays, et qu'ils ont pu amener et maintenir la prospérité parmi eux. Il serait superflu de revenir sur ce que j'ai dit tout à l'heure à ce sujet; si M. Carlone ne convainc pas son lecteur, au moins il l'intéresse par le ton sérieux de sa discussion.

L'histoire des guerres civiles et religieuses du xvi<sup>e</sup> siècle a été, dans ces derniers temps, l'objet d'une foule d'études locales. Chacun a voulu raconter ce qui s'était passé dans telle ville, dans tel canton, dans telle province qu'il connaissait le mieux, au moment où les catholiques et les protestants luttaient avec la parole et avec

l'épée, les uns pour maintenir leur prépondérance, les autres pour conquérir la liberté de penser et même le pouvoir. On a mis en œuvre les vieux mémoires, les correspondances, les actes de l'autorité, les pièces judiciaires, pour en tirer les détails saillants qu'ils pouvaient contenir, pour en faire jaillir peut-être la lumière. C'est là un heureux mouvement, et qui amènerait bientôt à la connaissance générale d'une des époques les plus intéressantes de notre histoire, si la passion, dans les deux camps, ne se mêlait trop souvent aux récits et aux appréciations des écrivains. M. l'abbé Tisserand a apporté quelques traits nouveaux à l'histoire de la réforme dans les Alpes-Maritimes, en faisant usage des documents relatifs au chapitre de Grasse que possèdent les archives de la préfecture de Draguignan. On y voit le prêtre catholique et le ministre protestant se succéder tour à tour, pour chanter et pour prêcher chacun à leur manière, dans le même édifice religieux, c'est-à-dire dans l'église du village de Mohans-Sartoux (canton de Cannes); la majorité de la population était, à ce qu'il semble, catholique, mais la noblesse, et en particulier le seigneur de Mohans, favorisaient les idées nouvelles.

M. Tisserand a publié en outre dans les *Annales* de la Société des Alpes-Maritimes un ancien texte dans lequel est racontée la découverte d'un complot formé contre la vie de Guillaume le Blanc, évêque de Grasse et de Vence, en 1596.

Enfin, sous le titre un peu vague de *Les luttes du moyen âge*, le même ecclésiastique a fait connaître les incidents, parfois terribles et sanglants, d'un procès survenu dans la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle, entre Giraud de Villeneuve, sire de Vence, et l'évêque de cette ville, Étienne de Digne. Le tableau des violences commises par le seigneur contre l'évêque et ses partisans, et auxquelles une sentence arbitrale mit fin en 1367, offre de l'intérêt, surtout comme signe des temps pendant lesquels les faits se sont accomplis. Il faut se garder d'exagération quand il s'agit de juger le passé; le moyen âge a ses grandeurs et ses défaillances, son éclat et ses ténèbres. Mais il est certain que, s'il a été calomnié par l'école philosophique, comme on le dit aujourd'hui, des récits comme ceux de M. Tisserand ne sont guère de nature à le réhabiliter.

F. BOURQUELOT,  
Membre du Comité.

*Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne,*  
année 1864. — Auxerre, 1865, in-8°.

Le XVIII<sup>e</sup> volume de cette collection est fort important au point de vue historique. Il renferme d'abord un mémoire de MM. Quantin et Boucheron *sur les voies romaines qui traversent le département de l'Yonne*; puis la seconde partie de l'ouvrage de M. A. Challe, qui a pour titre : *Histoire des guerres du calvinisme et de la ligue dans l'Auxerrois, le Sénonais et les autres contrées qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne*; enfin un article de M. Salomon sur les États généraux de 1576 et 1614, contenant les remontrances et doléances de la ville de Saint-Florentin, en Champagne.

Les voies romaines qui traversent le département de l'Yonne sont au nombre de dix : la première, connue sous le nom de voie d'Agrippa, allait d'Autun à Boulogne, en passant par Aballo (Avallon), Chora (Saint-Moré), Autessiodurum (Auxerre), Eburobriga (Avrolles); la seconde partait de Sens et se dirigeait vers Alise par Eburobriga, Tornodorum (Tonnerre) et Merula (Mareuil); cette voie ne figure sur aucun itinéraire, mais son parcours était connu; la troisième, la mieux conservée de toutes celles qui aboutissaient à la capitale des Senones, allait de Sens à Orléans par Saint-Valérien; la quatrième, très-apparente sur une partie de son parcours, allait de Sens à Meaux, par Sergines; la cinquième, de Sens à Gien et Orléans par Égriselles-le-Bocage; la sixième, de Paris à Troyes par Condate (Montereau), Pont-sur-Yonne, Sens et Clanum (Vulaines); la septième, de Tonnerre à Langres; la huitième, de médiocre importance, de Tonnerre à Vertilium (Vertault); la neuvième, qu'il a été fort difficile de reconstituer, car elle n'existe plus, d'Autessiodurum à Intaranum (Entrains) et à Massava (Mesves-sur-Loire) par Odouna (Ouanne); la dixième, d'Auxerre à Sens par Bandritum (Bassou) et Joviniacum (Joigny).

Si l'on détermine l'importance des villes antiques de la Gaule par le nombre des voies romaines qui les traversaient, Sens (Agendicum) et Avrolles (Eburobriga) l'emporteraient de beaucoup sur Auxerre (Autessiodurum) et Tonnerre (Tornodorum). Par la même raison, la partie ouest du département de l'Yonne devait être, pour ainsi dire, inhabitée, car on n'y trouve aucune trace de voies antiques. L'état marécageux et boisé de cette partie de l'Auxerrois, qui

la rendait impraticable il y a peu d'années encore, empêchèrent probablement les Romains d'y établir des routes.

Chaque voie est de la part des auteurs l'objet d'une étude approfondie, et, quand on lit la description, donnée par MM. Quantin et Boucheron, des lieux où passaient les chemins romains, on sent que la reconnaissance en a été faite pied à pied, et qu'en s'adressant au sol pour en retirer de nouvelles indications les auteurs savaient doubler la valeur des renseignements fournis par les historiens latins, les chroniques et les chartes du moyen âge. C'est ainsi qu'à l'aide de fouilles nombreuses ils ont fait sortir de terre des monnaies, des médailles, des armes et d'autres objets antiques, et que, par des sondages habilement pratiqués, ils ont pu établir la largeur des voies et l'épaisseur des couches qui varient selon la nature du sol, l'abondance et la variété des matériaux.

MM. Quantin et Boucheron n'ont pas suivi dix routes romaines de leur département sans rencontrer, on le pense bien, quelques localités romaines dont l'emplacement a toujours été incertain. Personne n'ignore l'attrait qu'a toujours eu la recherche de l'inconnu. Plus la difficulté est grande, plus le nombre des chercheurs est considérable. Autant de dissertations, autant de relations différentes, et la ténacité, cette qualité déplorable des gens convaincus, fait naître des discussions acharnées qui fatiguent le lecteur sans lui profiter.

De toutes ces villes perdues, beaucoup plus célèbres, aujourd'hui qu'elles ont disparu, qu'autrefois peut-être, dans le temps de leur prospérité, le département de l'Yonne en compte quatre, en l'honneur desquelles les érudits n'ont pas manqué de rompre quelques lances; ce sont Chora, Eburobriga, Bandritum et Clanum.

*Chora*, si l'on s'en rapportait à Samson, serait Corbeil; Adrien de Valois croit que c'est Cure; Delisle veut que ce soit Querre, et l'abbé Lebeuf propose Cravan. Plutôt que de choisir, ce qui serait peut-être embarrassant, MM. Quantin et Boucheron préfèrent présenter une nouvelle localité, et je crois sincèrement qu'ils ont raison, en retrouvant dans Saint-Moré le vieux *Choræ vicus*.

Cluvier, Valois et dom Bouquet placent *Eburobriga* à Brinon, tandis que d'Anville, Lebeuf et Walckenaer le découvrent à Saint-Florentin. MM. Quantin et Boucheron ont repris, en la développant, la thèse de Pasumot et désignent Avrolles. Cette opinion me paraît indiscutable. Ces auteurs admettent aussi, d'après Pasu-

mot, que Bassou est l'ancien *Bandritum*, qui serait Joigny d'après Lebeuf, Beaumont d'après M. Henry, Charmoy selon Lapie, et au lieu des Baudières, commune d'Hery, si l'on en croit le curé Pierre.

*Clanum* offre un champ non moins vaste aux interprétations : le curé Pierre y voit Chaton ; Lapie, le village de Bagneaux ; Walckenaer, Corrard de Breban et M. Bertrand, Villemaur ; enfin d'Anville et Pasumot, le village de Vulaines. MM. Quantin et Boucheron se rattachent, tout en hésitant, à cette dernière interprétation.

Tel est le résumé très-succinct de ce mémoire, dans lequel les auteurs ont profité de tous les ouvrages publiés antérieurement et de toutes les découvertes qui avaient été faites avant eux. Quatorze planches, donnant les profils des routes et un itinéraire des voies romaines, complètent ce travail et en facilitent la lecture.

La deuxième partie de l'*Histoire des guerres du calvinisme et de la ligue dans l'Auxerrois* occupe la plus grande partie de ce volume. Après avoir parlé du mécontentement des catholiques contre la paix d'Étigny en 1576, qui donna naissance à la ligue, M. Challe retrace les luttes sanglantes dont l'Auxerrois et le Sénonais ont été le théâtre pendant plus de dix ans : tableau effroyable de brigandages, de désordres et de dévastations, où la famine, la peste et l'incendie dévorent tout ce que la soldatesque n'a pu détruire.

On ne peut lire sans tristesse cette lugubre page de notre histoire nationale. La guerre civile est toujours funeste, mais, lorsqu'à l'élément politique se joint le fanatisme religieux, les plus simples notions de l'humanité disparaissent ; l'animosité fait place à la haine ; on tranche tout par le fer, on met tout à feu et à sang ; il n'y a plus de duels, mais des assassinats ; ce ne sont plus des hommes qui se battent, ce sont des bêtes fauves qui s'entretuent.

Castelnau, dans ses Mémoires, affirme qu'en ce temps l'on avait fait mourir sous prétexte de religion plus d'un million de personnes de toute condition. Grâce à Froumentau, qui était à cette époque attaché à l'administration des finances royales, on voit que Castelnau ne peut être malheureusement taxé d'exagération. Dans le diocèse de Sens, il y eut 18,218 personnes de massacrées, et la somme totale des deniers levés est de 73,600,000 livres.

Quant au diocèse d'Auxerre, voici son triste et douloureux contingent :

Chanoines, curés et prêtres occis, noyés ou étranglés . . . .	65
Moines occis . . . . .	9
Jacobins, carmes, augustins occis . . . . .	12
Cordeliers . . . . .	4
Gentilshommes catholiques occis . . . . .	250
Gentilshommes de la religion . . . . .	360
Soldats catholiques . . . . .	5,300
Soldats de la religion . . . . .	6,200
Hommes et femmes massacrés et exécutés par justice . . . .	180

Nombre des personnes occises, exécutées et massacrées au diocèse d'Auxerre . . . . .	12,380
---	--------

Maisons détruites en ce diocèse, 1,200.

Somme totale des deniers levés en ce diocèse, 56,100,000 livres.

Tel est l'inventaire des désastres qu'avait subis l'Auxerrois jusqu'en 1580, énumération, si l'on en croit l'auteur, d'un quart au moins au-dessous de la vérité, puisqu'elle ne comprend que les désastres constatés par procès-verbaux officiels, et que leurs auteurs avaient souvent intérêt à dissimuler ou à affaiblir.

Un document authentique, non moins précieux, nous montre l'état du diocèse de Sens, quatre ans après la fin de la guerre. C'est un procès-verbal d'enquête et information fait en 1601, à la requête du syndic du clergé du diocèse de Sens, afin de parvenir à la décharge des décimes qu'il devait au roi.

« Il n'y a pas de diocèse en France, lit-on dans ce procès-verbal, plus affligé et ruiné de la guerre que ce diocèse de Sens ; car, du temps des troubles, il n'y avoit une lieue où il y eût gens de contraire parti qui se faisoient la guerre ostensiblement l'un à l'encontre de l'autre, et la faisoient contre les habitants des lieux, pillant, rompant et volant tout ce qu'ils pouvoient de part et d'autre. De plus, c'était des passages, repassages, circuits et séjours continuels de troupes et gendarmeries allant et venant en tous sens, pillant avec impunité et sans mesure, emportant les meubles, grains, vins, chevaux et bestiaux, ruinant, saccageant et détruisant les maisons, les unes abattues, d'autres brûlées. Après la soumission de Paris et de Sens, le pauvre peuple croyoit respirer et être dehors de tous ses maux. Mais en 1594, 1595, 1596, 1597 et 1598, tant que dura

en Bourgogne, en Champagne, en Picardie, etc. la guerre qui ne finit qu'en 1597, et même plus d'un an encore après la paix, ce diocèse n'a cessé d'être parcouru en tous sens par les armées, et particulièrement celle de l'amiral de Biron quand elle alla en Bourgogne et quand elle en revint. Chefs et soldats voloient, dévastoiient comme en pays ennemi et commettoient mille autres désordres à l'envi. Avant les derniers troubles, le pays était encore peuplé, les habitants redevenus assez aisés étoient fournis de meubles; mais tout fut saccagé et détruit pendant ces guerres, et beaucoup de petites villes qui avoient échappé à la grande tempête furent en ces derniers temps mises à sac. Ce ne fut que sacrilèges, meurtres et violences. Et étoient les soldats si acharnés, que, s'ils eussent pu emporter les maisons et les pierres, ils l'eussent fait. Aujourd'hui le pays est ruiné à ne s'en remettre de longtemps. Les terres sont en friches, et la culture presque abandonnée. Partie des paysans ont été tués, beaucoup d'autres, pillés, battus, ayant vu brûler leurs maisons, violer leurs femmes sous leurs yeux, sont morts de faim et de chagrin. Dans beaucoup de paroisses, même les plus rapprochées des villes, la population est réduite à un tiers, à un quart, ou moins encore, de ce qu'elle étoit auparavant : Nailly, qui avoit 7 à 800 feux, n'en a plus que 60; Chigy, qui en avoit 500, n'en a plus que 18. D'autres sont totalement abandonnés; d'autres enfin, comme Paquiz-sur-Vanne, sont rasés, et il n'en reste que la place. Une foule de petites villes et bourgs ont été forcés et sont tous perdus et ruynés et le plat pays à l'entour. Dans les rôles de la seule élection de Sens, la somme des non-valeurs est de 7 à 8,000 écus. Il n'y a ni ville ni village qui ait été exempt de ces désastres. Les premiers régiments qui passoiient pilloiient et emportoient tout; vingt autres qui venoient à la suite, ne trouvant plus rien, faisoient dégâts et pilleries à cinq ou six lieues à l'entour. Les ecclésiastiques sont ruinés comme les autres. On saccageoit même de préférence leurs biens. En beaucoup de lieux, il leur en coûteroit dix ans des foibles revenus qui leur restent pour relever leurs bâtimens. Un grand nombre d'entre eux ont quitté leurs bénéfices où ils n'avoient plus de pain, et on n'y dit plus la messe. D'autres, qui sont restés, n'ont pas de quoi se vêtir, couchent sur la paille et ne mangent que du pain d'avoine.»

Que résulta-t-il de ces années de guerre?

La haute noblesse dissipa promptement le produit des exactions et des pillages qu'elle avait amassés. Elle se retrouva dans ses terres,

avec des fermes abandonnées, des domaines en friche, des métayers sans bétail ni avance, des vassaux insolubles, et un revenu foncier diminué par là des trois quarts. Ruinée, elle s'adressa au souverain, sollicita des emplois, et, lorsque les emplois ne suffirent plus, elle hypothéqua ses biens et perdit ainsi à la fois et ses richesses et sa vieille indépendance. Mais ce que les nobles perdirent surtout, ce fut l'influence élevée et bienfaisante, le patronage affectueux et salutaire que leur donnait jadis une résidence permanente au sein de leurs domaines héréditaires et au milieu de leurs vassaux, dont leur pacifique protecteur pouvait développer l'aisance et contenir les droits, et qui leur rendaient en attachement et en vénération ce qu'ils en avaient reçu en bienfaits.

La petite noblesse avait peut-être été encore plus frappée que la grande; ce qui en survécut s'éteignit peu à peu dans la gêne et les privations.

Le clergé perdit une grande partie de ses richesses, car il soutint le plus longtemps qu'il put cette guerre acharnée, et ce fut lui qui, sous forme de dons gratuits, de décimes, d'emprunts, d'aliénations de biens ecclésiastiques, fournit le plus à toutes les dépenses que l'état de choses nécessitait.

« Et ce n'est pas là, dit en finissant M. Challe, que se borna la juste peine et de cette avide et orgueilleuse intolérance qui avait fait appel à la force contre la naissance et les développements de la réforme, et de l'impitoyable cruauté qui avait voulu étouffer dans le sang la liberté de la pensée humaine et surtout les protestations, malheureusement trop justifiées à cette époque, contre les abus, la domination arrogante, la cupidité et les désordres du clergé. Les murmures de la conscience publique soulevée par tant d'inexorables violences, tant de rigueurs atroces, tant de sanglantes répressions, restèrent longtemps comprimés au dehors, mais sans jamais être étouffés dans le fond des cœurs. Et, quand ils purent enfin se faire jour, ils éclatèrent avec une formidable puissance, et, dans leur injuste exagération, ils s'en prirent à la religion elle-même des crimes de ses ministres. Le scepticisme et l'incrédulité se chargèrent de répondre à l'oppression intolérante. Plus tard le fanatisme de l'impiété eut ses représailles, en 1793, et les prêtres catholiques subirent à leur tour les persécutions, les confiscations, l'exil et les massacres. Peut-être que, dans les desseins de la Providence, le clergé de cette époque, tout innocent qu'il était du crime de ses pré-

décèsseurs, devait fatalement les expier de ses biens, de sa liberté et de son sang, comme pour apprendre à ses dépens que la tolérance, la charité et la paix sont à la fois les droits les plus précieux, les plus imprescriptibles de l'humanité, et les bases les plus sacrées et les plus nécessaires de la religion chrétienne.»

Je m'associe pour ma part à ce jugement exprimé par M. Challe, et, si je ne termine pas ce compte rendu par des éloges qu'il mérite si bien, c'est que je les crois superflus, au moment où l'auteur vient d'obtenir de l'Académie des inscriptions et belles-lettres le second prix Gobert.

HIPPOLYTE COCHERIS,

Membre du Comité.

---

*Académie des sciences et lettres de Montpellier. — Mémoires de la section des lettres, t. III, fascicules II, III et IV; t. IV, fascicule I (1860-1864).*

Le premier des mémoires contenus dans les fascicules dont j'ai à rendre compte est une *Histoire de la vie et des écrits de lord Byron*, par M. Mondot, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Montpellier. L'auteur expose les faits généralement connus de la vie de Byron; il analyse ses œuvres principales, et offre au lecteur des imitations en vers de quelques passages de *Child Harold*, de *la Fiancée d'Abydos*, de *Lara* et de *Manfred*. L'appréciation marche de front avec l'analyse, mais la critique de M. Mondot, quoique faite du point de vue classique, est indulgente, et le plus grave reproche qu'il adresse à son héros est peut-être d'avoir composé l'*Ode à Napoléon* en quelques heures et après une partie de boxe. «Ce n'est point ainsi que l'auteur des *Pythiques* se préparait à chanter ses héros,» remarque à ce propos M. Mondot. En résumé, cette nouvelle histoire de la vie et des écrits de Byron, sagement pensée, sagement écrite, ne contient point assez d'idées ni de faits nouveaux pour être ici l'objet d'un examen approfondi.

Le mémoire qui suit n'a point pour objet, tant s'en faut, un personnage aussi considérable que lord Byron, mais, par contre, les renseignements qu'il nous apporte sont absolument nouveaux. M. Germain, à qui l'histoire de Montpellier doit tant, s'est proposé d'éclairer la vie de l'un de ceux qui l'ont précédé dans la tâche d'illustrer les annales de cette ville. On ne savait presque rien du cha-

noine de Grefeuille, ou d'Aigrefeuille, pour l'appeler du nom qu'il prend sur le titre de son *Histoire de Montpellier*, et que certains membres de sa famille ont adopté pour un motif qui sera dit plus tard. M. Germain a trouvé sur cet érudit de nombreux documents aux archives de la préfecture de l'Hérault, à la Bibliothèque impériale et chez l'un des membres de la famille du savant chanoine, M. le baron de Boussairolles. Parmi les pièces tirées de cette dernière source, figure au premier rang comme importance une généalogie très-complète, trop complète peut-être pour les temps anciens, de la famille de Grefeuille. Le but de cette généalogie est de rattacher cette famille à une ancienne maison d'Aigrefeuille originaire du Limousin, prétention qui paraissait suspecte à d'Hozier, ainsi qu'il le témoigne par une note que M. Germain rapporte p. 196. On voit dès lors pourquoi le nom de *d'Aigrefeuille* a semblé mieux sonnante à un neveu de notre chanoine, qui l'a adopté et transmis à ses descendants. M. Germain a conjecturé fort heureusement que ladite généalogie pourrait bien avoir été l'œuvre de ce neveu, le président Jean-Pierre d'Aigrefeuille, et sa conjecture s'est en effet trouvée vérifiée par la suite comme on le verra plus loin.

La partie la plus intéressante du travail de M. Germain est celle qui a trait à la publication de l'*Histoire de Montpellier*, du chanoine de Grefeuille. Nous y voyons une nouvelle preuve de l'intérêt que les municipalités portaient à la conservation des monuments de leur histoire. Cet intérêt ne saurait être douteux pour ceux qui ont pu apprécier le soin avec lequel les villes du Midi notamment, chez lesquelles le sentiment municipal se maintenait plus vivace, ont classé et catalogué leurs archives, à une époque où les dépôts de ce genre n'étaient soumis à aucune inspection et où n'existaient pas encore les circulaires qui ont pour objet le maintien du bon ordre dans les archives départementales, communales et hospitalières. En ce qui concerne Montpellier, les recherches de M. Germain ont mis en lumière un bel exemple de libéralité envers les études historiques. Nous savons maintenant que la ville prit à sa charge la dépense de l'impression des deux volumes dont se compose l'ouvrage du chanoine de Grefeuille, et de la gravure des planches qui y sont jointes, le tout s'élevant à la somme importante de 4,500 livres; moyennant quoi elle reçut trois cents exemplaires, l'imprimeur ayant la faculté d'en tirer cinq cents autres et de les vendre pour son propre bénéfice.

Nous nous contentons de mentionner le mémoire de M. Boyer sur la lecture à haute voix, et nous arrivons à un second mémoire de M. Germain, qui est la suite naturelle de celui que je viens d'analyser. Dans ce travail le savant professeur met en lumière la figure, curieuse à plus d'un titre, de Jean-Pierre d'Aigrefeuille, président à la cour des aides de Montpellier et grand amateur de curiosités. Il était, nous l'avons dit, le neveu du chanoine de Greffeuille. A l'aide d'un certain nombre de lettres adressées par lui à Montfaucon et à Baluze, et conservées à la Bibliothèque impériale, M. Germain a pu tracer de ce personnage un portrait véritablement intéressant. Le premier fait qu'attestent ces lettres, c'est que le président est bien, comme le conjecturait M. Germain dans son précédent mémoire, l'auteur de cette généalogie de la maison d'Aigrefeuille que nous avons mentionnée ci-dessus. Ce qu'elles nous apprennent encore, c'est que les érudits du siècle dernier étaient parfois exposés à de singulières importunités. Le président d'Aigrefeuille, puisque c'est ainsi qu'il veut être nommé, était un homme serviable : il s'entremettait volontiers afin de procurer aux bénédictins des souscriptions à leurs grands ouvrages, qu'il s'agit de *l'Antiquité expliquée*, ou des *Monuments de la Monarchie française*, ou de la nouvelle édition de Du Cange. Il s'enquiert avec grand intérêt de la marche de ces grandes publications, et s'informe avec anxiété de l'époque où la *Gallia christiana* sera terminée. Mais, en récompense d'un zèle aussi actif, il réclame quelques menus services qu'on ne s'empressait pas toujours de lui rendre, semble-t-il, car nous le voyons écrire jusqu'à cinq fois à Baluze pour le prier d'une même chose, qui est de faire insérer dans la nouvelle édition de Moreri sa généalogie, qu'il revoyait, corrigeait et augmentait sans cesse, et que M. Germain a enfin publiée sous sa dernière forme à la suite de son mémoire sur le chanoine de Greffeuille. Une autre fois, c'est à Montfaucon qu'il demande la satisfaction de sa fantaisie nobiliaire. Il le prie d'obtenir du père de Sainte-Marthe que certain document concernant le cardinal d'Aigrefeuille soit inséré dans la *Gallia christiana*; cela à la date du 5 février 1717; et, comme apparemment Montfaucon gardait le silence, notre président revient encore à la charge dans de nouvelles lettres de décembre 1717, de janvier 1718 et de mars 1722. Malgré ces petits travers, qui pour nous ne font que donner un attrait de plus à sa physionomie, le président, puis conseiller d'État d'Aigrefeuille n'a pas laissé de

rendre quelques services aux lettres en aidant de tout son pouvoir les bénédictins dans leurs vastes entreprises, en conservant dans son cabinet quantité de livres et d'antiquités, en inspirant par son exemple le goût des choses du passé. A ce titre il méritait de revivre dans la piquante biographie que M. Germain lui a consacrée.

Les deux mémoires de M. Faucillon sur *les professeurs de droit français de la Faculté de Montpellier* et sur *les docteurs agrégés* de la même faculté, joints à un troisième dont il sera parlé plus loin, constituent une histoire complète de l'enseignement officiel du droit à Montpellier depuis sa réorganisation en 1510 jusqu'à sa suppression en 1791. Dans le premier des travaux ci-dessus énumérés, M. Faucillon établit qu'en 1679 le roi créa dans chaque faculté de droit une chaire de droit français, qui vint ainsi porter à cinq le nombre de chaires existant à la Faculté de Montpellier. Toutefois il ne faut pas croire que la nouvelle chaire fût de tout point assimilée aux anciennes; nous voyons, au contraire, que son titulaire fut toujours moins rétribué que ses collègues. M. Faucillon fait la biographie des cinq professeurs qui occupèrent cette chaire depuis sa fondation jusqu'en 1791, et dont un seul, Claude Serres, paraît s'être fait connaître par des ouvrages de valeur.

En même temps qu'il instituait la chaire de droit français, Louis XIV établissait à Montpellier huit *agrégatures* ou charges de professeur agrégé. Les agrégés devaient être docteurs en droit et âgés de trente ans au moins; leurs fonctions étaient à peu près ce qu'elles sont encore; les agrégés devaient assister aux délibérations de la Faculté, aux actes de baccalauréat et de licence, suppléer les professeurs empêchés de faire leur cours. M. Faucillon fait l'histoire de cette institution aussi bien que celle des trente-trois docteurs qui furent investis du titre d'agrégés. A chacun de ces deux mémoires il joint en appendice un grand nombre de notes généalogiques sur les personnages dont il a retracé l'histoire et dont quelques-uns sont parvenus à de hautes positions; on peut citer notamment Caizergues, agrégé en 1787, et député sous la Restauration.

La dernière livraison du tome III des Mémoires de l'Académie de Montpellier et la première du tome IV renferment deux mémoires, ou plutôt un mémoire en deux parties, intitulé *Recherches sur les origines étymologiques de l'idiome catalan*. L'auteur, M. Cambouliu, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, pense que l'opinion qui considère la civilisation des peuples « dits *néo-latins* (je cite

les expressions du mémoire) comme à peu près en entier d'origine romaine ou germanique est excessive. » Il estime « qu'elle n'est point le dernier mot de la science, et que des recherches plus complètes, des analyses plus exactes feraient voir les choses sous un autre jour. » L'examen philologique des éléments qui constituent les idiomes romans lui paraît être un premier travail indispensable après lequel seulement on pourra déterminer jusqu'à quel point la conquête romaine a effacé du sol les civilisations antérieures. Cet examen, M. Cambouliu a voulu l'entreprendre sur un point limité, où il se trouve en quelque sorte, comme il le dit lui-même, dans son domaine, sur la langue catalane.

On peut admettre, en effet, que l'étude des origines des civilisations romanes doit être précédée de l'analyse exacte des éléments constitutifs des idiomes romans; mais on reconnaîtra difficilement une exactitude suffisante aux recherches de M. Cambouliu; partant je ne puis croire qu'elles puissent fournir une base certaine aux études qu'il veut servir.

Le défaut des recherches dont j'ai à rendre compte au Comité est l'absence de cette méthode rigoureuse qui a fait sortir l'étymologie du domaine de la fantaisie pour lui donner entrée dans la science. C'est ce que je vais justifier.

La façon de procéder de M. Cambouliu consiste à ranger sous ces deux rubriques : 1° *Mots catalans d'origine celtique*, 2° *Mots catalans d'origine grecque*, un certain nombre de mots empruntés au catalan actuel, et à les rapprocher de mots tirés des dialectes néo-celtiques ou du grec, qui offrent une certaine analogie de forme et de sens : du reste, aucune remarque sur les lois de permutation d'après lesquelles cette dérivation aurait eu lieu, aucun exemple emprunté à des textes du moyen âge et pouvant servir à prouver que les mots dont on recherche l'origine existent anciennement dans la langue et n'y ont point été introduits par une de ces importations récentes, si fréquentes dans les patois.

Je m'abstiendrai de discuter les étymologies présentées par M. Cambouliu. Ces discussions n'ont d'utilité qu'autant que les résultats qu'on se propose d'examiner ont été obtenus au moyen d'une méthode certaine; mais, là où il n'y a point de méthode, il va de soi que les erreurs doivent être infinies et que la vérité n'est rencontrée que par hasard. Il me suffira donc de montrer par quelques exemples que M. Cambouliu n'a été guidé dans ses recherches par

aucune méthode; qu'il s'est contenté, pour établir un lien de parenté entre deux mots, d'une simple analogie de forme et de sens.

Les Gaulois avaient une sorte de vêtements long, appelé *caracalla*. M. Cambouliu trouve dans le catalan un mot dont la parenté avec la *caracalla* lui paraît incontestable, c'est un verbe *encarancallar se*, qui signifie «s'affubler d'un vêtement ou d'un objet de toilette trop lourd, trop étoffé, sans proportion avec la taille ou la condition de la personne, qui le porte.» Pour un philologue, un pareil rapprochement n'a que bien peu de valeur: il faudrait trouver dans des textes anciens des exemples de ce verbe *encarancallar se*, qui a trop la physionomie de ces expressions à effet que le vulgaire crée si facilement.

M. Cambouliu extrait du nom *Vercingetorix* le mot *cing* qui signifie «roi, puissant» en gaélique, puis il ajoute: «Il y a dans le catalan un mot à physionomie étrange, qui, par le sens et la forme, me paraît se rattacher à ce dernier radical: c'est le substantif *requinca*, qui signifie un vif mouvement de colère.» Je ne vois point quelle conclusion on peut tirer d'un semblable rapprochement.

Autre exemple: «*Mandragues*, maritorne, fille mollasse et malpropre; breton *vandroguen*, jeune fille grosse et grasse, dondon.» Mais par quelles lois de permutation est-on autorisé à dériver *mandragues* de *vandroguen*?

*Housch!* est en catalan une sorte d'interjection dont on se sert exclusivement pour chasser les cochons, de même qu'on se sert de *alou!* pour les chiens, de *chou!* pour les volailles. M. Cambouliu est porté à croire que ces interjections sont significatives; le fait lui paraît au moins certain pour *housch!* «car, en breton, dit-il, *houch* signifie précisément *cochon*.» Qui ne voit qu'il n'y a là qu'une simple coïncidence à laquelle il n'est permis d'attacher aucune importance?

M. Cambouliu rapproche *cuch*, «ver de terre», du sanscrit *kusú*, qui a le même sens. Ici surtout se voit l'absence de toute méthode. *Kusú* est en sanscrit un mot composé de *ku*, «terre», et de *sú*, «produit». Or il est infiniment rare que les composés sanscrits se retrouvent dans les anciens idiomes européens, qui sont congénères avec le sanscrit, mais n'en sont point dérivés. A plus forte raison devrait-on s'étonner de trouver un composé sanscrit dans une langue de seconde formation comme sont nos idiomes romans. Le rapprochement tenté par M. Cambouliu est donc plus que risqué.

« Le suffixe *ad*, *ade*, dit M. Cambouliu, en catalan comme en breton, signifie « plénitude » : *karrad*, charretée; *palad*, pelletée ». Mais qui ne voit que ce suffixe est tout latin, *carretata*, *palata* ?

M. Cambouliu voit une parenté évidente entre *quedar*, qui signifie « rester » en catalan et en espagnol, et le mot breton *geda*, « être dans l'attente ». Mais l'origine latine de ce mot est incontestable, soit qu'on le fasse venir d'un verbe *quietare*, dont l'existence est douteuse, soit qu'il se soit formé de l'adjectif *quedo*, qui est le français *coi*, et, comme ce dernier, vient de *quietus*. (Voy. Diez, *Etym. Wört.* au mot *cheto*.) Subsidiairement je ferai remarquer que *quedar* paraît être dans l'idiome catalan une importation castillane : si donc M. Cambouliu tenait à faire figurer ce mot dans un travail sur les origines du catalan, il devait justifier au moyen d'exemples son existence dans cet idiome à une époque ancienne.

Il me serait aisé de signaler dans le mémoire de M. Cambouliu nombre d'autres étymologies aussi peu vraisemblables, toutefois ces exemples suffisent; il est superflu de démontrer longuement qu'en marchant sans guide on risque ordinairement de s'égarer; mais je devais insister sur ce fait que les erreurs que j'ai relevées proviennent de l'absence de méthode. La science étymologique, en effet, a, comme toute autre science, sa méthode dont on ne s'écarte pas impunément. Cette méthode consiste en deux points principaux : 1° étudier historiquement le mot dont on recherche l'origine, c'est-à-dire en observer les formes et les significations variées suivant l'ordre des temps; il arrive souvent, en effet, que les formes anciennes, mieux conservées, indiquent avec évidence l'étymologie; 2° observer scrupuleusement les lois de la dérivation spéciales à chaque idiome, lois qui sont établies par la grammaire comparée et qui indiquent les permutations subies par chaque lettre dans son passage d'une langue à une autre. Voilà les principes; en les observant, on n'arrive point toujours à la découverte de l'étymologie : trop souvent le type originel, ne figurant point dans les textes, ne peut être retrouvé, mais au moins parvient-on à éliminer un grand nombre de rapprochements qui ne sont fondés que sur une ressemblance toute extérieure des sons ou du sens, ressemblance qui, dans la plupart des cas, est le résultat d'une coïncidence purement fortuite. Ces principes sont ceux que M. Diez dans sa Grammaire et dans son Lexique étymologique, et M. Littré dans son Dictionnaire, ont exposés et appliqués, on sait avec quel succès. M. Cambouliu, au con-

traire, les a méconnus, et son travail est frappé de stérilité. Il n'était donc pas inutile de les rappeler, au moment surtout où M. le Ministre de l'instruction publique vient de proposer aux Sociétés savantes un sujet de concours emprunté à la science philologique.

*Les professeurs de droit civil et canonique de la Faculté de Montpellier*, par M. Faucillon. — L'auteur ne remonte point jusqu'aux origines de la Faculté de droit de Montpellier ; il s'est renfermé dans l'étude d'une période dont l'histoire peut être retracée sans lacunes, et à l'illustration de laquelle il avait déjà contribué par les travaux, que nous avons signalés précédemment, sur *les professeurs de droit français* et sur *les docteurs agrégés de la Faculté de droit de Montpellier*. Le point de départ de M. Faucillon est l'année 1510, époque à laquelle l'administration municipale constitue sur de nouvelles bases l'enseignement du droit à Montpellier. L'acte analysé par M. Faucillon établit dans la Faculté quatre chaires, à l'entretien desquelles est affecté un revenu annuel de 200 livres. Il spécifie, en outre, que quatre docteurs seront désignés chaque année par le recteur de l'Université assisté de ses douze conseillers, les mêmes docteurs pouvant naturellement être réélus chaque année. M. Faucillon nous expose les vicissitudes de cette institution, qui dura jusqu'en 1792, présentant ainsi un tableau intéressant et bien proportionné, dont toutefois la valeur historique serait plus grande, si l'auteur avait pris soin d'indiquer les sources auxquelles il a recueilli les faits qu'il raconte. La même observation peut s'appliquer aux deux mémoires de M. Faucillon précédemment analysés.

Le tome III contient encore deux mémoires de M. Germain, où l'on remarque cette critique éclairée et le soin scrupuleux des détails que le savant doyen de la Faculté des lettres de Montpellier applique aussi bien aux temps modernes qu'aux époques plus obscures du moyen âge. Le premier de ces mémoires, intitulé *Les commencements du règne de Louis XIV et la Fronde à Montpellier*, est le récit, fait d'après des documents pour la plupart inédits, d'une commotion que souleva à Montpellier, en 1645, la levée du don de joyeux avènement. Le second est consacré à l'éclaircissement et à la publication d'une relation inédite du complot par lequel les camisards, faisant un dernier effort, tentèrent, en 1705, d'enlever au roi de France et de livrer aux Anglais une partie du Languedoc. Le document publié par M. Germain est anonyme, mais on y reconnaît aisément la plume d'un catholique. Écrit au moment même où le

complot fut réprimé, et quoique empreint d'une certaine exagération, il n'en contient pas moins d'intéressants détails sur les faits qui amenèrent la découverte de cette conspiration, qui se termina par le supplice des derniers chefs des camisards, Ravanel et Catinat, et de leurs complices.

La première livraison du tome IV est occupée presque entièrement par un mémoire de M. Grasset, président de l'Académie, sur Pline le Jeune, sa vie et ses œuvres. Dans une suite de chapitres l'auteur étudie son personnage comme homme privé, comme écrivain, comme panégyriste, comme avocat, et, enfin, comme gouverneur de province. Sous ces divers aspects il le fait connaître. En un sujet si souvent traité, il eût été difficile de faire des découvertes, mais on peut rendre à M. Grasset le témoignage qu'il a, pendant tout le cours de cette longue étude, fait preuve de savoir et de goût.

PAUL MEYER,

Membre du Comité.

---

*Mémoires de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, 1862-1865, IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> volume.*

Les deux volumes dont j'ai à vous parler contiennent, outre les comptes rendus annuels et les rapports sur les divers concours, un assez grand nombre de petites notices dont je vais faire la rapide énumération, et un important mémoire qui m'arrêtera un peu plus longtemps.

On rencontre d'abord une *Note sur les Brochery, graveurs à Dunckerque, et sur une carte de l'ancien diocèse d'Ypres*, par M. Raymond de Bertrand; note très-courte et dont l'intérêt est purement local.

Ensuite vient un petit traité de M. Victor Derode sur *les poids et mesures en Flandre*; il a son importance, mais il est malheureusement dépourvu des pièces justificatives qui devraient en former la base. *L'agriculture dans la Flandre*, du même auteur, s'appuie plus souvent sur des textes et nous offre une histoire intéressante, mais beaucoup trop incomplète, des divers progrès agricoles successivement accomplis dans cette province.

Le *Discours de réception de M. Gustave Hubert* renferme d'excellents principes historiques exposés avec chaleur et conviction. L'auteur

établit une analogie frappante entre la réforme philosophique accomplie par Descartes et la réforme historique dont M. Augustin Thierry a été le promoteur, et il en proclame en ces termes les principaux résultats : « Il est posé en principe fondamental, aujourd'hui, que l'histoire doit se dégager des temps et des lieux où on l'écrit et où l'on étudie. On ne peut plus s'écarter des sources. L'exactitude chronologique ne suffit plus à elle seule. Il faut encore conserver leur exacte physionomie aux hommes, aux âges, aux mœurs, aux lieux, aux faits, comme aux moyens d'action. » Partant d'un tel programme, M. Gustave Hubert assigne facilement aux sociétés de province leur rôle naturel et nécessaire dans ce grand mouvement de recherches nouvelles et de consciencieuses vérifications.

Nous accorderions moins volontiers une adhésion complète au discours de M. de Larozière, qui a pour titre : *De l'influence de l'art sur l'intelligence et le moral des nations*. L'auteur cherche à établir, d'une manière beaucoup trop exclusive, selon nous, que la morale doit être le but unique de l'art. Que l'artiste la respecte et il pourra songer à satisfaire l'esprit sans se préoccuper de nous adresser une leçon formelle directe : il fait assez quand il élève l'âme et quand il satisfait le goût.

Nous n'avons plus à parler que de la notice de M. J. J. Carlier sur Victor Dourlen, compositeur, professeur au Conservatoire, auteur d'un remarquable traité d'harmonie et de plusieurs partitions, dont une seule, celle de *Frère Philippe*, exécutée en 1818, obtint un véritable succès.

Mentionnons seulement pour mémoire les *Nouveaux éclaircissements sur l'emplacement de Quentovic*, par M. Louis Cousin, qui appartiennent beaucoup plus à l'archéologie qu'à l'histoire, et passons à l'examen d'un mémoire posthume de M. Raymond de Bertrand sur *le port et le commerce de Dunkerque au XVIII<sup>e</sup> siècle*.

Cet important ouvrage, qui occupe plus de 750 pages, n'est autre chose au fond que l'histoire de la chambre de commerce, établie en vertu d'un édit du mois de février 1700 et supprimée le 29 janvier 1791. Les registres de cette compagnie ont fourni à l'auteur de longs extraits qui, habilement commentés, nous font connaître dans leurs moindres détails les péripéties commerciales de la ville. Tout dans ce récit n'est point d'un égal intérêt, mais tout y est également utile, et certains documents, dont la lecture est un peu rebutante,

fourniront néanmoins aux statisticiens et aux économistes d'importants matériaux.

Le côté purement historique de ce travail est, à bien des égards, d'une très-grande nouveauté; nous connaissons, comme tout le monde, l'héroïque attitude des marins de Dunkerque en face de l'ennemi, mais nous avons appris ici à apprécier à sa juste valeur le patriotisme intelligent et obstiné de cette ville, qui, invariablement punie de son courage, lors de chaque grand traité de paix, par la destruction de ses fortifications, s'efforçait alors de conserver du moins son commerce menacé, défendant à force de mémoires, de supplices, d'influences, ses digues et ses jetées, soit à Londres ou à Versailles, par l'organe des délégués qu'elle y envoyait; soit à Dunkerque, par devant les commissaires chargés de surveiller les démolitions, et n'épargnant pour cela ni temps, ni démarches, ni dépenses. Chaque moyen, chaque subterfuge était employé à son tour, et, lorsque tous avaient successivement échoué, il restait encore la force d'inertie, qui est, dans certaines circonstances, la plus puissante de toutes, mais qu'on est surpris de rencontrer chez ceux qui savent porter aussi loin l'activité et l'esprit d'aventure.

Quelques bruits de guerre commençaient-ils à se répandre, la chambre de commerce et les principaux négociants prenaient en secret toutes leurs mesures, et, le moment venu, la déclaration publiée, les travaux de fortifications s'improvisaient, la côte s'armait; Dunkerque fournissait en quelques jours à l'État tous les matelots qui lui étaient demandés, et les corsaires sortaient du port et allaient prendre une éclatante revanche des humiliations que la ville avait subies.

Il semblait que son importance maritime dût être détruite à jamais par le traité d'Utrecht. « Le roi très-chrétien, est-il dit dans l'article ix, fera raser les fortifications de la ville de Dunkerque, combler le port, ruiner les écluses, qui servent au nettoyage du port, le tout à ses dépens et dans le terme de cinq mois après la paix conclue et signée, savoir : les ouvrages de mer, dans l'espace de deux mois, et ceux de terre avec lesdites écluses, dans les trois mois suivants. » Ce fut vainement que la ville sollicita quelque adoucissement à ces conditions, au moins en ce qui concernait le port marchand, en invoquant l'intérêt général du commerce, et même celui de la Grande-Bretagne; on n'obtint rien, tout ce qu'on put faire fut de gagner du temps. Le traité était du 11 avril 1713, et ce fut

seulement dans les derniers jours de 1714 qu'on rendit le chenal complètement impraticable en faisant de distance en distance dans les digues de vastes coupures; mais, tout en poursuivant avec ardeur des négociations dont ils espéraient peu de chose, les commerçants de Dunkerque s'étaient imposé d'immenses sacrifices pour pouvoir remplacer promptement le port qu'ils allaient perdre, et les travaux avaient été poussés avec une telle activité que, le 11 janvier 1715, le nouveau port était terminé, et que, le mardi 26 du même mois, on en faisait l'inauguration solennelle.

Nous n'avons pas à énumérer les tracasseries presque journalières que le commerce eut à subir; constatons seulement qu'il prit un immense développement, et qu'il était très-florissant lorsque la guerre fut de nouveau déclarée à l'Angleterre le 15 mars 1744. La pêche, les transactions de toutes sortes furent immédiatement suspendues, mais les corsaires armés à Dunkerque firent pendant cette guerre des captures dont le produit fut évalué à plus de douze millions, et prirent 3,964 prisonniers.

L'espérance de la paix ramena les affaires quelque peu paralysées toutefois par l'appréhension des mesures qu'on redoutait à l'égard du port. Ces craintes n'étaient que trop fondées. On lit à l'article xvii du traité d'Aix-la-Chapelle, définitivement arrêté le 12 octobre 1748, que Dunkerque restera fortifié du côté de terre, en l'état qu'il était avant la guerre, et que le côté de la mer sera mis sur le pied des anciens traités. Le commerce n'y perdit pas grand'chose, mais les mesures vexatoires reprirent leur cours, et ce ne fut qu'après de longs débats que la ville obtint du gouvernement anglais la permission de construire un canal qui n'avait d'autre but que l'assainissement du pays.

Du reste, la paix ne fut pas de longue durée; l'Angleterre la rompit bientôt par ses agressions, et la déclaration de guerre de la France fut publiée à Paris le 16 juin 1756. Dès le 3 juillet, le gouvernement fit entendre à l'administration municipale qu'il comptait rétablir le port royal de Dunkerque; la chambre de commerce avança vingt mille livres pour le faire commencer immédiatement, et elle se chargea peu après de négocier pour la même entreprise un emprunt de 600,000 livres. Les travaux furent exécutés avec un enthousiasme incroyable; mais Dunkerque, qui épuisait si vaillamment ses ressources, se retrouva, par l'article xiii du traité du 10 février 1763, ramené à son funeste point de départ. Cet article

était ainsi conçu : « Le port et la ville de Dunkerque seront mis dans l'état fixé par le traité d'Aix-la-Chapelle et par les traités antérieurs. La Cunette sera détruite immédiatement après l'échange des ratifications du présent traité, ainsi que les ports et les batteries qui défendent l'entrée du côté de la mer, et il sera pourvu en même temps à la salubrité de l'air et à la santé des habitants par quelque autre moyen, à la satisfaction du roi de la Grande-Bretagne. »

Ce fut à cette occasion que la diplomatie des délégués dunkerquois s'exerça le plus heureusement et parvint à éluder une bonne partie des dures conditions imposées à la ville, et, lorsque le 9 avril 1777 la paix fut rompue de nouveau, et les commissaires anglais rappelés, ce ne fut pas sans quelque étonnement que la chambre de commerce s'aperçut que, malgré leur présence, elle avait dépensé pour l'entretien des jetées et des pilots du port la somme assez considérable de 87,391 livres 7 sous et 1 denier.

Les commissaires anglais une fois partis, on mit la ville à l'abri de tout événement du côté de la mer, et la chambre fit immédiatement réparer les coupures des jetées qui avaient été fort nuisibles au port. Ces avantages tant de fois perdus, tant de fois péniblement recouverts, devaient enfin être définitivement acquis à Dunkerque, et au mois de décembre 1782, au moment où l'on préparait les bases du traité de paix, le gouvernement faisait officieusement prévenir les autorités de faire exécuter avec promptitude et discrétion les travaux les plus urgents pour le port et le chenal, parce que toutes choses devaient être conservées dans l'état où elles se trouvaient au jour de la signature du traité.

L'auteur du mémoire qui vient de nous occuper ne poursuit que fort sommairement l'histoire du port de Dunkerque au delà de l'époque de la suppression de la chambre de commerce, et il mentionne, plutôt qu'il ne raconte, le siège commencé le 23 août 1793. Quant aux événements dont nous venons d'essayer la rapide énumération, ils sont racontés en grand détail dans le mémoire de M. Raymond de Bertrand, mais il faut les rechercher assez péniblement au milieu du récit presque quotidien et un peu confus des occupations purement administratives de la chambre de commerce. Cette partie du travail contient du reste, comme nous l'avons déjà dit, une foule de matériaux utiles; nous signalerons principalement ceux qui se rapportent à la traite des nègres, à l'importation des grains, à la pêche de la morue et à celle des harengs; enfin, au-

jourd'hui que tout ce qui touche à l'histoire de nos anciennes fabriques de faïences est si fort à la mode, il ne sera peut-être pas inutile de mentionner la manufacture de porcelaine, de faïence et d'émaux établie vers le mois de février 1749 dans la basse ville de Dunkerque, et bientôt supprimée, malgré l'avis favorable de la chambre de commerce, sur les instances de François Boussebart, fabricant de faïence, établi à Lille, avec un privilège dont sa famille était en possession depuis 1691.

CH. MARTY-LAVEAUX,

Membre du Comité.

## SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

---

*Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestre de 1864, n° 45; 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestre, n° 46. — Orléans, 1863-1864, in-8° de 44 pages.

En voyant moins de trois feuilles d'impression suffire au compte rendu des travaux de la Société archéologique de l'Orléanais de toute une année, personne assurément ne songera à taxer de prolixité le rédacteur de son Bulletin. Concision, soit; elle ne nous déplait pas, surtout, et c'est le cas ici, quand elle n'exclut pas la présence d'un assez bon nombre de renseignements utiles. D'ailleurs, il faut bien, après tout, mesurer le cadre à la gravure, et l'année 1864 paraît n'avoir apporté qu'un contingent assez restreint aux découvertes archéologiques dans l'Orléanais. En effet, en dehors du compte rendu habituel des séances, on ne trouve dans ce Bulletin que trois travaux. Deux sont de M. Loiseleur, et le troisième de M. Cosson. Le premier des deux travaux de M. Loiseleur a pour titre : *Note sur le tumulus de la Ronce et sur une ligne de signaux télégraphiques gaulois*. « Le tumulus de la Ronce, dit M. Loiseleur, est situé sur le domaine de ce nom, à la gauche du canal de Briare, qui sépare ce domaine de la ville de Châtillon. Il occupe le sommet d'un plateau assez élevé d'où l'on domine cette petite ville, bâtie dans la prairie qu'arrose le Loing. Il a environ 9 mètres de haut, et 200 de circonférence. » Comme on y avait signalé un affaissement assez considérable, d'environ 1 mètre de profondeur sur 2 de diamètre, affaissement que l'on attribuait à un effondrement de constructions souterraines, M. Loiseleur s'était rendu là pour vérifier le fait et en constater la cause. Elle était des plus simples. Le propriétaire du domaine où se trouve le tumulus y avait pratiqué au sommet une sorte de puits de 10 mètres de profondeur. La fouille n'ayant rien produit, on avait rempli l'excavation avec les terres extraites, et leur tassement avait amené l'affaissement signalé. M. Loiseleur fait observer que la fouille n'avait pas été faite juste au centre du tumulus, mais à une distance de deux ou trois mètres du point

central, et il pense que, s'il en eût été autrement, on aurait obtenu un meilleur résultat. De là, il passe à une hypothèse à laquelle il attache beaucoup de prix, à savoir que ce tumulus a bien pu être l'un des anneaux d'une chaîne de tumulus semblables qu'il signale dans les environs, et qui aurait servi en quelque sorte de ligne télégraphique pour le pays. Cette conjecture n'a rien d'in vraisemblable; car, pour ne citer qu'un exemple, suivant un passage d'Eschyle, les Grecs au siège de Troie auraient établi une suite de signaux partant de leur camp pour aller aboutir à Argos<sup>1</sup>. Quoi qu'il en soit, l'hypothèse de M. Loiseleur, s'appliquant à la Gaule, aurait besoin d'être appuyée par des textes, et surtout par une série d'opérations de nivellement faites sur une grande échelle. Le second travail de M. Loiseleur a pour titre : *Note sur un cimetière antique découvert près d'Adon*. Adon est un village situé sur la route qui conduit de Châtillon-sur-Loing à Gien. Il y a, joignant ce village, un domaine nommé Petit-Bois, et c'est sur ce domaine qu'a été découvert le cimetière en question. On y a trouvé une certaine quantité d'ossements humains dans un grand état de dégradation, et des débris d'urnes, les unes en poterie noire, les autres en poterie blanche. A quelques portées de fusil du cimetière, on a trouvé aussi un certain nombre de monnaies romaines aux effigies de Gallien et de Tetricus. M. Loiseleur pense qu'il y avait là un cimetière antique, qui remonterait au III<sup>e</sup> siècle de notre ère.

Le travail de M. Cosson est intitulé : *Encore une tombe dans la rue Muzaine*. Il s'agit d'une tombe de pierre, qui contenait deux squelettes superposés, l'un d'homme, l'autre de femme. « Le véritable intérêt de cette découverte, ajoute M. Cosson, n'est pas pour moi dans les détails que je viens de donner; il est, avant tout, dans l'argument nouveau que j'y trouve en faveur de l'opinion que j'ai émise lors des découvertes faites précédemment au même lieu. » Cette opinion est qu'il existait dans la rue Muzaine, à Orléans, un vieux cimetière remontant au moins au IX<sup>e</sup> siècle.

Nous ne devons pas passer sous silence le discours prononcé, dans la séance de la Société archéologique de l'Orléanais du 22 août 1864, par son président M. Mantellier. Ce morceau, bien pensé et bien écrit, résume en quelques mots les travaux de la Société pendant l'année écoulée. Nous y lisons ce passage, qui touche à une question vivement controversée, le véritable emplacement de *Genabum* :

<sup>1</sup> Voyez *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XIII, p. 403.

« La question de savoir, dit M. Mantellier, quel est l'emplacement de *Genabum* des Commentaires de César, qui paraissait n'en être plus une, s'est tout à coup réveillée. La ville d'Orléans sera-t-elle maintenue dans la position où elle se croyait inattaquable, dans le droit de dire qu'avant de s'appeler *Aurelia* elle s'était appelée *Genabum*? ou bien sera-t-elle dépouillée de ce droit au profit de sa rivale, la ville de Gien? Deux camps se sont formés, et la bataille s'engage avec ardeur. La Société, qui n'est pas une Société de Gien, ni une Société d'Orléans, mais la Société archéologique de l'Orléanais, demeure sans préférence, et se félicite d'une lutte qui ne peut être qu'à l'avantage des études historiques. » Quoi qu'il en soit, la question paraît maintenant tranchée en faveur d'Orléans, par l'inscription donnée au musée de cette ville par le comte de Pibrac, et si savamment commentée par notre savant vice-président, M. Léon Renier, dans la *Revue archéologique* <sup>1</sup>.

Nous signalerons, en terminant, quelques petits faits archéologiques qui se trouvent mentionnés dans ce Bulletin de 1864. Dans la séance du 22 avril, M. Cosson a mis sous les yeux de la Société un lot de monnaies baronales du XII<sup>e</sup> siècle, trouvées à Auwilliers, près Bellegarde (Loiret). Dans celle du 27 mai, nous lisons : « M. le préfet soumet à l'examen de la Société un lot de pièces d'or trouvées à Coudray (Loiret), près Malesherbes, par un vigneron, dans une pièce de terre près d'une roche. Ces pièces, toutes d'une belle conservation, appartiennent au règne de Charles VII. On remarque surtout une pièce anglo-française d'Édouard VI. » On voit qu'il s'est glissé là une faute d'impression. En effet, Édouard VI, contemporain de notre roi Henri II, n'a rien de commun avec Charles VII. C'est Henri VI qu'il fallait imprimer, ainsi que l'a fait, au reste, M. Mantellier dans son compte rendu de l'année. Le Bulletin nous annonce que des fouilles se font au nord de l'église de Saint-Euverte d'Orléans, et d'autres à Gien-le-Vieux; ces dernières, bien entendu, pour la campagne archéologique qui se prépare, et dont nous avons dit un mot. Un fait que les amis de l'archéologie n'apprendront pas sans intérêt, c'est que la Société d'Orléans est en instance auprès du propriétaire de la salle des thèses de sa fameuse Université, pour l'acquisition et la conservation de ce monument tout à fait historique. A ce propos, et pour le dire en passant, nous signalerons une lettre de notre confrère, M. Quicherat, adressée au président de la

<sup>1</sup> Voyez année 1865, n° de mai, t. XI, p. 408.

Société de l'Orléanais, dans laquelle il lui fait connaître que l'historien milanais Landoffe a passé par les écoles d'Orléans en 1103. Dans sa lettre, il donne encore l'origine du dicton connu : « C'est comme la glose d'Orléans qui détruit le texte. » Ce qui a donné lieu à ce dicton, c'est qu'un ancien glossateur du code avait mis en face d'un texte sur l'usure, où se trouvait le mot *optimo*, cette annotation humoristique : *optimo, id est pessimo*. Voici une trouvaille sigillographique des plus intéressantes, que nous trouvons annoncée à la page 197 du Bulletin : « M. Desnoyers fait connaître à la Société que M. le maire d'Orléans a déposé au musée historique un sceau en bronze, très-remarquable, trouvé récemment dans les fouilles de la place de l'Étape. Ce sceau est à l'effigie de saint Aignan, évêque d'Orléans. » Certes, la découverte d'un sceau d'évêque du v<sup>e</sup> siècle aurait été, en sigillographie, un événement des plus importants; mais nous n'avons pas à nous en préoccuper autrement, ayant appris depuis, d'un témoin oculaire, que cette matrice était du temps de Louis XI. Seulement, le Bulletin n'ayant pas mentionné cette circonstance, on aurait pu croire qu'on avait affaire à un sceau du v<sup>e</sup> siècle, tandis qu'en réalité on n'a là qu'un monument du xv<sup>e</sup> siècle. Quelquefois les sceaux ont pu porter des noms de personnages antérieurs à l'époque de leur fabrication. Nous en donnons un exemple pris dans la *Diplomatique* de Mabillon<sup>1</sup>. Il rapporte qu'en 1096 Geoffroi, évêque d'Angers, donna à son église (*adhibuit ecclesie suae*) un sceau représentant un évêque bénissant et crossé, avec la légende : *S. Maurilius Andegavensis episcopus*. Or saint Maurile est du iv<sup>e</sup> siècle. Donc voilà un sceau du xi<sup>e</sup> siècle que sa légende autoriserait à regarder comme étant du iv<sup>e</sup>. Nous rappellerons encore à ce sujet qu'en 1754 on signala à l'abbé Lebeuf un anneau d'or que l'on attribuait à saint Contest, évêque de Bayeux, mort vers la fin du règne de Clovis I<sup>er</sup>; mais, vérification faite par le savant abbé, il se trouva que c'était un sceau de l'officialité de Bayeux du xiii<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. On voit par là qu'il est sage d'y regarder à deux fois avant de se prononcer sur la date véritable des petits monuments de ce genre.

L. DOUËT D'ARCO,

Membre du Comité.

<sup>1</sup> Mab. *De re dipl.* p. 133.

<sup>2</sup> *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XXI, p. 185.

*Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, 2<sup>e</sup> série, 1<sup>er</sup> volume, 1<sup>re</sup> partie.  
— Lyon, 1865, in-8° de 106 pages.

Ce volume des *Mémoires de la Société littéraire de Lyon* ne contient, quant à ce qui se rattache à l'archéologie, que deux travaux de fort peu d'étendue, l'un d'archéologie romaine et l'autre traitant de l'origine des girouettes. Il suffira de les signaler ici en quelques mots. M. Paul Saint-Olive a consacré à l'archéologie romaine deux courtes notices, l'une sur une statue d'Auguste et l'autre sur la ville carrée de Romulus : « Les découvertes archéologiques, dit l'auteur en commençant, rectifient parfois des erreurs historiques, et parfois donnent un appui à des faits que l'on serait tenté de reléguer au nombre des contes enfantés par l'imagination populaire. » La seconde partie de cette remarque trouve ici son application et semble pleinement justifiée par une découverte faite en 1863 dans la campagne de Rome. En effet, on a trouvé, dans un terrain que l'on croit être l'ancien emplacement de la *villa Cæsarium* fondée par Livie au territoire de Véies, trois bustes antiques, dont l'un de Septime Sévère, et une belle statue d'Auguste à l'âge d'environ quarante ans. La tête en est détachée, ainsi que le bras droit et la partie inférieure des jambes, mais ces fragments ont été retrouvés intacts auprès de la statue elle-même. M. Paul Saint-Olive regarde cette statue d'Auguste comme la même qui, avec bien d'autres, fut brisée par la foudre dans le palais des Césars situé au-dessus du Tibre, à neuf milles de la ville, sur la voie Flaminienne. Cet événement eut lieu la dernière année de la vie de Néron, d'après Suétone, qui raconte le fait avec détail, et qui termine par ces mots : « ac subinde tacta de cælo Cæsarium æde, capita omnibus simul statuis deciderunt, Augustique sceptrum e manibus excussum est. » (Galba, 1.) Ce passage nous semble autoriser suffisamment l'opinion de M. Paul Saint-Olive, qui voit dans la statue nouvellement découverte celle dont parle Suétone dans le passage que l'on vient de citer. Il trouve, dans les traits d'Octave, c'est-à-dire d'Auguste jeune, une ressemblance qui lui a paru frappante avec ceux du général Bonaparte.

La seconde notice de M. Paul Saint-Olive a pour objet la *Roma quadrata* de Romulus. Dans la séance de l'Académie pontificale romaine du 17 juin 1863, le commandeur Visconti, secrétaire per-

pétuel de cette académie, annonça que les fouilles qui se faisaient au Palatin par ordre de Sa Sainteté avaient amené la découverte d'une portion importante de la Rome carrée ou la Rome de Romulus. M. Paul Saint-Olive a accueilli avec empressement cette découverte et la regarde comme très-utile à la résolution de certains problèmes touchant les portes et les remparts de cette Rome primitive. « Ces portes, dit-il, au nombre de trois, *Magonia*, *Romana* et *Trigonia*, correspondaient nécessairement aux trois principales déclivités, encore très-apparentes, de la colline. » Après avoir parlé des anciens remparts, des tours qui les défendaient et des matériaux dont ils étaient formés, il dit en terminant : « On sait que, depuis quelques années, l'empereur Napoléon III a acquis sur cette colline les jardins de Farnèse, appartenant à la famille royale de Naples, et que des fouilles s'y exécutent sous la direction de M. Léon Renier, le savant épigraphiste. » Inutile d'ajouter que M. Paul Saint-Olive, dans son goût vif pour l'archéologie, augure au mieux de ces travaux si importants pour l'étude approfondie de la topographie de l'ancienne Rome.

De la vénérable *Roma quadrata* de Romulus arriver aux modestes girouettes, c'est un peu, on en conviendra, passer du grave au doux, du sévère au plaisant. Sous le titre légèrement ambitieux de *Recherches historiques et philosophiques sur les girouettes chez les anciens et chez les modernes*, M. Émile Perret de la Menne s'est contenté de produire quelques renseignements sur un genre de monuments qui semble, au premier abord, devoir offrir plus d'intérêt aux météorologistes qu'aux archéologues, et qui a cependant déjà fourni le sujet d'un travail bien connu à M. de La Quèrière. M. Perret commence par ce passage du chapitre vi du premier livre de Vitruve : « Les vents, selon l'opinion de quelques-uns, ne sont qu'au nombre de quatre, savoir : Solanus, qui souffle du côté du levant équinoxial; Auster, du côté du midi; Favonius, du côté du couchant équinoxial, et Septentrio, du côté du nord. Mais ceux qui ont cherché avec plus de soin les différences des vents en ont compté huit, et particulièrement Andronic Cyrrhestes, qui bâtit pour cet effet à Athènes une tour de marbre, de figure octogone, sur chacun des côtés de laquelle était l'image de l'un des vents, à l'opposite du lieu d'où il souffle. Sur cette tour, qui se terminait en pyramide, il posa un triton d'airain qui tenait une baguette de la main droite; et la machine était ajustée de sorte que le triton, en tournant, se tenait toujours

opposé au vent qui soufflait et l'indiquait avec sa baguette.» Il paraît que cette ingénieuse invention d'Andronic eut un grand succès; car, si l'on en croit l'auteur anonyme d'un petit traité d'architecture que l'on met ordinairement à la suite du Vitruve, elle fut imitée à Rome. Voici comment s'explique l'anonyme, après avoir parlé des huit vents reconnus par Andronic. « Mais la plupart assurent qu'il y a douze vents, ainsi que cela se voit à Rome par un triton d'airain entouré d'autant de cuirasses qu'il y a de vents et fait à l'instar du temple d'Androgée de Cyrène; ce triton, en tournant et posant une verge métallique sur le haut de chacune de ces cuirasses répondant à un vent, indique d'où il souffle.» « Sed plerique XII « ventos esse asseverant, ut est in urbe Roma triton æneus, cum « totidem thoracibus ventorum, factus ad templi Androgei Cyrenensis similitudinem; supra caput venti virgam tenens eundem « esse flantem ostendit<sup>1</sup>. » On voit ici que l'anonyme nomme *Androgeus Cyrenensis* l'*Andronicus Cyrrhestes* de Vitruve. M. Perret le dit né à Céreste, en Macédoine. Nous n'avons pas trouvé le nom de cette ville dans les dictionnaires géographiques que nous avons consultés. A la vérité, il n'en est pas de même de la ville de Cyrène, qui, elle, est bien connue, mais que nous laissons en dehors de la question, en donnant, bien entendu, la préférence au texte de Vitruve. Ne faudrait-il pas entendre par l'adjectif *Cyrrhestes* que cet Andronic était de Cyrrhus, aujourd'hui, ville de Syrie, dont le district s'appelait Cyrrhestique<sup>2</sup> ?

M. Perret a vu à Séville un monument du genre de celui dont il est ici question. Voici comment il en parle : « La plus célèbre de toutes les girouettes connues et placées sur des édifices publics est certainement celle de Séville, en Espagne. On la nomme *el giraldillo* ou *la giralda*; elle a donné son nom à la magnifique tour carrée au sommet de laquelle on la voit. Exhaussée de 33 mètres en 1568, elle se termine actuellement par un beffroi. Ce beffroi sert de base à une statue de bronze représentant *la Foi*, laquelle tient à la main le labarum. Quoique cette statue soit d'un poids très-considérable, 1,400 kilos, elle est disposée de manière à tourner sur elle-même au moindre vent. »

L'auteur de la notice dont nous parlons, n'ayant pu dans ses

<sup>1</sup> Vitruve, édition de Strasbourg de 1807, in-8°, p. 339.

<sup>2</sup> *Géographie ancienne et historique*, composée d'après les cartes de d'Anville, 1807, in-8°, t. I<sup>er</sup>, p. 54.

recherches constater l'existence que d'un bien petit nombre de girouettes proprement dites, s'est rabattu sur ces pennons ou étendards que l'on plaçait sur les châteaux et ailleurs en signe de juridiction féodale. Mais cela, on le sent, l'éloignait de son sujet, et nous n'avons pas à le suivre sur ce terrain. Nous ne voudrions pas nous montrer sévère sur l'exécution d'un travail fait avec soin, et qui d'ailleurs, nous le reconnaissons volontiers, par son objet tout spécial et bien restreint, offrait plus d'un genre de difficultés. Cependant, puisque l'auteur se l'était volontairement imposé à lui-même, nous aurions souhaité le voir pousser un peu plus avant ses recherches et nous donner une statistique un peu plus nourrie des petits monuments dont il voulait bien s'occuper. La mention d'un pamphlet de 1815, intitulé *Dictionnaire des girouettes*, ne comble pas pour nous cette lacune.

En dehors de l'archéologie, mais s'en rapprochant jusqu'à un certain point à nos yeux, nous signalerons dans ce numéro (page 9) un passage curieux d'un compte du domaine du Lyonnais au xv<sup>e</sup> siècle; il a rapport à l'exploitation des mines dans cette province. A la page 51, on trouve une longue note sur le fameux orfèvre Cellini.

L. DOUËT D'ARCO,

Membre du Comité.

---

*Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, t. XVII. — Soissons (imprimerie d'Ed. Fleury, à Laon), 1863, in-8° de 439 pages.

M. de La Prairie, président de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, a ouvert la première séance de 1863 par un exposé des travaux de la Société pendant le cours de l'année précédente, travaux dont nous avons rendu compte nous-même à la section. Dans cet exposé, M. de La Prairie fait un aveu qui n'étonnera peut-être personne, mais qui est bien fait pour nous affliger, « c'est qu'à Soissons comme ailleurs le public prend un bien faible intérêt aux travaux des Sociétés savantes. » Le président de la Société archéologique de Soissons s'abuse certainement quand il suppose que « Paris a conservé le privilège de fixer l'attention et d'exciter l'intérêt. » Nous craignons bien que, malgré de généreux efforts que le Gouvernement renouvelle sans cesse dans la sphère

intellectuelle, nous craignons bien que l'indifférence soit aussi grande et plus incurable à Paris qu'en province pour les études archéologiques, qui sont et qui doivent être la principale affaire des Sociétés savantes. Il y a, du moins, dans les départements, un intérêt local qui préside à ces sortes d'études et qui soutient l'émulation des Sociétés savantes. Nous reconnaissons avec M. de La Prairie que « le goût de notre époque est pour le positif, et qu'on n'apprécie une chose que par l'utilité qu'elle procure. » Nous croyons donc que l'archéologie est essentiellement utile à une province qui, comme le Soissonnais, renferme une mine inépuisable d'antiquités et de monuments antiques : il suffit, pour constater l'utilité de cette science dans le domaine de la Société archéologique de Soissons, de voir avec quel zèle et quel désintéressement tous les habitants du département de l'Aisne apportent au musée de la Société les objets en tout genre, même les plus précieux, qu'on découvre journellement sur un sol où l'occupation romaine a laissé tant de traces d'une longue existence.

Il serait à regretter que la Société soissonnaise, dans l'espoir de donner à ses travaux un but plus utilitaire, comme le demande M. de La Prairie, sacrifiait l'archéologie à la statistique, à l'agriculture, à l'instruction publique et à d'autres formes de la science pratique et usuelle. Si la Société de Soissons renonçait à l'archéologie ou même la négligeait, sous prétexte de se consacrer davantage à des œuvres de circonstance et de mode, il faudrait dire que l'archéologie n'a plus de raison d'être dans les Sociétés savantes de France.

Par bonheur, les membres les plus distingués de cette Société protestent contre la transformation funeste qu'on semble lui proposer, sous le prétexte de lui donner plus de vie, sinon plus d'éclat. Ainsi, dans le volume que nous avons sous les yeux, M. l'abbé Poquet a fait un rapport de plus de cent pages, très-remarquable au double point de vue de la critique et de l'érudition, sur un épisode de la guerre des Gaules et sur un passage des Commentaires de J. César. Il s'agissait de fixer l'endroit où le général romain traversa la rivière d'Aisne avec son armée pour combattre les Belges qui avaient formé une ligue contre lui; il s'agissait de reconnaître d'une manière définitive l'emplacement du camp que César fit établir aux abords de la rivière pour y mettre son armée à l'abri d'une attaque; il s'agissait enfin de préciser la position de deux villes gallo-romaines, *Noviodunum* et *Bibrax*, que les archéologues ont fait errer çà et là dans la carte des Gaules. Nous pensons que M. l'abbé Poquet a satisfait

presque complètement au programme difficile qu'il s'était tracé, et il a eu pour auxiliaires dans cette campagne archéologique quelques-uns des savants les plus autorisés de l'archéologie césarienne. Il prouve que le passage de l'armée romaine dut avoir lieu à Berry-au-Bac, sur un pont qui existait alors en cet endroit, et que le camp de César, placé sur la rive droite de l'Aisne, occupait tout le plateau de Mauchamp, où l'on a retrouvé les fossés qui fermaient l'enceinte de ce camp fortifié. Quant à la découverte de l'oppide de Bibrax et de la ville de Noviodunum, M. l'abbé Poquet nous semble avoir démontré, avec beaucoup de logique et de force, que Noviodunum ne pouvait être que Soissons, et que Bibrax se rapportait exactement à Berriex ou Bebriex, qui n'est plus qu'un pauvre hameau bâti sur l'emplacement du camp du Vieux-Laon.

Ce rapport, très-habilement présenté et appuyé de tous les témoignages de l'érudition la plus clairvoyante, fait beaucoup d'honneur à son auteur et doit encourager la Société de Soissons à rester plus que jamais dans le domaine de l'archéologie et surtout de l'archéologie locale.

M. Prioux<sup>1</sup> a fait un bon mémoire sur la découverte d'un cimetière gallo-romain au pont d'Ancy, où les rois mérovingiens avaient une villa ou métairie, *Ansiacum*. Ce mémoire est accompagné d'un plan du cimetière et des localités voisines. Dès le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, on avait recueilli aux environs du pont d'Ancy une multitude de médailles et d'objets antiques, qui allèrent se classer dans la collection d'un célèbre antiquaire et bibliographe, Jardel, à Braisne. De nouveaux débris antiques, mêlés à des ossements humains et à des vestiges d'incinération, ont été mis à découvert dans des fouilles récentes et sont venus augmenter le petit musée que MM. de Saint-Marceau ont formé dans leur château de Limé. Parmi ces antiquités, on remarque de beaux vases funéraires, des urnes encore remplies de cendres, des jattes en terre rouge et noire, dont l'une porte le nom du potier *Cerialm*, et des monnaies du Haut et du Bas Empire, ce qui atteste que ce cimetière a reçu des sépultures jusqu'au iv<sup>e</sup> ou v<sup>e</sup> siècle de notre ère.

Un autre mémoire, non moins intéressant, de M. Prioux, décrit avec soin les poteries et les antiquités romaines, ainsi que les médailles romaines et gauloises, qui ont été trouvées sur le territoire

<sup>1</sup> Voyez plus haut, p. 334.

du village de Bazoches (*Basilica*) et dont la plupart sont entrées aussi dans la collection de MM. de Saint-Marceau. Les médailles gauloises appartiennent aux Remes, aux Turonais et aux Sénonais; les romaines commencent à Jules César et finissent à Gratien. Nous citerons seulement, entre les antiquités, un pied en bronze avec un anneau pour le suspendre, ex-voto, d'un excellent travail, qui avait été sans doute attaché aux parois de quelque édifice païen.

M. l'abbé Pecheur raconte une excursion archéologique de la Société, excursion qui avait Villers-Cotterets pour point de départ et qui conduisit les voyageurs à l'église de Lagny, à l'abbaye de Longpré, au château féodal de Vez, au monastère de Lieu-restauré et au village de Crépy. Les archéologues soissonnais admirèrent, à l'église de Lagny, plusieurs morceaux de sculpture en bois, très-bien travaillés, entre autres un bas-relief représentant une descente de croix, et un retable du xv<sup>e</sup> siècle. De l'abbaye de Longpré, comme du monastère de Lieu-restauré, il ne reste que des ruines et des fragments plus ou moins mutilés : à Longpré, les pierres tombales servent de dalles dans les cuisines; le cloître est converti en étable. Mais le château de Vez, un des spécimens les plus rares de l'architecture militaire du xv<sup>e</sup> siècle, est assez bien conservé pour qu'on puisse souhaiter sa restauration sous les auspices de la Commission impériale des monuments historiques. La ville de Crépy possède une très-belle église du xiii<sup>e</sup> siècle, dédiée à saint Thomas de Cantorbery, et un vieux château qui montre encore sur la décoration de ses portes les chiffres entrelacés de Henri IV et de sa femme Marguerite de Valois. Le divorce des deux époux n'a pas fait détruire ces emblèmes de leur union antipathique.

M. Choron n'eût pas dû se borner à de courtes observations sur les fameuses grottes de Pasly, qui datent incontestablement de l'époque où les premiers habitants du pays cherchèrent à se créer des abris contre les intempéries de l'air et des saisons. Ces grottes mériteraient d'être étudiées avec plus de suite et de détails. Nous ne croyons pas qu'on y ait fait des fouilles, du moins intelligentes et continues. On y a trouvé seulement, à fleur de terre, quelques morceaux de poterie grossière et des instruments en silex. Ces grottes sont encore au nombre de soixante et quinze à quatre-vingts; on prétend que l'une d'elles offre des traces de peinture, ce qui semble douteux; mais, sur le plateau, anciennement fortifié, qui sépare le village de Pasly de celui de Pommiers, on a découvert des pièces

de monnaies gauloises en bronze et en argent. Il est à désirer que la somme de 200 francs allouée par la Société de Soissons pour faire des fouilles sur cet emplacement fasse sortir de la bourse d'un riche amateur d'antiquités une somme plus digne d'une pareille entreprise et d'un pareil événement archéologique.

PAUL LACROIX,

Membre du Comité.

---

*Rapport sur les Publications de la Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux, année 1864, in-8°.*

La Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux, s'occupant à peu près exclusivement de matières agronomiques, ses publications présentent naturellement le reflet de ses travaux. Seuls quelques comptes rendus d'ouvrages d'autre nature, offerts par des membres de la Société, viennent de temps à autre jeter un peu de variété dans les volumes. Le cahier du 1<sup>er</sup> semestre 1864 des *Publications* contient cependant une communication archéologique intéressante à signaler, car elle a été suivie d'une décision qui honore la Société de Meaux, et qui mérite d'être proposée à d'autres sociétés moins spéciales comme un exemple à suivre.

M. Carro, membre de la Société, avait remarqué au milieu d'une vigne, sur une côte voisine de Meaux, au lieu appelé *la Justice*, parce que là étaient autrefois les Fourches patibulaires, un bloc de pierre qui lui parut offrir tous les signes d'une sépulture d'une époque très-reculée. Les restes d'une enceinte de petites pierres fichées qui entourent encore en partie ce bloc, lui donnent en effet une extrême analogie avec la sépulture, remontant à une époque semblable, qui a été transportée de la Varenne-Saint-Maur au musée de Cluny, à Paris.

M. de Longpérier, consulté, ayant été d'avis qu'il y avait lieu de faire une fouille en cet endroit, et s'étant même inscrit en tête des souscripteurs, la Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux, a répondu à l'appel de M. Carro, en votant intégralement la somme de 50 francs à laquelle étaient évalués les frais de fouille.

Déjà, il y a quelques années, la même Société avait pareillement alloué une somme égale de 50 francs pour des fouilles qui ont servi

à déterminer d'une manière certaine le caractère du camp romain de la Bauve.

A. DE LA VILLEGILLE,

Secrétaire du Comité.

---

*Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, année 1864,  
et 1<sup>er</sup> semestre de 1865.*

L'ardeur de la Société morbihanaise s'accroît en raison des utiles résultats qu'elle produit. MM. Closmadeuc, Fouquet et Galles, à peine revenus d'une expédition, se préparent pour une autre, et tous les monuments celtiques de l'arrondissement de Vannes, successivement attaqués, sont forcés de dire le secret de ce qu'ils recèlent. Les esprits bouillonnent, et, comme dit Montaigne, les imaginations s'élancent. Les idées naissent, se heurtent, et sont abandonnées presque aussitôt qu'émisses; mais le talent d'observation se perfectionne, et chaque recherche nouvelle est mieux faite que celle qui l'a précédée.

Le dernier volume dont j'ai eu l'honneur de rendre compte au Comité nous avait laissés sur la fouille du Manné-Lud, commencée par M. Galles.

Il est à propos de rappeler que ce tumulus est allongé; qu'il mesure 80 mètres sur son grand axe; qu'il se termine à son extrémité ouest par une allée couverte, depuis longtemps visitée et vidée; que M. Galles porta ses recherches à l'extrémité opposée, c'est-à-dire du côté de l'est; qu'il ne tarda pas à découvrir deux rangées successives de pierres debout, chacune des pierres de la seconde rangée supportant un crâne de cheval.

La tranchée, poursuivie dans le sens du grand axe, fit rencontrer un entassement de pierraille ou tumulus intérieur, qui occupait le centre de la colline factice. Il avait 10 mètres de rayon à la base, et en hauteur 2<sup>m</sup>, 60. Il fut ouvert. On trouva qu'une cellule, semblable à une grande fosse sépulcrale, était pratiquée au milieu et recouverte d'une toiture en pierres plates qu'on avait fait mordre l'une sur l'autre.

Ce caveau était dirigé du sud au nord. Le fond était garni d'une couche de terreau sur laquelle apparurent des ossements humains posés obliquement. On reconnut d'abord les débris de deux têtes,

et plus tard d'autres pièces doubles, qui forcèrent de conclure que deux corps avaient été déposés ensemble. D'ailleurs un de ces corps avait subi l'action du feu, et l'autre non.

Dans le milieu de la fosse, que la position des deux corps avait laissé libre, était un petit tas de charbon accompagné d'autres os complètement calcinés. Un couteau de pierre, des éclats de silex pyromaque et des morceaux de poterie grossière sont l'unique butin ramassé dans le terreau. Un dallage de pierre, qu'on leva, recouvrait une légère couche de terre et les détritits parfaitement reconnaissables d'un plancher de bois. La roche naturelle était dessous. Il fut reconnu, non-seulement en cet endroit, mais dans toute la longueur du Manné-Lud, qu'avant de commencer aucune construction le sol naturel avait été dénudé et nivelé.

L'opération se termina par une recherche sous le dallage du dolmen situé à l'ouest. Le sol de la chambre sépulcrale était pavé d'une seule pierre. Elle posait sur le roc, mais dans celui-ci avait été pratiqué un trou en forme de poche, d'où l'on retira de la terre, des éclats de silex, des têtes de pots cassés, une rondelle en terre cuite et une perle de jaspe.

Afin de réunir sous un seul chef toutes les découvertes de M. Galles, je résumerai sur-le-champ, et sans m'astreindre à l'ordre chronologique, les fouilles conduites par ce savant à Moustoir-Cornac et à Kergonfals.

Le tumulus, appelé du nom significatif de *Moustoir* (moutier, église), entre Cornac et Auray, est de 5 mètres plus long que le Manné-Lud; il a 85 mètres au lieu de 80; encore suppose-t-on avec assez de vraisemblance qu'il a été rogné du côté de l'est. Un menhir se dresse sur la cime à cette extrémité. De mémoire d'homme, une pierre semblable a existé à l'autre bout du tertre.

Cette colline artificielle, coupée d'abord par le milieu, laissa voir un noyau de pierraille à travers lequel on exécuta une tranchée longitudinale, en fouillant à la fois dans le sens du couchant et dans le sens du levant.

A l'ouest, la fin du noyau se montra à peu près aux trois quarts de la butte. Dès lors on n'eut plus affaire qu'à un sol compacte, formé de la vase des marais voisins. Là fut rencontrée une chambre en grosses pierres, dont le plafond s'était effondré. La couche de terreau qui, suivant l'ordinaire, recouvrait le fond, a fourni un assez riche butin, savoir :

1° Trois gâteaux de débris osseux disposés en long dans le milieu de la chambre;

2° Cinq vases, dont deux entiers, et remarquables chacun à un point de vue différent, l'un par la finesse de son travail, l'autre par sa forme, qui est celle d'une coupe en terre rouge, affectée à usage de lampe ou d'encensoir;

3° Une boule percée en calcaire tendre;

4° Une perle en serpentine ayant la forme d'une olive;

5° Quatre couteaux en silex;

6° Une petite hache en serpentine, percée d'un trou vers la pointe; elle a subi l'action du feu.

Il n'y avait pas de galerie en avant de la chambre, et le tertre fut percé jusqu'au bout sans fournir autre chose.

Dans la direction de l'est, en un point que l'on suppose avoir été primitivement le milieu du tumulus, le noyau présentait un vide circonscrit par un petit cercle de pierres. Là gisaient des ossements calcinés d'animaux entre les débris d'une grande jatte brisée.

En continuant la tranchée dans la même direction, on recueillit plusieurs dents de cheval, puis on atteignit une nouvelle chambre sépulcrale de la forme la plus singulière. Son plan était celui d'une hache qui aurait eu son tranchant profilé sous un angle obtus. La partie large était seule couverte. Il n'y avait dedans que quelques vestiges d'ossements avec des débris de poteries et un silex taillé.

A 5 mètres de cette chambre fut trouvée une cellule ronde construite en forme de dôme au moyen de pierres plates. On l'avait enveloppée d'une épaisse couche de vase marine pour en assurer la solidité. Il n'y avait rien dans l'intérieur qu'une terre humide et grasse, où l'on reconnut à l'analyse la présence de beaucoup de phosphate de chaux.

Le noyau de pierraille, au-dessus de cette cellule, prenait la forme conique et s'élevait jusque sous le pied du menhir, dont, en commençant, j'ai signalé la présence à l'extrémité orientale de la butte, et c'est par ce tumulus intérieur que finissait brusquement la construction.

Kergonfals, nous dit M. Galles, signifie *lieu des faux souvenirs*. C'est le nom d'un tumulus de la commune de Bignan, qui se présentait sous la forme d'une calotte sphérique, haut de 3<sup>m</sup>,50, large de 31 mètres. Il recélait une allée couverte, inclinée, suivant un angle très-aigu, sur la chambre à laquelle elle conduisait. Ce n'était

pas la seule singularité de cette allée. En deux endroits de son parcours elle était obstruée par un mur transversal en pierres sèches. On ramassa entre les deux cloisons un ossement, de la poterie, du charbon et un vase en forme de coupe, façonné à la main. Cette pièce était intacte. Elle avait été posée soigneusement contre la seconde cloison, l'orifice se présentant presque dans une attitude verticale.

La chambre était orientée du nord-ouest au sud-est. La couche de terre qui en recouvrait le fond fournit les restes peu considérables de deux corps qui avaient été posés obliquement devant les deux angles antérieurs de la pièce. On ramassa à l'entour deux couteaux en silex et trois haches en grès d'un travail tout à fait primitif.

La totalité du dolmen était enveloppée d'un noyau de pierraille, par dessus lequel avait été étendue et battue une épaisse couche de terre.

Ce sont là les faits observés et consignés par M. Galles. Voici ce que nous apprend M. Closmadeuc.

Ayant fait dénuder des pierres dont on voyait percer quelque chose au sommet d'un tumulus du village de Crubelz, dans la commune de Belz, ce savant reconnut la table en trois pièces d'un dolmen dont le flanc fut ensuite découvert. La construction était non pas en pierres debout, mais en gros quartiers posés l'un sur l'autre sans maçonnerie. La hauteur des parois, qui était de 3<sup>m</sup>,30, fut notée comme exceptionnelle. Il n'y avait pas d'allée antérieure. Le dedans était rempli de terre et de sable jusqu'au plafond, probablement par suite de glissements qui avaient eu lieu par les fentes du plafond, car des briques et de la poterie romaines furent trouvées dans les couches supérieures.

En descendant davantage, la terre plus compacte contenait des morceaux de poterie, des éclats de silex et une pointe de flèche taillée dans la même substance. Plus bas encore on voyait une véritable couche de terreau. Une dernière couche de terre brûlée fut trouvée entre le dallage de la chambre et le roc.

Dans la paroi du fond de la chambre étaient engagés quatre gros morceaux de granit, aplatis, creusés régulièrement en ovale et polis. L'une de ces auges avait subi visiblement l'action d'un feu intense.

Le plus curieux de cette fouille fut une sorte de récipient en forme de ruche, qui fut trouvé à 1 mètre plus loin que le chevet de la chambre. Ce petit dôme avait été modelé avec de la terre

rouge mêlée de charbon. Il était haut de 0<sup>m</sup>,35, large de 0<sup>m</sup>,50, à la base, et percé à son sommet d'une ouverture qui était recouverte par une pierre plate. Au fond s'adaptait un conduit sans issue, de 0<sup>m</sup>,50 de long, fabriqué avec la même substance. Tout cela contenait une terre extrêmement fine, humide et grasse, mêlée de charbon et d'un peu de poterie. L'analyse chimique constata la présence d'une quantité notable de phosphate de chaux dans cette terre, ainsi que dans le terreau ramassé au fond de la chambre.

M. Closmadec a aussi recueilli une légende intéressante sur le tumulus de Crubelz. On assurait que pendant l'orage il s'ouvrait et laissait voir à la lueur des éclairs deux personnages agenouillés devant des bassins remplis jusqu'au bord de pièces d'or et de piergeries.

C'est à une légende d'un caractère tout différent que doit son nom un second tumulus fouillé, sinon par les soins, du moins sous les yeux de M. Closmadec. Il s'appelle *Manné boker noz* (Butte du hurleur de nuit). Il est situé dans la presqu'île de Quiberon, et classé depuis longtemps parmi les monuments celtiques à cause d'un dolmen dont il est surmonté; mais on n'avait pas encore jugé digne de remarque une bosse de peu de saillie qui se rattachait à un point de sa circonférence. L'éveil fut donné par des carriers qui, en cherchant de la pierre de ce côté, mirent à découvert une cellule en forme de cercueil que recouvrait une longue dalle soulevée par eux. Cette fosse, formée de pierres debout, avait seulement 1<sup>m</sup>,12 de long sur 0<sup>m</sup>,40 à 0<sup>m</sup>,52 de large. Il y avait dedans une urne de terre, grossièrement façonnée à la main, et le squelette d'un adulte d'assez grande taille, qu'on n'avait pu faire tenir là qu'en le couchant sur le flanc, les jambes pliées et les genoux relevés à la hauteur de l'estomac.

M. Closmadec fait remarquer que les antiquaires anglais et écossais ont décrit des sépultures pareilles, qu'ils appellent *stone-coffins* (coffres de pierre). On n'est pas d'accord sur leur âge. Les uns les rejettent dans les temps les plus éloignés, les autres leur assignent pour date les premiers siècles de notre ère. Celle de Quiberon a fourni un indice qui pourra contribuer plus tard à la solution du problème.

Le crâne du squelette, extrêmement prolongé en arrière, ou, comme on dit, dolichocéphale, a été soumis à l'examen de la Société anthropologique de Paris. Il a été déclaré le plus dolichocéphale

qui ait encore été trouvé en France, appartenant par conséquent à un homme de race inférieure, telle qu'on peut se figurer la population qui occupait le sol avant l'arrivée des Indo-Européens.

Ce jugement est celui qui a été exprimé par M. Broca, secrétaire général de la Société d'anthropologie. En l'enregistrant, j'en retranche une conclusion qu'on y a jointe et qui me paraît excessive. C'est que la sépulture où un pareil crâne s'est trouvé, remonterait à cette époque reculée au delà de toutes les supputations chronologiques, qu'on appelle *l'âge de pierre*.

Je dirai d'abord qu'on me paraît faire un grand abus de cette locution, *âge de pierre*. Si l'on entend par là l'époque où les hommes ne connaissaient pas l'usage des métaux, il faudrait y regarder à deux fois avant de rapporter à l'âge de pierre toute sépulture qui fournit exclusivement des objets de pierre et d'argile sans cuisson. Une convenance quelconque peut avoir fait que, dans des temps où l'usage des métaux, ainsi que de la poterie tournée et cuite, était connu, on n'ait cru devoir déposer dans les tombeaux que des objets d'une industrie tout à fait primitive. Et cela n'est pas une pure hypothèse; c'est un fait qui est mis hors de doute par les fouilles de tumulus exécutées dans la totalité de la France depuis une dizaine d'années, c'est-à-dire depuis qu'on procède à ces fouilles avec méthode.

Or, si l'âge de pierre n'est pas infailliblement annoncé par la nature des objets déposés autour du mort, le sera-t-il davantage par la conformation physique que présente le mort lui-même? Je ne le pense pas. Il est incontestable que des hommes de race bien différente ont habité simultanément notre territoire, même dans les temps historiques, et, quand on parviendrait à établir que les dolichocéphales aborigènes furent exterminés par les Gaulois, il resterait toujours la supposition possible que des hommes ainsi conformés ont pu venir terminer leurs jours en Gaule et sous le régime pleinement gaulois, soit à titre d'étrangers, soit dans la condition de captifs ou d'esclaves.

La fin de tout ceci est qu'il ne faut pas se hâter de conclure. C'est un conseil que je ne suis pas le premier à donner à la Société polymathique. Elle l'a déjà reçu de M. Fouquet, l'année dernière son président, duquel il me reste à résumer les recherches.

Laisant à ses collègues le soin d'éventrer les tumulus qui ont l'apparence de montagnes, M. Fouquet s'est attaché à l'étude de

monuments plus humbles. L'immense lande de Lanveaux lui a fourni matière à de très-intéressantes observations.

D'abord ce sont des tumulus d'un très-petit relief, qu'il a fouillés pour en voir la conformation intérieure.

Dans l'un était une cellule de 1 mètre en tous sens, orientée du sud au nord, couverte au moyen de trois dalles. Deux pierres debout, qui formaient l'une des extrémités, étaient écartées de 0<sup>m</sup>,20, et leur intervalle soigneusement bouché d'argile. Un petit murger formait le coude devant cette entrée, qu'il avait pour objet de protéger.

Dans un autre, la cellule était en fer à cheval, et les moellons de granit qui la formaient, maçonnés avec de la terre glaise mêlée de parcelles de charbon. L'ouverture était au nord, bouchée aussi avec de la terre glaise; et, au lieu du mur de pierraille qui précédait l'entrée du premier tumulus, il n'y avait ici qu'un dallage.

Trois autres tumulus, sondés plutôt que fouillés, n'ont laissé voir que des pierres amoncelées sans aucune forme de construction.

Nul ossement d'homme ou d'animal, nul objet d'industrie n'a été fourni par ces fouilles; ce qui n'empêche pas les monuments qui en ont été l'objet d'être des tombeaux. M. Fouquet établit ce point d'une façon péremptoire, et j'ajoute, pour ma part, que ces tombeaux nous représentent en petit les montagnes factices qui recèlent dans leur sein des chambres sépulcrales et des allées couvertes.

De plus, je rappelle au Comité que M. de Morley nous signalait l'année dernière des monuments tout à fait semblables, explorés par lui aux environs de Brumath (Bas-Rhin).

Sur la lande de Lanvaux il y a, indépendamment des tumulus, une colline naturelle, qui est couronnée par une roche à cuvettes, et sur les versants de laquelle sont plantés des menhirs, dont la position fait juger qu'ils faisaient partie autrefois de plusieurs cercles concentriques descendant du sommet à la base du mont. Ce lieu est appelé *butte du Brétin*, et les philologues bretons donnent au mot *Brétin* le sens de *butte roide*.

Il faut dire que, depuis nombre d'années, M. Fouquet revendique une place en archéologie pour de certaines roches ou blocs de pierre dans lesquels ont été creusés de main d'homme des trous en forme d'écuelles ou de cuvettes. Ce seraient là, au dire du savant breton, les autels de la religion gauloise. Que ce soit cela ou autre chose, il n'est possible de contester ni l'existence de ces monuments (il y en a dans toutes les régions de la France) ni leur destination religieuse.

L'idée de M. Fouquet, à la vue du Brétin, fut de chercher quel rapport il pouvait y avoir entre le rocher à cuvettes du sommet et les menhirs encore debout sur les versants. Il fouilla autour de cinq de ces menhirs, et, au pied de chacun, du côté qui regardait la cime du mont, il trouva soit un dallage en grandes pierres, soit un amas de pierraille rougie par le feu, soit un murger formant enclos, et toujours l'accompagnement d'une terre humide et grasse où l'analyse chimique a révélé la présence de matières animales. L'épreuve parut suffisante au savant breton. Il regarda le Brétin comme un temple dans lequel avaient eu lieu des inhumations, et telle est la conclusion qu'il cherche à établir dans son mémoire.

Je ne contesterai pas sur ce point la doctrine de M. Fouquet. J'y suis d'autant moins disposé que tout récemment j'ai eu connaissance d'un fait qui la confirme. C'est à Fondremand, dans la Haute-Saône.

Fondremand doit son nom à une source, de la force d'une rivière, qui est appelée dans les anciens titres *Fons romanus*. Ce cours d'eau sort de dessous une petite montagne qui est faite absolument comme un tumulus. Là apparaissent, depuis le bas jusqu'en haut, des enceintes concentriques, bien mutilées au pied du mont, mais presque intactes quand on approche du sommet. Des empilements continus de pierres plates, fournies par la dalle nacrée (c'est la pierre qui affleure le sol de la contrée), produisent à Fondremand les cercles qu'on a formés, sur le Brétin, au moyen de blocs de granit distancés. La roche naturelle, qui est la chose vers laquelle convergent toutes les constructions de la montagne bretonne, est remplacée à la cime de la montagne frano-comtoise par plusieurs massifs carrés, beaucoup plus hauts que la stature humaine, et construits avec les mêmes matériaux que les enceintes circulaires. A ces différences près, qui ont été commandées par la nature des lieux, l'analogie des deux monuments est incontestable; mais un trait achève la ressemblance : c'est que, lorsqu'on a labouré à la place où étaient autrefois les enceintes inférieures du temple de Fondremand, on a trouvé des os.

M. Fouquet me semble donc parfaitement autorisé à dire que les Gaulois enterraient dans leurs temples; seulement, avant d'assimiler, comme il a fait, ce mode de sépulture à celui des chrétiens, peuplant de morts leurs églises, je crois qu'il sera bon d'attendre qu'on ait vérifié, par de nouveaux exemples, si les os trouvés dans les en-

ceintes sacrées des Gaulois sont bien des os d'hommes. L'idée peut venir, en effet, que l'on ait inhumé de la sorte les bêtes immolées dans les sacrifices.

Malgré la longueur de ce rapport, je toucherai encore un point où m'amène le jugement porté par un naturaliste éminent sur l'origine des ustensiles de pierre qu'on retire des tumulus.

Des scrupules s'étant élevés dans la Société polymathique relativement à l'authenticité du jade, dont on disait qu'étaient faits plusieurs de ces objets, divers échantillons de haches et de pendeloques furent envoyés à M. Damour, afin que ce savant en dit son opinion. Le jade est une substance qui ne se trouve que dans les montagnes du Thibet; par conséquent, des objets de jade, en quelque lieu qu'ils se rencontrent, proviennent de la haute Asie, qu'ils en aient été apportés tout travaillés ou seulement à l'état brut.

Voici le résultat de l'examen accompagné d'analyses chimiques auquel M. Damour s'est livré.

Les grandes haches, qu'on avait cru être en jade, sont en fibrolite, minéral infusible dont les gisements connus existent aux États-Unis d'Amérique, en Finlande, dans le Tyrol, et, en France, dans le département de la Haute-Loire. C'est avec la fibrolite française qu'a paru avoir le plus de ressemblance l'échantillon examiné.

Deux petites haches, au contraire, représentent incontestablement deux espèces de la substance appelée *jade* : l'une est en jadéite, l'autre en jade néphritique. L'origine orientale de toutes les deux ne saurait être révoquée en doute.

Deux grains de colliers sont des turquoises, essentiellement différentes de celles que nous tirons d'Allemagne, et conformes de tout point aux turquoises orientales que nous envoie la Perse.

Ainsi la provenance asiatique d'objets trouvés sous les dolmens est un fait désormais acquis à la science, et cela ne vient pas mal à point, vu l'état de défaillance où est tombée la foi des savants bretons relativement aux antiques monuments de leur pays. Ce pour quoi leurs devanciers auraient subi mort et martyre, ils n'y veulent plus croire. Pour eux les dolmens, les menhirs, les tumulus ne sont plus l'ouvrage des Gaulois.

Hâtons-nous de dire qu'il n'y a rien d'alarmant à cela. En matière d'érudition, mieux vaut ne pas croire que croire superstitieusement. Le doute est l'acheminement à la science. Mais il ne faut pas embrasser le paradoxe à la place de ce qu'on juge n'être qu'une

erreur accréditée. Toute nouveauté qui se produit, en archéologie comme en toute autre matière, n'est pas bonne à prendre. Paris, en ce genre, envoie aux départements des choses aussi peu louables que tant de modes auxquelles on ferait bien de ne pas se soumettre. Je pense à la doctrine épousée par les Bretons (non pas par M. Fouquet cependant), qu'une nation maritime, antérieure aux Gaulois, vint du nord peupler notre pays par les côtes, et que c'est par la main de ces hommes, dont il faut renoncer à savoir jamais le nom, que furent plantées les grandes pierres et amoncelés les tumulus. Qu'est cela, sinon une visée des antiquaires danois et norwégiens, raisonnant à leur point de vue sur nos origines? Les arguments se présentent en foule pour combattre un pareil système. Est-ce que la ligne non interrompue de dolmens et de tumulus, qui règne depuis le centre de l'Asie jusqu'à la pointe du Finistère, ne marque pas l'itinéraire de la race par qui ces monuments ont été élevés? Est-ce que des dolmens aussi primitifs par leur construction que ceux qu'on explore depuis quelques années dans le Morbihan, n'ont pas rendu des objets en métal reconnus par tout le monde pour des ouvrages gaulois? Est-ce que nous ne possédons pas à notre musée des Thermes la dépouille d'un des grands tumulus bretons, celui de Carnoët, dans lequel gisaient ensemble des haches de pierre, des pointes de flèche en silex, une lance et une épée de bronze, des bracelets d'or et d'argent? Est-ce que les livres les plus répandus, l'Histoire de France de M. Michelet, celle de M. Henri Martin, ne contiennent pas la preuve du rôle perpétuel que la pierre a joué chez les peuples celtiques, et comme talisman, et comme symbole, et comme terme de comparaison dans la poésie aussi bien que dans le langage? Quand à tous ces indices se joint la certitude que des objets d'origine asiatique ont été mis dans les dolmens, il ne me semble guère possible de ne pas admettre que les dolmens soient l'ouvrage du peuple qui apporta sur notre territoire la langue et les idées d'une partie de l'antique Asie.

Voilà ce que j'avais à soumettre aux réflexions d'une compagnie intelligente, qui travaille et qui a déjà réussi à affermir sur plus d'un point les données de la science.

J. QUICHERAT,

Membre du Comité,

*Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, 1 gros vol. in-8° de 915 pages.

Ce volume, dont la plus grande partie est occupée par deux remarquables publications, l'une sur les *Populations rurales de la Moselle avant les communes*, par M. Abel, l'autre sur le *Tournoi de Chauvancy*, par M. le baron Michel, ne renferme, au point de vue archéologique, que trois mémoires. Dans le premier, M. Chabert fait connaître un médaillon d'argent, grand module, de M. de La Valette, duc d'Épernon, pair et colonel général de l'infanterie française, trouvée dans la Seille : le duc avait été nommé en 1583 gouverneur de Metz et du pays Messin. M. Chabert continue ensuite ses *Recherches sur les monnaies, médailles et jetons frappés à Metz* : dix-sept pièces sont gravées sur la planche qui accompagne ce travail. La plupart sont des monnaies municipales; plusieurs paraissent des modèles proposés et non agréés : il y a deux deniers de Thierry IV, élu évêque de Metz en 1173, et de Jean d'Aprémont, aussi évêque de cette ville; une pièce frappée en 1544 au nom de l'empereur Charles-Quint; deux jetons de l'évêque Robert de Lénoncourt. M. Chabert termine par la mention d'un sol de cuivre représentant sur chaque face une double tête grotesque, coiffée d'un côté d'une tiare et d'une couronne, de l'autre d'une mitre et d'un chapeau de cardinal. C'est une sorte de jeton frappé par les protestants du xvi<sup>e</sup> siècle, que l'on rencontre partout, et qui n'a rien de spécial à la ville de Metz.

M. Raillard a écrit l'histoire des ponts de Metz : ils sont au nombre de cinq. L'auteur a cherché, avec succès, à éclairer la question au point de vue du moyen âge. Le pont Saint-Georges est construit sur le bras navigable de la Moselle pour le service de la route de Thionville; il paraît le plus ancien de la ville et remonte vraisemblablement au xiii<sup>e</sup> siècle, mais il fut fréquemment restauré; jusqu'en 1791, il y a eu des maisons sur le long du côté d'amont. Le pont Pondiffrey est à la suite du précédent, sur le bras non navigable de la Moselle; il fut construit bien avant le xvi<sup>e</sup> siècle, aux frais de l'hôpital Saint-Nicolas, avec le pont des Morts, construit sur le bras non navigable de la Moselle pour la route de Paris, et le Moyen-Pont, à la suite, sur le bras navigable; ce dernier fut muni de grilles pour intercepter le passage des bateaux en temps de guerre, à la fin du xiii<sup>e</sup> siècle. Reste enfin le pont des Moulins, sur lequel,

depuis l'époque où la Moselle s'ouvrit un nouveau lit, vers 1620, il ne passa de l'eau que dans les crues extraordinaires.

Après avoir examiné le système d'après lequel ces ponts de pierre sont uniformément construits, et énuméré les divers travaux auxquels ils ont donné lieu, M. Raillard étudie la question de l'époque de la construction des ponts, époque que les *Chroniques de Metz* fixaient aux années 1316 et 1340. M. Raillard fait remarquer avec raison le peu de probabilité que des travaux aussi considérables aient pu être effectués d'un coup, à une époque aussi troublée par les guerres; de plus, il produit, comme document décisif, une charte épiscopale du 8 mars 1222, suivie d'une ordonnance municipale du 25 avril, ordonnant la reconstruction en bois du pont de Pontiffrey et du Moyen-Pont. Pour ce dernier, il semble qu'il s'agit d'une première construction, car la charte de l'évêque dit : *az novel pont*; ce document le met à la charge de l'hôpital sous certaines conditions indemnifiantes, et la taxation d'un péage devant subsister seulement jusqu'au remboursement des frais. M. Raillard ne sait rien de l'existence du pont des Morts et du pont des Moulins avant l'année 1267, époque où un droit de péage y fut établi. De nouveaux arrangements intervinrent entre la ville et l'hôpital, et un acte du 27 juin 1282 posa les conditions moyennant lesquelles les quatre ponts susdits devaient être refaits en pierre entre le mois de novembre 1288 et le même mois de l'année 1308. Le Moyen-Pont seul fut exécuté dans ce délai. Malgré les efforts de la municipalité et des menaces d'amende, l'administration de l'hôpital ne finit le pont des Morts qu'en 1345; les deux autres ne furent terminés qu'au commencement du xv<sup>e</sup> siècle.

Le pont Saint-Georges demeura toujours directement à la charge de la ville : il est cité pour la première fois en 1396, mais M. Raillard croit qu'on doit aussi le faire dater du xiii<sup>e</sup> siècle, et qu'il existait en pierre, présumant que, s'il avait été en bois, les échevins se seraient déchargés de son entretien également. C'est par une décision du grand conseil de la Cité, du 15 juin 1583, que la ville reprit l'entretien de ses ponts. M. Raillard ajoute qu'il ne croit pas que les ponts de pierre, refaits conformément à l'acte de 1282, aient pris exactement la place de ceux précédemment construits en bois; il adopte l'opinion qui fait venir le nom de pont Pontiffrey de ce qu'il fut bâti aux frais d'un nommé Étiffred.

Quelques mots, avant de finir, sur le curieux impôt créé par les

échevins messins pour aider aux frais de la construction du Moyen-Pont et approuvé par l'empereur. L'acte épiscopal de 1222 décida qu'à l'avenir le meilleur vêtement de tout individu venant à mourir dans l'archiprêtré de Metz, « clers et laïcs, petits et grands, hommes et femmes », serait perçu au profit du nouveau pont par chaque curé escorté de deux prud'hommes. Le prélat défendait, sous peine d'excommunication, de sortir le corps de la maison mortuaire avant l'acquittement de ce droit. Cet impôt causa de nombreux procès à l'hôpital de la part de la riche bourgeoisie; mais la municipalité soutint énergiquement l'hôpital qui eut toujours gain de cause. Un arrêt du parlement, du 27 juillet 1646, maintint ce droit, en condamnant tout récalcitrant à 20 livres d'amende et même à 10 années de bannissement hors de la ville et du diocèse. A ce prix, les Messins ne payaient pas de péage, lequel frappait lourdement les gens des villages. Les prix équivaldraient aujourd'hui à une somme triple et même quadruple des taxes annuellement perçues. Aussi les habitants de Norroy, en 1319, demandèrent à être soumis à l'impôt des habits des morts; cette proposition fut acceptée, et plusieurs autres villages suivirent cet exemple, envoyant chaque année des députés jurer d'observer le traité sur l'autel de la cathédrale. L'hôpital conserva jusqu'à la révolution le bénéfice des péages; et l'impôt des habits des morts était tellement entré dans les habitudes et les mœurs du pays messin, qu'il ne disparut qu'en 1793.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

---

*Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts du Var, séant à Toulon,*  
1 vol. in-8° de 440 pages, 32° et 33° année, 1864-1865.

Ce volume se compose de cinq études principales : *Dictionnaire topographique et archéologique du canton du Beausset*, par le chanoine Magloire Giraud, l'un de nos correspondants; très-bon travail et très-complet, terminé par une table des anciennes formes des noms; — *Étude préliminaire sur la chronologie des souverains de la Provence issus de la maison de Catalogne*, par M. Blancard, archiviste du département des Bouches-du-Rhône; — *Géographie historique du Freinet, du 7<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, par M. Albert Germondy; — Rapport de

M. Thouron, président de la Société, sur deux mémoires de MM. Truc et Aube sur le *Forum Vocontium*; — *Étude sur l'histoire maritime de Toulon*, par M. Vincent Brun.

Nous ne parlerons donc que des deuxième, troisième et quatrième de ces travaux. Le *Forum Vocontium* est un point important pour l'histoire. Il y a près de deux mille ans, près du pont de la voie Aurélienne sur le fleuve Argens, devant le *Forum Vocontium* et sur la rive gauche du fleuve, il se passa un de ces grands événements qui ouvrent une ère nouvelle aux nations. C'est là que se rencontrèrent et se réunirent l'armée que commandait Lépide et celle qui, sous le commandement d'Antoine, avait traversé les Alpes Maritimes et venait d'arriver à Fréjus. Antoine, déclaré ennemi de la République depuis qu'il avait assiégé la place de Modène, défendue par Decimus Brutus qui le repoussa victorieusement, se dirigea avec le reste de son armée vers la Gaule Narbonnaise avec l'intention de se joindre à Lépide, qui en était gouverneur et qui y commandait une armée. Lépide, chargé par le Sénat de disputer à Antoine le passage des Alpes et de le combattre, se prononça, au contraire, en sa faveur. Cette trahison porta à la République un coup terrible et assura le triomphe d'Antoine. L'emplacement du *Forum Vocontium*, lieu où s'accomplit la réunion des armées de Lépide et d'Antoine est controversé, quoique l'on soit parfaitement d'accord sur le canton dans lequel il doit être placé et qui est compris dans les limites du département du Var. Deux érudits locaux, MM. Truc et Aube, discutent la position précise de cet emplacement : le premier met le *Forum Vocontium* dans la plaine des Arcs-sur-Argens, le second au Luc. M. Thouron résume ces deux mémoires dans un rapport qui est lui-même un excellent travail. Nous n'entrerons pas dans l'examen détaillé de cette question, nous contentant d'en rapporter sommairement les conclusions pour la fixer au point de vue géographique.

M. Thouron demande d'abord qu'on maintienne à la plaine où se rencontrèrent les armées de Lépide et d'Antoine le nom de *Forum Vocontium*, au lieu d'adopter, comme MM. Truc et Aube, la forme *Forum Vocontii*. Il signale ensuite le danger qu'il y a de se tromper, lorsqu'en recherchant un point incertain de la géographie ancienne on se laisse trop entraîner vers une appréciation fondée sur des ruines et des tombeaux romains, sans tenir assez compte des documents historiques. MM. Truc et Aube se sont trompés évi-

demment en plaçant le camp de Lépide sur la rive droite de l'Argens et celui d'Antoine sur la rive gauche. D'après les lettres de Plancus et de Lépide et les ouvrages contemporains, M. Thouron constate que les deux armées campèrent sur la rive gauche de l'Argens, et que l'armée d'Antoine vint planter ses tentes à côté de celle de Lépide, *ad flumen* et non pas *trans flumen*. Il ajoute que, le *Forum Vocontium* et ce double camp étant reconnus incontestablement sur la rive gauche du fleuve, l'emplacement est décidément dans la plaine des Arcs, où l'on trouve, en effet, d'importants vestiges de constructions romaines, indication dont M. Thouron se plait, en terminant, à faire équitablement honneur à M. Truc, qui le premier a résolu ce problème.

M. Albert Germondy esquisse la géographie historique de la contrée appelée le *Freinet*, comprenant les cantons de Saint-Tropez-et du Grimaud, du v<sup>e</sup> au xvi<sup>e</sup> siècle. C'est un travail très-soigné et qui emprunte un vif intérêt à l'importance de ce pays pendant les incursions des pirates sarrasins et les terribles guerres causées par les rivalités des princes de la maison d'Anjou. Je n'analyserai pas ce mémoire, dont le titre est vraiment trop modeste, mais je voudrais cependant rendre hommage à l'auteur en faisant mieux comprendre la valeur de son œuvre que par une simple indication.

A la fin du ix<sup>e</sup> siècle, le *Freinet* était occupé par les Sarrasins, qui en faisaient le quartier général de leurs courses. Ils s'emparèrent de saint Mayeul, abbé de Cluny, à son retour de Rome, avec toute sa suite, et une telle capture émut profondément la noblesse de la Provence, d'où Mayeul était originaire. Une véritable croisade fut organisée rapidement sous la direction de Guillaume, comte d'Arles, de Gibalin, fils du prince d'Antibes, de Boniface de Castellane et de Buvens, alors vaillant homme de guerre avant de mériter de prendre place dans les rangs de la milice céleste. Ce fut Buvens qui acheva l'œuvre victorieuse des croisés, en enlevant la formidable position des infidèles dans le *Freinet* et en permettant la complète destruction de ce repaire de bandits (973).

Or, comme l'observe M. Germondy, peu d'historiens possèdent des notions exactes sur les lieux où se sont accomplis ces événements considérables pour l'histoire de la Provence, et il propose une version toute différente de celle admise de tout temps. Il fait remarquer la contradiction des anciens auteurs, et il insiste surtout sur la facilité avec laquelle les prétendus Sarrasins vaincus ont abdi-

qué leurs croyances pour devenir de médiocres chrétiens et de dociles serfs. Suivant lui, les Sarrasins du Freinet étaient des écumeurs de mer, dont bon nombre se composaient de malheureux enfants chrétiens enlevés par les infidèles, élevés par eux et devenus de tristes déclassés auxquels se joignirent une foule de renégats, de déserteurs, d'autant plus cruels et plus acharnés qu'ils avaient renié leur qualité de chrétiens et ne songeaient plus qu'à s'appuyer sur les païens. Les chartes les appellent vandales, païens, sarrasins, maures, et en effet les terribles habitants du Freinet appartenaient à toutes ces catégories. Et à l'appui de ce fait important, puisqu'il tendrait à rien moins qu'à faire, des bandits qui exploitaient la côte de Provence, de simples écumeurs de mer, et non pas de véritables enfants de l'Islam, à l'appui de ce fait, disons-nous, M. Germondy fait d'abord remarquer que les deux seuls chefs connus de ce repaire portent des noms gallo-romains. Il donne ensuite la géographie détaillée de la contrée, qui, au XI<sup>e</sup> siècle, était passée entièrement dans la possession des abbayes Saint-Victor et de Lérins : divisé en quatre parties, le Freinet se partageait en de nombreux cantons, et nulle part on ne retrouve, ni dans la charte, ni dans les lieux-dits modernes, la moindre trace d'un nom rappelant les Sarrasins. Enfin il faut remarquer l'indifférence profonde de l'Islamisme pour les pirates du Freinet, en 942 quand la flotte grecque vint brûler leurs barques, en 973 quand la petite croisade les vainquit définitivement. Et cependant les Arabes étaient en Espagne et en Afrique, les Sarrasins en Sardaigne et en Sicile, et cependant les infidèles ne manquaient jamais de se secourir. Enfin M. Germondy termine par une preuve convaincante, c'est que les chartes des abbayes ne renferment à ce moment aucune mention de Sarrasins ni d'esclaves infidèles.

Nous n'avons pas cru inutile d'indiquer cette partie du travail de M. Germondy, qui, à l'aide de la géographie, trouve l'occasion d'éclairer d'intéressants points historiques. Le reste de l'œuvre ne mérite pas moins d'éloges, et l'auteur se sert avec un rare bonheur des chartes du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle pour reconstituer la topographie de la contrée dont il s'est fait l'historien géographe.

M. Blancard s'est servi non moins utilement des anciennes chartes et des sceaux pour résoudre un problème historique. La plupart des chroniqueurs, jusques et y compris les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, ne reconnaissent que huit souverains de Provence : quatre

Raymond Bérenger, un Bérenger Raymond, un Sanche et deux Ildefonse. Relevant l'opinion de l'historien Bouche, M. Blancard reconnaît l'existence d'un cinquième Raymond Bérenger, et il le fait en reproduisant des extraits de chartes originales dans lesquelles ces princes, tels qu'il en présente la chronologie, sont mentionnés avec leurs qualifications positives. Il trouve donc successivement Raymond Bérenger, « universe Barchinonensis regionis et monarchie Provincie comes » (1125).

Bérenger Raymond, « comes Provincie » (1132).

Raymond Bérenger II, frère du précédent, « comes Barchinonensis, princeps Aragonensis, Tortose Herdeque marchio et dux Provincie » (1151).

Raymond Bérenger III, neveu du précédent, fils de Bérenger Raymond, d'abord mentionné dans toutes les chartes à la suite de son oncle, puis « comes Provincie » (1152).

Ildefonse, son fils, roi d'Aragon et marquis de Provence.

Raymond Bérenger IV, frère du précédent, « comes et marchio Provincie » (1178).

Sanche, frère des deux précédents, « comes et marchio Provincie » (1179), « comes et dux Provincie » (1180).

Ildefonse II, fils d'Ildefonse I<sup>er</sup>, « comes et marchio Provincie » (1189), lequel n'eut qu'un fils, Raymond Bérenger V, comte-marquis de Provence, dernier des princes catalans provençaux.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

*Rapport sur les Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, t. II. — 1864, 2<sup>e</sup> semestre.*

Dans le dernier volume publié par la Société académique de Nantes, nos études n'ont à revendiquer pour leur domaine qu'un seul mémoire : c'est une statistique monumentale des arrondissements de Nantes et de Paimbœuf, à laquelle la Société a décerné une médaille d'argent en même temps qu'elle lui accordait l'hospitalité de son recueil. L'auteur est M. Orieux, agent voyer, et le mémoire couronné a pour titre : *Études archéologiques dans la Loire-Inférieure.*

Stimulés par l'active et persévérante impulsion partie du ministère de l'instruction publique, les travaux de statistique monumentale font chez nous d'incessants progrès, et déjà les appels réitérés adressés aux savants des départements ont produit d'excellents fruits. Aucun genre de recherches, en effet, n'est plus propre que celui-ci à multiplier et à préciser les éléments de discussion que l'état actuel d'avancement de la science archéologique réclame, et l'on ne saurait trop encourager les archéologues, qui, comme M. Orioux, s'engagent dans la voie que vos conseils leur ont indiquée. Malheureusement, au lieu d'adopter pour son travail la division géographique, la plus simple de toutes et la plus claire, parce qu'elle permet d'embrasser d'un coup d'œil le tableau complet des monuments que chaque localité renferme, l'auteur des *Études archéologiques* a choisi un mode de classification très-défectueux à cause des confusions et des redites inévitables auxquelles il expose, la classification par époques. Il a en conséquence divisé son mémoire en trois parties, correspondant à trois grandes périodes historiques : époque gauloise ou celtique, époque gallo-romaine, moyen âge; et c'est en me conformant à l'ordre suivi par l'auteur que je vais vous présenter le résumé fidèle de son consciencieux travail.

1<sup>re</sup> partie : *Époque gauloise ou celtique*. — Les monuments celtiques, fort nombreux dans le département de la Loire-Inférieure, se rencontrent surtout dans l'arrondissement de Paimbœuf et dans la presqu'île de Guérande. Dans les deux arrondissements qu'il a explorés, M. Orioux signale trente-trois menhirs ou pierres levées, dont la hauteur varie de 1 à 3 mètres, six dolmens ou demi-dolmens, et une très-belle enceinte circulaire composée de vingt-six grandes pierres formant une ellipse dont l'axe est de 12 mètres. Dans une région si bien partagée, il va sans dire que les *tumulus* abondent. Le plus important des monuments de ce genre est situé dans la commune de Sainte-Marie, au moulin de la Motte. Il se compose de trois éminences contiguës, sous l'une desquelles les fouilles ont mis au jour une galerie couverte, la plus belle du pays. Cette galerie, dont les parois et la voûte sont formées d'énormes blocs de pierres brutes, se compose de deux allées parallèles, longues, l'une de 9 mètres 90 cent. l'autre de 10 mètres 10 cent. et coupées à angle droit par deux branches transversales qui donnent à chacune la forme d'une double croix. On y a recueilli des fragments de vases de terre, dont quelques-uns sont vernissés, des ossements d'animaux et une hachette en quartz,

longue de 20 centimètres. A propos de ces monuments primitifs, l'auteur a fait une remarque qui mérite d'être relevée; c'est que presque tous (trois *tumulus* seulement échappent à cette règle) sont contigus à une ancienne église ou à une chapelle; de plus, la plupart ont été transformés au moyen âge en mottes féodales, supportant, suivant l'usage, le donjon d'un château fort. Mais ces éminences artificielles, dont la destination postérieure est incontestable, sont-elles bien toutes d'anciens *tumulus*, et les quelques débris de poteries qu'on y a déterrés sont-ils bien de fabrication gauloise? Je crois qu'il serait au moins téméraire de l'affirmer.

2<sup>e</sup> partie : *Époque gallo-romaine*. — Avant d'aborder l'énumération des ruines gallo-romaines qu'il a visitées, M. Orioux n'a pas craint de s'aventurer dans une dissertation un peu confuse sur l'emplacement des villes antiques de la région, *Condevincum*, *Corbilon*, *Brivates*, *Ratiate*, *portus Sicor*, et sur la portion du pays qu'il convient d'assigner, d'après les anciens géographes, à la peuplade gauloise désignée sous le nom de *Samnites*, *Amnites*, *Namnites*, ou *Namnètes*. La matière est difficile et délicate à traiter, et l'auteur y apporte peut-être plus de bonne volonté et de recherches que d'expérience. Il me semble qu'il attribue trop d'importance au dire de Ptolémée, qui, dans un passage de sa géographie, fait des Samnites et des Namnètes deux peuples différents, et place les premiers sur la rive droite de la basse Loire, tandis qu'il rélègue les seconds dans la vallée de la Seine. On sait que dans Ptolémée les erreurs de ce genre sont nombreuses, et son assertion ne saurait prévaloir contre l'affirmation de l'exact Strabon, la *Notice des provinces de la Gaule* et la carte théodosienne, qui s'accordent à placer les Namnètes là où la tradition de tous les âges les a constamment placés.

L'enceinte de la cité gallo-romaine de Nantes, découverte au xviii<sup>e</sup> siècle, et dont on a retrouvé depuis de nombreuses portions sous le sol de la ville actuelle, figure au premier rang des monuments de la deuxième époque. Cette enceinte est de forme quadrilatérale, et le revêtement en est construit en pierres de petit appareil, interrompues à intervalles égaux par des cordons de deux ou trois rangs de briques. Comme dans la plupart des fortifications élevées dans les bas temps de l'empire, sous la menace des invasions barbares, on y trouve noyés dans la maçonnerie de nombreux fragments de monuments détruits, inscriptions, tronçons de colonnes, chapiteaux, bas-reliefs, etc. A la suite de Nantes, sont passées en revue dix-huit

communes qui possèdent quelques restes de l'époque romaine, restes d'une importance secondaire pour la plupart, autant du moins qu'il est permis d'en juger d'après les descriptions très-sommaires que nous en donne l'auteur du mémoire. Ce sont d'informes fragments de maçonnerie, des débris d'aqueducs, des tuiles à rebords, des poteries et tous ces menus objets qui forment le contingent habituel des fouilles. Dans trois localités seulement, au bourg de Rézé, à Arthon et à Saint-Père-en-Retz, les ruines découvertes ont une valeur plus considérable. Au bourg de Rézé, où l'on s'accorde à retrouver l'emplacement de l'ancienne *Ratiata*, les fouilles ont mis au jour, sur une longueur de plus de deux kilomètres, une suite presque ininterrompue de murailles et de constructions renversées, qui attestent l'existence en cet endroit d'un grand centre de population. L'année dernière, on y a découvert, au milieu de constructions en petit appareil qui paraissent les débris de quelque *villa*, un hypocauste en forme de demi-cercle, dont le diamètre est de 4 mètres 24 cent. et la hauteur sous plafond de 0.58 cent. Les piliers de soutènement sont faits de larges carreaux en terre cuite, ainsi que les cinq conduits, encore très-bien conservés, par où s'échappaient l'eau et la fumée. Les ruines d'Arthon consistent en un aqueduc solidement construit en pierres de petit appareil et s'étendant sur un parcours de plus de deux kilomètres. Dans le voisinage sont les restes de constructions importantes, dans lesquelles on a cru reconnaître des thermes. A Saint-Père-en-Retz, enfin, dans un terrain fermé de murailles qui paraît avoir été un cimetière, on a découvert un grand nombre de cercueils de pierre, dont le couvercle est formé de larges briques à rebords, des poteries et des monnaies. Près du village existent d'énormes fortifications en terre.

Les tronçons de voies romaines, reconnus dans les arrondissements de Nantes et de Paimbœuf, ne sont ni nombreux, ni considérables. Ils appartiennent pour la plupart aux voies qui conduisaient de Nantes à Rennes, à Blain, à Poitiers, au bourg de Rézé, à Saint-Père-en-Retz. Un fragment assez important et non encore signalé a été retrouvé, en 1863, sur le territoire de la commune de Saint-Philbert, près du lac de Grandlieu, et c'est à M. Orioux que revient l'honneur de cette intéressante découverte. La construction de la chaussée de ces différentes voies présente presque uniformément deux couches superposées, l'une de cailloux ronds ou cassés, l'autre de grandes pierres plates : dans quelques endroits, la couche

inférieure est remplacée par un lit épais de gravier. On trouve toujours dans le voisinage des débris de poteries ou d'autres objets d'origine romaine.

3<sup>e</sup> partie : *Moyen âge*. — Cette troisième partie, qui forme à elle seule plus des deux tiers du mémoire, est subdivisée en deux sections intitulées : *Architecture religieuse* et *Architecture civile et militaire*. Fidèle à son mode de classification par époques, l'auteur a partagé en trois catégories les églises qu'il a décrites dans la première section, suivant qu'il a cru devoir les attribuer à la période romane, à la période de transition, ou à la période ogivale du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle. Il est inutile d'insister sur ce qu'a d'arbitraire et de peu exact cette classification de monuments, qui, tous ou presque tous, appartiennent à la fois, par leurs différentes parties, aux trois catégories entre lesquelles on les partage. A la période romane antérieure au XII<sup>e</sup> siècle sont attribuées dix-huit églises, y compris la cathédrale de Nantes, qui, comme chacun sait, a, dans son état actuel, plus de titres à coup sûr pour être classée parmi les monuments les plus remarquables du XV<sup>e</sup> siècle que pour figurer parmi ceux du XI<sup>e</sup>. Cinq églises, dont les principales sont les trois célèbres églises de Clisson, forment le contingent de la période de transition ; quarante-trois enfin représentent les diverses variétés de style de la période ogivale, du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle. De tous ces édifices, dont la plupart d'ailleurs n'ont qu'une importance de statistique, je me contenterai de signaler à votre attention la belle église romane de Saint-Philbert-de-Grandlieu.

L'église de Saint-Philbert a été fondée en 830, et M. Orioux n'hésite pas à attribuer à cette époque reculée la crypte et la dernière travée de la nef voisine du chœur. La description qu'il en donne et l'examen attentif de la planche gravée jointe au texte ne contredisent en rien cette attribution, que, pour ma part, je crois très-vraisemblable. La crypte se compose de deux parties, communiquant l'une avec l'autre par une ouverture rectangulaire ; la première est bâtie en forme de croix latine ; la seconde n'est qu'un long corridor flanqué d'étroites cellules, ou plutôt d'absidioles ; des voûtes en berceau recouvrent le tout. Nulle trace d'ornements, pas même la moulure la plus simple. L'appareil de construction des deux arcades qui servent d'entrée à la crypte est de pierres et de briques, les pierres sur un seul rang alternant avec deux assises ou rangées de briques. Dans la travée de la nef contiguë au chœur se retrouvent

les mêmes caractères d'une haute ancienneté. Les deux étroites fenêtres qui éclairent cette partie de l'église sont en plein cintre, et leurs jambages présentent un appareil de pierres et de briques alternées, absolument semblable à celui des arcades de la crypte. A l'intérieur, enfin, les deux arcades cintrées qui accèdent aux bas côtés sont supportées par des colonnes, dont les chapiteaux, ornés de volutes, ont un aspect antique très-marqué et qu'on ne saurait plus retrouver après la fin du ix<sup>e</sup> siècle. Les deux autres travées de l'église de Saint-Philbert appartiennent au style roman du commencement du xii<sup>e</sup> siècle; le chœur et l'abside ont été reconstruits peu après 1500.

Dans la section consacrée à l'architecture civile et militaire, l'auteur mentionne vingt-six communes qui possèdent encore des châteaux, ou debout ou ruinés, des mottes féodales ou des fortifications en pierre ou en terre. Les plus importants des châteaux décrits sont ceux de Nantes et de Clisson : les autres n'offrent rien qui mérite d'être particulièrement signalé.

Seize planches gravées, donnant des plans d'édifices et de nombreux détails d'architecture, accompagnent le mémoire et éclairent heureusement ce que le texte laisse trop souvent obscur. Il faut le dire, en effet, le principal défaut des descriptions de M. Orioux, c'est de manquer de clarté. Bien des renseignements indispensables et que toute bonne statistique doit contenir en sont aussi absents : c'est ainsi que, dans ses notices sur les églises, l'auteur ne donne jamais les vocables, détail très-nécessaire pourtant et qui ne doit en aucun cas être omis.

Malgré les quelques défauts que j'ai cru de mon devoir d'y relever, le mémoire de M. Orioux n'en reste pas moins un répertoire utile à consulter et un vrai service rendu aux études archéologiques. Dans la courte préface qui précède ce mémoire, l'auteur manifeste, en termes un peu vagues, l'intention de poursuivre pour le reste du département de la Loire-Inférieure ses recherches, bornées jusqu'ici aux arrondissements de Nantes et de Paimbœuf. L'accueil distingué qu'il a reçu de la Société académique de Nantes l'encouragera, j'espère, à continuer et à achever un travail qui aura d'autant plus de valeur qu'il sera plus complet.

JULES MARION,

Membre du Comité.

*Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry,*  
année 1864.

La Société historique et archéologique de Château-Thierry ne compte encore qu'une année d'existence, et la courte brochure que nous avons sous les yeux ne nous entretient que des quatre séances qui ont eu lieu en 1864; elle est remplie à moitié par les procès-verbaux et documents officiels relatifs à la fondation et par les statuts et règlements de la Société nouvelle. « L'étude de l'arrondissement et de tout ce qui s'y rattache forme l'objet des travaux de la Société. » Nous ne savons s'il existe dans l'arrondissement de Château-Thierry assez de monuments archéologiques, littéraires, artistiques et scientifiques pour occuper pendant plusieurs générations une Société de trente ou quarante savants, mais il est certain que le recensement des richesses historiques de la France serait vite achevé, si ce travail immense et complexe se morcelait ainsi partout. On ne peut rien souhaiter davantage.

La Société archéologique de Château-Thierry a tout d'abord exercé utilement sa sollicitude sur un des monuments anciens du pays : il s'agit de la petite église de Bonneil dont certaines parties datent du *xiii<sup>e</sup>* siècle, d'autres du *xvi<sup>e</sup>*, et pour la restauration de laquelle le maire de la localité a promis de prendre les avis de la Société naissante. C'est un premier succès.

Le seul mémoire que nous trouvions ici est une intéressante et diserte étude de M. l'abbé Fourmain, secrétaire, sur la bibliographie historique et archéologique du département.

C'est, en effet, par là qu'il convient logiquement de commencer : il faut réunir et reconnaître tous les travaux qui ont été faits jusqu'à présent sur les parties de l'ancienne Brie et de l'ancien Valois composant aujourd'hui le département de l'Aisne. Le mémoire de M. Fourmain est une série de notices sur la vie et les œuvres des ancêtres naturels de la Société : d'abord Charles de Bovelles, seigneur de Viéville, auteur d'un traité *De differentia vulgarium linguarum* (1513); puis Étienne Forcadel, auteur d'un livre *De origine Valesiorum* (1579); Nicolas Bergeron, auteur du *Valois royal* (1583); Damiens de Templeux, qui fit une carte et une description historique du Valois en 1663; Antoine Muldrac, qui reprit et développa le *Valois royal* de Bergeron; puis dom Claude Carlier, auteur de

*l'Histoire du Valois* (1764). M. l'abbé Fourmain consacre plusieurs pages à cette œuvre considérable et à cet historien, un des premiers qui ait osé admirer l'originalité et la puissance de l'art du moyen âge, à une époque où le gothique était encore tenu dans un souverain dédain.

M. Fourmain cite encore, parmi les livres les plus importants antérieurs à la révolution, le *Pouillé du diocèse de Soissons*, par l'abbé Houllier, ouvrage complet et minutieux, qui sera sans doute d'une grande utilité à M. Souliac, vice-président de la Société de Château-Thierry, pour le travail qu'il annonce sous ce titre : *Aperçu général des monuments archéologiques qui peuvent être étudiés dans l'arrondissement*. Nous attendons ce travail, qui sera comme un indicateur et un résumé préalable de tous les travaux de détail de la Société, et fournira l'esquisse d'un des chapitres les plus importants du *Répertoire archéologique du département de l'Aisne* que nous sollicitons.

GUSTAVE BERTRAND,

Membre du Comité.

---

## RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR DES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

---

### SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

---

*Rapport sur diverses communications de M. l'abbé Tisserand,  
correspondant à Nice.*

Je dois m'accuser tout d'abord d'être bien en retard avec M. l'abbé Tisserand, dont quelques communications remontent à l'année 1862. Mais les envois de ce zélé correspondant sont si fréquents et si volumineux, qu'ils s'accablent au bout d'un peu de temps. Sa plume d'ailleurs court si vite sur le papier et son écriture est si difficile à déchiffrer, qu'il est peut-être permis d'avoir quelque hésitation avant d'entreprendre l'analyse des documents et des renseignements de toute sorte recueillis et annotés par lui.

Cependant il serait malséant d'opposer une injuste froideur à un si grand empressement, et le meilleur moyen de me faire pardonner mes trop longs délais, c'est d'acquitter ma dette en une seule fois et de faire entrer dans un seul rapport les documents manuscrits soumis par M. Tisserand à l'examen du Comité. Quant aux dissertations historiques qui sont l'œuvre même du correspondant et qu'il joint ordinairement à ses envois, elles seront l'objet d'un rapport particulier qui fera suite à celui-ci.

Prises dans leur ensemble, ces communications n'ont qu'un lien commun, c'est de se rapporter toutes ou à peu près toutes au département actuel des Alpes-Maritimes et à l'histoire ecclésiastique de ce département; mais dans le détail elles touchent à une foule de points fort divers. Aussi ai-je dû renoncer au classement par ordre de matières que j'avais d'abord entrepris, et m'arrêter de préférence à l'ordre chronologique, qui, malgré ses lacunes, permet de

suivre assez bien la marche des événements. La plupart de ces pièces n'exigeant pas de longs développements, je me bornerai à un inventaire aussi rapide et aussi clair que possible.

1. La pièce la plus ancienne en date est une charte-notice de 1060, par laquelle Pons, surnommé Arbert, ses enfants, Joffred son frère, la femme de ce Joffred et d'autres personnes dénommées dans l'acte et appartenant probablement à la même famille, donnent à l'église de Sainte-Marie de Gratacamunda (par corruption Grate-moine) divers biens sis au territoire du château de Seranon, au comté de Fréjus. L'énumération de ces biens n'offre d'intérêt qu'en ce qui concerne l'ancienne topographie de ce territoire, à supposer même que les noms de lieux soient bien exactement transcrits. M. Tisserand a tiré cette pièce du fonds des archives de Lérins conservé à la préfecture de Nice.

2. Vient ensuite l'autorisation d'acquérir des biens fonds, concédée à Bertrand, évêque d'Antibes, par Raymond Bérenger, comte de Provence, et datée du mois de janvier 1166. Parmi les témoins figurent un membre de la famille Porcelet et un officier du comte portant le titre de bailli, titre encore rare à cette époque, même dans le Midi; cette copie a été prise sur l'original.

3. La troisième pièce est la confirmation, en 1186, par Guillaume I<sup>er</sup> du nom, évêque d'Antibes, de la confrérie de saint Pierre-de-Grasse, établie par ce même Bertrand, qui figure dans l'acte précédent. L'évêque et le chapitre d'Antibes devront ratifier l'élection des recteurs qui aura été faite par les membres de la confrérie, lesquels ne reconnaîtront point d'autres chefs que l'évêque et ses successeurs. Si la confrérie vient à se dissoudre, les immeubles qu'elle tiendra de l'église d'Antibes reviendront de plein droit à celle-ci. Selon l'abbé Tisserand, cette pièce serait, pour cette partie de la Provence, le plus ancien règlement de confrérie connu; mais elle ne fournit pas de renseignements sur les obligations imposées aux membres de l'association. Conformément à une habitude paléographique qui, dans le Midi, remonte très-haut, la première ligne de la charte originale est occupée par les lettres de l'alphabet, de A à Z.

4. En 1256, le 11 novembre, Raymond de Cagnes donne à

l'hôpital de Saint-Laurent du Var tout ce qu'il possède dans les pâtures de Cagnes haut et bas, sauf le ban, la justice et le droit de prendre les grosses bêtes dans des filets. C'est du moins le sens que je crois pouvoir attribuer aux expressions, *retentis retibus ferarum*. Il donne aussi au même hôpital son huitième sur le port de Cagnes et quelques terres aux environs. Guillaume, bailli de Nice et de Grasse au nom de Charles d'Anjou, comte de Provence, ratifie cette donation et investit le commandeur de l'hôpital en lui tenant le pouce, *in pollice*. Le *signum* ou seing manuel du notaire rédacteur de l'acte était tracé *per picturam magnam in forma animalis* : ce qui semblerait indiquer une miniature ou du moins un dessin enluminé, d'assez grande dimension, représentant un animal. Rien n'est plus varié que les formes bizarres et capricieuses de ces *signa* de notaires tracés à la plume ; nous en avons vu beaucoup et n'en connaissons aucun qui ait été peint.

5. Sous le n° 5 se place un règlement pour la confrérie des Pénitents blancs ou Flagellants de la même ville de Saint-Laurent du Var, règlement rédigé en 1306 par un certain Fouquet, qui, par un singulier rapport avec son célèbre homonyme du XIII<sup>e</sup> siècle, s'intitule « *troubado et commensado en lou couvent das fraires predicadours de Genuo* » (Gênes). Ce règlement, dont M. Tisserand n'a transcrit que les principaux articles, paraît avoir été rajeuni quant au langage, et il est même probable qu'on y a intercalé, postérieurement à 1306, des articles nouveaux ou explicatifs, en ce qui touche soit les pratiques obligatoires d'une dévotion minutieuse, soit les motifs souvent futiles qui pouvaient entraîner l'expulsion des confrères. Considéré dans son esprit, ce même règlement, qui passe pour avoir servi de modèle aux autres confréries du tiers ordre de Saint-Dominique, est très-sévère. Nul ne peut être dispensé de la *discipline* avant l'âge de soixante ans : la chasteté dans l'état de célibat, l'abstinence dans l'état de mariage, l'obéissance envers le prieur et le sous-prieur, l'observation du silence pendant tous les offices, font de ces statuts destinés à des laïques une véritable règle monastique. Les principales obligations des membres sont de venir en aide sur la caisse commune à ceux qui sont pauvres, de pourvoir honorablement à l'enterrement des confrères défunts et de prier pour leurs âmes. Quoique le principe de l'institution soit surtout la mutualité, il est juste de reconnaître qu'en maintes occasions les œuvres

charitables de ces confréries sont sorties du cercle des associés pour se répandre au dehors en établissements utiles, tels que fondations d'hôpitaux et secours donnés à ceux que frappait la justice humaine. De nos jours encore, beaucoup de ces associations ont conservé leur caractère d'institutions de bienfaisance, et c'est par là surtout qu'elles vivent.

6. Les actes que nous classons sous ce numéro ont pour objet de régler le partage de la seigneurie et de la juridiction temporelle à Vienne entre Louis, dauphin, fils de Charles VII, et l'archevêque Jean de Poitiers. Les commissaires du dauphin, parmi lesquels figuraient Aymar de Poitiers, dit Capdorat, maître de l'hôtel, et Mathieu Thomassin, conseiller à la cour souveraine de Grenoble, s'assemblèrent avec les commissaires de l'archevêque à l'hôtellerie de la Coupe, et là firent rédiger en présence de témoins, le 31 octobre 1450, la transaction qui allait devenir le code administratif et judiciaire de la ville de Vienne. Ce qui y domine, c'est l'intention de faire aux deux coseigneurs, en apparence du moins, une part égale dans l'exercice du gouvernement local. Il y aura un juge et au-dessous du juge un *correarius*, magistrat chargé de la police, analogue au corrégidor d'Espagne. L'un et l'autre seront nommés pour un an par le dauphin et par l'archevêque alternativement. Le sceau de la cour commune de Vienne portera d'un côté un dauphin, de l'autre une crosse. Le palais delphinal et le palais archiepiscopal serviront tour à tour de lieu d'audience et de prison. Le procureur fiscal et les deux notaires de la cour seront également nommés par les deux coseigneurs. Le crieur public sera nommé par le juge, mais le *correarius* choisira ses sergents, au nombre de six ou de huit. C'est aussi ce fonctionnaire qui pourra la ville d'un exécuteur des hautes œuvres. L'article qui concerne le bourreau est un des plus développés. « Quoique son office, y est-il dit, soit nécessaire pour le bien de la justice et l'utilité de la chose publique, que les exécutions faites par lui soient la terreur des malfaiteurs et que son œuvre soit méritoire aux yeux de Dieu, cependant, comme sa personne répugne à la nature humaine et que ce serait chose abominable de boire ou de manger avec lui, il sera tenu de porter une marque distinctive, telle qu'une échelle ou quelque figure semblable. Ses gages fixes seront de huit florins par an, et en outre il recevra, pour battre de verges, six gros; pour couper une oreille, un pied ou une main, un florin; pour pendre, deux

florins; pour trancher la tête, pour couper en morceaux, pour noyer, pour brûler, trois florins; sans compter quelques menus profits qui lui seront alloués par le juge, par exemple pour abattre les porcs hors de la ville et pour d'autres soins qui importent à la propreté et à la salubrité de ladite ville. »

Parmi les articles suivants, le plus important est celui qui traite de la supériorité et des appels. Les appels seront portés de la cour commune devant le bailli de Vienne, magistrat représentant le dauphin, seigneur suzerain, et les seconds appels du bailli de Vienne devant la cour suprême à Grenoble. Au moyen de ces deux degrés de juridiction supérieure, le dauphin attirait en définitive à lui seul l'autorité qu'il exerçait par indivis à titre de coseigneur. L'acte de partage était donc au fond un amoindrissement de la juridiction archiépiscopeale. Ce qui le prouve, c'est qu'il est question dans les pièces annexes d'une indemnité à accorder à l'archevêque; mais elles ne nous apprennent pas si cette compensation fut réglée et quel en fut le taux. Quoi qu'il en soit, le contrat fut ratifié par chacune des deux parties le 11 mars et le 1<sup>er</sup> avril de l'année suivante.

Cette organisation était en pleine vigueur au mois d'août 1495, comme on le voit dans une reconnaissance ou déclaration faite à cette date au terrier de Dauphiné par les deux coseigneurs de Vienne, qualifiés de comtes de Vienne. Cette déclaration a pour but de préciser la nature des fonctions remplies par les officiers du dauphin et de l'archevêque aux divers degrés de la hiérarchie, les émoluments auxquels ils ont droit, les libertés de la commune, le payement des lods et ventes, les droits de leyde, les mesures de capacité pour les grains et les boissons, les propriétés des coseigneurs tant dans la ville qu'au dehors, sans pourtant que la valeur de ces droits et de ces propriétés soit énoncée en chiffres. A ce propos, les rédacteurs de l'acte ont soin de faire remarquer qu'il serait nécessaire de délimiter jusqu'où s'étend la juridiction légale des comtes de Vienne, car le défaut d'une délimitation de ce genre est une cause perpétuelle d'empiétements et de conflits de la part des seigneurs voisins.

C'est en compulsant à la préfecture de Nice les liasses du clergé de Grasse, que M. Tisserand y a trouvé la copie des pièces relatives à la ville de Vienne que nous venons d'analyser. Cette copie paraît avoir été prise au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle sur une expédition

originale conservée aux archives de l'archevêché de Vienne et connue sous le nom de *terrier Morelli*. Mais notre correspondant ne sait pas ni comment ni pourquoi ces papiers se trouvaient à Grasse avant 1789. A ces papiers sont joints des extraits qui nous font connaître que, par un arrêt du Conseil en date du 2 novembre 1700, le roi déclara que les offices nouvellement créés à Vienne ne nuiraient en rien aux droits de l'archevêque. L'édit d'avril 1749 ayant fait craindre encore pour la juridiction de ce prélat, il fut décidé que la ville de Vienne ressortirait immédiatement au parlement de Grenoble et que le bailli serait supprimé, mais que cette suppression d'un degré juridictionnel ne porterait point atteinte au pariage qui continua de subsister sur les bases établies par l'acte de 1450.

7. En septième lieu vient dans l'ordre des temps une charte du roi René, datée du 7 mars 1470 (nouveau style), par laquelle ce prince confirme aux dominicains de Grasse le don de quatre quartiers de sel valant six gros, à prendre à Pâques sur la gabelle de Grasse, avec le droit de se servir, pour la restauration de leur couvent, des matériaux d'une tour en ruines située près des remparts de la ville. Selon la supplique des dominicains insérée textuellement dans l'acte royal, cette donation remontait au règne de Charles II; mais il paraît que le couvent n'avait point pris possession de cette tour, puisque, du temps même de René, le seigneur d'Andon avait été autorisé à exploiter cette tour, moyennant un gros de service. Il renonça à cette autorisation dès qu'il eut été informé du droit antérieur que les dominicains faisaient valoir auprès du comte de Provence.

8. Une pièce plus intéressante, émanée aussi du roi René, est celle qui traite du repeuplement de Biot. Ce village, appelé *Bisotus* ou *Busotus* par les anciens titres, était tombé au xv<sup>e</sup> siècle dans l'état le plus misérable à la suite des guerres continuelles qu'avaient à soutenir les princes angevins et de la peste cruelle qui désola les côtes de Provence en 1466. D'après la charte de René, ce lieu, abandonné par ses anciens habitants, était devenu une caverne de brigands et un repaire de pirates. Des Italiens du val d'Oncille dans la rivière de Gênes s'étant associés pour venir s'établir dans ce lieu désert, les propositions de cette compagnie furent acceptées avec empressement par le gouvernement provençal, qui déjà avait accordé

une concession pareille aux nouveaux habitants de la Napoule. Ceux de Biot obtinrent l'exemption des tailles pendant vingt-cinq ans, et les coseigneurs du lieu, qui étaient l'évêque de Grasse et l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, durent se réduire à 10 p. 0/0 du revenu qu'ils en tiraient vingt-cinq ans auparavant. En vertu de cette chartre, la compagnie du val d'Oneille fut mise en possession du territoire, concédé le 30 mars 1471, et elle s'y établit sans obstacle. Grâce à la faveur constante avec laquelle cette colonie fut traitée par les rois de France, devenus comtes de Provence, elle parvint par le commerce à une rapide prospérité, et servit fidèlement sa nouvelle patrie, tout en gardant son langage, son costume et ses mœurs. Actifs et industrieux, les habitants génois de Biot ont su faire de leur territoire un jardin d'oliviers et d'orangers où le sol est couvert de fleurs qui servent à la parfumerie. Ils fabriquent des jarres en terre cuite destinées à contenir l'eau et l'huile, et retirent d'un dépôt volcanique des pierres à feu pour la cuisson du pain et des fourneaux pour l'extraction de la soude.

9. Ce numéro est une sentence arbitrale qui attribue au prévôt et aux chanoines prébendiers de la cathédrale de Vence les dîmes du val de Graulières ou de Thorenc, exclusivement aux prétentions élevées sur ces mêmes dîmes par l'évêque de Vence et par le prieur de Thorenc. Cette sentence, qui est du 22 mai 1471, n'a quelque intérêt que par la précision avec laquelle y sont indiquées les bornes topographiques ou limites servant à déterminer la perception de ces dîmes.

10. Pièce analogue au n° 8. Cette fois il s'agit d'Auribeau, lieu ancien appelé par les Romains *Ad horrea*, et qui, comme la Napoule, Biot et autres lieux voisins de la mer, avait été dépeuplé par la guerre et par la peste. Le 5 juin 1497, Jean-André de Grimaldi, évêque de Grasse, autorisé par le gouverneur de Provence, passe un traité avec les représentants de vingt-neuf familles d'agriculteurs du diocèse d'Albenga, lesquels s'engagent à venir se fixer à Auribeau, à relever l'église paroissiale, à faire bâtir une maison curiale. Ils promettent de prêter hommage à l'évêque, non pas à titre d'évêque de Grasse, mais à titre de prévôt de l'église de Grasse et de seigneur *in solidum*. Par suite, ils devront cuire au four et moudre au moulin dudit seigneur. Les divers services imposés aux

nouveaux habitants sont minutieusement réglés, et les droits seigneuriaux réservés avec une âpreté un peu trop fiscale, comme le montre l'article suivant entre beaucoup d'autres : « *Item* le cas advenant qu'aucun des habitants prenne quelque sanglier mâle ou femelle *ad bersam*<sup>1</sup> *sive toxicum*, sera tenu de bailler audit seigneur prévost la teste avec la peau, et s'il le prend *ad fugam* ou autrement, lui donnera un cartier du devant; si c'est un cerf de quel sexe qu'il soit, estant pris comme dessus, s'il est *ad fugam*, baillera un cartier du derrière, et ce sur peine de cinquante livres<sup>2</sup>. » Voilà un article qui mérite de nous arrêter quelques instants, car il n'est pas sans intérêt pour l'histoire de la chasse, et il nous reporte à des habitudes qui, d'après Pline, auraient existé en Gaule dès la plus haute antiquité<sup>3</sup>. Ce texte, pour l'explication duquel le glossaire de Ducange ne fournit rien de satisfaisant, distingue clairement, selon moi, deux genres de chasse, l'une à l'affût (*ad bersam*), l'autre à courre (*ad fugam*). *Bersa*, qui est resté dans la composition du mot *bersaglieri*, veut dire ici un *berceau* de chasse, c'est-à-dire une loge étroite formée par une palissade que consolide un clayonnage terré. Le chasseur armé se tenait dans cet abri qui pouvait parfaitement résister aux coups de boutoir du sanglier. On sait d'ailleurs combien la chasse à l'affût a toujours été dans les habitudes provençales. Quant à *toxicum*, il est encore plus certain que ce mot signifie flèche empoisonnée, et ce témoignage doit être d'autant plus précieusement recueilli qu'il est plus rare. L'auteur anonyme d'un article inséré dans la *Revue archéologique*<sup>4</sup>, examinant le sens des expressions *formido vallaris* et *medicamentum* du testament d'un chasseur gallo-romain, découvert à Bâle par Kiessling, n'hésite pas à rapprocher ce dernier mot du *medicamentum* de Pline, et il établit l'usage des flèches empoisonnées dans l'Italie, dans le midi de la France et dans l'Espagne, jusque vers le commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, par des exemples empruntés aux historiens et aux naturalistes. Il paraît que cette drogue vénéneuse s'appelait, du moins en Piémont, *herba tora*, et était extraite

<sup>1</sup> La copie envoyée par M. Tisserand porte *baisam* et en interligne *belsam*, la vraie leçon doit être *bersam*.

<sup>2</sup> Il y a encore quelques sangliers dans l'Esterel, mais les cerfs en ont disparu depuis longtemps.

<sup>3</sup> *Limeum herba* appellatur a Gallis qua sagittas in venatu tingunt medicamento quod venenum cervarium vocant. (*Histoire naturelle*, lib. XXVII, c. LXXVI.)

<sup>4</sup> Nouvelle série, X<sup>e</sup> vol. p. 121 et suivantes.

d'une espèce de renoncule dite thora. Le grec *τοξικόν* signifierait donc, à proprement parler, la drogue de l'archer, de même que *βελενίον*, de *βελος*, d'où *venenum* et *veleno*. M. Tisserand assure, à ce propos, que l'on se sert encore du poison dans les chasses de l'Estrel. Mais ni lui ni l'auteur de l'article précité ne nous disent comment la drogue pouvait aider à livrer l'animal au chasseur sans communiquer à sa chair des propriétés malfaisantes.

Je reviens à l'acte dont une clause a motivé cette digression, et j'ajouterai qu'en compensation des conditions assez dures imposées aux émigrants le seigneur leur accordait l'autorisation de s'assembler au moins une fois l'an, et plus souvent s'il était nécessaire, avec la permission de son bailli, pour traiter en conseil des affaires de la communauté; il leur reconnaissait même un droit de juridiction municipale sur les délits commis dans les limites du territoire, à condition que l'amende serait partagée par moitié entre le seigneur et la personne lésée. En somme, cette charte, rédigée à Auribeau même, «proche le château du Moulin et près de l'église Notre-Dame, à présent découverte et en partie abattue,» est beaucoup moins libérale que celle qui avait été accordée aux nouveaux habitants de Biot dans des circonstances à peu près semblables.

11. Nous donnerons le n° 11 à une pièce qui n'est pas datée, mais que M. l'abbé Tisserand rapporte aux dernières années du xv<sup>e</sup> siècle, époque où Antoine de Villeneuve, second du nom, était seigneur de Tourrettes-Vence. Cette petite dynastie des seigneurs de Tourrettes, dont les derniers s'appelèrent un peu ambitieusement David, Annibal, Scipion et César, reconnaissait pour chef un bâtard, Guichard, dit *le bâtard de Vence*. Grâce à sa valeur et à son esprit de conduite, Guichard avait obtenu, en 1378, le fief que son père naturel, Paul de Villeneuve, mort sans enfants légitimes, avait laissé vacant. Le document qui nous occupe est la copie du règlement de justice promulgué chaque année par la cour du *magnifique* seigneur de Tourrettes à l'usage des habitants de cette seigneurie, et qui devait les maintenir dans les bonnes mœurs et l'obéissance. Il est interdit de blasphémer Dieu, la Vierge sa mère, les saints et les saintes, sous peine, pour la première fois, de payer 40 florins ou d'être mis au poteau pendant trois heures; pour la seconde fois, d'avoir la langue percée; pour la troisième fois, d'être fustigé et banni, conformément à l'ordonnance de la cour souveraine de Pro-

vence. Il est défendu à qui que ce soit de jouer aux cartes (*ad quartas seu paginas*), aux dés et à toute espèce de jeux de hasard, sous peine de confiscation des enjeux et de 25 livres d'amende. Aucune personne qui demeure en service chez un maître et est à ses gages pour un temps fixé ne doit décamper ni quitter son maître avant le terme convenu, à moins de raison et excuse légitime, sous peine de payer 25 livres, de perdre son salaire et de tenir compte au maître des dommages et intérêts. Les autres délits que ce règlement a pour objet de réprimer rentrent mieux dans le droit pénal ordinaire; ils sont toujours punis par des amendes plus ou moins fortes au profit du seigneur.

12. A propos de ce numéro, nous n'avons guère qu'à répéter ce que nous avons dit au n° 9. Il s'agit encore dans cette pièce d'une division de dîmes, à Graulhières et à Coursegoules, entre divers chanoines prébendiers du chapitre de Vence. Cette fois, au lieu d'une sentence arbitrale, c'est une transaction directe réglée à l'amiable par les procureurs des parties en présence de l'official de Vence, représentant l'évêque, qui était alors le cardinal Alexandre Farnèse, depuis pape sous le nom de Paul III. Cet acte, daté du 8 novembre 1508, renferme la délimitation topographique, faite à dire d'experts et transcrite en langue provençale, du partage des dîmes sur les deux territoires.

13. Les documents compris sous cet article nous font pénétrer, pour ainsi dire, dans le vif des mœurs ecclésiastiques au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle. On sait qu'à l'origine les chapitres avaient été institués par les évêques dans leur diocèse et sous leur juridiction immédiate. Mais peu à peu l'abus des privilèges et des exemptions et la faiblesse des évêques amenèrent un antagonisme permanent et des luttes interminables entre le chef et les membres. « L'histoire juridictionnelle de l'Église avant 1789, dit M. l'abbé Tisserand, n'offre qu'une suite de querelles entre le clergé inférieur ou secondaire et les chanoines, entre les chanoines et leurs prévôts, entre les chapitres et l'officialité diocésaine, entre ces mêmes chapitres et leurs évêques; » et il rappelle, à titre d'exemple, l'histoire du chapitre de Nice, qui finit par se rendre presque indépendant de son évêque. Mais, dès que les chanoines se furent soustraits à cette autorité, ils s'astreignirent difficilement à la vie commune dont la

règle de saint Augustin leur faisait un devoir. On les vit dans les temps de relâchement se prendre de querelle et se poursuivre l'épée nue dans leur maison conventuelle. Ce qu'il y avait de plus scandaleux, c'est que ces rixes avaient presque toujours pour motifs des disputes causées par l'amour immodéré de la bonne chère, *propter cibaria et potationem*. Les choses en vinrent au point que le prévôt du chapitre demanda et obtint à Rome, en 1462, que les chanoines fussent autorisés à vivre désormais chacun à part, mais sous la condition qu'ils seraient pointés et mis à l'amende toutes les fois qu'ils ne se rendraient pas exactement aux offices.

Les mêmes désordres se reproduisirent parmi les prêtres vivant conventuellement dans la chapelle de Saint-Barthélemy, fondée en 1489 au château de Nice par l'évêque Barthélemy Chuëti. Ce prélat, plein de zèle et de sévérité, avait voulu que les chapelains résidassent continuellement dans leur maison, qu'ils ne mangeassent et ne dormissent jamais au dehors à moins d'un motif légitime et impérieux, qu'ils ne s'absentassent qu'une fois l'an et pour un mois seulement; qu'aucun laïque ne soupât et ne passât la nuit dans la maison, qu'aucune femme suspecte n'y entrât, qu'aucun chapelain n'eût avec lui ni commensaux ni écoliers, fussent-ils ses parents. Il s'était même tout exprès rendu à Rome pour faire approuver par le pape l'érection de cette chapelle, à laquelle il avait assuré par son testament des revenus suffisants. Ce nouvel essai de vie en commun ne réussit pas mieux. Trente ans à peine après la fondation, en l'année 1519, les chapelains de Saint-Barthélemy, qui pourtant n'étaient que six, ne pouvaient plus vivre ensemble, et ils obtenaient de Léon X un bref qui permettait, sauf information préalable, de modifier l'état de choses institué par l'évêque Barthélemy. C'est cette information, tirée du manuscrit de Scalier aux archives communales de Nice, que M. Tisserand a transmise au ministère avec les pièces à l'appui. On y voit, par la déposition de plusieurs témoins, que là aussi les chapelains, à propos des repas, *propter refectioem*, en venaient aux gros mots et très-souvent *ad rixas et ad arma*, et que sans l'intervention des assistants le sang aurait coulé. C'est pourquoi le commissaire apostolique, après avoir recueilli les dires des témoins, se fondant sur ce que la communauté engendre la discorde, et sur ce que parmi ces chapelains, tous égaux, il n'y a point de supérieur qui impose l'obéissance à table, comme cela a lieu dans les autres collèges et monastères, annule en partie les

dispositions du fondateur et autorise les chapelains à vivre désormais à part, tout en leur imposant la régularité dont les chanoines du chapitre donnaient l'exemple depuis la réforme de 1462. Ce document est assez curieux et mériterait, selon moi, d'être inséré *in extenso* dans la *Revue des Sociétés savantes*.

14. Nous sommes au mois d'août 1525. François I<sup>er</sup> est prisonnier à Madrid. La régente, Louise de Savoie, s'est transportée à Lyon pour veiller de plus près à la défense des frontières méridionales. Dans la crainte de voir les Espagnols pénétrer en Provence, toutes les villes du Var ont reçu l'ordre de relever ou de réparer leurs fortifications. Au milieu de ces circonstances critiques, le prieur de Saint-Gilles, gouverneur de Grasse, a fait occuper le couvent des augustins de cette ville pour pourvoir aux exigences du service militaire, mais en autorisant les religieux à prendre momentanément possession de l'église de Saint-Honorat, où depuis quelque temps l'office divin n'était plus célébré. Les moines de Lérins, de qui dépendait le prieuré de Saint-Honorat, s'émeuvent d'une pareille intrusion, et à force d'instances ils obtiennent de la régente la révocation de la mesure prise par le gouverneur dans l'intérêt public. Tel est l'objet des deux lettres extraites par M. Tisserand des anciennes archives de Lérins, et qui font assez peu d'honneur au patriotisme des moines de la célèbre abbaye.

15. La pièce que nous rangeons sous ce numéro est une des plus intéressantes entre toutes celles qu'a envoyées notre zélé correspondant. Il l'a tirée des archives de la préfecture des Alpes-Maritimes, fonds du clergé de Vence, n° 529. Elle contribue à nous montrer les progrès que, dans la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, la Réforme avait faits parmi les membres du haut clergé, comme le prouvent d'ailleurs les exemples si connus du cardinal Odet de Châtillon et de l'évêque de Nevers, Jacques Spifame. Ici il s'agit de Louis de Grimaldi de Bueil, issu d'une famille très en faveur à la cour de Savoie, lequel fut élu évêque de Vence en 1560. Après avoir assisté par l'ordre du roi au colloque de Poissy et à la clôture du concile de Trente comme défenseur des intérêts catholiques, il ne tarda pas à se laisser gagner aux nouvelles opinions religieuses, à l'imitation de Raimbaud de Simiane, évêque d'Apt, et son prédécesseur sur le siège de Vence. Du moins, lorsque Louis de Bueil se

rendit une première fois à Rome comme ambassadeur du duc de Savoie, son orthodoxie parut si suspecte au rigide Pie V, que ce pontife refusa de l'admettre en sa présence avant qu'il eût fourni des preuves de son innocence. L'évêque, protégé par son caractère d'ambassadeur, put quitter Rome sans avoir obéi à cette première sommation. Mais une procédure en règle fut instruite contre lui devant le tribunal du Saint-Office, et la sentence de déclaration d'hérésie porte qu'il ne croyait plus depuis plusieurs années à la présence réelle dans l'Eucharistie; qu'il n'admettait que deux sacrements, le Baptême et la Cène; qu'il rejetait le purgatoire, le culte des saints, les vœux religieux; qu'enfin il professait toutes les hérésies de Luther et de Calvin. Au mois d'avril 1574, de Bucil se reconnut coupable; il offrit d'abjurer et abjura en effet entre les mains du nouveau pape Grégoire XIII; et, en se soumettant à diverses pénitences ecclésiastiques, il fut absous et même rétabli dans ses dignités et fonctions. Néanmoins il se démit peu après de son évêché de Vence, dont il avait en grande partie aliéné le temporel, et il se retira à Nice, son séjour habituel, où il mourut en 1608, comblé de biens et d'honneurs par le duc de Savoie. L'acte d'abjuration de ce prélat, sur le compte duquel les auteurs du *Gallia christiana* s'expriment avec une réserve prudente, est très-probablement inédit<sup>1</sup>, et il nous paraît aussi tout à fait digne de trouver place dans la *Revue des Sociétés savantes*.

16. Cet article est l'analyse, plutôt que le texte même, de la déposition faite à Aix, le 22 septembre 1642, par Pierre Michelis, sergent royal de Cannes, qui avait été chargé de signifier un arrêt de condamnation à Gaspard de Villeneuve, baron de Tourrettes et de la Napoule. Les fermiers de ce gentilhomme ayant laissé dévaster par leurs troupeaux des terres qui appartenaient à l'abbaye de Lérins, l'économe du monastère demanda en justice réparation

<sup>1</sup> Du moins M. Tisserand, dans son *Histoire de Vence*, ne parle pas des opinions hérétiques de ce prélat, probablement parce qu'il ne connaissait pas alors la pièce en question. Il se borne à dire dans cet ouvrage (p. 133) : « Soit que Louis de Bucil voulût se concilier l'esprit du baron de Vence (un des chefs protestants en Provence), soit qu'il crût le pouvoir temporel peu en rapport avec le sacerdoce, soit qu'enfin il voulût profiter de la liberté donnée par le roi aux évêques de vendre leur temporel, il se mit à négocier de son chef tous les fiefs et tous les bénéfices qui appartenaient à son siège, quoiqu'ils fussent à titre perpétuel et inaliénable. »

du dommage et gagna son procès. Quand le sergent royal se présenta avec quatre témoins aux portes du manoir féodal de Tourrettes-Fayence pour donner copie du jugement, le frère et le beau-frère du baron sortirent l'épée nue, accablèrent d'injures et de coups le sergent et les aides de justice, qui eurent beaucoup de peine à s'échapper, poursuivis et blessés par tous les valets du château. On voit par ce trait de mœurs que les habitudes de rébellion envers la justice, si fréquentes au moyen âge parmi les gentilshommes, ne craignaient pas de se manifester encore, même sous la sévère administration de Richelieu.

17. Le fragment auquel nous attribuons ce numéro ne serait pas dépourvu d'intérêt s'il nous donnait des renseignements plus complets. Il s'agit du retard que le chapitre de Vence mit à célébrer les obsèques de son évêque Antoine Godeau. M. Tisserand, dans son *Histoire de Vence*, dit que Godeau mourut d'apoplexie le jour de Pâques 28 mars, et fut enterré le 3 avril de l'année 1672, ce qui n'est point exact, puisque cette année-là Pâques tomba le 17 avril. Le dictionnaire de Moréri admet bien le 17 avril comme étant le jour où l'évêque fut frappé d'apoplexie, mais il ne le fait mourir que le 21. Il vaut mieux s'arrêter au témoignage des auteurs du *Gallia christiana*, qui devaient savoir parfaitement le jour où était mort l'ami des frères Sainte-Marthe, et qui n'hésitent pas à dire que Godeau expira le jour même où il fut frappé, c'est-à-dire le 17 avril. Or, le 22 avril au soir, le corps du prélat était encore exposé, sans qu'on eût pu s'entendre pour fixer le jour de l'enterrement. La pièce suivante nous fait connaître le motif mis en avant par les chanoines de Vence pour justifier leurs délais : « L'an 1672, 22 avril, le chapitre assemblé, il a été exposé que cejourd'hui, à 6 heures du soir, M. Philippe Suche, notaire, a signifié sommation à l'économé dudit chapitre de donner sépulture au corps du feu seigneur évêque de Vence, sur la requête de messire Denis Mussart, prêtre, de maître Pierre Pagan, avocat, et de J. Charles. Les membres dudit chapitre ont répondu que, sans s'arrêter aux faussetés et impertinences avancées dans ladite sommation, ils s'étaient rendus à l'évêché pour prendre le corps dudit seigneur évêque, mais qu'ayant eu connaissance que les domestiques du feu seigneur évêque, poussés par une avarice insatiable et condamnable, lui avaient mis une crosse de bois peint, une croix pectorale d'argent, qu'ils ont achetée d'une femme

de cette ville, du poids de 21 onces, et une bague de laiton avec une pierre verte de la valeur de 3 sols, et une mitre tout usée et indécente, au lieu de lui donner sa crosse d'argent, sa croix d'or, son anneau d'or, et une mitre honnête et décente, dont il avait coutume de se servir lorsqu'il faisait l'office divin pontificalement, ils auraient envoyé le prêtre bénéficiaire Jean Cairon pour donner l'ordre de mettre le corps dans un état différent, et avec ses habits pontificaux accoutumés, et suivant qu'il est prescrit par les saints canons, et qu'alors ils l'iraient prendre avec tous les honneurs requis, et que, loin de satisfaire à cette demande, ils nous firent réponse que nous fassions comme nous pourrions. . . . » Là s'arrête brusquement, dans le registre des délibérations du chapitre, le texte du procès-verbal, sans qu'il soit fait mention de la décision qui intervint ce jour-là, ni de la date précise des obsèques.

Mais, pour peu qu'on étudie l'histoire de l'épiscopat de Godeau, il est facile de voir que sous cette question de convenance et d'étiquette se dissimulaient de vieilles rancunes contre le défunt. L'ancien *nain de Julie*, d'humeur un peu mondaine en sa jeunesse, était devenu un prélat grave, savant et fort appliqué aux devoirs de son état. D'abord évêque de Grasse, il avait voulu réunir à cet évêché celui de Vence, les deux diocèses étant tous deux fort exigus et de petit revenu. Mais l'annexion projetée avait fort mécontenté le chapitre de Vence, qui prétendait qu'elle ne serait profitable qu'à Grasse. Pour couper court aux réclamations et montrer qu'il n'agissait pas en cela par ambition personnelle, Godeau s'était démis de l'évêché de Grasse en 1653, et s'était contenté de celui de Vence. Lorsqu'en 1666 il érigea une collégiale à Saint-Paul du Var et provoqua en faveur de cet établissement les libéralités de ses diocésains, les chanoines réclamèrent encore, déclarant qu'ils n'auraient plus assez pour vivre, et ils refusèrent pendant longtemps d'assister à l'office canonial. Enfin, par son testament, Godeau avait recommandé qu'il n'y eût aucune pompe à ses obsèques, et il avait même ordonné qu'avec le prix de sa crosse épiscopale (la fameuse crosse d'argent du procès-verbal), et en y ajoutant 150 livres, on fit des bourdons pour les chantres. On peut donc penser qu'en prenant les arrangements simples ou même mesquins dont se plaignait le chapitre, les domestiques de l'évêque avaient cru se conformer à ses dernières volontés.

18. Je ne parlerai que pour mémoire de l'exorde d'un sermon

prononcé à Grasse, pour l'approche de la fête de Noël, en l'année 1700. M. Tisserand n'indique pas le nom du prédicateur, et l'on n'a guère le désir de connaître le nom de cet orateur, d'après le spécimen qui nous est donné de son éloquence. Il est difficile, en effet, d'accumuler dans un petit nombre de phrases une plus grande quantité de métaphores et d'expressions de mauvais goût. Le prophète Isaïe, qui a annoncé la venue du Sauveur, est comparé « à un *directeur* et à un *architecte* qui doit servir à former un *arc triomphant* au devant du *logis* dans lequel doit *loger* le monarque si souhaité de toutes les nations. » Puis l'architecte devient un *maréchal de logis* et un *noble fourrier*; mais on n'aura pas besoin de *louer des meubles*, car la Vierge Marie, qui est la première *hôtesse où Notre-Seigneur a logé*, recommande la modestie et l'humilité, etc.

Je termine ici cet inventaire des documents communiqués par notre honorable correspondant, réservant pour un autre rapport l'examen de ses dissertations manuscrites et des opinions souvent contestables qui y sont exprimées. Sauf les pièces auxquelles j'ai donné les n<sup>os</sup> 13 et 15, et qui pourraient être imprimées dans la *Revue*, toutes les autres me paraissent rentrer dans la catégorie des documents dont nous avons l'habitude de proposer le dépôt aux archives du Comité. J'ai cherché du moins à en extraire les passages les plus intéressants, au risque d'étendre démesurément ce rapport et de soumettre votre patience à une trop longue épreuve. Mais j'ai cru ne pouvoir faire moins pour prouver à M. l'abbé Tisserand le cas que nous faisons de sa bonne volonté et de son zèle infatigable.

HUILLARD-BRÉHOLLES,

Membre du Comité.

## BIBLIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE.

### PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

*Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. — Bulletin,*  
t. XVIII, 1865, in-8°.

Compte rendu des travaux de l'année 1863, par M. de La Prairie, président. 9 pages.

Note sur la découverte d'une portion de voie romaine, par M. Laurendeau. 6 pages.

Répertoire archéologique du canton de Vailly, par M. Stanislas Prioux. 35 pages.

Notice sur l'église de Nizy-le-Comte, par M. l'abbé Poquet. 8 pages.

L'Excursion archéologique de 1864, par M. l'abbé Pêcheur. 23 pages.

Recherches historiques sur l'instruction primaire dans le Soissonnais, par M. Choron. 73 pages.

Note sur un sceau; — sur des monnaies; — sur le fait de l'introduction de Génovéfains à Saint-Léger, par M. Prioux. 7 pages.

Notice sur Cerny en Laonnais, par M. l'abbé Poquet. 8 pages.

Documents sur divers sujets intéressant la ville de Soissons et ses environs, par M. Suin. 8 pages.

Observations sur l'étymologie du mot *Pont-Auger*, par M. l'abbé Clouet. 5 pages.

Note sur l'obit de Jérôme Hennequin, évêque de Soissons, par M. Suin. 4 pages.

Note sur une fouille faite à Soissons, par M. Laurendeau. 3 pages.

Note sur le sol de Soissons, par M. de La Prairie. 3 pages.

Rapport sur des fouilles faites à Soissons, par M. Laurendeau. 4 pages.

Document concernant Sain-Jean-des-Vignes, fourni par M. Stanislas Prioux. 4 pages.

Renseignements sur la famille d'Estrées, donnés par M. Suin. 6 pages.

Renseignements sur Savereux, par M. Suin. 2 pages.

Autres renseignements sur le même sujet, par M. Prioux. 11 pages.

Rapport sur des tombes découvertes à Cerseuil, par M. Prioux. 4 pages.

*Société académique du département de l'Aube. — Notice sur les collections dont se compose le musée de Troyes, fondé et dirigé par la Société.*  
Troyes, 1864, in-12.

Introduction, par M. Julien Gréau.

Chapitre I<sup>r</sup>. Peinture, par M. Jules Schitz.

Chapitre II. Sculpture, par M. Aug. Truelle.

Chapitre III. Archéologie, par M. l'abbé Coffinet.

Chapitre IV. Médailles, par M. l'abbé Coffinet.

Chapitre V. Objets ethnographiques, par M. Jules Ray.

Chapitre VI. Zoologie, par M. Jules Ray.

Chapitre VII. Botanique, par M. l'abbé Cornet.

Chapitre VIII. Minéralogie et géologie, par M. Clément-Mullet.

Chapitre IX. Paléontologie, par M. Jules Ray.

Chapitre X. Conservatoire industriel, par M. Jules Ray.

---

*Société des antiquaires de Normandie, à Caen. — Bulletin, 6<sup>e</sup> année, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestre, juillet à décembre 1865. Paris, Caen et Rouen, 1866, in-8<sup>o</sup>.*

Sur la nécessité de publier un recueil des historiens de la Normandie, discours prononcé à la séance publique par M. Chéruef, directeur. 18 pages.

Histoire de la Société pendant l'année académique 1864-1865, par M. A. Charma. 17 pages.

Une monstre de 1454, par M. Constant d'Yanville. 24 pages.

L'index des écrivains et la table des faits remarquables mentionnés dans le manuscrit du P. Martin, intitulé *Athenæ Normannorum veteres ac recentes*, par M. A. Charma. 26 pages.

Le monastère de Maudune, abbaye mérovingienne retrouvée, par M. Ed. Le Héricher. 8 pages.

Sur les silex de Pressigny-le-Grand; — sur une fabrication frauduleuse d'ustensiles de pierre; — sur la formule *sub ascia dedicare*. En tout, 6 pages.

---

*Société française d'archéologie, à Paris et à Caen. — Bulletin monumental, ou collection de mémoires et de renseignements sur la statistique monumentale de la France, 4<sup>e</sup> série, t. I<sup>er</sup> (XXXI<sup>e</sup> de la collection). Paris, Caen et Rouen, 1865.*

Rapport verbal fait à la Société française d'archéologie dans sa séance du 30 novembre 1864, par M. de Caumont. 36 pages.

Excursion archéologique dans l'arrondissement de Louviers, par M. Renault. 24 pages.

Rapport sur les opérations archéologiques dans la Seine-Inférieure, pendant l'année 1864, par M. l'abbé Cochet. 32 pages.

Notes sur une mitre et une crosse, conservées dans le trésor de l'église de Saint-Lizier (Ariège), par M. Siadou. 3 pages.

Les portes de l'église de Palalda (Pyrénées-Orientales), par M. Quoy.  
Les cabanes de Belle-Isle-en-Terre.

Le château de Tonquédec.

Les serviettes de Louis XIV, à Lannion, par M. A. du Chatellier. 3 pages.

L'abbaye de Bernay, par M. G. Bouet. 5 pages.

Chronique archéologique.

*Uxellodunum* : aspect tout nouveau de cette question, par M. A. Sarrette. 22 pages.

Excursion archéologique dans le pays de Comminges, par M. Anthyme Saint-Paul. 17 pages.

Commentaire sur une inscription trouvée à Lausanne, par M. Berbrugger. 6 pages.

Rapport sur les nouvelles acquisitions du musée épigraphique de Lyon, par M. P. de Chizy. 6 pages.

Le bourg de Beuvron (Calvados), par M. A. Pannier. 4 pages.

Exploration du sol antique de Jublains (Mayenne), par M. H. Barbe. 5 pages.

Goffret de l'ancienne collégiale de Montain, par M. Le Cordier. 2 pages.

Bornes militaires conservées sur place en Alsace, par M. de Caumont. 3 pages.

Continuation du déblaiement et de la restauration des châteaux d'Alsace, par M. de Caumont. 2 pages, avec 1 planche.

Chronique archéologique.

Esquisses des monuments romains de Fréjus, par M. Victor Petit (suite). 40 pages.

Note sur les découvertes faites dans l'église de Saint-Pierre de Lisieux, par M. Pannier. 12 pages.

Chronique archéologique.

L'ancien hôpital d'Aubrac, en Rouergue (le Petit-Saint-Bernard de France), par M. Victor Advielle. 9 pages.

Essai sur les buttes de Bignon et autres vestiges analogues qu'on rencontre dans le département de la Mayenne, adressé à M. de Caumont par M. J. A. Lefizelier. 5 pages.

Description de la tour de Houdan, par M. A. de Dion. 6 pages.

Chronique archéologique.

Analyse architecturale de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen, par M. Bouet (2 articles). 107 pages.

Lettre à M. de Caumont sur quelques antiquités du Berry, par M. de Cougny. 22 pages.

Chronique archéologique.

Étude d'un ancien sarcophage de Marseille, par M. Ferdinand Piper. 27 pages.

Les dolmens du Larzac, par M. le comte de Sambacy-Luzençon. 9 pages.

Romont. Notes de voyage, par M. A. de Dion. 4 pages.

Lettre à M. de Caumont sur une excursion en Sarladais et en Quercy, par M. Jules de Verneilh. 8 pages.

Note sur quelques monuments des environs de Montbrison, par M. Vincent Durand. 6 pages.

Note adressée à M. de Caumont sur une chapelle de cimetière autrefois église paroissiale de Salechau, vallée de Barousse (Hautes-Pyrénées), par M. le baron Louis d'Agos. 7 pages.

Inscriptions et reliques trouvées dans la boule du clocher de Saint-Pierre de Limoges, par M. l'abbé Arbellot. 8 pages.

L'église de Mouteilles (Calvados), par M. Pannier. 2 pages.

Enceinte de Recey-sur-Ource (Côte-d'Or), par M. Petitot-Bellavène. 6 pages.

Sépultures antiques et dans des vases de terre cuite, par M. le baron Henri Aucapitaine. 3 pages.

Chronique archéologique.

Rapport verbal fait en août et octobre 1865 à la Société française d'archéologie, par M. de Caumont. 56 pages.

Chronique archéologique.

Lettre à M. de Caumont sur une excursion en Périgord et en Quercy, par M. Jules de Verneilh. 16 pages.

Les tombes de l'abbaye de Fervagues, par M. Ch. Gomart. 10 pages.

*La Bonne Mort*, peinture murale de l'église de Péronne, par M. Ch. Gomart. 3 pages.

L'archéologie à l'exposition toulousaine de 1865, par M. le baron de Rivières. 11 pages.

L'émail de Geoffroy ou de Henri Plantagenet au musée du Mans. Réponse à la dissertation de M. Hucher sur cet émail, par M. Jules Labarte. 14 pages.

Promenades archéologiques dans l'Aveyron, par M. le baron de Rivières. 2 pages.

Constructions romaines au Gros-Theil (Eure) et monuments du Houlbec, par M. Pannier. 4 pages.

Chronique archéologique.

*Société académique de Maine-et-Loire, à Angers. — Mémoires,*  
t. XVII, 1865, in-8°.

Monographie des abbayes royales de Saint-Florent, en Anjou, par M. Armand Parrot. 150 pages.

De l'instruction obligatoire et gratuite, par M. Er. Mourin. 26 pages.

L'homme, 5<sup>e</sup> étude : l'intelligence, par M. le docteur T. Ridard. 13 pages.

Histoire de l'École épiscopale et de l'Université d'Angers, au moyen âge, par M. Armand Parrot. 4 pages.

Un ancien peuple de la Gaule centrale, par M. A. Boreau. 7 pages.

Poésies, par M. le docteur T. Ridard.

---

*Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle. — Mémoires, 1865, in-8°.*

Robert II de La Marck, pensionnaire de la cité de Metz, par M. E. de Bouteiller. 149 pages.

Recherches sur la cathédrale carlovingienne de Metz, par M. Emm. Michel. 10 pages.

Frauenberg, par M. J. Thilloz. 46 pages.

Seconde notice sur l'anneau de saint Arnould, évêque de Metz, défense de la première, par M. l'abbé Chaussier. 14 pages.

Notice sur Larry-lez-Metz, par M. E. de Bouteiller. 38 pages.

Notice sur une charte de 1458, concernant Thionville, par M. Gaston de Faultrier. 8 pages.

Notice sur des fouilles exécutées dans les rues des Prisons-Militaires, du Tour-du-Clôître, des Piqués, Mazelle et de Saint-Charles, par M. Lorrain. 17 pages.

---

*Société littéraire de Lyon. — Mémoires, 2<sup>e</sup> série, t. I, 1<sup>re</sup> partie, 1865.*  
Lyon, 1866<sup>1</sup>, in-8°.

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année académique 1863-1864, par M. le docteur Socquet, président. 26 pages.

Le domaine ordinaire de Lyonnais au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, ou notice analytique des comptes domaniaux pendant les années 1523 à 1526, par M. P. de Valons. 32 pages.

Archéologie romaine, par M. Paul Saint-Olive. 8 pages.

<sup>1</sup> Ce volume a déjà été publié en partie avec les dates de « 1865; Lyon, 1865 ». Voir plus haut, p. 381.

Notice sur Hippolyte d'Este, cardinal archevêque de Lyon, par M. A. Péricaud l'aîné. 28 pages.

Recherches historiques et philologiques sur les girouettes chez les anciens et les modernes, par M. C. Émile Perret de La Menue. 29 pages.

La bataille de Métrieux, épisode de la guerre de religion dans le Lyonnais, par M. A. Vachez. 9 pages.

Recherches sur l'enseignement public du droit à Lyon, par M. Brouchoud. 20 pages.

Marsollier des Vivetières, auteur dramatique, lettres inédites, par M. C. Émile Perret de La Menue. 14 pages.

*La Naumachie lyonnaise*, poème, par M. Jules Rambaud. 18 pages.

*Les Soucis de Charlemagne*, poésie, par M. Aimé Vingtrinier. 2 pages.

---

*Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans.* — *Bulletin*, 2<sup>e</sup> série, t. X (XVIII<sup>e</sup> de la collection), 1865-1866, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestre de 1865.

Impressions photographiques sur l'Angleterre, par M. de Capella. 40 pages.

Mamers et Saint-Mammès, par M. Chardon. 22 pages.

Analyse de quelques titres inédits concernant les possessions de l'abbaye de la Trappe aux environs de Ballon, par M. de l'Estang. 13 pages.

Archéologie percheronne, par M. Jousset. 6 pages.

Simple réflexions sur le mérite, la vertu, la sainteté, par M. Boisseau. 3 pages.

Quelques vers trouvés dans les archives de la mairie de Brûlon, par M. l'abbé Davoust. 2 pages.

Deuxième notice sur des médailles romaines trouvées dans le département de la Sarthe, par M. Davoust, curé doyen de Brûlon. 8 pages.

---

*Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.* — *Mémoires et documents*, t. IX.

Mélanges : les moines de la Bazoche; les abbayes de la jeunesse; le tir du papegai et les compagnies de l'arc, de l'arbalète, de la coulevrine et de l'arquebuse, en Savoie et dans les pays anciennement soumis aux princes de la maison de Savoie deçà les monts, par M. Perrin André (suite et fin). 213 pages.

Bulletin bibliographique de la Savoie, 9<sup>e</sup> année (1864), recueilli par M. François Rabut. 36 pages.

Adrianeo. Récit des cérémonies, tournois et autres réjouissances qui ont eu lieu à Ivree à l'occasion du baptême du prince Adrien de Savoie (1522), manuscrit inédit publié avec introduction et notes par M. Auguste Dufour. 189 pages.

---

*Société des antiquaires de Picardie, à Amiens. — Bulletin*, année 1865, n<sup>os</sup> 3 et 4. Amiens, 1865, in-8°.

Notice sur une inscription du xi<sup>e</sup> siècle, provenant de l'abbaye de Corbie, par M. J. Corblet. 16 pages.

Recherches sur la maison où naquit Du Gange. Documents nouveaux, par M. A. Dubois. — Note de M. Dufour. 8 pages.

Rapport sur une trouvaille de monnaies à Glizy, par M. Bazot. 16 pages.

Notice sur la vie de saint Angilbert, septième abbé de Saint-Riquier, d'après une chronique du monastère, par M. l'abbé Hénocque. 36 pages.

---

*Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt (Vaucluse): — Annales*, 2<sup>e</sup> année, 1864-1865, 1<sup>er</sup> fascicule.

Du caractère des Provençaux, par M. V. de Baumefort. 43 pages.

Études historiques sur les institutions charitables de la ville d'Apt, par M. Carbonnel. 22 pages.

L'amour de la patrie, par M. l'abbé Payen. 13 pages.

Rapides recherches sur les noms de famille, par M. Valère-Martin. 8 pages.

---

*Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers. — Bulletin*, année 1865, in-8°, avec 1 planche.

Inventaire de quelques chartes concernant l'histoire de l'abbaye de Fontevraud au commencement du xii<sup>e</sup> siècle, par M. Paul de Fleury. 4 pages.

Notice généalogique sur la famille du Plessis-Richelieu, par M. Martineau. 95 pages.

Note sur un procédé d'enlèvement des mosaïques, par M. de Longuemar. 2 pages.

Note sur la question de l'*ascia*, par M. A. Ménard. 3 pages.

Renseignements sur Bertrand Ogeron de La Bouère, réformateur des flibustiers de Saint-Domingue (1664-1675), par M. Margry. 5 pages.

Note sur une inscription funéraire trouvée à Montmorillon, et communiquée par M. Parenteau, de Nantes, par M. de Longuemar. 6 pages.

Choix de chartes relatives à l'abbaye de Fontevraud, par M. Paul de Fleury. 11 pages.

Note relative à une formule d'incantation, par dom Chamard, bénédictin de Ligugé. 8 pages.

Notice sur les fouilles faites à Rome sur le mont Palatin, par M. Beausire. 20 pages.

## CHRONIQUE.

---

*Société académique de Boulogne.* — Programme du concours ouvert pour 1866.

### HISTOIRE.

Une médaille d'or de 300 francs à l'auteur du meilleur travail historique qui sera présenté à la Société, concernant soit une localité importante, soit un des principaux établissements religieux, civils ou militaires, soit une période intéressante de l'histoire d'une ville, soit enfin un homme célèbre ou utile de la circonscription.

### POÉSIE.

Une médaille d'or de 100 francs à l'auteur de la meilleure pièce de vers sur un sujet laissé au choix des concurrents. La Société exige seulement que le sujet qui sera traité se rattache aux traditions ou à l'histoire des localités comprises dans sa circonspection.

### SCIENCES.

Une médaille d'or de 300 francs à l'auteur du meilleur mémoire adressé à la Société sur un sujet scientifique. La Société n'impose aucun programme aux concurrents, pourvu qu'ils se renferment dans les limites de sa circonscription. Elle les invite cependant à traiter de préférence un sujet d'utilité pratique.

---

*Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.* — Composition du bureau pour 1866.

*Président* : M. Collin, réélu.

*Vice-Président* : M. de Molandon, réélu.

*Secrétaire* : M. Rocher, réélu.

*Archiviste* : M. Loiseleur.

*Commission des publications* : M. Desnoyers.

*Conservateur du musée et de la bibliothèque* : M. Mantellier.

---

*Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.* — Composition  
du bureau pour 1866.

*Président* : M. Cabaret.  
*Vice-Président* : M. Michaux.  
*Secrétaire* : M. Caverne.  
*Archiviste* : M. Gossart.  
*Trésorier* : M. Hannoey.

---

*Académie d'Amiens.* — Composition du bureau pour l'année 1866.

*Directeur* : M. Bouthors.  
*Chancelier* : M. Watteau.  
*Secrétaire perpétuel* : M. Anselin.  
*Secrétaire adjoint* : M. Yvert.  
*Archiviste* : M. Garnier.

---

*Société des Amis des arts de Grenoble.* — Exposition artistique.

Nous nous empressons de publier la circulaire qui suit, conformément au désir exprimé par la Société des Amis des arts de Grenoble.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous annoncer qu'une exposition des beaux-arts aura lieu à Grenoble cette année. L'ouverture en est fixée au 15 juillet, et la clôture au 20 août suivant.

La Société des Amis des arts serait heureuse, Monsieur, de vous voir prendre part à cette exposition, et je vous prie, en son nom, de vouloir bien nous adresser quelques-unes de vos œuvres.

Créées pour développer dans notre province le goût des beaux-arts et en favoriser le progrès incessant, nos expositions sont essentiellement locales. L'appel que nous vous adressons a principalement pour but d'en rehausser l'éclat et d'apporter au milieu de nos artistes une fécondante émulation.

C'est à un acte de patriotique désintéressement, bien plus qu'à un concours de primes, que nous convions les grands artistes dont s'honore la France.

Je ne dois pas cependant vous laisser ignorer que, en dehors de la somme de 6,000 francs, mise par la ville à la disposition de notre société, et des ressources habituelles que cette société emploie tout entières à l'achat d'ob-

jets d'art, l'administration municipale consacra, s'il y a lieu, une somme de 10 à 12.000 francs à l'acquisition d'un ou de plusieurs des tableaux exposés, qui lui paraîtront dignes de figurer dans son riche musée.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

*Le Secrétaire général de la Commission,*

H. GABRIEL.

**Avis.** Vous recevrez ultérieurement une circulaire contenant les conditions de l'exposition.

Les envois, sous peine d'être refusés, devront être précédés d'une lettre d'annonce et ne pourront être faits ni avant le 10 juin ni après le 30 du même mois.



REVUE  
DES  
SOCIÉTÉS SAVANTES.

MAI 1866.

---

RÉUNION ANNUELLE  
DES  
SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE.

---

SÉANCES DU 4 AVRIL 1866.

---

Le mercredi 4 avril a eu lieu à la Sorbonne la réunion des délégués des Sociétés savantes des départements et des membres du Comité des Sociétés savantes établi près le Ministère de l'Instruction publique.

A midi, MM. les délégués se sont réunis dans le grand amphithéâtre, sous la présidence de M. Léon Renier, vice-président de la section d'archéologie, membre de l'Institut. A ses côtés avaient pris place MM. Amédée Thierry, sénateur, de l'Institut; Le Verrier, sénateur, de l'Institut; Milne Edwards, Blanchard, Payen, membres de l'Institut; Chabouillet, Hippeau, de La Villegille, secrétaires du Comité; Servaux, de Mas-Latrie, Hébert, Théry, Bourquelot, Gautier de Claubry, Vieille, etc.

M. Léon Renier a donné lecture des actes officiels concernant la réunion des délégués, la distribution des prix et la composition des bureaux.

Voici le texte de ces arrêtés :

Le Ministre secrétaire d'État au département de l'Instruction publique,

Vu l'arrêté du 22 février 1858, qui institue des prix annuels en

favor des Sociétés savantes des départements qui auront envoyé les meilleurs travaux ;

Vu les propositions du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes des départements, à la suite du concours ouvert pour l'année 1865, aura lieu à la Sorbonne, le samedi 7 avril 1866, à midi précis.

ART. 2.

Le mercredi 4, le jeudi 5 et le vendredi 6 avril, des lectures seront faites dans les trois sections du Comité par les membres des Sociétés savantes.

Fait à Paris, le 5 janvier 1866.

Signé V. DURUY.

Pour ampliation :

*Le Conseiller d'État, Secrétaire général,*

CHARLES ROBERT.

Le Ministre secrétaire d'État au département de l'Instruction publique,

Arrête ainsi qu'il suit la composition des bureaux des trois sections du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, pour les séances extraordinaires qu'il tiendra à la Sorbonne les 4, 5, 6 et 7 avril 1866, savoir :

1° SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

*Président :*

M. Amédée Thierry.

*Vice-Président :*

M. N.

*Assesseurs :*

MM. les Présidents de la Société archéologique d'Eure-et-Loir et de l'Académie des sciences de Mâcon.

*Secrétaire :*

M. Hippeau.

2° SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

*Président :*

M. le marquis de La Grange.

*Vice-Président :*

M. Léon Renier.

*Assesseurs :*

MM. les Présidents de la Société archéologique de Touraine et de la Société éduenne d'Autun.

*Secrétaire :*

M. Chabouillet.

3° SECTION DES SCIENCES.

*Président :*

M. Le Verrier.

*Vice-Président :*

M. Milne Edwards.

*Secrétaire :*

M. Blanchard.

MM. les Assesseurs seront désignés dans la réunion préparatoire de la section des sciences, qui aura lieu le 4 avril prochain, à midi.

Fait à Paris, le 31 mars 1866.

Signé V. DURUY.

Pour ampliation :

*Le Conseiller d'État, Secrétaire général,*

CHARLES ROBERT.

Après cette lecture, M. le Président a prononcé les paroles suivantes :

« Messieurs les délégués des Sociétés savantes,

« C'est une grave indisposition de notre Président, M. le marquis de La Grange, qui m'a valu l'honneur de présider cette séance, et par conséquent je ne puis m'en féliciter. Je suis cependant très-heureux d'être chargé de vous souhaiter la bienvenue, et de vous remercier, au nom du Comité, d'avoir répondu en si grand nombre à l'appel de M. le Ministre.

« Cinq ans, Messieurs, se sont écoulés depuis notre première réunion; cinq ans, c'est bien peu de temps, et cependant, on le disait déjà l'an dernier, il en a fallu moins encore pour démontrer l'utilité des lectures de la Sorbonne. Faisons donc des vœux pour la durée de cette institution, et pour que longtemps encore nous puissions nous revoir ici chaque année, vous les mains toujours pleines d'observations et de découvertes nouvelles, nous toujours en état d'écouter avec profit vos intéressantes communications. »

Au nombre des délégués, venus en grand nombre, nous avons remarqué MM. l'abbé Sabathier, l'abbé Dehaisnes, Isidore Pierre, Bertin, Liès-Bodard, Le Jolis, l'abbé Haigneré, Travers, Charma, Combes, le marquis de Pontécoulant, Eugène Grésy, Maggiolo, de Parseval-Grandmaison, le comte de Pibrac, le marquis de Godefroy-Méniglaize, G. de Soultrait, Amédée de Margerie, l'abbé Cochet, Quinault, Raulin, Girardin, Drouineau, Carro, le comte d'Osseville, etc.

Les sections se sont réunies dans les salles qui leur étaient destinées.

---

La section d'histoire et de philologie était présidée par M. Amédée Thierry, sénateur, de l'Institut, assisté de MM. de Parseval-Grandmaison, président de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon; Famin, président de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, et Hippeau, secrétaire de la section du Comité. Elle a reçu de nombreuses communications.

M. Charma, secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie,

a lu un mémoire sur un écrit de Jean de Galles, professeur de théologie et de philosophie à Oxford et à Paris au <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle. La lecture de ce mémoire, aussi savant que spirituel, a été accueillie avec le plus vif intérêt, et M. le président a joint ses félicitations à celles de l'auditoire.

M. Lafaye, membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Aix, a combattu les tendances à un néologisme extravagant qu'il trouve aujourd'hui plus prononcé que jamais, et contre lequel les Sociétés savantes pourraient lutter avec avantage.

M. Revillout, membre de la Société archéologique de Montpellier, a lu un intéressant mémoire ayant pour titre : *Une page de l'histoire des guerres religieuses sous Louis XIII, en 1621.*

M. Travers, secrétaire de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, a établi, dans un mémoire intitulé *Une erreur historique et littéraire*, que l'existence des Compagnons du Vau-de-Vire, admise par quelques savants, n'est nullement démontrée; que l'on n'a pas un seul vers authentique d'Olivier Basselin, et que les chansons qui lui sont attribuées appartiennent à Jean Le Houx, avocat à Vire de 1570 à 1616.

M. Decorde a lu pour M. de Beaurepaire, archiviste du département de la Seine-Inférieure et membre de l'Académie de Rouen, un mémoire qui présente une page extrêmement curieuse de la vie de l'illustre G. Cuvier, employé, à l'âge de vingt-deux ans, comme secrétaire-greffier dans la commune du Bec-aux-Cauchois. Cuvier a signé et annoté en cette qualité les procès-verbaux des délibérations de la municipalité de 1791 à 1794. M. de Beaurepaire a recueilli dans ces procès-verbaux, conservés aux archives de la Seine-Inférieure, de piquants détails sur le grand naturaliste et sur une commune normande à l'époque de la Terreur.

M. J. Cauvet, de l'Académie des sciences de Caen, a examiné quels étaient le caractère et la signification des trêves données et enfreintes selon les dispositions de la coutume de Normandie. Le savant professeur de la faculté de droit a appuyé ses opinions

sur des textes empruntés aux divers coutumiers de cette province.

M. Maggiolo, membre de l'Académie de Stanislas, a présenté une esquisse de l'histoire du théâtre en Lorraine. Il a surtout étudié avec soin, dans les chroniques et les registres de la Compagnie de Jésus, le titre et la date des pièces représentées à l'université de Pont-à-Mousson ou au noviciat des jésuites de Nancy, de 1572 à 1736.

M. Decorde, bâtonnier de l'ordre des avocats près la cour impériale de Rouen, un des secrétaires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, a lu, sur le droit, revendiqué par les avocats au parlement de Normandie, de se faire exempter du logement des gens de guerre, une notice dont il a puisé les éléments dans les archives de la Seine-Inférieure et de la mairie de Rouen.

M. le comte d'Osseville, membre de la Société des antiquaires de Normandie, a rendu compte d'un voyage officiel fait en 1721 par M. le chevalier de Camilly, envoyé par Louis XV à Constantinople en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Les détails puisés dans la correspondance de cet ambassadeur, soit sur l'islamisme, soit sur les réceptions des officiers français à la cour du sultan, sont relevés par le ton original du gentilhomme normand, chargé de cette mission.

M. l'abbé Dehaisnes, de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai, a fait connaître, dans un mémoire abondant en renseignements précieux, quelles ont été les relations commerciales de la ville de Douai avec l'Angleterre au moyen âge.

M. Caillemer, professeur à la faculté de droit de Grenoble et délégué de l'Académie delphinale, a soutenu, contrairement à l'opinion générale, que la législation grecque n'est pas sur tous les points inférieure à la législation romaine; et, pour le démontrer, il a résumé, dans un savant et judicieux mémoire, quelques-uns des principes qui régissaient la propriété foncière à Athènes.

La section d'archéologie était présidée par M. Léon Renier, membre de l'Institut, vice-président de la section; il était assisté de MM. Bulliot, président de la Société éduenne, et Grandmaison, vice-président de la Société archéologique de Touraine. M. Chabouillet remplissait les fonctions de secrétaire. On a entendu d'intéressantes communications.

M. le comte de Pibrac, membre de la Société archéologique de l'Orléanais, a donné lecture d'un mémoire sur des fouilles exécutées par ses soins dans l'église de Meung-sur-Loire, qui ont amené la découverte du tombeau de saint Lyphard, patron de cette ville.

M. l'abbé Cochet a présenté quelques observations sur une opinion de M. de Pibrac, qui a cru reconnaître des traces de calcination sur des ossements retrouvés par lui. Cette opinion paraît douteuse à l'auteur de *la Normandie souterraine*. M. Ancelon, au contraire, appuie l'opinion de M. de Pibrac.

M. Morel, membre de la Société des sciences naturelles de Vitry-le-François, a lu un mémoire sur des fouilles exécutées à Somsois, en 1863, dans un cimetière de l'époque gallo-romaine, dans lequel la description des objets trouvés est présentée avec une méthode parfaite.

M. l'abbé Haigneré, membre de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, a répondu à un mémoire de feu M. Courtois sur la question de savoir si le *Portus Itius* est Boulogne ou Wissant : M. Haigneré, qui tient pour Boulogne, a développé savamment son opinion.

Discussion sur le sens du mot *Portus*, à laquelle ont pris part M. l'abbé Cochet, M. Lapaume, M. le Président et M. l'abbé Haigneré lui-même.

M. Castan, membre de la Société d'émulation du Doubs, a lu une intéressante *Monographie du palais Granvelle à Besançon*, élevé par le chancelier de ce nom au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, sur le modèle des palais d'Italie.

M. de Baillencourt, membre du Comité archéologique de Noyon

(Oise), a lu une sérieuse étude sur les principes de la castramétation romaine appliqués à l'enceinte du camp de Mauchamp, que l'auteur attribue à Jules César. M. Renier a présenté quelques observations sur cet important travail.

M. Fillieux, membre de la Société des sciences naturelles de Guéret, a donné lecture d'un nouveau système d'interprétation des monnaies de la Gaule, dont les types, selon ce savant, ne seraient autre chose que des représentations de phénomènes astronomiques. Ces conclusions ont été combattues par M. Lapaume.

M. Hucher, membre de la Société d'agriculture de la Sarthe, a donné lecture d'un mémoire sur l'*ascia*, hachette si souvent sculptée sur les tombeaux de l'époque romaine que l'on trouve dans la Gaule.

---

La section des sciences s'est constituée en trois commissions. Celles-ci ont procédé à la formation de leurs bureaux, savoir :

1<sup>re</sup> commission. — *Sciences mathématiques* : M. Puiseux, président; M. Yvon Villarceau, vice-président; M. Bourget, secrétaire.

2<sup>e</sup> commission. — *Sciences physiques* : M. Isidore Pierre, président; M. Renou, vice-président; M. Nicklès, secrétaire.

3<sup>e</sup> commission. — *Sciences naturelles* : M. Payen, président; M. Lecoq, vice-président; M. Planchon, secrétaire.

Ces commissions ont pris connaissance des travaux suivants :

M. Bourget s'est occupé du mouvement vibratoire d'une corde formée de deux ou trois parties de nature différente. — Dans ce mémoire, l'auteur a montré comment le son de la corde totale peut se déduire des sons de chacune des parties; il a fait connaître les résultats d'expériences qui viennent à l'appui de ses calculs.

M. Hugues, président du Consistoire de Bergerac, a rendu compte d'un essai de création d'un observatoire.

M. Pariset, lieutenant d'artillerie, a traité de la nature des orbites des comètes.

**M. Liès-Bodard, de la Société des sciences naturelles de Strasbourg : Sur la cire falsifiée par de la paraffine. —** M. Liès a fait connaître un procédé nouveau de séparation de ces substances si utiles, et a donné en même temps des détails sur des combinaisons organiques nouvelles, réalisées à cette occasion. Ces faits doivent être de sa part l'objet de communications ultérieures.

**M. Jeannel, de l'Académie des sciences de Bordeaux : Sur l'acétate de soude. —** Propriétés nouvelles de l'acétate de soude; étude attentive de ces propriétés, qui sont à la fois du domaine de la physique et de celui de la chimie (phénomènes de saturation, de cristallisation, d'allotropie et de dégagement de chaleur).

**M. Rivière : De l'extraction du soufre indigène. —** L'auteur a insisté sur la possibilité de tirer parti du soufre contenu dans le plâtre et les dépôts gypseux, en traitant ceux-ci par des agents réducteurs tels que le charbon, l'hydrogène, l'hydrogène sulfuré, l'oxyde de carbone.

**M. Offret, de la Société des sciences et arts de Lille : Détermination de la moyenne barométrique de Douai par trois années d'observations. —** M. Offret a comparé ses observations à celles qui ont été faites à Paris. Il a trouvé qu'une différence est restée constante pendant les trois années d'observation. La moyenne réduite au niveau de la mer serait, à Douai, 761,61; à Paris, elle serait, selon l'auteur, plus élevée qu'on ne l'a admis jusqu'ici.

**M. Gripon, de la Société impériale des sciences de Lille : Sur les tuyaux d'orgue à cheminée conique. —** Étude des lois qui régissent le mouvement de l'air dans les tuyaux d'orgue; recherches sur le timbre et le son produits par des tuyaux de diverses formes et de diverse nature.

**M. Pimont, de l'Académie des sciences de Rouen : Sur les combustibles. —** L'auteur a signalé différents moyens pouvant réaliser des économies considérables dans l'emploi des combustibles, et provoquer, dans l'intérêt de l'industrie, des explorations pour la recherche de la houille en France.

**M. Baudrimont, de l'Académie des sciences de Bordeaux : Sur**

l'oxygène et l'eau oxygénée. — L'auteur a reconnu des propriétés nouvelles au groupe des ozonides : il obtient avec le peroxyde de manganèse une eau oxygénée différente de celle qui a été découverte par Thénard. Cette dernière donne lieu à un dégagement d'oxygène ordinaire.

---

SÉANCES DU 5 AVRIL 1866.

---

Les délégués des Sociétés savantes ont continué aujourd'hui, 5 avril, leurs lectures à la Sorbonne.

La section d'histoire et de philologie, présidée par M. Amédée Thierry, sénateur, a entendu d'intéressantes communications. Cette séance a été encore plus nombreuse que la précédente. Le public a paru prendre le plus vif intérêt aux diverses lectures qui ont été faites, et dont la plupart étaient en effet extrêmement remarquables.

M. Jeannel, membre de l'Académie des sciences et lettres et de médecine de Montpellier, a lu une note qui lui a été suggérée par ses visites aux catacombes de Rome, et dans laquelle il établit que, du nombre des sépultures accumulées dans ces souterrains en moins de trois siècles, on est amené à conclure que la population chrétienne de Rome, pendant le II<sup>e</sup> et le III<sup>e</sup> siècle, était plus considérable qu'aucun document historique ne pouvait le faire supposer, et que cette population, en moyenne, était certainement supérieure à trois cent mille âmes; ce qui explique le passage de l'Apologétique de Tertullien, dans laquelle cet auteur prétend que les chrétiens, « qui, dit-il, ne sont que d'hier, remplissent déjà les villes, les villages, le sénat, les palais, l'armée, et ne laissent plus aux païens que leurs temples. »

M. l'abbé Julien Loth, membre de la Société des antiquaires de Normandie, avait pris pour sujet de son mémoire : *Les derniers jours des Palinods de Rouen*. Après avoir tracé rapidement l'histoire des Palinods, l'auteur a raconté les dernières séances de cette Académie et constaté l'influence de cette institution sur les lettres et les mœurs au moyen âge. On a beaucoup remarqué, dans le travail de M. l'abbé Loth, les considérations élevées qui lui ont été suggérées par le der-

nier sujet mis au concours par l'Académie des Palinods. Il était ainsi conçu : « Quelle a été l'influence du siècle de Jeanne d'Arc sur le jugement et le supplice de cette héroïne? »

M. Malgras, inspecteur d'académie, membre de la Société d'émulation des Vosges, a lu un mémoire ayant pour titre : *Aperçu sur les Vosges, dans les temps anciens et dans les temps modernes*. Il a renfermé dans un cadre fort limité, mais lumineux, tout ce qui caractérise ce département, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, au point de vue moral, intellectuel, politique, industriel et agricole.

M. Quénault, sous-préfet de Coutances, membre correspondant de l'Académie de Caen, a fait l'exposé des attaques dirigées par les Anglais, en 1758, contre les côtes normandes et bretonnes. Il s'est occupé principalement des circonstances qui ont précédé et suivi la prise de Cherbourg, et il a rappelé les excès de tous genres commis par l'armée anglaise dans la ville et ses environs. Après avoir caractérisé avec un vif sentiment de patriotisme ces actes odieux, il a terminé en faisant remarquer que ce fut là le terme des succès de l'Angleterre, et qu'en définitive la guerre fut plus désastreuse pour elle que pour la France.

M. Joly, professeur à la Faculté des lettres de Caen, membre de l'Académie des belles-lettres, sciences et arts de Caen, a opposé aux procédés humains et généreux de la société moderne, en ce qui concerne le traitement des aliénés, ceux qui étaient en vigueur à l'égard de ces infortunés avant 1789. Il a constaté qu'il n'existait au xviii<sup>e</sup> siècle aucune des garanties que nous possédons aujourd'hui pour sauvegarder leur liberté ou assurer leur guérison.

M. Dubois a lu, pour M. Antonin Macé, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Grenoble, membre de l'Académie delphinale et de la Société d'émulation de Dinan, une notice sur un acte héroïque d'un gentilhomme breton, Rioust de Villaudrens, pendant la guerre de sept ans. M. Macé a exposé d'abord les motifs sérieux qui avaient, en 1756, engagé la France à déclarer la guerre à l'Angleterre. Il a raconté ensuite comment deux cents paysans bretons, armés et commandés par le brave Rioust de Villaudrens, arrêtaient

pendant deux jours douze mille Anglais s'appêtant à traverser le Guildo. Le récit animé de cet épisode peu connu de la guerre de sept ans fait autant d'honneur au savoir historique de l'auteur qu'à son patriotisme.

M. le baron de Sède, de l'Académie d'Arras, a lu une étude historique sur les droits d'aubaine. Après avoir signalé les tendances libérales de notre époque en ce qui concerne les relations internationales, il a rappelé que les préventions qui frappaient l'étranger en France remontent aux traditions de la plus haute antiquité. Parcourant ensuite la série des divers actes qui règlent la situation des étrangers, et montrant la royauté toujours favorable à l'amélioration du sort des aubains, M. de Sède a rappelé les dispositions des lois récentes, c'est-à-dire du Code Napoléon et de la loi du 24 juillet 1819; on doit à cette loi, dont la Chambre des pairs avait pris l'initiative, le droit donné aux étrangers de disposer, de succéder et de recevoir de la même manière que les Français eux-mêmes. L'honorable représentant de l'Académie d'Arras a prouvé, par son résumé des doctrines des anciens feudistes sur cette importante matière, qu'il est familiarisé avec l'étude de leurs écrits,

M. Olivier, président de la Société académique de Bone, a envoyé un mémoire très-intéressant sur les mœurs et usages communs aux indigènes de l'est de l'Algérie et aux nations anciennes du bassin oriental de la Méditerranée. Constamment en relation avec les indigènes de l'Algérie, M. Olivier a cherché, dans les traditions de l'antiquité, les analogies qui peuvent exister entre les habitudes des anciens peuples orientaux établis sur le littoral de la Méditerranée et les habitants actuels du nord de l'Afrique. Il signale de nombreux rapports entre la musique des Grecs et celle des Arabes. Mais il insiste principalement sur certains usages et certains détails de mœurs dont il trouve l'origine dans la société antique.

M. de Parseval-Grandmaison, membre délégué de l'Académie de Mâcon, a établi, dans la distinction faite par lui entre la philosophie transcendante et la philosophie pratique, qu'à la première doivent être réservées les hautes questions de la métaphysique et de l'ontologie, qui, en général, reposent sur de pures conceptions de l'esprit et sur un petit nombre de faits mal ou incomplètement ob-

servés. A la philosophie pratique appartiendront, selon l'auteur, la psychologie et la science de la vie, c'est-à-dire l'étude des facultés de l'homme et du meilleur emploi que l'homme en puisse faire dans toutes les phases de son existence et dans toutes les positions sociales. Pour arriver en cette partie à des résultats utiles, il faut employer la méthode naturelle, dont M. Grandmaison expose brièvement les procédés.

M. Antoine, professeur d'histoire au lycée impérial de Poitiers, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, a lu un mémoire sur l'histoire de Charles le Sage par Christine de Pisan. Il a apprécié cet ouvrage, dont le style atteste une langue encore inexpérimentée, surtout pour exprimer des idées et des considérations nouvelles. Ces considérations, du reste, sont plutôt des réminiscences d'un érudit voyant l'antiquité à travers les institutions du moyen âge. M. Antoine y a signalé cependant l'idée de l'importance croissante de la royauté, de la classe moyenne et du commerce, et il a terminé sa notice par un parallèle établi par lui entre le règne de Charles V et celui de Louis XIV.

M. Cougny, de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, a lu un *Mémoire sur le parti républicain au temps de Henri III*, d'après des documents nouveaux. Après avoir présenté un tableau de la situation du royaume à partir des États généraux de 1576, il en a conclu que l'idée de se passer de roi dut naître dans beaucoup d'esprits. C'est ce qui ressort surtout de certaines pièces fort curieuses des *Poésies latines* de Guy Coquille, de nombreux *factums* émanés alors de tous les partis, des catholiques aussi bien que des protestants. Les tentatives avouées et plus ou moins sincères des ligueurs et des réformés, pour s'organiser en république, le prouvent de reste. Ce sont là des faits connus et constatés par tous les historiens. Ce qui l'est moins, c'est l'existence d'un parti républicain en dehors de la ligue et du protestantisme.

M. Cougny a mis ce fait en une complète évidence, d'après les textes qu'il a cités d'un poème, aujourd'hui fort rare, intitulé *Satyre contre les Républicains*, par Gabr. Bounyn, maître des requêtes du duc d'Alençon, bailli de Châteauroux et député du tiers aux États de Blois, pour la province de Berry.

M. Delorme, membre de la Société littéraire de Lyon, après avoir déploré la disparition successive d'un grand nombre de monuments détruits par le temps ou par la main des hommes, a lu une notice historique et archéologique sur la commanderie et l'église de Saint-Georges et de Sainte-Eulalie à Lyon. A l'aide de documents recueillis et classés avec soin, M. Delorme a reconstitué tout le passé de ces deux établissements, dont le souvenir méritait d'être conservé, et sur l'histoire desquels la science de l'auteur a su répandre un grand intérêt.

La section d'archéologie, présidée par M. Léon Renier, membre de l'Institut, a reçu les communications suivantes :

M. Duplessis, membre de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, a donné lecture d'une *Étude sur l'origine de la ferrure du cheval à l'aide de clous chez les Gaulois*. Cette lecture donne lieu à une discussion à laquelle prennent part MM. l'abbé Cochet, J. Quicherat et Lallemand.

M. Asselin, de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai, a donné lecture d'un travail, résultat de sa collaboration avec M. l'abbé Dehaisnes, membre de la même compagnie.

M. Lebrun-Dalbanc, membre de la Société académique de l'Aube, a lu une notice sur Pierre Mignard et ses œuvres, à l'occasion de deux de ses tableaux qui sont aujourd'hui au musée de Troyes.

M. Boutiot, membre de la Société académique de l'Aube, a lu une note sur d'anciennes exploitations métallurgiques dont on a reconnu des traces dans le département de l'Aube.

M. Godard-Faultrier, membre de la Commission archéologique de Maine-et-Loire, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Une parure de reine au XV<sup>e</sup> siècle*.

M. Rosenzweig, membre de la Société polymathique du Morbihan, a lu un travail sur *Les anciennes fontaines du Morbihan*.

M. Bulliot, président de la Société éduenne, a fait le compte

rendu de fouilles récemment pratiquées à Autun. L'auteur a démontré, dans ce travail, qu'il faut renoncer à soutenir que la ville d'Auguste, *Augustodunum*, ait remplacé la ville gauloise de *Bibracte*.

M. Léon Renier, sollicité par un des auditeurs, a donné, à l'occasion de cette importante lecture, des éclaircissements sur la constitution des *colonies romaines*.

M. l'abbé Magne, membre du Comité archéologique de Senlis, a lu un intéressant mémoire sur la *Découverte des Arènes de Senlis*, faite récemment sous les auspices de cette compagnie.

M. Lapaume, membre de l'Académie Delphinale, a lu une dissertation sur *La parure au temps jadis*.

---

La section des sciences, dont les commissions avaient fonctionné dans la matinée, s'est réunie à deux heures en séance générale.

Son Exc. M. le Ministre a assisté à une partie de cette séance.

M. Lecoq, de l'Académie des sciences et belles-lettres de Clermont-Ferrand, s'est occupé de la distribution géographique des végétaux. Il s'est attaché à établir que les plantes n'ont pas vécu dans l'origine sur tous les terrains où nous les rencontrons aujourd'hui, qu'elles ont émigré et se sont successivement établies partout où elles ont trouvé des conditions favorables à leur développement. Il n'en veut d'autre preuve que la végétation des montagnes, dont la formation est relativement moderne, et des îles qui ont surgi à des époques récentes. Ainsi le plateau central de la France, les montagnes de l'Auvergne, ont dû recevoir des graines venues des Alpes ou des régions boréales, puisque les plantes des sommets n'habitent en général que les montagnes ou les contrées boréales. L'auteur, en résumé, a attribué particulièrement le transport des végétaux, même sur les sommets élevés, aux oiseaux voyageurs et aux vents qui règnent souvent avec une telle impétuosité que des graines peuvent être entraînées à d'immenses distances.

M. Bourget a rendu compte des recherches de M. Bach, de la Société des sciences naturelles de Strasbourg, sur la parallaxe du

soleil. L'auteur a cherché à mesurer cette parallaxe, suivant la méthode de Halley, par les passages de Vénus sur le soleil. Dans le siècle dernier, des astronomes de l'Académie des sciences, on se le rappelle, entreprirent de lointains voyages pour être en situation d'observer le phénomène. M. Bach s'est efforcé d'arriver par le calcul à préciser les points du globe où le passage de Vénus sur le soleil pourra être observé dans les conditions les plus favorables en 1874 et en 1882.

Une circonstance devra appeler le dévouement des astronomes modernes, car, en 1882, c'est surtout dans les terres voisines du pôle sud que le phénomène pourra être le mieux observé. Aussi, dès à présent, les astronomes croient de leur devoir de signaler cette question à M. le Ministre de l'instruction publique comme l'une de celles qui auraient besoin de l'intervention du Gouvernement pour que les observations puissent devenir fructueuses.

M. Yvon Villarceau a signalé certaines lacunes dans les calculs de M. Bach, et il a témoigné le désir que les observatoires des astronomes français soient multipliés au même degré que ceux des astronomes anglais, dans plusieurs régions du globe, notamment en Australie, et plus encore dans les parages les plus rapprochés du pôle, comme la terre Adélie.

M. Le Verrier a fait remarquer que M. Bach s'est rendu compte des incertitudes qui existent dans les résultats des calculs des passages de Vénus sur le soleil. A cette occasion, il s'est attaché à montrer que les astronomes qui ont déjà une opinion arrêtée sur une question doivent renoncer à poursuivre des observations, par ce motif qu'ils se trouvent trop invinciblement entraînés à vouloir confirmer ce qu'ils se sont habitués à considérer comme l'expression de la vérité. M. le directeur de l'Observatoire a constaté ensuite qu'on s'est beaucoup occupé du passage de 1882, et qu'il serait fort à désirer que le passage de 1874 fût sérieusement étudié. Il est entré ensuite dans beaucoup de détails sur les points du globe où les observations devront être faites, et il a terminé en appelant à cet égard la sollicitude de M. le Ministre.

Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique a déclaré qu'il prenait l'engagement, pour lui ou pour son successeur, de favoriser de tout son pouvoir des travaux capables de conduire à mettre en lumière une nouvelle vérité; mais, a-t-il ajouté, on me parle d'établir un observatoire dans l'hémisphère austral, et il me semble

qu'il faudrait commencer par faire une conquête, car la France n'a aucune possession dans les parages où l'on voudrait s'établir; Taïti est trop près de la ligne. On a cité les avantages de la position de la terre Adélie, mais les astronomes ne peuvent guère songer à aller installer un observatoire sur cette terre constamment entourée de banquises et qui n'a été abordée par d'Urville que par une sorte de miracle. Peut-être pourrait-on profiter de nos bonnes relations avec les gouvernements de l'Amérique du Sud pour obtenir une station favorable.

A cette occasion, M. Milne Edwards, rappelant les services rendus aux sciences naturelles par les expéditions lointaines de la fin du dernier siècle et du commencement du siècle actuel, a demandé à M. le Ministre que, dans le cas où une expédition serait organisée en vue de travaux astronomiques, on en profitât pour faire entreprendre des recherches de sciences naturelles. Il a cité les résultats considérables des voyages de Péron et Lesueur, des expéditions de Dumont d'Urville et d'autres encore, qui ont été si profitables à la science, si honorables pour la France. On voudrait les voir renouveler avec les données que la science actuelle peut fournir.

M. le Ministre, assurant de ses meilleures dispositions pour aider le mouvement scientifique, a invité les hommes de science à s'occuper des questions générales pour lesquelles ils voudraient réclamer le concours de l'administration. Ce serait le moyen de se mettre en mesure d'arriver à formuler avec précision le programme des opérations dont il y a lieu de désirer la poursuite.

Des instruments de physique encore nouveaux, et devant ainsi offrir beaucoup d'intérêt pour les membres des Sociétés savantes, avaient été placés dans l'amphithéâtre occupé par la section des sciences.

M. Desains a fait fonctionner devant l'assemblée la pile thermo-électrique de MM. Becquerel et Ruhmkorff. On s'imagine l'effet produit par cet ingénieux appareil, qui anime un électro-aimant de façon à lui faire porter un poids de 80 kilogrammes.

Après la démonstration de M. Desains, M. Mascart a exposé le système d'une batterie électrique de son invention. Chargeant cet appareil avec la puissante machine électrique de Holtz, des étincelles, qui n'ont pas la longueur de celles de la machine électrique ordinaire, jaillissent d'une manière continue et produisent un mer-

veilleux effet. M. Mascart s'est servi de cette lumière pour montrer les raies spectrales de plusieurs métaux.

On a applaudi ensuite la démonstration donnée par M. Desains du fonctionnement d'un nouvel appareil qui permet de mieux étudier les lois de la double réfraction. A un simple rayon est substituée une nappe conique de rayons, à l'aide de laquelle on obtient des phénomènes dont l'assemblée a eu le spectacle sous les yeux.

M. Lory, de la Société des sciences de Grenoble, a fait ensuite une savante exposition de la constitution géologique d'une partie des Alpes.

---

Dans la réunion spéciale de la commission pour les sciences mathématiques, M. Dieu a traité d'une application des fonctions elliptiques au mouvement de rotation d'un corps solide autour d'un point fixe.

M. Allegret a présenté des objections aux déductions de MM. Delaunay et Adams relativement à l'accélération de la lune.

M. Puiseux a répondu à ces objections.

M. Allegret a fait ensuite d'autres remarques sur les idées de M. Delaunay relativement au ralentissement du mouvement de rotation de la terre. MM. Villarceau, Simon, de La Gournerie, de Caligny ont pris part à la discussion.

M. de Caligny a exposé le principe et le jeu d'une nouvelle machine à succion.

---

#### SÉANCES DU 6 AVRIL 1866.

---

Les délégués des Sociétés savantes ont continué vendredi leurs lectures à la Sorbonne. Les salles occupées par les différentes sections n'ont pas cessé d'être remplies par un nombreux auditoire, qui a paru entendre les communications qui ont été faites avec le plus vif intérêt.

La troisième et dernière séance de la section d'histoire et de phi-

logie a été présidée par M. Amédée Thierry. On y a entendu les lectures suivantes :

M. Patru, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Grenoble, membre de l'Académie delphinale, a apprécié l'influence exercée par Condillac dans la philosophie et les lettres et celle qu'il pourrait exercer encore aujourd'hui.

M. Chazaud, membre de la Société d'émulation de l'Allier, a lu une notice sur l'anoblissement de deux simples soldats, pour faits de guerre au siège de Pontoise (septembre 1441).

L'acte d'anoblissement contient sur la prise de Pontoise des renseignements qui complètent heureusement le récit de Monstrelet. On y trouve la trace des préoccupations de Charles VII, désireux de se montrer, lui aussi, parmi les libérateurs de son royaume.

M. Huc, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, a voulu démontrer dans un mémoire que les conventions désignées en général sous le nom d'assurances sur la vie ne sont pas de véritables contrats d'assurance, et ne doivent pas, dès lors, être régies par le principe de l'assurance; cependant on leur donne toujours cette dénomination. De cette confusion dans la terminologie adoptée peuvent résulter les plus graves abus.

M. Drapeyron, professeur d'histoire au lycée de Besançon et membre de la Société d'émulation du Doubs, a examiné quel avait été le rôle de la Bourgogne à l'époque mérovingienne, au milieu des querelles de la Neustrie et de l'Austrasie. Il a déterminé d'abord la position de ce pays, si favorable à l'introduction de la civilisation romaine et à sa diffusion dans toute la Gaule. Il a ensuite fait connaître à quelles causes pouvait être attribué la chute du royaume des Burgondes.

M. Carro, membre de la Société archéologique de Seine-et-Marne, a lu un mémoire sur les Chevaliers de l'Arc.

L'auteur, retraçant dans ses phases diverses l'origine des Compagnies de l'Arc au xiv<sup>e</sup> siècle, a expliqué comment cette institution, qui s'étendit à tout le royaume de France, s'est conservée et concentrée dans la région du nord et de l'est de Paris, la Picardie, la

Brie, la Champagne, où elle est fort vivace encore quatre siècles après l'invention des armes à feu.

M. Lacroix, membre de l'Académie de Stanislas de Nancy, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Questions économiques : le papier-monnaie en France et en Chine*. Dans ce travail, l'auteur établit d'abord que l'usage du papier-monnaie, qui, à son apparition en France au temps de la Régence et à l'époque de la Révolution, a excité de si vives répugnances et n'a pu obtenir chez nous qu'une existence éphémère, a fonctionné en Chine pendant des siècles, notamment au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> de notre ère, où il a tout le caractère d'une institution régulière et permanente. Il apprécie les causes du contraste qu'il trouve sur ce point.

M. Théry, recteur de l'Académie de Caen, lit une biographie de M<sup>lle</sup> de La Vigne, une des précieuses de l'hôtel Rambouillet, auteur de beaucoup de jolis vers, dispersés dans les recueils du temps. Il fait ressortir le caractère spécial de cette femme poète, enjouée mais sévère, dont la vie chaste fut toute consacrée à l'étude, avec des personnes les plus vantées de son temps et les plus oubliées aujourd'hui.

M. le Ministre, présent à la séance pendant la lecture des deux mémoires qui précèdent, a témoigné à plusieurs reprises la satisfaction qu'elle lui a fait éprouver.

M. Combes, professeur à la Faculté de Bordeaux, a lu un mémoire *sur les archives de la Suisse, et sur les relations anciennes de la France avec les Cantons helvétiques*. Il a fait connaître, d'après des documents inédits tirés des archives de ce pays, les difficultés qui nous vinrent, du côté des Suisses mêmes, pour l'acquisition de nos frontières de l'Est.

M. Maignien, président de l'Académie delphinale, a développé dans son mémoire le sujet suivant : « De l'élément esthétique et de l'élément historique dans l'étude de l'art. » Il a établi que l'art s'appuie sur deux éléments principaux : l'élément esthétique et l'élément historique (histoire proprement dite et histoire spéciale); et il a constaté l'importance du premier.

M. le docteur S. E. Maurin, secrétaire général de la Société de statistique de Marseille, a analysé sommairement les rapports de cette Société avec le Gouvernement, et terminé par des considérations sur l'utilité des Sociétés savantes des départements, et sur le concours qu'elles peuvent offrir à l'État.

M. Sollier, membre de la Société archéologique, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, a soumis à un examen sérieux les diverses assertions émises par les historiens, et principalement par Saint-Simon et Voltaire, au sujet d'une religieuse du couvent de Moret. Il considère comme très-hasardée la supposition qui fait de *la Mauresse* une fille de Louis XIV, que ce prince aurait fait disparaître et passer pour morte.

M. de La Chapelle, secrétaire de la Société académique de Cherbourg, en rappelant quelles ont été, à plusieurs époques, les relations littéraires entre la France et l'Angleterre, a comparé les poètes français à ceux de l'Angleterre au point de vue de l'originalité.

M. Laisné, président de la Société archéologique d'Avranches, a fait connaître les formalités exigées en 1798 pour la suppression d'une chapelle depuis longtemps abandonnée et en ruines. La complication de ces formalités et l'énormité des frais, dont une partie importante était complètement inutile et n'était commandée par aucune loi, offrent une étude intéressante de nos anciennes institutions ecclésiastiques et judiciaires.

La section d'archéologie, présidée tour à tour par MM. Léon Renier, de l'Institut, et Victor Hamille, directeur de l'administration des cultes, a entendu de nombreuses lectures.

M. Collin, membre de la Société archéologique de l'Orléanais, a donné lecture d'un mémoire sur les ponts d'Orléans, sur le fort et le boulevard des Tourelles à Orléans, qui apporte de vives et nouvelles lumières sur l'histoire militaire de cette ville, et particulièrement sur le mémorable siège qu'elle soutint contre les Anglais au temps de Jeanne d'Arc.

M. G. de Soultrait, membre de l'Académie de Lyon, a donné lec-

ture d'un travail sur les manuscrits du trésor de la cathédrale de Lyon, dont plusieurs sont ornés de précieuses miniatures, parmi lesquelles on peut citer celles de l'enlumineur florentin *Actavantei de Actavantibus*.

M. Léon Renier, président, a complété les intéressantes notions sur l'essence des colonies romaines données par lui dans la séance de la veille, à l'occasion du remarquable mémoire de M. Bulliot, sur les fouilles d'Autun et l'emplacement de Bibracte et d'Augustodunum.

M. Hamille, directeur des cultes et membre du Comité des Sociétés savantes, remplace M. Renier au fauteuil de la présidence.

M. l'abbé Cochet, de l'Académie impériale de Rouen, a lu un mémoire sur la découverte d'une sépulture gauloise trouvée à Varimpré, dans la Basse-Forêt d'Eu, en 1865, qu'il attribue à l'époque de la conquête romaine. Ce travail, comme tout ce qui sort de la plume de l'auteur de *la Normandie souterraine*, renferme les plus intéressants renseignements sur les usages de nos ancêtres.

M. Quicherat a fait sur ce mémoire quelques observations, dont il ressort qu'il est difficile de préciser la date à laquelle on peut rapporter les sépultures gauloises, attendu que les coutumes nationales persistèrent longtemps après la conquête romaine; toutefois, avec le savant ecclésiastique, M. Quicherat penche à attribuer la sépulture de Varimpré à l'époque des campagnes de Jules César. Cette discussion conduit M. Quicherat à présenter quelques observations sur les *puits funéraires*, dont les découvertes, qui se succèdent rapidement, grâce au zèle des archéologues de nos départements et à la libéralité du Ministre de l'instruction publique, apportent tous les jours de si précieux renseignements.

M. l'abbé Cochet fait remarquer qu'il faut étudier avec défiance les puits, dont plusieurs ne sont peut-être pas funéraires.

M. d'Arbois de Jubainville, membre de la Société académique de l'Aube, a envoyé un mémoire sur les *Limites méridionales du pagus Meldicus*, dont son confrère M. Gréaux a donné lecture.

Ce travail pose, sans la trancher encore, une question intéressante au moment où l'on recherche si les anciens diocèses représentent exactement les territoires des cités antiques.

M. Hucher, de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, a lu une note sur des *vases romains avec ornements en relief*, trouvés dans la Sarthe, qu'il attribue au XI<sup>e</sup> siècle, et qui ont été exécutés à la *barbotine*.

M. Moulin, membre de la Société des antiquaires de Normandie, a lu un mémoire sur *le Druidisme dans les îles anglo-normandes du canal de la Manche*.

A l'occasion de cette lecture, M. J. Quicherat s'est élevé contre une locution trop répandue, *l'âge de pierre*, qui semblerait indiquer que les hachettes de pierre dateraient toutes d'une époque à laquelle les hommes ne travaillaient pas les métaux, tandis qu'il est reconnu que l'on déposait dans les sépultures des objets exclusivement en pierre à une époque où il est manifeste qu'on travaillait simultanément les métaux et la pierre. Il ne faut donc pas reculer indéfiniment l'âge des sépultures où l'on ne recueille que des objets en pierre.

Le même savant a fait remarquer également que nous ne savons rien de l'astrologie des Gaulois, et que nous ne pouvons pas encore conclure de la disposition des objets trouvés dans les sépultures à un rapport entre les doctrines des druides et ce que nous remarquons dans ces intéressants monuments.

M. Duchâtelier, en réponse à M. Moulin, a fait quelques observations sur les procédés de construction des sépultures gauloises, et donne des détails sur des tumulus fouillés par ses soins.

A la demande de l'assemblée, la discussion sur les tumulus se continue, et M. Quicherat a présenté de nouvelles observations sur ce sujet si important pour l'étude de l'archéologie nationale.

M. Lallemand, de la Société polymathique du Morbihan, a pris part à cette discussion, qui ne s'est terminée qu'à trois heures, au moment où Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique a pris place au fauteuil.

La parole a été donnée à M. J. B. Cessac, qui a entretenu l'assemblée de fouilles exécutées à Puy d'Issolud (Lot), en 1865, pour rechercher l'emplacement d'Uxellodunum. M. de Cessac a présenté des photographies exécutées sur les lieux ainsi que divers fragments d'armes, de poteries, etc. résultat de ces fouilles et de celles qui ont été exécutées sous sa direction par les ordres de l'Empereur. Ces objets, qui appartiennent au musée de Saint-Germain, ont été mis à la disposition de M. de Cessac, par ordre spécial de Sa Majesté, et expressément dans le but de les porter à la connaissance de MM. les délégués des Sociétés savantes. Les conclusions de M. de Cessac sont que l'emplacement d'Uxellodunum est définitivement le *Puy d'Issolu* ou *d'Ussola*.

M. le Ministre, en félicitant M. J. B. Cessac sur la rigoureuse logique de sa démonstration et sur le succès de ses persévérants efforts, ajoute que lui-même avait, dès 1839, adopté l'opinion de M. Cessac sur l'emplacement d'Uxellodunum, plutôt *à priori* et par intuition que d'après des preuves positives. L'opinion de M. Cessac a réuni les suffrages de l'assemblée, et Son Excellence, considérant les découvertes de cet archéologue zélé comme un fait désormais acquis à la science, a demandé pour l'auteur une salve d'applaudissements, qui lui a été libéralement accordée par tous les auditeurs.

M. Geslin de Bourgogne, membre de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, a envoyé une note sur le *camp vitrifié de Péran*, dont son confrère, M. Guilbert, a donné lecture. Des plans parfaitement exécutés ont été mis sous les yeux de MM. les délégués des Sociétés savantes. M. Geslin de Bourgogne, non plus que la commission de la Société, ne décide pas si les vitrifications de ce genre sont le résultat d'un incendie accidentel, ou si elles ont été produites à dessein et dans le but de cimenter les murs de camps retranchés ou de forteresses.

M. Debouis a présenté quelques observations sur ce sujet. M. Marion, de la Société impériale des antiquaires de France, et membre du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, qui a récemment visité, près d'Inverness, en Écosse, les deux plus grandes forteresses vitrifiées que l'on connaisse, déclare qu'il lui paraît impossible d'admettre qu'un incendie ait pu produire ces vitrifications, mais qu'un feu continu peut seul avoir amené de pareils résultats.

M. le Ministre a résumé ces débats en disant que, en présence des incertitudes révélées par la discussion, il fallait, dans cette question comme dans bien d'autres, se résigner à dire qu'on ne sait pas. En se retirant, Son Excellence a félicité l'Assemblée sur l'intérêt que les membres des Sociétés savantes montrent pour les recherches archéologiques, et proclame que la France, grâce à l'énergique impulsion donnée par l'Empereur à ces études, a repris l'avance sur les nations voisines.

M. Leguay, de la Société parisienne d'archéologie et d'histoire, a donné lecture de la *Description d'une sépulture à incinération*, trouvée à la Varenne-Saint-Hilaire.

Après cette lecture, il restait encore de nombreux et d'importants mémoires à lire, tant a été grand l'empressement de nos confrères des départements à se rendre à l'invitation du gouvernement de l'Empereur; mais l'heure avancée a forcé M. Hamille, président, à déclarer la séance levée, ce qu'il n'a pas fait sans remercier l'Assemblée de son zèle pour la science, de son assiduité persévérante, ainsi que de l'attention soutenue qu'elle a montrée pendant toute cette brillante et laborieuse session.

---

La section des sciences a fonctionné avec une activité extrême jeudi et vendredi. Dans l'impossibilité d'entendre toutes les communications dans les séances générales, les trois commissions des sciences mathématiques, des sciences physiques et des sciences naturelles se sont réunies dès le matin.

La commission des sciences naturelles, ayant M. Payen, de l'Institut, pour président, M. Lecoq, de Clermont-Ferrand, pour vice-président, et M. Planchon, de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, pour secrétaire, a entendu des communications nombreuses portant sur des sujets extrêmement variés et souvent d'un intérêt considérable.

M. Dareste, de la Société des sciences et de l'agriculture de Lille, a entretenu l'Assemblée de nouvelles expériences sur la production artificielle des monstruosité. L'habile physiologiste, à l'aide des

procédés artificiels, est parvenu à obtenir plusieurs cas tératologiques, qui ne s'étaient pas encore offerts, notamment le nanisme et l'anencéphalie. M. Beaudrimont a présenté quelques remarques à ce sujet.

M. le docteur Ferdinand Monoyer, de la Société des sciences naturelles de Strasbourg, a résumé les résultats d'intéressantes recherches sur l'équilibre et la locomotion des poissons. L'auteur a montré que la position habituelle de ces animaux est une position d'équilibre instable, et que l'équilibre est maintenu seulement par les nageoires et plus particulièrement par la nageoire caudale.

M. Grellois a ensuite captivé l'attention en énumérant les faits observés par M. le docteur Feuillet dans l'influence bienfaisante du climat de l'Algérie sur la phthisie pulmonaire.

La phthisie pulmonaire est rare en Algérie ; mais cependant cette affection a pris plus d'intensité dans le pays depuis que les défrichements y ont amené une diminution dans la fréquence des fièvres paludéennes. Il semblerait qu'il existe une sorte d'antagonisme ou de compensation entre ces maladies ; néanmoins il est sage de ne pas trop se presser de formuler une conclusion à cet égard.

La botanique était représentée par M. Faivre, de l'Académie de Lyon. Ce savant a exposé le résultat de ses expériences sur les phénomènes physiologiques de la végétation. Il résulte de ces études que les boutures de mûrier se comportent comme des graines sous le rapport de leur développement, de l'exhalation de gaz acide carbonique, de l'absorption d'oxygène, et surtout relativement à l'origine du carbone emmagasiné dans la bouture comme dans l'endosperme des graines.

A l'occasion de la communication de M. Faivre, M. Corenwinder, de la Société des sciences et de l'agriculture de Lille, a rappelé qu'il avait récemment présenté à l'Institut un mémoire où il constatait des faits analogues, par exemple le dégagement d'acide carbonique par les parties jeunes des végétaux.

Ce dernier sujet a donné lieu à une discussion entre M. Beaudrimont et M. Corenwinder. Le premier pense qu'une partie de cet acide carbonique provient du sol ; le second, sans nier le fait, constate avec de Saussure qu'une portion de l'acide carbonique provient

de la transformation des matières organiques déjà accumulées dans le végétal.

M. Planchon, de l'Académie de Montpellier, a rappelé, à l'égard de l'acide carbonique et de l'oxygène exhalés par les plantes, les expériences de M. Sarreau. Mais, comme ces expériences ont été faites dans un laboratoire, les résultats n'offrent pas, selon M. Corenwinder, le caractère de l'exactitude, car les plantes ne peuvent convenablement respirer qu'à la condition de se trouver en plein air et de recevoir la lumière de tous les côtés.

Une lecture de M. de Pinteville-Cernon, sur la culture du pin sylvestre dans le département de la Marne, a provoqué une intéressante discussion entre l'auteur, M. le marquis de Vibraye et M. Kirschleger.

M. Chervin, de la Société littéraire de Lyon, dont les recherches sur le bégayement avaient déjà été remarquées l'année dernière, a présenté un mémoire sur *Le bégayement considéré comme vice de prononciation*. L'auteur insiste sur la fréquence de cette infirmité, sur les inconvénients qu'elle présente pour les enfants dans les classes, et pour les adultes dans les relations sociales. Après l'examen des différents procédés employés jusqu'à ce jour pour corriger ce défaut de prononciation, il expose sa méthode, fort simple, qui a été comparée à celle d'un gymnasiarque changeant un être grêle et difforme en un homme agile et vigoureux. La conclusion de ceci, c'est qu'une méthode curative simple et éprouvée devrait être mise en pratique dans les écoles normales primaires, de façon que les instituteurs puissent arriver aisément à faire disparaître chez leurs élèves les défauts de prononciation.

Les questions de géologie et de paléontologie ont eu une grande part dans les réunions scientifiques.

M. Boutiot, de la Société académique de l'Aube, s'est attaché à faire connaître les limons dans lesquels ont été exploités les minerais de fer dans le département de l'Aube. Il a signalé la voie romaine de Lyon à Boulogne par Autun, Troyes, etc. comme construite,

sur une étendue de plusieurs kilomètres, avec des scories provenant de l'exploitation des minerais de fer de la contrée d'Othe. De là, une preuve évidente que les minerais étaient exploités avant l'invasion romaine.

Des observations sur les ophites des Pyrénées ont été présentées par M. Noguès, de la Société d'agriculture de Lyon; et, à ce sujet, M. Hébert, admettant que les ophites sont des roches éruptives, a insisté pour que les géologues des Pyrénées renoncent à appeler du nom d'ophites un ensemble de roches bien différentes, ayant chacune une désignation particulière.

M. Gaudry et M. Raulin, de la Société linnéenne de Bordeaux, ont pris part à cette discussion.

M. Nouel a signalé la découverte d'un crâne fossile de rhinocéros d'espèce nouvelle, faite récemment dans le département du Loiret.

MM. Gervais et Gaudry ont présenté des remarques sur cet objet.

M. Dieulafait a exposé ensuite ses recherches sur la géologie du département du Var. MM. Lory de Grenoble et Hébert ont discuté certains points.

M. Hébert a présenté la carte géologique et la carte agronomique du Mâconnais, exécutées par M. Berthaud, avec la note qui s'y trouve annexée.

M. Hébert, rendant compte de ce travail, a exprimé l'avis, d'après l'auteur, que les travaux antérieurs, tels que celui de M. Manès, sont fort incomplets. Il a énuméré les couches déterminées par M. Berthaud, et signalé le travail de ce géologue comme parfaitement d'accord avec les faits reconnus dans les autres parties de la France.

M. Raulin, à l'occasion du travail de M. Berthaud, a fait remarquer qu'il ne faut juger les travaux géologiques remontant déjà à une date assez éloignée, qu'en tenant compte de l'époque à laquelle ils ont été faits et de l'état de la science à ce moment, et il a demandé, particulièrement, où se trouvent, dans la Saône, les terrains crétacés qui ont fourni les silex de l'argile à silex dont a parlé M. Berthaud.

MM. Hébert et Marcou ont fait observer qu'il existe des lambeaux

de craie dans la Saône en plusieurs points; que ces lambeaux ont évidemment appartenu à une grande surface démantelée, d'où sont provenus les silex dont il s'agit.

M. Hébert a fait remarquer encore la présence de pholades dans les calcaires à polypiers, signalés par M. Berthaud comme indiquant un rivage et une interruption de sédiments sur les points où on les observe.

M. Marcou a contesté que la présence des pholades indique une interruption dans le dépôt des sédiments, citant, à l'appui de son opinion, l'existence de pholades dans la Floride, à une grande profondeur.

M. Delesse a déclaré avoir examiné la carte agronomique de M. Berthaud, et, autant qu'il a pu en juger, ce géologue indiquerait des rapports directs entre la formation géologique du sol et le genre de culture qui s'y trouvait appliqué, ce qui, suivant lui, serait une erreur. Il a ajouté que c'est la composition minéralogique du sol qui exerce une influence directe sur la culture; le sous-sol n'a, en général, qu'une très-faible action, et encore cette action ne s'exerce que lorsque les terrains de transport qui le recouvrent offrent une très-faible épaisseur, ce qui est le cas le plus rare.

M. Delesse s'associe entièrement à l'opinion exprimée par M. Raulin, relativement aux critiques que peut faire naître la lecture d'une étude géologique d'une date reculée.

M. Reynès a lu une note sur la famille des ammonitides.

Cette note a particulièrement pour but de démontrer que beaucoup d'espèces doivent être réunies, et qu'il y a nécessité d'abandonner les caractères adoptés jusqu'ici dans les classifications. L'auteur insiste particulièrement sur ce fait, que les espèces doivent être classées d'après la forme de l'animal.

MM. Deslongchamps et Gervais ont pris successivement la parole pour demander à M. Reynès quels seront désormais les caractères qu'il faudra rechercher pour établir une classification susceptible de permettre une étude facile et pratique des ammonitides.

M. Reynès n'a pas voulu se prononcer encore, mais il voit déjà dans la bouche des ammonites des différences qui lui permettent de croire que beaucoup d'entre elles caractérisent des animaux très-différents.

M. Deslongchamps a présenté plusieurs mâchoires de téléo-

saures, et il a cherché à établir les distinctions entre les téléosauriens et les crocodiliens, concluant à la nécessité de faire des téléosaures un ordre à part.

M. Gervais ne pense pas qu'il y ait autant de différence entre les téléosaures et les crocodiles qu'entre les plésiosaures et les ichthyosaures, et il croit que c'est exagérer les caractères des téléosaures que d'en faire un ordre à part. Il insiste sur les rapports des téléosaures et des crocodiles.

M. Deslongchamps croit devoir maintenir l'opinion qu'il a exprimée; il pense qu'il conviendra de grouper les reptiles comme on a groupé les mammifères.

M. Hébert a présenté un extrait d'un mémoire de M. Arnaud, secrétaire de la Société scientifique d'Apt (Vaucluse).

M. Gervais a rappelé qu'il venait de déposer deux boîtes d'ossements fossiles provenant de deux cavernes.

L'une d'elles renferme des fossiles de la caverne de Bize. On n'avait trouvé que le renne dans cette caverne; on vient d'y rencontrer des débris d'*ursus spelæus*. L'association de ces débris avec les ossements des rennes est un fait curieux qui confirme les découvertes faites ailleurs.

La seconde boîte renferme des ossements de la caverne du Pontil, près Saint-Pons. Cette caverne présente plusieurs assises. Les couches les plus anciennes renferment des ossements de bœuf, *ursus spelæus*, rhinocéros, etc.; celles qui les recouvrent contiennent des silex, des haches polies et un grand nombre d'instruments d'une identité parfaite avec ceux des habitations lacustres de la Suisse.

On voit donc dans le Midi, a dit M. Gervais, le remplissage des cavernes pendant l'époque des rennes, et, au-dessus, le commencement de la période celtique et le passage à l'âge de bronze.

M. Coquand, de l'Académie de Dijon, s'est attaché à démontrer, par l'indication de plus de trente espèces de fossiles, que les étages nommés *aptien*, *urgonien* et *néocomien* appartiennent en réalité à un seul étage.

Plusieurs questions de médecine ont été traitées.

M. Simonin, secrétaire de l'Académie de Stanislas, de Nancy, a énuméré les résultats des longues recherches qu'il a entreprises pour déterminer avec exactitude la différence d'action de l'éther et du chloroforme. Deux cents anesthésisations faites avec l'un et l'autre de ces agents ont conduit l'auteur à cette conclusion, que les deux substances produisent des effets presque identiques, mais que, dans la pratique, le chloroforme offre le grand avantage de pouvoir être administré sans appareil.

M. E. Delcominète, de Nancy, a déposé un mémoire sur l'anesthésie locale produite par le sulfure de carbone.

M. Diday a donné les conclusions d'un travail sur les probabilités de la nature parasitaire des maladies virulentes.

M. le docteur Willemin, de la Société de médecine de Strasbourg, a rendu compte de ses recherches relatives à l'absorption par la peau.

M. Le Jolis, de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, a analysé une étude sur les corallinées, groupe d'algues autrefois classées avec les polypiers à cause de la chaux carbonatée dont leur tissu est imprégné.

La faune entomologique de la Nouvelle-Calédonie a été ensuite l'objet d'une intéressante exposition de la part de M. Fauvel, de la Société linnéenne de Normandie.

M. Corenwinder a entretenu l'assemblée d'expériences sur les betteraves.

On a reçu de M. le commandant Jouan, de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, un mémoire sur les poissons de la Cochinchine.

M. Bouschet, de Montpellier, a décrit des vignes à jus coloré.

M. Ferry, de Rouen, a fait connaître des polypiers nouveaux.

Des observations sur le rôle physiologique du pigment des algues

marines ont été présentées par le docteur Rosanoff, de la Société des sciences naturelles de Cherbourg.

Dans la commission des sciences physiques on a entendu :

M. Raulin, de la Société linnéenne de Bordeaux, sur les températures anormales de certains puits de l'Argonne (Meuse).

M. Chautard, de l'Académie de Stanislas, a indiqué de nouvelles propriétés de l'étincelle d'induction.

M. Daguin, de l'Académie des sciences de Toulouse, a exposé plusieurs faits nouveaux concernant l'acoustique.

M. Jansen a traité l'analyse spectrale.

M. Isidore Pierre est entré dans une suite de détails relatifs à ses recherches sur le blé.

M. V. Jodin a résumé le résultat de ses recherches sur la matière colorante des feuilles.

M. Blondlot, de Nancy, a présenté un mémoire sur les réactions du phosphore.

M. Nicklès, de l'Académie de Stanislas, a énuméré les résultats de ses expériences sur les composés correspondant aux peroxydes dans la famille des chloroïdes.

M. Jeannel, de Bordeaux, a traité de l'acétate de soude.

Dans la commission des sciences mathématiques on a entendu :

M. Vallat, sur les principes du calcul différentiel, et, en particulier, des objections à la théorie des infiniment petits et à celle des fonctions de Lagrange.

M. de Caligny, sur les colonnes liquides oscillantes. L'auteur à rappelé les travaux qui lui ont valu le prix Montyon.

M. de La Gournerie a traité des propriétés d'une classe de sur-

faces réglées. L'auteur a signalé un grand nombre de théorèmes nouveaux.

M. Yvon Villarceau s'est occupé de la figure de la terre. Il a indiqué les différences entre les résultats trouvés par la géodésie et l'astronomie. Il a présenté un aperçu des travaux entrepris par l'Observatoire pour la détermination des longitudes.

---

A deux heures, la séance générale a été ouverte sous la présidence de M. Milne Edwards.

L'assemblée était aussi nombreuse que la veille.

M. Beaudrimont a exposé avec une grande clarté et certains développements les faits curieux déjà communiqués dans une séance particulière sur l'oxygène et l'eau oxygénée.

M. Hébert, à l'occasion des débris de l'industrie humaine dans les temps antéhistoriques, placés sous les yeux de l'assemblée par MM. Lartet, de Vibraye et Gervais, a exposé les principaux phénomènes de la période quaternaire. Il a montré sous quels rapports cette période diffère de la période tertiaire qui l'a précédée et de la période actuelle. Il s'est attaché à présenter les preuves du refroidissement de notre hémisphère à la fin de la période tertiaire, de l'existence de grands glaciers qui ont couvert les îles Britanniques et la Scandinavie, de l'immersion de toute l'Europe septentrionale sous les eaux d'une mer froide dont les mollusques étaient en partie les mêmes que ceux des mers polaires, puis du charriage par des glaces flottantes de blocs et de graviers venant du nord de la Scandinavie, etc. Ces grandes oscillations du sol ont produit d'immenses dénudations, le creusement des vallées et des cavernes et leur remplissage. Selon M. Hébert, tout prouve que l'homme est antérieur aux derniers de ces phénomènes, que rien ne rappelle dans les documents historiques les plus anciens. Il a indiqué la possibilité d'énumérer, pour la France et l'Europe, une succession d'époques contemporaines de l'homme avant d'arriver à celle des haches polies où commencent les documents historiques.

M. Milne Edwards a pensé que l'assemblée verrait avec un vif intérêt les pièces des collections de MM. Lartet, de Vibraye, Ger-

vais, qui établissent d'une manière si complète la contemporanéité de l'homme et des grands pachydermes, bien que le nombre de siècles écoulés depuis la disparition de ces animaux ne puisse en aucune façon être précisé.

M. de Quatrefages a fourni ensuite diverses indications sur le même sujet.

Puis l'assemblée s'est trouvée captivée par l'éloquente exposition de M. Haton de La Goupillière sur les nouveaux moyens de démonstration des appareils mécaniques, et ensuite par M. Lissajoux, sur l'étude des sons par l'optique.

---

*Séances expérimentales.* La section des sciences du Comité des travaux historiques ne s'est point bornée, en 1866, à entendre et à discuter les communications faites par les délégués des Sociétés savantes des départements. Une commission spéciale, instituée par le Ministre de l'instruction publique, a réuni dans les salles de la Sorbonne un nombre considérable d'objets dont l'examen pouvait intéresser les membres de la réunion. Des mesures ont été prises pour faire répéter, en présence des savants venus de toutes les parties de la France, les principales expériences auxquelles ces objets sont destinés.

L'exposition dont il s'agit, et qui n'est encore qu'un essai, était divisée en trois classes : mécanique, physique, sciences naturelles.

Dans la mécanique, on a pu remarquer le dynamomètre à rouage hélicoïdal de M. Bourdon, qui indique à chaque moment la force d'une transmission entre deux arbres de rotation ; ses aspirateurs et ventilateurs à force centrifuge, ainsi que le régulateur hydraulique fondé sur le même principe ; ses manomètres métalliques, très-diversement variés quant à leur dispositif ; une machine à vapeur à tiroir inverse recevant la vapeur par l'intérieur, de manière à réduire au strict nécessaire le frottement sur la glace, etc. — M. le baron Séguin avait envoyé ses modèles pour la traction sur les chemins de fer par locomotives légères sur toutes les pentes, à l'aide d'un rail additionnel pressé par des galets horizontaux, qui empruntent leur force d'adhérence à la puissance même de l'attelage. — M. Tresca s'était fait représenter par quelques échantillons de ses belles expériences sur l'écoulement des solides soumis à l'influence d'une pression.

M. le docteur Marey a exposé ses appareils pour l'enregistrement graphique des diverses fonctions physiologiques, pour les mouvements du cœur, du pouls et de la respiration. Le fonctionnement de ces appareils a excité un vif intérêt parmi les médecins et les physiologistes. On n'aura pas oublié, du reste, que l'an dernier l'Académie des sciences a décerné un des prix fondés par M. de Montyon au travail dans lequel M. Marey a exposé l'ensemble de ses recherches sur la circulation du sang, recherches faites à l'aide de l'ingénieux instrument dont il est l'inventeur.

Citons encore, en ce qui concerne la mécanique proprement dite : l'appareil Prudhomme, pour la communication à établir entre les voyageurs en chemins de fer et les conducteurs de trains : un courant électrique correspondant à un carillon circule à cet effet à travers les attelages et se ferme par le rail ; les voyageurs font agir la sonnerie en cas de besoin ; elle avertit également des ruptures accidentelles des trains ; — une suspension nouvelle des appareils de géodésie, sortie des ateliers de M. Secrétan, ainsi qu'un modèle de régulateur à ressort, de M. Foucault, appliqué à la manœuvre d'une lunette équatoriale ; — un baromètre anéroïde, d'une grande sensibilité, dû à M. Breguet ; — un modèle et des planches des moteurs inventés par M. de Caligny ; — l'échappement de M. Victor Fleury, qui réduit à une seule pièce, indépendante à volonté du pendule et du rouage, la communication de ces derniers ; — le profilographe de M. Dumoulin, enregistrant le profil du terrain suivi par le chariot qui porte l'appareil avec hauteur exagérée, et un compteur pour chiffrer, au besoin, les altitudes ; — enfin les appareils de M. Bourbouze, pour les démonstrations de mécanique : ils consistent en photographies sur verre superposées, mobiles les unes par rapport aux autres, et se mouvant devant la lampe électrique, qui projette ainsi l'image amplifiée d'une machine en mouvement, etc.

La soufflerie, construite par M. Cavaillé-Coll, pour la collection de la Faculté des sciences, est à la fois un résumé démonstratif du mécanisme et du fonctionnement de l'orgue, et un instrument éminemment propre aux recherches de précision. La force et le débit du vent peuvent être réglés avec une entière facilité, ce qui permet de faire vibrer les tuyaux dans les meilleures conditions de précision et de fixer la détermination numérique du son.

Dans la salle consacrée aux sciences naturelles, on remarquait tout d'abord une magnifique série d'os fossiles gravés ou sculptés,

et d'autres produits de l'industrie humaine, trouvés dans les cavernes du centre et du midi de la France. Un grand nombre de ces types appartiennent à la collection rassemblée par MM. Lartet et Christy. Dans le voisinage de ces précieux échantillons de paléontologie ethnographique, M. Paul Gervais avait placé un beau choix de fossiles trouvés dans la caverne de Bize (Aude), et consistant en débris de renne associés à des silex taillés, à des os qui portent la marque du travail de l'homme, à des ossements d'hyène et de grand ours. M. Gervais avait joint à cet envoi d'autres objets encore recueillis dans la caverne de Pontil, près Saint-Pons (Hérault), d'une date moins ancienne que les précédentes, et contemporains des débris trouvés dans les habitations lacustres de la Suisse. Des spécimens du plus haut intérêt avaient également été communiqués par M. le marquis de Vibraye. Enfin M. Lartet fils exposait des poteries découvertes par lui dans les cavernes du nord de l'Espagne.

Les naturalistes et les archéologues n'avaient pas encore eu l'occasion de voir réunies et de comparer directement un nombre aussi considérable de pièces capitales pour l'histoire des premiers habitants de la Gaule. On a lieu d'être surpris du sentiment artistique avec lequel ces hommes, qui ne connaissaient encore ni le fer ni le bronze, et qui ne se servaient que d'instruments de silex, ont représenté des animaux dont la disparition complète ou l'émigration vers les régions polaires date d'une période antérieure aux temps historiques. Sur plusieurs des fossiles de la collection Lartet et Christy on reconnaît parfaitement la tête et les formes du renne. Une des pièces appartenant à M. de Vibraye représente, gravé à la pointe, le combat de deux de ces grands ruminants. Une grande lame d'ivoire fossile, appartenant à M. Lartet, reproduit une figure d'éléphant qui ne peut être rapportée qu'aux grands proboscidiens de ce genre qu'Annibal amena dans les Gaules, et qui reproduit tous les caractères propres au mammoth, dont les débris furent, au siècle dernier, découverts dans les glaces du nord de la Sibérie. Dans les vitrines de M. Vibraye on a pu remarquer une tête d'éléphant sculptée en ronde bosse, et il y a tout lieu de croire que ce fragment se rapporte à la même espèce.

On ne saurait omettre de citer la belle tête de rhinocéros trouvée aux environs d'Orléans par M. Nouel, et plusieurs magnifiques échantillons d'un grand reptile de la famille des crocodiliens, trouvés en Normandie par M. Eudes Deslongchamps.

Une autre innovation, due à l'initiative de la section des sciences, a été l'ouverture d'une salle de lecture où les naturalistes ont trouvé la plupart des recueils scientifiques publiés, soit en France, soit à l'étranger, depuis le commencement de l'année dernière, ainsi que divers ouvrages nouveaux et rares que le doyen de la Faculté des sciences, M. Milne Edwards, a tirés de sa bibliothèque pour les mettre à la disposition de MM. les délégués des Sociétés savantes.

---

## DISTRIBUTION

DES

### RÉCOMPENSES ACCORDÉES AUX SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

Aujourd'hui, samedi 7 avril, a eu lieu à la Sorbonne, sous la présidence de S. Exc. M. Duruy, ministre de l'instruction publique, la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes des départements, à la suite du concours de 1865.

A midi, le Ministre est entré dans la salle, accompagné de MM. Amédée Thierry, Le Verrier, sénateurs; Ch. Robert, conseiller d'État, secrétaire général du Ministère de l'instruction publique; Danton, inspecteur général, directeur du personnel; Léon Renier, Milne Edwards, Blanchard, Ravaisson, Patin, Brongniart, membres de l'Institut; Quet, Dutrey, inspecteurs généraux de l'instruction publique; Hamille, directeur des cultes; Anatole Duruy, chef du cabinet du Ministre; Théry, recteur de l'Académie de Caen; Hippéau, Chabouillet, de La Villegille, le baron de Guilhermy, Anatole de Barthélemy, membres du Comité des travaux historiques; Bussy, directeur de l'École de pharmacie; E. Servaux, chef du bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes, qui ont pris place sur l'estrade.

Dans l'hémicycle, en face de Son Excellence, étaient MM. Mourier, vice-recteur de l'Académie de Paris; Bouillier, Lemaire, Vieille, Baudoin, inspecteurs généraux de l'instruction publique; Donné, recteur de Montpellier; Petit, du Mesnil, Jourdain, Mourier, Belaguet, chefs de division au Ministère.

Parmi les membres du Comité et les délégués des Sociétés, on remarquait MM. d'Arbois de Jubainville, Hirn, Planchon, le vicomte de la Villemarqué, de Linas, Anatole Dauvergne, Chon, Girardin, Francis Wey, Carro, E. Grésy, de Soultrait, Payen, l'abbé Sabathier, E. Eudes Deslongchamps, l'abbé Dehaisnes, de Parseval-Grandmaison, Lebrun-Dalbane, Marion, l'abbé Cochet, F. Bourquelot, Chatel, etc.

La séance étant ouverte, Son Exc. le Ministre a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Je suis heureux d'offrir à la science départementale une cordiale hospitalité dans notre vieille maison de Sorbonne. Ici, vous foulez le sol de notre plus ancienne histoire. Nous sommes à deux pas du palais des Césars; nous touchons presque à l'église de Clovis, et c'est Philippe-Auguste qui fonda, sur cette colline, *l'Étude de Paris*, saint Louis qui lui donna le nom que nous portons encore, Richelieu qui lui bâtit sa demeure, celle où vos travaux viennent de s'accomplir. Vous êtes donc assis au foyer même de la civilisation française, là où la rudesse barbare s'est assouplie sous l'influence des lettres latines, où l'esprit de la France s'est formé pour les hautes et puissantes spéculations. Il est juste qu'il vienne se retremper à sa source : ici, Messieurs, vous êtes chez vous.

Je sais que ce temps de production hâtive ne semble pas favorable à vos patientes études. Nous autres écrivains, artistes, chercheurs de vieux souvenirs ou d'idées nouvelles, nous sommes, en face de l'industrie et de ses miracles, comme le penseur égaré dans la campagne qui voit soudain la machine de feu arriver sur lui et passer, rapide et bruyante, avec les multitudes d'hommes et de richesses qu'elle emporte après elle. Il se sent bien faible auprès de tant de force, bien humble devant ce triomphe de la matière; mais la redoutable et magnifique apparition évanouie, il répète tout bas le mot de Pascal sur ce *roseau pensant* que le monde écraserait en vain, et il se dit que toute cette puissance vient de l'esprit; que l'esprit produit ces merveilles par la science; que la science elle-même n'est féconde que lorsqu'elle a les lettres pour compagnes. (Applaudissements.)

Cette union est pour vous, Messieurs, chaque année plus heureuse, parce que vous êtes de ceux qui regardent la vie comme nous ayant été donnée à cette fin que chacune des minutes dont elle se compose soit échangée contre une parcelle de vérité. Les mémoires lus, l'année dernière, dans vos deux sections de philologie et d'histoire, viennent d'être publiés : ce volume atteste un sérieux progrès. et ce que j'ai entendu, ce que j'ai appris des lectures faites en ces derniers jours, me donne l'assurance que ce progrès continuera.

Pourquoi la section des sciences ne publierait-elle pas, elle aussi, ses travaux? L'œuvre de la civilisation est double : il faut trouver la vérité, mais il faut aussi la répandre.

On disait qu'en vous appelant à Paris nous voulions empiéter sur votre liberté. Vous avez compris que le Ministre de l'instruction publique, fidèle à sa mission, ne poursuivait qu'un but lorsqu'il vous invitait à ces réunions annuelles, celui de mettre en pleine lumière tout ce qui se cache de savoir, d'esprit et de goût, au sein de vos compagnies. Cette centralisation d'un jour a pour effet une décentralisation réelle, puisque c'est l'œuvre patiemment élaborée au fond des provinces qui est appelée à se produire sur un théâtre plus retentissant.

La nouvelle organisation de la section des sciences, les libres élections qui ont constitué ses trois bureaux, et que je suis disposé à étendre, l'an prochain, aux deux autres sections d'histoire et d'archéologie, ce recours aux sociétés elles-mêmes pour désigner à l'avance les mémoires dont il est donné ici lecture, tout vous prouve notre désir de respecter votre indépendance. Nous ne nous réservons que le droit d'applaudir les premiers à vos succès. (Applaudissements.)

Le gouvernement de l'Empereur sait bien que les lettres et la science vivent de liberté, et il désire que Paris n'enferme pas dans son enceinte tout le travail intellectuel de la France. Pour mon compte, je n'oublie pas, Messieurs, que les hommes qui ont été l'honneur de la Grèce ancienne et du monde n'étaient point tous d'Athènes, bien que l'histoire les ait tous groupés autour du plus illustre des Athéniens, et que Rome n'a vu naître dans ses murs qu'un seul de ses grands écrivains, celui qui fut en même temps son plus grand homme de guerre et de politique. Je sais encore que l'Italie, au temps de la Renaissance, a dû sa gloire à ce phénomène heureux, que chacune de ses cités lui donnait un historien ou un poète, un érudit ou un artiste, et la séve féconde n'était point tarie parce que Rome couronnait Pétrarque au Capitole.

Vous apportez ici vos travaux pour les soumettre au jugement de vos pairs; vos présidents vont tout à l'heure nous en montrer l'importance, et je ne veux pas empiéter sur leurs prérogatives. Mais, de plus, vous êtes les représentants de ce mouvement heureux qui produit comme une grande université libre à côté de l'Université officielle. Il est donc tout naturel que je rende compte, à ceux qui

contribuent à faire la science, des efforts de ceux qui aident à la propager.

L'an dernier, je vous parlais de ces conférences au succès desquelles vous aviez tant contribué, soit en les organisant sur beaucoup de points, soit en y prenant vous-mêmes la meilleure part. J'ai, cette année, à vous adresser les mêmes remerciements. Quelques-uns disaient de ces cours qu'ils ne seraient qu'une mode fugitive : ils ont duré cependant ; et, le premier élan passé, il s'est trouvé que les leçons étaient plus nombreuses et meilleures, qu'elles attiraient toujours la foule, comme dans cette salle, où notre unique souci est de restreindre une affluence trop considérable ; qu'enfin plusieurs sont devenues, après cette expérience, des cours complémentaires régulièrement institués auprès de nos Facultés.

On redoutait, pour ces cours libres, l'invasion de la politique, car, chez nous, grâce à tant de révolutions, il est reçu que la politique est la plus facile des sciences. Ceux qui n'ont encore rien à dire débattent vaillamment par elle (Applaudissements), ne voyant pas qu'elle doit venir la dernière, puisqu'elle est la réunion de toutes les autres et le résumé de l'expérience de toute la vie. (Applaudissements.)

C'est ainsi qu'en jugeait la plus libre des cités grecques, Athènes, qui exigeait pour l'orateur politique la maturité de l'âge avec des épreuves sévères, et qui eut, au moins pour un temps, le singulier bonheur de trouver sur ce point ses simples citoyens d'accord avec ses grands philosophes, Glaucon avec Socrate.

Si nous n'avons pas su nous donner encore toutes les mœurs de la liberté, bien que nous en voulions toutes les lois, le Gouvernement prépare les unes et les autres, alors même qu'il use d'une prudence nécessaire. Il a suffi de refuser ou de reprendre un bien petit nombre d'autorisations pour assurer aux lectures publiques le caractère exclusivement scientifique ou littéraire qu'elles doivent conserver, si elles veulent être utiles, et pour faire contracter l'habitude, difficile peut-être à des orateurs français en face de foules nombreuses, de se contenter d'être des hommes d'esprit, de savoir, quelquefois d'éloquence, sans se faire des hommes de parti. (Applaudissements.) Chacun apprend par là à être le gardien vigilant de sa parole et son propre censeur : bonne manière de s'exercer à la liberté, en comprenant que le droit de tout dire n'est pas le droit de ne rien respecter. (Applaudissements.)

L'éducation du pays se fera mieux ainsi et plus sûrement, car les lentes croissances font seules les choses qui durent. C'est la loi du monde physique, comme celle du monde moral; c'est la loi que Dieu lui-même s'est donnée, puisque, pour former notre globe, ce grain de poussière, il semble s'être complu à subir la lenteur des améliorations progressives.

A côté des neuf cents chaires libres d'enseignement supérieur qui se sont élevées dans les différentes parties de l'Empire est venu se placer un enseignement plus modeste, mais encore plus nécessaire. Il y a huit mois, je disais dans cette enceinte : « Nous avons eu cette année plus de 7,000 cours d'adultes, il faut que l'an prochain nous en ayons deux ou trois fois autant; et nous les aurons. » L'affirmation était téméraire, elle est pourtant demeurée au-dessous de la vérité : c'est 25,000 cours qui ont eu lieu cet hiver pour des adultes de tout âge. Quelle somme de notions utiles a été ainsi répandue sur le pays! Il ne faudrait pas en diminuer l'importance en ne considérant que le seul chiffre des conscrits restés illettrés. Car les départements avancés comptant un nombre beaucoup plus grand de ces cours que les départements demeurés en arrière<sup>1</sup>, il en résulte qu'on a bien plus ajouté aux connaissances déjà acquises par d'anciens élèves, qu'on n'a donné les connaissances premières à un grand nombre d'élèves nouveaux. Aussi l'effort doit-il porter à présent sur ces pays réfractaires, où la volonté de faire ne supplée peut-être pas assez à l'insuffisance des moyens d'agir.

Cependant, même à ne voir que le chiffre des conscrits illettrés, l'ignorance recule. Nous avons conquis sur elle, en chacune des deux dernières années, presque le double du terrain qu'elle cédait, année moyenne, sous le gouvernement de Juillet, alors que l'instruction primaire était dans la ferveur et la force de son premier établissement. Que ce mouvement continue, et, avant dix ou douze ans, le vœu de l'Empereur sera accompli : nous n'aurons plus un ouvrier dans nos villes ou dans nos campagnes qui ne sache tenir ses comptes, écrire ses lettres et chercher, dans quelque bon livre, soit d'utiles connaissances pour sa profession, soit ces plaisirs du cœur et de l'esprit qu'il apprendra à mettre au-dessus des jouissances grossières du corps. (Applaudissements.)

<sup>1</sup> Les sept premiers départements, qui ont moins de 5 p. o/o d'illettrés, ont en moyenne 457 cours d'adultes; les vingt-six derniers, où le nombre des illettrés varie de 33 à 66 p. o/o, n'en ont compté en moyenne que 167.

L'utilité de ces leçons du soir frappe tous les yeux, et cependant on ne mesure peut-être pas à leur juste valeur les services qu'elles rendent. La France dépense chaque année plus de 60 millions pour l'instruction primaire. L'intérêt de cet énorme capital, c'est l'instruction et l'éducation des enfants. Mais, par l'habitude à peu près générale de faire quitter l'école à la première communion, c'est-à-dire entre onze et douze ans, cette instruction primaire est bien vite perdue pour un grand nombre d'élèves. Les souvenirs s'effacent, les notions acquises disparaissent, et les germes déposés dans le cœur par l'éducation périssent. Que, sur vingt enfants, dix-neuf aient plus ou moins passé par l'école, qu'importe, si, lorsqu'ils arrivent à l'âge d'homme, le nombre de ceux qui savent lire se réduit à quinze, à douze, à moins encore? Sur la somme employée chaque année à l'entretien des écoles primaires, un tiers ou un quart, soit 15 à 20 millions, sont donc dépensés aujourd'hui sans résultat.

Que fait la classe d'adultes? Pour les uns, elle tient lieu de l'école même; pour les autres, elle conserve et développe le fruit des travaux du premier âge. Employant, le soir, le matériel et le personnel du jour, elle double, sans frais, le nombre des écoles; elle rend féconde la première dépense faite par le pays; elle tire du même capital un second intérêt. (Applaudissements.) Cette considération touchera, je l'espère, ceux qui regardent surtout au côté économique des choses.

Mais au prix de quel dévouement ces résultats ont-ils été obtenus? La France a le droit d'être fière de ses instituteurs, et l'Empereur, même avant la fin de cette brillante campagne, a voulu, du haut du trône, féliciter de leur courage ces soldats de la paix. Comme leurs frères de l'armée qui ne comptent jamais l'ennemi, ils se sont jetés sur l'ignorance, sans souci de la peine ni des fatigues. Il leur avait été dit que la France avait une tache au front, que c'était à eux de l'effacer, et ils se sont promis de la faire disparaître. Dévouement difficile, car il est de tous les jours; il s'accomplit dans l'ombre, et beaucoup ont pensé qu'il devait rester pour eux sans autre récompense que le noble et viril sentiment du devoir accompli. (Applaudissements.)

Mais non, il n'en sera pas ainsi. Le pays s'est ému. L'Empereur a donné le signal; les départements, les communes, les particuliers y répondent, et les dons se multiplient. Une subvention plus large

permettra sans doute au ministre de l'instruction publique de régulariser ce service nouveau, et de réaliser enfin pour l'enseignement des adultes ce qu'on a fait, il y a trente-trois ans, pour l'enseignement des enfants. Alors nos braves instituteurs n'auront pas l'estime publique pour seul dédommagement de leurs généreux efforts.

Comment se fait-il, Messieurs, qu'en ce lieu consacré aux plus hautes études, que devant des hommes occupés à poursuivre les recherches les plus ardues de la science, je vienne parler si longuement d'écoles de village?

D'abord, il m'eût été difficile de ne pas saisir la première occasion de rendre publiquement hommage à un dévouement dont les preuves touchantes m'arrivent chaque matin.

Ensuite il ne vous est point indifférent, pour la prospérité même de vos savantes Compagnies, que des multitudes d'hommes étudient, apprennent et s'éclairent. Ils forment la réserve où la science puisera. Repassez dans vos souvenirs les noms les plus illustres de nos annales scientifiques ou littéraires, combien n'en trouverez-vous pas qui appartenaient à de pauvres ouvriers mis en état, par un hasard heureux ou une volonté persévérante, de venir siéger parmi les plus savants?

J'ai une autre raison de vous en parler, c'est que beaucoup d'entre vous ont pratiqué le mot de l'Évangile : ils sont allés aux petits; ils ont fait ou organisé des cours d'adultes. Tout à l'heure, je vais remettre la médaille d'or, récompense d'un travail de haute analyse mathématique, à un professeur de Faculté qui est descendu de sa chaire et de ses savantes méditations pour aller enseigner les premières règles du calcul à des ouvriers, et je suis fier de pouvoir ajouter que bien d'autres, dans l'Université, ont donné le même exemple, que beaucoup ont fait cette aumône du cœur et de l'esprit, la plus difficile de toutes, comme elle est la meilleure. (Applaudissements.)

Enfin c'est un signe des temps, c'est une preuve de l'esprit vraiment chrétien de notre société, comme des libérales et généreuses préoccupations de l'Empereur, que de savants hommes, de hauts fonctionnaires, un ministre ne puissent se réunir pour parler de science, sans qu'au milieu d'eux surgisse bientôt l'image du peuple qu'ils veulent appeler à la vie morale. (Applaudissements prolongés.)

Après ce discours, MM. L. Renier, vice-président de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques, Léopold Delisle, membre de la section d'histoire, et Blanchard, secrétaire de la section des sciences, ont successivement lu leurs rapports sur les travaux scientifiques et littéraires de 1865. Ces lectures ont été souvent interrompues par les plus sympathiques applaudissements.

MM. Blanchard et Hippeau ont ensuite proclamé, dans l'ordre suivant, les récompenses accordées à la suite du concours :

#### SECTION D'HISTOIRE.

Le sujet proposé par la section était : « Le meilleur cartulaire ecclésiastique ou civil, publié par une Société savante des départements, du 1<sup>er</sup> juillet 1862 au 31 décembre 1865. »

Le prix est décerné à la Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres, pour le cartulaire de Notre-Dame-de-Chartres, par MM. de l'Épinois et Lucien Merlet.

Des mentions très-honorables sont accordées *ex æquo* à la Société archéologique de Touraine, à Tours, pour le Livre des Serfs de Marmoutier, de M. Ch. Grandmaison, et à l'Académie des sciences de Mâcon, pour le cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon, de MM. Ch. Ragut et Chagot.

MM. Grandmaison et Ragut reçoivent chacun une médaille d'argent ; des médailles de bronze sont également remises aux deux Sociétés de Tours et de Mâcon.

Des mentions honorables sont accordées :

1° A la Société éduenne d'Autun, pour le cartulaire de l'église d'Autun, par M. de Charmasse ;

2° A l'Académie delphinale de Grenoble, pour les cartulaires de Saint-Robert et des Écouges, par M. l'abbé Auvergne.

Des médailles de bronze sont décernées aux Sociétés et aux auteurs ci-dessus mentionnés.

#### SECTION DES SCIENCES.

Aucun sujet n'était mis au concours ; le Comité a choisi parmi les membres des Sociétés savantes les auteurs des travaux les plus remarquables publiés en 1865.

1° *Une médaille d'or* est décernée à :

**MM. Bourget**, membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Clermont-Ferrand, pour son travail sur le mouvement vibratoire des membranes circulaires.

**J. E. Planchon**, de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, pour ses travaux de botanique.

**Fabre**, professeur au lycée d'Avignon, pour ses recherches sur l'anatomie, la physiologie et les mœurs des insectes.

2° *Une médaille d'argent* est décernée à :

**MM. de Mardigny**, de l'Académie impériale de Metz, et Poincarré, ingénieur des ponts et chaussées à Bar-le-Duc (Meuse) : système d'avertissements météorologiques pour le bassin de la Meuse, établi en 1865.

**Le docteur Mourier** : observations météorologiques faites au Japon.

**de Lapparent**, de la Société du Berry : travaux relatifs à l'emploi des bois pour l'agriculture, la marine, les chemins de fer, etc.

**Marès**, de la Société centrale d'agriculture de l'Hérault : travaux relatifs au soufrage de la vigne dans le département de l'Hérault.

**Eugène Eudes Deslongchamps**, de la Société linnéenne de Normandie, à Caen : travaux de géologie et de paléontologie.

**Dieulafait**, de la Société des sciences, belles-lettres et arts du Var : géologie du département du Var.

**Grenier**, de la Société d'émulation du Doubs, à Besançon : travaux relatifs à la flore de la France.

**Rey**, de la Société linnéenne de Lyon : travaux relatifs à la faune entomologique de la France.

**Baillet**, de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse : recherches sur les transformations et les migrations des vers intestinaux des animaux domestiques.

3° *Une médaille de bronze* est accordée à chacune des Sociétés ci-dessus désignées, pour être déposée dans ses archives.

M. le Ministre a invité M. Ch. Robert, secrétaire général du Ministère de l'instruction publique, à donner communication à l'assemblée du rapport fait à l'Empereur et du décret conforme, relatif aux insignes d'officier d'académie et de l'instruction publique.

Cette lecture a été accueillie par les plus vives acclamations.

Sur la proposition des deux sections d'histoire et d'archéologie du Comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, ont été nommés :

*Officiers de l'instruction publique.*

- MM. Bulliot, président de la Société éduenne d'Autun.  
Colson, président de la Société archéologique de Noyon.  
Grivelli, membre de la Société des sciences et arts de la Réunion (colonies françaises).  
Dufour, président de la Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.  
Marchegay, correspondant du Ministère, aux Roches-Baritaud (Vendée).  
Quantin, correspondant du Ministère, à Auxerre (Yonne).  
Rosenzweig, de la Société polymathique du Morbihan, lauréat de 1863.

*Officiers d'académie.*

- MM. Caillemer, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, membre de l'Académie delphinale.  
Cessac (J. B.), membre de la commission chargée d'exécuter les fouilles du Puy-d'Issolu (Lot).  
Dufour, correspondant honoraire du Ministère, à Cahors.  
Dupré, correspondant du Ministère, à Blois.  
Godard-Faultrier, correspondant du Ministère, à Angers.  
Goze, correspondant du Ministère, à Amiens.  
Jacquemin, correspondant du Ministère, à Arles.  
Lacroix (Th.), correspondant du Ministère, à Mâcon.  
Pibrac (Comte de), de la Société archéologique de l'Orléanais.  
Simonnet, correspondant du Ministère, à Dijon.  
Tessier (Octave), correspondant du Ministère, à Toulon.

Le Ministre a donné lecture des deux décrets, en date du 7 avril,

par lesquels l'Empereur a bien voulu nommer chevaliers de la Légion d'honneur M. d'Arbois de Jubainville, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'Aube; M. Hirn, membre de la Société d'histoire naturelle de Colmar. — En remettant à M. d'Arbois de Jubainville les insignes de l'ordre, le Ministre a dit : « Je me félicite, Monsieur, d'avoir obtenu pour vous, de Sa Majesté, une récompense que justifient le nombre et la valeur de vos travaux. Vous les avez couronnés par un ouvrage qui a mérité à deux reprises les suffrages de l'Institut, l'*Histoire des Comtes de Champagne*. » Son Exc. a dit à M. Hirn : « L'Empereur connaît et apprécie, Monsieur, vos patientes recherches. Les mémoires que vous avez présentés aux Sociétés savantes de Mulhouse et de Colmar suffiraient à vous assurer l'estime de tous ceux que ces difficiles questions intéressent. Votre *Théorie mécanique de la chaleur* ouvre une voie nouvelle à la science, et je suis personnellement heureux de la haute distinction par laquelle Sa Majesté daigne récompenser vos travaux. »

Le Ministre a annoncé à l'assemblée que l'Empereur recevrait le lendemain, à deux heures, les présidents de section du Comité, les assesseurs des bureaux, les savants que Sa Majesté vient de nommer chevaliers de la Légion d'honneur, et les membres de Sociétés savantes auxquels la médaille d'or a été décernée.

Le soir, un grand dîner a réuni au Ministère de l'instruction publique les présidents de section du Comité, les lauréats du concours et un grand nombre de personnages politiques, parmi lesquels on remarquait Son Exc. M. l'ambassadeur d'Espagne, M. le Ministre d'Amérique, MM. Chaix d'Est-Ange, le baron Chapuys-Montlaville, Chauchard, Cuvier, le comte de Chautérac, Charlemagne, le duc d'Albuféra, Abbatucci, etc.

Ce dîner a été suivi d'une nombreuse réception, où toutes les Sociétés savantes se trouvaient représentées.

---

*Rapport sur le concours d'archéologie, par M. Léon Renier.*

Messieurs,

L'année dernière, la section du Comité chargée d'examiner les mémoires envoyés au concours d'archéologie n'avait eu, pour ainsi dire, que l'embarras du choix. Parmi les travaux qui lui étaient soumis, plusieurs étaient des ouvrages considérables, et celui qui obtint le prix était le fruit de toute une vie de recherches consacrées à l'étude d'un des plus grandioses monuments que possède la France.

Il n'en a pas été ainsi cette année. Huit mémoires nous ont été encore envoyés; mais aucun, par l'importance du sujet, par l'étendue et la précision des recherches, par la nouveauté enfin des résultats obtenus, ne nous a paru mériter la haute récompense que nous étions chargés de décerner.

Ces mémoires cependant sont loin d'être sans valeur, et je vous demande la permission de vous signaler en peu de mots les mérites divers par lesquels ils se distinguent.

Le plus considérable est le *Répertoire archéologique des arrondissements de Sens, de Tonnerre et de Joigny*, par M. Quantin, archiviste du département de l'Yonne. M. Quantin a déjà obtenu, au concours de 1863, une médaille d'or pour le *Répertoire archéologique de l'arrondissement d'Auxerre*. Celui qu'il nous adresse cette année présente les mêmes qualités : même conscience dans la rédaction générale, même exactitude dans la description des détails; M. Quantin a parcouru pied à pied toute l'étendue des trois arrondissements qu'il a pris pour sujet de son nouveau travail; il en a étudié avec le même soin tous les monuments, et il a fait preuve, en les classant par époques, de la même connaissance des différents styles d'architecture qui se sont succédé en France pendant la période du moyen âge.

Mais noblesse oblige; or, si ce nouveau travail n'est pas inférieur à celui qui a valu à M. Quantin une première récompense, il ne lui est pas non plus supérieur; si nous y reconnaissons le même mérite d'ensemble, nous sommes obligés d'y signaler les mêmes défauts de détail. Ainsi M. Quantin néglige presque toujours de faire connaître le plan des édifices qu'il décrit; sa terminologie n'est pas celle qui est généralement adoptée, et qui avait été recommandée dans les instructions du Comité; la description des antiquités

romaines, qui sont si considérables dans l'arrondissement de Sens, laisse un peu à désirer; enfin on remarque dans le travail bibliographique des lacunes considérables et qu'on ne s'explique pas.

Hâtons-nous de dire que M. Quantin a encore à fournir le répertoire d'un arrondissement, celui d'Avallon. Avant de l'envoyer au ministère, il pourra revoir l'ensemble de son travail et en faire disparaître les taches que nous venons de signaler. Le Répertoire archéologique du département de l'Yonne sera alors un des meilleurs et des plus complets qui aient été composés, et le Comité sera heureux de proposer à M. le Ministre de décerner au savant archiviste une nouvelle médaille d'or.

M. Hippolyte Sauvage, juge de paix du canton de Couptrain (département de la Mayenne), nous a aussi envoyé un répertoire archéologique; c'est celui de l'arrondissement de Mortain (département de la Manche). Ce travail, qui est également manuscrit, est fort méthodiquement composé, et l'auteur semble n'y avoir omis aucun monument d'une réelle importance. Mais ses descriptions ont paru généralement trop concises, surtout en ce qui concerne les monuments de l'époque celtique et de l'époque romaine. Le moyen âge a été traité par lui avec plus de soin, et l'on devine sans peine que c'est vers cette période historique que ses études se sont plus spécialement dirigées. On a cependant signalé, dans cette partie de son travail, quelques lacunes regrettables. Ainsi, il ne donne ni les noms latins ni les anciens noms français des communes et des fiefs qu'il mentionne, et, pour les églises et les chapelles, il omet généralement de relever les vocables. Enfin son travail n'est pas rédigé, et il semble qu'il n'ait fait autre chose que classer et transcrire les notes recueillies par lui en présence des monuments. Évidemment il a été pressé par le temps et n'a pu donner à ce répertoire la forme nécessaire pour qu'il pût être présenté au concours avec quelque chance de succès.

Il y a joint un mémoire imprimé, intitulé *Histoire du canton de Couptrain et de ses communes*<sup>1</sup>. Ce mémoire est, au contraire, fort bien écrit; mais c'est un travail purement historique, et qui, par conséquent, n'était pas de notre ressort.

Les trois mémoires suivants sont des relations de fouilles archéologiques ou des descriptions de monuments antiques.

<sup>1</sup> Mayenne, 1865, in-4°.

Le premier est dû à M. le docteur Alfred Fouquet, membre de la Société polymathique du Morbihan. M. Fouquet a fait pratiquer, dans le courant de l'année 1865, des fouilles au pied de dix-huit menhirs. Ces fouilles ont été exécutées avec beaucoup de méthode, et le compte rendu qui nous en a été adressé ne laisse rien à désirer. Elles n'ont pas produit de grands résultats; cependant l'auteur y a trouvé la confirmation d'une opinion déjà émise par lui, à savoir, que les menhirs ne sont pas autre chose que des monuments funéraires appartenant à la même période archéologique que les dolmens et les tumulus. L'objet le plus intéressant qu'on ait découvert est un fer de cheval, qui a été trouvé à 30 centimètres au-dessous de la base d'un menhir. En signalant ce fait, M. Fouquet, qui est fort au courant des travaux publiés sur la branche des études archéologiques qu'il cultive, rappelle les découvertes du même genre qui ont été faites en France et en Suisse, et qui montrent, d'une manière indubitable, que l'usage de ferrer les chevaux était pratiqué chez les Gaulois longtemps avant qu'il fût connu des Grecs et des Romains. C'est une nouvelle preuve que nos ancêtres n'étaient pas, à l'époque de leurs premières relations avec Rome, aussi sauvages qu'on s'est plu quelquefois à les représenter.

Nous ne pouvons que féliciter M. Fouquet de son zèle, et l'encourager à persévérer dans des recherches dont les résultats partiels peuvent ne pas paraître très-importants, mais dont l'ensemble, grâce à la méthode vraiment scientifique suivant laquelle elles sont dirigées, fera faire, nous n'en doutons pas, de notables progrès à la science.

Des travaux entrepris pour rendre plus profond le lit de la Mayenne ont été, en 1864, l'occasion d'une découverte intéressante. On a trouvé, au gué de Saint-Léonard, à un kilomètre environ au-dessus de la ville de Mayenne, des fragments d'une sorte de plancher établi, dans l'antiquité, sur le lit de la rivière, pour en rendre le passage plus facile; et, à l'entour, on a recueilli un très-grand nombre d'objets antiques, notamment plus de 10,000 médailles, presque toutes en bronze, et appartenant pour la plupart au premier siècle de notre ère.

Presque au lendemain de cette découverte, M. le général Creuly la fit connaître dans la *Revue archéologique*<sup>1</sup>, et, depuis, M. Binse,

<sup>1</sup> Numéro de novembre 1864.

ingénieur des ponts et chaussées, sous la direction de qui les travaux avaient été exécutés, en fit l'objet d'un rapport au préfet du département. MM. Chedeau et de Sarcus nous en adressent aujourd'hui une nouvelle relation, accompagnée de la description de tous les objets qui ont été découverts. Cette relation, qui est imprimée<sup>1</sup>, est, en général, très-consciencieuse et très-exacte; mais, sauf la description des médailles, dont la plupart étaient déjà connues, les deux auteurs n'ont guère fait autre chose que reproduire les opinions et les explications émises avant eux. Leur travail n'en sera pas moins fort utile, et nous croyons devoir les encourager à en publier un semblable sur les fouilles exécutées au même endroit, en 1865, au moyen d'une subvention accordée par M. le Ministre. Ces nouvelles fouilles ont amené la découverte de plus de 16,000 médailles. MM. Chedeau et de Sarcus ajouteront à l'utilité de leur travail, si, en les publiant, ils veulent bien ne décrire que celles qui sont réellement inédites, et renvoyer pour les autres aux ouvrages de numismatique dans lesquels elles ont été déjà publiées.

Ce que je viens de dire du mémoire de MM. Chedeau et de Sarcus, je suis forcé de le dire aussi des *Notes* de M. Barbe sur les *antiquités de Jublains*. Cet ouvrage, qui se compose d'un volume de 200 pages in-8° et d'un atlas de 11 planches in-4°<sup>2</sup>, est également un résumé, d'ailleurs très-consciencieux et très-exact, de tous les travaux dont les ruines du chef-lieu de la cité des *Diablintes* ont été l'objet, travaux auxquels l'auteur a sans doute beaucoup ajouté, mais pas assez cependant pour faire de son mémoire une œuvre vraiment originale.

Ainsi que l'année dernière, nous avons reçu un travail épigraphique, c'est le *Recueil des inscriptions du département de Maine-et-Loire*, par M. le chanoine Barbier de Montault. Ce recueil est considérable; il ne comprend pas moins de 937 inscriptions de toutes les époques, depuis le temps des Romains jusqu'à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle. Mais il ne paraît pas terminé. Le commentaire y fait presque complètement défaut; les renseignements sur la provenance des inscriptions, et même sur la nature des monuments qui les portent, sont trop souvent insuffisants. C'est, en un mot, un recueil de notes, un précieux ensemble de matériaux, qui, habilement mis en

<sup>1</sup> Mayenne, 1865, 56 pages et 5 planches in-4°.

<sup>2</sup> Mayenne, 1865.

œuvre, pourront un jour former un ouvrage intéressant; ce n'est encore ni un livre, ni un mémoire achevé, comme doivent l'être ceux auxquels sont destinées les médailles de ce concours.

Je ne dirai rien de la *Monographie topographique, historique et statistique de Thoré* (département de Loir-et-Cher<sup>1</sup>), qui nous a été adressée par M. de Rochambeau, si ce n'est que l'archéologie y occupe si peu de place, qu'il nous a été impossible de ne pas nous déclarer incompetents pour le juger.

Mais je vous demande la permission de vous dire quelques mots du mémoire manuscrit présenté au concours par M. le docteur Closmadeuc, vice-président de la Société polymathique du Morbihan. Ce mémoire est intitulé : *Le passage de la Vilaine par la voie antique de Portus Namnetum à Dartoritum (Duretie)*. C'est un véritable modèle de discussion archéologique et topographique, et nous ne croyons pas qu'aucune de ses conclusions puisse être sérieusement contestée. Il est vrai que ces conclusions ne paraissent pas d'une grande importance; les principales sont que la station de *Duretie*, située sur la voie dont il s'agit, au point où cette voie passait la Vilaine, doit être placée, non pas à la Roche-Bernard, comme le croyait la Commission de topographie des Gaules, mais à quatre kilomètres plus bas, au village de *l'Isle-en-Férel*, dont le territoire présente de nombreuses traces d'antiquités romaines. Certes, ce n'est pas là un fait dont la révélation soit de nature à changer la face de la science; cependant nous n'en devons pas moins de la reconnaissance à M. Closmadeuc, pour les longues recherches par lesquelles il est parvenu à l'établir. Il en est souvent ainsi de nos travaux, à nous autres antiquaires; telle découverte, pour laquelle nous nous sommes passionnés, que nous n'avons obtenue qu'au prix de pénibles labeurs et de veilles fatigantes, ne nous vaut, la plupart du temps, quand elle arrive au grand jour de la publicité, qu'un jugement tel que celui que je viens de formuler.

Heureusement, ces jugements ne sont pas sans appel; consolons-nous donc, Messieurs. Notre mission n'est pas de faire l'histoire, mais d'en recueillir et d'en préparer les matériaux, et ces matériaux, pourvu qu'ils soient de bon aloi, ont tous leur importance. Recueillons, mettons en lumière tous les faits, quels qu'ils soient, que peut révéler l'étude des monuments, et soyons assurés que tôt

<sup>1</sup> Vendôme, 1866, 210 pages in-8°.

ou tard, si nous ne le pouvons nous-mêmes, d'autres viendront, qui de leur ensemble sauront tirer des conclusions d'un intérêt général.

Il existe à Rome, près de la pyramide de Cestius, une colline entièrement composée de débris d'amphores. La plupart de ces débris portent de courtes inscriptions, et pendant longtemps on les a négligés comme ne présentant aucun intérêt. Mais, dans ces dernières années, quelques savants ont eu l'idée d'en recueillir un certain nombre. Quoiqu'ils ne les aient encore étudiés que superficiellement, déjà cependant ils y ont trouvé d'utiles renseignements sur les sources où s'alimentait le commerce de Rome, et l'on est assuré maintenant que c'est du *Monte Testaccio* que doit être tirée la seule base solide sur laquelle on puisse asséoir désormais une histoire sérieuse de l'industrie du monde romain.

J'ai eu l'année dernière l'occasion d'examiner une collection déjà nombreuse de petits morceaux de plomb trouvés à Lyon dans le lit de la Saône. Chacun de ces morceaux de plomb porte une empreinte. Ce sont des sceaux de douane ou des marques de fabrique. Sur beaucoup on lit des inscriptions grecques ou latines, qui nous font connaître la provenance des marchandises avec lesquelles ils ont été apportés. Cette collection s'accroît tous les jours, et dès aujourd'hui son intelligent propriétaire peut se dire, avec un légitime orgueil, qu'on lui devra le plus ancien et assurément l'un des plus intéressants des titres historiques du grand commerce lyonnais.

Et si, de ces inscriptions composées de quelques mots ou même de quelques lettres, nous passons aux véritables monuments épigraphiques gravés sur le marbre ou sur la pierre, croyez-vous que les contemporains de leur découverte en aient compris toute l'importance? Pendant longtemps, presque jusqu'à nos jours, on ne les a recueillis que comme de simples objets de curiosité, et les volumineux recueils qu'on en a formés n'ont été exploités que comme une mine d'anecdotes archéologiques ou de curieux rapprochements. Mais, enfin, il s'est rencontré un homme d'une grande intelligence, doué d'une immense faculté de travail, qui, les étudiant d'une manière plus sérieuse, les classant avec plus de méthode, les expliquant enfin les uns par les autres, est parvenu à en tirer les matériaux d'une histoire complète, et désormais rigoureusement exacte, de l'administration de l'empire romain. Cet homme, c'était Borghesi,

dont les œuvres, pieusement recueillies, se publient aujourd'hui par les ordres et aux frais de l'Empereur. C'est un des nombreux services, ce n'est pas le moindre, que l'Empereur aura rendus aux études que nous cultivons.

---

*Rapport sur le concours d'histoire, par M. Léopold Delisle.*

Messieurs,

Je viens, au nom d'une section du Comité des travaux historiques, vous rendre compte d'un des plus brillants concours qui aient encore été ouverts entre les sociétés savantes des départements. Le programme demandait la publication d'un cartulaire, c'est-à-dire d'un de ces recueils de chartes qui offrent à l'historien du moyen âge des ressources du même genre que les collections épigraphiques à l'historien de l'antiquité. Quand jadis les communautés religieuses et civiles, les souverains, les seigneurs et les simples particuliers faisaient réunir en un corps d'ouvrage les actes sur lesquels reposaient leurs droits de toute espèce, ils ne pensaient qu'à leurs propres intérêts, ils voulaient simplement assurer la conservation et faciliter la recherche de leurs titres de propriété ; mais on ne tarda pas à s'apercevoir que ces cartulaires, composés en vue d'intérêts privés, fourniraient aux savants d'inappréciables trésors. On le comprit surtout au xvi<sup>e</sup> siècle, quand le pillage des maisons religieuses eut mis en circulation de vénérables parchemins qui jusqu'alors avaient été soigneusement dérobés à la curiosité publique. Les cartulaires, qui dans l'origine étaient exclusivement des pièces d'archives, devinrent des livres de bibliothèques, et furent recherchés avec ardeur par les bibliophiles : c'était un vivant commentaire de ces coutumiers auxquels le jurisconsulte demandait les origines du droit moderne; c'était l'indispensable complément des chroniques d'après lesquelles l'historien s'efforçait de mettre en ordre les annales du moyen âge. De là l'empressement des Pithou, des De Thou, des Petau, des Dupuy, des Molé, des Séguier et des Colbert à accueillir dans leurs cabinets les cartulaires que le hasard des temps avait fait sortir des chartriers ecclésiastiques et féodaux. A partir du commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, il ne fut plus permis d'étudier le moyen âge sans avoir consulté ces précieux documents. André Du Chesne les prend pour base de ses généalogies ; Du Gange y puise à pleines mains pour la composition de son immortel Glossaire ; Baluze les emploie pour éclaircir les ténèbres de notre ancienne législation, et les bénédictins en font jaillir la lumière sur l'histoire de l'ordre de Saint-Benoît, sur celle de l'Église

de France et sur celle de nos principales provinces. La mine était si riche, que deux siècles d'un travail assidu n'en avaient pas même épuisé les premiers filons. Une exploration plus méthodique et plus suivie venait d'être inaugurée<sup>1</sup>, quand la Révolution menaça jusque dans leur existence des collections que l'esprit du temps proscrivait comme entachées au premier chef de féodalité. Après tout, les malheurs furent encore moins grands qu'on n'avait eu sujet de le craindre, Beaucoup de nos anciens cartulaires échappèrent à la tourmente : les uns avaient été respectés comme monuments scientifiques et conservés par les agences du triage des titres ; les autres avaient été oubliés dans des tas de paperasses ; quelques-uns avaient été cachés par des hommes qui en appréciaient la valeur historique, ou qui attachaient un pieux souvenir à ces témoins du passé.

Dès que l'ordre fut rétabli, l'administration se préoccupa du sort des cartulaires. Le Conseil de conservation des objets de sciences et d'arts, dans sa séance du 23 septembre 1798, adopta les conclusions d'un rapport de Barbier et de Chardon de La Rochette tendant à réunir à Paris dans un seul dépôt les cartulaires qui se trouvaient disséminés dans tous les départements de la République<sup>2</sup>. Conformément à cette décision, le ministre de l'intérieur, François de Neufchâteau, par une circulaire du 11 décembre 1798, invita les administrations centrales à faire parvenir à la Bibliothèque nationale tous les cartulaires qu'elles pourraient découvrir dans les différents dépôts de leur département.

« Citoyens, disait le ministre, tous les cartulaires des ci-devant instituts religieux qui se trouvent disséminés dans les divers dépôts littéraires, bibliothèques et archives de la République doivent être réunis à Paris. Ces titres, fruits des siècles barbares, se lient trop essentiellement à leur histoire pour pouvoir en être distraits. Il faut qu'ils attestent à la postérité ce que l'ambition et l'artifice des corporations privilégiées ont obtenu de la crédule ignorance de nos pères, et qu'ils lui fassent apprécier l'heureuse révolution qui s'est faite dans l'esprit humain<sup>3</sup>. »

Les envois que provoqua cette circulaire furent assez peu nom-

<sup>1</sup> Sur les travaux auxquels il est fait ici allusion, il faut consulter trois brochures publiées en 1782, 1787 et 1788 par l'historiographe Moreau, et la préface que M. Champollion a mise en tête du tome I<sup>er</sup> des *Lettres de rois*.

<sup>2</sup> *Cabinet historique*, VI, 1, 171-174.

<sup>3</sup> *Catalogue des manuscrits des bibliothèques des départements*, II, xxv.

breux, et la plupart des départements conservèrent dans leurs archives les cartulaires que le ministre voulait rassembler à la Bibliothèque nationale. Malheureusement, les archives furent bien négligées pendant les trente premières années de ce siècle : dans plus d'un chef-lieu, personne ne toucha aux fonds des anciennes abbayes, sinon pour en distraire des pièces qui convenaient aux amateurs, ou bien encore pour y prendre le parchemin qui pouvait être employé à des usages domestiques ou industriels. C'est ainsi que nos archives départementales ont perdu tant de cartulaires, dont les uns ont été mis en pièces et anéantis à tout jamais, les autres acquis par des spéculateurs avides, qui les cédaient tantôt à la Bibliothèque du roi, tantôt à des bibliophiles français ou anglais, auxquels nos établissements publics ne pouvaient faire concurrence.

Le mouvement historique que M. Guizot a eu, en grande partie, l'honneur de susciter et de diriger, mit un terme à des abus qui bientôt nous auraient dépouillés des plus précieux monuments d'un âge qui n'avait pas été sans gloire pour la France. En même temps que des mesures étaient prises pour sauvegarder nos archives et en faire connaître au moins sommairement les richesses, des fonds étaient libéralement alloués pour une publication qui devait mettre en relief l'importance historique de nos cartulaires. Le succès dépassa les espérances de ceux qui avaient conçu et encouragé le plan de l'entreprise. L'accueil que reçurent en 1840 le Cartulaire de Saint-Père de Chartres et en 1841 le Cartulaire de Saint-Bertin prouva que le temps était venu d'appeler l'attention du public sur un côté de notre histoire qu'avaient négligé les érudits du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle. Hâtons-nous d'ajouter que la meilleure part du succès était due à la science consommée et au tact exquis de l'éditeur. M. Guérard venait d'ouvrir une voie nouvelle, dans laquelle devaient s'engager de nombreux disciples.

La Collection des documents inédits s'enrichit alors de plusieurs cartulaires, publiés, les uns, comme ceux de Notre-Dame de Paris et de Saint-Victor de Marseille, sous la direction immédiate du maître qui a fait reflourir en France les études diplomatiques, les autres, comme ceux de Savigny, d'Ainay, de Beaulieu et de Redon, par les soins de savants qui s'étaient voués particulièrement à l'histoire d'une province.

Mais, quelque vastes que fussent les proportions de la Collection des documents inédits, on ne pouvait songer à y faire entrer tous

les cartulaires qu'il était essentiel d'imprimer pour asseoir sur une base solide l'ancienne topographie de la France, et pour montrer sous leur véritable jour les institutions civiles et religieuses de chacune de nos provinces aux différents siècles du moyen âge. Les efforts de plusieurs Sociétés savantes, secondées par de généreux citoyens, à la tête desquels il faut citer M. le duc de Luynes, ont suppléé à l'exiguïté des crédits que l'Administration centrale pouvait affecter à la publication des cartulaires. De toutes parts on s'est mis à l'œuvre, et, en peu d'années, nous avons eu une volumineuse collection de cartulaires, dont la place est marquée dans toutes les grandes bibliothèques à côté de la Collection des documents inédits, et dont j'essayerai de donner la bibliographie à la suite du présent rapport.

C'est pour encourager d'aussi louables efforts que le Comité des travaux historiques a proposé la publication d'un cartulaire comme sujet du prix à décerner en 1866 à une Société savante des départements. Le nombre et la valeur des travaux qui ont été envoyés au concours sont la meilleure preuve du progrès que les recherches historiques ont fait en France depuis une vingtaine d'années. Quinze ouvrages ont été adressés au Comité, et tous se font remarquer, soit par l'importance des textes, soit par l'usage qu'en ont fait les éditeurs.

La commission chargée de juger le concours a mis au premier rang le Cartulaire de Notre-Dame de Chartres, publié sous les auspices de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, par MM. E. de Lépinos et Lucien Merlet. Les auteurs de cette belle publication s'étaient déjà fait connaître par des travaux marqués au coin de la plus saine critique : l'un d'eux a composé, en deux volumes in-8°, une Histoire de la ville de Chartres, qui tient une des premières places parmi les histoires de villes publiées au XIX<sup>e</sup> siècle ; le second a dirigé, avec M. Moutié, l'édition du Cartulaire des Vaux-de-Cernay ; nous lui devons un curieux recueil de lettres tirées des archives municipales de Chartres, le Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir, qui obtint le prix au concours ouvert en 1861 entre les Sociétés savantes, et plusieurs dissertations historiques, dont la plus récente, ayant pour objet la chronologie des seigneurs de Châteauneuf en Timerais, fut mentionnée très-honorablement au concours de l'année dernière. MM. de Lépinos et Merlet se sont proposé de réunir, suivant l'ordre des temps, les actes

les plus importants qui ont fait partie des archives de l'évêché et du chapitre de Chartres, soit que ces actes existent encore en original, soit qu'ils nous aient été conservés dans des cartulaires anciens<sup>1</sup> ou dans des compilations modernes, soit même qu'on ne les connaisse plus que par les analyses des archivistes du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle. Le plan qu'ils s'étaient judicieusement tracé d'avance, et dont ils ne se sont jamais écartés, nous a semblé tout à fait digne d'approbation. C'était assurément le meilleur moyen d'écartier les pièces inutiles, d'éviter les doubles emplois, et surtout de montrer sous leur véritable jour les documents à l'aide desquels nous suivons, siècle par siècle, l'histoire de l'évêché et du chapitre. En effet, les éditeurs ont parfaitement réussi à rétablir l'ordre chronologique des chartes qu'ils avaient recueillies, et les dates qu'ils ont proposées peuvent soutenir l'examen le plus sévère. Nous donnerons également des éloges au soin qu'ils ont apporté à l'établissement des textes : leurs trois volumes renferment bien peu de leçons fautives, et les légères erreurs qu'on y pourrait relever ne se trouvent guère que dans des actes étrangers au pays chartrain, tels qu'un diplôme de Henri II, roi d'Angleterre<sup>2</sup>, ou bien encore dans des actes imprimés d'après des transcriptions modernes, comme ce diplôme du roi Eudes, dont les archives d'Eure-et-Loir ne possèdent plus qu'une assez mauvaise copie sur papier, tandis que l'original est exposé sous une vitrine du Musée britannique<sup>3</sup>.

La série des pièces insérées dans le Cartulaire de Notre-Dame de

<sup>1</sup> On cherche vainement dans la publication de MM. de Lépinos et Merlet une notice sur les nombreux cartulaires de l'église et de l'évêché de Chartres qu'ils ont mis à contribution.

<sup>2</sup> Les noms des témoins de la charte de Henri II, publiée à la page 197 du tome I, doivent être rétablis de la manière suivante : « Testibus : Willelmo Remensi, Bartholomeo Turonensi archiepiscopis, Hugone comite Gestrensi, comite Symone, comite de Clara, Waltero filio Roberti, Rannulfo de Glanvilla, Stephano de Turonis senescallo Andegavensi, Fulcone Paganello, Gervasio Paganello, Aldefonso fratre comitis Sancti Egidii, Jocelino fratre regine, Gaufrido Hosato, Willelmo de Ostilleio. Data per manum magistri Walteri de Constanciis. »

<sup>3</sup> Cette charte est publiée par MM. de Lépinos et Merlet, t. I, p. 73. Le texte du diplôme original se trouve dans la brochure intitulée : *Examples of mediæval seals; illustrations of the mode of sealing in placard; remarks on a seal and charter of Eudes, king of France, of the year 888 or 889*, by F. Madden and W. S. Walford, in-8° de 14 pages, avec 2 planches (tiré du n° 43 de *The archaeological Journal*). La principale correction à faire dans l'édition de MM. de Lépinos et Merlet se rapporte à la souscription finale, qui doit être lue : « Trohannus notarius ad vicem Eblonis recognovit. »

Chartres commence à l'année 573 et s'arrête à l'année 1391. Antérieurement au XI<sup>e</sup> siècle, on n'y voit que deux actes dont le texte fût resté inédit : un diplôme de Charles le Chauve, du 5 avril 870, qui est conservé en original aux archives d'Eure-et-Loir, et une charte de Hugues le Grand, du 19 juin 946. La partie la plus considérable du Cartulaire appartient au XI<sup>e</sup> et surtout au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècle. On y trouve pour cette période une très-riche collection de documents, qui intéressent l'histoire politique au même degré que l'histoire ecclésiastique. Il serait difficile d'y faire un choix : je signalerai cependant, comme dignes d'une attention toute particulière, les actes qui réglaient les rapports de l'évêque et du chapitre avec le comte de Chartres, et parmi ces actes une enquête où sont relevés plusieurs détails relatifs à la cour du roi vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Le récit de l'émeute qui éclata au mois d'octobre 1210<sup>2</sup> est aussi un morceau très-remarquable, qui, s'il eût été connu plus tôt, aurait pris place dans le XVIII<sup>e</sup> volume du Recueil des historiens de la France.

Aux textes qu'ils ont publiés, MM. de Lépinos et Merlet ont joint des notes fort substantielles, dans lesquelles ils expliquent les passages obscurs, déterminent les personnages qui sont en scène et analysent divers documents qu'ils ne pouvaient publier intégralement. Ils ont réservé les questions d'un intérêt plus général pour en composer une introduction, qui forme à elle seule un très-bon livre et qui sera lue avec un égal intérêt par les savants et par les gens du monde.

La première partie de l'introduction est consacrée à l'histoire de l'église de Chartres : on y passe successivement en revue les origines de l'église, la formation du diocèse, les prérogatives de l'évêque, du chapitre et des différents officiers du chapitre, la construction et la décoration de la cathédrale. La seconde partie nous offre un tableau de l'agriculture de la Beauce au moyen âge. M. Guérard en avait tracé l'esquisse de main de maître dans les prolégomènes du Cartulaire de Saint-Père. MM. de Lépinos et Merlet ont repris un à un tous les détails qui devaient figurer dans ce tableau : ils ont habilement mis en œuvre les nombreux renseignements qu'ils avaient rassemblés sur l'état des personnes et des terres,

<sup>1</sup> I, 229.

<sup>2</sup> II, 56.

sur les charges de la propriété et des paysans, sur la culture proprement dite, sur les prés, les vignes, les bois et les étangs, sur les mesures et enfin sur le loyer des terres et des domaines ruraux. Pour éclaircir ces questions, les auteurs ont fait grand usage du Polyptyque de l'église de Chartres, rédigé en 1300, et dont le texte occupe plus du tiers de leur second volume. Il faut leur savoir gré de n'avoir pas reculé devant cette longue et aride publication, et d'avoir compris qu'à certains égards les censiers du XIII<sup>e</sup> siècle sont aussi utiles à consulter que les polyptyques de l'époque carlovingienne. Au reste, MM. de Lépinos et Merlet n'ont rien négligé de ce qui pouvait rentrer dans leur cadre : ils ont imprimé une chronique du XIV<sup>e</sup> siècle, que les historiens modernes ont largement mise à contribution, mais qui était restée inédite, et dont l'origine pourra fournir encore la matière d'utiles dissertations, surtout quand on en rapprochera l'ancien catalogue des évêques de Chartres, dont la rédaction première date au plus tard du XI<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Un autre document, qui remplit presque en entier le troisième volume de l'ouvrage, est un nécrologe, qui donne les renseignements les plus variés et les plus authentiques sur une foule de personnages qui ont vécu du XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, et qui n'appartiennent pas seulement à la société ecclésiastique, mais encore au monde politique. A côté de révélations sur la vie de littérateurs et d'artistes, dont le nom est tombé, peut-être injustement, dans l'oubli, on y trouvera des détails qui serviront à rectifier différents points d'histoire générale. Je n'en citerai qu'un exemple. Il a trait à la mort de Henri I<sup>er</sup>, roi de France.

L'auteur de la première édition de l'Art de vérifier les dates<sup>2</sup> avait rapporté cet événement au 4 août 1060 : mais, par des raisons qui n'ont pas été expliquées, les auteurs de la troisième édition du même ouvrage<sup>3</sup> ont fixé la mort de Henri I<sup>er</sup> au 29 août, et cette opinion a été acceptée sans aucune réserve par les meilleurs critiques de notre temps. Il est cependant impossible de la soutenir en présence de plusieurs chroniques du XI<sup>e</sup> siècle, qui font mourir le roi Henri I<sup>er</sup> le 4 août<sup>4</sup>, en présence d'une charte du Cartulaire de Saint-Père qui

<sup>1</sup> Voyez à la Bibliothèque impériale le manuscrit latin 6042, fol. 2; le manuscrit latin 10096, et le manuscrit latin 13758, fol. 137 v<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> Page 498.

<sup>3</sup> I, 570.

<sup>4</sup> Bouquet, XI, 169, 287, 291.

donne expressément la même date<sup>1</sup>, et enfin en présence de l'ancien obituaire de l'église de Chartres, qui marque également au 4 août l'anniversaire du roi Henri<sup>2</sup>.

On pourrait multiplier les observations de ce genre; mais il serait superflu, je pense, de justifier par de plus longs développements l'avis de la commission, qui a cru devoir décerner le prix du concours à la Société archéologique d'Eure-et-Loir et à MM. de Lépinos et Merlet.

Nous avons placé au deuxième rang le Livre des Serfs de Marmoutier. C'est le titre que porte un manuscrit de la bibliothèque de Tours, composé à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, et dans lequel les religieux de Marmoutier ont réuni cent vingt-sept chartes ou notices relatives à la condition des serfs qui dépendaient de leur abbaye. Ce cartulaire, unique en son genre, avait attiré, il y a plus de vingt ans, l'attention d'un homme qui a rendu d'éminents services à l'histoire de la Touraine. André Salmon, dont la mort a si brusquement interrompu la carrière, fit imprimer, en 1845, le texte du Livre des Serfs, et recueillit différents documents dont il comptait se servir pour tracer un tableau du servage en Touraine au XI<sup>e</sup> siècle. La tâche qu'il n'avait pu remplir a été reprise dans ces derniers temps par la Société archéologique de Touraine, qui a chargé son vice-président, M. Ch. Grandmaison, de compléter l'œuvre de M. Salmon, en y joignant une introduction, un appendice et des tables.

Le tout forme un beau volume in-8°, orné d'un fac-simile du manuscrit original, et qui se recommande par le sujet et la date des pièces autant que par les observations qu'elles ont suggérées à M. Grandmaison.

Les cent vingt-sept chartes ou notices dont se compose le Livre des Serfs proprement dit constatent la manière dont différents hommes étaient devenus les serfs de l'abbaye de Marmoutier, les obligations auxquelles ils étaient tenus, les procès dont ils furent l'occasion, et les circonstances qui déterminèrent divers affranchissements. L'appendice contient un choix de soixante-six pièces, rangées suivant l'ordre chronologique, et empruntées aux collections de la Bibliothèque impériale, de la bibliothèque de Tours, et des archives d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher et de Maine-et-Loire. A

<sup>1</sup> Edit. Guérard, p. 152.

<sup>2</sup> Edit. de Lépinos et Merlet, III, 147. Conf. l'obituaire de Notre-Dame de Paris, dans Guérard, *Cartul. de Notre-Dame*, IV, 125.

l'aide de tous ces textes, M. Grandmaison nous fait connaître quelle fut la condition des serfs en Touraine au XI<sup>e</sup> siècle. Il donne des détails fort circonstanciés sur les sources du servage, sur les cérémonies symboliques de l'entrée en servage, sur les obligations et les droits des serfs, sur leurs mariages, sur le sort de leurs enfants et sur les affranchissements. Il insiste particulièrement sur la disparition du servage en Touraine, et les raisons sur lesquelles il s'appuie pour placer cette grande révolution au XII<sup>e</sup> siècle sont d'autant plus probantes qu'elles se concilient avec les faits observés dans deux provinces voisines, la Normandie<sup>1</sup> et la Bretagne<sup>2</sup>. On sait que le servage subsista plus longtemps dans d'autres pays, et notamment dans l'Île de France.

La publication de la Société archéologique de Touraine n'est pas fort étendue; mais elle porte sur une matière si intéressante, elle est faite avec tant de soin, et aboutit à des conclusions si nettes et si utiles pour l'histoire de la civilisation française, que la commission n'a pas hésité à lui assigner le second rang, et à lui accorder une mention très-honorable.

Elle a jugé digne de la même récompense un ouvrage beaucoup plus étendu, mais dont les détails n'ont pas toujours été traités avec un soin assez minutieux. Il s'agit du Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon, publié sous les auspices et aux frais de l'Académie de Mâcon. Il faut distinguer dans ce volume deux parties, qui, à des titres divers, méritent nos éloges. La première est une longue introduction due à la plume de M. Chavot. Ce savant a très-méthodiquement résumé les principales données que renferment les chartes du Cartulaire de Saint-Vincent; il les a complétées avec les Cartulaires de Cluny, et a exposé très-clairement les règles d'après lesquelles la société ecclésiastique et civile fut organisée dans le Mâconnais depuis le IX<sup>e</sup> jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle. Il a accordé une attention toute spéciale aux questions géographiques, et il a poussé fort loin l'étude d'une division territoriale, celle des *agri*, sur laquelle nous avons déjà de consciencieux travaux<sup>3</sup>. La seconde partie du volume publié

<sup>1</sup> Delisle, *Études sur la condition de la classe agricole*, p. 18 et suiv.

<sup>2</sup> A. de La Borderie, *Mémoire sur le servage en Bretagne avant et depuis le X<sup>e</sup> siècle*. Rennes, sans date, in-8° de 14 et 60 pages. Conf. de Courson, *Cartul. de Redon*, p. CCLXXXIII.

<sup>3</sup> Dans les Cartulaires de Savigny et de Romans, publiés par MM. Aug. Bernard et Giraud.

par l'Académie de Mâcon se compose du texte même du cartulaire : c'est l'œuvre de M. Ragut, archiviste du département de Saône-et-Loire. Le Cartulaire de Saint-Vincent était jadis connu sous le titre de Livre enchaîné, sans doute à cause de la chaîne qui le fixait sur un pupitre dans la salle capitulaire ou dans le chartier du chapitre de Mâcon : il renfermait six cent trente-trois chartes, qui embrassaient la période comprise entre les années 593 et 1220, et dont la plupart dataient du x<sup>e</sup> et du xi<sup>e</sup> siècle. Il fut brûlé par les protestants sous le règne de Charles IX : heureusement, il en existait une copie, qui n'est plus connue, mais dont nous avons une exacte représentation dans deux manuscrits, conservés, l'un à la Bibliothèque impériale, l'autre aux archives de Saône-et-Loire. La première est de la main du savant et modeste Jean Bouhier<sup>1</sup>, la seconde est datée de 1750. M. Ragut a généralement suivi le texte qu'il avait trouvé dans ses archives; mais il n'a pas négligé la transcription de Jean Bouhier; il y a relevé un assez grand nombre de variantes, qu'il donne presque toujours au bas des pages, mais qu'il aurait mieux valu faire passer dans le texte toutes les fois qu'elles permettaient de rétablir la leçon véritable, souvent altérée par le copiste du xviii<sup>e</sup> siècle.

Nous avons encore une légère imperfection à relever dans le travail de M. Ragut. Il n'a pas indiqué assez exactement les éditions qu'on possède depuis longtemps d'un certain nombre de chartes de Saint-Vincent, éditions qu'il ne lui eût pas été indifférent de consulter.

Ainsi il passe sous silence le texte que le P. Lecointe<sup>2</sup>, D. Bouquet<sup>3</sup> et Brequigny<sup>4</sup> ont donné d'un diplôme de Pepin, en y joignant des notes d'où il résulte que la pièce est de 743, et non pas de 750, comme l'a supposé le nouvel éditeur<sup>5</sup>.

Pour la lettre d'Adrien I<sup>er</sup>, qui forme le n<sup>o</sup> 23 du Livre enchaîné, M. Ragut se borne à renvoyer aux *Antiquités de Mâcon* par Saint-Julien de Balleure : n'était-il pas nécessaire de prévenir que cette lettre, recueillie au xi<sup>e</sup> siècle par Hugues de Flavigny<sup>6</sup>, et souvent

<sup>1</sup> C'est sans fondement que, dans l'avertissement placé en tête du Cartulaire de Saint-Vincent, la copie de la Bibliothèque impériale est attribuée au président Bouhier.

<sup>2</sup> *Annal.* V, 77.

<sup>3</sup> IV, 703.

<sup>4</sup> *Diplomata*, 478, n<sup>o</sup> 342. — Dans l'édition de M. Pardessus, II, 382.

<sup>5</sup> *Cartul. de S. Vincent*, p. 53, n<sup>o</sup> LXVI.

<sup>6</sup> Pertz, *Scriptores*, VIII, 344.

imprimée dans les deux derniers siècles, a été considérée comme apocryphe par Pagi<sup>1</sup> et par Jaffé<sup>2</sup>, dont le jugement, sur ce point comme sur tant d'autres, restera sans appel?

Il est regrettable que, avant de publier les deux lettres de Grégoire VII qui sont dans le Livre enchaîné sous les n<sup>os</sup> 14 et 15, M. Ragut n'ait pas ouvert une édition du Registre de Grégoire VII : il y aurait trouvé la date de ces deux pièces, que le rédacteur du Livre enchaîné n'a pas copiée et que l'éditeur n'a que bien imparfaitement rétablie<sup>3</sup>.

Citons encore deux lettres de Calixte II, que M. Ragut semble avoir considérées comme inédites, quoiqu'elles aient été plusieurs fois imprimées, et notamment dans le tome XV du *Recueil des historiens de la France*, où dom Brial leur a assigné une date plus exacte que celle du nouvel éditeur<sup>4</sup>.

Plusieurs de ces exemples, et il serait facile d'en multiplier le nombre, montrent que la chronologie des chartes du Livre enchaîné, telle qu'elle a été établie par M. Ragut, laisse quelquefois à désirer. C'est là sans doute une regrettable imperfection; mais il serait injuste de s'y attacher avec trop d'insistance; il vaut mieux prendre en considération la difficulté de la tâche, signaler l'exactitude des tables, et, pour tout résumer, reconnaître que l'Académie de Mâcon a rendu un véritable service en faisant imprimer, dans un gros volume in-4<sup>o</sup>, plus de six cent trente chartes, presque toutes inédites et remontant à des siècles dont l'histoire ne peut guère se tirer que des textes diplomatiques.

Le Cartulaire de la cathédrale d'Autun, dont je dois maintenant vous entretenir, se rapporte à une époque un peu plus récente et dont les annales sont un peu moins confuses. Il renferme bien un certain nombre d'actes antérieurs au XII<sup>e</sup> siècle, mais presque tous étaient déjà connus par d'anciennes éditions, et, à vrai dire, c'est

<sup>1</sup> Les observations de Pagi ont été reproduites par D. Bouquet, V, 595. Conf. *Gall. christ.* XVI, 39.

<sup>2</sup> *Regesta pontificum*, p. 943, n<sup>o</sup> 317.

<sup>3</sup> La lettre n<sup>o</sup> 14 est la 33<sup>e</sup> du livre VI; elle porte pour date : « Data Romæ, 18 kalendas maii, indictione 2; » ce qui répond au 14 avril 1079. (Jaffé, *Monumenta gregoriana*, p. 369.) — Le n<sup>o</sup> 15 est la 76<sup>e</sup> lettre du livre I<sup>er</sup>; elle est ainsi datée dans le registre du Vatican : « Data Romæ, 17 kalendas aprilis, indictione 12; » mais, selon toute apparence, le scribe a mis *aprilis* au lieu de *maias*, et la pièce semble devoir être classée au 15 avril 1074. (Jaffé, *Monumenta gregoriana*, p. 95.)

<sup>4</sup> Page 234. Conf. Jaffé, *Regesta pontificum*, p. 533, n<sup>o</sup> 4979, 4984.

au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècle qu'appartiennent les actes que M. de Charmasse a publiés au nom de la Société éduenne. Ces actes devaient se trouver réunis dans deux cartulaires, composés l'un au XI<sup>e</sup> siècle, l'autre au XV<sup>e</sup>, et qui ont tous deux disparu. Pour réparer cette double perte, M. de Charmasse a soigneusement fouillé les dépôts dans lesquels il pouvait espérer rencontrer les originaux ou les copies des titres du chapitre d'Autun. Après plusieurs années de recherches, il est parvenu à recueillir deux cent quarante-cinq pièces antérieures à l'année 1300, et dont beaucoup sont vraiment curieuses. Ces chartes sont correctement publiées et exactement datées. L'éditeur y a joint le dessin d'une douzaine de sceaux, le texte des plus anciens articles du nécrologe de l'église d'Autun, des tables satisfaisantes et une introduction remplie d'observations judicieuses. Le Cartulaire d'Autun avait donc des droits sérieux à une mention honorable, que le Comité s'est fait un devoir de lui accorder.

Telle est aussi la distinction dont nous avons cru digne un volume publié par l'Académie delphinale, et dans lequel M. l'abbé Auvergne a fait entrer les actes du prieuré de Saint-Robert et ceux de la chartreuse des Écouges. Ce sont encore là des cartulaires factices, dont les éléments ont été puisés à différentes sources, mais dont l'utilité n'est pas moins grande que celle des cartulaires formés au moyen âge.

Ici s'arrête la liste des ouvrages entre lesquels le Comité a cru devoir répartir les récompenses que l'Administration l'avait chargé de distribuer; mais il nous reste à signaler plusieurs travaux qui auraient pu aspirer aux premiers rangs, si le concours eût été moins nombreux, ou encore s'il eût été plus longtemps ouvert.

Nous mentionnerons d'abord deux volumes publiés par l'Académie de Clermont, sous la direction de M. Doniol, et renfermant les Cartulaires de Saint-Julien de Brioude et de Sauxillanges. Ces deux recueils, par le nombre et par l'ancienneté des documents qu'ils contiennent, peuvent soutenir la comparaison avec les plus célèbres cartulaires de la France. Malheureusement, les manuscrits originaux ont péri, et, pour rétablir les textes dans leur pureté primitive, il eût fallu collationner toutes les copies et tous les extraits qui nous sont parvenus. L'Académie de Clermont s'est bornée à reproduire les deux manuscrits de la Bibliothèque impériale qui lui ont paru représenter le plus fidèlement les Cartulaires de Saint-Julien et de Sauxillanges; elle en a fait imprimer le texte sans essayer de déter-

miner les dates et sans y joindre des tables suffisamment exactes. Ajoutons toutefois qu'elle a mis en lumière les savantes dissertations de M. Houzé sur la géographie de ces deux cartulaires, et que sans doute elle accueillera avec une égale faveur les recherches de M. Bruel, qui a déjà entre les mains les matériaux d'un ample supplément à l'édition du Cartulaire de Saint-Julien. M. Bruel, en comparant différents manuscrits de la Bibliothèque impériale et des Archives de l'Empire, a recouvré près de quatre-vingts pièces du Cartulaire de Saint-Julien qui avaient échappé au premier éditeur; il a rectifié beaucoup de passages dans la partie déjà publiée, et, par d'ingénieux rapprochements, il a trouvé moyen de fixer la date de la plupart des actes du ix<sup>e</sup>, du x<sup>e</sup> et du xi<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Il est donc permis d'espérer que, combinés avec les travaux de M. Doniol et de M. Houzé, les efforts de M. Bruel aboutiront à un résultat définitif et mettront à notre disposition un bon texte du Cartulaire de Saint-Julien de Brioude.

Le Cartulaire du prieuré de la Réole en Bazadais, sans pouvoir être mis sur la même ligne que ceux de Saint-Julien et de Sauxillanges, méritait de sortir de l'oubli, et nous devons des remerciements à M. Charles Grellet-Balguerie, qui l'a fait connaître par un bon travail inséré au tome V des *Archives historiques du département de la Gironde*<sup>2</sup>. La Réole était un prieuré dépendant de la grande abbaye de Fleury-sur-Loire; les archives en ont été détruites pendant la Révolution; mais M<sup>me</sup> Soubirous possède une copie moderne du cartulaire dans lequel avaient été recueillis les plus anciens titres de la maison, du ix<sup>e</sup> au commencement du xiii<sup>e</sup> siècle. C'est cette copie que M. Grellet-Balguerie a prise pour base de sa publication. Quoique le texte n'en soit pas très-pur et que les dates ne soient pas toujours exactes, les savants ne manqueront pas de consulter un cartulaire rempli de notices où sont peintes avec une frappante vérité les mœurs féodales et religieuses du xi<sup>e</sup> siècle, et con-

<sup>1</sup> Le sommaire des recherches de M. Bruel se trouve dans le cahier intitulé : *École impériale des chartes, position des thèses soutenues par les élèves de la promotion 1864-1865* (Paris, impr. Divry, 1865, in-8°), p. 19-26. Une prochaine livraison de la *Bibliothèque de l'École des chartes* renfermera un mémoire de M. Bruel sur la chronologie des chartes de Saint-Julien.

<sup>2</sup> Comme pouvant être rattaché à sa publication, M. Grellet-Balguerie a adressé au ministère les six premières livraisons (p. 1-96) de la seconde édition des *Fors et coutumes, établissements et privilèges de la ville de la Réole en Bazadais*, publiés par MM. Michel Dupin et L. Charles Bal. La Réole, 1861, in-8°.

signés différents usages propres à la Gascogne, comme celui de valider les actes par des courroies nouées d'une façon plus ou moins bizarre<sup>1</sup>.

Les critiques auxquelles donne lieu la publication des Cartulaires de Saint-Julien, de Sauxillanges et de la Réole, ne peuvent pas s'adresser au travail que nous a envoyé la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, et auquel le Comité donne la plus complète approbation. Malheureusement, le plan de l'ouvrage ne permettait guère de le rattacher au concours. Le programme demandait des cartulaires, et les deux magnifiques volumes publiés par la Société de Lille ne sont qu'un inventaire. A la vérité, cet inventaire porte sur la partie ancienne des archives des comtes de Flandre (de 706 à 1270); il a été rédigé par les soins de Denis Godefroy, et l'édition en a été préparée par une commission dans laquelle ont travaillé le docteur Le Glay, M. de Coussemaker, M. Dupuis et M. Desplanque. C'est dire que tout s'est réuni pour faire de l'inventaire des archives de la chambre des comptes de Lille un précieux instrument de travail, sans lequel les érudits ne pourront plus désormais étudier l'histoire de France et des contrées voisines au XI<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècle.

Le Comité regrette encore de n'avoir pu récompenser des travaux dignes de toutes ses sympathies, mais que les auteurs n'ont point encore terminés.

Tels sont les *Monuments de l'histoire des comtes de Montbéliard*, recueillis par M. Tuetey et publiés par la Société d'émulation de Montbéliard. M. Tuetey, dont nous avons couronné il y a deux ans les *Recherches sur les institutions communales d'une partie de la Franche-Comté*, a puisé aux meilleures sources les preuves d'une histoire généalogique des comtes de Montbéliard; il a fait un ample recueil de pièces inédites du XII<sup>e</sup>, du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècle, qu'il a combinées avec les textes déjà connus pour composer une histoire des comtes de Montbéliard. Il a voulu remonter aux origines de la maison, expliquer les rapports qu'elle a eus avec la France et l'Allemagne, et faire apprécier les efforts au prix desquels elle parvint à garder longtemps son indépendance.

Il n'est pas étonnant que la publication du Cartulaire de l'abbaye

<sup>1</sup> «Hoc est signum, unum corrigium nodatum. — Signum corrigium nodatum cum carta. — Signum corrigii nodati cum carta.» (Page 110 de l'édition de M. Grellet-Balguerie.)

de Baigne, au diocèse d'Angoulême, ne soit pas encore achevée. Ce fut seulement l'année dernière que le manuscrit original en fut découvert par M. l'abbé Cholet. La Société littéraire de La Rochelle a voulu partager la bonne fortune qui était échue à l'un de ses membres, et elle a pris sous son patronage l'édition du Cartulaire de Baigne, qui formera un volume in-quarto. Les 529 chartes dont il se compose, et qui appartiennent à la période comprise entre les années 1031 et 1182, contiennent de curieuses révélations sur l'origine d'un grand nombre de paroisses de l'Angoumois, de la Saintonge, du Bordelais et du Périgord. Elles enrichissent de faits nouveaux l'histoire ecclésiastique de la Guyenne et fournissent des données authentiques sur la chronologie, encore très-obscur, des anciens comtes d'Angoulême. Beaucoup de ces actes ne sont que de brèves notices, rédigées d'après un modèle uniforme, et dans lesquelles le notaire indique sommairement le nom du donateur, la situation du bien donné, la redevance imposée au tenancier et les noms de quelques témoins. Mais, parfois, quand il s'agit d'une grosse affaire, la notice se développe, s'anime et se colore comme les plus dramatiques récits des chroniqueurs. On trouvera ces qualités dans le récit du procès que l'abbaye de Baigne soutint au commencement du XII<sup>e</sup> siècle pour défendre sa liberté menacée par l'ambition des moines de Cluny<sup>1</sup>.

Le caractère des notices qui composent la meilleure partie du Cartulaire de Baigne sera examiné, nous n'en doutons pas, dans la préface de l'éditeur. C'est, en effet, une question de diplomatique qui n'a pas encore été traitée à fond et qui soulève de biens graves difficultés. On rencontre, au XI<sup>e</sup> et au XII<sup>e</sup> siècle, certains actes dont l'explication est fort embarrassante : ils ont la forme de véritables chartes ; le personnage qui en est le sujet y parle à la première personne, et cependant le texte est rempli de particularités qu'on chercherait en vain dans les chartes authentiques émanées du même personnage. Au premier abord, on est porté à rejeter la pièce comme l'œuvre d'un faussaire ignorant ; mais il ne faut pas toujours se laisser aller à ce premier mouvement : un sérieux examen est indispensable pour reconnaître si on n'est pas en présence d'une sorte de notice dont le rédacteur fait parler directement les parties intéressées, au lieu de raconter ce qu'elles ont dit et ce qu'elles ont fait.

<sup>1</sup> Pages 3-8, n° 3.

N'est-ce point ainsi qu'il faut considérer la déclaration relative à l'église d'Archiac, qu'on lit à la page 19 du Cartulaire de l'abbaye de Baigne? Le pape Grégoire VII y tient un langage qui ne ressemble guère au style des bulles et des lettres de ce pontife, et je doute qu'on pût justifier, par des exemples authentiques, les titres que prend le souverain pontife à la première ligne de sa déclaration : « Ego Christi Jesu servorum servus Gregorius papa Romanus. »

Le Cartulaire de Baigne renferme une autre pièce dont l'authenticité, dans le sens absolu du mot, n'est pas non plus à l'abri du soupçon : je veux parler d'une lettre de Paschal II qui a pour objet l'indépendance de l'abbaye<sup>1</sup> : le corps de la lettre peut être excellent, mais la date finale a été assurément remaniée par un copiste fort ignorant des usages de la chancellerie romaine; il suffit de rapporter cette date pour montrer qu'elle ne convient en aucune façon à une bulle de Paschal II : « Data Tibere, XIII kalendas decembris, luna XV, « epacta XX, bissextus VI<sup>2</sup>, annus ab incarnatione Domini MCCI. »

Mais c'est trop m'arrêter à des détails que l'éditeur examinera, à coup sûr, dans l'introduction qu'il nous promet, et qui contribuera à faire du Cartulaire de Baigne la véritable base de l'histoire de la Saintonge au XI<sup>e</sup> et au XII<sup>e</sup> siècle.

Malgré la longueur de ce rapport, je dois encore vous parler de deux travaux manuscrits qui nous ont été communiqués, l'un par M. l'abbé Tisserand, l'autre par M. l'abbé Bosse. M. Tisserand nous a envoyé la copie de cent vingt chartes tirées du Cartulaire de Lérins; il a ainsi appelé notre attention sur un document de premier ordre, puisqu'il est principalement formé d'actes du X<sup>e</sup> et du XI<sup>e</sup> siècle. M. l'abbé Bosse n'a pas eu à sa disposition un sujet aussi riche : les archives de l'hôpital de Mende, qu'il a explorées, ne remontent pas au delà de l'année 1162, et les pièces qu'on y conserve ne sont guère utiles que pour l'histoire locale. Cependant, à force de patience, M. l'abbé Bosse en a tiré plusieurs renseignements dont l'érudition fera son profit, puisqu'elle s'en servira pour rectifier la liste des évêques de Mende publiée dans le *Gallia christiana*, et pour ajouter quelques mots au Glossaire de Du Cange.

<sup>1</sup> Page 1, n° 1.

<sup>2</sup> Je ne sais comment peuvent s'expliquer les mots *bissextus VI*. — Sur le caractère de cycle attribué à la période comprise entre deux années bissextiles, voyez Aug. Bernard, *Observations sur quelques indications chronologiques en usage au moyen âge*, p. 12-14. (Extrait du XXII<sup>e</sup> vol. des *Mémoires de la Société des antiquaires de France*.)

M. Tisserand et M. Bosse ont copié les chartes qu'ils ont envoyées au Comité sans savoir si jamais elles obtiendraient les honneurs de la publicité. C'est là un acte de dévouement qu'il faut encourager presque autant que les publications en vue desquelles le présent concours avait été spécialement ouvert. A cet égard, les savants du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle nous ont laissé des exemples qu'il est bon de ne pas oublier. Les gros volumes de copies que les Du Chesne, les Bouhier, les Gaignières, les Baluze et tant d'autres nous ont légués, sont devenus une des sources les plus précieuses de notre histoire, depuis que tant de manuscrits originaux ont été dispersés ou détruits par l'incurie des hommes et les hasards des révolutions. Que d'événements peuvent encore faire disparaître des manuscrits uniques, sans lesquels les annales d'une ville ou d'une institution ne sauraient être racontées! Encourageons donc les savants modestes, qui, travaillant moins pour eux que pour leurs successeurs, assurent la conservation de textes précieux et s'associent efficacement aux efforts de l'Administration pour arracher à l'oubli les monuments de notre histoire!

#### APPENDICE.

---

*Bibliographie des Cartulaires français qui ont été publiés ou analysés depuis 1840 jusqu'en 1866.*

Je crains que la liste suivante, dans laquelle j'ai compris quelques ouvrages dont l'impression n'est pas achevée, ne présente bien des lacunes. J'ai cru cependant qu'il était utile de la dresser pour montrer avec quel zèle les études diplomatiques ont été cultivées en France depuis un quart de siècle. Encore ai-je dû passer sous silence des travaux importants qui n'avaient pas directement pour objet l'histoire de France, comme la grande Histoire diplomatique de Frédéric II, par M. Huillard-Bréholles. J'ai aussi négligé divers documents (polyptyques, livres de jugements, recueils de statuts, etc.) et plusieurs notices ou inventaires analytiques qui, à la rigueur, pourraient se placer à côté des publications et des analyses de cartulaires : tels sont différents mémoires de M. Le Glay; les Extraits des chartes du Calvados, par M. Léchaudé d'Anisy; l'Analyse des anciennes chartes de la Sarthe, par M. Bilard; celle des anciennes chartes du Puy-de-Dôme, par M. Cohendy; le dépouillement que M. Cocheris a fait de plusieurs cartulaires de Picardie; la Table chronologique des chartes de la collection de dom Fonteneau, par M. Redet; le catalogue que M. Mabille a

dressé des actes relatifs à la Touraine, contenus dans la collection de D. Housseau, et beaucoup de monographies ou de dissertations accompagnées de pièces justificatives. Enfin je me suis abstenu de mentionner les projets de publication de cartulaires (par exemple celui de Cluny, préparé avec tant de persistance par M. Aug. Bernard) et les cartulaires manuscrits qui ont été rédigés par plusieurs archivistes, notamment par M. Dubosc, archiviste du département de la Manche, auteur des Cartulaires de l'abbaye de Saint-Lo, de l'abbaye de la Luzerne, du prieuré de Saint-Fromond et du couvent de la Perrine.

1. Abbeville (Ville d').

Les chartes d'Abbeville et des petites communes du Pontieu formeront le quatrième volume du *Recueil des monuments inédits de l'histoire du tiers état*. Ce volume, dont l'impression est commencée depuis quelques mois, a été préparé par MM. Bourquelot et Louandre.

2. Ainay (Abbaye d'), à Lyon.

Le Cartulaire d'Ainay, qui est conservé en original à la Bibliothèque impériale (ms. latin 11027), renferme 201 pièces, dont la date, à peu d'exceptions près, est comprise entre les années 900 et 1050. Il a été publié par M. Aug. Bernard, à la suite du Cartulaire de Savigny. — Voyez plus bas, n° 81.

3. Amiens (Ville d').

Les chartes et les principaux actes relatifs à l'histoire municipale d'Amiens, du xi<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle, sont rassemblés, suivant l'ordre chronologique, dans les trois volumes du *Recueil des monuments inédits de l'histoire du tiers état*, que M. Augustin Thierry a publiés de 1850 à 1856. Le troisième volume se termine par les chartes des villes, bourgs et villages de l'Amiénois : Corbie, Poix, Flixicourt, Vignacourt, Villers-Bretonneux, Conti, Belloy-sur-Somme, Picquigny et Hornoy.

4. Arras (Ville d').

M. Guesnon, professeur au lycée de Lille, a recueilli dans les archives municipales d'Arras 430 pièces du xii<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle; il les a classées chronologiquement, et imprimées dans un beau volume in-4°, qui ne tardera pas, je l'espère, à voir le jour, et auquel se rattache la publication du même auteur intitulée : *Sigillographie de la ville d'Arras et de la cité, comprenant 34 planches avec catalogue analytique, précédé d'un Essai sur les sceaux de la commune; recueil publié sous les auspices de l'Administration municipale et du conseil*. Arras, Topino; Paris, Durand, 1865, in-4° de xxxix et 70 pages, avec 34 planches.

5. Autun (Église d').

*Cartulaire de l'église d'Autun*. Première et deuxième partie. Publié par A. de Charmasse. Publication de la Société éduenne. Paris, Durand; Autun,

Michel Dejeusieu, 1865, in-4° de LXXXVIII et 420 pages, avec dessins de sceaux. — Voyez plus haut, p. 66.

6. Baigne (Abbaye de), diocèse de Saintes.

Le cartulaire de cette abbaye va prochainement paraître en un volume in-4°, dont l'édition est préparée par M. l'abbé Cholet. — Voyez plus haut, p. 70.

7. Beaulieu (Abbaye de), diocèse de Limoges.

*Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu en Limousin*, publié par Maximin Deloche. Paris, Imprimerie impériale, 1859, in-8° de CCCIX et 391 pages, avec une carte.

Collection des documents inédits. — Ce cartulaire renferme 196 pièces, de 823 à 1204; le manuscrit original appartenait, lors de la publication, à M. le baron de Costa. — Conf. les *Observations* de M. Lacabane sur la géographie et l'histoire du Quercy et du Limousin, à propos de la publication du cartulaire de Beaulieu, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5<sup>e</sup> série, t. I, p. 305-338, et t. II, p. 97-122; — une brochure de M. Deloche intitulée : *Des divisions territoriales du Quercy aux IX<sup>e</sup>, X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles*. Paris, 1861, in-8°; — et une brochure de M. Lacabane, ne faisant pas double emploi avec les articles mentionnés plus haut, bien qu'elle soit comme eux intitulée : *Observations sur la géographie et l'histoire du Quercy et du Limousin*. Paris, 1862, in-8°.

8. Beaumont-sur-Oise (Comté de).

*Recherches historiques et critiques sur les anciens comtes de Beaumont-sur-Oise, du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, avec une carte du comté*, par L. Douet d'Arcq. Amiens, 1855, in-4° de CXXXVI et 275 pages.

Forme le tome IV des Documents inédits publiés par la Société des anti-quitaires de Picardie. — Comprend environ 240 pièces, tirées des collections de la Bibliothèque impériale et des Archives de l'empire, depuis 1101 jusqu'en 1434; la plupart sont antérieures au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle.

9. Beauport (Abbaye de), diocèse de Saint-Brieuc.

Les chartes de cette abbaye, au nombre de 395, la plupart du XIII<sup>e</sup> siècle, ont été publiées par MM. Gestin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy, dans l'ouvrage intitulé : *Anciens évêchés de Bretagne, diocèse de Saint-Brieuc*, t. IV, p. 45-221.

10. Bonport (Abbaye de).

*Cartulaire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Bon-Port, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse d'Évreux*, recueilli et publié par J. Andrieux. Évreux, de l'imprimerie d'Auguste Hérissey, 1862, 1 volume in-4° de XL et 434 pages, avec un atlas petit in-folio de 15 planches.

Ce recueil comprend 374 chartes, de 1190 à 1468, publiées d'après les originaux des archives de l'Eure et de la Seine-Inférieure, d'après un cartu-

laire du **xiv<sup>e</sup>** siècle (ms. latin 13906 de la Bibliothèque impériale), et d'après quelques pièces de diverses collections.

11. **Boquen (Abbaye de), diocèse de Saint-Brieuc.**

Les chartes de cette abbaye, au nombre de 228, de 1148 à 1682, ont été publiées par MM. Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy, dans l'ouvrage intitulé : *Anciens évêchés de Bretagne, diocèse de Saint-Brieuc*, t. III, p. 222.

12. **Bourbon (Maison de).**

Les titres de cette grande famille ont été l'objet d'un travail approfondi que M. Huillard-Breholles publie dans la collection des inventaires et documents des Archives de l'empire. Ce travail, dont l'impression est commencée, embrasse les titres du Bourbonnais, du Forez, du Beaujolais et de l'Auvergne.

13. **Bourbourg (Abbaye de).**

Les principales chartes de Bourbourg sont analysées dans la *Notice* de M. de Goussemaker *sur les archives de l'abbaye de Bourbourg*. Dunkerque, 1859, in-8° de 102 pages.

14. **Bourg-Achard (Prieuré de).**

*Notice sur le cartulaire du prieuré de Bourg-Achard*, par Louis Passy ; publiée dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5<sup>e</sup> série, t. II, p. 342-367, et t. III, p. 513-536. — Il en existe un tirage à part intitulé : *Notice sur le prieuré de Bourg-Achard*. Paris, 1862, in-8° de 48 pages.

15. **Bouxières (Abbaye de).**

Les principales pièces du chartier de cette abbaye qui ont échappé à la destruction se trouvent dans les deux brochures que M. Henri Lepage a publiées sous le titre de : *L'abbaye de Bouxières*, Nancy, 1859, in-8° de 144 pages, et de : *Cinq chartes inédites de l'abbaye de Bouxières*, Nancy, sans date, in-8° de 28 pages.

16. **Braine (Abbaye de Saint-Yved de).**

M. Stanislas Prioux, dont les travaux viennent d'être interrompus par une mort prématurée, avait entrepris, sur une vaste échelle, la publication des chartes de l'abbaye de Saint-Yved de Braine. L'ouvrage devait former au moins deux volumes in-4°. L'impression en est fort avancée, et nous faisons des vœux pour la voir bientôt s'achever par les soins de la Société archéologique de Soissons, dont M. Prioux était l'un des membres les plus actifs.

17. **Brioude (Église de).**

*Cartulaire de Brioude [Liber de honoribus sancto Juliano collatis]*, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, avec

des notes et des tables par M. Henry Doniol. Clermont, F. Thibaud, et Paris, C. Dumoulin, 1863, in-4° de 384 pages.

C'est la reproduction des 341 pièces qui sont copiées dans le manuscrit latin 9086 de la Bibliothèque impériale. — Voyez plus haut, p. 67.

18. Carcassonne (Diocèse et arrondissement de).

*Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne*, par M. Mahul. Vol. I-IV. Paris, Didron et Dumoulin, 1857-1863, in-4° de x-423, 672, 495 et 621 pages, avec cartes.

Dans le vaste ouvrage qu'il a entrepris sur l'histoire, la topographie et la statistique des communes de l'arrondissement de Carcassonne, M. Mahul a fait entrer le texte des documents relatifs aux territoires dont il s'occupe. Parmi les pièces publiées dans les quatre premiers volumes, on peut citer les chartes des abbayes de Gaunes (IV, 67), de la Grasse (II, 208) et de Montolieu (I, 69).

19. Châlons (Évêché et chapitre de).

Quatre cartulaires conservés aux archives de la Marne et à l'hôtel de ville de Châlons ont été décrits, et en partie analysés, par M. Edouard de Barthélemy, dans l'opuscule intitulé : *Cartulaires de l'évêché et du chapitre Saint-Etienne de Châlons*. La table analytique du plus ancien de ces cartulaires, rédigé par le chantre Guérin, se trouve aussi dans l'ouvrage de M. Édouard de Barthélemy, *Diocèse ancien de Châlons*, t. I, p. 347-352.

20. Champagne (Comté de).

Les cartulaires de Champagne, conservés à la Bibliothèque impériale et aux Archives de l'empire (voyez le *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, p. 531), renferment un grand nombre d'actes du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle, qui ont été analysés et classés avec beaucoup de soin par M. d'Arbois de Jubainville, dans son *Catalogue des actes des comtes de Champagne*, catalogue composé de 3872 numéros, et publié dans les tomes III, V et VI de l'*Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, par M. H. d'Arbois de Jubainville, avec la collaboration de M. L. Pigeotte. Paris, A. Durand, 1859 et années suivantes; 6 tomes in-8°, dont le quatrième est divisé en deux parties, et dont le sixième n'est pas encore complètement imprimé.

21. Chapelle-Aude (Prieuré de la).

*Fragments du cartulaire de la Chapelle-Aude*, recueillis et publiés par M. Chazaud. Publication de la Société d'émulation de l'Allier. Moulins, imprimerie de C. Desrosiers, 1860, in-8° de xciv et 198 pages.

A ce volume il faut joindre un supplément de 11 pages in-8°, intitulé : *Pièces curieuses ou inédites relatives à l'histoire du Bourbonnais. Additions au cartulaire de la Chapelle-Aude*.

Le cartulaire de la Chapelle-Aude n'existe plus. M. Chazaud a recueilli de divers côtés une centaine des pièces qui en faisaient partie, du VII<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup>

siècle. — Voyez un rapport inséré dans la *Revue des Sociétés savantes*, 2<sup>e</sup> série, V, 688.

22. Chartres (Cathédrale de).

*Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, publié sous les auspices de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, d'après les cartulaires et les titres originaux, par M. E. de Lépinos et Lucien Merlet. Chartres, Garnier, imprimeur, 1862-1865, 3 volumes in-4<sup>o</sup> de cclii-263, 431 et 443 pages. — Voyez plus haut, p. 59.

23. Clairlieu (Abbaye de).

M. Lepage a publié ou analysé 150 chartes de cette abbaye (1150-1792) dans les *Bulletins de la Société d'archéologie lorraine*, t. V. Nancy, 1855, in-8<sup>o</sup>, p. 150-215.

24. Clairmarais (Abbaye de).

Beaucoup d'actes de cette abbaye sont analysés ou publiés dans l'ouvrage de M. Henri de La Plane, intitulé : *L'abbaye de Clairmarais d'après ses archives*, t. I. Saint-Omer, 1864, in-8<sup>o</sup>. — T. XI des *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*.

25. Cormery (Abbaye de).

*Cartulaire de Cormery, précédé de l'histoire de l'abbaye et de la ville de Cormery d'après les chartes*, par M. l'abbé J. J. Bourassé. Tours, Guillard-Verger; Paris, Dumoulin et Didron, 1861, 1 volume in-8<sup>o</sup> de cxxiv et 325 pages, avec 3 planches. (C'est le tome XII des publications de la Société archéologique de Touraine.)

Le recueil publié par M. Bourassé a été formé en 1550 par Joachim Perion, dont le manuscrit est à la bibliothèque de Tours. Il renferme 150 pièces, de 791 à 1505. Voyez un rapport publié dans la *Revue des Sociétés savantes*, 3<sup>e</sup> série, I, 119.

26. Dinan (Prieuré de Saint-Malo de), dépendance de l'abbaye de Marmoutier, au diocèse de Saint-Malo.

Une quarantaine des chartes de ce prieuré, la plupart du xi<sup>e</sup> et du xii<sup>e</sup> siècle, ont été recueillies par MM. Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy, dans l'ouvrage intitulé : *Anciens évêchés de Bretagne, diocèse de Saint-Brieuc*, t. IV, p. 389-423.

27. Domène (Prieuré de).

*Cartulare monasterii beatorum Petri et Pauli de Domina, Cluniacensis ordinis, Gratianopolitanæ diocesis, exscriptum ex antiquo codice ms. pergameno quod est in potestate domini du Bouchet, regii historiographi, Parisiis commorantis in vico Tramusino. a. D. 1679, nunc primum sub auspiciis Delphinalis*

*Academiae Gratianopoli constituta, cura, studio et impensis hujus academæ socii, typis mandatum.* Lugduni, excudebat Ludovicus Perrin, 1859, in-8° de LII et 475 pages, plus 6 planches.

Le cartulaire de Domène renferme 239 chartes, depuis l'année 1027 jusqu'à l'année 1233. On ne connaît plus ni le manuscrit original, qui datait du XIII<sup>e</sup> siècle, ni la copie moderne que l'historiographe du Bouchet possédait en 1679; mais il existe de ce dernier exemplaire trois copies : l'une au Musée britannique (ms. harléien 3712), l'autre dans le cabinet de M. Albert du Boys, la troisième à la Bibliothèque impériale (ms. latin 2049 des nouv. acq.). L'édition du cartulaire, qui est due à M. le comte Ch. de Monteynard, a été faite d'après le manuscrit de M. Albert du Boys.

Sur le cartulaire de Domène on peut consulter une *Note* de M. de Terrebasse, imprimée à Grenoble en 1860, in-8° de 7 pages, et réimprimée avec quelques observations par M. de Monteynard (Lyon, in-8° de 11 pages); un article de M. Aug. Bernard, inséré dans la *Revue des Sociétés savantes*, 2<sup>e</sup> série, III, 508, et une lettre du même adressée, le 14 août 1860, au directeur de la *Revue des Alpes* (Grenoble, in-8° de 14 pages).

28. Douai (Ville de).

*Table chronologique et analytique des archives de la mairie de Douai, depuis le XI<sup>e</sup> siècle, jusqu'au XVIII<sup>e</sup>, d'après les travaux de feu M. Guilmot, par Pilate-Prévost.* Douai, A. Obex, 1842, in-8° de 531 pages.

Catalogue raisonné de 2184 pièces.

29. Écouches (Chartreuse des).

Le *Cartulaire de l'ancienne chartreuse des Écouches, diocèse de Grenoble*, édité par les soins de M. le chanoine Auvergne, se compose de 71 chartes, de 1104 à 1464, publiées d'après les originaux appartenant à l'évêché de Grenoble. Il remplit les pages 81-267 du premier volume des *Documents inédits relatifs au Dauphiné*, que l'Académie delphinale a fait paraître en 1865, in-8° de XXI et 295 pages.

30. Flandre (Comté de).

*Inventaire analytique et chronologique des archives de la chambre des comptes à Lille*, publié par les soins et aux frais de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. Paris, Durand; Lille, Quarré, 1865, 2 volumes in-4° de XII et 954 pages.

Cet inventaire, dont la rédaction première est due à Denys Joseph Godefroy, et à l'édition duquel ont travaillé MM. Le Glay, de Coussemaker, Dupuis et Desplanque, contient l'analyse fort détaillée de 1730 documents, depuis 706 jusqu'en 1270.

31. France (Couronne de).

L'ensemble des pièces conservées dans les layettes du Trésor des chartes forme un véritable cartulaire des rois de France, dont la publication, suivant

l'ordre chronologique, a été entreprise par M. Teulet, et a trouvé place dans la collection d'inventaires et de documents que publie la direction générale des Archives de l'empire. Un volume a paru sous le titre suivant : *Layettes du Trésor des chartes*, par M. Teulet, t. I, de l'année 755 à l'année 1223. Paris, Henri Plon, 1863, in-4° de LXVII, LXXVI et 648 pages. La plupart des pièces qu'il renferme sont publiées *in extenso*. — Le deuxième volume, dont l'impression est à peu près terminée, s'arrêtera à l'année 1248 ou environ.

Tous les actes auxquels a pris part Philippe-Auguste sont analysés, suivant l'ordre chronologique, dans l'ouvrage intitulé : *Catalogue des actes de Philippe-Auguste, avec une Introduction sur les sources, les caractères et l'importance historique de ces documents*, par Léopold Delisle. Paris, A. Durand, 1856, in-8° de CXXVII et 655 pages. Ce volume contient l'analyse de 2262 documents et le texte d'une quarantaine.

Il faut encore citer, comme une sorte de cartulaire des rois de France, le volume in-4° que M. Jules Tardif a composé pour servir d'inventaire à la série des Archives de l'empire appelée Cartons des rois. Ce volume, auquel il ne manque plus, pour être publié, qu'une introduction de M. le marquis de Laborde, directeur des Archives de l'empire, renfermera le texte et l'analyse d'un grand nombre d'actes royaux remontant à la dynastie mérovingienne et descendant jusqu'aux temps modernes.

32. Fougères (Prieuré de), dépendance de Marmoutier, au diocèse de Rennes.

Les chartes de ce prieuré, appartenant au XI<sup>e</sup> et au XII<sup>e</sup> siècle, ont été publiées, en 1852, par M. A. de La Borderie, dans le *Bulletin de l'Association bretonne*, t. III, p. 178 et 236.

33. Gonesse (Hôtel-Dieu de).

Les chartes de cette maison, remontant au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle, sont analysées ou publiées dans l'opuscule intitulé : *Fragments de l'histoire de Gonesse, principalement tirés des archives hospitalières de cette commune*, par Léopold Delisle, Paris, 1859, in-8° de 71 pages. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 4<sup>e</sup> série, t. V.)

34. Grenoble (Évêché de).

Les trois cartulaires auxquels l'évêque saint Hugues a donné son nom ne tarderont pas à paraître, en un volume in-4°, dans la Collection des documents inédits. L'édition a été préparée par M. Jules Marion; les vingt premières feuilles sont ou tirées ou en épreuves.

35. Lamballe (Prieuré de), dépendance de l'abbaye de Marmoutier, au diocèse de Saint-Brieuc.

Quarante-deux chartes de cette maison, de 1083 à 1342, ont été recueillies par MM. Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy, dans leur ouvrage intitulé : *Anciens évêchés de Bretagne, diocèse de Saint-Brieuc*, t. IV, p. 300-328.

36. Léhon (Prieuré de), dépendance de l'abbaye de Marmoutier, au diocèse de Saint-Malo.

Une cinquantaine de chartes de ce prieuré, remontant au XII<sup>e</sup> siècle, sont dans l'ouvrage de MM. Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy, intitulé : *Anciens évêchés de Bretagne, diocèse de Saint-Brieuc*, t. IV, p. 358-385.

37. Mâcon (Cathédrale de).

*Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon, connu sous le nom de Livre enchaîné*, publié sous les auspices et aux frais de l'Académie de Mâcon, par M. C. Ragut. Mâcon, imprimerie d'Émile Protat, 1864, 1 volume in-4<sup>o</sup> de cccxviii et 588 pages. — Voyez plus haut, p. 64.

38. Maillezais (Abbaye de).

Les principales chartes de cette abbaye, recueillies par D. Fonteneau, sont publiées à la fin de l'*Histoire de l'abbaye de Maillezais, depuis sa fondation jusqu'à nos jours*, par M. l'abbé Lacurie. Fontenay-le-Comte, 1852, in-8<sup>o</sup> de 593 pages.

39. Mans (Église du).

Le plus important des cartulaires de l'église du Mans, connu sous le nom de *Livre blanc*, conservé à la bibliothèque du Mans, a été imprimé, il y a une quinzaine d'années, par les soins de M. l'abbé Lottin, en un beau volume in-4<sup>o</sup>, qui n'a pas encore été publié.

40. Marmoutier (Abbaye de).

*Le Livre des Serfs de Marmoutier*, publié par feu André Salmon; suivi de chartes sur le même sujet, et précédé d'un *Essai sur le servage en Touraine*, par M. Ch. L. Grandmaison. Tours, imprimerie Ladevèze, 1864, in-8<sup>o</sup> de xlv et 245 pages, avec un *fac-simile*. — Voyez plus haut, p. 63.

41. Marmoutier (Abbaye de).

M. Marchegay a donné sur les archives des prieurés angevins de Marmoutier un curieux travail, dans lequel sont textuellement reproduites 73 chartes ou notices anciennes relatives à ces prieurés, et qui complètent les fonds d'archives, déjà fort riches, par lesquels ces établissements sont représentés aux archives de Maine-et-Loire. Le travail de M. Marchegay, intitulé : *Les prieurés de Marmoutier en Anjou, inventaire des titres et supplément aux chartes des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*, remplit les pages 1-xlviii et 1-90 du tome II des *Archives d'Anjou*.

42. Molême (Abbaye de).

*Chartes inédites extraites des cartulaires de Molême intéressant un grand nombre de localités du département de l'Aube*, par M. Emile Socard. Troyes,

imprimerie et lithographie Dufour-Bouquot, 1864, in-8° de 204 pages. (Extrait du tome XXIV des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*.)

Les 227 chartes publiées par M. Socard sont comprises entre les années 1080 et 1250; elles ont été fournies par les cartulaires de l'abbaye de Molesme déposés aux archives de la Côte-d'Or. Voyez un compte rendu de M. d'Arbois de Jubainville, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6<sup>e</sup> série, II, 393.

43. Monstier-en-Argonne (Abbaye de).

Les 70 chartes du cartulaire de Monstier, rédigé en 1533 et conservé aux archives de la Marne, ont été publiées ou analysées par M. Édouard de Barthélemy, *Diocèse ancien de Chalons-sur-Marne*, t. II, p. 421-439.

44. Montbéliard (Comté de).

*Monuments de l'histoire des comtes de Montbéliard*, recueillis par M. A. Tuetey et publiés par la Société d'émulation de Montbéliard. In-8°.

Cet ouvrage est sous presse. Les 144 premières pages ont été envoyées au Ministère pour le concours de 1865.

45. Moulineaux (Prieuré des), au diocèse de Chartres.

*Recueil de chartres et pièces relatives au prieuré de Notre-Dame des Moulineaux, membre dépendant du prieuré de Notre-Dame de Louye-lès-Dourdan, de l'ordre de Grandmont, et à la châtellenie de Poigny (arrondissement de Rambouillet et ancien diocèse de Chartres); tirées des archives de Rambouillet, et publiées par Auguste Moutié*. Paris, typographie de Firmin Didot, 1846, in-4° de cxxviii et 107 pages, avec 3 planches.

Publié au nom de la Société archéologique de Rambouillet et aux frais de M. le duc de Luynes. — Comprend 60 pièces, de 1163 ou environ jusqu'à 1706.

46. Neuville-lez-Chalons (Commanderie de la).

M. Édouard de Barthélemy a publié ou analysé les 151 chartes qu'il a pu réunir sur cette commanderie de Templiers, depuis 1132 jusqu'en 1306, dans son livre intitulé : *Diocèse ancien de Chalons-sur-Marne*. Paris, 1861, 2 volumes in-8°; t. I, p. 394-436.

47. Normandie (Duché de).

*Cartulaire normand de Philippe-Auguste, Louis VIII, saint Louis et Philippe le Hardi*, publié par Léopold Delisle. Caen, A. Hardel, 1852, 1 volume in-4° de xi et 391 pages. (C'est la seconde partie du tome XVI des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*.)

Ce recueil, formé d'après les pièces originales du Trésor des chartes, les registres de Philippe-Auguste et de saint Louis, et les principaux cartulaires ou fonds d'archives de Normandie, renferme environ 1230 pièces relatives au gouvernement et à l'administration royale en Normandie, depuis 1204 jusqu'en 1285.

48. Ourscamp (Abbaye d').

La Société des antiquaires de Picardie a fait entrer dans son Recueil de documents inédits le cartulaire de l'abbaye d'Ourscamp, dont l'édition a été préparée par M. Peigné-Delacourt. L'impression du volume qui contient le texte des chartes vient d'être terminée.

49. Paris (Évêché et cathédrale de).

*Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris*, publié par M. Guérard, avec la collaboration de MM. Géraud, Marion et Deloye. Paris, imprimerie de Crapelet, 1850, 4 volumes in-4° de ccxxxvii-470, 546, 552 et 492 pages.

Collection des documents inédits. — La publication de M. Guérard embrasse : 1° les principaux actes contenus dans le cartulaire de l'évêque (ms. latin 5526 de la Bib. imp.) et dans les manuscrits des Archives de l'empire intitulés : Petit Pastoral, Grand Pastoral, Grand Cartulaire, Petit Cartulaire, Livre noir, Cartulaire du Mandé et Livre des Serments; 2° l'obituaire conservé à la Bibliothèque impériale, ms. latin 5185, C. C.; 3° deux pouillés du diocèse de Paris. — Les pièces insérées dans le *Cartulaire de Notre-Dame* sont généralement du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle.

50. Paris (Université de).

Toutes les pièces importantes relatives à l'histoire de l'Université de Paris, depuis l'année 1200 jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, ont été rassemblées et classées par M. Jourdain dans le complément qu'il a donné au grand ouvrage de Du Boulay, sous le titre suivant : *Index chronologicus chartarum pertinentium ad historiam Universitatis Parisiensis ab ejus originibus ad finem decimi sexti sæculi, adjectis insuper pluribus instrumentis quæ nundum in lucem edita erant*. Paris, Hachette, 1862, in-folio de viii et 433 pages.

51. Poussan (Seigneurie de), en Languedoc.

Le cartulaire de cette seigneurie, qui appartient à la Société archéologique de Montpellier, renferme 136 pièces du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècle, que M. Germain a étudiées dans sa *Notice sur un cartulaire seigneurial inédit*. Montpellier, 1858, in-4° de 44 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*.)

52. Provins (Commanderie de).

*Notice sur le cartulaire des Templiers de Provins (XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle)*, par M. Félix Bourquelot. In-8° de 20 pages. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 4<sup>e</sup> série, t. IV, année 1858.)

53. Provins (Ville de).

*Notice sur le manuscrit intitulé : Cartulaire de la ville de Provins (XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle)*, par M. Félix Bourquelot. In-8° de 82 pages. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 4<sup>e</sup> série, t. II, année 1856.)

54. Ravensberg (Abbaye de).

Les chartes de cette maison, conservées à la Bibliothèque impériale, ont été analysées par M. de Coussemaker, dans sa *Notice sur l'abbaye de Ravensberg*. Lille, 1862, in-8° de 71 pages.

55. Rays (Seigneurie de).

*Cartulaire des sires de Rays. Notice, tables analytique et alphabétique, choix de documents, liste des sires de Rays*, par Paul Marchegay. Paris, Techener; Nantes, A. Guéraud, 1857; in-8° de 99 pages. (Extrait de la *Revue des provinces de l'Ouest*; tiré à 50 exemplaires.)

Le cartulaire de la seigneurie de Rays, composé vers 1450, et appartenant à M. le duc de La Trémoille, renferme 326 chartes, de 1161 à 1449. M. Marchegay a analysé toutes ces chartes, les a classées par ordre chronologique, et a publié le texte de huit pièces qu'il a jugées dignes d'une attention particulière.

56. Redon (Abbaye de).

*Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne*, publié par M. Aurélien de Courson. Paris, Imprimerie impériale, 1863, in-4° de cccxlii et 761 pages, avec une carte et un *fac-simile*.

Le cartulaire de Redon, qui appartient à l'archevêque de Rennes, et dont la Bibliothèque impériale (fonds latin des nouv. acquis. n° 2036) possède une copie collationnée par M. Arthur de La Borderie, renferme près de 400 chartes dont la date est comprise entre le viii<sup>e</sup> et le xii<sup>e</sup> siècle. Au texte de ces chartes M. de Courson a joint des prolégomènes fort étendus, diverses pièces relatives à l'abbaye de Redon, et le pouillé des neuf anciens diocèses de Bretagne. La publication du cartulaire de Redon a donné naissance à plusieurs brochures qu'il est inutile de signaler ici; il faut seulement mentionner un très-important travail de M. Arthur de La Borderie, intitulé : *Examen chronologique des chartes du cartulaire de Redon antérieures au xi<sup>e</sup> siècle*; le commencement de ce mémoire a paru, en 1864, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5<sup>e</sup> série, t. V; la fin n'a pas encore été imprimée.

57. Reims (Ville de).

Les principaux actes relatifs à l'histoire de Reims, depuis l'époque mérovingienne jusqu'au xviii<sup>e</sup> siècle, sont réunis dans la compilation de M. Varin qui fait partie de la Collection des documents inédits. Cette compilation est ainsi divisée : 1<sup>o</sup> *Archives administratives de la ville de Reims*, 3 volumes, les deux premiers partagés chacun en deux parties; — 2<sup>o</sup> *Archives législatives de la ville de Reims*; première partie, *Coutumes*, 1 volume; — 3<sup>o</sup> *Archives législatives de la ville de Reims*, deuxième partie, *Statuts*, 3 volumes; — 4<sup>o</sup> *Table générale*, rédigée par M. Amiel, 1 volume.

58. Réole (Prieuré de la).

*Cartulaire du prieuré conventuel de Saint-Pierre de la Réole en Bazadais (Gironde), du ix<sup>e</sup> au xii<sup>e</sup> siècle*. Bordeaux, imprimerie de G. Gounouilhou,

1864, in-4°, pages 99-186 du tome V des *Archives historiques du département de la Gironde*.

Sur cette publication, due à M. Grellet-Balguerie, voyez plus haut, p. 68.

59. Roche (Abbaye de Notre-Dame de la).

*Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Roche, de l'ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Paris, d'après le manuscrit original de la Bibliothèque impériale, enrichi de notes, d'index et d'un Dictionnaire géographique, suivi d'un Précis historique et de la description de l'ancienne abbaye, d'une Notice sur la paroisse et la seigneurie de Lévis, et de notes historiques et généalogiques sur les seigneurs de Lévis*, par Auguste Moutié, sous les auspices et aux dépens de M. H. d'Albert, duc de Luynes. Paris, typographie de Henri Plon, 1862, in-8° de xxxii et 476 pages, avec un atlas in-folio de 40 planches.

Publication de la Société archéologique de Rambouillet. — Le cartulaire de la Roche (ms. lat. 10996 de la Bibl. imp.), écrit au xiii<sup>e</sup> siècle, renferme 98 chartes, dont la plus ancienne est de 1190 ou 1196, et la plus récente de 1265. Il avait déjà été analysé fort complètement en 1838 dans un travail de M. Guérard, qui fait partie des *Notices et extraits des manuscrits*, XIII, II, 1-61. — L'atlas joint au volume de M. Moutié est principalement consacré à des détails d'architecture et aux sceaux de la famille de Lévis.

60. Ronceray (Abbaye du), à Angers.

Le cartulaire de cette abbaye, si important pour le xi<sup>e</sup> et le xii<sup>e</sup> siècle, a été imprimé depuis longtemps par M. Marchegay, et doit former le tome III des *Archives d'Anjou*, dont la publication est impatiemment attendue par tous les amis des études diplomatiques.

61. Saint-Aubin-des-Bois (Abbaye de).

Les chartes de cette abbaye, au nombre de 353, de 1159 à 1667, ont été publiées par MM. Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy, dans l'ouvrage intitulé : *Anciens évêchés de Bretagne, diocèse de Saint-Brieuc*, t. III, p. 34-202, 312-318 et 370.

62. Saint-Barnard de Romans (Abbaye de).

C'est seulement dans ces derniers temps que le manuscrit original du cartulaire de l'abbaye de Romans a été retrouvé par M. U. Chevalier dans les archives hospitalières de cette ville. M. Giraud avait publié, en 1856, un essai de reconstitution du cartulaire qu'il considérait comme perdu. Il était parvenu à retrouver le texte de 118 pièces et l'indication de 300 autres; la plupart datent du x<sup>e</sup>, du xi<sup>e</sup> et du xii<sup>e</sup> siècle. Cet utile et consciencieux travail forme un beau volume intitulé : *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard et sur la ville de Romans*; première partie : *Preuves*. Lyon, imprimerie de Louis Perrin, 1856, in-8° de 330 pages. — La deuxième partie vient de paraître.

63. Saint-Benigne de Dijon (Abbaye de).

Le cartulaire qui suit la chronique de Saint-Benigne, dans un manuscrit de

64. Sai

1 vo

C.

redig

copie

du 11

nuati

Pour

dont l

tion,

Saint-

ancien

été retr

portant

a été d

historiq

une lett

xiii<sup>e</sup> sièc

A la

laire de

pression

est aux

xi<sup>e</sup> siècle

65. Saint-D

M. l'a

ciété des

lon, 184

laire du

relatifs à

Saint-Vic

966 à 15

66. Saint-Éti

M. Jose

conservé a

siècle pou

1-168 des

2<sup>e</sup> série, t.

la bibliothèque de Dijon, renferme 114 pièces, dont 81 sont publiées depuis longtemps dans le recueil de Pérard; les 33 autres, qui appartiennent toutes au 11<sup>e</sup> siècle, ont été comprises dans la collection de M. Joseph Garnier, qui remplit les pages 1-168 des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions*, 2<sup>e</sup> série, t. II. Paris, 1849, in-4°.

64. Saint-Bertin (Abbaye de).

*Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin*, publié par M. Guérard. Paris, 1841, 1 vol. in-4° de c et 487 pages.

Collection des documents inédits. — Ce volume renferme : 1° un cartulaire rédigé par Folquin vers 961, et dont la bibliothèque de Boulogne possède une copie du commencement du 11<sup>e</sup> siècle; 2° le cartulaire composé vers le milieu du 11<sup>e</sup> siècle par Simon, pour faire suite à celui de Folquin; 3° une continuation anonyme du cartulaire de Simon, s'arrêtant vers l'année 1187. — Pour le cartulaire de Folquin, M. Guérard a suivi le manuscrit de Boulogne, dont le texte est satisfaisant; pour le cartulaire de Simon et pour la continuation, il n'a pu se servir que d'une très-mauvaise copie de la bibliothèque de Saint-Omer, faite vers 1510 par un moine de Saint-Bertin, nommé Alard. Un ancien manuscrit du cartulaire de Simon et de la continuation anonyme ayant été retrouvé et acquis par la ville de Boulogne, M. Morand a préparé un important supplément à l'édition de M. Guérard, supplément dont la publication a été demandée, le 7 mai 1866, par la section d'histoire du comité des travaux historiques. M. Morand a bien apprécié la valeur du nouveau manuscrit dans une lettre qu'il a publiée, en 1866, sous le titre suivant : *Sur un manuscrit du 11<sup>e</sup> siècle contenant le texte original du cartulaire de Simon*. In-8° de 8 pages.

A la suite du cartulaire de Saint-Bertin (p. 403-487) se trouve le *Cartulaire de l'abbaye de la Sainte-Trinité-du-Mont de Rouen*, préparé pour l'impression par A. Deville. Ce cartulaire, dont le manuscrit original, du 11<sup>e</sup> siècle, est aux archives de la Seine-Inférieure, renferme 97 chartes ou notices du 11<sup>e</sup> siècle.

65. Saint-Damien (Prieuré de).

M. l'abbé Magloire Giraud a donné, dans le *Bulletin trimestriel de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var*, 17<sup>e</sup> année (Toulon, 1849, in-8°) une *Histoire du prieuré de Saint-Damien*, suivie du *Cartulaire du prieuré rural de Saint-Damien, ou Recueil de chartes et actes publics relatifs à l'histoire de ce prieuré, extrait des archives de l'ancienne abbaye de Saint-Victor et des archives de la Cadière*: ce recueil comprend 26 pièces, de 966 à 1554.

66. Saint-Étienne de Dijon (Abbaye de).

M. Joseph Garnier a donné la notice du premier cartulaire de cette abbaye, conservé aux archives de la Côte-d'Or, et en a tiré 21 chartes du 10<sup>e</sup> et du 11<sup>e</sup> siècle pour la collection de chartes bourguignonnes qui remplit les pages 1-168 des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions*, 2<sup>e</sup> série, t. II. Paris, 1849, in-4°.

67. Saint-Florent de Saumur (Abbaye de).

L'un des plus anciens et des plus précieux cartulaires de Saint-Florent de Saumur, le Livre noir, fut dérobé, il y a une quarantaine d'années, aux archives de Maine-et-Loire. Pour combler la lacune causée par ce vol, M. Marchegay, à l'aide des citations consignées dans différents ouvrages, et surtout dans les collections manuscrites des deux derniers siècles, dressa une table des pièces qui composaient le Livre noir, avec l'indication des textes qu'il avait rencontrés de ces mêmes pièces. Il réunit ainsi 167 chartes du Livre noir, dont la table raisonnée parut, en 1843, dans le tome I des *Archives d'Anjou*, pages 227-292. La découverte du manuscrit original dans la bibliothèque de sir Thomas Philipps n'a guère diminué le mérite et la valeur du travail de M. Marchegay.

68. Saint-Hilaire de Poitiers (Église de).

Les chartes de cette église ont été publiées par M. Redet, la plupart d'après les originaux conservés aux archives du département de la Vienne, quelques-unes d'après les copies de D. Fonteneau. Ces chartes, au nombre de 441, dont la plus ancienne est de l'année 768, remplissent deux volumes des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, années 1847 et 1852.

69. Saint-Jacut (Abbaye de), diocèse de Saint-Brieuc.

Une cinquantaine de chartes de cette abbaye, remontant à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, sont publiées ou analysées dans l'ouvrage de MM. Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy, intitulé : *Anciens évêchés de Bretagne, diocèse de Saint-Brieuc*, t. IV, p. 276-296.

70. Saint-Jouin de Marnes (Abbaye de).

Cinquante-six chartes de cette abbaye, dont la plus ancienne est de 876, ont été publiées, d'après un recueil de Gaignières (ms. latin 5449), par M. Charles Grandmaison, dans un petit volume intitulé : *Société de statistique du département des Deux-Sèvres, Chartularium Sancti Jovini*, t. XVII, 1854, 2<sup>e</sup> partie. Niort, imprimerie de L. Favre et C<sup>ie</sup>, in-8° de xvi et 135 pages.

71. Saint-Martin d'Autun (Abbaye de).

M. Gabriel Bulliot a publié, dans le second volume de son *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun* (Autun, 1849, 2 vol. in-8°), environ 170 chartes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, d'après les pièces originales déposées à l'évêché et à l'hôtel de ville d'Autun, et d'après le cartulaire de Jean Rolin, conservé à la Bibliothèque impériale, n° 5422 du fonds latin. L'ouvrage de M. Bulliot est une publication de la Société éduenne.

72. Saint-Maur-sur-Loire (Abbaye de).

M. Marchegay, après avoir retrouvé un à un, en 1841, 1842 et 1843, les 29 feuillets dont le cartulaire de Saint-Maur se compose depuis les troubles re-

ligi  
et d  
cheg  
jou,  
in-8  
73. Saint  
Ca  
archi  
de M  
in-4°  
Re  
xiv<sup>e</sup> e  
compr  
74. Saint-  
Car  
Paris,  
Col  
1<sup>o</sup> le c  
conde  
manus  
conser  
pièces  
— A la  
des per  
publié  
thèque  
75. Saint-  
Sou  
Auverg  
archive  
pages  
l'Acadé  
76. Saint-  
Cart  
nuscrit  
1849,  
J'ai  
de nom  
ferme  
par M.  
3<sup>e</sup> série

ligieux du *xvi*<sup>e</sup> siècle, a publié les 62 chartes contenues dans ces précieux débris, et dont la date est comprise entre le *vi*<sup>e</sup> et le *xiii*<sup>e</sup> siècle. Ce travail de M. Marchegay, accompagné de *fac-simile*, se trouve dans le tome I des *Archives d'Anjou*, recueil de documents et *mémoires inédits sur cette province*. Angers, 1843, in-8° de 11 et 484 pages.

73. Saint-Maximin (Ville de), en Provence.

*Cartulaire municipal de Saint-Maximin, suivi de documents puisés dans les archives de cette ville*, publié par M. L. Rostan, sous les auspices et aux dépens de M. H. d'Albert, duc de Luynes. Paris, typographie de Henri Plon, 1862, in-4° de 11 et 185 pages.

Recueil de statuts et de privilèges, publiés les uns d'après un cartulaire du *xv*<sup>e</sup> et du *xv*<sup>e</sup> siècle, les autres d'après les titres originaux. Embrasse la période comprise entre les années 1295 et 1742.

74. Saint-Père de Chartres (Abbaye de).

*Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres*, publié par M. Guérard. Paris, imprimerie de Crapelet, 1840, 2 volumes in-4° de cccxxi et 848 pages.

Collection des documents inédits. — La publication de M. Guérard embrasse : 1° le cartulaire d'Aganon, compilation rédigée par le moine Paul, dans la seconde moitié du *xi*<sup>e</sup> siècle, et dont la bibliothèque de Chartres possède deux manuscrits anciens; 2° le cartulaire d'argent, composé vers l'année 1200 et conservé à la Bibliothèque impériale, n° 10101 du fonds latin; 3° un choix de pièces empruntées à un recueil de copies que D. Muley avait formé au *xviii*<sup>e</sup> siècle. — A la suite des Prolégomènes, morceau capital pour l'histoire de la condition des personnes et des terres, on trouve un ancien pouillé du diocèse de Chartres, publié par M. Aug. Le Prevost, d'après le manuscrit latin 10096 de la Bibliothèque impériale et d'après un manuscrit de la bibliothèque de Chartres.

75. Saint-Robert de Cornillon (Prieuré de).

Sous le titre de *Cartulaire du prieuré de Saint-Robert de Grenoble*, M. l'abbé Auvergne a publié une vingtaine de chartes, d'après les pièces déposées aux archives de l'évêché de Grenoble; elles vont de 1209 à 1356, et occupent les pages 1-80 du premier volume des *Documents inédits relatifs au Dauphiné*, que l'Académie delphinale a fait paraître en 1865. In-8° de *xxi* et 295 pages.

76. Saint-Sépulcre de Jérusalem (Église du).

*Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem, publié d'après les manuscrits du Vatican*, par M. Eugène de Rozière. Paris, Imprimerie nationale, 1849, in-4° de *viii* et 331 pages.

J'ai cru devoir mentionner ici un cartulaire étranger à la France, mais rempli de noms français et se rattachant à un glorieux épisode de notre histoire. Il renferme 185 chartes du *xii*<sup>e</sup> et du *xiii*<sup>e</sup> siècle, dont la valeur a été bien appréciée par M. Adolphe Tardif, dans un article de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 3<sup>e</sup> série, III, 513-532.

77. Saint-Vast d'Arras (Abbaye de).

M. Tailliar, dans ses *Recherches pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Vast d'Arras jusqu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle* (Arras, 1859, in-8° de 333 pages; extrait du tome XXXI des *Mémoires de l'Académie d'Arras*), a donné la notice et des extraits fort étendus d'un cartulaire de Saint-Vast, qui fut composé vers 1170 par le moine Guiman, et dont les archives du Pas-de-Calais renferment une copie du XVI<sup>e</sup> siècle.

78. Saint-Victor de Marseille (Abbaye de).

*Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, publié par M. Guérard, avec la collaboration de MM. Marion et Delisle. Paris, typographie de Ch. Lahure, 1857, 2 volumes in-4° de CLVI, 651 et 945 pages, avec un *fac-simile*.

Ces deux volumes renferment 1,132 pièces, depuis 683 jusqu'en 1336, la plupart du XI<sup>e</sup> siècle. Ils comprennent le texte du grand et du petit cartulaire de Saint-Victor de Marseille, conservés aux archives des Bouches-du-Rhône, et un choix de pièces originales tirées du même dépôt; la plus précieuse est un polyptyque de l'église de Marseille, remontant à l'année 814. — En appendice à la préface (t. I, p. LXXIII-C) se trouve le tarif des péages du comté de Provence au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, d'après le registre de Charles I<sup>er</sup>. (Ms. latin 10125 de la Bibliothèque impériale.)

79. Sainte-Trinité-du-Mont de Rouen (Abbaye de la).

Publié par M. Deville, à la fin du cartulaire de Saint-Bertin. — Voyez plus haut, n° 64.

80. Sauxillanges (Monastère de).

*Cartulaire de Sauxillanges*, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, avec des notes et des tables, par M. Henry Doniol. Clermont, F. Thibaud, et Paris, Dumoulin, 1864, 1 volume in-4° de 740 pages.

Ce cartulaire, renfermant environ 960 chartes du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle, a été publié d'après la copie moderne qui forme le n° 5454 du fonds latin de la Bibliothèque impériale; il y en a une autre copie aux Archives de l'empire. Sur le cartulaire de Sauxillanges, voyez un rapport publié dans la *Revue des Sociétés savantes*, 4<sup>e</sup> série, II, 289.

81. Savigny (Abbaye de), au diocèse de Lyon.

*Cartulaire de l'abbaye de Savigny, suivi du petit cartulaire de l'abbaye d'Ainay*, publié par Aug. Bernard. Paris, Imprimerie impériale, 1853, in-4° de CXX et 1167 pages, avec une carte.

Collection des documents inédits. — Le cartulaire de Savigny, composé au commencement du XII<sup>e</sup> siècle, renferme 960 chartes, dont la plupart sont du X<sup>e</sup> et du XI<sup>e</sup> siècle; il n'en existe plus que des copies modernes déposées à la Bibliothèque impériale (ms. latin 10035), à la bibliothèque de Lyon, à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier et dans un cabinet particulier.

Dans le second volume de sa publication, M. Aug. Bernard a fait entrer plu-

sieurs p  
vriér 18  
et d'Aina  
tulaire de

81. Toussaint

Les 62  
archives  
lenny (Di

83. Troyes (I

Environ  
publiées di  
serie de la  
1123 jusqu  
de toutes les  
serie, qui se  
quot, 1849

84. Troyes (P

Vingt-cin  
par M. d'Ar  
rieurs à l'ar  
ville de Troy

85. Vaux-de-C

Cartulair  
teaux, au d  
archives de  
phique, par  
de M. H. d  
et 1858. T  
un atlas in-  
Cette pul  
renferme en  
sont établis  
composé de  
l'abbaye, un

86. Vinetz (P

Dix-huit  
recueil du  
lons, t. II,

87. Watten (A

Une ana

sieurs pouillés des diocèses de Lyon, de Mâcon et d'Autun. — A la date du 1<sup>er</sup> février 1854, il a publié un *Post-scriptum à joindre aux cartulaires de Savigny et d'Ainay* (Lyon, 4 pages in-8°), pour rectifier ce qu'il avait dit dans le *Cartulaire de Savigny* du prétendu « comitatus Trahesinus. »

82. Toussaint-en-l'Île de Châlons (Abbaye de).

Les 62 chartes du cartulaire de cette abbaye (1162-1266), conservé aux archives de la Marne, ont été publiées ou analysées par M. Édouard de Barthélemy (*Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, t. II, p. 397-420).

83. Troyes (Léproserie de).

Environ 170 chartes de cette maison, de 1123 à 1531, sont textuellement publiées dans le travail de M. Harmand, intitulé : *Notice historique sur la léproserie de la ville de Troyes, suivie de la liste des dons faits à cette maison depuis 1123 jusqu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, avec les noms des bienfaiteurs, et accompagnée de toutes les pièces justificatives tirées des cartulaires et des archives de ladite léproserie, qui se trouvent partie à l'Hôtel-Dieu, partie à l'Hôtel de Ville*. Troyes, Bouquot, 1849, in-8° de 252 pages.

84. Troyes (Petits hôpitaux de la ville de).

Vingt-cinq chartes du xii<sup>e</sup> et du xiii<sup>e</sup> siècle ont été textuellement publiées par M. d'Arbois de Jubainville à la fin de ses *Études sur les documents antérieurs à l'année 1285, conservés dans les archives des quatre petits hôpitaux de la ville de Troyes*. Troyes, Bouquot, 1857, in-8° de 68 pages.

85. Vaux-de-Cernay (Abbaye des).

*Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame des Vaux-de-Cernay, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Paris, composé d'après les chartes originales conservées aux archives de Seine-et-Oise, enrichi de notes, d'index et d'un Dictionnaire géographique*, par MM. Lucien Merlet et Aug. Montié, sous les auspices et aux dépens de M. H. d'Albert, duc de Luynes. Paris, typographie de Henri Plon, 1857 et 1858. Trois parties en deux tomes in-4° de xxvii, 984 et 412 pages, avec un atlas in-folio.

Cette publication, faite au nom de la Société archéologique de Rambouillet, renferme environ 1100 pièces, la plupart du xii<sup>e</sup> et du xiii<sup>e</sup> siècle; les textes sont établis d'après les chartes originales des archives de Seine-et-Oise. L'atlas, composé de 14 planches, contient la gravure d'environ 130 sceaux, une vue de l'abbaye, une carte topographique et le *fac-simile* de la charte de fondation.

86. Vinetz (Prieuré de Notre-Dame de), diocèse de Châlons.

Dix-huit chartes de cette maison (1167-1249) ont été analysées, d'après un recueil du xviii<sup>e</sup> siècle, par M. Édouard de Barthélemy (*Diocèse ancien de Châlons*, t. II, p. 440-444).

87. Watten (Abbaye de).

Une analyse détaillée du cartulaire de Watten, conservé à la Bibliothèque de

Saint-Omer, a été donnée par M. de Coussemaker sous le titre suivant : *Documents relatifs à la Flandre maritime, extraits du cartulaire de l'abbaye de Watten* Lille, 1860, in-8° de 91 pages.

88. Wissembourg (Abbaye de).

*Traditiones possessionesque Wizenburgenses. Codices duo cum supplementis. Impensis Societatis historice palatinæ edidit C. Zeuss. Spire, 1842. Volume in-4° de ix et 390 pages, avec une planche.*

Le cartulaire de Wissembourg, écrit vers 870, renferme 279 pièces du VII<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle. Il a été découvert en 1841 et publié en 1842 par le docteur Zeuss, qui, au cartulaire proprement dit, a joint un polyptyque composé par l'abbé Edelinus dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

89. Yonne (Département de l').

*Cartulaire général de l'Yonne. Recueil de documents authentiques pour servir à l'histoire des pays qui forment ce département, publié par la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, sous la direction de M. Maximin Quantin. Auxerre, Perriquet, 1854, 1860, 2 volumes in-4° de XLII et 620, CIII et 590 pages, avec un fac-simile et 2 cartes.*

Ce recueil, qui est parvenu à l'année 1200, renferme environ 900 chartes relatives au territoire qui forme aujourd'hui le département de l'Yonne. Elles sont rangées suivant l'ordre chronologique. Voici l'indication des fonds d'archives que M. Quantin a surtout mis à contribution pour composer ses deux premiers volumes : Auxerre (évêché et chapitre), Crisenon, Dilo, Les Escharlis, Molême, La Pommeraie, Pontigny, Le Popelin, Preuilly, Quincy, Reigny, Saint-Germain d'Auxerre, Saint-Jean-lez-Sens, Saint-Julien d'Auxerre, Saint-Marien, Saint-Michel de Tonnerre, Saint-Pierre-le-Vif, Saint-Remi de Sens, Sainte-Colombe de Sens, archevêché et chapitre de Sens, Vauluisant, Vezelay.

L'introduction du tome II renferme un travail étendu sur l'ancienne géographie des pays de Sens et d'Auxerre.

Rapport sur l

Messi

Il est imp  
ration qui a  
compte des tr  
qu'après un e  
reçus des div  
année. Au pro  
difficulté pour  
saisit : celle d  
les mémoires v  
presque, alors  
d'une activité  
talents tous le  
En prononç  
de ne point la  
nement éprou  
distingués des  
nous dans nos  
avons été afflig  
M. Félix Be  
Ferrand, dont  
d'onde de diffé  
compétents, a s  
commençait à s  
M. Frédéric  
l'observatoire d  
météorologie a  
est mort laissant  
cipaux phénom  
M. Bazin, de  
prit philosophi  
n'a pas eu le t  
tention, les étu  
laissées depuis

*Rapport sur les travaux scientifiques des Sociétés savantes publiés pendant l'année 1865, par M. Émile Blanchard.*

Messieurs,

Il est impossible de jamais mieux apprécier l'excellente inspiration qui a produit le Comité des sciences et l'usage de rendre compte des travaux publiés par les membres des Sociétés savantes, qu'après un examen général des ouvrages les plus recommandables reçus des diverses parties de la France pendant le cours d'une année. Au premier abord, la dissémination présentant une certaine difficulté pour embrasser l'ensemble d'un coup d'œil, une crainte saisit : celle d'avoir peu de chose à signaler. Après avoir rapproché les mémoires venus de la plupart de nos départements, on s'étonne presque, alors, de posséder une réunion de travaux qui témoignent d'une activité toujours grande, d'efforts dignement soutenus, de talents tous les jours plus manifestes.

En prononçant ce mot de talents, vous me permettez, Messieurs, de ne point laisser tout à fait dans l'ombre une impression certainement éprouvée par l'assemblée entière. Plusieurs des membres distingués des Sociétés savantes des départements, qui étaient parmi nous dans nos précédentes réunions, ne sont plus. En 1865, nous avons été affligés par des pertes infiniment regrettables.

M. Félix Bernard, de la Faculté et de l'Académie de Clermont-Ferrand, dont les expériences sur l'optique et sur les longueurs d'onde de différentes teintes avaient reçu l'approbation des hommes compétents, a succombé, jeune encore, au moment où sa réputation commençait à s'étendre.

M. Frédéric Petit, de l'Académie de Toulouse, le fondateur de l'observatoire de cette ville, auquel ses travaux d'astronomie et de météorologie avaient valu le titre de Correspondant de l'Institut, est mort laissant inachevé un ouvrage destiné à populariser les principaux phénomènes astronomiques.

M. Bazin, de l'Académie de Bordeaux, un savant érudit, d'un esprit philosophique, qui naguère s'était montré anatomiste habile, n'a pas eu le temps de reprendre, comme il en témoignait l'intention, les études scientifiques, qu'il avait malheureusement délaissées depuis trop d'années pour d'autres occupations.

Et, enfin, M. Lereboullet, qui contribuait tant à l'illustration de la Faculté et de la Société des sciences naturelles de Strasbourg, M. Lereboullet, l'observateur honoré d'une haute considération parmi les naturalistes de toute l'Europe, l'auteur exact et consciencieux d'une suite de recherches importantes sur le développement de divers animaux, se livrait, il y a quelques mois à peine, à l'étude du développement d'un singulier crustacé de nos eaux douces (la Limnadie de Hermann), dont les apparitions et les disparitions ont souvent paru inexplicables. Heureux à la pensée de venir à nos réunions de cette année faire connaître les résultats curieux de ses nouvelles observations, le savant doyen de la Faculté des sciences de Strasbourg s'abandonnait au travail le plus délicat et le plus absorbant avec une ardeur toute juvénile. Surexcité par la noble ambition d'ajouter un chapitre intéressant à cette vaste et magnifique histoire de la vie des êtres, il a été frappé soudain sur ce chainp de l'étude, où l'on va aussi beaucoup à l'honneur, lorsqu'on a été beaucoup à la peine.

Mais je ne puis ici que donner un souvenir à ces confrères regrettés; j'ai, avant tout, le devoir de signaler, au nom de la section des sciences, les œuvres les plus remarquées dans les récentes publications des membres des Sociétés savantes.

Parmi les travaux de l'ordre des sciences mathématiques qui se sont produits dans le cours de l'année 1865, le Comité a distingué tout particulièrement un travail de physique mathématique ayant pour titre : *Mémoire sur le mouvement des membranes circulaires*.

L'auteur de ce travail est M. Bourget, de l'Académie de Clermont-Ferrand, dont le nom, déjà proclamé dans cette enceinte, il y a trois ans, doit l'être aujourd'hui avec plus d'éclat.

Reprenant une question déjà traitée par d'illustres géomètres, M. Bourget a appliqué l'équation différentielle du mouvement vibratoire des membranes élastiques, donnée par Poisson, au cas spécial du mouvement des membranes circulaires. Il a développé la solution de ce problème dans toute sa généralité, se proposant de trouver toutes les figures nodales d'une membrane circulaire et tous les sons correspondants. Les juges les plus autorisés ont reconnu dans d'ingénieux artifices d'analyse employés par l'auteur la preuve d'un remarquable esprit d'invention, d'une connaissance profonde des théories mathématiques les plus élevées. Des expériences, conduites avec beaucoup d'habileté et de conscience, ont confirmé plusieurs

des résultats obtenus par le calcul, et le mémoire de M. Bourget a été regardé comme donnant la solution élégante et complète d'un problème difficile, intéressant à la fois et au même degré les géomètres et les physiciens. Peut-être, encore, cette étude intéressera-t-elle un jour ceux qui se livrent à des recherches sur la manière dont se perçoivent les sons dans les organes auditifs si diversement construits des animaux.

Une médaille d'or sera le signe de la haute estime que l'on a accordée au mémoire de M. Bourget.

Une des grandes questions scientifiques de notre temps, celle de la *Théorie mécanique de la chaleur*, appelée sans doute à fournir bien des applications importantes, occupe plusieurs des membres des Sociétés savantes. L'année dernière, une récompense a été décernée à un mémoire sur ce sujet. Cette année, le Comité aurait signalé à M. le Ministre un travail du même ordre, s'il n'avait paru préférable d'attendre la publication entière de l'ouvrage pour formuler une appréciation complète. Il nous sera permis néanmoins de dire dès à présent que le mémoire de M. Dupré renferme un exposé fort exact de la théorie mécanique de la chaleur, qu'on y a reconnu une véritable habileté dans la discussion des points les plus difficiles, qu'on y a remarqué des résultats d'expériences bien conduites et des projets d'autres expériences que l'auteur compte poursuivre.

L'attention se porte en ce moment avec beaucoup d'énergie vers les progrès de la météorologie. L'impulsion nouvelle, donnée en grande partie par le directeur de l'Observatoire de Paris et puissamment secondée par M. le Ministre de l'instruction publique, s'est étendue aujourd'hui à la France entière. D'un côté, nous avons vu s'établir des services de prévisions météorologiques, que notre illustre chimiste, M. Dumas, nous a cités récemment comme un rêve du génie de Lavoisier. Ici, le but dominant, but véritablement grandiose, c'est de signaler aux marins les dangers qui les menacent, de leur offrir la possibilité d'épargner leurs personnes, de sauver leurs navires. D'autre part, ce sont ces observations de tous les jours, de toutes les heures, faites actuellement dans la plupart de nos départements, et auxquelles les écoles normales commencent à contribuer avec un zèle digne de tous les éloges. Le nombre des observations, le degré de précision qu'on est en droit d'en attendre avec les instructions fournies par les météorologistes les plus expérimentés, permettent de concevoir l'espérance d'arriver bientôt à

la connaissance certaine de faits généraux, et ainsi à de justes appréciations des influences météorologiques sur la vie des plantes et des animaux, dont l'agriculture ne pourra manquer de profiter.

Pour obtenir à la fois des observations nombreuses sur un très-grand nombre de points de la France, c'était une excellente idée d'en introduire la pratique dans nos écoles. L'idée cependant, on s'en apercevra sans doute, produira encore un autre résultat. L'habitude contractée par les jeunes gens de porter une grande attention sur des détails, de songer sans cesse à l'exactitude, en apprenant à aimer la vérité, donne à l'esprit des qualités qui sont précieuses dans toutes les conditions sociales.

M. le Ministre a voulu servir la cause de la science, il aura la joie d'avoir fait des hommes plus capables d'être utiles à la société.

Le Comité attache une grande importance à ces travaux météorologiques, et si, aujourd'hui, nous en mentionnons un nombre restreint, c'est que la plupart d'entre eux sont encore très-nouveaux, qu'ils pourront être mieux jugés dans un avenir prochain.

On a cependant déjà remarqué le service météorologique établi dans le département de la Meuse par deux ingénieurs des ponts et chaussées, MM. de Mardigny et Poincaré. Les météorologistes ont pris aussi un grand intérêt à des observations envoyées récemment du Japon par M. le docteur Mourier. Ce sont des éléments de comparaisons curieuses et instructives entre le climat d'une contrée lointaine et celui de certaines parties de l'Europe. Les observations de M. Mourier, faites avec un grand soin, malgré des conditions difficiles, et à l'aide de bons instruments, inspirent toute confiance.

Une médaille d'argent est attribuée à MM. de Mardigny, Poincaré et Mourier.

Je ne puis que faire une brève mention d'un travail du frère Ogérien, de la Société d'émulation de Lons-le-Saunier, sur la météorologie du Jura. L'auteur s'appuie, dans ses considérations générales, sur d'anciennes observations et sur des observations nouvelles faites, depuis douze années, dans l'établissement des écoles chrétiennes dont il est le directeur.

Si le temps ne me pressait, je citerais encore les recherches de M. Houzeau, de l'Académie de Rouen, sur les modifications et les altérations que peut subir l'air atmosphérique.

Les chimistes ne doivent pas être oubliés dans cet aperçu des travaux que les membres des Sociétés savantes nous ont fournis

pendant le  
des sciences  
sur les ferm  
sciences, in  
belle étude  
enivrante; M  
Nancy, ont  
corps.

Depuis q  
s'appelle la  
à l'étude de  
approfondies  
vertes. C'est  
d'auteurs on  
régions de la

Il est un d  
jusqu'à prés  
favorisée du  
et belles-lett  
Il a dressé a  
ment du Var  
explorations  
à ses dislocat  
L'auteur s'est  
placée à la ba  
particulier (A  
de Toulon pa  
France, et no  
ration claire d

M. Eugène I  
le fils du savant  
depuis plusieurs  
On lui doit, ap  
de Calvados, u  
rassique inférie  
pas tout cepe

La Carte géolo  
et Elie de Beaumont

pendant le cours de l'année 1865; car M. Béchamp, de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, a continué ses expériences sur les fermentations; MM. Baillet et Filhol, de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, ont fait une belle étude des différentes substances toxiques que contient l'ivraie enivrante; MM. Nicklès et Blondlot, de l'Académie de Stanislas de Nancy, ont publié les résultats de nouvelles recherches sur divers corps.

Depuis que notre pays possède ce monument scientifique qui s'appelle la *Description géologique de la France*<sup>1</sup>, les savants attachés à l'étude de l'écorce terrestre ont senti combien des recherches approfondies sur un espace limité promettaient encore de découvertes. C'est ainsi que, depuis une vingtaine d'années, beaucoup d'auteurs ont dressé des cartes géologiques détaillées de diverses régions de la France.

Il est un de nos départements méridionaux qui avait été peu étudié jusqu'à présent par les géologues, c'est la contrée même qui est favorisée du climat de l'Italie. Un membre de la Société des sciences et belles-lettres du Var, M. Dieulafait, vient d'en explorer les terrains. Il a dressé avec beaucoup de soin la carte géologique du département du Var. On lui saura gré de ne s'être laissé arrêter dans ses explorations par aucune des difficultés dues à la nature du terrain, à ses dislocations, à la rareté des voies de circulation dans le pays. L'auteur s'est appliqué à faire la reconnaissance exacte d'une couche placée à la base du terrain jurassique et caractérisée par un fossile particulier (*Avicula contorta*); c'est un horizon découvert aux environs de Toulon par M. Coquand, constaté dans diverses parties de la France, et notamment dans les Alpes, au grand profit d'une explication claire de la structure de ces montagnes.

M. Eugène Deslongchamps, de la Société linnéenne de Normandie, le fils du savant doyen de la Faculté des sciences de Caen, s'est distingué depuis plusieurs années par le nombre et l'importance de ses travaux. On lui doit, après une suite d'études sur la géologie du département de Calvados, un grand travail, publié en 1865, sur le terrain jurassique inférieur de la Normandie, qui a été fort apprécié. Ce n'est pas tout cependant, M. Eugène Deslongchamps, par une longue

<sup>1</sup> La Carte géologique et la Description géologique de la France; par MM. Dufrenoy et Elie de Beaumont.

série de recherches sur les fossiles du groupe des Brachiopodes, a beaucoup contribué aux progrès de nos connaissances sur un point spécial de la paléontologie, et le Comité lui en tient grand compte.

Une médaille d'argent sera décernée à MM. Eugène Deslongchamps et Dieulafait.

Nous sommes heureux de noter que M. Cotteau, de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, MM. de Fromental et de Ferry, de la Société linnéenne de Normandie, ont ajouté de nouveaux chapitres à leurs travaux sur les fossiles.

La botanique a constamment une part importante dans les travaux des membres des Sociétés savantes. Des recherches de tous les jours nous font connaître, d'une manière plus parfaite, la flore de chaque région de la France, mais ce n'est pas seulement à ces études estimables que le Comité a dû donner la plus sérieuse attention.

Depuis vingt années, M. Jules-Émile Planchon, de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, a contribué, d'une manière incessante, aux progrès de la science par des recherches sur l'organisation des plantes, sur leur distribution géographique, sur les caractères spécifiques de plusieurs d'entre elles, qui témoignent d'une véritable sagacité et d'une vaste érudition. A une époque déjà ancienne, M. Planchon s'était montré observateur habile dans une étude de la structure des graines, où il s'était appliqué à déterminer les parties qui se forment avant la fécondation, celles qui se constituent après l'accomplissement de ce phénomène. Parmi de nombreux travaux de l'auteur sur des familles, sur des genres, sur des espèces imparfaitement connues, on a particulièrement remarqué une étude fort complète de cette merveilleuse plante de la famille des Nymphéacées, tant admirée dans les serres de toutes les capitales de l'Europe, et que tout le monde aujourd'hui appelle la *Victoria regia*. M. Planchon a donné ensuite diverses monographies, des mémoires sur les rapports de la végétation avec la composition chimique du sol, notamment avec les terrains dolomitiques du Gard et de l'Hérault, et il poursuit actuellement la publication d'une flore des environs de Montpellier, contrée pleine d'intérêt par la nature de sa végétation, comme par les souvenirs scientifiques qu'elle éveille. M. Planchon s'est classé au nombre des botanistes distingués de notre pays, et, après avoir rapproché ses études récentes de l'ensemble de ses travaux, le Comité a pensé devoir demander à M. le

Ministre d'accorder à ce savant l'une des plus hautes marques d'estime qu'il devait décerner dans cette solennité. On applaudira certainement à une récompense si bien méritée.

En quittant Montpellier, si nous nous transportons à Besançon, nous y trouverons un botaniste dont les travaux descriptifs, dont les études persévérantes et consciencieuses ont eu pour objet d'arriver à une connaissance très-complète de la flore de la France. C'est M. Ch. Grenier, de la Société d'émulation du Doubs, dont l'ouvrage en trois volumes qu'il a publié en commun avec M. Godron, de l'Académie de Stanislas de Nancy, est entre les mains de tous ceux qui s'occupent de nos végétaux indigènes. Ayant repris un point spécial, M. Grenier vient de commencer à mettre au jour une *Flore des montagnes jurassiques*. Après tant d'explorations de la part d'une foule d'observateurs habiles, après la multiplicité des ouvrages et des mémoires destinés à faire connaître les plantes de notre pays, bien des personnes assurément s'imaginent que tout doit être à peu près fini de ce côté. Il n'en est rien cependant, et il faudra du temps pour en arriver à un résultat jugé définitif. La difficulté est aisée à comprendre. Il existe des espèces assez voisines les unes des autres pour rendre les distinctions embarrassantes; il y a surtout les espèces qui varient suivant le climat, suivant l'altitude, suivant la composition chimique du sol, et ces infinies variétés ont pu être considérées comme des espèces particulières par certains botanistes, très-passionnés pour les plus minutieuses distinctions. Ceux-là se montrent d'une générosité magnifique, quand il s'agit de grossir l'inventaire des plantes qui croissent sur notre sol. D'autres botanistes, à la vérité, se récrient contre une pareille tendance; mais le moyen de décider si une différence appréciable caractérise une espèce ou n'est que le signe d'une influence locale! Il y aurait pour chaque cas particulier un moyen propre à décider la question, assez simple, mais fort difficile à mettre en pratique; il s'agirait de transporter les graines prises sur le même pied dans tous les sols de la plaine et de la montagne, dans nos départements du nord et du sud, pour déterminer l'étendue des variations de l'espèce végétale, mais la nécessité de perpétuelles pérégrinations pour suivre les observations est un grand obstacle. C'est pourquoi, bien longtemps encore, la flore de la France donnera lieu à d'immenses recherches et à d'interminables discussions. MM. Godron et Grenier ont montré, de l'avis général, beaucoup de discernement dans leur appréciation

de la valeur des caractères spécifiques, dans l'ouvrage qui leur est commun; M. Grenier a fait preuve de la même qualité dans sa nouvelle Flore. Une médaille d'argent lui est attribuée<sup>1</sup>.

Pour passer de l'étude des végétaux à l'étude des questions agricoles, c'est un faible espace à franchir. Il s'agit de la vigne, et nous savons combien de personnes s'intéressent à la prospérité de cette plante.

Il y a quinze ans, un peu plus peut-être, les vignobles se trouvaient dans la situation la plus alarmante, suite de leur envahissement par une mucédinée, l'*Oidium Tuckeri*, bientôt très-sérieusement étudié en Angleterre par le Révérend Berkeley, en France par le docteur Montagne. On annonça que la fleur de soufre, projetée sur les raisins envahis par le funeste parasite, amenait la destruction de ce dernier et la guérison des raisins malades. Aussitôt il y eut foule d'expériences à ce sujet et foule de méthodes indiquées pour l'emploi du soufre. M. Marès, de la Société d'agriculture de l'Hérault, s'est occupé de la question avec un esprit tout scientifique, déterminant les quantités utiles de soufre, constatant les effets favorables de cette substance sur la végétation, prescrivant les précautions à prendre pour préserver les ouvriers des ophthalmies occasionnées par la fleur de soufre. Assurant ainsi les conditions d'un succès certain, à peu de frais, M. Marès a réussi à généraliser une méthode fort utile dans les pays de vignobles et surtout dans le département de l'Hérault. Il a semblé juste de tenir compte d'un service de cette nature.

Il est une pratique agricole, vieille comme l'antiquité même, qui consiste dans l'exposition au feu de l'extrémité des échelas destinée à être enfoncée en terre. C'est un moyen de conservation du bois fort en usage parmi les vigneron. M. de Lapparent, de la Société du Berri, a su rendre le procédé économique à l'aide d'un appareil simple de son invention qui est également applicable aux bois des navires. D'autre part, afin d'empêcher la déperdition d'une quantité de paille dans le bottelage, le savant ingénieur a imaginé un moyen de ligature très-préférable à ceux qui avaient été proposés plus anciennement. Avec des cordelettes de chanvre imprégnées de sulfate de cuivre et enduites de goudron, et à l'aide d'un simple

<sup>1</sup> Divers mémoires, par M. Clos, de l'Académie de Toulouse, par M. Godron, de l'Académie de Stanislas, etc. ont aussi enrichi les publications des Sociétés savantes pendant l'année 1865.

ustensile eu bo  
ture automati  
à la rentrée d  
procédé une é  
sant annuelle  
culture ne pou  
La Société  
seulement par  
de ses publica  
tifs à la faune  
ans, le plus  
de disposer. M  
ciété linnéenn  
collaborateur  
son nom à pl  
d'autre ambit  
Une médaille  
Je ne puis  
ciété linnéenn  
les recherches  
avec honneur  
le même suj  
états et du g  
core été obse  
La Société  
souvent méri  
nous avons r  
de M. Gourc  
plantes four  
même, est p  
aux plus util  
des condition  
pable de dor  
exposés nos  
Il est des  
développeme  
des plus ém  
vers parasit  
infinies, et p

ustensile en bois pourvu d'un anneau de fer qui devient une fermeture automatique, les ouvriers les moins habiles peuvent concourir à la rentrée des récoltes. Dans le Berri, on aurait réalisé avec ce procédé une économie de 225 francs sur une exploitation produisant annuellement 15,000 gerbes. De tels services rendus à l'agriculture ne pouvaient être oubliés par le Comité.

La Société linnéenne de Lyon se distingue, chaque année, non-seulement par l'activité de ses membres, mais aussi par l'importance de ses publications. On se souvient des travaux de M. Mulsant relatifs à la faune de la France, qui ont valu à leur auteur, il y a trois ans, le plus haut témoignage d'estime dont il nous était possible de disposer. Mais, pour sa vaste entreprise, le président de la Société linnéenne de Lyon s'est adjoint depuis plusieurs années un collaborateur instruit et plein de zèle, M. Rey. Celui-ci a attaché son nom à plusieurs belles monographies, sans jamais manifester d'autre ambition que celle d'apporter sa part à une œuvre utile. Une médaille d'argent sera décernée à M. Rey.

Je ne puis vraiment signaler les récentes publications de la Société linnéenne de Lyon, sans dire que l'observateur habile, dont les recherches sur les métamorphoses des Lépidoptères ont été citées avec honneur, il y a un an, M. Millière, a poursuivi ses études sur le même sujet. Nous y avons gagné la connaissance des premiers états et du genre de vie de plusieurs espèces qui n'avaient pas encore été observées dans leur développement.

La Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne a souvent mérité des éloges. Dans le volume qu'elle a publié en 1865, nous avons remarqué un supplément considérable aux recherches de M. Gourceau sur les insectes nuisibles aux arbres fruitiers, aux plantes fourragères et aux plantes potagères. Le sujet, par lui-même, est plein d'intérêt, mais il emprunte un intérêt exceptionnel aux plus utiles applications à l'agriculture. La connaissance profonde des conditions d'existence des êtres nuisibles est le seul guide capable de donner le moyen d'arrêter les dévastations auxquelles sont exposés nos végétaux cultivés.

Il est des animaux bien étranges, dont l'organisation, dont le développement avait bien longtemps semblé défier la pénétration des plus éminents naturalistes. Ce sont les vers intestinaux ou les vers parasites. Ces animaux avaient donné lieu à des recherches infinies, et pourtant chacun conservait toute facilité de donner car-

rière à son imagination, s'il voulait expliquer leur présence dans les organes de l'homme et des animaux, s'il voulait définir leur structure.

Les savants de l'Allemagne en particulier s'étaient appliqués, avec une persévérance soutenue, à donner d'exactes descriptions de tous les vers intestinaux, à dresser la liste des parasites de chaque mammifère, de chaque oiseau, de chaque poisson. Ce fut en France, néanmoins, que l'on constata, il y a une vingtaine d'années, une complexité d'organisation des plus curieuses chez ces êtres si généralement réputés d'abord d'une extrême simplicité de structure. Des détails nouvellement aperçus mettaient sur la voie de certains faits de développement, mais il fallait désormais instituer des expériences, et chez nous les naturalistes manquent souvent des moyens matériels indispensables à la poursuite des expériences.

Ceux de l'Allemagne et de la Belgique, mieux favorisés sous certains rapports, se jetèrent avec ardeur dans une voie de recherches qui promettait d'importantes découvertes. On apprit par quelle circonstance les chiens étaient infestés par telle espèce de ver, comment le *tœnia*, si connu sous le nom de *ver solitaire*, parvenait dans les intestins de l'homme. Les migrations, les transformations successives de plusieurs espèces de vers intestinaux furent bientôt connues, et, pour qu'aucune preuve scientifique ne manquât, on pouvait les produire à volonté. MM. Küchenmeister, Van Beneden, Leuckart, etc. ont attaché leur nom à ces curieuses et importantes découvertes. Un professeur de nos écoles vétérinaires, M. Baillet, de l'Académie de Toulouse, a apporté sa part de faits nouveaux à cette grande question. Il lui est attribué une médaille d'argent.

Nous ne quitterons pas l'Académie de Toulouse sans faire au moins une mention des travaux de zoologie de deux de ses membres : les recherches sur le développement et la nutrition des os, par M. Joly ; une étude comparée du sternum chez les animaux vertébrés, par M. Lavocat.

Nous terminerons ce rapport par un aperçu sur les travaux d'observation et d'expérience bien délicates relatifs à la vie de certains insectes, que nous devons à un professeur du lycée d'Avignon, M. Fabre. Les faits nouveaux révélés par ce naturaliste sont d'un intérêt de premier ordre. La pénétration d'esprit, la sagacité dans la recherche, la patience inébranlable dans les observations les plus difficiles, se manifestent partout dans les mémoires de M. Fabre.

On y retrouve nombre des brillantes qualités de notre Réaumur, l'un des plus admirables observateurs qui aient jamais existé. On y rencontre une exposition claire du sujet, et en même temps une chaleur d'âme dans la narration qui dénote chez l'auteur l'amour vrai des merveilles de la création. On est d'autant plus frappé de la valeur des résultats obtenus par M. Fabre dans ses laborieuses investigations, que l'on doit songer à l'isolement presque complet dans lequel il a vécu. Avignon n'a pas de société savante, et il s'y trouve sans doute peu de personnes désireuses de connaître les phénomènes les plus remarquables de la vie des animaux.

M. Fabre a publié assez récemment une *Étude sur le rôle du tissu adipeux chez les insectes*. C'est la démonstration expérimentale de l'existence chez des larves, et particulièrement les larves carnassières, d'une sécrétion dont le tissu graisseux est le siège.

Des observations du professeur d'Avignon sur les habitudes, les mœurs, l'industrie, les instincts de différentes espèces d'Hyménoptères fouisseurs, ont vivement intéressé tous ceux, sans exception, qui ont bien voulu les lire. Personne n'ignore aujourd'hui avec quel art merveilleux certains Hyménoptères construisent leur nid, avec quelle ardeur et quelle sollicitude maternelle ils amassent des provisions auprès de leur œuf, d'où sortira une larve qu'ils ne verront jamais. Ce sont, en un mot, des mères pleines d'une prévoyante tendresse pour des enfants posthumes. La règle semblait être générale. M. Fabre nous a montré ici la nature plus riche et plus variée dans ses manifestations qu'on ne le supposait. La femelle d'un *Bembex* dont les larves sont carnassières, comme celles de toutes les espèces du même groupe, ne ferme pas son nid, et chaque jour elle apporte à ses jeunes une provision qui doit être épuisée le lendemain. C'est un exemple du genre d'observations consignées dans les Mémoires de l'auteur; je pourrais en citer beaucoup d'autres.

Mais, parmi les travaux de M. Fabre, celui qui, par l'importance des résultats, se recommande d'une façon toute spéciale, est un mémoire sur l'*hypermétamorphose et les mœurs des Méloïdes*. Il est, dans l'ordre des Coléoptères, une petite famille dont la *Cantharide* peut être considérée comme le type, qui, pendant longtemps, avait déposé tous les investigateurs. Il avait été impossible de suivre les métamorphoses de ces insectes, de reconnaître les circonstances dans lesquelles s'effectue leur développement. Georges Newport, un naturaliste dont l'Angleterre a le droit d'être fière, parvint à révéler

les faits les plus remarquables de la vie des Coléoptères vésicants ; mais leur bistoire n'était pas achevée, à beaucoup près, et M. Fabre a eu le mérite de la compléter en grande partie.

Il a suivi les jeunes larves, bien juste visible à l'œil nu, au moment de leur naissance, lorsqu'elles arrivent dans des nids d'Hyménoptères, où doivent s'accomplir toutes leurs métamorphoses, métamorphoses bien étranges, si on les compare à tout ce que l'on sait d'ailleurs.

Une jeune larve de Méloë est amenée dans le nid d'une abeille solitaire par l'abeille elle-même. A l'instant où celle-ci dépose un œuf auprès de sa provision de miel, la petite larve du Méloë, pourvue de longues pattes et douée d'une certaine agilité, se laisse glisser sur l'œuf qui flotte à la surface du miel ; elle déchire bientôt cet œuf et s'en nourrit. C'est donc une larve carnassière. Elle subit un changement de peau, et alors elle ne ressemble plus à elle-même ; elle a pris la forme d'un ver blanc ; elle a perdu son agilité. Son régime sera désormais tout autre que pendant son premier âge. C'est le miel amassé par l'abeille solitaire qui va la nourrir. Parvenue à un accroissement déjà notable, elle subit une nouvelle transformation : elle a pris la forme d'une nymphe ou d'une chrysalide. Son tégument devenu coriace, son aspect, son immobilité absolue, lui donnent toutes les apparences d'une puppe de mouche, apparences bien singulières pour une nymphe de Coléoptère ; mais c'est une fausse chrysalide.

Après plusieurs semaines d'immobilité, ce n'est pas, comme on devrait s'y attendre, l'insecte adulte qui sort de cette enveloppe ; c'est une nouvelle larve plus massive que celle du second âge. Se nourrissant comme dans la période précédente, elle se change bientôt en une véritable nymphe qui retrace déjà les formes du Coléoptère adulte.

Cette succession de métamorphoses, dont on n'a pas d'exemple ailleurs, a fait imaginer le nom d'*hypermétamorphose*.

Si je pouvais dire toutes les difficultés qu'il a fallu surmonter pour mettre ces faits en lumière ; si je pouvais peindre les déceptions, les angoisses de l'observateur quand lui échappe cent fois le fil qu'il croit tenir, et qu'il faut sans cesse chercher à ressaisir sans jamais s'abandonner au découragement, j'écrirais une page touchante. Ce n'est pas mon intention. Il me suffira de faire une dernière remarque. L'étude de M. Fabre ne nous donne pas seulement

un merveille  
de nouvelles  
phiques, ce  
constitution  
Une méd  
pense bien  
Ne voula  
n'avons pas  
savantes. Ce  
suffisent-ils  
de la capita  
de toutes les

un merveilleux chapitre de l'histoire des êtres; elle nous fournit de nouvelles lumières sur une des plus hautes questions philosophiques, celle des rapports de l'instinct et de l'intelligence avec la constitution organique.

Une médaille d'or sera décernée à M. Fabre; ce sera une récompense bien donnée.

Ne voulant pas trop fatiguer votre attention, Messieurs, nous n'avons pas énuméré, à beaucoup près, tous les travaux des Sociétés savantes. Ceux sur lesquels nous avons particulièrement insisté ne suffisent-ils pas à montrer combien les hommes d'étude éloignés de la capitale contribuent pour une part importante aux progrès de toutes les sciences ?

*Compte rendu détaillé des lectures faites à la section d'archéologie,*  
par M. Chabouillet, secrétaire de la section.

Nous disions l'an dernier à cette place que l'affluence serait encore plus grande à la Sorbonne en 1866 qu'en 1865. L'événement a justifié cette facile prédiction; nous n'abuserons donc pas de ce petit succès personnel pour reparler de l'avenir des réunions annuelles des Sociétés savantes. L'institution est définitivement fondée sur l'assentiment des savants de la France tout entière. L'honneur insigne que l'Empereur a fait cette année aux délégués des Sociétés savantes, en les conviant à venir aux Tuileries s'entretenir avec Sa Majesté des questions scientifiques à l'ordre du jour; ces distinctions honorifiques, ces croix inattendues, partant non sollicitées, données au nom du Souverain, en présence d'un auditoire d'élite, capable d'apprécier le mérite des hommes distingués auxquels elles ont été remises au bruit d'applaudissements unanimes, ce sont là des marques éclatantes de l'intérêt si bien justifié que le Gouvernement porte à ces assises périodiques de la science. M. Duruy a d'ailleurs trop bien caractérisé l'importance toujours plus grande du rôle des Sociétés savantes, ainsi que les avantages des réunions de la Sorbonne, dans cet éloquent discours du 7 avril, où Son Excellence a montré, avec un légitime et patriotique orgueil, les progrès rapides et incessants de l'instruction dans notre pays, et dont une si grande part est due au concours prêté par ces compagnies à l'action vigilante du Ministre, pour qu'il soit nécessaire d'allonger cet avant-propos. J'arrive donc au compte rendu des lectures. Avec une aussi brillante assemblée, il n'y avait pas à craindre que les bons mémoires fissent défaut. En effet, pour ne parler que de la section d'archéologie, les travaux remarquables étaient en si grand nombre qu'il a été impossible de les lire tous. Il est vrai que les discussions improvisées tendent à prendre tous les ans une plus grande place aux réunions de la Sorbonne, ce qui diminue d'autant la part des lectures. Nous ne pouvons nous dispenser de signaler cet inconvénient, mais nous aurions mauvaise grâce à nous en plaindre. Ne disions-nous pas, en 1864, qu'une vie nouvelle animerait les séances, si l'on se décidait à y apporter, indépendamment de mémoires approfondis, terminés *ad unguem*, de simples *canvas*, des thèmes de controverse, et à s'y livrer à ces luttes pacifiques où du choc des idées

ne peuvent jaillir que de vives lumières. Ces luttes ont eu lieu, et, grâce à la parfaite courtoisie de ceux qui s'y sont mêlés, sagement maintenues à une juste mesure par l'impartiale balance du Président, elles ont laissé encore assez de temps pour qu'il ait été possible d'entendre de bonnes dissertations, dont la plupart figureront dans le quatrième volume du Recueil des Lectures de la Sorbonne. C'est de ces dissertations que l'on voudrait donner ici une idée sommaire, afin de faire prendre patience, jusqu'au moment où nous pourrons les livrer à la curiosité publique, à ceux des membres des Sociétés savantes qui n'ont pu en entendre la lecture.

SÉANCE DU 4 AVRIL 1866.

M. le comte de Pibrac, qui porte si dignement un nom depuis longtemps célèbre dans l'histoire littéraire, a donné lecture d'un mémoire sur la *Découverte de la sépulture de saint Lyphard* faite par ses soins dans l'église de Meung-sur-Loire. Lyphard, issu d'une illustre famille et originaire d'Orléans, après avoir rempli sous Clovis I<sup>er</sup> d'importantes fonctions judiciaires dans cette ville, quitta le monde pour embrasser la vie religieuse dans le monastère de Saint-Mesmin-de-Mici, et mourut en odeur de sainteté, l'an 550 de notre ère. Saint Lyphard fut enterré dans l'église de l'abbaye qu'il avait fondée à Meung-sur-Loire. M. de Pibrac, qui prépare un travail d'ensemble sur les monuments civils et religieux de Meung, ne pouvait ignorer qu'un passage d'une chronique du commencement du XII<sup>e</sup> siècle ne permettait pas de douter du fait de l'inhumation de saint Lyphard dans une crypte de cette église qui porte encore aujourd'hui son nom. Il désira naturellement rechercher cette crypte où l'on pouvait espérer retrouver la tombe et même les reliques du saint qui y avait été renfermé dans les temps presque fabuleux de la conquête des rois chevelus par le christianisme.

Le récit des péripéties de cette découverte, à laquelle le hasard n'a pas la moindre part, fait le sujet principal du mémoire de M. de Pibrac, et, n'en déplaît à l'auteur, qui dans sa péroraison parle trop modestement des travaux des antiquaires et en particulier de son œuvre, bien qu'il n'ait retrouvé que des vestiges de la tombe mérovingienne de saint Lyphard, la lecture qu'il a faite à la première séance était digne d'inaugurer une session archéologique. Dans son mémoire, M. de Pibrac prêche d'exemple; son histoire

de la découverte de la sépulture de saint Lyphard est une véritable leçon d'archéologie pratique. On y lira avec intérêt comment, guidé par une phrase du chroniqueur qui nous a transmis le récit de la nouvelle dédicace de l'église de Saint-Lyphard, nécessitée par une profanation sacrilège, il est parvenu à découvrir le caveau où reposait le saint patron de la ville de Meung, qu'il a retrouvé *in crypta pristina cura et labore non exiguo fabricata*. C'est aussi avec des travaux non médiocres et une très-grande sagacité que M. de Pibrac a pu accomplir cette découverte, qu'il complètera bientôt au moyen de documents qu'il ne tient pas encore, mais qui n'échapperont pas à ses patientes recherches. Il n'est que juste de féliciter de ce nouveau service rendu à la science l'antiquaire zélé auquel le musée d'Orléans est redevable de cette inscription, désormais célèbre, sur laquelle on lit CENABVM, déjà publiée et commentée plusieurs fois, et qui a fourni à M. Léon Renier le sujet d'un mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres l'an dernier<sup>1</sup>. Est-il besoin de rappeler que, malgré toute la réserve des conclusions du savant académicien, il ressort du tissu serré de ses raisonnements que la question si longtemps débattue, de savoir à laquelle des deux villes d'Orléans ou de Gien devait être attribué le nom de Genabum ou Cenabum, est enfin tranchée, et que c'est Orléans, où a été trouvée l'inscription de M. de Pibrac, qui est le Genabum de César, ainsi que l'avait supposé d'Anville?

M. Morel, membre de la Société des sciences naturelles de Vitry-le-François, a donné lecture d'un *Rapport* sur des fouilles exécutées par ses soins dans un cimetière gaulois de l'époque romaine, à Somsois, dans le département de la Marne. Le projet de ces fouilles avait été suggéré à M. Morel par la découverte de divers objets de bronze faite par les ouvriers qui travaillaient à une route destinée à relier Somsois à Champ-Aubert, nom que l'on ne peut écrire sans songer aux vestiges que durent laisser sur ce sol à jamais glorieux les Russes du général OlsouviEFF qui tombèrent sous les coups de nos soldats dans la mémorable journée du 10 février 1814, et que retrouveront peut-être dans mille ans nos arrière-neveux.

Le cimetière de Somsois est placé sur le versant d'une colline et

<sup>1</sup> On peut lire dès à présent ce mémoire dans la *Revue archéologique*, n° de mai, 1865, p. 408 et suiv.

très-près d'  
de large. M.  
quement, et  
grande exac  
les tombes e  
rapport, qui  
cipaux obje  
gnale l'anal  
musée des  
anneaux, et  
bracelet en v  
ment et avec  
fait M. More  
sent comme l  
louer la briè  
son rapport,  
gie téméraire  
Joinval. Si m  
combattue à  
quer à cette  
purement ca  
blances forte  
logique.

M. l'abbé  
logne-sur-m  
Sorbonne, le  
Commission d  
sastique, ap  
gagée entre  
excusé de co  
là pour répo  
s'agit ici com  
de déterminer  
les *Comment*  
nouveau les  
soutenue jad  
de Boulogne  
et une Com

très-près d'un ancien chemin; il mesurait 21 mètres de long sur 12 de large. M. Morel y a fouillé vingt-cinq tombes qu'il décrit méthodiquement, et on peut dire qu'il en a dressé un inventaire de la plus grande exactitude, partant fort instructif. Un plan du cimetière avec les tombes en place telles qu'elles ont été trouvées accompagne ce rapport, qui est encore orné de bons dessins représentant les principaux objets recueillis par M. Morel, tels qu'une lance dont il signale l'analogie avec celle du tombeau de Childéric, aujourd'hui au musée des souverains au Louvre, une chaîne, des bracelets, des anneaux, et une fibule en bronze, un vase de terre, un collier et un bracelet en verre, etc. etc. Il est impossible de présenter plus brièvement et avec plus de clarté les résultats d'une découverte que ne le fait M. Morel, et il serait à souhaiter que tous les explorateurs fussent comme lui se borner à ne dire que ce qu'il faut dire. On vient de louer la brièveté de M. Morel; il y a pourtant une ligne de trop dans son rapport, c'est celle où il propose, sans nécessité, une étymologie téméraire pour le nom d'une localité voisine de Somsois, pour Joinval. Si ma mémoire ne me trompe pas, cette étymologie a été combattue à la Sorbonne, et même un des auditeurs a fait remarquer à cette occasion qu'il fallait être très-sobre de ces étymologies purement conjecturales, qui n'ont d'autre base que des ressemblances fortuites et ne s'appuient pas sur des faits de l'ordre philologique.

M. l'abbé Haigneré, membre de la Société académique de Boulogne-sur-mer, a donné lecture d'une *Réponse à un mémoire lu à la Sorbonne, le 10 avril 1863, par feu M. A. Courtois, rapporteur d'une Commission de la Société des antiquaires de la Morinie*. Le savant ecclésiastique, après avoir mis les lecteurs au fait de la polémique engagée entre lui et la Société des antiquaires de Morinie et s'être excusé de combattre un adversaire qui malheureusement n'est plus là pour répondre, expose avec une grande lucidité la question. Il s'agit ici comme dans tant de travaux archéologiques de notre temps, de déterminer le véritable emplacement d'une localité nommée dans les *Commentaires* de César. Cette fois, c'est le *Portus Itius* qui a de nouveau les honneurs de la discussion. Contrairement à l'opinion soutenue jadis par Cambden, Du Cange, d'Anville, Henry, l'historien de Boulogne, et de nos jours par le général Creuly, M. de Saulcy et une Commission nommée par la Société des antiquaires de la

Morinie, M. l'abbé Haigneré, qui n'est pas seul de son avis, puisqu'il cite, comme étant de son bord, Montfaucon, Le Quien (auxquels il aurait pu ajouter Mannert), et de nos jours M. Mariette, le célèbre égyptologue, soutient que *Boulogne-sur-mer* est le *Portus Itius* ou *Gesoriacensis*, et que c'est là, et non pas à Wissant, que la flotte de César s'embarqua pour transporter son armée sur les côtes de la Grande-Bretagne. Avec ce sujet sévère et déjà si souvent traité, M. Haigneré a su captiver l'attention de l'assemblée, et, sans prendre parti dans un débat où je vois des deux côtés de si imposantes autorités, j'avoue que je me suis senti fort ébranlé par la verve entraînante de l'auteur. Qu'il me permette cependant de lui faire remarquer que, sans refroidir sa chaleureuse argumentation, il serait facile d'en adoucir quelques parties, où la vivacité et l'ironie permises dans la controverse sont peut-être poussées un peu loin. La dissertation de M. Haigneré, nourrie de faits, appuyée de bonnes observations faites sur le terrain, ne pourrait que gagner à être dégagée de ces attaques ou de ces ripostes personnelles qui nuisent plus qu'elles ne servent aux polémiques scientifiques<sup>1</sup>.

M. Castan, membre de la Société d'émulation du Doubs, donne lecture d'une *Monographie du palais Granvelle à Besançon*. Construit entre les années 1532 et 1540, sur le modèle de la plupart des palais italiens de cette époque, par le garde des sceaux de Charles-Quint, Nicolas Perrenot de Granvelle, père du célèbre cardinal de ce nom, le palais Granvelle est un des plus nobles ornements de la capitale de l'ancienne comté de Bourgogne. M. Castan ne s'est pas contenté de décrire ce bel édifice, il en a aussi déroulé les annales, et a même énuméré la plupart des trésors d'art et d'érudition qui en firent longtemps comme le musée de la cité. Il est rare qu'avec les années la disposition d'un monument ne se modifie pas sensiblement; cela est surtout vrai des habitations privées; aussi a-t-on écouté avec un intérêt marqué les pages dans lesquelles M. Castan nous a fait connaître l'état du palais Granvelle à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. C'est

<sup>1</sup> Depuis que ceci est écrit, le tome II de l'*Histoire de Jules César* a paru, et je remarque, à la page 166, que l'auguste écrivain auquel on doit ce livre s'est prononcé pour l'opinion soutenue par M. l'abbé Haigneré, «qui a recueilli les meilleurs documents sur cette question.» — «Napoléon I<sup>er</sup>,» dit encore l'auteur de l'*Histoire de Jules César*. «dans son *Précis des Guerres de César*, n'a pas hésité à préférer Boulogne à Wissant.»

à une relation du voyage des ambassadeurs suisses qui se rendaient auprès de Henri III, en 1582, pour renouveler les traités entre les Cantons et la France, que M. Castan a emprunté les plus curieux détails de son mémoire. On remarquera dans l'intéressant récit de ces voyageurs, si heureusement exploité par le savant comtois, la mention d'une figure de Jupiter en marbre blanc, provenant de la *Vigne* des Médicis à Rome, qui avait été donnée, en 1541, à Nicolas Perrenot par Marguerite d'Autriche. Cette statue, qui figure aujourd'hui dans le musée du Louvre<sup>1</sup>, après avoir été placée dans la cour d'honneur du palais Granvelle, fut plus tard transportée dans les jardins, où Caroline d'Autriche, fille naturelle reconnue de l'empereur Rodolphe II et femme d'un arrière-petit-fils de N. Perrenot, lui donna pour pendant une Junon de marbre, également rapportée de Rome par le garde des sceaux de Charles-Quint. Chifflet, cité par M. Castan, a parlé avec enthousiasme des tableaux d'Albert Durer, de Michel-Ange, de Raphaël et de Martin de Vos, qui peuplaient le palais Granvelle, où résida longtemps le gouverneur de la province.

En 1864, la ville de Besançon a acquis la propriété de ce monument historique moyennant une somme de 350,000 francs. C'est là une opération qui, comme le dit très-bien M. Castan, fait le plus grand honneur au conseil municipal de la cité ainsi qu'au maire actuel, M. Clerc de Landresse.

« Les destinées futures du palais Granvelle, » dit M. Castan en terminant, « peuvent se déduire de ses annales. N'est-ce pas là qu'est née notre bibliothèque, qu'ont été réunis les plus précieux joyaux de nos musées, qu'ont vécu et prospéré nos plus anciennes Sociétés savantes ? Ces divers services, aujourd'hui disséminés, gagneraient

<sup>1</sup> Il s'agit d'un Jupiter en marbre de Carrare, sans bras ni jambes, dont Boettiger a fait un si magnifique éloge dans ses *Ideen zur Kunst-Mithologie*. Du temps de Montfaucon, cet antique, placé sur une gaine et transformé en Hermès par le sculpteur Drouilly, se voyait dans les jardins de Versailles, à l'extrémité d'une allée descendant au Château d'eau, où il fut pendant plus d'un siècle exposé aux intempéries de l'air. C'était un présent que Messieurs du corps de ville de Besançon avaient fait à Louis XIV au moment de la conquête de la Franche-Comté. L'auteur de l'*Antiquité expliquée* nous apprend que Madame, mère du Régent, avait attiré son attention sur ce précieux morceau qu'elle s'efforça de soustraire aux dangers de la place où on le laissa si longtemps. On peut en voir la figure d'abord dans Montfaucon, *Antiquité expliquée*, t. I, p. 48 et 49, pl. XVIII; puis dans Clarac, *Musée de sculpture*, t. III, p. 40, pl. CCXII, n° 682.

beaucoup à être rapprochés et à vivre dans une atmosphère imprégnée de glorieux souvenirs. » Nous ne pouvons qu'applaudir aux vues de M. Castan et souhaiter que l'état des finances de cette ville, patrie de tant d'hommes éminents dans les lettres, les sciences et les arts, lui permette bientôt d'installer dans le palais des Médecis de la comté les divers musées dont elle s'honore. En attendant, un premier pas vient d'être fait dans la voie d'une restauration du palais Granvelle, et ce premier pas, Besançon le doit à la patriotique libéralité de son savant et regretté bibliothécaire, Charles Weiss, le doyen et le modèle des bibliothécaires, qui, par une disposition testamentaire, a affecté une somme de 30,000 francs à l'érection d'une statue du cardinal de Granvelle, laquelle, selon ses intentions, vient d'être commandée à M. Jean Petit et est destinée à décorer la cour du palais.

M. de Baillencourt, membre du Comité archéologique de Noyon (Oise), a lu une *Étude sur les principes de la castramétation romaine appliqués à l'enceinte du camp de Mauchamp*, qu'il attribue à Jules César. M. de Baillencourt n'ayant pas laissé son manuscrit au Ministère, je me contenterai de rappeler que ce travail sérieux a montré que son auteur possédait une connaissance approfondie de la matière, et aussi qu'il a donné lieu à des observations de M. Léon Renier.

M. Fillioux, conservateur du musée de Guéret, membre de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Aperçu d'un nouveau système d'interprétation des monnaies de la Gaule*. Les vues de l'auteur « tendent à établir, par une série nombreuse de preuves, que, pour la plupart, les revers inexpliqués des monnaies de la Gaule reproduisent les notions d'astrologie divinatoire et, dans une certaine mesure, les mythes religieux, mais astronomiques, qui étaient particuliers aux divers peuples agglomérés sous la vieille civilisation gauloise. » La conviction de M. Fillioux n'est pas le résultat d'une étude superficielle; c'est après plus de dix années de méditations et de recherches qu'elle s'est formée. Mais comme, resserré par l'espace, l'auteur n'a pu établir son système sur la série nombreuse de preuves qu'il annonce à son début et qu'il a si laborieusement réunies, il serait souverainement injuste de le juger sur un aussi rapide exposé. Je m'abstiendrai donc de formuler une opinion sur ce travail, et me

contenterai de rappeler que l'assemblée a prêté une très-sympathique attention à M. Fillieux, et que, par conséquent, on peut lui promettre de nombreux lecteurs lorsqu'il publiera, ainsi qu'il nous le fait espérer, le travail définitif qu'il a entrepris sur l'intéressante question à laquelle il a consacré ses veilles.

M. Hücher, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, a donné lecture d'un mémoire intitulé *De l'ascia*, dans lequel il établit un rapprochement entre le sens caché de la formule antique *sub ascia* et une légende miraculeuse du moyen âge dans laquelle la Vierge paraît armée d'un marteau et que l'on peut citer en quelques mots. Un seigneur s'est emparé d'un domaine de l'église du Mans; saisi d'une fièvre ardente, dans un accès il croit voir la Mère de Dieu se pencher sur son lit et le frapper à la tête avec un marteau de fer. Une verrière de la cathédrale du Mans, admirablement reproduite par M. Hücher, représente cette scène, qui, dans la légende, est suivie du repentir du coupable, qui restitue à l'église les biens usurpés, et revient à la santé. Or, selon M. Hücher, de toutes les interprétations du symbole de *l'ascia*, la plus simple, la plus rationnelle est celle qu'en a donnée M. Anatole de Barthélemy, dans un travail publié il y a plus de vingt années<sup>1</sup>, c'est-à-dire alors que, de même que vingt autres années plus tôt tout collègien débutait par une tragédie, tout antiquaire novice se croyait obligé de donner sa solution de ce vieux problème. Ce fut aussi une légende qui fournit à M. de Barthélemy son point de départ, mais cette légende, il l'avait empruntée à l'antiquité et non au moyen âge. Celle qui lui avait servi de guide se trouve dans le *Parallèle des choses grecques et italiennes*, petit traité qu'on place dans toutes les éditions de Plutarque, sans qu'il ait jamais été prouvé qu'il soit de l'illustre écrivain. Ainsi que celle du Mans, on peut la résumer brièvement. Ceux de Faléries sacrifiaient annuellement une vierge à Junon en vertu d'un oracle. Valéria Luperca, désignée comme victime de cette horrible coutume, allait recevoir le coup fatal, lorsqu'un aigle s'abattit sur le lieu du sacrifice, enleva le glaive, le laissa tomber sur une génisse, et plaça sur l'autel un petit marteau à manche de bois. La jeune vierge, interprétant habilement ce prodige, immola la génisse et s'en alla le marteau à la main, frappant doucement les malades.

<sup>1</sup> Voyez *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1844.

qu'elle rencontra et leur déclarant qu'ils étaient guéris. D'ailleurs, il n'est pas dit dans le texte qu'il y eût alors une maladie contagieuse à Faléries, mais seulement que ce sacrifice se faisait en actions de grâces de la cessation d'une ancienne peste. Frappé de ce fait que sur les médailles de la famille Valeria, monnayées sous l'autorité de Lucius Valerius Acisculus, on voit un marteau, — en latin *asciculus*, — dont il signala la ressemblance matérielle avec l'*ascia* des tombeaux, M. de Barthélemy crut pouvoir émettre la supposition que ce symbole funéraire avait été importé d'Italie en Gaule, et, comme preuve du sens religieux et funéraire qu'on doit lui attribuer, alléguait sa présence sur quelques-uns des premiers monuments chrétiens, où, dit-il, « on ne le gravait sans doute que par habitude, ou peut-être avec l'intention de déguiser ainsi les dépouilles de ceux qui appartenaient à une religion persécutée. »

Cette opinion, que M. de Barthélemy ne soutiendrait pas aujourd'hui, j'en suis assuré, et que d'ailleurs il ne présentait, en 1844, qu'avec une réserve aussi modeste que prudente, M. Hucher, au contraire, la considère comme une solution définitive, et non-seulement veut en tirer toutes les conséquences, mais encore, c'est lui qui parle, « il veut aller plus loin. »

« Il ne manque qu'une chose, » dit encore M. Hucher, « à cette interprétation, c'est d'être appuyée de monuments chrétiens explicites, et prouvant que le symbolisme de l'*ascia* avait été conservé dans la religion nouvelle, puisqu'on trouve des inscriptions de tombeaux, évidemment chrétiens, avec l'*ascia* gravée, etc. . . . » Plus loin, l'auteur ajoute : « Si donc nous pouvions trouver dans l'antiquité chrétienne un monument, une tradition, dans lesquels le marteau jouât le même rôle, dans lequel cet instrument pût être considéré comme ayant un caractère léthifère en même temps que sauveur entre les mains d'un personnage céleste visiblement protecteur, nous aurions, pensons-nous, avancé grandement l'interprétation du symbole de l'*ascia*. »

Malheureusement, il ne manque pas qu'une seule chose à la démonstration du système qui a si vivement séduit l'imagination de M. Hucher, et même cette chose unique, si je ne m'abuse fort, M. Hucher ne l'a pas trouvée. Et d'abord, lorsque M. A. de Barthélemy écrivait le mémoire en question, ce savant croyait, avec bien d'autres, sur la foi d'observations inexactes, que l'on rencontrait fréquemment l'*ascia* en Italie, tandis qu'il est avéré aujourd'hui que,

si ce symbole se trouve sur des monuments funéraires de la Péninsule, c'est tout au plus dans la partie nommée Gaule cisalpine. On croyait aussi alors que l'on avait rencontré l'*ascia* sur des monuments chrétiens. On ne le croit plus aujourd'hui, et M. A. de Barthélemy moins que tout autre peut-être; d'ailleurs, dans son travail, il ne citait qu'un seul exemple de ce fait très-important s'il était dûment constaté. Cet exemple, M. A. de Barthélemy l'avait pris dans un mémoire de M. Mangon de La Lande<sup>1</sup>; mais il y a de bonnes raisons pour croire que le monument en question était païen, ainsi que tous ceux qui portent le symbole de l'*ascia* ou la formule *sub ascia*. Ce n'est pas ici le lieu de traiter à fond le difficile sujet abordé par M. Hucher; mais je ne pouvais me dispenser de présenter les observations qu'on vient de lire sur l'in vraisemblance de la corrélation reconnue par M. Hucher entre le symbole gaulois et païen de l'*ascia* et le marteau de la verrière de l'église du Mans. Rien n'est encore plus obscur que cette question de l'*ascia*; on peut toutefois supposer que, comme le faisait judicieusement remarquer M. A. de Barthélemy dans le mémoire invoqué en faveur de son hypothèse par M. Hucher, « il y a un rapport incontestable entre l'idée de mort et l'*ascia*, » et aussi « qu'il faut rejeter bien loin les idées des antiquaires du temps passé qui y voyaient la représentation des instruments qui avaient servi à élever les tombeaux, ou même à en arracher les herbes parasites. » Quant à M. Hucher, ce savant archéologue nous paraît être aussi dans une meilleure voie lorsque, dans sa conclusion, il rapproche de l'*ascia* les hachettes de pierre et de bronze qu'on rencontre si fréquemment dans les *tumulus*, que lorsqu'il lui trouve une parenté avec la fable étrusque de Valeria Luperca ou avec la pieuse légende des actes de Dumulus. Ai-je besoin d'ajouter que, malgré ses hardiesses, le mémoire de M. Hucher a été écouté avec intérêt? S'il n'a pas résolu la question de l'*ascia*, en la soulevant de nouveau, il a indiqué des vues neuves sur ce sujet, et nous a fait connaître le sens d'une curieuse représentation d'une légende du moyen âge. Quant à l'*ascia*, je me

<sup>1</sup> Voyez *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1836, p. 267. Dans ce travail, M. Mangon de La Lande ne s'appuie, sur ce point capital, que sur le témoignage peu rassurant et difficile à contrôler de son ami l'abbé de Tersan et non de Tersant, ainsi qu'il l'a écrit, ce qui pourrait faire méconnaître le célèbre antiquaire Campion de Tersan. L'inscription en question avait été trouvée à Lyon dans la commanderie de Saint-Jean, d'après Gruter, qui la donne sous le n° 13, p. ccvii.

permettrai de déclarer, en finissant, que, si jamais on parvient à pénétrer les mystères que nous cache ce symbole, ce ne sera que lorsqu'on aura étudié tous les monuments authentiques qui s'y rapportent et qu'on en aura fixé les provenances et les dates.

SÉANCE DU 5 AVRIL 1866.

M. Duplessis, membre de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, vétérinaire en premier au 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie, a donné lecture d'une *Étude sur l'origine de la ferrure du cheval à l'aide de clous chez les Gaulois*. Cette étude, résumé d'un mémoire lu en 1865 et 1866 à la Société de Rennes, indique chez son auteur, non-seulement, comme on devait s'y attendre, des connaissances pratiques sur l'art de la maréchalerie, mais aussi de l'érudition et un sens très-juste des choses de l'archéologie. Dans ce travail, auquel il ne manque peut-être qu'un peu plus de méthode dans l'exposition des idées, M. Duplessis combat diverses assertions d'écrivains qui, avant lui, ont eu occasion de parler, soit incidemment, soit *ex professo*, du sujet qu'il a choisi. Par exemple, de la découverte d'une section de fer de cheval garni d'un clou dans un tumulus, M. Duplessis ne paraît pas pouvoir se décider à conclure, non-seulement à l'existence de la maréchalerie chez les Celtes avant César, mais aussi à celle du culte des Cabires dans la Gaule. Je l'avoue, j'inclinerais à partager sur ces deux points la réserve de M. Duplessis, et surtout je doute fort avec lui que les Celtes aient adoré les grands dieux de Samothrace avant la conquête romaine. Je ferai remarquer aussi, en passant, que, sans se laisser éblouir par l'éclat des noms, M. Duplessis aime à remonter à la source des autorités qu'il trouve citées; c'est ainsi qu'il détache quelque part, d'une citation de Strabon, des faits qui, faute d'une ponctuation assez précise, semblent avoir été énoncés par le géographe grec, tandis qu'ils n'émanent que de l'imagination d'un célèbre historien contemporain. Toutefois, je ne terminerai pas cette rapide analyse sans faire remarquer à M. Duplessis que les arguments de l'ordre négatif sont rarement victorieux, surtout en archéologie, attendu qu'un hasard inattendu peut toujours apporter la preuve d'un fait dont on se croyait le droit de nier la possibilité. C'est cependant à des arguments de cet ordre qu'a recours M. Duplessis dans l'énumération qu'il fait des monuments, bas-reliefs, statues ou médailles

sur lesquels, dit-il, on n'a jamais constaté la présence d'un fer à cheval. Mais, dans l'espèce, cette argumentation est moins concluante que dans toute autre, attendu qu'il est permis d'admettre que les artistes se sont cru le droit de négliger un aussi infime détail. En effet, l'œil ne peut qu'à de très-rares intervalles le percevoir dans la nature; par conséquent, l'art pouvait se dispenser de s'en préoccuper, surtout sur les médailles, où il serait si difficile de montrer au spectateur des fers aux pieds des chevaux, à moins de représenter ces animaux de face et montrant tout exprès la plante de leurs pieds.

M. Asselin a donné lecture d'une *Étude sur la chässe de sainte Gertrude, à Nivelles*, due à la collaboration de ce savant avec M. l'abbé Dehaisnes, qui nous a déjà valu, en 1863, les *Recherches sur la vie et l'œuvre de Jean Bellegambe*. Ce nouveau travail est digne en tous points du bon renom qu'ont su se faire, soit dans leurs travaux isolés, soit en s'associant, les deux zélés membres de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai. Bien que ces Messieurs aient cette fois franchi la frontière qui nous sépare de la Belgique, l'étude sur la chässe de sainte Gertrude a été accueillie avec le plus vif intérêt par l'assemblée; c'est que le remarquable monument qu'ils viennent de faire connaître, et qui n'avait pas encore été décrit avec le soin qu'il comporte, n'est pas seulement une des plus remarquables œuvres de l'art du XIII<sup>e</sup> siècle, digne à ce titre de l'attention de tous les archéologues, c'est encore une œuvre française, puisqu'un document authentique nous apprend que le projet d'après lequel il a été exécuté par Colay de Douai, l'orfèvre, et par Jaquemont de Nivelles, avait été dessiné par maître Jakener, orfèvre aussi et moine d'Auchin. C'est donc une œuvre française, et le mémoire de MM. Asselin et Dehaisnes vient ajouter un nouvel ornement à la couronne qu'ils ont entrepris de consacrer à cette école de Douai qui a jeté un si vif éclat au moyen âge et jusqu'à l'époque de la Renaissance, et qui s'honore de compter parmi ses plus célèbres maîtres Bellegambe et Jean de Bologne. On n'analyse pas une description détaillée comme celle qu'ont si exactement rédigée MM. Asselin et Dehaisnes; mais je puis dire à ceux qui n'ont pas assisté à cette séance qu'ils trouveront dans cette étude les plus curieux renseignements sur le mode de fabrication et de répartition du travail à cette belle et féconde époque du XIII<sup>e</sup> siècle, ainsi que sur les conventions qui intervenaient entre

les artistes et ceux qui les employaient; enfin, au prix de quelles dépenses et de quels efforts soutenus et persévérants on parvenait à édifier ces monuments de la piété de nos pères.

M. Lebrun-Dalbane, membre de la Société académique de l'Aube, avait apporté à la Sorbonne une *Étude sur Pierre Mignard et quelques-uns de ses tableaux*; mais ce morceau, d'une étendue considérable, ne pouvant être lu en entier, l'auteur a dû le scinder pour n'en présenter à l'assemblée que les points saillants. J'ai sous les yeux le manuscrit complet, et je dois confesser que le patriotisme avait réellement entraîné M. Lebrun-Dalbane à donner trop de développements à cette étude. L'obligation où ce savant s'est trouvé d'abrégier son travail, loin de lui nuire, me paraît l'avoir servi. Les renseignements très-précis qu'il apporte sur Mignard sont d'un intérêt réel pour la biographie d'un des plus célèbres peintres du siècle de Louis XIV, et, bien que la plupart soient déjà connus, il n'est que juste de reconnaître que les recherches de M. Lebrun-Dalbane ont complété ou rectifié ce que l'on savait sur l'ami de Molière. Si j'avais une critique à adresser à ce travail, c'est que le peintre du Val-de-Grâce y est grandi outre mesure, et que l'homme de talent qui a fait le portrait de M<sup>me</sup> de Maintenon qu'on admire au Louvre y est transformé en homme de génie. N'y a-t-il pas une véritable exagération à dire, par exemple, à propos de Jehan Boucher, « qu'il accueillit Mignard avec bonté, sans se douter que lui, qui allait devenir son maître, recevrait un jour de cet enfant cette demi-auréole qui est comme le rayonnement des grands hommes sur tous ceux qui les ont approchés et se sont mêlés à leur vie? » La partialité de M. Lebrun-Dalbane en faveur de Mignard ne l'a pas seulement conduit à grandir son héros, elle lui a fait entreprendre une véritable campagne en faveur de la vertu de sa fille Catherine, la marquise de Feuquières. A entendre M. Lebrun-Dalbane, les propos tenus par Saint-Simon sur le compte de la fille du peintre sont de pures calomnies. Je le veux bien, mais était-il nécessaire de discuter cette question insoluble, comme toutes celles de ce genre, dans un travail sur Mignard, et M. Lebrun-Dalbane n'est-il pas sorti des bornes naturelles d'un travail de biographie et d'esthétique, en s'attaquant à un aussi rude jouteur que Saint-Simon sur un point étranger à la gloire de l'artiste? N'était-ce pas grossir hors de propos ce travail que d'y discuter le jugement de l'illustre écri-

vain sur Mazarin et sa politique, pour arriver à conclure, ainsi que l'a fait M. Lebrun-Dalbane, que, ayant mal jugé le successeur de Richelieu, Saint-Simon devait nécessairement avoir calomnié la marquise de Feuquières? Je n'oublie pas que M. Lebrun-Dalbane a considérablement abrégé, si même il n'a pas entièrement supprimé, certaines des digressions que je lui signale ici comme faisant hors-d'œuvre; mais, comme ce mémoire n'est pas destiné à rester manuscrit, son auteur me pardonnera, je l'espère, d'avoir appelé son attention sur ce manque de proportions. L'étude sur Pierre Mignard gagnerait à être dégagée des branchages touffus qui lui enlèvent de sa clarté; cependant, telle qu'elle est, elle fait honneur à l'érudition et au patriotisme de M. Lebrun-Dalbane.

M. Boutiot, membre de la Société académique de l'Aube, a donné lecture de *Notes sur les anciennes exploitations métallurgiques dans les contrées composant le département de l'Aube*. Avec un zèle pour l'archéologie que ses travaux antérieurs ont fait connaître, l'auteur de ces *Notes* a tracé l'histoire de l'exploitation des mines de fer dans le département de l'Aube, depuis l'antiquité jusqu'à la Renaissance, époque où elle a été absolument abandonnée. C'est en visitant toutes les localités où cette industrie a laissé des traces, en dépouillant les livres et les parchemins des archives de l'Aube qui en font mention, que M. Boutiot a réuni les éléments d'un tableau de ses vicissitudes, qu'il a su rendre intéressant malgré l'aridité du sujet. La poésie d'ailleurs ne relève-t-elle pas tout ce qu'elle touche? Or la poésie n'a pas dédaigné de chanter les exploitations minéralogiques de la Champagne, et M. Boutiot a su tirer d'utiles notions pour son travail du poème latin intitulé *De Ferraria*, dont l'auteur, le célèbre Nicolas Bourbon, précepteur de Jeanne d'Albret, était fils de Jean Bourbon, riche maître de forges à Vendeuvre. Bien que dictée par Vulcain, qui apparaît au poète au début du livre, où le difforme dieu de Lemnos remplace la muse invoquée par Homère et à son exemple par la plupart des poètes classiques, l'œuvre de Nicolas Bourbon, fort bien analysée par M. Boutiot, ne paraît pas sans valeur. Ce poème, indépendamment d'un mérite sérieux, celui de décrire scientifiquement les procédés usités au xvi<sup>e</sup> siècle pour l'extraction du fer, en a un autre qu'on apprécierait au moins autant aujourd'hui, celui de dépeindre la manière de vivre des charbonniers et celle des mineurs. M. Boutiot ne nous a laissé qu'entrevoir les qualités du *De Ferraria* de N. Bourbon;

on aurait aimé à voir sur quel ton le précepteur de Jeanne d'Albret avait entonné ce qu'on pourrait nommer les idylles de la forge ; mais, avec une sobriété qu'on ne peut cependant blâmer, M. Boutiot s'est contenté d'en extraire ce qu'il a jugé utile à notre instruction. Ce travail, qui au mérite de la nouveauté réunit celui d'une grande exactitude, devait être remarqué comme il l'a été par l'assemblée. Il ne sera pas superflu de noter ici qu'à la section des sciences M. Boutiot a fait également une communication qui compléterait celle dont on vient de rendre compte, et qui n'aurait peut-être pas dû en être séparée. Devant les maîtres des sciences physiques et mathématiques « M. Boutiot s'est attaché, » je copie le *Moniteur* du 9 avril 1866, « à faire connaître les limons dans lesquels ont été exploités les minerais de fer dans le département de l'Aube ; il a signalé la voie romaine de Lyon à Boulogne par Autun, Troyes, etc. comme construite, sur une étendue de plusieurs kilomètres, avec des scories provenant de l'exploitation des minerais de fer de la contrée d'Oltre. » De cette intéressante observation, M. Boutiot a tiré la preuve évidente que ces minerais étaient exploités avant l'invasion romaine.

M. Godard-Faultrier, membre de la Commission archéologique de Maine-et-Loire, a donné lecture d'une notice intitulée : *Une parure de reine au xv<sup>e</sup> siècle*. Les éléments de cet intéressant travail ont été empruntés à l'inventaire des bijoux de Jeanne de Laval, duchesse d'Anjou et reine de Jérusalem et de Sicile, femme du bon roi René. Ce curieux document, qui porte la date du 16 septembre 1486, se trouve dans le tome I<sup>er</sup>, folio 105, des anciens inventaires de la cathédrale d'Angers, possédés aujourd'hui par M. l'abbé Joubert, qui en a fait l'acquisition à la vente du célèbre cabinet Grille. Un commentaire, qui dénote une érudition variée, donne un grand prix à la nomenclature des merveilles dont la reine de Sicile avait confié la garde temporaire au chapitre de la cathédrale d'Angers, par l'intermédiaire de son frère, Pierre de Laval, archevêque de Reims. Ces bijoux, parmi lesquels M. Godard-Faultrier signale une couronne, une frontière en diadème, et, indépendamment d'une foule de bagues ornées de pierres précieuses, un livre d'heures, une *pièce* de licorne, une salière d'or, une jeannette émaillée et des patenôtres, seraient-ils, ainsi que l'a supposé le commentateur, le présent de noces du roi René ? Ce fait n'est peut-être pas suffisamment établi. Il est encore un point qui aurait été utilement traité dans

ce travail, c'est le motif du dépôt fait par la reine, mais cette recherche, qui aurait eu son intérêt historique, n'a malheureusement pas éveillé la curiosité de l'auteur.

En terminant son mémoire, M. Godard-Faultrier suppose qu'il se trouvera peut-être quelque orfèvre de Paris assez bien inspiré pour tenter de nous donner des bijoux du xv<sup>e</sup> siècle, d'après les descriptions de l'inventaire de Jeanne de Laval. Le succès des bijoux à l'antique autoriserait, en effet, à croire à la réalisation de cette sorte de vœu; mais, si les imitateurs des bijoux antiques ont si bien réussi, c'est qu'ils avaient sous les yeux, non pas seulement des descriptions écrites, mais une foule d'originaux authentiques parfaitement conservés, soit dans nos anciennes collections, soit chez les amateurs, soit enfin dans les splendides vitrines du nouveau musée Napoléon III. Si donc M. Godard-Faultrier eût désiré sérieusement obtenir de son travail un résultat pratique, il aurait fallu qu'à l'aide des collections publiques ou privées, où se trouvent des bijoux du moyen âge, il eût tenté une restitution graphique de certains des bijoux dont il a si bien déterminé l'importance et même le sens symbolique. Pareille tentative ne serait pas sans intérêt, surtout si l'on prenait le soin de donner des représentations de bijoux authentiques en regard des restitutions proposées, et ce ne serait certes pas une entreprise stérile que celle qui ouvrirait des routes nouvelles à l'habileté manuelle de nos orfèvres.

M. Rosenzweig, membre de la Société polymathique du Morbihan, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Les fontaines du Morbihan*. Ces édifices sont nombreux dans ce département; l'auteur n'a décrit que les plus remarquables; ils se présentent, dit-il, le plus souvent sous la forme d'un édicule carré ou rectangulaire dont la voûte est amortie par une toiture de pierres à pignons. Fermé sur trois côtés, il donne, par le quatrième, accès à la source qu'il surmonte et dont l'eau est retenue par un puits plus ou moins profond. Une niche, pratiquée dans la muraille, renferme soit une statuette de Notre-Dame, soit celle du saint patron, et au-dessous se voit fréquemment l'écusson du seigneur du lieu. M. Rosenzweig ne s'est pas borné à décrire les plus remarquables fontaines du Morbihan; il en a montré le caractère religieux et a savamment et curieusement étudié les croyances et les superstitions populaires qui, en Bretagne, comme ailleurs, se rattachent au vieux culte des divinités des eaux,

si répandu dans le monde païen et particulièrement dans la Gaule. Les conclusions du mémoire de M. Rosenzweig ont provoqué une discussion intéressante, à laquelle ont pris part des membres du clergé présents à la séance.

L'auteur paraît blâmer ce qu'il nomme l'indifférence du clergé au sujet d'abus regrettables qui accompagnent les pèlerinages aux fontaines; il voudrait que les ministres du culte s'efforçassent de compléter l'œuvre inachevée de la destruction du paganisme, en faisant disparaître tout ce qu'il nous a laissé de croyances absurdes et de pratiques superstitieuses, surtout dans le culte qu'en réalité on rendrait selon lui aux fontaines elles-mêmes sous le nom de la Vierge ou des saints auxquels elles sont consacrées. Il est difficile de blâmer la sévérité de M. Rosenzweig, et pourtant je ne sais si son austère rationalisme n'enlèverait pas à ces réunions un peu de cette poésie légendaire qui ne disparaît que trop rapidement par notre temps positif.

M. Bulliot, président de la Société éduenne, a donné lecture d'un travail intitulé : *Observations historiques sur les fouilles pratiquées à l'intérieur d'Augustodunum pour l'établissement du chemin de fer*. Sous ce titre modeste, M. Bulliot a écrit une excellente dissertation dont le but est de démontrer que la ville d'Augustodunum n'a pas été élevée sur l'emplacement de Bibracte, et ce but, il nous paraît l'avoir atteint<sup>1</sup>. De tels résultats sont d'une sérieuse importance. Ce n'est pas une vaine curiosité, celle qui nous pousse à commenter à l'aide d'investigations archéologiques le texte si précieux, mais trop souvent obscur, de César. Nous ne saurons bien l'histoire de la conquête de la Gaule que lorsque tous les points géographiques cités par le conquérant auront été fixés par la critique archéologique, si puissamment aidée par les fouilles, et à laquelle, pour ne pas parler d'éclatants exemples, d'augustes encouragements ont donné une vive et patriotique impulsion. Cette question de Bibracte et d'Autun n'est certainement pas une des moins intéressantes de celles que César nous a laissées à résoudre, puisque la position de la grande forteresse des Éduens « sert à déterminer le théâtre si controversé de ce champ de bataille où furent écrasés les Helvètes, ainsi que la marche

<sup>1</sup> L'auguste auteur de *l'Histoire de Jules César*, dont le tome II a paru depuis que ces lignes ont été écrites, place Bibracte au mont Beuvray, ainsi que M. Bulliot. (Voyez p. 253.)

des légions à certaines phases critiques des soulèvements des Gaules. » Il y a du reste tout lieu de croire que cette question ne soulèvera pas une polémique aussi ardente et aussi prolongée que celle d'Alise et d'Alaise.

Les fouilles du Beuvray, commencées par ordre de l'Empereur, reprises ensuite par M. le vicomte d'Aboville, propriétaire d'une partie de cette montagne, permettent d'affirmer que c'est bien là, à quelques kilomètres d'Autun, qu'était l'emplacement de Bibracte, et non à Autun. En effet, si l'on a trouvé au Beuvray des médailles gauloises, on n'en a pas trouvées à Autun, dont le sol a été remué en tous sens par les travaux du chemin de fer, et dont le plan, parfaitement connu, montre une ville romaine tracée au cordeau, élevée visiblement d'après un projet bien arrêté, et non créée par le temps, qui d'ordinaire ne construit pas avec une systématique régularité. Comme l'a très-bien dit M. Bulliot, guidé dans ses propres recherches par les observations de M. Roidot-Deleage patiemment amassées pendant quarante ans, ce qui manque absolument à Autun, c'est le sol gaulois. A l'inverse de ce qui a été remarqué au Beuvray, dont le nom d'ailleurs est évidemment une corruption de Bibracte, à Autun, « tous les débris sont romains. » Pas un indice qui puisse se rattacher à l'époque des Celtes. « Sur 600 médailles trouvées dans les fouilles, il y en a 29 d'Auguste, 20 de Tibère, 10 d'Adrien, 17 d'Antonin, 123 de Tétricus, 154 de la famille Flavia, les dernières sont de Magnus Maximus et d'Arcadius. Pas une n'est gauloise. Au Beuvray, au contraire, sur 12 médailles trouvées authentiquement, sur trois points seulement, 10 sont gauloises et ont été rencontrées à un mètre de profondeur; 2 sont romaines, dont une d'Auguste, celles-ci à fleur du sol. » Ce n'est pas tout, une note de M. Bulliot constate que la proportion des monnaies gauloises trouvées dans les constructions d'Autun, et toujours dans des maisons romaines, n'est pas de une gauloise contre quinze cents romaines.

Dans la discussion qui a suivi la lecture de ce mémoire et qui a fourni à M. Léon Renier, président, l'occasion de remarques judicieuses sur l'essence des colonies romaines, M. Bulliot a prévenu une objection qui pourrait être faite en faveur de l'identité d'Augustodunum avec Bibracte. Cette objection, c'est le témoignage qu'on pourrait tirer de la curieuse plaque de bronze trouvée dans l'enceinte d'Autun et sur laquelle on lit le nom de Bibracte. S'il s'agissait d'une inscription funéraire monumentale, portant le nom de Bibracte, qu'on

aurait trouvée à Autun, ce serait un argument qu'on ne saurait traiter légèrement; mais la plaque de bronze en question, qu'on peut voir à la Bibliothèque impériale et qui est de beaucoup postérieure à la fondation d'Augustodunum, est un *ex-voto* en l'honneur de la déesse Bibracte, et ne prouve qu'une chose, c'est qu'Autun comprenait dans sa population beaucoup d'émigrés de Bibracte, qui, comme l'a dit en terminant M. Bulliot, avaient apporté dans cette nouvelle résidence leurs divinités, dont ils peuplèrent les temples, les carrefours, les façades de leurs maisons, et qu'ils continuèrent à adorer jusqu'à l'établissement du christianisme. Le mémoire de M. Bulliot, j'en appelle au souvenir de tous les auditeurs, a été écouté avec un intérêt soutenu, dont la meilleure preuve peut se tirer de l'importance de l'instructive discussion dont sa lecture fut suivie.

M. l'abbé Magne, président de la Société archéologique de Senlis, a lu une *Note sur la découverte des Arènes de Senlis*. Quelques mots de dom Grenier dans son *Histoire de Picardie*, une note de M. Graves dans l'annuaire du département de l'Oise pour 1842, l'existence de noms significatifs comme celui de *Fontaine des Raines*, d'*Airaines*, en latin *Fons arenarum*, n'avaient pu laisser ignorer aux descendants des Silvanectes que leur antique cité avait possédé des arènes à l'époque romaine. Toutefois, avant l'année 1862, personne ne s'était occupé de rechercher ces ruines ou même l'emplacement de ce monument, lorsqu'un membre du Comité archéologique de Senlis, que M. Magne ne nomme pas, ce qui nous fait soupçonner que c'est lui-même, proposa à cette compagnie, encore dans la ferveur de la jeunesse, d'entreprendre des fouilles dans le faubourg où se trouvaient les lieux dits en question. Le Comité se mit courageusement à l'œuvre, et aujourd'hui il est incontestable que, si les Arènes de Senlis ne peuvent pas se comparer à celles de Nîmes ou d'Arles, puisque nous ne pouvons les reconnaître que par leurs substructions, du moins il en existe des vestiges assez importants pour qu'on puisse les étudier avec fruit pour l'avancement des connaissances archéologiques.

La description de M. l'abbé Magne, très-claire, et non noyée, comme il arrive souvent, dans d'insignifiants détails, est accompagnée d'un plan qui l'éclaircit de la manière la plus satisfaisante. C'est un résultat intéressant qu'il faut placer à côté de la découverte du théâtre de Champlieu que l'Empereur a fait restaurer, et qui nous apprend une fois de plus que nos ancêtres avaient emprunté

de leurs vainqueurs le goût des représentations théâtrales et des jeux du cirque, et que les théâtres et les arènes n'étaient pas réservés aux seuls habitants des parties méridionales de la Gaule. Les médailles qui se rencontrent en grand nombre sur le sol des Arènes de Senlis appartiennent aux III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles de notre ère; et cette circonstance paraît avec raison à M. l'abbé Magne une confirmation de l'opinion qu'il établit sur d'autres observations au sujet de la date de la construction de cet édifice, date qu'il place au III<sup>e</sup> siècle.

Malgré l'exiguïté de ses ressources, grâce à divers secours, et à l'aide d'une modeste subvention de 300 francs, accordée par le Ministre de l'instruction publique <sup>1</sup>, grâce surtout au zèle de ses membres, le Comité archéologique est devenu propriétaire du sol des Arènes, dont la conservation est ainsi désormais assurée. C'est un premier et important service rendu à la science par cette Société, dont le président en a rendu un autre non moins important, en écrivant la remarquable monographie qu'il a bien voulu lire à la Sorbonne.

M. Lapaume, membre de l'Académie delphinale, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble, a lu un *Mémoire sur la parure au temps jadis*. Le nom de *Mémoire* convient-il bien à ce discours, dans lequel l'auteur nous paraît s'être trop complu à montrer son esprit. Le mien est peut-être mal fait; mais, si j'ai bien compris l'attitude de l'assemblée, il m'a semblé qu'elle aurait préféré voir le savant professeur se servir de son érudition pour nous apprendre quelque chose, à tous tant que nous sommes qui l'écoutions, que de l'entendre entasser *concetti* sur *concetti*. On n'analyse pas un feu d'artifice. Je me bornerai donc à redire à M. Lapaume ce que je me suis déjà permis de lui dire, à peu près dans les mêmes termes, à savoir qu'il faut encore plus d'esprit que n'en eut jamais Voltaire lui-même pour faire avec succès de l'érudition spirituelle à outrance.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1866.

M. Collin, membre de la Société archéologique de l'Orléanais, a donné lecture d'une *Notice sur la casemate du bout du pont des Tourelles*,

<sup>1</sup> Cette subvention a été accordée sur la demande du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

à Orléans, du côté de la Sologne. Cette notice, extraite d'un mémoire intitulé : *les Ponts d'Orléans, le Fort et le Boulevard des Tourelles*, dont la Société de l'Orléanais a voté l'impression, et dont l'auteur n'a même lu que des fragments, nous a prouvé que la savante compagnie avait bien placé ses libéralités. L'ouvrage, dont ce travail donne une idée très-favorable, est destiné à jeter un jour nouveau sur les questions si souvent débattues que soulève l'histoire du siège d'Orléans et de la délivrance de cette ville par Jeanne d'Arc.

M. de Soultrait, membre de l'Académie de Lyon, a donné lecture d'une *Notice sur les manuscrits du Trésor de l'église métropolitaine de Lyon*. C'est une révélation que cette notice. En effet, c'est la première fois qu'on a consacré une étude à ces précieux volumes, qui, rassemblés avec un rare discernement par M. le cardinal de Bonald, ont été donnés par Son Éminence au trésor de son antique et vénérable église métropolitaine, en même temps qu'une belle collection de vases liturgiques et d'anciens ornements sacerdotaux. La *librairie* du trésor de Saint-Jean de Lyon possède trente-trois manuscrits; M. de Soultrait ne les a pas tous décrits, mais les intéressants détails qu'il a donnés sur les principaux font désirer qu'il complète quelque jour le travail qu'il a lu à la Sorbonne, en le transformant en un inventaire complet et raisonné de cette mine qu'il vient d'ouvrir si heureusement. Sur ces trente-trois manuscrits, il en est trois qui remontent au XIII<sup>e</sup> siècle, et quatre au XIV<sup>e</sup> siècle; mais ce sont surtout ceux du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> siècle qui dominent, non-seulement par le nombre, mais encore par leur importance au point de vue de l'art. De ceux-ci, il en est un surtout qui, suivant M. de Soultrait, peut entrer en comparaison avec les livres admirables de la cathédrale de Sienne, et, « bien qu'il ait subi une mutilation déplorable, on peut le compter parmi les plus beaux produits de l'art de la calligraphie et de la miniature que nous ayons en France. » Il s'agit d'un missel peint en 1483 pour un évêque, dont les armoiries reviennent fréquemment sur les feuillets. « On y compte cent soixante miniatures représentant des saints, deux grandes peintures et des encadrements de pages d'une richesse et d'une élégance que je ne crois pas avoir vues dépassées dans aucun livre du moyen âge ou de la Renaissance. »

Le frontispice de ce missel offre une belle peinture, qui a cela d'intéressant, ajoute M. de Soultrait, qu'elle est signée. On y lit :

*Actavantei de Actavantibus de Florentia hoc opus illuminavit, a. D. M CCC LXXIII*<sup>1</sup>.

*Attavante degli Attavanti*, de Florence, est un des plus célèbres miniaturistes de la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Vasari, qui déclare ne pouvoir le désigner que sous l'unique nom d'Attavante, en a cependant parlé dans trois endroits, et notamment à la fin de la biographie de Fra Angelico, où il décrit un manuscrit de *Silius Italicus*, dont il attribue à tort les peintures à l'Attavanti. La critique moderne est plus avancée que Vasari sur le compte d'Attavante des Attavanti, dont elle sait non-seulement les deux noms, mais encore leurs diminutifs *Vante* et *Vanti*, ainsi que le nom de son père *Gabriello*, cela surtout grâce aux excellentes notes des derniers commentateurs de l'historien des peintres, qui font connaître plusieurs œuvres de ce maître et nous apprennent qu'il prolongea sa vie jusque vers 1512 tout au moins<sup>2</sup>. Le talent d'Attavanti est d'ailleurs jugé moins favorablement par ces fins et savants *dilettanti* que par M. de Souhait. Tout en accordant à l'Attavanti que ses ornements sont admirables pour l'élégance du style et le fini de l'exécution, qu'il était *copioso nelle grande istorie*, ils lui reprochent d'être pauvre d'invention *nelle piccole dentro le minori iniziali*, mesquin dans l'ensemble des figures, etc. C'est un procès que je n'ai pas à vider, pour bonnes raisons, mais surtout parce que, bien que la Bibliothèque impériale possède deux manuscrits, dont un au moins est certainement d'Attavanti<sup>3</sup>, ces merveilleux livres ne contiennent précisément aucune de ces *grande istorie* que louent les sévères commentateurs du Vasari.

Après le splendide missel d'Attavanti, M. de Souhait décrit encore un tome 1<sup>er</sup> de la *Vie de Jésus-Christ*, de Ludolphe, traduite par Guillaume Leménaud, ouvrage si populaire, qu'il y en eut douze éditions à la fin du xv<sup>e</sup> siècle et au commencement du xvi<sup>e</sup>. L'exemplaire en question, écrit et peint en 1506 pour Philippe de Gueldres, femme

<sup>1</sup> Y a-t-il bien *Actavantei*? Il semble qu'il faudrait *Actavanteus*. Du reste, sur d'autres manuscrits de ce maître, on lit *Actavantes*. (Voyez Vasari, éd. Lemonnier, t. V, p. 58; voyez aussi, ici même, note 3.)

<sup>2</sup> Voyez l'édition du Vasari donnée par une *Società di amatori delle Arti belle*. Florence, Felice Le Monnier, t. IV, p. 40. t. V, p. 55, et t. VI, p. 174 et 333.

<sup>3</sup> L'un de ces manuscrits (fonds Lavallière, mss. latins, n° 21) provient de la célèbre bibliothèque de Mathias Corvin, roi de Hongrie. Le premier feuillet porte au verso la signature de l'illumineur : *ATTAVANTES PENSIT (sic)*. Ce volume est intitulé : *Diri Hieronimi breviarium in Psalmos David*. Je dois dire que les vignettes m'en pa-

du duc René I<sup>er</sup>, duc de Lorraine, se compose de deux tomes, dont le second appartient à un bibliophile lorrain. A ce sujet, il nous sera permis d'exprimer le vœu de voir un jour s'opérer la réunion de ces deux frères séparés si fâcheusement. Des portraits historiques donnent un grand prix à ce volume, après lequel je citerai encore un livre d'heures écrit et peint en 1464 pour un seigneur de la maison de Langhac, et je finirai en empruntant à M. de Soultrait sa conclusion : « Je voudrais bien pouvoir mentionner aussi quelques beaux livres de chœur du XVI<sup>e</sup> siècle, mais cette notice est déjà trop longue, et je dois me hâter de la terminer. Heureux si j'ai pu appeler l'attention sur une collection tout à fait ignorée et bien digne de l'éminent prélat qui l'a formée avec le goût éclairé et le savoir archéologique qui le distinguent à un si haut point, et qui en a généreusement doté le trésor de son église cathédrale. » Je n'ajouterai qu'un mot, c'est que, si M. de Soultrait pouvait, avec quelque raison, craindre qu'on trouvât sa notice trop longue à la Sorbonne, où les instants sont forcément comptés, il peut être assuré que personne ne sera tenté de lui reprocher de la compléter en l'enrichissant, comme je le lui demandais en commençant, de l'indication de tous les manuscrits formant cette librairie d'élite. Il y aurait d'ailleurs un moyen de la faire plus complète, tout en lui donnant moins d'étendue, ce serait d'y abréger les citations de pages entières des textes, et de réserver l'espace ainsi gagné à la description bibliographique de la partie pittoresque de ces beaux livres.

M. l'abbé Cochet, membre de l'Académie de Rouen, etc. a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Sépulture gauloise trouvée dans la Basse-Forêt d'Eu, en juin 1865*. Dans ce travail, avec la méthode qui distingue tous ses écrits, le savant ecclésiastique a exposé dans toutes ses circonstances et dans tous ses détails la découverte faite par M. de Giraumont, membre du conseil général de la Seine-Infé-

raissent d'un excellent goût et d'une exécution parfaite. L'autre manuscrit est un Ptolémée, aussi de la bibliothèque de Mathias Corvin (suppl. latin, n<sup>o</sup> 871), qui n'est pas signé, mais qui peut hardiment être attribué à l'Attavanti. Les ornements principaux du premier feuillet de ce livre, qui est qualifié dans son titre même d'*ornatissimus* (*contineatur in hoc ornatissimo volumine*), sont des camées antiques, choisis évidemment dans la collection du royal amateur. Ces camées sont reproduits à merveille, et je puis en parler, car l'un d'eux figure dans un *Catalogue d'antiquités* publié il y a quelques années. (Voyez *Catalogue de la collection Louis Fould*, par A. Chabouillet, Paris, 1861, in-fol. p. 36, n<sup>o</sup> 904, et pl. VIII, même numéro.)

rière, et lui-même, d'une sépulture gauloise, cachée dans la Basse-Forêt d'Eu, au triège de Varimpré<sup>1</sup>, sous un mouvement de terrain de forme ovoïde. Ce petit tertre, — il n'a pas plus de 10 mètres de longueur et de 7 de largeur, — s'élevant à peine au-dessus du sol, et qui était entouré d'un léger rejet de terre, piqua l'avidité curieuse de M. l'abbé Cochet et de M. de Giraumont, qui se décidèrent à le fouiller. Ces deux Messieurs ne croyaient pas trouver une sépulture, mais bien les vestiges d'un ouvrage de fortification; ce fut une sépulture qui s'offrit à leurs yeux, à leur grande joie, avec tout l'attrait si souvent et si bien décrit par l'auteur de la *Normandie souterraine*. Hache, couteau, fibule, vases, tous ces objets sont inventoriés et commentés dans le mémoire de M. Cochet, avec des renvois aux travaux du même genre, publiés soit par lui, soit par d'autres zélés explorateurs, renvois qui ont l'avantage inappréciable de justifier ce que l'on pourrait être tenté de croire conjectural dans ses assertions. Suivant M. Cochet, la sépulture de Varimpré est gauloise, et c'est surtout par l'étude des vases assez nombreux déposés auprès du défunt, et en les comparant à ceux observés par lui dans une multitude d'autres sépultures, qu'il est arrivé à se former une conviction. Ce mémoire, orné de figures dues au talent de M. Brevière et à la libéralité de M. de Giraumont, sera lu avec fruit par les archéologues qui aiment nos antiquités nationales. C'est un nouveau chapitre pour le *Guide de l'archéologue pratique*, dont les éléments sont un peu partout aujourd'hui, en même temps qu'une intéressante monographie.

M. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Académie de l'Aube, a envoyé à la Sorbonne un mémoire intitulé : *Les limites méridionales du pagus Meldicus*. L'auteur, n'ayant pu se rendre lui-même à l'assemblée des Sociétés savantes, avait prié un de ses confrères de donner lecture de cette dissertation, qui n'a que trois pages. On ne peut lui en vouloir de s'être montré si parcimonieux à notre égard, puisqu'il ajoutait en ce moment même un nouveau volume à cette Histoire des comtes de Champagne qui lui a valu le prix Gobert décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il faut, au contraire, le remercier d'avoir montré par cet envoi, si mince qu'il soit, qu'il n'oublie pas les réunions de la Sorbonne, où il a obtenu,

<sup>1</sup> Commune des Essarts-Varimpré, canton de Blangy, arrondissement de Neufchâtel, département de la Seine-Inférieure.

il y a quelques années, une médaille d'or. On sait, du reste, que, mandé à la Sorbonne pour la cérémonie du 7 avril, M. d'Arbois de Jubainville y a reçu des mains de Son Exc. le Ministre la croix de la Légion d'honneur, glorieuse récompense aussi peu attendue que vaillamment gagnée par celui auquel l'Empereur l'accordait. Nul de ceux qui ont assisté à cette séance n'oubliera la triple salve d'applaudissements qui a accueilli les paroles de félicitation adressées par M. Duruy à ce savant, qui, jeune encore, compte déjà de si nombreux succès.

M. Hucher, de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, que l'assemblée entend toujours avec intérêt, a fait une seconde communication à la troisième séance des lectures. Il s'agissait cette fois d'une note sur une *Découverte de deux vases romains dans la Sarthe*. Ces vases, trouvés l'un à Yvré près le Mans, l'autre dans les environs de Clermont près la Flèche, sont tous deux décorés d'ornements en relief et ont été exécutés en barbotine. Sur le premier on ne voit que des feuillages d'assez bon goût; c'est un vase oblong. Le second est de forme ovoïde, avec bas-relief représentant un cerf et une biche poursuivis par un chien de forte taille. Deux beaux dessins nous représentent la forme et le bas-relief de ce vase, dont les procédés de fabrication sont parfaitement expliqués par M. Hucher, qui, à l'appui de son commentaire, cite un passage du *Traité de la Céramique* de Brongniart, qui s'applique à merveille aux vases de la Sarthe.

M. Henry Moulin, membre de la Société des antiquaires de Normandie, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Le Druidisme dans les îles anglo-normandes, et notamment à Jersey, Guernesey, Herm et Aurigny*. Ce travail, fort bien fait et dans lequel l'observation joue un grand rôle, est un véritable service rendu à l'archéologie nationale. Tous les monuments celtiques, menhirs, cromlechs ou dolmens des îles anglo-normandes y sont décrits avec une intelligente et consciencieuse précision et attribués aux druides, car M. Moulin n'appartient pas à la nouvelle école, qui leur donne pour auteurs des peuples inconnus antérieurs aux Celtes, et par conséquent à leur religion, ainsi qu'à ses ministres. Le travail de M. Moulin, dans lequel sont cités et sagement commentés les rares textes qui nous parlent des idées religieuses des druides, a été écouté avec une attention

bienveillante, et a donné lieu à une importante discussion à laquelle ont pris part d'abord M. Jules Quicherat, puis M. Duchâtelier et M. Lallemand, et dans laquelle on a traité diverses questions, mais particulièrement celles qui se rattachent aux sépultures gauloises.

M. J. B. Cessac, membre de la mission des fouilles du Puy-d'Issolu, a fait, en présence de Son Exc. le Ministre de l'instruction publique, qui est venu présider à ce moment la séance, un lucide exposé de la question de l'emplacement d'Uxellodunum, ainsi que le récit des fouilles exécutées à Puy-d'Issolu, tant par lui-même et avec ses propres ressources qu'au moyen de fonds votés par le conseil général du Lot, et enfin avec la coopération d'officiers chargés d'une mission dans ce département par l'Empereur.

La publication du tome II de l'*Histoire de Jules César*, survenue depuis la séance du 6 avril 1866, donne un intérêt d'actualité particulier à cette question, qui paraît résolue, puisque l'opinion soutenue par M. Cessac, et adoptée par l'Empereur, a été applaudie par l'Assemblée tout entière, et en conséquence proclamée comme définitivement acquise à la science par M. le Ministre. Sans analyser la chalcureuse exposition de M. Cessac, qui, sur notre demande, a bien voulu en rédiger le sommaire pour le volume des lectures de la Sorbonne, je renverrai au livre dont j'ai cité le titre tout à l'heure; indépendamment d'un historique de la question résumé en quelques pages, avec la magistrale concision qui caractérise l'auguste écrivain, on y verra que c'est bien à M. Cessac qu'on doit le mot de cette énigme topographique qui a produit presque autant d'opinions diverses que celle de l'emplacement d'Alesia. Uxellodunum, l'oppidum assiégé par César dans la campagne de l'an 703 de Rome, était sur le plateau nommé Puy-d'Issolu et même d'*Issolud*, dénominations évidemment dérivées du nom gaulois, et, comme l'a dit l'Empereur, « la découverte la plus intéressante est celle de la galerie souterraine <sup>1</sup>. » Or cette découverte est une de celles que l'on doit à M. Cessac, qui a également retrouvé la fontaine dont parle Hirtius; et ce sont surtout ces deux traits saillants du récit du continuateur de César, qui ont fait cesser les hésitations de la science.

<sup>1</sup> *Histoire de Jules César*, t. II, p. 345. — Voyez aussi dans cet ouvrage, à la même page, cette note qui se rapporte à la découverte de la galerie : « Elle est due aux recherches persévérantes de M. Cessac, assisté, plus tard, par la Commission départementale du Lot. »

M. Cessac, à l'appui de sa démonstration, a pu montrer à l'assemblée des photographies de la localité, ainsi que divers fragments d'armes, de poteries, mais surtout les étais de la galerie souterraine creusée par les Romains. Ces divers objets, qui appartiennent aujourd'hui au musée de Saint-Germain, avaient été mis à la disposition de M. Cessac, par ordre spécial de l'Empereur, et expressément pour qu'ils fussent portés à la connaissance de MM. les délégués des Sociétés savantes.

Après le témoignage si honorable pour M. Cessac que nous venons de citer, après les félicitations adressées au zélé et patient explorateur du Puy-d'Issolu par M. le Ministre de l'instruction publique, après les marques non équivoques et unanimes de l'adhésion de l'assemblée à ces félicitations, il ne me reste, pour conclure, qu'à rappeler, sinon les termes eux-mêmes dont s'est servi M. V. Duruy, au moins le sens de son allocution que je retrouve dans ma mémoire. « Vous avez lutté longtemps et avec persévérance, Monsieur, mais ce qui n'arrive pas toujours aux chercheurs les plus infatigables, alors même qu'ils sont dans la bonne voie, vous avez trouvé et tout le monde en convient. C'est là un rare bonheur, et je vous en félicite sincèrement. »

M. Geslin de Bourgogne, président de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, a fait donner lecture, par un de ses confrères, d'un rapport rédigé par lui au nom de la Commission chargée par le préfet de ce département d'étudier le camp de Péran. On sait que le camp connu sous le nom de *Pierres brûlées de Péran* offre le singulier spectacle de fortifications de pierres vitrifiées dont jusqu'à présent on n'a pu expliquer l'origine. Cette vitrification est-elle le résultat d'un accident, ou doit-elle être attribuée à un système de consolidation par le feu, c'est ce que la Commission n'a pu décider et ce qui reste encore à l'état problématique. Toutefois, le président paraît personnellement convaincu, avec M. le commandant du génie Prévost, auteur d'un aperçu sur les camps vitrifiés, avec M. Worsae, inspecteur général des monuments du Danemark, avec feu Charles Lenormant, le célèbre membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, que les pierres brûlées de Péran ont été soumises de propos délibéré à l'action du feu, afin de les lier, de les agréger comme on les voit encore aujourd'hui. Des plans très-bien exécutés accompagnaient le rapport de M. Geslin de Bourgogne, mais l'absence

regrettable de l'honorable savant n'a pas permis sur ce sujet une discussion approfondie comme elle aurait pu l'être en sa présence. Toutefois, l'assemblée a écouté avec intérêt ce rapport clairement déduit, et dans lequel les deux opinions sont fort impartialement exposées ; elle a également prêté une attention soutenue à la description qu'a faite d'abondance un des assistants, M. Jules Marion, membre de la Société des antiquaires de France et de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques, des grandes forteresses vitrifiées d'Inverness, en Ecosse, que précisément cet archéologue venait de visiter. Sans se prononcer sur une question qu'il se propose d'étudier, M. Marion a laissé voir qu'il ne pouvait admettre qu'un incendie ait pu produire les résultats qu'il a constatés, mais qu'un feu continu peut seul les avoir amenés. M. le Ministre n'a quitté la salle d'archéologie qu'après avoir résumé les débats, en disant qu'en cette question, comme dans bien d'autres, il fallait se résigner à dire qu'on ne sait pas.

M. Leguay, président de la Société parisienne d'archéologie et d'histoire, membre de la Société d'archéologie, sciences et lettres de la Marne, a donné lecture d'un travail intitulé : *Description d'une sépulture à incinération avec monument de l'âge archéologique de la pierre, découverte à la Varenne-Saint-Hilaire (Seine), le 17 juillet 1864.* Cette sépulture, dit M. Leguay, se distingue de celle qu'on rencontre le plus souvent, par l'existence d'un tumulus d'un genre tout particulier. Ce tumulus, qui n'a pas plus de 0<sup>m</sup>,99 de long, de l'est à l'ouest, sur 0<sup>m</sup>,77 de large, du nord au sud, et est formé d'un grand nombre de pierres de faibles dimensions, a jusqu'à ces derniers temps échappé à l'attention des archéologues et même aux investigations de M. Leguay, qui avait fait fouiller la région où il se trouve, parce que les pierres qui le forment peuvent être confondues avec celles qui sont naturellement dans le sol.

La description de cette sépulture est faite avec tout le soin que met M. Leguay à ses travaux ; mais, comme il faut bien que la critique se laisse voir de temps à autre, me permettra-t-il de lui dire que peut-être exagère-t-il un peu la recherche des détails dans les comptes rendus de ses opérations ? Deux dessins accompagnent ce mémoire, par lequel a été dignement close la session de 1866.

*Compte rendu détaillé des lectures faites à la section d'histoire et de philologie,*  
par M. Hippeau, secrétaire de la section.

Les réunions de la Sorbonne, plus nombreuses que celles de l'année dernière, ont été aussi plus remarquables par la valeur et l'importance des mémoires qui s'y sont produits. Les délégués de trente-quatre Sociétés savantes avaient envoyé soixante-trois mémoires, dont trente-quatre seulement ont pu, faute de temps, être lus dans les trois séances tenues le 4, le 5 et le 6 avril. Les Sociétés qui ont eu le plus de représentants à la Sorbonne sont celles *des antiquaires de Normandie*, l'*Académie de Stanislas de Nancy*, l'*Académie delphinale de Grenoble*, l'*Académie des arts, sciences et belles-lettres de Caen*, la *Société littéraire de Lyon*, la *Société libre d'émulation de Marseille*. Nous regrettons de ne pouvoir analyser ici brièvement que les mémoires dont on a pu entendre la lecture. Quelques-uns de ceux que le temps n'a pas permis d'entendre trouveront leur place, en raison du mérite que les distingue, dans le volume dont le Comité prépare l'impression.

M. Charma, membre non résidant, secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie, doyen de la Faculté des lettres de Caen, a fait connaître, par une rapide et substantielle analyse, l'ouvrage de Jean de Galles, professeur de théologie à Oxford et à Paris au XIII<sup>e</sup> siècle, ayant pour titre : *Compendiloquium de vita, moribus et dictis illustrium philosophorum*. M. Charma rappelle qu'en 1851, dans le mémoire qu'il avait consacré au même philosophe, il avait donné, d'après différents manuscrits, la liste de ses principaux ouvrages, et extrait, de deux d'entre eux, des passages qui pouvaient donner une idée de leur auteur. Le livre dont il s'occupe aujourd'hui et qu'il a étudié dans le volume publié à Lyon en 1511, appartenant à la bibliothèque de Valognes, et dans un manuscrit de la bibliothèque de Rouen, est, comme le titre l'indique, une compilation dont les éléments ont été puisés dans les ouvrages qu'avait compulsés l'auteur, et qu'il a classés et rangés dans un ordre méthodique. Après avoir suivi dans son ensemble et dans ses détails le plan du *Compendiloquium*, l'auteur du mémoire, appréciant la valeur du philosophe du XIII<sup>e</sup> siècle, ne trouve dans son ouvrage que fort peu de chose qui lui appartienne en propre. « Jean de Galles, dit-il, ne

pense, ne parle même presque jamais en son nom personnel. Nous ne voyons guère chez lui, pour le fond et la forme, que des souvenirs. C'est d'ailleurs un des symptômes auxquels se reconnaît le premier âge : pour vivre un jour de sa vie propre, l'enfant commence par vivre de la vie d'autrui. » Ne discutant rien, ne contrôlant rien, l'écrivain a accepté comme vraies bien des erreurs et des invraisemblances. M. Charma en signale plusieurs, et découvre toutefois dans quelques passages les germes de l'esprit critique dont Jean de Galles est le plus souvent dépourvu. « Remarquons, dit-il en terminant, que, si le philosophe du moyen âge s'efface et semble, sur tous les points, être indifférent aux questions que son sujet soulève, il se prononce avec une grande énergie et épanche largement tout ce qu'il a de vie personnelle, toutes les fois que se présentent des faits dans lesquels sont engagées la religion et la morale. »

M. Lafaye, membre de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, présente de courtes considérations sur les tendances, de plus en plus prononcées, de quelques-uns de nos écrivains, à négliger les formes anciennes et traditionnelles de la langue française, pour adopter des façons de parler inusitées et dont l'introduction est d'une utilité fort contestable. Il oppose aux partisans de ce néologisme déplorable l'exemple de Royer Collard, déclarant, dit-on, un jour, à l'Académie française, qu'il abandonnerait l'illustre compagnie si jamais on s'avisait d'admettre dans le dictionnaire le verbe *baser*, qui, faisant double emploi avec *fonder*, ne pouvait être considéré que comme un barbarisme. Après deux siècles éminemment littéraires, où la langue, parvenue au plus haut degré de perfection, a fourni aux plus grands écrivains les termes nécessaires pour exprimer toutes les pensées sous ses aspects les plus variés et ses nuances les plus délicates, il n'y a aucune nécessité à créer et à adopter des expressions moins heureuses, et les Sociétés savantes pourraient, selon M. Lafaye, lutter avec avantage contre l'invasion de ces locutions étranges que le mauvais goût a mises à la mode et que semblent adopter de préférence quelques écrivains de la presse.

Le mémoire lu par M. Revilliot, membre de la Société archéologique de Montpellier et professeur suppléant à la Faculté des lettres, a pour titre : *Une page de l'histoire des guerres religieuses*

*sous Louis XIII, en 1621.* L'auteur a extrait de plusieurs actes rédigés au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, par David Rey, notaire royal de la paroisse de Saint-Jean d'Hérans, des documents relatifs à Jean du Puy, marquis de Montbrun, fils du brave et infortuné partisan qui fut décapité à Grenoble en 1575. La révolte du marquis de Montbrun, réprimée par Lesdiguières, forme l'objet principal du mémoire de M. Revilliout, qui appelle, en finissant, l'attention des historiens sur les vieux actes, d'où l'on peut tirer, comme il a essayé de le faire lui-même, de précieux détails historiques.

M. Travers, secrétaire de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, combat dans une note, intitulée *Une erreur historique*, l'opinion qui admet l'existence, au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, dans le bocage normand, d'une société de joyeux compères appelés *les Galants, les Compagnons galois*, ayant pour objet un poète de Vire, Olivier Basselin.

M. Travers admet qu'il y eut à Vire, dans les dernières années de la domination anglaise, un poète de ce nom, dont les chants bachiques ont pu être une source d'inspiration pour Jean Le Houx, avocat à Vire, qui vécut vers 1570 et mourut en 1616. Mais il soutient que les *Vaux-de-Vire*, attribués à Basselin, sont de Jean Le Houx, et il fonde son opinion sur l'examen de manuscrits dont l'un appartient à M. le comte de La Ferrière-Percy et l'autre à la bibliothèque de Caen. Il pense que l'erreur qui admet comme certaine l'existence de Basselin et de ses joyeux et patriotiques compagnons est due principalement à une chanson publiée en 1833 dans une édition des *Vaux-de-Vire*, chanson faussement attribuée à Olivier Basselin par M. Travers lui-même, qui croit devoir aujourd'hui en avouer hautement la paternité.

M. Charles de Robillard de Beurepaire, archiviste de l'Académie de Rouen, a été assez heureux pour trouver aux archives du département de la Seine-Inférieure un registre de la commune du Bec-aux-Cauchois, écrit de la main de Georges Cuvier et revêtu presque à chaque page de sa signature. Comment l'illustre naturaliste se trouvait-il en 1793 secrétaire-greffier d'une petite commune de Normandie, et quels renseignements peuvent offrir les documents étudiés par M. de Beurepaire sur son histoire et celle de son temps? L'auteur du mémoire expose d'abord que Georges Cu-

vier, précepteur du fils du marquis d'Héricy, avait, en 1791, suivi l'un et l'autre dans la retraite qu'ils avaient choisie pour échapper aux dangers que leur faisaient courir un nom aristocratique et une fortune trop considérable pour ne pas être enviée. Les notes recueillies par le savant archiviste de Rouen n'ajoutent qu'un petit nombre de renseignements aux détails fournis par M. Flourens, dans les éloges historiques lus dans les séances publiques de l'Académie des sciences, sur les premiers essais de G. Cuvier. C'est précisément à cette époque que son esprit s'élevait aux conceptions qui ont servi de germe à deux de ses plus importants travaux, c'est-à-dire la comparaison des espèces fossiles aux espèces vivantes et la réforme de la classification du règne animal. .

Mais les moindres particularités de la vie d'un grand homme sont toujours bonnes à recueillir, et d'ailleurs le mémoire de M. de Beaurepaire offre un autre genre d'intérêt, en ce que cette histoire d'une modeste commune écrite par Cuvier peut servir à faire apprécier quelle fut, pendant la terreur, la condition des habitants d'un des coins de terre que la révolution avait cependant épargnés le plus.

M. Jules Cauvet, professeur à la faculté de droit et président de l'Académie des arts, sciences et belles-lettres de Caen, examinant certaines dispositions de la coutume de Normandie ordonnant aux magistrats d'établir, quand ils en sont requis, des *trêves* entre les particuliers, et déterminant les peines infligées aux infracteurs de ces trêves, s'est demandé s'il ne s'agissait pas ici de délais accordés par les juges à ceux des plaideurs qu'un motif quelconque empêcherait de comparaître immédiatement, ou bien encore s'il n'y était pas question tout simplement de surseoir, pour des raisons majeures, à la saisie et à la vente des biens d'un débiteur peu solvable.

Quelque accréditée que soit cette opinion, M. Cauvet n'hésite pas à la rejeter. Il rattache les prescriptions relatives aux *trêves données ou enfreintes* aux mesures prises par les législateurs du moyen âge pour modérer la violence des guerres privées et aux formalités suivies dans les combats judiciaires. Les rédacteurs de la coutume de Normandie, comprenant que l'établissement des trêves était un legs des âges de violence, espérèrent sans doute, dit M. Cauvet, que l'adoucissement des mœurs ferait tomber tôt ou tard en désuétude les prescriptions qu'ils venaient d'adopter. C'est ce qui arriva en effet. Dans les dernières années du xvii<sup>e</sup> siècle, les cours de justice

considèrent comme superflus et sans aucun usage les articles de la coutume de Normandie concernant les trêves. Contre les actes de violence les plaignants durent se contenter de recourir à la loi commune, en demandant des dommages-intérêts et en se portant comme partie civile devant la justice.

M. Maggiolo, inspecteur de l'Académie de Nancy et membre titulaire de l'Académie de Stanislas, a détaché de son Histoire de l'université de Pont-à-Mousson un mémoire ayant pour titre : *Inventaire chronologique et sommaire des pièces représentées sur le théâtre de la Compagnie de Jésus, de 1582 à 1739*. L'auteur a passé en revue les différents essais dramatiques dont il a trouvé la trace en Lorraine, avant et pendant le xv<sup>e</sup> siècle. Plus tard, sous l'influence de l'Italie, le théâtre prit de nouveaux développements, et les pièces représentées au moment où se fondait l'université de Pont-à-Mousson offrirent un double caractère que M. Maggiolo cherche à déterminer d'une manière précise. Le théâtre fut alors, selon lui, profane et païen dans les châteaux et à la cour, religieux et chrétien sur les échafauds et les places publiques. La Compagnie de Jésus, toujours habile à tirer parti des tendances des esprits, opérant la difficile fusion des deux systèmes, créa ce que M. Maggiolo appelle le *Drame des écoles*. En attendant le moment où l'auteur étudiera d'une manière plus spéciale la nature et le caractère de ce genre de représentations, il a recherché dans les chroniques et les registres de la Compagnie les titres et les dates des différentes pièces, ainsi que les circonstances dans lesquelles elles se sont produites. Tel est l'objet du mémoire dont il donne lecture : c'est une sorte d'inventaire chronologique et sommaire des comédies, tragédies et drames, composés, édités ou représentés par les maîtres et les écoliers de l'université de Pont-à-Mousson ou du collège de Nancy. M. Maggiolo y a réuni des détails piquants sur ces représentations scolaires depuis 1575 jusqu'en 1736.

M. Decorde, bâtonnier de l'ordre des avocats près la cour impériale, et secrétaire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, dans une notice *Sur le droit revendiqué par les avocats au Parlement de Normandie de se faire exempter du logement des gens de guerre*, rappelle d'abord que la noblesse et le clergé étaient dispensés de l'obligation assez onéreuse de loger les officiers et les soldats,

pour lesquels la ville de Rouen n'eut que très-tard des bâtiments spéciaux affectés à cet objet. Des édits et des ordonnances en avaient affranchi plusieurs classes de personnes appartenant à la bourgeoisie, et le barreau de Rouen était compris dans cette catégorie. Ce privilège leur ayant cependant été contesté en 1732, ils firent les plus actives démarches pour faire reconnaître la validité d'un droit qui leur fut, depuis cette époque, tour à tour enlevé et rendu, grâce aux énergiques protestations qu'ils ne cessèrent de faire pour en obtenir la conservation.

M. le comte d'Osseville, membre de la Société des antiquaires de Normandie, a rendu compte d'un voyage officiel fait en 1721 par le chevalier de Camilly, envoyé par Louis XV à Constantinople, en qualité d'ambassadeur extraordinaire. La mission dont il avait été chargé, d'après l'avis du duc d'Orléans, régent de France, avait pour objet de reconduire à Constantinople Méhémet-Effendi, envoyé du grand-seigneur. Les instructions données à l'ambassadeur attestent le soin avec lequel on s'était occupé d'assurer au représentant de la France les prérogatives honorifiques qui lui étaient dues. Après quelques détails peu importants sur le séjour forcé fait à Marseille par M. de Camilly, attendant l'ambassadeur ottoman, M. d'Osseville emprunte à sa correspondance un entretien dans lequel Méhémet-Effendi lui expose quelques-unes des croyances religieuses des Turcs. Il arrive à Constantinople, admire le magnifique panorama qui se développe à ses regards, fait connaissance avec le grand visir Ibrahim-Pacha, chez lequel il est conduit par M. le marquis de Bonac, ambassadeur ordinaire de la France. Il décrit le cérémonial de la réception, et rapporte quelques fragments du discours que lui tint le premier ministre du Sultan : « S'il n'avait pas été grand visir, lui dit celui-ci, il aurait brigué la place de Méhémet-Effendi. Les deux empires unis devaient donner la loi à tout l'univers. La puissance de l'empereur d'Allemagne n'était composée que de pièces rapportées qu'il était aisé de désunir; le temps n'était pas éloigné où il n'était considéré que comme le seigneur de Vienne. Depuis peu on lui avait cédé une partie de l'Italie avec la Sicile, où il se vantait d'avoir dans peu une armée navale; mais les forces maritimes de la France et de Sa Hautesse unies le tiendraient en respect et anéantiraient cette puissance, avant qu'elle pût voler de ses ailes. » D'autres détails sur les usages et sur les mœurs du pays

sont donnés par le chevalier de Camilly et reproduits par M. le comte d'Osseville.

*L'Essai sur les relations commerciales de la ville de Douai avec l'Angleterre au moyen âge*, lu par M. l'abbé Dehaisnes, membre de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai, offre un autre genre d'intérêt. C'est le résultat de recherches faites par son auteur dans les archives de la ville de Douai et dans celles de Lille. Il y a recueilli une foule de détails précieux exposés avec beaucoup d'ordre et de méthode. Ils donnent très-bien, comme l'a voulu M. l'abbé Dehaisnes, une idée du commerce établi au xiii<sup>e</sup> et au xiv<sup>e</sup> siècle entre la ville de Douai et l'Angleterre, des conditions dans lesquelles il se faisait, des entraves mises à la liberté des transactions par l'organisation féodale, des pertes et des dommages causés par les guerres sans cesse renaissantes, et enfin des mesures prises par les cités et les marchands pour triompher de ces obstacles.

Devenu, dès le commencement du xiii<sup>e</sup> siècle, une ville très-riche et très-commerçante, Douai, s'étant livré à la fabrication des étoffes de laine, s'était mis en rapport avec les principales villes de France et plusieurs cités anglaises. Des documents cités par M. Dehaisnes font connaître le prix des laines que les négociants de Douai allaient chercher en Angleterre, et qu'ils y reportaient ensuite sous forme d'étoffes. L'auteur énumère les diverses sortes d'étoffes fabriquées dans cette ville, et cite une lettre importante du comte de Gloucester et de Hertford donnant le nom de dix-neuf drapiers de Douai auxquels ce seigneur avait acheté des draps à Londres et des *brunettes* ou autres étoffes à la foire de Standford, pour une somme qui équivaldrait aujourd'hui à un peu plus de 19,000 francs. Les nombreuses et gênantes entraves auxquelles était assujéti ce commerce de draps et de laines en pays étrangers sont constatées par un grand nombre de pièces analysées par M. l'abbé Dehaisnes. D'autres documents nous montrent les échevins de Douai et les *huit hommes* chargés de surveiller le commerce de la draperie et de la teinture, s'occupant de racheter les péages et d'obtenir des rois d'Angleterre des chartes qui les exemptent des droits. Nous y voyons aussi par quels efforts les échevins parvenaient à assurer les progrès de l'industrie et à soutenir l'honneur de la cité; comment, enfin, les bourgeois surent donner à leur commerce plus d'étendue et d'importance, au moyen des associations établies soit entre eux.

soit avec les autres villes de Flandre, et même avec des compagnies anglaises. On a imprimé, il y a quelques années, les statuts de la *hanse de Londres*, association qui comprenait, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, vingt-quatre villes de la Flandre et de la France, et dont la ville de Douai faisait partie. L'auteur termine ce savant mémoire par l'exposé des obstacles qu'opposaient aux développements du commerce les longues et ruineuses guerres qui désolèrent la Flandre à cette époque. Les années qui suivirent ne firent qu'accroître le mal, et l'auteur du mémoire fait assister au triste spectacle de la décadence de l'industrie drapière et du commerce douaisien<sup>1</sup>.

Le mémoire de M. Caillemer, professeur à la Faculté de droit de Grenoble et membre de l'Académie delphinale, n'a pas été écouté avec moins de plaisir que celui dont nous venons de rendre compte. M. Caillemer a entrepris de prouver, dans ses *Études sur les antiquités juridiques d'Athènes*, que les institutions commerciales de cette république l'emportaient sur celles de Rome. Le nouveau travail dont il donne communication a pour but d'établir que la supériorité d'Athènes est plus grande encore en ce qui concerne ce que l'on appelle aujourd'hui le *Crédit foncier*. L'auteur compare d'abord la législation romaine avec celle d'Athènes en ce qui touche la publicité donnée à la transmission de la propriété. Cette publicité, fort restreinte et fort insuffisante à Rome, était complète à Athènes et dans quelques-unes de ses colonies, à Thurium, par exemple. Trois des plus proches voisins du vendeur appelés pour assister à l'échange des conventions; sacrifice solennel offert par l'acheteur dans le temple d'Apollon; déclaration, sous la foi du serment, du vendeur et de l'acheteur, assistés de trois témoins, devant le magistrat, qui, après avoir recueilli leurs témoignages, les inscrivait, avec les noms des témoins et la désignation de la chose vendue, sur des registres tenus à la disposition du public : telles étaient les garanties que trouvait celui qui voulait plus tard acheter une propriété, dont il était alors impossible de dissimuler la première aliénation. C'étaient là des dispositions vraiment admirables, et que l'on s'étonne, dit avec raison M. Caillemer, de rencontrer chez un petit peuple de la Grande-Grèce. C'était un souvenir des usages de la

<sup>1</sup> Plusieurs des documents cités par M. l'abbé Dehaisnes ont paru au Comité assez importants pour être imprimés textuellement à l'appui de ce mémoire, un des plus intéressants de ceux qui ont été lus cette année à la Sorbonne.

mère patrie, chez laquelle les garanties et les précautions qui précédaient et suivaient la vente des propriétés avaient été l'objet d'une législation plus perfectionnée. L'auteur en fait connaître les principales dispositions. Mais le droit attique est surtout supérieur au droit romain sur un autre point, c'est-à-dire sur une matière où la législation romaine ne présente, assure-t-il, aucune tentative ayant pour but de donner une satisfaction quelconque aux exigences du crédit foncier, c'est-à-dire *l'hypothèque*.

A Rome l'hypothèque frappait l'immeuble sans aucune publicité, il n'en était pas ainsi à Athènes; à Rome elle pouvait être constituée aussi bien sur les meubles que sur les immeubles, à Athènes on l'avait avec raison limitée aux choses immobilières. Il résulte donc des faits constatés par M. Caillemet que, quatre cents ans avant notre ère, il existait dans la république d'Athènes plus de sécurité pour les transactions sur les immeubles qu'il n'y en avait en France il y a un siècle.

M. Jeannel, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, membre de l'Académie des sciences et de médecine, lit une note dont la première idée lui a été suggérée par ses visites aux catacombes de Saint-Calixte et de Sainte-Agnès. Il cherche à y établir qu'en observant le nombre des sépultures accumulées dans ces souterrains, on peut conclure que la population chrétienne de Rome, pendant le II<sup>e</sup> et le III<sup>e</sup> siècle, a été beaucoup plus considérable qu'aucun document ne pourrait le faire supposer. Juste-Lipse, dit M. Jeannel évaluait la population totale de Rome à 4 millions d'âmes; Dureau de La Malle en a réduit le maximum à un peu plus de cinq cent mille; M. Dézobry a adopté le chiffre de un million trois cent mille. Ces calculs discordants sont fondés sur la mesure probable de la surface bâtie, sur l'évaluation hypothétique de la consommation des blés, sur le démembrement des hommes valides en état de porter les armes, etc.

M. Jeannel établit son système d'évaluation, dont il est prudent de lui laisser toute la responsabilité, d'après le nombre des sépultures chrétiennes qu'il suppose avoir été déposées dans les catacombes pendant les trois siècles écoulés depuis l'an 67, époque du martyre de saint Pierre et saint Paul, jusqu'au règne de Constantin. Le nombre considérable des décès de chrétiens qu'il constate pour chaque année (trente-deux mille en moyenne) lui semble justifier

pleinement la célèbre assertion de Tertullien, considérée jusqu'ici comme une hyperbole : « Nous ne sommes que d'hier, et déjà nous remplissons les villes et les villages, l'armée et le palais, le sénat et le forum. Nous ne vous avons laissé que vos temples. »

Le mémoire lu par M. Julien Loth, membre de la Société des antiquaires de Normandie, a pour sujet : *Les derniers jours des Palinods de Rouen*, fondés au xi<sup>e</sup> siècle et consacrés à célébrer l'immaculée conception de la sainte Vierge. Les Palinods de Rouen furent, à l'origine, une confrérie religieuse plutôt qu'une société littéraire. Ils subirent au xvi<sup>e</sup> siècle une transformation radicale par suite du nouveau règlement que leur donna l'archevêque Robert de Croismare. L'institution, qui jusqu'alors avait été désignée sous le nom de *Puy de la Conception Notre-Dame*, prit le titre d'Académie. M. l'abbé Loth cite les noms de quelques-uns des hommes de lettres dont les poèmes ont été couronnés par cette académie, et des personnages éminents qui en ont été les bienveillants patrons. S'attachant principalement à retracer la dernière période de son histoire, il montre, depuis l'époque où les Palinods de Rouen ont cessé d'être imprimés, c'est-à-dire depuis l'année 1781, les modifications profondes qu'a subies l'institution, devenue une société littéraire envahie, comme toutes celles du temps, par les idées philosophiques. Parmi les sujets mis au concours par l'Académie des Palinods, M. l'abbé Loth distingue celui-ci : « Quelle a été l'influence du siècle de Jeanne d'Arc sur le jugement et le supplice de cette héroïne ? » — « Les nobles paroles prononcées à cette occasion par le rapporteur de l'Académie des Palinods peuvent être regardées, dit l'auteur du mémoire, comme son testament, et j'ose dire que ses amis ne pourront lui souhaiter une plus belle fin. »

Les séances de l'Académie furent suspendues en 1789, et le couvent des Carmes, où elle s'était toujours réunie, fut déclaré propriété nationale.

M. l'abbé Loth termine son intéressant travail par des considérations fort justes et d'un ordre élevé sur l'influence salutaire exercée au moyen âge par ces pieuses associations, transformées plus tard en tournois littéraires. « Le principal mérite de l'institution des Palinods, dit-il, est d'avoir servi à l'adoucissement des mœurs. Dans un temps où les luttes incessantes de la vie publique et la rudesse de la vie privée donnaient à tout un caractère barbare, la

dureté de l'âge de fer, ce fut un bienfait d'encourager et d'étendre le culte doux, pur et suave de la Vierge, et d'appeler à cette œuvre les deux muses les plus aimables et les plus délicates : la musique et la poésie. »

Le mémoire de M. Malgras, inspecteur d'académie et membre de la Société des Vosges, est fort étendu : c'est un *Aperçu sur les Vosges dans les temps anciens et dans les temps modernes*. Il serait difficile de réduire aux proportions d'une analyse sommaire un travail dans lequel l'auteur a rassemblé tout ce qui concerne la contrée dont il s'est occupé, au point de vue moral, topographique, historique, intellectuel, politique, industriel et agricole, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Les attaques dirigées par les Anglais contre les côtes de Bretagne et de Normandie ont donné lieu au mémoire historique de M. Quesnault, sous-préfet de Coutances et membre de l'Académie des arts, sciences et belles-lettres de Caen. L'auteur, qui s'est attaché depuis plusieurs années à mettre en lumière les événements relatifs à cette partie de l'histoire locale, objet de plusieurs publications imprimées, a, dans ce nouveau travail, raconté en détail les préparatifs de descente faits par les Anglais en 1758 sur plusieurs points du Cotentin, et leur prise de possession de la ville de Cherbourg. C'est à l'ineptie et peut-être à la trahison du général de Raymond que M. Quesnault attribue un événement qui eut pour la ville et ses habitants les suites les plus déplorables. L'auteur ne se console des désastres dont il s'est fait l'historien qu'en faisant remarquer que, malgré ce succès, l'avantage de la campagne de 1758 resta à la France : la prise de Cherbourg, que les Anglais se virent bientôt forcés d'abandonner en toute hâte, fut plus que compensée par la victoire de Saint-Cast.

M. A. Macé, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Grenoble, membre de l'Académie delphinale et de la Société d'émulation de Dinan, a voulu sauver d'un injuste oubli le nom d'un brave gentilhomme breton, Rioust de Villaudrens, qui, précisément à l'époque dont il est question dans le mémoire de M. Quesnault, se distingua par un glorieux fait d'armes, par un acte d'héroïsme, dont l'auteur a présenté un récit touchant et animé. Cette guerre

de sept ans, si sévèrement reprochée au gouvernement de Louis XV, peut bien être condamnée comme guerre continentale, mais elle fut certainement, comme guerre maritime contre l'Angleterre, raisonnable, politique et nationale. Elle avait été provoquée d'ailleurs par la politique ambitieuse et envahissante de l'Angleterre, dirigée alors par l'implacable ennemi de la France, William Pitt. Après avoir raconté comment, au mois de septembre 1757, une flotte anglaise avait essayé de s'emparer de Rochefort, et par suite de quelles circonstances elle s'était bornée à piller l'île d'Aix, M. Macé expose comment, au mois de juin 1758, une tentative formidable fut dirigée contre Saint-Malo et n'aboutit qu'au pillage de Cancale et de Saint-Servan, et comment, au mois d'août de la même année, l'amiral Howe et le général Bligh vinrent détruire Cherbourg, combler les bassins et incendier les chantiers de construction de ce port, qui s'élevait en face de l'Angleterre.

Le 4 septembre 1758, les Anglais débarquaient, au nombre de 12,000 hommes, dans la petite anse de Sainte-Brive, et s'avançaient dans le pays en pillant les villages et en incendiant les fermes isolées. Leur avant-garde arrivait, trois jours après ce débarquement, sur les bords de l'Arguenon, petit fleuve qui se jette dans la mer par une large embouchure, constituant une sorte de golfe entre la presqu'île de Saint-Jacut et la pointe de Saint-Cast. Un peu avant d'arriver à ce large estuaire, dit M. Macé, la rivière se rétrécit, et entre deux berges, deux falaises élevées, se trouve un passage que l'on appelle *le Guildo*. C'est par là que l'armée anglaise devait nécessairement passer, et c'est là qu'elle fut arrêtée par Rioust de Villaudrens, qui, avec 200 hommes, osa se défendre contre 12,000 Anglais. Il avait, quelques mois auparavant, pris part aux efforts heureux faits pour les repousser lors de leur descente à Cancale et de leur tentative contre Saint-Malo. Se mettant à la tête des paysans du voisinage, il envoya prévenir en toute hâte le duc d'Aiguillon, puis, faisant face à tout, posta ses hommes si habilement sur tous les points, que nulle part les Anglais n'osèrent passer sous le feu roulant que dirigeaient contre eux les 200 hommes commandés par Rioust de Villaudrens. Ces courageux enfants de la Bretagne accompagnaient chacune de leurs décharges de grands cris, d'invectives et de provocations insultantes, qui, se mêlant au bruit de leurs fusils et répétés par l'écho des rochers, firent croire aux Anglais qu'ils avaient en face d'eux une armée entière.

Mais, dit M. Macé, de même que les Perses trouvèrent aux Thermopyles un misérable qui leur indiqua le moyen de tourner les Spartiates par ce sentier auquel les Grecs donnèrent le nom du traître et qui s'appela le *Sentier d'Ephialte*, les Anglais finirent par acheter un paysan dont Rioust a bien voulu taire le nom, et qui, tandis que l'on se battait, traversa l'Arguenon, observa la petite troupe qui défendait le passage, et revint annoncer aux Anglais qu'ils n'avaient affaire qu'à moins de 200 paysans, commandés par un bourgeois du voisinage, armés de mauvais fusils et dont les munitions étaient à peu près épuisées. A cinq heures du soir, toute l'armée ennemie traversait le Guildo, et Rioust de Villaudrens, voyant que toute résistance était devenue inutile, se retirait en bon ordre avec ses hommes. Les Anglais arrivèrent, mirent le feu au village et se vengèrent de la peur qu'ils avaient éprouvée en tuant impitoyablement tous les hommes armés ou non armés qu'ils rencontraient.

Le courageux dévouement de Rioust de Villaudrens et de ses braves Bretons a trouvé dans M. Macé un historien chez lequel le sentiment patriotique est à la hauteur du talent. Celui qu'il appelle un *Léonidas breton* n'a pas toutefois cru devoir mourir comme le héros de Sparte, obéissant aux saintes lois de sa patrie. Il n'opposa pas à la force une résistance inutile. Il put, avec ses intrépides compagnons, prendre part, le 11 septembre 1758, date qu'aucun Breton n'oubliera jamais, au glorieux combat de Saint-Cast, qui consola la France de ses humiliations et de ses revers.

M. le baron de Sède, de l'Académie d'Arras, et membre de la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, après avoir rendu hommage aux tendances libérales de notre époque en ce qui concerne les relations internationales, a, dans une *Étude historique sur les droits d'aubaine*, établi d'abord que les préventions qui frappaient l'étranger en France remontent aux traditions de la plus haute antiquité. Parcourant ensuite la série des divers actes qui règlent la situation des étrangers, et montrant la royauté toujours favorable à l'amélioration du sort des *aubains*, il a fait connaître les dispositions des lois récentes, c'est-à-dire celles du Code Napoléon et de la loi du 24 juillet 1819. C'est à cette dernière loi, dont la Chambre des pairs avait pris l'initiative, qu'est dû le droit accordé aux étrangers de disposer, de succéder, de donner et de recevoir de la même manière que les Français eux-mêmes.

M. Olivier, président de l'Académie d'Hippone, a voulu mettre à profit les relations fréquentes que son séjour en Algérie lui a permis d'entretenir avec les Arabes, pour étudier leurs mœurs et leurs usages. En les comparant avec ceux des nations anciennes du bassin de la Méditerranée, il a trouvé entre les uns et les autres de nombreux rapports. L'auteur a commencé par établir que l'Égypte, et la Grèce après elle, ont eu d'incessantes relations de colonisation ou de commerce avec tout le nord du continent africain, et que l'on peut reconnaître, dans les traits mêmes des indigènes de ce continent, le cachet des races établies sur les plages orientales de la Méditerranée.

L'habitude de plonger les marabouts dans la mer ou dans les rivières quand la sécheresse se prolonge lui semble un dernier vestige des sacrifices humains. Certains autres sacrifices, l'usage de certains philtres ou breuvages employés par les femmes arabes, lui rappellent la Thessalie et l'Égypte. Les vêtements que les indigènes conservent, comme Priam, dans des coffres saturés d'essence de roses, lui semblent copiés indifféremment sur des peintures antiques de la Grande-Grèce ou de Rome. Lorsqu'un de nos fellahs, dit-il, découpe à même une peau de bœuf une paire de *gâa*, on croit revoir Eumée se taillant des sandales dans la dépouille d'un bœuf agréablement colorié (*Odyssée*, c. XIV); et, lorsque ce même fellah laboure, dépouillé de son burnous et vêtu d'une simple tunique blanche bordée d'un large liséré rouge, on le prendrait pour un de ces *alticincti* dont on trouve l'image dans le *Virgile* du Vatican, ou pour un de ces Égyptiens dont le costume, d'après Hérodote, consistait en une tunique de toile et un manteau de laine blanche (Eut. 18). M. Olivier explique ces rapports, ces ressemblances et beaucoup d'autres qu'il a énumérées dans son mémoire, par l'expansion coloniale des Hellènes sur toutes les plages de la Méditerranée, successivement visitées par leurs colons et leurs navigateurs. Les *djemâa* des Arabes rappellent les *agoras* du dème hellénique; leurs *razzias*, les excursions dans lesquelles les Grecs enlevaient à leurs voisins leurs esclaves, leurs métaux et leurs tissus. La dotation de la femme arabe, achetée par le futur pour une somme débattue, est-elle encore autre chose que ces présents, prix de la femme qui, chez les Grecs, avait reçu le nom d'*edna*?

Mais, de tous les points de rapprochement qui relient les Arabes algériens à l'antiquité, celui qui a paru le plus frappant à M. Oli-

vier, celui sur lequel il a cru devoir insister avec le plus de détails, c'est l'identité de leur musique avec la musique grecque ; identité qui ne peut résulter, selon lui, chez deux races différentes, que d'un long contact ou d'une communauté d'origine. Les instruments en usage chez les Arabes ont aussi beaucoup d'analogie avec ceux de la Grèce, de l'Égypte et de la Judée.

L'auteur du mémoire se félicite d'avoir vu son opinion sur ce point corroborée par celle qu'a développée M. Salvator Daniel dans l'ouvrage intitulé : *La musique arabe et ses rapports avec la musique grecque et le chant grégorien*. M. Olivier entre à ce sujet dans des explications techniques sur les rapports qui existent entre les *modes* lydien, dorien, éolien, etc. comparés avec les *modes* correspondants de la musique arabe.

Cette courte analyse suffira pour donner une idée du système développé par l'auteur. En s'emparant avec beaucoup d'habileté des textes nombreux que son érudition a empruntés aux poètes et aux historiens de l'antiquité, et sur lesquels son imagination s'est donné une libre carrière, le spirituel auteur de la notice en a tiré des conclusions spécieuses, mais sur lesquelles il nous semble prudent d'attendre qu'une critique plus sévère ait dit son dernier mot.

M. de Parseval-Grandmaison, membre délégué de l'Académie de Mâcon, a établi, dans la distinction faite par lui entre la philosophie *transcendante* et la philosophie *pratique*, qu'à la première doivent être réservées les hautes questions de la métaphysique et de l'ontologie, qui, en général, reposent sur de pures conceptions de l'esprit et sur un petit nombre de faits mal ou incomplètement observés. A la philosophie pratique appartiendront, selon l'auteur, la psychologie et la science de la vie, c'est-à-dire l'étude des facultés de l'homme et du meilleur emploi que celui-ci puisse en faire dans toutes les phases de son existence et dans toutes les positions sociales.

Pour arriver en cette partie à des résultats utiles, il faut employer la *méthode naturelle*, dont M. de Parseval-Grandmaison expose brièvement les procédés.

*Christine de Pisan et l'histoire de Charles le Sage* : tel est le titre du mémoire lu par M. Antoine, professeur d'histoire au lycée impérial et membre titulaire de la Société des antiquaires de Poitiers. C'était

un sujet intéressant et vaste, qui comporterait, pour être traité convenablement, des développements que l'auteur a dû s'interdire. Il s'est borné à quelques considérations sur le style de Christine de Pisan, sur sa fausse érudition, son absence de critique historique, imperfections qui lui sont communes avec les écrivains de son époque. Son style atteste une langue inexpérimentée, surtout lorsqu'il s'agit d'exprimer des idées et des considérations nouvelles. Quoique Christine de Pisan n'aperçoive les institutions, les mœurs et les usages du moyen âge qu'à travers l'antiquité, elle a cependant le mérite d'avoir eu conscience de l'importance croissante de la royauté, des progrès de la classe moyenne et des développements que commençait à prendre le commerce. Quant à Charles V, M. Antoine ne s'est pas attaché à caractériser les actes de son gouvernement, sa politique et son influence sur la destinée de la France. Partant de cette idée que, pour trouver un progrès du pouvoir royal égal à celui que Charles le Sage accomplit, il faut aller après lui jusqu'à Louis XI, et, pour en trouver un second, jusqu'à Louis XIV, il s'est plu à établir entre ce dernier monarque et Charles V un parallèle que l'auditoire a trouvé un peu forcé, et qui, dans tous les cas, a semblé plus ingénieux que solide.

M. Cougny, membre de la Société des sciences morales de Seine-et-Oise, membre correspondant de la Société impériale des antiquaires, a, dans une *Étude historique et littéraire sur le xv<sup>e</sup> siècle*, fait connaître, d'après des documents nouveaux, les tendances républicaines qui se manifestèrent hautement sous le règne de Henri III. Ce ne sont pas seulement des républicains en théorie comme Étienne de la Boétie et François Hotman que nous trouvons en France à cette époque de passions ardentes, de doute, de malaise universel; ce sont des républicains pratiques, quelques-uns sincères, plusieurs, la plupart peut-être, n'aimant ce système que pour ses défauts, c'est-à-dire pour les avantages qu'ils espéraient tirer de ses défauts. On n'a pas toujours nettement distingué ce parti de celui des *politiques*, qui étaient royalistes, et on l'a confondu aussi à tort avec celui des *malcontents*, bizarre assemblage de huguenots et de catholiques qui tenaient le midi de la France. Le parti que signale M. Cougny, s'appelait le parti républicain, et les contemporains lui donnaient ouvertement ce nom.

M. Cougny produit, à l'appui de la thèse qu'il a solidement éta-

blie et développée de la manière la plus intéressante, un grand nombre de passages empruntés à un livre fort rare, appartenant à la bibliothèque de Versailles. C'est un recueil de poésies françaises de Gabriel Bounyn, où se trouve une *Satyre au Roy contre les républicains*, dont l'auteur a su tirer habilement parti. Bounyn, avocat au parlement et bailli de Châteauroux, avait fait partie des premiers États de Blois (1576-1577) en qualité de député du tiers état. Il fut séduit par les belles promesses faites à cette assemblée par Henri III, dont la harangue eut une triste contre-partie dans le discours du chancelier Birague, qui demanda aux représentants de la nation, épuisée et réduite aux abois, la somme énorme de 15 millions. Les vices honteux et les extravagantes folies du dernier des Valois avaient fait tomber la royauté dans un profond degré d'avilissement; la tyrannie qui pesait sur toutes les classes de la société portait naturellement les esprits à désirer une forme de gouvernement plus favorable aux intérêts de la nation. Les injures dont le tiers état avait eu à se plaindre n'étaient pas épargnées à la noblesse. La reine mère, Catherine de Médicis, dont M. Cougny caractérise d'une manière énergique l'ambition sans frein et le despotisme sans cœur, abusait trop effrontément de son crédit pour faire aimer le pouvoir royal. Les souffrances du pays étaient partout vivement ressenties; elles arrachaient à un des confrères de Bounyn, Guy Coquille, esprit calme, forte tête de légiste, des plaintes et des cris de douleur. Après Henri III, la France pouvait avoir pour maître le duc d'Alençon, aussi méprisable que son frère, ou, s'il mourait, le vieux cardinal de Bourbon, héritier peu sérieux, simple prête-nom pour les ambitieux chefs de la Ligue. Henri de Navarre ne semblait pas alors possible. Il ne faut pas s'étonner que les députés aux États, après avoir vu de près la royauté, les princes, tous les arbitres des destinées de la France, soient rentrés pour la plupart dans leurs provinces avec l'idée que le gouvernement monarchique avait fait son temps et qu'il fallait remplacer cette forme usée par une autre. Les villes, les vieilles communes, habituées à s'administrer, à se défendre elles-mêmes, en vinrent à se demander si, le royaume n'existant plus, elles devaient continuer à s'épuiser pour entretenir un roi; si le roi n'était pas plutôt fait pour le peuple que le peuple pour le roi. De là ces retours vers les traditions de l'ancienne liberté française, dont M. Cougny trouve les témoignages dans les écrits de Guy Coquille, de Jean Bodin et de Du Vair. Les idées d'indépendance se répan-

dirent vite et prirent une forme de plus en plus arrêtée dans les années qui suivirent les États de 1576, surtout quand les protestants et les catholiques s'efforcèrent de démontrer comme à l'envi que l'on pouvait se passer d'un roi.

M. Cougny fait remarquer avec beaucoup de sagacité que, dans le parti républicain proprement dit, dont il constate l'existence et contre lequel l'auteur de la *Satyre au Roy contre les républicains* s'emporte avec violence, il ne faut compter ni les prédicateurs de la Ligue, démocrates sans doute, mais ne prêchant pas l'abolition de la royauté, ni les ligueurs partisans des Guises, pour lesquels la république ne pouvait être qu'un moyen de débayer le terrain au profit d'un des prétendants français ou étrangers. Quant aux protestants, quelques-uns étaient sincères dans leurs essais d'organisation républicaine, dont ils trouvaient le modèle dans la métropole du calvinisme, à Genève. Mais ceux dont il s'agit dans les poèmes de Bounyn, c'étaient surtout les rustres, les gens de peu; c'étaient aussi les bourgeois, marchands et magistrats municipaux, les membres des milices, les francs archers depuis longtemps en butte aux railleries des soudards; c'étaient enfin les gentilshommes campagnards, qui, après avoir suivi Henri III à Montcontour, avaient été payés par une noire ingratitude. C'est ainsi que, dans la détresse commune, s'était opérée la fusion des différentes classes de la société, tenant chacune à son droit en politique et en religion, et, pour s'en assurer la jouissance, s'unissant et confondant tous les intérêts particuliers dans le grand intérêt public, *rem publicam*. Le poète lui-même, dont M. Cougny a reproduit les vers, ne s'est pas borné à attaquer les ennemis de la royauté; il a compris que, s'il ne fallait pas la renverser, on pouvait du moins la rendre tolérable, et il n'a pas épargné les conseils à Henri III. On peut même croire que, parmi ceux qu'il appelle républicains, il s'en trouvait beaucoup qui se fussent contentés des réformes que demandait son patriotisme.

M. Delorme, membre de la Société littéraire de Lyon, a lu une *Notice archéologique et historique sur la commanderie et l'église de Saint-Georges et de Sainte-Eulalie à Lyon*. Cette notice est précédée de considérations générales sur la nécessité de conserver, au moyen de descriptions exactes, le souvenir des monuments que fait disparaître le besoin de rendre plus commodes et plus saines nos antiques cités. Plusieurs des édifices de Lyon ont été l'objet de travaux

de ce genre. L'auteur pense que la commanderie de Saint-Georges mérite une mention particulière.

C'est avec l'aide de Childebert et de sa femme Ultrogothe que l'évêque de Lyon, Sacerdos, fils du sénateur Florentinus, construisit deux églises, l'une au nord dédiée à saint Paul, l'autre au sud dédiée à sainte Eulalie, dont M. Delorme croit devoir rappeler la touchante légende. Plus tard, le nom de saint Georges fut ajouté à celui de sainte Eulalie que portaient le monastère et l'église construits par l'évêque de Lyon. Ils devinrent, au commencement du XI<sup>e</sup> siècle, une commanderie de Templiers, plus tard, grande commanderie de l'ordre de Malte. L'auteur du mémoire cite les noms de quelques-uns des nobles chevaliers qui résidèrent dans l'enceinte, dont il ne reste plus que le sol et la nef de l'église paroissiale. La commanderie de Saint-Georges servit d'école aux jeunes gentilshommes qui se destinaient à l'ordre de Malte. Le quartier de Saint-Georges, que les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem ne purent, à ce qu'il paraît, défendre, fut tour à tour envahi, au XVI<sup>e</sup> siècle, par les huguenots et par les ligueurs. M. Delorme a tiré de l'inventaire général et raisonné des titres et papiers de la commanderie de Saint-Georges quelques faits relatifs aux contestations qui s'élevèrent entre les chevaliers et leurs voisins depuis le XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup>, où disparurent les grandes corporations et les institutions du moyen âge. Il ne reste de la commanderie de Saint-Georges et de Sainte-Eulalie que deux tableaux d'un grand mérite : ce sont deux portraits, l'un de frère Claude Aubery de Vatan, grand bailli de Lyon et chef d'escadre des armées navales du roi en 1728, par Rigaud, et l'autre d'un Latour-Maubourg, portant, sans autre indication, la date de 1750, par Régnard.

M. Patru, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Grenoble, membre de l'Académie delphinale, examine quelle a été autrefois l'influence de Condillac dans la philosophie et les lettres, et se demande quelle est celle qu'il pourrait encore exercer aujourd'hui. A l'époque où l'auteur de ce mémoire commençait ses études philosophiques, aucun nom n'était plus en honneur que celui de Condillac. C'était le premier des maîtres; ses écrits étaient vantés comme les plus lumineux et les plus complets; leur lecture était conseillée à quiconque voulait approfondir les principes de la grammaire, à tous ceux qui désiraient donner à leurs compositions littéraires

un style élégant et pur, à ceux qui étudiaient sérieusement l'histoire. Quant à la philosophie proprement dite, son *Traité des Sensations*, sa *Logique*, sa *Langue des calculs*, offraient les moyens de résoudre les difficiles problèmes auxquels il avait appliqué les ressources de sa puissante analyse.

Les choses ont bien changé depuis, et M. Patru s'étonne à bon droit du profond discrédit dans lequel sont tombés le philosophe et ses œuvres. Les solides qualités de son esprit et la gravité de son caractère et de ses mœurs expliquent l'autorité dont il a joui longtemps. *L'Art de penser*, *l'Art de raisonner* sont des ouvrages d'un rare mérite. On peut les présenter aujourd'hui sans crainte aux jeunes gens comme éminemment propres à éveiller et à fortifier chez eux la faculté de raisonner. Ses livres d'histoire, écrits sagement, inspirent l'amour des hommes et le respect pour la justice. Personne n'a oublié le vénérable Laromiguière, dont les élégantes *Leçons de philosophie* doivent en grande partie leur charme à l'influence de Condillac, dont il se félicitait hautement d'être le disciple.

M. Patru fait observer que le point de départ des écrits philosophiques et métaphysiques de Condillac a été le besoin qu'il éprouva d'opposer, aux nuageuses théories nées en France et en Allemagne des excès du cartésianisme, cette clarté, cette simplicité, ce sens droit qui caractérisent l'esprit français. Le savant professeur expose, en peu de mots, les résultats de la méthode appliquée par Condillac à l'étude des faits de l'âme humaine, dont une pénétrante analyse lui a fait distinguer les divers éléments, partagés par lui en deux groupes : 1° les éléments représentatifs, attention, comparaison, jugement, réflexion, imagination et raisonnement ; 2° les éléments affectifs (agréables ou désagréables), inquiétudes, désir, passion, volonté. On peut y signaler des lacunes, mais on peut en adopter les bases. C'est une erreur, selon M. Patru, que de soutenir, comme on l'a fait si souvent, que Condillac ait enseigné que toutes nos idées viennent des sens. Le fait est qu'il a reconnu et exposé, avant Laromiguière, qui a cru à tort corriger en ce point important son maître, que c'est dans le *sentiment*, et non dans la *sensation*, que la vie intellectuelle de l'homme, sa vie réfléchie tout entière, a son origine. La conclusion de cet estimable travail est qu'il faut sans doute compléter Condillac, qui, pas plus que tout autre philosophe, n'a pu composer un système de toutes pièces ; mais qu'il est juste aussi de rappeler la faveur publique sur un grand écrivain qui a répandu dans ses

livres les maximes de la morale la plus salutaire et la plus pure pour former le cœur, et les instructions les plus lumineuses pour éclairer l'intelligence.

Avec M. Chazaud, membre de la Société de l'Allier, nous sortons du domaine de la philosophie pour rentrer dans celui de l'histoire. C'est une courte notice sur l'anoblissement de deux simples soldats pour faits de guerre au siège de Pontoise (septembre 1441). L'acte d'anoblissement contient, sur la prise de cette ville, des renseignements qui complètent le récit de Monstrelet. On y trouve la trace des préoccupations de Charles VII, désireux de se montrer aussi parmi les libérateurs de son royaume. La faveur accordée à deux simples soldats roturiers, par le créateur des francs archers, était un encouragement en même temps qu'un appel aux classes inférieures de la population française, où, en effet, le roi trouva depuis cette époque ses meilleurs soldats. Ces lettres patentes, dont l'original est conservé aux archives du château de Lévy, commune de Lurey (Allier), font suite au mémoire de M. Chazaud.

Une question qui intéresse l'économie politique et la législation, celle des *Contrats d'assurances sur la vie humaine*, a été traitée par M. Huc, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, membre de l'Académie de législation, avec une méthode et une force de logique qui ont fait oublier au Comité que le sujet intéressant abordé par le savant professeur sortait un peu du cadre dans lequel sont circonscrites les études dont il s'occupe spécialement. Les assurances sur la vie ont été le plus souvent l'objet d'écrits conçus au point de vue purement pratique, et la critique juridique y est complètement négligée. Aussi le véritable caractère de cette sorte de conventions ne paraît-il pas avoir été nettement déterminé. C'est une tâche que M. Huc a entreprise, et c'est le résultat de ses réflexions personnelles qu'il se propose d'exposer succinctement.

M. Huc, comparant les assurances ordinaires avec les assurances sur la vie, constate d'abord entre elles des différences radicales. Il en conclut que ces dernières n'ont aucun des caractères qui constituent les assurances véritables. Le montant de l'indemnité est calculé d'après la prime payée, et non pas d'après le degré d'importance de la vie de l'assuré. Ainsi, l'indemnité et la prime sont fixées, il est vrai, à propos de l'existence d'un homme, mais sans

que l'intérêt qui s'attache à cette existence ait été le moins du monde pris en considération. Les assurances improprement appelées *assurances sur la vie* ne sont donc presque jamais de véritables contrats d'assurances, mais doivent le plus souvent être rangées dans d'autres catégories de contrats.

M. Huc ne prétend pas que toutes ces conventions soient nulles ; il reconnaît, au contraire, qu'il en est un grand nombre qui sont de nature à rendre de signalés services, et qu'il faut les encourager. Il en est cependant de certaines qui sont manifestement illicites, et il importe de les distinguer nettement des premières. Mais quelles sont les conventions valables qui pourraient constituer de véritables assurances sur la vie ?

Nous ne suivons pas l'auteur dans cette partie aussi importante que délicate de son mémoire. Nous craindrions de ne pas rendre sa pensée d'une manière exacte. On la trouvera avec ses développements dans le mémoire lui-même, qui figurera certainement au nombre de ceux dont la section d'histoire et de philologie prépare l'impression.

M. Drapeyron, professeur au lycée impérial de Besançon, membre de la Société d'émulation du Doubs, a examiné quel a été le rôle de la Bourgogne sous les Mérovingiens. La Bourgogne, se trouvant à la fois en contact avec l'Austrasie et avec la Neustrie, a eu naturellement de nombreuses relations avec ces deux pays. Au moment de l'invasion des Barbares, la région de la Saône et du Rhône était, de toutes les contrées transalpines, la plus profondément pénétrée de la civilisation romaine et de la religion chrétienne, double fait qu'il est important de noter, et qui sert à expliquer l'époque mérovingienne tout entière. Les Burgondes, en s'établissant dans cette contrée presque aussi romaine que l'Italie, lui donnèrent leur nom, mais subirent l'action irrésistible d'une civilisation supérieure. Ils ne fondèrent rien de durable dans le pays policé des Éduens et des Séquanes.

M. Drapeyron établit une différence capitale entre la partie méridionale et la partie septentrionale de la région dont il s'occupe ; le bassin du Rhône, surtout à partir de Lyon, conserva, au milieu des révolutions qui se succédèrent, le caractère romain dans toute son intégrité ; dans le bassin de la Saône, les Germains se mêlèrent aux Romains. Châlons, Autun, Mâcon, villes moitié franques et moitié romaines, servirent aux rois mérovingiens de postes d'obser-

vation contre la province. Prise dans son ensemble, la Bourgogne ne présente à aucune époque l'épouvantable chaos dont l'Austrasie et la Neustrie offrent le spectacle : elle les modéra longtemps, au contraire; elle chercha à faire prévaloir les idées d'ordre empruntées à la Rome impériale et les idées morales de l'Évangile.

M. Drapeyron, recherchant ensuite les causes qui amenèrent la chute du royaume des Burgondes, dégage et met en lumière plusieurs points qui, dans la confusion étrange de cette époque, ont échappé à la plupart des observateurs.

Ces points qu'il traite successivement sont : 1° le Compromis gallo-franc; 2° l'Essai de restauration romaine; 3° l'Organisation de la conquête chrétienne; 4° la Tentative de tyrannie impériale; 5° la Coalition ecclésiastique d'Autun et de Marseille. Chacune de ces parties du mémoire donne lieu à des remarques judicieuses et à l'appréciation du caractère des principaux personnages mis en scène, Brunehaut, Mummol et Gontran. L'auteur termine cet exposé par le tableau de la barbarie gagnant chaque jour davantage et finissant par ôter à la Bourgogne ses traits distinctifs, c'est-à-dire son rôle modérateur et conciliateur.

M. Carro, membre de la Société archéologique de Seine-et-Marne, a lu une note sur les *Compagnies de l'Arc*. L'auteur, suivant l'institution des Compagnies de l'arc, depuis son origine au xiv<sup>e</sup> siècle, a exposé comment, après s'être étendue à tout le royaume de France, elle s'est conservée et concentrée dans la région du nord et de l'est de Paris, la Picardie, la Brie, la Champagne, où elle était encore fort vivace quatre siècles après l'invention des armes à feu. M. Carro a donné un aperçu de son état actuel et indiqué les traces nombreuses qu'elle conserve encore des temps anciens. Il a signalé l'esprit de moralité, d'honorabilité que les Compagnies de l'Arc doivent à leur règlement, le même pour toutes. Cet esprit, dit l'auteur, entretient entre elles un point d'honneur collectif qui les porte à vouloir toujours se rendre dignes de l'estime des Compagnies avec lesquelles elles sont chaque année en relation. Rien de plus digne d'intérêt, enfin, qu'une institution qui attache l'homme des champs à son pays natal et, partant, aux travaux de la campagne, et tend à réunir les hommes lorsque tant de choses conspirent pour les diviser.

Un travail d'un autre genre et d'un plus haut intérêt a fait le

sujet du mémoire ayant pour titre : *Le Papier-monnaie en France et en Chine*, lu par M. Lacroix, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, membre de l'Académie de Stanislas. M. Lacroix établit d'abord, par le témoignage du cheik Batoutah, qui visita le Céleste Empire vers le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, et par celui de Marco-Polo, qui y séjourna pendant vingt-cinq ans, de 1275 à 1295, et y occupa même de hautes charges à la cour, que le papier-monnaie et la pratique du cours forcé ont été en usage en Chine. Mais ce qui n'a été en France qu'un phénomène passager se produisant dans les moments de gêne ou de révolution, comme au temps de Law, et plus tard pendant le régime de la Terreur, a été dans l'Empire Céleste une institution normale et permanente qui s'est montrée dès l'origine de la dynastie mongole et qui l'a suivie pendant toute sa durée. Si l'on consulte les annales de la Chine, on verra même que cette institution ne date pas seulement des Mongols, et que l'usage du papier-monnaie y a été en vigueur bien avant la dynastie mongole, après laquelle elle a duré bien longtemps encore. Le système du papier, aujourd'hui entièrement abandonné par les Chinois, dont l'immense commerce est entravé précisément par le défaut de crédit et de signes représentatifs du numéraire, n'en a pas moins duré pendant près de sept siècles; son apparition date de 807, et la dernière mention qui en soit faite est de l'année 1489, sous l'empereur Hiao-Hong.

En France, les choses se sont passées tout autrement. Les excès et les abus du système de Law ont jeté sans doute le papier dans un grand discrédit, mais on n'en est pas venu à en abandonner l'usage et à oublier les services qu'il peut rendre. De même, pendant la Révolution, la chute des assignats n'a pas empêché le crédit de renaître et le billet de banque de prospérer.

L'auteur, après cet exposé, a voulu rechercher si, sous la diversité de phénomènes qui donne une physionomie si différente à l'histoire financière de ces deux civilisations, il n'y a pas des lois communes agissant partout de même, produisant des effets semblables par les mêmes causes, et permettant de donner une explication scientifique des contrastes apparents que présente cette comparaison. Ces lois communes et persistantes, on peut les constater, en les dégagant des circonstances extérieures et des accidents particuliers qui les modifient. Si le cours forcé n'est en France qu'un fait momentané, et s'il est permanent en Chine, cela tient à ce qu'en France la cause qui le provoque, la force qui le soutient, ne sont que faibles et transitoires,

tandis qu'en Chine l'une et l'autre agissent d'une manière énergique et continue. Mais, de part et d'autre, dans ces deux civilisations, ce sont toujours les mêmes causes qui agissent par les mêmes moyens et avec les mêmes résultats.

L'histoire du papier-monnaie en Chine, aux diverses époques où il a été en usage, prouve que, depuis la dynastie des Songhs jusqu'à l'apparition des Mongols, c'est-à-dire de 960 à 1260, les kiao-tsen ou lettres de change passèrent à plusieurs reprises par les diverses phases que subit en trois ans le papier de la banque de Law : émission exagérée, extravagante des billets, promesse de remboursement ajournée, éludée sans cesse, suppression du remboursement, dépréciation continue des billets et chute définitive de ce papier devenu papier-monnaie. En France, comme en Chine, ce ne sont pas les gouvernements qui ont inventé le crédit, ce sont les particuliers. Dans les deux pays, l'usage des instruments de crédit et la circulation du papier comme signe représentatif de la monnaie ont toujours précédé l'emploi qu'en ont fait les gouvernements, qui s'en sont emparés dans les moments de détresse et l'ont ruiné par l'abus qu'ils en ont fait.

La Chine a toujours été en avance sur l'Europe, non-seulement pour le développement de ses institutions de crédit, mais encore pour toutes les expériences de la vie politique et sociale. Dans ce dernier ordre de faits se reproduit la loi d'analogie constatée par M. Lacroix dans les institutions financières. Après avoir subi un morcellement analogue à celui qui, brisant en Europe l'unité romaine, produisit autant de royaumes qu'il y eut de chefs barbares pour en fonder, la Chine, vers la fin du x<sup>e</sup> siècle, vit succéder à l'anarchie un empire fortement constitué, une grande administration monarchique, qui donna à ses institutions de crédit ces proportions grandioses et excessives que le pouvoir absolu communique à tout ce qu'il entreprend. L'analogie se manifeste encore lorsque l'on voit, au xi<sup>e</sup> siècle, en Chine, au moment où le pouvoir absolu est établi au sommet de la société, avec une forte civilisation administrative à la base, se produire dans la tête des lettrés et des penseurs une grande fermentation de théories économiques et sociales, au cœur de tous l'égoïsme et une profonde indifférence en matière de religion, en un mot toutes les conditions réunies pour qu'un peuple se laisse entraîner en tous sens au gré des novateurs qui surgiront de son sein. Alors, 800 ans avant notre époque, nous sommes

étonnés de trouver un premier essai d'application de réformes socialistes, avec les mêmes doctrines, les mêmes utopies, les mêmes chimères qui se firent jour chez nous au lendemain de la révolution de 1848.

Revenant aux institutions de crédit, M. Lacroix montre combien, en Chine, comme en France, a été périlleuse la concentration exclusive de ces institutions entre les mains de l'État. Marco-Polo, qui témoigne tant d'admiration pour le régime du papier-monnaie et du cours forcé, en avait pu cependant observer les inconvénients et les dangers. Saint-Simon ne s'y est pas trompé en jugeant la banque de Law; il fut d'avis qu'on la rejetât « comme l'appât le plus funeste dans un pays soumis à un gouvernement absolu, » en ajoutant que « dans un pays libre ce serait un très-bon et très-sage établissement. » C'était précisément l'opinion que le savant chinois Matoualin exprimait au XIV<sup>e</sup> siècle. Lui aussi trouve l'institution d'une banque excellente, « à condition que l'État ne s'en mêle pas. » Les économistes chinois approuvent l'établissement des banques libres, indispensables dans un pays n'ayant que des monnaies pesantes et en petite quantité pour moyen d'échange; mais ils distinguent nettement les différences capitales qui signalent l'époque de la liberté et celle du monopole. Non-seulement ils montrent l'incompatibilité des institutions de crédit avec le pouvoir absolu, mais ils sont très-attentifs à combattre l'erreur qui consiste à confondre le papier avec la richesse. M. Lacroix termine ce savant mémoire par le tableau des mesures oppressives employées par les gouvernements qui ont adopté l'usage du papier, à l'exclusion de la monnaie, pour soutenir la lutte contre le numéraire, pour vaincre celui-ci en l'expulsant, en le faisant captif, afin de laisser le champ libre à leur papier et lui assurer le triomphe sur son rival. « Ici encore, dit-il, dans ces deux ordres de sociétés si distantes et si distinctes, nous trouvons des faits corrélatifs produits par les mêmes causes, régis par les mêmes lois, engendrant les mêmes effets, et donnant aux vérités de la science économique et financière (que la leçon ait duré cinq ans ou cinq siècles, peu importe) la confirmation, la démonstration de tous les principes qu'elle proclame. » De tous ces faits, recueillis avec tant de soin et exposés d'une manière si attachante, l'auteur conclut qu'il importe à tout pouvoir de bien comprendre que l'emploi des instruments de crédit n'est avantageux que s'il est contenu dans une sage mesure, et que la fonction du

papier n'est pas de remplacer la richesse, mais simplement de la multiplier, en en sollicitant le mouvement et la circulation.

Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique est entré dans la salle pendant la lecture de ce mémoire, et sa venue a été saluée par de chaleureux applaudissements. M. Duruy a répondu de la manière la plus gracieuse à cet accueil sympathique. « Je suis heureux, a dit Son Excellence, de signaler le progrès marqué, dans le fond comme dans la forme, qu'attestent les mémoires lus dans la session présente. Le ministre fera tous ses efforts pour accroître de plus en plus l'importance déjà hautement reconnue de ces réunions annuelles des Sociétés savantes des départements. Les remarquables travaux historiques, archéologiques et littéraires qu'elles publient ne sont ni moins honorables ni moins utiles que les recherches scientifiques. Si les sciences, par leurs résultats pratiques, ajoutent au bien-être et aux commodités de la vie, les lettres en sont le charme et l'ornement ; c'est à elles qu'appartient la direction morale de la société, ce sont elles qui font l'homme. Les perfectionnements introduits dans le monde économique seraient sans valeur si des études d'un autre ordre ne contribuaient efficacement au progrès social, en portant toujours plus haut la moralité et la dignité humaines. »

M. le Ministre, après avoir écouté avec la plus bienveillante attention la lecture du mémoire de M. Lacroix, lui a adressé, avec ses félicitations, plusieurs questions qui ont engagé le savant professeur à compléter, à la grande satisfaction de l'auditoire, son travail par des développements auxquels M. le Ministre lui-même a bien voulu ajouter les considérations que lui a fournies une érudition sûre et précise. A propos des analogies naturelles que M. Lacroix signalait entre les faits économiques des différentes nations, M. le Ministre a fait observer que, tout en reconnaissant ces rapports résultant en quelque sorte de la nature des choses, la science historique ne peut se dispenser d'étudier les relations qui ont existé entre les peuples, leurs communications et leurs emprunts réciproques, de remonter, de traditions en traditions, jusqu'aux origines des idées ou des systèmes que les diverses générations se sont transmis. C'est ainsi, par exemple, que si, comme l'ont établi les savants, la lettre de change a existé à Athènes, il n'est pas sans intérêt de rechercher si c'est de l'Égypte qu'elle l'a reçue, s'il faut

en demander l'origine aux Assyriens, ou à quelque autre nation asiatique, qui la devait peut-être elle-même à la Chine.

M. Théry, recteur de l'Académie de Caen, président de la Société des antiquaires de Normandie, a lu une notice biographique et littéraire sur une des précieuses de l'hôtel Rambouillet, M<sup>lle</sup> de La Vigne, auteur de beaucoup de jolis vers, dispersés dans les recueils du temps. Il a fait connaître quelques-unes des pièces de cette aimable et gracieuse dame, et en a fait suivre la lecture de remarques fines et délicates, dans lesquelles il a fait ressortir avec beaucoup d'art et de goût le caractère de la femme poète, enjouée mais sévère, dont la vie chaste fut toute consacrée à l'étude, et qui fut liée avec un grand nombre de personnes de mérite, très-vantées de son temps, oubliées aujourd'hui. Les vers qu'il cite ne manquent ni de gaieté ni de grâce, et le sens moral y domine toujours. Elle entretenait avec Fléchier, le futur évêque de Nîmes, une correspondance piquante, dont M. Théry produit quelques fragments.

L'auteur de la notice ne veut pas exagérer la valeur des œuvres de M<sup>lle</sup> de La Vigne. Il n'a prétendu la présenter que comme un talent aimable, marqué d'un cachet particulier qui ne déparera pas les annales littéraires et qui méritait quelques lignes de bon souvenir.

M. le Ministre s'est retiré après la lecture de ce mémoire, qu'il a écouté en donnant, à plusieurs reprises, à son spirituel auteur des marques de satisfaction, auxquelles s'est associé l'auditoire.

M. Combes, professeur à la Faculté de Bordeaux, a lu un mémoire *Sur les relations anciennes de la France avec les Cantons helvétiques*. Il a fait connaître, d'après des documents inédits tirés des archives de ce pays, les difficultés qu'opposèrent à la France les Suisses eux-mêmes pour l'acquisition de ses frontières de l'Est. Ce travail est extrait d'un rapport de M. Combes sur une mission qu'il avait reçue de M. le Ministre de l'instruction publique. Les limites de temps dans lesquelles il a été obligé de se renfermer ne lui ont permis que de présenter une esquisse rapide de son important mémoire, qui ne nous a pas été remis et dont nous regrettons de ne pouvoir, par conséquent, donner ici une idée plus complète et une analyse plus détaillée.

M. Maignien, doyen de la Faculté des lettres de Grenoble, prési-

dent de l'Académie delphinale, a lu un mémoire sur le sujet suivant :  
*De l'élément esthétique et de l'élément historique dans l'étude de l'art.*

Il a établi d'abord que l'étude de l'art et de ses diverses productions s'appuie sur deux éléments qui ont une importance inégale, mais réelle, pour l'intelligence complète de l'art, c'est-à-dire la science des principes, ou l'esthétique, et l'histoire, générale ou spéciale. Une erreur très-grave, qui tend à se répandre de plus en plus, consiste à donner la plus grande importance à ce dernier élément et à amoindrir l'autre, au point de l'étouffer et de le détruire en ne le considérant que comme une partie, une simple division de l'étude historique. C'est par l'élément esthétique que s'accomplissent tous les progrès dans l'art; l'histoire ne fait que les constater. Sans l'esthétique tout lui échappe, principes, progrès, l'absolu comme le relatif; le point de vue historique lui-même, devenu exclusif, perd sa propre valeur, en sorte que cette histoire de l'art, qui semble devoir au moins garder son intérêt propre, ne le conserve pas, puisque l'art n'est plus considéré que comme une manifestation des idées et des mœurs; elle est intéressante sans doute à ce point de vue, mais elle est nulle quant à son point de vue spécial.

Ces préliminaires posés, M. Maignien suit l'art dans ses manifestations en Grèce depuis le ix<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ jusqu'à Alexandre, et au moyen âge depuis le iv<sup>e</sup> siècle jusqu'à Raphaël; et cette revue rapide lui montre que l'art se développe par sa propre vertu, s'aidant ou se passant des éléments que lui offre chaque époque, et surtout par la recherche savante et la pratique laborieuse, qui ne lui laissent point de repos qu'il n'ait réalisé l'idée dont la formule absolue est le fruit de la méditation et se trouve au fond de l'âme humaine. L'élément historique peut en aider quelquefois le développement, mais il peut l'étouffer, comme cela est arrivé plusieurs fois, et notamment du v<sup>e</sup> au ix<sup>e</sup> siècle.

M. le docteur Maurin, secrétaire général de la Société de statistique de Marseille, a présenté une analyse sommaire des rapports qui ont existé entre cette Société, depuis sa fondation, et le Gouvernement. Il conclut de cet exposé que les Sociétés savantes possèdent une force dont le pouvoir pourrait tirer un parti avantageux. En faisant appel à leur initiative, il trouverait, dans le concours qu'elles ne refuseraient pas de lui prêter, un point d'appui assuré pour toutes ses tentatives pour l'amélioration de la condition phy-

sique et morale du peuple. Déjà d'excellents résultats ont été produits par la réunion des délégués des Sociétés savantes, espèce d'états généraux de la science, dans lesquels sont apportées les découvertes faites chaque année dans les provinces, et où des hommes compétents viennent discuter les questions les plus intéressantes de la littérature, de l'histoire, de l'économie publique, de l'agriculture, de l'hygiène, du commerce, etc.

M. le Président donne son approbation aux idées émises par l'auteur du mémoire, et il compte comme lui sur les services qu'ont déjà rendus et que ne manqueront pas de rendre encore les Sociétés savantes des départements.

M. Joly, professeur à la Faculté des lettres et membre de l'Académie de Caen, qui, dans les sessions précédentes, a présenté au Comité des travaux non moins remarquables par la solidité du savoir que par les brillantes qualités du style, a traité une question qui appartient au passé par la date des faits qu'il a retracés, mais qui, en réalité, est toute vivante et tout à fait à l'ordre du jour. L'administration s'en occupe, une loi nouvelle va la régler, des publicistes de toute sorte, médecins et magistrats, la discutaient hier encore. A l'aide de documents inédits empruntés aux archives de l'hôtel de ville de Caen et de la préfecture du Calvados, M. Joly a fait l'*Histoire du traitement des aliénés en Normandie avant 1789*. Il a trouvé là l'occasion d'un rapprochement, tout à l'avantage de notre temps, entre ce qui se passait il y a cent ans et ce qui se passe aujourd'hui, entre la sollicitude et les scrupules même de notre charité et l'incurie barbare de l'ancienne société, qui, soucieuse seulement de se défendre contre ces infortunés, songeait à les enfermer mais non à les guérir.

La société n'a droit de suspendre la liberté, même de l'insensé, qu'à condition : 1° que cette suspension sera entourée de toutes sortes de garanties légales; 2° qu'elle prendra l'engagement de faire tous ses efforts pour le guérir. L'auteur a montré comment aucune de ces conditions n'était remplie, comment l'arrestation était tellement arbitraire, qu'un procès-verbal de visite, faite officiellement à l'un de ces établissements, constate que, sur vingt-deux personnes enfermées comme folles, onze ne l'étaient pas. Quant au traitement, ou plutôt aux épouvantables tortures qui attendaient les malheureux ainsi enlevés, et que parfois on assurait soigner, il nous a fait pé-

nétrer dans la lugubre *Tour aux fous*, que les échevins appelaient un *asile*, mais qui n'était qu'une horrible prison.

A l'aide des renseignements tout à fait inconnus qu'il a pu recueillir, M. Joly a raconté la touchante et dramatique histoire de quelques-uns de ces infortunés. Il a enfin retracé les efforts tentés à plusieurs reprises par l'ancienne administration pour remédier à un semblable état de choses, mais où la bonne volonté venait sans cesse échouer contre les vices du système. Il a terminé sa lecture, qui a constamment captivé l'attention des auditeurs, en disant que, quelque lamentables que fussent les spectacles offerts par cette étude, il ne fallait pas craindre de les envisager en face, non pour y apprendre la haine ou le mépris du passé, mais pour y chercher une instruction et surtout un encouragement. En voyant comme ce qui reste à faire est peu de chose, en comparaison de ce que nous avons fait déjà, comme nous nous sommes approchés du but, nous devons nous y élancer avec une ardeur nouvelle, avec une juste confiance dans le succès définitif de la charité.

M. Sollier, membre de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, a soumis à un examen sérieux les diverses assertions émises au sujet d'une religieuse du couvent de Moret, fondé en 1638 par Jacqueline de Bueil, cette ancienne favorite de Henri IV, qui chercha, sur ses vieux jours, à réparer par des œuvres pie les erreurs de sa jeunesse.

Ce couvent, qui avait reçu le nom de prieuré de *Notre-Dame-des-Anges*, changea ce titre en 1755 pour prendre celui d'abbaye royale des *Bénédictines de Villechasson-Moret*, et, après de nombreuses vicissitudes, fut supprimé en 1781.

Il s'y rattache plusieurs traditions, dont la plus intéressante est celle d'une religieuse au teint basané, connue sous le nom de *la Mauresse*. Cette religieuse, dont l'origine était un mystère, a été l'objet des visites et des soins attentifs de la reine Marie-Thérèse, du duc et de la duchesse de Bourgogne et de leurs enfants, et enfin de M<sup>me</sup> de Maintenon. Saint-Simon et Voltaire, en rapportant les bruits qui couraient à la cour au sujet de sa naissance, donnent de curieux détails sur ce mystérieux personnage, et racontent que la Mauresse passait pour être fille de Louis XIV. En rapprochant les renseignements fournis par ces deux auteurs d'une relation trouvée dans les mémoires de M<sup>lle</sup> de Montpensier et des indications contenues dans

plusieurs actes notariés, on serait disposé à croire que cette religieuse, qui portait les noms de *Louise-Marie de Sainte-Thérèse*, n'était autre que la princesse Marie-Anne de France, née le 16 novembre 1664, et qu'à cause de sa laideur le roi aurait fait disparaître et passer pour morte. Mais, comme il existe d'autres documents, notamment une lettre de la princesse Palatine, qui peuvent faire regarder cette supposition comme fort hasardée, le mystère qui enveloppe la naissance de la Mauresse est encore, comme au temps de Saint-Simon, une énigme dont le mot n'est pas trouvé, et qui probablement ne le sera jamais.

La notice est terminée par un exposé succinct de quelques-unes des Antiquités de Moret, et l'auteur signale, dans le chœur de l'église de cette ville, l'existence de la pierre tombale qui recouvrait les restes de Jacqueline de Bueil, fondatrice du couvent.

M. de La Chapelle, secrétaire de la Société impériale académique de Cherbourg, examine quelles ont été les relations littéraires entre la France et la Grande-Bretagne, depuis le xvii<sup>e</sup> siècle. Cette revue historique le conduit à comparer les poètes français à ceux de l'Angleterre au point de vue de l'originalité. Séduits par la beauté de notre littérature classique, les écrivains anglais du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle cherchèrent à l'imiter et furent inférieurs aux écrivains anglais originaux, à Shakespeare et à Milton. Passant aux auteurs plus modernes, M. de La Chapelle caractérise en quelques mots, au point de vue de l'originalité, les œuvres de Walter Scott, de lord Byron et de Worthworth.

M. le Président a pris occasion de cette lecture pour dire quelques mots sur l'originalité, beaucoup trop vantée, selon lui, de la poésie anglaise comparée à celle de la poésie française. En se bornant à considérer les productions du moyen âge, ne sont-ce pas les poètes français, les trouvères, qui ont ouvert le chemin aux travaux épiques dont ils ont donné des modèles adoptés par l'Europe entière?

M. Laisné, président de la Société archéologique d'Avranches, a énuméré la longue et dispendieuse série des formalités exigées en 1798 pour la suppression d'une chapelle depuis longtemps abandonnée et en ruines. La complication de ces formalités et l'énormité des frais, dont une partie importante était complètement inutile et n'était commandée par aucune loi, offrent une étude intéressante

de nos anciennes institutions ecclésiastiques et judiciaires. L'auteur attribue les graves abus qu'il signale à l'intérêt pécuniaire que les magistrats trouvaient dans les droits perçus par eux pour les travaux faits en dehors de l'audience. C'était une conséquence bien fâcheuse des émoluments accessoires qui étaient autorisés sous le nom d'*épices*, et de la vénalité des charges de juges, institutions que les réformes modernes ont fait disparaître entièrement, au grand profit de la dignité de la magistrature. M. Laisné émet aussi quelques doutes sur le parfait désintéressement de l'ecclésiastique qui poursuit avec un dévouement infatigable la suppression du bénéfice en question et son annexion définitive à sa cure.

M. le Président, Amédée Thierry, avant de lever cette dernière séance si bien remplie, comme celles qui l'avaient précédée, a adressé ses félicitations à l'assemblée pour le nombre et la valeur des mémoires lus ou envoyés.

Il a ajouté que la session de 1866 pouvait à bon droit passer pour une des meilleures qu'ait encore tenues le congrès des représentants des Sociétés savantes des départements, de même que le concours, dont les résultats devaient être proclamés solennellement dans la séance du lendemain, pouvait être jugé d'avance comme un des plus remarquables.

REVUE  
DES  
SOCIÉTÉS SAVANTES.

JUIN 1866.

---

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES  
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

---

SÉANCE DU 16 AVRIL 1866.

---

PRESIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,  
SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Alphonse Dantier adresse au Comité quelques renseignements sur la publication du *Recueil des lettres inédites des religieux de la Congrégation de Saint-Maur*, adoptée en principe dans la séance du 29 juillet 1861, comme pouvant former un volume de la collection des documents inédits. D'après le désir exprimé par M. Dantier, depuis l'envoi de sa communication, il ne sera pris aucune décision sur sa demande avant l'envoi de nouveaux renseignements.

M. Dusevel, membre non résidant, donne de nouveaux détails sur le classement des archives de Doullens, qui contiennent, dit-il, une foule de renseignements curieux, non-seulement pour l'histoire locale, mais encore pour l'histoire de France en général. Il envoie

quelques spécimens des nombreux extraits qu'il a tirés de ces archives et qui forment déjà plus de 600 pages in-folio et in-4°.

Renvoi à M. Cocheris.

M. d'Arbois de Jubainville envoie la copie d'une charte de 1246, relative à la collation des Écoles de Troyes.

Renvoi à M. Jourdain.

M. Deloye, correspondant, adresse la copie d'une lettre écrite à la reine mère Anne d'Autriche par Mazarin et relative à la retraite forcée de ce ministre. Cette lettre clôt le dernier volume d'un recueil de lettres du cardinal Mazarin que possède la bibliothèque du Musée Calvet, et dont le correspondant croit utile de signaler l'existence. Le recueil a pour titre : *Lettere del sign. cardinale Mazzarini dell' anno 1647*, t. I<sup>er</sup>, contenant 257 feuillets; — *dell' anno 1648*, t. II, 336 feuillets; — *dell' anno 1650*, t. III, 198 feuillets. L'année 1649 manque totalement.

La section, reconnaissant l'importance des documents signalés par M. Deloye et l'intérêt qui s'y attache, remercie le correspondant de cette communication, qui est renvoyée à l'examen de M. Chéruel.

M. l'abbé Magloire Giraud, correspondant, adresse les copies annotées de divers documents recueillis par ses soins et déposés dans les archives de la paroisse de Saint-Cyr (Var) :

1° Sauf-conduit de Henri IV (7 septembre 1607), pour laisser passer librement Antoine de Boyer, seigneur de Bandol, chargé d'acheter en Barbarie cent chevaux pour le service du Roi;

2° Brevet de Louis XIII (8 mars 1613), accordant au même seigneur le privilège de porter des armes pour la sûreté de sa personne;

3° Note indiquant les diverses commissions dont le même Antoine de Boyer fut honoré pour le service du Roi.

Remerciements et dépôt aux archives.

M. Octave Teissier, correspondant, adresse la copie d'une lettre de Louis XIII aux consuls de Toulon, en date du 12 juin 1641, relative à la conspiration du comte de Soissons.

Renvoi à M. P. Clément.

M. Cottard, recteur honoraire d'académie, adresse en communication un manuscrit trouvé dans les papiers de l'ancien censeur royal Marin. Il a pour titre *Lanterne magique nationale*, et porte la date de 1790.

C'est une des nombreuses pièces satiriques de l'époque; la plupart ont été imprimées.

Renvoi à M. Rathery.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Huillard-Bréholles, Rathery, Bellaguet, Michelant, Levasseur et Delisle.

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission chargée d'examiner les propositions de M. A. Desjardins au sujet du tome IV des *Négociations de la France avec la Toscane*.

M. Rathery, d'accord en ce point avec M. Huillard-Bréholles, approuve l'extension de la publication jusqu'en 1610, et, par conséquent, la proposition faite par M. Desjardins de consacrer la plus grande partie du 4<sup>e</sup> volume aux documents qui concernent le règne de Henri IV. Il lui sera nécessaire de faire copier à Florence les derniers documents empruntés aux relations des ambassadeurs de Florence à la cour de Rome.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Hippeau, Jourdain, Lalanne, Servaux, Delisle et Boutaric, la section adopte en principe la proposition de M. Abel Desjardins. Elle attendra un nouveau rapport de la commission pour prendre un parti définitif au sujet de la demande des copies de pièces à faire exécuter à Florence; mais elle pense que l'Administration ne refusera pas de fournir à M. Desjardins les moyens de finir dignement l'importante publication qu'il a commencée.

M. P. Meyer présente quelques observations au sujet d'une lecture faite dans une des séances du congrès des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne.

M. le Président fait remarquer que les observations de M. Meyer ont été déjà adressées à l'auteur du mémoire en question, immédiatement après la lecture qui en a été faite, et que, par conséquent, le Comité n'a nullement à s'en occuper.

L'incident n'a pas de suites.

La section entend ensuite la lecture de rapports faits :

1° Par M. de Mas-Latrie, sur les *Archives du Consulat général de France à Alger*, volume publié par Albert Devouix, et sur le *Bulletin de l'Académie Delphinale* <sup>1</sup>.

2° Par M. Valentin Smith, sur le *Recueil publié par l'Académie de législation de Toulouse* <sup>2</sup>;

3° Par M. Rathery, sur le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin* <sup>3</sup>;

4° Par M. G. Servois, sur le *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts, etc. du département de l'Eure*.

5° Par M. P. Clément, sur les *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry* <sup>4</sup>;

6° Par M. Hippeau, sur le *Bulletin de la Société des sciences et arts de l'île de la Réunion* <sup>5</sup>.

Ces différents rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

C. HIPPEAU,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

<sup>1</sup> 2° série, t. II et III (1861-1863).

<sup>2</sup> Années 1862, 1863 et 1864.

<sup>3</sup> Tomes XIII et XIV (1863-1864).

<sup>4</sup> Année 1864.

<sup>5</sup> Années 1861, 1862, 1863 et 1864.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

---

SÉANCE DU 23 AVRIL 1866.

---

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

En réponse au renvoi fait à M. le Ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts, d'une note de M. Paul Durand exprimant des vœux pour la conservation de l'une des salles de l'ancien Hôtel-Dieu de Chartres, dite *salle Saint-Côme*, Son Excellence écrit à son collègue le Ministre de l'instruction publique que, dès 1854, son département s'est fait renseigner sur l'affaire de la démolition de cet édifice, et qu'il est résulté des informations prises qu'il était impossible de s'opposer à l'exécution de ce projet, qui émane des autorités municipales de la ville de Chartres. En conséquence, le Ministre ne peut que s'associer aux regrets des archéologues et à ceux exprimés par le Comité, dont M. le baron de Guilhermy se fait de nouveau l'organe.

Le *Comité archéologique de Senlis* sollicite une allocation nouvelle pour continuer les fouilles entreprises par ses soins dans les ruines antiques de cette ville. Cette demande, appuyée par M. Egger, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est prise en considération, et la section, qui déjà a demandé et obtenu du Ministre de l'instruction publique une subvention dès le début de ces utiles travaux, décide que Son Excellence sera priée de vouloir bien accorder au Comité de Senlis une nouvelle allocation de 300 francs.

M. Anatole Dauvergne, membre non résidant, adresse l'estampage, accompagné d'une note, d'une inscription trouvée à Crécy, en Brie. Cette inscription sans date, mais qui paraît dater de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, mentionne diverses fondations faites dans une église des environs de Crécy par Henri de Longvillies de

Poincy, lieutenant de roi en Canada, etc. Ce marbre rappelle le souvenir d'une famille à laquelle se rattache celle de Tascher de la Pagerie dont était issue l'impératrice Joséphine, première femme de Napoléon I<sup>er</sup> et aïeule maternelle de l'empereur Napoléon III. C'est à ce titre que M. Dauvergne a conservé cette dalle, qu'il se propose de donner au musée de Cluny. M. le baron de Guilhermy est chargé de rendre compte de cette communication.

M. d'Arbois de Jubainville, correspondant, informe le Ministre qu'un des dolmens de Liours (commune de la Saulsotte, Aube) a été détruit dans l'automne dernier. Les ouvriers qui ont arraché les montants de ce monument ont en même temps tiré du sol des ossements et des vases en terre, circonstance qui apporte une nouvelle preuve de la destination funéraire des dolmens. Malheureusement, ces vestiges d'inhumation ont disparu avant d'avoir pu devenir l'objet d'un examen scientifique, à l'exception d'un vase en terre brune qui paraît fait au tour et qui a été recueilli sur place par M. Poletnich, maire de Nogent-sur-Seine. M. d'Arbois de Jubainville ajoute que le possesseur de ce vase le communiquerait volontiers aux archéologues qui désireraient l'examiner. Des remerciements seront adressés à M. d'Arbois de Jubainville, dont la communication sera conservée dans les archives.

M. Beauchet-Filleau, correspondant, adresse une note de 27 pages relative à des inscriptions romaines découvertes à la fin du siècle dernier à Brioux (Deux-Sèvres) et à Aunay, sur le parcours de la voie romaine de Poitiers à Saintes. Le correspondant a relevé ces inscriptions dans un journal hebdomadaire qui se publiait à Poitiers avant la révolution sous le titre d'*Affiches du Poitou*; cette communication est renvoyée à M. Léon Renier.

M. Deloye fait connaître que parmi les manuscrits qui font aujourd'hui partie de la bibliothèque historique du midi de la France, donnés de son vivant au musée Calvet d'Avignon par M. Requien, il en est un dans lequel ce savant avait réuni des documents concernant diverses antiquités du Comtat Venaissin, de la Provence et du Languedoc, et que, parmi ces documents, il en est un duquel il résulterait qu'une importante collection épigraphique, formée par les soins du conseiller Guiran, aurait été cédée en 1787 par le possesseur, alors

M. Lombard Delatour, à un M. de Surville, qui l'aurait fait transporter à la cour du duc de Brunswick. M. Deloye demande si ce fait est exact, s'il est connu des savants, enfin si l'on sait quel est le sort actuel de cette mine importante de renseignements.

M. Renier, auquel cette communication est renvoyée, déclare, en attendant examen approfondi, qu'il peut affirmer que toutes les inscriptions mentionnées dans les documents signalés ne sont pas sorties de France. Ainsi l'une de celles que cite M. Deloye, et qui ne porte que les mots FVLGVR DIVOM, existe dans un château situé en Lorraine. En outre, la maison d'habitation de Lombard Delatour, à Nîmes, est encore aujourd'hui remplie d'inscriptions qui y forment une sorte de musée.

M. André Durand, correspondant, rappelle qu'il a réclamé, l'an dernier, l'intervention du Ministre afin d'empêcher la destruction d'un bas-relief en terre cuite portant la date de 1584, retrouvé sous un retable plus moderne dans la chapelle Saint-Étienne de la cathédrale de Rouen; les autorités compétentes affirmèrent alors qu'il n'était pas question de la démolition du retable de Saint-Étienne. Cependant, annonce M. Durand, le retable en question a été démoli et le bas-relief brisé, sans que l'on ait daigné prendre le soin d'en déposer les fragments au musée des antiquités du département. M. Durand tient essentiellement à faire constater qu'il a fait tout ce qui dépendait de lui afin de prévenir et d'empêcher la destruction regrettable de ce morceau de sculpture.

La communication de M. A. Durand est renvoyée à l'examen de M. Darcel.

M. Mallay, correspondant, adresse comme supplément à un précédent envoi, la copie de pièces concernant la chapelle décrite dans les *Notes sur les grottes de la montagne de Jonas*. M. Lenoir, qui a été chargé de rendre compte de la première communication, est prié d'examiner celle qui vient aujourd'hui la compléter.

M. Nozot, correspondant, adresse : 1° des renseignements sur Tannay, commune de l'arrondissement de Vouziers, avec plans et dessins; 2° une notice, également accompagnée de plans, sur Vaux-lez-Mouzon, arrondissement de Sedan. Cet envoi sera examiné par de M. Guilhaemy.

M. Ch. Aubertin, conservateur du musée de la ville de Beaune, adresse un rapport sur la découverte récente d'une fosse à sacrifices à Beaune, qui sera examiné par M. Jules Marion.

M. l'abbé Boëre, curé de Mesves (Nièvre), sollicite une allocation pour exécuter des fouilles dans cette localité, où il a déjà trouvé une précieuse inscription romaine, d'où il résulte avec certitude que Mesves est le vicus *Masava*, dont le nom est écrit MASSAVA dans la carte de Peutinger et dont l'emplacement n'avait pu être rigoureusement établi. M. L. Renier confirme l'exactitude des assertions de M. le curé de Mesves en ce qui concerne l'intérêt de l'inscription qu'il cite dans sa lettre, et ajoute que la même localité avait déjà fourni une autre inscription offrant également un grand intérêt<sup>1</sup>. Enfin, comme ces inscriptions ont été découvertes à la surface du sol, sans exploration proprement dite du terrain, selon le savant vice-président de la section, il y a tout lieu d'espérer que des fouilles bien dirigées amèneraient de fructueux résultats.

La demande de M. l'abbé Boëre, appuyée par divers membres et notamment par MM. Quicherat et de Guilhermy, est prise en considération par la section; en conséquence, M. le Ministre de l'instruction publique sera prié de vouloir bien accorder une allocation de 200 francs, qui sera employée à faire des fouilles à Mesves sous la direction de M. le curé de cette paroisse.

M. Verly, membre de la Société impériale des sciences de Lille, fait deux envois : 1° Recueil de 28 inscriptions funéraires de l'église de Sainte-Catherine de Lille, dont 14 sont ornées d'armoiries; ce recueil fait suite à une précédente communication; 2° la suite des épitaphes de l'ancienne église collégiale de Saint-Pierre de Lille, extraites d'un manuscrit de la bibliothèque de cette ville. M. de Guilhermy examinera ces deux envois.

M. H. Revoil fait hommage au Comité des livraisons 16 à 20 de son bel ouvrage intitulé *Architecture romane du midi de la France*; M. l'abbé Cochet, d'un *Plan et description de Dieppe au XIV<sup>e</sup> siècle*,

<sup>1</sup> Ces inscriptions ont été publiées toutes deux : la première, dans la *Revue archéologique*, n° de novembre 1865, et dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, t. III, p. 165 et suivantes : la seconde, dans l'*Annuaire-Bulletin* déjà cité, t. I, p. 69.

recueilli pour *Guill. de Vienne*, publié et commenté par M. Méry, avec notes de M. l'abbé Cochet; M. l'abbé Caneto, d'une brochure de M. Ed. Bischoff, intitulée *Inscription romaine trouvée à Auch*; enfin M. Grésy, correspondant, adresse un ouvrage imprimé avec luxe dont il est l'auteur et qui est intitulé *Étude historique et paléographique sur le rouleau mortuaire de Guillaume des Barres, etc. décédé le 12 mars 1233, accompagné d'une planche chromolithographiée, in-f° maximo*.

M. de Montaiglon fait remarquer que la publication de M. E. Grésy mérite d'autant plus la reconnaissance des archéologues que le monument original qu'il a reproduit et commenté, et porté ainsi à la connaissance de tous, fait partie d'une collection privée.

M. Gomart a également adressé au comité un *Plan de la ville de Laon (avant 1660) dressé par le chevalier de Clairville, ingénieur du roi*, publié par M. Gomart.

Des remerciements seront adressés aux auteurs de ces envois, qui seront déposés à la bibliothèque des Sociétés savantes.

M. le Président désigne, pour rendre compte des publications des Sociétés savantes, MM. Lacroix, Quicherat, de Guilhermy, Douët d'Arcq et Le Roux de Lincy.

M. Hamille, directeur des cultes, informe la section que Son Exc. M. le Garde des Sceaux, Ministre des cultes, vient d'accorder une somme de 300 francs pour opérer des fouilles dans la cathédrale de Rouen, à l'effet de retrouver les statues sépulcrales de Henri le Jeune (xii<sup>e</sup> siècle). La section remercie M. Hamille de lui avoir donné connaissance de cette décision, que notre collègue a provoquée sur sa demande et dont se féliciteront tous ceux qui s'intéressent aux antiquités nationales.

M. Darcel donne lecture d'un rapport sur le *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*. A l'occasion du camp vitrifié de Péran dont il est fait mention dans ce rapport et qui a fait également le sujet d'un mémoire lu à la récente réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, M. Jules Marion donne d'intéressants détails sur des forts vitrifiés, beaucoup plus importants, situés en Écosse, près d'Inverness, et qu'il a visités l'an dernier. M. Marion met en même temps sous les yeux de ses collègues plusieurs spécimens de la

matière fondue dont sont formés les murs de ces singulières constructions.

M. Marion, prié par la section de rédiger cette communication verbale, promet de déférer aux désirs de la section.

M. Paul Lacroix lit un rapport sur la dixième année du *Bulletin de la Société d'archéologie de la Moselle*, année 1863, ainsi que sur les *Mémoires* de la même Société pour la même année.

Un passage de ce rapport, qui mentionne le regret qu'éprouve cette compagnie de ne pouvoir, par insuffisance de fonds, faire exécuter une carte archéologique du département de la Moselle, fournit à M. J. Quicherat l'occasion d'exprimer le vœu que la Société de la Moselle emploie ses ressources à faire dessiner les nombreuses antiquités et les sculptures romaines que possède le musée de Metz. Notre collègue fait remarquer qu'une semblable publication rendrait plus de service aux progrès de la science et ferait même plus d'honneur à la Société de la Moselle que la carte archéologique en question.

M. de Guilhermy lit un rapport sur les *Annales de la Société éduenne*<sup>1</sup>.

M. Douët d'Arcq donne lecture d'un rapport sur le tome XV du *Bulletin de la Société académique de Laon*, qui donne lieu à quelques observations de MM. de La Grange et Quicherat sur les origines du blason et des armoiries.

Les rapports de MM. Darcel, Lacroix, de Guilhermy et Douët d'Arcq sont renvoyés à la commission d'impression de la Revue.

M. Léon Renier, vice-président, entretient la section du manuscrit retrouvé au ministère et qui lui avait été remis à la séance du 26 février 1866. Ce manuscrit, œuvre du citoyen Philibert Bouché, conservateur des hypothèques à Die, en l'an VII de la République (1799), et qui porte pour titre *Dissertation sur le pays des Voconces*, est divisé en deux parties.

La première partie de ce travail comprend un certain nombre de copies d'inscriptions antiques dont plusieurs n'existent plus. A

<sup>1</sup> Années 1862-1864.

ce titre, ces copies présentent quelque intérêt, quoique le commentaire qui les accompagne soit absolument insignifiant. L'auteur y montre que son instruction était peu étendue, et l'on y remarque même de lourdes bévues; mais, précisément en raison de l'absence de toute idée préconçue qu'excluait forcément l'inexpérience de l'écrivain, on peut avoir une certaine confiance dans ces copies exécutées avec une évidente naïveté.

La seconde partie du manuscrit se compose d'une dissertation sur les antiquités romaines que l'on remarque en parcourant la ville d'Autun et ses environs. Cette prétendue dissertation n'est autre chose qu'une oiseuse déclamation dirigée contre les prêtres de toutes les époques et de toutes les religions. Toutefois, en raison de l'intérêt que peut avoir la première partie, M. Renier exprime le désir que le manuscrit du citoyen Bouché soit déposé à la bibliothèque de l'Université.

La section décide que Son Exc. le Ministre de l'instruction publique sera prié de vouloir bien autoriser cette cession.

M. de Montaiglon présente quelques observations à propos d'une des lectures de la Sorbonne. Ces observations seront transmises à l'auteur du mémoire qui y a donné lieu, afin qu'il puisse en profiter pour le cas où ce travail serait imprimé dans le cinquième volume du recueil des Lectures de la Sorbonne, section d'archéologie.

M. Paul Lacroix, après avoir rappelé l'étrange aveu fait à l'une des dernières réunions de la Sorbonne, par M. Julien Travers, d'un péché de jeunesse qui remonte à plus de trente années, croit devoir constater que le bénéfice des circonstances atténuantes ne peut en bonne justice être accordé à cet écrivain. Le *Vau-de-Vire* forgé par M. Travers, qui a un instant trompé deux savants, avait en effet été déclaré apocryphe longtemps avant cette tardive confession<sup>1</sup>, circonstance qui lui enlève tout caractère de spontanéité. M. Travers a donc blessé deux hommes distingués, victimes d'une mystification littéraire dont il est l'auteur, sans que d'une aussi regrettable démarche il y ait eu lieu d'espérer le moindre profit pour la science et la vérité.

<sup>1</sup> Notamment dans l'édition donnée en 1858, par M. P. Lacroix, des *Vau-de-Vire* d'Olivier Basselin et de Jean Le Houx. Paris, Delahaye, p. 108.

M. Darcel dépose une note de M. Ardant sur divers reliquaires, ainsi que l'annonce par le même correspondant d'une découverte de dénéraux ou poids monétaires de monnaies espagnoles, et conclut au dépôt de cette communication dans les archives du Comité.

CHABUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

---

## RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

### SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

---

*Rapport sur le Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan, 1864.*

Il a déjà été plusieurs fois rendu compte à la section d'histoire du Comité du *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan*. Notre collègue, M. Pierre Clément, a consacré à ces bulletins trois rapports, dont deux, en 1862, sont imprimés, et dont le dernier, lu le 3 avril 1865, est sur le point d'être livré à l'impression <sup>1</sup>. Les quatre bulletins qui ont été soumis à mon examen (janvier, avril, juillet et octobre 1864) contiennent des suites de travaux dont le commencement avait été apprécié par M. Clément, et des mémoires nouveaux.

J'ai peu de choses à ajouter à ce qu'a très-bien dit notre collègue de l'*Essai historique sur les criées publiques au moyen âge*, ouvrage de M. Octave Tessier, membre correspondant du Comité, et des *Recherches sur la vie de saint Léonce, évêque de Fréjus*, par M. l'abbé J. B. Disdier. Les criées de Toulon en latin (1394) et en provençal (1557), avec une traduction en français, forment un document curieux au point de vue local; elles offriront un intérêt plus vif si on les rapprochait des autres morceaux du même genre que nous possédons et qui font connaître la police intérieure des villes du midi de la France. La partie des criées de Toulon qui se trouve dans le bulletin de janvier concerne la poissonnerie et la boucherie et les précautions qu'exigeait la salubrité de la ville. Je regrette, dans

<sup>1</sup> Ce rapport a été inséré dans la livraison de novembre-décembre 1865, p. 434. (Note de la rédaction.)

le texte latin et dans la manière dont il est ponctué, des imperfections qu'avec une attention plus soutenue l'éditeur aurait pu éviter.

Le mémoire sur saint Léonce, évêque de Fréjus, est un travail considérable, et on aime à y reconnaître et à y louer une étude soignée et consciencieuse du sujet. Dans le fragment qui a passé sous mes yeux, l'auteur traite particulièrement ces trois points : la mission de saint Léonce en Germanie; le martyre de saint Léonce; les deux saints Léonce. Chacun sait combien sont ardues les matières qui se rapportent aux premiers temps du christianisme dans la Gaule; les textes contemporains et authentiques sont d'une extrême rareté, tandis que les traditions abondent, sans qu'il soit souvent possible de discerner leur âge et d'apprécier leur valeur. Il s'agit de faire la juste part de la vérité, de ne point ravir à l'histoire des faits qui lui appartiennent légitimement, et de ne point faire entrer dans le domaine historique des assertions que l'imagination seule a créées. M. Disdier a voulu éviter ces écueils; mais, malgré sa prudence, a-t-il toujours réussi? J'en doute. A l'égard de l'apostolat en Germanie que quelques écrits attribuent à saint Léonce, sa critique ne me paraît pas avoir été suffisamment sévère. Il en est réduit à s'appuyer sur un texte de la fin du <sup>xiii</sup> siècle, dont l'esprit a été reproduit dans un bréviaire imprimé de 1496 et dans plusieurs pièces postérieures. « Ce texte, dit l'auteur, (p. 83) est l'écho des plus anciennes traditions. » C'est précisément ce qu'il s'agirait de prouver et ce qu'on ne prouve pas. Ici, d'ailleurs, les obscurités, les impossibilités se multiplient. La tradition invoquée veut que saint Léonce ait été, dans la première moitié du <sup>v</sup> siècle, envoyé par les Francs en Germanie pour convertir les populations de ce pays au christianisme (*vice apostolica legatus, Germanicis (sic) a Francorum gente destinatus est*<sup>1</sup>), quand il est certain que les Francs étaient alors païens. De plus, pour admettre la réalité du voyage apostolique de saint Léonce en Germanie, il est nécessaire de se livrer à une foule de conjectures plus ou moins contestables; il faut supposer l'évêque de Fréjus se démettant vers 432 de sa dignité, remplacé par Théodore et reprenant ses fonctions au retour, après 441. Ces difficultés ont fait admettre par plusieurs critiques deux évêques de Fréjus du nom de Léonce, l'un avant Théodore, l'autre après lui. M. Disdier discute la supposition des deux Léonce et la

<sup>1</sup> Légendaire cité, p. 177.

repousse ; j'avoue qu'elle ne me semble pas aussi dénuée de fondement qu'il le prétend. Il cherche également à montrer que le titre de martyr donné à saint Léonce, à partir du xv<sup>e</sup> siècle seulement, n'a rien qui le justifie. Mais alors que devient la confiance qu'il attribue lui-même aux traditions ? De quel droit les accepte-t-il comme probantes sur un point et les rejette-t-il sur un autre ?

Le mémoire nouveau dont j'ai à entretenir le Comité est intitulé : *Église paroissiale de Pontévès*. Il est dû à M. l'abbé Vidal. C'est un travail tout spécial, dans lequel l'auteur fait connaître l'église d'un modeste village du département du Var, au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècle, les modifications que cette église a subies, les saints qui y ont été honorés, les objets anciens qu'elle possède, le revenu attribué aux curés qui l'ont desservie, etc. Des pièces assez nombreuses sont intercalées dans la notice de M. Vidal.

Enfin je signalerai dans le cahier d'octobre 1864 de la Société de Draguignan une déclaration juridique de l'évaluation des sous et deniers tournois et des sous et deniers raimondins, faite en l'hôtel de la Monnaie d'Aix le 18 juillet 1711.

F. BOURQUELOT,

Membre du Comité.

---

*Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, XIII<sup>e</sup> volume.  
— Perpignan, 1865.

Le volume dont j'ai à rendre compte témoigne de l'intérêt que la Société de Perpignan accorde aux études les plus diverses. Les sciences, l'archéologie et l'histoire y sont également représentées. Le travail le plus important qu'il renferme est la *Monographie de certains sceaux autrefois en usage dans les comtés de Roussillon et de Cerdagne*, par M. le capitaine E. de Fouchier, mémoire de plus de quatre-vingts pages, accompagné de plusieurs planches, qui sans doute sera l'objet d'un sérieux examen de la part de la section d'archéologie. Parmi les travaux qui rentrent plus spécialement dans les attributions de la section d'histoire figurent en premier lieu quelques pages de M. l'abbé Delhoste, intitulées : *Une procession au xv<sup>e</sup> siècle*. Cette cérémonie eut lieu en 1470, afin d'obtenir, par l'intercession de saint Gauderic, la fin d'une sécheresse persistante. Elle dura plusieurs jours et fut suivie par vingt mille personnes. M. l'abbé Delhoste pense que

« tant de foi et de persévérance durent toucher le cœur de Dieu » et que « dès le soir de ce jour, et tout le lendemain, *sans aucun doute*, une pluie abondante dut humecter la terre aride » (p. 127). Nous n'en doutons pas; toutefois il n'eût pas été sans intérêt de faire connaître avec quelque détail les sources auxquelles M. l'abbé Delhoste a emprunté son récit, et une critique exigeante pourrait demander quelques renseignements précis sur ces « mémoires conservés dans les archives de notre église cathédrale », qui en ont fourni la matière.

Le *Supplément aux éphémérides de l'hôpital Saint-Jean et de l'hospice de la Miséricorde de Perpignan*, par M. Joseph Sirven, est la fin d'un travail commencé dans un précédent volume. La partie que j'ai sous les yeux comprend la liste des dons faits aux deux établissements précités depuis l'année 1170 jusqu'en 1863. Ce mémoire témoigne d'une étude approfondie des archives hospitalières de Perpignan, et nous donne à croire que le dépôt en est classé de la façon la plus satisfaisante.

Les *Biographies Roussillonnaises*, qui occupent les pages 303 à 370 du volume, sont extraites d'un ouvrage que M. l'abbé J. Tolra de Bordas se propose de publier prochainement sous ce titre : *Les trois ordres de saint François d'Assise en Roussillon*. Ces biographies sont celles de François Ximenes, frère mineur et évêque d'Elne au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, de Michel Pontich, évêque de Gironne à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, et du R. P. Meliton de Perpignan, capucin, et correspondant de l'Académie des sciences, mort en 1755. Les deux dernières sont fondées en partie sur des documents inédits. Nous insisterons de préférence sur la première, qui peut donner lieu à d'intéressantes recherches. François Ximenes, en effet, tient une place considérable dans l'histoire de l'église d'Elne, et une plus grande encore dans l'histoire de la littérature catalane. Néanmoins peu d'auteurs ont été aussi maltraités par les faiseurs de biographies. Voici l'article que lui consacre Moreri : « Ximenes (François), né à Gironne, vivoit vers l'an 1400 et fut évêque d'Elvas. Il a fait imprimer un bel ouvrage : *De vita angelica*; » et la Biographie Michaud répète en un style plus moderne : « Ximenes (François), né à Gironne vers la fin du xiii<sup>e</sup> siècle, fut évêque d'Elvas, et fit imprimer un ouvrage remarquable sous ce titre : *De vita angelica*. » M. l'abbé Tolra de Bordas s'est renseigné à des sources meilleures. Il a rassemblé toutes les indications que lui ont fournies les auteurs les plus dignes de foi du xv<sup>e</sup> et du xvi<sup>e</sup> siècle. Toutefois il ne paraît

pas avoir fait usage des *Memorias para ayudar a formar un diccionario crítico de los autores catalanes*, de Torres Amat<sup>1</sup>, ouvrage qui aurait pu lui fournir d'utiles indications, principalement en ce qui concerne la partie littéraire de son sujet. Un reproche plus grave que je suis obligé d'adresser à M. l'abbé Tolra de Bordas, c'est qu'il s'est attaché à rassembler les opinions, plutôt qu'à résoudre les divers problèmes que présente la vie de François Ximenes. Ainsi, se fondant sur l'autorité des auteurs espagnols, M. l'abbé Tolra fixe dans le titre de son mémoire à l'année 1415 la mort de François Ximenes. Il incline, en effet, à considérer comme sans valeur une inscription placée au xvii<sup>e</sup> siècle sur la tombe de l'évêque<sup>2</sup>, et qui placerait sa mort à l'année 1409 (p. 314). Mais, néanmoins, il semble disposé à croire qu'Alphonse d'Exea, évêque, oublié par le *Gallia christiana*, lui succéda dès cette même année 1409. Les incertitudes de M. l'abbé Tolra se montrent sans réticence dans les lignes que je vais citer: «La chronologie de M<sup>sr</sup> Ximenes est assez chancelante, puisque, selon que l'on adopte une des dates de 1380, 1400 ou 1406 pour sa promotion, et celle de 1409 ou de 1405 pour sa mort, son épiscopat peut présenter une durée variable de trois ans (1406-1409), de neuf ans (1400-1409 ou 1406-1415), de quinze ans (1400-1415), de vingt-neuf ans (1380-1409), ou enfin de trente-cinq ans (1380-1415), selon que l'on adopte les unes ou les autres de ces divers dates» (p. 315). C'est trop de variations, et il est à regretter que M. l'abbé Tolra n'ait point réussi à porter la lumière sur ce point.

J'ai dit que François Ximenes occupait une place importante dans la littérature catalane. M. l'abbé Tolra de Bordas n'a eu garde de négliger ce côté de son sujet; toutefois on désirerait plus de développement et des indications plus exactes dans la liste qu'il donne des ouvrages de l'évêque d'Elne. Ainsi, selon lui, «ce savant prélat s'était fait remarquer par d'excellents ouvrages d'histoire, de politique, de théologie et d'ascétisme, composés en latin ou en espagnol» (p. 316); c'est *catalan* qu'il faut dire, les textes espagnols qu'on a imprimés de certaines œuvres de Ximenes ne sont que des traductions.

M. l'abbé Tolra de Bordas affirme que la Vie du Christ, par Ximenes, a été «écrite en latin». C'est une assertion qui, pour avoir

<sup>1</sup> Barcelone, 1836, in-4°.

<sup>2</sup> Elle est dans le *Gallia christiana*, VI, 1061.

été plusieurs fois répétée, notamment par Fabricius, n'en est pas moins absolument fausse. Elle ne tient pas devant les paroles mêmes de l'auteur, que je cite d'après le manuscrit n° 6, fonds espagnol, de la Bibliothèque impériale<sup>1</sup> : *Aquest libre agruis a posar en roman a gran desplaer meu, mas hagui a satisfer al voler de Mossen Pere d'amunt dit* (fol. 2 v°)<sup>2</sup>. Ce Pierre était Pierre Dartes, maître des comptes de Martin, roi d'Aragon. C'est au même personnage que François Ximènes a dédié son *Libre dels sancts angels*, écrit également en catalan, et non en latin, comme M. l'abbé Tolra le donne à entendre<sup>3</sup>. A propos de ce dernier ouvrage, le nouveau biographe se contente de dire qu'il fut imprimé à Burgos, puis à Alcalá de Henarès en 1527; il eût été à propos de citer l'édition française de Genève, qui date de 1478, et qui est décrite dans Brunet. Il n'eût point été inutile non plus de rappeler que cet ouvrage fut composé en 1392. La preuve en est fournie par le dernier chapitre du livre.

Selon M. l'abbé Tolra, « on conserve le manuscrit du *Pastorale* dans la bibliothèque Ambrosienne de Milan; » il ne faudrait pas croire cependant que ce manuscrit fût unique : il y en a un autre à Paris, Bibliothèque impériale, fonds latin n° 3188.

Enfin un lapsus qu'il suffira de signaler à son auteur se trouve dans cette ligne : « La découverte de l'imprimerie ne date, comme on le sait, que de 1492 » (p. 316).

En terminant, je note que M. Cambouliu a indiqué, dans son *Essai sur l'histoire de la littérature catalane* (p. 34, note 1), un ouvrage qui a échappé aux recherches de M. l'abbé Tolra de Bordas. C'est un *Tractat de viure justamente e de regir qualsevol offici publich*, qui est conservé manuscrit à la Bibliothèque impériale<sup>4</sup>.

Les études biographiques sont au nombre des travaux que les Sociétés savantes entreprennent le plus volontiers et qu'elles sont le plus aptes à mener à bonne fin. Ces études peuvent atteindre à un très-haut degré d'intérêt, si elles épuisent des sources d'infor-

<sup>1</sup> Anc. 7008.

<sup>2</sup> Voici le texte français des mêmes paroles d'après la traduction renfermée dans le manuscrit 29 du fonds français (anc. 6716) : *Ce livre ay mis en rommant à mon grant desplaisir, mais ay eu à satisfaire au vouloir de Monseigneur Pierre dessus dit.*

<sup>3</sup> Voyez le catalogue d'E. d'Ochoa, p. 5. Le manuscrit du *Libre dels angels* conservé à la Bibliothèque impériale y porte maintenant le n° 38 du fonds espagnol.

<sup>4</sup> Anc. 7800<sup>3</sup>, Colbert; maintenant fonds espagnol 48. L'indication de M. Cambouliu est tirée du catalogue d'E. d'Ochoa, p. 42.

mation qui manquent ordinairement partout ailleurs que dans le lieu où a vécu le personnage dont on se propose de retracer l'histoire; mais à tout le moins n'est-ce pas se montrer trop exigeant que de demander que les résultats des recherches antérieures soient connus et utilisés. On a pu voir, par les observations qui précèdent, que M. l'abbé Tolra de Bordas est resté bien en deçà du but. Comme la biographie qu'il a publiée dans les Mémoires de la Société des Pyrénées-Orientales doit être réimprimée, j'ai pensé qu'il n'était pas inutile de lui en indiquer les imperfections, afin qu'il puisse les faire disparaître de sa nouvelle édition.

PAUL MEYER,

Membre du Comité.

---

*Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1864.*

Le développement qu'ont pris les études historiques dans quelques provinces a été si considérable, qu'il a amené la création de sociétés qui s'y sont exclusivement consacrées. La Lorraine a vu s'organiser, il y a quelques années à Nancy, une Société d'histoire et d'archéologie, sous l'habile direction de M. Lepage, son président; elle attire, recueille et publie presque tous les travaux de ce genre, qui occupaient autrefois une place importante dans les Mémoires de l'Académie de Stanislas; si aujourd'hui ils s'y montrent plus rares, cette pénurie apparente n'est que le résultat d'un excès de forces qui se sont déplacées. D'ailleurs, les recueils de l'Académie peuvent ainsi ouvrir une voie plus large à la littérature et aux autres sciences qui y sont représentées d'une manière remarquable. Aussi le compte rendu annuel du secrétaire, M. Leupol, atteste, par l'abondance des travaux qu'il énumère, que l'Académie n'a rien ralenti de son ardeur; mais elle a été cruellement éprouvée, et trois notices nécrologiques, consacrées à MM. Monnier, Digot et Parade, révèlent l'étendue des pertes qu'elle a faites dans le cours de l'année 1864.

La série des Mémoires s'ouvre par un drame en vers dont le sujet est emprunté au Mahabarata. L'épisode de Savitri avait déjà été traduit dans la plupart des langues de l'Europe. M. Leupol, qui cultive avec un égal succès la poésie et les anciens idiomes de l'Inde, a rajeuni ce travail, qui n'est plus une traduction, en lui donnant la forme scénique. « Plus classique à mon sens que Despréaux et

Delille, car je vais au delà du latin et du grec; plus romantique assurément qu'Alexandre Dumas et Victor Hugo, puisque je remonte à la source de toute originalité, je me déclare bien haut, nous dit M. Leupol, le disciple d'un auteur qu'on ne lit plus guère et qu'on semble ne plus comprendre du tout. . . . de Jean Racine. » Arrêtons-nous ici pour protester contre une assertion aussi injuste qu'erronée, dans cette enceinte où se trouvent encore, nous en avons la conviction, des lecteurs et des admirateurs de Racine et de ses chefs-d'œuvre. Nous pouvons ajouter que le vers de M. Leupol, quoique pur et correct, rappelle plutôt le premier Empire et l'école de M. Soumet que le charme inimitable du grand poète du xvii<sup>e</sup> siècle.

L'examen ethnologique des têtes de saint Mansuy et de saint Gérard, évêques de Toul, par M. le docteur Godron, soulevait une question d'identité très-délicate, résolue en partie au moyen de la méthode cranioscopique du docteur Retzius. Les têtes des deux saints, évêques de Toul, l'un au iv<sup>e</sup>, l'autre au x<sup>e</sup> siècle, se trouvaient dans un même reliquaire, privées des étiquettes qui les désignaient. L'évêque de Nancy chargea une commission d'ecclésiastiques, à laquelle fut adjoint le docteur Godron, de résoudre la difficulté et d'attribuer à chacun des deux saints les restes qui lui appartenaient réellement. Après avoir établi l'identité d'abord par la couleur de divers ossements qui avaient conservé leurs étiquettes et au moyen de quelques autres indices, l'expert voulut étudier la conformation des crânes et vérifier si elle concordait avec les données historiques. Saint Gérard était Gaulois, et sa tête présente tous les caractères du type brachycéphale gaulois; saint Mansuy, était Écossais; mais alors le nom de Scottes s'appliquait plus particulièrement aux habitants de l'Irlande. Or on trouve dans ce pays les deux types prédominants dolichocéphale et brachycéphale; celui-ci appartient à la race autochtone, et l'autre aux Celtes et aux Scandinaves qui ont successivement conquis l'île; c'est précisément ce dernier type dolichocéphale que présente la tête de saint Mansuy, et une prédominance occipitale, particulière aux populations primitives de la Suède, peut le faire ranger avec toute certitude parmi les descendants de la souche scandinave.

N'oublions pas toutefois que la méthode cranioscopique sur plusieurs points se trouve en désaccord avec les faits antérieurement acquis par les études historiques, et qu'il ne faut adopter les

résultats qu'elle fournit qu'autant qu'ils concordent avec des faits positifs et hors de toute contestation.

Dans un dialogue intitulé *Le Scepticisme de Kant*, M. de Margerie présente un essai de réfutation, ou, si l'on veut, une réfutation de la critique de la raison pure de ce philosophe. Les interlocuteurs sont Philalèthe et Socrate; ce dernier, après s'être fait expliquer d'une manière rapide et sommaire, mais assez nette cependant, malgré son extrême concision, la doctrine du célèbre professeur de Königsberg, en tire, comme se dégageant de toute leur discussion, la formule suivante: Comme il est impossible qu'un être pensant connaisse autrement qu'avec son esprit organisé d'une certaine façon, et comme connaître avec son esprit c'est connaître subjectivement, tout esprit, quel qu'il soit. humain, angélique ou autre, est nécessairement enfermé dans le subjectif. Mais cette formule est une affirmation purement objective, et, par conséquent, elle porte en elle-même la réfutation du scepticisme.

M. Nicklès, qui s'est fait connaître par ses travaux en chimie, a cru pouvoir expliquer d'une manière scientifique la tradition de l'Atlantide de Platon par un effet de mirage extraordinaire qui, dans certaines circonstances, laisserait apercevoir du haut du pic de Ténériffe les monts Apalaches ou Alleghanys, qui forment, dans l'Amérique du Nord, une chaîne de 1,600 kilomètres dans la direction du sud-ouest au nord-est. Cette hypothèse a pour base le récit publié récemment par quelques savants portugais, reproduit dans le *Courrier des Sciences*, en juillet 1864. Sans en contester la véracité, nous pensons qu'il y a quelque hardiesse à l'admettre sans autre contrôle; attribuer à ce fait l'origine d'une tradition aussi développée, aussi ancienne que celle que nous a transmise Platon, nous paraît une hypothèse aussi téméraire qu'aucune de celles qu'a fait naître l'Atlantide; peut-être même, avec un peu de malice, pourrait-on la considérer à son tour comme un effet de mirage.

Tels sont les travaux qui peuvent jusqu'à un certain point rentrer dans les attributions de la section d'histoire et de philologie; le recueil de l'Académie de Stanislas contient en outre d'importants mémoires sur diverses branches d'histoire naturelle, dont l'examen ne nous appartient pas.

MICHELANT,

Membre du Comité.

*Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts, séant à Douai, 2<sup>e</sup> série, t. VII, 1861-1863. — Douai, 1864, in-8°.*

Le tome VII de la 2<sup>e</sup> série des Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts, séant à Douai, renferme des rapports sur les travaux de la Société et sur les concours qu'elle a ouverts, des notices nécrologiques sur quelques-uns de ses anciens membres, des pièces de poésie, et plusieurs mémoires sur des sujets qui intéressent la philologie et l'histoire.

Nous signalerons d'abord une notice sur le célèbre chancelier de l'université de Douai, Georges Colveneere, par M. l'abbé Dehaisnes. « Les monuments et les fondations qui semblaient devoir conserver à jamais le nom de Georges Colveneere, dit M. Dehaisnes, n'existent plus aujourd'hui : l'université et les collèges dans lesquels il avait professé ont été fermés, pour ne plus se rouvrir, en 1793; sur l'emplacement du séminaire qu'il avait fait construire s'élève la salle de spectacle; on ne chante plus, dans l'église de Saint-Pierre, les offices qu'il avait fondés à perpétuité, et la pierre sépulcrale sur laquelle ses contemporains avaient gravé son nom et son éloge a été brisée avec l'autel qui devait la protéger. » Cependant, malgré les outrages du temps et la violence des hommes, le souvenir de Colveneere n'est pas entièrement effacé dans la ville de Douai, sa patrie. On s'y rappelle encore qu'il enseigna au collège du roi, puis au séminaire royal, puis à la faculté de théologie; que, durant près d'un demi-siècle, il présida le séminaire de Hénin; que l'université naissante de Douai l'eut pour chancelier, et la collégiale de Saint-Pierre pour prévôt. Enfin les érudits ne prononcent pas sans un sentiment de respect et de reconnaissance le nom de l'éditeur laborieux qui a recueilli et mis au jour les œuvres de Raban Maur, la Chronique de Flodoard, et plusieurs autres monuments du moyen âge. Deux années environ avant sa mort, le 15 avril 1647, Colveneere avait écrit de sa main ses dernières volontés; ce testament a été retrouvé par M. l'abbé Dehaisnes, qui l'a communiqué à la Société impériale de Douai. La clause la plus importante est celle qui concerne l'établissement d'un collège ayant pour mission spéciale la propagation de la foi. Le testateur veut que l'enseignement soit surtout théologique; qu'on exerce les boursiers à la discussion des matières de religion les plus controversées; qu'ils soient originaires de

la Hollande, du Brabant, de la Flandre, des comtés de Gueldre, de Clèves, de Juliers, de Trèves et autres pays voisins; qu'ils possèdent à fond la langue du pays; qu'enfin ils prennent l'engagement de se consacrer, leurs études terminées, à la prédication de l'Évangile dans les localités qui leur seront désignées par les administrateurs du collège. Colveneere légua au nouvel établissement sa riche bibliothèque. « Elle m'a coûté, disait-il, plusieurs milliers de florins; je veux qu'elle soit conservée avec le plus grand soin, et qu'on en dresse deux catalogues, l'un par ordre de matières, l'autre par ordre alphabétique; par ce moyen mes livres pourront être utiles aux savants de l'université et aux autres érudits. » Le généreux testateur avait même réglé que les travailleurs pourraient emporter chez eux les ouvrages qui leur seraient nécessaires, même les plus rares, mais sous la condition d'en donner un reçu et de s'engager à les restituer dans un délai déterminé. Quarante années s'écoulèrent depuis la mort de Colveneere avant que ses intentions reçussent leur entier accomplissement. Dans l'intervalle, son exemple avait trouvé des imitateurs, et de nouvelles libéralités avaient accru les ressources du collège qu'il s'était proposé d'établir. Enfin, en 1683, la ville de Douai vit ouvrir les portes du nouveau *Séminaire de la foi*, qui a subsisté dans ses murs jusqu'à l'époque de la révolution française.

Les pages intéressantes que M. l'abbé Dehaisnes a consacrées à Georges Colveneere sont suivies d'un mémoire de M. Fouques de Vagnonville sur les *Péripéties du commerce maritime dans les deux Indes vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle*. Ce qui donne un prix tout particulier à ce travail, c'est qu'il est entièrement rédigé d'après des documents originaux, extraits des archives des Médicis déposées à Florence. Dans une table détaillée, l'auteur a pris soin d'indiquer d'une manière précise la provenance de chaque pièce, et non-seulement le volume, mais autant que possible la page où elle se trouve. Il est curieux d'observer dans ces documents, pour la plupart inédits, les efforts des Médicis pour entretenir avec l'Orient des communications régulières, qui leur paraissaient non moins utiles au progrès de la religion qu'aux intérêts commerciaux de l'Italie. Le grand-duc Ferdinand I<sup>er</sup>, qui porta le chapeau de cardinal avant d'hériter de la couronne, fonda dans la ville de Florence une imprimerie orientale, destinée à répandre en Asie et en Afrique des traductions de la Bible et de quelques ouvrages de science et de

littérature, suivis dans les écoles chrétiennes. Il prenait plaisir, comme il l'écrivit, « à recevoir des nouvelles des pays maritimes. » Son expérience, puisée dans les relations des voyageurs, lui permettait de tracer lui-même leur itinéraire à ses missionnaires. « Pour se rendre en Perse, écrivait-il au cardinal Del Monte, on a le choix entre deux routes. On peut s'embarquer à Lisbonne sur les navires qui partent pour les Indes orientales, et aborder à Ormus. D'Ormus, en continuant par voie de terre, on atteint, en trente-cinq jours, la résidence du roi de Perse. Ce voyage par mer est long et dangereux, car on est forcé de passer sous la ligne équinoxiale; beaucoup de gens tombent malades et meurent durant la traversée, qui exige environ deux ans. Il existe un autre itinéraire plus court et plus sûr. On s'embarque à Livourne sur un navire anglais ou flamand. En trois mois on arrive au port de Saint-Nicolas, en Moscovie. De là on prend la route à travers la Moscovie, et en moins de deux mois on atteint la mer Caspienne en descendant le cours du fleuve. Après avoir franchi cette mer et parcouru ensuite un espace de six cents milles, on arrive en Perse... Nous avons des maisons de commerce qui ont un comptoir en Moscovie, de façon que nous pouvons y envoyer des agents à notre volonté. » M. de Vagnonville a recueilli les noms de quelques-uns de ces agents que Ferdinand I<sup>er</sup> employait à ces missions lointaines; il a raconté leurs pérégrinations, leurs vicissitudes et les barrières que la jalousie des Espagnols et des Portugais place presque partout sur les pas des commerçants Florentins; mais nous ne saurions suivre l'auteur dans ces curieux détails. Qu'il nous suffise d'avoir signalé l'importance et la nouveauté de ses recherches.

Ce volume, que nous analysons rapidement, se termine par un mémoire de M. Tailliar sur les *Fêtes religieuses à Douai au XVII<sup>e</sup> siècle*. Le savant magistrat y donne la relation détaillée de huit solennités qui furent célébrées dans cette ville, de 1613 à 1662, pour la translation des saints corps des deux martyrs Térentien et son compagnon, pour la canonisation de saint Ignace et de saint François Xavier, pour la béatification d'Albert le Grand, pour une assemblée provinciale des Frères Prêcheurs, etc. Les fêtes pour la canonisation de saint Ignace et de saint François ne durèrent pas moins de huit jours. Toutes les rues qui aboutissaient à la maison des jésuites étaient semées de guirlandes, d'arcs de triomphe et de pyramides. Le dernier jour, les vertus des deux saints furent célé-

brées dans des scènes dramatiques qui reproduisaient les faits les plus éclatants de leur apostolat. Les dominicains ne firent pas autant de frais, quelques années plus tard, en l'honneur du célèbre docteur qui est, après saint Thomas d'Aquin, le nom le plus illustre de leur communauté. La fête d'Albert le Grand ne dura que trois jours; et ce qu'on y remarqua de plus saillant, ce fut sa statue, de grandeur naturelle, mais en carton, je suppose, qui fut promenée à travers la ville. Ces solennités locales, qui ont distrait et édifié nos pères, ne sont pas le côté le moins curieux des mœurs du vieux temps. Il serait à regretter que le souvenir en fût détruit; et l'érudition qui s'applique à le recueillir et à le fixer accomplit sans doute une œuvre utile. Ajoutons que le mémoire de M. Tailliar se termine par un résumé qui fait connaître l'exacte situation de la ville de Douai au xviii<sup>e</sup> siècle, sa topographie et ses monuments, ses établissements religieux et scolaires, son état civil et militaire. Un plan d'une étendue suffisante ajoute un véritable prix à ce travail.

C. JOURDAIN,

Membre du Comité.

---

*Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon,*  
2<sup>e</sup> série, t. XI, année 1863, in-8°.

Le volume des Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, que la section nous a fait l'honneur de confier à notre examen, comprend, dans sa partie littéraire, les trois mémoires suivants : une notice sur M. Frantin, un rapport de M. Tissot sur le concours de 1863, et un chapitre de M. Chevreul sur l'abstraction considérée relativement aux beaux-arts et à la littérature.

L'illustre directeur du Muséum d'histoire naturelle figure, depuis 1859, au nombre des membres honoraires de l'Académie de Dijon. Voulant acquitter sa dette envers ses nouveaux collègues, il a détaché, pour leur être communiquées, quelques pages de l'ouvrage qu'il prépare *Sur l'abstraction considérée comme élément des connaissances humaines dans la recherche de la vérité absolue*. Nous n'essayerons pas d'analyser ces pages remarquables, qui ne se recommandent pas moins par l'importance du sujet que par le nom de l'auteur, mais

dont l'examen nous ferait sortir du cadre de cette *Revue*; nous nous contenterons de les signaler comme un exemple éclatant de ces rapports utiles qui peuvent s'établir entre les maîtres les plus vénérés de la science contemporaine et les Sociétés savantes des départements.

La notice sur M. Frantin, due à la plume d'un ami, M. Foisset, nous fait connaître un écrivain aussi modeste que solidement instruit, qui, n'ayant jamais quitté sa ville natale, a su consacrer aux lettres, avec la plus louable persévérance, les longs loisirs que l'habitation de la province procure en général plus facilement que la vie parisienne.

M. Frantin était né à Dijon en 1778, l'année même de la mort de Voltaire. Après avoir commencé ses études à Beaune, sous les Oratoriens, il vint les achever au lieu de sa naissance. Tour à tour il fut attaché à l'administration des messageries et à la fonderie du Creuzot, fit quelque temps la guerre en Suisse sous les ordres de Brune, revint travailler chez un banquier, fut nommé percepteur, et finalement, à l'exemple du président de Riambourg, son ancien condisciple, resté son fidèle ami, goûta par-dessus toutes choses et cultiva noblement les lettres et la philosophie. Les principaux faits de son activité, aussi intelligente que laborieuse, furent le grand ouvrage dont il commença la publication en 1829, sous le titre d'*Annales du moyen âge*, et une édition des *Pensées de Pascal*, qu'il essaya, non sans succès, de rétablir dans leur ordre naturel avant les travaux plus complets de M. Cousin et de M. Faugère. Les *Annales du moyen âge* commencent à Constantin; elles devaient s'arrêter aux croisades, époque à laquelle l'auteur faisait remonter l'enfantement de l'ère moderne. Sous le titre de *Louis le Pieux et son siècle*, M. Frantin publia, en 1839, une nouvelle et importante partie de son grand travail. Dans ces dernières années il avait communiqué à l'Académie de Dijon trois fragments de la dernière partie : *Le pape Nicolas I<sup>er</sup> et le jeune roi Lothaire*; — *L'expédition de Guillaume le Conquérant*; — *Grégoire VII et Henri IV*. Nous avons nous-même donné, dans la *Revue des Sociétés savantes*, l'analyse du premier de ces fragments. Mais les écrivains sont moins que personne à l'abri des caprices de la fortune. Les *Annales du moyen âge*, livre plein de savoir, mais écrit dans une forme un peu solennelle et prolixe, furent accueillies froidement; et l'auteur, quoique de longs jours lui eussent été accordés par la Providence, n'eut pas la

joie d'en achever la publication : « homme d'autrefois, dit M. Foisset, non-seulement par ses traditions domestiques, mais par la trempe même de son caractère; homme de lettres à la manière de ces bénédictins laïques, les deux Valois, Tillemont, Du Cange, mariés en quelque sorte à la science, ne respirant, ne vivant que pour elle, passionnés pour la vérité, incapables de la trahir à un degré quelconque, et par conséquent de la dissimuler comme de l'amoindrir, en tout ne songeant qu'à bien faire, et les plus inhabiles des hommes à calculer, à préparer un succès. »

Arrivons au rapport de M. Tissot sur le concours de 1863. Le sujet proposé par l'Académie de Dijon était l'examen des *Leçons de philosophie* de M. Laromiguière, envisagées surtout au point de vue des services qu'elles ont rendus et qu'elles peuvent rendre encore à l'enseignement philosophique. Le prix s'est trouvé porté à 1,200 fr. grâce à une allocation de 600 francs, libéralement accordée par Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique. Quatre mémoires furent présentés; sur l'avis de la commission chargée d'en faire l'examen, le prix fut partagé entre M. Lame, professeur de philosophie au collège de Dijon, auteur du mémoire inscrit sous le n° 4, et M. Robert, professeur de philosophie au lycée de Bourg, auteur du mémoire n° 1. Nous ne connaissons pas les ouvrages couronnés, et nous ne pourrions en parler que d'après le rapport dont ils ont été l'objet; mais ce rapport est lui-même un travail considérable, qui dépasse de beaucoup les proportions des documents du même genre. La première partie forme à elle seule un véritable mémoire, dans lequel l'auteur considère le développement de l'esprit philosophique comme objet de l'éducation, analyse les difficultés que ce développement rencontre, et expose les moyens les plus propres à prévenir ou à surmonter ces difficultés. La conclusion à laquelle tend M. Tissot, ou plutôt qu'il soutient à peu près ouvertement, après l'avoir préparée dans ses prolégomènes, c'est, premièrement, qu'au lieu de ce grand nombre d'ouvrages divergents ou même opposés de doctrines, qui sont indiqués aujourd'hui pour l'enseignement de la philosophie, il serait préférable d'avoir un livre unique; secondement, que les *Leçons de philosophie* de M. Laromiguière sont l'ouvrage qui satisfait le mieux aux conditions de l'enseignement classique, et que, sous ce rapport, elles doivent être préférées à ceux qui sont inscrits dans les programmes officiels, à savoir : les *Offices de Cicéron*, le *Discours de la méthode* de Descartes, le *Traité de la con-*

*naissance de Dieu et de soi-même* de Bossuet, la *Logique de Port-Royal*. Rarement les *Leçons* de M. Laromiguière reçurent un éloge aussi complet que dans les lignes suivantes :

« Les leçons de M. Laromiguière, dit M. Tissot, sont le fruit d'un esprit vif et en même temps contenu, qui brille, attire et séduit sans éblouir; car l'auteur ne veut qu'un assentiment libre, réfléchi, raisonné; il repousse toute adhésion qui ne serait pas suffisamment motivée. Il provoque de la manière tout à la fois la plus ingénieuse et la plus piquante à l'observation de soi-même, au contrôle des opinions d'autrui, en prenant l'esprit humain et ses lois pour termes décisifs de comparaison. Il mêle heureusement, et dans une juste mesure, l'histoire à la doctrine. Dans son langage, qui s'éloigne le moins possible de celui de tout le monde, mais avec une lucidité et un agrément qui lui sont propres, il sait éclairer l'abstrait par le concret, et donner ainsi au concret lui-même l'attrait scientifique et la portée du général. Tel est l'enchaînement naturel de ses pensées qu'on le suit sans la moindre fatigue, et qu'on croit savoir tout ce qu'il enseigne. On dirait qu'il remet en mémoire ce qu'on a déjà su, tant il sait rattacher avec bonheur ce qu'on ignore à ce qu'on sait et enchaîner fortement l'inconnu au connu. Toute sa doctrine est tellement une et suivie, qu'il n'y a qu'à la prendre par un point pour en avoir tout le reste. De là, pour l'esprit, une satisfaction et une confiance qui encouragent les plus faibles. N'est-ce donc rien que ce charme qui attire doucement, quoique avec tant de force, l'intelligence vers les régions supérieures des idées, qui la familiarise avec la connaissance d'elle-même, de l'humanité, de ses rapports de toute nature, et lui fait contracter l'habitude et le goût des plus nobles spéculations? Quoi, dès lors, de plus propre à élever les âmes, à les ennobler, qu'un livre où ces mérites divers se rencontrent du commencement à la fin, sans mélange aucun de ces témérités systématiques ou autres, dont les conséquences effrayent à juste titre, quoiqu'un peu trop peut-être, des esprits d'ailleurs peu disposés à reconnaître les bienfaits d'une réflexion libre et qui ne sait pactiser avec aucune erreur? »

Nous ne refusons pas de nous associer à cet hommage. Nous reconnaissons les rares qualités qui distinguaient Laromiguière, et qui sont fidèlement analysées par M. Tissot. Mais nous avons peine à croire que les *Leçons* de l'aimable et judicieux philosophe puissent devenir une sorte de manuel imposé à tous les élèves de philosophie

dans les lycées de l'Empire. L'auteur n'a jamais ambitionné cette gloire si redoutable, et on eût singulièrement surpris et alarmé sa modestie, en lui prophétisant qu'un jour viendrait où son livre serait le seul qui fût autorisé par l'administration de l'instruction publique pour l'enseignement de la logique et de la morale. Écartant du débat et le nom vénéré de Laromiguière et son ouvrage si précieux à tant d'égards, considérons la question en elle-même. Admet-on qu'il soit possible de circonscrire dans un livre unique l'étude même élémentaire de la philosophie; de donner, durant toute une année, ce seul ouvrage pour aliment à de jeunes intelligences; d'y puiser le texte de toutes les leçons et de toutes les explications, d'écarter impitoyablement tout le reste, sans faire grâce aux chefs-d'œuvre qui sont l'honneur de l'esprit humain? Jamais rien de semblable n'a existé, pas même dans l'ancienne Université de Paris. Aristote sans doute était regardé au moyen âge comme le maître des maîtres, et ses ouvrages ont servi de base à l'enseignement, même après l'édit de réformation promulgué sous le règne de Henri IV. Mais les *Analytiques*, la *Physique*, la *Métaphysique* et les *Morales* soulèvent un si grand nombre de questions, et des questions si graves, tantôt laissées en suspens, tantôt obscurément résolues, que l'étude de ces immortels monuments fournit plutôt à l'esprit des occasions inépuisables d'exercer la pénétration que des solutions toutes prêtes et en quelque sorte officielles. Au reste, on ajouta par la suite aux livres d'Aristote le *Discours de la méthode* et les *Méditations* de Descartes, la *Recherche de la vérité* de Malebranche, la *Logique de Port-Royal*; si bien que la liste du xviii<sup>e</sup> siècle se rapproche beaucoup de celle qui est suivie aujourd'hui. Cette liste nous paraît suffire à tous les besoins de l'enseignement philosophique, et nous regretterions qu'elle fût restreinte à un seul nom. Parmi les difficultés qui s'opposent au développement de l'esprit philosophique, M. Tissot signale les habitudes de mémoire et la routine. N'est-il pas évident qu'avec un seul livre, quelque parfait qu'on le suppose, ces inconvénients sont beaucoup plus à craindre que dans le cas où les maîtres et les élèves ont sous les yeux un certain nombre de modèles qu'ils sont tenus de connaître et de méditer. Quoi qu'il en soit, la question intéresse au plus haut point l'enseignement philosophique; et il faut savoir gré à M. Tissot de l'avoir traitée, à son point de vue, dans quelques pages remarquables, au nom de la savante compagnie qu'il représente si honorablement.

Nous ne quitterons pas ce volume des *Mémoires de l'Académie de Dijon* sans mentionner un mémoire de M. Brullé sur les *Origines Aryennes*, qui aurait dû faire suite aux précédents et qui se trouve relégué, nous ne savons pourquoi, après la seconde partie consacrée aux sciences. Ce mémoire touche aux questions les plus ardues de la linguistique et de l'archéologie, l'antiquité des Védas, les rapports de la langue védique avec le sanscrit et avec le zend, l'existence d'un peuple primitif qui a parlé cette langue, les migrations de ce peuple, l'influence qu'il a exercée sur les autres nations, les analogies du sanscrit avec le grec et le latin, celles du zend avec le slave et l'allemand. Nous avouons notre incompetence devant ces difficiles problèmes. Contentons-nous de dire que, si M. Brullé n'a pas la prétention d'en offrir la solution, la manière habile dont il les énonce fait honneur à son savoir pénétrant et discret.

C. JOURDAIN,

Membre du Comité.

---

*Mémoires de la Société académique du département de l'Oise*, t. V,  
2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> partie. — Beauvais, 1864, in-8°.

Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> parties du tome V des *Mémoires de la Société académique de l'Oise* ne renferment pas, à proprement parler, de travaux originaux dont nous ayons à rendre compte à la section d'histoire et de philologie ; mais on y trouve un certain nombre de documents qui méritent tout au moins d'être signalés à l'attention des érudits.

M. Coustant d'Anville, arrière-neveu de D. Pierre Coustant, de la congrégation de Saint-Maur, après avoir consacré à ce savant bénédictin une notice intéressante, l'a complétée par quelques pièces authentiques puisées dans le fonds des Blancs Manteaux de la Bibliothèque impériale, et notamment par des lettres de D. Coustant lui-même, d'Edmond Martène et d'autres bénédictins. Ces lettres jettent quelque jour sur les travaux littéraires de l'illustre congrégation et sur la communauté de sentiments et d'efforts qui existaient entre ses membres.

C'est aussi à M. Coustant d'Anville que la Société académique a dû la communication d'un *vidimus* du testament de Guillaume d'Ercuis, un des précepteurs de Philippe le Bel. Ce document porte

la date du 29 juin 1329. Les dispositions testamentaires qu'il renferme n'offrent rien de remarquable ; mais il mentionne un assez grand nombre de localités du Beauvoisis, et peut fournir ainsi d'utiles indications pour la topographie de cette contrée. Quant à Guillaume d'Ercuis, les historiens sont muets sur le rôle qu'il a joué ; on ne peut refuser toutefois de le ranger parmi les maîtres de Philippe le Bel ; car il nous apprend lui-même qu'il avait instruit ce prince dans la science des lettres. Il garda toujours une vive affection pour son élève, et, quand il établit une chapelle à Ercuis, résidence de sa famille, il déclara qu'il faisait cette fondation pour le repos des âmes, non-seulement de son père et de sa mère, mais du roi Philippe et de la reine Jeanne de Navarre, et du roi Philippe III et de la reine Isabelle d'Aragon.

Quelques pages après le testament de Guillaume d'Ercuis, nous en trouvons un autre, d'une date plus récente, qui a été communiqué à la Société académique de l'Oise par M. Barraud, l'un de ses membres : c'est le testament de Guy Drappier, curé de Saint-Sauveur de Beauvais, décédé le 3 décembre 1716, dans sa quatre-vingt-douzième année. C'est seulement au mois de mai précédent que le vénérable vieillard avait pris soin de rédiger par écrit ses dernières intentions. Il laisse éclater, dans cet acte suprême, les sentiments qui l'avaient animé toute sa vie, sa piété et sa charité, mais aussi son attachement à la cause de Jansénius et de Quesnel. M. Barraud signale avec raison le respect que Drappier témoigne pour un autre champion du même parti, l'ancien évêque de Beauvais, Nicolas Choart de Busenval, prélat « digne d'une mémoire éternelle, dit-il, pour la sainteté de sa vie, la pureté de sa doctrine, l'ardeur de son zèle pour le salut des âmes, la sincérité de son cœur, la charité qu'il avait pour les pauvres, l'application continuelle qu'il avait à son devoir... » Mais, après avoir exprimé en ces termes chaleureux sa vénération pour un évêque tout janséniste, nous remarquons que Guy Drappier légua à ses successeurs « le petit tableau de defunct maître François Cornet, docteur en théologie, qui était dans sa chambre. » S'agit-il là, par une rencontre bizarre, d'un membre de la famille de Nicolas Cornet, grand-maître du collège de Navarre, personnage assez mal traité par les disciples de Jansénius ; car ce fut lui qui résuma la doctrine de l'évêque d'Ypres en cinq propositions célèbres, et qui contribua le plus à la faire condamner par la Sorbonne ? Nous ne signalerons plus qu'une seule clause du testa-

ment de Guy Drappier; c'est celle par laquelle il assigne une somme de 60 livres « à la maison de théologie des Cholets, de Paris, qui l'avoit aidé dans ses études, en qualité de grand boursier, pendant six à sept ans. » Les boursiers élevés dans les anciens collèges de l'Université de Paris conservaient jusqu'à la fin de leurs jours le souvenir reconnaissant de l'hospitalité qu'ils y avaient reçue; et, quand la fortune les avait favorisés, il était rare qu'ils oubliassent dans leurs dispositions testamentaires la maison qui avait abrité leurs jeunes années. Tantôt ils y fondaient des bourses; tantôt, quand leur revenu était plus modique, ils se contentaient de faire une donation proportionnée à leur fortune. Ainsi s'entretenaient et se développaient, par une succession de libéralités, ces pieux asiles que la charité chrétienne avait ouverts à l'étude en faveur de la jeunesse pauvre et désireuse de s'instruire.

C. JOURDAIN,

Membre du Comité.

---

*Annales de la Société éduenne, 1862 à 1864.*

Dans notre compte rendu du dernier volume des *Annales de la Société éduenne*, nous avons signalé au Comité un mémoire inédit de l'abbé Pierre Bénigne Germain, chanoine théologal de l'église d'Autun, qui vécut de 1689 à 1751<sup>1</sup>. L'intérêt qui s'attache à la vie et aux travaux de l'abbé Germain a déterminé la Société éduenne à publier dans ce nouveau volume trois de ses lettres, qui ont été retrouvées dans les collections de la Bibliothèque impériale, et quelques-unes de celles qui lui furent écrites par l'abbé Lebœuf, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Sur les trois lettres de Germain, deux sont à l'adresse de l'abbé Lebœuf; l'autre est à celle du président Bouhier. Elles se rapportent à des sujets de littérature, d'érudition et de théologie. Les lettres de l'abbé Lebœuf traitent de matières analogues. Cette correspondance, dans laquelle on trouve çà et là la trace des querelles qui agitaient alors le clergé de France, contient des renseignements précieux sur les questions qui préoccupaient les érudits de cette époque, ainsi que des apprécia-

<sup>1</sup> Voir la *Revue des Sociétés savantes*, 3<sup>e</sup> série, t. II, p. 330.

lions curieuses sur quelques-uns d'entre eux et sur d'autres personnages marquants. « Mon problème sur la ville de Bibracte m'a occupé près de trois mois, écrit Germain à l'abbé Lebœuf, je le travaille de nouveau et vous le recevrez peu de temps après la deuxième édition de mon discours. L'origine des Gaulois m'a donné bien de l'exercice. Le P. Pezron, dans son Antiquité de la nation des Celtes, ne m'a pas été d'un grand secours. » « M. notre doyen, dit-il plus loin, est arrivé dans le temps que les esprits sont divisés par le schisme qui dure depuis plus de quatre ans et qui ne s'éteindra que par l'arrêt du conseil, qui nous rendra la paix dont nous avons si grand besoin. M. de Monterif est fort aimable, mais trop attaché aux RR. PP. On trouve ici qu'il aime trop à se parer; à cela près il a de fort bonnes qualités. Il est même trop généreux, et, à moins qu'il n'ait d'ailleurs de grands fonds, je ne sais s'il pourra continuer comme il a commencé. »

Dans une autre lettre, il répond à une demande de l'abbé Lebœuf : « Les officiers de M. l'évêque d'Autun n'expédieront ni communiqueront icy aucuns titres concernant les pouillés du diocèse sans un ordre exprès de M. l'évêque, qui demeure aux Missions étrangères depuis trois ou quatre ans. Je ne sçay s'ils sont en bon état; mais je sçay bien que ces officiers sont mal gracieux et de mauvaise humeur comme sont tous les gens de bureau. Il ne vous sera pas difficile d'obtenir tout ce que vous voudrez du prélat, qui est très-gracieux. »

L'abbé Germain entretenait une correspondance suivie avec d'autres savants distingués qui appartenaient également à la Bourgogne, tels que Papillon, Le Tors d'Avallon, le Père Oudin, etc. Au nombre de ses correspondants était un bénédictin de Saint-Martin d'Autun, nommé Dom Placide, qui avait quitté sa compagnie et s'était retiré dans le prieuré de Perrecy, en Charollais, où était suivie la réforme de Sept-Fonds. Dom Placide, dont l'esprit s'égarait parfois dans la recherche de problèmes théologiques fort ardues, s'adonnait aussi à la versification, et il ne manquait jamais d'adresser à Germain une pièce de vers latins à l'occasion du jour de l'an : « Ad - eximium virum, omnibusque cum seientia tum virtutum titulis - ornatissimum, dominum abbatem Germanum, in insigni et per - antiqua Æduensi ecclesia, aliarum ecclesiarum matre et prin - cipe, theologicis præfectum, pro geniali ac solemnî xeniorum - festo, versus elegiaci juxta et gratulatorii. »

Voici un très-court spécimen de ces vers, qui ne manquent pas d'une certaine délicatesse de sentiments :

O cui sacra suos reserat sapientia fontes,  
Pallas et innumeras prodiga fundit opes;  
Æduaci, Germane, jubar, flos, gloria cleri,  
Divini et doctor provide duxque Logi :

Me mea paupertas, Codro quæ certat et Iro,  
Ad te siccum, eheu! mittere cogit ave.  
Jobo me socium addixit fortuna, mihique  
Sunt verba et voces, prætereaque nihil.

Tunc et opes Crassi jam me penes esse putarim,  
Hæc tibi si fors paucula verba placent.  
Parva hæc dona quidem, sed non corde eruta parvo:  
Maxime dat semper qui sua donat inops.

Les relations de Germain n'avaient pas exclusivement pour motif la curiosité scientifique. Une large part y était faite aussi à l'amitié. Sa correspondance avec Philibert Papillon, chanoine de la Chapelle-aux-Riches, de Dijon, auquel on doit la *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, présente particulièrement ce caractère d'intimité. « Papillon, dit M. A. de Charmasse dans l'intéressante notice qu'il a publiée sur la correspondance littéraire de Bénigne Germain, est un type curieux de la société dijonnaise. Il avait toutes les qualités de ce xviii<sup>e</sup> siècle si brillant, mais où la science et l'esprit ne formèrent qu'un contre-poids insuffisant à la frivolité des caractères... Il ne cherchait dans l'étude qu'un plaisir de plus. Amateur de l'antiquité, il l'aimait sous toutes ses formes, dans ce qu'elle avait de beau et de bon, dans les arts, dans les livres, et, en Bourguignon de la bonne roche, il ne la dédaignait pas dans le vin. « Je vis chez M. Languet (à Arnay-le-Duc), écrit-il à Germain le 13 juillet 1722, de belles choses et en quantité. On y but à votre santé, et sur la route, entre autres à Avallon, le théologal « Joly, votre confrère, nous reçut comme vous; nous y bûmes du « vin d'Anet<sup>1</sup> qui étoit excellentissime; c'est un vin théologique, et, « si on n'a pas d'esprit, il n'en faut point chercher d'autre pierre « de touche. » Sa maxime favorite étoit qu'il faut laisser aller le monde comme il va, et ne pas s'embarrasser de le réformer<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Annay-la-Côte (Yonne).

<sup>2</sup> « S'opposer à de gros chanoines et leur inspirer la réforme, dit-il quelque part, c'est entreprendre quelque chose de plus difficile que de placer le roi Stanislas sur le trône de Pologne. »

« Papillon avait pour Germain une estime et une amitié sincères : « Il y a toujours plaisir de s'informer des nouvelles d'une personne « que l'on aime et que l'on estime. Voilà, monsieur, en peu de « mots, les sentiments que j'ai pour vous. Il y a quelques femmes « qui m'ont voulu du bien, auxquelles je n'ai pas fait une déclara- « tion si ouverte. » Il lui écrivait encore : « Rendez-moi justice, je « vous prie, et croyez que je connais un peu le prix des choses du « cœur. J'en sçais assez bien le rituel, et je me flatte de le prati- « quer quelquefois avec assez de succès. »

Bénigne Germain entretenait avec l'abbé Lebœuf des relations fré- quentes. Il lui communiquait souvent le résultat de ses recherches et de ses travaux, et parfois à son détriment, si l'on en croit Papillon. « Monsieur Lebœuf, écrivait-il à Germain le 15 février 1730, entre- « prend trop de choses; il veut écrire sur tout. A la vérité, il le fait « assez bien, mais c'est quelquefois aux dépens d'autrui; car bien « souvent il a débité dans les *Mercures* des choses que je lui avois « communiquées, et il les a débitées comme originales et venant « de son fonds. Je ne sçais si vous n'avez pas éprouvé le même sort « ou si vous ne l'éprouverez pas. Il a imprimé dans les *Mercures* du « mois de juin 1729 deux dissertations sur sainte Magdeleine, et « vous sentez la liaison qu'il y a entre cette sainte et votre saint « Lazare. Prenez garde à cela. » Nous devons ajouter que Germain ne tint aucun compte de cette insinuation peu bienveillante <sup>1</sup>.

M. A. de Charmasse a fait suivre les lettres de l'abbé Lebœuf d'une dissertation inédite de ce savant sur Priscus, évêque de Lyon, qui avait été à tort introduit comme saint dans le bréviaire d'Autun de 1728. On retrouve dans ces divers fragments la science si étendue et si sûre qui distingue l'abbé Lebœuf.

Un autre membre de la Société éduenne, M. H. de Fontenay, nous a donné, dans le même volume, deux lettres inédites de Jean Munier, l'auteur des *Mémoires servant à l'histoire de l'ancienne ville et cité d'Autun*, qu'il a trouvées dans les manuscrits d'André Duchesne, conservés à la Bibliothèque impériale. Ces deux lettres sont adressées à l'illustre historiographe en réponse à des renseignements qu'il avait demandés à Jean Munier sur diverses particula-

<sup>1</sup> Les lettres de l'abbé Lebœuf et celles des divers correspondants de Bénigne Germain, dont M. A. de Charmasse a donné des extraits dans sa notice, lui ont été communiquées par M. l'abbé de Burgat, qui, par sa mère, née Germain de La Collonge, appartient à la famille du théologal.

rités relatives à l'histoire de la Bourgogne, et notamment sur l'Autunois aux premiers temps de la monarchie française. M. H. de Fontenay a profité de cette occasion pour rappeler les points principaux de la vie de Jean Munier, et pour passer rapidement en revue ses ouvrages, et en présenter une appréciation sommaire.

Nous devons aussi à M. H. de Fontenay une notice pleine d'intérêt sur Jehan de Vesvre, érudit et poète latin du xvi<sup>e</sup> siècle. L'histoire ne nous apprend que très-peu de choses sur Jehan de Vesvre. M. H. de Fontenay, à l'aide de documents recueillis çà et là et de quelques rapprochements de dates, a cherché à établir, autant qu'il lui a été possible, le temps où il vécut et les principaux événements d'une vie qui fut à la fois courte et bien remplie. Jehan de Vesvre, né à Montcenis, dans le diocèse d'Autun, se rendit, très-jeune encore, à Paris, pour y faire ses études. Il cultiva avec beaucoup de succès les langues latine, grecque et hébraïque, et prit bientôt place parmi les savants les plus distingués. Il fut pourvu de bonne heure d'un canonicat à Autun, et, peu de temps après, nommé principal du collège de Cambrai, dit des *Trois-Évêques*, fonction qu'il exerça jusqu'à sa mort. Outre la composition d'un grand nombre de poésies latines, on lui doit une traduction du traité grec de Philon le Juif, *De divinis decem oraculis*, qui parut à Paris en 1554; ce fut son œuvre capitale. Quant à ses poésies, qui consistent en pièces fugitives, épitaphes, quatrains de circonstances, etc. et qui toutes dénotent; au dire de M. H. de Fontenay, un talent peu commun et une étude approfondie des poètes de l'antiquité, mais qui sont déparées quelquefois par un vain étalage de science et un mélange ridicule de latin, de grec et d'hébreu, elles sont généralement tombées dans l'oubli.

La Société éduenne a pour usage de rendre compte des travaux de ses membres, lors même que ces travaux se produisent en dehors de son concours. C'est à ce titre que M. A. de Charmasse a fait un rapport sur l'ouvrage de M. l'abbé Dinet intitulé : *Saint Symphorien et son culte, avec tous les souvenirs historiques qui s'y rattachent*. Nous n'avons à entretenir le comité ni du compte rendu de M. A. de Charmasse, ni de l'ouvrage de M. l'abbé Dinet, cette publication ayant été déjà appréciée, avec plus d'autorité que nous ne pourrions le faire, par notre savant collègue M. Anatole de Barthélemy<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voir la *Revue des Sociétés savantes*, 3<sup>e</sup> série, t. II, p. 326.

Parmi les articles importants que renferme encore ce volume, nous devons signaler un mémoire de M. le docteur Gueyton sur les *Maladies épidémiques, contagieuses et pestilentielles, qui ont affligé Autun pendant les XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*. Joignant à l'étude des documents qui lui ont été fournis par deux de ses confrères, MM. Hippolyte Abord et Anatole de Charmasse, le résultat de ses propres recherches, M. Gueyton nous fait connaître le caractère de ces maladies, les précautions hygiéniques et administratives prises pour en prévenir l'invasion et en arrêter la propagation, et, autant qu'il lui a été possible, la nature des traitements employés et le chiffre de la mortalité. Nous avons remarqué, entre autres détails, les moyens préservatifs souvent puérils, quelquefois rigoureux et même barbares, presque toujours insuffisants, employés par l'autorité pour combattre le fléau : « Il est expressément recommandé à chacun de l'église, pour le fait des barbes et rasures, de se comporter le plus modestement que faire se pourra, veu le doute et difficulté de chacun en se commettant es mains des barbiers qui pourroient fréquenter les maisons suspectes et lieux des pestiférés. » Par d'autres ordonnances, défense est faite aux curés, vicaires ou autres, d'assister aux enterrements ou autres assemblées quelconques, de retirer ou loger en leurs maisons leurs parents, amis ou autres, quels qu'ils soient. Le 21 août 1565, on commet « Cortelot, Ailleboust et Gautherault pour faire reboucher les endroits rompus des fontaines, et, à cet effet, se transporter jusques au lieu de la première source desdites fontaines, pour sçavoir si rien y auroit été dérompu et découvert, pour empêcher et prévenir la conspiration inique de plusieurs meschants et pervers ayant vouloir d'infecter et intoxiquer les eaux des fontaines, au grand péril de tous. » En rapprochant de ces particularités les faits dont nous avons été témoins nous-mêmes lors de la première apparition du choléra, nous pouvons juger de la persistance des préjugés populaires. Les défiances des classes peu éclairées sont partout et en tout temps les mêmes, lorsqu'elles se voient menacées dans leur existence et dans leurs intérêts. Elles ne veulent pas voir, dans les calamités qui les frappent, un effet naturel de causes qui échappent à leur intelligence, et sont toujours disposées à croire qu'elles sont victimes de quelque machination criminelle. De là, des sévérités qui étonnent de la part des magistrats, des cruautés qui révoltent de la part des populations. Dans une peste de 1584, il est interdit aux habitants de Couhard de fréquenter les malades

*soupçonnés de contagion, à peine d'être espadronnés et tués à coups d'arquebuse.* En 1586, un pestiféré, ayant résisté à l'ordre d'un magistrat qui l'expulsait, fut arquebusé par les habitants. A côté de ces actes d'ignorance et de barbarie, M. le docteur Gueyton n'a pas oublié d'en enregistrer d'autres plus consolants et plus honorables pour l'humanité, et il nous donne, d'après les registres de l'Hôtel de Ville, les noms des médecins qui acceptèrent, avec le dévouement le plus louable et le plus méritoire, la mission périlleuse de visiter chaque jour les malades.

Citons encore une notice de M. Jules Berger sur M. J. Carion, médecin et naturaliste distingué, qui fut un des fondateurs de la Société éduenne. M. J. Carion s'était livré avec ardeur et succès à l'étude de la botanique. On lui doit un *Catalogue des plantes phanérogames du département de Saône-et-Loire*, et d'autres travaux analogues se rapportant principalement à l'arrondissement d'Autun.

Nous terminerons ce compte rendu en mentionnant un rapport sur la situation de la Société éduenne, présenté par M. Bulliot dans la séance publique du 3 septembre 1863. Ce rapport constate un accroissement dans le nombre des membres de la Société, un état satisfaisant dans ses finances et une activité persévérante dans ses travaux. « Après le cartulaire de la cathédrale, publié par M. A. de Charmasse, dit M. Bulliot, M. Pignot est prêt à nous donner deux volumes sur les abbés de Cluny, et, par suite, sur l'état intellectuel de la Bourgogne du ix<sup>e</sup> au xii<sup>e</sup> siècle. M. Abord, nous l'espérons, ne nous fera pas attendre le deuxième volume de l'*Histoire de la Réforme et de la Ligue*. La publication de nos documents originaux sera continuée. Les divers classements entrepris aux archives de la ville et de l'hospice touchent à leur fin, notre musée va être installé. Continuons donc de mériter les encouragements de l'État, du département et des administrateurs de notre cité. »

L. BELLAGUET,

Membre du Comité.

## SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

---

*Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons,*  
t. XV et XVI. — Soissons (imprimerie de Fleury, à Laon), 1861-1862,  
2 volumes in-8° de 206 et 240 pages.

Nous trouvons, en tête de chacun de ces volumes, le compte rendu des travaux de la Société pendant l'année précédente, et le président, M. de La Prairie, qui fait ce compte rendu dans la première séance annuelle, s'efforce d'exciter ainsi le zèle et l'émulation de ses collègues, car il a le regret de signaler, dans la Société soissonnaise, une sorte de langueur, de refroidissement et d'indifférence, qu'on remarque d'ailleurs dans beaucoup d'autres sociétés savantes; mais il ne sait à quelles causes attribuer ce ralentissement, cette décadence des travaux archéologiques, dans un département dont le sol est, pour ainsi dire, une mine inépuisable pour l'archéologie. Cependant, il faut le reconnaître, les découvertes d'antiquités, qui se renouvellent sans cesse à Soissons et dans les localités voisines, sont bien faites pour donner de l'activité aux recherches des archéologues soissonnais, et nous sommes étonnés de la quantité d'objets antiques, de toute espèce, qui sont offerts tous les jours aux collections du musée de la Société. Beaucoup d'autres dons, il est vrai, ont un caractère moins utile et moins sérieux, mais c'est affaire au conservateur de ce musée d'éloigner des yeux du public tout ce qui n'a pas d'intérêt au point de vue de la science, de l'histoire ou de l'art.

Nous ne devons pas oublier de mentionner avec éloges les diverses parties du Répertoire archéologique, qui occupent une place importante dans le bulletin de la Société. Ce Répertoire, rédigé *de visu* par MM. de La Prairie et Prioux, se recommande par son exactitude et par la multitude des renseignements qu'il renferme. La forme que les auteurs ont choisie pour ce travail ne nous paraît pas analogue à celle qui a été adoptée dans les Répertoires publiés déjà par le Ministère de l'instruction publique; mais nous ne leur saurons pas mauvais gré d'avoir donné plus d'extension et d'abondance à

leur ouvrage, dans lequel il sera très-facile de trouver tous les matériaux nécessaires pour en composer un résumé aussi complet et plus didactique que littéraire. Le travail original n'en restera pas moins un excellent livre, qu'on lira encore quand on consultera ce résumé dans la collection des Répertoires archéologiques.

Examinons maintenant les principales notices que contiennent les tomes XV et XVI du Bulletin de la Société. Voici d'abord une très-bonne note de M. Prioux sur des monnaies gauloises de Divitiac et de Galba, roi des Suessions, tous deux célèbres dans l'histoire des Gaules et cités avec estime dans les Commentaires de César. Les conclusions de cette note numismatique sont appuyées et confirmées par une lettre de M. de Saulcy à son savant collègue M. de Longpérier, lettre dans laquelle il laisse à M. Hucher l'honneur d'avoir le premier deviné l'attribution de ces monnaies, en déchiffrant correctement leurs légendes jusqu'alors illisibles. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que lesdites médailles ont été trouvées à Meaux, à Vendeuil-Caply et à Châlons-sur-Marne.

M. Villiot communique à la Société des documents curieux relatifs à la démolition si regrettable de l'église de Saint-Jean-des-Vignes à Soissons, admirable église du XIII<sup>e</sup> siècle, dont les deux tours seules ont été respectées. On a peine à croire que cette démolition d'un monument si cher aux Soissonnais ait eu lieu, en 1805, pour réaliser une somme de 12,000 francs au profit de l'évêché de Soissons ! L'édifice entier, qui n'avait pas été aliéné pendant la Révolution et qui était transformé en magasin depuis quinze ans, n'était estimé alors qu'à la somme de 27,000 francs. Il faut lire la lettre touchante et persuasive que Vialart de Saint-Morys, propriétaire à Houderneville, près de Clermont (Oise), adressait au Ministre de l'intérieur, à la date du 20 vendémiaire an XIV, pour le supplier de revenir sur un arrêté dont l'exécution serait un deuil pour la ville de Soissons et une perte irréparable pour les arts. « C'est au respect, dit-il, que l'Angleterre a eu pour les ruines de ses monuments religieux, qu'elle doit à présent une de ses principales beautés. La Révolution, qui en a prodigieusement détruit en France, nous rend encore plus précieux ceux qui nous restent. Pourrait-on croire que cette fureur de destruction n'ait point été arrêtée sous le gouvernement de cet homme de génie qui a arrêté la Révolution elle-même ? Pourra-t-on croire que ce soit sous le même souverain qui assigne des sommes considérables pour la réparation de l'église de Milan,

que l'on abatte nos plus beaux édifices? Nos descendants s'écrieront : « Il n'y avait donc, dans les lieux où se sont commises les destructions, ni un patriote, ni un homme de goût, pour faire des représentations, à ce sujet, à un prince qui accueille toutes celles qui intéressent la patrie? Il est dur d'en convenir, mais il est malheureusement certain que des nations qui nous sont inférieures sous tant de rapports pourraient nous donner des leçons sur la conservation des monuments. »

J'ai cité à dessein, Messieurs, ce passage d'un plaidoyer chaleureux en faveur de nos monuments historiques, pour répondre indirectement à un étrange paradoxe, qui a été mis en avant depuis peu avec autant d'inconséquence que de partialité, et qui aurait pour but d'innocenter la Révolution française de l'accusation de vandalisme, que ne prouve que trop, hélas! la destruction systématique de plusieurs milliers d'églises, de couvents, de châteaux, d'édifices publics, sans parler de la destruction de tant d'objets d'arts. « Il n'est que trop vrai, disait encore en 1805 Vialart de Saint-Morys, que notre goût pour les arts n'est pas en proportion avec la gloire que nous avons de compter tant d'artistes célèbres. » La protestation de ce sincère et fidèle ami des arts en faveur de l'église de Saint-Jean-des-Vignes n'eut pas le bonheur de réussir, malgré l'appui sympathique du préfet; l'église fut rasée, et l'évêque de Soissons ne retira pas même de la vente des matériaux la somme de 12,000 francs qu'il attendait, avec une si grande impatience, pour bâtir une chapelle dans un faubourg de Soissons.

M. l'abbé Pécheur s'est fait l'historiographe d'une excursion archéologique de la Société de Soissons dans le nord-ouest du Soissonnais et presque dans le département de l'Oise. Les touristes archéologues visitèrent d'abord Attichy, l'antique *Attipiacum* qui avait des monuments et qui n'a plus que des souvenirs. Le château féodal, rebâti au xvi<sup>e</sup> siècle avec toute l'élégance architecturale de cette époque, fut vendu révolutionnairement et démoli vers 1796. La Société soissonnaise se contenta d'admirer de loin la situation du village de Berneuil, situé dans une riante vallée, village qui possède une église remarquable avec un clocher du xii<sup>e</sup> siècle et un joli château du style Louis XIII. A Tracy-le-Mont, elle admira de près le petit clocher roman, bien connu des antiquaires, et qui vient d'être habilement restauré par les soins de la Commission des monuments historiques; elle étudia ensuite, dans tous ses détails, la grande et

belle église de Saint-Crépin-aux-Bois, qui a conservé presque intégralement ses sculptures, ses statues, ses boiseries, ses tombes et ses vitraux. A Sainte-Croix, elle examina les ruines encore imposantes du couvent des Célestins, qu'on avait reconstruit en partie au xvii<sup>e</sup> siècle dans le style élégant de l'architecture gréco-romaine. « Cette petite ruine, dit l'abbé Pécheur, est d'un effet heureux, qui semble rappeler celles des édifices grecs. » Enfin l'excursion archéologique se termina au château d'Offemont, qui garde son aspect féodal malgré les splendides reconstructions du xvi<sup>e</sup> siècle.

Une statue antique avait été découverte, en 1859, sur le territoire d'Aizy, près de la ferme d'Hammerest, où les travaux de l'agriculture ont souvent fait sortir de terre des amphores romaines à deux anses. Cette statue, qu'on disait représenter un guerrier romain, était enfermée dans un grenier obscur. M. de La Prairie ne parvint pas sans peine à pénétrer jusqu'à cette statue, qu'il ne fit qu'entrevoir au milieu des ténèbres. Il avait cru reconnaître, en effet, un guerrier debout, tenant de la main droite un javelot et s'appuyant de la gauche sur sa lance. Mais M. Callaud vint bientôt à la rescousse de l'honorable président de la Société; non-seulement il vit la statue, mais il réussit à la faire sortir du réduit où on l'avait tenue cachée comme un trésor. Ce n'était pas une statue ronde bosse, c'était un bas-relief; ce n'était pas un guerrier romain, mais un Jupiter. « Le bas-relief de Jouy, dit-il, mesure environ 80 centimètres de hauteur sur 50 de largeur. Jupiter y est représenté debout et dans un état de nudité assez conforme aux habitudes de l'art antique. Il porte le chef couronné d'une branche de laurier; de sa main gauche il s'appuie sur son sceptre, et il tient de la main droite un rayon de foudre contourné et dont les deux extrémités vont se terminant par un dard. Tous les attributs caractéristiques du maître du tonnerre sont donc ici parfaitement caractérisés. » Ce Jupiter, sinon tout autre personnage romain ou gallo-romain, fut trouvé sur le bord d'un des hauts plateaux qui couronnent la vallée de Jouy. Le nom de cette vallée conduit naturellement M. Callaud à une discussion philologique et mythologique sur le nom de Jupiter, *Jovis*. A l'endroit même où le monument a été découvert, on découvrit aussi, dit-on, les restes d'une crypte et les débris d'un autel ou d'une estrade, sur lesquels quelqu'un releva cette inscription : L MCCIX. M. Callaud n'a pas vu l'inscription, et il n'en garantit pas l'authenticité; mais, après l'avoir lue couramment, dit-il, comme le vulgaire, et traduite

ainsi l'an 1209, il propose de considérer la lettre L comme l'initiale d'un nom propre, et de lire par exemple : *Lucius 1209*. Nous ne suivons pas M. Callaud dans son système d'interprétation épigraphique, et nous nous contenterons de constater que, selon lui, la figure de ce Jupiter n'est pas sans valeur sous le rapport de l'art, et qu'elle « révèle même dans son auteur un artiste de la bonne école. »

M. La Prairie a cité d'autres inscriptions plus authentiques et plus modernes, il est vrai, dans un rapport sur l'église de Cutry, canton de Vic-sur-Aisne, rapport que lui avait adressé M. Leduc, instituteur dans cette commune. Ce sont trois épitaphes du *xvi<sup>e</sup>* siècle, gravées sur des pierres tombales qui représentent les effigies des défunts. Un mémoire de M. Vuallart, sur le Bibrax des Commentaires de César, ne présente que le résumé consciencieux des opinions diverses émises sur l'emplacement de cet oppidum, et n'ajoute aucun fait nouveau à l'état d'une question tant de fois controversée.

Les fouilles qui ont eu lieu à Soissons, en 1861 et en 1862, pour des travaux de voirie municipale, ont mis à découvert plus d'une fois le *statumen* de la chaussée primitive, les fondations et les débris des édifices renversés autrefois, et tous les témoignages matériels de l'ancien emplacement de ces édifices qui ont appartenu à la civilisation romaine et gauloise; mais il eût fallu peut-être relever soigneusement sur le terrain les vestiges des constructions, et refaire ainsi successivement le plan de la ville antique, au lieu de se borner à rassembler des fragments de poteries, de briques, de tuiles et de ferrailles informes. Les deux rapports de M. Laurendeau n'en sont pas moins très-précieux pour la topographie locale.

Le mémoire adressé à la Société par M. Barbey et Souliac, membres correspondants à Château-Thierry, contient des détails très-intéressants sur la découverte d'un grand nombre de cercueils en pierre dans un endroit dit *les Chesneaux*, situé près de la route de Château-Thierry à Soissons. Suivant les auteurs du mémoire, le lieu de sépulture où ces cercueils ont été exhumés ne serait pas éloigné d'une ancienne métairie, villa ou palais, qui aurait appartenu à Charles-Martel, fondateur du château de Château-Thierry. Les seuls objets qu'on ait extraits de ce cimetière dans les premières fouilles sont des boucles de ceinturon en bronze, des plaques ciselées de métal blanc et poli, semblable à de l'argent, une agrafe en cuivre sur laquelle on a cru voir gravé un cœur, un poignard en fer

et un collier en verroteries de couleur. Une nouvelle fouille a fait découvrir de nombreux cercueils en plâtre, renfermant un, deux et jusqu'à trois squelettes. Dans ces cercueils, dont l'intérieur était tapissé, pour ainsi dire, d'une matière terreuse légèrement rougeâtre semblable à de la brique pilée, on a ramassé des monnaies en bronze de Commode, d'Aurélien, de Constance Chlore, de Maximien Hercule, et une monnaie mérovingienne portant les traces d'une croix. M. Barbey et Souliac pensent que ce cimetière, dont l'existence remonte évidemment au III<sup>e</sup> ou IV<sup>e</sup> siècle de notre ère, aurait continué à servir de sépulture jusqu'aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècle. Au reste, les fouilles se sont poursuivies avec plus de soin et de méthode sur le sol des Chesneaux, et nous trouverons certainement les résultats de ces fouilles racontés et commentés dans les volumes suivants du Bulletin de la Société archéologique de Soissons.

PAUL LACROIX,

Membre du Comité.

---

*Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, 1862-1863. — Antiquités celtiques et romaines.*

La Société archéologique de Nantes, fille aînée de la très-regrettable Association bretonne, a dignement inauguré son Bulletin pour l'année 1862 par un mémoire posthume de son vénérable président d'honneur, M. Bizeul (de Blain), correspondant du Comité.

A côté de ce mémoire viennent se ranger, par ordre de date et de mérite, un *Essai* de M. Parenteau et des *Notes* de M. Marionneau.

Dans les livraisons de 1863, j'ai à rendre compte des travaux du docteur Le Ray.

Le volume de 1864, qui contient une si remarquable étude historique de M. Stéphane de La Nicolière sur l'église de Notre-Dame de Nantes, est plus particulièrement du ressort de la section d'histoire, et je n'y ai rien trouvé de purement archéologique.

Je m'arrête donc aux quatre articles de notre compétence.

## I.

La classification et le dépouillement des anciens titres de propriété des deux grandes familles bretonnes, les Rohan et les Cois-

lin, conservés dans l'étude de notaire qu'il avait à Blain, amena M. Bizeul aux recherches archéologiques. A une époque où ces recherches étaient moins en vogue qu'aujourd'hui, il réunit quantité de documents, de faits disséminés et négligés, de notes curieuses, de pièces originales de nature à éclairer les antiquités de sa province et de son pays. Un recueil archéologique qu'il fonda dans la ville de Nantes sous la Restauration, de concert avec quelques amis, le *Lycée armoricain*, reçut plus d'une fois ses communications, en tête desquelles il aimait à écrire modestement avec le poète : *Sparsa et neglecta coegi*.

Le Bulletin que nous avons sous les yeux, dû en grande partie à son zèle et à son initiative, continue l'œuvre perfectionnée du *Lycée* et de l'infatigable collecteur breton. Sa mort ne devait pas l'interrompre, et c'est à ses manuscrits qu'est empruntée la notice imprimée dans le tome II du deuxième trimestre de l'année 1862 que j'ai signalée, et qui a pour sujet *Les Namnètes aux époques celtique et romaine*.

Elle rend compte, d'après les souvenirs de l'auteur et d'après un article très-bien fait du *Lycée armoricain*, des fouilles opérées à Nantes en 1827, et sauve de l'oubli des renseignements fort utiles concernant les antiquités romaines cachées depuis deux mille ans au fond de la rivière de l'Erdre.

Mises au jour par les grands travaux de canalisation entrepris pour lier Nantes à Brest, elles manquèrent malheureusement sur place d'un observateur sagace et dévoué aux intérêts de la science. Un intérêt d'une autre nature déroba promptement aux archéologues les richesses les plus précieuses : l'or ou l'argent qu'on ramassait, dit-on, à pleines mains dans le sous-sol de la rivière disparut dans le creuset des fondeurs de Nantes; seuls les objets en bronze et en terre cuite, mais pas tous encore, durent leur salut au mépris qu'ils inspirèrent aux ouvriers.

Parmi ces derniers, M. Bizeul signale une statuette et trois têtes de bélier.

La statuette en question est de cuivre et a été dorée; ses yeux portent des traces d'incrustation d'argent. Elle représente un jeune homme dans l'attitude de l'ivresse, tenant d'une main une grappe de raisin, et de l'autre un lièvre qu'il semble montrer avec la joie du chasseur. Son vêtement est celui des jeunes Romains; c'est une tunique large, courte, sans manches, relevée par une ceinture sur

laquelle elle se replie pour descendre jusqu'au milieu des cuisses. Pas de doute possible sur l'intention de l'artiste; évidemment il a voulu figurer le Génie de l'Automne; raisin et lièvre sont deux symboles bien connus de la vendange et de la chasse. On peut conjecturer de la chevelure flottante du Génie, terminée par des boucles en tire-bouchons, à la manière gauloise, et contrairement à celle des Romains, que la statuette a été exécutée en Armorique. Quelques traces d'étain restées sous ses pieds prouvent qu'elle a été posée sur un socle, comme celle d'un dieu, pour recevoir les vœux des dévots.

Un amateur de Nantes est aujourd'hui propriétaire de cette intéressante statuette, qu'on regrette de ne pas trouver au musée de la ville.

En revanche, on peut y voir les *trois têtes de bélier*, qui sont devenues fameuses parmi les antiquités locales et ont excité dès leur apparition une foule de conjectures contradictoires. La plus fondée est celle de M. Bizeul. Après avoir discuté avec beaucoup de sagacité les opinions qui en font soit des décorations d'autels crioboliques, soit des idoles, emblèmes de Jupiter-soleil, soit même des poids, il donne sa propre hypothèse. Elle lui fut suggérée par une découverte faite au pays de Galles, et consignée dans l'*Archeologia Cambrensis* pour l'année 1856.

La description et le dessin qu'on y trouve d'une paire de chenets ou gros landiers de cuisine, antérieurs à l'invention des tourne-broches, lui ont présenté assez d'analogie avec les figures nantaises en litige pour qu'il ne *répugne* pas, dit-il (le mot n'est guère ambitieux), à voir dans celles-ci des instruments non moins vulgaires. Une satisfaction pour lui, et en même temps une forte présomption de la justesse de son appréciation, c'est le jugement qu'avait porté sur les *trois têtes de bélier* son collègue, M. Parenteau, avant de connaître l'opinion de M. Bizeul.

## II.

L'*Essai* de M. Parenteau sur les monnaies des Namnètes offre une étude pleine d'intérêt pour la numismatique gauloise en général et la numismatique armoricaine en particulier. Grâce aux échantillons qu'il produit, on peut se faire une idée exacte de l'art en Gaule et en Armorique avant l'invasion romaine. Il dessine aussi bien qu'il

décrit et ne manque jamais d'indiquer les provenances. S'il se montre sobre de commentaires, c'est un mérite de plus. Avec les maîtres de la science, il part de ce principe, que les monnayeurs gaulois n'ont point inventé, mais imité; que les statères d'or de Philippe, volés à Delphes lors du pillage du temple par nos ancêtres, servirent d'abord de modèle à des pièces qui, d'altération en altération, finirent par se distinguer avec originalité du type primitif. On contestera sans doute à l'ingénieur numismate, et son ami M. Bizeul lui a déjà contesté, l'assimilation qu'il fait des Samnites de la Loire et des Samnites d'Italie, comme la filiation qu'il prétend établir entre l'art des Armoricains et l'art des Étrusques, au moyen de quarts de statère qu'il attribue à une colonie italote venue, selon lui, sur les bords de la Loire et de l'Océan; mais il aura l'honneur d'avoir le premier attiré l'attention sur un côté nouveau et curieux d'une question numismatique où tout est loin d'être éclairci. Ce qui pourra rencontrer aussi des contradicteurs, ce sont les interprétations ingénieuses faites par M. Parenteau de quelques-uns des symboles qu'on trouve sur les médailles gauloises : la croix, la mitre, le gui, le houx. Le dernier emblème lui inspire toutefois les justes réflexions que voici :

« Le houx, dont les feuilles persistent et conservent leur verdure éternelle, était, chez nos aïeux, l'emblème de l'hospitalité.

« De nos jours, les invitations aux noces, dans le Bocage du Poitou, se font avec une branche de houx couverte de rubans aux couleurs éclatantes. Quand c'est une branche de laurier, les feuilles se comptent : autant de feuilles, autant de personnes invitées ; libre au maître du logis de choisir parmi les siens, ce qui est d'une délicatesse extrême ; mais une branche de houx veut dire : *Venez-y tous*. Je ne vois, continue M. Parenteau, aucun inconvénient à faire remonter cette coutume à l'époque celtique ; » et ce n'est pas la seule qu'on retrouve empreinte sur les vieilles monnaies gauloises.

Ce n'est pas non plus la première fois que M. Parenteau a mis à profit ses excursions dans nos campagnes de l'Ouest, et éclairé la science d'un rayon inattendu.

### III.

M. Marionneau, son collègue, a aussi utilisé ses recherches du même côté, pour la statistique monumentale de la même époque

en Bretagne. Sa description de quelques *dolmens* en ruines du pays nantais a son prix ; quoiqu'elle n'ajoute pas grand'chose, il faut l'avouer, à nos connaissances, elle intéresse par son entrain, sa vivacité, et l'amour qu'elle témoigne du sujet. Les fouilles du *tombeau celtique* de la Blandinière (canton de Vertou), qu'il a entreprises à ses frais et dont il a communiqué les premiers résultats à la Société archéologique de Nantes, ne sont pas d'ailleurs dénuées de valeur scientifique. Il signale un mélange de débris romains et gaulois important à noter dans un *dolmen*. Mais, pour mieux juger de la découverte, nous devons attendre les détails complets annoncés par l'auteur et qui doivent faire l'objet d'une communication ultérieure. — S'il a noté quelque fait nouveau tendant à établir l'orientation des monuments celtiques de l'est à l'ouest, nous l'engageons à le joindre à ceux qu'il a déjà signalés. De leur ensemble finira peut-être par ressortir une règle qui est loin d'être générale, quoi qu'on en dise.

#### IV.

Les monuments célèbres entre tous de Carnac et de Locmariaker font le sujet de *considérations* présentées à la Société qui nous occupe par M. Le Ray, en 1849, et imprimées dans le Bulletin de 1863, avec cinq planches gravées. Mais, si le mémoire et les dessins de l'archéologue nantais ont l'avantage, quant à la date, sur ceux des antiquaires du Morbihan et du savant irlandais, M. Samuel Ferguson, en est-il de même quant à la valeur scientifique ? Le plus grand mérite du travail de M. Le Ray, qui n'avait d'ailleurs à son service aucun des puissants instruments employés depuis, est son vaillant effort pour suivre avant l'heure le mot d'une énigme dont les termes viennent seulement d'être posés avec précision, et que l'importante publication de M. de Cussé fera peut-être trouver. Aujourd'hui on a relégué parmi les hypothèses gratuites, et on ne peut plus reproduire les systèmes du *Dracontium*, du *Phallus* et autres encore en vogue à l'époque où M. Le Ray a écrit sur les monuments de Carnac et de Locmariaker.

En ce qui regarde leur conservation, nous nous entendrons mieux avec lui. Une visite récente que j'ai faite à ces monuments, en compagnie de mon savant ami, M. Henri Martin, m'a donné le regret d'en voir plusieurs déchaussés et menacés de tomber par suite des excavations pratiquées à leurs pieds pour la réparation de la route.

A ce propos, qu'on me permette de reproduire les réflexions que l'inspection des lieux a inspirées à M. Henri Martin.

« Si les ponts et chaussées, dit-il, voulaient bien ne pas se montrer plus redoutables aux monuments de Carnac que les habitants des campagnes, nous pourrions espérer les conserver assez longtemps encore ; mais ces monuments sans rivaux dans leur genre méritent mieux que de subsister provisoirement par tolérance ; ils valent bien que l'État les prenne sous sa protection directe, et il n'est assurément, parmi les monuments classés comme nationaux, rien qui les surpasse en importance historique. »

Et pourquoi ne répéterai-je pas bien haut, pour qu'il soit entendu de l'Empereur lui-même, le vœu exprimé par notre historien national ? Conserver nos monuments celtiques est sans doute la première chose à faire, mais n'est-il pas désirable aussi qu'on les restaure là où c'est encore possible ? Or une restauration de ce genre est demandée depuis longtemps, non-seulement par les Bretons, mais par tous les antiquaires de l'Europe, sur un point spécial de la métropole du Morbihan.

« Un menhir, continue M. Henri Martin, présidait à tout ce groupe d'austères et puissantes constructions ; mais quel menhir ! On n'a retrouvé son pareil que dans les solitudes de cette Tartarie centrale où ont pénétré jadis les essaims des premiers Aryas, pères communs des Celtes et de toute la famille indo-européenne. Qu'on se figure un monolithe, un obélisque brut de granit gris un peu plus haut et trois fois plus gros que l'obélisque de la place de la Concorde ; plus de 22 mètres (67 pieds) de hauteur !

« La pierre énorme est là gisante, brisée en quatre morceaux dans sa chute. On ignore quelles mains ont abattu ce géant. Celles qui le relèveraient se feraient grand honneur, et les ingénieurs ne regardent pas l'opération comme bien difficile. Le colosse dominerait et marquerait de son mystérieux caractère un paysage immense ; on le verrait de la grande baie, de la mer intérieure, des quatre presqu'îles de Locmariaker, Baden, Rhuys et Quiberon, et des tumulus de Carnac. Ce serait là une œuvre de patriotisme breton à laquelle devrait s'associer quiconque s'intéresse à nos origines nationales et aux origines de tout l'Occident. Ou, mieux encore, pourquoi en faire une entreprise spécialement bretonne ? Ne serait-ce point là le complément naturel et national de la pensée qui érige en ce moment une statue à Vercingétorix et un musée aux antiquités gau-

loises? Cette œuvre triple et une résumerait l'ensemble de nos traditions antérieures aux Romains.»

Vicomte H. DE LA VILLEMARQUÉ,

Membre du Comité.

---

*Mémoires de la Société académique de l'Aube*, t. XXVIII, année 1864,  
gr. in-8° de 418 pages.

L'étude principale contenue dans ce volume est un inventaire raisonné du trésor de la cathédrale de Troyes par M. Lebrun-Dalbonne<sup>1</sup>. La cathédrale de Troyes a possédé anciennement des richesses considérables : son évêque, Garnier de Traisnel, étant devenu en 1209 aumônier en chef de l'armée des Croisés, reçut en dépôt tous les trésors des églises de Constantinople après la prise de cette ville, et transmit à Saint-Pierre de Troyes une partie de ces objets. Il mourut malheureusement avant de rentrer en France, et ses serviteurs dilapidèrent la plus grande partie de ce trésor, qui fut encore diminuée notablement par des ventes forcées en 1350, par suite de la contribution exigée par le traité de Bréquigny, en 1525, pour la rançon de François I<sup>er</sup>. Je crois inutile d'insister sur le pillage révolutionnaire de 1792 ; il est constaté par pièces officielles que, pendant les trois derniers mois de cette année, il fut tiré de ce trésor, pour être envoyés à la Convention, 148 marcs d'argent, 800 marcs d'étoffes d'or et d'argent, 3,000 livres de bronze provenant de châsses et de reliquaires, et que, dans les nuits des 9 et 10 janvier 1794, on y enleva pour plus d'un million de valeur en or, argent et pierres fines.

Tel qu'il est encore, le trésor de la cathédrale de Troyes mérite cependant d'être signalé, et le travail de M. Lebrun est des meilleurs et des plus complets, je puis le constater en parfaite connaissance personnelle.

Je vais le résumer brièvement.

Douze reliquaires mentionnés dans l'inventaire de 1611 ont

<sup>1</sup> M. Lebrun avait déjà consacré à une partie des objets conservés dans le trésor de Troyes un mémoire lu à la Sorbonne pendant le congrès de 1861. Nous rappellerons aussi que ce trésor est mentionné dans le *Répertoire archéologiques de l'Aube* et dans le *Portefeuille historique* de M. Gausain.

disparu ; il en reste trois. L'un, en forme de petite maison, surmonté d'un toit à double pente et sommé d'un acrotère ogival, renferme une dent de saint Pierre et est dû à la libéralité de Henry de Champagne, qui l'avait rapporté de Rome. Un autre provient de l'abbaye de Nesle-la-Reposte et a été récemment l'objet d'une complète restauration : il renfermé les chefs de saint Bernard et de saint Malachie, l'apôtre de l'Irlande. C'est un très-remarquable monument : long d'un mètre sur 0<sup>m</sup>,60 de hauteur et 0<sup>m</sup>,35 de largeur, il se compose de chaque côté de six arcades romanes soutenues par des colonnettes alternativement émaillées et ciselées : deux arcades plus grandes sont aux deux extrémités. Les cintres des arcatures sont recouverts d'un réseau de filigrane formant sertissure à de nombreuses pierres précieuses ; les revêtements du fond sont en bronze quadrillé et doré ; sous chaque arcade est une statuette en argent repoussé, avec ornements en or ; les extrémités et le milieu des colonnades sont ornés d'émaux champlevés représentant des personnages. Un toit à deux pentes recouvre ce reliquaire : il est orné de nombreux médaillons représentant les évangélistes et des personnages de l'Ancien Testament, partagés en quatre compartiments ; entre eux courent des rinceaux de bronze sur fond d'or, constellé de pierreries ; des nielles d'une exquise finesse bordent la base du toit et celle des arcades. Le dernier est la châsse de saint Loup, ornée d'admirables émaux de Nardon Pénicaud, chef de la glorieuse lignée des Pénicaud de Limoges, et dont on se propose de faire prochainement exécuter une restitution totale.

On trouve dans ce trésor un grand nombre d'émaux des XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, dont quelques-uns sont d'une rare beauté. On remarque surtout quatre rarissimes émaux cloisonnés représentant les quatre évangélistes, dont le cloisonné est d'une exquise délicatesse, et qui sont colorés par des émaux grenat, émeraude et saphir d'une transparence et d'une profondeur admirables. M. Lebrun décrit ensuite l'anneau, la crosse et le calice trouvés en 1844 dans le tombeau de l'évêque Hervé (XIII<sup>e</sup> siècle). La crosse est de Limoges, en cuivre rouge, doré et émaillé de bleu. Elle représente dans sa volute un lion se retournant vers un serpent qui essaye de le mordre à la queue ; sur les deux hémisphères du nœud courent et s'enlacent de petits dragons en relief, découpés à jour, sur toute la longueur de la douille, d'autres petits dragons descendent entre les rinceaux fleurdonnés. Le calice est un des types les plus parfaits

de ces vases sacrés au XIII<sup>e</sup> siècle : il est en argent ; sa coupe, légèrement évasée, s'élève sur un pédoncule interrompu au milieu par un nœud imitant le fruit du sablier dont les valves commencent à s'entr'ouvrir ; au-dessus prennent naissance, pour se déployer sur le pied, des feuilles d'olivier alternant avec des feuillages arrondis, se détachant sur un réseau de losanges finement ciselés ; la patène en vermeil porte gravée à son centre une main bénissante au milieu d'une croix pattée.

Notons maintenant quelques coffrets : le plus curieux, en ivoire, teint en pourpre, date de la fin du X<sup>e</sup> siècle probablement et représente sur ses faces des épisodes de chasse sculptés en relief ; il faisait partie des objets enlevés à Constantinople en 1203. Il représente sur une de ses faces un empereur quittant avec un de ses fils sa capitale pour une expédition guerrière, et sur les deux autres des chasses au lion et au sanglier où figure le même prince au premier rang ; des pierres précieuses recouvrent les harnais des chevaux. Un second, en ivoire, de même origine, est recouvert d'une feuille de vermeil et doublé en samit rouge. Un dernier est un coffret de mariage en émail de Limoges du XIII<sup>e</sup> siècle, et d'une ravissante exécution. Ces détails sont excessivement curieux. Sous des arcades romanes, soutenues par de sveltes colonnettes, des femmes couronnées et armées chassent des espèces de monstres : ce sont les Vertus domptant les Vices ; on lit leurs noms : Mansuetudo-Iracundia ; Sobrietas-Ebrietas ; Parsymonia-Canepa ; Caritas-Odium ; Fides-Idolatria ; Humilitas-Superbia ; Largitas-Avaritia ; Castitas-Luxuria ; Misericordia-Impietas ; Veritas-Falsitas ; Paciencia-Ira ; Concordia-Discordia.

Il faut encore mentionner les trois aumônières du comte de Champagne, composées de médaillons, de broderies, représentant des oiseaux et des figures héraldiques ; elles sont excessivement curieuses, et M. Lebrun a grandement raison de les signaler comme le plus parfait monument de la broderie au XIII<sup>e</sup> siècle. L'une d'elles est plus particulièrement intéressante : elle représente dans sa partie supérieure une femme endormie sur un tertre gazonné, et au-dessus de laquelle apparaît un génie ailé qui est l'Amour : il lui apprend qu'une rivale cherche à lui enlever le cœur de celui qu'elle aime. Dans la seconde partie, on voit sur une espèce d'autel un cœur que deux femmes cherchent à partager avec une scie. D'un nuage sort un bras de femme qui brise la scie d'un coup de hache. Les

terrains sur lesquels se meuvent les personnages ont été obtenus à l'aide d'une application de velours vert; le fond est tout entier brodé à l'aiguille au moyen de fils d'or, çà et là entremêlés de branches de chêne en soie. La broderie des personnages, exécutée en demi-relief, est véritablement admirable. L'aiguille a su exprimer tous les traits des visages, le lisse de la peau et les ondulations des cheveux et les plis des vêtements : c'est presque de la peinture. Le travail de M. Lebrun, je le répète, est très-complet et très-soigneusement traité.

M. Corrad de Breban a écrit la biographie du peintre Jacques Carrey, né à Troyes au xvii<sup>e</sup> siècle, qui accompagna le marquis de Nointel lors de son ambassade à Constantinople, en 1673, et qui a laissé de bons tableaux de vues de l'Orient et de marines.

M. Laperouse a composé un rapport sur les dolmens et les menhirs de l'arrondissement de Bar-sur-Seine. Ces monuments sont en grand nombre dans cette circonscription; on n'en compte pas dans moins de dix-huit localités. Le plus remarquable de ces menhirs est situé à Frécul; il forme un parallélogramme dont la hauteur est de 1<sup>m</sup>,60 sur une largeur égale; le plus considérable des dolmens est celui de Marcilly. A Frécul on a trouvé des armes en silex et en bronze.

M. Laperouse termine en faisant remarquer que ces monuments forment un groupe isolé qui se trouve le plus avancé à l'est, et le plus considérable reconnu dans l'ancienne Gaule, après les grands massifs qui existent sur les côtes de Bretagne, sur le cours inférieur de la Loire et ses affluents, sur la Dordogne, le Lot, l'Aveyron et l'Ardèche.

A ce propos, la Société de l'Aube a pris l'excellente décision de faire fouiller les monuments primitifs de l'arrondissement de Nogent.

Je terminerai en signalant le travail de M. l'abbé Coffinet sur les attributs de saint Antoine, au point de vue historique et archéologique, et spécialement d'après les monuments conservés dans le musée de Troyes. Les attributs du pieux anachorète sont le feu, le pourceau, le lion, le tau, la bêche, le chapelet, la clochette et le livre ouvert, dont M. Coffinet a reconnu la présence sur un chapiteau du xiv<sup>e</sup> siècle provenant du couvent des Cordeliers de Troyes et sur une très-belle statue du xvi<sup>e</sup> siècle trouvée à Gournay dans les environs de cette ville. La notice de M. l'abbé Coffinet n'est pas

seulement une étude archéologique, mais aussi une étude historique fort soigneusement rédigée.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

---

*Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, t. IX,  
1<sup>re</sup> partie, année 1864, in-8° de 224 pages.

Après avoir mentionné une note de M. Chon concernant le monument récemment érigé sur le champ de bataille de Bouvines et une courte notice de M. E. de Coussemacker sur des poteries découvertes à Bourbourg et à Cappellebrouck, mais en trop petit nombre pour offrir un sujet suffisant d'étude, nous nous arrêterons à la statistique archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, par M. Caverne, qui remplit les deux tiers de ce volume; elle n'est pas composée d'une façon aussi satisfaisante que les monographies de ce genre précédemment publiées par la Commission historique du département du Nord; les indications relatives aux églises y sont souvent trop vagues; trop souvent, en effet, l'auteur se contente d'écrire: édifice antérieur à 1600, indication vague et insignifiante. Tel qu'il est, ce travail cependant peut encore fournir d'assez utiles renseignements.

L'arrondissement d'Avesnes se divise en dix cantons, comprenant cent cinquante-trois communes; huit chaussées romaines traversaient cette circonscription et rayonnaient autour de la ville de Bavai.

On y compte trois dolmens ou menhirs, un camp romain à Flau-mont, des restes de l'époque romaine assez importants à Etræungt, à Bavai et à Boussières. Nous mentionnerons les anciennes fortifications de Bavai et d'Avesnes, la cense de l'Hôpital, datant du xiii<sup>e</sup> siècle, à Eucelin, la ruine des abbayes de Marvilles et de Lies-sies, la ferme de la Court, débris du palais de Walbert, avec un caveau qui a servi d'oratoire à sainte Aldegonde, de beaux vitraux à Hestrud, Liessies et Solre, des peintures murales du xiii<sup>e</sup> siècle à Lez-Fontaines, une cloche de la même époque à Solre, l'hôtel de ville de cette ville, du xvi<sup>e</sup> siècle. L'arrondissement compte seize anciens châteaux, pour la plupart ruinés, huit châteaux des xvii<sup>e</sup>

et xviii<sup>e</sup> siècle, dont plusieurs conservent des portions d'édifices féodaux plus anciens; deux églises du xi<sup>e</sup> siècle, dont la chapelle du temple de Saint-Aubin; huit du xii<sup>e</sup> siècle, vingt-cinq du xiv<sup>e</sup> et du xv<sup>e</sup>, dont les plus remarquables sont celles de Maubeuge, de Solre et de Sainte-Aldegonde; vingt-six de la Renaissance, dont celle d'Avesnes mérite d'être citée en première ligne, et sept du xvii<sup>e</sup> siècle. Toutes les autres églises sont du xviii<sup>e</sup> siècle et ont été reconstruites depuis peu d'années.

J'ai relevé la mention de dix localités possédant des pierres tombales remarquables : du xiv<sup>e</sup> siècle, à Quiévelon, Potelle et Wargnies-le-Grand; du xv<sup>e</sup>, à Barbant et à Noyelle; du xvi<sup>e</sup>, à Recquignies, à Solrinnes, à Beaurieux, à Dinechaux, à Dimont.

Le plan adopté par M. Caverne est conforme à celui des précédentes statistiques de la Commission : il donne la situation de la localité, ses noms anciens, ses monuments divisés en civils, militaires et religieux, les sommaires des faits historiques, la liste des hameaux et des lieux dits dont la dénomination pouvait présenter quelque intérêt. Il aurait fallu seulement, comme je l'ai dit en commençant, plus de précision à l'égard des indications archéologiques.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

---

*Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, XIII<sup>e</sup> volume.  
— Perpignan, 1865.

Le travail le plus considérable que renferme le XIII<sup>e</sup> volume publié par la Société littéraire des Pyrénées-Orientales est un long et intéressant mémoire sur l'iconographie des sceaux autrefois en usage dans les comtés de Roussillon et de Cerdagne, par M. E. de Fouchier, capitaine au 25<sup>e</sup> de ligne, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest. L'auteur rappelle, en commençant, qu'un capitaine au 67<sup>e</sup>, M. Colson, publia, en 1854, des recherches sur la numismatique roussillonnaise. Il n'y a certainement pas de plus noble manière d'occuper les loisirs d'une garnison. Si de pareils exemples étaient plus suivis, nos officiers, si intelligents et si instruits, contribueraient pour une large part au développement des études historiques ou archéologiques, appelés comme ils le sont à par-

courir successivement toutes les parties de l'empire. Les sceaux décrits par M. de Fouchier sont en grande partie inédits. Il les a partagés en deux catégories, ceux du clergé et ceux de la société laïque. La première série commence, à la date de 1244, par le sceau de Bernard de Berge, évêque d'Elne; la seconde a son point de départ au xiv<sup>e</sup> siècle. Les anciennes archives des notaires en ont fourni un grand nombre. Le Comité apprendra avec satisfaction que ce dépôt, qui comprend plus de dix mille registres, a été enfin retiré des combles du tribunal de commerce, où il se trouvait exposé aux chances de destruction les plus fâcheuses, pour être réuni aux archives départementales. Le mémoire de M. de Fouchier atteste une étude approfondie des livres excellents qui ont paru de nos jours sur la paléographie et la sphragistique; il abonde en détails curieux sur l'origine et la variation des armoiries des villes, des grands personnages ou des corporations. Des planches lithographiées reproduisent cinquante et un sceaux laïques et quarante-neuf ecclésiastiques. Nous regrettons qu'elles soient trop imparfaites pour permettre d'apprécier la valeur artistique de ces curieux monuments.

M. Sirven a continué la publication des éphémérides de l'hôpital Saint-Jean et de l'hospice de la Miséricorde de Perpignan. Les modifications apportées, en 1696, par le gouvernement au service hospitalier en Roussillon, lui ont présenté l'occasion de dresser le tableau des vingt-deux léproseries et des seize hôpitaux qui existaient dans la province à cette époque. Les revenus en argent ou en nature et les charges sont indiqués en regard du nom de chaque établissement. Une des notes nous apprend aussi que la chapelle de l'hôpital d'Ille possède encore les tombeaux de Marie d'Ille et d'Ava de Fenouillet, veuve du vicomte de Castelnau, qui, en 1224 et 1267, se vouèrent au soulagement des malades, après avoir richement doté cette maison. Le Comité me permettra d'exprimer en son nom le désir de savoir ce que peuvent être ces monuments funéraires, et s'ils datent en effet du xiii<sup>e</sup> siècle.

Une notice très-succincte de M. l'abbé Delhoste fait connaître les cérémonies qui accompagnaient autrefois la procession de la chasse de saint Gauderic, dont l'intervention était surtout réclamée dans les temps de sécheresse. Afin d'obtenir plus sûrement le bienfait de la pluie, on mettait les reliques en contact soit avec l'eau de la rivière qui passe à Perpignan, soit avec celle de la mer.

Nous citons, en commençant, deux officiers qui savent consacrer à l'étude une partie de leurs loisirs. Il nous reste à placer à côté de leurs noms celui d'un capitaine du génie, M. Ratheau, qui, avec l'expérience et l'autorité d'un homme du métier, a décrit et dessiné les ruines du château fort de Cabrenc, dont l'origine paraît remonter au XII<sup>e</sup> siècle.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

---

*Mémoires de la Société impériale archéologique du Midi de la France,*  
5<sup>e</sup> série, t. VIII, 6<sup>e</sup> livraison, 1865.

L'histoire de l'imprimerie toulousaine est pour M. Desbarreaux-Bernard un objet d'heureuses et persévérantes recherches. Cette fois il revendique en toute justice, à notre avis, pour les presses de Toulouse, un certain nombre de précieux incunables attribués opiniâtrément par quelques auteurs à la petite ville de Tolosa en Espagne, où la typographie n'aurait guère été en honneur avant le XVIII<sup>e</sup> siècle. La thèse de M. Desbarreaux est appuyée d'une liste détaillée des livres imprimés à Toulouse de 1476 à 1500, avec l'indication des bibliothèques où il en existe aujourd'hui des exemplaires.

M. le comte de Sambucy, qui se livre à des études abstraites sur les origines de la race humaine, s'est persuadé que les menhirs et les dolmens marquaient, comme autant de jalons, les routes suivies par les enfants de Japhet dans leurs émigrations vers l'Occident. Ces lignes diverses aboutiraient toutes à la côte de Bretagne, et là, en face de l'Océan qui leur opposait une invincible barrière, les voyageurs auraient élevé les pierres de Carnac comme un monument de leur gratitude envers la providence. M. de Sambucy déclare que ce qui n'était d'abord qu'une hypothèse est devenu certitude à ses yeux. Nous nous abstenons de lui en demander les preuves.

Dans son discours de rentrée, à la séance du 22 novembre 1864, M. d'Aldéguier, président de la Société impériale, annonçait que des fouilles considérables devaient être entreprises à Vieille-Toulouse, et que la Société avait été consultée sur le projet d'achèvement de l'église métropolitaine. Des fouilles, exécutées avec méthode sur l'emplacement de la cité primitive des Tectosages, pourront amener des découvertes importantes; le Comité sera sans doute informé de

leurs résultats. Quant à la cathédrale toulousaine, nous comptons sur le zèle des membres de la Société impériale pour en garantir les parties anciennes, et surtout cette nef majestueuse élevée par les Raymonds, au moment même où ils allaient succomber sous les excommunications pontificales.

Nous avons mentionné, dans un précédent rapport, les fouilles de M. l'abbé Carrière dans un champ de sépulture antique et dans des restes de constructions romaines près de la petite ville d'Auterive. La continuation des travaux a produit, comme toujours, de la poterie cassée, de la vieille ferraille, des amphores et des urnes. Quelques estampilles de potiers se sont retrouvées sur des tessons. Ce n'est qu'en se reportant aux nomenclatures déjà dressées qu'on pourrait reconnaître si elles révèlent des noms nouveaux.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

---

*Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 6<sup>e</sup> série, t. III, 1865.*

Le sol de nos provinces méridionales est tellement riche en débris de l'antiquité romaine, qu'on ne cesse d'en extraire des vases, des statuettes, des monnaies, des fragments d'inscriptions, de mosaïques ou de sculptures. Le bulletin des séances de l'Académie de Toulouse constate un certain nombre de découvertes récentes dont je ne crois pas nécessaire de donner ici l'énumération. La plus intéressante a d'ailleurs été signalée dans un de mes rapports au Comité, d'après une communication spéciale de M. Tournal; c'est celle d'une inscription funéraire du v<sup>e</sup> siècle, retrouvée à Narbonne, qui déplore la mort prématurée d'une jeune femme du nom de Festa.

M. Barry, qui a fait, comme on le sait, une étude particulière de la mythologie pyrénéenne, n'a pas eu de peine à prouver, contre un membre de la Société impériale d'Angers, que le dieu *Andossus* n'a rien de commun avec les Andes ou Andécaves de l'Anjou. Le spirituel professeur démontre, en quelques pages du meilleur ton, combien il se faut tenir en garde contre la prétention de refaire l'histoire au moyen d'hypothèses et d'étymologies.

Un mémoire de M. Esquié, architecte à Toulouse, nous apprend

qu'au mois de novembre 1864 des ouvriers, occupés sous sa direction à déblayer une ancienne arcature à l'extérieur du croisillon nord de la basilique de Saint-Saturnin, mirent à découvert une peinture murale du XII<sup>e</sup> siècle disparue depuis longtemps derrière une cloison de briques. Cette fresque, autrefois comprise sous la galerie orientale d'un cloître, représente saint Augustin, en costume épiscopal, un livre ouvert à la main, assis sur un trône, entre deux personnages nimbés; l'un debout tenant une crosse, l'autre assis et paraissant écrire sous la dictée du saint docteur. Quelques mots tracés sur le livre de saint Augustin et sur la pancarte de l'écrivain expriment le vœu qu'en dépit des embûches du démon la règle soit à jamais observée dans l'abbaye de Saint-Saturnin. Autant qu'on en peut juger par une lithographie jointe au mémoire, l'œuvre est assez bien conservée, et les figures sont empreintes de ce grand style qui caractérise la belle période de l'école romane. L'architecte en chef de la basilique, M. Viollet-le-Duc, a prescrit, pour préserver cette curieuse peinture des injures de l'air, les mêmes précautions qui ont été appliquées avec succès aux fresques du Campo santo de Pise, et la ville de Toulouse, déjà si riche en peintures du moyen âge, comptera désormais un monument de plus à classer en tête de sa collection.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

---

*Rapport sur le Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or). 1<sup>re</sup> année, 1864.*

La Société des sciences naturelles de la ville de Semur, fondée en 1842, n'était jusqu'à ces derniers temps qu'une modeste réunion, d'un caractère tout privé. Stimulée par le grand mouvement archéologique qui se manifestait autour et en dehors d'elle, la Société a senti le besoin de reconquérir la vie qui lui échappait, en élargissant le cercle de ses travaux, en augmentant le nombre de ses membres, et, en 1863, la Société des sciences naturelles s'est transformée en *Société des sciences historiques et naturelles*, « dont le but », dit l'article 2 des statuts, « est de rechercher et de recueillir tout ce qui peut intéresser l'arrondissement, au double point de vue de l'histoire et de l'archéologie et de l'histoire naturelle. » Aussitôt

créée, la nouvelle Société a éprouvé le désir bien légitime de faire parler d'elle, et elle a, en conséquence, décidé qu'elle publierait chaque année un Bulletin, où seraient consignés les résultats de ses travaux. La parole donnée a été scrupuleusement tenue, et le Bulletin de l'année 1864 a paru il y a quelques mois. Dans ce premier numéro, où l'histoire de l'antique *Pagus Alisiensis* et la géologie ont chacune leur part, l'archéologie ne pouvait pas être oubliée, et MM. Bruzard et Guérin se sont chargés de fournir le contingent de cette dernière, en publiant un intéressant rapport, dont je vais avoir l'honneur de vous rendre compte, sur les fouilles exécutées à Courcelles-lez-Semur, village situé à cinq kilomètres du chef-lieu de l'arrondissement.

Une tradition immémoriale, confirmée d'ailleurs par des découvertes successives, fait du territoire de Courcelles le siège d'un établissement important, remontant à l'époque romaine. A diverses reprises, et presque d'année en année, la pioche des cultivateurs a ramené à la surface du sol une énorme quantité de tuiles et de poteries romaines, mêlées à des scories de fer, des vases de terre renfermant des médailles du haut et du bas empire, des objets de bronze, parmi lesquels deux dés à jouer parfaitement conservés, enfin la partie supérieure d'une statue de femme en pierre, de grandeur demi-naturelle, que les habitants désignent sous le nom de la *Vierge blanche*.

En 1855 a eu lieu une trouvaille plus importante et de nature à fixer les conjectures sur ce que pouvait être cet établissement romain de Courcelles, tant de fois signalé. En faisant enlever les pierres d'un de ses champs, un propriétaire du lieu, M. Moreau, a découvert un caveau de 3 mètres de long sur 2<sup>m</sup>,70 de largeur, auquel on accède par un escalier dont il reste encore trois marches. Les murs latéraux, qui se prolongent à l'est, en s'évasant, sur une longueur encore indéterminée, sont construits en moellons, et, détail assez bizarre, ils sont enduits de ciment et ornés de refends peints, simulant des pierres de taille. Les lignes horizontales étaient rouges et les lignes verticales blanches. Dans ce caveau, on a trouvé, en quantité considérable et ensevelis dans un mélange de terre, de cendre, de charbon et de débris de tuiles, des vases en terre cuite, de toute forme et de toute grandeur, les uns intacts, les autres brisés, quelques-uns même, détail significatif à noter, paraissant inachevés; de plus, deux aiguières en cuivre, des fibules et autres menus objets en métal. Si

l'on en juge par les dessins qui accompagnent le mémoire de MM. Bruzard et Guérin, ces vases sont très-élégants de forme. Plusieurs sont ornés de légers filets en relief et recouverts d'un vernis noir ; d'autres portent sur la panse des cannelures ou des feuillages. Un entre autres est remarquable par le vernis à reflets dorés, encore très-brillant, qui en recouvre toute la surface extérieure. Enfin, sur un tesson, on a pu lire le nom du fabricant, écrit en grands caractères : *Critobuli*.

Abandonnées pendant neuf ans, les fouilles, commencées par M. Moreau, ont été reprises, à la fin de 1864, par les auteurs du mémoire. Ces nouvelles fouilles, ainsi que nous allons le voir, confirment et complètent les renseignements fournis par les premières, mais sans en changer la nature. En rayonnant autour du caveau précédemment découvert et pris pour point de départ, MM. Bruzard et Guérin ont retrouvé plusieurs fragments de murailles en moellons, paraissant s'aligner avec les murailles anciennes, et, circulant à travers ces substructions, une rigole de 0<sup>m</sup>,11 de largeur sur 0<sup>m</sup>,8 de hauteur, recouverte par une ligne ininterrompue de faitières en briques, formant voûte. Le fond de cette rigole était rempli d'une vase noirâtre, aujourd'hui desséchée. De tous les coins et recoins du vaste terrain attaqué par la pioche, on a ramené à la surface du sol, et dans une prodigieuse abondance, des débris de tuiles et de poteries romaines, parmi lesquels étaient éparses quelques médailles, des amas de moellons, et çà et là des fragments de terre à modeler. Parmi ces débris amoncelés, il y a lieu de signaler deux objets, dont la signification plus précise éclaire d'un jour nouveau la destination de l'établissement auquel ils appartiennent : ce sont deux moules en terre cuite. Le premier représente la tête d'un animal qui paraît être un lion. Le second, dont MM. Bruzard et Guérin ont tiré une épreuve, leur a donné une statuette de femme, assise sur une chaise à dossier et tenant sur ses genoux un enfant qu'elle allaite. La tête de la femme n'existe pas dans le moule, et son absence ne provient d'aucune cassure. Elle devait donc être moulée à part, puis ajustée sur la statuette. Dans cette figurine les auteurs du mémoire proposent, avec raison, de reconnaître la déesse présidant aux accouchements, Latone, sorte d'*ex-voto* ou d'objet de dévotion, dont la présence a été bien souvent signalée par les antiquaires, et en particulier par M. l'abbé Cochet, dans les champs de sépultures de la Gaule. Aux différents objets mentionnés plus haut il convient

d'ajouter, pour ne rien omettre du résultat des fouilles de Courcelles, cinq squelettes d'hommes, dont quatre étaient enfermés dans de grossiers cercueils, formés de moellons reliés par une mince couche de mortier. Aucun objet de quelque intérêt, si ce n'est un bracelet et une fibule en bronze, n'accompagnait d'ailleurs les cadavres.

Qu'était-ce donc que l'établissement de Courcelles? Il est facile de le deviner d'après la nature des objets qu'on y a trouvés en si grande abondance, et MM. Bruzard et Guérin sont manifestement dans la vérité quand ils proposent de voir là les restes d'une fabrique de poteries. Leur hésitation à formuler une conclusion si clairement indiquée est pure modestie de leur part. Quant aux scories de fer, qui couvrent le sol au-dessus et en dehors des constructions antiques, elles attestent très-vraisemblablement, ainsi que le supposent les auteurs du mémoire, l'existence d'un établissement métallurgique qui, fondé à une époque postérieure, aura remplacé, sur le territoire de Courcelles, les ateliers du potier gaulois.

JULES MARION,

Membre du Comité.

---

*Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, 2<sup>e</sup> année.*

*Étude sur les origines de la Gaule appliquées à la vallée du Loir dans le Vendômois.* — Sous ce titre M. Lacroix de Rochambeau décrit les grottes qui existent dans cette contrée, et notamment la grotte appelée *la Prison*, qui fait partie du groupe de celles du Breuil (commune de Lunay).

Les grottes du Breuil offrent cette particularité, qu'elles se composent de deux ou trois étages, et que les chambres d'un même étage sont mises en communication au moyen d'un corridor ou galerie couverte qui règne à l'extérieur. Les chambres du premier étage, au dire de M. de Rochambeau, n'ont rien de bien remarquable; celles de l'étage supérieur sont plus belles; un escalier à voûte cintrée et taillée dans le roc y conduit. On entre d'abord dans une vaste salle de 10 mètres de long sur 8 mètres de large et 2<sup>m</sup>,50 de haut. Au fond sont deux réduits en forme d'alcôve. Des niches, destinées à recevoir les objets à l'usage des habitants, sont creusées dans les parois de cette salle.

Mais, je l'ai dit, la grotte de la Prison a surtout fixé l'attention de M. de Rochambeau. Il donne de cette grotte une description détaillée et un plan qui permettent de la visiter avec lui. Une première porte, cachée dans les broussailles, en défend l'approche; cette porte, dont les pieds-droits et l'arc sont construits en pierre de taille, est de forme à peu près ogivale. A 3<sup>m</sup>,50 plus loin, une ouverture, pratiquée dans le flanc calcaire de la colline et maçonnée en moellon, pénètre dans une galerie de 15 mètres de profondeur et d'une largeur de 5<sup>m</sup>,10 sur 2<sup>m</sup>,50 d'élévation. Au fond, à gauche, s'ouvre une autre galerie en retour d'équerre, sur l'un des côtés de laquelle sont creusées trois loges, mesurant chacune 2 mètres carrés. A peu près au milieu de cette dernière pièce, la voûte est percée d'une ouverture de forme ovale, qui se prolonge presque perpendiculairement à travers le roc, et dont l'orifice débouche sur le sol supérieur. Ce conduit, dont la profondeur est de 7 mètres, a pu être pratiqué pour l'évacuation de la fumée, en même temps qu'il devait éclairer la grotte et l'aérer.

Évidemment ces antres ont eu leurs habitants; mais ces habitants, quels furent-ils? Les grottes du Breuil ont été considérées par certains archéologues comme un sanctuaire druidique; c'est là, il faut le dire, une opinion toute conjecturale qu'il est difficile de partager. L'auteur de l'*Étude sur les origines de la Gaule dans la vallée du Loir*, moins ambitieux dans ses appréciations, croit cependant reconnaître dans ces grottes des habitations gauloises; en parlant de celles du hameau dont il porte le nom, M. de Rochambeau nous dit « qu'il n'est pas rare de voir les bestiaux des paysans attachés aux mêmes anneaux de pierre qui retenaient captifs, il y a deux mille ans, les animaux domestiques des Gallo-Kimris. » L'imagination de M. de Rochambeau ne l'entraîne-t-elle pas ici un peu trop loin? Que ces demeures souterraines soient anciennes et qu'elles aient pu être habitées, tout le monde est d'accord sur ce point; mais ce qui, jusqu'à plus ample information, me paraît contestable, c'est l'âge qu'on leur assigne. En effet, aucun objet appartenant à la civilisation gauloise n'ayant encore été découvert dans ces grottes, rien ne semble autoriser, quant à présent, à leur attribuer cette origine antique. M. de Rochambeau, qui a prévu cette objection, y répond en disant qu'à sa connaissance il n'a point encore été fait au Breuil, ni aux environs, de fouilles pouvant amener de telles trouvailles. On peut lui répliquer que c'est peut-être

par ces fouilles qu'il aurait fallu commencer, et que des investigations de cette nature eussent été pour lui un utile prélude à son intéressante dissertation.

Je me permettrai d'ajouter que, si les descriptions que donne M. de Rochambeau sont faites avec le plus grand soin quant à la configuration et aux dimensions des grottes qu'il décrit, ces descriptions pèchent pourtant en ceci, qu'on y cherche en vain des détails sur la structure intime de ces grottes, quelques indications sur la façon dont la roche calcaire a pu être taillée, c'est-à-dire si, dans le travail des tailles, on peut reconnaître encore la trace soit du tranchant d'un silex, soit de la pointe ou de la lame d'un outil de fer. J'appelle l'attention de M. de Rochambeau sur ces petits détails, dont l'exacte et minutieuse constatation pourrait jeter un jour précieux sur la question qui nous vaut son consciencieux travail.

*Dissertation sur une monnaie de Dreux au type chartrain*, par M. Émile Caron. — En démolissant une ancienne maison près de l'église Saint-Martin, à Vendôme, des ouvriers trouvèrent, près d'un cercueil de pierre, trois pièces de monnaie de billon qui furent recueillies par un amateur vendômois, M. Neilz. L'une de ces pièces, celle qui fait l'objet du travail de M. Caron, présente cet intérêt que le type chartrain sur une monnaie frappée à Dreux est un fait nouveau dans la numismatique. En effet, en 1849, M. Cartier, auteur d'une monographie du type chartrain, écrivait que ce type n'avait pas paru à Dreux, et M. Poey d'Avant n'a pas publié de pièce à ce type dans son ouvrage sur les monnaies féodales de la France.

M. Caron a cherché, et paraît avoir trouvé dans l'histoire l'explication de ce fait singulier d'une monnaie au type chartrain frappée dans une ville qui faisait partie du duché de Normandie. Il résulte, en effet, des recherches de M. Caron, que, le château de Dreux étant passé, on ne sait comment, entre les mains de Richard V, duc de Normandie, la moitié de ce château fut donnée en dot par le duc à sa fille Mahaut ou Mathilde, qui épousa Eudes II, comte de Blois, de Chartres et de Tours. On ne connaît pas la date de ce mariage, mais on sait qu'elle est antérieure à 996, époque de la mort du duc. En 1017 Mahaut étant morte sans enfants, Eudes s'empara de la totalité du château, qu'il conserva jusqu'en 1025, époque à laquelle la ville de Dreux fut prise par le roi de France Henri I<sup>er</sup>.

996 et 1025, telles seraient les dates extrêmes de la possession de Dreux par le comte de Chartres, Eudes II. C'est pendant cette période de temps, mais plutôt, selon M. Caron, après 1017, lorsque Eudes fut devenu seul possesseur du château de Dreux, qu'aurait été frappée la pièce que publie aujourd'hui la Société vendômoise.

Les arguments et les déductions présentés par M. Caron paraissent concluants quant au côté historique de la question; rien ne s'oppose, en effet, à ce que cette monnaie de Dreux ait été frappée par Eudes à l'époque indiquée, mais il n'en est pas de même de la partie purement numismatique du travail de M. Caron; celle-ci peut donner lieu à diverses critiques que je vais exposer.

Voici d'abord la description que donne l'auteur de cette pièce qu'il croit inédite :

« Avers : type chartrain ; d'un côté S retourné, de l'autre une croisette. Au bas **M** gothique.

« Revers : DRVCAS CASTEL et une croisette. Dans le champ une croix cantonnée d'un besant. »

Le type chartrain, on le sait, c'est, pour les uns, une hache percée en anneau, ou des plans de fortifications, ou un dolmen gaulois; pour les autres, c'est une branche de gui sacré, ou la serpe des druides, ou même une potence avec sa corde. Pour M. Caron et pour d'autres qui l'ont précédé, ce type serait la représentation de la célèbre relique de Chartres, le voile de la mère du Christ, suspendue à une bannière potencée.

Ces interprétations si diverses, si opposées entre elles, prouvent qu'il reste encore quelques partisans attardés de la numismatique hypothétique des temps passés, ce dont il est permis de s'étonner quand on connaît les excellentes études publiées sur ce sujet par M. Benjamin Fillon, dans ses *Considérations sur les monnaies de France*. En effet, M. Fillon prouve, d'une façon qui paraît irrécusable, que le type chartrain, objet de tant de discussions, de tant de controverses, est loin d'avoir les significations si diverses qu'on lui a prêtées. Ce type serait tout simplement la dégénérescence d'une tête prise de profil, celle de Louis le Débonnaire, dont le prototype émane de la monnaie de Chinon. Le savant numismate explique comment cette tête chinonnaise, d'un dessin barbare à l'origine, dut se dégrader avec le temps en passant par les ateliers de monnayage de Saint-Aignan, de Celles, de Blois, de Vendôme, avant d'arriver à Chartres vers la fin du x<sup>e</sup> siècle. Et si l'on s'étonne de rencontrer ces

variétés dégénérées du même type, M. Fillon fait observer avec raison qu'on remarque dans les monnaies des variations analogues à celles qu'éprouvent les mots, variations telles qu'on a peine souvent à reconnaître leur forme primitive.

Mais ce qui paraît sans réplique, c'est la suite de types chinonnais frappés dans les villes des bords de la Loire, et que donne l'auteur des *Considérations sur les monnaies de France*; en examinant ces dessins, on est frappé des altérations que subirent successivement les lignes originales des types sous la main des ouvriers inhabiles chargés de les reproduire. M. Caron, qui mentionne cette démonstration péremptoire, ne l'accepte cependant que dans une certaine mesure, c'est-à-dire que, tout en la trouvant concluante pour les monnaies de Tours, de Saint-Aignan, de Celles, de Vendôme et de Blois, il refuse de l'admettre pour le type chartrain, lequel pourtant, quoique dégénéré encore, est bien évidemment de la même famille que les précédents.

Pour donner la préférence à l'hypothèse de la bannière de Chartres, M. Caron s'appuie sur cette considération que la fameuse relique aurait été portée victorieusement par l'évêque Gantelme, en 911, dans le combat entre Rollon et les Normands, et qu'on peut bien admettre qu'un monétaire ait voulu perpétuer ce souvenir en reproduisant sur la monnaie chartraine la miraculeuse bannière, accompagnée des deux lettres *gothiques* **S M**, lettres que M. Caron, conséquent avec lui-même, croit être les initiales des mots *Signum Mariæ*.

Que M. Caron me permette de le lui dire : ces arguments sont insuffisants pour faire partager sa conviction, et le meilleur moyen de les combattre, c'est d'analyser cette monnaie de Dreux sur le dessin lithographique dont la dissertation est accompagnée.

Commençons par le droit de la pièce. Assurément, si on l'examine dans le sens choisi par M. Caron, il est difficile d'y démêler la représentation de quoi que ce soit au monde; mais si, faisant décrire au dessin un quart de conversion à droite, on compare l'image imparfaite qu'on a sous les yeux à la tête de profil des monnaies de Blois, de Vendôme et de Châteaudun, il est impossible de ne pas être frappé des rapports qui existent entre le denier de Dreux et ces monnaies. Ce denier, quoique fruste, montre encore, à ne s'y point tromper, les lignes du type chinonnais, le haut de la tête diadémé, le nez, la bouche, l'oreille, et, devant le

profil, la croisette des monnaies de Vendôme, de Chartres et de Châteaudun. Sans doute cette ressemblance n'est pas complète, il y a des lacunes que la pensée doit remplir; mais aussi, tout en tenant compte de la bonne foi de M. Caron, n'est-il pas permis de supposer que la main du dessinateur a pu être influencée, malgré elle, par les préoccupations du numismate.

Quant aux prétendues lettres **S** **M**, traduites par les mots *Signum Mariae*, voici les critiques auxquelles cette interprétation peut donner lieu : l'**S** du denier de Dreux ne serait pas seulement renversé ou retourné, il serait à contre-sens, et l'**M** (en supposant pour un moment qu'il existe) appartiendrait à l'alphabet gothique, ce qui, au commencement du XI<sup>e</sup> siècle, serait un anachronisme impossible. A cette époque, je n'ai pas besoin de le dire, on ne se servait que de l'**M** roman, composé, non de trois jambages, mais de deux traits verticaux réunis par une ligne brisée. Au surplus, ce que M. Caron a pris pour un **S**, c'est l'oreille de la tête, et le prétendu **M** gothique n'est autre chose que les lignes de la bouche du profil, combinées peut-être avec celles du menton.

Ceci dit, il n'y a plus qu'à féliciter M. Caron du soin qu'il a pris de publier cette intéressante monnaie de Dreux, et des efforts qu'il a tentés pour la faire connaître. Au surplus, quoiqu'il ait fait cette fois fausse route, on peut augurer de son travail que M. Caron est homme à prendre à l'occasion sa revanche, c'est-à-dire à utiliser heureusement l'érudition dont il a fait preuve.

*Découverte d'un théâtre gallo-romain à Areines.* — Le théâtre gallo-romain, dont les restes ont été étudiés par la Société archéologique du Vendômois, est situé à deux kilomètres et demi à l'est de Vendôme, sur la gauche du chemin de grande communication qui conduit à Beaugency. C'est à M. Neilz qu'en est due la découverte. Des cultivateurs de la commune d'Areines avaient signalé l'existence, dans les champs environnants, d'anciennes substructions que recouvrait à peine la couche meuble du sol; cette particularité éveilla l'attention de M. Neilz, qui, après avoir constaté la forme circulaire de ces substructions, crut y reconnaître les restes d'un théâtre antique, et s'empressa de saisir la Société archéologique de la question.

Un autre membre de cette Société, probablement un architecte fut chargé d'examiner le terrain, de faire faire des fouilles et de

relever le plan de ces ruines. Ce plan, publié dans le bulletin de la Société, accuse dans sa forme générale celle d'un segment de cercle outre-passant la demi-circonférence; il offre cinq rangs de murailles concentriques, constituant la *cavea* des gradins, lesquelles prolongent leur courbure de 10 mètres au delà du diamètre et aboutissent à un mur transversal formant la corde du segment de cercle. Toutefois, entre la ligne diamétrale et cette corde, le sol, fraîchement ensemené, n'ayant pas pu être fouillé, on a dû se borner à supposer la continuation des murs de la *cavea*, et, par conséquent, ne tracer ces murs que par des lignes ponctuées.

Mais, évidemment, cette supposition est erronée. Les gradins du théâtre d'Areines ne se prolongeaient pas au delà de la ligne diamétrale, ou, s'ils dépassaient cette limite, ce n'était pas, comme l'indique la Société vendômoise, en continuant leurs lignes circulaires, mais simplement dans une direction parallèle à l'axe du monument, comme le prouve le plan du théâtre antique de Nérès, auquel la Société vendômoise a comparé le sien. Au surplus, le tracé qu'on nous montre du théâtre d'Areines porte en lui-même, à cet endroit, sa condamnation; ce tracé, je l'ai dit, occupe l'aire d'un segment de cercle outre-passant la demi-circonférence; or, le diamètre de ce cercle étant de 68 mètres, et les courbes se prolongeant de 10 mètres au delà de ce diamètre, la corde du segment, nécessairement plus courte, ne devrait pas excéder 65 mètres de longueur; cependant sa mesure est ici la même que celle du diamètre. D'où il est facile de conclure que, si ces deux lignes sont de même longueur, comme l'indiquent les cotes du plan, elles sont les deux grands côtés d'un parallélogramme et non ceux d'un trapèze mixtiligne.

Quant à savoir si ce parallélogramme était occupé par la scène, ou, comme à Nérès, par les gradins prolongés en ligne droite, c'est ce que l'avenir apprendra; c'est ce que la Société vendômoise sait aujourd'hui, sans doute, car elle a dû être impatiente de faire compléter son intéressante découverte.

Le rapport de M. Launey, secrétaire de cette Société, nous apprend que la profondeur de ces fondations antiques est, en moyenne, de 40 centimètres seulement; que les murs, d'une épaisseur qui varie de 1<sup>m</sup>,15 à 1<sup>m</sup>,50, sont parementés en pierres de petit appareil (15 centimètres sur 12 seulement); qu'ils sont échantillonnés et rejointoyés avec soin, et remplis par un blocage en

moellon et mortier. Ces renseignements ont leur intérêt, mais la Société vendômoise ne manquera pas, il faut l'espérer, de pousser plus loin ses investigations. On peut, sans témérité, lui prédire que les trouvailles qu'elle devra faire sur les lieux mêmes, ou dans leur voisinage, la payeront généreusement de ses peines et de ses soins.

ADOLPHE LANCE,

Membre du Comité.

---

*Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 3<sup>e</sup> série, t. IX, 1864.

Nous laissons de côté, comme ne regardant pas la section d'archéologie, un mémoire de M. le lieutenant-colonel Sarrette, intitulé *Alesia : étude d'archéologie militaire*. L'auteur n'apporte aucun fait matériel nouveau; et son mémoire n'est qu'une très-habile discussion, soit sur les termes des Commentaires de César, soit sur les résultats des fouilles faites à Alaise, déjà publiés dans les *Bulletins de la Société d'émulation du Doubs* et examinés par le Comité. Les conclusions de ce mémoire sont favorables aux prétentions de la Franche-Comté.

Le savant et infatigable champion d'Alaise, M. A. Castan, s'est éloigné pour un moment de l'oppidum de l'Alesia franc-comtoise, des plaines qui l'environnent et des pentes qui lui sont opposées, mais pour mieux y revenir. C'est sur les bords de la Saône qu'il a choisi pour un temps son champ d'explorations, espérant trouver là de nouvelles preuves à l'appui de ses opinions.

Avant que Vercingétorix vint se réfugier dans l'oppidum quelconque qui portait de son temps le nom d'Alesia, il avait essuyé une défaite en voulant empêcher avec sa cavalerie César de passer des extrêmes frontières des Lingons chez les Séquanes. Dans ce combat, les Gaulois se trouvèrent en présence des troupes romaines et de leurs auxiliaires les Germains.

Dans l'hypothèse de l'Alaise franc-comtoise, le passage de César, du pays des Lingons dans celui des Séquanes, dut se faire à travers la Saône en un point guéable. Sa place semblait indiquée par un gué qu'ont toujours pratiqué les armées qui jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle sont passées du plateau de Langres dans la Franche-Comté.

Ce point se trouve dans la presqu'île de Mantoche, à la trouée

de Charsenne, dominée par le mont Colombin et le Chèvrefeu, entre la ville de Gy et le village d'Avrigney.

Si la cavalerie de Vercingétorix s'y rencontra avec les Romains et les Germains leurs auxiliaires, des vestiges de cette lutte et des monuments des trois peuples qui s'y entrechoquèrent doivent s'y trouver.

Guidé par cette pensée, M. A. Castan explora le mont Colombin et le Chèvrefeu, où il trouva en effet des tumulus identiques à ceux qui entourent Alaise, renfermant des ossements calcinés à la romaine au-dessous d'autres inhumés à la gauloise, et puis quelques vestiges des peuples germaniques.

Parmi les monuments gaulois, M. A. Castan place un taureau en bronze à trois cornes, découvert en 1756; antique d'un très-beau caractère, d'origine grecque fort probablement, dont les Mémoires renferment une excellente représentation. Ce taureau, qui est aujourd'hui la propriété de M. le vicomte F. Chifflet, membre de l'Académie de Besançon, est d'assez grandes dimensions : 0<sup>m</sup>,45 sur 0<sup>m</sup>,75. S'appuyant sur un texte de Plutarque, M. A. Castan suppose qu'il était une enseigne gauloise.

Les tumulus existent encore en grand nombre, malgré les cultures et les carrières, sur le Colombin et sur le Chèvrefeu, irrégulièrement semés et de diamètres variables de 1 à 20 mètres, avec une hauteur proportionnée, qui, par suite des tassements, n'est guère que d'un vingtième environ du diamètre.

Un tumulus de 8 mètres de diamètre exploré sur le Chèvrefeu nous donnera la composition de tous les autres. Il est formé de terres et de pierres plates disposées par assises circulaires, légèrement inclinées en dehors de façon à former un toit. Une zone de charbons en marque la circonférence, mêlés avec des fragments de poteries à pâte siliceuse et grossière, diversement colorés suivant leur degré de cuisson. En dedans règne une zone de squelettes humains accompagnés d'os de chevaux. Puis au centre et au-dessous, l'on trouve un amas d'ossements humains qui ont été soumis à un feu violent.

M. A. Castan suppose que sur les bûchers où les deux légions que César laissa sur le champ de bataille incinérèrent les Romains et leurs alliés, après les avoir dépouillés de leurs armes, les Séquanes du pays vinrent à leur tour inhumer leurs compatriotes. De là cette circonférence de feu qui marque le circuit des tombelles, et ces ossements brûlés qui en garnissent le centre.

Que les faits se soient passés ainsi après le combat dont ces collines furent le théâtre, que ce soit Vercingétorix qui ait été vaincu et César vainqueur, toujours est-il que l'on ne trouve guère d'objets manufacturés dans les neuf tombelles que l'on a jusqu'ici explorées.

Les bronzes se réduisent à trois fragments : une plaque ayant peut-être garni le fourreau d'une épée, une calotte de bouton et un anneau.

Puis l'on a rencontré, à une certaine profondeur dans un tumulus, un scramasax en fer dans un fourreau de même métal : témoignage, suivant M. A. Castan, de la présence des auxiliaires germains sur le champ de bataille.

Enfin des pointes de flèches et des lames en silex, des grains de collier en pierre et une dent de cheval percée pour former un amulette, appartiendraient aux cavaliers francs.

Bien que tout ceci soit peu de chose comparativement au grand nombre de tombelles explorées, la quantité et la composition de celles-ci, visibles encore sur les hauteurs qui dominent les débouchés du gué de la Saône à Mantoche, sont d'une grande importance au point de vue des partisans de l'Alaise franc-comtoise. Nous devons reconnaître que, s'ils prouvent surtout que ces lieux, tout disposés pour livrer passage aux invasions, furent le théâtre d'un combat entre des Gaulois et d'autres peuples, M. A. Castan s'en est fort habilement servi en faveur de la cause qu'il défend.

Un mémoire de M. A. Quiquerez sur *les anciens fers de chevaux dans le Jura*, suivi d'un appendice par M. A. Delacroix, intitulé *la Busandale*, résout enfin une question longtemps indécise, celle de l'emploi de ces appareils en fer auxquels on avait donné le nom d'hipposandales. Il a suffi pour cela d'appliquer aux bœufs ce que jusqu'ici l'on attribuait aux chevaux.

Pour ce faire, l'on a tout simplement consulté les maréchaux de la banlieue de Besançon, qui ont reconnu dans les échantillons qui leur ont été montrés des fers destinés aux bœufs des convois de bestiaux. Opinion confirmée aux yeux de M. A. Delacroix par la forme de ces sandales, qui s'adaptent, les unes aux deux ongles du bœuf, les autres à un ongle unique, puis par l'usure de leur semelle qui résulte du frottement sur le sol pendant la marche.

Le mémoire de M. Quiquerez arrive à des conclusions assez originales relativement aux différentes races de chevaux qui se sont succédé dans le Jura.

Il divise les fers en trois époques, suivant leur poids et aussi suivant leur forme, et à chaque époque il fait correspondre une race de chevaux d'autant plus lourds que l'on arrive aux temps modernes et que les voies de communication sont plus perfectionnées.

Les fers de la première époque sont petits, étroits, faibles de métal, et ne pèsent que de 90 à 120 grammes. Ils sont percés de six trous avec une rainure parallèle au bord pour loger la tête du clou qui est conique. L'étampage des trous a festonné le bord.

Des fers de cette espèce ont été trouvés, avec des armes de pierre et de bronze, sur d'anciennes voies gauloises et au milieu de traces de meules à cuire le charbon, à 3<sup>m</sup>,60 sous le sol actuel de tourbières qui ont donné des monnaies de la fin du xv<sup>e</sup> siècle à 0<sup>m</sup>,60 seulement de profondeur. Si l'on suppose que l'accroissement de ces tourbières a été normal, et de 0<sup>m</sup>,15 par siècle, comme pour les parties superficielles et encore spongieuses qui recouvrent ces monnaies, l'on arrive à trouver que ces fers étaient là depuis plus de 2,800 ans.

Les fers de la seconde époque sont plus ronds, moins festonnés, plus lourds. Leur poids varie de 180 à 245 grammes. Les têtes des clous y sont moins hautes et sont parfois logées dans une rainure profonde. On trouve ces fers sur les voies romaines; ils semblent avoir été employés du v<sup>e</sup> au viii<sup>e</sup> siècle.

Ceux de la dernière espèce, enfin, pèsent 425 grammes en moyenne. Ils sont à six clous comme les autres, munis de forts crampons, non festonnés, et se rencontrent surtout parmi les ruines des anciens châteaux.

Quoique cette classification nous semble bien rigoureuse, il est intéressant de la faire connaître en raison des déductions que M. A. Quiquerez en a tirées, et qui, si elles ne sont pas absolument vraies, sont au moins précieuses.

Le dernier mémoire intéressant pour l'archéologie que nous trouvions dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs* est de M. A. Castan, et a trait à la destruction de la table d'or de Saint-Jean de Besançon; fait inqualifiable commis en 1742 par les chanoines, malgré leur évêque et malgré Messieurs de la ville.

L'église Saint-Jean de Besançon possédait un bas-relief en lames d'or, haut de trois pieds et long de cinq, qui servait d'antependium au maître-autel et qui passait, à tort ou à raison, pour avoir été légué par Charlemagne. En effet, le grand empereur fait en 811

trois lots du mobilier de sa chambre. Il divise les deux premiers en vingt et une fractions qu'il distribue entre diverses églises dont fait partie celle de Besançon. Puis le troisième lot est subdivisé lui-même, et c'est dans celui-là que se trouvent quatre tables : il y en avait trois d'argent et une d'or. Les trois premières représentaient : l'une Constantinople, celle-là échut à Saint-Pierre de Rome ; l'autre la ville de Rome, elle fut envoyée à Ravenne ; la dernière figurait l'univers et avait été gardée par Louis le Débonnaire. Quant à la table d'or, elle aurait été envoyée à quelque église.

Or, comme Louis le Débonnaire était lié de parenté et d'amitié avec l'archevêque de Besançon, Bernoin, qui relevait alors l'église Saint-Jean, comme la tradition était que le devant d'autel provenait de Charlemagne, M. A. Castan admet que cet antependium était précisément la table d'or. Le nom de *Cryso polis*, donné dès 821 à la ville de Besançon par Louis le Débonnaire lui-même, justifierait cette tradition.

Il y a bien à expliquer comment cette table était un bas-relief, et comment ce bas-relief avait précisément les dimensions qui conviennent à un devant d'autel ; mais, comme nous n'avons ni description ni dessin de cette œuvre d'orfèvrerie, il faut nous maintenir dans un doute prudent.

Quoi qu'il en soit, la tradition existait : ce bas-relief d'or avait traversé les époques les plus funestes de l'histoire de l'église Saint-Jean, lorsqu'en 1642, après des années de guerres désastreuses, il est vrai, les chanoines, en arrière de l'archevêque, délibérèrent de le détruire.

La délibération est du 7 avril. Le 19, la table, qui pesait 18 marcs 6 onces, avait été vendue 9,253 thalers 1 gros, et le produit en avait été en partie distribué aux chanoines.

Un mois après, Messieurs de la ville prennent une délibération où nous trouvons ce passage remarquable : « Mes dicts sieurs recepvans un grand mécontentement de voir ladicte église privée de cest ornement, et considérans l'intérêt qu'auroit le public en la distraction d'une pièce si rare, qui servoit de tesmoignage authentique de l'ancienne piété et religion de la cité et munificence de ceux qui l'avoient consacrée à ladite église. » On fait appel à l'Empereur de qui Besançon dépendait alors, et l'on adresse des plaintes à l'archevêque. Voici ce que répond ce dernier :

« Que veritablement il trouvoit ceste action bien extraordinaire,

« ne croyant pas qu'ils fussent (les chanoines), bien qu'ils l'allé-  
« guassent, dans une telle nécessité que d'en venir là; que Messieurs  
« avoient juste subject de le trouver estrange et de s'en plaindre,  
« mais luy plus que point d'autres, voyant que l'on despouilloit son  
« espouse de ses plus beaux ornements; que ces Messieurs (du cha-  
« pitre) se pretendoient si absolument exempt de sa juridiction,  
« qu'il n'y pouvoit point apporter de remede à présent. »

Les nécessités de la guerre forcèrent l'administration municipale d'abandonner cette affaire. D'ailleurs, la table-d'or était fondue, et rien ne l'aurait pu remplacer.

Tout ce bruit n'empêcha pas le chapitre de recommencer les mêmes actes de vandalisme en 1671, où, pour 2,013 thalers 9 gros, il vendit une soule de joyaux dont M. A. Castan donne le détail. Nous n'y trouvons pas moins de dix-huit statues, tant grandes que petites, sans compter les crucifix.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

## RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR DES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

---

### SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

---

*Rapport ayant pour objet la publication de l'Histoire des familles d'outre-mer,  
de Du Cange.*

Messieurs,

Le projet de publication dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir n'est pas une chose nouvelle. Il y a bientôt seize ans, le jour de l'inauguration de la statue de Du Cange à Amiens, l'Administration de l'instruction publique, représentée à cette cérémonie par M. Génin, annonçait publiquement la prochaine mise au jour d'un ouvrage inédit de Du Cange, *l'Histoire des familles d'outre-mer*. Cette promesse était comme un hommage de plus rendu en ce jour solennel à la mémoire de notre grand érudit; elle se trouvait motivée, d'ailleurs, par une délibération du Comité des monuments écrits, lequel, dans sa séance du 3 décembre 1849, sur le rapport de M. Victor Le Clerc, avait reconnu que cet ouvrage méritait assurément d'être publié; « que, cependant, arriéré sur un certain nombre de points, il n'était plus à la hauteur de la science, et qu'il y avait nécessité de le compléter au moyen de notes et d'additions. Le Comité était aussi d'avis que ces notes et additions fussent insérées dans le texte même de Du Cange et distinguées de l'œuvre originale par un caractère particulier; que, de plus, il y avait lieu de se conformer aux intentions de Du Cange à l'égard des citations d'ouvrages placées par lui dans des notes marginales, disposition commode qu'il paraissait à propos de conserver. Quant à l'autre ouvrage de Du Cange, *l'Histoire des familles normandes* qui ont pris part à la conquête de l'Italie méridionale, le Comité, considérant que cette

seconde partie est bien plus inachevée que la première, et qu'il eût fallu un travail considérable pour la compléter, avait décidé qu'elle serait publiée à la suite de l'*Histoire des familles d'outre-mer*, dans l'état où elle se trouve et sans y rien changer. »

Par un arrêté en date du 8 décembre de la même année, le Ministre de l'instruction publique confia la préparation de l'édition dont le plan venait d'être ainsi fixé à MM. de Mas-Latrie et Taranne; mais ce dernier en resta seul chargé, en vertu d'une décision du 23 mai 1853, M. de Mas-Latrie ayant déclaré qu'il ne lui était plus possible d'y coopérer. Quelque temps après, au mois de février 1855, l'auteur du présent rapport fut désigné par le Ministre pour surveiller la publication projetée, et il doit rendre pleine justice aux efforts consciencieux que fit le regrettable M. Taranne pour se montrer digne de la confiance qu'on avait mise en lui. Malheureusement, l'état précaire de la santé de notre ancien collègue et la mort qui termina trop tôt sa laborieuse et honorable carrière vinrent apporter les plus fâcheux retards dans la préparation de l'édition. La reprise du travail interrompu depuis plus de six ans semblait même n'avoir tenté personne, lorsque M. Guillaume Rey, ayant eu communication du manuscrit dans l'état où l'avait laissé M. Taranne, se présenta pour en remplir les dernières lacunes. Déjà préparé à cette tâche par ses études antérieures et par sa connaissance de la topographie de la terre sainte, M. Rey fut accueilli par vous et par M. le Ministre. Telle a été l'activité de son zèle, qu'en un an, du mois de septembre 1864 au mois de septembre 1865, il a pu compléter toutes les parties de l'œuvre de Du Cange sur lesquelles M. Taranne n'avait pas eu le temps de porter son attention, répondant ainsi au vœu exprimé par vous-mêmes dans la séance du 4 juillet 1864 pour la plus prochaine mise sous presse de ce volume.

Le manuscrit, entièrement revu et préparé pour l'impression, a enfin été déposé. Conformément au nouveau règlement qui veut que les ouvrages, quels qu'ils soient, même ceux qui sont en cours d'exécution, soient renvoyés à une commission spéciale, vous avez désigné cette commission, et c'est du résultat de son examen que je viens vous donner connaissance sous forme de rapport officiel.

Ce rapport ne comportera pas de bien longs développements, car, le plan de l'ouvrage ayant été déterminé dès le principe et les éditeurs successifs s'y étant scrupuleusement conformés, il n'y a lieu que de s'occuper de l'exécution et de voir, 1° si les additions

font corps avec le sujet principal; 2° si elles sont dignes de figurer à côté du nom de Du Cange.

Sur le premier point, nous ne croyons pas qu'on puisse nier l'opportunité des additions, qui sont toujours intercalées à leur vraie place, reliées au texte sans trop de disparate et redigées en termes concis, de manière à ce que le commentaire éclaire et amplifie ce même texte sans l'absorber. Peut-être la réserve des éditeurs se renferme-t-elle dans des bornes trop étroites en ce qui touche les notes rectificatives. Quel que soit notre profond respect pour le vrai créateur de l'érudition historique en France, Du Cange a pu se tromper, et, quand son erreur est certaine, il ne faut pas s'abstenir de la signaler. Le cas, au reste, se présentera assez rarement pour qu'il suffise que le commissaire qui sera désigné signale la correction à l'éditeur au fur et à mesure de l'impression.

Quant au second point, il est bon de rappeler d'abord comment Du Cange a divisé son travail. Il a établi quatre séries principales : 1° les rois de Jérusalem, de Chypre et d'Arménie; 2° les principaux seigneurs des royaumes de Jérusalem et de Chypre, formant 58 articles rangés par ordre alphabétique de noms de fiefs, auxquels sont annexées les autres familles habituées à ces deux royaumes, au nombre de 22, et disposées suivant le même ordre; 3° les grands officiers des trois royaumes, ainsi que des principautés d'Antioche et de Tripoli (19 articles); 4° la Syrie sainte, c'est-à-dire la notice des patriarches, des archevêques, des évêques, des abbés et prieurs, ainsi que des grands maîtres du Temple et de l'Ordre Teutonique (les grands maîtres de l'Hôpital ne sont pas entrés dans le plan de Du Cange). Cette quatrième série comprend 56 articles.

Ce sont ces deux dernières parties qui laissaient le plus à désirer; ce qui fait penser que le temps ou plutôt les matériaux avaient manqué à Du Cange. Mais, depuis lui, une foule de documents originaux, dont les principaux sont le *Codice diplomatico* de Paoli, les *Assises de Jérusalem* et les *Lignages* publiés par M. Beugnot, l'*Histoire de l'île de Chypre* par M. de Mas-Latrie, le *Cartulaire du saint sépulcre* par M. de Rozière, ainsi que les registres des papes aujourd'hui mieux connus par les copies de Bréquigny, sont venus apporter des lumières nouvelles. Sans doute le dépouillement des archives françaises et étrangères ajouterait encore bien des renseignements. Mais c'est là un travail immense, qu'on ne peut demander à personne. Le cadre tel qu'il est aujourd'hui est excellent, très-suffisamment rempli

et capable de se prêter à toutes les améliorations. Les éditeurs n'ont point prétendu à une perfection impossible. Mais, en se servant des règles mêmes de la critique si solidement établies par Du Cange, en remontant aux sources, en comparant et en pesant les témoignages, ils ont pu du moins compléter son texte, et tirer notamment l'histoire de la Syrie sainte de l'état de confusion où nous la trouvons encore dans l'*Art de vérifier les dates*. Cette partie nous a paru traitée avec des procédés de méthode et de critique que l'illustre maître n'aurait pas désavoués dans ses élèves; aussi les noms des deux continuateurs méritent-ils de figurer également au-dessous du sien sur le titre. En ce qui concerne M. Taranne, c'est un acte de justice rétrospective auquel vous vous associez certainement.

Ce que Du Cange accepterait peut-être moins facilement aujourd'hui, c'est la publication telle quelle de ses *Familles normandes*. Quand M. Champollion-Figeac a imprimé une portion de cet ouvrage à titre d'appendice à l'*Ystoire de li Normans*, il y a ajouté des notes rectificatives; mais MM. Taranne et Rey, liés par la volonté formelle de l'ancien Comité, n'y ont rien mis de leur fonds: ce qui laisse cette partie dans un état évident d'infériorité. En réalité, Du Cange ne s'est occupé sérieusement que de la famille des rois normands de Sicile et de Naples, sans entrer dans le détail des familles de second ordre, sans montrer comment celles-ci s'établirent et se perpétuèrent sur le sol italien, même après la conquête du pays par les princes allemands de la maison de Souabe. Une telle étude serait pleine d'intérêt; et, à ce point de vue, la publication de cette œuvre inachevée de Du Cange ne resterait pas inutile, si elle devait avoir pour résultat de montrer la voie à quelqu'un de nos érudits et de le décider à s'y engager résolument. Votre commission n'a donc point à vous proposer de revenir à cet égard sur la décision de principe prise en 1849. Mais, sur une question de détail, celle des notes marginales dites *manchettes*, elle est unanime pour penser qu'il serait plus économique et plus simple d'adopter l'usage actuel du renvoi au bas des pages. Les citations d'ouvrages précédées d'un numéro d'ordre seront ainsi plus exactement précisées. Il serait bon aussi de donner la liste et la date des éditions consultées, autrement les vérifications seraient aussi pénibles qu'incertaines.

Nous n'ignorons pas que c'est là un surcroît de travail à demander au nouvel éditeur; mais il n'est pas homme à s'effrayer de si peu. Déjà même la publication projetée des *Familles d'outre-mer* a eu pour

premier effet d'inspirer à M. Rey l'idée d'une heureuse innovation, propre à donner au livre un titre de plus à l'estime des savants. Il propose de dresser, en prenant pour base le travail même de Du Cange, une carte de la Terre sainte où seraient marquées, autant que possible, les circonscriptions territoriales des principautés créées par les Francs en Orient, et où serait indiquée la position des chefs-lieux de leurs fiefs, en ajoutant aux noms géographiques, tels que les donne Du Cange, leur identification moderne. Tous nous savons combien sont en général longues et difficiles ces recherches de géographie comparée; en ce qui touche particulièrement la Syrie, la connaissance du pays et de la langue est indispensable. La *carte générale du théâtre des croisades* par M. Jacobs et la *Notice géographique* dont elle est accompagnée, quoique toutes deux très-dignes d'estime, ne satisferaient point complètement les lecteurs de Du Cange, parce qu'à l'échelle de cette carte on ne peut retrouver ni la situation exacte ni le nom actuel d'une foule de petites seigneuries, telles que Blanchegarde, Belinas, Caïmont, Cerep, Ibelin, Marès, Montréal, Chastel-Blanc, etc. sans parler des châteaux forts possédés par les ordres militaires et qui ont laissé presque tous des ruines si imposantes. M. Jacobs avait annoncé une carte spéciale des États latins où ces développements auraient sans doute trouvé naturellement leur place; mais je ne sache pas qu'elle ait été publiée. Il y a donc sur ce point aussi des lacunes à combler. M. Rey pense qu'une carte de 40 centimètres sur 30, pouvant rentrer aisément dans le format de la collection des *documents inédits*, serait à une échelle suffisante pour rendre compte de la très-grande majorité des noms. Il en a tous les éléments sous la main, et nous sommes persuadés que, si vous jugez bon de l'y autoriser, il conduira promptement son entreprise à bonne fin.

Le nouvel éditeur n'a remis encore ni introduction ni table; mais la nature du livre ne comporte pas une longue introduction, car il ne s'agit que d'indiquer le plan primitif de Du Cange, la part de collaboration que les deux éditeurs successifs auront apportée à son œuvre, et les raisons qui ont fait adopter tel ou tel détail d'exécution matérielle. Quelques pages suivies de la liste des auteurs cités avec la date des éditions peuvent y suffire. Quant à la table, le livre à vrai dire n'est lui-même qu'une savante table des matières déjà disposées dans un ordre méthodique et géographique. Cependant, pour rendre les recherches encore plus faciles, il y aurait lieu,

selon nous, à reprendre dans un *index* les noms de personnes et à les ranger alphabétiquement. M. Rey fera aisément ce travail sur les épreuves.

En résumé, le manuscrit, tel qu'il nous est remis, peut être livré à l'impression dès que les signes de renvoi aux notes auront été convertis en numéros. En vous demandant, Messieurs, de faire une proposition dans ce sens à M. le Ministre, nous ne croyons pas nécessaire de rappeler que le nouveau Comité doit tenir à honneur d'acquitter une promesse qui date de seize années. Certes l'on ne pourra pas dire que Du Cange ait obtenu un tour de faveur. Nous ajouterons une considération secondaire, mais qui a cependant son importance, c'est que le manuscrit produira tout au plus 650 pages d'impression, 80 feuilles environ, et que, par conséquent, il n'engagera que dans une mesure très-modeste les fonds dont l'administration peut disposer.

HUILLARD-BRÉHOLLES,

Membre du Comité.

---

*Communications de M. Nozot, correspondant à Sedan (Ardennes).*

Les pièces envoyées par M. Nozot, dont nous avons à rendre compte au Comité, consistent en cinq copies d'ordonnances de la fin du xvi<sup>e</sup> et du commencement du xvii<sup>e</sup> siècle tirées des archives de Sedan.

La première, datée du 18 décembre 1574 et émanant de la duchesse douairière, Françoise de Bourbon, a pour objet le renouvellement de divers édits concernant la police de la principauté de Sedan et dirigés principalement contre l'ivrognerie, le jeu, la fréquentation des cabarets pendant les offices, les blasphèmes et l'exercice de certains métiers bruyants après huit heures du soir.

Il est défendu, entre autres choses, sous peine d'amende, « aux cabaretiers, taverniers et hostelliers de recevoir aucuns enfans mineurs, fils de famille, serviteurs et autres étant en puissance d'autrui. » Il leur est également interdit « de recevoir et souffrir aucuns à boire et à manger après les huit heures du soir depuis la Saint-Remy jusques à Pâques et après les neuf heures depuis Pâques jusques à Saint-Remy. » Défense est faite, d'autre part, « à tous artisans et gens de métier de besogner au marteau ou autre instrument dont

ils puissent faire bruit, et aux chambrières et lavandières de laver les lessives aux fontaines après neuf heures du soir et auparavant les quatre heures du matin.»

La deuxième et la troisième ordonnance, datées l'une du 7 mai, l'autre du 4 octobre 1578, enjoignent aux habitants de Sedan de ne pas fréquenter la ville et les faubourgs de Mézières, ni le camp des Espagnols, à cause de la peste qui y règne, et aussi de ne recevoir ni héberger aucun de ceux qui viendraient desdites terres ou des pays circonvoisins infectés par des maladies contagieuses.

La quatrième et la cinquième portent la date du 19 novembre 1580 et du 6 juin 1620, et sont relatives, la première, aux poursuites à exercer, dans la principauté de Sedan, contre les crimes, meurtres et assassinats, la seconde, aux mesures à prendre contre les abus résultant des mariages trop facilement et trop précipitamment contractés avec les soldats ou les ouvriers étrangers. Certaines dispositions de ces deux ordonnances nous ont paru dignes d'être signalées, en ce que les unes ont d'onéreux pour les familles des victimes et les autres de sévère pour les victimes elles-mêmes. L'ordonnance de 1580 prescrit « que, si celui qui aura été tué n'a point d'enfans, ses héritiers collatéraux seront tenus de faire poursuite, se rendre parties et faire les frais jusques à sentence définitive et exécution d'icelle inclusivement, à tout le moins autant que le bien du défunct pourra monter... Et pour le regard de ceux qui auroient enfans, seront aussi lesdictes poursuites faites aux despens de leurs veuves et héritiers, si faire le peuvent, et à tout le moins jusques à telle somme que les officiers de la justice adviseront estre à faire eu esgard à la qualité, pauvreté ou richesse desdites veuves et héritiers.»

Dans l'ordonnance de 1620, à la suite de considérants se rapportant aux abus et aux charges qui résultent pour le bureau des pauvres du grand nombre de femmes et d'enfans délaissés par leurs maris, il est dit : « Qu'aussy tost qu'on saura le partement de tels pères abandonnans ainsy leurs familles, il soit fait commandement à leurs femmes et enfans de les suivre comme étant deschus de la bourgeoisie par tels départemens... et mande expressément au procureur général tenir la main à l'exécution susdicte pour faire sortir des souverainetés lesdicts femmes et enfans délaissés ainsy par leurs pères, afin d'autant descharger le bureau desdicts pauvres et donner exemple aux femmes et filles de ceste ville de ne se tant haster à

espouser un étranger pour être en danger d'être chassé de cette ville et contraintes de suivre leurs maris. »

Ces deux ordonnances donnent lieu encore à une autre remarque, c'est qu'on ne voit pas trop, dans le premier cas, en quoi la substitution de l'action des familles à celle du ministère public ou de l'autorité qui en tenait lieu pouvait contribuer plus efficacement à prévenir ou à réprimer les crimes, et que, dans le second, les mesures adoptées semblent bien moins dictées par un intérêt de moralité que par des raisons d'économie.

Nous proposons des remerciements à M. Nozot pour ses communications et le dépôt aux archives de ces cinq documents.

L. BELLAGUET,

Membre du Comité.

*Communications manuscrites faites par M. le comte d'Héricourt et MM. Castan et Leroy.*

M. Leroy a adressé au Comité un compte du domaine royal de 1649. Les revenus de ce domaine consistaient, d'une part, dans les moulins banaux, le minage ou droit de mesurage et le champart, revenus perçus en nature et affermés, et, d'autre part, dans la somme payée chaque année par l'engagiste du domaine de Melun, dans la location de la seigneurie de Monceau, dans les cens, rentes, lods et ventes de cette seigneurie, dans les cens de Fontainebleau, dans la ferme des amendes et exploits de la forêt de Bierre, revenus perçus partie en argent et partie en nature. D'ailleurs, la somme totale des recettes, qui était de 4,361 livres, ne suffisait pas à couvrir les dépenses, frais de justice, aumônes et droits divers à des abbayes, à des maladreries, gages d'officiers, et le roi était obligé d'ajouter sur sa cassette plus de 600 livres par an.

M. le comte d'Héricourt nous a envoyé la copie de quatre pièces du xvi<sup>e</sup> siècle relatives à des maladies contagieuses. Ce sont des précautions sanitaires prises par la municipalité de Béthune. Une femme et un enfant étaient morts dans la même maison à quelques heures d'intervalle. Deux religieuses sont mandées pour constater la cause du décès et déclarent que « ladite femme avoit la peste. » Aussitôt ordre est donné par les échevins « à ceux de ladite maison

de eulx retirer de la congrégation du peuple l'espace de six semaines et de porter la blanche verge, et à ceulx y ayant conversé paravant son trespas de non communiquer l'espace de quinze jours. » Ces précautions excessives devaient être bien gênantes pour les individus et n'avaient qu'un médiocre avantage pour la communauté.

M. Castan a envoyé la copie des anciens statuts de la corporation des drapiers de Gondrecourt. Cette corporation devait ses statuts à Robert, duc de Bar, qui, en 1376, lui avait « donné plusieurs beaux articles et règlement pour ledict estat de drappier. » Mais le parchemin avait vieilli et était devenu illisible. En 1585, les drapiers supplièrent le duc de Lorraine de confirmer par de nouvelles lettres patentes leur ancien règlement, et le duc le fit en transcrivant exactement le texte de 1376. C'est peut-être ce qu'il y a de plus singulier dans le document transmis par M. Castan. Les statuts de corporation abondent, surtout au xiv<sup>e</sup> siècle. Beaucoup ont été renouvelés au xvi<sup>e</sup>, mais presque toujours avec des modifications que le temps, disait-on, avait rendues nécessaires. Ceux des drapiers de Gondrecourt sont d'ailleurs peu compliqués; un maître et deux regards élus chaque année faisaient la police du métier, inspectaient les draps dans les ateliers et sur le marché et punissaient ceux qui faisaient de mauvaise marchandise. Quiconque voulait être reçu maître devait payer une livre de cire, une demi-livre, s'il était fils de maître; du reste, il n'est pas question de chef-d'œuvre, et le nombre des maîtres n'est pas limité. La corporation avait une confrérie à Saint-Étienne, et, « pour l'entretienement de la chapelle, elle possédait la cire des récipiendaires et la moitié des amendes, l'autre appartenant au domaine du duc. »

Ces diverses pièces seront déposées aux archives du Comité, où elles pourront être utilement consultées.

E. LEVASSEUR,

Membre du Comité.

## SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

*Rapport sur un mémoire manuscrit de M. E. Hucher, intitulé : Monuments  
céramiques du moyen âge.*

Messieurs,

L'un de nos savants correspondants, M. E. Hucher, du Mans, vous a adressé un mémoire manuscrit accompagné de huit feuilles de dessins, le tout relatif à des fragments de grands vases découverts au Mans pendant l'année 1864.

Comme nous avons l'honneur de vous proposer la publication de cet intéressant mémoire, nous laisserons M. E. Hucher expliquer et décrire l'objet de ses trouvailles; nous ne voulons en ce rapport que vous indiquer la valeur de celles-ci.

Ces fragments de poterie offrent une ornementation qui rappelle celle de l'architecture romano-normande. Ce sont les frettes, les zigzags, les bâtons rompus, les losanges que l'on rencontre sur les moulures des monuments construits au XI<sup>e</sup> siècle en Normandie par les Normands; ce sont même les têtes saillantes qui servent de modillons sous les corniches de ces mêmes édifices. Aussi M. E. Hucher se demande-t-il si ces poteries ne sont point normandes, et si elles ne témoignent point d'une influence scandinave dans le pays manceau.

D'abord le caractère micacé de la terre de ces fragments pourrait faire croire à une fabrication gauloise, si l'on ne faisait observer que cette pâte n'est point lâche et charbonneuse comme celle des poteries que l'on trouve avec les bronzes celtiques, et qu'elle annonce une industrie plus perfectionnée.

M. E. Hucher croit à l'addition du mica dans les argiles d'Arnage, qui lui paraissent constituer la pâte des fragments en question. Mais il paraîtrait que les argiles micacées des environs d'Alençon donnent encore aujourd'hui des poteries d'une texture semblable à celle de ces fragments.

Maintenant, la décoration est-elle normande, et ses caractères sont-ils ceux de l'art scandinave?

Les poteries trouvées jusqu'ici en Normandie dans les tombeaux de la période romane, c'est-à-dire à partir du *x<sup>e</sup>* siècle, sont d'une facture beaucoup plus simple et beaucoup plus grossière. Ils sont généralement en terre blanchâtre, décorée de pastillages en relief et de quelques touches de terre rouge posées au pinceau. C'est un caractère presque constant pour les poteries du moyen âge.

Cependant un fragment d'une autre terre que ceux du Mans, mais de même décoration, a été trouvé par M. Thaurin dans les fouilles de Rouen, au milieu de débris qui sont aussi bien gallo-romains que normands; de sorte qu'on n'en peut tirer d'inductions sur l'antiquité de la poterie qui nous intéresse.

Mais, du rapprochement de ces deux faits, il nous semble résulter que dans l'ouest de la France, pour ne parler que de ce qui nous est connu, il exista à une certaine époque un art céramique doué d'une physionomie particulière, et très-analogue, par son ornementation, à celle de l'architecture romano-normande.

Cependant cette poterie pourrait être antérieure à l'invasion normande et appartenir à l'art carlovingien, si nous considérons les traits de ressemblance qu'offrent les frettes et les têtes qui la décorent avec l'architecture de la façade de la cathédrale du Mans. Dans cette œuvre, qui appartient au *x<sup>e</sup>* siècle, croyons-nous, on voit les derniers efforts d'un art expirant et qui a besoin, pour se régénérer, du sang plus jeune des populations barbares, qui commencent par détruire avant que de renouveler.

Cette architecture, qui opère sans souci de l'assiette des matériaux, cherchant une foule de combinaisons bizarres, pourrait bien avoir pour pendants ces monuments céramiques dont M. Hucher nous adresse les fragments.

D'ailleurs, l'art scandinave est tout autre. Il ne consiste qu'en entrelacs capricieux, dont les bijoux mérovingiens et les lettres-tournures carlovingiennes ont conservé la tradition, et il ne nous rappelle en rien les combinaisons beaucoup plus simples des frettes et des bâtons rompus que nous voyons sur les poteries du Mans.

En résumé, nous croirions que les fragments trouvés au Mans et à Rouen appartiennent aux derniers temps de la période carlovingienne.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

---

*Note sur un vase funéraire trouvé à Saint-Grat (Aveyron).*

Une de mes nièces, M<sup>lle</sup> Marguerite Darcel, ayant pris grand intérêt à des fouilles qui s'exécutaient sous ses yeux pour les fondations d'une église, m'a rapporté le vase que j'ai l'honneur de présenter au Comité, en même temps que les éléments de la note ci-jointe.

Le cimetière de l'église de Saint-Grat, commune de Valhourles, canton et arrondissement de Villefranche (Aveyron), est formé par trois couches de tombeaux superposés.

La plus moderne, par suite de nivellements, est presque au niveau du sol.

La seconde est à deux mètres environ au-dessous du niveau du pavé de l'église. Les tombes y sont faites en pierres plates ajustées et maçonnées, protégées par un couvercle à faite. Elles ont été bouleversées pour la plupart. On y a trouvé cependant un vase semblable à celui qui fait l'objet de cette note, mais privé de son anse, puis une bague en bronze, portant le monogramme du Christ sur son chaton, et qui semble être du xv<sup>e</sup> siècle.

La troisième couche est immédiatement au-dessous de la seconde, et semble couvrir une grande étendue du sous-sol qui entoure l'église. Elle est formée d'auges en grès qui, maintenu friable par l'humidité du terrain, se durcit à l'air. Un seul morceau de grès recouvre ces auges, où l'on a trouvé des ossements, des vases de même forme que celui-ci, du charbon de bois et de la chaux, qui n'est peut-être que de la cendre. Le tout est entouré de terre humide qui s'est infiltrée peu à peu et qui a rempli les auges. Plusieurs corps semblent avoir été déposés dans une même auge; du moins les ossements de plusieurs individus ont été trouvés réunis, bien que ces sépultures aient semblé intactes.

C'est en creusant les fondations d'un transept que l'on veut bâtir à l'église de Saint-Grat, dont la nef serait formée de la tour d'un ancien château, que l'on a découvert trois vases semblables par la forme à celui qui est soumis au Comité. L'un est lisse, l'autre est orné sur chaque côté d'une pointe faisant saillie; celui-ci est le seul qui présente les trois nervures formant une espèce de large feuille entablée.

Ce vase, quasi sphérique, à large ouverture, muni d'un bec et d'une anse, est presque de la forme de nos pots à eau modernes. On

remar  
trouvé  
en arg  
Les  
coup s  
terre r  
C'es  
et nou  
tombe  
que ce  
chréti  
dant le  
comm  
au Cor  
L'égl  
son sai  
ermite  
pagne  
légère  
et rivé  
de po  
Peu  
guérir  
comm  
portée

Not

La  
du xv  
l'épo  
et des

U  
et-Gar  
P. 247

remarque un détail de fabrication commun aux trois qui ont été trouvés, c'est que le circuit de l'ouverture est continué par un tenon en argile à travers le prolongement qui forme le bec.

Les nervures qui dessinent les deux feuilles sont appliquées après coup sur le vase, qui n'a point été façonné sur le tour, qui est en terre rougeâtre, caillouteuse et épaisse.

C'est la première fois que nous rencontrons un vase de cette forme, et nous ne savons à quelle époque l'attribuer. D'après la nature des tombeaux, et d'après les traces de charbon et peut-être de cendres que ceux-ci renferment, il faut croire que ces sépultures étaient chrétiennes, et que ces vases étaient destinés à recevoir l'encens pendant les funérailles<sup>1</sup>. Faut-il les faire remonter aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, comme la forme des grandes feuilles qui décorent celui qui est soumis au Comité le laisserait supposer ?

L'église de Saint-Grat possède une curiosité, c'est le casque de son saint patron, qui aurait été soldat romain avant que de devenir ermite dans la cellule où il se serait lié par une chaîne qui accompagne encore ce casque. Ce dernier n'a rien d'antique. Il est en fer, légèrement conique et formé de deux plaques grossièrement agrafées et rivées ensemble. On le comparerait assez volontiers à un tuyau de poêle mal fait.

Peut-être faut-il voir dans cette relique, qui jouit de la vertu de guérir les maux de tête, une armure de tête des environs du X<sup>e</sup> siècle, comme celle que certains manuscrits de Raban Maur nous montrent portée par Louis le Débonnaire.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

---

*Note sur l'église de Cour-sur-Loire, communication de M. A. Dupré.*

La communication de M. A. Dupré fait connaître une jolie église du XV<sup>e</sup> siècle dans laquelle existe encore une suite de vitraux de l'époque de la Renaissance. Cette église, « l'une des mieux entendues et des plus complètes des environs de Blois, » dédiée à saint Vincent,

<sup>1</sup> Un vase semblable a été trouvé dans le cimetière gallo-romain de Léojac (Tarn-et-Garonne) par M. l'abbé Pottier, et figuré dans le *Bulletin monumental*, vol. XXXII, p. 247.

patron des vigneron, est la paroisse du village de Cour-sur-Loire qui a été possédé jadis par la famille blésoise des Hurault, dont était issu le célèbre chancelier de Cheverny. Raoul Hurault, chambellan de Charles de France, frère de Louis XI, mort en 1517, et aïeul du chancelier, paraît avoir gratifié l'église de son fief de Cour-sur-Loire d'une partie des vitraux qui le décorent encore aujourd'hui, car on y voit ses armes accolées à celles de sa femme, Marie Garandeu, dont le blason était ingénieusement parlant; ainsi que le fait remarquer M. Dupré, c'est une ancre *garant d'eau*.

Si tous les monuments de la France dans lesquels se trouvent des vestiges de l'art de nos aïeux étaient signalés au Comité dans des notices aussi intéressantes dans leur brièveté que la communication de M. Dupré, le Répertoire archéologique de la France, qui marche si lentement au gré de nos désirs, serait bientôt terminé. Malheureusement, il est rare que l'on sache se borner, comme l'a fait le savant bibliothécaire de la ville de Blois, et qu'on ne se laisse pas entraîner à d'interminables dissertations au sujet du moindre vestige de l'antiquité.

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

---

*Rapport sur un envoi manuscrit de M. Aubertin, intitulé : Étude sur un disque en serpentine verte, trouvé à Volnay, arrondissement et canton de Beaune (Côte-d'Or).*

J'appellerai *anneau* ce que M. Aubertin appelle *disque*, et je vais dire pourquoi :

*Discus* en latin, de même que *δίσκος* en grec, signifie un palet, une assiette, un cadran, une cymbale, en un mot tout objet rond à surface pleine et plate. *Disque* a le même sens en français, au propre aussi bien que dans toutes ses acceptions plus ou moins détournées. C'est toujours une chose qui, réellement ou par l'apparence, se présente sous la forme d'un rond plein. Or la pièce trouvée à Volnay est un rond évidé, un rond qui ressemble, non pas à la face apparente du soleil, justement appelée par les poètes le *disque du soleil*, mais un rond qui est comme le cercle lumineux qu'on aperçoit, au télescope, autour de la planète Saturne, et qu'on appelle l'*anneau de Saturne*. Nommons donc anneau l'objet en question. S'il importe de

conserver la propriété des termes, c'est lorsqu'il s'agit de créer une dénomination scientifique. M. Aubertin, j'en suis sûr, consentira au changement que je propose, d'autant plus volontiers que ce n'est pas lui qui a imaginé d'appeler disque un rond évidé. Il n'a fait que se conformer à un exemple autorisé par des savants de Paris. Tout en reconnaissant l'impropriété de l'expression, il se sera incliné devant l'usage. Mais, Dieu merci, l'usage n'est point encore consacré, et, le fût-il, il faudrait en revenir.

Cet anneau donc est en serpentine d'un très-beau poli, tranchant sur ses bords, d'un diamètre total de 0<sup>m</sup>,10, qui se réduit à 0<sup>m</sup>,05 dans la partie évidée, de sorte que la largeur du cercle est de 0<sup>m</sup>,025.

Le village de Volnay, où il a été trouvé, s'est appelé *Volennaium*, nom analogue, selon M. Aubertin, à celui de Beaune, *Belna*, et dans lequel figurerait comme radical le nom du dieu Bélénus. Cette étymologie, donnée au commencement du mémoire, prépare le lecteur à une conjecture qui viendra plus loin, savoir, que l'anneau de Volnay est l'équivalent de la rouelle gauloise en bronze, équivalente elle-même du *κύκλος μαντικός*, ou roue fatidique du trépied d'Apollon Pythien, lequel Apollon ne fut pas autre chose que le Bélénus des Grecs.

Il y a longtemps que la rouelle gauloise a été assimilée, et avec raison, je crois, à la roue fatidique de Delphes; mais je ne sais pas si le même rapprochement peut se faire d'une manière légitime à l'égard de l'anneau de pierre, car celui-ci n'a pas de rayons, et manque, par conséquent, du trait qui caractérise les rouelles et roues.

D'autre part, je ne puis reconnaître ni dans *Volennaium* ou *Boennaium*, qui a fait Volnay, ni dans *Belna*, qui a fait Beaune, la présence du nom de Bélénus. La raison en est que dans *Belenus*, la syllabe *le* était longue et fortement accentuée; que, par conséquent, elle n'a pas dû se perdre dans le dérivé français. Le latin *Belenus* a produit *Belin* et *Blin*, où l'on voit que s'est maintenue la syllabe forte du primitif; et il en est de même pour le composé *Beleniacum*, qui a fait *Beligna*, *Beligneux*, *Beligny*, *Bligny*. Volnay, manquant à ce principe, n'a pas le droit de revendiquer le dieu Bélénus pour parrain; et puisse-t-il ressortir de cette simple remarque que la présence des mêmes lettres dans deux mots ne suffit pas pour en conclure qu'ils dérivent l'un de l'autre!

Pour les deux motifs que je viens d'expliquer, je crois que le mieux est d'attendre encore avant de se prononcer sur la destination des anneaux de pierre. Je dis les anneaux de pierre, parce que plusieurs pièces de ce genre ont été déjà signalées. M. Aubertin le savait. Il a eu l'idée louable de s'enquérir, afin de dresser l'inventaire de ceux dont l'existence a été signalée. Je rapporte textuellement le résultat de cette information.

« M. le docteur Marchand, directeur du cabinet d'histoire naturelle de Dijon, en possède un qui offre beaucoup d'analogie avec celui de Volnay, sous le rapport des dimensions; seulement, il n'est pas en serpentine. Comme le nôtre, il a été trouvé dans un puits à Ruffey-lez-Échirey, près de Dijon, en 1848.

« Il en existe au musée d'Avranches deux, dont l'un a été découvert au Mont-Saint-Michel. M. Laisné, président de la Société archéologique d'Avranches, l'avait apporté au congrès des délégués à la Sorbonne, le 22 avril de cette année (1865). Après examen, suivi de discussion, personne n'a rien conclu.

« M. Boucher de Perthes a bien voulu m'informer qu'il en conserve un, trouvé aux environs d'Amiens. D'après la description de M. de Perthes, cet instrument, qui n'est ni poli ni tranchant, remonterait au premier âge de la pierre.

« Le musée gallo-romain de Saint-Germain-en-Laye en a deux, qui viennent de Torent. L'un est rond et l'autre ovale.

« Un autre a été trouvé dans la lande de Beauvoir.

« M. Zæppfell, de Colmar, en a rencontré un à Herlisheim.

« Le tumulus de Mané-er-Hroek, en Bretagne, en a fourni un.

« Enfin celui qu'on peut voir au Musée de Lyon a été apporté du Mexique.

« Je dois la plus grande partie de ces renseignements à l'obligeance de M. Alexandre Bertrand. M. le docteur Marchand vient de livrer à l'impression une publication intéressante, où les lieux de découverte des divers disques connus en France, leur matière, leurs dimensions, ainsi que l'indication des musées ou collections particulières où on peut les consulter, sont relatés avec une exactitude scrupuleuse. »

Tels sont les utiles renseignements recueillis par M. Aubertin.

Je me permettrai d'y ajouter la mention de six autres anneaux en serpentine, qui furent trouvés en 1828 dans une même sépulture enfouie à un mètre sous terre, près de Mezidon (Calvados). Il y

en avait trois grands et trois petits. Les trois grands étaient sous la tête du mort, et les trois petits sous ses pieds. C'est M. de Caumont qui a consigné ce fait dans le premier volume (p. 155) de son *Cours d'antiquités monumentales*. Je ne doute pas que d'autres ouvrages ne contiennent l'indication d'objets semblables.

Il me reste à parler des conjectures de notre correspondant sur l'âge de son anneau.

Il le rapporte à l'industrie du *second âge de pierre*, « à cette époque relativement moderne, si on la compare à celle qui n'a produit que des instruments peu ou pas travaillés. »

J'irais loin avec ce qu'on appelle l'âge de pierre, si je disais tout ce que j'en pense. La mesure de ce rapport m'oblige à me renfermer dans quelques observations seulement.

Un docte antiquaire danois, excellent observateur, et d'une expérience consommée par la quantité de fouilles auxquelles il a présidé, M. Worsae, a établi, d'après les dépôts d'objets trouvés dans les sépultures de son pays, que l'antiquité s'y révèle par trois périodes successives, à chacune desquelles appartient respectivement l'industrie de la pierre, celle du bronze et celle du fer. Depuis quelques années, cette distinction si commode a été transportée chez nous. Elle y a fait fortune; il n'y a plus un mémoire, plus une nouvelle concernant nos antiquités antérieures à la domination romaine, où ne reviennent les expressions : âge de pierre, âge de bronze, âge de fer.

Pour moi, s'il ne s'agit que de la façon dont les choses se sont passées en Danemark, je m'en rapporte pleinement à M. Worsae. J'admets encore, en ce qui concerne l'humanité tout entière, que le travail de la pierre a précédé ici-bas celui des métaux, et je tiens compte du témoignage de l'antiquité classique, qui a été unanime pour dire que l'usage du bronze avait été connu avant celui du fer. Voilà ma profession de foi. Mais que les choses trouvées dans notre Gaule constituent une série chronologique uniquement parce qu'elles sont de pierre, de bronze ou de fer, je le nie. D'après les relations de fouilles exécutées depuis soixante ans sur toutes les parties de notre territoire, d'après ce que j'ai vu par les recherches exécutées sous mes yeux, je me crois autorisé à soutenir que l'usage d'une matière n'a pas fait renoncer à l'usage de l'autre matière qui était employée auparavant. Les Gaulois ont continué à travailler la pierre lorsqu'ils travaillaient déjà le bronze et le fer. Des sépultures des

derniers temps de leur indépendance peuvent fournir des instruments de pierre, rien que des instruments de pierre, et même des instruments d'un travail aussi primitif que celui des pièces que leur gisement nous oblige de rapporter aux premiers âges de l'humanité.

On va dire que c'est là une doctrine qui tend à tout confondre. Non, c'est une doctrine qui tend à éveiller l'esprit d'observation, à stimuler la sagacité des chercheurs en les avertissant que dans un dépôt, outre la nature et la façon des objets qui le composent, il y a à considérer l'emplacement, la juxtaposition et mille autres circonstances d'où ressortiront à la longue des différences assez marquées pour devenir des dates. La confusion, elle est dans les jugements qu'on assoit sur de fausses bases; et déjà je la vois s'introduire partout, depuis qu'on a fait croire à nos archéologues qu'ils possèdent l'antiquité celtique rien qu'avec la notion des trois âges successifs de la pierre, du bronze et du fer. Cette clef, qui semble tout ouvrir, ferme au contraire toutes les issues par lesquelles l'évidence cherche vainement à se faire jour. Journallement je lis des rapports de fouilles où, parce que la pierre s'est montrée, on se refuse à reconnaître la présence légitime du bronze et du fer. On déclare que la rencontre de ces métaux est anormale; on cherche toutes sortes de raisons, ou plutôt de défaites, pour établir que cette rencontre est due à des accidents postérieurs.

Le jugement porté sur l'anneau de Volnay est de ce genre. Cet instrument est sorti d'un trou en forme de puits, comblé jusqu'à son orifice, qu'un vigneron entreprit de vider dans l'espoir, comme toujours, de trouver un trésor. Bien entendu la fouille eut lieu sans soin, sans ordre, sans observation aucune, et tout donne à penser qu'elle n'a pas été faite à fond. Telle quelle, elle a donné, outre l'anneau, un morceau de plomb fondu, un fragment de ciseau et deux clefs en fer, « dont la forme, dit M. Aubertin, indique le très-bas empire. » Notre correspondant ajoute que le rapprochement de ces objets ne signifie absolument rien.

Je crois, au contraire, qu'il signifie beaucoup, et que le vigneron de Volnay s'est attaqué à un puits funéraire de la même époque que tous les autres puits funéraires signalés jusqu'à présent, c'est-à-dire du <sup>ii</sup> ou du <sup>iii</sup> siècle de notre ère. Et, comme dans plusieurs de ces puits on a rencontré des objets pareils à ceux qui caractérisent l'époque purement gauloise, il n'y a pas lieu de s'étonner que,

cette  
pagni  
Ma  
vainc  
cienn  
systèr  
d'auti  
ferme  
n'aill  
présen  
ils soi  
const  
profit  
rigou  
qui es  
une p  
don c  
qu'il :

cette fois encore, un instrument de pierre se soit montré en compagnie d'outils romains.

Ma conclusion dernière est que nos archéologues doivent se convaincre que la science de l'antiquité celtique est à la fois plus ancienne et moins avancée qu'ils ne le pensent. Ils voient éclore des systèmes qui ont été précédés par d'autres systèmes, et auxquels d'autres encore succéderont. C'est une raison pour eux de se renfermer aussi étroitement que possible dans l'observation. Qu'ils n'aillent pas chercher des lunettes d'emprunt pour voir ce qui se présente à leurs yeux. Qu'ils regardent avec toute l'attention dont ils sont capables, et qu'ils disent l'état des choses tel qu'ils l'auront constaté, sans s'inquiéter des doctrines à la mode. Leurs travaux profiteront d'autant plus qu'ils seront le résultat de leur libre et rigoureux examen. Un antiquaire aussi dévoué que M. Aubertin, qui est sans cesse à la piste des découvertes, qui a su créer dans une petite ville un musée déjà important, possède assurément le don de voir par lui-même. La rédaction de son mémoire prouve qu'il saura dire à merveille ce qu'il aura observé.

J. QUICHERAT,

Membre du Comité.

---

## BIBLIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE.

### PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

*Société historique et archéologique de Château-Thierry (Aisne).*  
— *Annales*, année 1865.

Rapport sur une inscription trouvée dans l'église de Coupru, par M. Barbey. 3 pages.

Rapport sur des pièces de monnaies trouvées à Château-Thierry, par M<sup>r</sup> l'évêque de Basilité (2 notices). En tout, 4 pages.

Recherches sur l'étymologie du mot *Galvèze*, par M. Barbey. 4 pages.

Notes sur les sources inédites à étudier dans l'arrondissement de Château-Thierry, par M. des Vertus. 5 pages.

Rapport sur une ancienne carte du gouvernement de Château-Thierry, par M. Chauvac de La Place. 1 page.

Note sur les Galvessans, par M<sup>r</sup> l'évêque de Basilité. 6 pages.

Rapports sur l'excursion de Chouy, par MM. Barbey et Bigorgne. En tout. 5 pages.

*Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.*  
— *Mémoires*, 1865, in-8°.

Étude sur Antoine de Govéa, par M. E. Caillemer. 42 pages.

Pensées et réflexions morales, par M. Sorbier. 30 pages.

Le voyage antique du docteur Berna, par M. Büchner. 13 pages.

Les Satires du Sonnet de Courval, par M. de Robillard de Beaurepaire. 45 pages.

Courtes réflexions sur la tragédie française au xvii<sup>e</sup> siècle, à propos de Corneille, par M. A. Joly. 10 pages.

Un siège d'Honfleur (avril-mai 1594), par M. E. Des Essarts. 10 pages.

Souvenirs littéraires, par M. Théry. 11 pages.

Antoine de Montchrétien, par M. A. Joly. 19 pages.

Biographie de M. Le Bidois, par M. Fayel. 22 pages.

Rapport sur les travaux de l'Académie, par M. Julien Travers. 15 pages.  
Poésies. 2 pages.

---

*Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. (Suite.)*

— *Mémoires*, 1866, in-8°.

Une définition du droit et quelques-unes des conséquences qu'on en pourrait déduire, par M. A. Charma. 17 pages.

Raynouard, sa vie et ses œuvres, par M. J. David. 46 pages.

Note sur la question de savoir si les Athéniens ont connu la lettre de change et le contrat d'assurance, par M. E. Caillemer. 12 pages.

Pensées et réflexions morales, par M. Sorbier. 27 pages.

De quelques reproches injustement adressés à Boileau, par M. Saint-Albin Bervilli. 14 pages.

La science du droit dans les comédies de Molière, par M. Jules Cauvet. 17 pages.

L'Hercule de l'Esthonie, par M. Alex. Büchner. 21 pages.

Des patois en général et du patois normand en particulier, par M. Julien Travers. 16 pages.

L'art poétique de Boileau et les novateurs, par M. A. Théry. 13 pages.

De la philosophie politique à l'occasion des œuvres posthumes de M. Alexis de Tocqueville, par M. A. Bertauld. 25 pages.

Notice sur Guillaume Mauquest de la Motte, par M. Le Roy-Lanjuinière. 13 pages.

Balzac : Première ébauche du xviii<sup>e</sup> siècle et de Bossuet, par M. Denis. 58 pages.

Recherches sur les lois phonétiques de la langue basque, par M. H. de Charencey. 12 pages.

Souvenirs littéraires, par M. Théry. 6 pages.

Notice biographique sur M. Roberge, par M. Morière. 13 pages.

---

*Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.*

— *Bulletin*, t. I, 1866, 1<sup>re</sup> livraison, in-8°.

Étude sur les Dauphins de la première race, par M. H. de P. (1<sup>er</sup> article). 11 pages.

Études historiques sur l'abbaye de Bodon, à Saint-May, par M. l'abbé Isnard (1<sup>er</sup> article). 17 pages.

Notice sur Hector de Maniquet et documents inédits sur sa mission en Allemagne, par M. Anatole de Gallier. 9 pages.

La fresque de Claveyson, par M. l'abbé Cyprien Perrossier. 4 pages.

La Société académique et patriotique de Valence, par M. Henry de Goulonjon. 10 pages.

Procédure (en 1547) contre diverses bêtes nuisibles, par M. P. E. Giraud. 3 pages.

L'empereur Zizim a-t-il habité Poet-Laval? par M. l'abbé Robin. 2 pages.

Entrée solennelle à Die de l'évêque Daniel-Joseph de Cosnac, document communiqué et annoté par M. Vallentin. 7 pages.

Un permis de chasse féodal, par M. Chapouton. 2 pages.

Nécrologie : M. Bérenger de la Drôme, par M. S. G. 3 pages.

---

*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. — Mémoires,*  
janvier et août 1865 et janvier 1866. in-8°.

Séance publique du 28 janvier 1865.

Poésie, par M. Richaud-Baudin.

Notice sur le P. Receveur, aumônier de *l'Astrolabe*, par M. l'abbé Suchet.  
24 pages.

Poésie, par M. Desserteaux.

Séance du 24 août 1865.

Mémoire sur les enceintes fortifiées des villes et bourgades du comté de Bourgogne, par M. Ed. Clerc. 30 pages.

Apologues et moralités, par M. Viancin. 17 pages.

La femme au point de vue chrétien, pièce de vers, par M. Adrien Beauque.

Séance publique du 27 janvier 1866.

Éclaircissements historiques sur la naissance de Philibert de Châlon, par M. Ed. Clerc. 12 pages.

Ex-voto au dieu Téséphore, par M. le vicomte Chifflet. 8 pages.

Poésies, par M. Viancin.

---

*Académie des Jeux Floraux, à Toulouse. — Recueil, 1866*<sup>1</sup>, in-8°.

Ouvrages couronnés ou distingués dans le concours : Poésies, par M. Stéphen Liégeard, M<sup>lle</sup> Adolphine Bonnet, MM. Paul Ducos, Eugène de Combaud, l'abbé Chauvin, M<sup>lle</sup> Marie Fons, MM. Paul Juillerat, Delphis de La

<sup>1</sup> La bibliothèque du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes n'a pas reçu le recueil de l'année 1865.

Cour, Louis Labat, M<sup>me</sup> Félicie Aubry, MM. Aug. Lestourgie, M<sup>lle</sup> Natalie Blanchet, MM. Ticier, Henri Villard, Jean Labrouillère, M<sup>lle</sup> Marie Galos, MM. Ludovic Briault, Louis Hémon, Alphonse Dayrem, Auguste Roussel, Fernand de Perrochel, Charles Gilbert-Martin.

Tableau des études historiques en France au XIX<sup>e</sup> siècle, discours en prose, par M. l'abbé Tolra de Bordas.

Éloge du comte de Castelbajac, par M. Théophile de Barbot. 16 pages.

Éloge de l'abbé Salvan, par M. F. Boutan. 19 pages.

Éloge de M. de Voisins-Lavernière, par M. le comte Raymond de Toulouse-Lautrec. 23 pages.

Poésies de MM. F. Ducos, vicomte de Raynaud, F. de La Jugie et Viennet (de l'Académie française).

---

*Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.* —

Actes, 27<sup>e</sup> année, 3<sup>e</sup> série, 1<sup>er</sup> trimestre 1865, in-8°.

*Molière à Bordeaux*, comédie épisodique en deux actes et en vers, par M. Hippolyte Minier. 56 pages.

Transformation épique du Charlemagne de l'histoire, par M. Roux. 36 pages.

Notice sur l'hôpital Saint-André de Bordeaux, par M. W. Manès. 74 pages.

L'idée de l'infini peut-elle devenir une idée claire? par M. Lefranc. 18 pages.

---

*Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.* (Suite.)

— Actes, 27<sup>e</sup> année, 3<sup>e</sup> série, 2<sup>e</sup> trimestre, 1865, in-8°.

Discours de M. Belin de Launay, récipiendaire, sur l'état et les progrès des études historiques au XIX<sup>e</sup> siècle. 30 pages.

Discours de M. Paul Dupuy, récipiendaire, sur le matérialisme. 20 pages.

Essai sur la méthode, par M. Paul Dupuy. 82 pages.

Le parlement de Bordeaux et la chambre de justice de Guienne, par M. E. Brives-Cazes. 40 pages.

---

*Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.* (Suite.)

— Actes, 27<sup>e</sup> année, 3<sup>e</sup> série, 3<sup>e</sup> trimestre 1865, in-8°.

De l'idée de l'infini dans le panthéisme, par M. Lefranc. 24 pages.

Le parlement de Bordeaux et la chambre de justice de Guienne, par M. E. Brives-Cazes. (Suite.) 78 pages.

Quelques considérations sur *Athalie*, par M. Roux. 24 pages.

Le positivisme, sa méthode, ses antécédents et ses conséquences, par M. J. Duboul. 43 pages.

---

*Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny. — Bulletin*, 6<sup>e</sup> année, 1865, livraisons 6 à 12, in-8<sup>o</sup> 1.

L'abbaye de Château-Châlon, par M. Sauria.

Poésies, par MM. Regnault, Oppepin, Chevassus, M<sup>lle</sup> Bourrotte, M. Sénamaud.

Description d'un sceau de Grégoire IX, pape, au xiii<sup>e</sup> siècle, par M. Viennet.

Les grottes de Baume, par M. Francis Wey.

Une cascade de la vallée des Planches (Jura), par M. Bousson de Mairet.

Une scène du passé, par M. Hector Berge.

Nouvelles données sur la ville d'Antre et le Pont-des-Arches, à l'est de Moirans, par M. Bel.

---

*Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. — Annales*, 2<sup>e</sup> semestre 1864.

Rapport sur les travaux de la Société académique de Nantes pendant l'année 1864, par M. Renoul fils, secrétaire. 36 pages.

Le Bouffay, par M. Renoul père. 52 pages.

Études archéologiques dans la Loire-Inférieure (arrondissements de Nantes et de Paimbœuf), par M. Orioux. 36 pages.

---

*Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. (Suite.) — Annales*, 1865, suite du 1<sup>er</sup> semestre 2, in-8<sup>o</sup>.

Notice historique sur le château de Nantes, par M. Ch. Bougouin. 145 pages.

Note sur l'instruction obligatoire, par M. A. Renoul. 22 pages.

Étude critique sur les *Vieux Garçons*, par M. Ch. Rouxeau. 16 pages.

Poésies, par M. Chérot.

<sup>1</sup> Articles de 4 ou 5 pages au plus.

<sup>2</sup> La première partie ne contient que des travaux scientifiques.

---

*Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.*  
(Suite.) — *Annales*, 2<sup>e</sup> semestre 1865.

Rapport sur les travaux de la Société académique de Nantes pendant l'année 1865, par M. Gaullé, secrétaire. 28 pages.

Les poètes lauréats de l'Académie française (critique littéraire), par M. Ch. Bertrand. 8 pages.

*Le Supplice d'une femme*, drame (étude critique), par M. le docteur Ch. Rouxeau. 18 pages.

*Les Casseurs de pierres*, poème, par M. Ch. Bertrand. 4 pages.

---

*Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.* — *Mémoires*, t. VIII (le tome VII n'est pas encore publié). Orléans et Paris, 1865. in-8°.

Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire et fleuves descendant en icelle. par M. P. Mantellier. — Documents. Tout le volume. 558 pages.

---

*Société polymathique du Morbihan, à Vannes.* — *Bulletin*, année 1865, 2<sup>e</sup> semestre. Vannes, 1866, in-8°.

Le port de Blavet et Jérôme d'Arravon, seigneur de Quinipily, par M. F. Jégou. 20 pages.

Étude des ossements trouvés dans le tumulus du Moustoir-Carnac, par M. le docteur Mauricet fils. 6 pages.

Tombeau découvert au Manné-Beker-Noz (butte du Hurleur-de-Nuit), Quiberon, par M. le docteur G. de Closmadeuc. 8 pages.

Étude anthropologique du crâne de Manné-Beker-Noz, par M. le docteur Broca. 3 pages.

Découverte d'un bracelet celtique en or, à Besné (Loire-Inférieure), rapport de M. le docteur G. de Closmadeuc. 3 pages.

Campagnes archéologiques en 1865, par M. le docteur Fouquet. 17 pages.

Rapport sur les fouilles de l'établissement gallo-romain de Kerhau (Aradon), par M. L. Galles. 3 pages.

La chartreuse d'Auray et le monument de Quiberon. — Répertoire archéologique du Morbihan, par M. L. Rosenzweig. — Notice bibliographique, par M. Lallemand. 5 pages.

Poésie, par M. H. Périer de Lahitolle.

---

*Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz. — Bulletin,*  
8<sup>e</sup> année, 1865, gr. in-8<sup>o</sup>.

Notice sur les dernières publications du musée de Nuremberg, par M. Lambert. 5 pages.

Communication sur deux pièces historiques relatives à la noblesse messine, par M. Cailly. 6 pages.

Addition à la précédente, communication par M. A. Durand. 10 pages.

Observation sur les poteries acoustiques, par le R. P. Bach. 2 pages.

Notice sur les publications de la Société des recherches relatives à l'histoire des antiquités rhénanes, à Mayence, par M. Lambert. 4 pages.

Notice sur Lutzelbourg (diocèse de Metz), par M. Louis Benoît. 4 pages.

Note sur une pierre tombale découverte à Metz, par M. Ch. Lorrain. 3 pages.

Notice sur les poteries acoustiques dans la Moselle, par M. Ch. Abel. 4 pages.

Note sur les fouilles opérées dans le radier du pont Saint-Georges, à Metz, par M. Ch. Abel. 3 pages.

Notice sur une découverte de tronçons de voies romaines sur les territoires de Rozérieulles, Guénétrange, Lagrange et Suzange, par M. Ch. Abel. 5 pages.

Note sur la découverte d'une pierre tombale de Georges de Lellich, par M. Ch. Abel. 3 pages.

Notice sur les fouilles exécutées à Metz, par M. Lorrain. 5 pages.

Communication sur une monnaie trouvée à Guénétrange, par M. Abel. 5 pages.

Note sur des empreintes de sceaux rares ou inédits, par MM. de Bontellier et Durand. 6 pages.

---

*Société nivernaise des sciences, lettres et arts, à Nevers. — Bulletin,*  
2<sup>e</sup> série, t. II, 2<sup>e</sup> livraison, in-8<sup>o</sup>.

Extrait des manuscrits de dom Viole. — Pouillé : évêques et histoire des églises de la ville et diocèse d'Auxerre. Table 3, section 9 : De l'église collégiale de Sainte-Eugénie, de Varzy; abrégé chronologique, par M. l'abbé Jobert. 28 pages.

Notice sur l'imprimerie à Nevers, par M. Prosper Bégat. 85 pages.

Rapport adressé à M. le Ministre des cultes et à M. le Ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts sur la découverte d'une mosaïque à Thiers, par M<sup>e</sup> Crosnier. 6 pages.

Évêques de Bethléem, par M<sup>r</sup> Crosnier. 15 pages.

Note des chartes et manuscrits provenant de la bibliothèque de feu M. Clerc de Landresse, en ce qui concerne le Nivernais et le diocèse d'Auxerre, communiquée par M. de Laugardière. 14 pages.

---

*Comité archéologique de Senlis. — Comptes rendus et mémoires,*  
année 1865, in-8°.

Notice sur M. le docteur Voillemier, président du Comité archéologique de Senlis, par M. l'abbé Magné. 25 pages.

Notice sur la maison des Bouteillier, de Senlis, par M. le docteur Voillemier. 29 pages.

Notice sur M. Lemaire, de Nanteuil, par M. le comte de Longpérier-Grimoard. 3 pages.

Recherches chronologiques sur les évêques de Senlis, par MM. E. Dhomme et H. Vattier. (Suite.) 49 pages.

Notice sur le prieuré de Bray, par M. Caudel. 20 pages.

Le camp de Bellovaques à Gouireux, par M. Lifonnois. 14 pages.

Fouilles des arènes de Senlis, en 1865, par M. Blond. 19 pages et 4 planches.

---

*Société académique des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.*  
— *Mémoires*, t. VII (XXXVIII<sup>e</sup> volume de la collection des *Annales*), 1865, livraisons d'avril à décembre.

Saint Sidoine Apollinaire et son siècle, par M. l'abbé L. A. Chaix. (Suite.) 202 pages.

Notice sur le papier-monnaie émis en Auvergne de 1790 à 1793, par M. J. Bouillet. 14 pages.

De la valeur des manuscrits au moyen âge et de la coutume d'enchaîner les livres sur place. etc. par M. Michel Cohendy. 8 pages.

Députés de la basse Auvergne (1789), dom Gerle, par M. Francisque Mége. 32 pages.

Notice historique sur le publiciste espagnol don Mariano de Larra (1832-1837), par M. Eug. Baret. 27 pages.

De l'importance des anciennes minutes de notaires au point de vue historique, par M. Michel Cohendy. 6 pages.

Recherches sur l'hôtel des monnaies de Clermont, par M. J. B. Bouillet. 9 pages.

Un mot sur l'éducation de la jeunesse, par M. Benoid Pons. 6 pages.

Rapport de la commission nommée pour étudier et préparer les moyens d'élever un monument à Vercingétorix. 5 pages.

---

*Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. — Précis analytique des travaux, années 1864-1865. Rouen, 1865, in-8°.*

Note sur une remarquable sépulture romaine trouvée à Lillebonne en 1864, par M. l'abbé Cochet. 39 pages.

Un chapitre inédit de l'histoire du prieuré de Saint-Lô, de Rouen, par M. de Glanville. 21 pages.

Visite au grand dépôt de mendicité de Saint-Pancrass, de Londres, par M. Homberg. 10 pages.

Un poète contemporain : M. Pierre-Antoine Lebrun, par M. Chanau. 7 pages.

Poésies, par M. P. A. Lebrun.

Saint-Laurent, église paroissiale de Rouen, supprimée en 1791, par M. de La Quérière. 40 pages.

Pièces justificatives : Liste des curés de la paroisse Saint-Laurent depuis l'année 1444. 2 pages.

Visite d'un archidiacre en 1591. 1 page.

Procès-verbal de la prestation du serment civique, par M. le curé de Saint-Laurent et plusieurs autres prêtres. 2 pages.

Rapport des administrateurs du district de Rouen sur la disposition des esprits relativement à la constitution civile du clergé. 5 pages.

Au jardin de Saint-Ouen, lettre de condoléance, par M. Decorde. 4 pages.

Épître au jardin de Solferino, par M. Clogenson. 2 pages.

---

*Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres, à Niort.*

— *Bulletin*, années 1864 et 1865, in-8°.

Des fortifications passagères dans l'ancien Poitou à l'époque romaine, par M. A. Gouget. 7 pages.

Lettre de M. B. Fillon sur un tiers de sou d'or frappé à Niort. 6 pages.

Découverte de vestiges romains à Bessac, par M. Alfred Monnet. 1 page.

Découverte numismatique de Foussais, par M. Alfred Monnet. 1 page.

Fouilles de Faye-l'Abbesse, par M. Alfred Monnet. 2 pages.

Notices sur M. D. Beaulieu et sur M. Segretain, par M. Alfred Monnet. 45 pages.

Compte rendu des travaux de la Société, par M. A. Bardomet, secrétaire. 9 pages.

---

*Société impériale d'émulation d'Abbeville. — Mémoires, 1861, 1862, 1863, 1864 et 1865.*

Découverte d'une mâchoire humaine dans le diluvium; des faits qui la précédèrent et la suivirent; discours prononcé par M. Boucher de Crèvecœur de Perthes, président de la Société d'émulation, dans la séance du 2 juillet 1863. 75 pages.

Institut impérial de France. — Académie des sciences. — Note de M. Milne-Edwards sur les résultats fournis par une enquête relative à la découverte d'une mâchoire humaine et de haches en silex, dans le terrain diluvien de Moulin-Quignon. 16 pages.

Nouvelles découvertes d'os humains dans le diluvium, en 1863 et 1864, par M. Boucher de Crèvecœur de Perthes. — Rapport à la Société d'émulation. 39 pages.

Pièces à l'appui du rapport précédent. — Vérification des faits; continuation des fouilles; procès-verbaux. 31 pages.

Notice biographique sur M. Chabaille, par M. A. de Caëu. 28 pages.

---

*Société des antiquaires de Picardie, à Amiens. — Documents inédits concernant la province, t. VI. Amiens, 1865, in-4°.*

Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame d'Ourscamp de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1129 au diocèse de Noyon, publié par M. Peigné-Delacourt. 620 pages.

---

*Société d'émulation de la Vendée. — Annuaire, 9° et 10° année, 1863-1864. Napoléon-Vendée, 1866, 2 vol. in-8°.*

Neuvième année, 1863.

Pensées sur le goût, par M. Grimoard de Saint-Laurent. 8 pages.

Requête des habitants de Luçon en 1661. 2 pages.

Antiquités celtiques de la Vendée. — Tradition et légendes. — Canton des Moutiers-les-Mauxfaits, par M. l'abbé Fréd. Baudry. 29 pages.

Chapelle de Notre-Dame du Breuil, par M. l'abbé Baudry. 11 pages.

Pièces justificatives. 5 pages.

Dixième année, 1864.

Recherches historiques sur le département de la Vendée (ancien bas Poitou), par M. P. Marchegay. 92 pages.

- Fouilles archéologiques à Noirmoutier, par M. Jules Piet. 24 pages.  
L'ancien port de Beauvoir, par M. Ch. de Sourdeval. 9 pages.  
Antiquités celtiques de la Vendée. — Traditions et légendes. — Arrondissement des Sables-d'Olonne, par M. l'abbé Baudry. 23 pages.
- 

*Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers. — Mémoires, t. XXVIII, année 1863. Poitiers, 1864, in-8°.*

- Rapport sur les travaux de la Société, par M. Ménard, secrétaire. 26 pages.  
Épigraphie du haut Poitou, par M. de Longuemar. 358 pages, 6 planches.  
Notice descriptive de la chapelle de Notre-Dame-du-Salut, connue sous le nom de chapelle de *Saint-Gelais*, à Angoulême, par M. Alph. Terneau de Rochebrune. 16 pages, 4 planches.  
Notices biographiques sur deux membres de la famille Le François des Courtis, par M. Jules de La Marsonnière. 49 pages.
-

## CHRONIQUE.

---

### *Académie des Jeux Floraux, à Toulouse. — Programme pour le concours de 1867*<sup>1</sup>.

Le 3 mai 1866, l'Académie a célébré, avec la solennité traditionnelle, la *Fête des Fleurs*. C'est le nom que l'on donne à la séance de la distribution des prix. Cette fête poétique et religieuse commence par l'éloge de Clémence Isaure, prononcé par un membre du corps des Jeux Floraux. Des commissaires de l'Académie vont ensuite recevoir avec pompe les fleurs d'or et d'argent, qui sont exposées, dès le matin, sur le maître-autel de l'église Notre-Dame-la-Daurade, où fut ensevelie Clémence Isaure. Pendant l'absence des commissaires, le secrétaire perpétuel donne lecture de son Rapport sur le concours. A leur retour, on proclame les vainqueurs; et, s'ils sont présents, l'Académie les invite à lire eux-mêmes leurs ouvrages, puis on leur distribue les fleurs qu'ils ont obtenues.

#### OUVRAGES COURONNÉS DANS LE CONCOURS DE 1866.

*A l'ombre de Dante Alighieri et les Deux Filles du Rhin*, odes, par M. Stéphen Liégeard, de Dijon (Côte-d'Or), ont remporté le prix du genre et de l'année.

*La Loterie de bienfaisance*, discours en vers, par M. Delphis de La Cour, de Loches (Indre-et-Loire), a obtenu un souci réservé.

*La Campagne*, poème, par M<sup>me</sup> Marie Fons, de Toulouse, a obtenu un œillet.

*Doute et Foi*, élégie, par M. Henri Villard, avocat à Langres (Haute-Marne), a obtenu un souci réservé.

*Le Ruban*, élégie, par M. Auguste Lestourgie, d'Argentat (Corrèze), a obtenu un œillet.

*La dernière heure de l'année*, élégie, par M<sup>me</sup> Natalie Blanchet, de Saint-Gengoux-le-Royal (Saône-et-Loire), a obtenu un œillet.

*Le Cygne et le Canard*, fable, par M. Auguste Roussel, de Paris, a obtenu un œillet.

<sup>1</sup> Ce programme est envoyé *gratis et franco* à toute personne qui le demande au secrétaire perpétuel par lettre affranchie.

*Ma Liberté*, stances, par M<sup>lle</sup> Adolphine Bonnet, de Muret (Haute-Garonne), a obtenu un souci.

*Le Calife Abdérame*, conte oriental, par M. Auguste Roussel, a obtenu un œillet.

*Tableau des Études historiques en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, discours en prose, par M. l'abbé Tolra de Bordas, de Prades (Pyrénées-Orientales), a obtenu un souci réservé.

L'Académie dispose, tous les ans, de six fleurs comme prix de l'année, savoir : l'Amarante, la Violette, le Souci, la Primevère, le Lis, l'Églantine<sup>1</sup>.

Les odes seules concourent pour l'amarante d'or.

La violette d'argent est destinée à un poème, à une épître ou à un discours en vers qui n'excède pas cent cinquante à deux cents vers.

Le souci d'argent est le prix de l'églogue ou de l'idylle, de l'élegie et de la ballade.

La primevère d'argent est le prix affecté à la fable ou à l'apologue.

Les sujets des ouvrages appartenant aux genres indiqués dans la nomenclature précédente sont laissés au choix des auteurs. L'Académie accepte d'ailleurs toutes pièces de vers que ne qualifierait pas cette énumération, en se réservant le droit de les faire concourir avec l'un des genres particulièrement désignés.

Le lis d'argent est réservé à un sonnet ou à un hymne en l'honneur de la Vierge.

L'églantine d'or est le prix du discours en prose, dont le programme indique toujours le sujet. L'Académie désire que l'étendue de cet ouvrage ne dépasse pas soixante pages d'impression, avec les caractères de son Recueil.

L'Académie a déjà proposé, pour le discours en prose de 1867, l'*Éloge d'Eugénie de Guérin*.

Elle propose, pour le concours de 1868, le sujet suivant : *De l'Éloquence de la Tribune en France au XIX<sup>e</sup> siècle*.

Outre les fleurs qui viennent d'être désignées, l'Académie peut en accorder une septième, l'œillet, comme prix d'encouragement applicable à tous les genres<sup>2</sup>.

Le concours sera ouvert, en 1867, pour tous les ouvrages, poésie ou prose, du 1<sup>er</sup> au 28 février, terme de rigueur.

Les auteurs feront déposer, par une personne domiciliée à Toulouse, trois copies<sup>3</sup> de chaque ouvrage, au secrétariat de l'Académie des Jeux Flo-

<sup>1</sup> L'amarante vaut 400 francs, la violette 250, le souci 200, la primevère 100, le lis 60, l'églantine 450.

<sup>2</sup> L'œillet vaut 60 francs.

<sup>3</sup> Il est à désirer, dans l'intérêt des auteurs, que ces copies soient bien lisibles. Des caractères trop petits ou mal formés, une encre trop blanche, un papier trop transparent, sont des causes d'exclusion. Chaque feuille ou cahier séparé ne doit contenir qu'une seule

*ruux, au Capitole, à Toulouse.* Ces trois copies sont nécessaires pour le premier examen qui se fait à la fois séparément dans trois bureaux. *On ne doit pas y joindre de billet, cacheté ou non, contenant le nom de l'auteur;* ce nom sera demandé à la personne qui aura remis les copies, quand l'ouvrage aura mérité d'être couronné ou imprimé au Recueil, ou quand le résultat d'un premier examen présentera des chances possibles de mention au rapport. Chaque exemplaire doit porter, avec le titre de l'ouvrage, une épigraphe qui sera inscrite sur le registre du concours, ainsi que le nom et la demeure du correspondant de l'auteur. Les ouvrages transmis directement à l'Académie, soit par la poste, soit par toute autre voie que celle qui vient d'être indiquée, ne seront pas admis.

Un auteur peut, dans le même concours, présenter plusieurs ouvrages, soit du même genre, soit de genres différents, et obtenir plusieurs prix.

Les fonctionnaires publics, les membres du clergé, de l'université et du barreau, les négociants et les libraires résidant à Toulouse ont l'obligeance de remettre au secrétariat de l'Académie les ouvrages qui leur sont adressés par leurs collègues ou correspondants des autres villes, pourvu que les lettres et les paquets leur parviennent sans frais. Les membres de l'Académie ne peuvent être désignés comme correspondants des auteurs.

Les pièces de vers affectant la forme dramatique ne sont pas admises au concours.

Tout ouvrage qui attaquerait la religion ou le gouvernement, qui blesserait les mœurs ou les bienséances, est rejeté du concours. L'Académie exclut aussi la satire, les ouvrages qui ne sont que des traductions ou des imitations, ceux qui seraient écrits en style marotique ou qui affecteraient les formes du genre burlesque, ceux qu'on aurait déjà présentés aux Jeux Floraux ou à d'autres Académies, ceux qui auraient été précédemment publiés, et ceux dont les auteurs se feraient connaître avant le jugement définitif, ou pour lesquels ils solliciteraient ou feraient solliciter. Enfin le prix ne serait pas délivré à l'auteur qui l'aurait obtenu, s'il le réclamait sous un nom supposé, ou s'il publiait son ouvrage avant la séance solennelle.

Les auteurs des pièces couronnées ou imprimées dans le Recueil ne peuvent faire à leurs ouvrages des corrections ou des changements autres que ceux qui leur seront indiqués au nom de l'Académie.

Après l'adjudication des prix, l'avis en sera donné aux lauréats assez tôt pour qu'ils puissent venir recevoir le prix qui leur est destiné et lire eux-mêmes leur ouvrage. Ceux qui ne viendront pas devront envoyer, à une

copie d'un *seul* ouvrage, et doit être à peu près du même format que le présent programme plié ou déployé. Il est utile que chaque pièce de vers porte, avec le titre qui la distingue, la désignation de l'un des genres admis au concours (ode, poème, épître, discours en vers, élégie, idylle, éplogue, ballade, fable, hymne ou sonnet en l'honneur de la Vierge).

Les ouvrages seront reçus tous les jours, les dimanches exceptés, de neuf à onze heures du matin, du 1<sup>er</sup> au 28 février.

personne domiciliée à Toulouse, une procuration dans laquelle ils se déclareront auteurs des ouvrages couronnés dont le prix sera réclaté en leur nom.

Les auteurs couronnés pourront en demander une attestation au secrétaire perpétuel, qui la leur donnera attachée à l'original de chaque ouvrage, sous le contre-scel des Jeux Floraux.

On ne pourra plus concourir dans un même genre de composition après y avoir obtenu trois fois, soit comme prix de l'année, soit comme prix réservé<sup>1</sup>, la fleur assignée à ce genre.

Celui qui aura obtenu comme prix d'année ou comme prix réservés du genre, trois fleurs, dont une au moins soit l'amarante, pourra demander à l'Académie des lettres de *maître ès Jeux Floraux*, qui lui donneront le droit d'assister et d'opiner, avec les mainteneurs, *aux assemblées publiques et particulières concernant le jugement des ouvrages, l'adjudication et la distribution des prix*.

Les mêmes droits sont acquis aux orateurs qui auraient obtenu trois églantines.

---

*Société d'émulation des Vosges. — Programme des concours*<sup>2</sup>.

I.

AGRICULTURE.

*Grandes primes départementales.*

Ces primes sont attribuées chaque année à un arrondissement différent, dans l'ordre suivant : Neufchâteau, Remiremont, Mirecourt, Saint-Dié, Épinal.

Elles sont prises sur une subvention annuelle qui est accordée par le Gouvernement avec destination déterminée, mais variable. Elles sont le plus souvent affectées aux exploitations les mieux dirigées et entretenant le mieux, relativement à leur contenance, la plus forte proportion du meilleur bétail.

Ces primes seront distribuées, en 1866, dans l'arrondissement d'Épinal.

<sup>1</sup> On donne le nom de *prix réservé* à une fleur qui, n'ayant point été adjudgée dans un des concours précédents parce qu'aucun ouvrage n'avait mérité le prix du genre, a été mise en réserve pour les concours suivants, où elle vient accroître le nombre des six fleurs que distribue annuellement l'Académie. Un ouvrage qui n'a pas été jugé digne de remporter le prix de l'année peut donc obtenir quelquefois, suivant son degré de mérite, la fleur réservée de son genre, ou même la fleur réservée d'un genre différent, pourvu que celle-ci soit d'une valeur moindre.

<sup>2</sup> Voir *Recue des Sociétés savantes*, livraison de mars-avril 1865, p. 241.

*Primes ordinaires de la Société.*

Tous les ans, à sa séance publique, qui a lieu vers la fin de novembre, la Société décerne des médailles de première classe, des médailles de seconde classe, des mentions honorables et des primes en numéraire :

1° Aux meilleurs mémoires ou traités concernant quelque branche de l'agriculture : statistique agricole d'un canton au moins; étude des races de bestiaux du département; moyens de supprimer la jachère, d'améliorer la culture de la vigne et du houblon, de perfectionner la construction des étables, d'accroître la quantité des engrais et de leur conserver toute leur efficacité, etc.

2° Aux meilleurs et aux plus importants travaux sur la création des prairies naturelles, l'extension et le perfectionnement des irrigations, l'extension des prairies artificielles, le drainage, la mise en valeur de terrains improductifs d'une contenance d'au moins un hectare et demi, le reboisement, le repeuplement des cours d'eau par la pisciculture, l'introduction de machines et instruments perfectionnés dans l'agriculture;

3° Aux efforts de la commune qui aura le plus contribué à l'amélioration de l'espèce bovine par le choix et l'entretien des étalons.

La Société se réserve de récompenser tous autres travaux utiles à l'agriculture, qui ne rentrent pas dans ces catégories, mais qui, par leur importance, attireraient plus particulièrement son attention, tels que l'éducation des abeilles, la plantation en grand des arbres fruitiers sur les chemins et les terrains incultes, l'emploi de nouveaux engrais, par exemple des déjections humaines, l'emploi de la marne, l'emploi des résidus des féculeries à l'alimentation du bétail, l'introduction d'espèces nouvelles et recommandables dans la sylviculture, etc.

*Prime extraordinaire de 1,000 francs.*

Un prix de 1,000 francs est proposé pour l'auteur ou les auteurs d'expériences propres à établir l'identité de la variole et de la vaccine.

Pour plus amples renseignements s'adresser au secrétaire perpétuel.

Cette récompense sera prise sur une somme de 1,000 francs, mise dans ce but à la disposition de la Société par M. le docteur Castel, de Nancy, l'un de ses membres.

II.

INDUSTRIE, ARTS MÉCANIQUES.

La Société décerne tous les ans des récompenses aux inventions et aux perfectionnements dans les arts mécaniques et industriels, surtout en ce qui concerne leur application à l'agriculture.

III.

LITTÉRATURE, SCIENCES, BEAUX-ARTS.

La Société décerne aussi des récompenses dont elle se réserve de déterminer la nature et l'importance :

*En littérature.* — Au meilleur ouvrage écrit sur les Vosges : histoire du pays, soit générale, soit particulière; recherches archéologiques, légendes ou chroniques; poésie; histoire littéraire ou artistique des Vosges; notices sur les monuments, sur les coutumes; description pittoresque de nos montagnes, au point de vue des richesses végétales, minérales et thermales qu'elles renferment; statistique; prospérité agricole des arrondissements de la plaine.

La Société maintient, pour 1866, un concours spécial sur le sujet suivant : éloge du maréchal Victor, duc de Bellune. Le prix consiste en une médaille et une prime de la valeur de 150 francs.

La Société décernera, en 1866, le prix quinquennal de 300 francs fondé par l'un de ses membres, M. Masson, en faveur de l'auteur du meilleur ouvrage publié soit sur la statistique du département, soit sur l'un des sujets mis au concours par la Société.

Les mémoires devront être adressés au secrétaire perpétuel pour le 1<sup>er</sup> septembre 1866.

*En sciences.* — A la meilleure application des sciences à l'industrie.

*En beaux-arts.* — Au meilleur ouvrage de peinture, de gravure, de dessin pittoresque, graphique ou architectural, exécuté par un Vosgien ou sur un sujet intéressant les Vosges.

OBSERVATIONS.

Toutes les personnes qui voudront, à quelque titre que ce soit, solliciter les récompenses de la Société, devront adresser au secrétaire perpétuel une demande contenant l'exposé fidèle et détaillé des travaux accomplis et des résultats obtenus, en un mot tous les renseignements de nature à éclairer la Commission. L'exactitude des faits qui y seront énoncés devra être attestée, soit par le bureau du comice du ressort, soit par les chefs immédiats et le chef de service, s'il s'agit d'un fonctionnaire, soit au moins par le maire de la commune. Dans tous les cas, la Société se réserve toujours le droit de faire vérifier directement par ses commissions les titres et les travaux des concurrents.

Les demandes pour les primes départementales devront être adressées au secrétaire perpétuel avant le 1<sup>er</sup> juillet 1866; les autres demandes et les mémoires seront reçus jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre; les concurrents au prix pour

l'éloge du maréchal Victor devront envoyer leur travail avant le 1<sup>er</sup> septembre.

Les manuscrits, les minutes des demandes et les pièces à l'appui resteront déposés aux archives de la Société; les concurrents pourront toutefois en obtenir des copies à leurs frais, ainsi que des rapports qui en auront rendu compte.

Le présent programme sera affiché dans les chefs-lieux de canton et publié par la voie des journaux du département. Les autorités et les personnes qui en prendront connaissance sont priées d'en signaler les dispositions à tous ceux qu'elles pourraient intéresser.

---

*Société académique de Brest.* — Programme des prix  
qui seront décernés en 1867.

La Société décernera, en 1867, une médaille de la valeur de 200 francs à l'auteur d'un travail traitant l'un des sujets ci-après, et jugé digne de cette récompense.

SCIENCES.

Le sujet est laissé au choix des concurrents, qui sont néanmoins invités à traiter de préférence des sujets d'une utilité pratique et s'appliquant plus particulièrement à la ville et à l'arrondissement de Brest.

POÉSIE.

Le sujet sera puisé dans l'histoire de Bretagne, et, autant que possible, dans celle de Brest et de son arrondissement.

HISTOIRE.

Description des monuments celtiques, romains, gallo-romains, du moyen âge et de la renaissance existant dans l'arrondissement de Brest, avec indication des faits historiques qui s'y rattachent.

BEAUX-ARTS.

Un dessin, une aquarelle ou une peinture à l'huile sur un sujet pris dans l'histoire maritime de France.

Des mentions honorables pourront être décernées aux auteurs de travaux non couronnés.

Les travaux seront adressés *franco*, avant le 31 décembre 1866, terme de rigueur, au secrétariat de la Société (*Bibliothèque communale de la ville*). Ils ne seront pas signés; mais ils porteront une épigraphe ou devise répétée

dans un billet cacheté indiquant le nom, la profession et la résidence de l'auteur, lequel attestera que son œuvre est inédite et n'a été présentée à aucun concours. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le travail présenté obtiendrait un prix ou une mention honorable. Hors ce cas, il sera brûlé séance tenante.

Les auteurs qui se seraient fait connaître à l'avance, soit par leur signature, soit par leur écriture, soit enfin de toute autre manière, seraient exclus du concours.

Les mémoires, pièces de poésie et autres travaux envoyés au concours seront la propriété de la Société, qui se réserve la faculté d'insérer dans son Bulletin ceux de ces travaux qu'elle jugera à propos de publier. Les auteurs pourront en prendre ou faire prendre copie, sans déplacement et à leurs frais.

Toutefois, les dessins, les aquarelles ou les peintures à l'huile qui n'auraient obtenu ni une médaille ni une mention honorable, seront rendus à leurs auteurs, s'ils en font la demande.

La Société déterminera ultérieurement, sur la proposition du bureau, si ou non les récompenses obtenues par les concurrents leur seront décernées dans une séance publique, et s'il y sera donné lecture totale ou partielle de leurs travaux.

## TABLE DES MATIÈRES.

### A

- ABEL (Charles). — Inscription trouvée dans la chapelle des Célestins de Metz, 120.
- ACTES OFFICIELS.
- Arrêté qui détermine le jour de la distribution des récompenses aux Sociétés savantes, à la suite du concours ouvert pour l'année 1865, 442.
- Arrêté qui fixe la composition du bureau de chaque section pour les réunions, 442.
- Discours prononcé par Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, 479.
- Prix et récompenses accordés pour le concours de 1865, 485.
- ALLMER. — Inscriptions romaines trouvées à Lyon, en 1865, 235.
- ANDRÉ (abbé). — Lettres inédites de Rubens, 198, 306.
- ANNUAIRE des Sociétés savantes (Publication de l'), 13, 340.
- ANTOINE, auteur d'un mémoire sur l'*Histoire de Charles le Sage*, écrite par Christine de Pisan, 453, 587.
- ARBAUMONT (D'). — Pension de quatre jeunes gentilshommes, acquittée par la reine Jeanne de Boulogne, 3.
- Pièce relative aux anciennes foires de Champagne, 10.
- Détermination de la lieue en Bourgogne au *xv<sup>e</sup>* siècle, 11.
- Ordre donné à un exécuteur des hautes œuvres de remplir ses fonctions, 10.
- Note sur le droit de bourgeoisie ducale en Bourgogne, au *xv<sup>e</sup>* siècle.
- Extrait du compte du receveur du bailliage de Dijon, pour l'année 1447-1448, 109, 242.
- Construction d'un auditoire en bois pour la justice dans la halle d'Auxonne, en 1448, 117.
- Partage féodal dans l'ancienne coutume du duché de Bourgogne, 288.
- Éloge funèbre prononcé au *xvi<sup>e</sup>* siècle, 326.
- Compte du duché de Bourgogne des années 1359 et 1360, 330.
- ARBOIS DE JUBAINVILLE (D'). — Nommé chevalier de la Légion d'honneur, 488.
- Auteur d'une *Histoire des ducs et comtes de Champagne*, 109.
- Lettre de Pierre de Celle, abbé de Saint-Remy, 329.
- Charte accordée aux habitants de Vendevre, 329.
- Auteur d'un travail sur les *limites méridionales du pagus Meldicus*, 462, 567.
- Charte relative à la collation des écoles de Troyes, 606.
- Note sur les dolmens de Léours, 610.
- REV. DES SOC. SAV. 4<sup>e</sup> série, t. III.

- ARDANT (Maurice).** — Lettres de Gatinat, 112, 326.  
Découverte de médailles gauloises à Saint-Just, 117.  
Notice sur l'émailleur Couly Noylier, 117.  
Ancien reliquaire émaillé, 235.
- ASSELIN,** auteur d'une *Étude sur la chasse de sainte Gertrude*, à Nivelles, 555.
- AUBERTIN.** — Fouilles exécutées aux Saules-Guillaume, près Prémieux, 17, 241.  
Tête de bœuf en bronze trouvée à Gamay, 120, 242.  
Inscriptions existant autrefois dans l'église de Saint-Martin, à Beaune, 200.  
Inscription romaine découverte à Mont-Saint-Jean, 237.  
Fers à clous attachés à un squelette de cheval, 238.  
Note relative à un disque en serpentine trouvé à Volnay, 240, 692.  
Titres concernant l'église de Pommart, 239.  
Découverte d'une fosse à sacrifices, à Beaune, 612.
- AUVERGNE (abbé),** lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 485, 507.

## B

- BACH,** auteur d'un mémoire sur la parallaxe du soleil, 456.
- BAECKER (DE).** — Épitaphes recueillies à Creil, Pontoise et dans l'ancienne abbaye d'Ourscamp, 201.
- BAILLET.** — Don d'une médaille pour ses recherches sur les vers intestinaux, 486, 540.  
Auteur d'une étude sur l'ivraie éniivrante, 535.
- BAILLEN COURT (DE),** auteur d'une étude sur la castramétation romaine, 448, 550.
- BARBE,** auteur d'un travail sur les antiquités de Jublains, 492.
- BARBIER DE MONTAULT (abbé).** — Inscriptions et dessins, 15.  
Inventaire de la cathédrale d'Angers, dressé en 1391, 19.  
Documents concernant le prieuré de Villesalem, 114.  
Inscription de la cloche de l'église de Maulevrier, 117.  
Empreintes de fers à hosties des XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, 118, 241.  
Documents divers, 117.  
Inscriptions relatives à la France, recueillies à Rome, 207.  
Lettres autographes du XVII<sup>e</sup> siècle, 230.  
Lettres d'ordination des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, 230.  
Inventaire ecclésiologique du diocèse d'Angers (2<sup>e</sup> partie), 299.  
Notes archéologiques sur le département du Gers, 332.  
Auteur d'un *Recueil des inscriptions du département de Maine-et-Loire*, 492.
- BARRÈRE (abbé).** — Note sur l'emplacement du temple de Jupiter, à Agen, 118.
- BARTHÉLEMY (A. DE).** — Rapport sur les travaux de la Société historique et archéologique de Langres, 36.  
Chargé de l'examen de documents, 230.  
Auteur d'une notice intitulée *Charles de Bremond d'Arz*, 231.  
Rapport sur des envois de correspondants, 290.  
Rapport sur le Bulletin et les Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, 336.  
Rapport sur l'Annuaire des Sociétés savantes, 340.

- BARTHÉLEMY (Éd. DE).** — Droits de péage payés au XII<sup>e</sup> siècle, 3.  
Accord entre le sire de La Roche Guyon et les habitants de ce bourg, 3, 329.  
Rapport sur les *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, 57.  
Rapport sur le *Journal de la Société d'archéologie lorraine et du Comité du Musée lorrain*, 60.  
Rapport sur le *Bulletin de la Société académique de Laon*, 64.  
Chargé de l'examen de documents, 121.  
Rapport sur les *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, 399.  
Rapport sur le *Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts du Var*, 401.  
Rapport sur les *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, 655.  
Rapport sur le *Bulletin de la Commission historique du Nord*, 658.
- BAUDRIMONT**, auteur de recherches sur l'oxygène et l'eau oxygénée, 450, 473.
- BAUDRY (abbé).** — Fouilles de la colline de Troussepoil, 15, 118, 333.
- BEAUCHE-FILLEAU.** — Lettre des évêques de la province de Bordeaux, adressée au roi Philippe le Hardi, 3, 116.  
Lettre de frère Gauthier de Bruges, évêque de Poitiers, 3, 116.  
Auteur d'une *Notice sur des sépultures antiques et mérovingiennes*, 238.  
Inscriptions romaines découvertes à Brioux, 610.
- BEAUREPAIRE (Charles de Robillard de)**, auteur d'un mémoire sur la jeunesse de Cuvier, 445.
- BÉCHAMP**, auteur d'expériences sur les fermentations, 535.
- BELLAUQUET.** — Chargé de l'examen de documents, 4, 231.  
Rapport sur le *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 124.  
Rapport sur les *Annales de la Société éduenne*, 636.  
Rapport sur divers envois, 684.
- BERTHAUD**, auteur d'une carte géologique et agronomique du Mâconnais, 468.
- BERTRAND.** — Rapport sur le *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, 165.  
Rapport sur le *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 283.  
Rapport sur les *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, 411.
- BIBLIOGRAPHIE** départementale et algérienne, 81, 211, 309, 429, 698.
- BIBLIOGRAPHIE** des Cartulaires français publiés ou analysés depuis 1840 jusqu'en 1866, 513.
- BIBLIOTHÈQUE** du Comité des Sociétés savantes (Dépôt de livres à la), 109, 117, 231, 613.
- BISCHOFF**, auteur d'un travail sur une inscription romaine trouvée à Auch, 613.
- BLANCARD.** — Document relatif aux Templiers, 329.
- BLANCHARD.** — Rapport sur les travaux scientifiques des Sociétés savantes publiés pendant l'année 1865, 531.
- BLONDLOT.** — Réactions du phosphore, 472.
- BOIRE (abbé).** — Note sur des antiquités découvertes à Mesves, 612.
- BONNAFOUX.** — Inscription romaine trouvée à Sazeirat, 17.
- BOURDON**, inventeur d'un dynamomètre à rouage hélicoïdal, 474.
- BOURGET.** — Don d'une médaille pour son travail sur le mouvement vibratoire des membranes circulaires, 448, 486, 532.

- BOURQUELOT.** — Chargé de l'examen de documents, 5, 231.  
Rapport sur les *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, 351.  
Rapport sur le *Bulletin de la Société des études scientifiques et archéologiques de Draguignan*, 617.
- BOUTARIC.** — Chargé de l'examen de documents, 3.
- BOUSCHET.** — Description des vignes à jus coloré, 471.
- BOUTIOT.** — Note sur la situation des gîtes de minerais de fer dans l'Aube, 454, 467, 557.
- BRÉAN.** — Rapport sur les fouilles de Gien-le-Vieux, 120, 238, 333.
- BULLIOT.** — Fouilles opérées à Autun pour l'établissement du chemin de fer, 455, 560.

### C

- CAILLEMER**, auteur d'un travail sur la législation grecque, 446, 579.
- CALIGNY (DE)**, auteur d'une note sur les colonnes liquides oscillantes, 472.
- CANETO (abbé).** — Inscription antique trouvée à Anch, 236.
- CARTULAIRES.** — Note sur les Cartulaires français publiés ou analysés depuis 1840 jusqu'en 1866, 513.
- CARRO**, auteur d'un mémoire sur les *Chevaliers de l'Arc*, 459, 594.
- CASSAN.** — Anciens statuts de la corporation des drapiers de Gondrecourt, 9, 687.
- CASTAN**, auteur d'une *Monographie du palais Granvelle à Besançon*, 447, 548.
- CASTELNAU D'ESTENAULT (Marquis DE).** — Notice sur l'église de Saint-Pierre de la Sauve, 235.  
Auteur d'*Études archéologiques faites dans la Gironde*, 235.
- CAUVET.** — Travail sur la coutume de Normandie, 446, 575.
- CESSAC (DE).** — Note sur les fouilles exécutées à Puy-d'Issolu, 464, 569.
- CHABOUILLET.** — Comptes rendus des séances de la section d'archéologie du Comité, 15, 117, 234, 332, 609.  
Chargé de l'examen de documents, 118, 237.  
Compte rendu détaillé des lectures faites à la section d'archéologie, 544.  
Compte rendu d'une note relative à l'église de Cour-sur-Loire, 691.
- CHARLES (Leopold).** — Villa romaine découverte à Saint-Jean-des-Échelles, 333.  
Restes d'un édifice carlovingien à Souday, 333.
- CHARMA**, auteur d'un mémoire sur un écrit de Jean de Galles, 445, 572.
- CHARMASSE (DE)**, lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 485, 507.
- CHARTES** originales en langue vulgaire, de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, 303.
- CHAUTARD.** — Nouvelles propriétés de l'étincelle d'induction, 472.
- CHAUVET.** — Documents concernant la famille Bonaparte, 231.
- CHAZAUD.** — Notice sur l'anoblissement de deux soldats lors du siège de Pontoise, 459, 592.
- CHAZENEAU.** — Inscriptions recueillies à Neuvy-sur-Barangeon, 121.
- CHÉDEAT**, auteur d'un travail sur les fouilles de Saint-Léonard, 492.
- CHÉRIEL.** — Comptes rendus des séances de la section d'histoire et de philologie du Comité, 1, 12, 109.  
Chargé de l'examen de documents, 606.  
Éditeur de la *Correspondance de Mazarin*, 606.

- CHERVIN, auteur d'un nouveau travail sur le bégayement, 467.
- CHRONIQUE, 224, 437, 709.
- CHRONIQUE des Sociétés savantes, 91, 320.
- CLÉMENT (Pierre). — Chargé de l'examen de documents, 4, 606.  
Rapport sur les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, 130.
- CLOSMADÉUC (docteur), auteur d'un *Mémoire sur le passage de la Vilaine par la voie antique de Portus Namnetum à Dartoritum*, 493.
- COCHERIS. — Chargé de l'examen de documents, 5, 110, 230, 327.  
Rapport sur le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 357.
- COCHET (abbé). — Fouilles opérées, en 1864, dans le vallon des Petites-Dalles, 123.  
Inscription de fondation d'une chapelle dans l'église de Veules, 201.  
Découverte d'une sépulture gauloise, à Varimpré, 462, 566.  
Auteur d'une *description de Dieppe au XIV<sup>e</sup> siècle*, 612.
- COLLIN, auteur d'un mémoire sur d'anciens monuments d'Orléans, 461, 563.
- COMBES, auteur d'une note sur les archives de la Suisse, 460, 599.
- COMBET. — Antiquités découvertes à Uzerche, 118.
- CONCOURS des Sociétés savantes de 1865.  
Préparation des programmes, 18.  
Nomination des commissions chargées d'examiner les ouvrages présentés au concours, 112, 122.  
Rapport de ces commissions, 232, 239.  
Actes officiels relatifs à ce concours, 442.
- CONNY. — Inscriptions de cloches de l'Allier et d'autres départements, 17, 202.
- COQUAND. — Note sur diverses espèces de fouilles, 470.
- COQUAND, auteur de recherches géologiques dans le Var, 535.
- CORNWINDER, auteur d'expériences sur les betteraves, 471.
- COTTARD. — Pièce concernant des conspirations du règne précédent, 5.  
Manuscrit du XVIII<sup>e</sup> siècle, intitulé *Lanterne magique nationale*, 607.
- COTTEAU, auteur de recherches sur les fossiles, 536.
- COUGNY, auteur d'un travail sur *l'existence d'un parti républicain au temps de Henri III*, 453, 587.

## D

- DANTIER. — Projet de publication du *Recueil des lettres inédites des religieux de la Congrégation de Saint-Maur*, 605.
- DARCEL. — Chargé de l'examen de documents, 18, 235, 611.  
Rapport sur les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 18,  
Rapport sur les *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 193.  
Rapport sur des fragments de poteries incrustées et vernies trouvées à Rouen, 208.  
Rapport sur les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 673.  
Rapport sur une communication relative aux monuments céramiques du moyen âge, 688.  
Rapport sur une note relative à un vase funéraire trouvé à Saint-Grat, 690.
- DARÉSTE, auteur d'expériences sur la production artificielle des monstruosité, 465.

- DAUVERGNE.** — Contrat de fondation d'une maison de sœurs à la Ferté-Gaucher, 328.
- DECORDE.** — Notice sur des réclamations à propos du logement des gens de guerre, 446, 576.
- DEHAISNES (abbé),** auteur d'un mémoire sur les relations commerciales de Douai avec l'Angleterre au moyen âge, 446, 578.  
Auteur d'une *Étude sur la chasse de sainte Gertrude, à Nivelles*, 555.
- DELCOMINÈTE.** — Anesthésie produite par le sulfure de carbone, 471.
- DELISLE (Léopold).** — Chargé de l'examen de documents, 3.  
Rapport sur le concours d'histoire, 496.
- DELORME,** auteur d'une *Notice sur la commanderie et l'église de Saint-Georges et de Sainte-Eulalie, à Lyon*, 589.
- DELOYE.** — Lettre de Mazarin, relative à sa retraite forcée, 606.  
Note sur une collection épigraphique concernant le comtat Venaisain, 610.
- DESJARDINS (Abel),** éditeur des *Négociations de la France avec la Toscane*, 325, 607.
- DESLONGCHAMPS.** — Don d'une médaille pour travaux de géologie et de paléontologie, 486, 535.
- DESNOYERS.** — Rapport sur les *Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, 21.  
Rapport sur les *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, 141.  
Chargé de l'examen de documents, 327.
- DIDAT.** — Note sur les maladies virulentes, 471.
- DIULAFAIT,** auteur de travaux sur la géologie du Var, 468, 535.  
Don d'une médaille pour les travaux ci-dessus, 486, 536.
- DOCUMENTS.**  
Excommunication prononcée par un archevêque de Sens au XII<sup>e</sup> siècle, 301.  
Trois chartes originales en langue vulgaire, de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, 303.  
Lettres de Rubens, 306.
- DOUËT D'ARCO.** — Chargé de l'examen de documents, 120.  
Rapport sur le *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, 377.  
Rapport sur les *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, 381.
- DRAPETRON.** — Note sur l'importance et le rôle de la Bourgogne à l'époque mérovingienne, 459, 593.
- DUFOUR (abbé).** — Recherches sur les charniers de l'église Saint-Paul, à Paris, 241.
- DUMOUTET.** — Inscriptions relatives à l'épigraphie du Cher, 202.
- DUPLESSIS,** auteur d'une *Étude sur la ferrure des chevaux sous les Gaulois*, 454, 554.
- DUPRÉ,** auteur d'une *Note sur l'église paroissiale de Cour-sur-Loire*, 19, 691.  
Auteur d'un mémoire sur l'ancien collège de Blois, 110, 330.  
Acte de foi et d'hommage fait en 1253, 110.  
Présent de vaisselle offert par la ville d'Orléans à son duc Charles, en 1441, 118.  
Inscriptions des églises et autres édifices de Blois, 202.  
Pièces inédites tirées des archives de Joursanvault, 230.  
Documents relatifs à l'administration intérieure de l'ancien Hôtel-Dieu de Blois, 286.  
Fondation religieuse par Marie de Clèves, 327.

Testament du frère de Ronsard, 327.

Pièce sur la guerre de religion de 1562, 327.

Inondations de la Loire à Blois, 327.

DURAND (André). — Note sur un bas-relief en terre cuite existant dans la cathédrale de Rouen, 611.

DURAND (Paul). — Note relative à la salle Saint-Côme de l'ancien Hôtel-Dieu de Chartres, 332, 609.

DUSEVEL. — Document relatif à la mort et aux obsèques de Charles VIII, 10.

Note sur les archives de la mairie de Doullens, antérieures à 1790, 230, 605.

Note sur l'ancienne église de Saint-Pierre de Doullens, 235.

## E

ÉPIROIS (DE L'), lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 485.

EXCOMMUNICATION prononcée par un archevêque de Sens au XII<sup>e</sup> siècle, 301.

## F

FABRE. — Don d'une médaille pour ses recherches sur les insectes, 486, 540.

FAIVRE. — Note sur les phénomènes physiologiques de la végétation, 466.

FAUVEL, auteur d'un travail sur la faune entomologique de la Nouvelle-Calédonie, 471.

FEILLET. — Pouvoir de lieutenant général donné à M. le Prince en l'armée de Flandre, 328.

Récit de la bataille de Lens, 328.

FERRY, auteur d'une note sur des polypiers nouveaux, 471.

FILHOL, auteur d'une étude sur l'ivraie enivrante, 535.

FILLIOUX, auteur d'un nouveau système d'interprétation des monnaies de la Gaule, 448, 550.

FOUQUET (A.). — Rapport sur des fouilles de menhirs, 491.

FROMENTEL (DE), auteur de recherches sur les fossiles, 536.

## G

GARNIER. — Note sur une œuvre inconnue du sculpteur Jean de la Huerta, 119.

GAUTHIER. — Documents relatifs aux États Généraux de 1614, 9.

GERMER-DURAND. — Épitaphe relevée dans l'église d'Albaron, 203.

GENVAIS. — Découverte d'animaux fossiles, 470.

GESLIN DE BOURGOGNE, auteur d'une note sur le camp stratifié de Péran, 464, 570.

GIEN-LE-VIEUX (Fouilles de), 120, 138, 238.

GIRARDOT (BARON DE). — Note sur d'anciens documents, 3.

Note sur la pierre levée dite l'Aiguille de la Madeleine, 15.

GIRAUD (abbé). — Signaux en usage au XIV<sup>e</sup> siècle sur les côtes de Provence, 4.

Copie de documents extraits des archives de Saint-Cyr, 606.

- GODARD-FAULTRIER, auteur d'une note intitulée *Une parure de reine au xv<sup>e</sup> siècle*, 454, 558.
- GOMART. — Testament d'Eustache de Ribemont, 11.  
Plan de la ville de Laon avant 1660, 613.
- GOZE. — Notices sur les tombes de la cathédrale d'Amiens, 203.  
Note à propos du tombeau élevé à Gresset dans cet édifice, 203.
- GRANDMAISON (DE). — Note se rapportant à la biographie du peintre de Louis XI, Jean Fouquet, 119, 241.  
Inscription trouvée à Tours, 237.  
Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, comme éditeur du *Livre des serfs de Marmoutier*, 485, 503.
- GRELLOIS, auteur d'un mémoire sur la phthisie pulmonaire, 467.
- GRÉSY. — Épitaphe d'une famille de marchands du xv<sup>e</sup> siècle, découverte à Briec-Comte-Robert, 204.  
Auteur d'une *Étude historique et paléographique sur le rouleau mortuaire de Guillaume Des Barres*, 613.
- GRIPON. — Note sur les tuyaux d'orgue, 449.
- GRENIER. — Don d'une médaille pour ses travaux relatifs à la flore de France, 486, 537.
- GUILHERMY (BARON DE). — Chargé de l'examen de documents, 15, 16, 17, 117, 119, 120, 121, 238, 332, 610, 611, 612.  
Rapport sur les travaux de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, 73.  
Rapport sur des envois de correspondants, 200.  
Rapport sur les travaux de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, 659.  
Rapport sur les *Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France*, 661.  
Rapport sur les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 662.

## H

- Haignéré (abbé). — Note sur l'ancienne dénomination de Boulogne-sur-Mer, 447, 547.
- HÉBERT. — Exposé des principaux phénomènes de la période quaternaire, 473.
- HÉRICOURT (Comte D'). — Mesures prises dans le xvi<sup>e</sup> siècle contre les maladies contagieuses, 9, 686.  
Éditeur de l'*Annuaire des Sociétés savantes de la France et de l'étranger*, 13.  
Vases gallo-romains trouvés à Souchez, 16.  
Cartes de l'évêché de Thérouanne et des anciennes limites des diocèses d'Arras, Boulogne et Saint-Omer, 119.
- HIPPEAU. — Nommé secrétaire de la section d'histoire et de philologie du Comité, 229.  
Comptes rendus des séances de la section d'histoire et de philologie du Comité, 229, 325, 605.  
Compte rendu détaillé des lectures faites à la section d'histoire et de philologie, 572.

- HIERN. — Nommé chevalier de la Légion d'honneur, 488.  
HISTOIRE des familles d'outre-mer de Du Cange (Publication de l'), 7, 42, 679.  
HOUSSEAU, auteur de recherches sur l'air atmosphérique, 534.  
HUC. — Note à propos des assurances sur la vie, 459, 592.  
HUCHER, auteur d'une note sur l'ancienne *ascia*, 448, 551.  
Note sur des vases romains attribués au xi<sup>e</sup> siècle, 463, 568, 688.  
HUGUES, auteur d'une note sur un essai de création d'un observatoire, 448.  
HUIILLARD-BRÉHOLLES. — Rapport sur le *Bulletin de la Société académique de Laon*, 45.  
Chargé de l'examen de documents, 110.  
Rapport sur divers documents adressés par un correspondant, 413.  
Rapport sur la *Publication de l'Histoire des familles d'outre-mer de Du Cange*, 679.

## J

- JACQUEMIN. — Note sur l'épithaphe de Geoffroi I<sup>er</sup>, comte de Provence, 208.  
Actes relatifs à l'état des israélites en Provence aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles, 293.  
Attestation donnée par des médecins à propos d'un malade soi-disant atteint de la lèpre, 293.  
Dépenses faites à Arles à l'occasion de la venue du roi Charles IX en cette ville, 293.  
Persécutions imposées à un gentilhomme par un lieutenant de la ligue, 294.  
JANSEN. — Note sur l'analyse spectrale, 472.  
JEANNEL, auteur d'un mémoire sur les catacombes de Saint-Calixte et de Sainte-Agnès, à Rome, 450, 580.  
JEANNEL (de Bordeaux). — Note sur l'acétate de soude, 472.  
JODIN (V.), auteur de recherches sur la matière colorante des feuilles, 472.  
JOLY (de l'Académie de Caen). — Note sur la condition des aliénés, 451, 603.  
JOLY (de l'Académie de Toulouse). — Recherches sur le développement des os, 540.  
JOUAN (commandant), auteur d'un mémoire sur les poissons de la Cochinchine, 471.  
JOURDAIN. — Chargé de l'examen de documents, 3, 110, 326, 606.  
Rapport sur les mémoires de la *Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai*, 626.  
Rapport sur les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, 629.  
Rapport sur les *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, 634.

## L

- LA CHAPELLE (DE). — Note sur les relations littéraires entre la France et la Grande-Bretagne, 603.  
LACROIX (Paul). — Rapport sur le *Bulletin d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne*, 180.  
Rapport sur les *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, 265.

- Rapports sur le *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, 384, 643.
- LACROIX (Th.). — Redevances établies en faveur l'hôpital de Bourgneuf, à Mâcon, 10.  
Procès soutenu par cet établissement contre les gens du roi au XIV<sup>e</sup> siècle, 10.
- LACROIX (de Nancy), auteur d'un mémoire sur *le papier monnaie en France et en Chine*, 460, 594.
- LA FERRIÈRE-PERCY (Comte DE). — Lettres de Charles IX, 328.
- LA FONS DE MÉLICOQ (DE). — Plaintes relatives aux sièges de Boulogne et de Théroouanne en 1553, 109.
- LA GOURNERIE (DE). — Théorèmes nouveaux sur les surfaces signalées, 472.
- LAGRÈZE-FOSSAT. — Notes relatives à la détermination du nom de la ville de Castel-Sarrasin, 291.
- LAISNÉ. — Note sur la destruction d'une chapelle en 1798, 461, 603.
- LALANNE. — Rapport sur le *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, 263.
- LAMOTHE (A. DE). — Réception faite en 1344 au nouvel évêque d'Uzès, 110.  
Statuts de la ville de Beaucaire, en 1373, 114.  
Leude de la ville de Beaucaire, en 1317, 114.  
Inventaire de pièces historiques, 328.
- LANCE. — Rapport sur le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 168.  
Chargé de l'examen de documents, 235.  
Rapport sur le *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 666.
- LAPAUME. — Dissertation intitulée *La parure au temps jadis*, 455, 563.
- LAPPARENT (DE). — Don d'une médaille pour travaux relatifs à l'emploi des bois, 486, 538.
- LASCoux. — Rapport sur une communication relative au droit de bourgeoisie ducale en Bourgogne au XV<sup>e</sup> siècle, 81.  
Rapport sur un travail relatif à l'administration de l'ancien Hôtel-Dieu de Blois, 286.  
Rapport sur un mémoire relatif au partage féodal en Bourgogne, 288.
- LA VILLEGILLE (DE). — Rapport sur les travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux, 388.
- LA VILLEMARQUÉ (DE). — Rapport sur le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 648.
- LAVOCAT, auteur d'une note sur le sternum chez les animaux vertébrés, 540.
- LEBRUN-DALBANE, auteur d'une notice sur Pierre Mignard, 454, 556.
- LECLERCQ DE LA PRAIRIE. — Anciennes cloches du département de l'Aisne, 16, 204.
- LECOQ, auteur d'un travail sur la distribution géographique des végétaux, 455.
- LÉGIER DE MESTYME. — Charte communale de Viens, en Provence, 116.
- LE GUAY, auteur d'une note sur la découverte d'une sépulture à incinération, 465, 571.
- LEJOLIS, auteur d'une note sur une famille d'algues, 471.
- LENOIR (Albert). — Chargé de l'examen de documents, 17, 121, 611.
- LÉOPOLD (Charles). — Découverte d'une villa romaine à Saint-Jean-des-Échelles, 123.  
Inscriptions de l'église de la Ferté-Bernard, 238.

- LÉPISOIS (DE)**, lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, comme auteur du *Cartulaire de N. D. de Chartres*, 485, 499.
- LE ROUX DE LINCY**. — Chargé de l'examen de documents, 119.  
Rapport sur le *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 172.  
Rapport sur les *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 174.
- LE ROY (à Versailles)**. — Mémoires adressés au régent sur la situation de la ville de Versailles, 9.
- LEROY**. — Notice sur les usages, mœurs et dictons des villages des environs de Melun, 5, 330.  
Note sur les registres de l'état civil de Melun avant 1790, 5.  
Budget d'une église de village au xv<sup>e</sup> siècle, 9.  
Émail byzantin trouvé à Rozoy en Brie, 17.  
Bassin émaillé du xiii<sup>e</sup> siècle, 17.  
Testament de Charles de Balzac d'Entragues, 110, 330.  
Chapiteaux mérovingiens trouvés dans l'église de Saint-Aspais, à Melun, 121.  
Comptes de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jacques, à Melun, pour 1389, 231.  
Testament d'un bourgeois de cette ville, 231.  
Excommunication prononcée par un archevêque de Sens, au xii<sup>e</sup> siècle, 301.  
Droit de justice au xiv<sup>e</sup> siècle, 330.  
Règlement donné aux arquebusiers de Melun, 330.  
Lettres du roi Henri III, 330.  
Fouilles de la place Notre-Dame à Melun, 333.  
Compte du domaine royal de Melun, en 1649, 686.
- LEVASSEUR**. — Chargé de l'examen de documents. 5, 9, 231.  
Rapport sur les *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, 162.  
Rapport sur des envois de correspondants, 686.
- LEULLIER**. — Mémoire concernant la baronnie-pairie de Bray-sur-Seine, 11.  
Minage et droits de Tonlieu à Meaux, 327.  
Lettres patentes de Louis XVI, 327.  
Événements passés dans la ville de Meaux, 327.
- LIÈS-BODARD**, auteur d'un travail sur la falsification de la cire, 449.
- LINAS (Ch. DE)**, auteur d'un travail sur l'orfèvrerie mérovingienne, 75.
- LONGUEMAR (DE)**. — Inscriptions recueillies dans diverses villes de l'ancien Poitou, 204.
- LORY**, auteur d'une note sur la constitution géologique des Alpes, 458.
- LOTH (abbé)**, auteur d'un mémoire *sur les Palinods de Rouen*, 450, 581.
- LUIGNES**. — Mosaïques antiques découvertes dans la commune de Soury-la-Briche, 234.

## M

- MACÉ**. — Notice sur un acte héroïque d'un gentilhomme breton pendant la guerre de sept ans, 451, 582.
- MAGGIOLLO**, auteur d'une esquisse de l'histoire du théâtre en Lorraine, 446, 576.
- MAGNE (abbé)**. — Note sur la *découverte des arènes de Senlis*, 455, 562.
- MAIGNIEN**. — Mosaïques antiques découvertes dans la commune de Soury-la-Briche, 460, 600.

- MALGRAS**, auteur d'un aperçu scientifique sur les Vosges, 451, 582.
- MALLAY**. — Pièces concernant les grottes de la montagne de Jonas, 611.
- MARDIGNY (DE)**. — Don d'une médaille pour son système d'avertissements météorologiques, 486, 534.
- MAREY**, auteur d'appareils pour l'enregistrement graphique des fonctions physiologiques, 475.
- MARION**. — Chargé de l'examen de documents, 17, 117, 119, 612.  
Rapport sur les *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrant*, 76.  
Rapport sur les *Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 405.  
Rapport sur le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur*, 663.
- MARCHEGAY**. — Lettres missives de dames, écrites à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, 230.  
Ordre du jour donné en 1441 pour l'assaut de la ville de Pontoise, 292.  
Abolition de charges accordée à diverses provinces par le roi Louis X, 292.  
Documents relatifs à Prégent de Coëtivy, 297.  
Chartes originales en langue vulgaire, 303.
- MARÈS**. — Don d'une médaille pour ses travaux relatifs au soufrage de la vigne, 486, 538.
- MARTIN-DASSIGNY**. — Objet antique en bronze, acquis par le Musée de Lyon, 237.
- MARTY-LAVEAUX**. — Rapport sur les *Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 137.  
Rapport sur les *Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts*, 371.
- MARY-LAFON**. — Projet de publication de la *Vie de Saint-Honorat*, 196.
- MASCART**, auteur d'un nouveau système de batterie électrique, 457.
- MAS-LATRIE (DE)**. — Rapport sur les *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, 39.
- MATHON (de Beauvais)**. — Indulgences accordées pour l'achèvement de la cathédrale de Beauvais, 11.
- MATHON (de Neufchâtel)**, auteur d'un tableau généalogique de la maison de Saint-Simon, 8.
- MATTON**. — Inventaire de tableaux et meubles trouvés à la Fère en 1551, 297.
- MAURIN (docteur)**. — Note sur les travaux de la Société de statistique de Marseille, 600.
- MAXE**. — Offre de chartes et documents des xv<sup>e</sup>, xvi<sup>e</sup>, xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, 329.
- MÉLANGES (Renvoi à la commission de publication des)**, 112.
- MELLET (Comte DE)**. — Rétable en bois du xvi<sup>e</sup> siècle, 119.  
Inscriptions des xvi<sup>e</sup>, xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, 119, 205.
- MERLET**, lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, comme auteur du *Cartulaire de N. D. de Chartres*, 485, 499.
- MEYER (Paul)**. — Rapport sur le projet de publication de la *Vie de saint Honorat*, 196.  
Rapport sur les travaux de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, 363.  
Rapport sur les travaux de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, 619.

- MICHELANT. — Rapport sur les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 623.  
MILLIÈRE, auteur de recherches sur les métamorphoses des Lépidoptères, 539.  
MONOYER (docteur). — Note sur l'équilibre et la locomotion des poissons, 466.  
MONTAIGLON (A. DE). — Chargé de l'examen de documents, 120.  
MORAND. — Complément rectificatif de la publication du *Cartulaire de Saint-Bertin*, 1.  
MOREL, auteur d'un mémoire sur des fouilles opérées à Somsois, 447.  
MOULIN, auteur d'un mémoire sur le *Druidisme*, 463, 568.  
MOURIER (docteur). — Don d'une médaille pour des observations météorologiques faites au Japon, 486, 534.  
MUSÉE DE CLUNY. — Dépôt dans cet établissement d'une pierre sculptée servant autrefois de borne dans Paris, 18.

## N

- NÉGOCIATIONS de la France avec la Toscane (Publication des), 325, 607.  
NICKLÈS. — Note sur les composés correspondant aux peroxydes dans la famille des chloroïdes, 472, 535.  
NOZOT. — Notice sur la ville de Donchery, 4.  
Ordonnances et édits émanant des princes souverains de Sédan, 8, 112, 113, 114, 230, 231.  
Notice sur Champigneul-Mondigny, 16.  
Charte de 1218, en faveur des habitants de Chagny, 112.  
Notices sur les communes de Saint-Aignan et de Mesnil-Lépinçois, 119.  
Notice sur la ville et l'abbaye de Mouzon, 205.  
Lettre écrite par Mazarin aux habitants de Sédan, 205.  
Lettres de Fabert, 329.  
Note sur le village de Cétanne, 332.  
Notes sur les communes de Tannay et Vaux-lez-Mouzon, 611.

## O

- OFFRET. — Note sur la moyenne barométrique de Douai, 449.  
OGÉRIEN (frère), auteur d'un travail sur la météorologie du Jura, 534.  
OLIVIER, auteur d'un mémoire sur les mœurs des indigènes de l'est de l'Algérie, 452, 585.  
OSSEVILLE (Comte d'). — Note sur un voyage officiel fait en 1721 par le chevalier de Camilly à Constantinople, 577.  
OUDET. — Épitaphe du fils de Christophe, baron de Walkenstein, maréchal héréditaire et maître d'hôtel de l'archiduc Ferdinand, 205.

## P

- PARNET. — Note sur la nature des orbites des comètes, 448.  
PARSEVAL-GRANDMAISON (DE), auteur d'études philosophiques, 452, 586.  
PATRU. — Note sur les travaux de Condillac, 459, 590.

- PAYEN (commandant). — Inscription latine de l'époque romaine, 120.  
PIBRAC (Comte DE), auteur d'un mémoire sur des fouilles opérées dans l'église de Meung-sur-Loire, 447, 545.  
PIMONT, auteur d'un *travail sur les combustibles*, 449.  
PINTEVILLE-CERNON (DE), auteur d'une note sur la culture du pin dans la Marne, 467.  
PLANCHON. — Don d'une médaille pour ses travaux de botanique, 486, 536.  
POINCARÉ. — Don d'une médaille pour travaux météorologiques, 534.  
PONCER. — Note sur des documents se rapportant à l'abbaye de Saint-Oyans, 327.  
PORT (Célestin). — Réception de Marie Stuart à Angers, en 1548, 328.  
PRIoux. — Pièces originales émanant des rois Henri II, Henri III, Henri IV et Louis XIV, 4.  
Taxes établies en 1558 pour des travaux à exécuter aux fortifications de Soissons, 290.  
PROST (Auguste), auteur d'un volume intitulé *Études sur l'histoire de Metz*, 231.  
PROVINS (Note sur la grosse tour de), 234.

## Q

- QUANTIN. — Inscriptions recueillies dans le département de l'Yonne, 206.  
Lettre de Louis XIV au sultan Achmet, 328.  
Auteur du *Répertoire archéologique des arrondissements de Sens, de Tonnerre et de Joigny*, 489.  
QUESNAULT. — Exposé des attaques dirigées par les Anglais contre nos côtes, en 1758, 451.  
QUICHERAT. — Chargé de l'examen de documents, 17, 118, 120, 238.  
Rapport sur les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, 270.  
Rapport sur le *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 389.  
Compte rendu d'une note relative à la découverte, faite à Volnay, d'un disque en serpentine verte, 692.

## R

- RAGIT, lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 485, 505.  
RAPPORTS FAITS AU COMITÉ, section d'histoire et de philologie:  
MM. Barthélemy (A. de), 36, 290, 336, 340.  
Bellaguet, 124, 636, 684.  
Bourquelot, 351, 617.  
Clément (P.), 130.  
Cocheris, 357.  
Desnoyers, 21, 141.  
Huillard-Bréholles, 45, 413, 679.  
Jourdain, 626, 629, 634.  
Lalanne, 262.  
Lascoux, 81, 286, 288.  
Levasseur, 162, 686.  
Marty-Laveaux, 137, 371.  
Mas-Latrie, 39.

- MM. Meyer (P.), 196, 363, 619.  
Michelant, 623.  
Smith (Valentin), 243.  
Wey (Francis), 253.
- RAPPORTS FAITS AU COMITÉ, section d'archéologie :
- MM. Barthélemy (E. de), 57, 60, 64, 399, 401, 654, 658.  
Bertrand, 165, 283, 411.  
Chabouillet, 691.  
Darcel, 187, 193, 208, 673, 688, 690.  
Douët d'Arcq, 377, 381.  
Guilhermy (De), 73, 200, 659, 661, 662.  
Lacroix (P.), 180, 265, 384, 643.  
Lance, 168, 666.  
La Villegille (De), 388.  
La Villemarqué (Vicomte de), 648.  
Le Roux de Lincy, 172, 174.  
Marion, 76, 405, 663.  
Quicherat, 389, 692.  
Sommerard (Du), 75, 270, 282, 296, 297, 299.
- RATHERY. — Rapport sur la *Revue africaine*, 30.  
Chargé de l'examen de documents, 110, 607.  
Rapport sur deux lettres inédites de Rubens, 198.  
Rapport sur les travaux de l'Académie impériale de Reims, 343.
- RAULIN. — Note sur les températures anormales de certains puits de l'Argonne, 472.
- RAYMOND. — Projet de publication de *Documents relatifs au Béarn sous Gaston Phœbus*, 1.  
Auteur d'une *Notice sur le dolmen d'Escaut*, 239.
- RENIER (Léon). — Chargé de l'examen de documents, 17, 118, 120, 239, 610.  
Projet de publication d'un Recueil général des diplômes militaires romains, 240.  
Rapport sur les travaux relatifs à l'archéologie présentés pour le concours, 489.
- RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE DE LA FRANCE. — Documents mis en réserve pour ce recueil, 19.  
Répertoires archéologiques de départements ou fractions de départements, 489, 490.
- REVILLIOUT. auteur d'un mémoire intitulé *Une page de l'histoire des guerres religieuses sous Louis XIII, en 1621*, 445, 573.
- RÉVOIL. — Inscriptions de l'île Saint-Honorat de Lerins, 206.  
Inscription découverte dans les constructions souterraines des arènes de Nîmes, 240.  
Auteur de l'*Architecture romane du midi de la France*, 612.
- REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES. — Renvois à la commission de publication, 11, 13, 19, 20, 114, 115, 116, 117, 123, 207, 208, 233, 240, 241, 242, 328, 329, 330, 331, 333, 334, 608.
- REY (G.), éditeur de l'*Histoire des familles d'outre-mer*, de Du Cange, 7, 12, 679.
- REY. — Don d'une médaille pour ses travaux relatifs à la faune entomologique de la France, 486, 539.

- REYNÈS. — Note sur la famille des ammonitides, 469.  
RICHARD (abbé), auteur de *Recherches historiques sur l'origine de l'ancien droit coutumier de la Franche-Comté*, 116.  
RING (Maximilien DE). — Tombe romaine découverte à Schiltigheim, 17, 123.  
RIS (Comte Clément DE). — Peintures de la chapelle de Saint-Jean-du-Liget, 17.  
RIVIÈRE. — Travail sur l'extraction du soufre indigène, 449.  
ROCHAMBEAU (Comte DE). — Recueil d'inscriptions de l'arrondissement de Vendôme, 238.  
    Note sur l'utilité des archives des hospices, etc. 328.  
    Auteur d'une *Monographie de Thoré*, 493.  
ROCHET. — Découvertes archéologiques opérées sur le territoire du village de Saint-Étienne-au-Temple, 121.  
ROSENZWEIG, auteur d'un travail sur les anciennes fontaines du Morbihan, 454, 559.  
ROSTAN. — Note relative au frère Vincent Funel, habile sculpteur du xvii<sup>e</sup> siècle, 120.  
    Boiseries de l'église de Saint-Maximin, 333.  
ROUCHIER. — Procès-verbal de réception d'un prévôt d'armes, en 1469, 5.  
ROZIÈRE (DE). — Chargé de l'examen de documents, 5, 110, 328.

## S

- SAINT-LÉONARD (Découvertes archéologiques opérées au gué de), 491.  
SARCUS (DE), auteur d'un rapport sur les fouilles de Saint-Léonard, 491.  
SAUVAGE, auteur du *Repertoire archéologique de l'arrondissement de Mortain*, 490.  
    Auteur d'un travail sur l'*Histoire du canton de Couptrain et de ses communes*, 490.  
SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE DU COMITÉ. — Comptes rendus des séances, par M. Chéruel, 1, 12, 109.  
    Comptes rendus des séances, par M. Hippeau, 229, 325, 605.  
SECTION D'ARCHÉOLOGIE DU COMITÉ. — Comptes rendus des séances, par M. Chabouillet, 15, 117, 234, 332, 609.  
SECTION DES SCIENCES DU COMITÉ. — Séances expérimentales à la Sorbonne, 474.  
SÈDE (Baron DE), auteur d'une étude sur le droit d'aubaine, 452, 584.  
SIMONIN. — Note sur l'éther et le chloroforme, 471.  
SIMONNET. — Pièces relatives au sculpteur Jean de La Huerta, 120, 241.  
SMITH (Valentin). — Rapport sur les *Mémoires de l'Académie de Metz*, 243.  
SOCIÉTÉS SAVANTES. — Réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. Voir CONCOURS.  
SOCIÉTÉS SAVANTES DE FRANCE.  
    Abbeville (Société impériale d'émulation), 707.  
    Aix (Académie des sciences, arts et belles-lettres), 445.  
    Alger (Société historique algérienne), 30, 220, 221.  
    Amiens (Société des antiquaires de Picardie), 141, 331, 435, 707.  
    Amiens (Académie des sciences, commerce, agriculture, belles-lettres et arts), 438.  
    Angers (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), 174, 315, 454.  
    Angers (Société académique de Maine-et-Loire), 215, 331, 433.  
    Apt (Société littéraire, scientifique et artistique), 435.

- Auch (Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch), 211, 213.
- Autun (Société éduenne), 111, 121, 230, 233, 454, 485, 507, 614, 636.
- Auxerre (Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne), 13, 14, 168, 357, 539.
- Avallon (Société d'études), 219.
- Avesnes (Société archéologique de l'arrondissement), 438.
- Avranches (Société archéologique), 461.
- Beauvais (Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise), 233, 318, 634.
- Besançon (Académie des sciences, belles-lettres et arts), 700.
- Besançon (Société d'émulation du Doubs), 85, 123, 187, 447, 459, 486, 537, 673.
- Bône (Société académique), 452.
- Bordeaux (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 320, 449, 701.
- Bordeaux (Société linnéenne), 472.
- Boulogne-sur-Mer (Société d'agriculture, commerce, sciences et arts), 437, 447.
- Bourg (Société d'émulation de l'Ain), 84.
- Brest (Société académique), 715.
- Caen (Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres), 445, 451, 698, 699.
- Caen (Société des antiquaires de Normandie), 270, 310, 430, 444, 446, 450, 463.
- Caen (Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments historiques), 430.
- Caen (Société des beaux-arts), 211.
- Caen (Société linnéenne), 486.
- Cambrai (Société d'émulation), 334.
- Chambéry (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie), 89.
- Chambéry (Société savoisienne d'histoire et d'archéologie), 89, 434.
- Chartres (Société archéologique d'Eure-et-Loir), 111, 485.
- Château-Thierry (Société historique et archéologique), 19, 411, 608, 698.
- Cherbourg (Société impériale académique), 461.
- Clermont-Ferrand (Académie des sciences, belles-lettres et arts), 76, 86, 87, 111, 405, 455, 486, 705.
- Constantine (Société archéologique de la province de Constantine), 222.
- Dijon (Commission archéologique du département de la Côte-d'Or), 57.
- Dijon (Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres), 233, 629.
- Douai (Société académique d'agriculture, sciences et arts), 233, 446, 454, 626.
- Draguignan (Société d'études scientifiques et archéologiques), 116, 486, 617.
- Dunkerque (Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts), 13.
- Dunkerque (Comité flamand de France), 215, 216, 217, 234, 318.
- REV. DES SOC. SAV. 4<sup>e</sup> série, t. III. 49

- Épinal (Société d'émulation des Vosges), 162, 233, 265, 319, 451, 712.  
Grenoble (Académie delphinale), 111, 312, 313, 446, 451, 455, 459, 485, 507, 608.  
Grenoble (Société de statistique, sciences naturelles et arts industriels de l'Isère), 458.  
Grenoble (Société des amis des arts), 438.  
Guéret (Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse), 448.  
Ile de la Réunion (Société des sciences et arts), 608.  
Langres (Société historique et archéologique), 36.  
Laon (Société académique), 45, 64, 309, 614.  
Lille (Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts), 94, 111, 121, 253, 334, 449.  
Lille (Commission historique du Nord), 13, 122, 165, 262, 658.  
Limoges (Société archéologique et historique du Limousin), 274, 334, 608.  
Lons-le-Saunier (Société d'émulation du Jura), 331, 534.  
Lyon (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 88, 130, 461, 466.  
Lyon (Société littéraire), 381, 432, 454, 467.  
Lyon (Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles), 468.  
Lyon (Société linnéenne), 486, 539.  
Lyon (Société académique d'architecture), 107.  
Mâcon (Académie des sciences, arts, belles-lettres et agriculture), 111, 452, 485, 504.  
Mans [Le] (Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe), 89, 434, 448, 463.  
Marseille (Société de statistique), 461, 600.  
Meaux (Société d'agriculture, sciences et arts), 19, 388.  
Melun (Société d'archéologie, sciences et arts du département de Seine-et-Marne), 180, 218, 331, 459, 460.  
Mende (Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère), 111, 314.  
Metz (Académie impériale), 11, 19, 243, 334, 399, 486.  
Metz (Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle), 73, 433, 614.  
Montbéliard (Société d'émulation), 111.  
Montpellier (Académie des sciences et lettres), 13, 214, 363, 450, 486.  
Montpellier (Société archéologique du midi de la France), 312, 331, 661.  
Montpellier (Société d'agriculture de l'Hérault), 486, 538.  
Moulins (Société d'émulation de l'Allier), 459.  
Nancy (Académie de Stanislas), 116, 446, 460, 472, 623.  
Nancy (Société d'archéologie lorraine), 60, 316, 317.  
Nantes (Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure), 19, 21, 122, 137, 242, 405, 702, 703.  
Nantes (Société archéologique de la Loire-Inférieure), 648.  
Napoléon-Vendée (Société d'émulation de la Vendée), 707.  
Nevers (Société nivernaise des sciences, lettres et arts), 704.  
Nice (Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes), 13, 84.  
Niort (Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres), 219, 233, 238, 706.

- Noyon (Comité archéologique), 447.  
Orléans (Société archéologique de l'Orléanais), 377, 437, 447, 461.  
Paris (Société du Berri), 310, 486, 538.  
Perpignan (Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales), 116, 122, 619.  
Poitiers (Société des antiquaires de l'Ouest), 90, 93, 172, 219, 238, 283, 435, 453, 708.  
Poligny (Société d'agriculture, sciences et arts), 85, 702.  
Reims (Académie), 13, 334, 343.  
Rennes (Société archéologique d'Ille-et-Vilaine), 454.  
Rodez (Société des sciences et lettres de l'Aveyron), 227.  
Rouen (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 91, 445, 446, 449, 462, 706.  
Saint-Brieuc (Société d'émulation des Côtes-du-Nord), 13, 193, 310, 336, 464.  
Saint-Omer (Société des antiquaires de la Morinie), 39.  
Semur (Société des sciences historiques et naturelles), 122.  
Senlis (Comité archéologique), 455, 609, 705.  
Soissons (Société archéologique, historique et scientifique), 19, 111, 128, 233, 384, 429, 643.  
Strasbourg (Société des sciences naturelles), 449, 455, 466.  
Strasbourg (Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace), 87.  
Strasbourg (Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin), 88.  
Strasbourg (Société de médecine), 470.  
Strasbourg (Société littéraire), 331.  
Toulon (Société des sciences, belles-lettres et arts du Var), 19, 401.  
Toulouse (Académie des jeux floraux), 700, 709.  
Toulouse (Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres), 122, 472, 486, 540, 662.  
Toulouse (Académie de législation), 233, 608.  
Toulouse (Société archéologique du midi de la France), 122, 311.  
Tours (Société archéologique de Touraine), 111, 485, 504.  
Troyes (Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube), 122, 233, 430, 454, 462, 467, 655.  
Valence (Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme), 699.  
Valenciennes (Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement), 318.  
Vannes (Société polymathique du Morbihan), 331, 389, 454, 703.  
Vendôme (Société archéologique du Vendômois), 123, 124, 314, 666.  
Versailles (Société des sciences morales, lettres et arts), 453.  
Vitry-le-François (Société des sciences naturelles), 447.
- SOCIÉTÉS SAVANTES. *Demande en reconnaissance comme établissement d'utilité publique.*  
Autun (Société éduenne), 121.
- SOLENNITÉ du 7 avril 1866.  
Arrêté qui détermine le jour de cette solennité, ainsi que des réunions extraordinaires du Comité, 442.

- Arrêté qui fixe la composition du bureau de chaque section pour ces réunions, 442.
- Compte rendu des lectures faites pendant ces réunions, 444, 447, 448, 450, 454, 455, 458, 465, 473.
- Séances expérimentales, 474.
- Compte rendu de la séance des distributions des récompenses, 478.
- Discours prononcé par Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, 479.
- Prix et récompenses accordés à la suite du concours, 485.
- Nominations d'officiers de l'instruction publique et d'officiers d'académie, 487.
- Rapport de M. Léon Renier sur le concours d'archéologie, 489.
- Rapport de M. Delisle sur le concours d'histoire, 496.
- Rapport de M. Blanchard sur les travaux scientifiques des Sociétés publiés pendant l'année 1865, 531.
- Compte rendu détaillé des lectures faites à la section d'archéologie, par M. Chabouillet, 544.
- Compte rendu détaillé des lectures faites à la section d'histoire et de philologie, par M. Hippeau, 572.
- SOLLIER, auteur de recherches sur une religieuse du couvent de Moret, désignée sous le nom de *la Mauresse*, 461, 602.
- SOMMERARD (DU). — Compte rendu d'un travail sur l'*Orfèvrerie mérovingienne*, 75.
- Chargé de l'examen de documents, 118.
- Rapport sur le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, 274.
- Rapport à propos de la découverte d'un plat en cuivre repoussé, 296.
- Rapport sur un inventaire de tableaux et meubles, dressé en 1551, 297.
- Rapport sur des documents relatifs à Prégent de Coëtiivy, 297.
- Rapport sur un inventaire ecclésiologique du diocèse d'Angers, 299.
- SOULTRAIT (DE), auteur d'une *Notice sur les manuscrits de l'église métropolitaine de Lyon*, 564.
- SOURDEVAL (DE). — Costume de guerre des chevaliers au XIII<sup>e</sup> siècle, 208.

## T

- TEISSIER (Octave). — Lettre de Louis XIII aux consuls de Toulon, 606.
- THAURIN. — Fragments de poteries incrustées et vernies trouvés à Rouen, 209.
- THÉRY, auteur d'une biographie de M<sup>lle</sup> de La Vigne, 460, 599.
- TISSEBAND (abbé), auteur d'un travail sur le Cartulaire de Lérins, 5, 110, 511.
- Don fait à l'église de Sainte-Marie de Gratacamunda, en 1060, 414.
- Titre de bailli donné dans un titre de 1166, 414.
- Confirmation de la confrérie de Saint-Pierre de Grasse, 414.
- Don fait à l'hôpital de Saint-Laurent du Var, en 1256, 415.
- Règlement pour une confrérie de cette ville, rédigé en 1306, 415.
- Détermination de la juridiction temporelle, à Vienne, entre le Dauphin et l'archevêque Jean de Poitiers, 416.
- Charte délivrée par le roi René en 1470, 418.
- Charte du même souverain relative au repeuplement du village de Biot, 418.
- Sentence à propos de dîmes, 419.

- Règlement de justice rendu par le seigneur de Tourettes, à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, 421.
- Mœurs ecclésiastiques au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, 422.
- Lettres extraites des archives de Lérins, 424.
- Acte d'abjuration d'un évêque qui s'était fait protestant, 424.
- Actes de rébellion envers la justice au xvii<sup>e</sup> siècle, 425.
- Note relative à la biographie de l'évêque Godeau, 426.
- Exorde d'un sermon prononcé à Grasse en 1700, 428.
- TOURNAL. — Épitaphe du xvii<sup>e</sup> siècle, recueillie dans l'église des cordeliers de Narbonne, 207.
- Inscription du vi<sup>e</sup> siècle, découverte dans une maison de la même ville, 207.
- Note relative aux acquisitions récentes du musée de Narbonne, 207.
- TOURS. — Inscription relative à la fondation de cette cité, 18.
- TRAVERS, auteur d'un mémoire sur l'existence des compagnons dits *Compagnons du Vau-de-Vire*, 445, 574.
- TREY-SIGNALÈS (abbé). — Inscriptions de Saint-Bertrand de Comminges, 207.

## V

- VALLAT, auteur d'un travail sur les principes du calcul différentiel, 472.
- VERLY. — Envoi d'inscriptions funéraires, 121.
- Inscriptions de l'église Sainte-Catherine de Lille et épitaphes de l'ancienne collégiale de Saint-Pierre de la même ville, 612.

## W

- WEY (Francis). — Chargé de l'examen de documents, 231.
- Rapport sur les *Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*, 253.
- WILLEMIS (docteur), auteur de recherches sur l'absorption par la peau, 471.

## Y

- YVON VILLARCEAU, auteur d'un travail sur la figure de la terre, 473.













